

Université de Neuchâtel

Faculté des Lettres et sciences humaines

Institut de Préhistoire et des sciences de l'Antiquité

Université de Paris IV-Sorbonne

École Doctorale I

Mondes anciens et médiévaux

LA GRÈCE ANTIQUE ET SES MARAIS

Perception et exploitation des milieux palustres chez les Anciens



Thèse présentée par

Thierry Châtelain

pour l'obtention du grade de docteur ès Lettres

sous la co-direction de :

M. Denis Knoepfler, Professeur à l'Université de Neuchâtel

M. André Laronde, Professeur à l'Université de Paris IV – Sorbonne

Rapporteurs : M. Chr. Chandezon, Professeur à l'Université de Montpellier III

M. Pierre Sánchez, Professeur à l'Université de Genève

Soutenue le 29 novembre 2007,

acceptée sur la proposition du jury, avec la mention *Summa cum laude*

LA GRÈCE ANTIQUE ET SES MARAIS

Perception et exploitation des milieux palustres chez les Anciens

Thèse présentée par

Thierry Châtelain

sous la co-direction de :

M. Denis Knoepfler (Neuchâtel)

M. André Laronde (Paris IV–Sorbonne)

Rapporteurs :

M. Christophe Chandezon (Montpellier III–Paul-Valéry)

M. Pierre Sánchez (Genève)

Neuchâtel 2007

Le marais, c'est un monde entier sur la terre, monde différent, qui a sa vie propre, ses habitants sédentaires et ses voyageurs de passage, ses voix, ses bruits et son mystère surtout. Rien n'est plus troublant, plus inquiétant, plus effrayant parfois qu'un marécage. Pourquoi cette peur qui plane sur ces plaines basses couvertes d'eau ? Sont-ce les vagues rumeurs des roseaux, les étranges feux follets, le silence profond qui les enveloppe dans les nuits calmes où bien les brumes bizarres qui traînent sur les joncs comme des robes de mortes ou bien encore l'imperceptible clapotement, si léger, si doux, plus terrifiant que le canon des hommes ou le tonnerre du ciel, qui fait ressembler les marais à un pays de rêve, à des pays redoutables cachant un secret inconnaissable et dangereux ? Non, Autre chose s'en dégage, un autre mystère plus profond, plus grave, flotte dans les brouillards épais, le mystère même de la création peut-être ! Car n'est-ce pas dans l'eau stagnante et fangeuse, dans la lourde humidité des terres mouillées sous la chaleur du soleil, que remua, que vibra, que s'ouvrit au jour le premier germe de la vie ?

Guy de Maupassant, « Amour », *Le Horla*

Page de couverture

Gustave Moreau, *Hercule et l'Hydre de Lerne*, 1880.

Aquarelle (26X51 cm) – Paris, Musée G. Moreau
(tiré de J.-R. Soubiran, in : Ph. Bata et al., eds, *Aux rives de l'incertain : histoire et représentations des marais occidentaux du Moyen Âge à nos jours*, Paris, 2002, 167).

Faculté des lettres et
sciences humaines

La doyenne

- Espace Louis-Agassiz 1
- CH-2000 Neuchâtel

IMPRIMATUR

La Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Neuchâtel, sur les rapports de M. Denis Knoepfer, co-directeur de thèse, professeur ordinaire d'archéologie classique et d'histoire ancienne à l'Université de Neuchâtel ; M. André Laronde, co-directeur de thèse, professeur à l'Université de Paris IV-Sorbonne ; M. Christophe Chandezon, maître de conférence à l'Université de Montpellier ; M. Pierre Sánchez, professeur à l'Université de Genève, autorise l'impression de la thèse présentée par M. Thierry Châtelain, en laissant à l'auteur la responsabilité des opinions énoncées.

Neuchâtel, le 29 novembre 2007

ELH La doyenne
Ellen Hertz

Prof. Daniel Sanguet
via -vigen

TS

Mots-clé

Antiquité, Histoire agraire, Économie rurale, Sensibilités (Histoire), Religion, Mythologie, Médecine ; Paysage, Milieux humides, Technologie hydraulique ; Terminologie, Épigraphie, Archéologie, Iconographie.

Keywords

Antiquity, Sensibilities, Land Exploitation, Rural Economy, Religion, Mythology, Medicine ; Landscape, Swamps, Ecology, Hydraulic Technology ; Terminology, Epigraphy, Archæology, Iconography.

Résumé

Étrange et captivant, le marais apparaît comme un monde ambigu, que l'imagination se plaît à fréquenter, souvent avec horreur parfois avec délectation. Longtemps présents jusqu'au cœur des habitats, ceux-ci furent victimes d'une politique « hygiéniste » qui, au XIX^e siècle surtout, provoqua leur presque totale disparition dans de nombreuses régions d'Europe. Si l'émergence de la conscience écologique contribue aujourd'hui à la réhabilitation progressive des milieux humides, ceux-ci gardent encore les stigmates de la « diabolisation » dont ils furent l'objet.

Les sources attestent que les marais étaient présents en Grèce ancienne. Comment ceux-ci étaient-ils perçus ? Tenaient-ils un rôle particulier dans l'économie agro-pastorale des cités ? Étaient-ils exploités ? Et, si oui, par qui et selon quelles modalités ? Avait-on tenté, comme à l'époque moderne, de les erradiquer ? Telles sont quelques unes des questions abordées dans ce travail.

Le premier chapitre consiste à cerner le plus précisément possible le sens des termes *hélos* et *limnè*, qui, en grec, désignent le plus fréquemment les milieux palustres. Cette étude donne l'occasion de discuter le concept de « paysage » et la légitimité de son application à l'Antiquité grecque.

L'analyse du contexte permet de mettre en évidence la diversité des points de vue, en fonction du projet de l'auteur : ainsi l'approche du stratège diffère-t-elle de celle de l'exploitant ou du médecin. On s'aperçoit que le marais, loin d'être toujours perçu négativement, apparaît au contraire comme un milieu dispensateur de richesses et de bénéfices multiples.

La deuxième partie s'intéresse aux aspects pratiques de l'exploitation des marais en Grèce, dans une perspective chronologique. On part du cas exemplaire du lac Copais pour tenter de dégager les grands principes de la technique de drainage appliquée à l'époque mycénienne en Béotie et en Arcadie. Après avoir survolé les époques archaïque et classique, mal représentées, un long chapitre est consacré à la convention conclue vers 320 entre la cité d'Érétrie et l'entrepreneur Chairéphanès pour

l'assèchement du lac de Ptéchai, au cœur du territoire. L'époque impériale enfin, est abordée à travers le riche dossier épigraphique des lettres impériales adressées par Hadrien et ses successeurs à la petite cité de Coronée, afin notamment de régler des problèmes liés à l'inondation du territoire cultivable à l'intérieur du Copaïs.

La troisième partie tente, sous forme d'essai, de donner quelques clés de lecture possible de la représentation de l'eau dans l'iconographie. La tradition littéraire atteste à diverses reprises l'activité d'Héraklès dans le domaine de la technique hydraulique. En partant de deux épisodes du *Dodékathlos* — ceux de l'Hydre de Lerne et des Écuries d'Augias — on propose quelques pistes d'interprétation des images.

Le travail se termine par une brève réflexion sur les divinités associées aux marais — Déméter, Dionysos et surtout Artémis —, en montrant en particulier que le culte d'Artémis Limnatis, contrairement à une opinion répandue, n'est pas nécessairement lié à la présence d'un milieu humide.

On trouve en annexe le corpus thématique des inscriptions (avec traduction) discutées dans le texte.

Avant-propos

Tout commença il y a bien longtemps (en 1995 pour être exact) à l'occasion d'une conférence présentée dans le cadre d'un cours public de l'Université de Neuchâtel, et intitulée *Le temps qui coule : clepsydres et horloges à eau dans l'Antiquité*. J'étais loin de me douter que l'eau des cours de justice me conduirait jusque dans les marais de Grèce. Le plaisir que j'avais éprouvé à mener cette petite enquête m'avait donné l'envie de poursuivre la recherche dans le domaine des techniques hydrauliques. C'est ainsi que le professeur Denis Knoepfler, dont j'étais alors l'assistant et qui avait noté mon intérêt, me suggéra un sujet consacré à la question du drainage des marais en Grèce ancienne. L'idée me plut immédiatement, car elle me paraissait ouvrir d'intéressantes perspectives dans le domaine encore mal connu de l'histoire agraire et qu'elle impliquait l'approche pluridisciplinaire que je recherchais.

Ce travail est né pendant mes années d'assistantat en archéologie classique et histoire ancienne à l'Université de Neuchâtel (1996-1999). L'obtention d'une bourse du Fonds National Suisse de la Recherche Scientifique me donna ensuite l'occasion d'effectuer un séjour à Paris, où je fus accueilli par le professeur André Laronde. Cette année vouée tout entière à la recherche s'acheva à l'automne 2000 par un mémoire de DEA, consacré aux aspects technique du contrat conclu entre la cité d'Érétrie et Chairéphanès, dont la matière constitue une partie des chapitres II et VII du présent travail. Divers postes aux Universités de Neuchâtel et de Genève me permirent par la suite de progresser, à un rythme certes un peu irrégulier, mais voulu par les circonstances et les exigences académiques. Enfin, depuis l'automne 2006, j'ai la très grande chance d'assister le professeur Denis Knoepfler dans la Chaire d'Épigraphie et histoire des cités grecques au Collège de France, où l'occasion m'a été donnée, durant une année, d'achever cette thèse.

Je tiens à dire ici ma gratitude aux personnes qui, par leur action ou leur présence, m'ont permis de réaliser cette recherche dans de bonnes conditions.

Au professeur Denis Knoepfler tout d'abord, qui, après m'avoir communiqué sa passion pour l'Antiquité, m'a accordé sa confiance et son soutien. Quel que soit mon avenir dans la discipline — on constate chaque jour les aléas auxquels elle est soumise ! —, je veux qu'il sache l'honneur et l'enrichissement que représentent pour moi ces années de collaboration. Ma reconnaissance va au-delà de l'expérience professionnelle.

Ma gratitude particulière va au professeur André Laronde, qui, alors que je n'étais encore qu'un jeune licencié sans expérience, m'a accueilli à Paris IV–Sorbonne comme un chercheur et comme un ami. En acceptant que je participe à la mission qu'il dirige en Libye, il m'a fait découvrir un pays à la fois surprenant et fascinant. Son soutien, ses conseils et ses encouragements toujours empreints d'énergie positive ont été précieux.

Merci également à Christophe Chandezon, maître de conférence à l'Université de Montpellier, et à Pierre Sánchez, professeur d'Histoire ancienne à l'Université de Genève, d'avoir accepté de faire partie de mon jury et qui, sans ménager leurs efforts, ont lu ce travail avec une rare attention, me faisant part de leurs critiques et de leurs remarques toujours judicieuses.

Beaucoup de gens mériteraient d'être mentionnés, qui ont contribué, de près ou de loin, à cette entreprise ; leur absence dans ces lignes ne signifie rien.

Pierre Briant et Brigitte Le Guen savent ce que je leur dois ;

Mes collègues de l'Université de Neuchâtel Fabienne Marchand, Jean-Pierre Schneider, Martin Steinrück, Alexandra Trachsel, ainsi que Paul Schubert à Genève, ont chacun apporté une pierre (précieuse) à cet étrange édifice.

Et il y a ceux sans qui, tout simplement, rien n'aurait été possible, ma famille bien sûr, mais aussi Serge, Robert, Lucienne, Jean-Daniel ; et puis les disparus, qu'on ne dérangera pas.

À vous tous qui m'avez aidé à surnager dans les eaux troubles des marais, je dis ma profonde gratitude.

Introduction

Le 8 avril 1599, Henri IV prescrit par édit royal :

Il y a grande quantité de palus et marais inondez et entrepris d'eau, et presque inutiles, et de peu de profit, qui tiennent beaucoup de pays comme déserts et inhabités, et incommode les habitans voisins, tant à cause de leurs mauvaises vapeurs et exhalations, que de ce qu'ils rendent les passages fort difficiles et dangereux ; lesquels palus et marais estans desseichez, serviront en partie en labour et en partie en prairies et pasturages¹.

En 1971, la Convention internationale de Ramsar (Iran) proclame la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides. Reconnues pour leur valeur culturelle, scientifique et économique, elles font désormais partie des biens à protéger, accédant au rang de patrimoine de l'humanité².

D'un bout à l'autre de ce destin, le marais traversa bien des vicissitudes : de « l'horreur des paluds » à « l'idylle des marais »³, celui-ci fut l'objet de jugements contrastés et contradictoires. Au-delà du lien fluctuant qui unit l'homme à l'environnement, c'est à travers lui la question fondamentale et existentielle de l'être humain dans son rapport au monde qui se manifeste.

La Grèce et ses marais : mirage ou réalité ?

Lorsqu'on parcourt la Grèce aujourd'hui, la présence de marais paraît bien improbable. Au cœur de l'été, le pays donne plutôt l'image de contrées desséchées par soleil et de terres parfois arides. Or, on sait que les conditions climatiques qui prévalaient dans l'Antiquité étaient à peu près les mêmes qu'aujourd'hui⁴. On peut dès lors se demander s'il est justifié de vouloir chercher ici la présence de milieux humides.

Deux aspects doivent être soulignés, qui permettent de rendre compte de cette apparente contradiction.

Le premier concerne la géographie générale du pays : contrairement à l'impression qui se dégage lorsqu'on sillonne le pays, l'eau abonde en Grèce, de façon certes inégale, mais parfois en quantité excessive : tel est le cas en Béotie, en Thessalie ou en Arcadie par exemple, où les conditions géographiques et climatiques fortement contrastées se

¹ Le texte est cité in Donadieu (1996) 55.

² Mis en application en décembre 1975, le traité était axé au départ sur la défense des habitats des oiseaux et évolua vers la protection des milieux humides. La France, qui le ratifia en 1986, y avait inscrit dix-sept zones totalisant près de 900'000 ha (y compris les DOM) en 1996 (Donadieu, 1996, 186-187).

³ Selon l'expression de Donadieu (2002) 86-89.

⁴ Argoud (1987 a) 207 et (1987 b) 27 ; Rackham (1992) 111.

combinent, pour constituer des vallées d'étendue variable, entourées de montagnes et souvent totalement fermées ; leur sol imperméable empêche l'évacuation des eaux, engendrant la formation de marécages et de lacs plus ou moins temporaires⁵.

Le second point à préciser touche l'évolution du paysage : celui-ci, en effet, s'est transformé depuis l'Antiquité, de manière parfois assez radicale. Ce facteur ne doit pas être négligé, car ces changements, qui s'expliquent par toutes sortes de facteurs naturels ou anthropiques, conditionnent le déroulement des faits et donc, a fortiori, leur interprétation. La constatation se révèle particulièrement vraie dans le cas des marais : encore largement répandus en Grèce propre au XIX^e siècle, ceux-ci disparaissent ensuite presque totalement, victimes d'une politique d'assèchement à grande échelle, qui a pour but d'assainir et de gagner à la culture des terres considérées comme stériles et mortifères.

L'évolution profonde qui marque le paysage depuis un plus d'un siècle a pour nous une conséquence immédiate : pour se représenter la situation antique, la Grèce d'aujourd'hui ne convient pas⁶.

Environnement et perception : un domaine encore peu étudié

Les recherches sur le monde agro-pastoral ne sont pas nouvelles ; elles débutèrent dès la fin du XIX^e siècle⁷. Pendant longtemps, celles-ci se limitent cependant à l'étude des sources littéraires. À la fin des années 1940, les travaux de L. Robert mettent en évidence l'intérêt majeur des inscriptions dans ce domaine, donnant à la discipline un nouveau souffle. À partir des années 1980, la perspective est renouvelée grâce aux apports de l'archéologie. La pratique des *surveys* notamment, à travers une approche globale, permet d'appréhender la campagne comme élément constitutif de la cité. Pourtant, dans cette longue histoire, le point de vue reste presque exclusivement économique. Les questions liées à la perception et à la représentation de l'environnement restent quant à elles peu étudiées et limitées à quelques études de cas⁸.

Premiers pas dans les marais...

La première prospection, qui visait à mesurer la faisabilité du sujet, se révéla, il faut l'avouer, plutôt décevante. Si les exemples d'installations hydrauliques de toutes sortes (aqueducs, fontaines, bains) regorgent dans la littérature et l'archéologie, il fallait constater que presque tous concernaient les villes et les sanctuaires ; pour les campagnes, les informations se révélaient si diffuses et si ténues qu'il paraissait

⁵ Voir Argoud (1987).

⁶ Sur cette question, voir notamment Rackham (1992).

⁷ Sur le développement de la recherche dans ce domaine, cf. Chandezon (2003) 9-12.

⁸ Sur la notion d'« histoire environnementale » considérée comme discipline, ses méthodes d'analyse et ses buts, voir Hughes (2006).

désespéré de vouloir en tirer la matière suffisante pour alimenter une recherche de quelque importance.

L'histoire des marais dans l'Antiquité, heureusement, n'était pas tout à fait inexplorée ; elle avait fait l'objet de quelques travaux récents, qui fournissaient les premiers éléments d'une problématique dont je ne mesurais pas encore parfaitement la portée. Les sources, que mon œil inexpérimenté croyait muettes, soulevaient en réalité maintes interrogations auxquelles je n'avais pas songé, enfermé que j'étais dans l'optique qui consistait à envisager le problème sous un angle purement factuel. Je réalisai que pour comprendre les raisons et les véritables enjeux des drainages antiques il fallait absolument élargir la perspective : les difficultés commençaient...

Démarche et méthode

Le point de départ consista à rassembler les rares témoignages relatifs à la bonification des terres en Grèce ancienne. Parmi eux, il en est un qui retenait d'emblée l'attention : il s'agit d'un fameux contrat passé à la fin du IV^e siècle entre la cité d'Érétrie d'Eubée et un certain Chairéphanès pour l'assèchement de la *limnè* de Ptéchai. L'originalité du document justifiait une analyse approfondie, dont j'eus la chance et l'honneur d'exposer les premiers résultats en collaboration avec le professeur Denis Knoepfler, lors d'un colloque tenu au Collège de France en avril 2000, sous la direction du professeur Pierre Briant. Les conclusions ont été reprises et développées dans un mémoire de DEA dirigé par le professeur André Laronde, défendu en Sorbonne à l'automne de cette même année.

Si l'inscription d'Érétrie joua un rôle si important dans mes réflexions, c'est que son contenu suscita bon nombre de questions développées au cours de cette étude. Elle est notamment à la source de deux importants chapitres, l'un consacré à la terminologie des milieux palustres, l'autre à celle des canalisations.

À propos des sources

Pour apprécier les marais dans toute la diversité de leurs représentations, il convient de considérer l'ensemble des sources à disposition, quelle que soit leur catégorie.

Les textes littéraires servent de base pour l'analyse de la terminologique et pour celle des représentations liées à la construction du discours. Afin d'éviter de nous disperser, nous limitons notre recherche à la littérature grecque⁹. La littérature latine, qui foisonne elle aussi de milieux humides, exigerait une étude à part entière, qui tienne compte du

⁹ Nous n'avons considéré qu'occasionnellement la poésie, car il nous semble que celle-ci possède son langage propre et impose une approche spécifique. Motte (1973) l'a appliquée aux prairies et jardins, auxquels les marais sont par bien des aspects apparentés.

contexte et d'une sensibilité sans doute différente à l'égard de la nature. Il n'est donc pas question de l'envisager ici.

Moins directement utiles pour l'étude du vocabulaire proprement dit, les inscriptions livrent des informations précieuses pour comprendre la fonction et juger l'importance des milieux humides dans le quotidien de la communauté.

L'archéologie donne quant à elle des indications sur les connaissances et les modalités d'application en matière de technologie hydraulique. Elle sert donc aussi bien l'histoire sociale et économique que l'histoire des sciences et du savoir.

L'iconographie enfin, une fois décrypté le code de la représentation, fournit une clé de lecture et d'interprétation irremplaçable.

Une question épineuse : la définition de l'objet d'étude

Parmi les problèmes rencontrés au cours de ce travail, un obstacle s'imposa d'emblée, dont je ne soupçonnais pas la complexité : c'était celui de la définition même de l'objet d'étude.

Au départ, mon objectif était de répertorier les marais mentionnés dans la littérature, afin de voir si et dans quelle mesure ceux-ci avaient fait l'objet d'un drainage éventuel. La question se posait cependant de savoir quel terme, en grec, les désignait. L'inscription d'Érétrie évoquait une *limnè*, tandis qu'ailleurs, c'est le mot *hélos* qui était utilisé. Le problème, qui pouvait paraître purement rhétorique, soulevait en réalité des difficultés d'interprétation considérables. C'est ainsi que cette question, *a priori* annexe, finit par devenir le sujet d'un chapitre complet.

Ma première surprise fut de constater qu'en français déjà, le marais échappait à une définition stricte ; en grec, plusieurs mots existaient pour désigner les milieux humides, sans qu'il soit possible, le plus souvent, d'en percevoir immédiatement les critères distinctifs. Comment interpréter cette diversité ? Celle-ci devait avoir un sens. Je me demandai si l'explication ne devait pas être cherchée dans la perception que les Anciens avaient de l'environnement. Il me parut que le seul moyen d'éclaircir la question était de définir exactement le sens des mots.

Après avoir proposé une définition du marais tel que nous allions le concevoir dans ce travail, la recherche fut menée autour de deux termes — *helos* et *limnè* — qui, en grec, désignent le plus couramment ce type de milieu. Les traductions modernes par « lac » ou « marais », souvent interchangeables, témoignaient d'une certaine confusion qu'il s'agissait d'expliquer et de résoudre.

Le sens des mots

L'inventaire réalisé grâce au *Thesaurus Linguae Graecae* permet de recenser plusieurs centaines d'occurrences, couvrant l'ensemble de la littérature grecque. Si le matériel ne manquait pas, encore fallait-il l'exploiter judicieusement. Je pris le parti d'adopter une perspective chronologique, de manière à distinguer une éventuelle évolution sémantique. Pour chaque auteur, je considérai d'abord les passages où les deux mots se côtoyaient ou s'opposaient, ce qui permettait de mettre en évidence leurs qualités propres ; j'agis de même pour tous les témoignages où ces milieux apparaissaient de manière un tant soit peu caractérisée. La liste de critères qui en résulta permit d'établir une sorte de « typologie » des milieux humides, qui laissait espérer la réduction d'un certain nombre de contradictions. Une fois le sens des mots établi, il devenait possible de progresser en abordant les différents aspects du marais sur des bases plus solides.

Mais où se cache le paysage antique ?

Cette première étape s'avéra capitale, car elle induisit une prise de conscience radicale : c'était celle du hiatus irréductible qui nous séparait des Anciens dans le regard porté sur l'environnement. En effet, il était surprenant de constater que, parmi les nombreux textes mentionnant des marais, aucun n'en donnait vraiment de description, comme si le paysage ne présentait aucun intérêt ou ne jouait qu'un rôle secondaire. Je fus ainsi amené à réfléchir sur les racines de nos schémas modernes de perception et sur la notion même de paysage. Car il fallait bien se rendre à l'évidence : le marais tel que je le concevais était en réalité le fruit d'une élaboration culturelle récente, que la Grèce ne pouvait pas connaître. Le doute, alors, s'installa : comment étudier un objet dont les Anciens n'avaient pas conscience (ou plutôt une conscience différente) ? La démarche thématique avait-elle vraiment un sens ? Pourtant, si le marais n'existait pas en tant que représentation paysagère, sa fréquence dans les textes — l'analyse terminologique le confirmait — témoignait de son importance aux yeux des Anciens.

Il fallait donc aborder le sujet différemment : plutôt qu'avec les yeux de l'historien de l'art, c'est donc comme « un des objets offerts par la nature et investis par la culture de sens et de valeur qui en font un support et un vecteur de représentations »¹⁰ que nous allions considérer le marais. Envisagé sous l'angle sémiotique, il devenait une figure littéraire saisissable, capable de révéler les hommes et leur rapport au monde. L'analyse des textes révéla un éventail d'images subtil et contrasté. Acteur aux visages multiples, le marais remplissait diverses fonctions qui se combinaient et s'interpénétraient pour former, jusque dans l'imaginaire, la trame complexe de la représentation. L'étude du

¹⁰ N. Biagioli, « La sémiotique du marais dans la littérature fin de siècle », in : Bata (2002) 154.

contexte permit de dégager un certain nombre de composantes récurrentes, déterminant des catégories qui correspondaient à autant de regards portés sur le milieu humide. Cette démarche permit de rendre compte et d'expliquer la diversité des perceptions et des jugements : mosaïque complexe de représentations liées au regard de l'observateur, le marais en tant que figure littéraire, ne constituait que le lointain écho de son référent « naturel ».

Parmi les sources écrites, il convenait aussi d'exploiter la documentation épigraphique, dont la perspective administrative et juridique devait livrer un point de vue tout à fait différent sur les milieux humides, venait compléter et enrichir l'éventail des représentations littéraires, tout en permettant d'en nuancer le jugement. Avec les inscriptions, il n'était plus question d'une élaboration à caractère rhétorique, mais d'un marais ancré dans la réalité géographique et sociale, qui apparaissait comme un espace communautaire susceptible de générer ressources et profit.

Le marais au cœur de la cité

Cette fonction utilitaire nous ramène à la question qui avait été à l'origine de notre enquête, à savoir le drainage et la mise en valeur des milieux marécageux. Si les textes attestant de telles pratiques sont rares, ils n'en témoignent pas moins de travaux parfois considérables : c'est le cas à Érétrie, mais aussi, dans le Copais, à propos duquel Strabon précise qu'il « était auparavant asséché (...) et qu'on y pratiquait toutes sortes de cultures » (IX 2. 40). La nouvelle étape consista donc à recenser les témoignages disponibles pour chaque catégorie de sources (littéraires, épigraphiques, archéologiques), et de considérer non plus la manière dont les marais étaient perçus, mais de s'intéresser aux modalités d'aménagement et d'exploitation dont ils furent l'objet, ainsi qu'aux raisons qui les motivèrent. En procédant de manière chronologique, on pouvait espérer mesurer l'importance de la bonification en Grèce antique, voire esquisser une évolution de cette pratique au cours du temps. Parmi cette documentation, quelques « grands dossiers » émergeaient d'emblée, qui devaient constituer la trame de l'histoire que nous nous proposons de reconstituer.

Il s'agit, pour l'époque protohistorique, des importants travaux réalisés dans le Copais, dont la connaissance se fonde presque exclusivement sur l'étude des vestiges archéologiques. Après le vide des Âges obscurs, les époques archaïques et classiques, ne se révèlent guère mieux pourvues, à peine représentées par quelques témoignages au caractère trop allusif. Il faut attendre l'aube de la période hellénistique, avec l'intervention d'Alexandre dans le Copais, et surtout la fameuse entreprise de drainage du lac de Ptéchai, pour disposer enfin d'informations significatives. L'époque impériale, au cours de laquelle les travaux de génie fleurissent dans l'Empire, n'offre, pour la Grèce, que peu d'exemples. Là encore, c'est le Copais qui retient l'attention, avec

l'intéressant dossier des lettres impériales de Coronée, qui jettent une lumière nouvelle sur l'exploitation du bassin au II^e siècle de notre ère.

Du point de vue des sources, on devait donc relever l'intérêt tout à fait prégnant de l'épigraphie, qui, en complétant l'information à la fois partielle et partielle de la littérature, renouvelle assez radicalement notre regard sur cet aspect original de l'exploitation du territoire.

Une fois établis les usages et les modalités d'exploitation des milieux marécageux, il fallait se rendre à l'évidence : contrairement à ce qu'on pouvait croire, ceux-ci n'apparaissent pas, au quotidien, comme le symbole d'une nature sauvage, reléguée aux marges de la société, mais au contraire comme un milieu qui avait son rôle à jouer dans l'économie — au sens original du terme — de la *polis*.

De l'image

Arrivés à ce point du travail, nous étions parvenu à donner une définition cohérente du marais, à en déterminer la fonction en tant que figure littéraire et à en mesurer l'importance sur le plan socio-économique. Si ces différents points de vue permettaient d'apprécier leur statut dans les différents aspects de la vie quotidienne, un domaine restait cependant à explorer, qui nécessitait une approche tout à fait différente : c'était celui des images.

Le problème consistait cependant à déterminer exactement ce que l'on cherchait. Car s'il est difficile de penser que les milieux palustres, si présents en Grèce, aient pu ne jamais être représentés, la question est de savoir sous quelle forme ; une idée a beau exister, son expression imagée peut se traduire de multiples façons. Concernant le paysage, il n'y a aucune raison que les principes de représentations iconographiques diffèrent fondamentalement de ceux que nous avons rencontrés dans les textes, et qui font partie d'une vision globale du monde et de la nature. Or, nous avons précisément établi que le paysage ne s'exprimait pas, en Grèce, selon une perspective picturale. Il était dès lors légitime de s'interroger sur la cohérence de la démarche. L'instinct me poussa à persévérer ; je cherchai donc sous quelle forme le marais était susceptible d'être figuré autrement que sous la forme d'un paysage. Me fondant sur les résultats précédents, il m'apparut que seule leur fonction devait, en l'occurrence, être prise en compte. C'est ce qui m'amena à m'intéresser à la figure d'Héraklès, dont l'action dans le domaine de l'hydraulique est bien attestée par la tradition. Cette partie du travail est conçue comme un essai, qui souhaite montrer, ou plutôt confirmer à partir d'un exemple précis, la cohérence et l'unité du système grec de représentation de la nature.

En guise d'épilogue, il nous a paru intéressant de nous interroger sur la manière dont le marais pouvaient être perçus par ceux qui le pratiquaient au quotidien, ces paysans, chasseurs ou maraîchers oubliés de l'histoire, auxquels les sources restent quasiment

indifférentes. Mais voilà qu'on se heurte aux limites de la recherche historique. Sur la base de nos résultats et en s'appuyant sur des comparaisons actuelles, on se risquera néanmoins à quelques conclusions : nous leur devons bien ça. Peut-être, qui sait, ne serons-nous pas si loin de la vérité...

L'approche thématique telle que nous l'avons envisagée dans ce travail revêt, il faut bien le dire, un caractère peu conventionnel. On aurait pu opter pour une étude générale consacrée aux entreprises de drainage dans l'Antiquité gréco-romaine, ce qui aurait débouché sur un tableau sans doute intéressant des interventions humaines sur les milieux humides. On se serait cependant contenté d'analyser les circonstances et les conditions de leur réalisation, ce qui ne nous aurait rien appris sur la nature des liens qui unissent l'homme et son environnement. Sans doute serait-on arrivé à la conclusion que les marais avaient toujours constitué un obstacle à éviter ou à éliminer, confirmant ainsi le préjugé traditionnel. Notre démarche se voulait différente.

Quelques limites

L'un des objectifs de ce travail consista d'emblée à inscrire la réflexion dans le contexte de préoccupations actuelles, avec l'idée de mettre en évidence les similitudes et les différences, qui nous séparent de l'Antiquité. Mes quelques années d'expérience dans l'enseignement m'ont appris combien l'histoire grecque suscite d'intérêt, pour peu qu'on sache l'interroger sans en faire la matière d'un passé révolu. Les questions environnementales en constituent une illustration exemplaire.

La densité de la matière implique cependant de faire des choix. Comme recommande le poète : « Admirez, si vous voulez, une grande ferme, mais n'en cultivez qu'une petite » (Virgile, *Georg.* II 412-413).

La première limite dont il fallut s'accommoder, non sans une certaine frustration, fut celle de mes propres compétences. Si je crois bon d'attirer l'attention du lecteur sur ce point, ce n'est pas tant pour me dédouaner d'éventuelles lacunes, que pour éclairer le sens de ma démarche. En effet, la complexité et la diversité des questions soulevées par l'étude des marais exigeraient, idéalement, non seulement une formation d'archéologue et d'historien, mais également une solide maîtrise de la langue grecque et des connaissances techniques, dont l'assimilation complète eût demandé de longues années. Fallait-il pour autant renoncer ? Il me paraissait que les bases méthodologiques acquises au cours de mes études, complétées par un rattrapage de la langue, permettaient déjà de mener une réflexion constructive, qu'il valait la peine de poursuivre au plus loin de mes possibilités. C'est donc avec la pleine conscience de mes manques que cette recherche fut entreprise ; au lecteur de juger si la tentative fut tout à fait vaine.

Les limites géographiques et chronologiques s'imposent d'elles-mêmes, dictées par les sources.

L'analyse de la terminologie et des représentations littéraires ne justifie aucune sélection particulière ; elle exige au contraire une vision d'ensemble qui permet d'appréhender d'éventuels changements et évolutions, à la fois dans le temps et dans l'espace. C'est pourquoi nous prenons en compte l'ensemble de la littérature grecque, à partir de l'époque archaïque jusqu'à l'époque impériale, à laquelle nous adjoignons l'apport précieux des lexicographes. Nous ne faisons en revanche qu'effleurer les textes poétiques, dont l'utilisation dans une perspective historique se révèle délicate.

Les sources épigraphiques imposent également leurs propres limites : si l'on ne dispose évidemment d'aucun document pour l'époque archaïque, les informations se révèlent plutôt exceptionnelles avant le IV^e siècle. Par la suite, les inscriptions mentionnent en plusieurs occasions des milieux lacustres ou palustres, mais leur existence se résume le plus souvent, à une formule voire à une simple mention : à quelques exceptions près, les marais restent ainsi fort peu représentés dans l'épigraphie. Cette rareté documentaire interdit évidemment d'envisager un quelconque critère de sélection. Par ailleurs, la répartition géographique des documents ne permet pas, elle non plus, d'établir de distinction significative. C'est pourquoi l'ensemble des documents que nous collectons ont été exploités.

Pour l'étude des systèmes de bonification préhistoriques, dont seule l'archéologie garde la trace, nous nous sommes limités à la Grèce propre, hors de laquelle la recherche eût été démesurée¹¹. L'unité du monde mycénien en matière de technologie hydraulique offre de ce point de vue une situation particulièrement favorable.

L'analyse iconographique enfin, exige de considérer un éventail de représentations aussi large que possible. C'est pourquoi nous prenons le parti de nous concentrer sur un thème spécifique — le *Dodékallos* — en tâchant de ne négliger aucun document susceptible d'éclairer, peu ou prou, notre propos.

Les sources déterminent également le cadre chronologique. Leur rareté, en effet, ne permet pas de sélection trop rigoureuse, sous prétexte que le document se rapporte à une époque trop ancienne ou trop récente. C'est pourquoi sommes amené à prendre en compte une vaste période, qui va de l'ère mycénienne (XIII^e – XII^e s. av. J.-C.) à l'époque impériale, avec toutes les difficultés qu'impliquent une fourchette aussi large.

Le contenu impose à son tour de faire des choix, souvent volontaires, parfois forcés, mais toujours à regret. Chaque chapitre pourrait, par la multiplicité et la complexité des

¹¹ Il était par exemple exclu d'envisager une étude des systèmes hydrauliques orientaux, qui, outre l'exigence de compétences particulières, n'avait guère de sens dans la perspective du présent propos.

questions soulevées, donner lieu à une recherche à part entière. Sans doute eût-il été plus aisé de donner à ce travail une tournure exclusivement philologique et littéraire, ou strictement archéologique, ou encore, dans le sillage d'A. Motte, orientée uniquement vers histoire religieuse. Notre démarche implique cependant divers points de vue et ne peut s'accommoder d'une approche unique.

La perspective adoptée présente indiscutablement des avantages et des inconvénients : si elle condamne indiscutablement toute velléité d'exhaustivité, elle permet en revanche, à travers l'analyse des diverses facettes de la perception, d'accéder et de comprendre un système cohérent d'interprétation du monde.

Concernant l'analyse littéraire, il nous paraît raisonnable de ne pas nous aventurer sur le terrain glissant de la psycho-histoire¹². La tentative resterait nécessairement superficielle et inadaptée, non seulement en raison des compétences qu'elle implique, mais aussi parce qu'elle repose sur des concepts modernes, dont, tout au long de ce travail, nous cherchons précisément à nous affranchir (ou au moins à nous distancer). Cela ne signifie pas que l'imaginaire soit absent de notre réflexion, Cependant, plutôt que de considérer le marais comme une simple image de substitution, nous préférons suivre la méthode appliquée par H. Lavagne à la grotte, en considérant « l'image qui se cache sous l'image qui se montre », afin de l'enrichir¹³.

L'étude de l'image, certes, nous conduira parfois à établir des liens avec le monde moderne, mais ce comparatisme va dans le même sens ; il ne signifie nullement que nous adhérons à l'idée d'archétypes universels¹⁴.

Sur le plan historique, on ne peut nier que la question du drainage et de l'irrigation intéresse de nombreux aspects de la vie sociale. Nous prenons le parti de concentrer notre recherche sur le domaine encore mal connu — mais en plein essor — de l'histoire agraire. Ce choix conduit à laisser de côté tout ce qui touche à l'hydraulique urbaine en particulier.

De même, nous ne discuterons pas de la réalité des marais en Grèce ancienne — elle est certaine. Nous ne chercherons pas non plus à prouver l'existence ou non de la malaria dans telle ou telle région. La démarche a déjà été tentée et occupe, à notre avis, une place secondaire dans le regard que les Anciens portaient sur les milieux humides. Nous renonçons ici à rouvrir ce débat, d'ailleurs grevé d'incertitudes, et dont les conclusions risquent de conditionner l'ensemble du propos. Nous nous contentons d'en exposer les enjeux, afin d'abord d'en relativiser l'impact.

¹² Définie par Bizière (1987) 431 comme « l'application des apports de la théorie psychanalytique à l'investigation des phénomènes historiques ».

¹³ Lavagne (1988) 9-10.

¹⁴ Sur les risques de la démarche, voir Lavagne (1988) 10-16.

Du point de vue technique, les ouvrages qui nous intéressent présentent des analogies évidentes avec d'autres types d'entreprises, telles les activités minières ou certains travaux de génie militaire (détournement de fleuves, creusement de canaux). De ceux-ci non plus nous ne parlerons pas, sinon ponctuellement et seulement à titre de comparaison.

Pour terminer

Sauf précision contraire, les traductions sont empruntées aux éditions des Belles Lettres.

Les documents qui composent le dossier épigraphique ont été rassemblés sur la base de critères terminologiques ; ils sont donc classés en fonction des termes que nous étudions (ἔλος, λίμνη, ὀχετός, διῶρυξ, ὑπόνομος). À l'intérieur de chaque rubrique, nous adoptons un ordre chronologique.

La bibliographie ne prétend pas à l'exhaustivité ; la richesse et la diversité des thèmes abordés interdisent d'y songer. Nous nous limitons à mentionner les principaux ouvrages utilisés, ainsi qu'un certain nombre de travaux destinés à orienter le lecteur pour l'étude de problèmes spécifiques.

Quelques références occasionnelles, indirectement liées à notre propos apparaissent dans les notes de bas de page. Il en va de même pour les publications épigraphiques, que nous ne souhaitons pas voir « noyées » dans la bibliographie générale.

Sauf indication contraire, les dates que nous indiquons précèdent l'ère chrétienne.

Il convient de préciser enfin qu'un certain nombre d'améliorations devront être apportées, qui n'ont pu être réalisées entre le colloque de thèse, tenu à Paris le 28 juin 2007 et la soutenance. Il s'agit en particulier d'un index des sources, ainsi que des termes grecs. Il conviendra également de revoir le choix de certaines traductions.

1^{ère} partie : Le marais et les textes ou la multiplicité des représentations

I. Paysage et littérature : une impasse méthodologique ?

Toute étude touchant à l'environnement ou à l'une de ses composantes exige une réflexion préalable sur la pertinence de son objet¹⁵. Pour comprendre le jugement porté par les Anciens sur les milieux humides, il convient de s'interroger sur les critères qui fondent leur propre perception.

Parler de marécage, aujourd'hui, c'est évoquer un monde sauvage, envahi par les eaux dormantes et une végétation foisonnante, peuplé par une foule d'animaux aquatiques. Tous ces éléments se mêlent, pour constituer ce que notre esprit associe visuellement à un véritable tableau ou, pour le dire autrement, à un *paysage*. Or, il convient de s'interroger sur la signification exacte de ce concept, si familier et si naturellement appliqué que l'idée ne nous effleure même pas qu'il puisse donner lieu au moindre questionnement : d'où vient le terme *paysage* et dans quel contexte apparaît-il ?¹⁶ Peut-on le considérer comme une manière universelle de percevoir le monde, et son application à la Grèce ancienne se justifie-t-elle ? Autant de questions auxquelles il est indispensable de répondre au risque de tomber dans l'anachronisme. Or, force est de constater avec G. Siebert que « les antiquisants, du moins les historiens de l'art antique, sont restés à l'écart du débat théorique engagé sur le paysage »¹⁷. Qu'en est-il exactement ?

A. Cauquelin n'y va pas par quatre chemins : « au seuil de notre enquête, une surprise nous attend. Et de taille. [...] C'est qu'il n'y a, chez les Grecs anciens, ni mot ni chose ressemblant de près ou de loin à ce que nous appelons "paysage"... »¹⁸. Invraisemblable ! s'exclamera-t-on. Comment les Grecs, dont la civilisation éclaire notre regard encore tout imprégné de romantisme, auraient-ils pu ignorer le paysage ? Mais le constat est là ; on a beau chercher : s'il existe des lieux et des espaces, des emplacements, des régions et des campagnes (τόποι, χώροι, χωρία, χώραι, etc.)¹⁹, aucun de ces mots, ni aucune autre expression, ne désignent, en grec, ce que nous qualifions aujourd'hui de *paysage*. Et l'auteur de relever qu'il faudra attendre encore de

¹⁵ Cette réflexion a été inspirée par l'article éclairant de Jacob (1984), consacré au paysage et à sa représentation dans les textes géographiques grecs.

¹⁶ Sur la question de la terminologie, voir Franceschi (1997) ; en outre, Chenet (1995) 108.

¹⁷ Siebert (1996) 7

¹⁸ Cauquelin (2000) 35 ; il en va de même chez les Latins : voir notamment Roger (1996).

¹⁹ À propos de ces termes, voir Casevitz (1998) 417-435.

longs siècles, puisque le terme et la notion apparaissent au début du XV^e siècle seulement, sous l'impulsion des peintres flamands, et, après avoir transité par l'Italie, se développent et s'enracinent au cours du long processus d'établissement des lois de la perspective²⁰.

Pour A. Berque, l'existence du *paysage* implique quatre critères, hors desquels on ne peut parler de société « paysagère »²¹. Or, la Grèce n'y répond que de manière partielle, raison pour laquelle l'auteur la qualifie seulement de « proto-paysagère ».

Si cette théorie s'avère exacte, elle ne va pas pour nous sans conséquences : elle implique que nous ne serions pas en mesure d'appréhender la représentation antique de la nature, prisonniers que nous sommes de nos références culturelles et d'une approche exclusivement picturale du *paysage*, qui, hors du tableau, n'existe pas.

Toute séduisante et cohérente qu'elle paraisse, la théorie de l'absence paysagère doit, me semble-t-il, être nuancée. Pour A. Roger, tout n'est pas forcément aussi simple : devons-nous, se demande-t-il avec raison, « dénier toute sensibilité paysagère à de telles sociétés, pour la raison que le mot n'existe pas dans leur langue et que leurs représentations sont concises, à l'opposé des descriptions élaborées et des vues panoramiques qui nous sont familières ? »²² ; et d'insister sur le risque méthodologique à céder à « l'obsession du lexique, comme si l'absence des mots était celle des choses et de toute émotion. Sans doute la nomination est-elle essentielle ; mais la sensibilité, paysagère en l'occurrence, peut se frayer d'autres voies, s'exprimer par d'autres signes, visuels ou non, qui requièrent de l'interprète une attention scrupuleuse : ni suspicion ni superstition à l'égard du langage »²³.

²⁰ Voir Cauquelin, (2000) 27. L'auteur expose aussi (p. 57-65) une réflexion intéressante sur la possibilité, dès l'époque byzantine, de penser le paysage comme figurabilité de la Nature. Roger (1997) 19 indique qu'outre quelques occurrences isolées, « la première mention officielle [du mot *paysage*] figure dans le dictionnaire latin/français de Robert Estienne (1549) ». Pour Mauduit (1998) 19, la notion apparaît lorsque le paysage commence à constituer le sujet principal de l'œuvre. Berque (1994) 23-25, met de son côté en évidence le lien entre l'apparition de ce nouveau concept et la révolution copernicienne : celle-ci, en instituant l'héliocentrisme, amorcerait le décentrement de l'homme et du monde, ce qui aboutirait à adopter sur ce dernier un point de vue à la fois subjectif (centré sur l'homme) et un point de vue centré sur l'objet (la nature) ; mais voir les remarques de Legrand (1997), ainsi que Collot (1997 b). Sur la notion de paysage dans la littérature médiévale et ses rapports avec la culture antique, voir Ferrand (1997).

²¹ Il s'agit : 1) de représentations linguistiques, 2) de représentations littéraires (orales ou écrites) évoquant les beautés du paysage, 3) de représentations picturales, 4) de représentations jardinières, impliquant une approche esthétique de la nature. Selon lui, « tel ou tel des trois derniers critères peut se retrouver dans de nombreuses sociétés ; mais c'est seulement dans les sociétés proprement paysagères, qui sont aussi les seules à présenter le premier, que l'on trouve réuni l'ensemble des quatre critères » (Berque, 1995, 34-35). Selon ce principe, il semble que la Chine aurait été la première à acquérir ce statut, et cela (au moins) dès le X^e s. de n.è. (Roger, 1997, 49-50).

²² Roger (1997) 50. Pour lui, cette concision « pourrait être le mode d'expression de la sensibilité paysagère dans les sociétés qui n'ont pas, comme la nôtre, une vision panoramique — en largeur et en profondeur — du paysage » (*ibid.*, 55).

²³ Roger (1997) 57 (le propos concerne le monde romain, auquel ces réflexions s'appliquent avec une légitimité toute particulière).

Nous n'avons pas la prétention de vouloir trancher ici ce débat. Il s'agit seulement de prendre conscience de la subjectivité de notre jugement et de ne pas se lancer dans une réflexion sans avoir examiné la validité des outils d'analyse.

Un point, en tout cas, ne fait aucun doute : la nature est bien présente dans la littérature, abondamment évoquée et participant à tous les aspects de la vie. Si elle n'y figure pas sous l'angle esthétisant de l'approche paysagère, il s'agit donc d'en analyser les modes de représentation, afin d'en déterminer le sens et la fonction.

Parmi les sources susceptibles de nous renseigner sur ce statut « proto-paysager » de la mentalité grecque, l'iconographie offre une clé de lecture privilégiée²⁴. On constate en effet que si l'imagerie antique, et notamment la peinture sur vases, n'offre aucun exemple de vision « panoramique » de paysages²⁵, elle recourt abondamment à certaines de ses composantes (végétales, minérales ou animales). Véritable « cimetière de signes »²⁶, ces représentations suffisent, dans leur simplicité d'expression, à évoquer des milieux précis, formant « un code cohérent et constant, où la synecdoque joue un rôle essentiel »²⁷ : ainsi la présence d'un rocher suffit-elle à rendre la montagne²⁸ ou une grotte²⁹, celle d'un arbre la forêt ou celle d'un dauphin la mer ; « paradoxale abstraction pour rendre sensible le concret du monde »³⁰ dira-t-on, nous qui sommes habitués à une approche globalisante de l'espace³¹. En l'occurrence, ce sont donc moins les éléments *a priori* épars de la composition que leurs rapports de coexistence qu'il s'agit d'explicitier.

Il est remarquable de constater que le même principe est à l'œuvre dans les textes : là aussi, les éléments du paysage sont évoqués avec sobriété, sans lien manifeste les uns avec les autres, donnant l'impression d'une nature éclatée et morcelée, voire schématique. On peut s'interroger sur les raisons qui fondent une telle appréciation de la réalité.

Comme le montre Chr. Jacob, le monde est organisé et réparti en différents espaces aux caractéristiques fortement marquées, où le paysage paraît constituer un simple

²⁴ Berque (1994) 11-29, parle de société « non paysagère » ; *id.* (1995) 39-70 en partic.

²⁵ En fonction des critères traditionnels de la maîtrise des couleurs et de l'illusionnisme spatial qui ne seront acquis qu'à partir de l'époque romaine (Siebert, 1996, 8). Roger (1996) 202-203, relève que c'est aussi à cette période qu'apparaît, notamment chez Pline l'Ancien (*HN* XXXV 116-117), l'expression *topiaria opera* qui semble bien recouvrir le sens de « représentation artistique des lieux » (pour l'interprétation de cette formule, voir Grimal, 1943, 94-100).

²⁶ Selon l'expression de F. Dagognet, cité par Jacob (1984) 171.

²⁷ Siebert (1996) 9.

²⁸ Voir Buxton (1996) ; Chaniotis (1996).

²⁹ Voir par exemple l'étude de Siebert (1996).

³⁰ Siebert (1996) 9.

³¹ Voir Bonnafé (2000) 13-23. Pour quelques exceptions remarquables dans la manière de représenter le paysage sur les vases, voir Siebert (1994) 526, avec des exemples chez Charbonneaux *et al.* (1969), fig. 109 et 350-351. Pourtant, même dans ces cas-là, le principe d'individualité des éléments me paraît avoir été suivi. Concernant les questions méthodologiques liées à la représentation picturale, voir Bruneau (1986), Bruneau – Balut (1997), ainsi que Roger (1997).

décor³². L'auteur, souligne la nature fondamentalement anthropocentriste de la perception du monde : hors de l'homme, le paysage n'a nulle raison ou besoin d'être représenté car il ne vaut pas pour lui-même ; il n'est que l'« enveloppe des corps qu'il contient »³³. Même si le milieu détermine des comportements spécifiques — l'homme, en effet, ne saurait être appréhendé en dehors de ce qui constitue un élément clé de sa définition identitaire³⁴ —, il « n'est pas un *monde* au sens où il n'est pas visé de manière particulière à travers des formes de sensibilité et de perception »³⁵. Si la description panoptique et naturaliste est absente de la littérature, c'est que le point de vue adopté était différent et que, pour les Anciens, l'approche picturale de la nature n'avait, tout simplement, pas de sens.

Les travaux d'A. Berque, notamment, montrent qu'en Grèce, la nature se manifeste moins en termes visuels qu'en termes d'écoute et de langage³⁶. L'importance accordée au *logos* permet, selon lui, d'expliquer la manière dont les Grecs se représentaient le monde : véritable principe de cohésion, la Nature était appréhendée à travers lui comme une totalité indivisible³⁷. Ainsi le paysage est-il dit avant d'être vu ; en tant qu'« objet

³² Jacob (1984). Le monde des hommes, bien distinct de l'espace dévolu aux dieux, s'articule autour de la cité, manifestation essentielle (au sens le plus étroit du terme) de la vie en société. Au dehors, la nature s'organise selon une structure en cercles concentriques, avec, en partant du centre, les terres cultivées et domestiquées, qui deviennent toujours plus sauvages à mesure qu'on s'en éloigne. On finit par atteindre les ἑσχατιαί, limites inquiétantes au delà desquelles règne l'inconnu, sphère du non protégé où l'ordre n'est plus assuré. Chacun de ces espaces est doté de valeurs propres et fait l'objet d'un discours spécifique, en fonction notamment du rapport de proximité, avant tout mentale, qu'il entretient avec la cité.

³³ Voir à ce propos G. Siebert (1994) et Halm-Tisserand (1996).

³⁴ Lenfant (1996) 109-120, montre en particulier que le discours ethnographique, comme le discours mythique, intègrent le milieu naturel à la définition de l'identité grecque. Ainsi l'altérité est-elle étroitement liée à l'environnement. Les écrits médicaux soulignent également abondamment les influences du milieu sur la santé et l'éthologie humaine (voir Jouanna, 1994) ; sur le lien étroit qui existe entre le marécage et les hommes qui y vivent, voir par ex. Aristote, *Probl.* XIV 6-7 et 11-12; pour les animaux, en particulier les grenouilles, Aristote, *Probl.* I 21-22.

³⁵ Voir Cauquelin (2000) 37.

³⁶ Corbin (2001) 27-54, évoque de manière éclairante, pour le XIX^e s., les mécanismes qui interviennent dans la perception de l'environnement. L'auteur montre que si la vue tient certes un rôle essentiel, les cinq sens participent en réalité à cette construction.

³⁷ Voir Berque (1995) 65-67. Pour illustrer cet aspect, Cauquelin (2000) 38-39, cite un passage de Pausanias (I 21, 3) fort significatif qu'il vaut la peine de reproduire : [...] *Au sommet du théâtre se trouve une grotte dans les rochers, au pied de l'acropole; là aussi, il a un trépied, il porte une scène qui représente Apollon et Artémis faisant périr les enfants de Niobé. Cette Niobé, je l'ai vue moi-même en montant au Mont Sipyle; vue de près, c'est un rocher escarpé qui n'a nullement la forme d'une femme, pas plus en deuil qu'autrement, mais si on s'éloigne un peu, on croirait voir une femme en larmes et accablée de tristesse.* C'est la légende qui donne ici un sens au rocher évoqué. Celui-ci n'a aucune existence en dehors d'elle ; isolé de son contexte, « il ne saurait combler la vue, et surtout l'intelligence des choses. On ne peut le percevoir que comme un *monde* » rassemblant en lui-même un tout indissociable. J. Pouilloux exprime la même idée en d'autres termes : « Pausanias, dit-il, ne décrit pas : il explique ; en tout cas il voudrait expliquer. Les lieux qu'il visite, les œuvres qu'il regarde ne sont que la surface apparente, les témoins visibles d'un monde infiniment plus vaste dont il voudrait traduire l'unité, la cohérence et la continuité. Ni la suite géographique, ni le déroulement historique, ni la composition rhétorique ne sont en mesure, chacun à part soi, d'exprimer l'interdépendance de la légende, de la mythologie, de l'histoire, de la création artistique et de l'actualité, la permanence d'une tradition plus réelle que la réalité où se meut le voyageur du deuxième siècle » (voir l'édition du livre I, Paris, Les Belles Lettres, 1992, XXIII-XXIV).

discursif », il participe d'une rhétorique, où le réalisme ne constitue pas une préoccupation en soi. « De la perception du paysage à sa représentation, il y a [donc] mutation radicale de l'objet »³⁸: celui-ci n'est plus le reflet d'un environnement qui dépendrait de la seule observation, mais résulte d'une construction répondant à des exigences propres au discours ; le paysage ne préexiste pas à sa représentation.

Dans le projet d'auteurs tels que Strabon, Hérodote ou Pausanias, il apparaît comme un facteur de causalité et de signification ; d'où « la nécessité d'une lecture proprement historique des descriptions grecques de paysages, car la perception et la représentation de cette dimension du réel est historiquement déterminée »³⁹.

Ce conditionnement condamne-t-il toute tentative à vouloir écrire une histoire de la perception des milieux naturels ? L'analyse prouvera que non seulement celle-ci est possible, mais qu'elle est nécessaire, pour peu qu'on parvienne à s'affranchir d'un certain nombre de préjugés.

Je fais mienne l'opinion admirablement exprimée par A. Corbin, selon laquelle « les spécialistes d'histoire culturelle savent aujourd'hui étudier les institutions, les objets, les pratiques mais ils n'osent aborder les dispositifs affectifs dont seule la connaissance conférerait un sens à leurs patientes et fructueuses recherches ». Et l'auteur de mettre en garde contre le risque de « l'anachronisme psychologique ». Le pire, dit-il, « c'est la tranquille, abusive et aveugle certitude de la compréhension du passé. Délimiter les contours du pensable, repérer les mécanismes de l'émotion nouvelle, la genèse des désirs, la manière dont, en un temps donné, s'éprouvent les souffrances et les plaisirs, décrire l'habitus, retrouver la cohérence des systèmes de représentations et d'appréciations constitue l'indispensable. Il n'est pas d'autre moyen de connaître les hommes du passé que de tenter d'emprunter leurs regards, de vivre leurs émotions »⁴⁰.

Pour comprendre les Anciens, il convient donc de déterminer en premier lieu la nature de notre propre attitude. Si la démarche vaut pour toute étude consacrée au paysage, elle s'impose avec une force particulière dans le cas des marais, milieu qui, plus que tout autre, a fasciné l'imaginaire occidental⁴¹.

Dans son bel ouvrage sur l'évolution du désir de rivage en Occident, A. Corbin met en évidence le rapport changeant de l'homme face à la mer et à ses côtes entre le milieu du XVIII^e et le milieu du XIX^e siècles : l'auteur montre qu'en un siècle à peine, on

³⁸ Jacob (1984) 163.

³⁹ Jacob (1984) 160.

⁴⁰ Corbin (1988) 7-8.

⁴¹ Sur la représentation et la signification des marais dans l'art et la littérature voir Bata (2002) ; en outre, Bachelard (1942).

passé d'une attitude fuyante et répulsive à une véritable fascination des bords de mer⁴². Le marais, avec ses rives incertaines et fluctuantes, s'en rapproche par bien des aspects.

Si la prise de conscience écologique contribue aujourd'hui à redonner aux zones marécageuses leurs lettres de noblesse, la tradition perpétue une image largement négative héritée du Moyen Âge judéo-chrétien⁴³. Comme la mer, le marais porte la trace du Déluge et du chaos ; « il constitue le malodorant vestige du méphitisme qui régna lors du retrait des eaux »⁴⁴. Ouvert sur le monde des damnés, il est le repère de monstres tapis dans l'eau noire ; lieu de putréfaction, il est aussi le domaine des lépreux au corps en décomposition.

Dès la fin du XVI^e siècle, on assiste aux premières interventions d'envergure sur les zones marécageuses du territoire français : c'est le roi Henri IV qui entreprend la première campagne d'assainissement du royaume. Il est l'initiateur d'un mouvement qui va s'accroître surtout au cours des XVIII^e et XIX^e siècles⁴⁵, et qui aboutira à l'éradication presque totale des zones humides : grâce à son génie technique, l'homme maîtrise désormais la nature pour mieux la dominer. Sur le plan artistique et intellectuel, l'époque voit se développer une véritable esthétisation des marécages, dont les Romantiques feront non seulement un symbole vie, de richesse et de fertilité, mais aussi de liberté.

On retiendra de ces quelques réflexions que le paysage consiste fondamentalement en une élaboration d'ordre culturel, une entité relationnelle dépendant de notre subjectivité⁴⁶.

C'est en gardant à l'esprit ce principe essentiel que nous pouvons aborder la question des milieux marécageux dans la littérature grecque.

Précisons encore que si le mot *paysage* se révèle en partie inadapté, nous l'utiliserons cependant dans le contexte de la Grèce antique (faute de terme plus approprié), en le considérant de manière très générale, comme le rapport que l'homme entretient avec un espace environnemental déterminé, quel que soit la nature de cette relation (sentimentale, émotionnelle, affective, esthétique, culturelle, ou différente encore). Cette définition présente l'avantage de ne pas nous contraindre à renoncer à un terme, dont, il faut bien l'avouer, nous aurions aujourd'hui bien du mal à nous passer.

⁴² Concernant la peur de la mer, voir aussi Delumeau (1978) 31-42 en particulier.

⁴³ Voir Donadieu (1996) 51-55 et *id.* (2002) 86-94 notamment.

⁴⁴ Corbin (1988) 16 (à propos de la mer).

⁴⁵ Cette politique de drainage engagée par l'État va se poursuivre jusqu'à la fin des années 1980.

⁴⁶ Ainsi, parler du paysage c'est d'abord parler de soi ; selon les mots de Berque (1994) 27, il « est toujours quelque peu une autoréférence ».

II. Entre ἔλος et λίμνη : la terminologie des milieux palustres en Grèce ancienne

1. Introduction : le marais insaisissable

« Marais » et « marécage » : tels sont les termes qui, en français, désignent le plus couramment les eaux stagnantes. Selon le *TLF*⁴⁷, le marais se définit comme un « terrain, généralement de vaste étendue, recouvert en permanence d'une nappe d'eau peu profonde, où croissent en abondance des plantes aquatiques et parfois des arbres ». Le marécage est considéré quant à lui comme un « terrain spongieux, saturé d'eau, impropre à la culture, où s'étendent des marais, et qui est d'accès difficile en raison d'une dense végétation aquatique verticale ».

Confrontées l'une à l'autre, ces descriptions inspirent un sentiment de flou et d'imprécision : le marais apparaît comme un espace où règne l'abondance et une sorte de désordre positif, alors que le marécage est perçu comme un milieu à la fois stérile et impénétrable, comme si l'on avait affaire aux deux faces opposées d'une même réalité. Au delà d'une indiscutable parenté, ces définitions supposent pourtant une distinction fondamentale, qui repose sur le jugement porté par l'observateur : à une perspective picturale et purement descriptive, s'oppose une approche, pourrait-on dire, utilitariste et expérimentale. Le point de vue exprimé est donc totalement différent.

L'intérêt porté aujourd'hui aux zones humides sur le plan écologique incite à se tourner vers les spécialistes des paysages et de l'aménagement du territoire : comment ceux-ci perçoivent-ils les marais ? Dans un ouvrage récent qui leur a été consacré, le géographe et agronome P. Donadieu confirme la difficulté d'établir une définition précise. Le marais, qui constitue une catégorie seulement parmi les zones humides⁴⁸, « désigne un terrain couvert en permanence d'une nappe d'eau peu profonde »⁴⁹. Comme le relève l'auteur, « l'énumération de tous ces lieux entre terre et eau est [cependant] inépuisable et une définition unique reste impossible, tant les types sont variés, de situation, d'étendue, de

⁴⁷ P. Imbs (dir.), *Trésor de la Langue Française. Dictionnaire de la langue du XIX^e et du XX^e siècle (1789-1960)*, tome 11 (Paris 1985) 357, s.v.

⁴⁸ Celles-ci regroupent l'ensemble des milieux aquatiques où l'eau séjourne durablement, ce que l'anglais désigne par *wetlands*, et qui comprennent, outre les marais, les étangs, les tourbières, les prairies, les forêts alluviales, les lagunes, les vasières, etc. Ces *wetlands* ne concernent eux-mêmes qu'une partie des milieux aquatiques, à l'exclusion de la mer, des cours d'eau et même des lacs, dont elles marquent les bordures. Sur cet différentes zones, voir Donadieu (1996) 28-30 en particulier.

⁴⁹ Donadieu (1996) 27.

formes et de paysages ; tant les appellations, les toponymes locaux sont équivoques. (...) La diversité des activités et des pratiques ajoute encore à la multiplicité des types. Cela interdit de tout appréhender »⁵⁰.

Cette résistance à être cerné par les mots nous place devant une difficulté de fond : si le français ne permet pas de définir clairement l'objet même de notre étude, comment l'appréhender dans une autre langue ? Ne se trouve-t-on pas face à une irréductible aporie ? Si l'absence de définition constitue un handicap indéniable, elle n'empêche pourtant pas au marais d'exister. Si l'on s'abstient de tout jugement de valeurs, on peut dire que celui-ci se caractérise essentiellement par :

- 1) La présence (permanente ou temporaires) d'eau stagnante gorgeant les sols
- 2) Une situation dans des terres basses, des creux ou des cuvettes

Les Grecs connaissaient-ils ce type de milieu et disposaient-ils de catégories équivalentes ? C'est ce que nous allons tenter de déterminer.

Plusieurs mots évoquent, en grec, des terres humides et marécageuses⁵¹. Partant du postulat que la diversité lexicale relève non pas d'un simple effet de style, mais correspond à une échelle de significations, il convient donc d'établir précisément le sens de chaque terme. Parmi eux, c'est aux deux substantifs ἔλος et λίμνη (avec leurs dérivés) que je vais m'intéresser en particulier, non seulement parce qu'ils sont les plus fréquents, mais aussi parce que sont ceux qui se rapprochent le plus de ce que nous appelons aujourd'hui un « marais »⁵².

La plupart du temps, les modernes traduisent ces termes par « marais » ou « marécage », à quoi s'ajoute le sens de « lac » pour le second. Cette apparente clarté cache pourtant une

⁵⁰ Donadieu (1996) 28. Relevons également que « pour parler des milieux humides, le vocabulaire local ou régional, souvent très figuratif, utilise des mots qui reflètent la manière dont les habitants les perçoivent à partir des traits qui mêlent géographie, topographie, hydrologie, écologie, paysages, mais surtout à partir des usages et pratiques qu'ils en ont » (*ibid.*, 31, avec de nombreux exemples ; cf. l'index en fin de volume). Cette dernière remarque méritera d'être rappelée lorsque nous tenterons de comprendre le jugement porté par les Anciens sur les marais.

⁵¹ Voir en particulier Finzenhagen (1939) 117-130.

⁵² On laissera de côté les λειμῶνες et les κήποι, auxquels Motte (1973) a consacré une riche étude. L'auteur, qui adopte une démarche comparable à celle de Bachelard dans *L'eau et les rêves* (1942), s'intéresse aux prairies humides et aux jardins d'abord en tant que figure littéraire révélatrice du lien imaginaire, symbolique et religieux, qui les unit à l'homme, mais n'insiste guère sur l'aspect terminologique (traité, à mon avis, de façon inadaptée, en confondant le mot et sa fonction ; voir en particulier p. 5-17), et encore moins sur la manière dont ces milieux étaient perçus au quotidien. Notre perspective sera différente. D'autres termes existent, comme τέναγος, τέλμα, τίφος ou εἰαμενή, qui évoquent chacun à leur manière des zones humides (voir Traina, 1988, 54-59). Leur étude exhaustive aurait exigé d'y consacrer l'ensemble de ce travail et surtout une formation philologique que nous n'avons pas. Par ailleurs, notre but, en tant qu'historien, n'est pas là : il consiste d'abord à prendre conscience, à l'aide d'exemples, de la différence de perception qui nous sépare des Anciens, afin de mieux en comprendre les raisonnements et les modes de pensées.

difficulté manifeste à appréhender avec exactitude la terminologie palustre de l'Antiquité. Les traductions l'attestent de façon frappante : à y regarder de près en effet, elles se révèlent souvent approximatives et peinent à rendre les nuances qui, en grec, caractérisent ce type de milieux.

Dans son *Dictionnaire étymologique*, P. Chantraine associe le terme λίμνη à ceux de λειμών (qui désigne une prairie humide, mais aussi le sexe de la femme⁵³) et de λιμήν (port, rade ; refuge ; lieu de rassemblement), sans cependant parvenir à en assurer l'origine. Ces substantifs renverraient d'abord à l'élément liquide et à l'humidité⁵⁴. A.J. Van Windekens⁵⁵ établit un lien avec des mots tels que λείβω et ses dérivés, complétant ainsi la définition en y ajoutant les notions de « verser goutte à goutte » (λείβω), de « ce qui goutte, coule » (λίψ, λιβός), d' « humide » (λιβηρός), de « source, flot » (λιβάς, –άδος) et enfin d' « endroit humide » (λιβάδιον).

Dans une étude sur la terminologie de l'irrigation dans l'Égypte gréco-romaine, D. Bonneau indique que chez les Égyptiens, la λίμνη est « le terme technique pour désigner le bassin d'irrigation où l'eau est déjà introduite et d'où elle sera évacuée environ 45 jours plus tard »⁵⁶. Elle ajoute que pour les Grecs qui connaissent directement le pays, « la λίμνη se distingue bien [...] de l'ensemble des terres cultivables recouvertes naturellement par les eaux d'inondation, sans intervention des hommes et de l'administration » : elle résulte donc d'une opération artificielle et temporaire de submersion des terres. Dans la Grèce classique en revanche, le mot recouvre une réalité différente : souvent traduit par « lac, [...] les auteurs lui donnent le sens d'une étendue d'eau en principe temporaire, laissée par un fleuve »⁵⁷. D. Bonneau allègue à l'appui de son commentaire un célèbre passage d'Hérodote (I 191) où apparaissent concurremment une λίμνη et un ἔλος — j'y reviendrai. Elle cite également le cas intéressant du lac Moéris, aussi qualifié de λίμνη : « ce nom servait à désigner toute la cuvette du Fayoum et correspondait, par son ambiguïté en grec même, à la nature imprécise du lac Moéris, lac, mais aussi décharge du Nil partiellement détourné par la main de l'homme »⁵⁸. Si cette ambiguïté paraît constituer

⁵³ Sur ce dernier sens, voir par exemple Archiloque, fr. 196 a West ; Euripide, *Cyclope* 171 ; Empédocle, fr. 66 Diels-Kranz, évoque « les prairies fendues d'Aphrodite », σχιστοὺς λειμῶνας Ἀφροδίτης. Voir aussi Motte (1973) 84, 128 et 361 en particulier.

⁵⁴ P. Chantraine, *Dictionnaire étymologique de la langue grecque. Histoire des mots* (Paris 1968 [1999]), pp. 627-628, s.v. λειμών ; en outre, A.J. Van Windekens, *Dictionnaire étymologique complémentaire de la langue grecque. Nouvelles contributions à l'interprétation historique et comparée du vocabulaire* (Leuven 1986) 141, s.v. λειμών.

⁵⁵ Voir note précédente.

⁵⁶ Bonneau (1993) 53.

⁵⁷ Bonneau (1993) 52.

⁵⁸ Bonneau (1993) 52.

un élément caractéristique de la λίμνη, encore faudrait-il en préciser exactement l'origine et le caractère.

Pour G. Traina, le terme ἔλος peut être appliqué à des contextes variés ; il désigne des eaux stagnantes ou des marais et implique une réalité paysagère, caractérisée par une végétation particulière ; espace aux frontières floues et fluctuantes, il se définit selon des critères à la fois écologiques et économiques. Cette conception expliquerait le sentiment de flou que le mot suscite chez les lexicographes, qui ne parviennent pas à proposer de définition univoque⁵⁹.

À la différence du ἔλος, la λίμνη constitue un espace géographique et désigne un plan d'eau fermé (mer intérieure, lac, etc.), défini implicitement par son rapport à la terre. Le mot n'implique donc pas une vision picturale du paysage, au sens moderne du terme.

Dans le cadre d'une évaluation des zones à risque paludéen en Grèce péninsulaire, J.-N. Corvisier tente également de préciser la signification des termes associés aux zones humides et arrive aux mêmes conclusions : λίμνη désigne une étendue d'eau subsistant après le retrait d'un fleuve ou de la mer et se réfère le plus souvent à un lac ou à un étang. Quant à ἔλος, il s'applique à des prairies humides (Homère), des bas-fonds (Hérodote et Thucydide) ou à des marécages (Xénophon, Diodore, Strabon, Plutarque), qui se distingueraient par leur caractère malsain et la conscience d'un risque paludéen. Ἐλος en viendrait ainsi à désigner une eau stagnante et dangereusement croupie, alors que λίμνη s'appliquerait également à une eau dormante, mais non corrompue.

Cette interprétation me paraît difficile à soutenir, notamment pour les périodes archaïque et classique. Si l'influence néfaste des marais sur la santé fut sans doute observée très tôt, ce savoir ne fut probablement pas théorisé avant l'époque hellénistique, avec le développement de la médecine alexandrine. La présence fréquente d'établissements aux abords des marais incite d'ailleurs à penser que l'aspect sanitaire n'a jamais constitué la préoccupation essentielle ; les sources restent en tout cas muettes sur ce point⁶⁰.

La terminologie palustre des Grecs suscite, on le constate, des divergences, ou plutôt une variété d'interprétations, qui génère un sentiment d'imprécision voire parfois de contradiction. Je me propose de reconsidérer les sources, afin de mettre en lumière les raisons et l'ampleur du décalage qui, du grec au français, brouille notre perception des

⁵⁹ Traina (1988) 54-56.

⁶⁰ Aujourd'hui encore, de nombreuses populations vivent dans le monde à proximité immédiates de marais, indépendamment même de la présence du paludisme (cf. par ex. Thesiger, 1959). En France, la malaria était encore présente en 1931 dans le marais poitevin, dans le golfe du Morbihan et en Camargue (source : <http://raotap2.org/content/view/13/38/lang,fr>). Sur la question sanitaire, voir *infra*, chap. IV.3.

zones marécageuses, en espérant que cette démarche aidera à dissiper une part de leur prétendue ambiguïté.

Avant d'entamer cette analyse, soulignons que, désormais, nous travaillons sur une image — celle des milieux humides dans la littérature —, et non sur les milieux humides eux-mêmes ; il n'est donc pas question de *réfèrent* « naturaliste », mais de *signifié*. Quant à la fonction du marais en tant que *signifiant*, nous y reviendrons dans un prochain chapitre.

L'inventaire qui suit ne saurait, bien sûr, prétendre à l'exhaustivité. Grâce à la variété des sources auxquelles il se réfère, on espère cependant aboutir à des conclusions dont la convergence assurera le bien-fondé.

2. La littérature

Dans cette quête qui vise à établir le sens des mots, nous avons choisi d'adopter une démarche chronologique, de manière à distinguer, pour chaque terme, une éventuelle évolution sémantique. Nous croyons bon, cependant, de commencer par les lexicographes, dont les définitions constituent un point de départ privilégié et cohérent pour une telle recherche.

Les lexicographes

Véritables intermédiaires entre l'Antiquité et nous, les lexicographes offrent des clés de lecture irremplaçables. Leur point de vue, bien sûr, ne saurait être considéré comme l'expression sans fard de la pensée des auteurs antiques — une telle interprétation serait anachronique. Pourtant, leurs commentaires recèlent de précieuses indications, dont on ne saurait *a priori* exclure totalement la validité pour des périodes plus anciennes⁶¹.

D'après **Hésychius** (V/VI^e s. ap. J.-C.)⁶² λίμνη désigne :

La mer et l'Océan.

ἡ θάλασσα, καὶ ὁ ὠκεανός.

⁶¹ La formulation et le style lexicographiques rendent souvent la compréhension — a fortiori la traduction — malaisée. Concernant l'interprétation, il faut insister sur l'importance de l'aspect phonique : on constate, en effet, que les auteurs recourent fréquemment aux homonymes pour éclairer l'origine et le sens des mots, selon un raisonnement de type étiologique. Cet aspect reste malheureusement totalement occulté par la traduction ; c'est pourquoi, lorsqu'il me semble qu'un argument phonétique intervient dans une exégèse, je donne simplement la transcription du mot correspondant (avec une traduction entre parenthèses), en soulignant en gras le lien homonymique existant avec le terme explicite.

⁶² Éd. du *Lexicon* par K. Latte (Copenhague 1953-1966).

Pour la **Suda** (X^e s. ap. J.-C.)⁶³ :

Limne. Soit la mer, chez Homère (*Od.* V 337), soit l’Océan, soit les fleuves, de sorte que ce terme est un appellatif.

λίμνη· ἡ θάλασσα παρ’ Ὀμήρῳ <ε 337>, καὶ ὁ ὠκεανός, καὶ οἱ ποταμοί, ὥστε γενικὸν ὄνομά ἐστι.

L’**Etymologicum Gudianum** (11^e s. ap. J.-C.)⁶⁴ interprète ce terme comme :

Limne. Rassemblement des eaux ; ou bien le terme s’apparente à *leibein* (verser goutte à goutte), ou à *lian* (très, trop) + *ménein* (être fixe), du fait que les bateaux restent à l’intérieur et que l’eau des *limnai* est plus stagnante.

λίμνη· ἡ συναγωγὴ τῶν ὑδάτων· εἴτε παρὰ τὸ λείβειν, εἴτε παρὰ τὸ λίαν μένειν ἐν αὐτῷ τὰ πλοῖα, ὃ καὶ μᾶλλον στάσιμον τὸ ὕδωρ τῶν λιμνῶν⁶⁵.

L’**Etymologicum Magnum** (XII^e s. ap. J.-C.)⁶⁶ enfin donne les définitions suivantes :

Limne. Les eaux rassemblées ; vient de *lian* + *ménein* (rester) en permanence ; et c’est pourquoi l’Océan, étant *tranquille*⁶⁷, est appelé *limne* ;

Quand le soleil levant monta du lac splendide (*Od.* III 1).

C’est ainsi que je l’ai trouvé dans les commentaires de l’*Iliade*. Ailleurs, [le terme] vient de *leibein*, [c’est-à-dire] « ce qui s’écoule ». Pareillement, **limen** (port) vient de *lian* + *ménein*, du fait que l’eau reste à l’intérieur. *Limne* se dit aussi de la mer.

Λίμνη· Τὰ συνεστῶτα ὕδατα· παρὰ τὸ λίαν καὶ διόλου μένειν· διὸ καὶ ὁ ὠκεανός, ἀκαλαρείτης ὢν, λίμνη κέκληται·

Ἡἑλιος δ’ ἀνόρουσε λιπῶν περικαλλέα λίμνην.

Οὕτως εὔρον ἐν ὑπομνήμασι τῆς Ἰλιάδος. Καὶ ἐν ἄλλῳ, παρὰ τὸ λείβειν, ὃ ἐστι ρεῖν. Καὶ λιμὴν ὁμοίως, παρὰ τὸ λίαν μένειν ἐν αὐτῷ τὸ ὕδωρ. Λίμνη λέγεται καὶ ἐπὶ τῆς θαλάσσης⁶⁸.

Et :

⁶³ Éd. A. Adler (Stuttgart 1967-1971 [=1928-1938]).

⁶⁴ Éd. A. de Stefani (Amsterdam 1965).

⁶⁵ L’édition de F.W. Sturz (Leipzig 1818) donne μᾶλλον et λίμνων.

⁶⁶ Éd. Th. Gaisford (Oxford 1848).

⁶⁷ Voir par exemple *Iliade* VII 422 ou *Odyssée* XIX 434.

⁶⁸ Cf. déjà l’*Etimologicon* d’Orion de Thèbes (V^e s. ap. J.-C.) : Λίμνη· Τὰ συνεστῶτα ὕδατα. Παρὰ τὸ λίαν καὶ διόλου μένειν. Διὸ καὶ ὁ κενός, ἀκαλαρείτης ὢν. Ἡ παρὰ τὸ λείβειν, ὃ ἐστι ρεῖν (éd. F.W. Sturz, Hildesheim / New York 1973 [Leipzig 1820]).

Limne signifie trois choses : on le dit de la mer :

il est tombé dans la *limne* profonde

On le dit de l'Océan, comme on l'a déjà mentionné ; et on l'utilise dans le sens habituel⁶⁹, comme dans :

Riverain du lac Képhisis (*Il.* V 709)

Λίμνη, σημαίνει τρία· ἐπὶ τῆς θαλάσσης,

βαθείῃ δ' ἔμπεσε λίμνη·

ἐπὶ τοῦ Ὠκεανοῦ, ὡς εἴρηται· καὶ ἐπὶ τοῦ συνήθως ἡμῖν νοομένου,

Λίμνη κεκλιμένος Κηφισίδι.

Le terme ἔλος, en dehors du fait qu'il désigne clairement un milieu humide présente quant à lui une étymologie non moins difficile à établir⁷⁰.

Hésychius le définit ainsi :

Helos. Lieu « mélangé »⁷¹ ; soit la *cheilos* (lèvre) d'un fleuve⁷² ; soit un lieu *telmatodes* (bourbeux)⁷³ ; soit une ville du territoire de Lacédémone.

ἔλος· σύμφυτος τόπος· ἢ χεῖλος ποταμοῦ· καὶ ὁ τελματώδης τόπος· καὶ πόλις ἐν Λακεδαιμονίᾳ.

À quoi répond la définition de la **Suda** :

Helos. Endroit touffu et *diulon* (parcouru de broussailles) [ou humide] ; soit une *ilus* (impureté, dépôt) d'eau additionnée de *pelos* (boue) et de *hule* (matière, résidu) profonde, ou de papyrus, ou encore de roseau, qui pousse toujours dans la *pelos* et qui se dresse au-dessus de l'eau.

ἔλος· δίυλον [an δίυγρον] δάσος· ἢ ὕδατος ἰλὺς ἐπικεχυμένου πηλοῦ καὶ βαθείας

⁶⁹ C'est-à-dire « comme on le pense habituellement ».

⁷⁰ Voir Chantraine, *Dictionnaire*, s.v. ἔλος. Dans son commentaire à l'*Enéide*, Servius (V^e s. ap. J.-C.) précise à propos du fleuve qui coule au sud de Syracuse — et qualifié par Virgile de *stagnantis Helori* (*Aen.* III 698) : « Et les Grecs appellent les étendues d'eau stagnantes *hele* », *Et Graeci stagna ἔλη dicunt*. Pour la définition de *stagnum*, voir Traina (1988) 63.

⁷¹ L'adjectif σύμφυτος exprime ici l'idée d'une frontière mal définie, qui caractériserait le *hélos*, par opposition à un *topos* ordinaire, clairement délimité. Il faut donc comprendre le *hélos* comme une zone qui s'imbrique indistinctement avec l'environnement adjacent, qui se mélange sans véritable séparation à ce qui l'entoure (avec idée de croissance et de développement).

⁷² Sans doute faut-il faire le rapprochement avec les *stomata* (bouches) des fleuves, que l'on trouve souvent mentionnées dans la littérature.

⁷³ Sur ce terme, voir *infra*, à propos d'Arist., *Hist. Anim.* I 1 [487 a].

ὔλης, ἢ παπύρου, ἢ καλάμου ἐκφυομένης ἀεὶ τοῦ πηλοῦ καὶ ὑπερανεστηκυίας τοῦ ὕδατος.

Ainsi que celle de l'**Etymologicum Gudianum** :

Helos, s.v. **Eilar**. Désigne un endroit abrité ou une clôture de protection ; apparenté à **eilo** (entourer), à **sunkleio** (fermer, enfermer). **Eilo** lui-même apparenté à **helos** ; le **helos** est un lieu clos par des arbres ; <elo> avec ajout d'un « i » donne **eilô**, d'où dérive aussi **eilar**, [qui signifie] « ce qui est clos » ; ou alors [le terme] vient de **eilein** (entourer), au sens de « contenir ».

Ἑλος, s.v. Εἶλαρ· σημαίνει τὸ φύλαγμα καὶ φράγμα· παρὰ τὸ εἶλω, τὸ συγκλείω. τὸ δὲ εἶλω παρὰ τὸ ἔλος· ἔλος δὲ ἐστὶ τόπος ὁ συγκλειόμενος ἀπὸ δένδρων· «ἔλω» καὶ πλεονασμῶ τοῦ ι εἶλω, ἐξ οὗ καὶ εἶλαρ, τὸ συγκεκλεισμένον. || ἢ παρὰ τὸ εἰλεῖν καὶ συνέχειν.

Et enfin celle de l'**Etymologicum Magnum** :

Helos indique le nom d'une cité laconienne ; les citoyens de cette ville sont des **Heilotes**⁷⁴. Désigne aussi un lieu humide et « mélangé » ; lien avec **to helo** qui signifie « prendre » ; le participe est **helon** ; de là dérive **helos**, comme **lachon** dérive de **lachos**, **mathon** de **mathos** et **mythos**. On appelle **helos** un lieu **homalos** (lisse, plat) et détrempé.

Ἑλος, σημαίνει ὄνομα πόλεως Λακωνικῆς· ἐξ ἧς εἶλωτες οἱ πολῖται. σημαίνει καὶ τὸν ὑγρὸν καὶ σύμφυτον τόπον· παρὰ τὸ ἔλω τὸ λαμβάνω· ἡ μετοχή, ἐλών· ἐξ αὐτοῦ ἔλος, ὡς λαχὼν λάχος, καὶ μαθὼν μάθος καὶ μῦθος. ἔλος καλεῖται, ὁ ὁμαλὸς καὶ κάθυγρος τόπος.

Toutes ces définitions témoignent d'un certain flou voire d'une difficulté à appréhender la représentation antique des milieux humides : indéniablement, la chose ne va pas de soi.

D'après ce que l'on peut voir, **λίμνη** désigne des entités aussi diverses que la mer, l'Océan et même les fleuve, avec l'idée commune de « réunion des eaux ». L'étymologie associe implique également l'absence (au moins relative) de mouvement — je n'insiste pas sur la pertinence de la démonstration du point de vue linguistique.

La nature du ἔλος se révèle quant à elle difficile à cerner. En plus de l'humidité, l'étymologie — sur laquelle je ne me prononce pas non plus — exprime l'idée de dépôt, de boue ou de matière. La notion de mélange et d'indistinction semblent ici jouer un rôle important ; liée au concept d'espace clos ou protégé, elle aboutit à donner du ἔλος l'image

⁷⁴ Sur ce rapprochement, voir Ducat (1990) 7-11.

d'un milieu confiné, caractérisé par sa végétation touffue et désordonnée.

Face au flottement qui caractérise ces définitions, on est curieux de savoir ce que réserve la littérature. Pour aborder la question, il m'a semblé de bonne méthode de rechercher dans les sources les passages où les termes qui nous intéressent étaient utilisés concurremment et où chacun était clairement défini. Il apparut très vite qu'aucune définition stricte et rigide ne conviendrait, chaque mot pouvant donner lieu à un éventail d'interprétations en fonction du contexte où il apparaissait. L'analyse permet cependant de mettre en évidence certains traits récurrents.

Homère

Les termes ἔλος et λίμνη sont connus dans les textes dès l'époque archaïque. Ils figurent déjà chez **Homère** : le premier désigne notamment le marais où paissent les trois mille chevaux du roi Erichthonios (*Il.* XX 221)⁷⁵, ainsi qu'un lieu présenté comme une *brousse épaisse* (ῥωπήϊα πυκνά) et envahi par les roseaux (*Od.* XIV 474) ; quant à λίμνη, le mot semble s'appliquer à toute surface liquide, qu'il s'agisse d'un lac⁷⁶ où de la mer elle-même⁷⁷.

Hérodote

Dans l'*Enquête*, les mentions de sources, étangs, lacs et fontaines abondent⁷⁸, soutenues par une riche terminologie. Les fleuves d'abord. En fixant les limites naturelles du monde habité, ceux-ci tiennent dans le récit une place de première importance. À l'intérieur de l'οἰκουμένη, les cours d'eau sculptent le paysage et structurent l'espace⁷⁹ ; frontière entre Soi et l'Autre, entre hellénisme et barbarie, ils conditionnent la présence de l'homme et les modes de vie : à ce titre, ils font office de véritable agent historique⁸⁰. S'ils incarnent la manifestation concrète au-delà de laquelle règne la différence, ils permettent aussi de cimenter la mosaïque des descriptions épichoriques. Grâce à eux, l'historien parvient à donner une image unifiée des régions et des peuples qu'il évoque.

⁷⁵ Cf. Diodore IV 75, 2. C'est dans ce lieu que Borée, épris de ces *tendres pouliches* au pacage, *les couvrit, sous la forme d'un étalon aux crins d'azur*. Sur la question de la prairie humide comme symbole de croissance et de fertilité — théorie qui remonte à l'interprétation aujourd'hui discutée de J.J. Bachofen —, voir Motte (1973).

⁷⁶ *Il.* II 711 (lac Bœbéis) ; II 865 et XX 390 (lac Gygée) ; V 709 (lac Céphise, sc. Copais) ; XXI 317 ; *Od.* XI 583.

⁷⁷ *Il.* XIII 21 et 32 (βένθεσι λίμνης) ; XXIV 79 (où la mer, πόντος, est qualifiée de λίμνη) ; *Od.* III 1 : « Quand le soleil levant monta du lac splendide » ; V 337 : Ino sort de l'« onde » pour secourir Ulysse.

⁷⁸ Voir à ce propos V. Visa-Ondarçuhu, « Des eaux chez Hérodote », in : Mauduit (1998) 63-82, ainsi que G.F. Gianotti (1994).

⁷⁹ Par ex. I 72, où l'Halys marque la frontière entre l'empire des Mèdes et celui des Lydiens.

⁸⁰ Sur le lien entre géographie et histoire chez Hérodote, voir Bergevin (1992) 23-46.

Assurément, « les neuf Muses d'Hérodote aiment l'eau »⁸¹ : dans ce récit où géographie et ethnographie ne font qu'un, les systèmes fluviaux en particulier constituent un ingrédient de base, un élément structurel rythmant la description du monde habité.

Revenons pour commencer au passage auquel j'ai déjà fait allusion (I 185-191)⁸². L'historien y relate l'action menée par la reine Nitocris de Babylone⁸³ pour protéger la ville de l'invasion des Mèdes. Son but est de briser le courant du fleuve et de le rendre impraticable à la navigation ; elle y parvient grâce à un système de canaux artificiels (διωρυχαί) et par la construction d'un « étang » (λίμνη). Hérodote ajoute que la reine donna à cette λίμνη un pourtour (περίμετρον) de quatre cent vingt stades et qu'elle fit établir tout autour une assise continue. On a donc affaire à un plan d'eau très précisément délimité, sans qu'aucune référence soit faite à un éventuel contenu ou à tout autre aspect environnemental : ici, la λίμνη désigne avant tout un espace⁸⁴. L'auteur précise que celle-ci résulte d'un creusement en profondeur « jusqu'à ce qu'on trouvât l'eau » (βάθος μὲν ἕς τὸ ὕδωρ αἰεὶ ὀρύσσουσα). Cette indication renseigne le lecteur sur la nature du terrain excavé : une terre gorgée d'eau et rendue marécageuse par la présence de la nappe affleurante. C'est une fois seulement réalisée que la λίμνη devient un ἔλος (I 185, 26-27)⁸⁵.

La construction d'un pont exige ensuite de détourner provisoirement l'Euphrate vers ce bassin artificiel :

Puis, quand l'espace déblayé eut été transformé en un étang rempli par l'eau du fleuve et que l'aménagement du pont fut terminé, elle ramena l'Euphrate de l'étang dans son ancien lit. De la sorte, la transformation de l'espace déblayé en un marais parut avoir été accomplie à

⁸¹ Gianotti (1994) 77.

⁸² Pour la traduction, je me réfère aux éditions commentées des livres I (1970⁵ [1932]) et II (1936) par Ph.E. Legrand, Paris, Les Belles Lettres.

⁸³ En réalité Nabuchodonosor (605-562) ; sur les problèmes de chronologie et l'identification de cette reine imaginaire, voir Legrand (1970⁵) 119-120 ; pour des travaux comparables attribués à la reine Sémiramis, cf. Frontin, *Stratagèmes* III 7. 5.

⁸⁴ Autre indice révélateur, elle est qualifiée quelques lignes plus loin (I 186. 9 et 11) de χωρίον (sur la valeur à accorder à ce terme, voir Casevitz, 1998, 417-435). Par ailleurs, le fait qu'un fleuve puisse traverser une λίμνη et en ressortir (par ex. II 149 : Τὸ δὲ ὕδωρ... ῥέει ἐς τὴν λίμνην) confirme la perspective spatiale.

⁸⁵ La formulation de Legrand me paraît en l'occurrence prêter un peu à confusion. En effet, Hérodote s'exprime en ces termes : Ἐποίηε δὲ ἀμφοτέρω ταῦτα, τὸν τε ποταμὸν σκολιὸν καὶ τὸ ὄρυγμα πᾶν ἔλος, ὥς... κτλ., ce que l'auteur rend par : « elle exécuta ces deux travaux — rendre le fleuve sinueux, déblayer *un espace qui fût tout marécage* (souligné par moi) — pour que le courant de l'Euphrate devienne plus lent ». Il convient cependant de noter que la transformation de la fameuse λίμνη en marais constitue la conséquence immédiate des travaux de Nitocris ; c'est elle qui, en la creusant « jusqu'à ce qu'on trouvât l'eau », lui donne l'aspect d'un ἔλος. Il me semblerait donc plus judicieux de dire par exemple : « elle exécuta ces deux travaux — rendre le fleuve sinueux et le bassin complètement marécageux — pour que le courant de l'Euphrate devienne plus lent ». Ce changement de point de vue n'est pas sans conséquence : il implique que l'état marécageux n'est pas subi, mais provoqué délibérément par la reine, qui considère cette action comme un aspect de sa stratégie défensive.

propos (Hdt. I 186 ; trad. Ph.-E. Legrand).

ὥς δὲ τό τε ὀρυχθὲν λίμνη πλήρης ἐγεγόνεε ὑπὸ τοῦ ποταμοῦ καὶ τὰ περὶ τὴν γέφυραν ἐκεκόσμητο, τὸν Εὐφρήτην ποταμὸν ἐς τὰ ἀρχαῖα ῥέεθρα ἐκ τῆς λίμνης ἐξήγαγε. Καὶ οὕτω τὸ ὀρυχθὲν ἔλος γενόμενον ἐς δέον ἐδόκεε γεγονέναι (...).

Ce passage se révèle très instructif pour cerner la terminologie. On notera en effet qu'à partir du moment où l'Euphrate est détourné dans la λίμνη, celle-ci perd son caractère de ἔλος : envahie par l'eau courante, elle n'est plus marécageuse. Ce n'est que lorsque le fleuve sera ramené entre ses rives, que la λίμνη, en se vidant, retrouvera son statut de marais⁸⁶.

En Égypte, le terme ἔλος est également utilisé à propos des zones qui bordent le littoral du Delta (II 192)⁸⁷, là où la ligne de rivage varie selon les caprices du Nil, brouillant les frontières entre la terre et l'eau. Certaines communautés vivent là, « dans les marécages du fleuve » (III 198), οἱ δὲ ἐν τοῖσι ἔλεσι οἰκέουσι τοῦ ποταμοῦ⁸⁸.

L'environnement conditionne d'ailleurs profondément le mode de vie et le régime alimentaire de ses habitants, comme le laisse entendre l'observation selon laquelle ceux « qui ont leur demeure dans les marécages suivent en général les mêmes usages que les autres Égyptiens, et notamment vivent avec une seule femme, comme les Grecs » (II 92). Le marais leur offre en outre toutes les ressources nécessaires pour survivre⁸⁹.

Il en va de même pour les Boudins, peuple voisin des Scythes, qui eux, habitent un pays entièrement couvert de forêts :

Dans la plus vaste de ces forêts, il y a une **nappe d'eau** étendue et abondante, entourée de **marais** et de roseaux (Hdt. IV 109 ; trad. Ph.-E. Legrand).

Ἐν δὲ τῇ ἴδῃ τῇ πλείστῃ ἐστὶ **λίμνη** μεγάλη τε καὶ πολλή καὶ **ἔλος** καὶ κάλαμος περὶ αὐτήν.

⁸⁶ Cf. I 191 : Cyrus s'apprête à prendre la ville, gouvernée alors par Labynète, fils de Nitocris (mais voir à ce propos le commentaire de Legrand, 1970). Pour atteindre son but, il reproduit « ce que la reine des Babyloniens avait fait pour le fleuve et l'étang », en dirigeant à nouveau l'Euphrate vers le bassin. L'auteur précise qu'il était à l'état de marécage (ἔλος). C'est à ce même environnement que fait référence Diodore de Sicile XVII 116, 5-6 en le qualifiant de λίμνη. Ici encore, la traduction de P. Goukowsky (Paris, les Belles Lettres 1976) par « marais » se révèle imprécise, car c'est bien un lac que traverse Alexandre. Une telle indication, a priori insignifiante, se révèle finalement porteuse de sens : en effet, dans la logique du texte, elle pourrait signifier qu'à cette époque, le fleuve avait à nouveau été détourné dans le bassin. Ce type d'observation montre que l'interprétation correcte du vocabulaire suppose une compréhension intime du mode de perception des Anciens ; concernant ces événements, cf. Xén., *Cyr.* VII 5. 9-19 ; Polyen, *Stratagèmes* VII 6. 5 ; Frontin, *Stratagèmes* III 7. 4 (travaux faussement attribués à Alexandre).

⁸⁷ Voir le commentaire de Legrand (Paris, Les Belles Lettres 1936) 124, n. 4.

⁸⁸ La même formule est utilisée III 98, à propos des Indiens ; cf. VII 125, où il est fait mention d'un ἔλος bordant le fleuve Axios (παρὰ τὸ ἔλος τὸ ἐπ' Ἀξίῳ ποταμῷ).

⁸⁹ L'auteur en témoigne à de nombreuses reprises. La remarque est valable pour les milieux lacustres en général. Sur le milieu naturel et son influence dans la littérature, voir Lenfant (1996) 109-120.

Il est intéressant de relever que le ἔλος est mis sur le même plan que les roseaux, entourant le lac, comme s'il s'agissait d'une composante paysagère à part entière.

Ici aussi, la nature pourvoit aux besoins des habitants, puisque « dans ce lac, on prend des loutres, des castors, et d'autres animaux à museau carré, dont les peaux sont cousues au bord des manteaux de fourrure, et les testicules utilisés dans le pays pour guérir les affections de matrice » (IV 109).

Le marais formé par le fleuve Araxe, présente des caractéristiques analogues : celui-ci, précise Hérodote, « se déverse par quarante bras, qui tous sauf un aboutissent à des marécages (ἐλεια) et des lagunes (τενάγεια), habités, dit-on, par des hommes qui vivent de poissons crus et s'habillent communément de peaux de phoques » (I 102).

Ainsi, le ἔλος apparaît-il chez Hérodote comme un véritable écosystème, qui se caractérise essentiellement par sa faune et sa végétation⁹⁰.

Relevons dès maintenant un autre aspect associé à la représentation des marais : c'est la notion de limite, dont le ἔλος incarne fréquemment la manifestation⁹¹ :

Quand le Borysthène parvient près de la mer, l'Hypanis mêle ses eaux aux siennes dans la même **lagune** où il se jette avec lui (Hdt. IV 53 ; trad. Ph.-E. Legrand).

Ἀγχοῦ τε δὴ θαλάσσης ὁ Βορυσθένης ῥέων γίνεται καὶ οἱ συμμίσγεται ὁ Ὑπανίς ἐς τὴν αὐτὴν ἔλος ἐκιδούς.

Dans cet exemple, le marais est perçu comme une zone de contact, un espace de changements, où se mêlent des eaux de nature opposée (douce/salée), prélude à un ordre nouveau : le ἔλος apparaît en quelque sorte comme la manifestation d'un équilibre en construction.

Revenons maintenant au terme λίμνη et tâchons d'en saisir exactement le sens. Comme l'a mis en évidence G. Traina⁹², celui-ci s'applique notamment à une terre dont l'humidité serait due au retrait d'un fleuve ; mais cette particularité suffit-elle à elle seule à l'identifier ?

Le mot apparaît à de très nombreuses reprises chez Hérodote. Dans la plupart des cas, il est utilisé seul, sans qu'aucune précision permette d'en cerner l'une ou l'autre caractéristique. Quelques mentions font heureusement exception, où l'on s'aperçoit que ni l'aspect aquatique, ni l'étendue, ni même la nature de l'eau, ne constituent des critères

⁹⁰ Le ἔλος est notamment envahi de moustiques (II 95).

⁹¹ Sur cet aspect, voir *infra*, chap. IV 5.

⁹² Traina (1988) 56.

définitifs. Peu importe, en effet, que la λίμνη soit naturelle ou artificielle (II 99 et 101), profonde ou non (III 110), que l'eau qu'elle contient soit douce ou salée (III 5)⁹³, car dans tous les cas, le point de vue adopté est avant tout spatial.

Il n'est pas rare, par exemple, que des fleuves traversent ou sortent de λίμναι (IV 51-52 ; IV 54-55 ; IV 57; VI 76, etc.)

Dans un passage sur la culture du ricin chez les Égyptiens, Hérodote précise que « ceux qui vivent dans les marécages » cultivent la plante « sur les bords des cours d'eau et des marais », παρὰ τὰ χεῖλεα τῶν τε ποταμῶν καὶ τῶν λιμνέων (II 94).

Si la référence à οἱ περὶ τὰ ἔλεα οἰκέοντες atteste que nous sommes bien dans une zone de marécages, on constate que c'est le mot λίμνη qui est utilisé pour désigner la rive où croît le végétal et non, comme le donne à penser la traduction, celui de ἔλος. Le texte grec dénote pourtant une grande cohérence : le mot ἔλος n'évoquant pas en lui-même l'idée de bordure que l'auteur cherche à exprimer, il est remplacé par celui de λίμνη, qui suppose un espace clos, et donc nécessairement des rives.

Diverses mentions confirment l'importance de la fonction spatiale : Hérodote donne par exemple la circonférence du « lac » creusé par Moéris⁹⁴ (II 149) ; à Saïs, il parle d'un lac sacré « orné d'une bordure de pierre soigneusement construite qui en fait le tour » (II 170) ; la Thessalie elle-même, pays creux (κοίλη), aurait été un lac, « enclose comme elle l'est de toutes parts par de très hautes montagnes » (VII 129).

Non loin d'Éléphantine, en Égypte, il en est un autre, « autour duquel (πéριξ) circulent des Éthiopiens nomades ; après l'avoir traversé (διεκπλέω), vous rejoindrez le cours du Nil, qui se jette dans ce lac » (II 29).

Le Palus Méotide, actuelle Mer d'Azov, est également appelé λίμνη (IV 57 : ἔτι λίμνην καλεομένην Μαιῆτιν)⁹⁵. Cette vaste étendue, qui marque la frontière entre les Scythe royaux et les Sauromates, forme une véritable enclave dans les terres, évoquant par sa configuration un lac plutôt qu'une mer (au sens où nous l'entendons aujourd'hui)⁹⁶.

Un autre trait, chez Hérodote, caractérise la λίμνη : c'est le calme de ses eaux. Son évocation semble en effet associée à l'absence d'activité et de tout mouvement ; jamais agitée, elle semble endormie. Ainsi, certains poissons « ne naissent guère dans les eaux courantes (ποταμοῖσι) [mais] s'élèvent dans les étangs (λίμνησι) » (II 93).

⁹³ Le passage concerne le lac Sirbonis, qui est en réalité une lagune ; cf. Strab. XVI 2. 32 et Diod. I 30. 4. Voir aussi Hdt. VII 30 (à propos d'un lac salé de Phrygie), et VII 109 (lac thrace).

⁹⁴ Celle-ci atteindrait 3600 stades ; cf. le commentaire de Legrand, p. 171, n. 4.

⁹⁵ Cf. I 104 ; IV 86 et 123.

⁹⁶ D'après le *Grand Larousse universel* 2 (1991) la surface de la mer d'Azov atteint 38'000 km² pour une profondeur qui ne dépasse pas 14 m (et seulement 8 m en moyenne).

On retrouve d'ailleurs la même idée chez Aristote, qui, à la question de savoir pourquoi il y a moins de sable dans les λίμναι que dans la mer et dans les rivières, répond : « le sable est du rocher émietté en petits et très petits morceaux » ; dans la mer, « celui-ci se désagrège sous les coups des vagues. Dans les λίμναι au contraire les roches ne sont pas brisées de la même façon, parce qu'il n'y a pas là de vagues comme dans la mer » (*Probl.* XXIII 33 [934 b]).

On terminera cet aperçu par une remarque relative à l'intéressante association qui est faite par Hérodote entre λίμνη et πέλαγος (VII 129), c'est-à-dire, justement, avec la mer⁹⁷. Normalement, πέλαγος sert à désigner soit la haute mer⁹⁸, soit une partie de celle-ci⁹⁹. Par trois fois cependant, son utilisation concerne des terres envahies par l'eau : il s'agit de l'Égypte lors de la crue du Nil (II 97), d'une plaine d'Asie (III 117) et de la Thessalie, qui forme un creux au cœur des montagnes (VII 129)¹⁰⁰. À la suite d'inondations, ces régions se transforment en surfaces aquatiques ; or celles-ci n'ont rien à voir avec la haute mer ou avec une étendue liquide qui s'étendrait à perte de vue ; elles sont au contraire visuellement bien délimitées, ce qui les assimile plutôt à des lacs. Pourquoi alors recourir au terme πέλαγος plutôt qu'à celui de λίμνη, *a priori* plus approprié ?

Hérodote indique à propos du Pont-Euxin « que de toutes les **mers**, c'est elle qui inspire le plus grand étonnement » (IV 85-86: Πελαγέων γὰρ ἀπάντων πέφυκε θωμασιώτατος) ; il ajoute que son embouchure « a une largeur de quatre stades et qu'elle débouche dans une **mer** de vaste étendue qu'on appelle Égée » (τούτου τοῦ πελάγεος τὸ στόμα ἐστὶ εὖρος τέσσερες στάδιοι [...] Ἐκδιδοῖ δὲ ὁ Ἑλλήσποντος ἐς χάσμα πελάγεος τὸ δὴ Αἰγαῖον καλεῖται).

Dans ce passage, le terme πέλαγος est traduit par « mer » par référence aux qualificatifs géographiques qui l'accompagnent (Πόντος ou Ἑλλήσποντος, Αἰγαῖος) et qui définissent clairement leur objet. Il n'est pas question en tout cas de haute mer puisque Hérodote, en donnant les dimensions du Pont, fait implicitement références à ses côtes. On a donc affaire à un plan d'eau limité et mesurable, à un grand lac en somme.

Alors pourquoi l'auteur compare-t-il ces surfaces à une mer (*pelagos*) plutôt qu'à un lac

⁹⁷ Concernant la terminologie marine, voir Finzenhagen (1939) 131-134 ; sur quelques aspects de la perception de la mer dans la littérature, voir Rougé (1974).

⁹⁸ Celle que l'on traverse et opposée en cela à θάλασσα et à ἄλς, d'après les dictionnaires de Liddell-Scott et Chantraine ; cf. Hdt. I 24 ; III 41 ; IV 110, etc.

⁹⁹ Au mot est alors le plus souvent associée une épithète géographique. Cf. Hdt. I 166 (τὸ Σαεδόνιον πέλαγος) ; II 113 (τὸ Αἰγύπτιον πέλαγος) ; VI 96 (τὸ Ἰκάριον πέλαγος) ; VII 176 (τὸ Θρηάκιον πέλαγος).

¹⁰⁰ Sur cette plaine, qui aurait été asséchée par Héraklès, voir *infra*, chap. X 2. 1.

(*limnè*) qui, du point de vue de nos propres critères, conviendrait mieux ? Pour reprendre l'exemple de la plaine thessalienne, on constate que πέλαγος est employé concurremment avec λίμνη pour désigner le lac formé par l'accumulation des eaux dans la vallée¹⁰¹. Le fait que les deux mots concernent le même objet incite à penser que chacun d'eux exprime un aspect particulier et différent ; en quoi πέλαγος se distingue-t-il ?

Le substantif lui-même apporte peu d'informations, car il apparaît le plus souvent seul et non caractérisé. Le contexte montre que, contrairement à la λίμνη, le rapport à la terre n'entre pas en ligne de compte.

Concernant le verbe πελαγίζω, P. Chantraine indique plusieurs significations : « former une étendue d'eau », « inonder », « naviguer au large » ou « se trouver au large »¹⁰². Hérodote lui-même n'y recourt qu'à deux occasions, lorsque l'Euphrate inonde la plaine de Babylone (I 184 : πρότερον δὲ ἑώθεε ὁ ποταμὸς ἀνὰ τὸ πεδῖον πᾶν πελαγίζειν) et à propos du Nil qui, lors des crues, change les plaines en mer (II 92 : Ἐπεὰν πλήρης γένηται ὁ ποταμὸς καὶ τὰ πεδία πελαγίσῃ). Bien que le mot évoque clairement l'image de l'inondation, elle n'en constitue pas, là encore, l'élément essentiel¹⁰³. Le critère de la profondeur — par opposition au terme τέναγος, qui lui, fait référence à des eaux peu profondes¹⁰⁴ et s'applique également à la mer¹⁰⁵ — a parfois été avancé ; mais comme l'a montré L. Robert, cette interprétation ne convient pas¹⁰⁶.

En réalité, c'est bien plutôt la notion de « platitude » et « d'étalement » qu'évoque d'abord le terme πέλαγος et qui, en définitive, correspond le mieux aux différents contextes dans lesquels le mot apparaît, que ce soit pour la mer ou pour tout autre surface aquatique¹⁰⁷.

Resterait à déterminer en quoi le πέλαγος se distingue de la λίμνη, alors même que nos conclusions tendraient plutôt à établir un rapprochement conceptuel. Les exemples mentionnés me paraissent suffisamment évocateurs pour justifier l'avis que πέλαγος

¹⁰¹ Hdt. VII 129 : Τὴν δὲ Θεσσαλίην λόγος ἐστὶ τὸ παλαιὸν εἶναι λίμνην...; λέγεται [...] τοὺς ποταμοὺς [...] ῥέοντας δὲ ποιέειν τὴν Θεσσαλίην πᾶσαν πέλαγος.

¹⁰² Chantraine, *Dictionnaire*, s.v. πέλαγος.

¹⁰³ Le terme κατακλύζω, par exemple, exprime cette idée de manière beaucoup plus directe et évocatrice : voir par exemple II 13 et 99.

¹⁰⁴ Chantraine, *Dictionnaire*, s.v.

¹⁰⁵ Voir par exemple Hdt. I 202 ; VII 176 ; VIII 129.

¹⁰⁶ L. Robert, « Philologie et géographie II. Sur Plin l'Ancien, livre II », *Anatolia* 4 (1959) 1-26 [voir p. 9 en particulier ; repris dans *OMS* III, p. 1423-1447, p. 1431, n. 31 en particulier] ; en outre, A. Lesky (1947) 13-14. Dès lors, la traduction de « πρόκειται δὲ λίμνη πελαγίζουσα » proposée par Fr. Lasserre au livre V 3, 12, à propos d'un temple « devant lequel s'étend un lac profond comme la mer » se révèle inadéquate. Peut-être vaudrait-il mieux traduire par « un temple au devant duquel un lac s'étale comme la mer ».

¹⁰⁷ C'est ainsi que je comprends le passage de Pausanias VIII 11, 1, qui, non loin de Mantinée, mentionne « un endroit plein de chênes, appelé *Pélagos* » (Grasberger, 1888, 231 expliquait l'appellation « offenbar von den wogenden Wipfeln der Bäume », en raison de l'ondulation des cimes).

évoque également l'idée de grandeur et d'immensité, ce qui n'est pas le cas de λίμνη. Conçu comme une vaste plaine liquide, le πέλαγος s'applique ainsi parfaitement non seulement à la mer, mais à toute surface aquatique, dont on souhaite souligner l'étendue.

Au terme de ce parcours, on constate que si, chez Hérodote, ἔλος, λίμνη et πέλαγος désignent tous trois des plans d'eau, chacun de ces termes suppose un angle d'approche différent, en fonction de critères précis, mais souvent occultés par nos catégories modernes de classification. Cette variété dans la terminologie ne fait que confirmer une aptitude à appréhender la nature sous ses aspects multiples, grâce à un vocabulaire nuancé et adapté, qui permettait de décrire un monde en constante évolution. Les paysages sont donc bien présents dans la langue d'Hérodote, dans toute leur diversité, bien que notre lecture, encore tout imprégnée de romantisme, ne parvienne pas toujours à en apprécier spontanément la richesse et la complexité.

Thucydide

Peu de milieux humides dans la *Guerre du Péloponnèse* : telle est la constatation que l'on peut faire d'emblée et qui contraste singulièrement avec l'*Enquête*. Pourtant, l'évocation de l'environnement contribue largement chez Thucydide à rendre compte des situations et des comportements ; les éléments du paysage y apparaissent nombreux et tiennent un rôle essentiel dans le déroulement des événements¹⁰⁸.

Les quelques mentions de lacs et de marais confirment cependant les observations précédentes. Comme chez Hérodote, le terme λίμνη exprime avant tout l'idée d'espace. Dans la région appelée Élaïatide s'élève la ville d'Éphyré :

Non loin de là, le **lac** Achéron se déverse dans la mer. Il doit son nom au fleuve Achéron, qui vient s'y jeter, après avoir traversé la Thesprotide (I 46. 4 ; trad. D. Roussel).

ἐξίησι δὲ παρ' αὐτὴν Ἀχερουσία λίμνη ἐς θάλασσαν· διὰ δὲ τῆς Θεσπρωτίδος Ἀχέρων ποταμὸς ῥέων ἐσβάλλει ἐς αὐτὴν, ἀφ' οὗ καὶ τὴν ἐπωνυμίαν ἔχει.

Le lac apparaît ici comme une sorte de « récipient », un conteneur dont le fleuve constitue l'exutoire¹⁰⁹. Mais le fleuve peut également contribuer à sa formation, comme

¹⁰⁸ Voir par exemple V 7. 3-4, à propos des préparatifs de la bataille d'Amphipolis (422-421) : Cléon « disait qu'en montant vers la ville, il voulait plutôt observer les lieux [...]. Il vint donc établir son armée sur une hauteur solidement défendue devant Amphipolis, et alla lui-même observer la région marécageuse du Strymon (τὸ λιμνώδες τοῦ Στρυμόνος) et la façon dont se présentait la situation de la ville du côté de la Thrace ». Sur les marécages de ce fleuve, voir *infra*, à propos de Théophraste, *Recherches* IV 9. 1.

¹⁰⁹ La même image est reprise IV 103. 1 à propos du lac Bolbé, qui se déverse dans la mer.

dans le cas du Strymon, dont l'étalement aboutit à la formation du lac Prasias (IV 108. 1)¹¹⁰.

Λίμνη est également utilisé pour qualifier le lac Copais. En 424, lorsque, les Béotiens s'apprêtent à affronter les Athéniens lors de la bataille de Délion :

Les troupes de Thèbes et des cités dépendantes occupaient l'aile droite ; au centre se trouvaient les Haliartiens, les Coronéens, les Côpaiens et les autres **riverains du lac** (IV 93. 4).

Εἶχον δὲ δεξιὸν μὲν κέρας Θηβαῖοι καὶ οἱ ξύμμοροι αὐτοῖς· μέσοι δὲ Ἀλιάρτιοι καὶ Κορωναῖοι καὶ Κωπαιῆς καὶ οἱ ἄλλοι οἱ **περὶ τὴν λίμνην**.

Ici, la λίμνη détermine une zone géographique, à laquelle se rattachent plusieurs cités, pour lesquelles elle constitue un véritable point de référence identitaire.

Les rares occurrences du terme ἔλος ne suffisent pas, en revanche, pour dégager des critères de définition précis. Le contexte montre que celui-ci est généralement considéré comme un milieu hostile et dangereux, selon un principe conforme la fonction narrative du marais dans la littérature, mais qui n'a guère de rapport avec un quelconque référent « naturaliste » — nous y reviendrons.

Aristote

Grâce à son extraordinaire culture et à ses centres d'intérêt multiples, Aristote et son école constituent une source d'informations privilégiée pour la question qui nous occupe. Les traités d'histoire naturelle nous retiendront en particulier, en raison de la place tout à fait prévalente qu'ils accordent à l'environnement et à son influence sur les modes de vie.

Les zones humides, abondamment peuplées, apparaissent ainsi de façon récurrente chez le Stagirite, non bien sûr pour elles-mêmes, en tant que décor, mais comme facteur explicatif de la constitution ou du comportement des créatures qui les occupent.

Les animaux se répartissent ainsi en trois catégories principales, chacune donnant lieu ensuite à un classement fondé sur la nature de l'habitat¹¹¹ :

¹¹⁰ Cf. V 7. 4, où l'auteur qualifie la région marécageuse du Strymon de τὸ λιμνώδες τοῦ Στρυμόνος.

¹¹¹ On distingue le règne « ailé », « terrestre » et « aquatique » ; voir *Catégories* 14 b-15 a [*Avant les lieux* 13].

Parmi les animaux aquatiques, les uns vivent dans la **mer**, d'autres dans les **cours d'eau** ou les **étangs**, d'autres dans les **marais**, comme la grenouille et le triton (*Hist. Anim.* I 1 [487 a]).

Τῶν δ' ἐνύδρων τὰ μὲν ἐστὶ **θαλάττια**, τὰ δὲ **ποτάμια**, τὰ δὲ **λιμναῖα**, τὰ δὲ **τελματιαῖα**, οἷον βάτραχος καὶ κορδύλος.

L'auteur, on le constate, utilise des adjectifs qui permettent de caractériser immédiatement les différentes créatures en fonction de son biotope. Si les termes **θαλάττιος** et **ποτάμιος** n'exigent pas de commentaire particulier, on relèvera en revanche l'intéressante opposition entre animaux « d'étangs » (**λιμναῖα**) et animaux « de marais » (**τελματιαῖος**). Si **λιμναῖος** désigne le milieu lacustre conçu comme un espace — tel est le cas aussi pour la mer et les fleuves —, il semble en revanche que **τελματιαῖος** fasse plutôt référence à un état, ou mieux, à une matière : τὸ τέλμα. D'après Chantraine¹¹², le terme désigne un « marais », un « marécage », de l' « eau stagnante », une « lagune » ou de la « vase ». Notre ignorance de l'étymologie explique en grande partie le flou qui se dégage de cette définition.

Si le lien avec les milieux humides paraît indiscutable, le contexte ne permet pas ici d'être plus précis. Entre l'eau du **ποταμός** et celle de la **λίμνη**, l'adjectif **τελματιαῖος** pourrait suggérer l'idée d'une eau qui se caractérise principalement par son aspect trouble et bourbeux. Cette interprétation correspondrait en tout cas parfaitement au biotope de la grenouille et du triton.

Dans *Hist. Anim.* VI 2 [559 a], l'auteur insiste sur la « différence entre les œufs des oiseaux **de rivière** ou **de marais** et ceux des oiseaux de terre ferme (**διαφέρουσι δὲ καὶ τὰ τῶν περὶ ποταμούς καὶ λίμνας γινομένων ὀρνέων πρὸς τὰ τῶν ξηροβατικῶν**) : ceux des oiseaux aquatiques » (**τὰ τῶν ἐνύδρων**), précise-t-il, ont une quantité plus grande de jaune que les autres.

La **λίμνη** appartient donc, au même titre que la rivière, à la catégorie des milieux aquatiques (ou humides), par opposition aux milieux secs¹¹³. On relèvera aussi que c'est le terme **λίμνη** qui est associé à **ποταμός** et non celui de **ἔλος** ; la distinction doit avoir un

¹¹² Chantraine, *Dictionnaire*, s.v.

¹¹³ Une opposition analogue se retrouve dans le *De part. anim.* XVI [659 a], à propos de l'éléphant : « par sa nature c'est, en effet, un animal qui peut vivre aussi bien dans les marécages que sur terre » (**τὴν γὰρ φύσιν ἐλώδες ἄμα τὸ ζῶν ἐστὶ καὶ πεζόν**). Ici, c'est l'adjectif **ἐλώδης** qui permet de qualifier la nature aquatique du pachyderme, tandis que le terme **πεζόν** exprime son aspect terrestre — la terre étant appréhendée non en tant qu'espace mais comme un élément, tel l'air ou l'eau. Dans les *Météor.* I 14 [351 b], **ἐλώδης** est associé à **ἐνυδρὸς** pour désigner, en opposition à **ξηρὸς**, « les endroits qui se transforment et deviennent secs après avoir été marécageux et humides ».

sens et la traduction par « marais » en gomme peut-être la spécificité. On peut se demander si ποταμός n'exprimerait pas ici l'idée d'eau courante, par opposition à l'étendue immobile de la λίμνη.

Une telle interprétation ne va pas sans conséquence pour la traduction : elle implique que, de manière générale, λίμνη puisse s'appliquer aussi bien à un « lac » qu'à un « étang » ou à tout autre plan d'eau¹¹⁴, quel que soit son aspect ou son étendue¹¹⁵, pourvu qu'il se présente comme un espace visuellement clos. Par conséquent, la distinction qui, en français, repose sur un jugement en terme de volume et de surface, n'a pas d'équivalent en grec, où le facteur « mesure » s'avère non valide¹¹⁶. Ainsi, l'interprétation de la terminologie doit-elle beaucoup au traducteur : tributaire de ses propres catégories référentielles, il doit tenir compte des critères qui fondent le système de la perception antique, au risque de voir sa cohérence lui échapper.

Voyons si d'autres éléments permettent de saisir plus précisément encore la nature de la λίμνη.

Dans un exposé sur les processus d'alluvionnement, Aristote évoque l'oasis d'Amon en Libye et le creux qu'elle forme par rapport au pays environnant :

Il est clair qu'une alluvion s'est formée qui a donné naissance à des **marécages** et à un sol ferme, et qu'avec le temps **l'eau qui avait stagné et formé des marais**¹¹⁷ s'est évaporée et qu'elle a maintenant disparu (*Météor.* I 14 [352 b–353 a] ; trad. P. Louis).

¹¹⁴ Elle désigne aussi une étendue d'eau souterraine (*Météor.* I 13 [349 b]) : « l'origine des cours d'eau ne se situe pas dans quelques nappes infiltrées sous terre » (μη τοιαύτην [en parlant de l'eau] εἶναι τὴν ἀρχὴν τῶν ποταμῶν, οἷον ὑπὸ γῆν **λίμνας** τινὰς ἀποκεκριμένους).

¹¹⁵ Les dimensions en sont parfois précisées : voir par exemple *Mir. ausc.* 81 [836 a-b] qui mentionne un lac situé à proximité du fleuve Eridan et dont l'eau chaude et non potable provoque des vapeurs nauséabondes et la mort des animaux qui s'en approchent. Dans un autre passage (*Ibid.* 112 [840 b]), Aristote mentionne même en Sicile un λιμνίον ayant la circonférence d'un bouclier et s'agrandissant au fur et à mesure que des personnes s'y baignent. La notion d'espace s'avère également prééminente lorsque, pour qualifier une surface aquatique totalement asséchée, Aristote utilise encore le terme λίμνη (*Probl.* XXIII 34 [935 a]). Cette dernière constatation en amène une autre : c'est que la profondeur ne constitue pas un critère distinctif de la λίμνη. Le fait est confirmé encore *Hist. anim.* VI 14 [568 a], où il est dit que parmi les silures habitant les λίμναι, les plus gros déposent leurs œufs dans les eaux profondes, ἐν τοῖς βαθέσι, tandis que les plus petits pondent dans les bas-fonds, ἐν τοῖς βραχυτέροις.

¹¹⁶ L'affirmation selon laquelle « il n'y a rien d'absurde à supposer l'existence de lieux renfermant une grande quantité d'eau, comme des lacs », οὐ μὴν ἀλλὰ καὶ τοιούτους εἶναι τόπους ἔχοντας πλῆθος ὕδατος, οἷον λίμνας (*Météor.* I 13 [350 b]) paraît aller à l'encontre de mon propos. On peut cependant réduire assez facilement cette apparente contradiction : ce que l'auteur souhaite exprimer ici, c'est l'idée d'une vaste étendue d'eau douce (le chapitre consacré à l'origine des cours d'eau ne concerne pas l'eau salée) ; or, de quel terme le grec disposait-il pour rendre cette réalité, sinon celui de λίμνη ? Cela ne signifie pas pour autant que le critère de la surface joue un rôle déterminant dans sa définition.

¹¹⁷ Le verbe ἐναπολείπω constitue un *hapax* chez Aristote ; il désigne une eau qui subsiste sous forme de dépôt.

Δῆλον γὰρ ὡς ἐγχώσεως μὲν γενομένης ἐγένοντο **λίμναι** καὶ χέρσος, χρόνου δὲ γενομένου **τὸ ἐναπολειφθὲν καὶ λιμνάσαν ὕδωρ** ξηρανθὲν ἐστὶν ἤδη φροῦδον.

Le même processus est décrit à propos du Palus Méotide :

C'est encore ce qui s'est passé dans le Palus Méotide où les alluvions déposées¹¹⁸ par les fleuves sont telles que les navires qui y pénètrent de nos jours pour le trafic sont d'un tonnage beaucoup plus faible qu'il y a soixante ans. D'où il est facile de conclure que ce **marais** comme la plupart des **marécages** est dû à l'action des cours d'eau et qu'il finira nécessairement par s'assécher (*Météor.* I 14 [353 a]).

Ἀλλὰ μὴν καὶ τὰ περὶ τὴν **Μαιῶτιν λίμνην** ἐπιδέδωκε τῇ προσχώσει τῶν ποταμῶν τοσοῦτον, ὥστε πολλῶ ἐλάττω μεγέθει πλοῖα νῦν εἰσπλεῖν πρὸς τὴν ἐργασίαν ἢ ἔτος ἐξηκοστόν· ὥστε ἐκ τούτου ῥάδιον ἀναλογίσασθαι ὅτι καὶ τὸ πρῶτον, ὥσπερ αἱ πολλαὶ τῶν **λιμνῶν**, καὶ αὕτη ἔργον ἐστὶ τῶν ποταμῶν, καὶ τὸ τελευταῖον πᾶσαν ἀνάγκη γενέσθαι ξηράν.

L'auteur poursuit avec un troisième exemple :

Citons aussi le Bosphore, qui a toujours un courant du fait des dépôts qui s'y forment, et nous pouvons même observer de nos propres yeux comment les choses se passent : lorsque le courant qui vient d'Asie¹¹⁹ élevait un cordon littoral, ce qui se trouvait en arrière de cette ligne devenait d'abord un petit **marécage**, et ensuite se desséchait ; puis un second rivage se formait devant le premier, avec encore un **marécage** ; et ainsi de suite toujours de la même façon (*Météor.* I 14 [353 a]).

Ἔτι δὲ ὁ Βόσπορος αἰεὶ μὲν ῥεῖ διὰ τὸ προσχοῦσθαι, καὶ ἔστιν ἔτι ταῦτα καὶ τοῖς ὄμμασιν ἰδεῖν ὅν τινα συμβαίνει τρόπον· ὅτε γὰρ ἀπὸ τῆς Ἀσίας ἥونا ποιήσειεν ὁ ῥοῦς, τὸ ὀπισθεν **λίμνη** ἐγίγνετο μικρὰ τὸ πρῶτον, εἴτ' ἐξηράνθη ἄν, μετὰ δὲ τοῦτο ἄλλη ἢ ἀπὸ ταύτης ἥων, καὶ **λίμνη** ἀπὸ ταύτης· καὶ τοῦτο αἰεὶ οὕτως συνέβαινεν ὁμοίως·

Dans les trois cas, le terme **λίμνη** a été traduit par « marais » ou « marécage », ce qui, me semble-t-il, ne correspond pas tout à fait au texte grec, déformant du même coup l'image cohérente du processus naturel que l'auteur souhaite transmettre à son lecteur. En

¹¹⁸ Le verbe ἐπιδίδωμι suggère une accumulation, avec l'idée de progression, ce que la traduction rend de manière assez peu évocatrice.

¹¹⁹ On peut aussi imaginer que ἀπὸ τῆς Ἀσίας — formule qui témoigne de la croyance selon laquelle les mers se situaient à des niveaux différents (Strab. I 3. 11) — aille non avec ὁ ῥοῦς, mais avec ἥονα, de sorte que « le courant élevait un cordon littoral du côté de l'Asie ». Une telle interprétation en tout cas ne contredirait nullement les théories actuelles sur la formation du Bosphore ; voir par exemple Lericolais (2003) ; en outre, Huet (1999), à propos du même Lericolais.

effet, au vu de ce qui a été dit précédemment, les λίμναι n'ont, a priori et sauf argument particulier, aucune raison d'être interprétées comme des marais¹²⁰ : elles représentent simplement des plans d'eau bien délimités, formés par suite d'un alluvionnement. Or, une surface délimitée signifie aussi qu'elle est limitée. Ce point constitue une exigence incontournable pour corroborer la théorie développée par Aristote : selon lui, tout assèchement commence par la limitation préalable de la surface concernée et sera d'autant plus rapide que celle-ci est restreinte. La transformation en λίμνη procède donc d'une isolation, puis d'une réduction de l'élément liquide, première étape de ce que l'on pourrait presque appeler la « dialectique aristotélicienne de l'assèchement ».

Ces témoignages confirment donc pleinement la perception de λίμνη comme une surface aquatique¹²¹.

L'association des λίμναι et des ποταμοί, nous l'avons constaté, se révèle très fréquente chez Aristote, notamment lorsqu'il est question d'animaux évoluant dans un milieu humide, par opposition à ceux qui vivent en bord de mer ou sur la terre ferme. Le ἔλος se rattache fréquemment au même contexte, où il constitue lui aussi un environnement faunique : c'est par exemple celui de la bergeronnette (*Hist. Anim.* IX 1 [609 b])¹²², des cygnes, qui « vivent sur les **étangs** et les **marais** », βιοτεύουσι περὶ λίμνας καὶ ἔλη (IX 12 [615 a]), de l'**ἐλέα** (IX 18 [617 a]) ou du héron qui « habite dans les **marais**, les **étangs**, les plaines et les **prairies** », νέμεται δ' ἔλη καὶ λίμνας καὶ πεδία καὶ λειμῶνας (IX 15 [616 b]) ; cet oiseau appréciant particulièrement l'eau, on peut sans hésitation identifier tous les milieux mentionnés comme des zones humides (du moins dans ce contexte précis). En hiver, les grues également migrent « vers les **marécages** de la Haute Égypte », εἰς τὰ ἔλη τὰ ἄνω τῆς Αἰγύπτου (VIII 12 [597 a]).

La même terminologie est utilisée à propos des chevaux ; contrairement aux bovins :

¹²⁰ Bien que ces zones soient toutes en voie d'assèchement progressif et que, par conséquent, elle soient vouées à devenir, à un certain moment, des marécages ; mais tel n'est pas ici le propos de l'auteur. De plus, Aristote fait très bien la différence lorsqu'il évoque des marais. Il en témoigne dans un chapitre consacré à l'origine des cours d'eau, où il explique que ceux-ci ne peuvent pas tous provenir de réserves d'eau existantes ; d'après lui, les plus importants descendent des montagnes : « quant à ceux qui coulent à partir de **marais**, il arrive que presque tous les **marais** se trouvent au pied de montagnes ou de lieux qui s'élèvent par degrés », ἐπεὶ καὶ ὅσοι αὐτῶν ῥέουσιν ἐξ ἐλῶν, τὰ ἔλη ὑπὸ ὄρη κεῖσθαι συμβαίνει πάντα σχεδὸν ἢ τόπους ὑψηλοὺς ἐκ προσαγωγῆς (*Météor.* I 13 [350 b]).

¹²¹ Cette logique n'implique pas l'idée d'un dessèchement progressif, linéaire et irrémédiable de toutes les surfaces aquatiques : la théorie de l'évolution des terres repose au contraire sur le postulat de changements périodiques et de revirements, contrairement à ce que pensent certains philosophes comme Démocrite ou Héraclite (cf. *Météor.* I 14 [351 a-353 a] ; II 1 [353 b] ; II 3 [356 b]).

¹²² Cf. IX 12 [615 a], où il est dit qu'elle fait partie des oiseaux qui « vivent près des eaux et des marais » (περὶ τὰ ὕδατα καὶ τὰ ἔλη βιοτεύουσιν).

Les chevaux se plaisent dans les **prés** et les **marais**. Ils boivent, en effet, les eaux bourbeuses, et, si l'eau est pure, ils la troublent avec leurs sabots, et ensuite, après avoir bu, ils s'y baignent (*Hist. Anim.* VIII 24 [605 a]).

Χαίρουσι δ' οἱ ἵπποι τοῖς **λειμῶσι καὶ** τοῖς **ἐλεσιν**· καὶ γὰρ τῶν ὑδάτων τὰ θολερὰ πίνουσι, κἂν ἢ καθαρὰ, ἀνατρέπουσιν αὐτὰ οἱ ἵπποι ταῖς ὀπλαῖς, εἴτα πιοῦσαι λούονται.

Dans tous ces exemples, le ἔλος constitue un véritable biotope. Bien que ses caractéristiques restent difficiles à établir, il n'est pas douteux que le terme ait été suffisamment clair pour évoquer un milieu précis.

Pour tenter d'en appréhender la spécificité, je partirai de deux passages appartenant à la série des *Problèmes*. Le premier est consacré aux conditions climatiques :

Pourquoi les gens qui sont dans les bateaux, bien que leur vie se passe sur l'eau, ont-ils plus de couleurs que ceux qui habitent les **régions marécageuses** ? Est-ce que la raison n'en est pas le temps qu'il fait et le bon air ? L'eau fait pâlir les gens quand elle se putréfie, ce qui lui arrive sous l'effet de la stagnation : c'est pourquoi les habitants des **endroits marécageux** sont pâlots (*Probl.* XIV 12 [910 a]).

Διὰ τί οἱ ἐν τοῖς πλοίοις εὐχροοί, ἐπὶ ὕδατος διαιτῶμενοι, μᾶλλον τῶν ἐν τοῖς **ἐλεσιν** ; ἢ ἡ ὥρα καὶ τὸ εὐπνουν αἴτιον; ὥχρους δὲ τὸ ὕδωρ ποιεῖ, ὅταν σήπηται, ὃ πάσχει δι' ἀκίνησίαν· διὸ ἐν τοῖς **ἐλώδεσιν** ὑπώχροι¹²³.

Le second concerne des questions médicales :

Pourquoi lorsque beaucoup de brume s'élève de la terre sous l'influence du soleil, l'année propage-t-elle la peste? Est-ce parce que c'est là nécessairement la marque d'un été humide et pluvieux et le signe que la terre est fatalement humide? C'est donc comme si l'on habitait un **endroit marécageux**. Un tel endroit est **malsain** (*Probl.* I 21 [862a]).

Διὰ τί, ὅταν ἐκ γῆς ἀτμός ἀνίη πολὺς ὑπὸ τοῦ ἡλίου, τὸ ἔτος λοιμῶδες γίνεται; ἢ ὅτι ὑγρὸν ἀνάγκη καὶ ἔπομβρον τὸ ἔτος σημαίνειν, καὶ τὴν γῆν ὑγρὰν ἀνάγκη εἶναι; οἷον οὖν ἐν **ἐλώδει τόπω** ἢ οἴκησις γίνεται. **Νοσώδης** δὲ ἡ τοιαύτη ἐστίν.

L'originalité de ces textes réside dans le recours à un dérivé direct du terme qui nous occupe, c'est l'adjectif ἐλώδης¹²⁴, dont il s'agit de déterminer la signification exacte.

¹²³ La nuance qui est faite en grec entre ἔλος et ἐλώδης [τόπος] n'apparaît pas (ou mal) dans la traduction française ; elle reste à éclaircir.

¹²⁴ Pour le contenu de ces témoignages, voir *infra* chap. IV 3.

Les remarques précédentes laissent penser que celui-ci n'exprime pas, fondamentalement, l'idée d'un espace. De fait, si le contexte indique qu'il désigne bien un terrain saturé d'eau, il n'implique pas nécessairement une étendue aquatique au sens strict du terme, puisqu'il peut être recouvert d'herbe :

Les oiseaux aquatiques font toujours leur nid dans des endroits marécageux et couverts d'herbes (*Hist. Anim.* VI 8 [564 a] ; trad. P. Louis).

Πρὸς δὲ τόποις ἐλώδεσσι τε καὶ πόαν ἔχουσι πάντων τῶν λιμναίων ὀρνίθων αἱ νεοττιαὶ γίνονται.

On pourra objecter que certains végétaux, tel le roseau, croissent parfaitement dans un environnement totalement submergé. En outre, il faut reconnaître que le lieu ἐλώδης est considéré, le plus souvent, comme aquatique¹²⁵. Cette apparente contradiction reflète pourtant, me semble-t-il, une diversité plutôt qu'une soi-disant ambiguïté intrinsèque des milieux marécageux¹²⁶. Elle atteste en tout cas que le niveau de saturation en eau du terrain ἐλώδης ne constitue pas, en soi, un facteur déterminant ; il faut donc chercher ailleurs le critère qui fonde la définition.

L'association des deux adjectifs ἐλώδης et λιμναῖος révèle une grande précision du grec pour traduire divers aspects d'une réalité dont le français peine à rendre les nuances. Dans le passage que nous venons de citer, on peut interpréter λιμναῖος comme l'équivalent du français « lacustre », ce qui suppose, en l'occurrence, l'idée d'un biotope spécifique : celui de la λίμνη¹²⁷. L'adjectif ἐλώδης, en revanche, ne désigne pas à proprement parler

¹²⁵ Notamment lorsqu'Aristote évoque certains poissons (*Hist. anim.* VI 15 [569 b]) : « Ces poissons se forment dans les endroits ombrageux et **marécageux** », Γίνονται δ' ἐν τοῖς ἐπισκίοις καὶ ἐλώδεσι τόποις ; voir aussi *Probl.* XX 32 [926 b] : « Pourquoi les melons arrivés à maturité sont-ils meilleurs **dans les plaines marécageuses** qui sont gorgées d'eau, comme autour d'Orchomène et en Égypte ? Il semble que ce pays soit plein d'eau. Or les **terrains marécageux sont remplis d'eau** », Διὰ τί οἱ σίκυοι πέπονες ἄριστοι γίνονται ἐν τοῖς ἐλώδεσι πεδίοις, οἷσιν ἐνύγροισι, οἷον περὶ Ὀρχομενὸν καὶ ἐν Αἰγύπτῳ; δοκεῖ δ' ἐνυδρὸς αὕτη ἡ χώρα εἶναι. ἔστι δὲ τὰ ἐλώδη ἐνυδρὰ.

¹²⁶ Cf. *Probl.* I 18 [861 a] et XIV 6 [909 a] : « Pourquoi **en terrain marécageux**, les plaies de la tête guérissent-elles rapidement, et celles des jambes péniblement ? Est-ce parce que l'**humide** est alourdi par le fait qu'il est **terreux**, et que ce qui est lourd a tendance à descendre ? Donc ce qui est en haut se trouve épuré grâce au passage du lourd dans le bas, et le bas plein d'excrétions et de matières corruptibles », Διὰ τί ἐν τοῖς ἐλώδεσι τὰ μὲν ἐν τῇ κεφαλῇ ἔλκη ταχὺ ὑγιάζεται, τὰ δὲ ἐν ταῖς κνήμαις μόλις; ἢ ὅτι βαρεῖα ἡ ὑγρότης διὰ τὸ γεώδης εἶναι, τὰ δὲ βαρεὰ εἰς τὸ κάτω ἀποχωρεῖ; τὰ μὲν οὖν ἄνω ἔκκριτα διὰ τὸ ἀποκεχωρηκέναι εἰς τὰ κάτω, τὰ δὲ κάτω πολλῆς γέμει περιττώσεως καὶ εὐσήπτου. L'association de l'humidité et de terre qui caractérise le marécage semble ici confirmée. On notera cependant l'existence d'un manuscrit qui, au lieu de ἐλώδης, donne la leçon ὑλώδεσι (voir l'édition de P. Louis, Paris, les Belles Lettres 1991). Mais cette variante déroge, me semble-t-il, quelque peu à la cohérence générale de l'argumentation d'Aristote. C'est pourquoi, l'analyse terminologique me porte plutôt à accepter ici la leçon traditionnelle.

¹²⁷ Voir aussi *Hist. Anim.* VI 14 [568 a], qui différencie « les poissons **de lac et de rivière** », οἱ λιμναῖοι καὶ οἱ ποτάμιοι τῶν ἰχθύων.

un milieu — celui du ἔλος —, mais caractérise plutôt la composition particulière de son sol.

Mais il convient surtout de relever que ἐλώδης et λιμναῖος ne peuvent pas être mis sur le même plan, parce qu'ils concernent des catégories d'objets différentes : le premier s'applique à un lieu, le second à une créature. Et ceux-ci ne sont pas interchangeables : un lieu ne sera jamais λιμναῖος ni aucun oiseau ἐλώδης.

Mais quel critère retenir alors pour définir le milieu ἐλώδης ? Un passage des *Météorologiques* aidera peut-être à y voir plus clair ; il concerne les bouches du Nil :

Les lieux les plus proches du dépôt des alluvions **doivent nécessairement rester marécageux** plus longtemps, du fait que **l'eau stagne** toujours davantage dans les terrains formés les derniers (*Météor.* I 14 [352 a] ; trad. P. Louis).

Ἐλώδεις γὰρ ἐπὶ πλείω χρόνον ἀναγκαῖον εἶναι τοὺς ἐγγύτερον τῆς προσχώσεως διὰ τὸ λιμνάζειν¹²⁸ ἐν τοῖς ἐσχάτοις αἰεὶ μᾶλλον.

Ici, ἐλώδης qualifie explicitement un terrain où l'eau *stagne* (τὸ λιμνάζειν)¹²⁹ : ne tiendrait-on pas là la spécificité que nous recherchons ? Voyons ce que peut nous apprendre le verbe λιμνάζειν¹³⁰.

Dans un exposé consacré aux vaisseaux sanguins, Aristote décrit les différentes cavités qui composent le cœur :

Ainsi donc la grande veine part de la plus grande cavité, celle qui est en haut et à droite, puis elle traverse la cavité médiane [sc. le ventricule gauche], redevenue un vaisseau, comme si la cavité était une portion de vaisseau dans laquelle le sang **s'étale** (*Histoire des animaux* III 3 [513 b] ; trad. P. Louis).

Ἡ μὲν οὖν μεγάλη φλέψ ἐκ τῆς μεγίστης ἥρτηται κοίλιας τῆς ἄνω καὶ ἐν τοῖς δεξιοῖς, εἴτα διὰ τοῦ κοίλου τοῦ μέσου τείνεται πάλιν φλέψ, ὥς οὔσης τῆς κοιλίας μορίου τῆς φλεβὸς ἐν ᾧ **λιμνάζει** τὸ αἷμα.

L'expression développée ici revêt un intérêt particulier, car le verbe λιμνάζειν est clairement associé à l'idée d'« étalement » : le sang qui circule dans le vaisseau se répand dans une des cavités cardiaques, tel un fleuve sortant de son lit.

¹²⁸ L'expression est reprise quelques lignes plus bas à propos de l'Argolide qui « jadis en friche à cause des marécages » est maintenant exploitée (sur ce passage, voir *infra*, chap. IV 3).

¹²⁹ Cf. *Probl.* XXVI 58 [947 a] (voir *infra*, chap. IV 3), où l'eau stagnante est qualifiée de τὸ ἐμμένον ὕδωρ.

¹³⁰ Totalement absent de l'œuvre d'Hérodote, on le trouve chez Thucydide sous la forme περιλιμνάζω (II 102. 2), pour désigner les inondations provoquées par le fleuve Achélōs autour de la ville d'Oiniadai (Acarnanie) pendant la mauvaise saison ; le *TLG* recense 10 mentions chez Aristote.

Dans un autre chapitre où il s'intéresse à la mer, Aristote évoque le Tartare, où, selon Platon, toutes les eaux trouvent leur origine :

C'est de là que partirait le flot de chaque fleuve, parce que cette masse première et primordiale est en perpétuelle agitation : car elle n'a pas d'appui stable, mais tourne sans cesse autour du centre. Et c'est son mouvement vers le haut et vers le bas qui emplirait les cours d'eau. Certains formeraient en beaucoup d'endroits des **étendues stagnantes, comme la mer de nos régions**¹³¹, mais tous boucleraient le cercle et reviendraient au principe d'où est parti leurs cours [...] (*Météor.* II 2 [356 a] ; trad. P. Louis).

τὴν δ' ἐπίρρυσιν ποιεῖν ἐφ' ἑκάστα τῶν ρευμάτων διὰ τὸ σαλεύειν αἰὲ τὸ πρῶτον καὶ τὴν ἀρχήν· οὐκ ἔχειν γὰρ ἔδραν, ἀλλ' αἰὲ περὶ τὸ μέσον εἰλεῖσθαι· κινούμενον δ' ἄνω καὶ κάτω ποιεῖν τὴν ἐπίχυσιν τοῖς ρεύμασιν. τὰ δὲ πολλαχοῦ μὲν **λιμνάζειν, οἶον καὶ τὴν παρ' ἡμῖν εἶναι θάλατταν**, πάντα δὲ πάλιν κύκλῳ περιάγειν εἰς τὴν ἀρχήν, ὅθεν ἦρξαντο ρεῖν [...].

L'expression qui compare la mer Méditerranée à une « étendue stagnante » peut paraître à première vue surprenante. Normalement en effet, c'est l'adjectif στάσιμος qui est utilisé pour désigner les eaux stagnantes par opposition aux eaux courantes (ρύτός)¹³² et non le verbe λιμνάζειν. Une fois de plus, le choix terminologique révèle en grec une nuance que le français ne parvient pas à rendre de manière précise.

Si λιμνάζειν n'exprime pas la stagnation proprement dite, que signifie-t-il ? En se fondant sur les observations précédentes, on peut supposer que le terme traduit l'idée d'étalement, que le passage sur la circulation sanguine évoque de manière si suggestive. La notion de stagnation serait donc bien présente, mais au deuxième degré seulement, comme une conséquence de cette action.

Un *Problème*, consacré à l'origine du vent, semble confirmer notre interprétation. Aristote y relève en particulier les analogies qui existent avec l'eau :

Car l'eau, quand elle est entraînée sur une pente, s'écoule plus vite que lorsqu'elle **s'étend** sur une surface plate et unie (*Probl.* XXVI 36 [944 b] ; trad. P. Louis).

¹³¹ Dans son commentaire du texte, P. Louis (Paris, les Belles Lettres 1982) précise que « le verbe λιμνάζειν signifie aussi bien former des lacs que former des marécages. Il peut s'appliquer à la mer, puisque celle-ci n'a pas de courant appréciable (I, 14, 353 b 32) ». Précisons que dans la classification aristotélicienne des eaux (il s'agit du passage allégué par P. Louis, qui correspond en réalité à *Météor.* II 1 [353 b]), la mer, bien que στάσιμος, constitue une catégorie explicitement à part. Par ailleurs, si le fait que la mer « λιμνάζει » suppose bien l'absence d'écoulement visible, cela n'implique nullement une immobilité absolue ; celle-ci peut au contraire être fort agitée, que ce soit par les courants (*Météor.* II 1 [354 a]) ou par les vents (*Probl.* XXVI 37).

¹³² Voir *Météor.* II 1 [353 b].

Τό τε γὰρ ὕδωρ, ὅταν εἰς τὸ κάταντες φέρεται, θᾶπτον ῥεῖ ἢ ὅταν ἐν τῷ ἐπιπέδῳ καὶ ὁμαλῷ **λιμνάζει**.

Dans ce cas, le verbe « s'étendre » me semble traduire parfaitement le sens de **λιμνάζειν**¹³³. Le contexte en effet, ne permet pas d'utiliser le terme « stagner », qui suppose en français l'absence totale de mouvement. Or précisément, le grec oppose ici deux termes — ῥέω et **λιμνάζω** — qui impliquent tous deux un mouvement, mais à des degrés différents.

Terminons ce panorama par deux passages qui illustrent admirablement cette conception. Le premier a trait à la circulation de l'air et à la formation des nuages :

Car la couche d'air circulaire autour de la Terre doit nécessairement être tout entière entraînée par un flux, à l'exception de la partie qui est comprise à l'intérieur de la circonférence qui assimile globalement la terre à une sphère¹³⁴. Il semble admis aujourd'hui que les vents se forment **dans les régions marécageuses** de la terre, et que leur souffle ne dépasse pas le sommet des montagnes. L'air qui se trouve au-dessus a un flux circulaire, parce qu'il est entraîné par la rotation de l'univers (*Météor.* I 3 [340 b-341 a] ; trad. P. Louis).

Ῥεῖν γὰρ ἀναγκαῖον ἅπαντα τὸν κύκλῳ ἀέρα, ὅσος μὴ ἐντὸς τῆς περιφερείας λαμβάνεται τῆς ἀπαρτιζούσης ὥστε τὴν γῆν σφαιροειδῆ εἶναι πᾶσαν· φαίνεται γὰρ καὶ νῦν ἡ τῶν ἀνέμων γένεσις **ἐν τοῖς λιμνάζουσι τόποις** τῆς γῆς, καὶ οὐχ ὑπερβάλλειν τὰ πνεύματα τῶν ὑψηλῶν ὀρέων.

Le second texte évoque un curieux phénomène observable dans les marécages, au cours duquel se produisent des bruits qui ressemblent à des beuglements¹³⁵ :

Est-ce parce qu'il s'agit de **rivières dont l'eau séjourne dans des marais**, ou des **marais qui stagnent** et qui sont refoulés par la mer, ou qui exhalent une plus grande masse d'air, et que c'est ainsi que se produit le phénomène en question ? (*Probl.* XXV 2 [938 a]).

¹³³ On retrouve la même idée dans un passage où le philosophe discute du déplacement des eaux et du caractère changeant de la nature du sol. Selon lui, même la mer change : « en effet, là où gonflée par les fleuves elle était au plein, elle doit nécessairement en se retirant laisser la terre à sec ; et là où par l'abondance des cours d'eau elle s'était remplie d'alluvions qui s'étaient asséchées, **il se forme à la place de nouvelles étendues d'eau** » ; ὅπου μὲν γὰρ ἐξωθουμένη ὑπὸ τῶν ποταμῶν ἐπλεόναζεν, ἀπιοῦσαν ξηρὰν ποιεῖν ἀναγκαῖον, ὅπου δὲ τοῖς ῥεύμασιν πληθύουσα ἐξηραίνετο προσχουμένη, **πάλιν ἐνταῦθα λιμνάζειν** (*Météor.* I 14 [351 b]).

¹³⁴ Voir le commentaire de P. Louis, (Paris, Les Belles Lettres 1982) 107 : « Pour Aristote, la limite de la sphère terrestre passe par les plus hauts sommets ».

¹³⁵ Voir à ce sujet, *infra*, chap. X 2.3.3.

Ἡ ὅτι ὅσοι ποταμοὶ λιμνάζουσιν εἰς ἔλη, ἢ ὅσα ἔλη λιμνάζονται, ἢ ὑπὸ θαλάττης ἀντικρούονται, ἢ τὸ πνεῦμα ἀφιᾶσιν ἀθροώτερον, ἐν τοῖς τοιούτοις γίνεται τοῦτο;

Il est intéressant de constater que dans ces deux textes, le terme λιμνάζω ne s'applique plus à de l'eau, mais d'une part à des lieux (τόποι) et d'autre part à un marais (ἔλος). Or en français, le verbe « stagner » qualifie normalement un élément ou une matière — le plus souvent un fluide —, et non un endroit ou un milieu. Par ailleurs, le fait qu'il concerne un ἔλος peut paraître curieux, car *a priori*, on a du mal à imaginer qu'un marais puisse ne pas être stagnant.

Cette observation nous ramène à l'idée que le terme serait lié non pas à l'absence de mouvement, mais plutôt à l'idée d'étalement. Dans le deuxième témoignage, le fait que les rivières λιμνάζουσιν εἰς ἔλη est significatif, car la préposition marque clairement la direction, et donc, implicitement, un mouvement : il s'agit littéralement de cours d'eau qui se répandent pour former (ou pour entrer dans) un ἔλος ; il n'est nullement question de stagnation. Ainsi envisagé, le terme prend tout son sens et permet de réduire les contradictions : les λιμνάζοντες τόποι du premier passage peuvent être interprétés comme des lieux qui, à l'instar du fleuve sorti de ses rives, « s'étalent » dans l'espace.

Ainsi, bien qu'étroitement lié aux environnements aquatiques — on ne le trouve jamais associé à des milieux totalement secs —, le verbe λιμνάζω n'exprime pas en premier lieu un état — la stagnation —, mais une notion d'ordre spatial — l'étalement : telle est la conclusion que l'analyse permet de mettre en évidence.

Théophraste

Au IV^e siècle av. J.-C., la somme botanique de Théophraste, disciple de Platon et d'Aristote, témoigne d'« un intérêt sans précédent pour les sciences d'observation »¹³⁶. Privilégiant l'étude directe, le naturaliste étudie les plantes dans leurs milieux respectifs¹³⁷.

¹³⁶ Voir l'introduction de S. Amigues à l'*Histoire des plantes* (Paris, Les Belles Lettres, 1988) VII. La diversité des documents réunis pour réaliser la recherche couvrent de nombreuses disciplines (anatomie, physiologie, floristique, etc.), et en particulier la botanique appliquée à l'agriculture, qui nous intéresse directement. Sur les problèmes hydrologiques, voir plus particulièrement Steinmetz (1964) 217-298.

¹³⁷ Concernant les catégories de classement des végétaux, voir par exemple *Recherches* IV 1. 1 : « [...] Toutes les plantes sans exception deviennent plus belles et prospèrent davantage dans les milieux qui leur conviennent ; il est en effet pour les espèces sauvages comme pour les espèces domestiques des milieux à la convenance de chacune » (cf. I 4. 4 ; IV 9. 1) ; en outre, *Caus. plant.* II 13. 5 : « Pour les cas particuliers, la meilleure et peut-être la seule façon d'en rendre compte, c'est d'acquérir en outre la connaissance de la région et du terrain par le moyen de l'enquête » ; cf. I 4. 2.

La très grande précision de la description s'avère pour nous du plus haut intérêt, non seulement pour la terminologie mais aussi parce qu'elle permet d'appréhender de manière privilégiée la perception grecque du monde et de l'espace. Qu'en est-il des lacs et des marais?

En tant que milieux humides, les λίμναι et les ἔλεια déterminent des biotopes bien caractérisés. À première vue, et bien que l'évaluation n'en soit pas toujours aisée, leur contexte d'utilisation confirme les définitions établies jusqu'ici. Afin d'éviter trop de répétitions, je me contente de quelques exemples révélateurs.

Exposant sa méthode d'investigation, l'auteur énumère les critères sur lesquels reposent ses différentes catégories de classement ; les plantes aquatiques y figurent en bonne place :

Mais dans tous les cas il faut toujours les considérer [sc. les plantes] toutes en tenant compte des habitats : peut-être même n'est-il pas possible de procéder autrement. On peut penser que les différences sur ce point permettent de délimiter des catégories, par exemple celle des espèces **aquatiques** et celle des espèces **terrestres**, comme pour les animaux¹³⁸. Il existe en effet des plantes qui ne peuvent se passer de vivre dans l'humidité ; elles sont classées en autant de catégories que de milieux humides, de sorte qu'il y a celles des **fondrières**, celles des **lacs**, celles des **fleuves** et celles qui poussent dans la **mer** elle-même [...]. Certaines plantes sont, pourrait-on dire, des espèces des **terrains détrempés et marécageux** [...] (*Recherches* I 4, 2)¹³⁹.

Πάντων δὲ ληπτέον ἀεὶ καὶ τὰς κατὰ τοὺς τόπους· οὐ γὰρ οὐδ' οἶόν τε ἴσως ἄλλως. αἱ δὲ τοιαῦται δόξαιεν ἂν γενικόν τινα ποιεῖν χωρισμόν, οἶον ἐνύδρων καὶ χερσαίων, ὥσπερ ἐπὶ τῶν ζώων. ἔστι γὰρ ἔνια τῶν φυτῶν ἃ οὐ δύναται μὴ ἐν ὑγρῷ ζῆν· διήρηται δὲ ἄλλο κατ' ἄλλο γένος τῶν ὑγρῶν, ὥστε τὰ μὲν ἐν τέλμασι τὰ δὲ ἐν λίμναις τὰ δ' ἐν ποταμοῖς τὰ δὲ καὶ ἐν αὐτῇ τῇ θαλάττῃ φύεσθαι [...]. ἔνια δὲ ὥσπερ εἰ κάθυγρα καὶ ἔλεια [...].

Cette mise en évidence du facteur écologique comme élément explicatif du développement des végétaux se retrouve à de nombreuses reprises¹⁴⁰ — elle se révèle, notons le, d'une remarquable actualité¹⁴¹.

¹³⁸ Voir aussi IV 6. 1 où une même distinction est établie, opposant les termes ἐνυδρος et ἑγγαιος, ainsi que IV 11. 11, à propos des roseaux poussant « ἐν τῷ ξηρῷ » et « ἐν τοῖς ὕδασι » ; en outre, *Hist. anim.* I 1 [487 a].

¹³⁹ Voir aussi IV 5. 6 ; 8. 1 ; 9. 1 ; 10. 1, où les mêmes termes servent à caractériser les différents types de terres humides.

¹⁴⁰ Par exemple *Recherches* III 2. 5 : « Néanmoins sur les hautes montagnes [...], toutes les espèces poussent grâce à la diversité des milieux : **zones marécageuses**, **sols humides** et secs, terre franche et rocaille, **prairies** et **dépressions intérieures**, c'est-à-dire presque tous les types de terrain », Οὐ μὴν ἀλλ' ἐν γε τοῖς

La richesse du vocabulaire permet ainsi à Théophraste de distinguer différents types de milieux humides, qui déterminent autant de biotopes susceptibles d'abriter des espèces spécifiques¹⁴². L'abondance des catégories rend parfois difficile l'établissement d'équivalents français et révèle ce qu'on pourrait appeler un « hiatus conceptuel », qui ne vas pas sans nous compliquer sérieusement la tâche.

Le cas de la λίμνη ne fait guère de difficulté¹⁴³ : elle désigne toujours, autant qu'on peut en juger, une surface aquatique bien délimitée, tel le lac Copais¹⁴⁴. Τέλμα se révèle en revanche plus délicat à interpréter, mais pourrait se rapporter, comme nous l'avons vu, à la composition de l'eau et à l'idée de dépôt. Le texte témoigne également que si le ἔλος — sous la forme de l'adjectif ἔλειος — implique toujours une certaine humidité, cet aspect ne constitue pas l'élément déterminant de la définition, puisqu'un autre terme, κάθυγρος, l'exprime de manière tout à fait explicite.

Un autre aspect du ἔλος transparaît dans la description d'une plante appelée *sari* :

Le *sari* pousse dans l'eau à travers les marécages et les plaines, quand le fleuve s'est retiré (*Recherches* IV 8, 5).

Τὸ δὲ σάρι φύεται μὲν ἐν τῷ ὕδατι περὶ τὰ ἔλη καὶ τὰ πεδία, ἐπειδὴν ὁ ποταμὸς ἀπέλθῃ [...].

La situation n'est pas sans rappeler le delta du Nil après les inondations saisonnières. Ce type d'environnement se révèle propice au développement de nombreux végétaux :

Le fait est que la châtaigne d'eau, loin de pousser dans tous les fleuves et partout, vit dans ceux qui forment des marécages, mais dans une hauteur d'eau très considérable : cinq

μεγάλοις ὄρεσιν, ἅπαντα φύεται διὰ τὴν πολυειδίαν τῶν τόπων· ἔχουσι γὰρ καὶ λιμνώδεις καὶ ἐνύγρους καὶ ξηροὺς καὶ γεώδεις καὶ πετρώδεις καὶ τοὺς ἀνὰ μέσον λειμῶνας καὶ σχεδὸν ὅσαι διαφοραὶ τῆς γῆς (cf. IV 8. 6 ; IV 8. 7 et 13, etc.).

¹⁴¹ Comme le relève Arber (1963) 285 [cité par S. Amigues, 271, n. 1] : « Bien que le langage écologique soit moderne, le point de vue écologique, et même l'écologie particulière des plantes aquatiques, sont aussi anciens que la science elle-même. Théophraste (370-285 ap. J.-C.), dont les écrits constituent notre premier classique botanique, distingue les plantes aquatiques et celles des marais comme un groupe biologique et les classe suivant leurs divers habitats ».

¹⁴² Un autre exemple de ce principe est illustré dans *Caus. plant.* VI 14. 2. L'auteur discute du lien entre saveur et odeur, et précise que tout ce qui a une nature aquatique et sans arôme est aussi le plus souvent sans odeur : « l'absence d'odeur dépend en fait de ces deux conditions (pourrait-on dire) : avoir un arôme de type 'aquatique' et avoir une large composition aquatique », ἐν δυοῖ γὰρ τούτοις ὡς εἰπεῖν ἡ ἀοσμία· τῷ τε τὸν χυλὸν ὕδαρῃ τιν' ἔχειν φύσει καὶ τὸ πολὺ ὕδατῶδες.

¹⁴³ On relèvera également l'existence du verbe dérivé λιμνοῶ, utilisé notamment à propos du danger pour les plantes d'une eau trop abondante : « Comme cela arrive durant les pluies aux **endroits où un lac se forme**, comme à Phénéos » (*Causis. plant.* V 14. 9), καθάπερ ἐν ταῖς ἐπομβρίαις καὶ τοῖς **λιμνουμένοις τόποις**, ὃ καὶ περὶ Φενεὸν ξυνέβαινεν.

¹⁴⁴ Voir notamment *Recherches* IV 11, ainsi que IV 10. 1 ; IX 13. 1 ; *Caus. plant.* V 12. 3, où il prend le nom de lac d'Orchomène.

coudées ou un peu plus, comme sur les bords du Strymon (*Recherches* IV 9, 1)¹⁴⁵.

Ἐπεὶ οὐδὲ ὁ τρίβολος ἐν ἅπασιν οὐδὲ πανταχοῦ φύεται, ἀλλ' ἐν τοῖς ἐλώδεσι τῶν ποταμῶν· ἐν μεγίστῳ δὲ βάθει πενταπήχει ἢ μικρῷ μείζονι, καθάπερ περὶ τὸν Στρυμόνα·

Le fait de préciser que le ἔλος peut être profond (5 coudées $\cong$ 2.20 m) montre que ce critère ne fait pas partie de la définition même de ce terme.

La parallèle établi avec l'Égypte permet de rebondir sur un autre passage, fort révélateur de la conception des milieux humides chez Théophraste. Il y est question du roseau à *aulos* et de l'environnement particulièrement propice que la plaine du Copais offre pour son développement :

La plante est très abondante entre le Céphise et l'Eau Noire (Μέλας) ; ce lieu, qui porte le nom de « Pélicanière » (Πελεκανία), comprend des sortes de bas-fonds du lac (βαθύσματα τῆς λίμνης) appelés les Marmites (Χύτροι), où le roseau passe pour devenir très beau, ainsi qu'à l'embouchure de la rivière dite des Moutons (προβατία), celle qui vient de Lébadée. Mais le plus beau de tous paraît être celui du lieu appelé le Coude Aigu (Ὀξεῖα Καμπή), où le Céphise se jette dans le lac. Tout près de là est une plaine fertile à laquelle on donne le nom de plaine des Chevaux (Ἱππία). Au nord du Coude Aigu, il y a un autre endroit qu'on appelle la Boédrie (Βοηδρία). On dit que le roseau qui pousse en ce lieu est de bonne qualité, et qu'en général, là où le sol (χωρίον) est profond (βαθύγειον), fertile (εὐγειον) et limoneux (ἰλυῶδες), où le Céphise s'amalgame (ἀναμίγνυται) [à ce sol] et où, de plus, le lac forme un bas-fonds (βάθυσμα), le roseau devient très beau. De fait, toutes ces conditions se trouvent réunies dans le secteur du Coude Aigu et de la Boédrie. Le Céphise contribue beaucoup à la beauté du roseau ; on en donne pour preuve qu'à l'endroit où la rivière appelée l'Eau Noire se jette dans le lac, bien que celui-ci soit profond et le terrain fertile et limoneux, le roseau manque absolument ou bien il est de qualité médiocre (*Recherches* IV 11.8-9 ; trad. S. Amigues).

La région marécageuse située au nord-ouest du bassin béotien est donc perçue comme un amalgame entre la terre et l'eau. Cette conception, qui permet d'expliquer la génération de certains végétaux, n'est pas nouvelle¹⁴⁶ ; comme l'atteste Théophraste lui-même, elle se

¹⁴⁵ Concernant les marécages formés par le Strymon, voir déjà *supra*, à propos de Thucydide V 7.4.

¹⁴⁶ Elle est par ex. déjà exprimée au V^e s. chez Diogène d'Apollonie : cf. Théophraste, *Recherches* III 1.4.

fonde sur le modèle égyptien, dans lequel la crue du Nil est considérée comme l'union féconde des deux éléments¹⁴⁷.

Il convient de relever que l'ensemble du chapitre IV souligne l'importance des plantes aquatiques comme ressources non seulement nutritives (c'est le cas du papyrus, de la fève, du lotus, de la châtaigne d'eau, etc.) mais pour leurs usages multiples (médicament, combustible, fourrage, embarcations, vêtements, livres, etc.). Cela confirme la nature extraordinairement fertile des zones humides et laisse deviner aussi le rôle qu'elles ont dû jouer sur le plan économique¹⁴⁸.

Considérons enfin ce ἔλος de Syrie, où, dans une « petite dépression » (αὐλωνίσκος) poussent plusieurs plantes aromatiques :

Là où viennent le roseau et le jonc se trouve un grand **lac**, et c'est dans le marécage asséché, vers le lac, qu'ils ont pris naissance ; ils occupent une étendue supérieure à trente stades (*Recherches* IX 7. 1)¹⁴⁹.

Ὅπου δὲ ὁ κάλαμος καὶ ὁ σχοῖνος φύεται **λίμνη** μεγάλη τυγχάνει, πρὸς ταύτην δὲ ἐν τῷ ἔλει τῷ ἀνεξηραμμένῳ πεφύκασι· τόπον δὲ ἔχουσι πλεῖον ἢ τριάκοντα σταδίων.

Si la présence d'un marais et de roseaux¹⁵⁰ aux abords d'un lac ne surprend pas, on aurait aimé en savoir un peu plus la nature cet ἔλος τὸ ἀνεξηραμμένον, et en particulier sur l'origine de son assèchement. Malheureusement, le contexte ne permet pas de le déterminer, le verbe ἀναξηραίνω pouvant désigner aussi bien un processus naturel qu'artificiel¹⁵¹.

¹⁴⁷ Cf. *Recherches* III 1.5 et le commentaire de S. Amigues (Paris 1989) ; sur cette question, voir plus généralement Leclant (1994). Comme me l'a fait remarquer Chr. Chandezon, les remarques sur la génération spontanée de certains poissons, et en particulier des anguilles se fondent sur la même idée (voir par ex. Arist., *Hist. Anim.* 6. 15-16 [569 a-570 a] ou *Gen. Anim.* 2. 5 [741 b]).

¹⁴⁸ Sur cet aspect, voir *infra*, chap. IV 4.

¹⁴⁹ Le passage a été repris presque mot pour mot par Plin 12. 104-105. Dans son commentaire de Théophraste, S. Amigues identifie le lieu au lac Huleh, dans la haute vallée du Jourdain. L'auteur précise qu'« avant les travaux de drainage entrepris en 1951 par l'État d'Israël pour convertir en terre agricole ce bas-fond marécageux, le milieu humide ou aquatique couvrait plus de 6000 hectares dont à peine 500 constituent l'actuelle réserve naturelle de Huleh » (p. 103). Le lac, cependant n'a pas disparu ; il consiste aujourd'hui en « un plan d'eau circulaire de 5 km de diamètre. Du temps de Théophraste il méritait sans doute le qualificatif de 'grand' ; sa bordure marécageuse formait une ceinture large de plus de 30 stades, soit environ 5.5 km » (*ibid.*, 104).

¹⁵⁰ Sur les conditions de développement du roseau, voir *Recherches* IV 8. 4 (à propos du roseau aromatique, auquel on a affaire ici) et, plus généralement 10. 6-7.

¹⁵¹ Voir par ex. *Recherches* III 1. 2 ; Hipp., *Airs, eaux, lieux* VIII 11 ; X 3, 12 ; XII 14, etc. [dessèchement naturel] ; cf. Hdt. VII 109 [assèchement du Lisos par Xerxès].

Polybe

Une œuvre utile aux chefs d'armée : tel est, l'objectif déclaré lorsque, au II^e siècle, Polybe compose ses *Histoires*. Dans ce grand projet d' « histoire pragmatique », où science et action s'interpénètrent pour aboutir à la compréhension des causes et des connexions entre les faits, la géographie tient une place capitale¹⁵². Selon la formule de P. Pédech, « l'espace participe au déterminisme »¹⁵³. De fait, pour Polybe, « comme les particularités topographiques font échouer la plupart des opérations de guerre sur terre et sur mer, que, d'autre part, nous voulons tous connaître moins ce qui s'est passé que la manière dont cela s'est passé, il ne faut pas négliger de décrire le cadre topographique de n'importe quelle action [...] ; c'est le seul moyen d'amener les lecteurs à se faire une idée de ce qu'ils ignorent » (V 21. 6-7 ; trad. P. Pédech).

Ainsi, lors des préparatifs visant à la prise de Carthagène :

[Scipion] n'ignorait ni la position de Carthagène, ni son appareil de défense, ni la disposition de l'étang qui l'entourait, et il s'était renseigné auprès de pêcheurs qui avaient travaillé sur les lieux : ils lui avaient appris que, dans l'ensemble, l'**étang** est peu profond et guéable presque partout, mais que d'ordinaire aussi, il se produit un retrait de son eau chaque jour, dans la soirée¹⁵⁴ (X 8. 6 ; trad. R. Weil).

Καὶ μὴν οὐδὲ τὴν θέσιν τῆς Καρχηδόνας οὐδὲ τὴν κατασκευὴν οὐδὲ τὴν τῆς περιεχούσης αὐτὴν λίμνης διάθεσιν ἡγνόει, διὰ δέ τινων ἀλιέων τῶν ἐνειργασμένων τοῖς τόποις ἐξητάκει διότι καθόλου μὲν ἐστὶ τεναγώδης ἡ **λίμνη** καὶ βατὴ κατὰ τὸ πλεῖστον, ὥς δ' ἐπὶ τὸ πολὺ καὶ γίνεται τις αὐτῆς ἀποχώρησις καθ' ἡμέραν ἐπὶ δείλην ὀψίαν.

Comme chez Théophraste, on notera que le critère de la profondeur n'intervient pas dans la définition même de la λίμνη. Par ailleurs, le phénomène de marée laisse supposer un lien direct avec la mer. On aurait donc affaire à un lac salé, ce que confirme la suite du récit :

¹⁵² La connaissance de la géographie apparaît comme une condition incontournable pour le stratège qui « doit posséder deux sortes de notions, la connaissance des trajets (πορεῖαι, ὁδοί) de jour et de nuit, par mer et par terre, et celle du lieu de l'action (τόπος) » (Pédech, 1964, 531). L'intérêt de Polybe pour la géographie va finir par devenir une préoccupation en soi, faisant de l'homme politique un véritable savant. Sur ces questions, voir plus généralement Pédech (1964) 515-597.

¹⁵³ Pédech (1964) 537.

¹⁵⁴ Cf. Tite-Live XXVI 45. 8 et Appien *IB.*, 21. Le phénomène jouera un grand rôle dans le déroulement des événements, confirmant la nécessité pour le stratège de bien connaître l'environnement dans lequel il évolue. Sur cette question dans la littérature latine, voir Videau (1997) 33-36.

Au fond du golfe s'avance un promontoire formant presqu'île, sur laquelle la ville se trouve située, entourée à l'est et au sud par la **mer** (*thalassa*), et à l'ouest par un **étang** (*limnē*) qui touche même au nord, de sorte que, jusqu'à la mer de l'autre côté, l'espace restant, qui relie aussi la ville au continent, ne fait pas plus de deux stades (X 10. 5 ; trad R. Weil).

Puis :

On a fait communiquer artificiellement l'**étang** avec la mer voisine, pour la commodité des gens de mer (X 10. 12).

Συμβαίνει δὲ τὴν **λίμνην** τῇ παρακειμένη θαλάττῃ σύρρουν γεγονέναι χειροποιήτως χάριν τῶν θαλαττουργῶν.

On notera l'importance accordée ici à la description des lieux, ce qui permet au lecteur de replacer les événements dans un contexte précis et évocateur.

Les nombreux développements sur l'orographie et l'hydrographie génèrent l'utilisation d'une riche terminologie qu'il vaut la peine de confronter avec celle que nous avons rencontrée chez les auteurs précédents¹⁵⁵.

De manière générale, on constate que l'utilisation du terme *λίμνη* correspond à la définition que nous avons pu établir jusqu'ici, à savoir une surface aquatique appréhendée comme un espace clos. Ainsi à propos du lac de Génésareth :

Philotéria [la future Tibériade] est située sur le bord même du **lac** dans lequel se jette le fleuve appelé le Jourdain, avant d'en sortir à nouveau dans la plaine de la ville nommée Scythopolis (V 70. 4).

Ἡ δὲ Φιλοτερία κεῖται παρ' αὐτὴν τὴν **λίμνην**, εἰς ἣν ὁ καλούμενος Ἰορδάνης ποταμὸς εἰσβάλλων ἐξίησι πάλιν εἰς τὰ πεδία τὰ περὶ τὴν Σκυθῶν πόλιν προσαγορευομένην.

D'autres mentions confirment et complètent la définition¹⁵⁶ : dans une description du Pont, Polybe précise à propos du processus d'alluvionnement que « le Palus Méotide est déjà comblé. La plus grande partie n'a que sept ou cinq brasses de profondeur [= 10 m environ], si bien qu'on ne peut plus, sans pilote, y naviguer avec de grands vaisseaux » (IV

¹⁵⁵ D'après P. Pédech (introduction aux *Histoires*, Paris, Les Belles Lettres 1969), Polybe connaît peu les historiens classiques (Hérodote, Thucydide, Xénophon), mais il a lu et pratiqué ceux du IV^e et du III^e siècle (Éphore, Théopompe, Callisthène, Timée, Phylarque, etc.).

¹⁵⁶ Voir aussi XXXIV 10. 19-20, où l'auteur donne les dimensions des lacs de Garde, de Côme et Majeur. L'approche spatiale transparaît également en I 73. 4, à propos de la ville de Carthage, située sur une langue de terre, entre la mer (*thalassa*) et une *λίμνη*.

40. 8-9).

Et d'expliquer que :

Ce qui était autrefois une mer en communication avec le Pont, comme en conviennent tous les Anciens, est maintenant un **lac d'eau douce**, la mer ayant été refoulée par les alluvions et les apports de fleuves prenant le dessus. Il en est et en sera de même pour le Pont et cela se produit déjà. Le résultat n'est pas encore trop visible pour les gens à cause de la grandeur de cette **fosse**, mais le phénomène est patent dès maintenant, si l'on s'y arrête quelque peu (IV 40. 9-10 ; trad. J. de Foucault).

Οὐσά τ' ἐξ ἀρχῆς θάλαττα σύρρους τῷ Πόντῳ, καθάπερ οἱ παλαιοὶ συμφωνοῦσι, νῦν ἐστὶ **λίμνη γλυκεῖα**, τῆς μὲν θαλάττης ἐκπεπισμένης ὑπὸ τῶν ἐγχωμάτων, τῆς δὲ τῶν ποταμῶν εἰσβολῆς ἐπικρατούσης. Ἔσται δὲ καὶ περὶ τὸν Πόντον παραπλήσιον, καὶ γίνεται νῦν· ἀλλ' οὐ λίαν τοῖς πολλοῖς ἐστὶ καταφανὲς διὰ τὸ μέγεθος τοῦ **κοιλώματος**. Τοῖς μέντοι γε βραχέα συνεπιστήσασι καὶ νῦν ἐστὶ δῆλον τὸ γινόμενον.

« Veut-on un signe de ce qui arrivera ? — précise l'auteur : autant l'eau du Méotide est plus douce (**γλυκυτέρα**) maintenant que celle du Pont (**Ποντικῆς θαλάττης**), autant celle-ci apparaît manifestement différente de l'eau de notre mer » ;

D'où il est clair que, lorsque le temps qui a permis au Méotide de se remplir aura pris une importance proportionnelle au temps qu'exige le lit de l'un par rapport à l'autre, il arrivera au Pont également de devenir un **lac fangeux et doux**, exactement comparable au Palus Méotide (IV 42, 3-4).

Ἐξ ὧν δῆλον ὡς, ὅταν ὁ χρόνος ἐν ᾧ πεπληρῶσθαι συμβαίνει τὴν Μαιώτιν, τοῦτον λάβῃ τὸν λόγον πρὸς τὸν χρόνον ὃν ἔχει τὸ μέγεθος τοῦ κοιλώματος πρὸς τὸ κοίλωμα, τότε συμβήσεται καὶ τὸν Πόντον **τεναγώδη καὶ γλυκύν καὶ λιμνώδη** γενέσθαι παραπλησίως τῇ Μαιώτιδι λίμνῃ.

Et de conclure enfin que ces arguments se devaient d'être présentés pour ceux qui ne veulent pas croire que :

Si le Pont se comble maintenant et se comblera peut-être encore, une mer de cette importance deviendra un lac et un marais (IV 42. 6)

Εἰ δὴ χώννυσθαι νῦν καὶ χωσθήσεσθαι ποτε συμβήσεται τὸν Πόντον, καὶ **λίμνη καὶ τέναγος** ἔσται τὸ τηλικούτον πέλαγος.

Dans ces textes, plusieurs éléments permettent de préciser le sens des différents termes.

On y trouve d'abord la confirmation éclatante que la λίμνη constitue bien un espace, puisqu'elle est qualifiée explicitement de **κοιλώμα**, c'est-à-dire, de « creux » ou de « dépression ». On constate également qu'elle peut se composer d'eau douce ou d'eau salée, ce qui ne surprend pas. Le choix terminologique des deux premiers paragraphes, notons-le, semble précisément faire reposer la différenciation entre θάλαττα et λίμνη sur l'opposition entre eau douce et eau salée, ce qui paraît aller à l'encontre des conclusions précédentes. En réalité, à y regarder de près, ce n'est pas cette opposition qui, conditionne l'utilisation des deux termes, mais celle qui apparaît explicitement dans le troisième paragraphe, où le πέλαγος se transforme en λίμνη sous l'effet d'un processus d'enclôture ; celui-ci conduit à la formation d'une nouvelle surface aquatique distincte de la mer, dont l'étendue est beaucoup plus considérable (ce qu'exprime l'adjectif τηλικούτος)¹⁵⁷.

Enfin, Polybe, comme ses prédécesseurs, ne manque pas d'évoquer les ressources offertes par les milieux humides¹⁵⁸. Il mentionne notamment en Syrie, entre les pentes du Liban et de l'Anti-Liban, un défilé qui :

À l'endroit où il est le plus resserré, est barré par des **marécages** et des **étangs** d'où l'on tire le roseau employé en parfumerie (V 45. 10 ; trad. P. Pédech)¹⁵⁹.

Συμβαίνει δὲ καὶ τοῦτον αὐτὸν τὸν τόπον, ἥ στενώτατός ἐστί, διείργεσθαι **τενάγεσι** καὶ **λίμναις**, ἐξ ὧν ὁ μυρεψικὸς κείρεται κάλαμος.

Le français « marécage » traduit ici le terme **τενάγος**, qui constituerait donc un équivalent de ἔλος. La distinction, en grec, doit pourtant refléter une nuance que la traduction ne parvient pas à exprimer. D'autres mentions montrent que **τενάγος** (avec les dérivés **τεναγώδης** et **τεναγίζω**) exprime toujours l'idée d'eaux peu profondes ou de bas-fonds (qu'il s'agisse de la mer ou des rivières)¹⁶⁰, ce que le terme « marais » ne rend pas du tout (par ailleurs, tout bas-fond n'apparaît pas nécessairement comme un marécage). Ainsi la traduction mériterait-elle d'être quelque peu affinée ou du moins explicitée.

L'interprétation de la terminologie des milieux humides chez Polybe confirme les observations établies précédemment, où les notions de limite, d'extension et de perception visuelle tiennent un rôle essentiel. L'absence de contradictions entre les auteurs révèle donc jusqu'ici une remarquable homogénéité de conception, tout en soulignant la capacité du

¹⁵⁷ On relèvera que dans ce cas, la mer est qualifiée de πέλαγος et non de θάλαττα, terme qui désigne précisément la mer sous l'angle de son étendue (voir *supra*, à propos d'Hérodote).

¹⁵⁸ Voir surtout chap. IV 4.

¹⁵⁹ Voir déjà *supra*, à propos de Théophr., *Recherches* IX 7. 1

¹⁶⁰ Voir notamment Polybe I 42.7 ; 46.9 ; 75. 8 ; III 79. 1 ; V 45. 10 ; X 8. 7.

grec à établir des nuances pour lesquelles le français ne dispose, bien souvent, d'aucun équivalent.

Diodore de Sicile

Comme nous l'avons vu, géographie et histoire ont très tôt été mêlées chez les historiens, l'une déterminant l'autre pour une bonne part. Mais la description des paysages dénote autre chose : c'est un attrait croissant pour l'ethnographie. Le phénomène se manifeste tout spécialement chez les érudits hellénistiques qui, attirés par les régions lointaines nouvellement conquises par Alexandre, font preuve d'une curiosité scientifique aux intérêts multiples.

Diodore avait lui-même été formé principalement à la rhétorique. Bien qu'il ne soit pas un homme de terrain, il avait cependant pleinement conscience que les guerres façonnaient l'Histoire. Ainsi, sans avoir été un expert, comme Thucydide, Xénophon ou Polybe, sa recherche l'amène à s'intéresser à la topographie, dont il mesurait fort bien les enjeux stratégiques. La précision du propos montre qu'il visita personnellement de nombreux sites lors de ses voyages (I 4. 1).

Les milieux humides sont abondamment représentés dans l'œuvre de Diodore. Ils donnent lieu à une terminologie élaborée et subtilement nuancée, dont il est parfois difficile de cerner la signification exacte et, a fortiori, de trouver des équivalents français.

La description du pays des morts en constitue un bel exemple :

[Homère] considère comme une **prairie** la mythique demeure des défunts : c'est le lieu situé au bord du **lac** nommé Achérousia, proche de Memphis, auprès duquel se trouvent de magnifiques **prairies** et un **marais**, des lotus et des roseaux¹⁶¹ (I 96. 7 ; trad. Y. Vernière).

Λειμῶνα δὲ νομίζειν τὴν μυθολογουμένην οἴκησιν τῶν μετῆλλαχότων, τὸν παρὰ τὴν λίμνην τόπον τὴν καλουμένην μὲν Ἀχερουσίαν, πλησίον δὲ οὔσαν τῆς Μέμφεως, ὄντων περὶ αὐτὴν λειμῶνων καλλίστων, ἔλους καὶ λωτοῦ καὶ καλάμου.

Le lieu évoque un environnement complexe : il se compose non seulement d'un lac et d'un marais, mais regroupe toutes sortes d'éléments qui s'additionnent et se combinent pour former un véritable paysage, au sens moderne du terme. Ce qui frappe surtout, c'est qu'en dépit de leur nature fort différente — l'une s'attache à l'espace, l'autre à

¹⁶¹ Les prairies et marais sont fréquemment associés ; voir notamment V 3-4 (récit du rapt de Perséphone).

l'environnement, d'autres encore à la botanique —, ces diverses composantes sont toutes placées sur le même plan, tels des objets, avec pour seul point commun le lien étroit qui les unit à l'élément humide : illustration éclairante du principe de « dissociation » de l'espace, si caractéristique des Anciens¹⁶².

Conformément à nos précédentes observations, on constate que Diodore fait une nette distinction entre le ἔλος et la λίμνη¹⁶³. Cette dernière apparaît toujours comme l'espace aquatique défini plus haut ; elle peut être une formation naturelle, mais aussi artificielle, comme le lac Mœris en Égypte, dont l'auteur donne les mesures précises :

En effet, comme le volume des crues du Nil variait sensiblement et que la fertilité du sol dépendait de la régularité du fleuve, il [sc.Moeris] fit creuser le **lac** afin de recevoir les eaux en excédent et d'empêcher que le fleuve, par l'excès de son volume, n'inondât plus qu'il ne fallait le pays, en formant des **marais** et des **étangs**, et aussi pour éviter qu'en s'élevant trop peu pour les besoins, il ne gâtât les récoltes par une irrigation insuffisante (I 51. 5–52. 6 ; trad. Y. Vernière).

Ἐπειδὴ γὰρ ὁ μὲν Νεῖλος οὐχ ὠρισμένας ἐποιεῖτο τὰς ἀναβάσεις, ἡ δὲ χώρα τὴν εὐκαρπίαν παρεσκεύαζεν ἀπὸ τῆς ἐκείνου συμμετρίας, εἰς ὑποδοχὴν τοῦ πλεονάζοντος ὕδατος ὥρυξε τὴν **λίμνην**, ὅπως μήτε διὰ τὸ πλῆθος τῆς ῥύσεως ἐπικλύζων ἀκαίρως τὴν χώραν **ἔλη** καὶ **λίμνας** κατασκευάζῃ, μήτ' ἐλάττω τοῦ συμφέροντος τὴν πλήρωσιν ποιούμενος τῇ λειψυδρίᾳ τοὺς καρποὺς λυμαίνηται.

Il est intéressant de relever que λίμνη a été traduit dans un cas par « lac » et dans l'autre par « étang ». Ce témoignage confirme qu'en grec, le terme permet de qualifier sous un même vocable plusieurs types de surfaces aquatiques, que le français distingue volontiers en fonction de leurs dimensions, critère qu'en l'occurrence le grec ne retient pas.

La distinction entre ἔλος et λίμνη s'avère d'autant plus évidente que certaines λίμναι sont qualifiées explicitement d'ἐλώδεις, c'est-à-dire comme des étangs (ou des lacs) marécageux¹⁶⁴. Diodore rapporte par exemple qu'en Éthiopie, les hommes sont parfois forcés de fuir dans les marais, à cause des lions qui, sous l'effet de la chaleur, quittent le désert. La nature fournit alors une protection inattendue :

¹⁶² Voir chap. I.

¹⁶³ Voir par ex. XIX 93. 3 ; XX 76. 1, ainsi que *infra*, chap. IV. 2.

¹⁶⁴ Également révélatrice, l'utilisation conjointe des adjectifs ἔλειον et λιμνώδες pour qualifier la nature de l'être humain : « [Les Égyptiens] croient que l'homme est une créature sortie des **eaux stagnantes** et des **marécages**, et appuient cette opinion sur la douceur de sa peau, sa constitution physique et aussi le fait qu'il lui faut une nourriture plutôt humide que sèche », οἴονται γὰρ τὸν ἄνθρωπον **ἔλειον** καὶ **λιμνώδες** εἶναι ζῶον, ἀπὸ τε τῆς λειότητος τεκμαιρόμενοι καὶ τῆς φυσικῆς ποιότητος, ἔτι δὲ τῷ προσδεῖσθαι τροφῆς τῆς ὑγρᾶς μᾶλλον ἢ τῆς ξηρᾶς (I 43. 2).

En effet, au moment de la canicule, curieusement, alors qu'il n'y a aucune accalmie du vent dans ces lieux, il y afflue une grande quantité de moustiques, d'une virulence supérieure à celle de toutes les espèces connues, de telle sorte que si les hommes, trouvant refuge dans les **étangs marécageux**, restent indemnes, les lions, eux, s'enfuient tous de ces lieux, chassés tout à la fois par le désagrément de leurs piquûres et par l'affolement que suscite en eux leur bourdonnement (III 23. 2-3 ; trad. M. Casevitz *et al.*)¹⁶⁵.

Ὑπὸ γὰρ τὴν ἀνατολὴν τοῦ κυνὸς παραδόξως [μηδεμιᾶς] γινομένης νηνεμίας περὶ τοὺς τόπους τοσοῦτο πλῆθος ἀθροίζεται κωνώπων, ὑπερέχον δυνάμει τοὺς γνωρίζομένους, ὥστε τοὺς μὲν ἀνθρώπους καταφυγόντας εἰς τὰς ἐλώδεις λίμνας μηδὲν πάσχειν, τοὺς δὲ λέοντας πάντας φεύγειν ἐκ τῶν τόπων, ἅμα μὲν ὑπὸ τοῦ δηγμοῦ κακουχομένους, ἅμα δὲ τὸν ἀπὸ τῆς φωνῆς ἦχον καταπεπληγμένους.

Si la **λίμνη** correspond bien à la définition que nous avons établie — à savoir une étendue aquatique —, on comprend mal comment celle-ci pourrait servir de refuge : faut-il vraiment penser que les hommes, pour échapper aux moustiques, furent contraints de s'y plonger ? Dans le même passage, Diodore précise que « les Éthiopiens qui quittent les marais (ἐκ τελματῶν) sont mangés par ces fauves ». Le terme traduit ici par marais est remarquable, car il désigne non pas tellement un lieu qu'une matière — la boue. Et l'on peut se demander si son utilisation ne révélerait pas, en l'occurrence, le moyen tout à fait original trouvé par les indigènes pour éviter les piquûres de moustiques : il consisterait à s'enduire le corps de boue, qui, en séchant formerait une sorte de carapace protectrice à l'épreuve des insectes. Si cette interprétation s'avérait exacte, elle permettrait de mesurer de façon exemplaire l'enjeu de la terminologie, dont l'étude se révèle à elle seule susceptible d'éclairer notre compréhension des textes.

S'il existe des **λίμναι** marécageuses, elles ne sont pas les seuls lieux à présenter cette caractéristique. On lit par exemple, toujours à propos des Éthiopiens, que certains d'entre eux se nourrissent en récoltant les fruits qui poussent naturellement « aux alentours des **étangs** et des **lieux marécageux** », περὶ τε τὰς λίμνας καὶ τοὺς ἐλώδεις τόπους (III 8. 6).

D'autres, dont Diodore précise qu'ils ne croient pas à l'existence des dieux, témoignent d'un comportement pour le moins étrange :

¹⁶⁵ Cf. Strabon XVI 4. 9.

Quand le soleil se lève, considérant que cet astre est leur plus grand ennemi, ils lancent contre lui des imprécations et fuient vers les **lieux marécageux**¹⁶⁶ (III 9.2 ; trad. B. Bommelaer).

Διὸ καὶ τὸν ἥλιον ὡς πολεμιώτατον ὄντα κατὰ τὰς ἀνατολὰς βλασφημήσαντες
φεύγουσι πρὸς τοὺς ἐλώδεις τῶν τόπων.

Ainsi, l'adjectif ἐλώδης couvre-t-il des réalités géographiques différenciées, où l'eau et l'humidité constituent les seuls éléments permanents, auxquels viennent se greffer moult aspects (tels la végétation ou la fraîcheur), qui, par leur variété, contribuent à forger une image à la fois complexe et diversifiée. L'absence de détails descriptifs atteste pourtant que le terme est doté d'un fort pouvoir évocateur et d'une signification suffisamment claire pour ne nécessiter aucune précision particulière. Cette situation ne facilite guère notre tentative pour en restituer la portée exacte.

Pour compliquer encore l'interprétation, on constate que le ἐλώδης τόπος se distingue à son tour du λιμνάζων τόπος¹⁶⁷.

L'analyse a montré que le verbe λιμνάζειν évoquait manifestement l'idée d'un « étalement » des eaux. C'est ainsi, probablement, qu'il faut le comprendre également dans le contexte égyptien :

De plus, comme le cours du Nil est lent et qu'il charrie de grandes quantités de terre de toutes sortes, comme en outre son eau **stagne dans les endroits creux**, il, se forme là des **marécages** extrêmement fertiles (I 34. 4).

Πραεῖαν δὲ τοῦ Νείλου τὴν ῥύσιν ποιουμένου, καὶ γῆν πολλὴν καὶ παντοδαπὴν
καταφέροντος, ἔτι δὲ κατὰ τοὺς κοίλους τόπους λιμνάζοντος, ἔλη γίνεται
πάμφορα.

¹⁶⁶ Le récit se retrouve presque identique chez Strabon XVII 2. 3 (voir *infra*, chap. IV. 5) ; cf. également Hérodote IV 173 et 184 ; Plin, *HN* V 45 et Pomponius Méla I 43. On mentionnera aussi, à titre de comparaison, le cas des Troglodytes, qui, « lorsque la chaleur excessive dessèche les pâturages, [...] se réfugient dans les **endroits marécageux** », εἰς τοὺς ἐλώδεις τόπους (II 32. 2).

¹⁶⁷ Voir notamment I 7. 2, passage consacré à la genèse de l'univers, où l'auteur évoque la séparation des éléments à partir d'un chaos primitif et, suite à un processus de putréfaction, la génération spontanée des êtres vivants. À l'origine, la terre séparée de la mer était argileuse (πηλώδης) et tout à fait molle (παντελῶς ἀπαλή) ; elle se durcit ensuite sous l'effet du soleil, la chaleur provoquant un phénomène de fermentation « que l'on peut encore observer actuellement **dans les marais et les terrains inondés**, ὅπερ ἐν τοῖς ἔλεσι καὶ τοῖς λιμνάζουσι τῶν τόπων ἔτι καὶ νῦν ὁρᾶσθαι γινόμενον, quand la région s'est refroidie et que l'air devient brûlant d'un seul coup et sans transition ». C'est ainsi qu'apparaît la vie, comme le résultat de la fécondation des parties humides par la chaleur. L'auteur précise que chaque nouvel être reste attaché par nature au milieu qui lui correspond. Sur cette conception issue de la pensée aristotélicienne, voir le riche commentaire de Fr. Chamoux, P. Bertrac et Y. Vernière dans l'édition du livre I (Paris, Les Belles Lettres, 1993) 6-7 en particulier. Concernant le vocabulaire, cf. I 31. 5 (*infra*, chap. IV 2).

Moins que l'idée de stagnation, c'est plutôt celle d'une eau qui se répand pour former une nappe dans les dépressions du terrain qu'exprime ici le participe λιμνάζοντος¹⁶⁸. Pour parler d'eau dormante, Diodore recourt à une terminologie différente, comme lorsqu'il explique les causes de l'épidémie qui, en 426/5, décima Athènes :

Il y avait eu de fortes pluies au cours de l'hiver précédent : le sol était détrempé et beaucoup de **lieux**, surtout ceux **en cuvette** qui avaient recueilli un important volume d'eau, étaient devenus de véritables **fondrières** et avaient gardé une **eau stagnante** comme les **régions naturellement marécageuses** ; ces lieux se réchauffèrent au cours de l'été et se putréfièrent ; des vapeurs denses et nauséabondes se formèrent, qui, en s'exhalant, corrompirent l'air environnant. C'est précisément ce qu'on voit arriver au-dessus des **marais au site malsain** (XII 58. 3 ; trad. M. Casevitz).

Προγεγενημένων ἐν τῷ χειμῶνι μεγάλων ὄμβρων συνέβη τὴν γῆν ἔνυδρον γενέσθαι, πολλοὺς δὲ καὶ **τῶν κοίλων τόπων** δεξαμένους πλῆθος ὕδατος **λιμνάσαι** καὶ σχεῖν **στατὸν ὕδωρ** παραπλησίως **τοῖς ἐλώδεσι τῶν τόπων**¹⁶⁹, θερμαινομένων δ' ἐν τῷ θέρει τούτων καὶ σηπομένων συνίστασθαι παχείας καὶ δυσώδεις ἀτμίδας, ταύτας δ' ἀναθυμιωμένας διαφθείρειν τὸν πλησίον ἀέρα· ὅπερ δὴ καὶ **ἐπὶ τῶν ἐλῶν** τῶν νοσώδη διάθεσιν ἐχόντων ὁρᾶται γινόμενον.

L'eau stagnante est qualifiée de **στατόν**, terme qui empêche toute confusion. Par ailleurs, le sens de **λιμνάζω** correspond parfaitement à ce que nous avons établi. On apprend aussi que cette **στατόν ὕδωρ** est « presque semblable » (**παραπλησίως**) à celle que l'on trouve dans les « lieux marécageux », précision qu'aucun texte n'avait mentionné jusqu'ici de manière explicite.

Bien que la nature marécageuse du ἔλος ne fasse pas de doute, Diodore établit pourtant une distinction avec le « lieu marécageux ». Dans une description de l'Arabie, l'auteur précise :

La zone occidentale de l'Arabie est traversée par des plaines sablonneuses s'étendant à l'infini, que les voyageurs ne réussissent à franchir qu'en regardant, comme on fait **en pleine mer**, les indications données par les constellations de l'Ourse. [...] L'Arabie qui borde l'Océan est située juste au-dessus de l'Arabie Heureuse et, comme elle est enserrée dans un réseau de rivières importantes, beaucoup d'**endroits** sont **inondés** ou envahis par de grands

¹⁶⁸ Il s'agirait de déterminer ce que désigne exactement un κοίλος τόπος, ce qui nécessiterait une étude particulière. Mais l'utilisation du verbe λιμνάζω peut faire penser que ces « creux » sont perçus comme des endroits où — à la manière d'un fleuve sorti de son lit — l'eau aussi s'étale et ralentit en s'y accumulant.

¹⁶⁹ On trouve le même vocabulaire appliqué au marais de Syracuse (XIV 70, 5) ; voir *infra*, chap. IV 3.

marécages. L'eau qu'on amène des rivières et celle qui provient des pluies d'été permettent d'irriguer une grande partie du territoire, si bien qu'on fait même une deuxième récolte (II 54. 2-5 ; trad B. Eck).

Τὰ δὲ πρὸς δυσμὰς μέρη κεκλιμένα τῆς Ἀραβίας διείληπται πεδίοις ἀμμώδεσιν ἀερίοις τὸ μέγεθος, δι' ὧν οἱ τὰς ὁδοιπορίας ποιοῦμενοι καθάπερ οἱ ἐν τοῖς **πελάγεσι** πρὸς τὰς ἀπὸ τῶν ἄρκτων σημασίας τὴν διέξοδον ποιοῦνται. [...] ἡ δὲ παρὰ τὸν ὠκεανὸν Ἀραβία κεῖται μὲν ὑπεράνω τῆς εὐδαίμονος, ποταμοῖς δὲ πολλοῖς καὶ μεγάλοις διειλημμένη πολλοὺς ποιεῖ **τόπους λιμνάζοντας** καὶ **μεγάλων ἐλῶν** περιμέτρους. τοῖς δ' ἐκ τῶν ποταμῶν ἐπακτοῖς ὕδασι καὶ τοῖς ἐκ τῶν θερινῶν ὄμβρων γινομένοις ἀρδεύοντες πολλὴν χώραν, καὶ διπλοῦς καρποὺς λαμβάνουσι.

Le traducteur, qui rend ici **τόπους λιμνάζοντας** par « endroits inondés », me paraît avoir choisi la bonne solution, même si elle occulte la notion d'espace, pourtant essentielle¹⁷⁰. Du point de vue de la représentation, le terme « marais » aurait également pu convenir ; mais on n'aurait plus su alors comment traduire le terme ἔλος.

Ainsi, tandis que le grec établit une distinction qui témoigne de nuances indiscutables, nous sommes confrontés, avec la traduction, à des difficultés parfois insurmontables, qui illustrent admirablement le hiatus qui nous sépare des Anciens dans la manière d'appréhender le paysage.

Les **λιμνάζοντες τόποι** correspondent donc à des zones où, visuellement, l'eau s'étale pour former des nappes, tandis que les ἔλη sont envisagés comme des milieux aux composantes multiples.

Un passage semble confirmer cette interprétation, où il est question des actions accomplies par Héraclès :

Par exemple dans la région appelée Tempé, pays a l'allure d'une **plaine** largement **marécageuse**, où il creusa un fossé à travers le territoire qui la bordait; en évacuant par ce canal toutes les eaux du **marais**, il rendit la plaine telle qu'elle se présente aujourd'hui en Thessalie, le long du fleuve Pénée. En Béotie, il fit juste l'inverse: en retenant le fleuve qui coulait près de la cité minyenne d'Orchomène, **il transforma le pays en lac**¹⁷¹ et provoqua la ruine de toute la région. Mais ce qu'il fit en Thessalie était pour apporter des bienfaits aux

¹⁷⁰ F. Hoefer (Paris 1865²) traduisait simplement par « lacs », terme qui manque, en l'occurrence, singulièrement de précision.

¹⁷¹ L'expression constitue un argument supplémentaire contre l'interprétation qui voudrait traduire **λιμνάζειν** par « stagner » ; ici, le contexte suggère au contraire une action dynamique, ce qui implique nécessairement l'idée de mouvement.

Grecs, tandis qu'en Béotie, il infligeait une punition aux habitants du territoire minyen parce qu'ils avaient réduit les Thébains en esclavage¹⁷² (IV 18. 6).

[...] περὶ μὲν γὰρ τὰ καλούμενα Τέμπη τῆς πεδιάδος χώρας ἐπὶ πολὺν **τόπον λιμναζούσης** διέσκαψε τὸν συνεχῆ τόπον, καὶ κατὰ τῆς διώρυχος δεξάμενος ἅπαν τὸ κατὰ τὴν **λίμνην** ὕδωρ ἐποίησε τὰ πεδία φανῆναι τὰ κατὰ τὴν Θετταλίαν παρὰ τὸν Πηνειὸν ποταμὸν· ἐν δὲ τῇ Βοιωτίᾳ τούναντίον ἐμφράξας τὸ περὶ τὸν Μινύειον Ὀρχομενὸν ῥεῖθρον **ἐποίησε λιμνάζειν τὴν χώραν** καὶ φθαρῆναι τὰ κατ' αὐτὴν ἅπαντα. ἀλλὰ τὰ μὲν κατὰ τὴν Θετταλίαν ἔπραξεν εὐεργετῶν τοὺς Ἕλληνας, τὰ δὲ κατὰ τὴν Βοιωτίαν τιμωρίαν λαμβάνων παρὰ τῶν τὴν Μινυάδα κατοικούντων διὰ τὴν τῶν Θηβαίων καταδούλωσιν.

La plaine de Tempé apparaît ici comme un lieu où, littéralement, « l'eau s'étale » et forme un lac. Contrairement à ce que suggère la traduction, la formulation n'implique pas une approche de type environnemental ; il en va de même de la plaine du Copais, sur laquelle nous aurons à revenir.

Un passage consacré à l'Égypte nous permettra de conclure sur ce point, qui va une fois encore dans le même sens :

Donc Osiris, parvenu aux frontières de l'Éthiopie, contient le fleuve dans des **digues** qu'il fit élever sur l'une et l'autre rive, de manière à empêcher, lors des crues, qu'il n'**inondât** trop brutalement la région, et il fit faire des portes permettant aux flots de s'écouler doucement et juste autant qu'il en était besoin (I 19. 5 ; trad. Y. Vernière).

Τὸν δ' οὖν Ὅσιριν παραγενόμενον ἐπὶ τοὺς τῆς Αἰθιοπίας ὄρους τὸν ποταμὸν ἐξ ἀμφοτέρων τῶν μερῶν **χώμασιν** ἀναλαβεῖν, ὥστε κατὰ τὴν πλήρωσιν αὐτοῦ τὴν χώραν μὴ **λιμνάζειν** παρὰ τὸ συμφέρον, ἀλλὰ διὰ τινων κατεσκευασμένων **θυρῶν** εἰσαφίεσθαι τὸ ῥεῦμα πράως καθ' ὅσον ἂν ἦ χρεία.

Si la traduction de λιμνάζειν par inondation se justifie parfaitement dans ce cas, elle masque cependant un aspect important dans la définition de ce terme : c'est la notion d'espace ; car l'inondation n'est que la conséquence de l'étalement du fleuve hors de son lit. D'ailleurs, en construisant des digues, Osiris ne cherche pas à empêcher le phénomène de se produire ; il ne fait que le maîtriser pour en limiter l'impact.

Le vocabulaire révèle une fois de plus la grande cohérence qui sous-tend la perception des zones palustres.

¹⁷² Sur l'activité d'Héraclès dans le domaine de l'hydraulique et l'étude de ce passage en particulier, voir *infra*, chap. X.

La λίμνη se présente comme un espace aquatique, où l'eau s'étale (λιμνάζει) ; dans cette définition, la vision joue un rôle essentiel : clairement délimitée, l'œil doit pouvoir l'embrasser d'un seul regard.

Le ἔλος au contraire, noyé en quelque sorte dans la terre qui l'entoure — ou qu'il entoure, on ne sait trop —, s'interpénètre avec elle et brouille le regard. Le terme implique également une approche « globale », presque « écologique » — pour utiliser un concept contemporain — proche de l'image du marécage tel que nous nous le représentons aujourd'hui.

Nous aurons l'occasion de revenir sur le concept de frontière, qui constitue une notion-clé de l'approche de l'espace en Grèce antique¹⁷³.

Quant au verbe λιμνάζειν, il suggère l'idée très précise d'« étalement » ; le τόπος λιμνάζων apparaît comme un endroit où, après avoir été contenue dans des limites naturelles ou imposées (fleuve, canal), l'eau se répand et s'étend en une vaste surface liquide comparable à un lac¹⁷⁴. Dans ce sens, toute inondation ne justifie pas le recours à ce verbe : pour que l'eau λιμνάζει, il faut que se forme une *étendue aquatique*, sinon permanente du moins provisoire ; une montée d'eau violente et transitoire par exemple sera exprimée autrement¹⁷⁵.

Chez Diodore, la terminologie des milieux humides confirme donc une perception de l'environnement fondée sur des critères en partie étrangers à nos catégories de références contemporaines. L'incapacité du français à en exprimer exactement les nuances illustre ce hiatus avec éclat.

Strabon

Successeur de Polybe, Strabon écrit d'abord en historien. Ses sources étaient principalement les auteurs grecs (III 4. 19), historiens mais aussi poètes, philosophes et savants. Polybe, nous l'avons vu, avait déjà été amené à s'intéresser à la géographie ; Strabon veut aller plus loin et élabore un véritable traité, dans un domaine qui relevait jusque-là des philosophes, des mathématiciens et des astronomes. Comme il le dit lui-même, son but est avant tout d'ordre pratique : il veut faire œuvre utile en aidant « l'homme d'action à mieux connaître la 'scène' de ses actions »¹⁷⁶. Un tel projet le conduit à décrire

¹⁷³ Voir *infra*, chap. IV 5, ainsi que l'Annexe 1.

¹⁷⁴ Voir encore XV 12. 1.

¹⁷⁵ Voir par exemple XIX 13, 2, où sont utilisés conjointement les verbes περικλύζω et λιμνάζω pour exprimer l'inondation.

¹⁷⁶ Voir l'introduction à l'œuvre de Strabon par G. Aujac (Paris, Les Belles Lettres 1969) XXVI.

avec précision les « lieux de l'histoire ». Dans cette géographie, les milieux humides tiennent une place remarquable : soutenus par une terminologie complexe, les fleuves, rivières, lacs, marais, étangs, mer ou lagunes contribuent à faire de l'espace un acteur du récit à part entière¹⁷⁷.

Strabon établit une nette distinction entre λίμνη et ἔλος. Chacun des deux termes fait référence à un objet différent, dont les critères définitionnels révèlent moins leur opposition qu'une profonde complémentarité¹⁷⁸. Toujours, λίμνη traduit l'idée d'un espace clairement délimité¹⁷⁹. Il suffira pour s'en convaincre de relever les nombreuses mentions de lacs dont le géographe nous donne les dimensions¹⁸⁰. Le fait que ceux-ci puissent être traversés par des cours d'eau va dans le même sens : ainsi le Rhône, « dont le cours se maintient, à travers le lac [Léman] dans lequel il passe, de telle manière qu'on le voit couler », ὁ Ῥοδανός, ὃ συμμένει τὸ ῥεῦμα διὰ λίμνης ὄν, ὁρατὴν σῶζον τὴν ῥύσιν (VI 2. 4)¹⁸¹.

Mais la λίμνη se distingue aussi du ἔλος par le fait que, contrairement à lui, son eau ne stagne pas nécessairement. L'exemple du lac Sélinousia, non loin de l'embouchure du Caÿstre, l'illustre bien :

¹⁷⁷ Sur l'utilité de la géographie, voir par ex. I 1. 17 ; sur la question du déterminisme géographique chez Strabon, voir Bergevin (1992) 47-85.

¹⁷⁸ La λίμνη et le ἔλος apparaissent conjointement dans de nombreuses régions : voir par ex. IV 3, 3 (cf. VII 1, 5), où le géographe évoque le Rhin qui « se déverse d'abord dans de vastes marais ainsi que dans un grand lac [...] », καὶ ὁ Ῥῆνος δὲ εἰς ἔλη μεγάλα καὶ λίμνην ἀναχεῖται μεγάλην [...]. Or, comme le note Fr. Lasserre, *Géographie de Strabon*, livre IV (Paris, Les Belles Lettres 1966) 212, n. 6, « le lac de Constance était alors précédé d'une plaine largement inondée à partir du défilé de Sargans (20 km N Coire) » ; cf. VIII 6, 7 (Argos) ; IX 2, 18 (lac Copais) ; XII 2, 8 (fleuve Mélas de Cappadoce) ; XVI 1, 12 (Euphrate) ; XVII 1, 15 (lieu de croissance des papyrus) ; XVII 1, 21 (villes du delta du Nil). On notera aussi qu'une λίμνη peut très bien être elle-même ἐλώδης : voir VII 4, à propos la partie occidentale du « Marais Méotide », appelée lac Putride, Σαπρὰ λίμνη (un autre lac du même nom est signalé en Mysie [XIII 1, 67]). Dans son commentaire (p. 201, n. 6), R. Baladié, indique que ce lac (actuel Sivas) n'a pas plus de 1.5 m de profondeur, ce qui en fait une gigantesque saline naturelle. De manière générale, on notera que chez Strabon, le « Palus Méotide » est toujours qualifié de λίμνη ou apparaît simplement sous la forme ἡ Μαιῶτις, mais n'est jamais appelé ἔλος (ce qui n'exclut nullement l'existence de zones marécageuses). La même remarque pourrait s'appliquer au cas de Lerne (voir par exemple VIII 6, 2 et 8) ; pour Stymphale, le terme λίμνη est le plus courant, mais il peut être remplacé par une formule du type τὸ δὲ περὶ Στύμφαλον ὕδωρ (VI 2. 9).

¹⁷⁹ Cela ne signifie pas que celui-ci soit toujours totalement clos : voir par ex. Strab. VII 3. 15 [C 306], qui mentionne sur la côte du Pont gauche, entre les bouches de l'Istros et Tyras, deux grandes λίμναι, « l'une ouverte sur la mer si bien qu'elle peut servir de port, l'autre privée de communication avec la mer », δύο λίμναι μεγάλαι, ἡ μὲν ἀνεωγμένη πρὸς τὴν θάλατταν, ὥστε καὶ λιμένι χρῆσθαι, ἡ δ' ἄστομος. La traduction de R. Baladié, qui rend λίμναι par « lagunes », se justifie puisqu'une lagune, volontiers exprimée par le terme λιμνοθάλαττα, peut également être perçue comme une λίμνη. Pour d'autres exemples de lacs ouverts, voir par ex. VII 4. 1 et X 2. 21.

¹⁸⁰ Voir par exemple VII 4. 1 et 5 ; VII a, 1. 43 ; IX 2. 19 ; X 2. 21 ; XII 2. 6 ; XVI 2. 32 et 42.

¹⁸¹ Cf. XI 14. 8, où l'on observe le même phénomène avec le Tigre traversant le lac Niphatès. Pour d'autres rivières traversant des lacs, voir déjà *supra*, à propos d'Hérodote.

Il s'étend vers l'intérieur des terres à partir de la mer et ensuite vient un autre lac qui **conflue** avec lui, tous deux offrant de grandes ressources (XIV 1. 36 ; trad. A. Tardieu)¹⁸².

Λίμνη ἐστὶν ἐκ τοῦ πελάγους¹⁸³ ἀναχέομένη (καλεῖται δὲ Σελινουσία) καὶ ἐφεξῆς ἄλλη **σύρρους** αὐτῇ μεγάλῃς ἔχουσαι προσόδους.

Le sens de l'adjectif σύρρους ne laisse aucun doute sur l'existence d'un écoulement, et donc d'un mouvement. S'il existe bien des surfaces aquatiques stagnantes qualifiées de λίμναι, c'est que, du point de vue spatial, cette appellation se justifie pleinement. Mais « λίμνη » n'implique pas en soi l'idée de stagnation, dont l'évocation nécessite le recours à un terme qui l'exprime plus spécifiquement.

Relevons encore quelques passages significatifs par la richesse de leur vocabulaire :

1) Dans un exposé consacré aux transformations du sol, on voit apparaître le terme λίμνη accompagné d'une terminologie marine fort développée (λιμνοθάλαττα, τέναγος et πέλαγος). L'auteur y discute de la formation des détroits (Dardanelles et détroit de Gibraltar) ; selon lui, elle serait due à une déchirure consécutive à la montée des eaux dans des mers fermées, que l'apport des fleuves aurait fini par faire déborder. Le fait est attesté par la présence d'éléments marins au beau milieu des terres :

D'ailleurs maintenant encore en Égypte, il suffit de creuser les sols salins pour trouver des trous naturels à fond de sable, à forme de coquillages, comme si la région avait jadis été couverte par la mer et que tout les pays vers le mont Casios et la région qu'on appelle « Gerrha » ait alors été un **marécage à fleur d'eau**, touchant au golfe de la mer Erythrée ; quand la mer se retira, elle découvrit ces régions, mais il resta le **lac Sirbonis** ; une déchirure se produisit ensuite qui le réduisit lui aussi à l'état de **marais**. De la même manière, les rives du lac Mæris ressemblent plus à celles d'une mer que d'un fleuve (I 3. 4 ; trad. G. Aujac).

Ἔτι γοῦν καὶ νῦν κατὰ τὴν Αἴγυπτον τῆς ἀλμυρίδος ὀρυττομένης ὑφάμμου καὶ κογχυλιώδεις εὐρίσκεσθαι τοὺς βόθρους, ὥς ἂν τεθαλαττωμένης τῆς χώρας καὶ τοῦ τόπου παντὸς τοῦ περὶ τὸ Κάσιον καὶ τὰ Γέρρα καλούμενα **τεναγίζοντος**, ὥστε συνάπτειν τῷ τῆς Ἐρυθρᾶς κόλπῳ· ἐνδούσης δὲ τῆς θαλάττης ἀνακαλυφθῆναι, μῆναι δὲ τὴν **Σιρβωνίδα λίμνην**, εἴτ' ἐκτραγῆναι καὶ ταύτην ὥστε **ἐλώδη** γενέσθαι. ὥς δ' αὐτῶς καὶ τῆς Μοίριδος λίμνης τοὺς αἰγιαλοὺς θαλάττης μᾶλλον ἢ ποταμοῦ προσοικέναι.

¹⁸² Cf. VII, fr. 43a, où il est fait mention en Thrace d'« un lac dont l'écoulement s'appelle le 'courant d'Ulysse' », λίμνη, ἧς τὸ ῥεῖθρον Ὀδύσσειον καλεῖται.

¹⁸³ Sur le sens de πέλαγος, voir déjà *supra*, à propos d'Hérodote.

Ici, le géographe dissocie explicitement le haut-fond marécageux¹⁸⁴ de la mer. Le lac qui subsiste après son retrait suppose une eau saumâtre, confirmant que l'opposition eau douce / eau salée n'intervient pas, normalement, comme critère distinctif pour caractériser la λίμνη¹⁸⁵. Enfin, après un séisme qui le vide sans l'assécher tout à fait, le lac se transforme en un marais, dont l'image correspond aux critères du ἔλος définis plus haut¹⁸⁶ : il désigne un « état » — celui dans lequel se trouve la nouvelle terre — et non un « espace ».

2) Ailleurs, l'auteur évoque en Béotie les problèmes d'écoulement des eaux en raison des séismes. La conséquence en est, dit-il, que :

Les eaux trouvent à s'écouler sous terre ou restent en surface **sous forme de marais** ou de **cours d'eau** (IX 2. 16 ; trad. R. Baladié)¹⁸⁷.

Συμβαίνει δὴ καὶ τοῖς ὕδασι, τοῖς μὲν δι' ὑπονόμων φέρεσθαι τῶν ρείθρων, τοῖς δ' ἐπιπολῆς, τοῖς τε **λιμναίοις** καὶ τοῖς **ποταμίοις**.

Le géographe recourt aux adjectifs λιμναῖος et ποτάμιος pour différencier les eaux de surface. La traduction de λιμναῖος par « marais » incite à interpréter la distinction comme une opposition entre eaux stagnantes des marais et eaux courantes des fleuves. Cette solution, cependant, ne me paraît pas convenir. Au vu des réflexions précédentes, je suis plutôt porté à croire que λιμναίοις exprime, ici aussi, l'idée d'étalement (envisagé d'un point de vue spatial), et qu'il n'est nullement question de stagnation ; le texte énumère

¹⁸⁴ Le terme τέναγος ne pose pas de problème d'interprétation (voir déjà *supra*, à propos d'Hérodote). Il désigne un bas-fonds (mais non directement un marécage !). La description de l'embouchure du Méandre distingue clairement les deux aspects (XIV 1. 10) : « l'endroit est formé de **bas-fonds** et il est **marécageux** », **τεναγώδης** δ' ὁ τόπος καὶ **ἐλώδης**.

¹⁸⁵ Cf. IX 14. 8 ; XI 13. 2 ; IX 14. 8, ainsi que Diodore I 55. 4 et III 34. 7. Certains cas peuvent cependant prêter à confusion. L'un concerne par ex. la nature primitive du Pont (I 3. 6), « mer ou lac devenu mer par suite du mélange des eaux et de l'effet de domination », εἴτε θαλαττίῳ εἴτε λιμναίῳ μὲν πρότερον ὄντι, θαλαττίῳ δὲ ὕστερον διὰ τὴν μίξιν καὶ τὴν ἐπικράτειαν : en l'occurrence, le statut du Pont paraît bien être lié à la nature de ses eaux (cf. I 3. 7 pour le même phénomène appliqué à la Méditerranée). Ailleurs, Strabon mentionne deux lacs aux dimensions appréciables (δύο λίμναι εὐμεγέθεις), « l'un, salé, est appelé mer, tandis que l'autre est un lac d'eau douce, qui nourrit hippopotames et crocodiles, avec du papyrus sur ses rives », ἡ μὲν ἀλμυροῦ ὕδατος, ἣν καλοῦσι θάλατταν, ἡ δὲ γλυκέος, ἣ τρέφει καὶ ἵππους ποταμίους καὶ κροκοδείλους, περὶ τὰ χεῖλη δὲ πάπυρον (XVI 4. 14) : il est difficile, ici aussi, de déterminer le ou les critères qui conduisent à considérer la première λίμνη comme une mer (même si l'auteur précise qu'il s'agit bien d'un lac, auquel *on* donne le nom de θάλαττα, ce qui suppose que l'appellation ne va pas de soi). À première vue, la distinction semble reposer sur l'opposition entre eau douce et eau salée mais la fonde-t-elle exclusivement (Strabon évoque aussi les dimensions importantes des deux surfaces) ? La question reste ouverte, sans pour autant constituer, me semble-t-il, un argument rédhibitoire.

¹⁸⁶ Strabon donne plusieurs exemples de lacs transformés en marais et réciproquement ; voir par ex. I 3. 17.

¹⁸⁷ Cf. IX 2. 19, à propos du lac Copais : « il n'a d'autre écoulement visible que le gouffre (χάσμα) qui reçoit les eaux du Céphise et les marais (ἔλεα) » ; voir à ce sujet le chap. V 1.

seulement différents types de formations aquatiques, qui correspondent parfaitement aux catégories habituelles¹⁸⁸.

3) L'auteur évoque la mer Caspienne et le problème de la salinité de l'eau :

Les historiens donc réunirent en une seule ligne d'eau le **lac Méotide**, où se jette le Tanaïs, et la mer Caspienne, en donnant aussi à celle-ci le nom de **lac** et en prétendant que des conduits souterrains passaient de l'un à l'autre et que chacun des deux était une partie de l'autre. Polycleitos va jusqu'à alléguer des preuves de ce que la Caspienne est un **lac** : elle nourrirait des serpents et son eau serait presque douce (XI 7. 4 ; trad. Fr. Lasserre).

Εἰς ἓν συνῆγον τὴν τε **Μαιῶτιν λίμνην** τὴν δεχομένην τὸν Τάναϊν καὶ τὴν Κασπίαν θάλατταν, **λίμνην** καὶ ταύτην καλοῦντες καὶ συντετρῆσθαι φάσκοντες πρὸς ἀλλήλας ἀμφοτέρας, ἑκατέραν δὲ εἶναι μέρος τῆς ἑτέρας. Πολύκλειτος δὲ καὶ πίστει προφέρεται περὶ τοῦ **λίμνην** εἶναι τὴν θάλατταν ταύτην, ὅφεις τε γὰρ ἐκτρέφειν καὶ ὑπόγλυκυ εἶναι τὸ ὕδωρ.

La logique de ce passage n'apparaît pas de manière immédiate. Manifestement la Caspienne était traditionnellement qualifiée de mer, tandis que le Méotis était considéré comme une **λίμνη**¹⁸⁹. Pour étayer la thèse de l'assimilation des deux entités, certains auteurs avancent l'argument d'une communication réciproque : l'essence du lac serait ainsi transmise « physiquement » à la mer, qui en absorberait en quelque sorte les qualités, et, du même coup, si l'on peut dire, la spécificité terminologique. Ce raisonnement un peu acrobatique conduit Polycleitos à prouver que la Caspienne est bien un lac : outre la présence de serpents, qui reste difficile à interpréter, l'auteur évoque, selon une logique un peu confuse, la « douceur » (**ὑπόγλυκός**) de son eau. Ainsi la salinité constituerait un argument distinctif déterminant entre **λίμνη** et **θάλαττα**, bien que les sources nous aient montré que normalement, il n'en est rien¹⁹⁰.

Si, du point de vue des critères établis jusqu'ici, la mer Caspienne se présente donc comme un lac, il ne semble pas que la chose ait paru évidente aux yeux des Anciens. Pourquoi ? S'il est difficile répondre avec certitude, il n'est pas exclu de penser que cela ait

¹⁸⁸ L'opposition entre λιμναῖος et θαλάττιος (XVII 1. 7) pour distinguer les deux ports d'Alexandrie situés de part et d'autre de la presqu'île de Pharos résulte probablement de leur situation géographique, le premier étant tourné vers le lac Méotis, tandis que l'autre s'ouvre sur la mer ; voir aussi Diodore XVII 52. 1 et 3, qui parle à propos de Pharos « d'une langue de terre qui s'étend entre une vaste lagune (*limnè*) et la mer (*thalassa*) » ; cf. Plutarque, *Alexandre* 26. 7.

¹⁸⁹ La même opposition se retrouve chez Diodore II 43. 5.

¹⁹⁰ Cf. déjà n. 185. On pourrait songer au lien qui existe entre salinité et stérilité, alors que l'eau douce apparaît comme fertile et nourricière. Mais cela n'explique pas la présence des serpents.

pu tenir à l'extension de cette nappe d'eau, dont la surface ne pouvait être saisie d'un seul regard¹⁹¹.

Il n'est pas douteux en tout cas que ce critère intervienne dans un récit consacré à Mazaca, capitale de la Cappadoce :

Dans la plaine qui s'étend devant la ville, à une distance d'environ quarante stades, coule une rivière appelée Mélas qui a ses sources dans un lieu situé au-dessous du niveau de celle-ci. Elle est donc inutile à ses habitants du seul fait qu'elle ne s'écoule pas d'un point plus élevé, mais à cela s'ajoute qu'elle en corrompt en été l'atmosphère en se déversant dans des **marais** et des **lacs** [...]. Ces **marais** sont eux aussi, partout où il y en a, remplis de feu¹⁹². Comme le Mélas va se jeter dans l'Euphrate à l'entrée de défilés étroits, le roi Ariarathès ferma ceux-ci par un barrage et convertit toute la plaine attenante en **un lac s'étalant comme une mer**, puis il se réserva quelques îles comme si elles fussent les Cyclades pour s'y livrer à des occupations puérides¹⁹³ (XII 2. 8 ; trad. Fr. Lasserre).

Ἔστι δὲ καὶ ποταμὸς ἐν τῷ πεδίῳ τῷ πρὸ τῆς πόλεως Μέλας καλούμενος, ὅσον τετταράκοντα σταδίου διεχὼν τῆς πόλεως, ἐν ταπεινότητι τῆς πόλεως χωρίῳ τὰς πηγὰς ἔχων. ταύτῃ μὲν οὖν ἄχρηστος αὐτοῖς ἐστὶν οὐχ ὑπερδέξιον ἔχων τὸ ῥεῦμα, εἰς ἔλη δὲ καὶ λίμνας διαχεόμενος κακοῖ τὸν ἀέρα τοῦ θέρους τὸν περὶ τὴν πόλιν [...] καὶ ταῦτα δ' ἐστὶ τὰ ἔλη πανταχοῦ πυρίληπτα. Ἀριαράθης δ' ὁ βασιλεὺς τοῦ Μέλανος κατὰ τινα στενὰ ἔχοντος τὴν εἰς τὸν Ἄλυν διέξοδον ἐμφράξας ταῦτα **λίμνην πελαγίαν** ἀπέδειξε τὸ πλησίον πεδίον, ἐνταῦθα δὲ νησιδὰς τινὰς ὡς τὰς Κυκλάδας ἀπολαβόμενος διατριβὰς ἐν αὐταῖς ἐποιεῖτο μετριακίῳδεις.

Ce précieux passage confirme que le **πέλαγος** se caractérise d'abord par son étendue, tandis que la **λίμνη** évoque un espace visuellement clos (indépendamment de sa surface qui peut être très vaste). L'hypothèse semble donc se vérifier une fois encore, attestant le rôle capital de l'oeil dans la définition de la **λίμνη**¹⁹⁴.

L'ambiguïté remarquable et la difficulté à identifier clairement certains types de surfaces aquatiques trouvent peut-être un élément d'explication chez Aristote. Dans un chapitre consacré aux processus d'écoulement des eaux, l'auteur fait une description de la situation en Arcadie et poursuit : « c'est le contraire pour le **lac** qui se trouve au pied du Caucase et

¹⁹¹ Avec plus de 400'000 km², la mer Caspienne constitue la mer fermée la plus vaste au monde.

¹⁹² À ce sujet, voir *infra* chap. IV. 5

¹⁹³ Le barrage finit par se rompre, occasionnant des dégâts considérables.

¹⁹⁴ L'argument s'applique également parfaitement à la Mer Intérieure qui, bien que fermée et délimitée, n'est jamais qualifiée de **λίμνη** ; or, précisément, quel que soit l'endroit où l'on se trouve et le rivage où l'on porte son regard, il n'est jamais possible d'en saisir visuellement la totalité du pourtour.

que les gens de là-bas appellent une mer », ἀλλ' ἢ γε ὑπὸ τὸν Καύκασον λίμνη, ἣν καλοῦσιν οἱ ἐκεῖ θάλατταν· (Météor. I 13 [351 a]). Si, pour le Stagirite, la mer Caspienne s'apparente sans aucun doute possible une λίμνη, il juge utile de relever que les habitants de la région la considèrent eux-mêmes comme une mer. Manifestement, la chose apparaissait comme insolite ou en tout cas suffisamment étonnante pour être signalée¹⁹⁵. Cet apparent « malentendu » m'a amené à me demander si on aurait pas affaire ici à un cas intéressant de divergence de perception, qui résulterait de la différence culturelle des observateurs¹⁹⁶. En effet, si l'on admet que le contexte culturel conditionne le regard porté sur l'objet — et par là son interprétation — le texte de Strabon pourrait en offrir un parfait exemple.

Si, dans certains cas, la mer peut être identifiée à un lac, tel n'est pas le cas du marais. Décrivant le pays alexandrin, Strabon précise que, d'après Ératosthène :

Lorsqu'on vient de Péluse, le premier canal est celui qui alimente **ce qu'on appelle les lacs dans les marais** ; ils sont au nombre de deux et débouchent sur la gauche du grand fleuve, au-dessus de Péluse en Arabie (XVII 1. 24 ; trad. A. Tardieu).

Πρώτην δ' ἐκ τοῦ Πηλουσίου προελθοῦσιν εἶναι διώρυγα τὴν πληροῦσαν τὰς κατὰ τὰ ἔλη καλουμένας λίμνας, αἱ δύο μὲν εἰσιν, ἐν ἀριστερᾷ δὲ κεῖνται τοῦ μεγάλου ποταμοῦ ὑπὲρ τὸ Πηλούσιον ἐν τῇ Ἀραβίᾳ.

L'appellation conventionnelle de λίμνη s'applique ici à un milieu qui, certes, ressemble à un lac, mais s'en différencie néanmoins : si « on les appelle des lacs » c'est, en effet, que

¹⁹⁵ Concernant la distinction entre λίμνη et θάλαττα, on mentionnera encore au passage le *Problème* XXIII 6, consacré à la question de savoir pourquoi la mer est plus blanche dans le Pont-Euxin que dans la mer Égée (qui elle, est bleu). L'une des hypothèses avancées serait « que les lacs paraissent tous plus blanc que la mer » ; « or **le Pont-Euxin est une sorte de lac** du fait que beaucoup de cours d'eau s'y jettent. Les lacs sont d'une couleur plus blanche que la mer et les cours d'eau. Ce qui est sûr en tout cas c'est que les peintres donnent une teinte jaune pâle aux fleuves et une teinte bleue à la mer », ὁ δὲ Πόντος ἐστὶ λιμνώδης διὰ τὸ πολλοὺς ποταμοὺς εἰς αὐτὸν ρεῖν. αἱ δὲ λίμναι διαλευκότεραι τῆς θαλάττης καὶ τῶν ποταμῶν γράφουσι γοῦν οἱ γραφεῖς τοὺς μὲν ποταμοὺς ὥχρους, τὴν δὲ θάλατταν κυανέαν. Une fois encore, c'est un adjectif qui est utilisé pour caractériser le Pont : celui-ci est λιμνώδης. D'après les résultats auxquels nous sommes parvenus, le texte pourrait signifier que les eaux, jusque là canalisées dans le lit des nombreux fleuves qui l'alimentent, finissent par se répandre en se dispersant sur une vaste surface : le Pont est donc étalé, étendu, à quoi s'ajoute peut-être l'idée de lenteur, le cours des fleuves ayant été stoppé. Aristote établit aussi une distinction entre « lac » et « mer » selon un critère que nous n'avons pas encore rencontré et qui, de notre point de vue, peut paraître surprenant : c'est celui de la couleur (le *Probl.* XXIII 8 [932 a] soulève aussi la question de la plus grande transparence (εὐδιοπτοτέρα) de la mer par rapport à l'eau douce ; cf. *Probl.* XXIII 38 [935 b]). Or, on trouve ce critère exprimé de manière tout à fait comparable chez Strabon, à propos du lac Mæris (XVII 1. 35). Dans la représentation grecque des milieux aquatiques, la couleur semble donc tenir un rôle que notre grille de lecture contemporaine ne perçoit plus et dont il s'agira de tenir compte désormais. Pour l'identification du Pont-Euxin à un lac, voir déjà Diodore V 47. 4.

¹⁹⁶ Il s'agirait encore de définir où se situe exactement la divergence, ce que notre source, en l'occurrence, ne permet pas de faire.

la chose ne va pas de soi¹⁹⁷. En revanche, le fait que ces λίμναι se trouve dans un ἔλος confirme que ce dernier est bien perçu comme un environnement, regroupant un ensemble de composantes, où l'eau tient un rôle essentiel sinon exclusif.

L'hésitation de Strabon montre une fois de plus à quel point il est difficile, voire illusoire, de vouloir établir à tout prix des catégories de classement trop rigides : étroitement liée à la sensibilité de l'observateur, la perception du lieu variait d'un individu à l'autre, parfois de manière sensible¹⁹⁸.

Par ailleurs, les phénomènes d'alluvionnement et d'atterrissements, particulièrement marqués dans cette région, devaient entraîner une transformation rapide et imprévisible des côtes. On imagine donc sans peine la difficulté pour les auteurs à exprimer sans ambiguïté la réalité changeante du paysage, ce qui explique aussi le décalage possible entre certains termes et le contexte géographique auquel ils sont censés se référer.

Plutarque

Lorsqu'il évoque un marais ou un lac, Plutarque sait de quoi il parle : originaire de la petite cité de Chéronée, en bordure ouest du Copaïs, celui-ci dispose *de facto* d'une connaissance intime de la réalité palustre. Son œuvre, extraordinairement diversifiée, affirme par ailleurs un intérêt marqué pour la géographie, faisant abondamment appel aux multiples composantes du paysage. Ainsi son témoignage se révèle-t-il particulièrement précieux pour notre propos.

De manière générale, on constate que le terme λίμνη correspond à la définition — ou plutôt devrait-on dire *aux* définitions — précédemment établies. On en résumera ci-après les points principaux, en les illustrant par quelques exemples :

¹⁹⁷ Le terme lui-même ne pose pas de problème ; il sert au contraire de référence pour indiquer au lecteur de quel milieu il s'agit. Comme toujours, c'est l'aspect spatial qui prime, et non l'origine ou la nature des eaux de la λίμνη : les lacs peuvent résulter du retrait des eaux, comme pour les lacs Boïbeis et Nessonis, derniers souvenir de la plaine thessalienne autrefois submergée (IX 5, 2 : ἐλίμναζε πᾶν [...] τὸ πεδίον) ; à Sardes, le lac Coloé aurait quant à lui été construit artificiellement pour récolter les eaux lors du débordement des fleuves (XIII 4, 8) : Χειροποίητον δὲ τὴν λίμνην ἔνιοι ἱστοριοῦσιν τὴν Κολόην πρὸς τὰς ἐκδοχὰς τῶν πλημμυρίδων, αἱ συμβαίνουσι τῶν ποταμῶν πληρουμένων.

¹⁹⁸ Pour un autre exemple de l'embarras qui subsistent parfois dans l'évocation du milieu, voir XV 3. 4 : « Selon Polyclète, le Choaspe, l'Eulaeus et le Tigre confluent **en une sorte de lac**, puis de là, se jettent dans la mer », φησὶ δὲ Πολύκλειτος εἰς λίμνην τινὰ συμβάλλειν τὸν τε Χοάσπην καὶ τὸν Εὐλαῖον καὶ ἔτι τὸν Τίγριν, εἴτ' ἐκεῖθεν εἰς τὴν θάλατταν ἐκδιδόναι. Le géographe tente de restituer l'image d'un environnement complexe grâce à une terminologie précise et sans équivoque. Le terme λίμνη sert de référence, il est celui qui aux yeux de l'énonciateur traduit le mieux la réalité hydrologique du lieu. Cela permet au lecteur de se représenter la situation, sans pour autant dissiper toute ambiguïté. Il est d'ailleurs parfois impossible de savoir exactement à quoi correspond le milieu décrit : voir par exemple XII 2, 7, où une λίμνη est associée à un mystérieux χορίον ὕφυδρον.

1) La λίμνη est perçue fondamentalement comme un espace.

Dans *Le démon de Socrate*, l'auteur décrit la consultation à Lébadée de l'oracle de Trophonios par Timarque, qui souhaite en savoir davantage sur la nature du démon. Au cours de sa descente dans l'antre, le consultant éprouve de curieuses sensations :

En levant les yeux, il ne vit plus la terre, mais des îles brillant d'un éclat très doux [...]. Au milieu d'elles s'étendait **une mer ou un lac**, dont la couleur glauque étincelait de toutes les autres couleurs qui venaient s'y mêler. [...] Par endroits, la **mer** était très profonde, surtout vers le Sud, ailleurs, elle offrait de faibles **bas-fonds** peu étendus, et sur bien des points elle débordait, puis se retirait à nouveau, mais sans jamais de grands écarts. Elle avait, ici, la couleur pure de la **haute mer**, là, les teintes mêlées et troubles des marais (*Démon de Socrate* 22 [590 c-f] ; trad. J. Hani)¹⁹⁹.

Ἀναβλέψας δὲ τὴν μὲν γῆν οὐδαμοῦ καθορᾶν, νήσους δὲ λαμπομένας μαλακῶ πυρὶ [...] διὰ μέσου δ' αὐτῶν **θάλασσαν ἢ λίμνην** ὑποκεχύσθαι τοῖς χρώμασι διαλάμπουσιν διὰ τῆς γλαυκότητος ἐπιμιγνυμένοις· [...] εἶναι δὲ τῆς **θαλάσσης** πῇ μὲν πολὺ βάθος κατὰ νότον μάλιστα, «πῇ» δ' ἀραιὰ **τενάγη** καὶ βραχέα, πολλαχῇ δὲ καὶ ὑπερχειῖσθαι καὶ ἀπολείπειν αὐτῆς οὐ μεγάλας ἐκβολὰς λαμβάνουσιν, καὶ τῆς χροῶς τὸ μὲν ἄκρατον καὶ **πελάγιον**, τὸ δ' οὐ καθαρὸν ἀλλὰ συγκεχυμένον καὶ **λιμνῶδες**.

L'évocation ne va pas sans rappeler le langage des tablettes orphiques²⁰⁰. Dans ce passage, λίμνη est mis sur le même plan que θάλασσα ; tous deux sont considérés comme des surfaces aquatiques (*a priori* indistinctes). L'appréciation visuelle de leur étendue respective²⁰¹ — que, dans son état, le consultant n'est pas en mesure de réaliser²⁰² — pourrait bien constituer le critère de différenciation.

On ne manquera pas de souligner non plus l'importance de la couleur pour caractériser les différents milieux, ce qui ne manque pas de rappeler les critères développés par Aristote.

2) La nature de l'eau qui constitue la λίμνη — douce ou salée — n'entre pas en ligne de compte dans la définition du terme. Ainsi l'atteste la mention « d'un lac de Lucanie,

¹⁹⁹ Le récit trahit des influences pythagoriciennes évidentes (sur cette question, voir l'introduction au texte par J. Hani, Paris, les Belles Lettres, 1980, 52-58 en particulier).

²⁰⁰ Voir *infra*, texte 10 (chap. III 2).

²⁰¹ La notion de profondeur n'intervient guère, puisqu'il est dit explicitement que la mer elle-même peut être profonde ou non.

²⁰² Sur le rituel trophoniaque et la philosophie qu'elle sous-tend, voir Bonnechère (2003).

dont l'eau, dit-on, change de goût de temps à autre et, après avoir été douce, devient saumâtre et imbuvable » (*Crassus* 11. 1).

3) La λίμνη se distingue clairement du ἔλος, auquel elle est fréquemment associée. Lors des opérations menées contre les Spatiates en Béotie en 375 (bataille de Tégryres), Pélopidas se trouve confronté à de nombreuses difficultés :

Car le passage en ligne droite est rendu impraticable par le fleuve Mélas, qui, à peine sorti de sa source, se répand en **marais** et en **lacs** qui ne sont accessibles qu'aux bateaux (*Pélopidas* 16. 4 ; trad. R. Flacelière – E. Chambry).

Τὴν γὰρ διὰ μέσου πᾶσαν ὁ Μέλας ποταμὸς εὐθὺς ἐκ πηγῶν εἰς ἔλη πλωτὰ καὶ λίμνας διασπειρόμενος ἄπορον ἐποίει.

La remarque est reprise ailleurs avec un détail supplémentaire :

[La rivière] ne va pas loin : la plus grande partie de ses eaux disparaît tout de suite dans des **étangs bourbeux et couverts de broussailles** ; l'autre partie, peu considérable, se mêle au Céphise, à l'endroit même, semble-t-il, où le **marais** produit les roseaux qui servent à la fabrication des *auloi*²⁰³ (*Sylla* 20, 6-7 ; trad. R. Flacelière – E. Chambry).

Πόρρω δ' οὐ πρόεισιν, ἀλλὰ τὸ μὲν πλεῖστον εὐθὺς εἰς λίμνας τυφλὰς καὶ ὑλώδεις ἀφανίζεται, μέρος δ' οὐ πολὺ τῷ κηφισῷ συμμείγνυται, περὶ ὃν μάλιστα τόπον ἡ λίμνη δοκεῖ τὸν ἀύλητικὸν ἐκφέρειν κάλαμον.

On constate que l'environnement du lac Copais se compose de plusieurs λίμναι, dont certaines sont qualifiées de τυφλαί²⁰⁴. Il est révélateur que le même terme soit traduit dans un cas par « étang » et dans l'autre par « marais », attestant de la pluralité des interprétations possibles. Si le premier exprime bien l'idée d'espace clos, tel n'est pas le cas du second, même si, de notre point de vue contemporain, le mot rend très bien la réalité du lieu.

Le texte suggère aussi, me semble-t-il, la conception selon laquelle l'eau est, par nature, destinée à couler. L'immobilité de la λίμνη apparaît dans ce contexte comme un

²⁰³ Cf. Théophraste, *Recherches* IV 11 ; sur la fabrication de l'aulos, voir Bélis (1996).

²⁰⁴ La traduction de τυφλός par « bourbeux » met l'accent sur la composition de l'eau. Il faut pourtant relever que le terme signifie en premier lieu « aveugle », d'où « caché », « qu'on ne voit pas », mais aussi « peu clair », « indistinct », « obscur », et ainsi « fermé », « sans ouverture ». L'application de cet adjectif à une surface aquatique permet donc diverses interprétations : en l'occurrence, on pourrait aussi penser à des « étangs cachés » (l'eau justement disparaît — ἀφανίζεται — à cet endroit recouvert de broussailles), ou à des surfaces « fermées » parce que sans écoulement visible (ce qui expliquerait leur formation). De ce point de vue, le terme τυφλός mériterait lui aussi une analyse plus approfondie.

ralentissement et un « éparpillement », dus à une perturbation du cours normal de la rivière²⁰⁵.

La même idée ressort d'un passage consacré au problème de la circulation et du mouvement des eaux :

De même, il n'est pas facile de comprendre la manière dont le refoulement cyclique agit sur l'écoulement des eaux sur terre. On doit observer cependant que les **eaux des lacs** sont calmes et au repos parce qu'elles ont répandu et amassé de tous côtés autour d'elles de l'air immobile qui nulle part ne laisse un espace vide. En tout cas, **l'eau des lacs** et des mers est agitée et se soulève lorsque l'air se met en mouvement (*Platon. Quaest.* 8 [1005 d-e]).

Ἡ δὲ τῶν ἐπὶ γῆς ὑδάτων ῥύσις οὐχ ὁμοίως εὐσύνοπτον ἔχει τὸν τῆς ἀντιπεριώσεως τρόπον. ἀλλὰ χρή καταμανθάνειν τὰ λιμναῖα τῶν ὑδάτων ἀτρεμοῦντα καὶ μένοντα τῷ περικεχύσθαι καὶ συναγαγεῖν πανταχόθεν αὐτοῖς ἀκίνητον ἀέρα, μηδαμοῦ κενὴν ποιοῦντα χώραν. τὸ γοῦν ἐπιπολῆς ὕδωρ ἔν τε ταῖς λίμναις καὶ ἐν τοῖς πελάγεσι δονεῖται καὶ κυμαίνεται τοῦ ἀέρος σάλον λαμβάνοντος.

On notera ici la distinction remarquable qui est faite ici entre les eaux λιμναῖα et celle qui se trouvent ἔν τε ταῖς λίμναις. En dépit de leur proximité linguistique et de la racine λιμν- qui leur est commune, chaque terme correspond à une réalité distincte : si la λίμνη recouvre bien la notion spatiale définie plus haut, λιμναῖος veut plutôt marquer l'« état » de l'élément qu'il qualifie, à savoir le calme et la platitude, état qui résulte précisément du processus d'étalement que nous avons évoqué²⁰⁶.

On pourrait penser, à la lecture du passage suivant, que la notion d'étalement s'applique également au ἔλος. Lors de la deuxième guerre punique, un affrontement oppose Hannibal aux Romains près de Casilinum :

Le pays est montagneux tout à l'entour, mais il s'y trouve un vallon ouvert sur la mer, **où le fleuve en s'étalant forme un marais** et des bancs de sable profonds qui se terminent sur

²⁰⁵ Cette approche traduit une perspective foncièrement « terrestre » de l'environnement. Un passage du *De esu carnum* [S'il est loisible de manger chair] 2 [993 E] se révèle de ce point de vue significatif. Plutarque y discute l'origine de la consommation de viande, dont l'habitude remonterait monde des origines : « La terre était outragée par le cours incertain des rivières [avec idée de jaillissement, de sortie sans ordre], dont la plupart était gâtée [sc. sans forme] par des **lacs** et **marécages** profonds ; des régions entières étaient sauvages, couvertes de bois et de forêts stériles (trad. modifiée d'ap. J. Amyot, 1572 [Paris 1992]), [...] γῆ δ' ὕβριστο ποταμῶν ἐκβολαῖς ἀτάκτοις, καὶ τὰ πολλὰ λίμναισιν ἄμορφα καὶ πηλοῖς βαθεῖσι καὶ λόχμαϊς ἀφόροις καὶ ὕλαις ἐξηγρίωτο. Cette traduction trahit une perception très négative des milieux humides, révélant sans doute d'abord des préoccupations de son temps.

²⁰⁶ Le terme πέλαγος exprime une idée analogue (voir *supra*, à propos d'Hérodote notamment).

une côte houleuse et d'accès difficile » (*Fabius Maximus* 6.3 ; trad. R. Flacelière et E. Chambry)

Ἔστι δ' ἡ χώρα τὰ μὲν ἄλλα περιστεφῆς ὄρεσιν, αὐλῶν δ' ἀναπέπταται πρὸς τὴν θάλατταν, **ἐνθα τὰ ἔλη καταδίδωσι τοῦ ποταμοῦ περιχεομένου** καὶ θῖνας ἄμμου βαθείας ἔχει καὶ τελευτᾷ πρὸς αἰγιαλὸν κυματώδη καὶ δύσορμον.

Si l'auteur indique explicitement que les marais résultent d'une dispersion du fleuve (περιχέω = se répandre autour), c'est bien le cours d'eau qui se répand et s'étale, et non pas les ἔλη proprement dits²⁰⁷. Ce passage confirme donc pleinement nos précédentes conclusions.

Le verbe λιμνάζω insiste encore davantage sur cet aspect, comme le montre un passage de la *Vie d'Alexandre*. À son arrivée en Babylonie, le roi est frappé par :

Un gouffre d'où jaillit continuellement du feu, comme d'une source, et le torrent de naphte, si abondant qu'il **forme un lac** non loin du gouffre (*Alexandre* 35.1 ; trad. R. Flacelière – E. Chambry)

Τό τε χάσμα τοῦ πυρὸς (...), ὥσπερ ἐκ πηγῆς συνεχῶς ἀναφερομένου καὶ τὸ ρεῦμα τοῦ νάφθα, **λιμνάζοντος** διὰ τὸ πλῆθος οὐ πόρρω τοῦ χάσματος).

La traduction presque systématique de λιμνάζω par « former un lac » découle de son lien avec le substantif dont il dérive directement. Si le français permet de restituer une image « visuellement » conforme à l'esprit du grec, il convient de souligner que λιμνάζω suggère toujours, en premier lieu, l'idée d'étalement ou d'éparpillement. Ainsi, le verbe exprime moins l'idée de lac en tant qu'« espace » qu'en tant que « processus » — celui de la dispersion de l'eau —, qui finira par lui donner corps. La nuance peut paraître extrême, voire futile ; elle permet cependant de réduire l'une des nombreuses ambiguïtés qui, souvent, imprègnent la définition et la représentation des milieux humides²⁰⁸.

4) Sauf précision explicite, la λίμνη est composée d'eau courante ; elle ne stagne pas.

²⁰⁷ Cf. *Marius* 37.5 : dans les Apennins, « à l'embouchure du fleuve Liris, dont les eaux se répandent à travers des **marécages** », περὶ τὰς ἐκβολὰς τοῦ Λίριος ποταμοῦ διάχυσιν **λιμνώδη** λαμβάνοντος.

²⁰⁸ On notera aussi l'absence, en grec, d'un verbe qui, comme λιμνάζω, correspondrait au substantif ἔλος, et qui traduirait l'idée d'une « transformation en marécage ». Ce manque n'est pas aisé à expliquer : faut-il l'attribuer au fait que, justement, le ἔλος n'est pas perçu comme une espace, mais comme un milieu aux composantes multiples et variables, dont la dynamique et l'interaction ne pouvaient être appréhendées d'un seul terme ? Ou au fait que le processus, qui aujourd'hui suppose un point de vue « écologique », n'avait, tout simplement, pas de sens ? La seconde hypothèse me paraît constituer une piste intéressante, qui, avec l'aide des linguistes, mériterait un jour d'être approfondie. Quoi qu'il en soit, cette absence constitue un élément révélateur de la conception grecque de l'environnement.

Au nombre des mesures prises par Solon, l'une en particulier concerne l'approvisionnement en eau :

Comme le pays n'a pas d'eau en suffisance, parce qu'il ne possède ni rivières intarissables, ni **lacs**, ni sources abondantes, et que la plupart des habitants n'avaient que des puits creusés de leurs mains, le législateur fait passer une loi qui autorise l'approvisionnement à un puits public sous certaines conditions (*Solon* 23, 6 ; trad. R. Flacelière – E. Chambry).

Ἐπεὶ δὲ πρὸς ὕδωρ οὔτε ποταμοῖς ἐστὶν ἀεννάοις οὔτε **λίμναις** τισὶν οὔτ' ἀφθόνοις πηγαῖς ἢ χώρα διαρκής, ἀλλ' οἱ πλεῖστοι φρέασι ποιητοῖς ἐχρῶντο, νόμον ἔγραψεν, ὅπου μὲν ἐστὶ δημόσιον φρέαρ ἐντὸς ἰππικοῦ, χρῆσθαι τούτῳ.

Le contexte montre que les « lacs » sont considérés comme une source d'eau potable, et donc par définition non stagnante ; mais il suppose également que ceux-ci offrent une eau abondante, comme les rivières et les sources, qui sont qualifiés explicitement d'ἀένναιοι, « qui coulent sans cesse », et d'ἄφθονοι, « riches, copieuses ».

5) Du point de vue géographique, l'abondance d'eau se manifeste par l'extension ou la profondeur de la λίμνη, ce qui nous ramène à la notion d'espace. Un épisode de la guerre des Gaules le montre bien, au cours duquel les Romains massacrent les Celtes : César « en tua tellement que les Romains purent traverser des étangs (λίμνας) et de profondes rivières (ποταμούς βαθεῖς) sur les cadavres qui les remplissaient » (*César* 20. 5).

Ainsi la λίμνη ne se confond-elle ni avec une flaque ni avec un haut-fond marécageux (τέναγος)²⁰⁹.

6) Chez Plutarque, le ἔλος détermine clairement un milieu humide, mais perçu comme un environnement terrestre et non aquatique. C'est ce qu'illustre un épisode au cours duquel Sylla s'apprête à affronter Archélaos dans la plaine d'Orchomène de Béotie :

Quand ils eurent établi leurs camps l'un près de l'autre, Archélaos resta en repos, mais Sylla fit creuser des tranchées de chaque côté [du camp adverse]²¹⁰, afin de couper l'ennemi, si possible, du **terrain solide** et favorable à la cavalerie, et de les rejeter vers les **marais** (*Sylla* 21. 1 ; trad. R. Flacelière et E. Chambry).

Ἐπεὶ δ' ἐγγὺς κατεστρατοπέδευσαν, ὁ μὲν Ἀρχέλαος ἡσύχαζεν, ὁ δὲ Σύλλας ὥρυττε τάφρους ἐκατέρωθεν, ὅπως, εἰ δύναιτο, τῶν **στερεῶν** καὶ ἰππασίμων ἀποτεμόμενος τοὺς πολεμίους ὥσειεν εἰς τὰ ἔλη.

²⁰⁹ Concernant ce dernier terme, voir *supra* à propos d'Hérodote.

²¹⁰ Cf. Appien, *Mithridate* 49.

Après la victoire de Sylla :

Les **marais** et le **lac** furent remplis du sang des ennemis et de leurs cadavres. Aujourd'hui encore on trouve beaucoup d'arcs, de casques, de fragments de cuirasses de fer et d'épées barbares immergés dans les **marais**²¹¹, bien qu'il se soit écoulé près de deux cents ans depuis ce combat (*Syll.* 21. 4).

Καὶ κατέπλησαν ἀποθνήσκοντες αἵματος τὰ ἔλη καὶ νεκρῶν τὴν λίμνην, ὥστε μέχρι νῦν πολλὰ βαρβαρικά τόξα καὶ κράνη καὶ θωράκων σπάσματα σιδηρῶν καὶ μαχαίρας ἐμβεβαπτισμέναις τοῖς τέλμασιν εὐρίσκεσθαι, σχεδὸν ἐτῶν διακοσίων ἀπὸ τῆς μάχης ἐκείνης διαγεγονότων.

Le ἔλος traduit bien, dans ce cas, l'idée un terrain gorgé d'eau, certes peu solide, mais qui n'a rien à voir avec une surface aquatique. La chose se confirme ailleurs :

Après la défaite de Pharsale et la fuite de Pompée vers la mer, alors que le camp était assiégé, Brutus s'en échappa sans être vu par une porte qui conduisait à un **lieu marécageux, plein d'eau et de roseaux** [...] (*Brutus* 6. 1 ; trad. R. Flacelière – E. Chambry).

Γενομένης δὲ τῆς κατὰ Φάρσαλον ἥττης, καὶ Πομπηίου μὲν ἐπὶ θάλασσαν διεκπεσόντος, πολιορκουμένου δὲ τοῦ χάρακος, ἔλαθεν ὁ Βροῦτος κατὰ πύλας [ἔρχεσθαι] πρὸς τόπον ἐλώδη καὶ μεστὸν ὑδάτων καὶ καλάμου φερούσας ἐξελθῶν [...].

Ici encore, le cas est clair : le τόπος ἐλώδης n'exprime pas à lui seul l'abondance d'eau, puisque l'auteur juge utile de préciser explicitement cet aspect par la formule μεστὸν ὑδάτων²¹².

La terminologie des milieux palustres chez Plutarque confirme ainsi les conclusions antérieures. Comme ses prédécesseurs, l'auteur use de chaque mot avec une grande rigueur, contribuant à donner au récit toute sa cohérence. Malheureusement, le français ne parvient à en restituer qu'un reflet partiel et souvent peu nuancé.

²¹¹ La traduction de τέλμα par « marais » contribue à entretenir le flou qui entoure la terminologie palustre (et dont, il est vrai, les traducteurs ne sont pas toujours entièrement responsables), puisque manifestement il désigne non un milieu mais plutôt un élément, telle qu'une eau trouble et bourbeuse (voir *supra*, à propos d'Aristote).

²¹² Cf. *César* 16. 5.

Pausanias

Voyons enfin ce que nous apprend Pausanias, dont l'œuvre marquée par l'empreinte hérodotéenne, abonde en référence paysagères. Si la nature ne constitue jamais ni l'objet ni le but ultime du récit, elle n'en reste pas moins présente. Car, comme le dit Fr. Chamoux²¹³, « Pausanias ne décrit pas : il explique ; en tout cas, il voudrait expliquer. Les lieux qu'il visite, les œuvres qu'il regarde ne sont que la surface apparente, les témoins visibles d'un monde infiniment plus vaste dont il voudrait traduire l'unité, la cohérence et la continuité. Ni la suite géographique, ni le déroulement historique, ni la composition rhétorique ne sont en mesure, chacun à part soi, d'exprimer l'interdépendance de la légende, de la mythologie, de l'histoire, de la création artistique et de l'actualité, la permanence d'une tradition plus réelle que la réalité où se meut le voyageur du deuxième siècle ». Dans cette « totalité de l'hellénisme », l'eau et les milieux humides tiennent une place non négligeable.

En dehors de la mer, des fleuves, des rivières et des sources, la λίμνη et le ἔλος sont les termes les plus fréquents pour exprimer la réalité palustre.

La λίμνη apparaît dans des contextes variés. Généralement traduit par « lac », le mot s'applique à divers milieux, mais désigne toujours une étendue liquide, ce qui ne saurait plus nous surprendre. On notera en revanche que toute surface aquatique ne constitue pas nécessairement une λίμνη : celle-ci se caractérise essentiellement par la présence de rives qui en délimitent le pourtour et qui la distinguent clairement de la terre qui l'entoure. Elle s'oppose à la mer (θάλασσα) qui, si elle possède également des rivages, n'apparaît pas comme un espace visuellement clos²¹⁴.

La notion d'espace ressort parfois de manière particulièrement évocatrice. Pausanias décrit par exemple plusieurs fleuves qui traversent des λίμναι²¹⁵ : c'est le cas du Nil — il « entre dans un **lac** et [...] le traverse de bout en bout comme s'il sortait d'une terre ferme » (V 7, 4 : ἐσιόντα ἐς **λίμνην** καὶ δι' αὐτῆς διεξιόντα ὥσπερ ἐκ χέρσου) —, mais aussi du Jourdain, qui traverse le lac de Tibériade (λίμνη Τιβερίδα) et la mer Morte (ἐς δὲ τὴν λίμνην ἐτέραν καλουμένην θάλασσαν νεκρὰν) sous laquelle il finit par se perdre²¹⁶.

²¹³ Edition et traduction du livre I par M. Casevitz – J. Pouilloux (Paris, Les Belles Lettres, 1992) XXIII-XXIV.

²¹⁴ À plusieurs reprises, Pausanias donne la circonférence ou l'étendue des λίμναι qu'il évoque (II 37.6 ; VI 22.11 ; VIII 22.8).

²¹⁵ Le même phénomène s'observe aussi pour la mer (*thalassa*).

²¹⁶ Dans son commentaire du livre V (Paris 1999) 22, A. Jacquemin relève que l'appellation de « Mer morte » est remarquable et que Pausanias est l'un des premiers à l'utiliser. Or, la mer Morte est une mer intérieure ; du point de vue géographique, elle apparaît comme un grand lac saumâtre (1050 km²) et correspond donc

Il n'est pas tant question, dans ce passage, du caractère aquatique de la λίμνη — identique à celle du fleuve qui la traverse — que de l'espace qu'elle détermine. Quant aux qualités susceptibles de caractériser l'eau elle-même, elles ne constituent pas un critère déterminant, puisque le terme s'applique aussi bien à de l'eau douce qu'à de l'eau salée.

Plusieurs témoignages confirment cette interprétation : à Myonte par exemple, la mer (θάλασσα) formait un golfe ;

Le fleuve Méandre en fit un **marécage**, en barrant l'accès par ses alluvions (VII 2. 11 ; trad. Y. Lafond)

τοῦτον λίμνην ὁ ποταμὸς ἐποίησεν ὁ Μαίανδρος, ἀποτεμόμενος τὸν ἔσπλουν τῇ ἰλῷ.

En l'occurrence, la traduction de λίμνη par « marécage » peut porter à confusion, car elle ne permet pas de comprendre le phénomène qui intervient, et que le grec met pourtant parfaitement en lumière : en raison des atterrissements du fleuve, le golfe, jusque-là ouvert sur la mer, se ferme progressivement et se transforme finalement en λίμνη, c'est-à-dire en plan d'eau fermé et désormais totalement distinct²¹⁷ ; cela n'en fait pas un marais !

Le verbe dérivé λιμνάζω, que nous avons déjà rencontré, exprime aussi cette réalité de façon très suggestive. Généralement traduit par « stagner » ou « être marécageux », il accompagne à plusieurs reprises le substantif ὕδωρ²¹⁸.

Au début du livre consacré à la Laconie, Pausanias établit la généalogie des premiers rois ; parmi eux, Myles²¹⁹ accomplit des travaux remarquables et dignes d'être mentionnés :

Il évacua l'**eau stagnant** dans la plaine vers la mer grâce à une tranchée ; une fois l'eau écoulée — ce qui restait formant le cours d'un fleuve —, il l'appela Eurotas [= au Beau cours] (III 1. 1).

οὗτος τὸ ὕδωρ τὸ λιμνάζον ἐν τῷ πεδίῳ διώρυγι κατήγαγεν ἐπὶ θάλασσαν, ἀπορρύντος δὲ — ἣν γὰρ δὴ τὸ ὑπόλοιπον ποταμοῦ ρεῦμα — ὠνόμασεν Εὐρώταν.

Cette description correspond parfaitement aux critères développés plus haut : τὸ ὕδωρ τὸ λιμνάζον, qu'il est difficile de traduire autrement que par « eau stagnante » désigne en

parfaitement à la définition d'une λίμνη ; voir déjà *supra*, à propos d'Aristote, *Météor.* II 3 [359 a] et Diodore II 48.

²¹⁷ Sur ce processus, voir déjà Aristote, *Météorol.* I 14 (*supra*).

²¹⁸ Outre les passages cités *infra*, voir VIII 20. 1 ; VIII 23. 2. Parfois, le mot ὕδωρ peut aussi être sous-entendu : VIII 22. 9 (τοῦ πεδίου τὸ λιμνάζον).

²¹⁹ On notera le lien avec le terme μυλῶν, « moulin ». Or, le moulin à eau existait en Grèce au moins à partir du II^e s. av. J.-C. (voir *Neue Pauly* 8 [2000], s.v. « Mühle »). Si le nom du roi et son activité suggèrent le rapprochement, il est cependant difficile de savoir dans quelle mesure celui-ci tient ou non au hasard.

réalité une « eau qui s'étale », par opposition — exprimée ici explicitement — au fleuve s'écoulant dans un lit bien délimité.

La distinction entre τὸ ὕδωρ τὸ λιμνάζον et la λίμνη n'est pas toujours aisée à établir d'emblée ; en témoigne la description de la région d'Orchomène en Arcadie :

En face de la ville [d'Orchomène], il y a le mont Trachy (Abrupt). L'eau du ciel, s'écoulant par le creux d'un ravin entre la ville et la montagne, descend vers une autre plaine orchoméniennne : cette plaine a une grande étendue, mais sa majeure partie est un **marais**. Quand on est sorti d'Orchomène, et après qu'on a progressé de quelque trois stades, l'une des routes conduit directement à la cité de Kaphya en longeant le ravin lui-même et ensuite, à gauche, **l'eau stagnante du marais** (VIII 13. 4 ; trad. M. Jost).

Ἔστι δὲ ἀπαντικρὺ τῆς πόλεως ὄρος Τραχύ. τὸ δὲ ὕδωρ τὸ ἐκ τοῦ θεοῦ διὰ χαράδρας ῥέον κοίλης μεταξύ τῆς τε πόλεως καὶ τοῦ Τραχέος ὄρους κάτεισιν ἐς ἄλλο Ὀρχομένιον πεδίον, τὸ δὲ πεδίον τοῦτο μεγέθει μὲν μέγα, τὰ πλείω δὲ ἐστὶν αὐτοῦ **λίμνη**. ἰόντι δὲ ἐξ Ὀρχομενοῦ καὶ σταδίου προελθόντι ὅσον τρεῖς, ἡ μὲν εὐθεῖα ἐπὶ πόλιν Καφυὰν ἄγει παρά τε αὐτὴν τὴν χαράδραν καὶ μετὰ ταύτην ἐν ἀριστερᾷ παρὰ τὸ ὕδωρ τὸ λιμνάζον.

On constate que le français « marais » est utilisé ici pour traduire deux termes ou expressions différentes en grec, ce qui peut porter à confusion. Pourtant, la distinction exprime à n'en pas douter, sinon deux réalités, du moins deux approches distinctes. La λίμνη, désigne la nappe d'eau considérée en tant que surface aquatique occupant la plaine. Dans ce cas, une traduction par « lac » aurait, me semble-t-il, parfaitement convenu.

Τὸ ὕδωρ τὸ λιμνάζον, en revanche, exprime une idée peut-être plus proche de notre représentation contemporaine du marais, en insistant davantage sur l'« état » de l'eau ainsi qualifiée, à savoir son étalement.

Plus rare, le substantif λιμνώδες, confirme aussi le sens de la racine λιμν-.

Dans le livre consacré à la Phocide, l'auteur décrit les abords du fleuve Spercheios, où, en 279, les Grecs s'apprêtent à affronter les Gaulois menés par Brennos :

[Ce dernier] chercha dès l'entrée de la nuit à traverser le fleuve, non à l'endroit où les ponts étaient auparavant, mais en aval, pour que les Grecs n'eussent pas connaissance de leur passage. Il choisit donc l'endroit où **le Spercheios s'étend le plus loin dans la plaine, et forme un marais et un lac au lieu du cours rapide et étroit qu'il a partout ailleurs**. [...] Ces Gaulois traversèrent pendant la nuit le fleuve en cet endroit (X 20. 7-8 ; trad. d'ap. E. Clavier).

Εὐθύς οὖν τῇ ἐπιούσῃ νυκτί, οὐ καθότι ἦν τὰ ἀρχαῖα τῷ ποταμῷ ζεύγματα ἀλλὰ ἐς τὸ κάτω, ὥς μή τις τοῖς Ἑλλήσι διαβαινόντων γένοιτο αἴσθησις, καὶ ἡ μάλιστα ὁ Σπερχειὸς διεχεῖτο ἐς πλεον τοῦ πεδίου καὶ ἔλος τε ἐποίει καὶ λίμνην ἀντὶ βιαίου καὶ στενοῦ ρεύματος [...] Οὔτοι [οἱ Κελτοὶ] οὖν διαβαίνουσιν ἐν τῇ νυκτὶ διανηχόμενοι ὧδε τὸ λιμνῶδες τοῦ ποταμοῦ.

Une fois encore, le français peine à rendre le vocabulaire contrasté de Pausanias. On relèvera en premier lieu la distinction explicite qui est faite entre ἔλος et λίμνη, ce qui n'a rien de surprenant. L'indication sur l'origine du ἔλος constitue en revanche une précision intéressante et confirme le point de vue exprimé précédemment : en outrepassant les limites fixées par ses rives et en s'étalant dans la plaine, le fleuve voit son écoulement naturel interrompu, ce qui apparaît comme un état presque contre nature.

L'opposition est significative, qui différencie le cours du fleuve, à la fois rapide et resserré, de l'eau en quelque sorte « suspendue » du lac et du marais. Les deux critères qui permettent d'établir la distinction relèvent donc à la fois de l'« espace » (présence / absence de limites) et de l'« état » de l'élément liquide (courant / stagnant).

Quant à la traduction de τὸ λιμνῶδες τοῦ ποταμοῦ par « fleuve », elle manque singulièrement de précision, puisqu'il s'agit justement d'un secteur où le cours d'eau est sorti de son lit, ce qui rend la construction ponts impossible : privé de limites, sans élan et pourtant incontrôlable, le fleuve s'y épanche lentement, inondant la plaine, où il forme une λίμνη et un ἔλος²²⁰. C'est à ces deux termes que s'applique indistinctement l'adjectif λιμνῶδες, pour désigner ce que je traduirais ici, faute de mieux, par « marécages du fleuve », mais qu'il faudrait, *stricto sensu*, rendre en réalité par « étalement du fleuve ».

Si ces quelques réflexions montrent que la notion de lenteur et d'étalement constitue un élément signifiant essentiel dans la définition des termes en -λίμν, la « réalité géographique » de ces surfaces ne permet pas toujours l'utilisation d'un mot exclusif qui suffirait à en restituer tous les aspects. À Marathon encore, Pausanias parle d'une λίμνη ἐλώδης, un « lac marécageux » (I 32. 7)²²¹, avec la volonté manifeste de caractériser clairement la nature du milieu considéré. La précision suppose l'existence de λίμναι non ἐλώδεις. Peut-on préciser le sens de ce qualificatif ? Faut-il penser qu'il exprime l'absence de limite précise entre la terre et l'eau (en principe contraire à la λίμνη) ? Si tel est le cas, le lac de Marathon pourrait être interprété comme un plan d'eau visuellement clos, mais dont

²²⁰ Cette image confirme l'idée d'un « écoulement goutte à goutte », mise en évidence par A.J. Van Windekens, *Dictionnaire*, s.v. « λειμών ».

²²¹ Le même terme est utilisé en V 10. 6 pour désigner le marécage de l'Altis d'Olympie (τὸ ἐλώδες τῆς Ἀλτεως).

les rives mal définies se caractériseraient par une certaine indistinction des éléments.

On trouve une situation comparable au bord du lac Copais, auquel le Périégète applique systématiquement le terme de λίμνη, sans toutefois le qualifier jamais de ἐλώδης²²². Or, les sources anciennes (en particulier Strabon²²³), ainsi que les travaux récents montrent que le lac, dont la formation dépendait largement des conditions climatiques, n'avait qu'un caractère saisonnier. Ainsi, en période sèche, la plaine formait plutôt une prairie ou un marécage qu'un véritable lac²²⁴. Si Pausanias n'en parle pas en ces termes, cela tient probablement au fait que lui-même parcourt le Copais à un moment où le lac s'était formé, comme le suggère le fait qu'il se soit déplacé en bateau pour se rendre à Copai²²⁵.

Penchons-nous enfin sur le terme ἔλος lui-même, dont notre adjectif dérive directement²²⁶. Outre une ville laconienne portant ce nom²²⁷, la mention d'une porte « du Marais » (διὰ τῶν ἐπὶ τὸ ἔλος ὀνομαζομένων πυλῶν) et d'une Déméter « ἐν Ἑλει » à Mégalépolis (VIII 36, 5-6)²²⁸, Pausanias l'utilise peu.

Au cours de sa description des peintures du Poecile, il mentionne sans précision supplémentaire le ἔλος de Marathon, où s'enfuient les Barbares (I 15. 3). Dans un passage sur l'origine des fleuves, l'auteur rapporte une version selon laquelle le Nil ne serait qu'une résurgence de l'Euphrate, réapparu au-dessus de l'Éthiopie après « s'être perdu dans un marais » (II 5. 3 : ἐς ἔλος ἀφανίζεσθαι). Un excursus botanique lui donne également l'occasion de préciser à propos de l'iris, que la plante « croît dans les marais », ἡ δὲ ἴρις φύεται μὲν ἐν ἔλεσι (IX 41. 7). Enfin, le terme apparaît dans le passage déjà discuté sur l'invasion gauloise (X 20. 7-8).

Ces rares mentions n'apportent guère d'éléments nouveaux ou originaux par rapport aux auteurs analysés précédemment ; elles confirment plutôt les conclusions auxquelles nous avons abouti. L'absence de limites strictement définies — composante essentielle de la

²²² Voir notamment Paus. IX 13 ; 24 ; 34 ; 38. Pour les différentes appellations appliquées à ce lac, voir notamment Knauss (1984) 16-17.

²²³ Voir *infra*, chap. V. 1.

²²⁴ Knauss (1984) 212.

²²⁵ Paus. IX 24 : Καὶ διαπλεύσαντι ἐς Κώπας... L'absence de toute mention d'installations hydrauliques dans la plaine — dont certaines au moins existaient au II^e s. ap. J.-C. (voir *infra*, chap. VII 2) —, qui d'ordinaire retiennent l'attention du Périégète (cf. IX 32. 3 pour Thisbé ou VIII 23. 2 pour Kaphyai), ainsi que le silence sur les ruines toujours imposantes de la forteresse de Gla, me semblent constituer, sinon des arguments, du moins des indices allant dans le même sens. Sur ce passage en particulier, cf. Knauss (1984) 227 ; Fantasia (1999) 65-116, en particulier 87 et n. 96. ; voir aussi *infra*, chap. V 1.

²²⁶ Chantraine, *Dictionnaire*, s.v.

²²⁷ Paus. III 2. 7 ; 20. 6-7 ; 22. 3 ; VIII 36. 5 (Porte de Hélos à Mégalépolis).

²²⁸ À propos d'Artémis « aux marais », voir *infra*, Annexe 1.

perception du monde chez les Anciens²²⁹ — constitue chez Pausanias une caractéristique importante du ἔλος. Mais ce qu'il importe de souligner surtout, c'est que, contrairement aux λίμναι ou aux πόταμοι, qui sont considérés comme des « milieux » strictement aquatiques, le ἔλος, même humide voire détrempé, se caractérise par sa nature fondamentalement terrestre, avec une végétation qui contribue largement à en marquer la spécificité²³⁰. Nous verrons que cette approche conditionne profondément la perception du marais et les jugements qui en découlent.

3. Quelques remarques sur la toponymie

Nous ne prétendons pas mener ici une étude approfondie de toponymie ; elle requerrait des compétences philologiques et linguistiques que nous n'avons pas, et ne touche qu'indirectement les questions développées dans ce travail . Nous souhaitons seulement rendre le lecteur attentif au fait que les noms de lieux sont susceptibles de révéler eux-aussi la présence de milieux humides, dans des régions que l'évolution du paysage ne permet plus aujourd'hui d'apprécier.

La toponymie s'inspire volontiers des particularités de la topographie ou de certaines composantes environnementales²³¹. Si le relief — collines, montagnes, sommets, promontoires ou plaines, vallées, défilés, ravins, dépressions et autres endroits creux²³² — sert fréquemment de référence, la situation hydrologique suscite, elle aussi, un certain nombre d'appellations particulières.

Divers toponymes évoquent en grec l'humidité du lieu qu'ils désignent ; les termes ἔλος et λίμνη en offrent plusieurs exemples²³³. La question est de savoir si et dans quelle

²²⁹ Voir par ex. Rousset (1994) 97-126.

²³⁰ Zucker (2005) 185, n. 456, arrive à la même conclusion. En revanche, je ne suis pas d'accord avec lui, lorsqu'il affirme, à propos du terme λιμναῖος, que « cet adjectif a la même imprécision que le substantif λίμνη (cf. λειμῶν, λίμνη) à partir duquel il est formé. [...] Λιμναῖος qualifie plutôt les marais d'eau douce quoi que la différenciation des divers types de marais ne soit jamais explicitée (les marais salants n'étant, en tout cas, jamais individualisés [...]). L'analyse témoigne au contraire, me semble-t-il, de nuances subtiles ; simplement, elles ne correspondent pas à nos catégories actuelles.

²³¹ Voir notamment sur cette question, l'ouvrage ancien, mais non remplacé de Grasberger (1888), en partic. 126-221 [partie B. Ortsnamen von der Beschaffenheit des Bodens]. Sur les toponymes exprimant l'idée de fertilité, la qualité du sol ou se rapportant à un dispositif hydraulique en Syrie, voir Astour (1975) 127-128 en particulier.

²³² Voir Grasberger (1888) 126-182 et 196-221 ; cf. Finzenhagen (1939) 68-109.

²³³ Le *Barrington Atlas* (2000) connaît une Hélos en Laconie (non localisée, à quelques km au nord de Gytheion) et une autre sur la côte ionienne, en face de Chios ; une localité appelée Héléon existait également au nord-est de Thèbes. Le nom de Ἐλεσπίδας, coordonné avec πίσεα (Nonnos, *Dionys.* XIII 519 et Apoll., *Argon.* I 1266) pourrait aussi avoir un lien avec le terme ἔλος (cf. Chantraine, *Dictionnaire*, s.v.). Les toponymes dérivés de λίμνη se révèlent, quant à eux, beaucoup plus nombreux ; le même ouvrage recense au

mesure ces appellations nous renseignent sur la présence et sur l'importance des milieux humides censés leur correspondre.

Avant d'entreprendre cette réflexion, un témoignage de Strabon me paraît digne d'être relevé en signe de mise en garde. Il concerne la plaine du Copaïs, où plusieurs localités furent contraintes de déménager en raison du niveau fluctuant du lac, avec la conséquence que voici²³⁴ :

Pour les agglomérations ainsi déplacées, il en résulte, quand elles conservent le même nom, que l'appellation, qu'elles méritaient d'abord par suite d'une particularité locale, n'a plus maintenant sa raison d'être. Ainsi il est probable que le nom de Platées dérive du terme qui désigne l'extrémité plate de la rame (*platé*), et qu'on appelait « platéens » des gens qui vivaient du métier de rameurs ; mais maintenant qu'ils sont installés loin du lac, il n'est plus naturel de les appeler ainsi. Hélos, Héléon, Heilésion doivent leur nom à leur situation en bordure de marais (*hélos*), or, de nos jours, ce n'est plus le cas, soit que ces villes aient été rebâties plus haut, soit que le niveau du lac ait considérablement baissé par suite d'un écoulement survenu après coup, ce qui peut également se produire (Strab. IX 2. 18 ; trad. R. Baladié).

Ainsi l'étroitesse du lien qui unit un toponyme et son référent est-elle susceptible de varier considérablement selon les cas. Le fait que la toponymie, par nature figée, ne s'adapte pas à un paysage en constante évolution²³⁵ aboutit souvent à de graves difficultés d'identification.

Les Anciens eux-mêmes y étaient confrontés et tentaient, tant bien que mal, de trouver des explications ou d'établir des correspondances, dont la cohérence apparente ne suffit pas toujours à assurer le bien-fondé. Strabon en donne un bel exemple à propos de Hélos d'Élide :

Certains disent qu'Hélos est un territoire voisin de l'Alphée, d'autres une ville, comme la ville de ce nom en Laconie :

Hélos, place forte marine [Il. II 584]

d'autres le marais voisin d'Alorion, où se trouve le sanctuaire d'Artémis Héléenne dont le culte était placé sous l'autorité des Arcadiens (Strab. VIII 3. 25 ; trad. R. Baladié).

moins cinq Limnai (dont une seule en Grèce propre, dans le Taygète), une Limnaia (Acarnanie), une Limnaion (nord de la plaine thessalienne), ainsi que deux Limni. Le Ps.-Skymnos, *Circuit de la terre* (F 15 a Marcotte), mentionne également, sur la rive nord du Palus Méotide, un peuple scythe nommé Limnaioi.

²³⁴ Sur ce passage et la situation du Copaïs en général, voir *infra*, chap. V 1.

²³⁵ Sur cette question, voir Rackham (1992).

Le cas est éclairant : les Anciens cherchaient déjà à rattacher le lieu à un environnement qui correspondait à son appellation, selon un principe d'analogie qui, en l'occurrence, n'apporte rien pour la connaissance de l'emplacement réel, ni même pour son rapport avec un éventuel marais. Ce que nous livre ce témoignage, ce sont des informations sur la manière dont la toponymie était utilisée et ses fins explicatives, rien de plus. Dès lors, il paraît bien difficile de vouloir en tirer grand chose pour la question qui nous occupe.

D'autres cas permettent cependant d'être plus affirmatifs, où le toponyme fait explicitement référence au paysage environnant. Ainsi en est-il, par exemple, d'Héléon de Béotie²³⁶ :

Quant à Héléon, c'est une bourgade du territoire de Tanagra qui tire son nom du mot qui désigne les marais (Strab. IX 2. 12 ; trad. R. Baladié).

Καὶ ὁ Ἑλεὼν δ' ἐστὶ κώμη Ταναγρική, ἀπὸ τῶν ἐλῶν ὠνομασμένη.

De même, à propos de l'Hélos laconienne mentionnée plus haut, Strabon, après avoir évoqué Gytheion, le port de Sparte, précise que :

Plus loin, vers l'intérieur, on trouve une zone marécageuse et la bourgade d'Hélos ; c'était autrefois une ville, comme nous l'apprend Homère :

D'autres habitaient Amyclai

Et Hélos, place forte marine [Il. II 584]

On attribue sa fondation à Héléios, fils de Persée²³⁷ (Strab. VIII 5. 2 ; trad. R. Baladié).

Εἴθ' ἐλῶδες ὑπέρκειται χωρίον καὶ κώμη Ἑλος · πρότερον δ' ἦν πόλις, καθάπερ καὶ Ὀμηρός φησιν ·

οἳ τ' ἄρ' Ἀμύκλας εἶχον Ἑλος τ', ἔφαλον πτολίεθρον ·

κτίσμα δ' Ἑλείου φασὶ τοῦ Περσέως.

Cette bourgade, qui n'est pas précisément localisée, se situait quelque part dans la plaine bordant, à l'est, l'embouchure de l'Eurotas. Étant donné sa situation, son nom ne surprend guère. Mais que dire de plus? Une chose peut-être : c'est que si un marais existait à proximité, il apporta manifestement aux habitants plus de bénéfices que d'inconvénients, puisqu' à en croire Polybe, « le territoire d'Helos [...] est le plus vaste et le plus beau de Laconie » (Pol. V 19. 7).

²³⁶ Sur ce toponyme, voir Grasberger (1888) 227.

²³⁷ Cf. Paus. III 20, 6.

Un autre exemple significatif peut être allégué, en rapport cette fois avec le terme λίμνη :

Le site de la ville de Sparte, tout en englobant des montagnes, occupe un terrain en contrebas, mais il n’y a nulle trace d’eau stagnante, même dans le faubourg de Limnai, où se formaient jadis des marécages qui lui ont valu son nom. De même le sanctuaire de Dionysos aux Marais est installé sur un terrain jadis humide, maintenant asséché²³⁸ (Strab. VIII 5. 1 ; trad. R. Baladié).

Ἔλος et λίμνη ne sont pas les seuls à suggérer la nature humide du milieu auxquels ils se réfèrent. Bien que l’étymologie reste souvent incertaine, des noms comme λειμών, πηγή²³⁹ ou κρήνη²⁴⁰, par exemple, ne trompent pas — sans compter les toponymes dérivés du terme ὕδωρ lui-même²⁴¹.

Parmi les toponymes qui suggèrent la présence d’humidité, on retiendra également ceux dont le nom se réfère à certaines plantes caractéristiques de milieux palustres²⁴², tels Δονακίων (roseau)²⁴³, Κάλαμος (roseau)²⁴⁴, Σχοῖνος (jonc), Καννα (jonc), et peut-être Ταρσός²⁴⁵.

On terminera sur ce sujet en signalant que l’onomastique offre elle aussi d’assez nombreux exemples de noms associés aux milieux humides. Des noms comme Λιμναῖος²⁴⁶, Λιμνεύς²⁴⁷ ou Λίμναιον²⁴⁸ en témoignent. Le mot ἔλος, en revanche, ne semble guère avoir été une source d’inspiration²⁴⁹. On n’omettra pas de mentionner

²³⁸ Sur cette question, voir *infra*, annexe 1.

²³⁹ Voir Grasberger (1888) 249-250.

²⁴⁰ Sur ce terme et les incertitudes d’interprétation des toponymes dérivés, cf. Grasberger (1888) 224-225.

²⁴¹ On connaît plusieurs îles et localités nommées Ὑδρα, Ὑδρέα, Ὑδρεῖα, Ὑδροῦς, Εὐδριον, etc. ; cf. Grasberger (1888) 260-261.

²⁴² Pour la question des toponymes inspirés de noms de végétaux, voir Grasberger (1888) 221-263.

²⁴³ Voir déjà chap. V 2, *infra*.

²⁴⁴ On trouvera divers exmples, avec des dérivés, chez Grasberger (1888) 222 (Κάλαμοι, Κάλαμις, Καλάμαι, Καλαμύδη, Καλαμίνη, etc.).

²⁴⁵ Hétychius définit le terme « ταρσοί » comme des πλέγματα καλάμων, des enlacements de roseaux (Grasberger, 1888, 223).

²⁴⁶ On en connaît dans presque toutes les régions de Grèce (Péloponnèse, Grèce centrale, îles, Cyrénaïque), et semble avoir eu une fortune particulière en Macédoine, où Le *LGN* en recense plus de 20 entre le V^e s. av. et le II^e s. ap. J.-C.

²⁴⁷ Deux cas sont recensés en Eubée entre le IV^e et le III^e s.

²⁴⁸ Attesté en Thessalie au II^e s.

²⁴⁹ L’île de Lesbos pourrait avoir abrité un Ἔλος au V^e s. Le *LGN* connaît également un Ἔλος en Sicile au V^e s. ; un Ἐλειος est recensé à Delphes au I^{er} s. ap. J.-C. et une Ἐλεια apparaît en Thessalie (ép. indéterminée).

cependant les fameux Hilotes, dont le nom équivaut chez la plupart des auteurs à un ethnique se rapportant à la ville d'Hélos en Laconie²⁵⁰.

Si l'évolution du paysage rend aujourd'hui difficile l'appréciation de la situation antique, la toponymie indique non seulement que les milieux humides n'étaient pas rares en Grèce, mais surtout que l'homme ne répugna pas à s'y établir²⁵¹. L. Grasberger notait cependant que l'idée d'humidité (et de sécheresse) « erscheint, so weit unser Verständnis reicht, verhältnismässig selten in griechischen Ortsnamen »²⁵².

L'existence de noms « limnophores » ne permet guère de tirer de véritable conclusion pour les questions qui nous intéressent ici. Pour avoir du sens, leur étude nécessiterait d'être replacée dans un contexte plus général, relevant d'une problématique propre à l'onomastique. Si les allusions à l'eau ne sont pas rares dans ce domaine, il reste très difficile d'établir un lien avec l'environnement censé leur correspondre.

4. Conclusion

L'étude de la terminologie permet de prendre conscience d'un certain nombre de difficultés, tout en nous éclairant sur la manière dont les Anciens percevaient l'environnement.

Dès le départ, un constat s'imposait : le grec disposait d'un vocabulaire remarquablement riche pour qualifier la réalité contrastée des milieux humides, que le français ne parvenait à rendre que de manière très approximative. L'observation n'allait pas sans conséquences, car elle supposait une inadéquation presque inévitable de la traduction au texte original : de ἔλος à λίμνη, en passant par τέλμα et θάλασσα, tous ces termes — et bien d'autres²⁵³ — pouvaient, selon les cas, être identifiés à des marais, sans qu'on parvienne, le plus souvent, à établir de distinctions pertinentes. Ainsi, le français gommait des différences certainement significatives en grec — j'excluais d'emblée l'effet de style — risquant du même coup d'obscurcir le propos au lieu de l'éclairer. Puisque, même pris dans son contexte, le sens des mots restait incertain, il convenait de chercher un autre moyen pour appréhender, sans la trahir, la perception des Anciens.

L'analyse comparative de la terminologie permet ainsi de mettre en évidence plusieurs

²⁵⁰ Concernant cette appellation et son interprétation, voir Ducat (1990) 7-11.

²⁵¹ Grasberger (1888) 230-232 fait une constatation analogue à propos de la nomenclature liée à la forêt.

²⁵² Grasberger (1888) 263.

²⁵³ Finzenhagen (1939) 117-122 établit une liste de mots ; chacun d'eux nécessiterait une analyse comparable à celle que nous avons menée.

catégories et d'établir une sorte de typologie de milieux humides. Si les critères taxinomiques qui fondent leur distinction diffèrent passablement de ceux qui caractérisent notre système de références contemporain, leur mise en lumière constitue une clé indispensable pour expliquer le flou apparent de la terminologie.

Au-delà de l'étude lexicale, la nécessité d'une démarche critique suppose aussi de replacer le discours dans la perspective de son auteur, seule façon de lui donner tout son sens. La prise en compte du mode perception de l'espace et de l'environnement se révèle, de ce point de vue, essentielle. Le marais (*hélos*) réunit en effet un ensemble de composantes qui déterminent son rôle en tant que facteur explicatif et heuristique et qui justifient le choix terminologique.

Ainsi, le ἔλος se différencie clairement de la λίμνη. Situés chacun sur un plan de perception différent, ces termes expriment parfois les aspects distincts d'une même réalité géographique, l'auteur faisant appel à un terme plutôt qu'à un autre, en fonction des besoins du discours. On peut en résumer ainsi les principales caractéristiques :

ἔλος		λίμνη
• Environnement terrestre	⇒	• Environnement aquatique (la <i>limnè</i> se définit implicitement par rapport à la terre qui l'entoure)
• Ensemble perçu comme un « milieu » constitué d'éléments composites (humidité, faune, végétation, etc.) ; le ἔλος est un « monde » en soi.	⇒	• Surface aquatique perçue comme un « espace ».
• Frontière floue ; limites indistinctes.	⇒	• Frontière précisément délimitée ; espace visuellement clos.

En dehors de l'approche picturale que, plus ou moins consciemment, nous pratiquons aujourd'hui, l'opposition entre visibilité et indistinction — à laquelle la notion de frontière est étroitement liée — apparaît jouer un rôle clé dans la perception antique des environnements humides. On peut même penser que celle-ci constitue une véritable

catégorie référentielle²⁵⁴, dont le flou apparent s'explique par l'absence d'équivalent dans notre système de références contemporain. Pourtant toute la spécificité terminologique ne réside pas là. Les exigences du récit en particulier, conduisent à associer aux milieux évoqués toutes sortes de caractéristiques, d'ordre à la fois historique, géographique, topographique, naturaliste, économique, etc. : c'est alors la fonction du lieu dans un contexte donné qui détermine les critères à retenir. Dans cette perspective, il devient très difficile de donner une définition stricte du marais, car, théoriquement, celle-ci n'est jamais close ; vouloir la limiter à quelques traits exclusifs irait à l'encontre même de la perception grecque de la Nature. Cette approche, certes déconcertante pour les modernes, explique pourquoi — en dépit des nombreux aspects associés aux marécages dans la littérature — seuls quelques aspects généraux peuvent être vraiment retenus comme critères distinctifs.

Ainsi, l'ambiguïté de la terminologie palustre ne s'explique pas par une évolution sémantique ; aucune source, en tout cas, ne permet d'en déceler la trace²⁵⁵. On est frappé au contraire par la remarquable stabilité et l'homogénéité de ce vocabulaire, tant sur le plan synchronique que diachronique.

Ce parcours montre combien l'étude du vocabulaire peut, au-delà des mots, apporter de précieux renseignements sur l'aspect souvent négligé et pourtant déterminant de la représentation de l'environnement dans la littérature antique.

Il convient d'examiner maintenant une autre catégorie de textes, de nature très différente dans ses buts comme dans son expression, et pourtant incontournable : il s'agit des inscriptions.

²⁵⁴ Il s'agirait de mettre l'hypothèse à l'épreuve en appliquant la réflexion à d'autres objets (paysagers ou non). Je remercie très cordialement Martin Steinrück d'avoir attiré mon attention sur cet aspect et de m'avoir signalé un passage éclairant de la *Rhétorique* d'Aristote, où, dans un tout autre domaine, l'auteur développe un discours saisissant par les similitudes qu'il présente avec nos propres conclusions. À propos du style dit « coordonné » (III 9 [1409 a]) : « J'entends par coordonné le **style qui n'a pas de fin par lui-même**, à moins que l'énoncé de la chose ne soit achevé. **Il n'est pas agréable, parce qu'il est indéterminé ; or, tout le monde désire voir nettement la fin** ; c'est pour cette même raison qu'arrivés aux bornes, les coureurs halètent et défaillent ; tant qu'ils ont leur but devant les yeux, ils ne se laissent pas aller » ; et à propos du style dit « implexe » (III 9 [1409 a-b]) : « La forme implexe est celle des périodes. **J'entends par période la phrase qui a un commencement et une fin par elle-même, et une étendue qui se laisse embrasser d'un seul regard. Cette forme est agréable** et facile à comprendre : **agréable, parce qu'elle est contraire à l'indéterminé** et parce que toujours l'auditeur croit être en possession d'une chose conclue ; mais **ne rien prévoir et ne rien amener à complet achèvement est désagréable** » (trad. M. Dufour – A. Wartelle). Cette même idée d'achèvement et de limite opposée à l'indéterminé se retrouve appliquée à divers processus naturels tels que le phénomène de coction ou de maturation (voir en particulier *Météor.* IV 2-3 [380 a]). Tous ces rapprochements mériteraient évidemment d'être envisagés dans le détail ; ils permettraient certainement d'enrichir substantiellement notre compréhension des catégories antiques.

²⁵⁵ Hormis le cas très particulier de l'Égypte à l'époque impériale.

III. L'apport des inscriptions

L'analyse du vocabulaire se rapportant aux milieux humides dans la littérature a permis de mettre en évidence un certain nombre de critères distinctifs pertinents et de proposer pour ἔλος et λίμνη une définition cohérente.

Les inscriptions apportent-elles de ce point de vue des éléments nouveaux ? Sans vouloir anticiper le résultat de l'analyse, on peut d'ores et déjà s'attendre à une moisson d'information plus limitée, en raison de la nature même de la documentation épigraphique. Pourquoi, en effet, les inscriptions fourniraient-elles des descriptions de caractère paysager ? Rien, *a priori*, ne semble pouvoir le justifier.

Il convient donc de bien distinguer le « niveau d'information » de chaque catégorie de sources avant de les critiquer, au risque d'interpréter comme une lacune ou une omission, ce qui constitue en réalité le fruit spécifique du point de vue adopté.

La relative rareté des ἔλεα et λίμναι dans les inscriptions permet d'en relever les occurrences assez aisément.

1. À propos du terme ἔλος

Dans les inscriptions, le terme ἔλος désigne clairement un type de terre bien particulier, mais dont les qualités précises se laissent difficilement appréhender. Les raisons de ce flou s'expliquent, nous l'avons dit, par la nature des documents, dont le caractère administratif et officiel ne justifie pas le recours à une description de type « environnemental ». Si des marais y sont répertoriés, c'est que ceux-ci tiennent un rôle dans la vie communautaire ; la perspective relève donc fondamentalement d'une approche « fonctionnelle » ou « utilitariste », par opposition à l'approche rhétorique et, pourrait-on dire, « dramatisante » des textes littéraires.

Les Héléoréontes d'Érythrées

Dans notre premier témoignage (**texte 1**), le mot ἔλος proprement dit n'apparaît pas. Le document mérite pourtant d'être allégué, car il concerne manifestement des terres

marécageuses. Il s'agit d'une célèbre inscription d'Érythrées, en Asie Mineure, dont la fonction et le contenu ont largement alimenté la discussion²⁵⁶.

Daté entre le V^e et la première moitié du IV^e s., le texte se présente comme un règlement destiné à contrôler l'accès à une magistrature, dite des *héléoréontes* :

La même (personne) ne pourra pas exercer la fonction de membre ou de secrétaire du collège des gardiens des marais (συνελεορῆν) pendant les neuf ans qui suivent sa charge ; sinon, qu'il paye cinq statères. Qui voudra pourra engager une poursuite et, en cas de condamnation, la moitié ira à l'accusateur, l'autre moitié aux Péproïoi. Ces [décisions] furent votées lorsque Posis était gardien des marais (ἐπὶ Πόσιος ἐλεορέοντος).

Bien que le texte soit complet, l'interprétation ne va pas de soi. La terminologie, en particulier, reste sur plus d'un point obscure.

Le mot *Héléoréontes* d'abord, constitue un *hapax*, ce qui rend son interprétation délicate. Du point de vue étymologique, le mot associe le terme ἔλος, « marais », et le verbe ὁράω, au sens de « veiller, surveiller »²⁵⁷ ; il désigne donc, littéralement, des « gardiens des marais »²⁵⁸. La question est de savoir à quoi correspond cette charge. Car, s'il n'est guère surprenant qu'une magistrature officielle évoque, par son appellation, la fonction du titulaire²⁵⁹, son action et ses compétences restent, en l'occurrence, assez mystérieuses. Le problème est lié à l'identité des *Péproïoi*, que le manque de sources nous empêche actuellement d'établir clairement.

Le document est daté par un magistrat éponyme appartenant au collège des *Héléoréontes*. Une telle fonction implique qu'on a affaire, selon toute vraisemblance, à la principale magistrature de la communauté des *Péproïoi*. Comme cette magistrature n'est

²⁵⁶ La pierre servait peut-être de borne : voir Buckler (1934) 298 ; cf. Corsaro (1990) 214.

²⁵⁷ Sur ce verbe et ses composés, voir Chantraine, *Dictionnaire*, s.v. « ὁράω » ; cf. Engelmann – Merkelbach (1971) 97-103 (100-101 pour notre inscription).

²⁵⁸ Se basant sur la définition du terme ἔλος donnée par les lexicographes, Haussoulier (1928) 191-199 les identifiait à des « gardiens des forêts » ; mais cf. Buckler (1934) 294-295.

²⁵⁹ Voir Van Effenterre – Ruzé, *Nomima* I (1994) 320. Plusieurs termes formés selon le même principe permettent de replacer les *Héléoréontes* dans un contexte plus large : on mentionnera par exemple les *hyloroi* thessaliens, « gardiens des forêts » connus à la fois par la littérature et par les inscriptions (Arist., *Pol.* VI 8, 6 et VII 12, 8 ; cf. *Anth. Pal.* IX 337 et Apoll. Rhod., *Argon.* I 1227, ainsi que la *Souda*, s.v. « ὑληωροί » ; de même, *IG* IX 2, 257 ; *SEG* 34, 564-565 ; *Bull. Ép.* 1988, 511 et 695, etc.). Sur la question des (*h*)*orophylakes*, voir *infra*, n. 267.

pas connue à Érythrées, on est amené à penser que ces derniers forment, sur le plan politique, un corps (au moins en partie) indépendant de la cité²⁶⁰.

Cette hypothèse s'accorderait assez bien avec le reste du texte. Le règlement prescrit en effet que le bénéfice des amendes perçues reviendra pour moitié à l'accusateur, et, pour l'autre, aux fameux *Péproioi*²⁶¹ : dans cette procédure, la cité d'Érythrées n'intervient pas²⁶².

L'autonomie des *Péproioi*, si elle se vérifiait, n'implique pas nécessairement l'absence de relations, voire de dépendance, vis-à-vis d'Érythrées : la provenance même de l'inscription, sur le territoire de la cité, en témoigne. On pourrait imaginer, par exemple, que les *Péproioi* constituent une sorte de compagnie de fermiers, ayant acheté à l'État le droit de lever les amendes²⁶³.

Une autre solution consisterait à penser que le document concerne une terre située au-delà de la *chôra* érythréenne proprement dite : les *Péproioi* — magistrats d'une communauté plus mal connue encore que celle d'Érythrées — auraient été chargés, non seulement de définir et de faire respecter les droits attachés à leur territoire, mais aussi de recouvrer les taxes et usages (pacage, chasse, passage, etc.)²⁶⁴ dus par les collectivités avoisinantes qui en bénéficiaient, et au nombre desquelles figurait Érythrées.

²⁶⁰ Du point de vue juridique, le document ne constitue pas, à proprement parler, une loi, dont la promulgation eût nécessité la sanction, sous une forme ou sous une autre, de la communauté civique ; on préférera donc plutôt ici le terme de règlement. Pour Haussoullier (1928) 199, l'interdiction de l'itération, qui vise à prévenir toute tentative de monopolisation du pouvoir, implique l'existence d'un régime démocratique ; mais cf. Haloff (1993) 292-293, qui interprète cette limitation comme une mesure destinée à permettre à tous les ayants droit d'exercer cette charge. D'après Van Effenterre – Ruzé, *Nomima* I (1994) 252, les deux solutions sont envisageables : d'une part, « le citoyen soupçonne les détenteurs du pouvoir de vouloir le détourner à leur profit ou à celui de leurs proches, de leur faction ou de leur classe. [...] Collégialité et annualité sont de bonnes manières de dissoudre les pouvoirs » ; les auteurs affirment d'autre part que, de manière générale, la répartition des magistratures telle qu'elle apparaît dans la documentation permet de « constater les précautions prises pour assurer à tous les citoyens une chance de participer au pouvoir ».

²⁶¹ Selon Van Effenterre-Ruzé (1994) 318, le montant réduit de l'amende témoigne que l'on se trouve « dans un monde de petites gens », c'est-à-dire les bergers et les pâtres, qui sont les plus directement concernés par les affaires de pâture.

²⁶² Dans un article consacré aux populations rurales et à l'exploitation du territoire en Pisidie gréco-romaine, Porcher (2003) 250, relève que parmi les différentes formes de domestication du sol existent des « domaines ne dépendant pas directement d'une ville, mais plus simplement d'un groupe » ; selon lui, il convient de « tenir compte de toute la population rurale indépendante, qui nous est pour une large part invisible, mais qui contribuait évidemment à la vie des campagnes et à leur entretien » (p. 254) ; et l'auteur de préciser que le statut de ces groupes reste la plupart du temps tout à fait obscur. Je me demande si les *Péroioi* se seraient pas à rattacher à un contexte analogue.

²⁶³ C'était la solution proposée par Haussoullier (1928) 196-197. Cette interprétation rappelle le rôle des *nomônai* d'Orchomène de Béotie, qui, en tant que fermiers de la cité, levaient le droit d'utilisation des pâturages publics. Voir à ce propos Chandezon (2003) 378 ; pour la pratique du recouvrement indirect, *ibid.* 137 et 158-161 notamment.

²⁶⁴ On en trouvera de nombreux exemples chez Chandezon (2003), index thématique, s.v. « droits ».

Pourtant, en fin de compte, plusieurs indices suggèrent que le terme *Péproioi* désigne bien une subdivision du corps civique érythréen²⁶⁵. Je me rallierais personnellement à l'idée selon laquelle ces derniers constituaient un groupe — peut-être une subdivision d'origine tribale — composé de citoyens d'Érythrées, vivant dans une partie du territoire qui se caractérisait par la présence de terres humides²⁶⁶. Dans une société fondée sur l'élevage, on mesure aisément l'importance de tels domaines, qui servaient à la fois de prairies, de pacages, de terrains de chasse et de pêche, etc. La gestion efficace des biens communautaires nécessitait la présence de gardiens, dont la tâche consistait à garantir la juste répartition des droits, à administrer les revenus, à faire respecter les règlements et à arbitrer les conflits générés par les usagers²⁶⁷.

Le parallèle avec une inscription de Thrace me semble confirmer la vraisemblance de cette explication. Il s'agit d'une borne d'époque impériale, dont L. Robert a montré qu'elle limitait des pâturages appartenant à la tribu *Rhodopeis* de la cité de Philippopolis²⁶⁸. Or, si une tribu pouvait être propriétaire de terrains, on ne voit pas pourquoi ce droit ne pourrait

²⁶⁵ Ceux-ci sont mentionnés dans une liste de vainqueurs datant du I^{er} s. (?), également trouvée à Érythrées, où ils apparaissent sous la forme ἡ χιλιαστὺς [Πε]ρωίων (je restituerais plus volontiers ἡ χιλιαστὺς [ἡ Πε]ρωίων, conformément à la formule alléguée à titre de comparaison par les éditeurs eux-mêmes, et qui dit ἡ χιλιαστὺς ἡ Χαλκιδέων : voir respectivement H. Engelmann – K. Merkelbach, *Inscr. von Erythrai und Klazomenai* I, 1972, n° 81, l. 13-14 et n° 41, l. 1). À cette époque, les *Péproioi* forment donc une *chiliastys*, c'est-à-dire une subdivision tribale, d'origine probablement militaire, composée de mille personnes, conformément à une institution manifestement caractéristique de la façade occidentale de l'Asie Mineure (voir Debord, 1984, 201-211 ; notre inscription est discutée p. 203). Malheureusement, l'absence d'informations précises sur le territoire d'Érythrées, son organisation civique et son évolution entre le V^e et le I^{er} s. ne permet pas d'assurer l'interprétation (pour la présence de trois tribus présumées, voir Roussel, 1976, 212-231 et 296). Théoriquement, on pourrait imaginer que les *Péproioi* constituaient à l'origine une communauté indépendante, qui fut ensuite intégrée au corps civique érythréen ; dans ce cas, les circonstances restent totalement inconnues. Cette hypothèse présente l'inconvénient de susciter plus de questions qu'elle n'en résout ; c'est pourquoi, faute d'indice probant, il me paraît raisonnable de la laisser pour l'instant de côté.

²⁶⁶ Pline V 117, signale qu'une localité appelée Helos existait autrefois à proximité d'Érythrées. On est donc tenté de localiser les *Péproioi* dans ce secteur au nom évocateur. Mais Robert (1962²) 159, montre que l'auteur latin fait certainement une confusion en associant ces deux toponymes à l'Ionie, et que ceux-ci se réfèrent en réalité à des localités situées en Messénie. Dès lors, l'argument ne tient plus. Sur le problème de la localisation, voir le commentaire de Engelmann – Merkelbach (1972) 78.

²⁶⁷ Qu'il s'agisse de vol de bétail, de droits de pâture, etc. ; à ce sujet, voir Chandezon (2003) 338-349, qui montre la fréquence des rivalités entre bergers, notamment dans le cadre des relations internationales (cf. p. 91). De nombreux documents attestent l'importance accordée par les cités à la garde du territoire et l'attention particulière qu'elles portaient aux régions les plus éloignées du centre urbain. La surveillance des zones excentrées était assurée par des patrouilleurs ou de gardiens, dont l'épigraphie nous a conservé les noms révélateurs, tels les *orophylakes*, *pérípolarques*, *chôrophylakes* ou encore *dragatai*, etc. ; sur cette question, voir aussi Corsaro (1990) 213-222 notamment (214-215 pour notre inscription), Porcher (2003) 252 (à propos des propriétés des sanctuaires anatoliens), ainsi que la mise au point de Brélaz (2005) 157-171 ; concernant les fondements des conflits territoriaux aux frontières, voir l'article éclairant de Sartre (1979).

²⁶⁸ Robert (1938) 223-226, qui établit d'ailleurs le lien avec l'inscription érythréenne. Le texte dit ὅροι χορτοκοπίων φύλης Ῥοδοπήδος, *limites des prairies de la tribu Rhodopeis* ; cf. *id.* (1980) 13 et n. 13.

pas s'appliquer à d'autres subdivisions du corps civique²⁶⁹. Les *Péproioi* érythréens constitueraient, de ce point de vue, un exemple tout à fait significatif.

Ainsi interprété, le texte s'éclaire de lui-même : en tant que propriétaires, c'est aux *Péproioi* que revient le droit, non seulement d'édicter les règlements touchant leur bien, mais aussi celui de percevoir leur part sur le montant des amendes infligées²⁷⁰.

Concernant les *Héléoréontes*, on peut considérer que ceux-ci désignaient, au moins au départ, des magistrats chargés de la gestion de terres humides et de prairies situées sur le territoire d'Érythrées. Si le terme qui sert à les qualifier peut sembler aller de soi, on gardera cependant à l'esprit la prudente remarque de H. Van Effenterre et de Fr. Ruzé : « dans une documentation épigraphique riche en appellations de toute sorte, on a conservé plus de noms de magistratures que de précisions sur le rôle de chacune ! Ces noms peuvent parler d'eux-mêmes : beaucoup, mais pas tous, semblent décrire la fonction de leur titulaire. Mais souvent le nom reste et la fonction évolue »²⁷¹.

Le marais royal d'Idalion (Chypre)

Lorsqu'on aborde l'étude du terme ἔλος dans les inscriptions, une constatation s'impose d'emblée : alors que le mot est connu dans la littérature dès l'époque archaïque, les attestations épigraphiques, autant que nous ayons pu en juger, ne remontent pas au-delà du IV^e s.

Une exception doit cependant être signalée, même si elle appartient à un monde un peu « excentré » par rapport à la zone géographique qui nous a retenu jusqu'ici : il s'agit d'un texte dialectal en écriture syllabique, provenant du site d'Idalion, au cœur de l'île de Chypre (**texte 2**).

Daté du V^e s.²⁷², ce document exceptionnel — c'est le plus long texte chypriote connu — concerne un accord passé entre le roi de la cité et des médecins, où il est convenu que ceux-ci prodigueront les soins aux blessés, après le siège de la ville par les Mèdes et les gens de Kition. Les honoraires, fixés à un talent d'argent, seront pris en charge par le souverain et par la ville :

²⁶⁹ Tel était, en tout cas, la pratique à Athènes, comme le montre, à partir de l'étude des bornes, Finley (1973) 58 et 88-97 en particulier.

²⁷⁰ Le principe correspond à la pratique habituelle, le propriétaire étant le plus souvent la cité ou un temple (voir Haussoullier, 1928, 196).

²⁷¹ Van Effenterre – Ruzé, *Nomima I* (1994) 320.

²⁷² Sur la question chronologique, voir Masson (1961) 238.

*Ou bien, à la place de la dite somme d'un talent, le roi et la ville donneront à Onasilos et à ses frères, sur la terre du roi qui est dans le district d'Alampria, le terrain qui est dans le **bas-fond** (τὸν χῶρον τὸν ἰν τῷ ἔλει), celui qui touche au verger d'Onchas (?), et tous les jeunes plants (τέρχνια) qui s'y trouvent, afin d'en jouir comme terre exempte d'impôt, pour toujours (?) avec tous les produits susceptibles d'être vendus. Si quelqu'un expulse du dit terrain Onasilos ou ses frères ou les enfants des enfants d'Onasikypros, alors celui qui les expulsera paiera à Onasilos et à ses frères ou aux enfants la somme qui suit : un talent d'argent.*

La suite de l'inscription établit qu'Onasilos recevra des gratifications supplémentaires, à titre personnel, là aussi sous forme monnayée ou sous forme de terres cultivables. Le document se termine par des clauses relatives aux serments du roi et de la ville, suivies d'une formule d'imprécation.

Le contexte permet de faire quelques observations à propos du ἔλος, qu'O. Masson traduit par « bas-fond ». On constate tout d'abord qu'il ne s'agit en aucune manière d'un terrain inondé et impropre à la culture : jouxtant ce qui a été interprété par l'éditeur comme un « verger » (ἄλφως)²⁷³, le ἔλος est non seulement cultivé, mais la terre y apparaît de surcroît très fertile, comme en témoigne la présence des « jeunes plants » (τέρχνια) qui lui sont associés²⁷⁴.

Il s'agirait bien sûr de déterminer en quoi consistent exactement ces pousses : désignent-elles une partie, non encore mature, de « tous les produits à vendre » — ce que semble exprimer l'adjectif πανώνιος²⁷⁵ — ou quelque chose de tout à fait distinct ? Ces τέρχνια, en tout cas, ne sont pas l'apanage du seul ἔλος, puisque le terme se retrouve quelques lignes plus bas en relation avec un jardin (κάπος)²⁷⁶.

²⁷³ Le terme ἄλφως (cf. l. 9 et 18) paraît correspondre à l'attique ἄλως, qui, dans le contexte agricole, désigne une aire à battre le grain, d'où aussi une surface circulaire. Une autre hypothèse, moins convaincante d'après Masson, consiste à rapprocher ce terme du neutre ἄλφον, qui, selon Hésychius, s.v. « ἄλουα », désigne un jardin. D'après le Liddell-Scott, le féminin ἀλωή désigne « any prepared ground » ; le mot s'applique en particulier à un jardin ou à un vignoble. Chez Homère, par exemple, le terme apparaît accompagné de l'adjectif πολύκαρπος (*Od.* XXIV, v. 221 ; cf. 224, 226), dans un contexte où il désigne manifestement un verger ; c'est le sens que lui donne Masson (1961) 240 et 242 ; cf. Hoffmann (1891) 71.

²⁷⁴ Sur le sens de τέρχνος — qu'Hésychius définit comme φυτὰ νέα. Ἡ ἐντάφια, « jeunes pousse, sacrifice funèbre », — voir Chantraine, *Dictionnaire*, s.v., ainsi que le commentaire de Masson (1961) 240.

²⁷⁵ Le terme, qu'on retrouve l. 22 dans un passage parallèle, constitue un *hapax* ; il appartient au groupe de ὠνέομαι, « acheter » : voir Masson (1961) 240.

²⁷⁶ Voir l. 20-22, où l'on apprend que ce jardin se trouvait à proximité d'un cours d'eau, qu'il faisait partie des terres (ἀρούραι) appartenant à un certain Simis et qu'il servait jusque là de verger (ἄλφως). La terminologie des différentes catégories de terrains étonne une fois de plus par sa richesse ; elle nécessiterait une étude approfondie. Si la traduction des termes κάπος et ἀρούρα ne paraît pas présenter de difficulté majeure au

Bien que les occurrences du mot τέρχνος soient trop rares pour permettre d'en établir le sens exact²⁷⁷, le contexte laisse deviner que ces plants avaient une grande valeur. Le texte donne la possibilité de régler les honoraires des médecins en nature plutôt qu'en espèce. Selon toute logique, la valeur du terrain concédé devait correspondre au montant exprimé en argent, soit un talent, ce qui représente une somme considérable. On peut donc en déduire que les lots octroyés, indépendamment de leur superficie et de leur localisation, constituaient de très bonnes terres. Le fait qu'il s'agisse de terres prises « sur la terre du roi » ne fait que conforter cette idée. Ainsi, le ἔλος, qui regroupait manifestement différents domaines, apparaît ici comme un milieu privilégié du point de vue agricole, susceptible de générer richesse et fertilité, au même titre que le plus productif des jardins.

Un marais sacré en Attique

Après ce détour insulaire, revenons maintenant en Grèce propre, où l'une des premières attestations du terme ἔλος figure dans un document d'Athènes, aux alentours de 330 av. J-C. (**texte 3**). Bien que la pierre soit mutilée, le contenu du texte ne fait aucun doute : il concerne l'adjudication de propriétés sacrées. Le passage qui nous intéresse énumère des locataires et fixe le prix du loyer pour des jardins ou des parcelles (κηπεῖα) appartenant à une divinité, qui reste malheureusement inconnue²⁷⁸ :

*Huitième jardin à droite, locataire : Aischines, fils de (... ?) du Pirée : 30 (?) drachmes, [garant] : Aristoménès, fils d'Eupo(lis ?), du dème de (... ?). Le **marais**, locataire : Ar[istippos ?], fils d'Hegesippos, du Ker(... ?), garant : Olympio[dôros (?), fils de] Diogeiton, du dème d'Ach[arnes ?].*

Les terrains sont répertoriés dans un ordre manifestement géographique²⁷⁹. Or on constate qu'entre le huitième et le neuvième jardin, un marais (ἔλος) est donné en location

premier abord, leurs spécificités respectives restent en réalité très difficile à entrevoir, de même que les rapports qui les unissent. Sur le terme κήπος et sa signification voir Brunet (2001).

²⁷⁷ Le TLG en recense seulement cinq attestations.

²⁷⁸ Son nom figurait nécessairement quelque part, dans une partie du texte aujourd'hui disparue.

²⁷⁹ Ils sont classés selon un principe ordinal (« cinquième jardin », « sixième jardin », etc.). La mention du premier jardin était sans doute accompagnée d'une indication topographique qui servait de point de référence pour l'ensemble des domaines. Sa disparition est bien sûr regrettable et complique beaucoup la question de la localisation. Il semble que les propriétés se situaient le long de la route qui mène en direction de Mounychion (mentionnée deux fois dans le texte). Les démotiques des locataires et des garants (Céramique, Pirée,

au fils d'un certain Hegesippos (l. 19-20). On regrette beaucoup que le montant de la location ne soit pas été conservé, car il aurait permis d'établir la comparaison avec le revenu associé aux κηπεῖα et de déterminer ainsi la valeur relative de ces différents domaines.

Quoi qu'il en soit, le marais dont il est question semble faire partie d'un κῆπος, dont il constitue une parcelle suffisamment intéressante pour faire l'objet d'une location séparée²⁸⁰, peut-être en raison de la nature des revenus générés. Plutôt qu'un véritable jardin cultivé, j'interpréteraï volontiers le ἔλος dont il est question comme une prairie ou un pacage, voire une zone de pêche. Ce statut particulier impliquait sans doute une différence de loyer par rapport aux terrains environnants, dont il est bien dommage, encore une fois, de ne pouvoir juger ici.

Le marais au cœur du sanctuaire : l'exemple des Thermopyles

La conception d'un marais pourvoyeur de ressources contraste singulièrement avec l'image que nous livre la documentation delphique, où les ἔλεα apparaissent plutôt comme des zones exagérément humides, qu'il s'agit d'assainir. Le contexte, cependant, diffère passablement et la perspective change : ici, plus de préoccupations de nature agricole ; loin de la campagne, on se trouve maintenant dans un sanctuaire, et donc au cœur de l'espace construit de la cité.

Un compte des prytanes, de l'année 341/0, mentionne par exemple plusieurs dépenses relatives à des travaux d'entretien réalisés dans le sanctuaire des Thermopyles (**texte 4**)²⁸¹. Un personnage nommé Éparmostos, fils de Théokydès, est payé deux cent dix drachmes *pour créer un canal d'évacuation des fontaines vers le marais*, τῶν κρηνῶν εἰς τὸ ἔλος ἐγροὰν κατασκευάσαι ; un autre reçoit près de 3800 drachmes *pour faire des ponceaux pour les animaux de charge*, διαβάσεις ὑποζυγίοις ποιεῖσθαι.

Myrrhinonte, Acharnes [?]) semblent confirmer l'idée d'une zone géographique située entre Athènes et le Pirée ; sur ce problème et les questions de prosopographie, voir Walbank (1983) 177-191.

²⁸⁰ On pourrait aussi penser que le ἔλος constitue une parcelle tout à fait indépendante des jardins eux-mêmes. On notera cependant qu'en dehors du marais, les κηπεῖα apparaissent comme l'unique objet des locations ; aucun autre espace, de quelque nature que ce soit, n'est mentionné. Ainsi intégré entre deux jardins, le marais semble bien plutôt appartenir à l'un d'entre eux.

²⁸¹ Selon une habitude bien établie dans la comptabilité delphique, les documents évoquent d'abord les travaux réalisés à Delphes et se poursuivent avec ceux qui ont été accomplis au sanctuaire des Pyles.

Le recours au terme ἔλος suffit, à lui seul, à caractériser la nature marécageuse du secteur concerné. La nécessité de confectionner des passages susceptibles de résister à la charge des animaux de bât ne fait que confirmer cette interprétation.

Un autre compte émanant des trésoriers pour l'année 329/8 évoque des problèmes analogues (**texte 5**). Bien que la pierre soit très mutilée, on parvient à appréhender le sens général sans trop de difficultés. On apprend que des travaux ont été engagés aux Pyles sous la responsabilité d'un certain Épixenos, ingénieur des eaux, et de son collaborateur²⁸². On peut supposer avec vraisemblance que ceux-ci ont été chargés de l'évacuation des eaux dans la zone appelée Agora du Marais (ἐν τῇ ἀγορᾷ τῇ ἐν τῷ ἔλει, l. 43), située aux abords immédiats de l'embouchure du fleuve Sperchios.

Le texte mentionne également des fossés (ταφρεῖα, l. 44 et 46) et des ponceaux (διαβάσεις, l. 44). La question se pose de savoir à quoi ces derniers correspondent exactement, la réponse conditionnant la représentation que l'on peut se faire du terrain environnant²⁸³. Selon J. Bousquet, chacun de ces ponceaux consistait en « une dalle de pierre au-dessus du fossé d'évacuation »²⁸⁴. Plutôt que de blocs de pierre, on pourrait aussi imaginer qu'il s'agit de passerelles en bois, destinées à stabiliser un sol trop meuble pour supporter le poids des animaux ? À vrai dire, le fait que les διαβάσεις soient intégrées à un réseau de ταφρεῖα (et peut-être d'ὄχετοί), c'est-à-dire de fossés, rend l'interprétation de Bousquet plutôt convaincante.

Quelle que soit la solution retenue, on constate que l'occupation du sanctuaire des Thermopyles suppose la mise en œuvre de moyens fort dispendieux. L'*agora du marais* apparaît à travers les inscriptions comme un endroit parcouru de fossés et de canaux destinés à parer les inondations : cette situation ne facilitait guère les déplacements, en particuliers des véhicules de charges, qui nécessitaient la mise en place de chaussées où les bêtes pouvaient circuler en toute sécurité. Si le milieu humide constitue sans doute un inconvénient sérieux pour la vie du sanctuaire, sa présence, pourtant, ne semble pas avoir suffi, à en diminuer l'attrait ni la fréquentation.

²⁸² Ces ὑδραγωγοί τοῦ ἐν Πύλαις ὕδατος, apparaissent à plusieurs reprises dans les inscriptions (cf. par ex. CID II, 109 A, l. 5).

²⁸³ D'après Ginouvès, *Dictionnaire* III (1998) 195, le terme διάβασις désigne un gué ; dans les sources littéraires, il se rapporte plus généralement à un passage à travers (ou au-dessus) d'un cours d'eau (rivière, canal, fossé, etc.) : cf. par ex. Hdt. I 186 et 205 ; Thuc. VII 74 ; Arist., *Pol.* V 3. 15 [1303b] ; Xén., *An.* II 3. 10 ; sur cette question, voir Finzenhagen (1939) 127, et surtout Robert (1966) 45-46 et 51, qui montre que le mot exprime clairement l'idée de « passage », mais ne désigne pas une structure architecturale en particulier.

²⁸⁴ Bousquet (1989) 197.

Le marais de Philippes de Macédoine

Dans un tout autre contexte, c'est aussi à un sol gorgé d'eau que fait référence le terme ἔλος dans une fameuse « lettre » adressée par des ambassadeurs envoyés auprès Alexandre à la cité de Philippes en 335²⁸⁵ (**texte 6**). L'objet de leur mission était de définir le finage de la cité « et d'obtenir, sans doute, un accroissement de sa superficie »²⁸⁶.

Le texte, gravé sur deux colonnes, prévoit la mise en culture de terres jusque là restées en friche et qui seront désormais données à bail. L'opération suppose un arpentage et un bornage. Dans la deuxième colonne, on évoque une extension de la surface cultivable, puis une répartition du territoire entre les Grecs et les Thraces. Suit l'inventaire des différents secteurs, au nombre desquels figurent des marais ; ceux-ci, précise le texte, *appartiendront aux gens de Philippes jusqu'au pont*, τὰ δὲ ἔλη εἶναι τῶν Φιλίππων ἕως γεφύρας.

Le fait que le ἔλος soit l'objet d'une décision royale atteste son importance aux yeux des Philippiens ; il ne fait aucun doute que les préoccupations qui le concernaient figuraient en bonne place parmi les revendications des ambassadeurs²⁸⁷. Non seulement le marais fait partie intégrante de la *chôra*²⁸⁸, mais il se situe aux portes mêmes de la ville, proche des hommes bien loin des zones de confins où l'imaginaire à tendance à le reléguer²⁸⁹.

Si le contenu de l'inscription ne permet pas de conclusion précise sur le plan strictement terminologique, le rapprochement avec un témoignage de Théophraste permet en revanche d'éclairer un autre aspect de l'histoire régionale²⁹⁰. L'auteur y développe une théorie sur le lien existant entre la température et la nature du sol : selon lui, l'air épais et immobile qui

²⁸⁵ Pour le statut exact et la date du document, voir Vatin (1984) 261-262.

²⁸⁶ Vatin (1984) 261.

²⁸⁷ L'histoire montre que le marais de Philippes constitue un enjeu d'importance stratégique. Tel fut le cas en particulier dans la bataille qui, en 42 av. J.-C., opposa Brutus aux triumvirs (voir *infra*, chap. IV 2, à propos de Plut., *Brutus* 47. 1-2).

²⁸⁸ Bien attesté par ailleurs (Théophraste V 14. 4-5), celui-ci s'étend immédiatement à l'Ouest de l'habitat, jusqu'aux premiers contreforts du mont Pangée. L'ancien nom de *Krénidès*, « les Sources », donné à la ville par les Thasiens au moment de sa fondation en 360, garde l'empreinte des conditions géographiques de son établissement. Ce marais va subsister longtemps, puisqu'on en trouve la trace jusque dans les sources byzantines et chez les premiers voyageurs (cf. par ex. le témoignage, au XIV^e s., de Jean Cantacuzène, cité par Collart, 1934, 6 ; cf. 46-47 et 185-186). La plaine de Philippes ne sera véritablement asséchée que vers 1930, suite à une vaste et coûteuse opération de drainage : cf. Collart (1934) 186, n. 3.

²⁸⁹ Sur les confins et en particulier le sens d'ἔσχατιά, voir notamment Lewis (1973) 210-212, où l'auteur montre que le terme s'applique à un type de terre plutôt qu'à une situation géographique et désigne des domaines parfois fort riches, contrairement à ce qu'affirmait Robert (1960) 305.

²⁹⁰ Voir déjà Collart (1934) 41 et 185-186 ; cf. Fantasia (1999) 76-79.

règne dans les plaines y provoque des gelées plus importantes qu'en montagne. Et d'illustrer ainsi son propos :

L'exemple de certains endroits en particulier confirment cette opinion : [...] À Philippes, il gelait beaucoup plus autrefois ; mais aujourd'hui, tandis que les eaux ont pour la plupart disparu sous terre ou ont été drainées (νῦν δ' ἐπεὶ καταποθεῖς ἐξήρανται τὸ πλεῖστον), que toute la région a été mise en culture, il gèle beaucoup moins. Car l'air est maintenant plus léger pour deux raisons : l'eau a été drainée et le pays cultivé (διὰ τὸ ἀνεξηράνθαι τὸ ὕδωρ καὶ διὰ τὸ κατειργάσθαι τὴν χώραν). Une région non cultivée est plus froide et son air plus épais car elle est boisée et le soleil ne peut pas pénétrer ni l'air passer à travers, tout en ayant de nombreux endroits où l'eau s'accumule et stagne (ὑδάτων συρροὰς καὶ συστάσεις πλείους). Tel était le cas à Krenidès, quand les Thraces occupaient le pays : toute la plaine était couverte d'arbres et d'eau (Théophr., *Causis plant.* V 14. 4-5)²⁹¹.

Le texte atteste explicitement que des entreprises de drainage ont eu lieu en Macédoine au moment où Théophraste publie ses recherches²⁹². L'auteur livre, en outre, de précieuses indications sur la situation géographique de la région avant 356, date à laquelle Philippe II rebaptise la ville thrace de Krenidès du nom de Philippes : on apprend que la plaine était auparavant inondée, car les eaux y coulent ensemble (σύρροα) et s'y rassemblent (σύστασις)²⁹³. Pourtant, le ἔλος ne formait pas véritablement un lac, puisque le lieu était également recouvert d'arbres.

L'ensemble des données à disposition permet de se représenter la plaine comme une « ripisylve », c'est-à-dire une zone boisée riveraine d'un cours d'eau. La bonification supposait donc également des mesures de déboisement. Si, comme le rapporte Théophraste, la forêt était suffisamment dense pour que le soleil et l'air ne puissent y circuler, elle dut constituer une entreprise considérable.

Ainsi, grâce à une conjoncture exceptionnellement favorable, la confrontation des témoignages littéraires et épigraphiques permet, dans le cas de Philippes, d'aboutir à une vision environnementale cohérente de la plaine, à un moment précis de son histoire.

²⁹¹ Cf. Pline, *HN* XVII 4. 30.

²⁹² Bien qu'il soit difficile de donner une date précise, on peut penser que la publication des traités botaniques, qui constituent la version définitive des cours dispensés au Lycée, a débuté vers 320 et s'est poursuivie peut-être jusqu'à la mort du philosophe, vers 287. Sur cette question, voir l'introduction de S. Amigues aux *Recherches sur les plantes* I (Paris, Les Belles Lettres, 1988) XVIII-XX.

²⁹³ La formulation ne permet pas de dater précisément la réalisation de ces travaux. Rien n'empêche théoriquement de considérer que ceux-ci puissent remonter au règne de Philippe II. Mais la chronologie de l'œuvre de Théophraste autorise également d'envisager que la bonification de la plaine ait été entreprise seulement sous Alexandre (cf. Vatin, 1984, 270 ; Fantasia, 1999, 78-79).

Mais ces mêmes sources témoignent aussi de la rapidité avec laquelle le paysage évolue et le danger qu'il y aurait à vouloir en broser une description stricte et figée.

Le marais-frontière de Thermos d'Étolie

Tout ἔλος ne présente pas nécessairement un caractère forestier. C'est en tout cas ce que laisse penser une inscription du III^e s. provenant de Thermos, en Étolie (**texte 7**)²⁹⁴. Le document fait état d'une décision prise par une commission de juges (γαοδίκαι), à propos d'un conflit de frontière entre les deux cités acarnaniennes d'Oiniadai et de Métropolis²⁹⁵ :

Les gaodikai de Thyrraeion ont jugé cette cause ; les limites du territoire des gens d'Oiniadai et des gens de Métropolis [sont] le diateichisma et, à partir du diateichisma, en ligne droite à travers le marais en direction de la mer.

Comment interpréter cette ligne droite et à quoi correspond-elle exactement ?

Un témoignage du géographe Strabon permet de compléter l'information, en nous renseignant assez précisément sur la situation hydrologique qui régnait aux abords de l'embouchure de l'Achéloos :

Suivent Oiniadai et l'Achéloos, puis le lac d'Oiniadai, qu'on appelle Mélité, avec une longueur de trente stades et une largeur de vingt, un autre lac, le Cynia, double du premier dans les deux sens, enfin un troisième lac, l'Ouria, beaucoup plus petit que les précédents. Le Cynia a une ouverture sur la mer, tandis que les deux autres, situés plus en retrait, en sont éloignés d'environ un demi stade. (Strab. X 2, 21 ; trad. Fr. Lasserre)

En plus d'une vaste lagune (appelée Κυνία λίμνη), un lac de plus de 20 km² s'étendait donc à proximité immédiate d'Oiniadai, suivi de deux autres, dont l'un plus important encore. Une telle situation, combinée aux fréquents débordements de l'Achéloos, ne laisse aucun doute sur la nature marécageuse de cette zone²⁹⁶.

²⁹⁴ Le texte est daté par le stratège éponyme de la Ligue étolienne, à laquelle appartiennent également les États impliqués. Malheureusement, aucune liste ne permet actuellement d'établir la chronologie de ces magistrats (sur la date discutée de ce document, voir Cabanes, 1979, 186, ainsi que Ager, 1996, 125-126). L'inscription est gravée au revers d'une table de bronze (Ager, 1996, n° 33). Au droit, un autre texte règle des problèmes de frontière entre les Ligues étolienne et acarnanienne ; le débat tourne autour du fleuve Achéloos, qui constitue la séparation historique traditionnelle entre les deux états et qui fut l'objet de fréquentes disputes (Strabon X 2. 19).

²⁹⁵ La localisation de cette dernière reste problématique : voir Pritchett, *Studies* VII (1991) 8-15.

²⁹⁶ Bien que ces lacs n'existent plus aujourd'hui, victimes des atterrissements de l'Achéloos, la région reste naturellement humide. Le drainage du marais de Lessini (l'ancien lac Melité) ne fut achevé qu'à la fin des années 1960. La culture actuelle, composée essentiellement de riz et de melons (Pritchett, *Studies* VII, 1991,

Plusieurs *testimonia* antiques attestent par ailleurs la transformation rapide du paysage dans cette région soumise aux caprices du fleuve²⁹⁷. Si l'on ajoute à ce facteur les inévitables convoitises suscitées par l'étendue du delta (250 km²) et ses potentialités d'exploitation²⁹⁸, on n'est guère surpris que des conflits aient pu éclater entre les communautés du voisinage. Strabon lui-même en témoigne :

[Les atterrissements du fleuve] occasionnaient dans l'Antiquité des conflits relatifs à la possession de ce qu'on appelle la Parachéloïtide, région régulièrement inondée par l'Achéloös, parce qu'ils recouvraient toujours les bornages délimitant les possessions entre les Acarnaniens et les Étoliens. Faute d'arbitres, ces peuples tranchaient alors leurs différends par les armes et celui qui se montrait le plus fort l'emportait²⁹⁹ (Strab. X 2. 19 ; trad. Fr. Lasserre).

Dans un tel contexte, l'inscription de Thermos prend tout son sens. Reste à comprendre comment les *gaodikoi* sont parvenus à résoudre, dans la pratique, le problème qui leur était confié : comment en effet, sur un terrain aussi instable, fixer une limite claire entre les deux territoires ? La situation exigeait des repères qui soient à l'abri du risque de mouvance et d'envasement, ce qui excluait l'implantation de bornes. C'est pourquoi, sur un premier tronçon, on délimita la frontière en profitant d'un mur préexistant — le *diateichisma* de l'inscription³⁰⁰ —, tandis qu'à travers le terrain mouvant du ἔλος, on fut contraint de la prolonger par un tracé « imaginaire » (et donc nécessairement rectiligne) jusqu'à la mer³⁰¹.

p. 14), témoigne de l'humidité du lieu. Le colonel Leake, de passage dans la région en 1804, s'exprime encore en ces termes : « Il y a trois lacs dans cette plaine, l'un sur la rive droite du fleuve Aspro, ou Achélous, les deux autres sur sa rive gauche ; mais ces derniers sont séparés seulement par une étendue marécageuse et souvent inondée, peuplée de grands arbres et de taillis... » (Leake, 1830, vol. I, p. 121, cité et traduit d'après Fouache, 1999, p. 59-60). La situation actuelle de l'ancienne Oiniadai diffère donc considérablement de celle qui prévalait dans l'Antiquité : son port, totalement envasé par les alluvions du delta, se situe aujourd'hui à 5 km de la mer et – toujours humide – sert de pâturage. Sur cette question et le problème de l'alluvionnement de l'Achéloös, on se reportera à l'étude approfondie de Fouache (1999) 55-73 en particulier.

²⁹⁷ Le plus puissant de la façade occidentale de la Grèce selon Fouache (1999) 55. Concernant ces modifications, cf. par ex. Hdt. II 10 ; Thuc. II 102, 2-4 ; Strab. X 2, 19 ; en outre, Fouache (1999) 65-67.

²⁹⁸ Comme le précise Fouache (1999) 34, « dans l'Antiquité, les potentialités d'exploitation des lagunes et des fertiles alluvions étaient les mêmes qu'aujourd'hui ».

²⁹⁹ Suit la légende du combat d'Héraklès contre Achélôös (voir *infra*, chap. X 2.2.1) ; à propos du conflit étolo-arcarnanien, voir Giovannini (2007) 165 en particulier.

³⁰⁰ Sa localisation, sa forme et sa fonction restent actuellement incertaines. Pritchett (1991) 14, évoque l'existence possible d'une digue, qui se serait située quelque part le long de l'Achéloös. Selon lui, le terme *diateichisma* « may have been used metaphorically for such a dike ». Si l'on compare les dimensions du lac transmises par Strabon et la surface totale de la plaine, on peut penser qu'une partie des terres consistait en marécages et que l'autre était cultivée, ce qui justifierait l'existence d'une telle protection. L'auteur précise que, d'après une carte grecque contemporaine, une digue ou une route figure effectivement sur la bordure nord du marais. La question reste de savoir si le terme *diateichisma* peut s'appliquer à une digue, normalement plutôt qualifiée de χῶμα. Du point de vue architectural, un *diateichisma* caractérise

Une borne de Smyrne

On terminera ce parcours en mentionnant une borne découverte non loin de Smyrne, au lieu-dit Kara-Tepe (massif de Yamanlar). Datée du V^e siècle ap. J.-C. (?), le terme ἔλος y apparaît comme repère territorial (**texte 8**) :

Limite de Hélos et de Mormonda

ὄρος Ἑλούς καὶ Μορμόνδων.

Le site de Mormonda semble pouvoir être localisé quelque part dans la montagne située immédiatement au nord de la ville, où la pierre a été découverte³⁰². Théoriquement, on pourrait penser que le terme ἔλος désigne simplement, en l'occurrence, une zone marécageuse, comme c'est le cas parmi plusieurs documents examinés jusqu'ici. Cependant, la nature de l'inscription — en tant que borne, elle marque la frontière entre deux territoires — incite plutôt, me semble-t-il, à l'interpréter comme un toponyme³⁰³. On voit mal, en effet, comment, d'un point de vue politique et institutionnel, s'expliquerait la nécessité d'une délimitation entre le territoire de Mormonda et un marais³⁰⁴, à moins d'imaginer que ce dernier ait constitué une entité administrative indépendante — dans ce cas, il aurait bénéficié d'un statut tout à fait particulier qu'il s'agit d'expliquer, ce qui, loin de simplifier l'interprétation, la complique au contraire singulièrement. Je préfère donc m'en tenir à l'idée d'un nom de lieu, même si aucun établissement n'est actuellement attesté à cet endroit.

normalement un mur de refend destiné à ménager une division à l'intérieur d'une construction (Ginouvès, *Dictionnaire* II, 1992, 24 et n. 53). Dans le contexte militaire, notamment une fortification, il désigne aussi un « mur intérieur, transversal, destiné à morceler l'espace à défendre et à favoriser la défense en profondeur » (Ginouvès, *Dictionnaire* III, 1998, 28). De manière plus générale, il peut aussi faire référence à un avant-mur de protection (Garlan, 1974, 189). Malheureusement, bien que de nombreux vestiges fassent de l'Acarnanie un territoire exceptionnellement riche en matière de fortifications (Cabanes, 1979, 187 ; Pritchett, *Studies* VIII, 1992, 115-143 [chap. III : Akarnanian Walls and Scaling-Ladders]), le manque de précision de notre inscription empêche de déterminer la véritable nature de ce mur. Peut-être le mot désigne-t-il simplement, dans ce cas, un ouvrage militaire (forteresse ?), qui aurait servi de point de repère pour marquer la frontière sud-est du territoire métropolitain.

³⁰¹ Si, comme le pense Pritchett, *Studies* VII (1991) 14, ce marais correspond à l'ancien lac Mélité, cela signifie que le territoire de Métropolis descendait relativement loin vers le Sud et s'arrêtait à environ 8 km au nord d'Oiniadai (à qui, selon lui, appartenait le lac).

³⁰² Voir à ce sujet G. Petzl, *Inscr. von Smyrna* II 1 (1987) 307.

³⁰³ C'était déjà l'interprétation de Fonrier (1892) 397-398, qui expliquait le nom par la présence d'un ancien lac, aujourd'hui asséché ; cf. Robert (1980) 13 et n. 13.

³⁰⁴ Je remercie Chr. Chandezon de m'avoir rendu attentif à ce point.

2. À propos du terme λίμνη

Les terres humides des Klytides de Chios

Si les textes littéraires mentionnent des λίμναι dès l'époque archaïque, aucune attestation épigraphique ne semble connue avant le IV^e s. Apparemment, la mention la plus ancienne figure dans une inscription de Chios, à propos de terrains appartenant à une communauté locale, dite des Klytides³⁰⁵ (**texte 9**). Il s'agit de baux établissant les conditions de location pour différents types de biens-fonds, au nombre desquels figurent au moins deux ἔλεα et une λίμνη (face A, col. II, l. 36 et face B, col. II, l. 39). Malheureusement, le texte ne précise ni le prix ni le type de revenu lié à ces concessions. On sait que l'ensemble du domaine comportait des plantations et des parties boisées, mais le lien avec la zone humide n'est pas clair. En dépit du manque de détails, le document atteste que :

1) Les termes ἔλος et λίμνη font chacun référence à un milieu spécifique, confirmant ainsi leur nature indiscutablement distincte.

2) Les milieux humides constituent des biens-fonds à part entière ; leur exploitation génère des biens de consommation, et donc du profit. L'absence du montant du loyer nous empêche malheureusement d'estimer leur importance.

3) L'un des baux mentionne un marais (face II, col. II, l. 38-39) et un autre bien-fonds (?) — la mutilation de la pierre empêche d'être absolument affirmatif —, dont on précise qu'il sera donné « en entier », πᾶσαν. Le féminin montre que le mot ne se rapporte pas au ἔλος (neutre) qui précède. Bien qu'on ne puisse pas déterminer la nature du terrain concerné, le fait de préciser que celui-ci a été loué « en entier » suppose que certains lots pouvaient être divisés en parcelles. Le marais était-il lui-même réparti entre plusieurs bénéficiaires ? La réponse à cette question permettrait d'évaluer l'étendue relative et l'importance de ces terres par rapport aux autres dans l'économie du domaine. L'inscription, malheureusement, n'en dit rien.

³⁰⁵ Le statut et l'origine de groupe demeurent obscures. Les rares sources à disposition indiquent que celle-ci possédait une organisation et une administration propres, de même qu'un culte commun. Sur cette question, voir Le Guen (1991) 25-28, ainsi que les récentes mises au point de Chandezon (2003) 155-158 [pour les clauses relatives à l'élevage] et de Pernin (2004) 255-262. Le document se compose de quatre textes relatifs aux Klytides (trois baux et un règlement de conflit privé). La datation se fonde sur des critères paléographiques.

Si la mention d'un ἔλος et d'une λίμνη parmi les biens-fonds des Klytides témoigne d'un intérêt indiscutable des propriétaires pour les milieux humides, les indications contenues dans le document sont trop succinctes pour permettre de juger de leur « rentabilité ».

On relèvera à propos du loyer qu'aucune déduction n'est autorisée, « ni en temps de guerre, ni en temps de paix » (l. 40-42 : ὑπόλογον οὐδένα ποιοῦμενος οὔτε πολέμου οὔτ' εἰρήνης)³⁰⁶. En outre, le locataire est tenu d'acquitter lui-même « toutes les taxes à la cité et au bourg sur ce qu'il a affermé, en plus du loyer » (l. 47-49 ; trad. Chr. Chandezon).

S'il va de soi que le principe même de telles clauses implique une charge considérable pour le locataire, son poids réel reste impossible à déterminer. Par ailleurs, celles-ci ne permettent aucune déduction sur la quantité ou la qualité des ressources produites par le marais³⁰⁷.

Les lamelles orphiques et le lac de Mémoire

Poursuivons ce panorama épigraphique en nous penchant maintenant sur un témoignage d'une tout autre nature, puisqu'il s'agit d'un texte poétique (**texte 10**). Gravé sur une lamelle en or découverte sur le site de Petelia (Calabre), il constitue l'exemple le plus ancien (IV^e ou III^e s.) d'une série de documents appelés lamelles « orphiques » ou « pythagoriciennes », dont la fonction consistait à rappeler aux défunts les rites à accomplir lors de leur voyage vers l'au-delà³⁰⁸. À un certain moment, précise le texte, le voyageur parviendra à une source, dont il ne devra s'approcher sous aucun prétexte ; un peu plus loin :

*Tu trouveras une seconde source, l'eau froide qui coule du lac de Mnémosyne ; devant elle se tiennent des gardes. Dis : « Je suis fils de la Terre et du Ciel étoilé ; ma race est céleste, et cela vous le savez, vous aussi. Je brûle de soif et je défaille : donnez-moi donc à l'instant l'eau froide qui coule du **lac** de Mnémosyne.*

³⁰⁶ Pour l'octroi d'une compensation en cas de guerre, cf. par exemple le contrat pour Chairéphanès, qui prévoit un délai supplémentaire de jouissance du terrain égal au préjudice subi (*infra*, chap. VII. 3) ; pour ce dernier cas et d'autres exemples, cf. Knoepfler (2001) 51 et n. 51 en particulier.

³⁰⁷ Sur les obligations des contractants dans les baux ruraux, et les questions fiscales en particulier, voir Pernin (2004) 502-505 notamment.

³⁰⁸ Pour l'interprétation des lamelles orphiques et en particulier du lac de Mémoire, symbole lié à la réincarnation, voir Bernand (1991) 381-397 (383 pour notre exemplaire), ainsi que Pugliese Carratelli (2003) 45-55 et 59-65 notamment.

Le terme qui nous intéresse apparaît ici dans un contexte qui interdit bien sûr toute tentative de localisation ou d'interprétation « rationnelle ». La seule chose que l'on puisse remarquer, c'est que la λίμνη alimente une source (κρήνη) et qu'elle fait office en quelque sorte de réservoir. Cette fonction suppose un espace aux limites clairement définies, une idée que le mot ἔλος n'aurait jamais pu exprimer. Ainsi, la poésie « utilitaire » des lamelles orphiques confirme pleinement la complémentarité terminologique observée dans les textes en prose.

C'est à un tout autre contexte que se rattache la *limnè* mentionnée dans une dédicace d'Orman, en Syrie (**texte 11**) :

*Ceci est un lieu de piété qu'Ammônios, homme supérieur dans l'armée, a fondé près du **réservoir** ; que les Immortels le chérissent et lui procurent joie et richesse à part égale, et que son armée obtienne toujours la plus grande gloire.*

Le statut du dédicant laisse penser que l'offrande résulte de l'accomplissement d'un vœu à la suite d'une victoire militaire. La *limnè* sert de simple repère topographique et son interprétation resterait obscure, si l'on ne disposait d'une note de W.H. Waddington, ainsi que de plusieurs parallèles, qui permettent d'affirmer que le terme désigne ici ce qu'on appelle aujourd'hui une *birké*, c'est-à-dire un réservoir artificiel destiné à récolter les eaux de pluie³⁰⁹. La traduction, cependant, ne doit pas tromper : si elle reflète, pourrait-on dire, la réalité archéologique, l'idée exprimée reste fondamentalement celle d'une étendue aquatique, sans que cela suppose une référence à un dispositif architectural particulier.

L'étang sacré de Phæbus et autre poème : le cas de deux λίμναι égyptiennes

Le recours au terme λίμνη dans un contexte poétique peut être illustré par un autre exemple. Il s'agit d'une épigramme d'époque augustéenne (?)³¹⁰, découverte en Égypte (**texte 12**). Le texte est gravé sur un monument « énigmatique, dont le type paraît unique en Égypte et dont les inscriptions demeurent en plus d'un point obscures » (**fig. 4.1**). Il se présente sous la forme d'un pilier à quatre pans, dans lequel on peut, semble-t-il,

³⁰⁹ Waddington (1870), n° 2015 ; cf. Rey-Coquais (1992) 387, ainsi que le texte 19, *infra*.

³¹⁰ La chronologie de l'inscription a largement alimenté la discussion. Les dates proposées oscillent entre l'époque d'Auguste et le II^e, voire le III^e siècle ap. J.-C. Pour les références relatives à ce débat, toujours pas tranché de façon définitive, voir l'édition de Bernand (1969) 445, n. 1 en particulier.

reconnaître « une sorte de dédicace en l'honneur d'un bienfaiteur, dont les mérites sont vantés, en termes parfois peu clairs, dans les différents poèmes »³¹¹.



fig. 4.1 Pilier d'Agrios, deux des quatre pans avec leur panneau sculpté et le texte (d'ap. E. Bernand, *Inscription métriques de l'Égypte gréco-romaine*, Paris, 1969, pl. LXXX et LXXXI).

Le texte commence par une invocation à Arès ; le rédacteur se présente ensuite comme vétéran de l'armée – il parle à la première personne ; après avoir fait son propre éloge et informé le lecteur des honneurs qu'il avait précédemment reçus, il conclut :

*Voilà*³¹² ce que, par piété, Ptolémagrios a exécuté par ses efforts, en faisant pour les Ouranides et les dieux bienheureux tout ce qui s'étend à droite, près de l'enceinte du grand Pan, jusqu'à ce que l'on arrive à l'étang sacré (ἐς λίμνας)³¹³ de Phoebus (trad. E. Bernand).

³¹¹ Bernand (1969) 449-450. Le « monument d'Agrios » (d'après le nom du personnage honoré) mesure 1.33 m. Ses faces sont ornées, dans leur partie supérieure, de panneaux en creux, où se détachent les profils en relief de guerriers casqués ; chacun d'eux surmonte l'emblème d'une divinité (respectivement Poséidon, Zeus, Arès et Hadès). Ces panneaux sont limités, à gauche et à droite, par un vers homérique gravé verticalement, qui évoque la divinité correspondante. Au-dessous, une série de vases canopes (3 ou 4), surmontés de têtes de divinités égyptiennes de profil, complète le décor. Le reste de la surface est gravé, sur chaque face, de poèmes en vers.

³¹² Souligné par moi.

³¹³ La forme λίμνας est à prendre comme un pluriel poétique (Bernand, 1969, 457).

Comme le relève l'éditeur, il est difficile de savoir à quoi le « voilà » de la première ligne fait allusion³¹⁴ : est-ce au monument lui-même, comme semble le suggérer l'indication topographique qui suit et qui pourrait désigner l'espace « qui s'étend à droite » par rapport au pilier lui-même ? Ou le démonstratif se rapporte-t-il à autre chose — par exemple aux plantations de perséas mentionnées sur la face II et que le même personnage avait contribué à établir et à entretenir³¹⁵ ?

Quoi qu'il en soit, on constate que la λίμνη sert ici de repère topographique : elle marque la limite de la zone concernée³¹⁶. Selon Bernand, il s'agit du « lac sacré qui avoisine d'ordinaire les temples égyptiens »³¹⁷. Le contexte ne permet pas, me semble-t-il, d'envisager une autre interprétation : s'il est courant en effet que les λίμναι égyptiennes portent un nom — en général de village ou un nom propre³¹⁸ — l'épithète divine et le qualificatif qui l'accompagnent ici ne paraissent laisser aucun doute sur sa fonction. Le même qualificatif est appliqué au lac sacré de Délos, qu'Hérodote (II 170) compare d'ailleurs à celui qui borde la sépulture d'Osiris à Saïs³¹⁹.

L'analyse des sources littéraires atteste que le terme λίμνη revêt parfois, en Égypte, une signification particulière ; elle s'explique, nous l'avons vu, par les conditions hydrologiques spécifiques du pays. Or l'épigraphie confirme cette observation : au II^e s. ap. J.-C., un dédicant venu écouter le chant du fameux Colosse de Memnon grave sur la statue cette épigramme (**texte 16**)³²⁰ :

*J'ai entendu ta voix, au moment où le soleil quittait les flots magnifiques du fleuve*³²¹.

³¹⁴ Bernand (1969) 456

³¹⁵ Le texte dit, en effet : « Ptolémagrios a consacré ses efforts aux perséas nouvellement plantés, en les disposant tous avec l'aide de ses enfants : Quant à ceux anciennement plantés et qui se desséchaient, en renouvelant des terrains quasi désertiques, il les a maintenant sauvés, alors qu'ils devenaient secs » (trad. E. Bernand, 1969, 446). D'après l'éditeur, le perséa est considéré en Égypte comme un arbre sacré depuis l'époque pharaonique (*ibid.*, p. 455) ; cf. Théophraste, *Hist. plant.* IV 2. 1 et 5.

³¹⁶ Bonneau (1993) 54 confirme que la *limnè* sert souvent de limite de propriété.

³¹⁷ Bernand (1969) 457 ; cf. Hdt. II 170.

³¹⁸ Bonneau (1993) 54 et n. 445, montre que le terme *limnè* exprime en grec un concept égyptien signifiant littéralement « l'eau dans (tel lieu) ».

³¹⁹ Pour le terme λίμνη appliqué au lac de Délos, cf. notamment Callimaque, *Hymne à Apollon* [II] 58 ; *Hymne à Délos* [IV] 261 ; Eurip., *Ion* 167 ; *Iph. Taur.* 1103. Concernant le lac et ses aménagements, Bruneau – Ducat (2005) 227.

³²⁰ À propos du Colosse chantant, voir par exemple Strabon XVII 1. 46 [816] ; cf. *Neue Pauly* VII (1999), s.v. « Memnonskoloss » ; en outre, A. Bernand « Les statues chantantes d'Aménophis III », http://www.clio.fr/bibliotheque/pdf/pdf_les_statues_chantantes_damenophis_iii.pdf.

³²¹ Le vers est homérique (voir par exemple Hom. *Od.* III 1).

τεῦ ἐσέκλυον αὐδήσαντος,
 ἡελίου λίμνης περικαλλέα ῥεῖθρα λιπόντος.

Il ne fait aucun doute que le terme λίμνη désigne ici le Nil. Bien que le contexte paraisse clair, on a cependant un peu de mal à comprendre le recours à une telle appellation, qui ne correspond guère à la définition élaborée jusqu'ici. On ne voit pas très bien, en effet, en quoi un fleuve, si considérable soit-il, peut être assimilé à un lac. En réalité, il n'était pas rare que l'Égypte noyée par la crue du Nil soit comparée à une λίμνη : après l'inondation, l'eau, en effet, recouvrait les terres et stagnait, donnant au pays l'apparence d'un lac ou d'une mer³²². C'est ainsi que « les touristes qui venaient entendre chanter le Colosse pouvaient voir le soleil se lever sur ce “lac” situé alors entre le Colosse et le Nil, là où il n'y a d'habitude que des bassins d'irrigation remplis temporairement pendant quelques semaines »³²³. Dès lors, l'utilisation du mot s'avère parfaitement adaptée au contexte et confirme une fois encore la cohérence remarquable de la terminologie.

La λίμνη de Cyzique : un port à l'intérieur des terres ?

Au I^{er} siècle de notre ère, deux documents mentionnent, à Cyzique, une λίμνη, qui est étroitement associée aux ports de la ville. Il s'agit, pour le premier (**textes 13 a et b**), d'un ex-voto dédié à Poseidon Isthmios³²⁴ par la reine thrace Antonia Tryphaina (**fig. 4.2**)³²⁵ :

³²² Bernand (1960) 132 ; sur cette comparaison et la terminologie qui l'accompagne, voir plus spécialement Bonneau (1964) 94-96 et 238-239.

³²³ Bonneau (1993) 53.

³²⁴ D'après Hasluck (1902) 129, « the restoration of the dedication to Poseidon Isthmius appears certain. The epithet is hitherto unknown at Cyzicus, but obviously appropriate to the locality » (cf. *id.*, 1910, 235-236). Le texte est gravé sur un piédestal en marbre retrouvé en décembre 1901 — mais déjà observé et copié par Lolling en 1880 — dans un terrain bas, au cœur de l'isthme. Le monument est décoré de divers motifs marins en reliefs — tridents, bateaux, dauphins, thons (sur l'importance de la pêche, et en particulier du thon à Cyzique, voir Maffre, 2004, 9-10 notamment, avec les références antérieures ; en outre, *Neue Pauly* 12.1, 2002, s.v. Thunfisch) — et comporte deux inscriptions. La seconde est gravée en vers sur la face opposée et semble avoir été ajoutée postérieurement ; son mauvais état de conservation ne permet pas de restitution convaincante. La copie de Lolling, bien que discutable, permet néanmoins de se faire une idée du contenu ; il y est notamment question d'une nouvelle tranchée et de deux euripes — εὐρείποι (pour la valeur du verbe καινοτόμεω, qui appartient au vocabulaire technique minier, cf. notamment Xén., *Revenus* 4. 27 et Hypéride, *Pour Euxénippe* 36 ; cf. Photius, *Lexicon*, s.v. « καινοτόμειν »).

³²⁵ Le personnage est connu à la fois par la littérature, les monnaies et par plusieurs inscriptions : fille de Polemon I, roi du Pont, et de Pythodoris, petite-fille de Marc-Antoine, Tryphaina était l'épouse de Kotys, roi de Thrace. Ce dernier fut assassiné en 19, alors que ses trois fils étaient encore mineurs ; son royaume fut provisoirement administré par Rome, dont il était un fidèle vassal. C'est Caligula qui rétablit les enfants à leur

*Antonia Tryphaina, femme de Kotys, fille et mère de rois, elle-même reine, témoigne sa reconnaissance à Poseidon Isthmios, après avoir remis en état la partie depuis longtemps asséchée³²⁶ des **euripes** et du **lac**, à ses propres frais ; quant au reste des installations, [elle l'a assumé] à ses frais et à ceux de son fils Rhoimetalkas, roi de Thrace, fils de Kotys, ainsi qu'à ceux des frères de ce dernier, Polémon, roi du Pont, et Kotys.*

L'intervention royale témoigne de l'importance de l'entreprise, dont la reine veut montrer qu'elle assumait seule la majorité des coûts, les autres membres de la famille n'étant mentionnés que pour des travaux annexes (τὰ περιέχοντα). Bien que le texte soit complet, son interprétation ne va pas sans poser certaines difficultés. La terminologie suscite des interrogations, en particulier, sur la nature des travaux réalisés : que désignent exactement cette λίμνη et ces « euripes » ?



fig. 4.2 Ex-voto de la reine Tryphaina (d'après Hasluck, 1902, fig. 1)

Un second document de même origine fournit des indications supplémentaires (**texte 14**). Il s'agit d'une inscription votive, consacrée par un entrepreneur :

majorité, en leur octroyant à chacun un royaume (Rhoimetalkes obtint la Thrace, Polemon le Pont, et Kotys la Basse Arménie). On sait par les monnaies que Tryphaina régna avec son fils Polémon II sur le royaume du Pont et du Bosphore. Ses liens avec Cyzique sont en revanche plus difficiles à établir. Les travaux du port pourraient avoir été entrepris sous le règne de Caligula, entre son accession au trône (37) et la nomination des nouveaux princes (38) : voir A. Joubin, *REG* 6 (1893) 8-22, à propos d'une autre inscription de Cyzique impliquant la reine (*infra*), ainsi que Hasluck (1902) 130-132 ; cf. *Neue Pauly* I (1996), s.v. « Antonia [7] ».

³²⁶ Cet assèchement constitue l'aboutissement du processus d'envasement progressif des canaux et du lac.

Bacchos, fils d'Artémôn, (lui-même) fils de Bacchos, préposé au creusement des ports, du lac et des canaux (γενόμενος ἐπὶ τῆς ὀρυχῆς τῶν λιμένων καὶ τῆς λίμνης καὶ τῶν διορύγων), ainsi qu'à la construction des digues qui les bordent (τῆς ἐποικοδομίας τῶν προκειμένων χωμάτων), a reçu l'éloge et a été couronné par le Conseil et par le Peuple.

Ces différents textes reflètent à n'en pas douter des préoccupations de même nature et semblent dater de la même époque³²⁷. Bien que les termes utilisés ne présentent pas *a priori* de difficulté majeure de compréhension, leur interprétation ne peut aboutir à un résultat satisfaisant qu'en tenant compte de la situation très particulière de Cyzique, sur l'isthme qui relie la péninsule de l'ancienne Arktonnesos (actuel Kapu Dagħ) au continent, où elle jouissait d'une position stratégique exceptionnelle³²⁸ (pl. 28).

La question a été soulevée depuis longtemps de savoir si le Kapu Dagħ était à l'origine une île, qui aurait été rattachée au continent par suite d'un assèchement progressif de l'isthme qui les unit aujourd'hui³²⁹. Pour l'historien, la réponse est évidemment cruciale, car elle conditionne l'interprétation générale du site et de son histoire. Le développement des ports, en particulier, ne saurait être compris en dehors de cette réflexion³³⁰.

Le problème se pose avec d'autant plus d'acuité que cet isthme, large d'environ 1.2 km, se présente aujourd'hui comme une bande de terre marécageuse ; limitée par des dunes littorales de faible élévation, celle-ci se trouve régulièrement inondée en hiver, avant d'être gagnée progressivement à la culture pendant la saison sèche³³¹. Cette situation contribue à donner à l'isthme l'apparence d'une formation récente et semble pouvoir expliquer l'opinion divergente des auteurs anciens sur la nature de l'Arktonnèse³³².

Bien que séduisante, l'hypothèse de l'île rattachée progressivement à la terre³³³ est pourtant repoussée par K. Lehmann-Hartleben³³⁴, qui estime que la présence de deux ports

³²⁷ Voir Hasluck (1902) 133. La datation, vers 38 ap. J.-C., résulte du rapprochement avec le document, traité par Joubin (1893) 8-22.

³²⁸ Pour cet aspect, je m'appuie principalement sur Hasluck (1902) 133-134 et *id.* (1910) 2-9 notamment.

³²⁹ Voir notamment Th. Reinach, *REG* 7 (1894) 48-49 ; cf. Hasluck (1910) 2-5.

³³⁰ Elle nécessiterait d'être reprise aujourd'hui dans le cadre d'une étude pluridisciplinaire et avec les moyens d'investigation modernes. Je me contente d'évoquer ici les problèmes liés à l'interprétation des sources historiques sur la base des données accessibles au travers de la littérature.

³³¹ Pour des photographies de l'isthme, voir Robert (1955), pl. XXI-XXII.

³³² Apoll., *Arg.* I 936 et Anaximène, cité par Strab. XIV 1. 6, considèrent qu'il s'agit d'une île, tandis que Skylax 70, Strab. XII 8. 11, Pline V 32, Frontin, *Stratagèmes* III 13. 6 et Steph. Byz., s.v. « Κύζικος », la qualifient tour à tour d'isthme ou de péninsule ; Aristides, *Panégryrique de Cyzique* [XXVII] 11, la désigne à la fois comme une île et comme une péninsule.

³³³ C'est notamment l'opinion de Hasluck (1902) 133 et (1910) 2-4, qui date le rattachement de l'île au continent du IV^e s.

témoigne, très tôt, de l'existence d'un isthme ; par ailleurs, leur disposition se révèle parfaitement conforme au *Doppelhafentypus* que l'on rencontre dans d'autres situations analogues³³⁵. À une époque qui reste à déterminer, la langue de terre fut percée pour permettre le passage entre le golfe d'Artacé et celui de Panderma.

Un témoignage de Pline (V 40. 142) nous apprend en effet qu'au-delà du port d'Artacé « se trouve l'île qu'Alexandre a rattachée au continent et sur laquelle se trouve la ville milésienne de Cyzique, autrefois appelée Arctonnèssos [...] », *ultra insula quam continenti iunxit Alexander, in qua oppidum Milesiorum Cyzicum ante vocitatum Arctonessos*. Si Pline a raison, cela suppose que l'île était alors bien séparée de la terre ferme. La question est de savoir en quoi consistèrent exactement les travaux : Alexandre remblaya-t-il l'isthme, peut-être naturellement submergé, de manière à permettre la traversée à pied sec ? Combla-t-il un chenal existant ou établit-il seulement un pont ?

Deux autres textes peuvent être allégués, qui confirment la situation insulaire de Cyzique : à l'époque d'Auguste, Strabon précise que « Cyzique est une île (νησος) de la Propontide, rattachée au continent par deux ponts (γεφύραις δυσι), d'une fertilité sans pareille et d'une bonne grandeur avec son périmètre de quelque six cents stades. Elle renferme une ville de même nom située directement devant les ponts (πρὸς αὐταῖς ταῖς γεφύραις) et possède deux ports fermés (λιμένας δύο κλειστούς), ainsi que des hangars à bateaux au nombre de plus de deux cents » (XII 8. 11).

De même, Plutarque évoque ainsi la situation lors de la guerre contre Mithridate :

³³⁴ Selon lui, cette théorie « beruht teils auf geologischer Spekulation, teils auf dem Zustand im späteren Altertum » (Lehmann-Hartleben, 1963, 63-64).

³³⁵ Apollonios de Rhodes mentionne quatre mouillages différents pour la nef Argo dans ce secteur (v. 954, 965, 987 et 1019), ce qui ne signifie pas que Cyzique possédait quatre ports (Lehmann-Hartleben, 1963, 101-102). Dans les *Argonautiques*, le poète décrit l'Arctonnèssos comme « une île escarpée située en avancée dans la mer, à si faible distance de la terre aux riches moissons de Phrygie qu'elle n'en est séparée que par un isthme baigné des flots ; elle descend en pente abrupte vers le continent et possède des rivages dotés d'un double havre [...] », ἔστι δέ τις αἰπεῖα Προποντίδος ἔνδοθι νῆσος, | τυτθὸν ἀπὸ Φρυγίης πολυλήϊου ἡπείροιο | εἰς ἄλλα κεκλιμένη ὅσον τ' ἐπιμύρεται ἰσθμός, | χόρσέ ω' ἐπὶ πρηνῆς κατακειμένη· ἐν δέ οἱ ἄκται | ἀμφίδυμοι (Arg. I 936-939). Si le terme ἀμφίδυμος désigne bien un « double port » (mais cf. le commentaire de F. Vian, Paris, Les Belles Lettres, 1974, *ad loc.*, 265), il n'implique pas nécessairement l'existence d'un port intérieur, niché au cœur de l'isthme, ni d'un chenal naviguable (que, selon Hasluck, 1910, 2, les Argonautes auraient emprunté). D'après les scholies, il est vrai, le recours à ce mot se justifie « parce que le port de Cyzique possède un entrée de chaque côté », ὅτι ὁ τῆς Κυζίκου λιμὴν δισσᾶς εἰσόδους ἐξ ἑκατέρου μέρους ἔχει (schol. Apoll. A 940). Cependant, si la formule décrit bien un port intérieur accessible par un canal, dont les deux entrées se situent de part et d'autre de l'isthme, la date du commentaire ne permet aucune conclusion sur la situation qui régnait à l'époque d'Apollonios (III^e s.) ou de ses sources. Sur la présence de ports multiples dans les villes grecques, voir Robert (1960) ; voir déjà *id.* (1955) [à propos de deux dédicaces à Apollon *Bathylimenitès* et leur lien possible avec le port d'Artacé].

Cependant Mithridate avait, du côté de la terre, entouré Cyzique de dix camps, et, du côté de la mer, fermé avec ses vaisseaux le détroit qui séparait la ville du continent (ταῖς δὲ ναυσὶν ἐκ θαλάσσης τὸν ἀπὸ τῆς ἡπείρου διείργοντα τὴν πόλιν εὕριπον ἐμφράξας), la tenant ainsi bloquée de part et d'autre (ἐκατέρωθεν ; *Lucullus* 9. 4 ; trad. R. Flacelière).

Ces témoignages, s'ils confirment l'existence d'un chenal à travers l'isthme, ne nous disent rien sur l'époque et les circonstances où celui-ci fut construit³³⁶. Quoiqu'il en soit, c'est à cette situation nouvelle qu'il faut rattacher nos inscriptions, même si le contenu ne permet pas d'assurer absolument que les deux documents concernent la même opération³³⁷.

La reine Tryphaina intervient donc à Cyzique pour remettre en état une *limnè* et des euripes apparemment abandonnés depuis longtemps. Le texte ne dit pas si cette situation de délabrement résulte d'un comblement naturel ou d'une action anthropique.

Quant à l'ex-voto de Bacchos, il mentionne explicitement le creusement (ὀρυγή) de ports — le pluriel indique qu'il en existait au moins deux —, d'une *limnè* et de canaux, ainsi que la construction de digues. Il apparaît donc qu'à cette époque, l'ensemble des installations était ensablé.

Le terme λίμνη est le seul à apparaître dans les deux inscriptions : je pars du principe — le contexte le permet — que les deux textes font référence au même objet. Conformément à la définition élaborée jusqu'ici, on doit donc admettre qu'il existait quelque part, non loin des installations portuaires de Cyzique, une étendue aquatique, dont la localisation exacte et la fonction ne sont malheureusement pas précisées.

Pour F.W. Hasluck, il s'agit d'un port intérieur, aménagé au nord de l'ancienne lagune après le percement de l'isthme au IV^e siècle (**pl. 29**)³³⁸. Baptisé Panhormos³³⁹ — un nom évocateur autrefois réservé au port ouest de la ville (dans le golfe d'Artacé) —, il aurait été plus couramment appelé le Bassin (λίμνη). L'accès à cette rade aurait été assuré par des tranchées — les εὕρειποι ou διόρυγες de nos inscriptions — pratiquées à travers l'isthme. Selon cet auteur, des ponts mobiles permettaient de franchir ces passes lorsqu'on se rendait

³³⁶ Hasluck (1910) 3 et Lehmann-Hartleben (1963) 100, établissent le lien avec un épisode d'indépendance de Cyzique face au royaume perse, qui aurait eu lieu en 362 ; dans ce cas, c'est bien en construisant un pont qu'Alexandre serait intervenu. Toutefois, on ne peut pas exclure totalement que le creusement ait eu lieu seulement plus tard (même si cette solution ne contribue guère à éclairer l'action du Conquérant).

³³⁷ La parenté entre les deux textes a bien évidemment conditionné la datation proposée par les éditeurs. En dépit de sa vraisemblance, le rapprochement doit donc être envisagé avec la prudence qui s'impose.

³³⁸ C'est à ce contexte que feraient référence les scholies.

³³⁹ Sur l'appellation des différents ports, voir Lehmann-Hartleben (1963) 289-297, et en particulier 293-294 pour Panhormos.

à Cyzique par voie de terre. Celles-ci furent délibérément obstruées pour des raisons de sécurité au cours du I^{er} siècle de notre ère, ce qui finit par provoquer leur envasement³⁴⁰. C'est à cette situation qu'aurait voulu remédier la reine Tryphaina, qui engagea des travaux destinés à remettre en service l'ensemble du système³⁴¹. Ce que fut le destin du projet, nous ne le savons pas ; toujours est-il qu'au IV^e siècle, c'est par la mer que Procope parviendra à prendre la ville³⁴². Or, Hasluck admet que le port par lequel l'ennemi s'engouffra, et dont Ammien Marcellin précise qu'il est fermé par une chaîne, n'est autre que la partie nord de la fameuse λίμνη, elle-même protégée par une saillie du rempart (**pl. 29**).

Toute astucieuse que soit cette reconstitution, elle ne va pas sans soulever certaines difficultés. Car si la λίμνη est bien un port, pourquoi l'inscription de Bacchos établit-elle une distinction avec les λιμένες ? N'aurait-elle pas dû simplement parler d'une ὀρυχὴ τῶν λιμένων, sans autre précision ? Le choix du vocabulaire reflète, me semble-t-il, une situation plus complexe, qu'il s'agit d'expliquer.

Par ailleurs, si l'on admet que l'isthme a été percé, on peut aussi se demander pourquoi les termes qui désignent le chenal — εὐρεῖπος dans un cas, διόρυξ dans l'autre — sont utilisés au pluriel ?

Ce point peut, me semble-t-il, trouver une explication rapide et satisfaisante. Il suffit de penser que les travaux de creusement ont été entrepris simultanément de part et d'autre de l'isthme, ce qui, en toute logique, permettait d'avancer plus rapidement. Dès lors, il n'y a pas à s'étonner que l'on considère avoir affaire à deux canaux distincts. Et n'oublions pas non plus l'existence de la λίμνη qui, au cœur de l'isthme, les séparait. Du point de vue « visuel » le chenal apparaissait donc comme un ouvrage double³⁴³.

Concernant les ports, la question nécessite quelques précisions.

³⁴⁰ Une autre inscription de Cyzique, commentée par Joubin (1893) 8-22, évoque l'activité édilitaire de Tryphaina. On y apprend qu'au début du règne de Caligula probablement, celle-ci contribue financièrement à la reconstruction de la ville (ἡ ἐπισκευὴ τῆς πόλεως). Parmi les travaux accomplis, elle « a rouvert, collaborant avec la paix accordée par l'Empereur, le détroit qu'on avait comblé précédemment par crainte de la guerre », τὰ τε συνεχωσθέντα τῶν εὐρείπων πρότερον φόβοις πολέμου τῇ(ι) τοῦ Σεβαστοῦ συνανοίγνουσ[α] εἰρήνῃ(ι). Selon Joubin, le texte ferait « allusion aux guerres qui désolèrent la Thrace de 21 à 26, sous le règne de Rhoemétalcès II, fils de Rhescouporis III » (p. 16). Les mesures prises par les Cyzicènes auraient été conditionnées par le souvenir, toujours vif, de la guerre contre Mithridate.

³⁴¹ Hasluck (1910) 3-4.

³⁴² Amm. Marcellin, *Histoire* XXVI 8, 6-11.

³⁴³ Si Plutarque utilise le terme euripe au singulier, c'est peut-être que, précisément, lui-même ne l'a pas vu de ses yeux ; ou alors adopte-t-il simplement un autre regard, celui de l'historien — qui considère l'ouvrage d'un point de vue stratégique, c'est-à-dire comme un passage — et non celui du technicien, que reflète nos inscriptions.

Les sources d'abord : que nous enseignent-elles vraiment ? Je ne reviendrai pas sur l'origine insulaire ou non de l'Arktonnèse, qui influe peu sur l'interprétation de nos documents. Contentons-nous de constater qu'au I^{er} siècle de notre ère, des canaux ont été réalisés dans ce secteur. Il importe de relever à ce propos un point capital : c'est que parmi les témoignages allégués jusqu'ici, aucun, du plus ancien au plus récent, ne permet d'affirmer que la ville de Cyzique disposait de plus de deux ports ; et encore moins que l'un de ces ports était établi au cœur de la lagune qui constitue l'isthme actuel. Certes, l'endroit apparaît aujourd'hui comme « a dead level of swampy land »³⁴⁴, mais l'observation ne saurait constituer, de ce point de vue, un argument suffisant. Il faut bien se rendre à l'évidence : si l'on ne peut nier qu'à un certain moment, un passage a séparé la presqu'île du continent, les sources littéraires et archéologiques ne disent rien d'un hypothétique port intérieur.

Jusqu'à preuve du contraire, je partirai donc du principe que la ville possédait deux ports et que ceux-ci se situaient de part et d'autre de l'isthme, dans une situation parfaitement adaptée à la conformation du lieu³⁴⁵. Considérant par ailleurs l'existence indiscutable d'un plan d'eau au I^{er} s., on en arrive à la conclusion que celui-ci ne servait pas de port, mais remplissait une fonction différente.

Le contexte des inscriptions montre que la λίμνη se trouvait à proximité des installations portuaires. Par ailleurs, les terres marécageuses qui bordent le nord de la lagune, au sud de la ville, offrent des conditions tout à fait propices pour justifier la présence d'un lac dans ce secteur, là où précisément d'aucuns plaçaient le port intérieur. Mais, si l'on renonce à l'idée d'un port, comment l'interpréter ?

L'assiette générale du site m'a amené à me demander si la solution ne devait pas être cherchée en considérant la situation d'un point de vue « terrestre » et non uniquement d'un point de vue « maritime ». Grâce à sa position quasi insulaire, Cyzique était en effet bien protégée : deux ports lui permettaient de se défendre efficacement à l'est et à l'ouest, tandis que le massif du Dindymon faisait barrière au nord. Mais au sud ? L'isthme ne constituait-il pas un point faible à renforcer ? Dès lors, ne pourrait-on pas imaginer que cette λίμνη artificielle, alimentée par des canaux (qui ont très bien pu servir à la navigation), ait eu pour but principal de barrer l'isthme, parant ainsi d'éventuelles tentatives d'agression venues du continent ?

³⁴⁴ Hasluck (1910) 2.

³⁴⁵ C'est aussi la solution envisagée par Lehmann-Hartleben (1963) [voir en particulier le plan XI].

Dans ses *Stratagèmes*, Frontin, évoquant différents moyens pour faire passer des messages à travers les lignes ennemies, illustre son propos par un exemple emprunté à l'histoire de la guerre contre Mithridate : en 73, au cours du siège de la ville,³⁴⁶ L. Lucullus « voulait informer de son arrivée les habitants de Cyzique, assiégés par Mithridate. Les troupes ennemies tenaient le seul accès vers la ville, une voie étroite qui reliait l'île au continent par un petit pont. Lucullus choisit parmi ses soldats un bon nageur qui connaissait l'art de la navigation, etc. »³⁴⁷.

Le fait que le passage soit limité à un pont ne pourrait-il pas indiquer que les Cyzicènes, conscients de la faiblesse de leur système défensif du côté de la lagune, ont volontairement réduit les possibilités d'accès à leur ville ? Cette interprétation aboutit à interpréter le percement de l'isthme et le creusement de la fameuse λίμνη non plus comme une opération liée à l'activité portuaire — et donc à caractère « économique » —, mais comme une mesure d'ordre stratégique, intégrée au plan de défense global de la presqu'île³⁴⁸. La connaissance de la date et du contexte historique général des travaux constituerait bien sûr un élément déterminant pour l'interprétation.

Quelle que soit la solution adoptée, on retiendra que :

1) la λίμνη mentionnée dans les inscriptions n'est jamais assimilée à un port ; bien qu'elle en soit géographiquement proche, elle s'en distingue au contraire clairement – cette observation, notons-le, n'exclut pas qu'elle ait été navigable.

2) la λίμνη et les canaux existaient vraisemblablement avant Alexandre et finirent par être envasés ; la date et la nature du phénomène restent inconnus³⁴⁹.

L'inscription de Tryphaina mentionne également des περιέχοντα, c'est-à-dire, littéralement, des « choses qui sont autour », ce que nous avons traduit par « le reste des installations ». Hasluck considère qu'il s'agit des « quais » qui bordaient le fameux port

³⁴⁶ Au cours de cet épisode, l'isthme constitue un point d'appui important pour le roi du Pont (Strab. XII 8, 11 ; Plutarque, *Lucullus* 9).

³⁴⁷ Frontin, *Stratagèmes* III 13, 6 (trad. P. Laederich) : *L. Lucullus, Cyzicenos obsessos a Mithridate ut certiores adventus sui faceret, cum praesidiis hostium teneretur introitus urbis, qui unus et angustus ponte modico insulam continenti iungit, militem e suis nandi et nauticae artis peritum, etc.*

³⁴⁸ Sur l'insularisation comme mesure stratégique, voir Payen (1997), chap. VIII notamment. L'inscription mentionnée n. 340 présente le chenal comme un facteur d'insécurité, ce qui paraît contredire notre interprétation. On notera cependant que l'intérêt de l'ouvrage a pu varier au cours du temps et sa fonction originelle être rendue caduque par les aléas de l'Histoire.

³⁴⁹ La raison de l'envasement n'est pas précisée. Selon Hasluck (1910) 4, le chenal fut obstrué délibérément, de manière à rattacher l'Arktonnèse au continent ; l'opération aurait été destinée à faciliter le contact avec les Romains dans la lutte contre les pirates qui, au I^{er} s., infestaient l'Hellespont.

intérieur³⁵⁰. Dès lors qu'on met en doute la fonction portuaire de la λίμνη, un tel sens ne se justifie plus.

Le sens du verbe περιέχω permet cependant d'envisager d'autres significations et peut désigner *a priori* n'importe quel ouvrage disposé autour de la λίμνη (comme par exemple une élévation destinée à protéger de l'ensablement)³⁵¹. Je préfère donc lui garder ici un sens général et considérer qu'il fait référence au dispositif qui complète le système « limno-portuaire » de Cyzique.

Une telle lecture me semble conforme au texte et permet d'éviter la référence à un dispositif architectural particulier, dont l'identification reste de toute façon impossible sur la base de nos documents.

Doit-on s'étonner que parmi les travaux, seuls les canaux et la λίμνη soient mentionnés expressément ? Sans doute pas, si l'on se souvient que l'ex-voto émane de Tryphaina, l'instigatrice des libéralités faites à Cyzique, et que les autres membres de la famille n'interviennent qu'indirectement, et sans doute à sa demande. À ce titre, on s'explique sans peine que les travaux financés en propre par la reine — les plus dignes de reconnaissance, parce que les plus coûteux — soient mis en évidence, tandis que les autres, qui résultent d'une générosité collective et qui impliquent des mérites partagés, soient regroupés sous le terme général de τὰ περιέχοντα³⁵². Cette formulation, d'ailleurs, suffisait, puisque le lecteur avait devant les yeux le résultat des largesses royales.

Le décret pour Bacchios mentionne enfin des προκειμένα χωμάτα, c'est-à-dire littéralement des digues « placées en avant ». Un tel dispositif ne surprend guère dans un contexte portuaire, où il se présentait peut-être sous la forme de môles protégeant la rade. Le texte illustrerait ainsi parfaitement la situation des deux ports fermés (λιμένας δύο κλειστούς) décrite par Plutarque.

Le type du *limen kleistos* est bien connu par ailleurs³⁵³. Il implique que les installations portuaires sont intégrées aux remparts de la ville et que l'accès en est limité par le moyen d'un étroit passage. Comme le relief côtier forme rarement un bassin totalement fermé susceptible d'offrir les conditions de sécurité requises, on pallie l'inconvénient en

³⁵⁰ Hasluck (1910) 126 ; cf. Lehmann-Hartleben (1963) 262.

³⁵¹ À vrai dire, il n'est même pas certain que les περιέχοντα se rapportent à la λίμνη proprement dite.

³⁵² Le manque de détails s'explique aisément par la nature du document — il s'agit d'un ex-voto et non d'un inventaire ou d'un contrat d'entreprise.

³⁵³ Sur les ports fermés et leurs caractéristiques, voir Lehmann-Hartleben (1963) 65-74.

construisant des digues ou des môles artificiels : tel fut le cas à Cyzique, où la situation des deux rades exigeait des mesures de sécurité complémentaires³⁵⁴.

On peut également se demander cependant si les προκειμένα χωμάτα ne feraient pas référence à des digues destinées à éviter l'ensablement des canaux et de la λίμνη.³⁵⁵ Les doutes que nous avons émis concernant la théorie du port intérieur n'enlèvent rien à la nécessité de protéger les installations établies dans ce secteur, surtout si, comme je l'ai suggéré, celles-ci font partie du système défensif de la cité. La concision de l'inscription ne permet, pour l'instant, aucune conclusion définitive.

Ainsi, les inscriptions de Cyzique offrent à l'historien matière à une réflexion de fond et mettent en lumière de façon exemplaire l'apport central de la terminologie : à travers l'interprétation d'un seul mot, c'est tout un pan de l'histoire de la ville qui se dessine en filigrane. Si le problème complexe de l'isthme et de la situation des ports reste en partie ouvert, la perspective de découvrir de nouveaux documents permet d'espérer pouvoir apporter un jour une réponse satisfaisante à cette question essentielle pour l'histoire stratégique de la cité³⁵⁶.

Le réservoir de Qreye (Syrie)

Les textes littéraires ont permis, on s'en souvient, d'établir que le terme λίμνη désignait une surface aquatique fermée. Il apparaît que les sources épigraphiques, quelle que soit leur lieu d'origine ou leur date, confirment pleinement cette interprétation. En effet, comme l'atteste encore une inscription de la fin du III^e s. de notre ère (**texte 19**), le sens ne change pas. Le document provient de Qreye, non loin de Bostra (Syrie) : il fait état de la construction d'une λίμνη établie « sur les dépenses communes du village, à la suite d'un projet élaboré par le primipile Flavius Cornelianus. La dépense se monte à la somme non négligeable de cent cinquante mille deniers.

En l'absence de contexte, il aurait été difficile de savoir à quoi pouvait correspondre cette construction. Par chance, les vestiges archéologiques découverts dans la région

³⁵⁴ Au IV^e s., Ammien Marcellin, *Hist.* XXVI 8. 8 précise qu'au moment de la prise de la ville par Procope, une chaîne barrait l'entrée du port. La situation n'avait donc guère changé.

³⁵⁵ L'ensablement constitue un problème fréquent dans les ports. Tel fut le cas à Éphèse par exemple, où Hadrien est précisément honoré pour avoir « rendu les ports navigables » et « détourné le Caystre qui endommageait les ports » (voir Robert, 1960 b, 264-265).

³⁵⁶ Chr. Chandezon suggère un lien possible avec la pratique de la pêche (une pêcherie ?), l'une des principales ressources de la cité. L'hypothèse devra être étudiée.

permettent d'en établir assez précisément l'aspect et la fonction : la *limné* servait, en l'occurrence, de bassin d'accumulation. Le texte est lui-même gravé sur un réservoir qui était toujours en fonction à la fin du XIX^e siècle.

Les conditions géo-climatiques de plaine du Hauran ne permettaient pas d'assurer un approvisionnement régulier en eau : la rareté des sources et leur débit limité, l'irrégularité des précipitations, autant de contraintes auxquelles devaient faire face les communautés, qui n'avaient d'autre choix pour survivre que de récolter et de conserver les eaux passagères, grâce à des retenues et à des citernes. C'est ainsi qu'on observe « partout ces vastes réservoirs (*birké*) creusés dans le sol ou maçonnés [...] qui, remplis par les eaux de pluie durant l'hiver, permettent d'alimenter les villages jusqu'au retour des pluies d'automne » (**pl. 30 a et b**)³⁵⁷. On ne saurait douter que c'est bien à un bassin de ce type — destiné aux hommes et aux bétail, non aux cultures — que fait référence notre inscription, et cela d'autant moins que, comme le souligne M. Sartre, la ville de Bostra fait précisément figure d'exemple dans ce domaine³⁵⁸.

λίμναι, du lac à la mer...

Divers autres documents mentionnent des λίμναι ; s'ils n'apportent pas véritablement d'informations nouvelles, on ne saurait toutefois les négliger totalement.

Il s'agit par exemple, au III^e s., d'une lettre, fort intéressante au demeurant, envoyée par le roi Antigone Gonatas à un certain Agasiklès, magistrat suprême de la ville de Dion en Macédoine (**texte 22**), qui vise à prévenir les transactions abusives sur un domaine situé « entre Asikos et le lac Pyrrolia », ἡ Πυρρωλία λίμνη³⁵⁹.

Un document chypriote de l'époque de l'Empereur Claude signale également des λίμναι manifestement associées à des travaux hydrauliques (**texte 15**). Le texte est malheureusement trop lacunaire pour être exploité ici.

C'est encore le terme λίμνη qui qualifie le lac de Stymphale sur un bas-relief, dit « Tabula Albani » (II^e s. ?) illustrant le *Dodékallos* (**texte 17**)³⁶⁰.

³⁵⁷ Sartre (1985) 40-41 ; voir aussi Sartre-Fauriat (1992) 133-151 (et plus partic.146) ; sur la question de l'eau et de son rapport avec l'agriculture en Syrie antique, voir plus généralement Sartre (2001) 757-760.

³⁵⁸ Sartre (1985) 96 et les planches très parlantes n^{os} 49-51.

³⁵⁹ Hatzopoulos (2000) 63-70, l'identifie à l'actuel lac Koroneia, en Chalcidique.

³⁶⁰ IG XIV 1293 c ; voir Sadurska (1964) 83-94 (n^o 19, e 5).

Et que dire de cette épigramme funéraire, qui, au II^e ou III^e s. de notre ère, interpelle le passant par ces mots : « Mes larmes d'enfant ont rempli le lac de l'Achéron », Ἀχερωντὶς λίμνη (**texte 18**) ? Bien que l'Achéron désigne normalement le fleuve qui marque le passage vers les enfers³⁶¹, on peut penser qu'en le qualifiant de *limnè*, le poète voulait suggérer l'idée d'espace et d'immobilité, que la notion de fleuve ne traduit pas³⁶².

Parmi les mentions notables, on relèvera aussi une intéressante inscription funéraire de Chersonèse, qui, en termes émouvants, évoque la mort d'un jeune homme, parti à la rencontre d'un bien triste destin (**texte 20**)³⁶³ :

*Infortuné que je suis, moi qui, des Moires,
ai reçu en partage
les fils amers de la vie !
Celle-ci, le Destin m'a contraint,
moi qui ne voulais pas partir,
de la moissonner sur les eaux marmoréennes du lac.
À mon tour, moi-même, Bassos, fils de Pateriôn,
j'ai été moissonné en mon âme sous la vague,
à l'âge de trente trois ans.*

Qui était ce Bassos ? Le jeune cultivateur fut-il un jour contraint de quitter sa terre et, pour survivre, de se reconvertir dans le métier de pêcheur qui lui coûta la vie ? Nous ne le saurons sans doute jamais ; et l'inscription de garder pour elle le secret de son lac (la mer ?) et de ses eaux de marbre...

Achevons notre parcours par une image (**pl. 31**) : la fameuse mosaïque dite « carte de Madaba » (**texte 21**)³⁶⁴, sur laquelle on voit représentée la Mer morte, accompagnée de la légende « Lac Salé ou Asphaltite, dit également mer Morte », Ἀλυκὴ ἢ καὶ Ἀσφαλτῖτις Λίμνη ἢ καὶ Νεκρὰ Θάλασσα³⁶⁵.

³⁶¹ Vérilhac (1978) 266.

³⁶² La formule est attestée par ailleurs et paraît faire figure de convention poétique ; cf. par ex. *Anthol. gr.* V 204.

³⁶³ Je remercie chaleureusement Jean-Pierre Schneider de m'avoir aidé à comprendre et à traduire ce texte difficile, traduction dont j'assume évidemment l'entière responsabilité.

³⁶⁴ Ce document exceptionnel constitue la plus ancienne carte connue de la Palestine (VI^e–VII^e s. ap. J.-C.).

³⁶⁵ Sur l'appellation de « lac » appliquée à la mer Morte, voir déjà *supra* chap. II 2, à propos de Pausanias.

Conclusion

L'étude des termes ἔλος et λίμνη dans les inscriptions témoigne d'abord d'une remarquable stabilité de sens : du début de l'époque classique aux périodes les plus récentes de l'Antiquité, celui-ci n'évolue pas ; tout au plus s'adapte-t-il à des réalités locales, comme en Égypte. Cette capacité « mimétique » s'explique à la fois par l'étendue de leur champ sémantique respectif et par la diversité du vocabulaire à disposition pour désigner les zones humides.

Les inscriptions, en livrant à l'historien des données « brutes », pouvaient apparaître comme le moyen inespéré d'appréhender le lexique « paysager », débarrassé du filtre de la rhétorique. Le résultat se révèle de ce point de vue bien décevant. On ne saurait pourtant s'étonner si l'on considère la nature et l'objectif de ces documents, dont le contenu, de caractère officiel, reflète d'abord le fonctionnement des institutions. Dans cette perspective, la composante géographique et environnementale n'a pas sa place. Si des rivières, des lacs ou des marais sont mentionnés, c'est en raison de leur statut et de leur fonction comme « objet » de la politique communautaire, et non pour le plaisir, au surplus parfaitement anachronique, de l'évocation « paysagère ».

Si la documentation épigraphique n'enrichit guère notre connaissance des milieux palustres sur le plan terminologique — elle est, au contraire, éclairée par les conclusions de l'analyse littéraires —, elle se révèle irremplaçables pour juger de l'importance de ces terres dans l'économie de la communauté. En rattachant le marais à la cité, les inscriptions démentent avec éclat la tradition de terres stériles, bordant les *eschatiai*, pour les faire apparaître comme parfaitement intégrées au territoire, participant pleinement à son essor et à son opulence.

IV. Le marais face à ses observateurs : un paysage aux visages multiples

1. Introduction

Grâce à l'étude de la terminologie, nous sommes parvenu, sur la base de critères intrinsèques, à établir une sorte de « typologie » des milieux humides. Pour éclairante qu'elle soit, cette approche concerne toutefois un aspect bien spécifique de l'analyse, à savoir la définition d'un terme par rapport à d'autres.

Si l'on accepte l'idée que la représentation paysagère apparaît dans les textes comme un élément dynamique participant de la construction du discours, il convient de s'interroger sur la fonction et sur la signification du marais en tant qu'objet discursif³⁶⁶. Dès lors « en étudiant les rapports de nécessité et de causalité qui existent entre un type de paysage, des activités et des conduites sociales, des récits mythiques et des fictions (...), [il est] possible de dresser une typologie imaginaire des paysages : la forêt, le marais, le rivage, la montagne enneigée, le désert, l'île, etc. Chacun de ces espaces apparaîtra comme une matrice impliquant un certain type de récits et de significations, porteur de valeurs propres et tenant le rôle, dans les arcanes de la tradition collective, de facteurs de différenciation [...] »³⁶⁷. L'approche lexicale ouvre ainsi la porte à une démarche de type anthropologique.

Ces réflexions de Christian Jacob sur le statut du paysage dans les textes de l'Antiquité, m'ont amené à tenter l'application de ses conclusions aux milieux humides. Après avoir proposé une définition du *hélos* en tant que milieu naturel, c'est donc maintenant à sa fonction comme « matrice d'intelligibilité » que nous allons nous intéresser.

Pris dans leur ensemble, les textes donnent une image extraordinairement variée des milieux humides, au point d'en paraître parfois confus voire contradictoires. Qu'il s'agisse de lacs (*limnai*), de prairies (*leimônes*) ou de marais (*hélea*), ceux-ci sont dépeints soit comme des lieux de plaisir et d'apaisement, pourvoyeurs de nombreuses richesses, soit comme des zones dangereuses et malsaines, retirées et mystérieuses, peuplées de bêtes sauvages et de marginaux, qui suscitent la méfiance et la crainte. Les raisons d'un tel contraste méritent réflexion.

³⁶⁶ On travaille sur ce que Jacob (1984) 163 appelle « l'image discursive », par opposition à l'« image mentale », toutes deux étant fort éloignées de ce que l'auteur appelle « l'expérience existentielle de l'espace », autrement dit l'espace vécu au quotidien.

³⁶⁷ Jacob (1984) 166-167.

Généralement, l'opposition est interprétée comme l'expression d'une ambivalence de l'eau en général et des marais en particulier, qui expliquerait le malaise presque instinctif que l'on éprouve à leur contact, voire à leur seule pensée. Pourtant, si ces deux aspects, effectivement, coexistent, on peut se demander s'ils ne résultent pas plutôt du processus individuel de construction « paysagère » que nous évoquions dans notre introduction. Dans ce cas, la prétendue ambiguïté des milieux humides ne se fonderait plus sur les qualités de l'objet considéré, mais seulement sur l'idée que l'on s'en fait, qui dépend elle-même des « attentes » de l'observateur : conditionné par son expérience, ce dernier donne corps à une représentation qui lui est propre, et qui n'a plus rien à voir avec son référent naturaliste.

Pour tenter de dégager les éléments de cette construction, il convient d'examiner attentivement le contexte où les marais apparaissent, en tâchant de cerner aussi précisément que possible l'objectif et le point de vue des auteurs. C'est le seul moyen, me semble-t-il, de rendre compte du jugement dont ils furent l'objet. Sur l'ensemble des textes considérés, trois points ressortent de manière frappante, à savoir :

- 1) L'importance accordée au marais dans le contexte militaire
- 2) L'influence négative des marais sur la santé
- 3) L'abondance des ressources disponibles dans les marais

Or, on notera que ces approches correspondent à autant de regards distincts portés sur le milieu palustre, auxquels viennent s'ajouter divers aspects, qui complètent et enrichissent encore la gamme des représentations. Bien qu'elles ne soient pas exclusives l'une de l'autre — elles coexistent souvent chez un même auteur, et parfois dans un même passage —, il convient de traiter chacune de ces perspectives séparément, afin d'en marquer plus aisément les spécificités.

Nous nous attacherons principalement à cerner la fonction des *heléa* et des *limnai*, sans toutefois négliger totalement les autres termes rencontrés au cours de l'analyse terminologique.

2. Entre obstacle et protection : la perspective « stratégique »

Chez les historiens, les milieux aquatiques contribuent largement à influencer le cours des événements : tour à tour ennemis ou alliés, leur présence détermine souvent l'attitude à adopter, en particulier lors d'opérations armées³⁶⁸. Il n'est qu'à relire pour s'en convaincre les recommandations des auteurs sur la nécessité absolue pour l'homme de guerre de bien connaître le terrain. Les fleuves et les rivières y tiennent, bien sûr, un rôle essentiel en tant que frontières naturelles ; quant aux lacs et marais, ils sont le théâtre d'actions caractérisées, qui contribuent à accréditer l'idée de ce qu'on est tenté d'appeler un stéréotype paysager.

Dans le contexte militaire, ces derniers apparaissent habituellement comme un obstacle, dont il s'agit, si possible, d'exploiter le potentiel aux dépens de l'ennemi. **Thucydide**, par exemple, précise propos du désastre d'Égypte en 454 :

L'Égypte revint sous l'autorité du Roi, à l'exception d'Amyrtée, qui régnait sur la partie marécageuse (ἐν τοῖς ἔλεσι)³⁶⁹ ; l'étendue des marais (διὰ μέγεθος τε τοῦ ἔλους) empêcha de le réduire, outre qu'il n'y a pas de meilleurs soldats en Égypte que les gens des marais (οἱ ἔλειοι) (Thuc. I 110. 2 ; trad. J. de Romilly).

Pourvu de caractéristiques propres, les marais déterminent une zone clairement distincte du reste de l'Égypte³⁷⁰ ; ils constituent une barrière, responsable de l'échec du Grand Roi dans sa tentative de reconquête.

Difficiles à franchir, les marais fournissent souvent une protection efficace pour qui sait en exploiter le potentiel³⁷¹.

Ainsi en va-t-il des Oeniades, peuple d'Acarnanie vivant aux bouches de l'Achélôos. Ce fleuve, précise Thucydide, « va se jeter dans la mer chez les Oeniades, dont il entoure la

³⁶⁸ La remarque ne se limite pas à l'Antiquité. Lors de la bataille d'Austerlitz (1805) par exemple, les marais tiennent une part importante dans le déroulement des opérations (voir Garnier, 1998, 45 notamment, où l'on constate que, dans sa relation des événements, le maréchal Berthier accorde une grande importance à cet aspect de la topographie).

³⁶⁹ Voir aussi I 112. 3.

³⁷⁰ Thucydide se contente de souligner la qualité des soldats qui habitent les marais, alors qu'Hérodote insistait beaucoup plus sur l'interaction entre le milieu et le mode de vie (voir *infra*, chap. II 2).

³⁷¹ Le principe consistant à attirer l'ennemi sur un terrain difficile est bien attesté par ailleurs. Dans les *Lois* VI [761 a], Platon le recommande explicitement lorsqu'il évoque la garde du territoire : « On rendra les passages difficiles pour l'ennemi, le plus faciles possible pour ceux du pays, hommes, attelages et bétail, en faisant toutes les routes aussi praticables que possible, en empêchant les eaux de pluie de ravager le territoire et en les faisant plutôt couler utilement, etc... ».

ville de marécages (τὴν πόλιν αὐτοῖς περιλιμνάζων), rendant par la présence de ses eaux, une expédition d'hiver impossible » (II 102. 2 ; trad. J. de Romilly).

Dans ce domaine, la ville de Syracuse fait également figure d'exemple : pendant la guerre du Péloponnèse, tandis que le camp athénien est lui-même protégé par une *limnè* (VI 66. 1)³⁷², les marais apparaissent comme une composante déterminante dans le déroulement des opérations :

Le lendemain, les Athéniens se mirent à fortifier à partir de leur ouvrage circulaire, l'escarpement qui domine le **marais** (ἔλος) et qui, de ce côté des Épipoles, regarde vers le grand port : c'était en descendant par là qu'à travers la plaine et le **marais** leur circonvallation gagnait le port par le tracé le plus court. Les Syracusains, sur ces entrefaites, sortirent de la ville, et, de leur côté, se mirent une seconde fois, en la prenant pour point de départ, à construire à travers le **marais** une palissade (ἄπεσταύρου), bordée, en outre, d'un **fossé** (τάφος), afin qu'il fût impossible aux Athéniens de pousser leur investissement jusqu'à la mer. Mais ceux-ci, une fois leur travail achevé jusqu'à l'escarpement, entreprennent une seconde fois d'attaquer l'ouvrage syracusain, palissade et fossé. [...] Ils jetèrent en travers du **marais**, là où le sol était **boueux** et présentait le plus de solidité (στεριφώτατον), des montants de bois et des planches, sur lesquelles ils passèrent (διὰ τοῦ ἔλους, ἣ πηλῶδες ἦν καὶ στεριφώτατον, θύρας καὶ ξύλα πλατέα ἐπιθέντες καὶ ἐπ' αὐτῶν διαβαδίσαντες) [...] (Thuc. VI 101. 1-3 ; trad. L. Bodin – J. de Romilly)³⁷³.

Mais l'ingéniosité des Athéniens ne suffira pas et le marais va finir par se transformer en véritable cauchemar, lorsque, déjà affaiblis par la défaite, ceux-ci auront à en subir les effets délétères :

La maladie (νόσος) les éprouvait, et cela pour deux raisons : on était dans la saison où l'homme a le moins de résistance, et il se trouvait que le lieu où l'on campait était marécageux et malsain (ἐλῶδες καὶ χαλεπὸν) (Thuc. VII 47. 2 ; trad. J. de Romilly).

Ici, le milieu constitue pour les assaillants un ennemi pire que les hommes ; il semble agir pour leur nuire. On relèvera le lien intéressant qui, dès cette époque, est établi entre le caractère marécageux du terrain et son influence négative sur la santé³⁷⁴. Cet épisode

³⁷² Le lac dit de Lysimeleia à Syracuse est également qualifié de λίμνη (VII 53. 2 : ἐς τὴν λίμνην τὴν Λυσιμέλειαν καλουμένην) : c'est là que, lors de la troisième bataille pour la prise de la ville, seront repoussés les Syracusains (cf. VII 54. 1). Thucydide mentionne également une digue (χηλή), inconnue par ailleurs, et qui bordait peut-être cette zone ; cf. Diodore XIII 13. 6, qui parle de « la partie marécageuse du port » (τὸ τεναγῶδες μέρος τοῦ λιμένος).

³⁷³ Sur l'importance de ce marais dans les opérations militaires, voir déjà VI 66. 1.

³⁷⁴ Sur cet aspect, voir *infra* chap. IV 3.

illustre admirablement le rôle joué par le « paysage » dans le récit historique, où, en conditionnant le déroulement de l'action, il devient un acteur à part entière.

Dans un chapitre des *Lois*, **Platon** édicte des principes généraux concernant la protection du territoire :

On rendra les passages difficiles pour l'ennemi, le plus facile possible pour ceux du pays, hommes, attelages et bétail, en faisant toutes les routes aussi praticables que possible, en empêchant les eaux de pluie de ravager le territoire et en les faisant plutôt couler utilement des hauteurs dans tous les vallons creux des montagnes, en arrêtant leur écoulement par des barrages et des canaux, afin que les vallons retiennent ou absorbent l'eau du ciel, créant ainsi, pour tous les champs et villages situés plus bas, des ruisseaux ou des fontaines, et assurant en abondance aux lieux les plus secs une eau excellente [...] (*Lois* VI 761 a-b ; trad. É. Des Places).

L'auteur poursuit en évoquant les bienfaits de l'irrigation et l'influence positive des bains sur la santé, tous deux rendus possibles grâce à une eau abondante et bien gérée. Si le propos nous intéresse, c'est qu'**Aristote** reprend les principes établis par Platon, et ne manque pas, lui non plus, d'insister sur la question de l'eau :

En ce qui concerne les opérations militaires, la ville doit offrir à ses habitants une sortie facile, mais à ses ennemis un accès et un investissement difficile ; elle doit avant tout disposer en abondance d'eaux de sources et de ruisseaux qui soient à elle (...), de sorte qu'on ne manque jamais d'eau, même si l'on est coupé du pays par la guerre (*Pol.* VII 11.3 [1330 b] ; trad. J. Aubonnet).

Si, comme nous le verrons un peu plus loin, l'auteur témoigne dans ce chapitre de préoccupations de nature sanitaire³⁷⁵, on constate que l'eau est également envisagée d'un point de vue stratégique : non seulement elle permet d'assurer l'autarcie de la communauté — une exigence vitale en temps de guerre —, mais sa présence sur le terrain est susceptible d'offrir une défense naturelle irremplaçable, dont le texte suggère qu'il convient de tirer parti. Dans ce contexte, il est indéniable que le marais, bien qu'il ne soit pas mentionné explicitement, a son rôle à jouer.

L'œuvre de **Polybe** en offre divers exemples. Lors de la deuxième Guerre punique (218-202), Hannibal, après avoir passé l'hiver en Gaule Cisalpine, reprend sa marche sur l'Italie. Auparavant :

³⁷⁵ Voir *infra*, chap. IV 3.

Il s'informa auprès des gens qui passaient pour connaître le mieux le pays. Il découvrit que les autres voies d'invasion du territoire ennemi étaient longues et tout à fait évidentes pour ses adversaires, tandis que celle qui menait en Étrurie par les marais (διὰ τῶν ἐλῶν³⁷⁶) était certes difficile, mais courte et semblerait contraire à toute attente pour Flaminius. Comme il était, pour ainsi dire, toujours enclin, de par son caractère, à prendre ce parti, c'est par là qu'il se proposa de faire route. Mais quand le bruit se fut répandu dans l'armée que le général comptait conduire ses hommes à travers des **marais** (διὰ τινῶν ἐλῶν), chacun se montra plein de réticence à l'égard de cet itinéraire, par crainte des **fondrières** et des **bourbiers** de la région (βάραθρα καὶ τοὺς λιμνώδεις τῶν τόπων). Hannibal, qui s'était soigneusement renseigné et avait maintenant la certitude que les marais en travers de sa route (τεναγώδεις καὶ στερεοὺς ὑπάρχοντας τοὺς κατὰ τὴν δίοδον τόπους) étaient guéables et avaient des fonds solide, leva le camp (*Pol.* III 78. 6-79. 1 ; trad.J. de Foucault)377.

La suite du texte relate les dangers de l'expédition et la fatigue qu'elle suscite chez ces soldats inexpérimentés, sans oublier les lourdes pertes qu'elle engendre en hommes et en bêtes³⁷⁸. Hannibal surmonte cependant la difficulté et finit par venir à bout de « ces régions marécageuses » (III 80. 1 : τοὺς ἐλώδεις τόπους).

Ainsi, pour l'homme de terrain qu'était Polybe, le marais constitue assurément un obstacle à éviter et le choix d'Hannibal, qui va à l'encontre de la logique attendue en pareil cas — celle de l'itinéraire le plus favorable pour l'armée —, s'explique par une nécessité stratégique : l'opération paraît si improbable que l'ennemi lui-même ne saurait l'envisager.

Le rôle dynamique du marais apparaît de manière également significative dans le récit relatif à la révolte de Molon, satrape de Médie, en 221. Il y est question du stratège Xénoïtas, qui installe son camp devant Ctésiphon, « dans une position avantageuse, où il était couvert en grande partie par le fleuve et pour le restant protégé par des **marais** et des **fondrières** » (V 46. 12 : λαβῶν εὐφυῇ τόπον, ὃ συνέβαινε κατὰ μὲν τὸ πλεῖστον ὑπὸ τοῦ ποταμοῦ περιέχεσθαι, τὸ δὲ λοιπὸν ἔλεσιν ἡσφαλίσθαι καὶ τέλμασιν). Certain de pouvoir contrer facilement les assaillants, Molon se lance contre l'ennemi ; c'est alors que :

³⁷⁶ En dehors du passage mentionnés *supra*, les seuls *heléa* qui apparaissent chez Polybe concernent les marais d'Étrurie.

377 Tite-Live XXII 2. 2, précise que les marais avaient été grossis par une crue de l'Arno.

³⁷⁸ « Les Ibères et les Africains, qui marchaient à travers les **marais** encore intacts (δι' ἀκεραίων τῶν ἐλῶν), s'en tirèrent sans souffrances excessives, vu qu'ils étaient tous endurants et habitués à de telles calamités. Mais les Celtes allaient difficilement de l'avant, une fois les **marais** remués et piétinés en profondeur (τεταραγμένων καὶ διαπεπατημένων εἰς βάθος τῶν ἐλῶν) ; ils supportaient avec peine et désarroi leurs tourments, en hommes qui n'avaient pas l'expérience de toutes ces misères » (III 79. 5-6).

*Leur ignorance du terrain fit qu'ils n'eurent pas besoin des ennemis, ils se mirent d'eux-mêmes tous hors de combat en plongeant et en s'enfonçant dans les **fondrières** (ἐν τοῖς τέλμασιν), et beaucoup d'entre eux périrent (Pol. V 46. 12 ; trad. P. Pédech).*

Une fois encore, l'ignorance des conditions géographiques se révèle fatale, alors même que le marais³⁷⁹ aurait pu, grâce à une meilleure connaissance des lieux, devenir un allié précieux.

Parmi les nombreuses villes établies aux abords de milieux humides et qui surent exploiter habilement les avantages de leur situation, on citera le cas d'Ambracie, en Épire³⁸⁰. Aux dires de Polybe, il s'agit d'« une place bien protégée par ses ouvrages avancés et ses remparts, mais surtout elle est située dans des **marais** (ἐν λίμναις)³⁸¹ et ne dispose, du côté de la campagne, que d'un accès par une digue étroite » (IV 61. 7).

Obstacle pour les uns, protection pour les autres : tout semble accréditer l'idée d'une ambiguïté intrinsèque du marais dans les exemples que nous avons évoqués. Cependant, on ne soulignera jamais assez que le jugement émis par Polybe ne varie pas tant en fonction des qualités du milieu proprement dit, que du regard adopté par le locuteur, ce dernier sélectionnant l'un ou l'autre « profil » au gré des besoins du discours.

On retrouve le même principe chez **Diodore de Sicile**, qui accorde lui aussi une grande place au contexte environnemental en général, et aux milieux humides en particulier.

Dans la *Bibliothèque*, le marais est dépeint comme un espace dangereux, qui se ferme comme un piège autour de celui qui s'y aventure sans précautions. Le littoral de l'Égypte, « de tous côtés fortifiée par la nature » (I 31. 6), en témoigne : les navigateurs « qui ne peuvent apercevoir la terre à temps du fait que la côte est si basse, tombent sans s'en douter soit dans des **bas-fonds marécageux** (εἰς ἐλώδεις καὶ λιμνάζοντας τόπους), soit dans une région désertique » (I 31. 5)³⁸².

C'est la même raison qui, lors des affrontements avec Ptolémée, contraint Démétrios à renoncer à débarquer dans le pays, « instruit que la côte voisine [de la bouche Phagnitique]

³⁷⁹ Le milieu est envisagé ici du point de vue de la composition du sol : à propos du terme τέλμα, voir *infra*, chap. II. 2 (à propos d'Aristote, *Hist. Anim.* I 1 [487 a]).

³⁸⁰ Pour une liste des villes naturellement fortifiées par des montagnes, des fleuves ou des lacs, qui sont mentionnées chez Polybe, voir Pédech (1964) 536-537.

³⁸¹ Le recours au terme λίμνη indique qu'il s'agit plutôt de lacs que de marais. Comme le note J. De Foucauld dans son commentaire (Paris, les Belles Lettres 1972), les ruines de la ville ont été découvertes sur une île, appelée Phidocastro. Il vaut donc mieux penser qu'on avait affaire à des étendues aquatiques, qui se formaient peut-être là à certaines périodes de l'année, un peu comme dans le lac Copais (*infra*, chap. V 1).

³⁸² Cf. *infra* XX 76. 1.

était naturellement inabordable à cause des **marais** et des **étangs** » (XX 76, 1 : τὴν συνάπτουσαν παραλίαν ἀκούων ἔλσει καὶ λίμναις ὠχυρῶσθαι φυσικῶς)³⁸³.

D'un autre côté — et c'est là le paradoxe (du moins apparent) —, le même Démétrios « établit son camp en se servant des **marais** et d'**étangs** pour protéger le retranchement » (XIX 93. 3, ἐστρατοπέδευσε προβλήματα τῆς παρεμβολῆς ποιησάμενος ἔλη καὶ λίμνας).

Il en va de même de Seleucos, qui utilise lui aussi les marais comme cachette pour son armée :

Séleucos se précipita à la rencontre des ennemis avec, en tout, plus de trois mille fantassins et quatre cents cavaliers. Après avoir traversé le Tigre, à l'annonce que les ennemis étaient à quelques jours de là, il cacha ses soldats dans les **marais** voisins pour attaquer par surprise (ἐκρυψε τοὺς στρατιώτας ἐν τοῖς πλησίον ἔλεσι). (Diod. XIX 92. 1-2 ; trad. F. Bizière)

S'il constitue une protection naturelle efficace, le marais n'est pas le seul milieu à offrir cette possibilité ; les fleuves, les lacs et les forêts en particulier présentent des avantages tout à fait analogues³⁸⁴. De ce point de vue, le marais ne saurait en aucun cas être considéré comme l'expression exclusive des valeurs stratégiques qui lui sont attribuées par les auteurs.

Strabon ne se différencie guère de ses prédécesseurs : le marais est toujours perçu soit comme un obstacle³⁸⁵ soit comme un atout défensif³⁸⁶.

Pour **Plutarque**, qui évoque à de nombreuses reprises la confrontation de l'homme avec le milieu naturel, la traversée du marais s'apparente toujours à une épreuve³⁸⁷. César en

³⁸³ Cf. II 7. 5, à propos de la ville de Babylone.

³⁸⁴ Diodore précise par exemple, à propos d'un roi du Bosphore Cimmérien, que son « palais était situé sur les bords du Thapsis qui l'environnait de tous côtés, et dont les eaux assez profondes en rendaient l'accès difficile. Les environs étaient semés de grands précipices et couverts d'une forêt qui n'offrait que deux entrées, ouvrage de l'homme ; l'une, conduisant au palais, était garnie de tours élevées et de retranchements ; l'autre, du côté opposé, aboutissait à des marais et se trouvait défendue par des palissades ; enfin, le palais lui-même reposait sur une assise qui élevait les habitations au-dessus des eaux » (XX 23. 1-2). À Memphis (I 50. 5), le creusement d'un lac artificiel autour de la ville offre une protection sûre en isolant le site de la terre ferme, à la manière d'une île (sur l'insularisation comme stratégie défensive, voir Payen, 1997) ; cf. XX 55. 3, à propos de la λίμνη qui protège la citadelle d'Hippo Acra / Biserte (Syrtique).

³⁸⁵ Hannibal en fit la douloureuse expérience en s'aventurant dans les marais de Cispadane (Strab. V 1. 11) ; le géographe précise d'ailleurs que ceux-ci seront par la suite asséchés grâce à des canaux navigables. En Germanie, entre l'Elbe et le Rhin, un autre marais, impose, avec la forêt, de longs détours à qui souhaite faire la traversée (VII 1. 4).

³⁸⁶ Au début de son œuvre, Strabon démontre l'utilité de la géographie, en insistant sur la nécessité d'une bonne connaissance des ressources du terrain ; il donne l'exemple (I 1. 17) des Germains et des Celtes, qui utilisèrent précisément les marais, les forêts impénétrables et les déserts pour se protéger.

³⁸⁷ Voir déjà Syll. 21. 1 (*infra*, chap. II 2).

personne y fut confronté : « en Grande Bretagne, un jour que les centurions dont les troupes marchaient en tête étaient tombés dans un endroit marécageux et plein d'eau (εἰς τόπον ἐλώδη καὶ μεστὸν ὕδατων) où l'ennemi les attaquait », un soldat parvint à mettre les barbares en fuite ; « puis lui-même, traversant le marais à grand peine après tous les autres, se jeta dans l'eau bourbeuse (εἰς ῥεύματα τελματώδη) et s'en sortit difficilement [...] » (*César* 16. 5 ; trad. R. Flacelière).

Lors de la campagne de Crassus contre les Parthes, un certain Andromachos utilise le marais comme instrument de sa trahison. Ignorant le terrain sur lequel ils évoluent, les Romains se laissent entraîner :

Andromachos manœuvra de façon à conduire les Romains tantôt par une route, tantôt par une autre, et finit par les engager dans des **marais profonds** (εἰς ἔλη βαθέα)³⁸⁸ sur des terrains coupés de fossés, où la marche était pénible et hésitante pour ceux qui le suivaient (Plut., *Crassus* 29. 3).

Plutarque insiste ici sur l'instabilité du sol³⁸⁹, qui ralentit fortement la progression de l'armée, rendant la traversée accablante et inquiétante³⁹⁰. C'est la même raison qui, en 55 av. J.-C., fait hésiter Gabinus à se lancer dans une expédition en Égypte :

Cependant on redoutait plus la route de Péluse que la guerre elle-même : il fallait passer à travers des sables profonds et sans eau potable le long de la dépression et des **marais de Serbonis** (τὰ τῆς Σερβωνίδος ἔλη), que les Égyptiens appellent les soupiraux de Typhon (Τυφῶνος ἐκπνοᾶς), mais qui paraissent être un écoulement de la mer Rouge s'infiltrant sous terre dans la partie la plus étroite de l'isthme qui sépare cette mer de la Méditerranée. (Plut., *Antoine* 3. 6 ; trad. R. Flacelière – E. Chambry)

Dans ce texte, on retrouve l'idée que, dans la guerre, les contraintes imposées par la Nature constituent parfois un ennemi plus redoutable que l'homme lui-même.

³⁸⁸ Un peu plus loin (29. 5), le terme ἔλος est repris à propos du même épisode et associé à δυσχωρία, c'est-à-dire à un « terrain difficile ».

³⁸⁹ Cf. *Cimon* 13. 6 : « On dit aussi que, si les Longs Murs qu'on appelle 'les jambes' ne furent achevés que plus tard, les premières fondations, alors que les travaux rencontraient des terrains détrempés et marécageux (εἰς τόπους ἐλώδεις καὶ διαβρόχους), en furent solidement affermies grâce à Cimon qui fit empiler sur les marais une grande quantité de cailloux et de grosses pierres, matériaux procurés à ses frais ».

³⁹⁰ Cf. *Brutus* 26, 5 : « Brutus surprit Caius dont les troupes se trouvaient étirées en longueur dans des **lieux marécageux** (ἐν χωρίοις ἐλώδεσι) ; il ne permit pas de l'attaquer et se contenta de l'envelopper avec sa cavalerie en ordonnant de l'épargner, dans l'espoir que ces troupes deviendraient bientôt les siennes. C'est en effet ce qui arriva : elles se rendirent et livrèrent leur général [...] ».

A ces difficultés s'ajoute celle, non moins lourde de conséquences, des conditions climatiques qui règnent dans les milieux marécageux³⁹¹. Ainsi, après la première bataille de Philippes :

Les affaires de César et d'Antoine n'allèrent nullement mieux : avec un ravitaillement réduit à l'indispensable et un camp situé dans des **bas-fonds** (διὰ κοιλότητα τοῦ στρατοπέδου), ils s'attendaient à un hiver pénible. Ils étaient en effet acculés près des **marais** (εἰλούμενοι γὰρ πρὸς ἔλεσι), et les pluies d'automne, survenues après la bataille, remplissaient les tentes de boue (πηλός)³⁹² et d'eau, que le froid gelait aussitôt (Plut., *Brutus* 47. 1-2 ; trad. R. Flacelière – E. Chambry)³⁹³.

Chez Plutarque le marais inspire répulsion et inquiétude. Il importe cependant de ne pas séparer ce jugement du projet de l'auteur et de son point de vue ; eût-il choisi l'autre camp que la perspective serait totalement inversée.

On se souvient que dans ses *Vies*, Plutarque brosse un portrait avant tout moral de ses personnages. La manière dont les hommes traversent les épreuves qui jalonnent leur existence permet ainsi de mettre en évidence leurs qualités ou leurs défauts, instruisant le lecteur des exemples à suivre ou au contraire à éviter³⁹⁴. Dans ce discours, le milieu naturel a son rôle à jouer, il participe à la construction de l'individu. Par son caractère rétif et son potentiel quasi « initiatique », le marais revêt une valeur éducative, qui permet, si l'on ose dire, de tester le candidat. C'est ainsi que Plutarque en use comme d'un instrument, capable notamment de révéler les vertus militaires de ses personnages. Nous sommes décidément bien loin de toute description picturale ou naturaliste de l'environnement.

On ne saurait conclure ce chapitre sans mentionner l'exemple fameux de Camarine, qui, d'après Servius, dut sa perte à l'assèchement du marais qui assurait sa protection. Dans son *Commentaire* à l'Énéide de Virgile, le grammairien indique en effet :

³⁹¹ Sur cette question, voir aussi chap. IV 3.

³⁹² Pour le sens de ce terme, voir Ellinger (1993) 47-48.

³⁹³ Cf. *Brutus* 4. 7, où, lors de la bataille de Pharsale (48 av. J.-C.), Plutarque précise à propos du campement de Pompée : « on était au fort de l'été, par une grande chaleur, et l'on campait dans des lieux marécageux », πρὸς ἐλώδεσι χωρίοις. Ce bref compte-rendu suffit à suggérer le caractère malsain de la région. Voir aussi *Lucullus* 32. 2, qui, lancé sur les traces de Tigrane avance vers l'intérieur de l'Arménie, lorsque survient le mauvais temps : « en traversant les forêts, les défilés et les **marécages** qui abondaient dans cette région, les soldats étaient constamment mouillés : couverts de neige pendant les marches, ils passaient de mauvaises nuits dans des lieux humides », τῆς δὲ χώρας ἡ πολλὴ συνηρεφῆς οὔσα καὶ στενόπορος καὶ ἐλώδης αἰὲ καθύγραινεν αὐτοῦς, χιόνος ἀναπιμπλαμένους ἐν ταῖς ὁδοιπορίαις καὶ κακῶς ἐν τόποις νοτεροῖς νυκτερεύοντας.

³⁹⁴ Concernant le projet et les spécificités de Plutarque, voir les conclusions de Frazier (1996) 95, 169 et 273-281 notamment.

Camarine est un marais [situé] à proximité de la ville du même nom, à propos duquel, à une certaine époque, tandis qu'il s'était asséché et avait généré une pestilence, Apollon fut consulté pour savoir si l'on devait l'assécher complètement ; celui-ci répondit : « Ne modifiez pas Camarine ; car intouché, il est plus propice »³⁹⁵. Négligeant l'oracle, ils asséchèrent le marais et, la pestilence calmée, ils furent punis par les ennemis qui pénétrèrent [dans la ville] par cet endroit³⁹⁶.

Le texte ne donne aucun élément qui permettrait de dater l'événement, ce qui, d'ailleurs, importe peu ici³⁹⁷. Si l'épisode eut une fortune considérable dans la tradition³⁹⁸, c'est d'abord parce qu'il constitue un exemple parfait du châtement réservé aux impies : la transgression du tabou religieux imposé par les dieux conduit l'homme à sa perte — tel est le prix de la démesure. Il est toutefois intéressant de relever que, même si le marais ne constitue pas l'objet propre du récit, il y tient un rôle tout à fait central, en tant qu'intermédiaire par lequel s'accomplit le destin de Camarine. En l'occurrence, ce destin dépend de facteurs exclusivement stratégiques, dont le marais incarne à lui seul la manifestation.

Ainsi, sur le plan militaire, le marais constitue-t-il toujours une entrave. Mais lorsque deux camps s'opposent, tout obstacle pour l'un devient atout pour l'autre ; le marais ne faillit pas à la règle : tantôt barrière infranchissable, tantôt protection irremplaçable³⁹⁹, son destin se révèle étroitement lié à celui des hommes qui le côtoient.

Le fait que les milieux humides apparaissent, sur le plan stratégique, comme une épreuve pénible et astreignante constitue l'un des aspects principaux de leur représentation littéraire ; il est un des éléments qui permet de rendre compte de ce fameux « déterminisme paysager » que nous évoquions en introduction. On notera cependant que cette perspective n'entre nullement en contradiction avec l'idée d'un marais assurant défense et sécurité ; il

³⁹⁵ L'adjectif ἀκίνητος signifie littéralement « à quoi l'on ne touche pas », d'où « immobile », « fixe », « immuable », « inaltérable » ; il peut également revêtir une valeur religieuse au sens de « inviolable ».

³⁹⁶ Camarina palus est iuxta eiusdem nominis oppidum, de qua quodam tempore [/Camerina procul palus est iuxta oppidum, cui quodam tempore], cum siccata pestilentiam creasset, consultus Apollo an eam penitus exhaurire deberent respondit μὴ κίνει Καμαρίναν· ἀκίνητος γὰρ ἀμείνων ; quo contempto exsicaverunt paludem et sedata pestilentia [/carentes pestilentia], per eam partem ingressis hostibus poenas dederunt.

³⁹⁷ Comme le note Collin-Bouffier (1994) 327 et n. 53, les destructions de Camarine ont été nombreuses entre l'époque archaïque et l'époque hellénistique.

³⁹⁸ Pour les références, voir Collin-Bouffier (1994) 323, n. 22.

³⁹⁹ Le principe consistant à inonder les terres pour contrecarrer l'ennemi est d'ailleurs bien connu des stratèges (voir par exemple Hdt. I 186, à propos des travaux de la reine Nitocris sur l'Euphrate [*supra*, chap. II.2] ; ou Polybe V 22. 6, où, dans l'année 218, les Lacédémoniens inondent leur propre territoire pour barrer le passage à Philippe ; voir encore Strab. XI 2. 11 ; Amm. Marcellin XXIV 3, 10 ; Tite-Live V 15). Sur cette question, voir Traina (1988) 116-177 notamment.

ne saurait donc être question d'ambiguïté intrinsèque, là où seul change, en réalité, le point de vue de l'observateur.

3. La perspective « hygiéniste » ou le marais corrompu des médecins

Dans l'imaginaire le marais est traditionnellement associé à un espace néfaste et malsain : saturé par les miasmes méphitiques générés par ses eaux croupissantes, il draine l'image d'un milieu porteur de maladie et de mort. Héritage bien vivant du néo-hippocratisme, cette vision, qui résulte de préoccupations sanitaires, fait aujourd'hui figure de véritable *topos*⁴⁰⁰. Pour la Grèce antique, il est en revanche très difficile de savoir à quel moment précis on commença à envisager le marais sous l'angle médical. Il semble qu'on en distingue les premiers signes au moins à partir de l'époque archaïque. Si l'archéologie atteste que des entreprises d'assainissement ont eu lieu dès l'époque préhistorique, aucun indice ne permet de supposer qu'elles aient eu une origine sanitaire⁴⁰¹.

On sait aujourd'hui que la présence d'eau corrompte favorise la prolifération des moustiques responsables de la transmission de la malaria. La découverte du vecteur de la maladie remonte à la fin du XIX^e siècle — 1880 exactement⁴⁰². Pour le monde antique, la question de savoir quand le lien entre moustiques et fièvre a été établi reste très difficile à entrevoir⁴⁰³.

L'existence même du paludisme en Grèce et ses conséquences ont donné lieu à de nombreuses discussions et le débat n'est pas clos⁴⁰⁴. Dans deux ouvrages parus en 1907 et 1909, W.H.S. Jones tente de démontrer que la malaria non seulement existait, mais sévissait de manière accrue, au point de provoquer une dépopulation, puis, dès le IV^e siècle, la décadence de la Grèce. La plupart du temps acceptée, cette approche semble confirmée dans les années soixante par l'anthropologue américain J.L. Angel (1966), dont les recherches aboutissent à des conclusions concordantes : selon lui, les analyses réalisées sur des squelettes entre le Néolithique et l'époque moderne révèlent, à partir de l'époque hellénistique, un accroissement des cas d'hyperostose poreuse, une déformation crânienne que le savant associe au paludisme.

⁴⁰⁰ Concernant l'impact de la perspective médicale sur la perception des marais, voir Corbin (2001) 66-83.

⁴⁰¹ Le lac Copaïs en constitue aujourd'hui l'exemple le plus significatif. Voir à ce sujet, *infra*, chap. V 1.

⁴⁰² Voir par ex. Debacker (2000), chap. 2.6.2 en particulier.

⁴⁰³ Voir *infra*, n. 432.

⁴⁰⁴ On trouvera une bonne mise au point chez Corvisier (1994) ; voir aussi Collin-Bouffier (1994).

Sur la base des travaux de R. Sallares en particulier, J.-N. Corvisier reprend l'ensemble du problème et met en évidence les faiblesses de l'interprétation. L'auteur relève notamment l'importance du contexte historique dans lequel Jones élaborait sa théorie, et qui influence ses conclusions de manière évidente — l'époque voit la découverte des mécanismes de la malaria et correspond, en Grèce comme ailleurs, à une période de drainages intensifs.

L'interprétation des sources littéraires fait également l'objet d'une critique justifiée. En outre, Corvisier relève les lacunes méthodologiques d'Angel, en soulignant par exemple — sans pour autant remettre en cause l'existence de la malaria — la fragilité du lien établi entre la maladie et l'hyperostose⁴⁰⁵. L'auteur souligne également le risque constant de surinterprétation des données paléopathologiques et paléodémographiques⁴⁰⁶. Si les sources attestent que les Grecs pratiquaient le drainage des terres humides dès l'époque préhistorique⁴⁰⁷, s'il paraît clair également que certains sites situés à proximité de zones marécageuses furent abandonnés au cours du temps, ces phénomènes peuvent avoir des causes multiples et ne suffisent pas à eux seuls à prouver l'existence de la malaria. Corvisier, admet néanmoins que « le rapprochement chronologique entre les assèchements à la fin du IV^e siècle et de tels déplacements de sites incite à croire que la préoccupation sanitaire n'en a pas toujours été absente »⁴⁰⁸. Je suis personnellement plus réservé sur ce point et l'absence de toute allusion à cette question dans la documentation me porte à penser que les entreprises de bonification étaient dictées d'abord par des soucis de nature agricole. Le caractère malsain des eaux stagnantes n'a jamais empêché les populations de s'établir à leur proximité, d'y vivre et d'y prospérer⁴⁰⁹. Ainsi, comme le souligne S. Colin-Bouffier à propos de la Grande Grèce, « il n'est pas du tout sûr que les marais aient présenté des risques sanitaires majeurs à l'époque grecque. Il est quelques fois dangereux de prêter aux Anciens des préoccupations modernes et les chercheurs ont trop eu tendance à

⁴⁰⁵ Sur la multifactorialité étiologique susceptible de rendre compte de cette pathologie, voir par exemple Thillaud (2004) 392-395.

⁴⁰⁶ On peut en dire autant des sources figurées (sur la valeur de l'iconodiagnostic, voir Grmek – Gourevitch, 1998, 354-357).

⁴⁰⁷ *Infra*, chap. V.

⁴⁰⁸ Corvisier (1994) 315.

⁴⁰⁹ Voir Corvisier (1994) 318. La situation actuelle le prouve et aucune raison ne permet de penser qu'il en était autrement dans l'Antiquité. Le paludisme atteint aujourd'hui cinq cents millions de cas cliniques annuels et tue entre un et trois millions de personnes par an selon les estimations de l'OMS ; quarante pour cent de la population mondiale y serait exposée (source : <http://www.pasteur.fr/actu/presse/documentation/Paludisme.html>).

appliquer des textes d'époque romaine à des réalités d'époque grecque, créant ainsi des amalgames susceptibles d'effacer les évolutions réelles »⁴¹⁰.

Les textes médicaux accordent une grande importance à la question de l'environnement : non seulement celui-ci influence la physiologie humaine, mais il la conditionne tout entière. Le marais apparaît dans ce contexte comme un milieu néfaste, non pas tant pour lui-même qu'en raison de la nature de ses eaux. Si l'on veut comprendre la répulsion qu'il inspire, c'est donc par ce point qu'il s'agit d'aborder la question.

Au V^e siècle av. J.-C., le traité *Airs, eaux, lieux* d'**Hippocrate** constitue « dans l'histoire de la médecine occidentale, le texte fondateur sur l'étude des différentes catégories d'eaux dans leurs relations avec la santé et la maladie »⁴¹¹. C'est donc avec lui que nous commencerons.

Destiné aux médecins itinérants, ce texte enseigne l'importance de certains facteurs dans le diagnostic et le traitement des maladies : dans ce classement, les eaux figurent en troisième position après les saisons et les vents ; elles sont suivies par la nature du sol et le régime des habitants. Il est significatif de constater que ce sont elles qui inspirent au médecin le plus long développement⁴¹², ce qui se comprend sans mal, dans la mesure où « l'eau contribue pour une très grande part à la santé »⁴¹³. Hippocrate établit ainsi plusieurs catégories, dont la première nous intéressera particulièrement, puisqu'il s'agit des eaux « marécageuses, stagnantes et lacustres », qu'il définit ainsi :

Eh bien donc celles qui sont marécageuses, stagnantes et lacustres (ἐλώδεα καὶ στάσιμα καὶ λιμναῖα), celles-là sont nécessairement chaudes en été, épaisses et malodorantes, du fait qu'elles ne s'écoulent pas (ἄτε οὐκ ἀπόρρυτα ἔόντα) ; et comme l'eau de pluie s'y ajoute en étant sans cesse renouvelée et que le soleil est brûlant, elles sont nécessairement décolorées, mauvaises et propices à la bile. En hiver, au contraire, elles sont (nécessairement) gelées, froides et rendues troubles par la neige et le gel, si bien qu'elles sont très propices au phlegme et aux enrouements (Hippocrate, *Airs, eaux, lieux* VII 2 ; trad. J. Jouanna).

⁴¹⁰ Colin-Bouffier (1994) 322. Tout en exprimant quelque réserve sur la notion d'« époque grecque » et d'« époque romaine », je suis parfaitement d'accord sur le fond. Sur la proximité de l'habitat avec un marais, voir aussi *infra*, chap. VII 3.2 (à propos d'Érétrie).

⁴¹¹ Jouanna (1994) 25.

⁴¹² La qualité des eaux est également évoquée dans les sections consacrées à l'orientation par rapports aux vents et à celle qui traite du climat. Le sujet, notons-le, est sans lien direct avec le régime alimentaire. L'auteur dissocie ainsi clairement la boisson de l'eau proprement dite, ce qui peut paraître curieux. Le traité du *Régime* se concentre quant à lui sur le vin, se limitant à dire à propos des boissons que « l'eau est froide et humide » (LII 1).

⁴¹³ Hippocrate, *Airs, eaux, lieux* VII 1.

Suit une liste des maux provoqués par l'absorption ou les exhalaisons dont ces eaux sont l'objet⁴¹⁴. Et Hippocrate de conclure :

De telles eaux, je les considère donc comme mauvaises (μοχθηρά) pour tout usage (*ibid.* VII 9).

À ce sombre tableau s'ajoutent les eaux qui résultent de la fonte des neiges, que l'auteur considère comme les pires de toutes ; elles s'opposent aux eaux de source et de pluie, qui sont décrites comme étant les plus saines.

Pour mesurer la dangerosité de l'eau, le médecin doit en considérer la δύναμις, c'est-à-dire « non seulement la qualité permanente qui définit sa nature, mais [...] aussi son pouvoir d'agir sur le corps de l'homme »⁴¹⁵.

Les eaux stagnantes présentent ainsi certaines caractéristiques — elles sont chaudes ou froides, épaisses⁴¹⁶, troubles ou malodorantes — qui tiennent à la fois à leur caractère immobile et à l'influence de facteurs extérieurs⁴¹⁷ ; ce sont eux qui, conformément à la loi de causalité, provoquent la maladie⁴¹⁸.

Le mal découle lui-même d'un principe d'analogie⁴¹⁹, en vertu duquel « la constitution physique de l'homme est à l'image de l'eau qu'il boit, c'est-à-dire qu'elle se définit par les mêmes qualités élémentaires que l'eau »⁴²⁰.

⁴¹⁴ Voir aussi Hippocrate, *Humeurs* 12 : « des maladies proviennent des odeurs qu'exhalent la fange ou les marais », ἀπὸ ὀδμῶν βορβορωδέων ἢ ἐλωδέων (trad. E. Littré).

⁴¹⁵ Jouanna (1994) 29.

⁴¹⁶ Sur le critère quantitatif (poids) permettant le jugement qualitatif, voir Jouanna (1994) 30-31 et n. 7 ; cf. von Staden (1994) 79-84. Dans son traité *Du Régime* (XXXVII 2), Hippocrate établit une relation entre le poids de l'eau stagnante (ou son « épaisseur ») et celle de l'air qui règne dans les régions humides. Il l'explique que « les régions de lacs et de marais (τὰ λιμναῖα καὶ ἐλώδεα) humectent et chauffent ; elles chauffent parce qu'elles sont creuses (κοῖλα), encerclées (περιέχεται) et à l'abri des vents ; elles humectent parce que les végétaux, nourriture de l'homme, y sont plus humides et que l'air qu'on y respire est plus épais, à cause de l'eau qui y stagne (διὰ τὸ ὕδωρ ἀπὸ τῆς ἀκίνησίνης) ».

⁴¹⁷ Jouanna (1994) 34 montre que le jugement normatif porté sur les eaux n'aboutit pas nécessairement à une hiérarchisation exclusive et absolue. C'est ainsi que la formule utilisée pour qualifier les eaux stagnantes, qui sont censées être « les plus mauvaises pour tous les usages », est reprise mot pour mot à propos des eaux de fonte des neiges, ce qui témoigne d'une logique, dont la souplesse ne saurait cependant masquer la rigueur.

⁴¹⁸ D'après Jouanna (1994) 35, les symptômes qui suivent sont décrits avec suffisamment de précision pour permettre de les identifier rétrospectivement comme étant ceux de la malaria.

⁴¹⁹ Sur l'unité ontologique qui caractérise la médecine hippocratique, voir Ayache (1997).

⁴²⁰ Jouanna (1994) 36. Simpliste au premier abord, cette logique révèle au contraire toute la complexité des relations causales, en tenant compte d'un nombre considérable de variables (en particulier la nature changeante de chacun des « acteurs »). Ainsi, une même eau ne provoquera-t-elle pas les mêmes effets sur tous les individus, mais pourra varier selon le lieu, la saison, ou la situation du malade (âge, sexe, constitution, etc.).

Pour notre propos, il importe de relever surtout la valeur fondamentalement négative qui s'attache à l'eau dès lors qu'elle est stagnante, car c'est cette approche qui, jusqu'à aujourd'hui, conditionne prioritairement le regard porté sur les zones marécageuses. Si, dans cette longue histoire, la théorie aristotélicienne joue un rôle cardinal, on constate que le discours existait en substance au moins dès le V^e siècle⁴²¹. Formalisé par les médecins qui lui donnent son assise théorique, il sera ensuite repris par de nombreux auteurs, théoriciens ou historiens⁴²².

Ainsi en va-t-il de **Platon**, qui, largement influencé par les théories hippocratiques⁴²³, ne manque pas d'appliquer les principes recommandés par le médecin de Cos⁴²⁴.

Dans le cadre de sa réflexion politique, **Aristote** s'intéresse lui aussi à l'influence de l'eau, non seulement d'un point de vue stratégique⁴²⁵, mais aussi sanitaire. À l'instar d'Hippocrate, le Stagirite estime que les qualités dont elle est porteuse se répercutent directement sur la physiologie des êtres qui l'absorbent ou qui la côtoient⁴²⁶; pour comprendre et guérir le mal, il faut donc connaître les propriétés de l'élément qui en est à l'origine.

Pour ce qui concerne les eaux, il convient de distinguer différentes catégories :

Parmi les eaux qu'on trouve à la surface de la terre, les unes sont ruisselantes, les autres sont dormantes. Les eaux courantes ont toujours des sources [...] Parmi les eaux dormantes, les unes sont des eaux qui s'accumulent et qui croupissent, comme l'eau des marécages et toutes celles qui forment les étangs (la différence réside dans le plus ou le moins), les autres proviennent de sources (*Météor.* II 1 [353 b] ; trad. P. Louis).

Τῶν γὰρ περὶ τὴν γῆν ὑδάτων τὰ μὲν ῥυτὰ τυγχάνει ὄντα τὰ δὲ στάσιμα. τὰ μὲν οὖν ῥυτὰ πάντα πηγαῖα. [...] τῶν δὲ στασίμων τὰ μὲν συλλογιμαῖα καὶ ὑποστάσεις, οἷον τὰ τελματιαῖα καὶ ὅσα λιμνώδη, πλήθει καὶ ὀλιγότητι διαφέροντα, τὰ δὲ πηγαῖα.

⁴²¹ L'intervention d'Empédocle à Sélinonte pourrait en témoigner (*infra*, chap. VI 3) ; cf. *infra*, chap. IV 2, à propos de Thuc. VII 47. 2.

⁴²² Parmi les médecins les plus célèbres, on ne manquera pas de mentionner Galien, qui, au II^e s. ap. J.-C., reprend en les expliquant les enseignements d'Hippocrate. Pour la question des eaux, on se référera notamment à son commentaire du *Airs, eaux, lieux* (trad. anglaise par A. Wasserstein, Jerusalem, 1982, 43-67 en particulier).

⁴²³ Jouanna (1994) 38-39, sur l'influence de traité *Airs, eaux, lieux* chez les auteurs postérieurs.

⁴²⁴ Voir par ex. *Lois* V 747 d et VI 761 a.

⁴²⁵ Voir déjà *supra*, chap. IV 2, à propos de *Pol.* VII 11. 3 [1330 b].

⁴²⁶ Voir *Pol.* VII 11. 4-5 [1330 b] ; cf. *Gen. anim.* IV 2 [767 a]. Pour le milieu humide, *supra* Aristote, *Probl.* I 21 [862 a], à propos de la grenouille.

Dans ce classement, les eaux stagnantes sont considérées comme dépourvues de sources ; elles forment des surfaces aquatiques qui apparaissent comme de simples réservoirs d'accumulation, empêchant par là toute forme de régénération.

On ne peut s'empêcher de faire le rapprochement avec la mer, à propos de laquelle Aristote précise qu'elle ne possède pas non plus de sources (*Météor.* II 1 [353 b]). Après avoir développé divers arguments démontrant que celle-ci sert de réceptacle de toutes les eaux existantes⁴²⁷, il conclut :

Cela doit suffire pour montrer que le lieu où se trouve la mer est le lieu de l'eau en général et non celui de la mer, pour expliquer pourquoi la partie potable de l'eau ne se voit que sous forme d'eau qui court, et pourquoi l'autre partie [sc. la salée] reste en place (τὸ δ' ὑπομένον), pour prouver enfin que la mer est plutôt la fin de l'eau que son principe, à la façon de l'excrément qui, dans les corps vivants, vient de toute la nourriture et particulièrement de la nourriture liquide (*Météor.* II 2 [356 a-b] ; trad. P. Louis).

Ce passage fort instructif établit un lien direct entre eau potable (donc saine) et eau courante ; l'eau stagnante y apparaît, *de facto*, comme non potable (et donc malsaine)⁴²⁸.

Quant à la mer, elle est non seulement considérée comme une étendue d'eau stagnante⁴²⁹, mais, plus remarquable encore, elle est comparée à un gigantesque intestin où aboutissent les eaux-excréments à la fin de leur voyage⁴³⁰.

Le marais tient à certains égards un rôle comparable, comme en témoigne la réponse à la question de savoir :

Pourquoi en terrains marécageux (ἐν τοῖς ἐλώδεσιν), les plaies de la tête guérissent-elles rapidement, et celles des jambes péniblement? Est-ce parce que l'humide (ὕγρότης) est alourdi par le fait qu'il est terreux (γρώδης), et que ce qui est lourd a tendance à descendre?

⁴²⁷ D'après cette théorie, la mer contient également les eaux douces. Contrairement à l'eau salée, ces dernières s'évaporent en raison de leur légèreté, mais finissent par retomber pour se mêler à nouveau à elle, indistincte, « car l'eau s'écoule dans le lieu le plus creux, et la mer occupe le lieu le plus creux de la Terre » (*Météor.* II 2 [355 b]).

⁴²⁸ Dans le cas de la mer, le fait que l'eau soit salée la rend également non potable, car « le potable est le contraire du salé » (*Probl.* XXIII 18) ; cf. *Gen. Anim.* III 11 [761 b] : « L'eau potable est douce et nutritive, mais elle a moins de densité et elle est froide. [...] L'eau de mer est fluide, mais elle a beaucoup plus de densité que l'eau potable et elle est naturellement chaude ».

⁴²⁹ Aristote s'en explique dans les *Météor.* II 1 [353 b-354 a] ; à propos du verbe λιμνάζειν appliqué à la mer, voir *supra* chap. II 2, à propos de *Météor.* II 2 [356 a].

⁴³⁰ Aristote établit à ce propos une comparaison intéressante avec le fonctionnement de l'organisme : « De même donc qu'il serait absurde, à propos des animaux, de croire que le ventre n'est pas le lieu de la nourriture assimilable (τῆς ποτίμου τροφῆς), parce que celle-ci disparaît vite, mais le lieu de l'excrément, parce qu'on le voit y séjourner, ce qui ne serait pas une bonne représentation des choses, il en va de même pour le sujet qui nous occupe » (*Météor.* II 2 [355 b]).

Donc ce qui est en haut se trouve épuré grâce au passage du lourd dans le bas, et le bas est plein d'excréments et de matières corruptibles (*Probl.* I 18 [861 a] ; trad. P. Louis)⁴³¹.

Le marais est dépeint ici comme le lieu de la corruption des corps, dont le processus est lié à l'humidité ambiante. On relèvera la conception singulière selon laquelle l'humidité est considérée comme un élément de nature terreuse, ce qui explique son poids et sa présence dans les bas-fonds. Reste à comprendre les véritables raisons de ce caractère néfaste.

Si l'on avait sans doute observé depuis longtemps l'influence délétère des marais sur la santé, encore fallait-il l'expliquer. Or, il est clair que le moustique responsable de la malaria ne pouvait pas avoir été dès l'origine identifié comme le vecteur de la maladie⁴³².

Afin de comprendre la logique qui sous-tend la théorie d'Aristote, il importe d'en rappeler quelques principes fondamentaux. Comme l'affirme le philosophe, « nous connaissons la cause et la nature de chaque chose, si nous pouvons dire quelle est la matière dont elle est faite et quelle est sa raison d'être, mais surtout quand nous savons la cause à la fois de sa génération et de sa destruction, et d'où part le principe de son mouvement » (*Météor.* IV 12 [390 b])⁴³³. Pour la question qui nous occupe, nous retiendrons que :

- 1) Toute corruption naturelle est un acheminement naturel vers la putréfaction, comme la vieillesse et le dessèchement (*Météor.* IV 1 [379 a]).
- 2) « Tout se putréfie à l'exception du feu. La terre, l'eau, l'air se putréfient⁴³⁴. Car toutes ces substances constituent une matière par rapport au feu » (*Météor.* IV 1 [379 a]).

⁴³¹ Le même *Problème* est repris XIV 6 [909 a].

⁴³² Comme le relève Corvisier (1994) 313, il n'est pas exclu que les mécanismes de transmission du paludisme aient été entrevus par les Anciens, et cela dès le I^{er} s. au moins. Varron, par exemple, évoquant les conditions d'implantation d'une nouvelle ferme, précise (*Économie rurale* I 12. 2) : « Il faut aussi, s'il y a des endroits marécageux (*loca palustria*), la tourner en sens opposé [...] parce qu'il se développe certains petits animaux (*minuta animalia*), invisibles à l'œil, qui par la respiration pénètrent dans le corps à travers la bouche et les narines, et y créent de périlleuses maladies » (trad. J. Heurgon). Au I^{er} siècle ap. J.-C., Columelle (I 5. 6) affirme de son côté qu'« il ne convient nullement que les bâtiments [d'une ferme] soient voisins d'un marais (*palus*) ou d'une voie militaire : les eaux stagnantes laissent échapper, par l'effet des chaleurs, des miasmes empoisonnés, et engendrent des insectes armés d'aiguillons offensifs, lesquels fondent sur nous en épais essaims ; on y est aussi infesté par les reptiles et les serpents qui, privés de l'humidité des hivers, recueillent leur venin dans la fange et l'ordure en fermentation. On contracte souvent ainsi des maladies dont les caractères sont tellement obscurs que les médecins eux-mêmes ne peuvent les reconnaître » (trad. J.-N. Corvisier).

⁴³³ Cf. *De gen.* I [314 a].

⁴³⁴ Dans le *Probl.* XXV 20, l'auteur affirme que seules l'eau et la terre se corrompent, tandis que l'air et le feu ne le font pas, « parce que tout ce qui pourrit devient plus chaud, et que rien n'est plus chaud que le feu. [...] L'air quant à lui est plein de feu. Mais rien de chaud ne se corrompt sans se refroidir. Or la terre et l'eau deviennent chaudes ou deviennent froides » (trad. P. Louis).

- 3) « Ce qui est en mouvement et qui s'écoule se putréfie moins qu'un corps immobile »⁴³⁵, parce que le mouvement qui meut l'objet de l'intérieur est plus important que celui qui est provoqué par la chaleur extérieure. C'est aussi la raison pour laquelle « une grande masse se putréfie moins vite qu'une petite quantité » (*Météor.* IV 1 [379 a])⁴³⁶.
- 4) Il existe quatre éléments distincts ; deux sont actifs — le chaud et le froid —, alors que les deux autres — le sec et l'humide — sont passifs et subissent les effets des premiers (*Météor.* IV 1 [378 b] ; IV 4 [381 b-382 a] ; *De gen.* II [329 b]).
- 5) La putréfaction n'est autre que la corruption de la chaleur naturelle (c'est-à-dire un refroidissement) contenue dans tous les corps humides, combinée à un apport de chaleur extérieure. Ainsi, « toute putréfaction est due à une chaleur, mais pas à la chaleur naturelle » (*De gen. anim.* V 4 [784 b])⁴³⁷.
- 6) Il y a moins de putréfaction pendant les périodes froides que pendant les grandes chaleurs, « car en hiver il y a peu de chaleur dans l'air et dans l'eau environnants, si bien qu'aucune force n'agit, tandis qu'en été il y en a davantage » (*Météor.* IV 1 [379 a]).
- 7) La chaleur propre à chaque corps capte et retient l'humidité, de sorte qu'un refroidissement provoque son évaporation. « C'est pour cela que tout ce qui se putréfie devient plus sec et finit par être de la terre ou du fumier » (*Météor.* IV 1 [379 a]).

Le jugement qualitatif porté sur les différentes catégories d'eau repose, on le constate, sur la notion fondamentale de corruption : induite par la chaleur et la stagnation, c'est elle qui, en fin de compte, apparaît comme responsable de tous les maux⁴³⁸.

Le marais illustre ce principe de manière particulièrement significative, puisque l'eau, comme l'air, y stagnent : de fait l'endroit marécageux est malsain (*νοσώδης*)⁴³⁹.

Ainsi le lien est-il établi entre :

⁴³⁵ Mais cf. *Probl.* XXV 17, où l'auteur estime au contraire que « les choses se gâtent quand elles sont en mouvement ».

⁴³⁶ Cf. *Probl.* XIV 8 : « L'eau fait pâlir les gens quand elle se putréfie, ce qui lui arrive sous l'effet de la stagnation : c'est pourquoi les habitants des endroits marécageux sont pâlots ».

⁴³⁷ Cf. *Météor.* IV 11 [389 b] : « Il y a dans le corps en putréfaction une chaleur qui détruit la chaleur propre à ce corps ».

⁴³⁸ Le phénomène de corruption proprement dit implique en revanche une altération, et donc un certain mouvement. Sur cette question, voir *Catégories* 15 a-b [*Avant les lieux* 14].

⁴³⁹ *Probl.* I 21 [862 a]

Marais	$\Rightarrow$	Stagnation
Stagnation	$\Rightarrow$	Putréfaction
Putréfaction	$\Rightarrow$	Nocivité ⁴⁴⁰

Établis sur la base de l'observation, ces rapports permettent de rendre compte des processus naturels qui sont à l'œuvre et, en « modélisant » leurs mécanismes, d'en saisir les causes profondes. Grâce à eux, Aristote apporte des réponses à de nombreux *Problèmes*. Ainsi par exemple, à la question de savoir pourquoi on vieillit plus vite dans les lieux encaissés et marécageux (ἐν τοῖς κοίλοις καὶ ἐλώδεσι τόποις) que dans les contrées bien aérées, celui-ci répond :

Est-ce que la vieillesse est une forme de décomposition (σηπεδών)⁴⁴¹ [**principe n° 1**] et que ce qui reste sans bouger se gâte, tandis que ce qui est en mouvement ou bien reste totalement imputrescible, ou bien risque moins de s'altérer, par exemple l'eau ? [**principe n° 3**] Donc, dans les lieux élevés, du fait qu'ils sont bien aérés, l'air est en mouvement, mais dans le creux il demeure immobile (ἐν δὲ τοῖς κοίλοις μένει). De plus, là-haut, grâce au mouvement, l'air est continuellement pur et renouvelé, tandis que, dans les marécages, il stagne [ἐν δὲ τοῖς ἐλώδεσι μένει] (*Probl.* XIV 7 [909 b] ; trad. P. Louis).

Si la stagnation constitue un facteur explicatif essentiel, elle ne suffit pas à rendre compte à elle seule du processus de corruption. Deux autres principes contribuent activement à cette transformation : la chaleur et le froid, dont le déséquilibre engendre la décomposition [**principe n° 5**]⁴⁴².

Le milieu marécageux apparaît dans ce contexte comme un générateur de froid. On ne manquera pas de relever à ce propos la réponse à un autre *Problème*, qui tente d'expliquer pourquoi le froid règne en Arcadie « comme dans les contrées plates et marécageuses » :

⁴⁴⁰ Aristote, *Probl.* I 21 [862 a], estime que ce sont les effets conjoints de l'humidité et de la chaleur (extérieure) qui provoquent la peste. Cf. *Probl.* I 22 [862 a] : « Pourquoi les années sont-elles malsaines quand il y a pullulement de petites grenouilles semblables aux crapauds ? Est-ce parce que chaque être prospère dans le lieu qui correspond à sa nature ? Et à l'évidence ces animaux sont naturellement humides, si bien que leur présence indique que l'année est pluvieuse et humide » (trad. P. Louis). Le phénomène explique que la peste se propage en été plutôt qu'en hiver, à un moment où la chaleur est la plus forte [principe n° 7].

⁴⁴¹ Concernant le processus de vieillissement, voir *Probl.* XIV 9 [909 b], où la mort elle-même est envisagée comme « un genre de putréfaction » (le terme utilisé est σήψις).

⁴⁴² Cf. *Météor.* IV 2 [380 a], où Aristote affirme explicitement que « le manque de chaleur est le froid ». Sur l'ambiguïté qui caractérise la nature du froid, considéré tour à tour comme une simple absence de chaleur et comme un principe actif indépendant, voir le commentaire de P. Louis aux *Météor.* IV 2 [380 a, 8], p. 37 et n. 2 en particulier.

Est-ce parce que l'Arcadie ressemble à une région marécageuse (τοῖς ἐλώδεσιν) ? Elle ne possède pas, en effet, d'exutoire pour ses eaux vers la mer. Et c'est pourquoi il y a là de nombreux gouffres (βάραθρα). Donc, lorsque du vent souffle, il fait sortir l'exhalaison (ἀναθυμίασις) de la terre et cette exhalaison est froide, alors que les vents par eux-mêmes ne sont pas froids, parce qu'ils s'élancent de la mer. Mais dans les périodes de calme, la vapeur qui s'élève de l'eau qui stagne (ἡ ἀτμίς ἀπὸ τοῦ ἐμμένοντος ὕδατος) produit le froid (*Problème XXVI 58* ; trad. P. Louis).

On trouve une observation analogue quand Aristote se demande :

Pourquoi avons-nous envie de dormir dans les endroits marécageux (ἐν τοῖς ἐλώδεσι τόποις) ? Est-ce parce que là nous nous refroidissons davantage, et que le refroidissement qui est une forme de repos, prédispose au sommeil ? Le sommeil coïncide avec le passage au repos (*Probl. XIV 11 [909 b]* ; trad. P. Louis).

Le froid apparaît dans ces témoignages comme une caractéristique des milieux marécageux⁴⁴³. Si tel est bien le cas, on a un peu de mal à comprendre l'influence néfaste qui en résulte, puisqu'à en croire l'auteur lui-même, le processus de corruption découle au contraire de l'action de la chaleur [**principes 5 et 6**]. La remarque est toutefois contredite par un autre passage, où l'auteur affirme clairement que les marais « sont froids en hiver et chauds en été » (*Probl. XXV 6*)⁴⁴⁴.

Si cette dernière assertion paraît entrer en contradiction avec les *Problèmes* précédemment allégués, c'est que chaque conclusion concerne en réalité un aspect différent de la question. En effet, si l'on se reporte au **principe n° 5**, on constate que l'auteur distingue clairement la chaleur dite « naturelle », propre à tous les corps humides, et la chaleur extérieure, qui provient du milieu environnant. Or, c'est précisément à l'absence de chaleur intrinsèque du marais que font référence les *Problèmes*⁴⁴⁵, tandis que les

⁴⁴³ Voir aussi *De gen.* III [330 b], où Aristote affirme que parmi les corps simples, « l'eau est froide et humide, la terre est froide et sèche ». Il rend compte de ce froid notamment par l'absence de coction (voir *infra*). On retrouve la même observation dans plusieurs traités de drainage du XIX^e siècle.

⁴⁴⁴ Le phénomène serait dû à l'air ambiant, dont l'épaisseur l'empêche respectivement de se réchauffer ou de se rafraîchir ; l'auteur n'exclut pas qu'il puisse aussi dépendre de la proximité plus ou moins immédiate du soleil en fonction de la saison.

⁴⁴⁵ Traitant de la température des corps (*Météor.* IV 11 [389 a-b]), l'auteur souligne à propos des liquides et des solides, que « ceux qui sont formés d'eau sont la plupart du temps froids, à moins qu'ils ne renferment une chaleur étrangère [...]. Ceux qui sont faits de terre sont généralement chauds, en raison de l'activité de la chaleur qui les a produits [...]. Mais il faut se représenter la matière comme quelque chose de froid. En effet, puisque le sec et l'humide sont de la matière (ce sont les constituants passifs), comme d'autre part la terre et l'eau les renferment principalement et que ces deux éléments sont déterminés par le froid, on voit que tous les corps qui sont formés d'un seul de ces éléments, sont plus froids que chaud, à moins qu'ils ne renferment une chaleur étrangère [...] » (trad. P. Louis).

Météorologiques s'intéressent, à propos du climat, à la chaleur extérieure. Au final, l'action conjointe du chaud et du froid n'a donc rien de contradictoire et illustre au contraire toute la subtilité du propos aristotélicien.

On notera pour conclure que le marais apparaît chez Aristote comme une sorte de « laboratoire », un milieu en perpétuelle évolution, où le lent processus de corruption agit et transforme. Tel est le paradoxe (au moins apparent) : dans les eaux immobiles et stagnantes du marais s'élabore un ordre nouveau⁴⁴⁶. Tout état d'inachèvement implique en effet une évolution⁴⁴⁷ ; dans le cas du marais⁴⁴⁸, celle-ci aboutit à un assèchement progressif [**principe n° 7**], car il est nécessaire « que les choses qui subissent une coction soient plus épaisses et plus chaudes. Car tel est le résultat de la chaleur : elle rend un objet plus compact, plus épais et plus sec » (*Météor.* IV 2 [380 a])⁴⁴⁹.

Partant du postulat que « la terre et l'eau constituent la matière des corps » (*Météor.* IV 2 [382 a])⁴⁵⁰, Aristote arrive à la conclusion que « tous les corps composés à la fois de terre et d'eau se solidifient aussi bien sous l'effet du feu que sous celui du froid, et ils s'épaississent dans les deux cas, le processus étant dans une certaine mesure le même et dans une autre, différent : tantôt c'est la chaleur qui agit en chassant l'humide (quand l'humidité s'évapore, le sec s'épaissit et se concentre), tantôt c'est le froid par l'expulsion du chaud avec lequel s'en va l'humide qui s'évapore en même temps » (*Météor.* IV 6 [383 a])⁴⁵¹.

⁴⁴⁶ Aristote, *Météor.* IV 2 [379 a], oppose explicitement la corruption, qui implique un état d'inachèvement, à ce qu'il appelle la « génération simple ». Un peu plus loin (*ibid.*, 379 b), il explique que le chaud a pour effet la coction, qui est « l'action menée à son terme par la chaleur naturelle et intrinsèque sur les qualités passives opposées [sc. l'humide et le sec] : ces qualités constituent la matière propre à chaque chose. Car une fois la coction accomplie, la chose est achevée et elle est devenue ce qu'elle doit être » ; d'ailleurs le contraire de la coction « correspond à un état d'imperfection dû au manque de chaleur interne » (*Météor.* IV 2 [380 a]). Dans le cas du milieu humide, le refroidissement intrinsèque de la matière contrarie le phénomène de coction, ce qui empêche la chaleur propre de triompher de l'indéterminé (s.c. l'humide : cf. *De gen.* II [329 b]). L'action de la chaleur externe engendre alors le processus de corruption.

⁴⁴⁷ Dans le traité *Sur la génération et la corruption*, Aristote discute le problème fondamental de savoir « si on peut admettre que changement et génération sont de même nature ou de nature distincte comme sont distincts aussi les noms qui les désignent » (*De gen.* I [314 a]). Il adhère personnellement à la seconde hypothèse (*De gen.* IV [319 b]).

⁴⁴⁸ La chose est également valable pour la mer, selon une théorie attribuée à Démocrite (*Météor.* I 14 [352 a] ; II 3 [356 b]), qui enseignait lui aussi que l'univers se dessèche progressivement.

⁴⁴⁹ Ce processus n'implique pas un aboutissement irrémédiable et définitif. Le philosophe affirme en effet, *Météor.* I 14 [351 a-b], que « les mêmes régions de la terre ne sont pas toujours humides ou sèches, mais elles changent selon la formation ou la disparition des cours d'eau. [...] Il faut admettre que ces changements se produisent selon un certain ordre et une certaine périodicité ».

⁴⁵⁰ L'affirmation correspond à la distinction fondamentales établie par Aristote entre les deux qualités passives que constituent le sec et l'humide, lorsqu'il dit : « Parmi les éléments, c'est à la terre que s'applique plus spécialement le terme de sec, et à l'eau celui d'humide » (*Météor.* IV 4 [382 a]).

⁴⁵¹ Cf. *Météor.* IV 8 [385 a], à propos de la solidification des corps.

Un dernier passage permettra d'illustrer l'application de cette théorie au paysage et au milieu marécageux en particulier. L'auteur s'attache à démontrer que l'Égypte est un pays en voie d'assèchement. C'est ce processus qui, selon lui, a permis aux habitants de se fixer peu à peu dans le Delta :

Il est naturel que les choses se soient passées ainsi, dit-il, car les parties basses ont été habitées plus tard que les parties hautes. Les lieux les plus proches du dépôt des alluvions (ἐλώδεις) doivent nécessairement rester **marécageux** plus longtemps, du fait que l'eau stagne (διὰ τὸ λιμνάζειν) toujours davantage dans les terrains formés les derniers. Puis ceux-ci se transforment et deviennent à leur tour en bon état. Car à mesure que les lieux s'assèchent, ils prennent une meilleure qualité ; mais ceux qui auparavant conservaient un juste équilibre, deviennent de mauvais terrains quand ils subissent une sécheresse excessive. C'est ce qui est arrivé en Grèce dans la région d'Argos et dans celle de Mycènes. À l'époque des Troyens l'Argolide, à cause de son caractère **marécageux**, ne pouvait nourrir qu'un petit nombre d'habitants, alors que la région de Mycènes était en pleine prospérité (ce qui explique qu'elle ait été mieux considérée) ; mais aujourd'hui c'est tout le contraire pour la raison que nous avons donnée : elle est devenue tout à fait stérile et sèche, tandis que les parties de l'Argolide qui étaient jadis en friche à cause des **marécages**, sont maintenant exploitées (*Météor.* I 14 [352 a] ; trad. P. Louis).

Ainsi le marais est-il conçu comme un véritable système, dont le fonctionnement est déterminé par l'interaction constante des éléments qui le composent. Pour le comprendre, Aristote recourt à une explication qui s'inscrit dans la logique d'une approche globale de la nature, ce qui aboutit à un principe d'analogies micro-macrocosmiques caractéristique de la littérature médicale⁴⁵². De ce point de vue, le marais ne constitue nullement un milieu

⁴⁵² Voir *infra* chap. VII 3. 2. 2 a, à propos de Platon et de Théophraste notamment. Je ne peux m'empêcher de citer à ce propos un intéressant passage de Galien (*Utilité des parties du corps* XI 14), qui, dans un exposé sur les cils et les sourcils, indique : « Comme les poils des paupières devaient à la fois se maintenir droits, et demeurer toujours égaux en grandeur et en nombre, il [sc. Dieu] les a fixés sur un corps cartilagineux. Mais s'il les eût fixés sur une substance molle et charnue, il eût été plus inconséquent, non seulement que Moïse, mais qu'un mauvais général qui dresserait un mur ou un retranchement sur un terrain marécageux (κατὰ τέλματος). Si les poils des sourcils se maintiennent toujours dans le même état, cela résulte du choix même de la matière. De même, en effet, que, parmi les herbes et les plantes, les unes, sortant d'une terre humide et grasse, parviennent à une hauteur considérable, tandis que les autres naissant d'un terrain pierreux et aride, restent petites, dures et privées d'accroissement ; de la même façon aussi, je pense, les poils qui naissent des parties humides et molles prennent un grand accroissement, comme sur la tête, aux aisselles et aux parties génitales ; tandis que ceux qui sortent des parties dures et sèches restent grêles et petits. C'est pourquoi la production des poils, comme celle des herbes et des plantes, a une double cause : l'une est la prévoyance du Créateur, l'autre la nature du lieu où ils naissent » (trad. Ch. Daremberg, *Œuvres de Galien* I, Paris, 1854, 689) ; l'auteur poursuit avec une comparaison qualitative entre la production issue d'un champ cultivé (et borné) et celle qui provient d'un terrain laissé en friche, pour l'appliquer aux différentes catégories de poils.

exceptionnel : les lois auxquelles il obéit régissent l'ensemble des corps. Son destin est inscrit dans l'ordre des choses : la corruption dont il est l'objet l'amènera inévitablement à se dessécher, fondant ainsi un équilibre nouveau mais précaire, car toujours exposé à la transformation. Telle est la « loi naturelle » qui gouverne le parcours cyclique des éléments⁴⁵³.

Les historiens, nous l'avons vu, attachent une grande importance au milieu naturel : en conditionnant le déroulement et l'issue des événements, celui-ci constitue un agent historique à part entière et un facteur explicatif incontournable dans la recherche des causes.

Dans le contexte militaire, le marais exige une grande capacité d'adaptation en raison des nombreuses contraintes qu'il impose. L'aspect sanitaire tient parmi elles une place importante, comme Thucydide en témoignait déjà (VII 47. 2).

Xénophon le confirme à l'occasion d'une discussion entre Cambyse et Cyrus : le roi veut montrer à son fils que la tactique ne constitue qu'une petite part dans l'art de la guerre. Selon lui, un bon général doit également veiller à la santé de ses troupes, non seulement en recourant à des médecins lorsque les hommes sont malades, mais aussi et surtout en prévenant le mal. « Quelle sera, père, la marche à suivre pour y arriver ? », demande Cyrus. Et Cambyse de répondre :

« Eh bien ! d'abord, s'il te faut séjourner un certain temps à la même place, tu ne dois pas oublier de camper dans un endroit salubre (ὕγιεινός) ; tu ne manqueras pas de le trouver, pour peu que tu t'en donnes la peine ; car on entend sans cesse des gens qui disent que tel endroit est malsain (νοσηρός), tel autre sain (ὕγιεινός). D'un autre côté, des indices sont fournis par l'aspect physique et le teint des habitants » (Cyr. I 6. 16 ; trad. M. Bizos)⁴⁵⁴.

Les paroles de Cambyse ne sont pas sans rappeler le *Problème* (XIV 8) d'Aristote, consacré aux personnes habitant dans les endroits marécageux.

Parmi les auteurs du IV^e siècle **Théophraste**, on l'a vu, évoque abondamment les zones marécageuses, car elles constituent un milieu particulièrement favorable au développement de nombreux végétaux. Cependant, le naturaliste, bien que fortement imprégné par la philosophie aristotélicienne, ne porte pas sur elles de jugement qualitatif⁴⁵⁵. Si son

On relèvera dans cette interprétation l'importance accordée au déterminisme environnemental, considéré comme indépendant de Dieu lui-même (qui est comparé à un cultivateur).

⁴⁵³ Cf. notamment *De gen.* IV [331 a-332 a].

⁴⁵⁴ Cf. VI 1, 23, où il est également question de médecine préventive.

⁴⁵⁵ Il se contente de relever, *Hist. plant.* VII 5. 2, que « l'eau fraîche et froide est la meilleure, la pire est l'eau épaisse et saumâtre : par conséquent, l'eau provenant des canaux d'irrigation n'est pas bonne car elle apporte

influence sur la santé ne l'intéresse guère, c'est que l'homme joue somme toute dans le projet de Théophraste un rôle très secondaire.

Autre auteur à s'intéresser aux milieux comme « lieux de l'histoire », **Strabon** dont le regard sur le marais s'inscrit dans la même ligne que ses prédécesseurs. Suivant la tradition transmise par les médecins, le géographe considère cet environnement comme naturellement malsain. Certains cas font cependant exception, telle la ville de Ravenne, dont les « eaux de la mer, [...] jointes à l'apport des cours d'eau, évacuent continuellement toute la vase et purifient la ville des pestilences. [...] Et cette innocuité de l'air en plein marais est vraiment, à Ravenne, un sujet d'émerveillement » (V 1. 7)⁴⁵⁶. On trouve la même situation exceptionnelle en Égypte, notamment à Alexandrie, où les crues du Nil, en recouvrant les bourniers, purifient la région de leurs exhalaisons méphitiques⁴⁵⁷.

Dans d'autres cités au contraire, la présence du marais constitue un réel handicap : situées au bord de lacs aux eaux croupissantes, elles subissent, impuissantes, les conséquences des vapeurs délétères présentes dans l'air ; les maladies s'y développent, « car les lacs deviennent marécageux sur leurs rives par les exhalaisons dues au soleil » (XVII 1. 7 : ἐπὶ γὰρ τοῖς χείλεσιν αἱ λίμναι τελματοῦνται διὰ τὴν ἐκ τῶν ἡλίων ἀναθυμίασιν), comme à Posidonia/Paestum, où « le cours d'eau qui se déverse près de là dans des marais (ἔλος) la rend malsaine (ἐπίνοσος) » (V 4. 13).

Fidèle aux principes énoncés par Aristote, Strabon associe clairement la nocivité du marais à la stagnation de l'air et des eaux, ainsi qu'à une chaleur excessive. La ville de Nicée par exemple, capitale de la Bithynie, est « située sur les bords du lac d'Ascania, tout autour de laquelle s'étend une grande plaine très fertile, mais très malsaine en été » (XII 4. 7)⁴⁵⁸.

En Jordanie, le lac de Gadara se caractérise par l'absence totale de courant (XVI 2. 45 : ἔστι δὲ καὶ ἐν τῇ Γαδαρίδι ὕδωρ μοχθηρὸν λιμναῖον) ; il provoque chez les animaux qui s'y abreuvent la chute de leurs poils, de leurs sabots et de leurs cornes. L'auteur précise qu'à proximité de là existe un endroit très fertile, où ce même lac fournit d'excellents poissons. On apprend par ailleurs que le lieu recèle de l'asphalte, utilisé par les Égyptiens

avec elle des graines de mauvaise herbe. L'eau de pluie est bonne car il semble qu'elle détruise aussi les fléaux qui dévorent les jeunes plantes ».

⁴⁵⁶ Concernant les ressources offertes par le milieu, voir par ex. Théophr., *Hist. plant.* IV 10. 6-7.

⁴⁵⁷ Concernant ces deux villes et plus généralement le lien entre villes et milieu marécageux, voir Borca (2000).

⁴⁵⁸ Cf. XII 2. 8 (*supra*, chap. II. 2). Aristote, *Mir. auscult.* 53 [834 a] note la concentration exceptionnelle de nître dans l'eau du lac d'Ascania, mais ne donne aucun détail sur d'éventuelles conséquences. En Cappadoce également, dans la plaine de Mazaca, l'air estival est corrompu par le fleuve Mélas qui se déverse dans des lacs et dans des marais (XII 2. 8 ; cf. XVI 4. 1 à propos de l'Euphrate).

pour l'embaumement de leurs morts. On pourrait penser à première vue que c'est la présence du bitume qui donne au lac ses propriétés négatives. Pourtant, il semble au contraire que celui-ci améliore la qualité du poisson et la fertilité de la terre toute proche. Dans ces conditions, c'est ailleurs qu'il faut chercher l'origine des symptômes observés. Un autre passage (VII 3. 18) fournit peut-être un élément d'interprétation ; l'auteur y décrit des bœufs de Scythie dépourvus de cornes et attribue cette particularité au climat rigoureux de la région⁴⁵⁹. Il n'est donc pas exclu que le phénomène observé à Gadara s'explique lui aussi par l'action du froid. On rappellera que, conformément à la théorie aristotélicienne, les milieux marécageux se caractérisent précisément par le fait qu'ils génèrent le froid.

Chez Strabon, les zones humides apparaissent donc pourvues des mêmes qualités que chez ses prédécesseurs. Bien que le propos ne vise pas un but médical, l'influence des théories « hygiénistes » sur le discours du géographe se révèle indiscutable.

Diodore de Sicile, qui adopte le point de vue du stratège, témoigne lui aussi de préoccupations de nature sanitaire⁴⁶⁰. À l'instar de Xénophon, il considère les zones marécageuses comme potentiellement dangereuses. La présence de marais constitue par exemple l'un des facteurs allégués pour expliquer l'épidémie de peste qui décima Athènes en 426/5 (XII 58. 3)⁴⁶¹.

De même, l'auteur montre combien ce milieu fut défavorable aux Athéniens lors de l'expédition de Sicile en 415 :

Les Athéniens, dont la situation empirait, se trouvaient, pour surcroît de malheur, campés dans un **lieu marécageux** (τόπος ἐλώδης), ce qui occasionna parmi les soldats une maladie pestilentielle (Diod. XIII 12. 1 ; trad. F. Hoefer)⁴⁶².

⁴⁵⁹ Hérodote (IV 29) signalait déjà le phénomène, qui est également relevé et expliqué de la même manière chez Hippocrate (*Airs, eaux, lieux* 18) et Aristote (*Hist. anim.* VIII 28 [606 a]). Au début du III^e siècle, Élien, *Personnalité des animaux* II 53, reprend l'observation de ses prédécesseurs, mais refuse l'idée que l'absence de cornes soit due au froid ; pour lui, elle s'explique par « la nature particulière de ces bœufs ». Signalons enfin un passage de Tacite de la *Germanie* V 1, où l'auteur établit un lien direct entre les marais, l'humidité et l'atrophie des cornes chez les bovidés : « Le pays, quoique offrant des aspects divers, est en général hérissé de forêts ou noyé de marécages (*aut silvis horrida aut paludibus foeda*), plus humide vers les Gaules, plus battu des vents du côté de la Norique et de la Pannonie. Favorable aux grains, il repousse les arbres à fruits. Le bétail y abonde, mais l'espèce en est petite ; les bœufs même y semblent dégénérés, et leur front est privé de sa parure » (trad. J.L. Burnouf).

⁴⁶⁰ Sur cette question, voir notamment Casevitz (1981).

⁴⁶¹ Diodore s'exprime en ces termes (XII 58. 2) : « Comme l'histoire cherche à expliquer la gravité de cette épidémie, il est nécessaire d'exposer les faits suivants » ; suit l'explication elle-même. Sur cet épisode, voir *supra*, chap. II 2).

⁴⁶² Thucydide (VII 47. 2) qualifiait déjà l'endroit de « marécageux et malsain », ἐλώδες καὶ χαλεπὸν (*supra*, chap. IV 2). Sur les marais et la situation sanitaire en Sicile, voir Colin-Bouffier (1994).

C'est encore le même point de vue qui est exprimé lorsque sont décrits les symptômes affectant les soldats :

Sous l'effet de la puanteur des cadavres et de l'**exhalaison putride des marais** (ἀπὸ τῶν ἐλῶν σηπεδόνα), le mal débutait par un catarrhe, suivi de tumeurs dans la trachée. Ces symptômes s'accompagnaient rapidement de fièvres, de douleurs rachidiennes et de lourdeurs dans les jambes, à quoi s'ajoutaient enfin la dysenterie et des pustules sur toute la surface du corps (Diod. XIV 71. 2 ; trad. M. Bonnet – E.R. Benett).

Après le pillage de Syracuse en 396, l'armée carthaginoise est à son tour durement frappée :

Il semble par ailleurs que l'endroit lui-même n'ait pas été étranger à l'énorme extension du fléau : car déjà auparavant les Athéniens, dans le même campement, avaient été décimés par la maladie, **le terrain étant un bas-fond marécageux** (ἐλώδους ὄντος τοῦ τόπου καὶ κοίλου). D'abord, avant le lever du soleil, un vent froid soufflait des eaux stagnantes (διὰ τὴν ψυχρότητα τὴν ἐκ τῆς αὔρας τῶν ὑδάτων), qui faisait frissonner ; puis, à midi, la chaleur asphyxiait inévitablement cette foule d'hommes qui se trouvait entassée dans un espace étroit (Diod. XIV 70. 5).

Diodore dépeint le marais comme un environnement porteur de maladie et de mort en raison des exhalaisons putrides qu'il génère. Les analogies frappantes avec le discours médical, la description précise des symptômes, laissent peu de doutes sur la nature des sources utilisées. On ne manquera pas cependant d'insister sur le contexte de ces témoignages, qui tous concernent des faits militaires. La perception négative du marais est donc liée à une approche d'ordre stratégique, c'est là un point essentiel. Nous verrons en effet, qu'en dehors de ce cadre, le regard de Diodore peut se révéler radicalement différent.

Profondément influencé par les doctrines hippocratique et péripatéticienne, **Plutarque** aborde lui aussi à plusieurs reprises le problème de la qualité des eaux⁴⁶³. Évoquant leurs vertus nourricières, il oppose ainsi, en se référant explicitement à Aristote, l'eau de pluie (τὸ ὑόμενον), qualifiée de fraîche et récente (πρόσφατον καὶ νέον), à celle qui stagne (τὸ λιμναῖον), considérée comme gâtée et ancienne (ἔωλον καὶ παλαιὸν)⁴⁶⁴.

De même, l'auteur établit un lien explicite entre chaleur et putréfaction. Dans les *Propos de table*, il se demande « pourquoi ceux qui naviguent sur le Nil y puisent avant le jour » :

⁴⁶³ Les *Problèmes* d'Aristote en particulier constituent une source d'inspiration privilégiée. Sur les sources de Plutarque, voir notamment l'introduction aux *Propos de table* par F. Fuhrmann (Paris, Les Belles Lettres, 1972) XX-XXIII.

⁴⁶⁴ *Quaest. nat.* II [912 a-d].

De l'avis de certains, dit-il, c'était par crainte du soleil, car un liquide qu'il a échauffé est par là plus exposé à la corruption. C'est que tout ce qui est chauffé et attiédi est toujours plus porté au changement et s'y trouve prédisposé par le relâchement qu'a subi sa qualité. Le froid au contraire, par sa pression, semble maintenir et conserver chaque chose dans son état naturel, en particulier dans le cas de l'eau. À basse température en effet, l'eau a des propriétés naturelles de conservation [...]. Au contraire, le chaud altère la qualité propre [...]. Et ce qui accrédite le plus cette explication, ce sont les eaux des étangs (τὰ λιμναῖα τῶν ὑδάτων) : l'hiver, elles ne sont pas moins potables que les autres, mais l'été elles deviennent mauvaises et malsaines (πονηρὰ καὶ νοσώδη).

Le même passage se poursuit en développant un argument supplémentaire pour expliquer le phénomène de corruption :

Selon les tenants, on prenait l'eau la nuit parce que le fleuve était encore calme et paisible alors que la journée, où beaucoup de gens puisaient de l'eau et naviguaient, où beaucoup d'animaux le traversaient, l'eau, profondément troublée, devenait épaisse et boueuse (παχὺ καὶ γεῶδες), état propice à la corruption (εὖσηπτος). De fait, tous les corps composés courent un plus grand risque de corruption que les corps simples, car le mélange entraîne une lutte et la lutte un changement ; or, la corruption est une forme de changement. C'est ainsi que [...] l'usage courant (ἡ δὲ κοινὴ συνήθεια) considère ce qui est sans mélange et pur comme incorruptible et intact. Or, plus que toute autre chose la terre, mélangée à l'eau, la dénature et la rend impropre à la consommation ; il en résulte que les plus exposées à la corruption sont les eaux stagnantes, retenues dans des cavités (τὰ στάσιμα καὶ κοῖλα), parce qu'elles sont remplies de terre en abondance, tandis que les eaux courantes (τὰ ῥέοντα) fuient et repoussent celle qui vient dans leurs cours. [...] Car le sain (ὑγιεινόν), c'est ce qui n'est pas corrompu (ἀδιάφθορον), et n'est pas corrompu ce qui est pur (καθαρόν) et sans mélange (ἄμικτον) (*Propos de table* VIII 5 [725 a-b] ; trad. F. Frazier – J. Sirinelli).

Il n'échappera à personne que le langage adopté ici s'apparente de manière frappante à celui des médecins et philosophes examinés précédemment.

Dans le premier paragraphe, Plutarque, se conformant à la théorie d'Aristote, établit le rapport entre chaleur et corruption (la seconde résultant de la première)⁴⁶⁵.

⁴⁶⁵ Notons qu'il est bien question de chaleur interne — principe de stabilité selon la conception héritée du Stagirite — et non d'une chaleur ambiante, externe et indépendante des corps. Un autre texte le confirme. Il s'agit du traité *Sur la plus grande utilité de l'eau ou du feu* (*Aquane an ignis sit utilior*), où l'auteur discute les principes respectifs de l'eau et du feu. Il y est notamment question de la propriété de préservation de la chaleur : « Lorsque le feu se retire et vient à manquer, l'eau se putréfie : la pénurie de chaleur est la mort et la

L'explication avancée dans le second paragraphe à propos de la mixité se révèle plus originale. La pureté de l'eau est associée au fait qu'elle est potable. Le moraliste adopte donc une approche de type sanitaire, exprimant par là même une réflexion d'ordre médical. Pour lui, cette pureté se caractérise fondamentalement par l'absence de mélange, celui-ci générant déséquilibre et corruption en raison de l'instabilité des éléments qui le composent. Conformément à ce postulat, les eaux stagnantes, mixtes par nature, ont un caractère nécessairement malsain.

Terminons ce panorama avec **Pausanias**, dont on pourra s'étonner à première vue qu'il adopte un point de vue hygiéniste. Celui-ci rapporte pourtant à propos de la ville de Myonte, proche de Milet, un curieux récit :

En bordure du territoire de Myonte, la mer dessinait un golfe peu important ; le fleuve Méandre en fit un marécage (λίμνη), en barrant l'accès par ses alluvions : l'eau <ne> refluant <plus> et comme ce n'était plus de la mer (θάλασσα), les moustiques en quantité innombrable sortaient du marais (λίμνη), jusqu'à contraindre les habitants à abandonner la ville. [...] Il arriva que les gens d'Atarnée, près de Pergame connurent aussi un sort comparable aux gens de Myonte (VII 2, 11 ; trad. Y. Lafond).

A la lumière des connaissances actuelles, on serait assez naturellement tenté d'interpréter ce témoignage comme une preuve que le paludisme existait dans le delta du Méandre. En effet, la situation décrite par le Périégète présente de ce point de vue des conditions idéales : en raison du processus d'alluvionnement du fleuve, le golfe latmique se comble progressivement, jusqu'à devenir un lac totalement fermé ; la présence d'eau stagnante due à l'absence de courant et de marées favorise alors le développement des moustiques porteur de la maladie, obligeant les Myontins à quitter la région.

Si le scénario paraît satisfaisant pour l'esprit, se justifie-t-il vraiment ? Car à y regarder de près, le texte n'établit aucun le lien entre les insectes et l'apparition de fièvre ou de tout autre syndrome pathologique. Bien qu'on ne puisse exclure totalement l'hypothèse de la malaria, il importe, donc de ne pas surinterpréter notre source.

Quel qu'aient été les raisons qui, en définitive, poussèrent les Myontins à abandonner leur ville, il est intéressant de constater que Pausanias livre une information d'ordre sanitaire. Cela suffit-il pour affirmer que l'auteur adopte un point de vue médical ?

destruction de l'eau. C'est le cas, assurément des eaux des marais (λιμναῖα) et des eaux stagnantes (στάσιμα), de celles aussi qui ont été drainées dans des creux sans exutoire, qui sont mauvaises et qui finalement se putréfient car elle ont peu de mouvement qui préserve toute chose en activant sa chaleur. C'est pourquoi on dit communément des eaux qu'elles sont ' vivantes ' lorsqu'elles ont le plus de mouvement et le plus fort courant ; la chaleur est maintenue par leur mouvement » (9 [957 d]).

Certainement pas : car n'eût-il pas alors donné d'autres indications, et notamment des précisions sur la nature du mal dont eurent à souffrir les exilés ? En réalité, le projet de l'auteur était ailleurs : en tant qu'historien, il cherche à expliquer l'échec de la colonisation ionienne à Myonte. Or, dans ce compte-rendu qui accorde aux moustiques le premier rôle, peu important la forme ou les effets de leur action, seules comptent les conséquences. Ainsi, pour Pausanias, la question de l'hygiène se révèle-t-elle somme toute secondaire.

Conclusion

Parmi la diversité des regards portés sur le marais, la perspective « hygiéniste » occupe une place considérable. Contrairement à ce que l'on aurait pu penser, elle ne se limite pas aux seuls écrits médicaux, mais transparaît dans des textes de nature variée⁴⁶⁶ ; au service de plusieurs types de discours — celui de l'historien comme celui du géographe ou du poète⁴⁶⁷ — elle incite à ne pas établir de distinctions trop strictes entre les diverses catégories littéraires.

Le sentiment négatif attaché au marais ne peut être nié, il convient cependant d'en relativiser l'importance : car si le développement de la médecine moderne contribua largement à « diaboliser » le marais, on ne saurait attribuer aux Anciens le regard des hygiénistes du XIX^e siècle.

À considérer les témoignages que nous avons rassemblés, on pourrait croire que les marais ont toujours été perçus comme des milieux dangereux. De là à penser que les Grecs aient pu songer à leur élimination radicale, il n'y a qu'un pas. Les entreprises de drainage trouveraient ainsi une explication à la fois simple et satisfaisante. Il apparaît cependant qu'une telle interprétation s'avère totalement exclue : il n'y eut jamais en Grèce de croisade contre les milieux humides.

Si les sources attestent l'existence de fièvres dues aux eaux stagnantes, aucune d'elles n'indiquent que des populations aient jamais déménagé ou renoncé à s'établir dans les marais pour des raisons sanitaires. La seule attestation d'un tel déplacement, due à

⁴⁶⁶ Les médecins reprennent eux-mêmes en les adaptant des valeurs traditionnelles qu'ils plaquent à leur propre discours. Comme le dit von Staden (1994) 77, à propos des valeurs attribuées à l'eau : « malgré bien des innovations importantes à l'époque hellénistique, les diverse conceptualisations de l'eau et ses valorisations d'alors font apparaître de nombreux liens avec les époques antérieures. C'est le cas non seulement de la médecine, mais aussi de la culture littéraire hellénistique en général. La valorisation archaïque et classique de l'eau [...] continue de se manifester même dans les textes les plus novateurs ».

⁴⁶⁷ Cf. von Staden (1994) 77-78.

Pausanias, ne mentionne aucune maladie de manière explicite ; et quand bien même fut-ce le cas, le témoignage reste unique.

Il est certain en tout cas que la présence de moustiques, même en abondance, n'a pas toujours constitué un motif suffisant de découragement. Hérodote en témoigne pour de l'Égypte :

Contre les moustiques, qui abondent, voici ce qu'ont imaginé les Égyptiens. Ceux qui habitent le pays au-dessus des marécages tirent parti des tours, où ils montent pour dormir ; les moustiques en effet, contrariés par les vents, ne peuvent voler haut. Ceux qui habitent la région marécageuse ont imaginé, au lieu des tours, ces autres moyens de défense : chacun d'eux possède un filet ; dans le jour, il sert pour pêcher des poissons, et durant la nuit, il en fait cet usage : il le dresse tout autour du lit où il prend son repos, se glisse ensuite dessous, et se couche. Les moustiques, si vous dormez enveloppé dans un manteau ou un drap, vous piquent à travers ; à travers le filet, ils n'y essaient même pas le moins du monde (Hdt. II 95 ; trad. Ph.-E. Legrand).

L'intérêt d'un tel récit est de montrer le décalage existant entre théorie et comportement. L'observation, certes, n'a rien de révolutionnaire ; elle permet cependant de relativiser l'importance et l'impact du regard négatif porté sur les marais (ou plutôt sur les eaux qui les constituent, ce qui revient au même). Car s'il est certain que l'application du discours médical à démontrer le caractère malsain des eaux stagnantes résulte d'observations dont on ne saurait mettre en cause la validité, celle-ci ne suffit jamais à modifier les modes de vie traditionnels. Si le discours hygiéniste triompha, il le dut moins à la conviction qu'il suscita qu'à des circonstances historiques particulièrement favorables⁴⁶⁸ : toujours, en effet, des hommes, continuèrent à habiter et à travailler dans les marais⁴⁶⁹.

En guise de conclusion, on évoquera un aspect qui n'est peut-être pas sans rapport avec la perspective hygiéniste. Parmi les fantasmes contemporains associés au marais, il en est un qui se distingue par sa puissance évocatrice : c'est celui de la mort inspirée par l'eau stagnante⁴⁷⁰. Si les théories médicales expliquent peut-être en partie l'origine de ce sentiment, il n'est pas sûr qu'elles suffisent seules à en rendre compte. Sans doute, faut-il

⁴⁶⁸ Sur l'histoire du sentiment négatif inspiré par les médecins et les raisons de sa prééminence jusqu'à nos jours, voir Corbin (2001), en particulier chap. 2 [Le paysage sous influence].

⁴⁶⁹ Aujourd'hui encore, des milliers d'être humains vivent dans le monde aux abords de marais, indépendamment du fléau que représente la malaria.

⁴⁷⁰ Pour Bachelard (1942) 78-79, « les eaux immobiles évoquent les morts parce que les eaux mortes sont des eaux dormantes. En effet, les nouvelles psychologies de l'inconscient nous enseignent que les morts, tant qu'ils restent encore parmi nous, sont, pour notre inconscient, des dormeurs. Ils reposent. [...] Le lac aux eaux dormantes est le symbole de ce sommeil total, de ce sommeil dont on ne veut pas se réveiller, de ce sommeil gardé par l'amour des vivants, bercé par les litanies du souvenir ».

en chercher les racines dans la conception même que les Anciens se faisaient de l'eau sur le plan philosophique — fondement non encore formalisé de la théorie médicale. Et l'on se souviendra ici du mot fameux d'Héraclite : πάντα ῥεῖ⁴⁷¹.

4. La perspective « utilitariste » ou le marais de l'abondance

À la vision du marais stérile et rebutant, s'oppose celle d'un environnement fertile et dispensateur de richesses. Cette approche positive, que l'on trouve chez presque tous les auteurs, paraît s'inscrire dans une réalité quotidienne et pratique, bien plus que dans la logique discursive contraignante des interprétations précédentes.

Hérodote, nous l'avons vu, notait déjà l'influence du milieu sur les comportements humains, et en particulier sur les habitudes alimentaires⁴⁷². C'est ainsi que parmi les Indiens :

Certains habitent les **marécages du fleuve** (ἐν τοῖσι ἔλεσι τοῦ ποταμοῦ) et se nourrissent de poissons crus, qu'ils pêchent à bord d'embarcations faites d'une espèce de roseau; chaque embarcation est formée d'un seul entre-noeud de roseau. Ces Indiens portent des vêtements de jonc ; lorsqu'ils ont récolté ce jonc dans le fleuve⁴⁷³ et qu'ils l'ont bien battu, ils le tressent en forme de natte et s'en revêtent comme d'une cuirasse (Hdt. III 98 ; trad. Ph.-E. legrand).

Les marais ne sont d'ailleurs pas les seuls à dispenser des telles ressources ; il en va de même des *limnai*, particulièrement propice à la pêche⁴⁷⁴.

Aristote, nous l'avons constaté, porte sur le marais un regard plutôt négatif, notamment en raison de leur influence délétère sur la santé humaine. Ce jugement l'amène à considérer que, le milieu n'a guère de valeur sur le plan agricole : c'est « à mesure que les lieux [marécageux] s'assèchent, [qu'] ils prennent une meilleure qualité »⁴⁷⁵. Pourtant, le philosophe ne manque pas d'évoquer par ailleurs les ressources disponibles dans les milieux aquatiques. La nourriture conditionnant le genre de vie, il est naturel que « ceux qui

⁴⁷¹ Héraclite, F 81B Mouraviev (Sankt Augustin, 2006).

⁴⁷² Hdt. II 92 et IV 109 (*supra*, chap. II 2).

⁴⁷³ Le jonc pousse plutôt dans la zone marécageuse que dans l'eau courante. Le fait que les joncs soient cueillis *dans le fleuve* ne fait que souligner la difficulté à marquer la limite visuelle entre le cours d'eau et le marécage formé par lui.

⁴⁷⁴ Le produit de la pêche dans le lac Moéris rapporte un revenu considérable à Darius (II 149 et III 91) ; cf. V 16, à propos du lac Prasias.

⁴⁷⁵ Voir *supra*, chap. IV 3, à propos de *Météor.* I 14.

habitent au bord de lacs (*limnai*), de marais (*hélè*), de rivières (*potamoi*) ou d'une mer poissonneuse (*thalatta*) » subsistent grâce à la chasse, et en particulier la pêche⁴⁷⁶.

On se souviendra également de **Théophraste**, dont l'inventaire botanique énumère un nombre considérable de plantes palustres utiles aux hommes⁴⁷⁷.

Même **Polybe** relevait, à l'occasion, l'utilité du roseau utilisé en parfumerie (V 45)⁴⁷⁸.

Diodore insiste, quant à lui, à plusieurs reprises sur l'extraordinaire fertilité des marécages formés par le Nil (I 34, 4)⁴⁷⁹ ; autrefois, dit-il, les Égyptiens vivaient « en se nourrissant d'herbes ainsi que des tiges et des racines des plantes qui poussaient dans les marécages (ἐν τοῖς ἑλεσι) » (I 43. 1). Le ἑλος constitue en outre un pâturage privilégié pour le bétail (XX 8. 4).

La même image se trouve exprimée en des termes semblables chez **Strabon**. Pour lui également, les marais déterminent un mode de vie spécifique. Comme les lacs, ils offrent de nombreuses ressources aux habitants⁴⁸⁰ : poissons (XII 3. 38), fourrage, roseaux (XI 8. 16 ; XVI 2. 16)⁴⁸¹, jonc aromatique (XVI 2. 16), asphalte (XVI 2. 42), vigne (XVI 4. 1), rien ne manque pour assurer leur subsistance, comme chez les Massagètes, qui « vivent dans les marais, se nourrissent de poisson et se vêtent de la peau des phoques qui, venus de la mer, ont remonté les courants jusque chez eux » (XI 8. 7).

Il n'est pas rare que plusieurs atouts se combinent et que l'environnement humide ou aquatique présente à la fois des avantages stratégiques et économiques. Tel est le cas de la ville d'Apamée, qui⁴⁸² :

À en juger par les défenses naturelle qu'elle présente sur presque tous les points, paraît devoir être aussi une forteresse imprenable. Qu'on se figure en effet une colline abrupte s'élevant du milieu d'une plaine très basse et qui, ceinte déjà de très belles et de très fortes murailles, se trouve protégée en outre et convertie en une véritable presqu'île par le cours de l'Oronte et par un immense **lac** (λίμνη) dont les débordements forment des **marécages** (ἑλη)

⁴⁷⁶ Arist., *Politique* I 4-7 [1256 a], où l'auteur précise néanmoins que « la plupart des hommes vivent de la terre et des fruits de la culture » ; cf. *Hist. Anim.* IX 36 [620 b] où sont mentionnées diverses espèces d'oiseaux chassés dans les marais.

⁴⁷⁷ Voir *supra*, chap. II 2.

⁴⁷⁸ *Supra*, chap. II 2.

⁴⁷⁹ *Supra*, chap. II 2.

⁴⁸⁰ Voir déjà XIV 1. 36 (*supra*, chap. II 2).

⁴⁸¹ Ceux-ci sont notamment destinés à la fabrication des anches de flûtes (cf. IX 2. 30, ainsi que Plin. V 106 et 113).

⁴⁸² La région du Lac Gennesare (Tibériade) présente les mêmes avantages (cf. XVI 2. 16).

et des **prairies** (λειμῶνάς) à perte de vue où paissent en foule les chevaux et les bœufs. On conçoit quelle sécurité offre une situation pareille⁴⁸³ (XVI 2. 10 ; trad. A. Tardieu).

L'intérêt économique des zones marécageuses est également souligné à propos du Latium :

Le Latium est une contrée généralement favorisée et fertile, si l'on excepte quelques endroits marécageux et malsains (ἐλώδη καὶ νοσερά) du côté du littoral [...], et naturellement tous les endroits montagneux et rocheux. Ces endroits, d'ailleurs, ne sont pas complètement improductifs et inutiles : on y trouve de gras pâturages, du bois et les cultures particulières aux terrains marécageux (ἐλείους) ou rocheux. C'est ainsi que la région marécageuse du Cécube (τὸ δὲ Καίκουβρον, ἐλώδες ὄν) produit une vigne dite arborescente de laquelle on tire un vin excellent (V 3. 5; F. Lasserre).

Tous ces exemples — on pourrait en citer d'autres — confirment la thèse selon laquelle le jugement porté sur le marais dépend d'abord du contexte où celui-ci est évoqué. S'il est vrai que le ἔλος — souvent associé à d'autres milieux dits « marginaux » comme la forêt⁴⁸⁴ — apparaît régulièrement comme un milieu impropre à la culture⁴⁸⁵, cela ne signifie pas qu'il soit stérile, loin de là. Il constitue, au contraire, une réserve des ressources quasi inépuisable, qui permet de compléter avantageusement les apports de l'agriculture, dont il constitue même, parfois, une véritable alternative.

Rien ne saurait mieux illustrer ce statut qu'un témoignage de Plutarque, qui, brossant le portrait de Caton l'Ancien, précise :

Cependant, à mesure qu'il s'attachait plus âprement au gain, il regardait l'agriculture plutôt comme un passe-temps que comme une source de revenu. C'est pourquoi il investit ses capitaux dans des affaires solides et sûres : il acheta des étangs (λίμνας), des sources d'eaux thermales, des emplacements propres à l'industrie des foulons, des entreprises de production de poix, des terrains avec des pâturages naturels et des bois (χωρὰν ἔχουσιν αὐτοφυεῖς νομάς καὶ ὕλας), toutes possessions d'où il tirait de grands profits (χρήματα πολλὰ) [...] (*Caton l'Ancien* 21. 5 ; trad. R. flacelière – E. Chambry).

Bien que le terme ἔλος proprement dit n'apparaisse pas, on constate que divers milieux traditionnellement dénigrés sur le plan agricole sont ici explicitement considérés comme

⁴⁸³ Le texte des manuscrits est corrompu, mais le sens général ne semble pas remis en cause.

⁴⁸⁴ Strab. IV 1. 2 ; 3. 4 ; 3. 5 ; cf. Xén. *Écon.* 19. 7.

⁴⁸⁵ Les Thraces, par exemple, auraient quitté la région appelée « Petite Scythie » (territoires riverains de la mer Noire) en raison de la mauvaise qualité des terres, dont la plus grande partie était marécageuse (VII 4. 5).

des valeurs « solides et sûres » : l'écho se fait entendre ici d'une autre réalité, dont les inscriptions donnent pleinement la mesure.

Ainsi, l'image du marais dans les textes résulte d'un ensemble de conditions internes au « genre littéraire » et étroitement liées au projet de l'auteur. Une fois sorti des bibliothèques, lorsque la « figure littéraire » s'efface devant la réalité du lieu, le marais se transforme et laisse la place à un milieu vivant, exploité jusqu'au cœur du territoire pour ses richesses multiples. La question subsiste de savoir la manière dont celui-ci était perçu au quotidien par les hommes qui le fréquentaient. Le contenu de ce chapitre le suggère assez clairement ; mais sur ce point, la littérature ne nous en dira pas plus.

5. Aux frontières de l'imaginaires : la perspective « sociologique »

Les approches que nous venons de décrire déterminent un cadre, dont les composantes nous ont paru le plus fréquemment associées au ἔλος. On ne saurait cependant réduire le marais à ces trois « fonctions ». Divers autres aspects entrent en ligne de compte, qui constituent comme l'extension, jusque dans l'imaginaire, de ces perspectives⁴⁸⁶.

Le marais de la différence

Le *helos*, nous l'avons constaté, apparaît toujours, du point de vue stratégique, comme un obstacle ou une épreuve : en d'autres termes, il fait office de frontière. C'est sur ce concept clé du discours anthropologique que repose l'association presque automatique, dans l'imaginaire contemporain, entre marais et *eschatiai*, celui-là étant perçu comme un terrain inculte aux marges du territoire, où la nature règne en maître dans le chaos et l'inachèvement⁴⁸⁷.

L'image du marais-frontière apparaît déjà clairement exprimée chez **Hérodote**. Dans un chapitre consacré aux sources du Nil, l'auteur rapporte par exemple (II 32) qu'un groupe de jeunes hommes de la tribu libyenne des Nasamons se risquèrent un jour à explorer le désert. Arrivés aux confins de ce territoire inhospitalier, ils sont assaillis par des « petits hommes » à la peau noire ; ceux-ci les emmènent jusqu'à leur ville, qui, précise l'auteur, se situe au-

⁴⁸⁶ Sur les difficultés d'appréhender la perception du paysage au-delà de son expérience purement sensorielle et le conditionnement qui résulte de l'espace « rêvé », voir Corbin (2001) 96-98 ; cf. *ibid.* 139-146, avec d'intéressantes remarques consacrées au brouillard, dont certains aspects ne vont pas sans rappeler les marais.

⁴⁸⁷ Sur le sens de l'adjectif ἔσχατος, voir Robert (1960) 304-305 ; cf. Lewis (1973) 210-212 en particulier ; sur le vocabulaire de la frontière, voir plus généralement Casevitz (1993).

delà d'un « grand marais » (ἔλος μεγίστον). Hérodote, bien sûr, n'a pas vu l'endroit et il serait totalement absurde de vouloir interpréter le récit de manière « naturaliste ». Ce qui importe, c'est que le marais apparaît ici comme la limite du monde connu. Les êtres qui vivent au-delà, ces Pygmées que personne ne comprend, incarnent l'Autre par excellence. Dans ce cas, le regard porté sur le *helos* n'est plus stratégique, mais, pourrait-on dire, « sociologique ».

Un autre passage me paraît de ce point de vue éclairant. Hérodote, brochant un tableau de l'histoire égyptienne, évoque le règne d'un roi aveugle, nommé Anysis :

Pendant son règne les Éthiopiens se jetèrent en force sur l'Égypte avec leur roi Sabacôs. L'aveugle se réfugia dans les marais (ἐς τὰ ἔλεα) et l'Éthiopien régna sur l'Égypte pendant cinquante ans (Hdt. II 137 ; trad. Ph.-E. Legrand).

À la suite d'un oracle, Sabacôs finit par se retirer volontairement. C'est ainsi que :

L'Éthiopien parti, l'aveugle, dit-on, reprit aussitôt le pouvoir, quittant les marais où, depuis cinquante ans, il habitait une île qu'il avait créée de cendres et de terre amoncelée : car aux Égyptiens qui, à l'insu de l'Éthiopien, le ravitaillaient chacun à son tour selon les ordres qu'ils avaient reçus, il demandait de joindre de la cendre à leur offrande. Personne ne put découvrir cette île avant Amyrtée, et pendant plus de sept cents ans, les recherches des rois ses prédécesseurs restèrent vaines. Son nom est Elbô, et son étendue de dix stades en chaque sens (Hdt. II 140).

Ce récit montre plusieurs choses : il confirme d'abord qu'il existait en Égypte des régions envahies en permanence par les eaux, et qui étaient suffisamment vastes pour abriter une île de plus de 3 km², sans que celle-ci fut jamais découverte. Mais le plus remarquable, c'est la fonction tout à fait claire jouée par le marais, comme symbole même de l'exil ; en y pénétrant Anysis renonce implicitement à son pouvoir, qu'il ne récupérera qu'au moment d'en sortir, cinquante ans plus tard.

On retrouve exactement la même idée à propos du roi Psammétique : suite à un oracle, les rois d'Égypte considèrent un jour que celui-ci devient une menace et décident « de le dépouiller de presque toute sa puissance et de le reléguer dans les marais (ἐς τὰ ἔλεα), avec ordre de ne pas en sortir et de n'avoir aucune relation avec le reste de l'Égypte » (II 151-152)⁴⁸⁸. Ici encore, « condamner au marais » équivaut à exclusion de la communauté⁴⁸⁹.

⁴⁸⁸ Cf. Diodore I 66. 11.

⁴⁸⁹ Le professeur A. Laronde m'a fait remarquer que les anachorètes de l'époque hellénistique se retirent également dans les marais. Cette habitude s'inscrit dans une logique tout à fait analogue et méritera d'être

Ce statut « hors la loi » fait inévitablement de ce milieu un refuge privilégié pour l'homme en fuite. Ainsi aux dires de Plutarque :

Après la défaite de Pharsale et la fuite de Pompée vers la mer, alors que le camp était assiégé, Brutus s'en échappa sans être vu par une porte qui conduisait à un **lieu marécageux, plein d'eau et de roseaux** (πρὸς τόπον ἐλώδη καὶ μεστὸν ὕδατων καὶ καλάμου φερούσας), puis, au cours de la nuit, il se réfugia à Larissa (Plut., *Brutus* 6.1 ; trad. R. Flacelière).

Toute cachette n'offre pas, cependant, l'assurance de la sécurité. Marius put en faire l'expérience au cours de son exil⁴⁹⁰ :

Tout seul, abandonné de tous, il resta longtemps sans voix, couché sur le rivage, puis, se ressaisissant à grand-peine, il erra misérablement dans des lieux sans chemins, traversa des **marais profonds** et des fossés pleins d'eau et de boue (ἔλη βαθέα καὶ τάφρους ὕδατος καὶ πηλοῦ γεμούσας). Il finit par apercevoir la cabane d'un vieillard **qui travaillait dans les marais** (λιμνουργὸς γέρων) [...]. Marius le pria de le cacher ; alors il le mena dans les marais, lui dit de se tapir dans un creux près du fleuve et jeta sur lui beaucoup de roseaux et de broussailles légères qui pouvaient l'envelopper sans lui faire de mal (*Marius* 37. 9-10 et 12 ; trad. R. Flacelière et E. Chambry).

Les poursuivants finissent pourtant par rattraper le fuyard :

Alors Marius sortit de son trou, se dévêtit et se jeta dans le marais⁴⁹¹ plein d'une eau sale et bourbeuse (εἰς τὴν λίμνην, ὕδωρ παχὺ καὶ τελματῶδες ἔχουσιν, *Marius* 38. 2).

Ce récit donne une image particulièrement vivante du marais et du sentiment qu'il inspire, tout en mettant clairement en évidence sa fonction narrative.

Le marais de Minturnes, dont il est question, constitue un univers inquiétant ; dépourvu de repères, il y règnent chaos et incertitude. Les routes, qui d'ordinaire rythment l'espace et

prise en compte dans la version définitive de ce travail. On retrouve le même schéma dans la mythologie, notamment avec Dionysos, lorsqu'il fuit les hommes pour se réfugier au fond des eaux (voir *infra*, Annexe 1). Il est cependant intéressant de relever ici la remarque de Tassignon (2001) 102, précisant que « c'est dans un endroit humide et sombre qu'il [sc. Dionysos] se retire, pour reparaître quelques temps plus tard et susciter un déchaînement orgiastique. Il faut le remarquer au passage, c'est toujours au cours d'un affrontement avec un roi, souvent de sa parentèle, que Dionysos choisit la fuite dans les profondeurs aquatiques ». De ce texte se dégage l'impression d'une sorte de schéma ou du moins de thème récurrent, dont l'analyse comparatiste mériterait, nous semble-t-il, d'être poursuivie par les spécialistes.

⁴⁹⁰ Sur cet épisode, voir par ex. van Ooteghem (1964) 288-302 ; cf. Bertrand-Dagenbach (1999) 212-213.

⁴⁹¹ L'utilisation du terme *limnè* est significative : elle confirme que le *helos* n'est pas considéré comme une surface aquatique dans laquelle on peut nager, mais comme un environnement dont la *limnè* constitue l'une des composantes.

marquent l'emprise des hommes, sont absentes ; l'eau s'y marie à la terre en un mélange indistinct qui dépasse l'entendement.

En fuyant dans le marais, Marius s'exclut lui-même de la société, échappant aux hommes et à leurs lois. Totalement désarmé, il est contraint de s'en remettre à un vieillard qui vit là, dont l'environnement ne fait qu'accentuer la différence. L'errance dans les marais finira par provoquer une véritable transformation physique, faisant apparaître Marius comme un être désormais marginalisé⁴⁹².

Ce dernier point constitue un autre aspect important de ce qu'on appellera, faute de mieux, l'imaginaire du marais. Si le milieu conditionne les habitudes et les modes de vie, cette influence se traduit également sur le plan « sociologique ». Dans la tradition, en effet, le marais passe souvent pour abriter des marginaux ou des réprouvés.

Un beau texte de **Strabon** montre la manière dont ces différents éléments peuvent se combiner :

Il y a aussi parmi les Éthiopiens qui touchent à la zone torride quelques tribus qui passent pour athées : du moins, professent-elles pour le Soleil une véritable haine, maudissant chaque jour, quand il se lève, ses feux dévorants et malfaisants, et, pour le fuir, **allant se cacher tout au fond des marais** (εἰς τὰ ἔλη ; Strab. XVII 2. 3 ; trad. A. Tardieu).⁴⁹³

Si le marais constitue une garantie de sécurité pour les membres de cette étrange tribu, il ne fait aucun doute que pour un lecteur grec, la référence à ce milieu accentuait encore, en l'occurrence, le sentiment d'altérité : le fait de déclarer la guerre au Soleil et de se réfugier dans un marais pour lui échapper devait apparaître comme un acte totalement incompréhensible.

On conclura sur cet aspect⁴⁹⁴ par un passage tout à fait remarquable de Tacite, à propos des peines qui, chez les Germains, sont réservées aux condamnés :

La distinction des peines découle du délit. Les traîtres et les transfuges sont pendus aux arbres ; les lâches, les poltrons, les gens de mœurs infâmes sont enfoncés dans la boue d'un

⁴⁹² Le témoignage d'Orose (fin IV^e–dbt. V^e s. ap. J.-C.) se révèle de ce point de vue très suggestif : « Alors que Marius, pendant sa fuite, avait été encerclé par l'approche de ses poursuivants, il se cacha dans les marais de Minturnes ; ignominieusement retiré de là, tristement souillé de vase, il fut conduit à Minturnes, triste spectacle, et jeté dans un cachot ; il épouvanta par sa seule physionomie l'assassin qu'on lui avait expédié » (*Contre les Païens* V 19. 7 ; trad. M.-P. Arnaud-Lindet).

⁴⁹³ Sur ce récit, relaté déjà par Diodore III 9. 2 (voir *supra*, chap. II 2).

⁴⁹⁴ Sans doute y a-t-il encore beaucoup à dire sur la question. La même perspective se retrouve par exemple dans le domaine religieux : plusieurs divinités (notamment Dionysos) sont en effet connues pour s'être retirées dans des marais et se soustraire ainsi au regard des hommes (voir notamment Tassignon, 2001 et Mazoyer 2003).

marais avec une claie jetée sur le corps. La diversité du supplice correspond à la nécessité d'exposer le crime quand on le punit, mais de cachet la honte (*Germanie* XII ; trad. J. Perret).

Ainsi la mort par le marais apparaît-elle comme la plus terrible des humiliations, puisqu'en reléguant le supplicié aux marges de la cité et en le soustrayant au regard des hommes, elle nie jusqu'à son existence et le condamne irrémédiablement à l'oubli⁴⁹⁵.

Le marais du passage

Toute frontière implique *de facto* la notion de passage. Si le marais marque une limite possible de l'*oikouménè*, il ne peut manquer de susciter aussi l'idée d'un passage « à la verticale ». De fait, le *hélos* apparaît aussi comme une zone de contact avec le monde souterrain. Avec cet aspect, nous entrons dans le domaine complexe de l'imaginaire, dont l'approche exige quelques remarques préalables.

Le philosophe Gaston Bachelard a montré toute la puissance suggestive de l'eau en général, et des eaux stagnantes en particulier⁴⁹⁶. Si ses passionnantes observations n'ont pas été sans nourrir ma propre réflexion, il me semblait un peu risqué de vouloir les appliquer sans discernement à l'Antiquité, et cela malgré l'indéniable impression d'« universalité » qui s'en dégage. La littérature grecque, en effet, regorge d'exemples qui paraissent illustrer parfaitement le fantasme contemporain du marais, tel que l'a évoqué Bachelard. Mais sa démarche, très influencée par la psychanalyse, implique une approche fort différente de la nôtre. C'est pourquoi, afin d'échapper à la tentation du rapprochement simpliste, nous avons opté pour le parti prudent de la distance. Sans nier totalement la théorie bachelardienne, c'est donc avec une volontaire « naïveté » que nous choisissons d'aborder les textes qui vont suivre, dans l'idée de dégager quelques composantes de l'imaginaire grec du marais, l'esprit si possible franc de l'interprétation contemporaine.

Revenons au lien du marais avec les profondeurs. Strabon développe cet aspect en des termes fort suggestifs lorsqu'il évoque la région de Mazaca, capitale de la Cappadoce :

Les lieux situés immédiatement au-dessous de celle-ci renferment en plusieurs endroits des feux souterrains en même temps qu'ils sont imprégnés d'eau froide, sans cependant que ni ce feu, ni cette eau ne se manifestent en surface. Aussi sont-ils en majeure partie recouverts d'herbages. Mais il arrive que le sol soit marécageux (ἐλῶδες) et que, la nuit, s'y

⁴⁹⁵ Sur la question du supplice par noyade, voir Briquel (1984). Concernant la privation de sépulture et, plus généralement, l'exclusion et l'exil dans le monde grec, voir Debidour (2007).

⁴⁹⁶ Bachelard (1942), chap. II en particulier.

allument des flammes. Les hommes d'expérience, donc, se tiennent sur leurs gardes pendant qu'ils abattent le bois, mais pour le plus grand nombre ces lieux sont dangereux et ils le sont plus encore pour les bêtes de somme, qui tombent dans des puits à feu invisibles (Strab. XII 2. 7 ; trad. Fr. Lassère).

La description associe les deux éléments contraires que sont l'eau et le feu, union invisible et improbable réalisée dans le marais⁴⁹⁷.

La descente au cœur de la terre conduit assez naturellement à considérer aussi le *helos* comme un accès au monde des morts⁴⁹⁸. D'après Homère, c'est dans un marais qu'Ulysse vient consulter les âmes⁴⁹⁹ :

Mais toi, prends ton chemin vers la maison d'Hadès ! **À travers le marais**, avance jusqu'aux lieux où l'Achéron reçoit le Pyriphlégéthon et les eaux qui, du Styx, tombent dans le Cocyte (Hom., *Od.* X, 512-515 ; trad. V. Bérard).

L'idée de porte vers l'Hadès est présentée de manière particulièrement évocatrice chez Strabon. Dans un passage sur la Triphylie, l'auteur mentionne un fleuve Achéron, qu'il associe précisément à Hadès ; il tente de donner une explication à l'existence du culte de cette divinité dans la région :

[...] Peut-être à cause des contrastes (τὰς ὑπεναντιότητας) qu'on y voit, pour reprendre le mot de Démétrios de Skepsis. En effet, si la Triphylie est une région fertile, la nielle et le jonc y trouvent un terrain propice, aussi arrive-t-il qu'on ait, suivant les endroits, au lieu d'un grand rendement, une succession de mauvaises récoltes (Strab. VIII 3. 15 ; trad. R. Baladié).

Le rapport est ici clairement établi entre Hadès et l'environnement marécageux, ce dernier étant perçu é négativement (en terme de rendement), par opposition à la partie fertile de la plaine. Ce texte, notons-le, fait aussi appel, d'une certaine façon, à l'idée de frontière, tout *contraste* impliquant *de facto* une séparation.

⁴⁹⁷ Sur l'impact imaginaire de cette association, voir Bachelard (1942) 112-117 notamment ; sur son importance dans le domaine religieux, Capdeville (2004).

⁴⁹⁸ Voir notamment Motte (1973) 237-247, et en particulier p. 239 et n. 18 pour les références. Sur les entrées des Enfers, voir plus récemment Fouache (1996).

⁴⁹⁹ Selon les mots de Fouache (1996) 3, « l'*Odyssée* fournit la première description d'un paysage infernal, dont les caractéristiques majeures auront une longue pérennité » ; la zone humide qui abrite le site oraculaire en constitue une des composantes récurrentes. Sur le contexte géomorphologique marécageux de cette région, voir Fouache (1996) 10 ; pour les représentations littéraires de la topographie infernale en Grèce, Cousin (2003). Dans la littérature latine, le marais est régulièrement présent pour caractériser le paysage infernal ; voir par exemple Lavagne (1988) 487 et Chapuis-Sandoz (2001) 147. Sur l'association de l'eau et de la mort dans la tradition orphico-pythagoricienne, voir par ex. Pugliese Caratelli (2003) 54 en partic.

Si le marais constitue parfois un passage vers le monde infernal, il convient de souligner que d'autres éléments du paysage sont susceptibles de remplir la même fonction, tels les grottes⁵⁰⁰, les prairies humides, les jardins, les bois sacrés ou les lacs⁵⁰¹. De ce point de vue, on ferait fausse route en considérant le marais comme LE symbole du seuil des Enfers. Si les valeurs dont il est porteur permettent de suggérer cette fonction, il n'en demeure que l'une des composantes possibles⁵⁰².

6. Conclusion : la terre humide et le paysan muet

La sémiotique du marais telle qu'elle ressort de la littérature antique témoigne d'une variété remarquable de représentations. Bien qu'il soit difficile d'établir des catégories cohérentes — non seulement en raison du hiatus qui sépare notre propre réseau de référence de celui des Anciens⁵⁰³, mais aussi parce que les différentes facettes du marais coexistent et interagissent constamment — notre démarche a permis de mettre en évidence un certain nombre de valeurs propres aux milieux humides. Elle montre que le jugement porté sur eux dépend fondamentalement du point de vue de l'observateur et non, comme on l'entend parfois, d'une prétendue ambiguïté intrinsèque. Le tableau suivant résume nos principaux résultats :

⁵⁰⁰ Sur cet aspect dans la littérature latine, voir notamment Lavagne (1988) 481-490, ainsi que Chapuis-Sandoz (2001) 41-46 et 144-148. On relèvera au passage les intéressantes observations de Laure Chapuis-Sandoz, qui lie la perception de la grotte à la notion de regard et à l'opposition visible/invisible, dans une perspective comparable à celle que nous avons observée pour le marais. Les analogies entre grotte et marais sont d'ailleurs nombreuses : tous deux abritent des marginaux ou des exilés (voir par exemple Lavagne, 1988, 81 et 489-490, à propos de la Sibylle de Cumes, dont le caractère n'est pas sans rappeler le λιμνοῦργος γέρων rencontré par Marius lors de son errance), et même des monstres (cf. Chapuis-Sandoz, 2001, 42). Le marais, à l'instar de la grotte, se présente également comme un « espace fondateur » (Lavagne, 1988, 62-63). Sur le lien de la grotte avec la mort dans la littérature grecque, voir Lavagne (1988) 31-156.

⁵⁰¹ Voir déjà la description du lac Achérousia chez Diodore I 96. 7 (*supra*, chap. II 2) et celle du lac Alcyonie chez Pausanias II 37. 5-6.

⁵⁰² Il n'est pas exclu que ce soit ce lien avec la mort qui ait généré le fantasme contemporain de l'engloutissement par le marais. L'eau, comme le dit Bachelard (1942) 68, « n'est plus une substance qu'on boit ; c'est une substance qui boit ; elle *avale* l'ombre comme un noir sirop. Ce n'est pas là une image exceptionnelle ». Sur cet aspect dans la littérature médiévale, voir Donadiou (1996) 51 ; sur le caractère mortifère du marais dans l'art et la littérature symbolistes, voir Bata (2002) 162-170, ainsi que Donadiou (1996) 49-54. L'idée que le marais constitue un passage et recèle des réalités cachées conduisit également à lui attribuer des vertus initiatiques. Les représentants du mouvement symboliste en témoignent de manière particulièrement révélatrice⁵⁰² ; voir par ex. Soubiran (2002).

⁵⁰³ Comme l'exprime habilement Jacob (1984) 165, « il y a chez le lecteur la convocation d'une mémoire de locuteur, d'une compétence lexicale indissociable d'un savoir partagé par un groupe, dans un lieu et à une époque donnés, bref d'un "horizon de réception" ».

Point de vue	Idée associée
« stratégique »	Obstacle ; défense, protection ; cachette
« hygiéniste »	maladie ; corruption
« économique »	subsistance, richesse
« sociologique »	frontière, limite ; passage

Dans cet éventail des « regards » transmis par la littérature, on déplore deux grands absents : il s'agit des théoriciens de l'agriculture d'une part et des paysans d'autre part, dont l'opinion eût évidemment été précieuse pour notre propos.

Concernant les premiers, il convient de rappeler qu'aucun véritable traité d'agriculture grec ne nous est parvenu⁵⁰⁴ et que notre connaissance se résume aux écrits latins qui s'en inspirèrent⁵⁰⁵. Si je renonce à aborder ici cette littérature — son analyse exigerait qu'elle soit replacée dans le contexte où elle fut élaborée, sous peine d'être mal interprétée⁵⁰⁶ —, un point me paraît digne d'être souligné : l'importance accordée à la qualité de la terre dans les pratiques agricoles laisse penser que la question du drainage et de l'irrigation aurait dû occuper une place essentielles chez les théoriciens. Or, on constate au contraire qu'il n'en est rien. Pourquoi ?

L'origine et l'objectif même de ces ouvrages permet, me semble-t-il, d'en rendre compte : œuvres de propriétaires terriens expérimentés (mais non de paysans !)⁵⁰⁷, les traités d'agriculture exposent les conditions idéales, censées garantir le fonctionnement optimal d'une exploitation agricole, au sens le plus large du terme. Si, dans ce projet, le sol joue un rôle central, on s'intéresse avant tout aux terres cultivables, en fonction de critères

⁵⁰⁴ À en croire Columelle (I^{er} siècle ap. J.-C), leur nombre paraît toutefois avoir été considérable. Dans son *De agricultura* (I 1. 7), l'auteur évoque en effet la « *magna Graecorum turba de rusticis rebus praecipiens* ».

⁵⁰⁵ Voir à ce sujet Martin (1971) Pour une mise au point commode (avec références) sur la question des textes traitant d'agriculture, voir *Neue Pauly* 1 (1996) 277-286, s.v. « Agrarschriftsteller ».

⁵⁰⁶ Notre travail a montré l'importance du discours dans le processus d'élaboration du paysage. La même démarche devrait être appliquée aux textes latins. Après avoir dégagé les spécificités propres au traités d'agriculture, il conviendrait d'en isoler les éléments d'origine grecque, en les dépouillant si possible du filtre déformant de leurs interprètes romains. On entrevoit la difficulté de la tâche.

⁵⁰⁷ On relèvera un intéressant passage de Varron, *Écon. rurale* I 5. 2, où, au cours du récit, l'un des personnages allègue l'*Histoire des plantes* de Théophraste ; un autre lui répond par ces mots : « Tu parles d'ouvrages qui sont faits pour ceux qui veulent cultiver moins la terre que les discussions philosophiques ». Columelle insiste lui aussi sur la nécessité de disposer de moyens suffisants pour pratiquer une saine agriculture : « la science et la volonté ne suffiront jamais sans les dépenses que nécessitent naturellement les différents travaux agricoles » (*De l'agriculture* I 1 ; cf. 17-18).

qui assureront un rendement maximum. Comme le précise Varron, l'agriculture « c'est savoir ce qu'il convient de semer et de faire dans chaque propriété et savoir quelle terre produit sans interruption le plus grand rapport »⁵⁰⁸. Au I^{er} siècle ap. J.-C., Columelle donne le conseil suivant : « Qu'ont ait acquis une propriété par héritage ou par transaction, il importe avant tout de connaître la nature du sol où elle se trouve. Dans le cas où elle serait placée dans des conditions défavorables, il faudrait s'en défaire, pour en acheter une autre » (*De l'agriculture* I 2. 2 ; trad. M. Nisard)⁵⁰⁹. Dans un tel contexte, le marais n'a guère sa place. Non que celui-ci soit ignoré — certains domaines comportent naturellement des zones humides, pourvoyeuses de nombreuses ressources⁵¹⁰ ; simplement, n'étant pas (ou difficilement) cultivable, il reste en dehors des préoccupations du théoricien⁵¹¹. Comme le dit Columelle, « cette question est étrangère à notre sujet, puisque nous parlons de la culture de la terre, non de sa situation » (*ibid.* II 2. 6-7). Dans ce discours, ce qui compte, c'est la fertilité et la salubrité du terrain. Peu importe la nature du sol, car si ces deux conditions sont remplies, les désavantages qui subsistent seront précisément réduits grâce à l'expérience et au travail de l'agriculteur.

Cette constatation amène à s'interroger sur la manière dont les paysans eux-mêmes percevaient les zones humides⁵¹². Éprouvait-il devant ces étendues aquatiques un sentiment

⁵⁰⁸ Varron, *Écon. rurale* I 3 (trad. d'ap. J. Heurgon) ; cf. *ibid.* I 7, où l'auteur précise à propos de la qualité du sol : « il est important de savoir quelles choses peuvent y être semées, y pousser, et de quelle sorte : toutes ne le peuvent pas convenablement dans le même domaine ».

⁵⁰⁹ Sur la question de la rentabilité par rapport au travail investi, cf. *id.* II 2. 5.

⁵¹⁰ Parmi les critères qui distinguent les meilleures terres, l'humidité constitue un facteur de première importance. Certains auteurs accordent même, sur le plan qualitatif, une primauté absolue aux prairies (Varron, *Écon. rurale* I 9-10). Columelle s'abstient, quant à lui, de parler des prés et des roseaux « plantations qui, sans demander de grands soins, ont besoin cependant d'une certaine culture » (*De l'agriculture*, préface 28) ; il recommande cependant leur présence dans le domaine (*ibid.* I 2 3).

⁵¹¹ Varron, fortement influencé par les théories hippocratiques (le médecin de Cos est explicitement mentionné), insiste également sur les méfaits des zones humides sur le plan sanitaire. Cet aspect est essentiel, car il contribue lui aussi à un meilleur rendement : en cas d'insalubrité, « non seulement le rapport est menacé, mais aussi la vie des cultivateurs ». Et l'auteur de poursuivre : « d'ailleurs la science peut diminuer le risque. En effet, si la salubrité, qui résulte du climat et du sol, ne dépend pas de nous, mais de la nature, pourtant nous gardons de grandes possibilités de rendre plus bénins, à force d'attention, les inconvénients graves » (*Écon. rurale* I 4. 3-4 ; trad. J. Heurgon). Rien n'est dit, malheureusement de cette « science » de la bonification, car tel n'était pas le propos. Columelle en revanche, donne des indications précises sur la manière de réaliser le drainage d'une terre trop humide (*De l'agriculture* II 2. 9-11). Par ailleurs, l'auteur insiste sur la complémentarité indispensable entre la salubrité du climat et la fertilité du sol (*ibid.* I 3. 1-2 et IV 1-4) ; il consacre notamment un développement à la qualité des différentes catégories d'eau. Pour lui, « la pire de toutes c'est l'eau marécageuse (*palustris*), dont le mouvement est lent et presque imperceptible. Quant à celle qui croupit dans les marais, sans jamais s'écouler, elle est véritablement pestilentielle ; et cependant, si nuisible qu'elle soit, elle se corrige par l'eau des pluies qui tombent dans l'hiver » (*De l'agriculture* I 5 3). L'influence du discours médical se révèle dans ce cas particulièrement prégnante (sur cette question, voir déjà *supra*, chap. IV 3).

⁵¹² Sur cette question, voir Châtelain (2004).

analogue à celui de cet agriculteur vaudois qui, face à au miroir sans rides du lac Léman, songe : « Que de terrain perdu ! » ?⁵¹³

Si la nature de nos sources paraît condamner irrémédiablement au silence ces oubliés de l'histoire, on ne peut s'empêcher d'établir le rapprochement avec les études contemporaines menées en milieu rural. Certes, il convient de rester prudent, car si l'applications des tels résultats à l'Antiquité reste bien sûr délicate sur le plan méthodologique, leur apport invite à une saine réflexion sur la relativité de notre documentation, et incite à faire preuve d'humilité lorsqu'on tente d'interpréter le regard des Anciens sur le monde. C'est pourquoi nous croyons judicieux d'en faire brièvement mention ici.

Dans un chapitre consacré au pouvoir évocateur du paysage, A. Roger montre l'importance du conditionnement imposé par l'art à notre regard (ce que l'auteur appelle l'*artialisation*). Et d'évoquer l'exemple éclairant de la montagne Sainte-Victoire, rendue célèbre par Cézanne, et qui « finit par n'être qu'un Cézanne »⁵¹⁴. Et de préciser que le peintre était lui-même parfaitement conscient du fait que ses contemporains, à commencer par les paysans de Provence, n'éprouvaient aucun sentiment particulier à l'égard de cette montagne, puisque ceux-ci ne la voyaient même pas. Une lettre de Cézanne à son ami Gasquet en témoigne : « Avec des paysans, tenez, j'ai douté parfois qu'ils sachent ce qu'est un paysage, un arbre. Oui, ça vous paraît bizarre. J'ai fait des promenades parfois. J'ai accompagné derrière sa charrette un fermier qui allait vendre des pommes de terre au marché. Il n'avait jamais vu, ce que nous appelons vu, avec le cerveau, dans un ensemble, il n'avait jamais vu la Sainte-Victoire »⁵¹⁵.

L'anecdote est révélatrice et semble confirmer l'hypothèse selon laquelle les « ruraux » percevaient leur pays d'abord comme « le lieu du labeur et de la rentabilité », et non avec le regard esthétisant qu'implique, en l'occurrence, l'approche paysagère du « citadin ».

Dans une enquête, consacrée aux « représentations et usages de l'eau chez les agriculteurs français », des ethnologues sont arrivés une conclusion convergente. Selon eux, le paysan, s'il connaît l'eau par son expérience quotidienne, manifeste en réalité peu d'intimité à son égard et entretient avec elle une relation d'extériorité, de caractère foncièrement instrumental. Contrairement à sa terre, il n'aime pas l'eau pour elle-même ; celle-ci ne constitue qu'un auxiliaire indispensable : « somme toute, même environné d'eau, même les pieds dans l'eau, l'agriculteur reste un terrien qui ne voit l'eau que par la terre et

⁵¹³ Voir le numéro spécial consacré au Léman de la revue *Animan. Les routes du monde* 87 (juillet-août 1998) 23.

⁵¹⁴ Roger (1997) 21, citant Ch. Lapicque, *Essai sur l'espace, l'art et la destinée* (Paris, 1958) 135.

⁵¹⁵ Roger (1997) 21-22.

pour la terre. (...) Pour lui, la question de l'aquaphilie ou de l'aquaphobie n'a pas de signification en soi »⁵¹⁶.

On comprend mieux la réaction de l'agriculteur devant le Léman : elle s'enracine dans une approche profondément « utilitariste » du paysage. Si l'on applique ce principe au marais — pourquoi échapperait-il à la règle ? — on aboutit à l'idée que, pour le paysan, ce type de milieu, sans intérêt du point de vue strictement agraire, passe tout simplement inaperçu. Un jour pourtant, la nécessité (quelle qu'en soit l'origine) le contraint à porter son regard sur lui en vue de l'exploitation ; sortant de son anonymat, le marais fait désormais partie des terres potentiellement cultivables. Mais au prix de combien d'efforts ?⁵¹⁷ Il me paraît que ce caractère rétif à l'exploitation ne peut manquer d'influencer la perception du marais par le monde paysan, qui peut se traduire, à mon avis, par une approche mitigée, voire négative, des milieux humides. La conclusion reste, bien sûr, théorique, elle n'est qu'une piste qui doit être nuancée, tout observateur étant susceptible d'adopter sur un objet donné des points de vue sensiblement différents⁵¹⁸. Quoi qu'il en soit, nous atteignons ici la limite de notre connaissance et vouloir la pousser plus loin conduirait à l'anachronisme.

⁵¹⁶ Sylvestre – Jacobi (1994).

⁵¹⁷ L'idée du combat de l'homme contre la nature est bien présente chez Columelle, *De l'agriculture* I 3. 9 : « La terre ne doit pas être plus forte que le laboureur. C'est qu'en effet lorsque la terre et le laboureur sont aux prises, si la ferme l'emporte, le fermier sera ruiné ».

⁵¹⁸ Un paysan n'est pas nécessairement uniquement agriculteur et peut très bien adopter parallèlement le point de vue du chasseur-cueilleur et celui du médecin. Voir à ce sujet les remarques intéressantes de Corbin (2001) 94-95, sur la place de la laideur dans l'appréciation du paysage.

2^e partie : Le marais au quotidien ou l'archéologie des marais aménagés

Introduction

L'étude terminologique a permis de mettre en évidence la variété et la richesse du vocabulaire grec en matière de milieux humides, que le français « marais » traduit de manière seulement approximative, en assimilant à travers un seul terme des concepts en réalité assez différents, selon le lieu et surtout le point de vue de l'observateur.

Après avoir envisagé le marais sous un angle littéraire, qui révèle une représentation, pourrait-on dire, « mentale » de l'environnement, ainsi que ses enjeux sur le plan institutionnel grâce à l'épigraphie, on est amené à s'interroger plus précisément sur les modalités qui président à son exploitation.

L'archéologie semble seule capable de nous aider à appréhender cette question. En effet, divers moyens technologiques permettent aujourd'hui de reconstituer les paléoenvironnements avec une certaine fiabilité et leur application aux zones humides laisse espérer une riche moisson d'informations. Pourtant, les difficultés ne manquent pas : à l'heure où les fouilles de sauvetage absorbent une grande part de l'activité et des ressources dévolues aux archéologues, la fouille des sites ruraux demeure fort rare⁵¹⁹. Celle-ci exige en outre la mise en œuvre de moyens considérables. Dans le cas des marais, le problème est encore accentué par la composition du sol : en effet, sa fertilité reconnue depuis l'Antiquité donne lieu à une exploitation souvent outrancière, qui non seulement empêche d'intervenir, mais provoque la disparition rapide et inexorable des derniers vestiges du passé.

⁵¹⁹ Voir Chandezon (2003) 11-12 notamment.

V. L'époque protohistorique

1. Le cas exemplaire du lac Copaïs (pl. 1)⁵²⁰

L'absence de sources écrites qui caractérise la période protohistorique oblige l'historien à faire appel à d'autres catégories de documents⁵²¹. Pour la question du drainage, ce sont les vestiges archéologiques qui constituent la source principale.

Parmi les ouvrages vraisemblablement attribuables à cette période, ceux du lac Copaïs se révèlent exemplaires, à la fois par leur étendue et par la qualité des informations disponibles.

À une dizaine de kilomètres au nord-ouest de Thèbes, au cœur des montagnes de Béotie, la vaste plaine du Copaïs constitue l'une des régions les plus fertiles de Grèce centrale (**pl. 1bis a**). Cultivée aujourd'hui sur la plus grande partie de sa surface, la région doit son statut exceptionnel à une vaste opération de bonification réalisée à la fin du XIX^e siècle. L'entreprise, il faut le souligner, ne se réalisa pas sans mal : elle impliquait de résoudre des problèmes techniques si complexes et l'engagement de moyens si considérables qu'elle nécessita plusieurs tentatives avant d'aboutir. La première remonte à la période de domination bavaroise ; elle est due au roi Otton I^{er} de Bavière, qui, entre 1836 et 1839, entreprend de regagner sur le lac cette plaine, dont les textes antiques vantaient la fertilité. L'entreprise ne sera jamais achevée⁵²². Un demi siècle plus tard, entre 1882 et 1886, un nouveau projet voit le jour, sous la responsabilité d'une compagnie française ; mais les mesures déployées resteront, là aussi, insuffisantes. Il faudra attendre encore près de cinquante ans pour voir la plaine enfin asséchée, suite aux travaux menés par une compagnie anglaise entre 1923 et 1931 (**fig. 5.1**)⁵²³.

⁵²⁰ Le tableau représente le lac Copaïs au début de la phase d'assèchement estival ; le bassin est vu du nord-est en direction de l'ouest, avec Gla et le Parnasse à l'arrière-plan. Il est l'œuvre de Carl Rottmann, peintre officiel de Louis I^{er} de Bavière, qui avait commandé notamment deux séries de tableaux, l'une consacrée à la Grèce et l'autre à l'Italie, afin d'embellir les arcades du jardin de son palais de Munich (cf. Knauss, 1990, 164).

⁵²¹ Si la tradition mythologique permet de soupçonner de nombreuses références à cette histoire lointaine, elle présente aussi des difficultés d'interprétation considérables. Très délicate, la lecture « historique » de la mythologie nécessite donc une grande prudence : sur cette question, voir *infra*, chap. X.

⁵²² Knauss (1990) 127-207, étudie ce dossier à partir d'un fond d'archives de l'État grec, composé de vingt huit lettres échangées entre le roi, ses représentants et les différents acteurs du projet.

⁵²³ Knauss *et al.* (1984) 161-165. On trouvera d'intéressantes photographies des entreprises française et anglaise sur le site <http://www.orchomenos.gr>. C'est à la suite de ces travaux qu'apparurent les vestiges précédemment submergés des installations antiques. Bien que l'exploitation intensive du sol conduise progressivement à leur disparition, quelques restes subsistent aujourd'hui encore, notamment sous forme de murs, de fossés, de canaux ou de traces de creusements (canaux, puits, galerie, etc.) pratiqués dans le rocher.

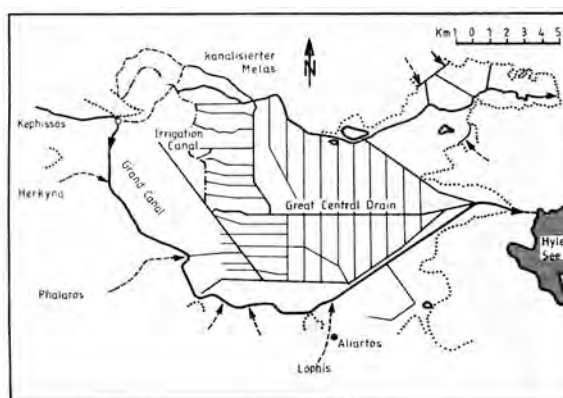


Fig. 5.1 Lac Copaïs, schéma du réseau hydraulique issu du projet anglais, 1935 (d'ap. Knauss *et al.*, 1984, fig. 5.1 b).

On est donc frappé d'apprendre que, voici près de trois mille cinq cents ans, les hommes tentèrent déjà de gagner ici des terres sur le lac qui les occupait, en planifiant un projet de drainage parmi les plus anciens et les plus audacieux du monde méditerranéen antique⁵²⁴.

Quelles raisons incitèrent les Anciens à bonifier le Copaïs ? Quels furent les principes adoptés et les moyens mis en oeuvre pour le réaliser ? Autant de questions auxquelles nous tenterons, dans ce chapitre, d'apporter quelques éléments de réponse.

Sources et contexte

De manière générale, la tradition littéraire a gardé fort peu d'informations sur la géographie du lac et de ses abords⁵²⁵. Notre ignorance s'étend au système de drainage, dont les textes ne disent presque rien. Si l'origine préhistorique du dispositif explique en grande partie le silence qui l'entoure, on s'étonne cependant que la tradition n'en ait pas conservé le moindre souvenir. Cette lacune incite à penser qu'assez tôt — mais au plus tard à l'époque archaïque — les eaux avaient repris leurs droits dans la plaine, recouvrant au moins en partie les installations anciennes.

Nos deux sources principales, Strabon et Pausanias, décrivent la région telle qu'elle se présentait entre le I^{er} s. av. et le II^e s. ap. J.-C. En revanche, seul le second visita

⁵²⁴ Le caractère exceptionnel, sinon unique, de l'entreprise a pu être mis en évidence grâce aux recherches menées par une équipe pluridisciplinaire (géologues, archéologues, ingénieurs et historiens) rattachée à la *Technische Universität* de Munich (cf. Knauss *et al.*, 1984).

⁵²⁵ Son nom même a pu varier selon les époques et les habitudes locales : cf. Knauss *et al.* (1984) 16-17 ; pour la question des sources en général, *ibid.* 13-65.

personnellement la Béotie⁵²⁶. Pour le reste, on doit se contenter de mentions isolées et souvent imprécises. L'archéologie et l'épigraphie viennent heureusement compléter en partie ce manque, sans toutefois parvenir à le combler tout à fait⁵²⁷.

Pour comprendre les raisons qui poussèrent les hommes de l'Âge du Bronze à entreprendre le drainage du Copais et tenter d'en saisir les modalités de réalisation, il importe de déterminer au préalable les conditions naturelles qui présidèrent à leur action. La chose est rendue possible grâce à Strabon (IX 2. 15-20), qui décrit de manière remarquablement précise l'intérieur du pays béotien ; laissons nous guider par son propos, en relevant les termes les plus significatifs pour notre propos :

15. À l'intérieur des terres font suite des plaines encaissées, que des montagnes enserrent de toutes parts sur les autres côtés que la mer [...].

16. De ces plaines, les unes sont marécageuses (λιμνάζει) du fait des cours d'eau qui s'y répandent, mais qui, tout en s'y déversant, trouvent ensuite une issue ; les autres sont sèches, et, en raison de leur fertilité, accueillent toutes sortes de cultures. Comme le sol est plein de cavernes et de crevasses en profondeur, il s'y produit souvent de violents séismes, qui tantôt obstruent les issues, tantôt les débloquent, que celles-ci aillent jusqu'à la surface ou qu'elles commandent des galeries souterraines (ὑπόνομοι). La conséquence en est que les eaux trouvent à s'écouler sous terre ou restent en surface sous forme de marais (λιμναίοι) ou de cours d'eau (ποταμιοί). Parfois, l'engorgement des canaux (πόροι) dans les profondeurs du sol provoque une remontée du niveau des lacs, qui atteint les lieux habités si bien qu'on voit s'engloutir sous les eaux villes et campagnes environnantes. Ces mêmes canaux ou d'autres viennent-ils à se déboucher, les unes et les autres se découvrent à nouveau. Aux mêmes endroits on peut tour à tour passer en bateau ou à pied sec, et les mêmes villes sont tour à tour sur les bords d'un lac ou à bonne distance. [...]

17. Ceci peut se produire de deux façons : ou bien sans que les villes se déplacent, si la hauteur où se trouvent les habitations empêche qu'elles soient submergées, quand le niveau des eaux s'élève, ou bien parce qu'elles sont abandonnées et rebâties plus haut, lorsque la

⁵²⁶ S'il y a de bonnes chances que Strabon se soit rendu à Athènes, « rien ne nous autorise à penser qu'il a traversé la Béotie » (voir l'introduction de R. Baladié au livre IX, Paris, Les Belles Lettres, 1996, 22).

⁵²⁷ L'interprétation des vestiges, souvent très ténus, se révèle malaisée. Il ne reste des anciennes digues que des élévations de terre, des alignements de pierres et quelques tronçons de murs. Même lorsque ceux-ci sont bien conservés, il peut subsister des doutes quant à leur fonction : s'agit-il de digues bordant d'anciens canaux, fermant des polders, de routes ou simplement de murs « volants », etc. ? Autant de questions dont les réponses conditionnent l'interprétation de l'ensemble du système. Concernant les canaux, leur présence se signale au sol par le contraste de couleur que forme le matériau de remplissage par rapport au terrain environnant. Leur observation exige donc non seulement de l'attention, mais également des conditions d'observation favorables (vue aérienne, humidité du sol).

fréquence du risque couru en raison de la proximité des eaux les amène à se libérer de cette crainte en se déplaçant sur des terrains plus éloignés ou plus élevés.

Pour les agglomérations ainsi déplacées, il en résulte, quand elles conservent le même nom, que l'appellation, qu'elles méritaient d'abord par suite d'une particularité locale, n'a plus maintenant sa raison d'être. Ainsi il est probable que le nom de Platées dérive du terme qui désigne l'extrémité plate de la rame (πλάτη), et qu'on appelait « platéens » des gens qui vivaient du métier de rameurs ; mais maintenant qu'ils sont installés loin du lac, il n'est plus naturel de le appeler ainsi. Hélos, Héléon, Heilésion doivent leur nom à leur situation en bordure de marais (ἔλος), or, de nos jours, ce n'est plus le cas, soit que ces villes aient été rebâties plus haut, soit que le niveau du lac ait considérablement baissé par suite d'un écoulement survenu après coup, ce qui peut également se produire.

18. On le voit notamment dans le cas du Céphise qui apporte ses eaux au lac Copaïs. Ce dernier grossissait au point de menacer d'engloutir la ville de Copai dont il est fait mention dans Homère et à laquelle le lac a emprunté son nom ; mais un gouffre (χάσμα) se forma en bordure du lac non loin de Copai, ouvrant au trop plein des eaux une issue souterraine longue de trente stades, que le fleuve emprunta avant de déboucher à l'air libre près de Larymna [...].

L'interruption de la montée des eaux mit fin au danger couru par les cités riveraines du lac, sauf pour celles qui avaient déjà été englouties. [...]

Il se forma aussi, dit-on, au voisinage d'Orchomène un gouffre (χάσμα) que le fleuve Mélas emprunta ; celui-ci arrosait la région d'Haliarte et y formait le marais (ἔλος) qui produit le roseau propre à la fabrication des *auloi*. Mais ce fleuve a complètement disparu, soit que la dispersion de ses eaux s'effectue, grâce à ce gouffre, dans des canaux que l'on ne voit pas, soit que le marais (ἔλος) et les étangs (λίμναι) de la région d'Haliarte suffise à les absorber ; d'où vient que le poète appelle l'endroit « herbeux » quand il parle de

l'herbeuse Haliarte.

19. Les fleuves dont nous parlons descendent des montagnes de Phocide. C'est le cas du Céphise qui prend sa source à Lilaia, ville phocidienne, comme le dit Homère :

Et ceux qui habitaient Lilaia aux sources du Céphise.

Il arrose Élatée, la plus importante des villes de Phocide, ainsi que Parapotamia et Phanoteus, petites places phocidiennes elles aussi, avant d'atteindre Chéronée en Béotie, puis, après avoir traversé le territoire d'Orchomène et de Coronée, aller se déverser dans le lac Copaïs.

Le Permessos et l'Olméios au contraire, nés tous deux dans l'Hélicon, confluent avant de se jeter, eux aussi, dans le lac Copaïs au voisinage d'Haliarte. D'autres cours d'eau encore s'y déversent. C'est donc un grand lac (λίμνη) dont le périmètre mesure trois cent quatre vingt stades [sc. 70 km env.] ; il n'a d'autre écoulement visible que le gouffre qui reçoit les eaux du Céphise et les marais (ἐλαα ; trad. R. Baladié).

Le tableau brossé par le géographe d'Amasée livre des informations capitales pour comprendre l'enjeu des travaux réalisés dans le Copaïs. La situation qu'il décrit permet en effet de mesurer l'ampleur des contraintes environnementales auxquels les Béotiens furent confrontés tout au long de leur histoire, et cela dès les époques les plus reculées⁵²⁸.

S'il fallait résumer la situation en quelques traits, on pourrait dire que la plaine du Copaïs peut être comparée à un gigantesque entonnoir : cernée de tous côtés par une barrière montagneuse, elle fait office de bassin de déchargement naturel pour les cours d'eau venus des sommets environnants (**fig. 5.2**)⁵²⁹. Ce qui le distingue d'autres formations analogues, c'est l'absence (au moins apparente) d'écoulement en surface ; combinée à l'imperméabilité du sol, celle-ci empêche le drainage efficace des eaux, exposant la région à un risque constant d'inondation⁵³⁰.

Il existe bien en bordure du bassin ce qu'on appelle des catavothres, exutoires naturels dont les Anciens avaient parfaitement compris leur rôle essentiel (**pl. 2 a et b**). On en dénombre plus de vingt-quatre sur le côté est du bassin, dont les plus importantes bordent les rives est et nord-est. Caractéristiques des formations dites karstiques, ces gouffres sont connus dans d'autres régions de Grèce, où ils portent aussi le nom de bérèthres ou zérèthres⁵³¹. Grâce à elles, les eaux du Copaïs étaient évacuées en direction de l'Est, dans le Golfe euboïque (Larymna, Skroponéri), où elles réapparaissaient sous forme de résurgences côtières et peut-être sous-marines⁵³².

⁵²⁸ Ces contraintes furent constantes, même si elles ont pu être ressenties à des degrés variables selon les époques. On notera à ce propos que, d'après Knauss *et al.* (1984) 185, la situation climatique qui régnait à l'époque mycénienne différait peu des conditions actuelles ; cf. Argoud (1987 a) 207 et (1987 b) 25-28 [pour la période historique].

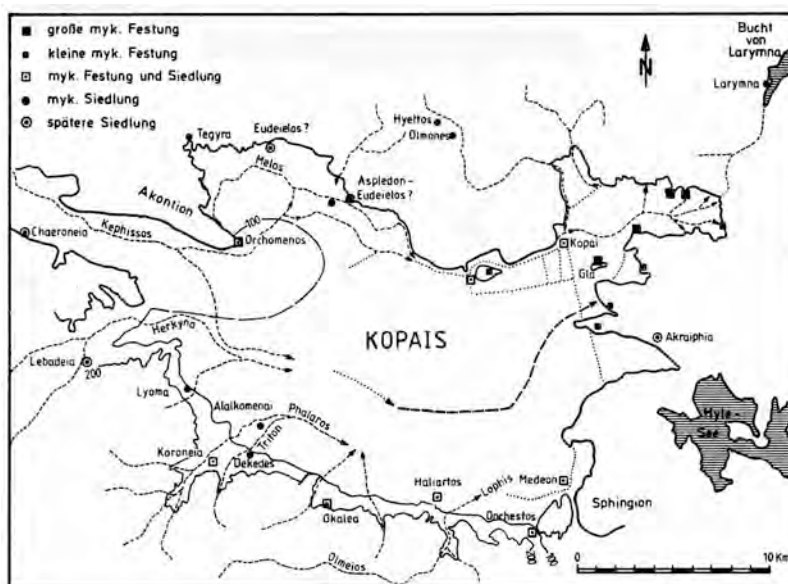
⁵²⁹ La surface totale du bassin-versant atteint 350 km² env.

⁵³⁰ Il paraît cependant très improbable qu'un lac ait jamais recouvert la totalité de la plaine ; il vaut mieux imaginer différents secteurs, plus ou moins inondés en fonction de la topographie et des saisons. C'est sans doute à ces surfaces aquatiques mouvantes et dispersées que se réfèrent les nombreuses appellations qui, dans nos sources, désignent le lac.

⁵³¹ Outre la Béotie, Strabon en mentionne par exemple en Argolide et surtout en Arcadie (VI 2. 9 ; VIII 8. 4)

⁵³² Voir Mistardis (1967).

La capacité d'évacuation des déversoirs était cependant régulièrement dépassée en période de hautes eaux⁵³³. Par ailleurs, il n'était pas rare que les gouffres s'obstruent en raison de l'accumulation de matériaux drainés par le courant ou à la suite de séismes, provoquant des catastrophes aussi soudaines qu'imprévisibles⁵³⁴.



5.2 Plaine du Copaïs, répartition des principaux cours d'eau à l'intérieur du bassin (d'ap. Knauss *et al.*, 1984, fig. 2.1).

Les fluctuations du niveau d'eau constituèrent donc, à toutes les époques, une source de danger pour les établissements implantés en bordure immédiate de la plaine : c'est à cette menace que les hommes tentèrent de remédier⁵³⁵. La multiplicité des facteurs (climatiques,

⁵³³ Le cycle hydrologique annuel des massifs montagneux de Grèce centrale se répartit schématiquement en 3 périodes : les précipitations les plus importantes ont lieu d'octobre à janvier ; les mois de février à mai sont marqués par la fonte des neiges, tandis que le climat est sec de juin à septembre. Bien qu'on manque de données chiffrées précises, on peut estimer, d'après Knauss (1989 b) 54, que le niveau de précipitations varie pour les trois périodes selon un rapport de 10 à 5 et 1 respectivement.

⁵³⁴ Plusieurs catavothres sont aujourd'hui totalement bouchées (Spitia, Binia notamment). À propos des tremblements de terre, fréquents dans cette région aux dires de Strabon (IX 2. 16), voir Knauss (1984) 23-24, qui recense divers témoignages ; concernant les villes disparues, voir notamment Knauss *et al.* (1984) 57-60 ; cf. Kalcyk *et al.* (1986) 31-32 et *ibid.* (1989). Il n'est pas exclu que la tradition mythologique ait gardé le souvenir de telles catastrophes, comme semblent le suggérer plusieurs épisodes en rapport avec Héraklès, héros thébain par excellence (sur cette question, voir *infra*, chap. X).

⁵³⁵ La situation perdura jusqu'à la fin du XIX^e s. Les récits des voyageurs qui parcoururent le Copaïs avant les années 1880, date des premiers travaux d'assèchement modernes, constituent, de ce point de vue, une source de premier intérêt, car ils nous informent sur la situation hydrographique du bassin avant l'intervention humaine. On citera notamment les noms de E. Dodwell (1767-1832), K.O. Müller (1797-1840), P.W. Forchhammer (1801-1894), H.N. Ulrichs (1807-1843), K.-G. Fiedler (1791-1853), W. Vischer (1808-1874) ou H.G. Lolling (1848-1894) ; leurs témoignages sont rassemblés chez Knauss *et al.* (1984) 71-107.

géologiques, hydrologiques) excluait cependant d'espérer en maîtriser l'ensemble des effets. C'est pourquoi, faute de pouvoir contrôler le niveau des précipitations ou le débit des fleuves, on opta pour la seule solution techniquement réalisable, qui consistait à améliorer artificiellement le processus naturel de drainage à l'intérieur du bassin⁵³⁶.

*Remarques préalables sur la chronologie du système*⁵³⁷

La chronologie du Copais se révèle très difficile à établir. Le fait s'explique d'abord, nous l'avons relevé, par la rareté des textes. Nos deux sources historiques principales, Strabon et Pausanias, ne disent absolument rien d'un quelconque système de drainage ou d'irrigation. Le premier rapporte en revanche une tradition qui nous intéresse au premier chef :

On prétend, dit-il, que l'emplacement occupé maintenant par le lac Copais était auparavant asséché, qu'il appartenait alors aux Orchoméniens, ses proches voisins, et qu'on y pratiquait toutes sortes de culture (Strab. IX 2. 40 ; trad. R. Baladié).

Malgré l'absence de repères chronologiques, le géographe livre une information précieuse : le lac, un jour, avait été l'objet d'un drainage à des fins agricoles. Le texte donne même l'impression qu'à cette époque, la plaine était totalement sèche, ce qui, en réalité, ne fut jamais le cas (ou seulement de manière très ponctuelle)⁵³⁸. Selon l'auteur, Orchomène exerçait alors son hégémonie sur l'ensemble du bassin : cette précision implique un contexte nécessairement antérieur à l'époque classique, puisqu'au cours de l'époque archaïque, Thèbes ne cessa d'étendre son influence en Béotie⁵³⁹ ; il faut donc remonter au-delà.

On sait par diverses sources qu'Orchomène, autrefois, avait été le cœur de la brillante civilisation des Minyens, dont elle constituait la capitale⁵⁴⁰. Les voyageurs vinrent

⁵³⁶ Le calcul du débit maximum constitue le fondement du système de drainage actuel. C'est lui qui détermine la capacité drainante minimale à atteindre pour éviter les inondations et qui conditionne par conséquent l'ensemble des travaux à accomplir. Selon Knauss *et al.* (1984) 161-166, c'est l'évaluation erronée de ce niveau qui fut à l'origine de l'échec de l'entreprise française d'assèchement dans les années 1880.

⁵³⁷ Sur cette question, voir Knauss *et al.* (1984) 51-57.

⁵³⁸ Knauss *et al.* (1984) 210-212 ; Knauss (2001) 34-35.

⁵³⁹ Les rares sources à disposition ne permettent pas de dater précisément cette progression, mais il est certain qu'à partir du VI^e s. au plus tard, Orchomène n'était plus seule maîtresse du bassin (cf. Buck, 1979, 97-101).

⁵⁴⁰ Le lien d'Orchomène avec les Minyens est déjà établi par Homère, *Il.* 2.511 ; cf. Thuc. IV 76.3 ; Strab. IX 2.40 ; Paus. I 9.3 ; IX 36. 5-6 et 38. 2 (à propos du « Trésor de Minyas »). Concernant l'hégémonie d'Orchomène, Isocr., *Plataïque* [XIV] 10 ; Diod. XV 79. 5 ; cf. notamment Knaus *et al.* (1984) 30-35 ; Kalcyk *et al.* (1986 b) 36.

d'ailleurs très tôt à « Orchomène la Minyenne » chercher les vestiges de cette ville, dont les mythes gardaient le souvenir glorieux et dont Homère chantait la richesse proverbiale⁵⁴¹.

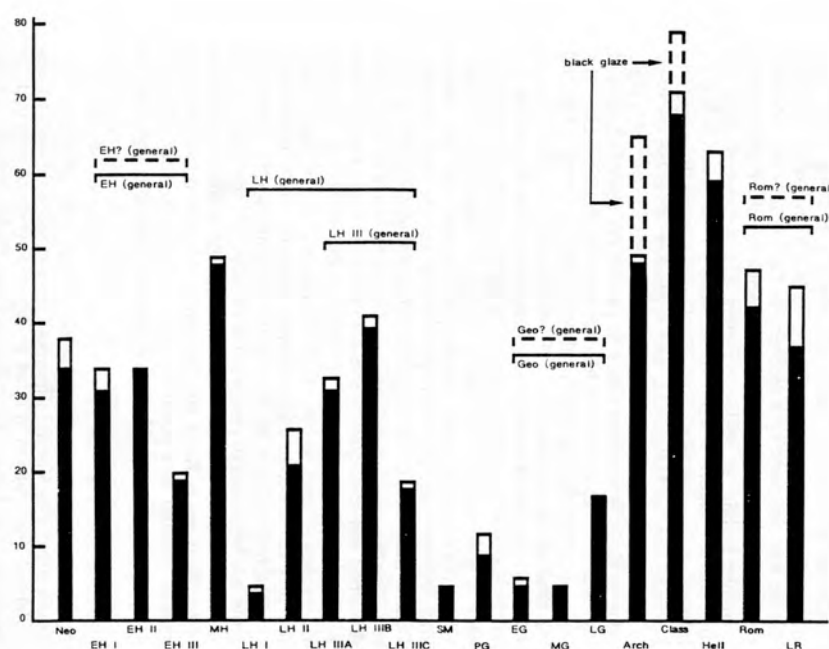
C'est donc assez naturellement que le lien fut établi avec les vestiges qui apparurent dans le bassin à la suite des travaux de bonification. Ce cadre général s'accorde-t-il aux données archéologiques à disposition ?

La céramique atteste que la plaine du Copais fut occupée au moins à partir du Néolithique. Cependant, c'est seulement au cours de l'Helladique moyen que s'implantent les fameux Minyens, que l'on considère aujourd'hui comme les premiers représentants de la culture grecque en Béotie⁵⁴². L'accroissement remarquable du nombre de sites recensés pour la fin de l'Helladique récent témoigne, semble-t-il, d'une expansion spectaculaire (**fig. 5.3**)⁵⁴³ ; celle-ci s'accompagne d'une vague de constructions, notamment sous la forme de puissantes forteresses — nous y reviendrons.

⁵⁴¹ Hom. *Il.* 9, 381. Parmi les explorateurs fameux, on citera, E. Dodwell, qui visita la région entre 1801 et 1806 (cité par Knauss *et al.*, 1984, 75 en partic.). Dès 1820, K.O. Müller consacre un volume à *Orchomenos und die Minyer*. En 1880, la fameuse « Tombe de Minyas » fouillée par Schliemann est aussitôt rapprochée du fameux « Trésor d'Atrée », à Mycènes, qui était daté vers 1325 av. J.-C. (voir aussi Knauss, 1990) 76-79.

⁵⁴² Ce phénomène de colonisation s'inscrit d'ailleurs dans un mouvement qui touche l'ensemble de la Grèce. Sur le plan climatique, il semble correspondre à une période plutôt sèche ; elle se serait prolongée entre 2500 et 1500 env., pour se terminer au début de l'helladique récent, au moment des grands travaux (Knauss, 1989 a, 270 ; cf. Kalcyk *et al.*, 1986 b, 34-36). Sur l'évolution de l'habitat dans le Copais, voir Fossey (1984) 407-453, ainsi que Buck (1979) 36.

⁵⁴³ Fossey (1984) 422 indique un accroissement de près de 26% du nombre de sites recensés entre l'HR III A et III B. D'après Buck (1979) 36-38, l'Hell. moy. est représenté en Béotie par env. 40 sites, tandis que 19 sont recensés pour l'HR I et II et près de 65 pour l'HR III A et B.



5.3 Évolution du nombre de sites dans le Copais sur la base des *surveys* (d'ap. Fossey, 1988, fig. 52).

Concernant les vestiges hydrauliques proprement dits, on soulignera la difficulté à établir une chronologie précise. Si les critères architecturaux livrent un certain nombre d'indications, ils restent très approximatifs pour ce type d'installations⁵⁴⁴. L'appareil cyclopéen⁵⁴⁵, utilisé en particulier pour les digues, permet cependant de rattacher la plupart des structures à un ensemble connu dans l'ensemble du monde grec entre le XIV^e et le XIII^e siècle av. J.-C.⁵⁴⁶

La durée des travaux ainsi que les différentes étapes de construction — l'étendue de l'entreprise exclut d'imaginer que cette première phase ait pu être réalisée d'un seul

⁵⁴⁴ Calvet – Geyer (1992) 129 notent, à propos de la Syrie, que la datation « est peut-être actuellement le problème le plus épineux de l'étude des barrages anciens ».

⁵⁴⁵ Il consiste en blocs bruts ou à peine dégrossis de grande dimension. Pour une illustration de ce type d'assemblage, voir par ex. Knauss (1984) 143, figs. 4. 9 a-d (dessin) et 4. 10 ; *id.* (1990), figs. 2. 24-25 et 27, etc. Il est en revanche beaucoup plus difficile de dater les fossés et canaux correspondants.

⁵⁴⁶ Voir Knauss *et al.* (1984) 191. Kalcyk *et al.* (1986 b) 36, mentionne à titre de comparaison une digue d'Aghios Adrianos, au nord-est de Tirynthe, qui servait également à canaliser un fleuve ; fort proche dans sa conception des ouvrages du Copais, elle semble pouvoir être datée du XIV^e ou du XIII^e s. (sur cet ouvrage, voir aussi Knauss, 2001, 58-64).

tenant — restent malheureusement inconnues. Le manque d'information s'avère d'autant plus gênant que ces facteurs conditionnent l'image que l'on se forge de la société qui en fut l'instigatrice : un tel ouvrage, en effet, n'a pas la même signification (sociale, politique ou économique) s'il est accompli en quelques années ou sur plusieurs décennies.

Pour J. Knauss, le projet aurait nécessité plusieurs dizaines d'années, voire un ou deux siècles (mais guère plus)⁵⁴⁷. Si tel est le cas, l'hypothèse minyenne s'en voit encore renforcée, aucun état n'étant suffisamment fort pour assumer, dans la Béotie d'après 1200, une telle réalisation.

La chute du monde mycénien entraîne au contraire l'abandon du réseau de drainage, qui ne sera réactivé (au moins partiellement) qu'à l'époque historique, sans qu'il soit toujours possible de distinguer les différentes phases ni leur ampleur respective. Cette situation complique singulièrement la reconstitution historique lorsqu'il s'agit de juger de la continuité et de l'efficacité de l'ouvrage à travers le temps. Parmi les interventions nouvelles, il semble cependant qu'aucune n'ait été destinée à agir de manière indépendante, mais plutôt comme les éléments d'un système, dont on souhaite améliorer ponctuellement l'efficacité⁵⁴⁸.

Seules des fouilles systématiques permettraient d'apporter peut-être des précisions à ce tableau qui, pour la phase ancienne, reste passablement approximatif. Le rythme alarmant des destructions dues à l'agriculture intensive pratiquée dans la plaine menace cependant plus que jamais de faire disparaître rapidement et définitivement les quelques données susceptibles d'être encore exploitées.

Le système de drainage mycénien : les grands principes

Grâce à une approche interdisciplinaire, l'équipe de recherche de la *Technische Universität* de Munich parvint à comprendre et à proposer une reconstitution du projet de bonification mis en place par les Mycéniens. Il n'est pas question de reprendre ici cette étude dans le détail⁵⁴⁹. Dans ce chapitre, on se propose seulement de présenter quelques lignes directrices qui permettront de mesurer l'ampleur et les enjeux de l'entreprise.

⁵⁴⁷ Knauss *et al.* (1984) 188 ; *ibid.* (1989) 273.

⁵⁴⁸ À l'exception de quelques digues de protection contre certains cours d'eau coulant au sud (Kalcyk *et al.*, 1986 b, p. 34).

⁵⁴⁹ Tout est parfaitement exposé chez Knauss (1984) ; pour un aperçu plus synthétique, voir notamment Kalcyk *et al.* (1986 b) ; *ibid.* (1989) ; Knauss (1989 a).

Concernant la situation géographique, on précisera d'abord que si les sources à disposition permettent de dresser une carte relativement précise du Copaïs et de ses abords (**pl. 3**), de très nombreuses questions restent aujourd'hui ouvertes⁵⁵⁰.

La plaine se présente, nous l'avons vu, comme un bassin lacustre bordé de montagnes⁵⁵¹. Du point de vue géologique, elle s'inscrit dans un contexte régional plus vaste, qui englobe tout le nord-est béotien. Celui-ci se caractérise par une formation de type karstique, c'est-à-dire par une composition calcaire et « une topographie souterraine particulière due à la dissolution de certaines parties du sous-sol et au cheminement des eaux dans les galeries naturelles ainsi formées »⁵⁵². La nature du sol permet également de rendre compte de la présence de plusieurs lacs, dont le Copaïs est le plus vaste⁵⁵³.

Parmi les nombreux cours d'eau qui aboutissent dans le bassin, les plus importants ont leur source dans les massifs montagneux situés à l'ouest (Céphise, Mélas, Hercyne)⁵⁵⁴ et sur le côté sud (Phalaros, Lophis)⁵⁵⁵. Rarement actifs toute l'année, le courant de ces fleuves pouvait se révéler abondant voire torrentiel en cas de fortes précipitations⁵⁵⁶. C'est précisément au cours de ces périodes que, débordant de leur lit, ils se répandaient dans la plaine et formaient un lac plus ou moins étendu.

⁵⁵⁰ La topographie et la toponymie des localités et des cours d'eau en particulier restent sur bien des points incertaines (cf. d'ailleurs les intéressantes remarques de Strabon IX 2. 21, sur la difficulté pour le géographe de se repérer à l'intérieur des terres par rapport au littoral, et sur le rôle des lacs dans ce jalonnement) ; les aspects techniques sont également loin d'être tous résolus. Je laisse de côté ces questions, qui ne touchent pas directement notre sujet. Sur quelques unes de ces « énigmes », voir Lauffer (1985).

⁵⁵¹ Les sommets les plus élevés se trouvent au sud, avec l'Hélicon (1750 m) et le Parnasse (2450 m), tandis qu'au Nord, l'altitude est moindre avec le Chlomon (1100 m) et le Kallidromon (1300m).

⁵⁵² La définition est tirée du *Glossaire International d'Hydrologie* [accessible sur le site du Comité National Français des Sciences Hydrologiques : <http://www.oieau.fr/cnfsh>]. Concernant la situation géologique et hydrographique dans le Copaïs, voir Knauss *et al.* (1984) 172-185 et Mistardis (1967) ; sur les formations karstiques, voir plus généralement Derruau (1988) 309-325.

⁵⁵³ Ses eaux sont aujourd'hui canalisées vers le lac Hyliki situé à l'est ; elles s'écoulent ensuite vers le lac Paralimni, avant de rejoindre la mer dans le Golfe euboïque. Les trois lacs se situent respectivement à une altitude moyenne de 92 m, 52 m et 36 m.

⁵⁵⁴ Né à proximité immédiate d'Orchomène, au pied de l'Akontion, le Mélas est actif toute l'année ; le Céphise, également permanent, prend sa source en Phocide, au nord-ouest du Parnasse. Coulant en partie côte à côte à partir d'Orchomène, l'identification de ces deux fleuves a parfois donné lieu à des confusions dans les sources. Knauss (1984) 17-20 les explique par la difficulté à repérer sur le terrain le cours du Mélas, qui s'épanchait dans un secteur marécageux et en grande partie recouvert par la végétation (cf. Strabon IX 2. 18). Cette indistinction se révélait encore plus flagrante lorsque le lac s'était formé. Le cours du Céphise n'était pas, lui non plus, établi partout de manière précise : aux abords d'Orchomène notamment, le bras principal coulait vers le Nord et rejoignait le Mélas, tandis qu'un bras secondaire permettait d'évacuer un éventuel trop-plein en direction du sud. L'Hercyne venait quant à lui de l'Hélicon et aboutissait dans le Copaïs après avoir traversé le territoire de Lébadée, augmenté de plusieurs affluents (Kuarios, Triton).

⁵⁵⁵ Pour les autres cours d'eau attestés dans cette région et les problèmes d'identification, voir Knauss *et al.* (1984) 17-22.

⁵⁵⁶ Pour des indications chiffrées, voir Knauss *et al.* (1984) 179-185.

Il n'est pas inutile d'ouvrir à ce propos une brève parenthèse : si les sources de l'époque moderne permettent de se faire une idée de l'extension maximale du lac avant les travaux d'assèchement modernes (**pl. 2 b**), il serait illusoire de penser que cet état correspond, même approximativement, à la situation ancienne⁵⁵⁷ : en effet, même si le lac occupait la plaine de façon permanente dans la première moitié du second millénaire, les eaux ne semblent jamais avoir atteint un niveau aussi élevé. Le tableau ci-dessous permet d'apprécier la situation au cours du temps (voir aussi **pl. 4 a et b**)⁵⁵⁸ :

	Helladique moyen (avant travaux)⁵⁵⁹	Helladique moyen (après travaux)	I^{er} s. av. J.-C (Strabon IX 2. 19)	XIX^e s. (avant drainage)
Extension lac	~180-190 km ² (hiver) ~105 km ² (été)	~140-150 km ² (hiver) ~105 km ² (été)	~190 km ²	~240-250 km ²
Périmètre	~90 km (hiver) ~50 km (été)	~60 km (hiver) ~50 km (été)	70 km (380 stades)	110 km
Cote d'altitude*	~95 m (hiver) ~93.5 m (été)		95 m	97 m

* Le fond du bassin se situe à l'altitude moyenne de 93 m.

Le projet de drainage tel qu'il avait été voulu par les concepteurs minyens visait un double objectif⁵⁶⁰ : le premier consistait à limiter, sinon écarter totalement, l'inondation de

⁵⁵⁷ L'extension et le niveau du lac constituent pour l'historien des facteurs décisifs, car ce sont eux qui déterminent le développement de l'habitat autour du bassin. Knauss montre bien que l'application de la situation moderne aux périodes anciennes a conduit à une interprétation erronée des objectifs et de l'efficacité des installations mycéniennes, vision que les recherches interdisciplinaires ont permis de corriger : voir Knauss (1989 a) 266.

⁵⁵⁸ Pour ces chiffres, qui doivent évidemment être considérés comme des estimations, cf. Knauss *et al.* (1984) 179-185 et *ibid.* (1989) 270 ; on notera quelques différences entre les deux publications, qui tiennent sans doute à la manière de calculer les moyennes. J'ai retenu ici les données contenues dans l'article le plus récent (également plus synthétique), en les complétant par le second.

⁵⁵⁹ Knauss *et al.* (1984) 183 estime à env. 550 mio de m³ la quantité d'eau qui traverse la plaine au cours six mois d'hiver hydrologique — cela représenterait un tiers seulement de l'eau s'écoulant dans l'ensemble du bassin-versant, le reste étant absorbé dans le sol (cf. Knauss, 1989 b, 48). Si l'on considère, selon l'hypothèse la plus extrême, que la totalité des eaux était retenue dans la plaine, le lac aurait atteint une profondeur de quelque 2,5 m (avec une variation de ± 1 m en fonction de la situation climatique et de la saison). L'ingénieur précise cependant que sur les 700 mio. de m³ d'écoulements annuels, environ la moitié pouvait être absorbée par les catavothres et un quart disparaissait par évaporation : seul le quart restant était donc stocké dans le lac.

⁵⁶⁰ Si la théorie de l'équipe allemande permet de proposer une interprétation cohérente des vestiges découverts dans la plaine, Knauss *et al.* (1984) 186-187 insistent sur le caractère en partie conjectural du résultat.

la plaine, en dérivant les hautes eaux grâce à des canaux pour les amener vers les catavothres, où elles étaient évacuées grâce aux courants souterrains.

Le second volet, qui constitue l'aspect le plus original de l'entreprise, avait pour but d'accroître la surface de terres utiles. Le but fut atteint grâce à la création de polders, c'est-à-dire en isolant le terrain que l'on souhaitait bonifier au moyen de digues⁵⁶¹. Le secteur ainsi délimité, une fois isolé de la zone inondable, était asséché en vue de l'exploitation⁵⁶². Et comme il était techniquement impossible d'obtenir une étanchéité absolue⁵⁶³, les ingénieurs, firent preuve d'une grande ingéniosité, en incluant dans chaque polder une ou plusieurs catavothres, qui permettaient d'éliminer les eaux d'infiltration.

La théorie des polders modifie en profondeur la vision que l'on avait jusque là du système hydraulique antique : l'idée ancienne postulait, en effet, que le lac avait été asséché intégralement⁵⁶⁴ ; la nouvelle interprétation implique au contraire que seule une partie de la surface fut réellement exploitée. Les vestiges découverts sur le terrain confirment, nous allons le voir, l'application de ce principe.

Les vestiges

La partie du bassin la plus soumise aux risques d'inondations se situe au nord et au nord-est, là où s'épanchent naturellement les grands fleuves venus de l'ouest (Mélas, Céphise, Hercyne)⁵⁶⁵. Les premiers travaux consistèrent à soustraire certains secteurs aux

⁵⁶¹ Sur cette question, voir Knauss *et al.* (1984) 205-213. Pour les différents types de polders et leurs surfaces respectives, voir le récapitulatif donné par Kalcyk *et al.* (1986 b) 28.

⁵⁶² Le drainage permet non seulement la mise en valeur agricole, mais ouvre également de nouvelles perspectives d'habitat, comme l'attestent diverses traces d'installation dans la plaine. On peut d'ailleurs penser que les récits d'engloutissement de villes transmis par la tradition concernent précisément ce type d'établissements. Voir à ce sujet Knauss *et al.*, 1984, 213-227 ; *ibid.*, 1989, 269-270 ; Kalcyk *et al.* (1986 b) 31-32.

⁵⁶³ Les polders situés en bordure du lac notamment, recevaient toujours les eaux s'écoulant des massifs environnants.

⁵⁶⁴ Voir Kambanis (1892) 125 notamment ; cf. Knauss *et al.* (1984) 116.

⁵⁶⁵ Une légère surélévation du milieu de la plaine tend également à diriger les eaux en direction du sud. Le calcul des altitudes (et donc de la pente) constitue, dans toute entreprise de drainage ou d'irrigation, une opération essentielle. D'après Knauss *et al.* (1984) 177-179, l'altitude moyenne de la plaine, avant l'assèchement moderne, se situait aux alentours de 95 m (pour env. 92 m aujourd'hui) ; sur les côtés nord et est, elle est de 94.5 m env., tandis que sur les côtés ouest et sud, là où l'alluvionnement est le plus marqué, elle atteint entre 97 et 100 m. La question est de savoir si ces paramètres peuvent être appliqués indifféremment à toutes les époques. En effet, on constate qu'en un siècle, le drainage moderne a provoqué un affaissement d'environ 3 m au fond de la plaine. Parallèlement, la comparaison avec d'autres formations karstiques montre que le processus naturel de transformation et d'évolution du marais génère un phénomène de rehaussement, dû à l'accumulation de dépôt (tourbe) au cours du temps ; cet accroissement pourrait avoir atteint 1-2 m en 2000-3000 ans, c'est-à-dire depuis le moment où les installations ont cessé de fonctionner et où les eaux ont recommencé à envahir la plaine. En tenant compte de ces données, on arrive pour l'époque mycénienne à une altitude moyenne de 92.5 m env. à l'intérieur de la plaine (alors que sur les bords du bassin, la cote ne semble guère avoir beaucoup changé jusqu'à aujourd'hui). Ce qu'il importe de retenir ici, c'est la

inondations grâce à des digues : l'une d'elles, ferme par exemple l'entrée de la baie nord-est, tandis qu'une autre limite un vaste espace au sud et à l'est de l'île de Turlojannis (**pl. 5**)⁵⁶⁶. Le programme initial comporte également un polder situé immédiatement à l'est de Gla⁵⁶⁷. Le système pourrait remonter à l'Helladique moyen⁵⁶⁸.

Cette première phase de construction paraît avoir été suivie d'une catastrophe naturelle qui entraîna l'inondation des polders et des sites de plaine⁵⁶⁹. Ce n'est qu'au début de l'Helladique récent que les habitants qui occupaient les zones de hauteur songèrent à reconquérir des terres sur le lac. Mais ils n'étaient plus question d'engager des travaux de caractère local, dont l'expérience avait prouvé l'efficacité ponctuelle et limitée. Cette fois, on s'attela à un projet couvrant l'ensemble de la plaine : grâce à une observation attentive des conditions hydrologiques, on projeta de contrôler désormais la formation même du lac. C'est à cet objectif que répond la construction de ce que l'on a l'habitude d'appeler le Grand canal des Minyens⁵⁷⁰.

Probablement contemporain de l'édification des grands palais et places fortes mycéniennes de l'Helladique récent (entre 1400 et 1300), le canal part d'Orchomène et draine les eaux du Mélas et du Céphise sur près de 25 km, le long du côté nord du bassin, vers les catavothres situées à l'est (**pl. 3**)⁵⁷¹. Outre sa fonction régulatrice, l'ouvrage assure

différence de plusieurs mètres (entre 3 et 6) qui existe entre les côtés ouest et est du bassin, et qui rend compte de la direction empruntée par les fleuves.

⁵⁶⁶ La première fait env. 4 km de long et sa hauteur correspond manifestement au niveau d'eau maximal atteint en période hivernale (Knauss, 1989, 269) ; la seconde mesure env. 6 km et ne manque pas de frapper par son tracé géométrique à angles droits. Un autre polder apparemment contemporain fut aménagé dans la baie de Daulos-Medon (Knauss, 1989 a, 269) ; on relèvera ici les efforts qui ont été faits pour ne pas entraver les écoulements naturels, grâce à une sorte de couloir d'évacuation qui dirige les eaux vers les cathavotres.

⁵⁶⁷ Contrairement aux autres, celui-ci faisait office de réservoir : il était destiné à récolter les eaux venues de Kokkinon et qui menaçaient justement le polder attenant de Gla. L'eau accumulée pendant l'hiver pouvait ensuite être utilisée à des fins agricoles. Pour d'autres exemples de polders de rétention, voir Knauss (1989 a) 269, n. 7.

⁵⁶⁸ Pour la chronologie, voir *infra*.

⁵⁶⁹ Selon certains spécialistes, la fin de l'HM est marquée par un changement climatique, au cours duquel on passe de conditions relativement sèches à une situation plus humides. En dépit de cette péjoration, on constate un accroissement sensible de l'habitat dans le bassin à cette époque, ce qui, comme le relève Knauss (1989 a) 270, peut paraître curieux. Or, le phénomène ne se limite pas à la Béotie, mais se retrouve notamment en Arcadie et en Thessalie par ex., régions qui présentent entre elles d'étroites analogies du point de vue géographique. Quelle que puisse être l'explication, il est tentant d'établir le lien avec les récits de villes englouties dont la tradition a gardé le souvenir (Paus. IX 24. 2 ; Strab. IX 2. 18 et 42) ; sur cette question, voir *infra*, chap. VII 1.

⁵⁷⁰ Ce nom fut donné par Kambanis (1893) au canal nord et aux vestiges du sud (qu'il interprétait également, à tort, comme un canal), attribuant ainsi pour la première fois explicitement l'ouvrage aux Mycéniens. Pour une illustration des maigres vestiges visibles aujourd'hui, voir par ex. Knauss *et al.* (1984), figs. 6.1, 6.2 et 6.8.

⁵⁷¹ Le détournement du fleuve se situe à environ 2.5 km au nord-est d'Orchomène ; afin d'éviter les inondations à proximité immédiate de la ville, le lit et les rives en furent également renforcées en amont. Quant au canal proprement dit, ses dimensions en font un chef œuvre d'ingénierie : large jusqu'à 40 m et

l'approvisionnement en eau nécessaire à l'agriculture et aux hommes, tout en ouvrant une voie de transport fluvial en direction de la mer⁵⁷².

Sur la rive sud, une faible pente drainait naturellement les eaux en direction de l'est ; parallèlement, une légère surélévation de la partie centrale de la plaine les dirigeait vers le sud. Cette situation rendait la construction d'un canal inutile. Ainsi, contrairement à ce que l'on a longtemps pensé, un canal sud n'a jamais existé⁵⁷³.

La conception générale du système repose sur l'idée d'un gain optimal de terres utiles en exploitant au maximum les données du paysage⁵⁷⁴. Du point de vue technique, la démarche la plus simple consistait, lorsque c'était possible, à canaliser l'eau entre la paroi rocheuse et une digue artificielle, ce qui permettait d'économiser une digue (**fig. 5.4**). Lorsque les conditions naturelles l'empêchaient, les ingénieurs n'eurent d'autre choix que de construire un double endiguement⁵⁷⁵.

Tout ingénieur que fût ce projet, un problème subsistait, et de taille : si les Minyens pouvaient espérer agir sur la gestion du débit, il était exclu, nous l'avons dit, d'exercer un contrôle sur la capacité d'évacuation des émissaires naturels. Or cette capacité était largement dépassée en période de crue maximale⁵⁷⁶ ; même le reste de l'année, le niveau d'écoulement pouvait varier jusqu'à atteindre le point crucial. Véritable talon d'Achille du système, ces fluctuations étaient liées au bon fonctionnement des catavothres et au risque permanent de leur obstruction. Parfaitement conscients de ce problème, les ingénieurs pallièrent l'inconvénient en prévoyant des zones de décharge à l'intérieur même du bassin : afin d'éviter la surcharge du canal — elle pouvait avoir des conséquences nuisibles voire ruineuses sur l'efficacité des courants souterrains — le trop-plein était volontairement

profond de 2-3 m, celui-ci est bordé de digues mesurant 30 m de large et env. 2 m de haut, elles-mêmes maintenues par de puissants murs en appareil cyclopéen. Concernant les étapes de construction, voir Knauss *et al.* (1984) 212-213.

⁵⁷² La distance à parcourir par voie de terre entre l'extrémité est du lac (catavothre de Binia) et la baie de Larymna, port des Minyens, atteint moins de 2 km (voir *infra* chap. IX, à propos du tunnel de Kephalaria). Sur la question de la navigation à l'intérieur du bassin, voir Knauss *et al.* (1984) 227-231.

⁵⁷³ Knauss *et al.* (1984) 188. D'après Kalcyk *et al.* (1986 b) 25, son existence supposée tient probablement à l'interprétation erronée des murs qui ferment la baie de Daulos (au sud-est du lac) et celle d'Akraiphia (à l'est).

⁵⁷⁴ Ainsi s'explique par exemple le contournement par l'arrière du rocher de Turlojannis (pl. 5) : ce tracé permet en effet d'amener les eaux vers les catavothres par le chemin le plus court, tout en préservant les terres du polder situé au sud de l'île. Le canal traverse la baie nord-est en longeant une arête naturelle.

⁵⁷⁵ Si le côté nord, avec ses falaises abruptes, permit d'adopter la première solution sur d'assez longues distances (jusqu'à Kopai vers l'est : voir Knauss *et al.*, 1984, 199) ; cela ne fut pas le cas au sud pour le Lophis et le Phalaros. Pour des estimations chiffrées de la quantité de matériaux déplacés et du nombre d'hommes impliqués, voir *ibid.*, pp. 188-189 ; cf. Kalcyk *et al.* (1986 b) 31.

⁵⁷⁶ Knauss *et al.* (1984) 203 (pour le Céphise).

retranché du circuit et dirigé dans un secteur *ad hoc* ; l'eau y était provisoirement stockée, avant d'être évacuée (ou utilisée) une fois la situation normale rétablie⁵⁷⁷.

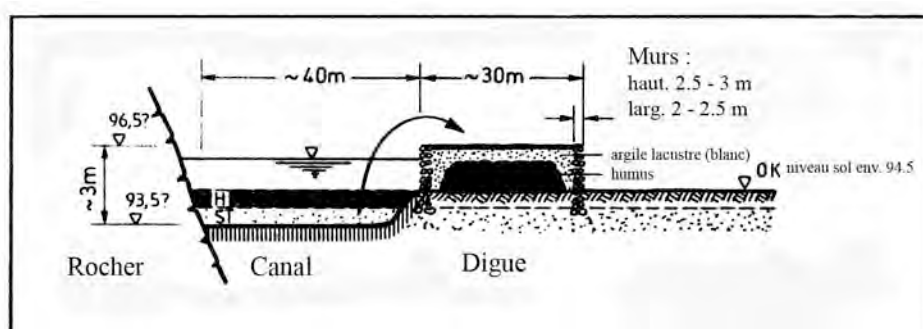


Fig. 5.4 Copais, coupe schématique du grand canal nord, à l'ouest de Strowiki (d'ap. Knauss *et al.*, 1984, fig. 6.7 b).

Telles furent, en résumé, les principales mesures que les Mycéniens établirent pour mettre leurs terres en valeur et assurer l'approvisionnement en eau nécessaire à l'agriculture⁵⁷⁸.

À la fin de l'Helladique récent, la région semble avoir été l'objet d'une catastrophe qui eut des incidence sur l'ensemble des installations⁵⁷⁹. Bien qu'il soit difficile d'en mesurer

⁵⁷⁷ Un dispositif de cette sorte avait notamment été prévu pour les eaux du Céphise, à l'ouest d'Orchomène, ainsi qu'au nord-est, non loin d'Asplédon (Knauss, 1984, 195-204) ; de même, un secteur stratégique de la baie nord-est avait été « sacrifié » pour servir de bassin de rétention provisoire, juste devant le grand catavothre (Knauss *et al.*, 1984, 202-203). Mentionnons enfin le réservoir présumé qui, dans la baie nord-ouest, aurait permis d'assurer la régulation des eaux du Mélas. Knauss (1989 a) 272, estime que sur les 550 mio. m³ d'eau qui transitent en hiver dans la plaine, la moitié est évacuée immédiatement par les émissaires naturels, le reste aboutissant dans le lac. Les 150 mio. m³ qui coulent au cours des six mois d'été hydrologique sont évacués par les gouffres ou utilisés par l'homme. Pendant cette période, le lac n'est plus (ou presque plus) alimenté et se vide progressivement : l'eau accumulées pendant l'hiver s'écoule pour moitié environ dans le sol, tandis que l'autre disparaît par évaporation. C'est alors qu'éventuellement, au cœur de l'été, le lac devient, pour un temps, presque totalement sec.

⁵⁷⁸ La situation se révèle dans le détail assez compliquée. Le système présente en effet de nombreuses subtilités sur lesquelles il n'y a pas lieu de nous arrêter ici, mais qui témoignent d'une observation attentive et d'une maîtrise remarquable des processus naturels d'écoulement : voir par ex. Knauss *et al.* (1984) 199-202 et *ibid.* (1989) 273-274 [à propos de la gestion du polder de Gla].

⁵⁷⁹ Buck (1979) 41, évoque deux phases possibles de destruction, l'une vers 1220, l'autre vers 1150 ; ces dates restent cependant fragiles. On notera à propos ces destructions que Strabon mentionne (IX 2.18) les anciennes Orchomène, Athènes et Éleusis, ainsi qu'ailleurs (I 3. 18) l'engloutissement d'Arnè et de Mideia (pour la question controversée de la localisation, voir Kalcyk *et al.*, 1986 b, 31-32 ; Kalcyk, 1989, 277 ; Knauss, 1990 a, 60-71 ; Fossey, 1990, 60-66, ainsi que *Kleine Pauly*, s.v.). Le fait que ces deux dernières villes soient mentionnées dans le *Catalogue des Vaisseaux* (Hom., *Il.* 2.507) fournit un terminus *post quem* théorique pour leur disparition ; la chronologie controversée du *Catalogue* reste malheureusement trop vague pour permettre une datation absolue. Pour Knauss (1989 a) 274, la tradition pourrait indiquer que la chute de la civilisation mycénienne dans le Copais à la fin de l'Helladique récent III B. (~1200) — en plus des facteurs généralement retenus pour expliquer le phénomène (conflits socio-économiques, mouvements de populations, climat,

exactement les conséquences, on peut affirmer qu'elle marque une véritable rupture, même si tout ne fut pas définitivement détruit⁵⁸⁰. Le système de régulation continua en effet de fonctionner tout au long de l'Antiquité, influant à différents degrés sur la formation du lac ; quelles qu'aient été les conditions générales réunies dans le bassin (climatiques, géologique, historiques), les entreprises d'aménagement postérieures reposèrent toujours sur le concept élaboré par les Mycéniens⁵⁸¹.

Conclusion

Le bassin du Copais fut l'objet, dès l'époque mycénienne, d'une intense activité de bonification. Loin d'avoir été régulière et continue, celle-ci fut soumise à diverses vicissitudes, dont l'archéologie garde des traces indéniables, mais souvent ténues et d'interprétation difficile.

L'étude attentive des vestiges atteste cependant que les installations faisaient partie d'un projet conçu à l'échelle de la plaine tout entière. La technique des polders en particulier permit de gagner environ 45 km² sur le lac⁵⁸², ce qui équivalait à l'étendue de la fameuse plaine Hippias, qui faisait la richesse d'Orchomène⁵⁸³. On peut estimer que la surface utile dans le bassin atteignait alors 150 km² environ, et qu'elle était répartie entre quinze et dix-huit communautés⁵⁸⁴.

Si l'on admet l'unité de conception du réseau hydraulique mycénien, on est amené à s'interroger sur l'origine et les raisons qui motivèrent l'entreprise. Une telle initiative et sa

etc.) — fut précipitée par une remontée fatale des eaux, qui aurait été provoquée par l'obstruction soudaine de la catavothre de Spitia, l'émissaire d'évacuation principal du grand canal. La valeur de l'hypothèse dépend évidemment de l'interprétation que l'on fait du récit homérique ; or, on en connaît les difficultés (sur cette question, voir la mise au point de Latacz et Kurz, 2000, ainsi que Giovannini, 2007, 411-426). Personnellement, il me semble qu'il n'est nul besoin d'inondation pour expliquer l'effondrement mycénien dans le Copais ; en revanche, il est certain que ce déclin a progressivement entraîné celui du système hydraulique, qui ne pouvait survivre faute d'entretien.

⁵⁸⁰ L'événement pourrait constituer un argument de datation pour le tunnel de Kephalaria, qui, dans ce contexte, aurait servi de substitut à la catavothre bouchée (Knauss, 1989 a, 275). Sur cet ouvrage et les problèmes de chronologie, voir *infra*, chap. IX.

⁵⁸¹ Parmi les nombreux vestiges dont la date pose problème, relevons également les puits aujourd'hui disparus qui avaient été repérés au XIX^e siècle dans la baie d'Akraiphia (voir *infra*, chap. IX).

⁵⁸² Les polders les plus vastes se situent respectivement autour de Gla (9 km²), au nord-est de Kastron (8 km²), à Turlojannis (8 km²) et à Akraiphia (7 km²) : voir Knauss *et al.* (1984) 205 ; cf. Kalcyk *et al.* (1986 b) 28.

⁵⁸³ Identifiée par Théophraste (*Hist. plant.* 4.11.8), cette plaine — la plus fertile et la plus vaste de Béotie d'après Plut., *Sylla* 20 — est également protégée par une digue du côté du lac (cf. notamment Knauss *et al.*, 1984, 25-26 et 196-197).

⁵⁸⁴ Kalcyk *et al.* (1986 b) 36.

réalisation, sans compter son entretien, supposent en effet une structure décisionnelle puissante et centralisée. La tradition relative au rayonnement d'Orchomène et les fouilles menées sur le terrain permettent aujourd'hui de considérer que les Minyens furent bien les initiateurs des travaux.

La question des motifs reste, en revanche, plus difficile à éclaircir. Si l'on considère que l'Helladique récent correspond en Grèce à une phase d'accroissement démographique et que le dispositif de drainage date bien de cette époque, on pourra interpréter le système comme une mesure destinée à palier un manque durable de ressources. Cette hypothèse, qui offre l'avantage de la cohérence, doit cependant être considérée avec prudence, car elle se base sur des arguments fragiles (notamment l'évolution du nombre de sites sur la base de repérages de surface)⁵⁸⁵.

Ce contexte permettrait en tout cas de rendre compte des mesures de protection spectaculaires dont le réseau hydraulique fut l'objet. En effet, le bassin du Copaïs est parcouru par plusieurs forteresses, (Gla, Aghios Joannis, Chantsa et Médéon notamment), dont la concentration et la répartition peuvent sembler à première vue obscures. Leur étude révèle cependant que, contrairement à ce qu'on pourrait penser, ces places témoignent de préoccupations de nature défensive plutôt qu'offensive et furent conçues non pas pour prévenir une menace venue de l'extérieur, mais de l'intérieur même du pays. Si tel est le cas, leur érection résulte de conflits de voisinage relevant d'intérêts locaux, et non d'hypothétiques risques d'invasions barbares⁵⁸⁶. Mises en relation avec le réseau hydraulique, ces forteresses apparaissent donc comme les éléments d'un vaste système destiné à en protéger les installations, selon toute vraisemblance contre Thèbes, son ennemie traditionnelle⁵⁸⁷.

L'importance des installations mises au jour impose enfin de poser la question de l'efficacité du système : celui-ci a-t-il fonctionné et si oui, combien de temps ?

La réponse reste, il faut bien le dire, grevée d'incertitudes. On le déplore d'autant plus amèrement qu'elle conditionne étroitement l'interprétation des interventions postérieures. Comment, en effet, juger l'ampleur des travaux accomplis dans le Copaïs à l'époque

⁵⁸⁵ Le développement de l'habitat ne saurait en effet se réduire à une seule cause, mais dépend de facteurs multiples (contexte économique, politique, social, climatique, etc.) ; il importerait donc de les considérer tous avant de parvenir à une conclusion véritablement pertinente. La prospection de surface, sur laquelle repose en grande partie notre connaissance actuelle des sites du Copaïs, pose elle aussi de nombreuses difficultés d'interprétation : sur les aspects méthodologiques de la question, voir Fossey (1984) 401-407.

⁵⁸⁶ Buck (1979) 39.

⁵⁸⁷ Concernant la fonction des forteresses béotiennes en général, voir Buck (1979) 38-39 ; pour le Copaïs en particulier, voir Fossey (1980) 160-162. Sur la rivalité entre Thèbes et Orchomène, et son expression dans la tradition mythologique, voir *infra*, chap. X

historique : constituent-ils de nouvelles tentatives d'assèchement global de la plaine ou seulement des mesures de restauration, voire uniquement d'entretien, d'aménagements existants ?

À considérer les sources évoquant la prospérité d'Orchomène⁵⁸⁸, il semble ne faire aucun doute que le dispositif déploya ses effets de manière spectaculaire. Pourtant, celui-ci cessa un jour de fonctionner. Si les perturbations générées à la fin de l'Helladique récent contribuèrent assurément à la dégénérescence du réseau hydraulique, la décadence fut sans doute progressive. Mais nous atteignons là les limites de notre connaissance.

⁵⁸⁸ Voir par ex. Hom., *Il.* 9. 381 ; Strabon IX 2. 40 ; Pausanias I 9. 3; VIII 33. 1 ; IX 38. 8.

2. Thisbé

Adossée au flanc sud de l'Hélicon, « Thisbé riche en colombes »⁵⁸⁹ (actuelle Dhomvraina) apparaît comme un cas singulier pour qui s'intéresse à l'histoire de l'agriculture antique. Pausanias dit, en effet, avoir observé en ce lieu une méthodes tout à fait originale d'exploitation des terres :

Quand, de Kreusis, on navigue non pas en direction du large, mais en longeant la côte béotienne, on a à main droite la cité de Thisbé : d'abord vient une montagne surplombant la mer ; une fois que vous l'aurez franchie, vous accueillera une plaine que borne une autre montagne, et c'est sur les flancs de cette montagne que la cité est bâtie. Il y a là un sanctuaire d'Héraklès avec une statue de pierre représentant le dieu debout ; on y célèbre la fête des *Hérakleia*. 3. Rien n'aurait pu empêcher cette plaine coincée entre les montagnes de se transformer en un lac (λίμνη) à cause de la masse des eaux, si les habitants ne l'avaient pas partagée en son milieu par une puissante levée de terre (χῶμά ἰσχυρόν) : grâce à quoi ils peuvent — παρὰ ἔτος — faire dériver l'eau vers les terres situées au-delà de cette digue, tandis qu'ils mettent en culture celles qui sont en deçà⁵⁹⁰. Thisbé est, selon eux, une nymphe locale dont la ville tire son nom (Paus. IX 32. 2-3; trad. d'ap. D. Knoepfler).

Avant même d'entamer le commentaire de cet étonnant compte-rendu, il importe de souligner l'intérêt porté par Pausanias au procédé mis en place à Thisbé, attestant que le voyageur, loin de se désintéresser des techniques de son temps, témoigne, dans ce domaine aussi d'un sens aigu de l'observation. On relèvera à ce propos un fait qui peut paraître curieux : c'est l'absence totale de commentaire sur le Copais, d'autant plus remarquable que le réseau hydraulique présent dans cette plaine constituait, on l'a vu, un ensemble indéniablement plus complexe qu'à Thisbé. Il me paraît vraisemblable d'en déduire que le Périégète n'a tout simplement pas vu les installations mycéniennes car celle-ci étaient englouties, que ce soit de manière définitive ou seulement provisoire (par exemple en raison des crues saisonnières).

Revenons à Thisbé, dont le territoire fut lui aussi l'objet d'inondations régulières, si l'on en croit Pausanias⁵⁹¹.

⁵⁸⁹ Hom., *Il.* II 502.

⁵⁹⁰ Le texte dit exactement : καὶ οὕτω παρὰ ἔτος ἐς μὲν τὰ ἐπέκεινα τοῦ χώματος ἐκτρέπουσι τὸ ὕδωρ, τὸ δὲ ἐπὶ τὰ ἕτερα αὐτοῦ γεωργοῦσι.

⁵⁹¹ Comme le relève Knauss (1989 b) 33, à l'heure actuelle, il n'existe aucune source à proximité de la ville, qui serait susceptible de générer une telle situation.

Les travaux qui y furent réalisés, et dont l'archéologie a gardé la trace, figurent parmi les mieux conservés et les plus impressionnants de Grèce en matière de technique hydraulique (**pl. 6 a et b**).

La digue qui, sur 1.2 km, barre le bassin du nord au sud se présente comme un ouvrage à l'allure massive — Pausanias la qualifie explicitement de *χωμὰ ἰσχυρόν*⁵⁹². Son tracé rectiligne est interrompu par deux ouvertures, qui sont franchies aujourd'hui par des ponts⁵⁹³. Divers indices attestent que l'ouvrage fut l'objet de plusieurs réparations au cours de son histoire⁵⁹⁴. Les analogies avec les installations connues dans le bassin Copaïs ne manquent pas d'être frappantes.

Le contexte géographique est également comparable (**pl. 7**) : une plaine entourée de montagnes (alt. 110 m), envahie par les eaux qui, lors de fortes précipitations, descendent des massifs environnants. Ici pourtant, l'impact hydrologique est beaucoup plus considérable, en raison d'une surface d'accumulation (la plaine) très réduite (6 km²) par rapport à la superficie totale du bassin versant (220 km²)⁵⁹⁵ ; le poids des eaux y est d'autant plus marqué qu'il n'existe à Thisbé aucun émissaire d'évacuation naturel visible. Cette situation exceptionnelle rend le territoire agricole particulièrement sujet aux inondations – c'est le cas aujourd'hui encore⁵⁹⁶. Comme dans le Copaïs, les hommes cherchèrent à limiter les dégâts en retenant les eaux dans une partie réservée du territoire au moyen de polders.

Le procédé permet-il d'expliquer le texte de Pausanias, selon lequel la plaine aurait été cultivée *παρὰ ἔτος*, expression que nous n'avons pas traduite jusqu'ici ?

⁵⁹² Sa largeur est de 15 m env., pour une hauteur de 2.5 m.

⁵⁹³ Une troisième, clairement moderne, a été pratiquée un peu plus au nord. Si leur fonction paraît claire — elles visent à éviter la reformation du lac et le débordement de la digue —, la question est de savoir à quand remonte leur creusement. Quelle que soit leur date, leur existence même suppose qu'on pouvait les bloquer. Bien qu'il ne subsiste aujourd'hui aucune trace d'un quelconque système de fermeture, de telles vannes étaient indispensables au bon fonctionnement du système de régulation antique, alors qu'elles ne jouent plus aucun rôle dans le système d'exploitation actuel. Il est en revanche très difficile de savoir jusqu'à quand le dispositif fonctionna.

⁵⁹⁴ On comprend aisément qu'une telle construction ait dû subir les effets de l'érosion, mais aussi de la pression et des infiltrations. Sur son flanc ouest par exemple (sc. opposé au bassin de rétention), elle est bordée par un mur composé de blocs régulièrement taillés qu'il faut probablement interpréter comme une réparation ou un renforcement postérieur. Le style de ces ajouts correspond à celui du rempart de la ville, daté entre le dernier quart du IV^e s. et le premier quart du II^e s. av. J.-C. (voir Maier, 1958) ; Knauss (1989 b) 47 et (1992) 40, adopte une datation à la fin du IV^e s. Du côté du lac en revanche, la présence d'une élévation manifestement plus ancienne et composée de pierres brutes évoque les protections intérieures de certaines digues du Copaïs ; concernant ces murs et leur datation, voir Knauss (1989 b) 45-48.

⁵⁹⁵ Le rapport est donc de plus de 1 à 36, alors qu'au Copaïs, il atteint un peu moins de 1 à 11 (avec une plaine de 180 km² et un bassin versant de 1900 km²).

⁵⁹⁶ Knauss (1992) 35.

La formulation, en effet, n'est pas aisée à comprendre (et donc à traduire), alors même que son interprétation conditionne la reconstitution générale du système : faut-il comprendre que la dérivation des eaux était pratiquée « d'une année sur l'autre » (donc « chaque année »), qu'elle avait lieu « une année après l'autre » (soit « une année sur deux »), ou autre chose encore ?

L'étude de la topographie incite J. Knauss à écarter la seconde solution. Les données géographiques et hydrographiques impliquent en effet que, si l'ensemble de la plaine était menacée par les risques d'inondation, seule une partie de sa surface (à l'ouest) était susceptible d'être asséchée en raison d'une légère pente du bassin en direction de l'ouest⁵⁹⁷. Selon lui, il n'y avait aucun moyen de contrôler l'écoulement naturel dans la partie supérieure (à l'est) ; on prit donc le parti de la sacrifier en y retenant les eaux au moyen d'un barrage. Le procédé permettait d'éviter que ces dernières ne descendent et ne stagnent dans la partie la plus basse, qui pouvait ainsi être exploitée. Cette solution ingénieuse exclut toutefois la possibilité d'un assolement biennal.

Si l'on revient au texte de Pausanias, on constate que le voyageur fait très clairement allusion à une dérivation des eaux (ἐκτρέπουσι τὸ ὕδωρ). Cette précision souvent négligée montre qu'il ne peut s'agir de la digue proprement dite, qui sert à bloquer et non à dévier. C'est donc ailleurs qu'il faut chercher la déviation. Selon Knauss, une telle mesure ne pouvait concerner qu'un cours d'eau – le seul qui arrivait dans la partie que l'on souhaitait assainir –, les autres aboutissant naturellement dans le bassin de rétention : il s'agit du Revma qui coule à env. 500 m à l'ouest de la ville (**pl. 7**) et qui draine sur son passage plusieurs affluents venus des massifs situés au nord (mont Zagaras et Paliovouna) ; le ravin qui lui servait de lit fut bloqué par une digue, l'eau accumulée étant ensuite conduite sur environ 1 km jusqu'à la partie est du bassin, grâce à un canal artificiel coudé⁵⁹⁸.

L'ensemble de ces mesures ne pouvaient cependant suffire à assurer le drainage espéré : la masse des écoulements à l'intérieur du bassin-versant dépassait en effet de beaucoup la capacité du lac de barrage. Afin d'éviter l'inondation, on éleva donc une autre digue barrant

⁵⁹⁷ Le fait semble confirmé par la présence, dans ce secteur précisément, de traces d'occupation : Knauss (1989 b) 34 et (1992) 40 ; Gregory (1992) 32, précise pour sa part que « the central part of the plain was probably never densely inhabited [...] » et que the « population appears to have followed the course of the water-control device South of Thisbe ».

⁵⁹⁸ Le système fut réactivé au Moyen Âge (X^e-XIII^e s.), puis à l'époque moderne, comme en témoignent les trois barrages qui subsistent aujourd'hui. On distingue également différentes techniques dans l'appareillage du canal, attestant l'existence de ces périodes successives (Knauss, 1989 b, 49 ; *id.*, 1992, 40).

en amont l'étroite vallée du Permessos, l'actuel Askris (**pl. 7 et 8 a**)⁵⁹⁹. Celle-ci permettait, en cas d'afflux d'eau massif, de retenir l'excédent dans un premier bassin d'accumulation (500 m².env.) et de réguler ensuite le débit vers le bassin principal. Cette « avant-digue » constituait donc un point stratégique du système, mais aussi une de ses faiblesses. À un certain moment en effet, elle fut l'objet d'une rupture, due sans doute à la pression hydrostatique ou à la violence du courant. Cet incident, dont diverses traces attestent qu'il ne fut pas le seul (**pl. 8 b**), dut avoir des conséquences dramatiques sur l'ensemble des installations, entraînant probablement l'inondation du bassin de Thisbé⁶⁰⁰.

Jusqu'à cet épisode tragique, le système dut pourtant fonctionner avec efficacité : au plus humide de l'hiver (novembre-décembre), les eaux remplissaient le bassin ; dans les mois suivants (en janvier-février) la baisse des températures et la diminution conjointe des écoulements conduisaient à un assèchement progressif de la vallée, créant des conditions favorables à la mise en culture. Cette situation heureuse était contrariée au début du printemps (mars-avril) par le réchauffement climatique et la fonte des neiges, qui risquaient de noyer la terre au moment où les jeunes pousses étaient à au stade le plus fragile de leur développement : c'est à ce moment-là que les barrages déployaient leur effet protecteur dans le polder⁶⁰¹.

Si cette reconstitution est exacte, on doit en conclure que le système de drainage ne fonctionnait en réalité qu'une partie de l'année : en hiver, la digue avait tendance à déborder, tandis que le Revma suivait son cours naturel dans la partie basse de la plaine. Pendant cette période de hautes eaux, le bassin était par conséquent inondé sur l'ensemble de sa surface. Ce n'est qu'avec le retour du printemps que les installations hydrauliques étaient mises en service : on créait alors un polder en dérivant le fleuve vers le bassin de rétention, dont l'eau servirait plus tard à irriguer les terres situées en contrebas.

⁵⁹⁹ L'appellation antique du lieu reste incertaine (il porte aujourd'hui le nom de Dhema). Pausanias ne mentionne pas explicitement l'ouvrage, mais peut-être y fait-il allusion (IX 31. 7) lorsqu'il évoque, sur le territoire de Thespies, la terre de Donakôn — littéralement la terre « où poussent les roseaux » (ἐν τῇ γῇ [ῇ] Δονακῶν) — où se trouverait la fontaine de Narcisse (Knauss, 1997, 25-26 ; *id.*, 1992, 45). La digue est moins longue (220 m) que celle de Thisbé, mais deux fois plus haute (jusqu'à 5 m), ce qui en fait de ce point de vue la plus importante digue mycénienne recensée à ce jour.

⁶⁰⁰ La digue de Donakon a traversé 2500 ans d'histoire. Elle mériterait à ce titre une analyse archéologique approfondie, afin de déterminer notamment l'origine exacte de la rupture et les différentes phases de rénovation (ou de réactivation). Sur ces questions, voir Knauss (1989 b) 53-54, (1992) 43 et (1997) 27-29.

⁶⁰¹ Lors d'une année « normale », Knauss (1989 b) 54, estime que le bassin principal mettait environ 2 mois pour se remplir. Lorsqu'arrivait la période sèche, l'eau accumulée pouvait servir à l'irrigation du terrain situé en contrebas. Malheureusement, les vestiges ne permettent pas de reconstituer précisément le système tel qu'il se présentait dans l'Antiquité.

Pourtant ce système était loin de garantir une sécurité absolue. En effet, en raison de la capacité d'accumulation limitée du lac artificiel, toute erreur d'appréciation du moment opportun auquel il fallait activer la dérivation pouvait avoir des conséquences catastrophiques sur les cultures. Une météorologie capricieuse par exemple risquait de provoquer le débordement du réservoir, dont la capacité avait été calculée pour faire face à une situation moyenne. Et l'on ne saurait douter que la Nature ait régulièrement contrarié le génie humain, rendant la plaine totalement stérile. On peut donc se demander si Pausanias, lorsqu'il indique que la dérivation avait lieu *παρὰ ἔτος*, ne veut pas signifier que le succès de la mise en culture de la plaine réussissait « selon les années », en fonction des conditions climatiques, dont les effets restaient en bonne partie non maîtrisables. Si telle est bien l'interprétation qu'il faut effectivement retenir de ce passage, on peut proposer la traduction suivante :

La plaine qui est entre les deux montagnes deviendrait bientôt un lac par l'abondance des eaux qui s'y rendent, si l'on avait pas fait au milieu une digue très forte, par le moyen de laquelle, **selon l'année**, on détourne l'eau d'un côté de la digue, tandis qu'on cultive l'autre.

Concernant la chronologie, la comparaison des installations de Thisbé avec d'autres vestiges observés en Béotie et en Arcadie (Copaïs, Phénéos, Takka, etc.) laissent peu de doutes sur leur origine : qu'il s'agisse du concept général ou des aspects techniques de la réalisation, les analogies impliquent en effet une datation à l'époque mycénienne⁶⁰².

Proche de l'important centre mycénien que constituait le Copaïs, Thisbé a elle-même livré un abondant matériel archéologique, confirmant l'occupation accrue de la région au cours de l'Helladique moyen et récent⁶⁰³.

⁶⁰² À propos de ces facteurs distinctifs (situation d'implantation, matériaux utilisés, critères architecturaux notamment), cf. Knauss (1989 b) 43-44 ; *id.* (1992) 38, ainsi que (1997) 27 (pour l'appareil cyclopéen de la digue de Dhema).

⁶⁰³ Knauss (1989 b) 44, citant R. Hope-Simpson et O.T.P. Dickinson, *Gazetteer of Aegean Civilisation in the Bronze Age* (1979), mentionne notamment un mur d'enceinte, de la céramique et des sépultures contenant divers objets. Dès 1970, le même Hope-Simpson et J.F. Lazenby soulignaient déjà l'importance de Thisbé comme lieu de passage et relais entre le port de Chorsiai et le Copaïs via le mont Helicon ; de Thisbé, on peut également se rendre à Thèbes via Thespies (toutes ces localités sont connues pour avoir été également occupées à l'époque mycénienne). Thisbé a d'ailleurs joué un rôle commercial important à l'époque moderne, jusqu'à ce que la construction du canal de Corinthe et le développement du transport aérien ne viennent y mettre un terme (voir Gregory, 1992, 19).

3. Marais d'Arcadie

Les principes du drainage appliqués au lac Copaïs et à Thisbé trouvent plusieurs parallèles, notamment en Arcadie (Mantinée et Tégée, Orchomène et Kaphyai, Stymphale et Phénéos), auxquels J. Knauss a consacré un certain nombre d'articles. Sans reprendre ici ces études dans le détail, je me contente d'en relever quelques aspects significatifs.

3.1 Mantinée

Du point de vue géographique, l'Arcadie se compose de deux parties distinctes : l'ouest offre un pays ouvert, arrosé par deux grands fleuves — l'Alphée et le Ladon — tandis que l'est se caractérise par une série de plaines fermées et dépourvues d'écoulement de surface, comme au Copaïs⁶⁰⁴. Le plus grand de ces bassins se partage entre les deux cités de Mantinée et de Tégée (**pl. 9**). Or, un passage de Thucydide évoque précisément, dans ce secteur, une manœuvre de détournement de cours d'eau qui éveille l'attention ; l'épisode a lieu juste avant la bataille de Mantinée (418)⁶⁰⁵ :

[...] Agis ramena promptement son armée en arrière avant qu'on en fût venu aux mains. Il pénétra alors sur le territoire de Tégée et commença des travaux pour détourner les eaux (τὸ ὕδωρ ἐξέτρεπεν) vers Mantinée. Cette question des eaux provoque sans cesse des guerres entre Mantinée et Tégée, en raison des dégâts que celles-ci causent en s'écoulant dans l'un ou l'autre des deux pays⁶⁰⁶. Agis espérait qu'en apprenant la chose, l'ennemi descendrait du plateau pour l'empêcher de poursuivre ses travaux et que la bataille s'engagerait dans la plaine. Il resta donc là toute la journée, occupé à détourner les eaux (αὐτοῦ περὶ τὸ ὕδωρ ἐξέτρεπεν) [Thuc. V 65 ; trad. D. Roussel].

Relevons encore que dans le paragraphe qui suit, Thucydide mentionne dans la plaine la présence d'un temple d'Héraclès, dont on a déjà souligné l'étroite relation avec la technologie hydraulique.

Grâce aux observations menées sur le site du Copaïs notamment, J. Knauss montre que ce passage, resté jusque là mal compris, s'éclaire de lui-même si l'on prend en considération les données géographiques et qu'on lit Thucydide en admettant qu'un aménagement hydraulique antérieur existait déjà dans la vallée, dont le principe de fonctionnement correspond au modèle d'exploitation tel que nous venons de l'évoquer pour

⁶⁰⁴ Knauss (1989 c) 107 ; concernant la configuration du territoire mantinéen, voir Jost (1985) 122-144.

⁶⁰⁵ Elle oppose Athènes et ses alliés (Argos, Élis et Mantinée) à Sparte, Corinthe et les Béotiens (Thuc. V 65-74).

⁶⁰⁶ Sur les conflits de frontières et leurs conséquences, voir Giovannini (2007) 165 en particulier.

Thisbé : un barrage établi en travers d'une plaine, qui provoque la formation d'un lac de retenue et protège ainsi de l'inondation la terre située en aval⁶⁰⁷. D'après J. Knauss, ce schéma est parfaitement adapté aux conditions naturelles de la plaine de Mantinée ; de plus, il permet de comprendre les mesures de « dérivation » entreprises par Agis, pour lesquelles le récit de Thucydide manque de précision : en réalité, le roi voulait faire réagir les Mantinéens en les effrayant ; il endommage donc la digue qui retenait le lac, menaçant ainsi directement d'inonder leurs terres⁶⁰⁸.

On doit donc admettre qu'en 418 av. J.-C., un système de gestion des eaux existait dans la vallée. On notera à ce propos que bataille eut lieu au mois de Karneios (Thuc. V 54. 3 et 75. 2), c'est-à-dire en août, ce qui suppose que le lac n'était pas à son niveau maximum, mais pourtant suffisamment rempli, même en plein été, pour susciter des craintes⁶⁰⁹.

Si, comme l'admet Knauss, la digue de retenue matérialisait bien la frontière entre les deux cités⁶¹⁰, elle constituait un moyen de pression considérable : en contrôlant l'écoulement des eaux dans le bassin, on peut dire que les Tégéates tennaient à leur merci les Mantinéens, dont les terres étaient situées en contrebas. Une telle situation de dépendance était à coup sûr difficilement acceptable et provoquait inévitablement des conflits, dont Thucydide se fait l'écho.

La sécurité des Mantinéens dépendait donc en grande partie des Tégéates, qui avaient également le bénéfice exclusif du système hydraulique : au printemps, les eaux qui descendaient en direction du nord étaient stoppées par le barrage, épargnant les terres récemment cultivées, et pouvaient être utilisées ensuite pour l'irrigation ; dans le même temps, les Tégéates voyaient 5-6 km² de leur territoire transformé en lac, ce qui empêchait bien sûr toute mise en culture. C'est pourquoi la victoire des Lacédémoniens, dont ils sont les alliés en 418, marque l'abandon définitif du système. Les Mantinéens seront dès lors contraints de trouver une autre solution pour protéger leurs terres : ils le feront grâce à un fossé creusé en travers de la plaine et qui amène les eaux sur le côté ouest, là où se trouvent les catavothres⁶¹¹.

⁶⁰⁷ Comme à Thisbé et au Copaïs, le système exploite au maximum les conditions naturelles du terrain : il prend en compte la présence de catavothres au centre et sur les bords du bassin pour faciliter l'écoulement ; quant au barrage, il est construit à l'endroit le plus resserré de la vallée.

⁶⁰⁸ Cette interprétation règle en particulier la question de la durée des travaux : aux dires de Thucydide, ceux-ci durèrent un jour, ce qui exclut la véritable dérivation d'un fleuve, comme on l'a longtemps pensé.

⁶⁰⁹ La montée des eaux semblent d'ailleurs avoir constitué un danger permanent à Mantinée : en 385 par exemple, c'est en détournant un fleuve contre la muraille de brique crue que le Spartiate Agésipolis parviendra à s'emparer de la ville (Xen., *Hell.* V 2. 4-5 ; cf. Diod. XV 12 et Paus. VIII 8. 7-9).

⁶¹⁰ Plusieurs cas (lac Taka, Kaphyai) sont en effet connus où d'anciennes digues marquent la frontière politique entre deux cités à une époque postérieure : voir Knauss (1989 c) 115.

⁶¹¹ Concernant ce τάρρος, voir Polybe XI 11. 6 ; cf. Knauss (1989 c) 119.

Concernant la chronologie de la digue, la date de 418 constitue un terminus *ante quem* indiscutable. Divers indices laissent cependant penser que l'ouvrage est beaucoup plus ancien : qu'il s'agisse du concept général, de la technique de construction ou de la tradition mythologique liée à Héraclès, tout indique, qu'on a affaire à un ouvrage de l'époque mycénienne⁶¹².

3.2 Kaphyai et Orchomène

Après avoir parcouru la Mantinique, Pausanias parvient à Orchomène (actuelle Kandila), dont il décrit la situation (VIII 3. 4) ; mais c'est en arrivant à Kaphyai que son attention se porte une fois encore sur un procédé de mise en culture des terres qu'il juge digne d'être signalé :

En face de la ville, il y a le mont Trachy (Abrupt). L'eau du ciel, s'écoulant par le creux d'un ravin entre la ville et la montagne, descend vers une autre plaine orchoméniennne : cette plaine a une grande étendue, mais sa majeure partie est un lac (λίμνη). Quand on est sorti d'Orchomène, et après qu'on a progressé de quelques trois stades, l'une des routes conduit directement à la cité de Kaphya en longeant le ravin lui-même et ensuite, à gauche, l'eau stagnante du marais (τὸ ὕδωρ τὸ λίμναζον). L'autre route, quand on a passé l'eau qui s'écoule par le ravin (χαράδρα), passe au pied du mont Trachy. [...]

J'ai déjà montré dans mon développement sur Orchomène que la route directe passe d'abord le long du ravin, et, après cela, à gauche de l'eau stagnante (τὸ ὕδωρ τὸ λίμναζον). Dans la plaine de Kaphyai, on a fait une levée de terre (χωμα) qui empêche l'eau qui vient du territoire d'Orchomène de causer des dommages aux cultures des Kaphyéens. Le long de la face interne de la levée de terre, passe un autre cours d'eau (ὕδωρ ἄλλο), assez abondant pour être une rivière (πλήθει μὲν ὅσον τε εἶναι ποταμόν) et qui, descendant dans une faille de la terre (χάσμα γῆς), monte de nouveau à la surface près des Nasoi, comme on les appelle : l'endroit où elle remonte a nom Rheunos. L'eau qui a jailli là forme ensuite une rivière permanente, le Tragos (Paus. VIII 23.2 ; trad. M. Jost).

Bien que le Périégète ne dise mot de l'origine de l'ouvrage, sa description ne manque pas de rappeler les cas précédemment évoqués : à Kaphyai, on recourt manifestement aussi

⁶¹² Knauss (1989 c) 135-141.

à la technique des polders⁶¹³. La comparaison avec les installations du lac Copais notamment a permis de faire des rapprochements tout à fait significatifs⁶¹⁴.

Par sa situation géographique et hydrologique (**pl. 10**), la plaine d'Orchomène — aujourd'hui drainée grâce à un imposant canal artificiel (**pl. 12 b**) — était sujette à d'importantes inondations saisonnières⁶¹⁵. Comme à Thisbé et à Mantinée, elle fut séparée en deux grâce à une digue, afin d'en permettre l'exploitation (**pl. 11 a et b**) : les eaux qui étaient retenues dans la partie supérieure formaient le lac d'accumulation mentionné par Pausanias, tandis que la partie basse, une fois drainée, fut cultivée⁶¹⁶. La présence de catavothres est également prise en compte dans le système (**pl. 12 a**)⁶¹⁷.

Pausanias mentionne également un cours d'eau passant « le long de la face interne de la digue » (κατὰ δὲ τὸ ἐντὸς τοῦ χώματος). Cette précision doit être expliquée sous peine d'être mal interprétée : contrairement à ce qu'on pourrait penser, il faut entendre par « face interne », le côté nord de l'ouvrage, c'est-à-dire celui qui est tourné vers la partie asséchée de la plaine⁶¹⁸. Pourquoi, dans ce cas, prévoir un écoulement à cet endroit, alors que c'est précisément de l'autre côté que les eaux étaient stockées ? C'est que celui-ci servait à drainer une partie des eaux directement vers la catavothre : comme le lac de barrage ne pouvait pas contenir toutes les eaux qui aboutissaient dans la plaine, certains affluents furent laissés libres et coulaient dans la partie asséchée. Cependant, l'orientation naturelle de la pente les conduisait naturellement à proximité de la digue, ce qui risquait de provoquer de graves dommages : c'est pourquoi on les canalisa grâce à une tranchée, qui

⁶¹³ Une partie du canal mentionné par Pausanias conduit aujourd'hui encore l'eau vers la catavothre située en bordure sud-ouest de la plaine.

⁶¹⁴ Les analogies sont particulièrement frappantes avec le polder de Daulos, dans la partie sud-est du bassin béotien : voir Knauss *et al.* (1986) 584 ; pour les témoignages des voyageurs modernes, *ibid.* 590-596.

⁶¹⁵ Sur la situation géographique de Kaphyai et d'Orchomène, voir Jost (1985) 109 et 113-114.

⁶¹⁶ Située à une altitude de 600-630 m, la plaine reçoit les eaux d'un bassin-versant de 200 km² environ (soit 10 fois plus petit qu'au Copais). En situation de hautes eaux, un lac se formait naturellement dans la partie basse, dont la surface pouvait atteindre 25 km² pour une profondeur de 1-2 m. Cette situation subsista jusque dans les années 1980, où le creusement d'un tunnel permit d'évacuer l'eau en direction de l'ouest. L'aménagement du polder permit de gagner une surface utile d'à peu près 15 km² ; le lac de barrage couvrait env. 12.5 km² (en admettant l'existence d'une digue secondaire qui préservait la partie la plus à l'est du bassin). Pour les aspects topographique, voir Knauss *et al.* (1986) 587-589 et 605-608.

⁶¹⁷ Grâce à une pente légèrement inclinée vers le sud-est, les eaux qui venaient de l'est coulaient naturellement en direction du gouffre, contribuant ainsi à préserver les terres bonifiées. Juste avant qu'elles ne soit évacuées, elles passaient par un bassin de rétention situé juste devant la catavothre. Le processus sédimentation ainsi généré permettait de limiter les risques d'obstruction par des matériaux charriés par le courant (voir Knauss *et al.*, 1986, 594) — le même procédé, rappelons-le, était appliqué au Copais.

⁶¹⁸ Le Périégète parle en effet explicitement de la plaine de Kaphyai ; les constructeurs de la digue sont les Kaphyéens et non les Orchoméniens : de ce point de vue, la face interne ne peut être que celle qui, au nord, est tournée du côté de leur propre territoire.

servait également, en cas de débordement, à évacuer les eaux excédentaires, qui menaçaient elles aussi la stabilité de l'ouvrage⁶¹⁹.

Ainsi, le texte de Pausanias se révèle-t-il parfaitement conforme aux données livrées par l'archéologie et aux conclusions qu'elles autorisent pour l'interprétation générale du système.

Concernant la chronologie, on peut dire que la digue de Kaphyai atteste un système de gestion des eaux tout à fait comparable à ce que l'on observe ailleurs en Grèce à la période mycénienne. Les critères architecturaux s'accordent d'ailleurs parfaitement à cette datation⁶²⁰, que viennent encore soutenir la tradition littéraire et l'archéologie⁶²¹.

En 220 av. J.-C. une bataille eut lieu à Kaphyai, qui opposa les Achéens aux Éoliens. Polybe précise à ce propos :

Les chefs achéens, instruits de la présence des Éoliens, tinrent la conduite la plus insensée qu'on puisse imaginer. Ayant fait demi-tour et quitté Kleitor, ils vinrent camper devant Kaphyai et, lorsque les Éoliens quittant Méthydrion passèrent sous les murs d'Orchomène, les Achéens s'interposèrent dans la plaine de Kaphyai, protégés par la rivière qui la traverse (τὸν δι' αὐτοῦ ῥέοντα ποταμόν). Les Éoliens, à la vue des difficultés qui les séparaient — il y avait en plus devant la rivière des fossés (τάφροι) et plusieurs étaient infranchissables — et de la résolution dont faisaient preuve les Achéens, refusèrent d'en venir aux mains avec les ennemis suivant leur plan primitif et continuèrent en bon ordre leur marche vers les hauteurs d'Olygyrtos, s'estimant heureux si on ne les attaquait pas pour les forcer à combattre (Pol. IV 11. 1-5 ; trad. J. de Foucault).

Ce récit pourrait faire penser qu'à la fin du III^e siècle, la digue ne fonctionnait plus, peut-être faute d'entretien, et que le drainage était désormais assuré uniquement par des canaux artificiels. C'est seulement à l'époque impériale que le barrage dont Pausanias se fait l'écho aurait été réactivé⁶²². En réalité, l'étude de Knauss montre que le système était au contraire

⁶¹⁹ Divers critères techniques (en particulier sa hauteur) indiquent que la digue avait été conçue dès le départ pour supporter les débordements (voir Knauss *et al.*, 1986, 597, 605 et 607).

⁶²⁰ Pausanias parle d'une « digue de terre », mais l'équipe allemande a retrouvé la trace de murs cyclopéens caractéristiques : Knauss *et al.* (1986) 598-600 ; l'auteur relève en outre d'étroites analogies avec la digue de Tirynthe (*ibid.* 603-604). On notera également qu'à son extrémité ouest, le barrage des Kaphyéens, au lieu de se rejoindre le bord de la plaine en ligne droite, se termine par un angle droit. Or cette caractéristique se trouvait déjà dans le polder de Kastron-Strowiki, sur le côté nord du Copais (voir pl. 5). Selon Knauss *et al.* (1986) 601, ce tracé curieux s'explique sans doute par le lien fonctionnel unissant la digue et le canal attenant, dont le parcours, en plus des exigences techniques, était soumis à de fortes contraintes naturelles.

⁶²¹ Voir Knauss *et al.* (1986) 604-605.

⁶²² C'était l'opinion de Leake au début du XIX^e s.

tout à fait opérant quatre siècle avant le passage du Périégète et qu'il n'avait probablement jamais cessé de fonctionner au cours de ses quatorze siècles d'existence⁶²³.

3.3 *Le lac Taka à Tégée*

Le système mis en place à Kaphyai trouve un parallèle intéressant à proximité immédiate de l'ancienne Tégée, ville située elle aussi dans une plaine inondable⁶²⁴. Comme dans les cas précédemment évoqués, la situation hydrographique y favorise, aujourd'hui encore, la formation d'un lac saisonnier (**pl. 13 a**). Celui-ci ne s'assèche qu'en été, période au cours de laquelle apparaissent les traces d'un ouvrage traversant la plaine en son milieu (**pils. 14 a** et **16**). Voilà qui rappelle une situation désormais connue. L'observation se révèle d'autant plus intéressant que Pausanias, lors de son passage dans la région, rapporte :

Pour en finir avec ce livre sur l'Arcadie, il nous reste à parler de la route de Mégalopolis à Pallantion et à Tégée, route qui mène jusqu'à ce qu'on appelle la Digue (χωμα). [...]

Ce qu'on nomme la Digue marque la frontière qui sépare le territoire de Mégalopolis de ceux de Tégée et de Pallantion ; et on a la plaine de Pallantion quand on s'est détourné vers la gauche à partir de la Digue. [...]

À droite de ce qu'on appelle la Digue se trouve la plaine manthourique ; elle est déjà à la frontière du territoire de Tégée, et la plaine s'étend sur une cinquantaine de stades jusqu'à Tégée (Paus VIII 44. 1, 5 et 7 ; trad. M. Jost).

Le géographe n'évoque pour sa part aucun lac : on peut donc en déduire qu'il parcourt la région à la fin de l'été ou en automne, à une période où celui-ci s'était provisoirement résorbé. La situation hydrologique du moment empêche ainsi Pausanias de comprendre la véritable fonction de la Digue (ce que souligne encore l'expression « ce qu'on appelle la Digue »). Il paraît clair en tout cas que la présence d'eau de part et d'autre de la route n'aurait pas manqué de susciter un commentaire de sa part.

Afin de saisir pleinement l'enjeu de la description, il convient d'évoquer brièvement le contexte général d'implantation de cette fameuse Digue.

⁶²³ Les premiers témoignages de son inactivité sont dus aux voyageurs du début du XIX^e s. (voir Knauss *et al.*, 1986, 591-592).

⁶²⁴ Pour un exposé synthétique, voir Kalcyk *et al.* (1986 a) 13-14 ; pour la topographie, cf. Jost (1985) 142-144 en partic.

Une vallée fermée donc, cernée de toutes parts par une barrière montagneuse⁶²⁵ (**pl. 14 b**). La plaine, qui s'étend sur 20 km² environ, descend du nord-ouest vers le sud-ouest. Tégée, la ville principale, se trouve dans la partie nord-est, dans le seul endroit du bassin où la transition entre plaine et montagnes se fait en pente douce, alors que partout ailleurs elle se caractérise par un relief abrupt.

L'affluent principal qui alimente le lac descend de l'ouest, drainant les eaux des contreforts sud du Ménale ; quelques torrents viennent du massif du Boreion, en particulier le Revma, au sud. Plusieurs cours d'eau enfin prennent leur source dans le bassin-versant, sans aboutir dans le lac (Sarandopotamos à l'est, Sanovistas au nord).

Comme la plupart des environnements karstiques du même type, celui de Tégée est pourvu de gouffres naturels qui constituent autant d'issues pour les eaux. Deux catavothres principales bordent ainsi le bassin (au nord et au sud de la partie est) et permettent de retarder l'inondation ; elles sont complétées par plusieurs émissaires disposés au cœur même de la plaine (**pl. 13 b**). La présence de dispositifs de protection destinés à éviter l'engorgement et l'obstruction confirment l'importance de ces gouffres dans la conception du système hydraulique⁶²⁶.

Du point de vue agricole, la situation hydrologique se révèle particulièrement gênante, puisque, comme au Copaïs, le cours d'eau le plus abondant aboutit dans la partie ouest, tandis que l'écoulement et l'évacuation se fait naturellement vers l'est, exactement à l'opposé.

Pour répondre à ces contraintes, une digue de 900 m fut élevée, barrant la vallée à son endroit le plus resserré (**pl. 15**)⁶²⁷. Celle-ci est construite de manière à ce que le fleuve Revma qui descend du sud aboutisse dans la partie ouest, indice que le lac de retenue avait bien été prévu de ce côté-ci et non dans la partie basse de la plaine⁶²⁸. Comme le lac ne pouvait suffire à absorber la totalité des eaux en période de forte humidité, il faut penser que, comme à Kaphyai, un système de trop-plein avait été prévu, soit grâce à des vannes

⁶²⁵ Le bassin-versant couvre une surface totale de 88.5 km² ; le lac atteint aujourd'hui 7.3 km². Pour la situation topographique et hydrographique du bassin, voir Knauss (1988) 29-32.

⁶²⁶ Knauss (1988) 31, estime à 84 mio. m³ l'eau aboutissant annuellement dans le bassin-versant. Quelle qu'ait été la proportion des écoulements qui aboutissaient dans la plaine, il est évident que la capacité du lac d'accumulation (estimée à 11 mio. m³) ne pouvait suffire pour parer les risques d'inondation. Les gouffres jouaient donc un rôle essentiel dans le processus de drainage. Des canaux artificiels existaient également, qui conduisaient l'eau vers les catavothres ; seul l'un d'entre eux subsiste aujourd'hui.

⁶²⁷ L'ouvrage se compose d'une levée de terre d'environ 8 m de large, maintenue par deux murs latéraux. Elle devait avoir à l'origine une hauteur de 2 m env. En bordure du bassin, les extrémités des murs s'écartent en éventail, de manière à assurer un raccord parfait avec le relief rocheux.

⁶²⁸ Ainsi conçu, le lac recevait env. les deux tiers des eaux qui s'écoulaient dans la vallée et atteignait env. 6.5 km², ce qui correspond à peu près à la surface du lac actuel (Knauss, 1988, p. 33).

soit que la digue ait pu supporter les débordements. L'eau excédentaire était alors directement amenée vers les catavothres au moyens de canaux artificiels.

L'installation du barrage permet de protéger la partie est de la plaine, qui pouvait être exploitée pour l'agriculture⁶²⁹. Les eaux accumulées en hiver servaient probablement pour l'irrigation.

Le principe adopté à Tégée correspond à ce que l'on observe ailleurs : une digue établie à l'endroit le plus étroit d'une plaine permet de retenir les affluents les plus abondants dans la partie la plus haute, tandis que des courants souterrains évacuent le surplus dans le polder ainsi ménagé en contrebas.

Reste à déterminer la chronologie des installations. Malgré l'absence de véritables fouilles⁶³⁰, la conception générale de l'ouvrage et les techniques utilisées permettent de postuler avec vraisemblance une datation à l'époque mycénienne, période par ailleurs bien représentée dans la région⁶³¹.

Concernant la durée de vie du système, des estimations montrent que sans un entretien attentif et soutenu, leur efficacité aurait été totalement annihilée après cinq cents ans environ, en raison de l'action conjointe de l'érosion et de l'alluvionnement⁶³².

3.4 Phénéos

Dans la continuité de notre enquête sur les installation hydrauliques mycéniennes d'Arcadie, on ne peut manquer d'être interpellé par un autre témoignage de Pausanias, qui, traversant le territoire de Phénéos, évoque ainsi la région :

La plaine des Phénéates se trouve au-dessous de Karyai. L'eau, ayant jadis débordé, submergea, disent-ils, la vieille Phénéos, si bien que de nos jours encore sur les montagnes sont restées des marques du niveau jusqu'où l'eau serait prétendument montée. A cinq stades de Karyai, se trouvent la montagne appelée Oryxis et une autre, le mont Skiathis. Au bas de chacune des deux montagnes, il y a un gouffre (βάραθρον) qui reçoit l'eau de la plaine. Ces gouffres, selon les Phénéates, seraient faits de main d'homme: ils auraient été faits par Héraklès qui les aurait creusés du temps qu'il habitait à Phénéos auprès de Laonomé, la mère d'Amphitryon [...]. Au milieu de la plaine de Phénéos, Héraklès creusa un canal

⁶²⁹ Le polder ainsi ménagé couvrait une surface de 6 km² env.

⁶³⁰ Voici près de vingt ans, Knauss (1988) 36, soulignait déjà le risque de voir les derniers vestiges disparaître en raison de l'exploitation agricole et des mesures de drainage modernes dans la plaine.

⁶³¹ Notamment à Tégée et à Paleochori, mais aussi sur plusieurs sites situés en bordure immédiate du polder : voir Knauss (1988) 35-36.

⁶³² Knauss (1988) 35.

(<ἔλυτρον> ?) pour servir de lit à la rivière Olbios, que d'autres Arcadiens appellent Aroanios et non Olbios. La longueur du canal (ὀρύγμα) est de cinquante stades et sa profondeur, là où il n'y a pas eu d'effondrement, descend jusqu'à trente pieds. La rivière cependant n'y coule plus ; elle est retournée dans son ancien lit en abandonnant l'ouvrage d'Héraklès (Paus. VIII 14. 1-3 ; trad. M. Jost).

Un peu plus loin :

Reste à considérer, entre les routes partant de Phénéos qui vont vers le couchant, celle qui est à gauche. Cette route conduit à Kleitor et s'abaisse le long de l'ouvrage réalisé par Heraklès, qui a donné un cours à la rivière Aroanios. En le longeant, la route descend au lieu-dit Lykouria et les Phénéates ont Lykouria du côté de Kleitor pour frontière territoriale.

À quelque cinquante stades au-delà de Lykouria, vous arriverez aux sources du Ladon. J'ai entendu dire que l'eau qui forme un marais (τὸ ὕδωρ τὸ λιμνάζον) sur les territoire de Phénéos s'enfonce dans les gouffres (βάραθρα) qui sont dans les montagnes, pour ressurgir ici et donner les sources du Ladon (Paus. VIII 19. 4-20. 1 ; trad. M. Jost).

Si ce récit éveille particulièrement l'attention, c'est qu'il fait intervenir Heraklès, héros hydraulicien par excellence, en associant son action à des travaux encore visibles sur le terrain. De plus, nous l'avons vu, les vestiges d'installations hydrauliques répertoriées dans les régions où Héraklès est censé être intervenu remontent toujours à l'époque mycénienne⁶³³. Le cas de Phénéos, pour le dire d'emblée, ne fait pas exception.

Les autres sources qui nous font connaître Phénéos et sa région semblent indiquer qu'à toutes les époques la plaine fut régulièrement envahie par les eaux ou secouée par des tremblements de terres, et que la sécurité n'y fut jamais totalement assurée⁶³⁴ ; les marques du niveau atteint par les eaux sur les bords du bassin, visibles aujourd'hui encore, en témoignent⁶³⁵ (**pl. 17 a**) ; il en va de même de la situation actuelle de l'Olbios dans la partie la plus plate de la vallée (**pl. 17 b**), dont le cours laisse imaginer les difficultés à en stabiliser les rives⁶³⁶.

⁶³³ Cf. Paus. VIII 14.5-7 : l'auteur y rapporte un épisode au cours duquel Ulysse, après avoir perdu ses chevaux, les retrouve à Phénéos, où il consacre une statue à Artémis et une autre à Poseidon. Curtius (1851) 192 considérait déjà ce récit comme une référence au passé mycénien de la vallée.

⁶³⁴ Voir par ex. Théophr. *Hist. plant.* III 1.2 ou V 4.6 ; Plin. XXXI 54 mentionne cinq inondations ; Strab. VIII 8.4 et Plut., *Sur les délais de la justice divine* 12 (557 C) ; concernant la physionomie du territoire de Phénéos, cf. Jost (1985) 27-28.

⁶³⁵ Voir à ce sujet Knauss (1990 b) 36-40.

⁶³⁶ Le lac se forme aujourd'hui au même endroit qu'autrefois et selon un régime semblable ; les mesures de bonification antiques déploient toujours leurs effets (Knauss, 1990 b, 40).

Du point de vue hydrologique, le bassin présente toujours les mêmes caractéristiques (**pl. 18**) : cerné par les montagnes, le fond de la vallée est parcouru du nord-est au sud-ouest par le fleuve Olbios⁶³⁷. Des catavothres situées sur le côté sud permettent l'évacuation souterraine des eaux⁶³⁸ ; elles sont aujourd'hui protégées par de puissants murs destinés à parer l'obstruction, comme c'était sans doute déjà le cas dans l'Antiquité (**pl. 19 a**). Les différents affluents qui arrivent dans le bassin sont conduits directement vers les gouffres au moyens de canaux et de tranchées. En période de hautes eaux, lorsque la capacité des émissaires était dépassée, un lac se formait dans la partie basse de la plaine⁶³⁹. Pausanias ne l'a pas vu — mais il en a entendu parler et en observe les traces laissées sur les rives —, ce qui laisse penser qu'il a parcouru la région à la fin de l'été ou en automne, probablement à la même période que la Tégéatide.

Pour tenter de reconstituer le système de bonification mis en place dans le bassin de Phénéos, nous disposons de sources de nature différente (littéraire, archéologique, topographique)⁶⁴⁰. La confusion évoquée par Pausanias dans l'identification du fleuve Olbios / Aroanios dérivé par Héraclès donne un premier indice : selon J. Knauss, elle indique qu'à un certain moment, l'Olbios fut détourné dans l'Aroanios grâce à un canal artificiel⁶⁴¹.

D'après Pausanias, le canal creusé par le héros mesurait cinquante stades (c'est-à-dire entre 9 et 9.5 km). Si l'on remonte cette distance depuis la catavothre sud en direction du nord, on arrive au pied du mont Cyllène, à un endroit de resserrement de la vallée où les deux fleuves ne sont plus distants que de 200 m (**pl. 20**). Le lieu apparaît donc tout à fait propice pour une dérivation⁶⁴². Une fois réunis l'Olbios et l'Aroanios coulaient dans le « Canal d'Héraclès » – l'actuel Dhoxa-Revma, toujours actif⁶⁴³ – et venaient se jeter soit dans le lac (en hiver) soit directement dans la catavothre à Oryxix (en été).

La digue de 2.5 km qui traverse la plaine du nord-ouest au sud est constitue l'autre élément remarquable de ce système⁶⁴⁴ (**pls. 21 a et b**). Connue depuis longtemps par les

⁶³⁷ Le bassin-versant couvre une surface de 228.5 km² (pour 350 km² au Copaïs).

⁶³⁸ À l'est, elles sont constituées par des dolines situées dans la zone la plus profonde de la plaine.

⁶³⁹ Sur le rapport, observé depuis longtemps, entre la formation du lac de Phénéos et les inondations d'Olympie par le Ladon et l'Alphée, voir notamment Strab. VIII 8. 4 [C 389] ; cf. Knauss (1990 b) 14-15.

⁶⁴⁰ Pour un exposé général, voir Kalcyk *et al.* (1986 a) 8-12.

⁶⁴¹ Tout à fait habituelle dans les systèmes de bonification protohistoriques, cette technique, on s'en souvient, est bien attestée au Copaïs, à Thisbé, ainsi qu'à Tirynthe (Knauss, 1990 b, 15 et 29).

⁶⁴² Divers indices semblent confirmer cette interprétation, notamment la présence d'un chemin creux d'env. 5 m de large (Knauss, 1990 b, 29).

⁶⁴³ Knauss (1990 b) 31, émet l'hypothèse, à vrai dire bien fragile, que ce nom, qui signifie littéralement « Courant illustre », puisse garder le souvenir de son origine prestigieuse.

⁶⁴⁴ Cette plaine porte aujourd'hui le nom, significatif de Diakopi, c'est-à-dire la « Séparation » ou l'« Interruption ».

voyageurs⁶⁴⁵, elle sépare la vallée en deux à son endroit le plus étroit : un lac de retenue occupait la partie ouest, tandis qu'à l'est, le barrage déterminait un vaste polder⁶⁴⁶ (pls. **19 b** et **22**). Comme pour tout barrage, une situation extrême pouvait provoquer un débordement. C'est pourquoi, il faut admettre l'existence d'un système de trop plein qui, du côté est, permettait d'évacuer les eaux excédentaires⁶⁴⁷.

Le système mis en place à Phénéos comprend donc un certain nombre de mesures complémentaires, visant à permettre une adaptation au régime hydrologique saisonnier : pendant les périodes sèches, le bassin pouvait être entièrement asséché (août-septembre) ; l'eau qui subsistait était amenée directement vers les catavothres au moyen de canaux.

Avec l'arrivée des pluies (octobre), la capacité des gouffres était progressivement dépassée par le niveau des écoulements : le lac se formait alors en amont du barrage, tandis que le polder restait sec et pouvait donc continuer d'être cultivé (jusqu'à mi ou fin novembre). L'augmentation des précipitations hivernales (décembre) finissait cependant par provoquer le débordement du lac, dont les eaux s'engouffraient alors dans le canal situé en aval de la digue, qui les dirigeait à travers la plaine vers la « catavothre d'Héraklès », située à Skiathis, au sud du bassin. Une fois la capacité maximale dépassée, le polder était à son tour inondé.

Au début de l'année (janvier-février), la chute des températures engendraient une diminution des écoulements ; les catavothres, cependant, continuaient de fonctionner, ce qui permettait au lac de se vider progressivement, tandis que le polder s'asséchait : la mise en culture était à nouveau possible.

Puis arrivait la fonte des neiges (mars-mai), qui provoquait la remontée eaux. Le lac se remplissait à nouveau, mais dans des proportions moindres que lors de l'inondation de décembre. Ainsi, même en cas de débordement, le canal extérieur suffisait normalement pour préserver le polder et les semailles. En été (jusqu'en juin voir juillet), l'eau accumulée dans le lac pouvait servir à l'irrigation des cultures situées en aval.

Bien qu'un drainage permanent n'ait pas pu être réalisé — mais l'a-t-on jamais envisagé ? —, le système hydraulique de Phénéos rendait ainsi possible l'exploitation de la

⁶⁴⁵ Elle est signalée dès le début du XIX^e s., notamment par Gell, Dodwell et Leake, et servait alors de route. Ceux-ci virent des vestiges en bien meilleur état qu'aujourd'hui. En effet, ici comme ailleurs, l'exploitation de la plaine accélère le processus de dégradation de façon inquiétante (Knauss, 1990 b, 17-22).

⁶⁴⁶ Celui-ci couvrait une surface totale de 19.5 km², dont 12 km² (calculés en fonction de la hauteur de la digue et du niveau variable de la plaine) étaient protégés de l'inondation par la digue proprement dite ; le lac quant à lui ne dépassait pas 7.5 km² (Knauss, 1990 b, 31-32).

⁶⁴⁷ Knauss (1990 b) 33 montre en effet, que la capacité du lac était largement inférieure au niveau des écoulements dans le bassin. Des mesures complémentaires s'avéraient donc indispensables pour éviter l'inondation du polder, comme c'était déjà le cas à Kaphyai.

de la plaine au printemps et durant l'automne, réalisant un projet que les conditions naturelles, *a priori*, excluaient.

Concernant la chronologie, les analogies avec les système hydrauliques examinés précédemment permettent de rattacher l'entreprise de Phénéos à un ensemble homogène, qui, du point de vue technique et conceptuel, apparaît comme un « modèle » caractéristique du monde mycénien : qu'il s'agisse de la technique de construction, de la ligne générale du tracé (rectiligne et coudé), des mesures utilisées (largeur et hauteurs des digues et des fossés), tous ces éléments contribuent à affirmer l'origine préhistorique du dispositif phénéate⁶⁴⁸.

3.5 *Stymphale*

La situation décrite à Phénéos trouve un autre parallèles intéressant. Si l'on suit le récit de Pausanias, on est en effet frappé de constater que le bassin voisin de Stymphale offre des conditions tout à fait semblables⁶⁴⁹. Suivons le Périégète dans sa description :

La ville, à notre époque, ne contenait rien des monuments cités, mais seulement ceci : il y a sur le territoire de Stymphale une source dont l'empereur Hadrien a conduit l'eau jusqu'à la ville de Corinthe. À Stymphale, pendant la saison de l'hiver, la source forme un lac (λίμνη) de médiocre étendue et, partant de là, la rivière Stymphalos. L'été, elle ne forme plus préalablement un lac, et la rivière sort directement de la source. Cette rivière descend dans une faille du sol (χάσμα γῆς) et, reparaissant à nouveau en Argolide, elle change de nom : au lieu de Stymphalos, on l'appelle Érasinos⁶⁵⁰. Sur la nappe d'eau (ἐπὶ τῷ ὕδατι) de Stymphale, la légende veut qu'il y ait eu jadis des oiseaux anthropophages qui se nourrissaient là (Paus. VIII 22. 3-4 ; trad. M. Jost).

[suit la légende d'Héraklès, complétée par un excursus sur l'origine possible des oiseaux ; puis Pausanias décrit le temple d'Artémis Stymphalia]

On raconte encore de nos jours que le prodige suivant s'est produit. À Stymphale, on n'apportait aucun soin à la fête d'Artémis Stymphalia de façon générale et, en particulier, on

⁶⁴⁸ Nous avons très peu d'informations sur d'éventuels renforcements ou réparations postérieures : voir Knauss (1990 b) 36.

⁶⁴⁹ Voir l'exposé général de Kalcyk *et al.* (1986 a) 5-8 ; pour la situation, voir en outre Jost (1985) 100.

⁶⁵⁰ Cf. On ne sait pas comment les Anciens avaient pu établir le lien entre le lac et sa résurgence située 35 km plus loin. Si celle-ci a pu être prouvée grâce aux moyens modernes de traçabilité, on en trouve pourtant déjà l'attestation chez Hdt. VI 76, Ératosthène [Strab. VIII 8. 4] et Diod. XV 49. 5. Le phénomène est en partie responsable de l'état marécageux qui caractérise la côte ouest de l'Argolide, notamment aux abords de Lerne (où Heraklès, rappelons-le, est également intervenu activement contre l'Hydre : voir *infra*, chap. X).

omettait la plupart des rites établis pour la déesse. Or un tronc d'arbre tombé dans l'ouverture du gouffre (τοῦ βαράθρου τὸ στόμα) par lequel la rivière Stympthalos descend sous terre empêcha l'eau de pénétrer dans le sol et la plaine de Stympthale devint, dit-on, un lac sur une étendue de près de quatre cents stades⁶⁵¹. On raconte qu'un chasseur poursuivait une biche, que celle-ci se jeta dans le marécage (τέλμα) et que le chasseur qui la serrait de près, dans son ardeur, se mit à l'eau derrière la biche ; et ainsi le gouffre engloutit non seulement la biche, mais l'homme avec elle. L'eau de la rivière suivit, dit-on, si bien qu'en un jour toute la partie de la plaine de Stympthale qui était marécageuse (τοῦ πεδίου τὸ λιμνάζον) s'assécha. Et, depuis lors, les gens célèbrent la fête d'Artémis avec plus de zèle (Paus. VIII 22. 8-9 ; trad. M. Jost).

Les conditions géographiques et hydrographiques dans bassin de Stympthale telles qu'elles ressortent de ce récit ne manquent pas, on en conviendra, de rappeler ce qui se passe à Phénéos et dans les autres bassin karstiques étudiés jusqu'ici : une plaine entourée de montagnes et inondée en période de hautes eaux faute d'évacuation naturelle⁶⁵² (**pl. 23 a et b**). Pourvue d'une seule catavothre sur le côté sud, celle-ci était en effet, loin de pouvoir assurer un drainage efficace (**pl. 24 a**).

La région doit également sa célébrité au fait qu'elle fut le théâtre d'un épisode fameux du Dodékathlos, ce qui n'étonne guère : ici aussi les hauts faits du héros pourraient constituer le souvenir d'une entreprise de bonification ancienne⁶⁵³.

Les restes de la ville historique, aujourd'hui en bonne partie submergés (**pl. 23 c**), attestent en tout cas que l'on a cherché — et réussi pendant un temps — à éviter l'inondation, au moins dans certains secteurs. Strabon le confirme lorsqu'il affirme qu'autrefois, suite à l'obstruction des catavothres, « la ville de Stympthale, actuellement éloignée de quatre stades du lac, se trouvait alors sur ses rives » (VIII 8. 4).

Les recherches menées sur le terrain indiquent à leur tour que de mesures avaient en effet été entreprises pour drainer le lac. Au II^e s. de notre ère, Pausanias affirme que l'Empereur

⁶⁵¹ Pour Knauss (1990 b) 9, cette mesure paraît difficile à admettre vu la configuration du terrain : selon lui, avec 40 stades, soit 7.5 km, le fond de la vallée aurait déjà été noyé. Strabon indique quant à lui (VIII 8. 4) que la ville de Stympthale se trouvait d'ordinaire à 4 stades du lac et que, suite à l'obstruction des catavothres, celui-ci se développa jusque sous ses murs (Knauss discute une leçon évoquant une distance de 50 stades, totalement irréaliste, et d'ailleurs déjà laissée de côté dans l'édition de R. Baladié, 1978). Ces témoignages, qui ne correspondent pas à la situation actuelle, permettent de reconstituer la situation ancienne.

⁶⁵² Les plus hauts sommets, au nord, culminent à plus de 2000 m. La plaine se situe à une altitude de 600 m env. et couvre une surface de 20 km². Pour la situation hydrographique en termes chiffrés, voir Knauss (1990 b) 48-49.

⁶⁵³ En revanche, aucune preuve archéologique sûre n'atteste actuellement l'existence d'un habitat à Stympthale à la période pré et protohistorique (Kalcyk *et al.*, 1986 a, p 5).

Hadrien fit construire un aqueduc entre Stymphale et Corinthe⁶⁵⁴ ; alimenté par la source Kionia, au pied du Mt. Zereia, il conduisait l'eau à travers la plaine et se prolongeait par un tunnel, creusé dans le massif montagneux situé au sud du lac⁶⁵⁵. D'après Knauss, les fondations de la conduite pourraient avoir été établies sur les vestiges d'une ancienne digue traversant la plaine⁶⁵⁶ (**pl. 24 b**).

Les prospections dans cette zone ont montré qu'il était tout à fait possible d'envisager que l'aqueduc romain repose sur un ouvrage beaucoup plus ancien. D'après J. Knauss, une digue existait, qui séparait la plaine en deux parties, l'une (à l'est) servant de bassin d'accumulation, l'autre (à l'ouest), de polder asséché (**pl. 25**).

La configuration du bassin, à la fois allongé et relativement étroit, exigeait cependant des mesures distinctes à l'intérieur même du polder (**pl. 26 et fig. 5.5**).

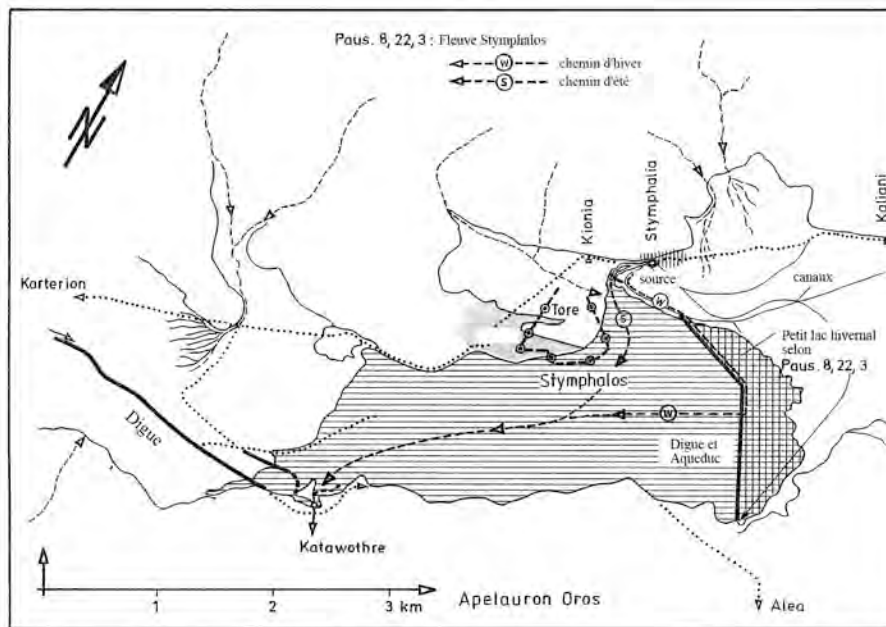


fig. 5.5 Plaine de Stymphale, détail de l'extension du lac et des installations antiques (d'ap. Knauss, 1990 b, fig. 6).

⁶⁵⁴ Cf. Paus. II 3. 5.

⁶⁵⁵ Ce dernier ouvrage a été réactivé à la fin du XIX^e s. et contribue aujourd'hui, comme autrefois, au drainage de la plaine (Kalcyk *et al.*, 1986 a, 8 ; Knauss, 1990 b, 49 et surtout Lolos, 1997, 289-290). La longueur totale de l'aqueduc atteint près de 85 km ; pour la reconstitution du tracé (qui comportait trois tunnels), voir Lolos (1997) 273-280.

⁶⁵⁶ Knauss (1990 b) 42-44 ; cf. Lolos (1997) 276-277.

Au nord, les grands torrents descendus du Cyllène étaient rassemblés dans un canal et amenés vers la catavothre⁶⁵⁷. Le seul courant pérenne était constitué par la source qui coulait à proximité de la ville ancienne. On établit donc un barrage qui puisse retenir ses eaux et celles des affluents coulant à l'est de la vallée⁶⁵⁸. Comme à Tégée et à Kaphyai, un canal avait été prévu qui, en cas de trop-plein, dirigeait le débordement vers le gouffre naturel.

À l'est, la situation hydrographique imposait de recourir à un procédé un peu différent : ici, on érige une digue en bordure du polder ; celle-ci est destinée à retenir les affluents venus du nord et constitue une véritable ceinture de protection pour la zone sud du bassin. Les eaux ainsi bloquées sont ensuite dirigées jusqu'à la catavothre grâce à un canal artificiel⁶⁵⁹.

Selon certains, Pausanias n'aurait pas vu le lac, qui s'était alors résorbé⁶⁶⁰ : visitant Stymphale au cours de l'été, il aurait donné des indications imprécises voire erronées, en prétendant qu'une étendue aquatique se situait à proximité de la source. La reconstitution du système proposée par J. Knauss confirme au contraire l'exactitude de sa description, qui atteste aussi qu'au II^e s. ap. J.-C, l'ancien bassin de rétention (et donc la digue elle-même) remplissait toujours son office, certes à un degré moindre, le petit lac hivernal de Pausanias constituant un vestige de l'ancien lac d'autrefois⁶⁶¹.

Si l'on admet la reconstitution de Knauss, les hommes seraient ainsi parvenus, grâce aux deux polders de Stymphale, à gagner respectivement 4 km² (à l'ouest) et 2 km² (à l'est) de terres cultivables.

Du point de vue chronologique, l'archéologie confirme une fois encore la présence mycénienne dans les deux bassins⁶⁶². Le matériel découvert à Phénéos en particulier atteste

⁶⁵⁷ Appelé aujourd'hui Xeropotamos (*Rivière sèche*), ce cours d'eau n'est actif qu'une partie de l'année.

⁶⁵⁸ La digue court sur 2 km et forme un coude *a priori* étrange, mais qui s'explique en réalité très bien si l'on prend en compte les exigences hydrographiques du lieu (nécessité d'amener l'eau de la source dans le lac). Rappelons qu'un tel tracé correspond parfaitement à ce qu'on connaît par ailleurs pour les systèmes hydrauliques mycéniens (voir notamment *supra*, à propos de la plaine du Copaïs).

⁶⁵⁹ Lorsque, en période de crue, la capacité d'évacuation du gouffre était dépassée, un lac devait se former dans cette zone, la plus basse du bassin. Une telle mesure faisait sans doute partie du projet, comme c'était déjà le cas au Copaïs.

⁶⁶⁰ Comme à Taka, il se forme aujourd'hui au même endroit qu'autrefois et s'assèche rarement complètement, même en plein été. La tentative de bonification entreprise au XIX^e s. semble ici être restée vaine : à ce sujet, voir Philippon III.1 (1959) 233-234.

⁶⁶¹ Pour le détail de la démonstration, voir Knauss (1990 b) 41-42.

⁶⁶² Pour les références relatives aux fouilles menées par le service archéologique grec entre 1958 et 1964, voir Knauss (1989 b) 26 et n. 51.

clairement une occupation à l'Helladique moyen et récent (notamment à l'HR III A-B, comme au Copais)⁶⁶³.

La situation est en revanche beaucoup moins claire à Stymphale, où les traces restent très ténues⁶⁶⁴. Divers indices, qui devraient être confirmés par des sondages et une étude stratigraphique, laissent cependant à penser que la digue pourrait avoir une origine préhistorique⁶⁶⁵.

Conclusion

Toutes les plaines d'Arcadie prises en compte dans ce dossier présentent des traces d'installations hydrauliques destinées à mettre en valeur des terres naturellement inondées par les crues saisonnières. Qu'il s'agisse de la conception générale ou de la construction, les systèmes hydraulique arcadiens se révèlent cependant moins élaborés que leur homologue béotien. Dans le Péloponnèse, il semble qu'on ait surtout voulu se prémunir contre les inondations exceptionnelles qui caractérisent les années les plus humides. Plusieurs établissements en terrasse témoignent en effet qu'on avait prévu un repli possible sur les hauteurs en cas de montée des eaux. On notera également que les plaines arcadiennes étaient manifestement moins peuplées que le Copais.

Si l'origine et le destin de ces dispositifs reste aujourd'hui difficile à déterminer avec précision, en raison notamment de l'absence d'habitats associés, il est clair en tout cas que le « canal d'Héraklès », à Phénéos, ne fonctionnait plus à l'époque de Pausanias ; à Stymphale, les installations n'ont sans doute pas survécu au déclin de l'aqueduc d'Hadrien, à la fin de l'Antiquité, ce qui doit aussi avoir été le cas au lac Taka.

Si les cas recensés attestent une intense activité de mise en valeur des terres à l'époque mycénienne, doit-on conclure à l'existence d'une politique globale d'assèchement des zones humides au cours de cette période ? Je ne le pense pas et aucun indice ne permet de conclusion dans ce sens.

⁶⁶³ On note cependant à Phénéos, comme dans les autres polders de Béotie et d'Arcadie, l'absence d'habitat au mycénien ancien et moyen, qui pourrait être le signe, selon Knauss (1989) 26-27, d'une situation hydrologique défavorable.

⁶⁶⁴ En dehors de Pausanias qui mentionne l'existence d'une ancienne Stymphale (VIII 22. 1-2), seuls quelques tessons et autres indices laissent entrevoir une occupation du site à l'époque mycénienne. À ce sujet, voir Knauss (1989) 27-28.

⁶⁶⁵ Le manque d'information concernant l'ancienne Stymphale ne permet actuellement aucune certitude. Le site présumé par Knauss à l'intérieur du polder ne semble avoir livré que des vestiges remontant, pour les plus anciens, à l'époque classique. Aucune mesure d'assainissement des terres de ce type n'étant connue pour cette période, les installations sont nécessairement plus anciennes (voir Knauss, 1989 b, 44-47).

Rappelons que les entreprises dont il est question s'intègrent dans un contexte géographique et hydrographique très particulier, caractéristique de quelques régions seulement de Grèce propre. Techniquement, les conditions d'implantation requises pour de tels systèmes excluent donc d'en envisager une diffusion systématique et généralisée.

Par ailleurs, on s'aperçoit que les terres bonifiées sont toujours situées dans des zones certes inondables, mais rarement inondées en permanence ; exploitées une partie de l'année, on en connaissait les potentialités et la fertilité ; toute crue équivalait donc, en quelque sorte, à une spoliation provisoire.

Il convient de souligner pour terminer que les sources à disposition ne permettent pas de penser qu'on ait jamais songé à assécher un lac ou un marais qui aurait été permanent. Les surfaces aquatiques pérennes pourraient ainsi ne jamais avoir été perçues comme des espaces exploitables du point de vue agricole.

VI. Les époques archaïque et classique

1. Les lacunes de l'information

Les sources attestent un développement tout à fait spectaculaire des entreprises hydrauliques en contexte urbain ou périurbain aux époques archaïque et classique : qu'il s'agisse de grands travaux de génie, comme à Samos⁶⁶⁶, ou de réseaux d'adductions, comme à Athènes⁶⁶⁷, Mégare⁶⁶⁸ ou Syracuse⁶⁶⁹, on constate une volonté évidente d'améliorer l'accès à l'eau. Le phénomène se révèle particulièrement marqué dans les régimes tyranniques, où ce type d'intervention apparaît comme un symbole et une légitimation du pouvoir⁶⁷⁰. Il est en revanche beaucoup plus difficile de savoir si les campagnes profitèrent elles aussi de cet élan.

Les bouleversements politiques et sociaux qui marquent la fin de la civilisation mycénienne eurent assurément des conséquences fatales pour les systèmes hydrauliques existants : avec l'éclatement des structures sociopolitiques et la disparition du pouvoir central, les conditions n'étaient plus remplies pour maintenir un niveau de contrôle suffisant et assurer l'entretien nécessaire au bon fonctionnement des installations. Faute d'attention, celles-ci ne tardèrent pas à s'envaser, provoquant la remontée progressive des eaux à l'intérieur des plaines bonifiées⁶⁷¹.

Quel qu'ait été le rythme et l'ampleur du déclin, la plupart de ces systèmes ne cessèrent cependant jamais de fonctionner totalement. C'est le cas en particulier dans le bassin du Copaïs, où les recherches ont montré que les mesures de dérivation mycéniennes déployèrent leurs effets tout au long de la période historique et favorisèrent diverses

⁶⁶⁶ Sur cet ouvrage, voir *infra*, chap. VII 3.3.2.

⁶⁶⁷ Tölle-Kastenbein (1994).

⁶⁶⁸ Sur la fontaine de Théagènes, voir Paus. I 40. 1 ; cf. A. Muller, « Megarika », *BCH* 105 (1981) 211-218.

⁶⁶⁹ Collin Bouffier (1987).

⁶⁷⁰ Sur cette question, voir notamment Briant (1996) 251-252 et 427-428 ; sur le schéma idéologique qui lie maîtrise de l'eau et pouvoir, voir l'ouvrage tout à fait éclairant de Desnier (1995).

⁶⁷¹ D'intéressantes estimations montrent que suite au processus d'alluvionnement, la capacité d'évacuation des eaux aurait déjà été considérablement réduite après 300 ans et totalement épuisée après 600 ans (cf. Knauss, 1984, 182). Si on place le déclin des installations aux alentours de 1200 av. J.-C., il faut donc admettre que faute d'entretien, les canaux auraient été complètement envasés dès l'époque archaïque.

entreprises ponctuelles, notamment à l'époque archaïque⁶⁷². Parmi elles figurent des travaux réalisés dans la région d'Akraiphia⁶⁷³.

2. La digue d'Akraiphia

Comme de nombreux secteurs de la plaine, la baie d'Akraiphia voyait la plus grande partie de sa surface inondée en période de hautes eaux. C'est pourquoi on entreprit de la protéger au moyen d'une digue artificielle qui, en exploitant le relief naturel, formait un polder d'environ 7 km² tout à fait comparable à ceux de l'époque mycénienne⁶⁷⁴ (**pl. 3**). Bien que l'ouvrage ne soit pas entièrement conservé, on peut en suivre le tracé sur toute la longueur (2550 m)⁶⁷⁵. L'étude des vestiges révèle au moins deux phases de construction : la première est représentée par un mur polygonal remontant vraisemblablement à l'époque archaïque⁶⁷⁶, la seconde par une élévation de blocs quadrangulaires beaucoup plus difficile à dater, la technique de taille étant utilisée à partir du IV^e siècle et se poursuivant jusqu'à l'époque impériale au moins⁶⁷⁷.

Le témoignage demeure malheureusement isolé et on ne saurait conclure de ces rares vestiges qu'une politique de bonification existait alors dans la plaine. Sans doute faut-il plutôt songer à une mesure ponctuelle, destinée à prévenir ou à limiter les inondations sur une partie du territoire de la cité.

⁶⁷² Rappelons qu'avant le drainage moderne, la cote d'altitude du lac atteignait 97 m., alors qu'à l'époque mycénienne – et au moins jusqu'à celle de Strabon – le niveau se situait aux alentours de 95 m. L'archéologie (céramique, éléments d'architecture, inscriptions funéraires) atteste quant à elle une occupation continue de certains sites dans la plaine même, depuis l'Helladique moyen jusqu'à l'époque impériale, voire byzantine (cf. Kalcyk, 1988, p. 5).

⁶⁷³ Voir Knauss *et al.* (1984) 237-242 ; en outre, Kalcyk (1988). Bien qu'aucune entreprise de bonification ne semble avoir été réalisée auparavant à cet endroit, l'occupation du site d'Akraiphia proprement dit remonte au moins à l'époque protogéométrique : voir à ce sujet A. Andreiomenou, « Böotien in der Zeit von 1050-800 v. Chr. », in : H. Beister et J. Buckler (1989) 253-263.

⁶⁷⁴ Comme souvent, la couronne de l'ancienne digue sert aujourd'hui de route pour traverser la plaine. Bordée par des falaises escarpées, l'anse comportait cinq catavothres sur le côté sud ; trois d'entre elles sont aujourd'hui introuvables — « nicht mehr auffindbar » selon Kalcyk (1988) 6 —, sans doute disparues à la suite des travaux de construction de la route moderne. Le terrain présente par ailleurs une pente légèrement montante en direction de l'est.

⁶⁷⁵ Contrairement à de nombreuses digues mycénienes, celle d'Akraiphia n'est pas rectiligne, mais présente divers changements de direction et irrégularités (voir le plan dressé par Knauss *et al.*, 1984, fig. 6.24).

⁶⁷⁶ Photo chez Knauss *et al.* (1984) 241, fig. 6.26.

⁶⁷⁷ Kalcyk (1988) 9. C'est peut-être à cet ouvrage que fait allusion l'inscription IG VII 2712, à propos de « la grande digue » qui, au I^{er} s. ap. J.-C., fut l'objet d'une réparation sur le territoire d'Akraiphia. Cela suppose aussi l'existence d'une ou plusieurs digues plus petites. On signalera à ce propos qu'il existe précisément une construction de cette sorte un peu plus à l'est dans la baie : appelée aussi digue intérieure, elle protège une surface de moindre étendue et semble pouvoir remonter à l'époque mycénienne : voir Kalcyk (1988) 10-11. Concernant les réparations de la digue principale à l'époque impériale, voir *infra* chap. VIII 2 (texte 57).

Empédocle et le marais de Sélinonte

Parmi les rares entreprises connues pour l'époque classique, on mentionnera l'opération qui, aux dires de Diogène Laërce, aurait été réalisée vers 450 par Empédocle à Sélinonte⁶⁷⁸ :

La peste (λοιμός) s'étant abattue sur les gens de Sélinonte par suite des émanations malsaines du fleuve (διὰ τὰς ἀπὸ τοῦ παρακειμένου ποταμοῦ δυσωδίας), les hommes en dépérissaient et les femmes avaient des accouchements difficiles. Empédocle, apprenant la chose, fit faire à ses propres frais des travaux pour amener dans ce fleuve l'eau de deux rivières voisines, et par ce mélange, il rendit les eaux plus saines. La peste cessa alors, et comme les gens de Sélinonte offraient un festin en sacrifice près du fleuve, Empédocle leur apparut. Tous se levèrent et lui rendirent alors les honneurs comme à un dieu. (Diog. Laër. VIII 70 ; trad. M.-O. Goulet-Cazé et al.)⁶⁷⁹

Le témoignage ne manque pas d'être frappant : aurait-on affaire ici à la première attestation historique d'assainissement ? Le fait serait d'autant plus remarquable que l'entreprise est clairement motivée par des raisons sanitaires (cela quelle que soit la maladie incriminée et en dehors même de la présence ou non de la malaria dans cette région⁶⁸⁰). Cependant, si le mal dont souffrent les Sélinontins se développe manifestement dans une zone marécageuse située aux abords immédiats de la ville — ce trait de la topographie de Sélinonte est par ailleurs bien attesté⁶⁸¹ —, on notera que ni le terme ἔλος ni celui de λίμνη n'apparaissent dans le texte. En réalité, non seulement l'auteur ne parle pas de marais, mais encore moins de drainage : l'opération entreprise par Empédocle consiste à dériver l'eau de deux fleuves, afin d'éliminer les miasmes mortifères présents dans l'air. L'épisode ne va pas sans rappeler l'épreuve d'Héraclès purgeant les écuries d'Augias.

Quel que soit son intérêt possible pour l'histoire de la médecine⁶⁸², on ne saurait donc interpréter ce texte comme un témoignage de bonification des terres à l'époque classique. Un point cependant mérite d'être souligné car il nous intéresse directement : c'est la

⁶⁷⁸ Pour les sources relatives à Empédocle, voir Dumont (1988) 317-439.

⁶⁷⁹ L'événement est mis en rapport avec la mort d'Empédocle, qui se serait jeté dans le cratère de l'Etna pour entretenir son aura divine. Timée refuse d'accorder foi à cette version des faits et donc peut-être aussi à l'épisode de l'assainissement — le texte n'est pas clair sur ce point (*ibid.* 71).

⁶⁸⁰ Chez Hippocrate, le terme λοιμός désigne une peste issue de la corruption de l'eau en raison de la stagnation (sur cette question, voir *supra*, chap. IV.3).

Concernant le problème de la malaria dans cette partie du monde grec, voir Collin-Bouffier (1994), ainsi que Villard (1994).

⁶⁸¹ Voir par ex. « Selinus » [4], in : *Neue Pauly* 11 (2001) 367 (avec les références bibliographiques).

⁶⁸² Empédocle eut notamment une influence décisive sur la médecine hippocratique ; sur cette question, voir Jouanna (1961).

manifestation d'un sentiment clairement négatif à l'égard du milieu humide, qui distinguera de manière si caractéristique le point de vue hygiéniste et médical⁶⁸³.

Telles sont à notre connaissance les seules informations relatives à la bonification des terres dont nous disposons aujourd'hui pour cette période. Le bilan, il faut le reconnaître se révèle bien mince. Si le hasard de la conservation permet peut-être, pour une part, de rendre compte de ce vide, on ne peut s'empêcher de penser que celui-ci s'explique aussi par d'autres facteurs — qu'il s'agisse d'exigences de nature agraire (nécessité d'un approvisionnement accru en raison d'une pression démographique par exemple) ou stratégique (protection contre les inondations) —, dont le rôle reste malheureusement difficile à mesurer à l'échelle régionale.

Par ailleurs, on peut se demander si la diffusion d'un savoir technologique n'aurait pas, elle aussi, contribué dans une certaine mesure à l'introduction de techniques nouvelles, notamment à la suite des conquêtes d'Alexandre. Quoiqu'il en soit, il convient de souligner que la Grèce, par sa configuration même, ne prédisposait guère une pratique généralisée du drainage, qui resta toujours une mesure ponctuelle sinon exceptionnelle.

⁶⁸³ Voir *supra*, chap. IV.3. On prendra garde à replacer l'action d'Empédocle dans le contexte général du récit, qui évoque un personnage au statut quasi divin : non seulement il fut, aux dires de Satyros, « à la fois un très grand médecin et un très grand orateur » (Diog.-L., VIII 58 et 62), mais il apparaît aussi comme un mage, un thaumaturge et un devin. Comme Pythagore, ses dons exceptionnels lui permettent d'influencer les éléments et les phénomènes naturels (*ibid.* 59) — Timée prétend par ex. qu'il parvint un jour à contenir les vents responsables de la pourriture des récoltes (*ibid.* 60). À ces fonctions s'ajoute apparemment une intense activité politique. On relèvera qu'Empédocle est également l'auteur d'un poème portant le titre évocateur de *Katharmoi*, c'est-à-dire Purifications. Sa vie s'achève par une disparition mystérieuse, qui ne manqua pas d'alimenter l'imagination. Il est bien malaisé, parmi ces faits, d'évaluer la part attribuable à légende. La remarque de Kirk *et al.* (1995) 302, selon laquelle « Empédocle fut un sujet de prédilection pour des fabulations biographiques apocryphes », incite à une saine prudence.

VII. Le lac Copaïs à l'époque hellénistique

Les sources nous font connaître diverses mesures de gestion agricole des eaux au cours de l'époque hellénistique. Parmi elles, le contrat passé entre la cité eubéenne d'Érétrie et l'entrepreneur Chairéphanès constitue sans doute le document le plus représentatif et son analyse constituera le cœur de ce chapitre. Voyons auparavant les quelques cas connus par ailleurs.

1. Alexandre et le lac Copaïs

Les sources et la situation du lac

L'importance des travaux accomplis dans le Copaïs à l'époque préhistorique incite à accorder une attention particulière aux textes qui évoquent cette région, en restant à l'affût de tout indice susceptible de nous renseigner sur le destin, heureux ou malheureux, de l'imposant dispositif mycénien : comment celui-ci traversa-t-il les Âges obscurs et les périodes qui suivirent ? Subsista-t-il — totalement ou en partie — ou tomba-t-il définitivement dans l'oubli ? La rareté des sources, nous l'avons relevé, ne permet guère de trancher. On apprend donc avec d'autant plus d'intérêt que des travaux furent réalisés dans la plaine à l'époque d'Alexandre. Strabon rapporte en effet à ce propos :

L'interruption de la montée des eaux mit fin au danger couru par les cités riveraines du lac, sauf pour celles qui avaient déjà été englouties. Mais comme les conduits d'écoulement (πόροι)⁶⁸⁴ recommençaient à s'engorger, Cratès le Chalcidien (ἀνὴρ Χαλκιδεύς)⁶⁸⁵, spécialiste des mines (μεταλλευτής), avait entrepris de les curer (ἀνακαθαίρειν τὰ ἐμφράγματα), quand il dut s'interrompre par suite de troubles politiques survenus en Béotie. Il avait pourtant, ainsi qu'il le dit

⁶⁸⁴ Concernant ce terme, qui désigne plus généralement un passage ou un accès, cf. Finzenhagen (1939) 127.

⁶⁸⁵ Baladié traduit ἀνὴρ Χαλκιδεύς par « citoyen de Chalcis ». Je me rangerais volontiers, pour ma part, à l'avis de Gullath (1982) 26-28, qui considère Cratès comme un citoyen de l'ancienne Confédération chalcidienne. L'ethnique Χαλκιδεύς est en effet attesté même après la destruction d'Olynthe en 348 — c'est ainsi que les sources qualifient par exemple les deux historiens Chalcidiens Euphantos et Ehippos, qui vécurent à la fin du IV^e – début du III^e siècle (*FgrHist.* 74 et 126). Zahrnt (1971) 115-116 souligne de son côté qu'après cet événement, un nombre important d'Olynthiens entrèrent au service d'Alexandre. Enfin la spécialité de Cratès me semble constituer en soi un argument supplémentaire : on sait en effet dès cette époque que la Chalcidique recèle des mines d'or et d'argent. C'est notamment le cas du territoire de Stagire, qui dépendait de la Confédération chalcidienne (à propos de ces mines, voir Davies, 1935, 233-234). Le fait que Cratès soit originaire de cette région n'a donc en soi rien de surprenant. On ne manquera pas de relever non plus qu'un Cratès (ou Cratère) apparaît également comme maître d'œuvre dans le *Roman d'Alexandre* du Ps.-Callisthène (I 31.9). Celui-ci réalise en particulier — aux côtés d'un certain... Hyponomos ! — des travaux de canalisations dans la ville nouvellement conquise d'Alexandrie. Pour Berve, *Alexanderreich* II, n° 448, il s'agit d'un seul et même personnage (cf. Tataki, *Macedonians*, 1998, 139) ; sur cette question, voir aussi Jouanno (2002) 74.

lui-même dans son rapport écrit à Alexandre, asséché déjà un grand secteur du lac où les uns plaçaient le site de l'antique Orchomène et les autres celui Éleusis et d'Athènes sur le fleuve Triton. Ces villes passent pour avoir été bâties par Cécrops au temps où il régna sur la Béotie, appelée alors Ogygie ; recouvertes par les eaux, elles auraient ensuite disparu (Strab. IX 2. 18 ; trad. R. Baladié).

Sous son apparente clarté, le texte pose plusieurs problèmes d'interprétation. La nature et l'ampleur des travaux en particulier restent très difficiles à préciser. Il nous livre en revanche de précieuses informations sur l'état général du bassin dans le troisième tiers du IV^e s. : à cette époque, le lac avait manifestement tendance à se reformer, en raison de l'envasement des voies d'évacuation des eaux.

D'autres témoignages confirment cette situation. Théophraste précise par exemple à propos du roseau utilisé dans la fabrication des *auloi* :

Il se forme, généralement parlant, après une crue du lac [...]. Il se forme quand, après de fortes pluies, l'eau reste là au moins deux ans ; si elle reste davantage, il devient aussi plus beau. On rappelle en particulier ce qui s'est passé, à une époque plus récente, lors des événements de Chéronée : auparavant, nous a-t-on dit, le niveau du lac avait monté pendant plusieurs années ; ensuite, au moment où l'épidémie fit rage, la cuvette se remplit, mais comme, au lieu de rester, l'eau s'évacua en hiver, le roseau ne put se développer⁶⁸⁶ (*Hist. plant.* IV 11.2-3 ; trad. S. Amigues).

La période qui voit la victoire de Philippe en Grèce centrale en 338 semble donc avoir été marquée par des conditions particulièrement sombres du point de vue sanitaire : après des années d'inondation, le lac se vide, peut-être à la suite d'un soudain désengorgement des catavothres, provoquant l'apparition d'une épidémie⁶⁸⁷.

Poursuivant son développement, Théophraste donne des indications intéressantes pour la topographie (*Hist. plant.* IV 11.8-9)⁶⁸⁸ : selon lui, les endroits les plus propices la croissance du fameux roseau se situent au nord-ouest du lac, à l'embouchure des grands fleuves, ce qui ne surprend guère. L'auteur ne dit rien en revanche du secteur ouest, où s'accumulent naturellement les eaux. Comment expliquer l'absence de roselières là où la plaine est *a priori* la plus humide ? Faut-il en déduire que cette partie du lac était sèche (ce qui aurait des implications pour juger des travaux réalisés) ? Les témoignages précédents permettent d'affirmer avec certitude que tel

⁶⁸⁶ Voir aussi IV 11. 8-9 ; cf. Plin. XVI 168-169.

⁶⁸⁷ Le fait de préciser que le bassin se vida en hiver, au moment où le lac était le plus plein, pourrait faire penser que le phénomène résulte de la forte pression exercée par l'eau, qui provoqua la désobstruction des émissaires. Sur ces événements, difficiles à dater précisément, voir le commentaire du texte par S. Amigues (1989), *ad. loc.*

⁶⁸⁸ Le passage est analysé *supra*, chap. II 2.

n'était pas le cas. En réalité, Théophraste résout lui-même cette apparente contradiction, en montrant que l'humidité seule ne suffit pas à assurer le développement de la plante ; selon lui, la croissance est également liée à la qualité de l'eau où celle-ci s'épanouit, ce qui explique sa présence à l'embouchure du Céphise. Dès lors que la répartition du roseau autour du lac ne correspond pas à celle des écoulements, l'absence de la plante ne saurait non plus être associée à l'existence d'un hypothétique système de drainage.

Concernant la situation du lac au IV^e s., un témoignage de Plutarque confirme les données recueillies jusqu'ici. Il y est question du transfert des ossements d'Alcmène, ensevelis à Haliarte et qui, sur ordre d'Agésilas, sont amenés à Sparte :

Par ailleurs, les habitants d'Haliarte regardent la grande stérilité (ἀφορία) dont ils eurent à souffrir et le débordement du lac (ἐπίβασις τῆς λίμνης), non comme des accidents dus au hasard, mais comme une vengeance du ciel dont ils étaient frappés pour avoir toléré qu'on fouillât le tombeau (*Démon de Socrate* 5 ; trad.J. Hani).

Les calamités subies par les Haliartiens ne sont pas connues par ailleurs, de sorte qu'elles restent difficile à évaluer. Le texte ne permet pas de déterminer dans quelle mesure les deux malheurs sont liés. La situation d'Haliarte sur le versant sud du bassin suggère cependant qu'une inondation du territoire pourrait bien expliquer l'improductivité dont fut victime la cité.

Ainsi, les rares témoignages dont nous disposons attestent qu'à la fin de l'époque classique, la montée des eaux entrava fortement l'exploitation du Copaïs. Ce contexte défavorable donne la mesure de l'importance des travaux entrepris par Cratès. Peut-on en estimer l'importance ?

Ampleur et impact des travaux de drainage

Strabon, nous l'avons vu, évoque l'engorgement des voies d'écoulement, que Cratès s'appliqua à nettoyer. La terminologie utilisée ne facilite pas la compréhension du phénomène : le terme πώρος, que R. Baladié traduit par « conduits », pourrait en effet suggérer qu'il s'agit d'ouvrages élaborés par l'homme. Si tel est bien le cas, cela implique qu'un système de drainage artificiel existait alors dans la plaine, que celui-ci fonctionnait avant l'intervention de Cratès et que, trois siècles plus tard, le géographe d'Amasée en avait connaissance.

D'après J. Knauss, Cratès lui-même aurait compris le principe de fonctionnement du système mycénien (ce qui ne signifie pas qu'il en connaissait l'origine). Certains éléments subsistaient

encore de son temps, en particulier des digues, que l'ingénieur intégra à son projet, en les complétant par d'autres mesures⁶⁸⁹.

S'il paraît clair que le projet de bonification résulte d'une observation attentive de la situation hydrographique dans le bassin, le vocabulaire utilisé par Strabon ne permet pas, me semble-t-il, de déterminer la nature des installations auxquelles il est fait allusion.

En grec, le terme *πόρος* exprime l'idée générale de « passage » et n'implique pas nécessairement l'existence d'une construction⁶⁹⁰. Les *πόροι* constituent donc seulement les voies par lesquelles les eaux sont évacuées, autrement dit le lit des fleuves, dont Strabon ignorait qu'ils correspondaient à des dérivations ancestrales, bien trop anciennes pour que le souvenir s'en soit conservé. Il est même possible que ces *πόροι* fassent allusion aux catavothres, dont on connaissait parfaitement les risques d'obstruction (les *ἐμφράγματα* de notre texte ?), et qui furent à toutes les époques l'objet d'une protection attentive.

On relèvera enfin que Cratès, le responsable des travaux, est désigné comme *μεταλλευτής*, c'est-à-dire comme une personne spécialement qualifiée pour les travaux miniers. L'indication est confirmée par Diogène Laërce, qui, parmi les dix Cratès qu'il connaît figure un « ouvrier de tranchées, qui faisait partie de la suite d'Alexandre » (IV 23)⁶⁹¹.

Malheureusement, ces appellations ne permettent aucune conclusion précise sur la nature des travaux réalisés. En l'occurrence, l'argument terminologique me paraît également un peu aventureux pour conclure que Cratès fut à l'auteur du fameux tunnel inachevé de Képhalari⁶⁹².

Les informations livrées par les sources littéraires sur les travaux de drainage menés dans le Copaïs à l'époque d'Alexandre restent, on le constate, plutôt réduites. L'archéologie permet-elle de combler ces lacunes ?

Dans les années 1970, S. Lauffer découvre à proximité du cap Mytikas, à l'ouest d'Akraiphia, les vestiges conservés sur une distance de 7.5 km env. d'un canal jusque là non répertorié⁶⁹³. À la différence des ouvrages mycéniens disposés en bordure du bassin, celui-ci traverse la plaine en son milieu pour aboutir vers l'est à la catavothre de Vristika (**pl. 3 et 32 a**)⁶⁹⁴. Sa situation ne

⁶⁸⁹ Knauss *et al.* (1984) 233 : « Die Kanaldeiche muss Krates jedoch noch im guten Zustand angetroffen haben. Es war ihm auf jeden Fall möglich, das Funktionsschema der minyschen Anlagen zu erkennen und das Ableitungssystem durch gezielte Sanierungsmassnahmen wieder in Betrieb zu nehmen ».

⁶⁹⁰ Il est frappant de constater à ce propos que le terme n'apparaît dans aucun des trois volumes du fameux *Dictionnaire d'architecture* de R. Ginouvès et R. Martin, ni dans le vocabulaire architectural des inscriptions recensées par M.-Chr. Hellmann (1992) et (1999).

⁶⁹¹ Ταφρωρύχος Ἀλεξάνδρου συνών ; trad. M.-O. Goulet-Cazé (ed.).

⁶⁹² À ce sujet, voir *infra*, chap. IX.

⁶⁹³ Voir le rapport de l'inventeur dans *Arch. Delt.* (1973-1974), *Chron.*, 449-450 ; en outre, Lauffer (1981) 250-252 ; Knauss *et al.* (1984) 151-154 et 233-237 notamment.

⁶⁹⁴ Difficilement repérable en raison de sa situation au cœur du domaine cultivé et des travaux modernes qui l'ont fortement altéré, il se distingue seulement sous forme de traces (différence de couleur au sol et de la végétation

laisse aucun doute sur sa fonction : il s'agit d'un fossé de drainage. Se fondant sur les texte et les présomptions des modernes qui l'avaient précédé, S. Lauffer attribue l'origine de l'ouvrage à l'ingénieur Cratès, en s'appuyant sur plusieurs indices. Il relève en particulier que le canal se compose de plusieurs tronçons appondus, dont chacun se distingue par un léger changement de direction (**pl. 32 b**). L'auteur note ensuite que ces différents segments mesurent tous un ou deux km de long, ce qui correspond à cinq ou dix stades antiques, une unité de longueur dont l'utilisation est difficilement envisageable à la période mycénienne, mais tout à fait courante à l'époque classique. L'estimation semble confirmée par le matériel découvert à proximité des installations⁶⁹⁵.

Le canal dit de Cratès avait donc pour fonction d'évacuer les eaux de l'Hercyne en direction des catavothres. Autrement dit, la mesure consistait à améliorer la situation dans la partie sud de la plaine. Concernant le côté nord, aucune intervention n'est actuellement attestée, alors même que cette zone avait été au cœur des préoccupations des Mycéniens, donnant lieu à des travaux parmi les plus spectaculaires de cette époque. Que peut-on en conclure ? Les textes restent beaucoup trop lacunaires pour espérer tirer un argument sur le fonctionnement ou au contraire le délabrement des installations anciennes, et encore moins sur l'activité éventuelle (ou plutôt, en l'occurrence, l'inactivité) de Cratès dans ce secteur.

La situation hydrologique du bassin telle qu'elle apparaît dans les sources pour le IV^e siècle laisse cependant penser que l'ingénieur, en admettant qu'il soit bien le concepteur d'un véritable système, n'a pas dû se contenter de creuser le fameux canal central, qui n'aurait jamais permis à lui seul d'assurer un drainage efficace. Les conditions de hautes eaux qui prévalaient exigeaient un projet de gestion globale des écoulements, qui nécessita probablement des travaux dans l'ensemble de la plaine.

Le témoignage de Strabon constitue en soi un premier indice, puisqu'on y apprend que l'opération, même inachevée, fit réapparaître des villes précédemment englouties : tel fut le cas de l'antique Éleusis ou de l'Athènes béotienne, que J. Fossey localise à l'embouchure du Céphise — donc au nord du lac⁶⁹⁶. Les « troubles politiques survenus en Béotie » auraient par la suite provoqué l'interruption des travaux et finalement leur total abandon. Or, les traces qui subsistent

alentour). Si le tracé fut relativement facile établir en direction de l'est, la chose fut en revanche beaucoup plus malaisée pour la partie ouest (le point de départ n'est d'ailleurs pas exactement déterminé). Lauffer note qu'à un certain moment le canal s'interrompt, à un endroit marqué par un brusque changement de direction (orienté vers le sud-ouest, il bifurque alors vers l'ouest), indiquant que l'ouvrage avait été prévu pour se prolonger en direction de l'Hercyne et du Phalaros. D'après Knauss *et al.* (1984) 235, l'hypothèse est confirmée par les traces d'aménagements découvertes à l'embouchure de l'Hercyne (leur datation reste malheureusement incertaine). Des mesures réalisées en différents endroits du tracé ont permis de déterminer que le canal avait à l'est (les mesures vont en augmentant à partir de l'extrémité ouest) une largeur d'env. 20 m pour une profondeur de 2 m.

⁶⁹⁵ Voir Knauss *et al.* (1984) 155 et 236-237.

⁶⁹⁶ Voir notamment Fossey (1990) 61-62.

du canal (mais pour combien de temps ?) montrent que l'ouvrage, précisément, ne fut pas achevé⁶⁹⁷. Peut-on dès lors en tirer des conclusions sur les circonstances historiques de son établissement ? Comme le souligne B. Gullath, le contexte reste relativement obscur, dans la mesure où nous ne disposons d'aucune information précise sur la période et la durée des travaux⁶⁹⁸, ni sur la nature des conflits dont il est question⁶⁹⁹.

Chronologie

Concernant la chronologie, plusieurs hypothèses ont été avancées. La date de 335 paraît constituer un *terminus post quem* relativement sûr. Le fameux rapport envoyé par Cratès atteste que l'on se trouve sous le règne d'Alexandre, et rien ne permet de penser que les travaux ont pu être initiés dès l'époque de Philippe⁷⁰⁰. Peut-on imaginer que le drainage ait été envisagé au lendemain de la mort du roi ? Lorsqu'on sait les manifestations d'amertume dont firent preuve d'emblée les vaincus de Chéronée et les mesures vigoureuses qui furent prises par Alexandre pour parer les risques de rébellion, on a du mal à le croire⁷⁰¹.

Il me paraît également difficile d'admettre que ce dernier ait pu ordonner d'assécher le Copais sans avoir jugé lui-même de la situation. Or, celui-ci ne vint personnellement en Béotie qu'en 335, afin d'y régler le sort de Thèbes.

La limite basse de cette chronologie s'avère en revanche plus difficile à établir. Strabon, rappelons-le, rend compte de l'interruption des opérations par suite de conflits internes (στασιασάντων τῶν Βοιωτῶν)⁷⁰². L'information reste malheureusement imprécise et ne permet pas de déterminer une date, car la Béotie fut le théâtre de nombreuses *staseis* au cours de ce IV^e s., que ce soit au sein de la Confédération ou à l'intérieur des cités⁷⁰³.

⁶⁹⁷ Il manque exactement 6 km pour relier la partie conservée du canal à l'embouchure aménagée de l'Hercyne (Knauss *et al.*, 1984, p. 235-236). C'est également le cas pour le fameux tunnel de Képhalari, dont la réalisation reste elle aussi inachevée, ce qui pourrait constituer un critère de datation ; sur cette question, voir *infra* chap. IX.

⁶⁹⁸ Pour l'estimation d'une durée possible, voir Knauss *et al.* (1984) 236.

⁶⁹⁹ Gullath (1982) 25-33.

⁷⁰⁰ La mesure aurait été favorable à Thèbes, ce qui paraît totalement exclu dans un tel contexte.

⁷⁰¹ En Béotie, les patriotes thébains en particulier attendaient le moment propice pour reprendre le contrôle de leur cité perdue en 338. L'accession au pouvoir d'Alexandre, le « petit jeune homme » méprisé par Démosthène (Eschine, *Contre Ctésiphon* 161) permit à cet espoir d'abord de renaître (Diod. XVII 3.4), puis de se cristalliser dans la révolte qui conduira Thèbes à sa perte en 335 (sur ces événements, voir notamment Cloché, 1952, 197-200).

⁷⁰² Pour la définition du terme *stasis*, voir notamment Gehrke (1985) 6-10.

⁷⁰³ Voir notamment Gehrke (1985) 164-184. On a fait l'hypothèse que ces querelles manifestaient des désaccords générés par la répartition des terres reconquises par Cratès. Pour Guillon II (1943) 178-179, l'inscription IG VII 2792, qui, au cap Phtelia, marque la frontière entre le territoire de Copai et celui d'Akraiphia sous l'autorité de la Confédération béotienne, témoignerait de ce partage (le texte dit : *Limites de Kôpai et d'Akraiphia, bornage des Béotiens*, Ὅρια Κ[ω]πῆων ποτ' Ἀκρηφεία[ς], ὁρίττ[ά]ντων Βοιω[τῶν]). Quelles qu'aient été les circonstances qui déterminèrent l'établissement de cette limite — le texte, inscrit sur le rocher, ne peut être daté avec précision (fin du IV^e s. selon P. Jamot, *BCH* 13, 1889, 408) —, aucun critère positif ne permet d'assurer le lien avec l'entreprise de Cratès. Contrairement à ce que pense l'auteur, je ne crois pas qu'un tel document permette même de

L'identité de l'ingénieur apporte peut-être une indication supplémentaire : s'il s'agit bien du même personnage que celui qui fut actif en Égypte, on peut penser que son activité en Béotie s'est déployée avant 331, date de la fondation d'Alexandrie. On imagine mal en effet que celui-ci, une fois en Orient, ait quitté ses fonctions sur ordre exprès d'Alexandre pour revenir en Grèce centrale.

Ces différents indices suggèrent donc que les travaux de bonification accomplis par Cratès dans le Copais ont eu lieu entre 334 et 331⁷⁰⁴. De ce point de vue, le contexte décrit par Théophraste convient bien.

Motifs de l'intervention

Reste à comprendre les raisons qui poussèrent le conquérant macédonien à entreprendre de telles mesures et quels avantages il pouvait espérer en tirer.

Alexandre fut un grand entrepreneur⁷⁰⁵. Bien que Strabon n'en dise rien, et compte tenu du contexte que nous avons suggéré, on peut exclure les motifs purement militaires. De même, il me paraît audacieux de vouloir établir un lien avec l'épidémie relatée par Théophraste — il constituerait pour l'époque un témoignage tout à fait exceptionnel d'assèchement pour raisons sanitaires⁷⁰⁶.

Pour H. Kalcyk, ces travaux relèvent d'une stratégie politique⁷⁰⁷ : la bonification du Copais permettrait de renforcer l'importance d'Orchomène, parant ainsi un éventuel relèvement de

déduire que le territoire alentour avait été asséché. Une autre borne (?) très mutilée (*SEG* XXX [1980] 440) découverte dans la même région et datée du VI^e-V^e siècle (?) pourrait d'ailleurs le confirmer, puisqu'à cette époque, il est sûr que les eaux avaient envahi la plaine. Par ailleurs, l'épigraphie nous fait connaître au moins un autre cas où une frontière territoriale passe à travers des terrains marécageux (voir *supra*, chap. III. 1, texte 7 ; cf. texte 6). Enfin, comme le relève justement Gullath (1982) 30, n. 2, le contrôle exercé par la Confédération dans l'établissement de la frontière s'accorde mal avec un contexte de conflits internes suffisamment graves pour susciter l'interruption des travaux de bonification. Pour expliquer ces dissensions, on a aussi avancé les perturbations générées par la mort du conquérant (D. Hennig, art. « Orchomenos », in : *RE*, Suppl. 14, 1974, col. 342-343). Cette solution n'est cependant guère satisfaisante : elle suppose que Cratès serait rentré d'Orient pour réaliser sa tâche, ce qui, comme nous l'avons vu, paraîtrait surprenant. En outre, comment aurait-il pu faire part de la situation à Alexandre dans une lettre, alors que celui-ci était déjà mort ? Pour Gullath (1982) 31, le départ de Cratès en Égypte, s'il a bien lieu vers 331, pourrait constituer la conséquence directe du rapport envoyé à Alexandre.

⁷⁰⁴ Thèbes fut prise à l'automne 335. Même en admettant qu'Alexandre ait conçu le projet de bonification dans les semaines qui ont suivi, les contraintes saisonnières excluaient d'entamer les travaux avant la résorption du lac au printemps suivant.

⁷⁰⁵ Concernant les interventions d'Alexandre dans le domaine de l'hydraulique lors de la campagne d'Orient, voir Briant (1996) 740-742, où l'auteur indique (pour réfuter ensuite l'argument) que, « selon Strabon (XVI 1. 10), les actions d'Alexandre sont caractéristiques des “bons chefs” (*hegemônes agathoi*), qui doivent empêcher les eaux d'inonder les terres cultivables ». Sur l'importance des ingénieurs dans les conquêtes d'Alexandre, voir par ex. Faure (1985) 423-433 et 467-510 notamment.

⁷⁰⁶ Voir ci dessous, chap. IV 3.

⁷⁰⁷ Kalcyk (1988) 12, n. 26.

Thèbes. On peut cependant se demander si un tel redressement était réellement envisageable en 334.

Il n'est pas exclu de penser non plus que, lors de la répartition du territoire thébain entre les alliés, Orchomène et les cités béotiennes, qui, en tant que représentants de la ligue de Corinthe, avaient voté l'anéantissement de leur ancienne rivale, aient pu solliciter auprès d'Alexandre un soutien visant à bonifier la plaine⁷⁰⁸.

Mentionnons enfin l'hypothèse selon laquelle Alexandre aurait pu accomplir ces travaux pour des raisons idéologiques, en tant que descendant d'Héraclès, dont on connaît les interventions en matière d'hydraulique⁷⁰⁹.

Si le recoupement des sources littéraires, épigraphiques et archéologiques permet de faire des hypothèses cohérentes sur les travaux d'ingénierie hydraulique réalisés dans le Copais à l'époque d'Alexandre le Grand, on constate que celles-ci reposent sur le raisonnement plus que sur l'évidence documentaire. L'importance et le contexte de leur établissement en particulier, restent malaisés à établir. C'est là une des énigmes irrésolues de l'histoire béotienne⁷¹⁰.

2. La digue de Mytikas d'Acarnanie

En 1984, W.M. Murray fait connaître l'existence dans le sud de l'Acarnanie d'une installation hydraulique de grand intérêt⁷¹¹. Elle se présente sous la forme d'une imposante digue de barrage, qui ferme le lit d'un fleuve saisonnier (*revma*) débouchant dans la plaine côtière située en contrebas (**pl. 27 a**)⁷¹². L'ouvrage se compose de quatorze assises de blocs grossièrement taillés, qui viennent s'appuyer sur le lit rocheux naturel situé à chaque extrémité (**fig. 7.1** et **pl. 27 b**). L'installation est complétée par deux canaux, censés permettre la régulation du niveau d'eau⁷¹³.

⁷⁰⁸ Comme le souligne Roesch (1965) 47-48, « les détails du partage sont [malheureusement] inconnus, car ni les historiens ni les inscriptions ne nous renseignent ». On peut cependant imaginer que l'affaire suscita jalousies et convoitises (sans même parler de ce qui se passa en 316, lorsque Cassandre décida le relèvement de Thèbes).

⁷⁰⁹ Sur le lien entre Alexandre et Héraclès, voir par exemple Fredricksmeyer (2003) 262-264 notamment.

⁷¹⁰ Sur quelques unes des questions qui restent en suspens à propos du Copais, voir Lauffer (1985).

⁷¹¹ Murray (1984) ; cf. Knauss (2001) 79-88, qui reprend l'étude et donne une description détaillée de la structure, en corrigeant un certains nombres d'in vraisemblances, sur le plan technique, de la reconstitution proposée par Murray.

⁷¹² La digue a une hauteur totale de 11 m pour une longueur de 25.30 m (mesuré au niveau de la 9^e assise) L'agencement des différents niveaux, disposés en retrait les uns par rapport aux autres à partir du bas, provoque une inclinaison de la digue vers l'intérieur (formant un angle d'env. 45°). Selon Murray, il n'est pas exclu que la face originellement immergée – et aujourd'hui invisible en raison de l'accumulation de dépôts – ait comporté une structure de renforcement.

⁷¹³ Le premier traverse le massif ; selon Murray (1984) 193 : « through this mass is cut a channel, approximately 10 m. deep, which could have allowed the regulation of the level of the water pooled behind the dam ». Je dois avouer que cette description, même aidée de photographies, ne me suffit pas pour me représenter clairement la situation. Le second canal a, quant à lui, été aménagé à l'extrémité sud-ouest du barrage ; partant du sommet, il

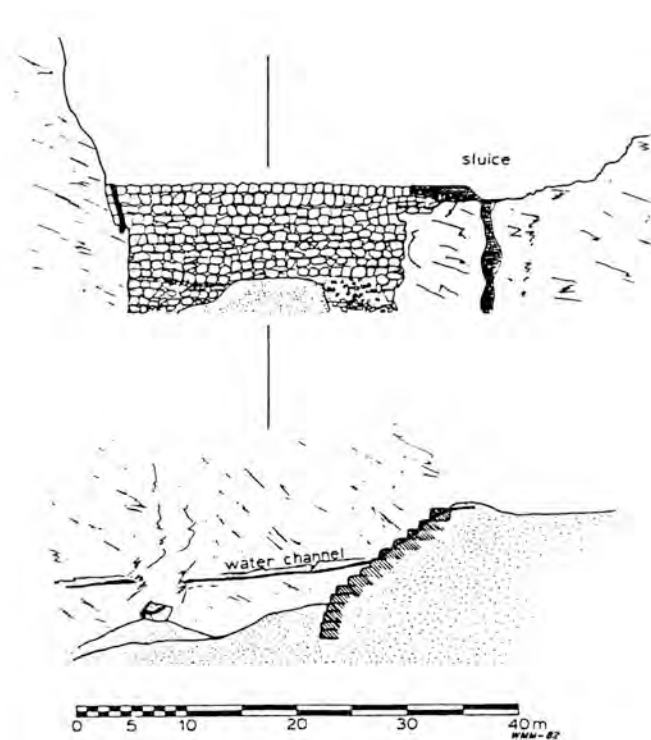


fig. 7.1 Digue de Mytikas, vue frontale et coupe (d'ap. Murray, 1984, ill. 3).

Pour Murray, la présence d'un dispositif de trop-plein, qui n'est pas sans rappeler ce que l'on trouve à Kaphyai par exemple, montre « that a moderate, constant supply of water was anticipated. When the water level dropped below the top course, nothing flowed into the channel. Therefore, the reservoir itself has to be fed by a constant water supply, which is to be found about 2 km. up the remma where even today a spring provides a moderate year-round flow of water »⁷¹⁴. Mais le trop plein implique-t-il vraiment l'existence d'une source pérenne ? Sa fonction essentielle en cas de hautes eaux ne suffit-elle pas à expliquer sa présence, que l'alimentation en eau ait été constante ou non ? Nous reviendrons sur cet aspect à propos de la datation.

L'étude de la structure a révélé des traces de réparation (blocage, mortier), qui témoignent d'au moins deux phases distinctes d'utilisation⁷¹⁵. Il semblerait cependant que la digue n'a pas

descend le long de la face extérieure de la digue (jusqu'au niveau du neuvième cours), puis continue sa course dans une tranchée creusée à même la falaise en direction de la vallée. Bien que son tracé ne soit pas toujours aisé à repérer, les vestiges, non loin de là, d'un aqueduc attestent sa proximité.

⁷¹⁴ Murray (1984) 197.

⁷¹⁵ Afin de protéger la base extérieure de la digue, qui risquait d'être minée par les écoulements, on enfouit les quatre premières assises en rehaussant le niveau du sol grâce à un remblais. Pour éviter que ce dernier ne soit emporté par les eaux débordant du barrage, il fut lui-même recouvert d'une couche de mortier, maintenant ainsi la masse de terre plaquée contre le mur. Knauss (2001) 85 distingue quant à lui quatre phases de construction, au cours desquelles l'ouvrage originel aurait été progressivement réhaussé.

fonctionné plus d'une dizaine d'année après sa construction, avant que les dépôts ne viennent combler le bassin de retenue⁷¹⁶. Les traces de réparations témoigneraient d'une tentative de remise en service : on aurait curé le bassin, qui se serait réenvasé peu après et de manière définitive⁷¹⁷.

La digue de Mytikas pose plusieurs problèmes d'interprétation. Le premier concerne la fonction même de l'ouvrage. Après avoir examiné différentes possibilités, Murray penche pour un barrage de retenue, qui aurait permis de constituer en amont une réserve d'eau destinée à l'irrigation et à l'entretien du bétail dans la vallée. Cependant, il n'exclut pas un qu'un autre objectif ait pu être recherché, que, pour une raison inconnue, celui-ci n'aurait pas été en mesure de remplir.

Knauss considère quant à lui que la digue était destinée à produire de l'énergie hydraulique et servait à alimenter des installations liées à la vie quotidienne et à l'artisanat (lavage, foulage)⁷¹⁸.

La seconde difficulté réside, bien sûr, dans l'établissement de la chronologie, la technique de construction des digues ne constituant pas de ce point de vue un critère fiable⁷¹⁹.

Murray rapprochant cette construction d'un passage des *Lois* de Platon, suggère une datation au IV^e siècle⁷²⁰. Cependant, s'il est indéniable que « the Mytikas Valley dam provides a perfect example of Plato's description », cela ne prouve pas que la digue soit contemporaine ; elle

⁷¹⁶ Murray (1984) 198, se fonde sur la quantité, selon lui négligeable, des dépôts de carbonate de calcium présents dans le canal de trop-plein creusé dans le rocher. Face à cette observation, on peut se demander si le phénomène (qui indique sûrement que l'écoulement fut limité) signifie obligatoirement que le barrage ne fonctionnait plus ; ne pourrait-on pas l'interpréter aussi comme le signe que l'ouvrage n'a que rarement débordé, et donc, au contraire, comme une preuve de l'efficacité du système ? Pour répondre à cette question, il faudrait connaître la quantité d'eau qui s'écoule dans le bassin-versant en période de hautes eaux et la capacité du bassin de retenue correspondant. Ces estimations ne sont pas disponibles chez Murray.

⁷¹⁷ L'auteur ne donne cependant aucune indication sur l'intervalle chronologique qui, selon lui, sépare ces deux phases. La rapidité de l'envasement doit également être relativisée : si les conditions actuelles témoignent d'un écoulement des eaux torrentiel, tel n'était pas forcément (et très probablement pas) le cas dans l'Antiquité, ce que souligne Murray lui-même. Il me paraît dès lors très hypothétique de vouloir lier ce phénomène à celui du dépôt carbonaté dans le canal de trop-plein, les deux processus pouvant très bien être, en réalité, totalement indépendants.

⁷¹⁸ Knauss (2001) 82-85.

⁷¹⁹ Murray (1984) 200-201, cite à ce propos les conclusions de Smith (1972) 23-24 : « There is no evidence that the art of dam-building was diffused from one original source. Such a basic technology was fully capable of developing independently at any place where it was needed. [...] There is not the slightest reason to believe that ancient engineers followed any rules or formulae when building dams. Using whatever materials happened to be available, they built the type of structure which experience told them would be effective ».

⁷²⁰ Platon, *Lois* VI [761 a-b], prescrit en effet à propos des hommes chargés de la garde du territoire : « Et bien sûr ils rendront partout le passage difficile pour les ennemis et facile pour les amis, qu'il s'agisse d'hommes, d'attelages ou de bétail, en entretenant les routes de façon à rendre chacune d'elles le plus praticable possible. En ce qui concerne l'eau qui tombe du ciel, pour empêcher qu'elle ne dévaste le territoire, et pour faire plutôt qu'elle lui soit profitable quand des hauteurs elle s'écoule dans tout ce qu'il y a de vallons creux entre les montagnes, ils endigueront son écoulement au moyen de barrages et de fossés, de façon que ces vallons, recevant et buvant l'eau du ciel, faisant sourdre pour tous les champs et les lieux situés plus bas des ruisseaux et des fontaines, apportent même aux lieux les plus arides une eau abondante et de bonne qualité » (trad. L. Brisson – J.-Fr. Pradeau).

pourrait être non seulement plus récente (ce que Murray admet volontiers), mais aussi beaucoup plus ancienne⁷²¹. Knauss, se fondant sur la technique utilisée et sur le rapprochement avec d'autres installations comparables, penche pour une datation à l'époque mycénienne⁷²². Le bilan reste donc mitigé.

L'idée que seul une collectivité puisse être à l'origine d'un ouvrage de cette importance me paraît en revanche très probable. Murray en déduit que celui-ci n'a pu être édifié qu'au cours d'une période de prospérité économique. Développant divers arguments de nature historique, l'auteur montre que la construction a pu théoriquement avoir lieu à n'importe quel moment d'une fourchette allant du IV^e siècle à 30 av. J.-C.⁷²³, avec une préférence pour la première moitié de cette période, qui semble avoir été particulièrement prospère pour la région. La digue aurait été brièvement remise en service au 7^e siècle ap. J.-C.⁷²⁴ Si les éléments à disposition ne permettent pas, actuellement, de remettre en cause cette interprétation, aucun argument ne me paraît suffisamment contraignant pour l'accepter définitivement. L'hypothèse d'une date plus ancienne en particulier mériterait, me semble-t-il, d'être un jour réexaminée à la lumière d'une nouvelle étude⁷²⁵.

⁷²¹ C'est pourquoi il me paraît difficile d'admettre que « this damming of torrents beds was perhaps a new concept for the Greeks in the fourth century, for we hear nothing like this water management theory before or after this century » (Murray, 1984, 201). Pour un aperçu général de la construction des digues dans l'histoire, voir Smith (1972) 1-24 notamment.

⁷²² Knauss (2001) 88.

⁷²³ La date correspond à la fondation de la cité de Nikopolis, qui donna lieu à un regroupement des populations alentours. À partir de ce moment-là, il est difficile d'imaginer que la petite cité d'Alyzeia, dont la digue dépendait, ait eu suffisamment de moyens pour assumer une telle dépense. En outre, la digue ne présente, semble-t-il, aucun trait spécifiquement romain, que ce soit sur le plan de la construction ou de la conception (Murray, 1984, 203).

⁷²⁴ Murray (1984) 202-203. Selon l'auteur, il n'est pas exclu que la famine survenue en Grèce entre 330 et 326 ait joué un rôle dans la construction de la digue. Cet argument reste à mes yeux bien fragile.

⁷²⁵ L'allure générale des blocs et leur masse impressionnante ne sont pas sans rappeler l'appareil cyclopéen utilisé dans les ouvrages mycéniens.

3. Le drainage du lac de Ptéchai à Éréttrie

Les grandes opérations de drainage, on l'a dit, sont rarement évoquées dans les sources héritées de l'Antiquité. Quelques allusions dans la littérature laissent bien entrevoir leur existence, mais les notices restent trop vagues pour permettre de tirer des informations précises sur l'élaboration et à la mise en œuvre de ces dispositifs.

De ce point de vue, la documentation épigraphique — « eau de Jouvence de nos études »⁷²⁶ — peut laisser espérer une riche moisson d'enseignements.

Cependant, on relèvera d'emblée que si les mentions d'installations hydrauliques ne sont pas rares dans les inscriptions, celles-ci concernent essentiellement des villes ou des sanctuaires, et beaucoup plus rarement le monde agricole. Concernant les marais en particulier — mais la remarque vaut pour les différentes composantes du paysage — on constate qu'ils ne sont que très exceptionnellement évoqués : aucun devis, par exemple, qui brosserait l'inventaire des moyens à engager ou qui nous renseignerait sur les techniques utilisées.

Une telle situation fait toute la valeur d'une célèbre inscription de la cité d'Éréttrie d'Eubée, qui évoque précisément la mise en valeur de terres submergées.

3.1 L'inscription⁷²⁷

La pierre, dont le texte nous apprend qu'elle était exposée dans le sanctuaire d'Apollon Daphnéphoros à Éréttrie (l. 45-46), fut découverte en 1860 à une vingtaine de kilomètres de là, dans la ville voisine de Chalcis⁷²⁸. Après bien des péripéties, elle finit par aboutir au Musée épigraphique d'Athènes (inv. 11553), où elle est aujourd'hui conservée.

Le document se présente sous la forme d'une grande stèle de marbre, dont il ne subsiste aujourd'hui que la partie supérieur gauche⁷²⁹ (**pl. 33**). Elle est surmontée d'un relief sculpté qui, bien que mutilé, laisse encore apparaître deux personnages qu'il s'agira d'identifier⁷³⁰.

⁷²⁶ Robert (1961) 463.

⁷²⁷ Cette partie du travail se fonde sur la récente mise au point de Knoepfler (2001 b). Je n'en reprends pas ici l'analyse détaillée ni les conclusions pour me concentrer sur quelques points qui concernent plus directement mon propos.

⁷²⁸ Cette pierre errante nous prive ainsi de tout contexte archéologique. L'espoir subsiste néanmoins de retrouver un jour l'un ou l'autre fragment *in situ* (la fouille du sanctuaire se poursuit actuellement sous la responsabilité de l'École suisse d'archéologie en Grèce).

⁷²⁹ Le fragment mesure 86 cm de haut ; à l'origine, il devait atteindre 150 cm environ.

⁷³⁰ Pour l'interprétation, voir *infra* à propos de la chronologie.

La stèle est opisthographe (un catalogue de citoyens se poursuit jusque sur l'une des faces latérales au moins). Le texte est gravé *stoichedon* et comporte en principe 80 lettres par ligne⁷³¹ ; les lettres, de très petite taille (pas plus de 5 millimètres), sont souvent très effacées par l'usure de la pierre.

Les éditions

Outre les reproductions et les commentaires partiels (dont certains seront utiles pour mon propos) il existe de ce texte trois éditions principales. Je n'ai pas eu accès à l'édition *princeps* de P. Eustratiadis, publiée dans l'*Archaiologikè Ephéméris* de 1869.

La version qui servira de base à mon commentaire a paru en 1891 sous la plume de R. Dareste, B. Haussoulier et Th. Reinach⁷³². Bien qu'elle ne tienne pas compte du catalogue de citoyens des faces B et C, elle présente le grand avantage d'être assortie d'une traduction française. Comme le souligne, D. Knoepfler, cette édition a permis de rendre le texte accessible aux chercheurs, mais au prix d'une impression d'apparente simplicité qui oblitère les véritables problèmes de restitutions et d'interprétation.

L'inscription est rééditée intégralement en 1915 par E. Ziebarth dans la série des *Inscriptiones Graecae* XII 9, 191. Le texte restitué s'inspire de la traduction des *IIG*, avec quelques modifications mais reste dépourvu de commentaire approfondi⁷³³.

⁷³¹ On relève cependant plusieurs irrégularités notamment en fin de lignes.

⁷³² R. Dareste, B. Haussoulier et Th. Reinach, *Recueil des inscriptions juridiques grecques* I (Paris 1891) 143-157, n° IX.

⁷³³ Il existe deux éditions postérieures mais qui ne font que reprendre le texte des *IG*. La première, en grec, établie par l'ingénieur D.L. Papadimos en 1952, puis à nouveau en 1975 (*non vidi*) ; l'autre, paraît sous forme d'essai, elle est due du juriste Th. Tsatsos en 1963 sous le titre *Der Chairephanes-Vertrag. Der Einfluß unvorhergesehener Ereignisse auf den Inhalt eines Vertrages im antiken griechischen Recht* (Sitzungsberichte der Heidelberger Akademie der Wissenschaften, Heidelberg 1963). Mais même du point de vue juridique — et donc à plus forte raison pour les questions qui nous préoccupent ici — ce travail reste à peu près sans valeur.

Le contrat de Chairéphânès (Il.1-27) : texte et traduction

Nous nous fondons sur l'édition des *IG*, revue et amendée par D. Knoepfler, en ne donnant du texte original que le passage qui intéresse directement notre commentaire, à savoir les lignes 1-27. Le texte, il convient de le souligner, reste en bonne partie conjectural. Afin de bien marquer l'ampleur des lacunes, les restitutions de fin de ligne sont indiquées en gris-clair. La traduction s'inspire des *IJG*, avec des modifications liées aux résultats obtenus dans cette étude.

stoich. 80

- Κ]ατὰ τάδε [Χ]αιρεφάνης ἐπαγγέλλεται Ἐρετ[ριεῦσιν ἐξάξειν τε καὶ ξηρὰν
ποιήσιν τὴν λίμνην τὴν ἐν]
- Π]τέχαις αὐτὸς τὰ ἀναλώματα παρέχων εἰς τ[ὴν ἐξαγωγήν, τέλος δὲ μὴ
τιθεῖς τῇ πόλει ὅταν εἰσάγει κα-]
- ι] ἐξάγε[ι] ἔνεκα τῆς ἐργασίας τῆς εἰς τὴν ἐξα[γωγήν· καὶ ἀτέλεια δὲ ἔστω
αὐτῷ ἐπ' εἰσαγωγῇ καὶ λίθων]
- 4 καὶ ξύλ[ων] ὅσων ἂν δέηται εἰς τὴν ἐργασίην, κ[αθάπερ γέγραπται τοῖς
ἐργολαβοῦσί τι περὶ τῶν ἔργων τῶν δη-]
μοσίων· ἐ[π]ειδὼν δὲ ἐξαγάγ[ε]ι τὴν λίμνην, καρ[πιζέσθω τὴν γῆν τῆς λίμνης
τριάκοντα ταλάντων μισθωθ-]
εῖ]σαν δέκα [ἔ]τη, ὑποτελέων τῇ π[ό]λει τὸ μίσθ[ωμα τοῦ ἐνιαυτοῦ ἐκάστου
μηνὸς Ἀπατουριῶνος· ἐξαγαγε-]
ῖν] δὲ [τ]ὴν λίμνην τὸ πλεῖστον ἐν τέτταρσιν ἔ[τεσι Χαιρεφάνην. Χρόνος
ἄρχει τῶν συνθηκῶν τῶνδε ὁ ἐνι-]
- 8 αὐτὸς ὁ μετὰ τὴν Ἰπποκύδου [κα]ὶ συναρχόντων [προβούλων ? ἀρχὴν καὶ
μὴν Ἀπατουριῶν· καὶ τὸν χρόνον δὲ τῶν]
τεττάρων ἐτῶν ἀπὸ τούτου ἄρχειν τοῦ χρόνου· [τέλος δὲ μὴ τιθεῖν τῇ πόλει
μηδὲν Χαιρεφάνην πωλοῦν-]
τ]α ἐ[ν] Ἐρετρίαι τὸν καρπὸν καὶ [μ]ὴ ἐξαγοντα. Ὅμ[όσαι δὲ τοὺς πολίτας
καὶ πίστεις δοῦναι ? ἐν Ἀπόλλωνο-]
ς Δα[φ]νηφόρου Χαιρεφάνει, ἥ μὴν [ἐά]σειν καρπίζ[εσθαι τὴν γῆν δέκα ἔτη
τριάκοντα ταλάντων, ἐπειδὴν ἐ-]
- 12 ξαγάγει τὴν λίμνην· ἀναγράψαι δὲ τὰς συνθήκα[ς τάσδε ἐν στήλει λιθίνει,
ἀναγράψαι δὲ καὶ τὰς πίστε-]
ις καὶ τὸν ὄρκον καὶ τᾶλλα πάντα καὶ στήσαι αὐτὴν ἐν τῷ ἱερῷ τοῦ
Ἀπόλλωνος τοῦ Δαφνηφόρου. Ἐὰν δὲ]

- πόλεμο[ς] διακωλύσει Χαιρεφάνην ἐξάγοντα τή[ν] λίμνην ξηράν ποεῖν, ὡς
 γέγραπται, ὁ ἴσος αὐτῷ χρόν[ο]-]
 ος ἀποδοθήτω, ἐπειδὰν δυνατόν εἴ καὶ εἰρήνη γέ[νηται, ὅσονπερ ὁ πόλεμος
 αὐτὸν διεκώλυσεν. Ἐὰν δὲ πό-]
 16 λεμος ἐπιγένηται καὶ [μ]ὴ δυνατόν εἴ καρπίζεσθα[ι τὴν γῆν τῆς λίμνης ὡς
 γέγραπται ἐν ταῖς συνθήκαι-]
 ς ὁ ἴσος α[ὐ]τῷ χρόνος ἀποδοθήτω, ὅσονπερ ἐκωλύθ[η, ἐπειδὰν δυνατόν εἴ·
 καὶ ἐξέστω δὲ Χαιρεφάνει κα-]
 ἰ ἐν τοῖς ἰδ[ι]ωτικοῖς χωρίοις φρεατία[ς] ποεῖν τῷ[ι] ὑπονόμωι, ἀλλὰ ταύτας
 μὴ ποείτω πλήν διὰ τοῦ χωρί-]
 ου οὔπερ καὶ πρότερον τὴν τιμὴν δῶ· κατὰ δὲ τὴν λίμ[νην, ἐάν του χωρίου
 δέηται, λογισάμενος μιὰν δραχμ-]
 20 ἦν τοῦ ποδός, τοῦτο ἀποτεισάτω Χαιρεφάνης [ᾧτα]ν ἐ[ξαγάγει τὴν λίμνην.
 Ἐὰν δὲ ποταμοῖς ? ἄγει τὴν λίμν-]
 ην, ἐξαγέτω ἀπὸ τῶν ἐργασίμων χωρίων δι[ὰ] τῶν ἀργῶ[ν, ἵνα μὴ
 βλάπτωνται οἱ γεωργοῦντες· ποιησάσθω δὲ]
 κ[α]ὶ δεξαμενὴν τοῖς ποταμοῖς μὴ μείζον[α] ἢ δύο στα[δίων] - - - - - 20 litt. - - - - -
 · ἡνίκα δὲ Χαιρεφάνη-]
 ς] αὐτὸς καρπίζεται τὴν γ[ῆ]ν, ἐπισκευαζέτω τὸν ὑπό[νομον καὶ τᾶλλα
 πάντα, ἐπιμελείσθω δὲ ὅπως ἔξει κ-]
 24 αλῶς καὶ εἰς τὸν ἔπε[ι]τα [χ]ρόνον πάντα· καὶ δρυφάκτ[ους δὲ ποησάσθω
 περὶ τὴν δεξαμενὴν· ἔνθα δὲ τὸ ὕδω-]
 ρ εἰσπίπτει εἰς [τ]ὸν ὑπόνομον, καὶ θύραν ἐργασάσθω [- - - - - 36 litt. -
 - - - - - ἵνα ἐ-]
 ἀν, τοῦ ἥρος, [ὑδ]ατος γενομέν[ου], δεῶνταί τι οἱ γεωργο[ῦντες τὴν χώραν
 ? - - - - - 19 litt. - - - - - ἐξῆι αὐτ-]
 ο[ῖ]ς ἀποκλείσαι τὸν ὑπόνομον χρῆσθαι τῷ ὕδατι μ[ὴ τέλος τιθέντες τεῖ
 πόλει μηδὲν - - - - - 9 litt. - - - - - .

Traduction :

- l. 1-2 Voici les conditions auxquelles Chairéphanès s'engage auprès des Érétréens à drainer et à assécher le lac de Ptéchai :
- l. 2-5 Il assumera lui-même les frais du drainage mais il est affranchi du paiement de la taxe à la cité lorsqu'il importe ou qu'il exporte [les matériaux] nécessaires à l'entreprise. Qu'il bénéficie de cette exemption à l'importation des pierres et du bois dont il aura besoin pour les travaux, comme il est écrit [dans la loi] pour les entrepreneurs des travaux publics.
- l. 5-6 Lorsqu'il aura accompli le drainage, qu'il ait pendant dix ans la jouissance de la terre gagnée sur le lac, moyennant un loyer de trente talents payés à la cité en dix annuités au mois Apatouriôn.
- l. 6-9 Chairéphanès drainera le lac en quatre ans au plus. Le contrat prend effet l'année qui suit celle où Hippokydès et ses collègues étaient archontes, au mois Apatouriôn. Cette année marque le début des quatre ans [du contrat].
- l. 9-10 Chairéphanès sera exempté de toute taxe envers la cité s'il vend le produit [de cette terre] sur le territoire d'Éréttrie mais pas s'il l'exporte.
- l. 10-12 Les citoyens donneront à Chairéphanès des garanties (?) et jureront sous serment dans le sanctuaire d'Apollon Daphnéphoros de lui laisser la jouissance de cette terre pendant dix ans à compter du jour où il aura achevé le drainage du lac, moyennant trente talents.
- l. 12-13 Ce contrat sera gravé sur une stèle de pierre ; on y inscrira aussi les engagements, le serment et tout le reste ; elle sera dressée dans le sanctuaire d'Apollon Daphnéphoros.
- l. 13-17 Si, au cours des travaux, une guerre devait empêcher Chairéphanès d'assécher le lac dans les termes du contrat, on lui accordera, lorsque ce sera possible et une fois la paix revenue, un délai [d'exécution] équivalent au temps pendant lequel la guerre l'aura arrêté. Si une guerre survient ultérieurement et qu'il ne puisse jouir de la terre gagnée sur le lac, comme il est prévu dans le contrat, qu'on lui accorde, quand cela sera possible, un supplément de temps égal à celui durant lequel il n'a pas pu bénéficier de ses droits.
- l. 17-19 Chairéphanès aura l'autorisation de pratiquer des puits pour la galerie souterraine dans les terrains appartenant à des particuliers, mais il ne le fera que là où il en aura auparavant payé le prix.
- l. 19-20 S'il a besoin de quelque terrain aux abords du lac, Chairéphanès le paiera au taux d'une drachme par pied, au moment où il aura effectué le drainage⁷³⁴.

⁷³⁴ Le fait que le prix soit fixé d'avance paraît indiquer qu'il existait à Éréttrie une loi sur l'expropriation d'intérêt public (Knoepfler, 2001 b, 52).

- l. 20-21 S'il conduit l'eau du lac par des canaux (?), il le fera en dehors des terrains cultivables, par des terrains impropres à la culture afin de ne pas nuire aux cultivateurs.
- l. 21-22 Il construira aussi pour la décharge des cours d'eau un réservoir ne dépassant pas deux stades⁷³⁵.
- l. 22-24 Tant qu'il aura personnellement la jouissance de ce terrain, Chairéphanès veillera à l'entretien du canal souterrain et de tout le reste, et il veillera à ce que tout demeure également en bon état.
- l. 24-27 Il élèvera une barrière autour du réservoir, et à l'endroit où l'eau tombe dans le canal souterrain, il construira une vanne, afin qu'au printemps, quand il y a de l'eau, ceux des cultivateurs qui en auraient besoin puissent fermer l'entrée du canal souterrain et se servir de l'eau sans [avoir à payer de taxe à la cité ...].

⁷³⁵ Soit environ 360 m. Il est possible qu'une autre indiction chiffrée ait figuré dans la lacune qui suit (Knoepfler 2001 b, 52, n. 55).

Contenu de l'inscription

L'inscription se compose de trois parties distinctes :

- 1) Un contrat (l. 1-35)
- 2) Au moins deux décrets (l. 35-42 et 42-61)
- 3) Un catalogue de citoyens (face arrière et face latérale gauche)

La première partie nous retiendra en particulier, parce qu'elle touche directement notre propos. Mais afin d'apprécier à sa juste valeur la richesse et l'intérêt du document, nous en résumons brièvement la structure générale, d'après la récente mise au point de D. Knoepfler.

La première section (l. 1-35) consiste en *συνθήκαι* (l. 12, 29, 30, etc.), c'est-à-dire un « contrat » ou « convention » entre une collectivité et un particulier. L'acte associe contrat d'entreprise et contrat de location, ce qui, en soi, n'a rien d'exceptionnel⁷³⁶.

Dans ce type de document, la forme peut varier considérablement. Le plus souvent, une première partie donne le décret qui a décidé de l'entreprise⁷³⁷. Ici, le texte commence sans préambule (mais une invocation figurait peut-être sur un bandeau disparu) : « Voici les conditions auxquelles Chairéphanès s'engage envers les Érétriens ». Une telle entrée en matière, qui ne fait état d'aucune consultation populaire, peut paraître d'autant plus surprenante que non seulement elle concerne des travaux de grande ampleur, mais surtout parce que la suite du texte impose une prestation de serment par l'ensemble de la communauté. Il est par conséquent indéniable que le peuple de la cité a pris un décret préalable où figuraient les considérants qui précisaient les raisons et le but de l'entreprise (l'inscription ne donne aucune indication à ce sujet). Ainsi le texte a été élaboré à un stade où la décision d'entreprendre les travaux était prise et le projet déjà avancé⁷³⁸.

Le contrat précise d'abord la nature de l'entreprise (*ἐργασία*) ; celle-ci figurait à la fin de la première ligne. Bien que le texte soit mutilé, la formule *ἐξάγαγει τὴν λίμνην* de la

⁷³⁶ Voir par exemple Brunet *et al.* (1998) 213 ; cf. Knoepfler (2001 b) 46. Comme le souligne M.-Chr. Hellmann (1999) 32, on évitera d'utiliser ici le terme inapproprié de « devis », qui impliquerait un inventaire détaillé et chiffré des travaux à accomplir et des matériaux à acquérir.

⁷³⁷ Hellmann (1999) 32.

⁷³⁸ Comme le prouve l'évocation précise des installations à réaliser. Le fait que Chairéphanès apparaisse dès la première ligne sans patronyme ni ethnique va dans le même sens. Cela suppose en effet que ce dernier est connu, et que son identité et son origine figuraient ailleurs. La chose semble d'autant plus évidente que Chairéphanès était un étranger à Érétrie — la suite du texte en témoigne. Bien qu'on ne sache presque rien du personnage, il paraît clair qu'il ne réalisa pas lui-même les travaux, dont il fut seulement l'entrepreneur. Le fait que la cité fasse appel à lui témoigne de ses compétences. Sans doute était-il un spécialiste des techniques de creusages apparentées au domaine minier.

l. 5 ne laisse planer aucun doute : il s'agit de drainer un plan d'eau (*limnè*) situé dans un endroit appelé Ptéchai. Suivent les obligations et les droits de l'adjudicataire. Ce dernier devra réaliser les travaux à ses frais (l. 2). En revanche, il sera exempté des taxes à l'importation des matériaux dont il aura besoin, en particulier pour le bois et les pierres (l. 2-5). Chairéphanès, une fois l'entreprise aboutie, aura la jouissance du terrain pendant dix ans, période de bail qui correspond à une norme bien attestée à Athènes et à Délos notamment pour les contrats agraires⁷³⁹. Mais cette exploitation a un prix puisque le loueur aura à déboursier un loyer de trente talents payables à la cité en dix annuités (l. 5-6)⁷⁴⁰. Rien n'est dit sur le mode d'exploitation des terres nouvellement acquises, ce qui ne surprend guère⁷⁴¹.

Le contrat précise que l'entrepreneur devra mener à bien le projet en quatre ans ; le début du contrat est fixé au seuil de l'année civile qui suit celle où l'archonte Hippokydès et ses collègues sont en exercice (l. 7-9)⁷⁴². On ajoute que Chairéphanès ne payera aucune taxe sur la vente des produits issus du lac asséché, à condition de le faire sur le territoire même d'Érétrie (l. 9-10). Cette clause a pour but d'éviter l'exportation de fruits dont la communauté érétrienne avait incontestablement besoin : leur production, ne l'oublions pas, constituait l'enjeu même du contrat⁷⁴³. Or Chairéphanès pouvait être tenté de vendre ailleurs le produit de la terre bonifiée, afin d'en tirer un meilleur prix⁷⁴⁴.

On ajoute que le contrat fera l'objet d'un serment prêté par les citoyens, qui s'engageront à en respecter les termes (l. 10-12). Le texte sera gravé sur une stèle de marbre et exposé dans le temple d'Apollon Daphnéphoros (l. 12-13).

Signe de temps troublés, on envisage ensuite la possibilité qu'une guerre empêche

⁷³⁹ Voir Brunet *et al.* (1998) 216 ; cf. Knoepfler (2001 b) 49 et n. 36.

⁷⁴⁰ On aboutit à une somme annuelle de 3 talents, soit 18'000 drachmes, c'est-à-dire « une fois et demie plus élevée que le revenu tiré annuellement par le sanctuaire d'Apollon à Délos de l'ensemble des domaines sacrés » (Knoepfler 2001 b, 49). Un tel revenu laisse présager l'importance du territoire concédé. Malheureusement, l'absence générale de données contemporaines précises ne permet pas d'interpréter ce montant de manière satisfaisante (voir Brunet *et al.*, 1998, 217-218).

⁷⁴¹ Normalement dans ce type de contrat, seules sont développées les obligations éventuelles du locataire pour la dernière année du bail, « afin d'assurer une transmission équitable au locataire suivant et, partant, de maintenir la valeur locative du bien » (Brunet *et al.*, 1988) 217. Ici, rien de tel.

⁷⁴² C'est-à-dire l'année au cours de laquelle fut rédigé le contrat. Concernant le terme du paiement, Knoepfler (2001 b) 49 propose la restitution du mois *Apatouriôn*, premier mois de l'année civile chalcido-érétrienne. Cette solution correspondrait parfaitement à ce que l'on trouve en Attique notamment, où les contrats débutent généralement au mois *Hekatombaiôn* — c'est-à-dire en juillet —, premier mois de l'année, qui marque aussi l'un des temps forts de l'activité agricole. Voir à ce sujet Brunet *et al.* (1998) 217.

⁷⁴³ L'absence de ce besoin signifierait que la cité entreprit le drainage de Ptéchai pour des motifs purement économiques (l'encassement du loyer), ce qui constituerait un cas tout à fait unique. Aucun élément ne permet, à mon avis, de soutenir une telle interprétation.

⁷⁴⁴ Le montant du loyer pouvait y pousser. Le risque était peut-être encore accentué par le fait que Chairéphanès ne vivait pas nécessairement sur place. L'entrepreneur, on l'a dit, était un étranger et rien ne dit que celui-ci avait prévu de s'établir à Érétrie pendant toute la durée du contrat.

l'entrepreneur de poursuivre les travaux ou d'exploiter le terrain dans de bonnes conditions⁷⁴⁵ ; dans ce cas, le contrat se prolonge pour une durée égale au temps perdu (l. 14-17).

À partir de la ligne 17 commencent des dispositions liées aux aspects plus pratiques des travaux (l. 17-27). Ce sont elles qui vont nous retenir dans la suite de cette étude. Enfin, plusieurs clauses générales prévoient différents cas de figure où l'exécution du contrat pourrait être contrariée — mort de l'entrepreneur, attaque ou opposition ; l'une d'elles exige en outre (l. 33-34) que Chairéphanès fournisse des garants (*engyètai*).

La deuxième partie de l'inscription contient au moins deux décrets qui complètent les dispositions du contrat.

Le premier concerne en particulier l'asylie accordée par la cité à Chairéphanès et à ses collaborateurs, c'est-à-dire, en tant qu'étrangers, une protection de la personne et des biens sur le territoire d'Érétrie — « sur terre comme sur mer » précise le texte (l. 37-38). On établit également la liste des garants fournis par Chairéphanès ; ceux-ci appartiennent nécessairement au corps civique érétrien. C'est vers eux que la cité se tournera si, pour une raison ou pour une autre, l'entrepreneur ne parvient pas à honorer les termes fixés par le contrat.

Le deuxième décret concerne le serment que chaque citoyen sera tenu de prêter afin de respecter les dispositions contractuelles, sous peine d'être « très probablement »⁷⁴⁶ privé de ses droits.

Le texte se poursuit par des clauses relatives à la gravure et à l'exposition de la stèle (l. 45-46). Bien que la fin du document soit très mutilée, on peut encore lire que deux copies (au moins) du contrat seront envoyées l'une à Mégare l'autre à Andros (l. 61-62), laissant supposer un lien entre ces cités, Chairéphanès et ses collaborateurs. Le serment est ensuite reproduit *in extenso*.

La fin est perdue, mais il semble que le document ne se soit pas beaucoup prolongé. Sans doute manque-t-il seulement les dispositions finales, qui concernaient l'affichage du document.

L'inscription conserve enfin une partie du catalogue des citoyens ayant prêté serment⁷⁴⁷.

⁷⁴⁵ Pour des parallèles, voir Knoepfler (2001 b) 51 et n. 51.

⁷⁴⁶ Knoepfler (2001 b) 57.

⁷⁴⁷ Celui-ci devait commencer sur la face A, couvrait en tout cas la face B et se prolongeait au moins sur une des faces latérales. Il se présente sous la forme d'une liste de noms avec démotique abrégé ; on en lit encore environ 450 aujourd'hui, mais Knoepfler (2001 b) 60, estime qu'il pouvait en figurer entre 1000 et 2000 à l'origine. Selon lui, le manque de place sur la pierre implique probablement que seuls les citoyens appartenant à des demeures proches du lac de Ptéchai y avaient été enregistrés.

Date du document

Lors de sa première publication en 1869, l'inscription avait déjà été datée par Eustratiadis de la seconde moitié du IV^e s. Les recherches de D. Knoepfler sur l'histoire d'Érétie, ont cependant permis d'affiner cette chronologie⁷⁴⁸. Plusieurs éléments doivent être pris en considération.

L'écriture et la langue donnent déjà des indications. On sait par exemple que la gravure *stoichédon*, caractéristique de l'Attique, ne se prolonge guère dans l'épigraphie érétienne au-delà de l'extrême fin du IV^e siècle ; elle fournit donc un *terminus ante quem* relativement sûr. Quant à la langue, D. Knoepfler souligne qu'elle relève déjà de cette *koinè* si couramment utilisée dès la fin du IV^e siècle, tout en conservant certains traits de l'ancien dialecte ionien de l'Eubée centrale⁷⁴⁹. Comme cette période de transition semble ne pas s'être prolongée après 310, il faut en conclure que l'on se situe un peu avant cette date, probablement vers 320-315⁷⁵⁰.

Le relief (**pl. 33**) fournit également un précieux indice chronologique malgré son état fragmentaire. Le type de la représentation constitue en effet une spécialité attique dont l'essentiel de la production se situe entre 430 environ et 318/7⁷⁵¹, ce qui confirme la datation établie par ailleurs. Concernant les personnages représentés, on ne saurait douter de la présence d'Apollon, Létô et Artémis, les trois divinités garantes du serment (l. 48 et 54)⁷⁵². En outre, les dimensions originales de la pierre laissent penser qu'un quatrième personnage devait figurer à l'extrême droite de la partie mutilée. Sans doute figurait-il Chairéphanès lui-même ou, peut-être, la divinité poliade de sa cité d'origine (**fig. 7.2**)⁷⁵³.

⁷⁴⁸ Voir à ce sujet Knoepfler (2001 b) 61-67.

⁷⁴⁹ Le fameux rhotacisme érétien notamment (voir par ex. Strabon X 1. 10), a totalement disparu : nous sommes donc après 340 (voir Knoepfler, 2001 a, 44 ; sur ce phénomène en général, *ibid.*, 70 et n. 267 en particulier, ainsi que l'index, s.v). En revanche l'êta en syllabe finale, qui s'oppose à l'alpha de la *koinè*, apparaît encore : voir par ex. l. 4, où le lapicide écrit encore τὴν ἐργασίην (tandis qu'il écrit τῆς ἐργασίας à la ligne 3).

⁷⁵⁰ Le contexte s'accorde bien avec l'absence de patronyme accompagnant le nom des citoyens mentionnés dans le catalogue, une caractéristique dont les épitaphes d'Érétie attestent l'ancienneté.

⁷⁵¹ À partir de cette date, les lois somptuaires de Démétrios de Phalère interdisent pareille décoration, obligeant de nombreux artistes à quitter Athènes (voir Habicht, 2000, 74-75). Selon Knoepfler (2001 b) 63, le relief d'Érétie pourrait fort bien être l'œuvre d'un de ces artistes exilés. Voir aussi Meyer (1989) 258-262 [où notre relief porte le n° N 6].

⁷⁵² Seule la figure de Létô et une partie de celle d'Artémis sont conservées. Sur le lien particulier qui lie Artémis aux milieux marécageux, voir *infra*, Annexe 1.

⁷⁵³ Voir Knoepfler (2001 a) 65.



fig. 7.2 Convention de Chairéphanès, reconstitution du relief sculpté (d'ap. Knoepfler 2001 b, fig. 2).

Concernant le contexte historique, le contenu même du texte permet d'affirmer qu'au moment de l'élaboration du document, Érétrie bénéficiait d'un régime démocratique et d'une totale indépendance: le vote de la *Boulè* et du *Dèmos*⁷⁵⁴, ainsi que le catalogue de citoyens en témoignent.

On pourrait ainsi songer à la période comprise entre 341 et 338, c'est-à-dire entre le renversement du tyran Kleitarchos et la bataille de Chéronée, à un moment où les Érétriens proclament précisément leur liberté et leur indépendance, avant que la plupart des États grecs ne tombent sous la tutelle macédonienne⁷⁵⁵. Cependant, les indices examinés jusqu'ici — en particulier les critères linguistiques — interdisent une datation aussi haute et incitent plutôt à placer l'inscription aux alentours de 320-315.

Or, il se trouve que cette fourchette convient également fort bien du point de vue de l'histoire politique, puisqu'en 319/8 a lieu précisément à Érétrie une révolution démocratique⁷⁵⁶, au cours de laquelle la cité recouvre son autonomie ; celle-ci durera jusqu'en 304 (au plus tard), au moment où Démétrios Poliorcète arrive en Grèce centrale et contraint les Érétriens à se soumettre⁷⁵⁷.

⁷⁵⁴ Ces termes sont « restitués de façon quasi certaine » aux lignes 35 et 42 : Knoepfler (2001 a) 65-67.

⁷⁵⁵ Knoepfler (2001 a) 66. Sur la période qui nous occupe, voir surtout Knoepfler (2001 c) et (2002) 192-202 en particulier [à propos de la loi d'Érétrie contre la tyrannie]. Pour l'histoire érétrienne, voir plus généralement le récent *Guide d'Érétrie* (2004) 35-41 notamment.

⁷⁵⁶ Sur ces événements, voir Knoepfler (2001 a) 183-184, à propos du décret pour Timothéos de Macédoine.

⁷⁵⁷ Démétrios prend Chalcis en 304 (*Chronique de Paros* B 24) ; voir *Guide d'Érétrie* (2004) 37-39.

Il convient de relever que cette période, riche en retournements, ne rime pas nécessairement avec sérénité : face à l'appétit grandissant des Diadoques, Érétrie est continuellement menacée. Dans un tel contexte, la référence à l'éventualité d'une guerre dans notre inscription ne surprend pas.

Ainsi, des données linguistiques, archéologiques et historiques convergentes permettent d'établir une datation peu après 318. Les travaux de Ptéchai s'inscrivent donc dans le même contexte que celui qui, sous l'impulsion d'Alexandre le Grand, préside à l'intervention de Cratès dans la plaine du Copais⁷⁵⁸. Que cette dernière entreprise ait constitué un exemple voire une incitation pour les Érétriens à bonifier une partie de leur territoire, on ne peut évidemment l'affirmer ; l'hypothèse, cependant, ne doit pas être écartée.

*Localisation du lac de Ptéchai*⁷⁵⁹

Au-delà du problème de la réalisation effective du projet, la question subsiste de savoir où situer exactement le lieu de l'entreprise. Le contrat, en effet, ne donne ni l'emplacement ni la superficie des terres concernées⁷⁶⁰. En dehors de quelques rares mentions dans les inscriptions, Ptéchai n'est pas connue par les sources littéraires ; quant à la toponymie, elle ne nous aide guère sur ce point. Le document implique cependant que soient réalisées un certain nombre de conditions (techniques, historiques et topographiques), ce qui permet d'envisager plusieurs hypothèses.

Un marais aux portes d'Érétrie ?

La mention d'une λίμνη et l'ampleur des travaux ont d'abord fait penser assez naturellement que la zone concernée se situait à proximité immédiate de la ville. Or il existait précisément dans la partie sud-est de l'agglomération un marécage qui ne fut asséché qu'au cours du XIX^e siècle, et dont les voyageurs notèrent le caractère malsain⁷⁶¹. La situation, d'ailleurs, ne semble pas avoir été beaucoup plus favorable dans l'Antiquité : au III^e siècle de notre ère en effet, Antigone de Carystos évoquait déjà « l'insalubrité d'Érétrie » (τὸ νοσώδης τῆς Ἐρετρίας)⁷⁶².

⁷⁵⁸ Voir *supra*, chap. VII. 1

⁷⁵⁹ Sur cette question, voir en particulier Knoepfler (2001 a) 191-195 et (2000/2) 68-75.

⁷⁶⁰ Bien que fort ennuyeuse pour les historiens, cette omission n'a rien de surprenant. Elle s'explique par la taille réduite de la communauté et la connaissance du parcellaire par les parties contractantes : voir Brunet et al. (1998) 216.

⁷⁶¹ Voir Pajor (2006) 125-126 et 140-144 notamment, avec la carte très parlante, illustrée pl. 20.

⁷⁶² Diogène Laërce, *Vie de Ménédème* II 133. C'est peut-être aussi cette lourde réputation qui fait dire à Athénée, *Deipn.* II 46 d, que les eaux d'Érétrie sont moins bonnes que celles d'Oropos.

Pourtant, la présence d'une zone marécageuse aux portes mêmes de la ville ne suffit pas à accréditer l'identification avec ἡ λίμνη ἡ ἐν Πτέχαις. Plusieurs arguments s'opposent au contraire à cette interprétation.

Le premier réside dans le but même de l'entreprise. S'il ne fait aucun doute que l'on a bien affaire à un projet de drainage, celui-ci vise moins à assainir la région qu'à accroître le territoire cultivable. Rien dans l'inscription n'évoque des mesures d'hygiène ou de salubrité⁷⁶³. De plus, on comprendrait mal qu'aux portes mêmes de la ville, en bord de mer, existe une lagune marécageuse suffisamment importante pour exiger quatre ans de travaux et dont l'exploitation rapporterait ensuite à l'entrepreneur de quoi payer trois talents de loyer annuel. La chose paraît décidément bien invraisemblable.

La deuxième objection que l'on peut formuler contre cette localisation tient à des impossibilités de nature technique. En effet, on ne voit absolument pas comment, en un tel lieu, on aurait pu pratiquer des puits, une galerie souterraine, une citerne et une vanne, ni quelle serait leur fonction — je reviendrai sur cette question.

Enfin, un dernier argument relevant de la géographie historique permet d'écarter définitivement cette solution. Les études très approfondies menées par D. Knoepfler sur l'organisation du territoire érétrien ont permis d'établir que les différentes communautés civiques, aussi appelées *dèmes*, étaient regroupées en cinq circonscriptions territoriales, les *chôroi*⁷⁶⁴. L'auteur a pu montrer que le *dème* de Ptéchai appartient à un district appelé *Mesochôros* ou « *Chôros* du milieu ». Or celui-ci ne correspond pas à la subdivision à laquelle se rattache la ville d'Érétrie proprement dite (et dont le nom reste par ailleurs inconnu⁷⁶⁵). Cette attribution oblige à déplacer le *Mésochôros*, qui trouve sa place dans un secteur plus conforme à son appellation puisqu'il est situé précisément en plein cœur du territoire (pl. 36).

Le bilan de la localisation de Ptéchai à Érétrie même peut donc se résumer en une phrase : c'est qu'en définitive, rien dans cette interprétation ne s'accorde avec le cadre général de l'entreprise. C'est donc ailleurs qu'il convient de rechercher la fameuse *limné*.

⁷⁶³ Sur cette question, voir *supra*, chap. IV 3.

⁷⁶⁴ Voir Knoepfler (1997), en particulier 380-382 pour la localisation de Ptéchai.

⁷⁶⁵ On l'appelle conventionnellement « district I », le *Mesochôros* correspondant au « district III ».

Le lac de Dystos

Lorsqu'on parle de lac en Eubée, le premier exemple qui vient à l'esprit est celui de Dystos (**pils. 37 et 38**). Niché au fond d'un bassin au sud-est de l'Érétriade, ce plan d'eau marécageux constitue *a priori* un candidat tout désigné pour la bonification (**pl. 34 et 35**).

En 1869, le premier éditeur de notre inscription avait déjà fait le rapprochement entre Ptéchai et Dystos, pour finalement rejeter cette identification⁷⁶⁶. Par la suite, beaucoup de partisans ont adhéré — et adhèrent encore — à cette idée⁷⁶⁷.

Toute séduisante que puisse paraître cette solution, elle se révèle finalement insatisfaisante. Du point de vue de la géographie historique tout d'abord : il se trouve en effet que les dèmes de Ptéchai et de Dystos appartiennent à deux *chôroi* différents⁷⁶⁸. Il est par conséquent exclu d'admettre que le lac ait pu se trouver à la fois sur un territoire partagé entre deux dèmes — cette situation-là aurait été à la rigueur envisageable selon l'auteur — et à cheval entre deux districts.

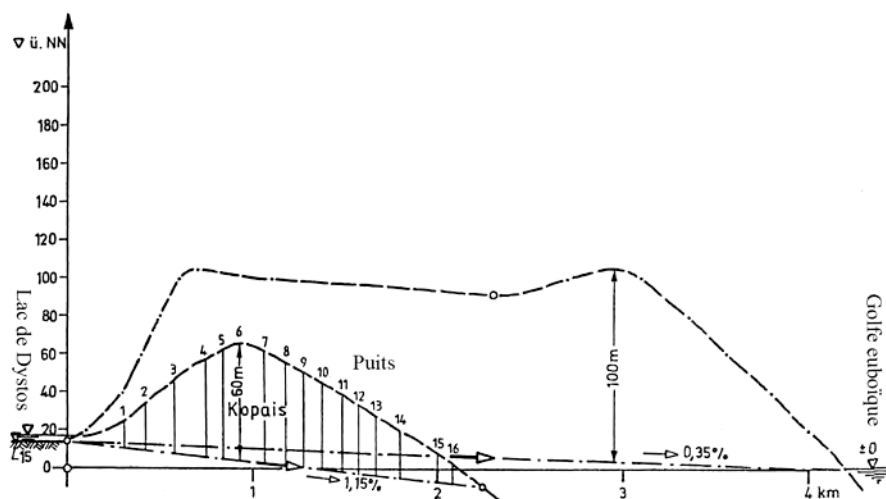


fig. 7.3 Schéma théorique de la galerie de Dystos comparée à celle de Képhalari (d'ap. Knauss, 1990 a, 262, fig. E5).

⁷⁶⁶ L'auteur avançait avec raison que s'il avait été situé dans la plaine de Dystos, le lac aurait dû être localisée ἐν Δύστῳ (qui correspond au nom antique) et non ἐν Πτέχαις, cela d'autant plus que le dème de Dystos semble avoir été beaucoup plus important que celui de Ptéchai (Knoepfler, 1997, 381).

⁷⁶⁷ Voir la critique de Knoepfler (2201/2) 70-72.

⁷⁶⁸ Knoepfler (1997) 381.

À cela s'ajoute un argument d'ordre technique : si l'on admet que la galerie souterraine mentionnée dans l'inscription (l. 23, 25 et 27) est un tunnel destiné à l'évacuation des eaux vers la mer (ce qui est loin d'être assuré), il faut restituer un ouvrage de plus de quatre kilomètres à travers la montagne — soit deux fois plus long que celui qui fut projeté sous le col de Képhalari dans le Copaïs et qui ne fut jamais achevé⁷⁶⁹ (**fig. 7.3**) —, une opération totalement démesurée et irréalisable dans le laps de temps de quatre ans prévu par le contrat.

Bilan et nouvelle hypothèse

Les arguments sont donc nombreux, qui obligent à rechercher Ptéchai ailleurs encore, en un endroit qui réponde à un certain nombre d'exigences à la fois techniques et géographiques. Il s'agit en outre de trouver une surface suffisamment importante pour rapporter à la cité un impôt annuel de trois talents. La nouvelle localisation du *Mésochôros* impose des limites infranchissables. Or un site de cette région semble offrir des conditions favorables à une telle implantation. Il s'agit d'une vaste plaine située à moins de 100 m d'altitude, au nord de celle de Dystos et comprise entre les villages actuels de Vélousia, Lépoura et Kriéza (**pl. 37 et 38**). Ceinte d'une barrière de collines, elle présente un léger relief jusqu'à l'intérieur du bassin (**pl. 39**). Son aspect fertile et verdoyant montre que l'eau y est abondante⁷⁷⁰. Si aucun lac ni marais ne se trouve plus à cet endroit, il est significatif de noter qu'en 1876, le topographe et épigraphiste allemand Lolling relevait vers l'Est, du côté de Vélousia, l'existence d'une étendue d'eau⁷⁷¹.

Lors d'une visite au centre de la plaine au mois de septembre 2000, nous avons été frappé par la présence, remarquable en cette fin d'été, de plusieurs surfaces humides et de flaques, dont le contenu ne semblait trouver aucun exutoire (**pl. 40 b**). Que cette eau résulte d'un apport artificiel ou d'un processus naturel, son existence témoigne de la nature

⁷⁶⁹ Voir *infra*, chap. IX.

⁷⁷⁰ La présence de nombreuses pompes électriques réparties sur l'ensemble du bassin le confirme. La production maraîchère semble tenir une grande place ; on trouve là toutes sortes de légumes, de la vigne, des figues, etc., signe de sa prospérité. Les recherches menées actuellement par S. Fachard sur l'organisation du territoire érétrien, qui doivent être présentées prochainement dans le cadre de sa thèse de doctorat, promettent des résultats éclairants. Grâce aux *surveys* réalisés dans cette région, l'auteur estime que la plaine de Vélousia constituait, avec près de 700 ha, l'une des zones les plus riches du territoire en terme de production agricole, et qu'elle était capable de générer un large surplus, ce qui expliquerait le montant considérable de la location imposée à Chairéphanès. Je remercie S. Fachard de m'avoir transmis ces quelques éléments.

⁷⁷¹ H. G. Lolling, *Reisenotizen aus Griechenland 1876 und 1877* (bearbeitet von B. Heinrich, Berlin, 1989) 407 : « Möglicherweise bildete dieses Thal einmal einen See und noch jetzt liegt der mittlere Theil desselben im Winter unter Wasser ».

imperméable du sol. Était-ce là, dans la partie la plus basse de la plaine, que les eaux stagnaient dans l'Antiquité et que Chairéphanès est intervenu ? C'est l'aspect technique de cette question que je me propose d'aborder maintenant.

3.2 Le vocabulaire technique : mise au point sur quelques aspects de terminologie hydraulique.

Qu'il s'agisse du type de milieu à assécher (λίμνη) ou des différentes composantes du système de drainage — il est question de ποταμοί, de φρεατίαι, d'ὑπόνομος, de θύρα, etc. — l'inscription use d'une terminologie précise et diversifiée. Si l'on a établi avec vraisemblance le sens que recouvre le mot λίμνη, il reste à éclaircir celui du vocabulaire relatif aux aspects techniques de l'entreprise. Peut-on, par exemple, traduire indifféremment ὑπόνομος par « galerie », « canal », « égout », ou au contraire le terme revêt-il un sens technique précis et exclusif ? L'enjeu n'est pas nul, car la compréhension du fonctionnement des installations dépend largement de celle du vocabulaire qui l'exprime.

La terminologie relative aux canalisations pose de nombreux problèmes, en particulier lorsqu'il s'agit de confronter les sources épigraphiques et les vestiges archéologiques⁷⁷².

Dans la partie de l'inscription qui nous intéresse, il est fait usage d'un vocabulaire manifestement précis, dont il s'agit de déterminer s'il appartient ou non au domaine spécifique de la technologie hydraulique. On y évoque en particulier un bassin (δεξαμενή, l. 22 [et 24]) pour la décharge des cours d'eau (ποταμοί, l. 22). Pour les éditeurs des *IJG*, la mention de ποταμοί justifie la restitution du même terme à la ligne 20, dans une lacune où il aurait la signification de « canal (artificiel) »⁷⁷³. Si le sens général du texte me paraît vraisemblable, je suis en revanche plus réservé sur le terme restitué, qui me paraît, en l'occurrence, inapproprié.

Si l'on peut alléguer quelques exemples, fort rares au demeurant, où le mot fait bien référence à un canal creusé de main d'homme, on doit constater que ceux-ci sont étroitement localisés à la fois dans l'espace (l'Égypte) et dans le temps (l'époque impériale)⁷⁷⁴. Ailleurs, on exprime si nécessaire la nature artificielle de l'ouvrage de

⁷⁷² Voir à ce sujet Hellmann (1992), qui l'a bien montré pour Délos (voir en particulier s.v. διάρρους / ὀχετός et ὄρυγμα).

⁷⁷³ Voir Knoepfler (2001/2) 53.

⁷⁷⁴ Ainsi le dictionnaire Liddell-Scott cite-t-il :

• Strabon XVI 1, 10 : dans ce passage relatif à Alexandre en Babylonie, il me semble que ποταμός désigne bien un fleuve, en l'occurrence l'Euphrate. Si ce fleuve est certes au centre d'un vaste réseau d'irrigation, il se

manière explicite. Jamais ποταμός ne recouvre en lui-même une réalité construite et apparemment, aucune occurrence du mot pris isolément ne permet de lui attribuer la valeur de canal artificiel. Jusqu'à preuve du contraire, je ne vois donc aucune raison de restituer ce terme à la ligne 20 de notre inscription. Si l'on maintient l'idée de canaux artificiels — ce qui me semble tout à fait cohérent si l'on accepte la structure générale de la phrase⁷⁷⁵ — il faut chercher un terme qui convienne mieux, comme par exemple ταφρός⁷⁷⁶ ou ὀχετός, dont le nombre de lettre corresponde au *stoichédon*⁷⁷⁷. Tâchons d'éclaircir cette question grâce à l'analyse terminologique.

3.2.1 La littérature : ποταμός, ὀχετός, διώρυξ et autres creusages

Le grec dispose de plusieurs termes pour désigner des canalisations. Dans le domaine du drainage et de l'irrigation, certains apparaissent de façon récurrente, d'autres plus rarement voire exceptionnellement. Comme nous avons pu le constater à propos du paysage, la

distingue bien des canaux artificiels qui eux sont qualifiés de διώρυγες (avec leur embouchure, στόμα). En tout cas, le ποταμός ne désigne pas directement le canal comme ouvrage construit.

- Arrien, *Anabase d'Alexandre* (7, 21, 1) : également à propos d'Alexandre remontant l'Euphrate, appelé fleuve Pollacopas. L'auteur précise qu'il s'agit d'un canal (διώρυξ) et non d'un fleuve (ποταμός) issu de ses propres sources (πήγη). Là encore le mot ποταμός seul ne suffit pas à désigner le côté artificiel de l'ouvrage puisqu'il est explicitement précisé.

- Enfin un ποταμός artificiel apparaît dans une inscription d'Abyssinie qui établit la liste des campagnes orientales de Ptolémée III Évergète (247-221). Mais une fois de plus le mot (l. 23-24) est accompagné d'une épithète qui le caractérise comme ὀρυχθέντων, c'est-à-dire creusé.

Un passage de Diodore de Sicile (I 33. 12) confirme cette interprétation. Il y est question du canal artificiel achevé par Ptolémée II et reliant la Mer Erythrée au golfe Arabique. Ce canal est un διώρυξ, à l'intérieur duquel coule le Nil qui est qualifié lui-même de ποταμός (ὁ δὲ διὰ τῆς διώρυγος ταύτης ῥέων ποταμός ὀνομάζεται μὲν ἀπὸ τοῦ κατασκευάσαντος Πτολεμαῖος). Le fleuve en tant qu'entité naturelle est donc bien distinct de l'espace qui détermine ses limites. Les deux termes ne se situent pas sur le même plan : on pourrait dire que le premier fait référence au « contenant » et le second au « contenu ». Un autre passage va dans le même sens (I 52, 2), où Diodore dit que Moéris *fit également creuser un canal allant du fleuve au lac* (Καὶ διώρυγα μὲν ἐκ τοῦ ποταμοῦ κατασκεύασεν εἰς τὴν λίμνην) et où il fait donc à nouveau clairement la distinction entre le fleuve proprement dit et le canal construit (voir aussi I 57. 3 ; XV 93. 5 ; etc.) ; cf. texte 46 (inscription d'Antioche), avec le commentaire de Feissel (1985) 87-89 en particulier. Cependant, il n'est pas exclu que ποταμός ait fini par désigner — en Égypte au moins — un canal artificiel (voir Calderini, 1920, 42-45) ; Bonneau (1993) 7-12, relève également que les canaux appelés ποταμοί paraissent garder « le souvenir de voies d'eau naturelles aménagées par la suite de main d'homme ». Le fait semble confirmé par certaines inscriptions du canal d'Alexandrie (Feissel, 1985, 87-88 et n. 20 et 22), mais reste à prouver en dehors de l'Égypte de l'époque impériale ; cf. encore Strabon VIII 3. 27 (*infra*), qui établit explicitement la distinction entre ποταμοί et ὀχετοί.

⁷⁷⁵ Mais cf. Knoepfler (2001 b) 53 et n. 62.

⁷⁷⁶ C'est la proposition retenue par le premier éditeur.

⁷⁷⁷ Cette solution implique cependant d'introduire des termes représentés chacun par une seule occurrence dans le texte, ce qui incite à la prudence : voir Knoepfler (2001/2) 53, qui évoque aussi (n. 62) la possibilité d'une restitution assez différente. En revanche, le sens de fleuve ou de cours d'eau à la ligne 22 ne me semble pas incompatible avec l'idée générale que l'on peut se faire du système.

diversité terminologique est révélatrice d'une perception du monde qui nous est étrangère, mais qui témoigne d'une grande cohérence lorsqu'on parvient à en saisir la logique. Peut-on appliquer le même raisonnement au vocabulaire de l'hydraulique ?

Sans doute le mot ὀχετός est-il l'un des plus courants pour désigner un canal. Présent à la fois dans la littérature et l'épigraphie, il s'oppose le plus souvent au terme διῶρυξ.

D'après les linguistes, ὀχετός dérive du verbe ὀχέω, -ὀχέομαι, auxquels s'attachent les notions « d'aller en voiture », « transporter » et de « porter », « supporter »⁷⁷⁸. Le mot est également utilisé dans le langage médical, où il désigne un conduit intérieur du corps (artères, intestins). On le trouve enfin dans un sens figuré pour qualifier le cours du temps, un gouffre ou un abîme. Mais dans tous les cas s'exprime en filigrane l'idée du transport⁷⁷⁹.

Quant à διῶρυξ, il fait partie d'un ensemble de mots — ὀρύσσω et ses dérivés — dont l'idée essentielle est celle de « fouir », « creuser »⁷⁸⁰.

Dans un article consacré à la construction d'une canalisation dans le sanctuaire d'Amphiaraios à Oropos, G. Argoud⁷⁸¹ montre, à partir d'une inscription où le mot s'oppose à ταφρός, qu'un ὀχετός suppose une construction, généralement de pierre⁷⁸² et qu'il peut désigner aussi bien une conduite d'adduction que d'évacuation.

Dans la documentation épigraphique de Délos, dont le site est pourtant sillonné de très nombreuses canalisations, le terme n'est connu qu'une fois, et encore, sous la forme apparemment fautive de ὄχος⁷⁸³.

Le mot est également peu répandu dans la documentation papyrologique, pourtant très riche pour la terminologie relative aux travaux hydrauliques. Il semble désigner alors « un petit conduit destiné à évacuer un trop-plein »⁷⁸⁴. Mais sa rareté au profit d'autres termes tels que διῶρυξ, πόταμος, ὑδραγωγός, εἰς-/ἐξαγωγός, ποτίστρα, ἀμάρα, etc. empêche de mieux le caractériser. D. Bonneau considère qu'en dehors de l'Égypte, « il paraît désigner un ouvrage totalement artificiel, car il n'est ni creusé dans le sol, ni pourvu de terrassements sur ses côtés, mais entièrement fait de matériaux rapportés »⁷⁸⁵.

⁷⁷⁸ Voir Chantraine, *Dictionnaire*, s.v.

⁷⁷⁹ La dérivation du nom reste elle-même peu claire ; voir P. Chantraine, *La formation des noms en grec ancien* (Paris 1933) 300.

⁷⁸⁰ Chantraine, *Dictionnaire*, s.v. ὀρύσσω.

⁷⁸¹ Argoud (1983) 7-9.

⁷⁸² Elle se compose parfois d'éléments de terre cuite voire de matériaux plus rares (cf. par exemple Hdt. III 9, qui évoque une canalisation composée de peaux de bêtes cousues).

⁷⁸³ *IG* XI 2, 203 A, l. 33 ; cf. Hellmann (1992) 102-104. En outre, l'extrême complexité des vestiges archéologiques à cet endroit ne permet malheureusement pas de voir à quelle installation il se rattache exactement sur le terrain.

⁷⁸⁴ Bonneau (1993) 30-31.

⁷⁸⁵ Bonneau (1993) 30-31.

Les papyrus étant peu parlants, voyons ce que peuvent nous apprendre les sources littéraires.

Ὀχετός (et ses dérivés) est si fréquent dans la littérature qu'il serait absurde de vouloir en dresser la liste exhaustive. Un choix d'exemples significatifs s'impose donc qui devrait permettre d'en définir les traits essentiels.

Le terme apparaît déjà chez **Homère** mais à une seule occasion, sous la forme de l'adjectif dérivé ὀχετηγός⁷⁸⁶. Il sert alors à qualifier un ἀνὴρ, le désignant comme un homme qui pratique des rigoles pour irriguer ses terres. Le terme appartient donc manifestement à un vocabulaire spécifiquement agricole.

Pindare associe le mot au fleuve Hipparis et au verbe ἄρδεν, irriguer⁷⁸⁷. Dans un autre cas, il recouvre le sens métaphorique de « cours » ou de « courant »⁷⁸⁸.

Euripide fait mention à deux reprises de Σιμουντίοις ὀχετοῖς. L'expression a été traduite dans un cas par « cours du Simoïs »⁷⁸⁹ et dans l'autre par « les eaux du Simoïs »⁷⁹⁰. Il conviendra de se demander à la lumière des autres attestations littéraires, si l'on peut admettre un sens aussi général ou si ὀχετός implique quelque chose de plus précis. Le mot est utilisé par ailleurs dans un sens métaphorique pour désigner le « cours du destin »⁷⁹¹.

Hérodote, dont l'*Enquête* accorde une grande attention aux eaux sous leurs différentes formes, mentionne peu d'οχετοί. Le mot est utilisé pour désigner une canalisation constituée de peaux animales cousues et destinée à amener de l'eau dans les régions arides de l'Arabie (III 9). Dans un autre passage consacré au tunnel de Samos (III 60), l'auteur utilise le dérivé οχετευόμενος, à propos d'un canal creusé à l'intérieur même du tunnel et qui amène l'eau jusqu'en ville grâce à des conduits. Il me paraît intéressant de citer ce texte, non seulement parce qu'il recourt à un vocabulaire varié mais aussi parce que — cas peu fréquent — nous disposons des vestiges archéologiques correspondants :

Je me suis étendu davantage sur le cas des Samiens, parce que c'est chez eux qu'ont été exécutés trois ouvrages les plus grands qu'il y ait chez tous les Grecs : dans une

⁷⁸⁶ *Il.* 21. 257 : « Qui n'a vu un homme tracer des rigoles partant d'une source sombre, pour guider le cours de l'eau à travers plans et jardins ? Un hoyau à la main, il fait sauter ce qui obstrue chaque canal », ὥς δ' ὅτ' ἀνὴρ ὀχετηγὸς ἀπὸ κρήνης μελανύδρου ἄμ φυτὰ καὶ κήπους ὕδατι ῥόον ἡγεμονεύη χερσὶ μάκελλαν ἔχων, ἀμάρης ἐξ ἔχματα βάλλων.

⁷⁸⁷ Pind., *Ol.* V 12 : « Il chante les vénérables chenaux dont l'Hipparis abreuve la troupe », αἰδεῖ ... σεμνοὺς ὀχετούς, Ἴππῆρις οἷσιν ἄρδει στρατόν...

⁷⁸⁸ Pind., *Ol.* X 37 : « Et les coups du fer dans un profond courant de malheur s'affaler... », πλαγαῖς τε σιδάρου βαθὺν εἰς ὀχετὸν ἄτας ἵζουσιν...

⁷⁸⁹ Eur. *Iph. Aul.* 767 (texte et trad. F. Jouan, Paris, Les Belles Lettres 1983).

⁷⁹⁰ Eur. *Oreste* 809 (trad. L. Méridier, Paris, Les Belles Lettres 1959).

⁷⁹¹ Eur. *Suppl.* 111 (παρεκτρέποντες ὀχετὸν ὥστε μὴ θανεῖν).

colline dont la hauteur atteint cent cinquante orgyies, un tunnel (ὄρυγμα) qui commence au pied et a une ouverture sur chaque versant ; la longueur est de sept stades, la hauteur et la largeur chacune de huit pieds ; d'un bout à l'autre du tunnel est creusé un autre canal (ἄλλο ὄρυγμα) profond de vingt coudées et large de trois pieds, à travers lequel l'eau, amenée par des tuyaux (ὀχετευόμενον διὰ σωλήνων), est conduite jusqu'en ville, venant d'une grande fontaine ; l'architecte de ce tunnel a été le Mégarien Eupalinos fils de Naustrophos⁷⁹² (Hdt. III 60 ; trad. Ph.-E. Legrand).

Ce texte témoigne une fois de plus de la richesse terminologique des Grecs en matière de technologie hydraulique. Hérodote mentionne notamment un σωλήν qui s'applique ici à une canalisation. Ce terme plutôt rare – il constitue d'ailleurs chez lui un *hapax* – désigne de façon générale un tuyau, un tube ou « tout objet cylindrique »⁷⁹³. Son étymologie obscure nous empêche d'en saisir l'origine et le sens profond. Utilisé seul dans le contexte samien, il aurait sans doute été trop vague ou ambigu pour le lecteur et c'est pourquoi Hérodote adjoint à ὕδωρ un qualificatif qui lui permet de spécifier la nature exacte de l'installation : une eau ὀχετευόμενον est sans méprise possible une eau amenée par des canalisations destinées spécifiquement à l'adduction d'eau potable. Comme chez Thucydide, c'est bien un rôle fonctionnel qui détermine ici l'utilisation du verbe ὀχετεύω. Comment expliquer qu'Hérodote ait choisi le terme unique et si peu évocateur de σωλήν plutôt que celui, beaucoup plus précis, d'ὀχετός pour qualifier la canalisation adductrice de Samos ? La réalité archéologique apporte peut-être un élément de réponse à cette question. Si l'on considère l'ensemble du tracé que l'eau doit parcourir depuis la source où elle est captée jusqu'à son point d'arrivée, on s'aperçoit que la conduite se compose en réalité de tronçons bien distincts : la source s'écoulait d'abord dans un canal à ciel ouvert sur une distance de 715 m, continuait dans une galerie souterraine sur 180 m, puis parcourait le tunnel lui-même (1036 m) avant d'arriver en ville à travers une nouvelle galerie⁷⁹⁴. Le dispositif impliquait la mise en œuvre de moyens techniques considérables et ne manquait certainement pas de frapper l'attention des contemporains, comme en témoigne l'admiration d'Hérodote. Mais comment qualifier d'un mot clair et univoque une canalisation aussi originale ? Car il n'existait pas dans le vocabulaire à disposition de terme qui permette d'en

⁷⁹² Ἐμήκυνα δὲ περὶ Σαμίων μάλλον, ὅτι σφί τρία ἐστὶ μέγιστα ἀπάντων Ἑλλήνων ἐξεργασμένα, ὄρεός τε ὑψηλοῦ ἐς πεντήκοντα καὶ ἑκατὸν ὀργυιάς, τούτου ὄρυγμα κάτωθεν ἀρξάμενον, ἀμφίστομον· τὸ μὲν μήκος τοῦ ὀρύγματος ἐπτὰ στάδιοι εἰσι, τὸ δὲ ὕψος καὶ εὖρος ὀκτώ ἑκάτερον πόδες· διὰ παντὸς δὲ αὐτοῦ ἄλλο ὄρυγμα εἰκοσίπηχυ βάθος ὀρώρεται, τρίπουν δὲ τὸ εὖρος, δι' οὗ τὸ ὕδωρ ὀχετευόμενον διὰ σωλήνων παραγίνεται ἐς τὴν πόλιν ἀγόμενον ἀπὸ μεγάλης πηγῆς· ἀρχιτέκτων δὲ τοῦ ὀρύγματος τούτου ἐγένετο Μεγαρεὺς Εὐπαλῖνος Ναυστρόφου.

⁷⁹³ Chantraine, *Dictionnaire*, s.v. σωλήν ; cf. Hellmann (1992) 405-406.

⁷⁹⁴ Pour les aspects techniques de l'aqueduc, voir Kienast (1995) et *infra*, chap. VII 3.4.2.

évoquer toute la complexité. La solution fut d'adopter un terme général qui permettait de comprendre la nature de la canalisation – en l'occurrence un tuyau – en adjoignant à l'eau qui la parcourait le qualificatif ὀχετεύμενον qui permettait d'en préciser la fonction adductrice.

Considérons un dernier passage significatif. Hérodote (III 2. 9) raconte comment le premier roi d'Égypte mit l'emplacement de Memphis à l'abri des eaux du fleuve grâce à une digue de dérivation (τὸν δὲ ποταμὸν ὀχετεῦσαι)⁷⁹⁵. La traduction de ὀχετεῦσαι par « dériver » découle du contexte, autrement dit du contenu même du récit, puisque l'auteur dit explicitement que le cours de la rivière a été modifié. Mais cela suffit-il pour conclure que la notion de dérivation est contenue dans le terme de façon intrinsèque ? Le mot s'appliquerait-il aussi, par exemple, à un fleuve dont les rives seraient renforcées artificiellement (car dans ce cas, on ne peut pas parler véritablement de dérivation) ?

Il est clair en tout cas que si le substantif désigne plutôt des conduites d'eau potable fermées⁷⁹⁶, il n'en va pas de même pour le verbe qui peut s'appliquer à l'eau d'un fleuve dans un canal à ciel ouvert. Jusqu'ici, la seule idée commune aux différents mots de cette famille est celle d'une eau s'écoulant dans un ouvrage construit et constitué d'éléments rapportés.

Quant aux διώρυχες, il apparaissent à de nombreuses reprises et concernent toujours des canaux creusés artificiellement ou plus exactement des tranchées⁷⁹⁷. En dehors de l'écoulement de l'eau, il ne semble pas que soit attaché à ce terme un rôle plus précis. Un διώρυξ peut être un canal destiné à la circulation fluviale⁷⁹⁸, à la dérivation⁷⁹⁹, à l'irrigation⁸⁰⁰, etc.⁸⁰¹ Ce qui est certain, c'est qu'il ne concerne jamais une canalisation pour le transport de l'eau potable.

⁷⁹⁵ « À ce que m'ont raconté les prêtres, Mîn, premier roi de l'Égypte, mit à l'abri d'une digue l'emplacement de Memphis [...] ; Mîn, en amont, à cent stades environ de Memphis vers le Sud, l'obligea par des levées de terre, à faire un coude, mit à sec l'ancien lit, et dériva le fleuve de façon qu'il coulât par le milieu de la plaine », τὸν Μῖνα πρῶτον βασιλεύσαντα Αἰγύπτου οἱ ἱερεῖς ἔλεγον τοῦτο μὲν ἀπογεφυρῶσαι [καὶ] τὴν Μέμφιν· [...] τὸν δὲ [ποταμὸν] Μῖνα ἄνωθεν, ὅσον τε ἑκατὸν σταδίους ἀπὸ Μέμφιος [τὸν] πρὸς μεσαμβρίας, ἀγκῶνα προσχώσαντα τὸ μὲν ἀρχαῖον ῥέεθρον ἀποξηρῆναι, τὸν δὲ ποταμὸν ὀχετεῦσαι τὸ μέσον τῶν ὀρέων ῥεῖν (trad. Ph.-E. Legrand).

⁷⁹⁶ On comprend aisément que la protection contre les souillures implique une telle exigence. Sur cette question, voir Argoud (1983) 7-9.

⁷⁹⁷ Voir le passage particulièrement explicite à propos du creusement de l'isthme de l'Athos par Xerxès (VII 22-24 et 122).

⁷⁹⁸ Hdt. II 158-159 ; IV 39 ; 42.

⁷⁹⁹ Hdt I 75 ; 185 ; 189 ; 190 ; 191 ; 202 ; IV 47 ; V 52.

⁸⁰⁰ Hdt. I 193 ; II 108.

⁸⁰¹ Cf. Hdt. II 124, mentionne un canal censé amener l'eau du Nil à l'intérieur de la sépulture de Chéops ; en II 149, l'eau du même fleuve s'écoule de même vers le lac Moëris.

On notera que dans un cas, le διώρυξ est aussi appelé ὄρυγμα⁸⁰². Si les deux termes ont une racine commune (ὀρύσσω, creuser), ὄρυγμα désigne, comme chez Thucydide, une excavation, une tranchée, au sens le plus large du terme, sans qu'y soit associée une fonction particulière. Par conséquent, un διώρυξ sera toujours un ὄρυγμα, sans que le contraire soit nécessairement vrai⁸⁰³.

Chez **Thucydide**, le mot ὀχετός est attesté une seule fois. Il concerne des canaux destinés à fournir la ville de Syracuse en eau potable⁸⁰⁴. L'auteur précise que cette eau y est amenée souterrainement (ὑπονομηδόν), ce qui suppose donc *a priori* qu'un ὀχετός peut ne pas être souterrain⁸⁰⁵.

Quant au mot διώρυξ, il est utilisé à deux reprises. Il désigne d'une part le canal égyptien séparant l'île de Prosopitis de la terre ferme⁸⁰⁶, et d'autre part celui creusé par Xerxès dans l'isthme du Mont Athos⁸⁰⁷. L'auteur précise que ce dernier est appelé canal du Roi (βασιλέως διορύγμα). Le fait que le διώρυξ soit également un διορύγμα constitue une difficulté puisque l'idée de base exprimée par les deux termes est identique : un ouvrage creusé *à travers* (comme l'exprime le préfixe διά). Mais le contexte d'utilisation du mot ὄρυγμα⁸⁰⁸ et la formation même des deux termes implique que le premier met l'accent sur le creusement proprement dit, tandis que le second évoque plutôt le résultat de l'action (διορύσσω > διορύγμα)⁸⁰⁹.

⁸⁰² Hdt. VII 23-24 ; 37 et 116.

⁸⁰³ ὄρυγμα n'implique pas, par exemple, l'idée de « passer à travers » qui constitue la spécificité du διώρυξ. De même, il ne concerne pas nécessairement une voie d'eau. Il peut être un fossé creusé à travers un isthme (I 174), le fossé de protection d'une ville (I 179), le canal souterrain d'une pyramide (II 125), une canalisation (III 60), une fosse servant de sépulture (IV 71), une fosse sacrificielle (V 92 η), une galerie souterraine servant de sape (IV 200 : ὀρύγματα ὑπόγαια), etc. Il est intéressant de relever dans ce dernier cas que pour localiser la progression de l'ennemi sous le sol, Hérodote précise qu'on fait appel à un spécialiste des mines (ἀνὴρ χαλκεὺς). ὄρυγμα s'applique donc à un ouvrage creusé mais pas nécessairement couvert. Ce sens très général se retrouve par ex. chez Thuc. IV 57. 1, où le terme désigne un fossé à ciel ouvert « d'où l'on tirait les briques des murs » et où se postent les Athéniens avant la prise de Mégare. Xén. *Hell.* III 1, 7, rapporte quant à lui un épisode où Thibron tente de prendre la ville de Larissa « l'Egyptienne » (Éolide) en creusant un puits (φρέαρ) et en dirigeant de là une galerie (ὑπόνομος) dans le but couper l'eau de la ville ; les habitants se défendent en jetant dans l'ὀρύγμα du bois et des pierres. Il s'agit donc bien d'un trou creusé artificiellement.

⁸⁰⁴ Thuc. VI 100. 1 : οἱ δὲ Ἀθηναῖοι τοὺς τε ὀχετοὺς αὐτῶν, οἱ ἐς τὴν πόλιν ὑπονομηδὸν ποτοῦ ὕδατος ἡγμένοι ἦσαν, διέφθειραν κτλ.

⁸⁰⁵ Ce qui ne signifie pas qu'il soit nécessairement à ciel ouvert ; il peut être couvert par des dalles situées au niveau du sol (voir *infra* chap. VII 3.2.2.b, à propos des μετεώροι ὀχετοί, texte n° 33).

⁸⁰⁶ Thuc. I 109. 4.

⁸⁰⁷ Thuc. IV 109. 2-3.

⁸⁰⁸ Thuc. I 106. 1 ; IV 67. 1 ; 90. 2, trois attestations qui concernent exclusivement des fossés où l'eau est totalement absente.

⁸⁰⁹ Le suffixe -μα équivaut au -men latin (fluo > flumen). Je remercie B. Le Guen de m'avoir fait part de cette observation.

En revanche, si ὀχετός et διώρυξ désignent tous deux des ouvrages artificiels dans lesquels l'eau tient une place essentielle, le contexte où ils sont utilisés montre qu'ils expriment chacun une réalité différente. Si ὀχετός peut dans certains cas être traduit par le mot « canal », la notion qu'il exprime d'abord est celle d'une construction permettant le transport de l'eau potable (il vaudrait mieux alors parler de « canalisation ») ; c'est donc l'aspect fonctionnel qui est privilégié. Quant à διώρυξ, il est bien un canal⁸¹⁰ mais qui renvoie à l'idée de « creuser à travers » ; il relie implicitement deux points géographiquement prédéterminés. Le terme s'attache donc plutôt à l'aspect "technique" de la réalisation.

On trouve chez **Xénophon** plusieurs termes désignant des canaux mais le mot ὀχετός apparaît peu. Dans un contexte biologique, il désigne les canaux qui, à l'intérieur du corps, permettent l'évacuation des déjections⁸¹¹. Par ailleurs, outre une mention peu explicite dans l'*Économique*⁸¹², on le trouve dans l'*Anabase*⁸¹³, dans un épisode au cours duquel l'armée grecque se déplace aux abords du Tigre, non loin de Babylone :

Ils franchirent deux canaux (διώρυχας), l'un sur un pont ordinaire, l'autre sur un pont formé de sept bateaux. Ces canaux étaient dérivés du Tigre. On en avait détaché aussi des ruisseaux (τάφροι) qui se répandaient dans la campagne, les premiers étaient larges, ensuite ils étaient plus étroits, à la fin ce n'étaient plus que de petites rigoles (ὀχετοί), comme en Grèce pour les champs de millet⁸¹⁴.

La richesse terminologique de ce paragraphe ne va pas sans poser quelques problèmes d'interprétation. Le mot ὀχετός est utilisé ici en référence à la Grèce. La description montre qu'il s'applique spécifiquement à des canaux d'irrigation, par opposition au διώρυξ qui concerne ici un canal de dérivation destiné à la navigation⁸¹⁵.

Quant aux τάφροι, ils ne sont que des tranchées de dérivation du canal principal⁸¹⁶. Ce que le mot traduit en réalité, c'est à nouveau seulement la notion d'ouvrage creusé ou de

⁸¹⁰ Manifestement important puisqu'il autorise la navigation.

⁸¹¹ Xén., *Mém.* I 4. 6.

⁸¹² Xén., *Écon.* XI 17, où le mot est opposé à τάφρος ; voir aussi le commentaire de P. Chantraine (Paris, Les Belles Lettres 1949) 82 n. 1 (avec la mention de la leçon ὄχθου).

⁸¹³ Xén. *An.* II 4. 13.

⁸¹⁴ Καὶ διέβησαν διώρυχας δύο, τὴν μὲν ἐπὶ γεφύρας, τὴν δὲ ἐξευγμένην πλοίοις ἐπτά. αὗται δ' ἦσαν ἀπὸ τοῦ Τίγρητος ποταμοῦ· κατετέμνητο δὲ ἐξ αὐτῶν καὶ τάφροι ἐπὶ τὴν χώραν, αἱ μὲν πρῶται μεγάλαι, ἔπειτα δὲ ἐλάττους· τέλος δὲ καὶ μικροὶ ὀχετοί, ὥσπερ ἐν τῇ Ἑλλάδι ἐπὶ τὰς μελίνας.

⁸¹⁵ Cf. aussi *An.* II 4. 13 ; 18 ; 21 ; 22, avec référence au même canal. Cette signification semble confirmée par *An.* I 7, 15 où il est fait la mention explicite d'un διώρυξ où « circulent des bateaux chargés de blé ».

⁸¹⁶ Relevons au passage que la traduction par « ruisseau » révèle une fois de plus la difficulté à rendre en français toute les nuances exprimées par chacun de ces termes.

tranchée, la fonction de canal étant ici rendue évidente par le contexte d'utilisation⁸¹⁷.

Platon fait également la distinction entre ὀχετός et διώρυξ. Le premier sert à désigner en particulier les passages par où l'eau s'écoule vers le Tartare⁸¹⁸. Dans un chapitre consacré à l'union du corps et de l'âme, l'auteur évoque l'influence des sensations. Celles-ci, dit-il, « impriment à l'âme des mouvements nombreux et très intenses ; ils la meuvent d'une manière continue, avec la masse qui ne cesse de s'écouler (μετὰ τοῦ ῥέοντος ἐνδελεχῶς ὀχετοῦ) et ils en ébranlent avec violence les révolutions »⁸¹⁹. On constate que ces sensations sont comparées à un véritable courant s'écoulant dans le corps de l'homme⁸²⁰ ; ce dernier est nourri par le flot des sensations comme la terre l'est par les eaux du fleuve⁸²¹. En appliquant ainsi à l'homme un vocabulaire normalement réservé au domaine de l'agriculture, Platon établit une correspondance de fonctionnement entre les deux entités⁸²².

De même le corps est arrosé grâce aux vaisseaux sanguins qui parcourent le corps, pareils aux canaux qu'on établit dans les jardins⁸²³ ; et d'ajouter un peu plus loin : « ensuite les dieux préparèrent l'irrigation (ὕδραγωγία) qui devait couler dans ces canaux, à peu près

⁸¹⁷ Le mot ταφρός ne fait pas partie à proprement parler du domaine de l'hydraulique. Chez Thucydide, il est toujours utilisé dans un contexte militaire et désigne en général un fossé de protection (par ex. III 22. 1 ou IV 90. 2 ; en IV 67. 1-3, ταφρός est opposé à ὄρυγμα ; les deux termes ont été traduits par « fossé ». En réalité, chacun d'eux remplit une fonction différente : si le premier est bien un fossé de protection, le second est une simple tranchée permettant l'extraction des briques ; cf. II 78. 1, où apparaît un ouvrage du même type, utilisé cette fois dans un but stratégique). Le ταφρός est souvent associé à une muraille ou une palissade (III 23, 2-5 ; 24, 1-2 ; IV 69, 2 ; VI 101, 2/3/6). L'usage militaire se retrouve chez Hérodote (I 178-179 ; III 39 ; IV 3 ; 20 ; IV 201). Dans un cas, le terme s'applique à des fosses où sont jetés une partie des cadavres des Perses morts aux Thermopyles (VIII 24.) ; dans un autre, à une tranchée camouflée dans laquelle les chevaux se brisent les jambes (VIII 28). Il semble donc que ce mot soit réservé à un ouvrage pratiqué en situation de guerre. Pour Xénophon, un ταφρός désigne un ouvrage creusé de main d'homme, qu'il s'agisse d'un canal (An. II 4, 13 ; cf. aussi p. 60) ou d'un fossé de protection (An. I 7. 14-16 ; II 3. 10 et 13 : il s'agit ici de fossés normalement destinés à l'irrigation et utilisés par le roi — qui exerce un contrôle absolu sur la distribution de l'eau — pour ralentir la progression de l'armée grecque). Chez Fl. Josèphe, ταφρός est lié à un contexte exclusivement militaire et désigne toujours un fossé de protection artificiel (Ant. juives I 99 ; 100 ; 145 ; III 84 ; IV 6 ; V 151 ; Guerre des Juifs XIII 239 ; 276 ; 390 ; XIV 61-62). Il est en cela plus précis que le mot ὄρυγμα qui concerne tout type d'excavation, qu'elle soit couverte ou non. Lorsqu'il s'agit d'un tunnel, l'auteur en précise explicitement la nature souterraine (Ant. juives VI 136 ; VII 220, où il parle d'ὄρυγματα ὑπόνομοι).

⁸¹⁸ Platon, *Phédon* 112 c : Τὰ δὲ πληρωθέντα ῥεῖ διὰ τῶν ὀχετῶν καὶ διὰ τῆς γῆς κτλ.

⁸¹⁹ Platon, *Timée* 43 d : Καὶ δὴ καὶ τότε ἐν τῷ παρόντι πλείστην καὶ μεγίστην παρεχόμεναι κίνησιν, μετὰ τοῦ ῥέοντος ἐνδελεχῶς ὀχετοῦ κινεῖσθαι καὶ σφοδρῶς σείουσιν τὰς τῆς ψυχῆς περιόδους κτλ.

⁸²⁰ Platon, *Timée* 43 a : Αἱ δ' εἰς ποταμὸν ἐνδεθεῖσαι πολλὴν οὔτ' ἐκράτουν οὔτ' ἐκρατοῦντο κτλ.

⁸²¹ Platon, *Timée* 43 b : Πολλοῦ γὰρ ὄντος τοῦ κατακλύζοντος καὶ ἀπορρέοντος κύματος ὃ τὴν τροφήν παρεῖχεν κτλ.

⁸²² Ce procédé de mise en parallèle du microcosme et du macrocosme sera largement exploité à l'époque hellénistique, notamment dans la littérature médicale (voir *supra*, chap. IV. 3).

⁸²³ Platon, *Timée* 77 c : Ταῦτα δὴ τὰ γένη πάντα φυτεύσαντες οἱ κρείττους τοῖς ἥττοσιν ἡμῖν τροφήν, τὸ σῶμα αὐτὸ ἡμῶν διωχέτευσαν τέμνοντες οἷον ἐν κήποις ὀχετοῦς, ἵνα ὥσπερ ἐκ νάματος ἐπιόντος ἄρδοιτο.

comme il suit (...) »⁸²⁴. Il termine son chapitre en expliquant comment le corps se nourrit, grâce aux aliments emmenés par un feu qui circule à travers les conduits : ce feu les puise « comme à une fontaine (κρήνη), pour les déverser dans les tuyaux (ὀχετός) des vaisseaux (φλέψ) et fait couler à travers le corps, comme un aqueduc (αὐλῶν), le flot contenu dans les vaisseaux »⁸²⁵. Ce texte confirme qu'un ὀχετός désigne normalement une canalisation à fonction hydraulique⁸²⁶. Par association, il en vient à désigner dans le langage médical tout conduit permettant la circulation des différents éléments à travers le corps.

Platon utilise également deux dérivés. D'une part le verbe ὀχετεύειν⁸²⁷ qui, dans un sens figuré, signifie « mener », « conduire » ou « dériver ». D'autre part le substantif ὀχεταγωγία⁸²⁸, avec le sens de « captage », « dérivation ».

Le terme διώρυξ est plus rare et revêt aussi un sens plus précis. Comme chez les auteurs précédents, il s'applique clairement à une tranchée creusée artificiellement, reliant deux points et permettant le passage de l'un à l'autre. Chez Platon, il désigne toujours une voie d'eau navigable⁸²⁹. Lorsqu'il parle du canal artificiel destiné à recueillir les eaux venues des montagnes qui entoure la plaine de l'Atlantide, il utilise le terme τάφος⁸³⁰.

L'utilisation de la même terminologie par **Aristote** confirme les définitions établies jusqu'ici. Pour lui, ὀχετός désigne un conduit destiné spécifiquement au transport de l'eau. Dans la *Constitution d'Athènes* (L 2), il mentionne des canalisations apparentes (ὀχετοὺς μετεώρους) destinées à l'évacuation des eaux usées⁸³¹. Un sens parallèle se retrouve dans la *Politique* (V 3, 16 [1303 b])⁸³². Partout ailleurs, le mot est utilisé dans un contexte

⁸²⁴ *Ibid.* 77 e-78 a : Τὸ δ' ἐντεῦθεν ἤδη τὴν ὑδραγωγίαν παρασκεύασαν τρόπῳ τινὶ τοιῶδε, ὃν κατοφόμεθα ῥᾶον προδιομοιογησάμενοι τὸ τοιόνδε κτλ.

⁸²⁵ *Ibid.* 79 a : οἷον ἐκ κρήνης ἐπ' ὀχετοὺς ἐπὶ τὰς φλέβας ἀντλοῦν αὐτά, ῥεῖν ὥσπερ αὐλῶνος διὰ τοῦ σώματος τὰ τῶν φλεβῶν ποιεῖ ρεύματα.

⁸²⁶ Il se peut aussi qu'il ne s'agisse pas obligatoirement d'un tuyau fermé, comme le suggère la mention de « canalisations ménagées le long des ponts », δι' ὀχετῶν κατὰ τὰς γεφύρας ἐπωχέτευον (Plat., *Critias* 117 b), qui fait plutôt penser à une installation à ciel ouvert. Mais le contexte ne permet pas d'être absolument affirmatif et laisse ici la porte ouverte à l'interprétation ; cf. *ibid.* 70 d, où le mot désigne les conduits de la trachée-artère (τοὺς ὀχετοὺς τῆς ἀρτηρίας), et 78 c, les conduits du nez (τοὺς ὀχετοὺς τῆς ῥινός).

⁸²⁷ Platon, *Lois* 666 a : οὐ χρὴ πῦρ ἐπὶ πῦρ ὀχετεύειν εἰς τε τὸ σῶμα καὶ τὴν ψυχὴν κτλ.

⁸²⁸ Platon, *Lois* 844 a.

⁸²⁹ Platon, *Critias* 115 d ; 117 e ; 118 d-e.

⁸³⁰ *Ibid.* 118 c-e. Ailleurs, τάφος désigne aussi une simple fosse (*Euthyphron* 4 c).

⁸³¹ Sur le sens à donner à μετεώρος, voir *infra*, chap. VII 3.3.2.b, à propos du texte n° 33.

⁸³² Aristote y évoque ainsi les conflits entre cités : « De même, en effet, qu'à la guerre, les traversées de cours d'eau (ὀχετοὶ), si petits soient-ils, disloquent les phalanges, ainsi une différence quelconque provoque tout naturellement des oppositions », ὥσπερ γὰρ ἐν τοῖς πολέμοις αἱ διαβάσεις τῶν ὀχετῶν, καὶ τῶν πάνυ σμικρῶν, διασπῶσι τὰς φάλαγγας, οὕτως ἔοικε πᾶσα διαφορὰ ποιεῖν διάστασιν. Si le contexte du passage empêche de déterminer précisément la nature des ὀχετοὶ, il semble clair, à la lumière des comparaisons précédentes, qu'il ne doit pas s'agir de véritables « cours d'eau ». C'est pourquoi — indépendamment du sens général de la phrase qui reste inchangé — je traduirais plutôt ici ὀχετός par

médical. Mais il est remarquable que jamais, à l'intérieur du corps, il ne désigne le conduit lui-même⁸³³ ; il est toujours utilisé à titre de comparaison⁸³⁴, et souvent opposé à φλέψ⁸³⁵. Comme chez Platon, il y a correspondance entre la terre et les êtres vivants : chez les petits animaux et chez ceux qui n'ont pas beaucoup de sang, « les conduits disparaissent sous la graisse comme certains canaux sous la boue »⁸³⁶. Un autre texte reprend cette image⁸³⁷ ; il illustre de façon spectaculaire la méthode analogique utilisée par Aristote, dans laquelle le processus d'irrigation des terres sert de modèle heuristique pour expliquer les mécanismes internes du corps chez les animaux sanguins⁸³⁸. Du point de vue du vocabulaire, on constate la même association entre φλέψ et ὀχετός : les veines véhiculent le sang — « matière du corps tout entier »⁸³⁹ — comme les canaux assurent l'irrigation des jardins, l'eau constituant la matière de la terre tout entière.

Ainsi, bien que l'auteur ne s'intéresse pas à l'irrigation pour elle-même — celle-ci ne faisant que servir une démarche intellectuelle basée sur l'analogie de fonctionnement du microcosme et du macrocosme — le mot ὀχετός a bien, comme chez les auteurs précédents, le sens précis de canalisation liée à l'irrigation.

Le terme διώρυξ par contre, est attesté une seule fois ; il est opposé à ὑπόνομος : « Les gens qui font des travaux d'irrigation, nous dit Aristote, recueillent l'eau par des conduites souterraines et des rigoles, comme si la terre transpirait à partir des points hauts »⁸⁴⁰. Étant donné la rareté de ce terme, il n'est pas très facile de savoir pourquoi l'auteur le préfère ici à celui d'ὀχετός. On peut penser que pour lui, διώρυξ n'implique pas nécessairement une fonction hydraulique mais peut s'appliquer à toute tranchée creusée de main d'homme ; l'aspect fonctionnel de l'ouvrage, déjà contenu dans le mot ὑδραγωγία, rend dès lors superflue l'utilisation d'un vocable plus précis. L'association à un ὑπόνομος pourrait aussi suggérer que le διώρυξ implique simplement, par opposition à lui, un ouvrage artificiel à ciel ouvert.

« canal ». Il est possible que l'utilisation de ce terme soit l'indice d'une technique de guerre : celle-ci aurait consisté à engager le combat dans une zone parcourue de canalisations, forçant l'ennemi à rompre l'ordre de bataille imposé par la phalange qui constituait sa force.

⁸³³ Pour lequel il préfère par ex. le terme de πόρος (*Gen. Anim.* 781 a) ou, dans un cas, celui d'ὀχέτευμα (qui qualifie le conduit nasal, *Hist. Anim.* 492 b).

⁸³⁴ Introduit par οἶος (*Gen. anim.* 781 b ; *Probl.* 866 a), καθάπερ (*Hist. Anim.* 515 a), ὥσπερ ἀνεί (*Gen. anim.* 746 a).

⁸³⁵ Arist., *Gen. anim.* 746 a ; *Hist. Anim.* 515 a ; *Part. Anim.* 668 a.

⁸³⁶ Arist., *Hist. Anim.* 515 a : τῶν μὲν γὰρ οἱ πόροι συγκεχυμένοι καθάπερ ὀχετοὶ τινες ὑπὸ πολλῆς ἰλῦος εἰσίν...

⁸³⁷ Arist. *Part. Anim.* 668 a.

⁸³⁸ À propos des liens qui existent entre l'homme et le paysage, voir déjà chap. IV. 3.

⁸³⁹ Arist. *Part. Anim.* 651 a.

⁸⁴⁰ Arist., *Météor.* 350 a : οἱ γὰρ τὰς ὑδραγωγίας ποιοῦντες ὑπὸ νόμοις καὶ διώρυξι συνάγουσιν, ὥσπερ ἂν ἰδιούσης τῆς γῆς ἀπὸ τῶν ὑψηλῶν. A propos des ὑπόνομοι, cf. p. 87-95, en partic. 88-89.

Quant à *τάφρος*, seules deux attestations dans un même passage⁸⁴¹ laissent penser que comme chez Platon, il concerne un ouvrage creusé, au sens le plus large du terme.

Élève d'Aristote, **Théophraste** recourt fréquemment à la terminologie de l'hydraulique. Bien qu'il ne s'attarde jamais sur la nature exacte des *ὀχετοί*, le contexte montre que le mot se rapporte généralement à des canaux d'irrigation⁸⁴². Dans un cas cependant, il désigne un conduit d'un tout autre type, destiné à l'écoulement de la poix, au cours du processus d'extraction de la résine⁸⁴³. Cet emploi confirme clairement la priorité de la notion de *transport* et de *conduite* sur la fonction purement hydraulique de l'*ὀχετός*⁸⁴⁴.

On relèvera également qu'à l'instar des médecins, Théophraste utilise fréquemment l'image des cours d'eau ou de l'irrigation pour expliquer les mécanismes de fonctionnement des végétaux. Un passage mérite de ce point de vue une attention particulière. Il y est question de la vigne et de la manière dont, suite à une greffe, la nourriture est amenée dans chaque partie de la plante. Chacune des deux pousses, dit-il, « absorbe sa nourriture séparément (de telle sorte que non mélangées l'une à l'autre, elles donnent chacune son propre fruit) », comme le font les rivières lorsqu'elles confluent, à l'image du Céphise et du Mélas en Béotie : chacun coule dans son propre lit. Mais dans le cas de la vigne, les aliments de chaque pousse ne se mêlent même pas, ils s'écoulent l'un et l'autre dans des canaux séparés (*ὀχετεύονται*) »⁸⁴⁵. Qu'il s'agisse du corps humain ou des végétaux, on constate donc que l'observation de la nature sert de modèle et de référence pour comprendre des systèmes microcosmiques non directement observables à l'œil nu⁸⁴⁶. Mais il est important d'insister sur le fait que comme chez Aristote, *ὀχετός* ne désigne jamais lorsqu'il s'applique aux plantes les conduits eux-mêmes : le terme n'est utilisé qu'à titre de

⁸⁴¹ Arist. *Part. Anim.* 668 a.

⁸⁴² Théophr., *Hist. Plant.* I 7. 1 (associés dans ce cas à *φρέαρ*) ; III 1. 5 ; VII 5. 2. De même, dans le *De Caus. Plant.* III 8. 3, il est fait mention d'eaux canalisées (*ὕδατα ὀχετευόμενοι*), opposées aux eaux de pluie (*οὐρανίοι*) et à celles qui s'écoulent naturellement (*ἐπιρρύτοι*) ; un peu plus loin (VI 8. 7), on retrouve la même opposition mais exprimée en termes différents, entre des eaux nées de Zeus (*τὰ ὕδατα δέ, τὰ ἐκ Διὸς γινόμενα*) et les eaux d'irrigation (*τὰ ἐκ τῶν ὀχετῶν ἄρδοντα*).

⁸⁴³ Théophr., *Hist. Plant.* IX 3. 2.

⁸⁴⁴ Et cela bien que l'hydraulique reste à n'en pas douter le champ d'application privilégié et particulièrement adapté pour ce terme.

⁸⁴⁵ Théophr., *De Caus. Plant.* V 5. 2 : *ἐκάτερος δὲ καθ' ἑαυτὸν καὶ τὴν τροφήν διήσιν ὥστε, μὴ ἐπιμιγνυμένης, ἀποδιδόναι τὸν οἰκεῖον καρπὸν, ὅπερ καὶ οἱ ποταμοὶ ποιοῦσιν οἱ συμβάλλοντες ἀλλήλοις, ὥσπερ ὁ τε Κηφισὸς ἐν τῇ Βοιωτίᾳ καὶ ὁ Μέλας, ἐκάτερος γὰρ ρεῖ τὸν αὐτοῦ πόρον. ἐνταῦθα δ' οὐδὲ συμβάλλουσιν, ἀλλὰ παρ' ἀλλήλας ὀχετεύονται καὶ ρέουσιν αἱ τροφαί.*

⁸⁴⁶ La même démarche se retrouve à plusieurs reprises, comme dans ce passage du *De Caus. Plant.* III 7. 6 où l'auteur parle du contrôle indispensable de la pousse de l'arbre, qui constitue une véritable canalisation (*ὀχετεία*) permettant à la nourriture de s'écouler dans les différentes parties de la plante et d'en assurer une croissance harmonieuse. Au livre IV 10. 3, la tige par où passe la nourriture est comparée à un canal (*ὁ καυλός, ἐξ οὗ τὴν τροφήν ἔχουσιν ὥσπερ ὀχετοῦ τινος*). Voir aussi id. V 6. 7 (utilisation de la formule *οἷον γὰρ ὀχετεία τίς ἐστίν*) et V 12. 5.

comparaison. Il exprime donc d'abord la fonction, pourrait-on dire, drainante d'un élément constitutif du système végétal (ou humain) dont aucun autre mot ne parvient à rendre exactement la nature, et qu'en vertu du processus d'analogie micro-macrocosmique évoqué plus haut, il est possible de faire passer de la sphère de la terre à celle de l'individu.

Pour dire enfin un mot du terme διώρυξ, il est notable de constater que Théophraste ne l'utilise qu'une seule fois, dans un contexte bien précis qui confirme la signification établie jusqu'ici. Il parle en effet de la province de Carmanie (Perse) où il n'y a pas d'eau, mais où « il reste des canaux sur lesquels on navigue »⁸⁴⁷. Ainsi le διώρυξ est-il bien un canal artificiel navigable de grande dimension ayant servi – peut-être – à l'irrigation. Cette fonction spécifique et exclusive explique l'inadéquation du terme – et donc son absence d'application – au domaine biologique et médical.

Voyons la signification de ces termes chez les auteurs de la fin de l'époque hellénistique et de l'époque impériale.

Diodore de Sicile recourt une fois au mot ὀχετός, lorsqu'il évoque les inondations dont la ville de Rhodes a été l'objet à plusieurs reprises en raison de sa situation géographique :

[Comme celle-ci] est bâtie en amphithéâtre et que les eaux qui s'en écoulent se réunissent presque toutes en un seul point, les parties basses furent aussitôt complètement inondées ; car, l'hiver ayant paru passé, on avait négligé de nettoyer les égouts (ὀχετοὶ), et les canaux se trouvaient obstrués. Les eaux s'étaient donc accumulées, et avaient inondé tout le marché et le temple de Dionysos ; déjà elles menaçaient d'envahir le temple d'Esculape⁸⁴⁸ (Diod. XIX 45. 3-4 ; trad. F. Hoefer).

Ici, les ὀχετοί désignent à n'en pas douter les canalisations destinées à l'évacuation des eaux de l'agglomération vers la mer, mais sans avoir pour autant, dans l'esprit de l'auteur, la valeur particulière d'égout que nous lui accordons aujourd'hui. Ici encore, ὀχετός désigne un conduit, au sens le plus large du terme, et la traduction par « égout » en illustre un seul aspect qu'il serait réducteur de percevoir comme exclusif.

Quant à διώρυξ, il s'applique à des canaux dont Diodore précise souvent de manière

⁸⁴⁷ Théophr., *Hist. Plant.* IV 7. 6 : Καταλείπονται γάρ τινες διώρυχες δι' ὧν διαπλέουσιν κτλ.

⁸⁴⁸ Θεατροειδοῦς δ' οὔσης τῆς Ῥόδου καὶ τὰς ἐγκλίσεις τῶν ὑδάτων κατὰ τὸ πλεῖστον εἰς ἓνα τόπον ποιουμένης εὐθὺς τὰ ταπεινὰ τῆς πόλεως ἐπληροῦτο, τῶν μὲν ὀχετῶν διὰ τὸ δοκεῖν παρεληλυθέναι τὸν χειμῶνα κατημελημένων, τῶν δ' ἐν τοῖς τεῖχεσιν ὀβελίσκων συμφραχθέντων. τοῦ δ' ὕδατος παραδόξως ἀθροισμένου πᾶς μὲν ὁ περὶ τὸ δεῖγμα καὶ Διονύσιον τόπος ἐπεπλήρωτο, πρὸς δὲ τὸ Ἀσκληπιεῖον ἤδη τοῦ λιμνάζοντος τόπου προσιόντος (...).

explicite qu'ils sont creusés de main d'homme (χειροποίητος)⁸⁴⁹ ou aménagés par la volonté d'un roi⁸⁵⁰, et qu'ils sont navigables⁸⁵¹. Comme chez Hérodote, il permet également de qualifier toutes sortes de creusements dont la fonction est d'établir le passage à travers un obstacle naturel. Il peut donc très bien s'appliquer à canal d'écoulement des eaux⁸⁵².

En revanche, un emploi nouveau apparaît, pour désigner une mine⁸⁵³, une sape⁸⁵⁴ ou tout autre galerie souterraine⁸⁵⁵. Le fait est d'autant plus remarquable que chez Aristote, le terme διώρυξ paraissait précisément s'opposer aux ouvrages souterrains, et notamment aux ὑπόνομοι.

Il reste que le διώρυξ est toujours un ouvrage artificiel — mais cet aspect n'est pas toujours explicitement exprimé⁸⁵⁶. Une mention, à cet égard, retient l'attention : il s'agit du récit contant la capture du lion de Némée par Héraklès⁸⁵⁷. L'ancre du monstre est qualifié de διώρυξ. Ce détail peut surprendre si l'on a à l'esprit l'image d'une grotte naturelle⁸⁵⁸. Le fait que le mot s'applique à un souterrain ne constitue pas l'aspect le plus gênant puisque, comme on vient de la constater, il est aussi employé dans le contexte minier. En revanche, si διώρυξ implique bien un ouvrage creusé artificiellement, comment l'interpréter dans le cas de la caverne du lion ? Faut-il y voir un refuge ménagé spécialement pour lui par la rancunière Héra⁸⁵⁹ ? Cela paraît peu probable et mal adapté à la situation. L'utilisation de ce terme si spécifique ne constituerait-elle pas plutôt l'indice d'un autre message que nous transmettrait le récit ? On connaît en effet par la tradition plusieurs épisodes au cours desquels Héraklès manipule des cours d'eau : détournant des fleuves, provoquant des inondations ou au contraire asséchant des terres gorgées d'eau, le héros se mue alors en véritable « ingénieur hydraulicien ». Replacé dans ce contexte, l'épisode du lion de Némée

⁸⁴⁹ Diod. I 33. 8 ; 34. 2.

⁸⁵⁰ Diod. I 52. 2 ; 57. 2 ; 63. 1 ; 65. 4 ; II 9. 2 ; 13. 8

⁸⁵¹ Diod. I 33. 11-12.

⁸⁵² Diod. IV 18. 6 ; IV 35. 4 ; XI 77. 2 ; XV 93. 4 ; XIX 100. 6

⁸⁵³ Diod. III 12. 6 ; XX 94. 5. À ce type de galerie correspondent plusieurs autres mots qui permettent d'en spécifier plus précisément la nature (par ex. ὄρυγμα et surtout ὑπόνομος : voir *infra*).

⁸⁵⁴ Diod. XIV 93. 2.

⁸⁵⁵ Diod. XXXVII 29. 4.

⁸⁵⁶ Par ex. Diod. XVI 46. 8 ; 49. 1 où l'auteur mentionne le détournement du cours d'un canal sous la forme τῆς διώρυγος τὸ ρεῦμα πρὸς ἕτερα μέρη ἀποστρέφειν. Sans l'étude précise du contexte d'utilisation de ce terme dans l'ensemble de la *Bibliothèque*, rien ne permettrait d'assurer la nature artificielle de ce διώρυξ. La même formule se retrouve en XVIII 73, 3 (τὴν διώρυγα ἀποστρέφειν) mais ici, la mention d'une digue (χώμα) ne laisse aucun doute sur l'aspect construit de l'ouvrage. Le curage et la remise en service de canaux anciens constitue également un indice convergent (XVIII 33, 2 ; 35, 3 ; XIX 13, 2) : on voit mal en effet qu'il puisse concerner des cours d'eau naturels ; il s'agit bien plutôt de canaux artificiels non entretenus et finalement totalement ensablés.

⁸⁵⁷ Diod. IV 11. 3-4.

⁸⁵⁸ Qu'un terme comme σπήλαιον par ex. rendrait de manière plus appropriée (cf. Apollodore, *Bibl.* II 5. 1).

⁸⁵⁹ C'est elle en effet qui l'avait fait grandir, selon Hés., *Théog.* 327-328.

tapi au fond de son διώρυξ pourrait être interprété comme le souvenir de travaux hydrauliques anciens, dont seule la mythologie... et le vocabulaire garderaient la trace⁸⁶⁰.

Le mot ὀχετός n'apparaît pas chez **Denys d'Halicarnasse**. L'auteur recourt en revanche au verbe ὀχετεύω à deux reprises, pour exprimer le fait que de l'eau est évacuée grâce à des conduits. Dans les deux cas, ceux-ci consistent en tranchées souterraines (ὑπόνους τάφρους) destinées à évacuer les eaux de Rome vers le Tibre⁸⁶¹. Les τάφροι ne constituent donc jamais des canalisations d'eau potable. Pour exprimer cette réalité, l'auteur préfère par exemple la formule αἱ τῶν ὑδάτων ἀγωγαὶ ou αἱ τῶν ὑπόνουων ἐργασίαι⁸⁶².

Quant à διώρυξ, il apparaît une seule fois, dans un contexte militaire : il qualifie des ὑπόνομοι qui avaient été mentionnés plus haut dans le texte, en insistant sur la nature artificielle de ces galeries souterraines⁸⁶³.

Au tournant de notre ère, **Strabon** nous livre également un point de vue intéressant. Dans son désir de faire œuvre utile, l'auteur s'applique à faire une description de la terre habitée, en se fondant sur « une connaissance générale du monde et des lois de son fonctionnement »⁸⁶⁴. Dans cette représentation, l'environnement agit comme un véritable agent historique. Les eaux en particulier, qui sculptent le relief, déterminent les frontières et conditionnant si fortement le comportement et l'action des hommes tiennent un rôle essentiel. Parmi les nombreux termes qui servent à désigner les cours d'eau, le géographe mentionne divers types de canalisations.

Comme les auteurs précédents, Strabon recourt fréquemment à ὀχετός et à διώρυξ pour qualifier un canal. Le premier apparaît une fois en opposition avec ποταμός : il existe

⁸⁶⁰ Théocrite, *Idylles* XXV 182-183 et 201-203, dit d'ailleurs à propos du monstre venu « au pays de la bien arrosé Némée » : « comme un fleuve qui déborde, le lion portait brutalement la destruction chez tous les peuples des basses terres... » (trad. Ph.-E. Legrand). Sur Héraclès hydraulicien, voir *infra*, chap. X.

⁸⁶¹ Denys Hal., *Ant. rom.* III 67. 5 : ἤρξατο δὲ καὶ τὰς ὑπονόμους ὀρύττειν τάφρους, δι' ὧν ἐπὶ τὸν Τέβεριν ὀχετεύεται πᾶν τὸ συρρέον ἐκ τῶν στενωπῶν ὕδωρ ; cf. XVI 6. 2 : ἅπαντα γὰρ ὑπόνομος οὔσα μεγάλαις καὶ συνεχέσι τάφροις, δι' ὧν ὀχετεύεται τὸ ὕδωρ. Ces passages confirment la nature artificielle de la τάφρος ; si le mot désigne bien ici un « égout », on rappellera qu'il ne recouvre pas, en grec, un sens aussi restrictif.

⁸⁶² Cf. par ex. Denys Hal., *id.*

⁸⁶³ Denys Hal. III 40. 1 : Μαθὼν δὲ τὴν διάνοιαν αὐτῶν ὁ Μάρκιος ὑπονόμους ὥρυττειν ἀπὸ τῆς ἰδίας παρεμβολῆς ἀρξάμενος ὑπὸ τὰ τείχη τῆς πόλεως, καὶ ἐπειδὴ τέλος εἶχεν ἤδη τὸ ἔργον, ἀναστήσας τὸν στρατὸν ἤγεν ἐπὶ τὴν πόλιν, μηχανάς τε πολλὰς καὶ κλίμακας καὶ ἄλλα πρὸς τειχομαχίαν κατεσκευασμένα ἐπαγόμενος, οὐ καθ' ὃν αἱ διώρυγες ἐγίνοντο τοῦ τείχους τόπον, ἀλλὰ καθ' ἕτερον. A propos du terme ὑπόνομος – dont ce passage montre qu'il ne suffit pas à caractériser un ouvrage creusé artificiellement – cf. p. 87-95.

⁸⁶⁴ Voir l'introduction à la *Géographie* par G. Aujac et Fr. Lasserre (Paris, Les Belles Lettres, 1969) XXIV-XLVII en particulier

en Triphylie deux cours d'eau aux noms obscurs — Krounoi et Chalkis — qui semblent être des ὀχετοί plutôt que des fleuves⁸⁶⁵. Malheureusement, le contexte ne permet de savoir à quel type d'installations le mot correspond, d'autant qu'apparemment, l'auteur ne le savait pas lui-même.

Dans un autre passage⁸⁶⁶, il est question du fleuve Pyrame de Cataonie (sur le versant méridional du Taurus) ; celui-ci coule depuis sa source jusqu'à un rétrécissement au pied du massif montagneux⁸⁶⁷, puis s'engouffre dans une « brèche (διακοπή) de la montagne », où il s'écoulant dans une « fissure étroite et profonde » (βαθύ καὶ στενὸν ῥήγμα), qui désormais constitue son lit (τὸ ῥεῖθρον τοῦ ποταμοῦ) ; rempli jusqu'au bord, le fleuve prend alors l'« aspect d'un large canal » (ὀχετῶ πλάτει προσεικός). Le géographe donne ici indirectement une indication de mesure relative : puisque pour lui une fissure étroite équivaut déjà à un large canal, il faut en déduire que dans son esprit un ὀχετός doit plutôt ressembler à une rigole ou à un ruisseau. D'autres allusions explicites viennent confirmer ce trait distinctif⁸⁶⁸.

Enfin, deux passages permettent d'assurer que le terme — ou plus exactement celui d'ὀχετεία, qui désigne non plus le canal en tant qu'objet mais l'action même de conduire grâce à des canaux — est lié à l'irrigation et donc qu'il s'agit bien de conduites artificielles (ce qui ne signifie pas qu'elles soient nécessairement fermées ou même appareillées).

Le premier concerne le fleuve Chryssorrhoeas (Célé-Syrie), « qui se dépense presque totalement dans les canaux de dérivation, car il arrose un vaste territoire et une terre profonde », εἰς τὰς ὀχετείας ἀναλίσκεται σχεδόν τι· πολλήν γὰρ ἐπάρδει καὶ βαθεῖαν σφόδρα (Strab. XVI 2. 16).

Le second décrit les charges des hauts magistrats et, parmi elles, celles qui sont dévolues aux agoranomes : ceux-ci « sont responsables des cours d'eau, de l'arpentage des terres — comme en Égypte —, de la surveillance des écluses servant à distribuer l'eau dans les canaux d'irrigation, de manière à assurer la répartition équitable de ces eaux entre tous », ὧν οἱ μὲν ποταμούς ἐξεργάζονται καὶ ἀναμετροῦσι τὴν γῆν, ὡς ἐν Αἰγύπτῳ, καὶ τὰς κλειστάς διώρυγας, ἀφ' ὧν εἰς τὰς ὀχετείας ταμιεύεται τὸ ὕδωρ, ἐπισκοποῦσιν, ὅπως ἐξ ἴσης πᾶσιν ἢ τῶν ὑδάτων παρείη χρήσις (Strab. XV 1. 50).

Ici, aucun doute possible sur la fonction des ὀχετεῖαι. Le sens de ce terme chez Strabon confirme ainsi ce que nous savions des auteurs précédents. La seule chose qui l'en

⁸⁶⁵ Strab. VIII 3, 27 : παρὰ Κρουνοῦς καὶ Χαλκίδας ἀδόξων ποταμῶν ὀνόματα, μᾶλλον δὲ ὀχετῶν (...).

⁸⁶⁶ Strab. XII 2. 4.

⁸⁶⁷ C'est aussi le cas au livre XIII 4. 14, où le mot est employé sans précision particulière.

⁸⁶⁸ Strab. XII 3. 27, à propos des grands fleuves qu'Homère ne mentionne pas alors qu'il en nomme d'autres « dont la plupart ne sont pas plus grands que des ruisseaux » (ὧν οἱ πλείους ὀχετῶν οὐκ εἰσι μείζους).

distingue, c'est qu'il s'applique à des rigoles dont le géographe précise explicitement les dimensions réduites.

Dans le texte apparaît également le mot διώρυξ ; il désigne les canaux à partir desquels l'eau est dirigée dans ces mêmes rigoles d'irrigation. La comparaison avec l'Égypte — bien connue grâce à la documentation papyrologique — permet de se représenter assez concrètement le système auquel il est fait allusion ici⁸⁶⁹. Le parallèle est repris de façon remarquable dans un passage consacré à la plaine du Pô, qui est décrite comme un territoire riche et fertile⁸⁷⁰ :

Cette contrée regorge donc tout entière de cours d'eau et de **marais** (ποταμοῖς καὶ ἔλσει), mais cela est vrai surtout de la partie habitée par les Hénètes, où l'on observe aussi les variations de la mer. Car c'est presque le seul endroit de notre mer où se produisent les mêmes phénomènes que sur l'Océan et où aient lieu, tout pareils à ceux de l'Océan, des flux et des reflux qui recouvrent de **lagunes** (λιμνοθαλάττη) la plus grande partie de la plaine. Comme dans ce qu'on appelle la Basse-Égypte, un réseau de **canaux** et de **levées de terre** (Διώρυξι καὶ παραχώμασι) sillonne cette contrée, permettant d'en **drainer** (ἀνέψυκται) et d'en **cultiver** (γεωργεῖται) une partie, tout en réservant l'autre à la navigation. Quant aux villes, les unes sont de véritables îles, les autres sont partiellement battues par les flots. Celles de l'intérieur du pays, en arrière de la région du marais, jouissent d'admirables **voies fluviales** (ἀνάπλους), en particulier toutes celles devant lesquelles coule le Pô. C'est en effet un très grand fleuve et les chutes de pluie et de neige le remplissent fréquemment. Il se disperse, cependant, en une **multitude de bras** (πολλὰ μέρη) par lesquels il s'écoule dans la mer, laissant ainsi s'obstruer l'embouchure principale, ce qui rend malaisé l'accès à son lit (Strab. V 1. 5 ; trad. Fr. Lasserre)⁸⁷¹.

Si l'on se reporte maintenant à la description de l'Égypte, on constate que tous les éléments descriptifs qui caractérisent la plaine du Pô y apparaissent presque mot pour mot⁸⁷² : la fertilité liée aux débordements du Nil, l'existence du système d'irrigation établi

⁸⁶⁹ La signification du terme διώρυξ appliqué à l'Égypte ne pose pas de problème (Bonneau, 1993, 13-18).

⁸⁷⁰ Strab. V 1. 4 : "Ἔστι δὲ πεδῖον σφόδρα εὐδαιμον καὶ γεωλοφίαις εὐκάρποις πεποικιλμένον.

⁸⁷¹ Ἀπασα μὲν οὖν ἡ χώρα ποταμοῖς πληθύνει καὶ ἔλσει, μάλιστα δ' ἡ τῶν Ἑνετῶν· πρόσσεστι δὲ ταύτη καὶ τὰ τῆς θαλάττης πάθη. Μόνα γὰρ ταῦτα τὰ μέρη σχεδόν τι τῆς καθ' ἡμᾶς θαλάττης ὁμοιοπαθεῖ τῷ ὥκεανῳ, καὶ παραπλησίους ἐκείνῳ ποιεῖται τὰς τε ἀμπώτεις καὶ τὰς πλημμυρίδας, ὑφ' ὧν τὸ πλεόν τοῦ πεδίου λιμνοθαλάττης γίνεται μεστόν. Διώρυξι δὲ καὶ παραχώμασι, καθάπερ ἡ Κάτω λεγομένη χώρα τῆς Αἰγύπτου, διωχέτευται, καὶ τὰ μὲν ἀνέψυκται καὶ γεωργεῖται, τὰ δὲ διάπλους ἔχει· τῶν δὲ πόλεων αἱ μὲν νησίζουσιν, αἱ δ' ἐκ μέρους κλύζονται. Ὅσαι δὲ ὑπὲρ τῶν ἐλεῶν ἐν τῇ μεσογαίᾳ κείνται, τοὺς ἐκ τῶν ποταμῶν ἀνάπλους θαυμαστοὺς ἔχουσι, μάλιστα δ' ὅσας παραρρεῖ ὁ Πάδος· μέγιστός τε γὰρ ἔστι καὶ πληροῦται πολλάκις ἐκ τε ὀμβρῶν καὶ χιόνων, διαχεόμενος δ' εἰς πολλὰ μέρη κατὰ τὰς ἐκβολὰς τυφλὸν τὸ στόμα ποιεῖ καὶ δυσείσβολός ἐστιν.

⁸⁷² Strab. XVII 1. 3-4 en particulier.

grâce à un réseau de canaux et de digues (διώρυγες καὶ παραχωμάτα), les bras multiples du fleuve qui s'étendent dans le Delta et le système connexe de navigation, les villes qui donnent l'impression de constituer des îles au moment de la crue, etc. Il est manifeste que Strabon fait ici appel à ce qu'il connaît par autopsy (l'Égypte) pour permettre à son lecteur de se représenter une aire géographique moins connue et que lui-même n'a d'ailleurs pas eu l'occasion de visiter⁸⁷³. Or dans le contexte égyptien, le sens de διώρυξ ne fait aucun doute : il s'agit des grandes voies de dérivation du Nil qui amènent l'eau dans les canaux de distribution ou dans les lacs⁸⁷⁴.

Un autre passage établit aussi la comparaison entre les canaux égyptiens et ceux de l'Euphrate, dont les débordements annuels obligent les Babyloniens à canaliser les eaux pour permettre la mise en culture (XVI 1. 9-11). Strabon décrit bien le processus d'envasement des installations et l'importance des travaux d'entretien, auxquels Alexandre accorda d'ailleurs toute son attention⁸⁷⁵. Ici encore, l'Égypte constitue en quelque sorte le modèle explicatif de référence pour tout ce qui touche aux installations hydrauliques.

Outre l'Égypte et la Babylonie⁸⁷⁶, plusieurs mentions attestent que le terme διώρυξ s'applique à d'importants canaux artificiels, le plus souvent navigables⁸⁷⁷. Il s'agit par exemple du canal de dérivation du Rhône entrepris par Marius entre 105 et 102 av. J.-C.⁸⁷⁸,

⁸⁷³ Sur les sources de Strabon, voir la notice d'introduction au livre I par G. Aujac et Fr. Lasserre (Paris, Les Belles Lettres, 1969) XXXIV-XLII, ainsi que celle du livre V par Fr. Lasserre (Paris, Les Belles Lettres, 1967) 10-11 en partic.

⁸⁷⁴ Conformément à ce qu'a très bien mis en lumière D. Bonneau (1993) 13-18.

⁸⁷⁵ Διώρυξ est ici opposé à ταφρεία ; ce dernier terme désigne non pas directement un ouvrage creusé mais l'action même de ce creusement.

⁸⁷⁶ On pourra citer encore pour cette région un passage intéressant (XVI 1. 2), à propos des travaux réalisés par Sémiramis et encore visibles à l'époque de Strabon : « Ninos et Sémiramis avaient conquis l'Asie. Il reste même encore de la domination de Sémiramis, comme vestiges subsistants, sans parler des grands travaux de Babylone, d'innombrables monuments répandus sur toute la surface du continent, des terres-pleins qu'on appelle terrasses de Sémiramis, des murailles, des forteresses avec galeries souterraines, des réservoirs, des escaliers taillés dans la montagne, des canaux de dérivation de fleuves et de lacs, des routes et des ponts », οὔτοι δὲ ἐκράτησαν τῆς Ἀσίας, καὶ τῆς Σεμιράμιδος, χωρὶς τῶν ἐν Βαβυλῶνι ἔργων, πολλὰ καὶ ἄλλα κατὰ πᾶσαν γῆν σχεδὸν δείκνυνται, ὅση τῆς ἡπείρου ταύτης ἐστί, τὰ τε χῶματα, ἃ δὴ καλοῦσι Σεμιράμιδος, καὶ τεῖχη καὶ ἐρυμάτων κατασκευαὶ καὶ συρίγγων τῶν ἐν αὐτοῖς καὶ ὑδρείων καὶ κλιμάκων καὶ διωρύγων ἐν ποταμοῖς καὶ λίμναις καὶ ὁδῶν καὶ γεφυρῶν. Ici, le contexte ne permet pas de douter de la nature artificielle de ces canaux. Outre l'utilisation d'un vocabulaire spécifique, ce texte témoigne de l'importance des travaux de génie dans l'exercice de l'autorité royale. Dans ce pays où l'eau tient une place considérable et déterminante, il n'est pas étonnant que la reine accorde une attention toute particulière aux ouvrages qui la concernent. Nous reviendrons ailleurs sur cette question du rapport entre centralisation du pouvoir et grandes entreprises hydrauliques.

⁸⁷⁷ Même si le texte ne le souligne pas toujours de manière explicite ; voir par ex. Strab. XV 3. 4 (pour les canaux de dérivation reliant le Tigre et l'Euphrate), XVI 1. 27 (Scenae, ville construite *au bord d'un canal*), etc.

⁸⁷⁸ Suite au processus d'alluvionnement qui rendait toujours plus difficile l'accès aux anciennes embouchures du fleuve furent creusées les *Fossae marianae* (καινήν ἔτεμε διώρυχα), qui reliaient Arles à la mer : voir Strab. IV 1. 8 et le commentaire de Fr. Lasserre (Paris, Les Belles Lettres, 1966) 207, n. 8.

de celui creusé par Xerxès dans l'isthme du Mont Athos (VII fr. 33 et 35)⁸⁷⁹ ou encore des canaux qu'aurait entrepris Diomède dans la lagune de Varano pour relier certaines plaines fermées à la mer (VI.3 9). Dans un passage consacré à la Cispadane, le géographe (V 1 11) associe explicitement le creusement de διώρυγες à une opération d'assèchement de marais⁸⁸⁰.

Ailleurs, au cours d'une description de la ville de Préneste, l'auteur précise qu'à côté de ses défenses naturelles, la ville « dispose de conduits souterrains forés dans toutes les directions jusqu'à la plaine et destinés les uns à l'approvisionnement en eau, les autres à ménager des issues secrètes », πρὸς δὲ τῇ ἐρυμνότητι καὶ διώρυξι κρυπταῖς διατέτρηται πανταχόθεν μέχρι τῶν πεδίων, ταῖς μὲν ὑδρείας χάριν, ταῖς δ' ἐξόδων λαθραίων (Strab. V 3. 11).

Bien qu'il soit utilisé dans un contexte hydraulique, le terme διώρυξ sert également à désigner ici une galerie manifestement souterraine à vocation militaire⁸⁸¹. L'idée de souterrain se retrouve dans un passage décrivant la province du Pont. Il y est fait mention du Gîte de la Sandaraque, une « montagne totalement excavée du fait de son exploitation minière, les ouvriers qui y ont travaillé ayant creusé à sa base de grandes galeries », ὅρος κοῖλόν ἐστιν ἐκ τῆς μεταλλείας, ὑπεληλυθότων αὐτὸ τῶν ἐργαζομένων διώρυξι μέγαις (Strab. XII 3. 40).

Pourtant, si le terme διώρυξ appliqué à une galerie minière ne fait pas figure

⁸⁷⁹ Cf. Hdt. VII 22-24. Le géographe fait à propos de cet ouvrage une intéressante remarque du point de vue technique, en se référant à Démétrios de Skepsis (II^e s. av.J.-C.). Selon lui et contrairement à ce qui était admis, la nature du terrain n'aurait pas permis de rendre le canal praticable à la navigation : « Mais Démétrios de Skepsis ne pense pas que cette tranchée ait pu servir à des bateaux. Sur une longueur de dix stades, il y a de la bonne terre qu'il est possible de creuser et une tranchée d'une largeur d'un plèthre y a été pratiquée, ensuite il y a un épais banc de rochers d'un stade environ de longueur dont l'excavation n'aurait pu être réalisée complètement jusqu'à l'autre bord. A supposer qu'on ait pu y arriver, on n'aurait pu creuser assez profond pour rendre le passage utilisable par des bateaux », ἐνταῦθα δὲ καὶ διώρυξ δείκνυται ἡ περὶ τὴν Ἀκανθον, καθ' ἣν Ζέρξης τὸν Ἄθω διορύξει λέγεται καὶ διαγαγεῖν ἐκ τοῦ Στρυμονικοῦ κόλπου διὰ τοῦ ἰσθμοῦ, δεξιόμενος τὴν θάλασσαν εἰς τὴν διορύγα. Δημήτριος δ' ὁ Σκήπιος οὐκ οἶεται πλευσθῆναι τὴν διορύγα ταύτην· μέχρι μὲν γὰρ δέκα σταδίων εὐγέων καὶ ὀρυκτὴν εἶναι, διορωρύχθαι δ' ἐπὶ πλάτος πλεθριαῖον, εἴθ' ὑψηλὸν εἶναι πλαταμῶνα σταδιαῖον σχεδόν τι τὸ μήκος, ὅσον οὐκ ἐνὸν ἐκλατομηθῆναι δι' ὅλου· μέχρι θαλάσσης· εἰ δὲ καὶ μέχρι δεῦρο, οὐ γὰρ καὶ κατὰ βυθοῦ, ὥστε πόρον γενέσθαι πλωτόν. Sur ce canal, long de 7 stades (environ 1300 m), voir les notes de l'édition du texte de Strabon par R. Baladié (Paris, Les Belles Lettres, 1989) 238 notamment. Pour d'autres attestations de canaux navigables, voir par exemple Strab. I 2. 31 ; III 2. 5.

⁸⁸⁰ Œuvre du consul M. Aemilius Scaurus, vainqueur des Ligures en 115 av. J.-C. et constructeur de la route qui porte son nom : « Une grande partie de la Cispadane était autrefois occupée par des marais, qu'Hannibal traversa non sans peine quand il poussait vers la Tyrrhénie. Mais plus tard, Scaurus assécha les plaines en creusant deux canaux navigables du Pô jusqu'à Parme », πολὺ δὲ καὶ τῆς ἐντὸς τοῦ Πάδου κατεῖχετο ὑπὸ ἐλῶν, δι' ὧν Ἀννίβας χαλεπῶς διήλθε, προΐων ἐπὶ Τυρρηνίαν· ἀλλ' ἀνέψυξε τὰ πεδία ὁ Σκαῦρος διωρύγαις πλωταῖς ἀπὸ τοῦ Πάδου μέχρι Πάρμης [των].

⁸⁸¹ Strabon précise en effet que c'est dans un de ces souterrains que fut tué C. Marius en 82. On trouve également le terme associé manifestement à un ouvrage de sape (Strab. XII 8. 11).

d'exception, nous allons voir qu'elle n'en constitue pas nécessairement la désignation exclusive. Comme toujours, le sens de base exprime d'abord le fait d'être creusé artificiellement⁸⁸². On constate donc que chez Strabon, le mot s'attache d'abord au résultat d'une action — le creusement — bien plus qu'à tout autre aspect de l'ouvrage auquel il s'applique.

Curieusement, **Pausanias** recourt peu à cette terminologie. Le terme ὀχετός n'apparaît que trois fois dans la *Périégèse*. L'auteur l'utilise en particulier lors d'une digression sur les séismes ; il précise que parfois, suite à une première secousse, en survient une seconde qui redresse naturellement ce que la première avait déplacé, « comme dans le cas des canalisations et des autres conduits pour les eaux : les parties qui avaient été séparées se rejoignent et se lient mieux d'elles-mêmes que par l'art des hommes » (Paus. VII 24. 7)⁸⁸³. Cette mention révèle que pour Pausanias, un ὀχετός fait partie des canalisations artificielles destinées au transport de l'eau. Cela suppose qu'il existe par ailleurs d'autres types de conduites et donc aussi probablement d'autres termes pour les désigner.

Lors du siège de Cirrha par les Delphiens, l'auteur relate que Solon parvint à ses fins en détournant le Pleistos, dont il empoisonna l'eau, amenée en ville par une canalisation, avant de la renvoyer dans l'aqueduc (Paus. X 37. 7)⁸⁸⁴.

Quant à διώρυξ, le mot apparaît une seule fois. Il désigne un canal creusé de main d'homme par le roi Eurotas de Laconie : « Il amena l'eau qui stagnait dans la plaine vers la mer grâce à un canal de dérivation ; lorsqu'elle se fut écoulée, ce qui restait formait le cours d'un fleuve qu'il appela Eurotas », οὗτος τὸ ὕδωρ τὸ λιμνάζον ἐν τῷ πεδίῳ διώρυγι κατήγαγεν ἐπὶ θάλασσαν, ἀπορρυέντος δὲ — ἣν γὰρ δὴ τὸ ὑπόλοιπον ποταμοῦ ῥεῦμα — ᾠνόμασεν Εὐρώταν (III 1. 1).

La rareté des mots désignant les canalisations peut paraître remarquable chez un auteur qui, par ailleurs, s'intéresse à plusieurs reprises aux systèmes hydrauliques qu'il rencontre

⁸⁸² Au livre V 4. 5, le terme qualifie le tunnel creusé par l'architecte L. Cocceius Auctus entre Cumes et le lac Avernus. Le fait de préciser quelques lignes plus loin que le διώρυξ est ὑπόνομος prouverait, s'il en était besoin, que le terme ne s'applique pas nécessairement à un ouvrage souterrain (comme l'atteste encore la mention d'un διώρυξ dont Strabon précise explicitement, XIII 1, 54, qu'il se trouve κατὰ γῆς). On notera que l'architecte — connu par ailleurs dans l'inscription *CIL* X 1614 — paraît être un spécialiste des tunnels puisqu'il en aurait creusé un autre entre Dicéarchia et Néapolis. Sur cette question, voir la section consacrée *infra* aux ὑπόνομοι.

⁸⁸³ Ὡσαύτως δὲ καὶ ὀχετῶν κατασκευῆς, καὶ εἰ δὴ τι ἄλλο ἐπὶ ὕδατος ῥοαῖς προάγει, καὶ τούτων συνδεῖται τὰ διεσπασμένα μᾶλλον ἢ ἀνθρώπων τεκτόνων.

⁸⁸⁴ Paus. X 37. 7 : Τοῦ γὰρ Πλείσου τὸ ὕδωρ ῥέον διὰ ὀχετοῦ σφισιν ἐς τὴν πόλιν ἀπέτρεψεν ἀλλαχόσε ὁ Σόλων. [...] ὁ δὲ τοῦ ἐλλεβόρου τὰς ρίζας ἐμβαλὼν ἐς τὸν Πλείσον, ἐπειδὴ ἱκανῶς τοῦ φαρμάκου τὸ ὕδωρ ἤσθετο ἔχον, ἀπέσρεψεν αὐτὸς ἐς τὸν ὀχετόν.

au cours de ses pérégrinations, notamment en Béotie et en Arcadie⁸⁸⁵. Il s'agira de se demander quelle en est la raison et si, éventuellement, l'utilisation d'un autre vocabulaire pourrait en être la cause.

Parmi les auteurs de l'époque impériale, **Plutarque** occupe une place de choix pour notre propos. Les nombreuses mentions de canalisations permettent sans trop de difficultés d'en définir les caractéristiques principales. Dans ses *Vies*, les ὀχετοί sont clairement des conduites destinées à l'adduction d'eau, sans pour autant servir toujours à l'irrigation⁸⁸⁶. Il s'agit généralement d'eau potable⁸⁸⁷. Dans sa *Vie de Pyrrhus* (XXXII 6), Plutarque mentionne, à Argos, des ὀχετοί, « dont la ville est pleine », et qui empêchaient la progression des cavaliers⁸⁸⁸. Il doit s'agir en l'occurrence de fossés d'évacuation ou de simples rigoles d'écoulement⁸⁸⁹ ; on ne comprendrait pas en effet que les chevaux puissent être gênés par des conduites souterraines ou même couvertes⁸⁹⁰.

Dans les *Moralia*, le mot est fréquemment utilisé. Plutarque présente par exemple le fait de couper et de détourner des canalisations comme un motif de discorde entre les hommes⁸⁹¹. Le mot apparaît également dans un contexte physiologique⁸⁹². Dans un passage consacré à l'alimentation du fœtus, l'auteur établit lui aussi l'analogie avec l'agriculture, déjà établie par Platon et Aristote : la nature, dit-il, « avec plus de soin qu'aucun homme pratiquant des rigoles pour irriguer son jardin, détourne le sang dans une autre direction et l'emploie à un autre usage »⁸⁹³.

Enfin le terme peut avoir un sens métaphorique ; il signifie alors le cours (de la vie)⁸⁹⁴ ou l'écoulement (des passions)⁸⁹⁵.

⁸⁸⁵ Voir *supra*, chap. V.

⁸⁸⁶ Comme dans la *Vie de Cimon* X 6 (mais le mot ὀχετεία utilisé ici constitue une leçon incertaine) ; cf. l'éd. du texte par R. Flacelière – E. Chambry (Paris, Les Belles Lettres 1972), avec l'apparat critique.

⁸⁸⁷ Plut., *Caton l'Ancien*, XIX 1 ; *Marius* XXX 4 ; *Cicéron* XVIII 3.

⁸⁸⁸ Ἐπῆγεν οὖν θάττον, ὥθῳ τούς πρό αὐτοῦ τῶν ἰππέων, δυσοδοῦντας ἐν τοῖς ὀχετοῖς, ὧν ἡ πόλις ἐστὶ μεστή (...).

⁸⁸⁹ Voir l'éd. de R. Flacelière – E. Chambry (Paris, Les Belles Lettres 1971) ; en outre, J. Pouilloux, *REA* 60 (1958) 221.

⁸⁹⁰ Je comprends mal dans cette perspective la leçon ὑπόνομοις qui est apparaît dans certains manuscrits en lieu et place d'ὀχετοῖς (voir l'apparat critique dans l'éd. du texte par R. Flacelière, 1971), terme qui désigne toujours des galeries souterraines. Or si des canalisations de ce type sont bien connues à Argos (Piérart – Touchais, 1996, 44-51 notamment), leur nature même en fait un terme totalement inadapté au contexte de notre récit.

⁸⁹¹ Plut., *De fraterno amore* 17 [487 F].

⁸⁹² Plut., *Propos de Table* VII 1, 2 [698 E].

⁸⁹³ Plut., *De amore proliis* 3 [495 F] : Τότ' οὖν τὸ αἷμα παντὸς ἐμμελέστερον φυτουργοῦ καὶ ὀχετηγοῦ πρὸς ἑτέραν ἀφ' ἑτέρας ἐκτρέπουσα καὶ μεταλαμβάνουσα χρεῖαν ἔχει (...). L'image est reprise dans *Propos de Table* III 3 [650 C] et VII 1. 3 [699 D].

⁸⁹⁴ Plut., *Consol. Apoll.* 15 [110 C] ; cf aussi *De communibus notitiis adversus* [1085 A].

⁸⁹⁵ Plut., *De capienda ex inimicis utilitate* 10 [91 F].

Concernant le mot διώρυξ, on s'aperçoit que, conformément à ce qui a été établi jusqu'ici, son utilisation est toujours réservée à un ouvrage dont la caractéristique principale est d'avoir été creusé : il désigne un canal de dérivation du Tibre entrepris par César⁸⁹⁶ mais aussi un simple fossé⁸⁹⁷. Dans un passage relatant un complot contre César à Alexandrie, l'ennemi tente de couper celui-ci de sa flotte en bouchant les διώρυχες⁸⁹⁸. R. Flacelière traduit le terme par « canaux d'adduction ». Cependant, il serait à mon avis trompeur de penser qu'il puisse s'agir des canaux amenant l'eau potable dans la ville et dont la protection aurait imposé qu'ils soient couverts⁸⁹⁹ ; car en Égypte, un διώρυξ désigne seulement une tranchée et n'implique nullement un élément de couverture⁹⁰⁰. Il paraît donc assez clair que Plutarque fait allusion ici aux grands canaux navigables issus du Nil.

Un texte emprunté à la *Vie d'Agésilas* (39. 1-10) nous retiendra encore, qui touche directement le vocabulaire du « creusement ». Il concerne l'expédition en Égypte du roi spartiate, parti soutenir la révolte du pharaon contre le roi perse (361 av. J.-C.) : « les ennemis [sc. les Perses] survinrent et creusèrent des tranchées autour de la ville » (περιταφρευόντων τὴν πόλιν). Un peu plus loin, l'auteur ajoute qu'« ils creusaient au dehors, autour du rempart, un fossé (τάφρος) profond, dans l'intention de les cerner complètement. Quand les deux tronçons de ce fossé (ὀρύγμα) furent prêts de se rejoindre et d'encercler entièrement la ville », Agésilas alla trouver l'Égyptien en lui disant que « en creusant cet immense fossé » (τοσαύτην ὀρυζάμενοι τάφρον), les ennemis avaient en réalité travaillé à leur propre sûreté. Agésilas tirera en effet grand bénéfice de l'ouvrage.

Du point de vue de leur nature, aucune des tranchées évoquées ici ne concerne directement un canal ; l'eau n'y tient aucun rôle. Comme je l'ai déjà relevé, l'idée exprimée dans ces termes est celle du creusement (perçu comme résultat de l'action). À la fin du même chapitre en revanche, Agésilas poursuit sa tactique de mise en déroute de l'ennemi en amenant « leur multitude en un endroit bordé sur deux côtés par un canal (διώρυξ) profond ». Pris hors du contexte de cette étude, le terme διώρυξ serait difficile à différencier de celui de τάφρος utilisé parallèlement ; seule l'utilisation d'un vocabulaire distinct pourrait laisser supposer une différence de nature. Replacé dans notre propos, chaque mot exprime désormais sa propre réalité, qui correspond aussi à une situation précise dans le déroulement de l'action menée par le Lacédémonien : il s'agit dans un cas

⁸⁹⁶ Plut., *César* 58. 8 (qui avait aussi le projet de percer l'isthme de Corinthe et d'assécher les marais de Pométium).

⁸⁹⁷ Plutarque précise explicitement qu'il équivaut au terme latin *fossa* (*Fabius Maximus* 1. 2 : οὕτω γὰρ ἄχρι νῦν αἱ διώρυχες φόσσαι καὶ φόδερε τὸ σκάψαι καλεῖται).

⁸⁹⁸ Plut., *César* 49. 6 :

⁸⁹⁹ Argoud (1983).

⁹⁰⁰ Bonneau (1993) 13-18.

d'un fossé destiné à isoler les assiégés, et dans l'autre d'un véritable canal. Certes Plutarque ne précise pas que l'eau y circule et, théoriquement, on pourrait mettre en doute une telle assertion. Le recours à Diodore permet heureusement de dissiper toute hésitation. Dans un passage qui évoque le même épisode⁹⁰¹, l'auteur utilise une terminologie identique : il parle de τάφρος pour le fossé creusé autour de la ville, tandis qu'il utilise διώρυξ pour la suite des opérations ; il précise en outre qu'au cours de celles-ci, Agésilas s'établit dans une position défendue de chaque côté par « un canal du fleuve construit de main d'homme » (ὅς εἶχεω ἐξ ἑκατέρου μέρους διώρυγα ποταμοῦ χειροποίητον). Le terme διώρυξ s'applique donc implicitement à un canal destiné à un cours d'eau. On constate par ailleurs que l'élément liquide tient un rôle essentiel dans la stratégie militaire élaborée ici et qu'une mauvaise interprétation de la terminologie risque finalement d'en fausser la compréhension.

La variété foisonnante des sujets traités par **Athénée de Naucratis** dans son *Banquet des Sophistes* offre également un terrain très favorable pour une étude lexicale. En effet, l'auteur recourt à de nombreuses reprises à la terminologie de l'hydraulique. Il consacre en particulier un long passage aux eaux, vantant leurs qualités ou soulignant au contraire leurs défauts en fonction de leur origine, de leur composition ou de leur état⁹⁰². Il oppose à cette occasion les eaux courantes ou provenant d'un ὀχετός à celles, moins bonnes, qui sont stagnantes⁹⁰³. Ailleurs, il parle d'une terre de Parthie qui, d'après Scylax ou Polémon, « est arrosée de sources et de ruisseaux » (εἶναι δὲ τὴν γῆν ὑδρηλὴν κρήνησι καὶ ὀχετοῖσιν). Le contexte ne permet guère de définir exactement la nature des ὀχετοί dont il est question. Leur seule caractéristique réside dans leur fonction adductrice ; ils servent en quelque sorte de canal de transport, sans supposer toutefois aucune spécificité technique ou architecturale⁹⁰⁴.

Dion Cassius mentionne lui aussi de nombreux ὀχετοί. Le terme désigne toujours un canal artificiel d'adduction d'eau potable⁹⁰⁵.

Διώρυξ s'applique également à des ouvrages artificiels, mais qui se caractérisent par

⁹⁰¹ Diod. XV 93.

⁹⁰² Ath. II 40 f-46 e.

⁹⁰³ Ath. II 42 c : Τὰ δ' ἐπίρρυτα καὶ ἐξ ὀχετοῦ ὡς ἐπίπαν βελτίω τῶν στασίμων...

⁹⁰⁴ Le mot ainsi que le verbe ὀχετεύω ne suppose pas exclusivement le transport de l'eau (voir par ex. Ath. X 440 c ; XII 519 d ;...).

⁹⁰⁵ Voir par exemple Dion Cass. 49 42. 2, où il est question d'Agrippa, qui « restaura avec ses deniers l'aqueduc appelé *Aqua Marcia*, qui avait été rendu inutilisable par suite de la dégradation des canalisations, et alimenta en eau de nombreux quartiers de la Ville », Ὁ τε Ἀγρίππας τὸ ὕδωρ τὸ Μάρκιον ὠνομασμένον, ἐκλιπὸν φθορᾷ τῶν ὀχετῶν, καὶ ἀνεκτίσας δαπάνῃ οἰκείᾳ καὶ ἐπὶ πολλὰ τῇ πόλει ἐπωχέτευσεν. On notera que l'utilisation du verbe ἐποχέτευω s'applique également au domaine médical, où il désigne le transport du sang ou de la nourriture dans le corps humain (voir par ex. Arist. *De part. anim.* 666 a). Voir également 42. 38. 4, etc.

leurs grandes dimensions ; généralement ouverts à la navigation⁹⁰⁶, ils permettent de relier deux fleuves ou un cours d'eau à la mer⁹⁰⁷. Le διώρυξ se distingue clairement du πόταμος, fleuve qui s'écoule dans son lit naturel.

Chez **Flavius Josèphe**, le mot ὀχετός fait figure d'*hapax* et sa signification précise reste difficile à déterminer⁹⁰⁸.

De nombreux διώρυγες permettent en revanche de bien caractériser le terme. L'auteur indique par exemple que les Égyptiens maltraitèrent les Israélites et qu'« ils leur ordonnèrent de séparer le fleuve en plusieurs bras et d'édifier des murailles aux villes, ainsi que des digues pour contenir le fleuve et l'empêcher de former des marais lors des inondations »⁹⁰⁹. Les διώρυγες correspondent donc parfaitement à la définition établie jusqu'ici.

Le mot désigne également un autre type d'ouvrage, qui sert de refuge en cas d'attaque. On en rencontre notamment à Gamala, ville naturellement fortifiée : à l'endroit le plus exposé, les habitants pratiquent une tranchée (τάφρος) et rendent le lieu encore plus inaccessible. Josèphe complète le dispositif en creusant des ὑπόνομοι et des διώρυγα (*Guerre des Juifs* IV 9). La distinction terminologique implique manifestement une opposition entre galeries souterraines et tranchées à ciel ouvert. Le fait est confirmé un peu plus loin, lorsque l'auteur précise que, pour prendre la ville, l'assaillant « comblait les fossés (διώρυγας) et les ravins (φάραγγας) » (*ibid.* IV 13)⁹¹⁰. Mais διώρυξ s'oppose ici à φάραξ en tant qu'ouvrage exécuté de main d'homme, par rapport au à l'obstacle naturel que constitue le ravin.

⁹⁰⁶ Dion Cass. 42. 41 ; cf. 51. 18. 1, où le mot est associé au verbe διορύσσω (« creuser », « percer à travers »).

⁹⁰⁷ Dion Cass. 68. 28, à propos de la liaison entreprise par Trajan en 116 pour relier le Tigre et l'Euphrate ; cf. 42. 40, où le terme désigne un canal permettant d'amener les vaisseaux qui étaient dans le Nil (πόταμος) et dans le lac (λίμνη) jusqu'à la mer (θάλασσα).

⁹⁰⁸ Fl. Josèphe, *Ant. juives* IX 219. Le passage concerne des travaux de réfection entrepris par le roi Osias dans la ville de Jérusalem. Celui-ci fait réparer la muraille, construire des tours, bâtir des forts, et *creuser de nombreux canaux pour les eaux* (καὶ πολλοὺς ὀχετοὺς ὥρυξεν ὑδάτων). La formule laisse penser qu'il s'agit de canaux d'alimentation. La Bible (2 *Chron.* XXVI 10) nous apprend cependant que le roi fit creuser non des ὀχετοί, mais de nombreux λάκκοι, c'est-à-dire des réservoirs ou des citernes, car, précise-t-on, il avait de nombreux troupeaux. Il est difficile de savoir si la divergence terminologique reflète une confusion sur la fonction de ces ouvrages. L'emploi unique du terme ὀχετός chez Fl. Josèphe — qui utilise en revanche celui de λάκκος à de très nombreuses reprises et dans des contextes qui ne permettent aucun doute sur sa signification — ne manque pas de surprendre. On connaît également à Jérusalem l'existence de galeries souterraines, abondamment mentionnées dans la littérature et connues archéologiquement (voir *infra*, à propos du terme ὑπόνομος), mais qui ne sont jamais qualifiées d'ὀχετοί. Pour les références exactes de ces différents termes, voir K.H. Rengstorff (ed.), *A Complete Concordance to Flavius Josephus* (Leiden 1983).

⁹⁰⁹ Fl. Josèphe, *Ant. juives* II 203 : τὸν τε γὰρ ποταμὸν εἰς διώρυχας αὐτοῖς πολλὰς προσέταξαν διατεμεῖν τεῖχῃ τε οἰκοδομῆσαι ταῖς πόλεσι καὶ χώματα, ὅπως ἂν εἴργοι τὸν ποταμὸν μὴ λιμνάζειν [ἔως ἐκείνων] ἐπεκβαίνοντα (...).

⁹¹⁰ On retrouve l'opposition διώρυξ/ὑπόνομος en VI 370-372 et 429-433.

Ailleurs, le mot désigne à coup sûr un ouvrage souterrain sous la muraille de Jérusalem⁹¹¹.

On retiendra donc ce qui caractérise avant tout le διώρυξ, c'est sa nature creusée, par opposition à une entaille ou à une anfractuosit  naturelle du sol : tout creusement artificiel est un διώρυξ et le fait qu'il soit ouvert ou souterrain ne joue manifestement aucun r le dans la d finition de ce terme⁹¹².

L' π νομος

Parmi les ouvrages que Chair phan s aura   accomplir, la mention d'un  π νομος et de φρέατα (l. 18, 23 et 25) ne manquent pas de frapper l'attention. En effet, leur association  voque imm diatement un syst me d'adduction d'eau   la fois fort ancien et  loign  de la Gr ce, le *qanat* — ouvrage construit selon une technique tr s particuli re d'origine orientale, qui se caract rise pr cis ment par une galerie souterraine ponctu e de puits verticaux⁹¹³.

Il convient donc de se demander quelle valeur ces termes recouvrent exactement et si leur utilisation s'applique   une r alit  technique sp cifique.

Le terme  π νομος d rive du verbe ν μω, dont le sens originel de « distribuer » implique  galement l'id e de r partition et d'organisation⁹¹⁴. La notion de distribution constituera   toutes les  poques le centre de gravit  de diff rentes d rivations s mantiques. Issu directement du verbe  πον μομαι, « je circule, j'avance en dessous (subrepticement) »,  π νομος d signe une galerie souterraine, au sens le plus g n ral du terme⁹¹⁵.

Le mot est bien attest  dans la litt rature. Il est rare chez **Thucydide**. Il d signe un souterrain creus  sous la muraille de Plat es au cours du si ge de la ville par les

⁹¹¹ Ainsi dans *Guerre des Juifs* VI 28, : « La nuit interrompit les hostilit s ; mais pendant la nuit le mur, battu par les b liers, s' croula soudain   l'endroit o  Jean avait pratiqu  une mine, dans l'adroite tentative qu'il avait dirig e contre les premiers terrassements ; la mine avait c d  »,  ν πανσε δ  ν ξ  κατέρους, κ ν τα τη τ  τ ίχος  π  τ ων κρι ων σεσαλευμ νον, κα  καθ'   το ς προτέρους  πιβουλεύων χ μασιν    ω ννης  π ρυξεν  νδου δης τ ς δι ρυχος,  ξ π νης κατερείπεται (voir aussi VI 71). Un δι ρυξ appar it enfin dans l'*Autobiographie* de l'auteur, § 153, mention qui ne permet pas de d terminer avec certitude la nature de l'ouvrage (galerie souterraine ou tranch e ?).

⁹¹² Voir le chapitre consacr  *infra* au terme  π νομος.

⁹¹³ Sur ce dispositif, voir *infra*, chap. VII 3.3.1.

⁹¹⁴ Concernant l' tymologie et l'histoire du mot, voir Laroche (1949) 131-161 en particulier, avec la critique de l'ouvrage par J. et L. Robert, *Bull.* (1951) 55.

⁹¹⁵ D'apr s Laroche (1949) 133, l'emploi normal du mot est strictement technique.

Lacédémoniens (II 76). L'adjectif dérivé ὑπονομήδον caractérise par ailleurs l'eau potable amenée par canaux (ὀχετοί) à Syracuse (VI 100), ce qui signifie que le trajet se fait par des conduits souterrains. Manifestement, la valeur à accorder à ὑπόνομος est celle d'un ouvrage souterrain, sans qu'on puisse dire exactement, faute d'attestations plus nombreuses, s'il implique un aspect technique spécifique.

Xénophon associe manifestement ὑπόνομος à des ouvrages de type minier⁹¹⁶ : lors de la prise de Larissa (Éolide) par les Spartiates en 399, Thibron fait creuser un puits (φρέαρ), à partir duquel il dirige une galerie (ὑπόνομος) destinée à couper l'adduction d'eau de la ville (*Hell.* III 1. 7)⁹¹⁷.

Chez **Aristote**, le terme est employé une fois dans un contexte hydraulique, où il est opposé au terme διώρυξ : « Les gens qui font des travaux d'irrigation, dit-il, recueillent l'eau par des ὑπόνομοι et des διώρυγες » (*Météor.* II 349 b). Si l'ὑπόνομος est bien une galerie dont l'aspect souterrain constitue la caractéristique principale, le terme διώρυξ revêt implicitement le sens de canal à ciel ouvert.

Le passage qu'utilisa Hadès lors du rapt de Korè est également un ὑπόνομος. L'auteur précise qu'il est ἀσυμφανής, c'est-à-dire non apparent, invisible ; l'accès se fait par une grotte (*Mir. ausc.* 836 b)⁹¹⁸.

Enfin le terme désigne à Orchomène un passage souterrain où se réfugie un renard poursuivi par un chien (*Mir. ausc.* 838 b).

Pour Aristote, le recours à ὑπόνομος ne suppose donc manifestement l'application d'aucune technique particulière.

Le mot est également peu utilisé par **Polybe**. Un passage fameux mentionne pourtant des ὑπόνομοι, dont l'interprétation a donné lieu à de nombreux commentaires. Le texte relate les opérations menées en 210/9 par le roi séleucide Antiochos III afin de rétablir son autorité sur les domaines du roi parthe Arsakès II, ainsi que la stratégie défensive déployée

⁹¹⁶ Le cas est explicite dans le *De vectigalibus* IV 27, où le terme est appliqué aux mines d'argent de l'Attique (οἱ ἀργυρεῖοι).

⁹¹⁷ La fonction de ce puits est comparable, du point de vue technique, au *qanat* oriental : il permet l'aération de la galerie et l'évacuation des déblais (voir *infra* chap. VII.3.3.1).

⁹¹⁸ La précision peut paraître superflue, puisque, comme on vient de le voir, le mot contient normalement en lui-même l'idée d'un ouvrage souterrain, donc implicitement caché. Existerait-il des ὑπόνομοι qui dérogent à cette règle ? En réalité, la difficulté ne me semble qu'apparente et ce passage ne contredit pas nécessairement les conclusions précédentes. Sans doute faut-il voir en effet dans ce détail la volonté de l'auteur d'accentuer l'aspect sacré de cet enlèvement : Korè disparaît secrètement, elle est soustraite au regard et emportée dans le monde des morts par des chemins qui ne sauraient être connus ou perçus par les hommes. ἀ-συμ-φανής pourrait donc avoir le sens de « pas visible pour tout le monde » et donc de couloir secret. Fl. Josèphe mentionne dans le même esprit des ἀφανεῖς ὑπόνομοι (*Guerre des Juifs* VII 27) ; en outre, Polyen, *Stratagèmes* VI 13, à propos d'un ὑπόνομος κρυπτός, caché (voir *infra*).

par ce dernier :

Arsakès s'était attendu à ce qu'Antiochos parvînt en cette contrée, mais non à ce qu'il osât encore traverser avec une armée aussi importante le désert voisin, essentiellement à cause du manque d'eau (ἀνυδρία). À la surface du sol, il n'y a pas d'eau apparente dans cette région, mais il y a des **canaux souterrains** (ὑπόνομοι) assez nombreux, reliés à travers le désert à des **puits** (φρεατίδας) qui sont ignorés de ceux qui ne connaissent pas le pays. À propos de ces [canaux souterrains], une tradition véridique est transmise par les habitants, selon laquelle les Perses, au temps où ils étaient maîtres de l'Asie, accordèrent à ceux qui amenaient de l'eau de source dans certaines zones qui auparavant n'étaient pas irriguées, la jouissance de la terre pour une durée de cinq générations ; par suite, comme des cours d'eau nombreux et abondants s'écoulaient du Tauros, les habitants entreprirent toutes sortes de dépenses et endurèrent toutes sortes de peines ; ils construisirent des **canaux souterrains** (ὑπόνομοι) qu'ils amenèrent de loin, de sorte que, à l'heure actuelle, même ceux qui utilisent ces eaux ne savent pas où naissent les canaux souterrains, ni où ils captent les cours d'eau. Arsakès cependant, lorsqu'il vit qu'Antiochos se préparait à traverser le désert, entreprit alors de combler et de détruire les **puits** (φρεατίδας). Mais le roi, quand on vint lui annoncer la nouvelle, envoya en avant, avec un millier de cavaliers, Nikomédès qui, même s'il découvrit qu'Arsakès s'était retiré avec son armée, surprit néanmoins des cavaliers en train de détruire les **bouches des canaux souterrains** (τὰ στόματα τῶν ὑπονόμων), leur fit tourner bride au premier choc et les força à prendre la fuite, tandis que lui-même faisait demi-tour et retournait auprès d'Antiochos (X 28. 1-6 ; trad. E. Foulon, amendée par P. Briant)⁹¹⁹.

Le procédé décrit par Polybe a depuis longtemps été rapproché d'une technique de captage bien connue dans l'aire géographique iranienne, le *qanat*, dont certains éléments ne sont pas sans rappeler le système de Ptéchai⁹²⁰.

Polybe utilise aussi ὑπόνομος pour désigner un souterrain de l'ancienne Rabbatamana (actuelle Amman de Jordanie) où les *assiégés descendaient pour chercher de l'eau* (V 71). Lorsqu'il évoque les sapes sous des murailles, l'auteur semble préférer ὄρυγμα, qui s'applique plus généralement à un ouvrage creusé mais pas nécessairement souterrain (V 100. 2)⁹²¹. Pour les canaux à ciel ouvert, notamment ceux d'Égypte, il recourt au mot διώρυξ ; il ignore en revanche celui d'ὄχετος.

La rareté de ces différents termes ne permet pas de conclure que la référence à des

⁹¹⁹ Sur ce passage et son interprétation, voir Briant (2001) 15-40.

⁹²⁰ Sur le principe des *qanats* et la pertinence du rapprochement avec Ptéchai, voir *infra*, chap. VII. 3.3.1.

⁹²¹ Pour le sens de ce terme, voir *supra*, l'étude du terme διώρυξ chez Hdt.

ὑπόνομοι implique nécessairement pour Polybe une technique spécifique d'exploitation de l'eau. Le mot désigne simplement une galerie souterraine, indépendamment de sa fonction.

Chez **Diodore de Sicile**, le terme apparaît dans des contextes variés. Si les ὑπόνομοι peuvent être des galeries minières, ils concernent par ailleurs toutes sortes de souterrains, destinés ou non au transport de l'eau (habitations, égouts, minages de murailles). Ils peuvent être faits de main d'homme ou le résultat d'une action naturelle puisque l'auteur mentionne un ὑπόνομος recelant de l'or et qualifié explicitement de φυσικός (III 45. 7). Ailleurs, il s'agit d'une galerie reliant les bouches des volcans entre les îles Éoliennes et l'Etna (V 7. 4). Un passage sur le siège de Rhodes par Démétrios Poliorcète en 304 (XX 94. 1), illustre bien la richesse du vocabulaire exploité par l'auteur pour exprimer les différents aspects d'une même réalité. On apprend que le mur de la ville est miné (ὑπορύξαντος) grâce à l'intervention de spécialistes, les μεταλλεῖς⁹²². Le terme ὑπόνομη est employé pour désigner le creusement de ces galeries. Celles-ci sont qualifiées tour à tour de μεταλλεία⁹²³, de διόρυγμα, d'ὄρυγμα et de διώρυξ.

Il est clair d'après son contexte d'utilisation que le terme ὑπόνομος n'implique ici ni technique ni fonction particulières. Cette absence de rôle spécifique est confirmée dans un autre passage qui mentionne des ὑπόνομοι creusés à Agrigente par les prisonniers carthaginois et destinés à évacuer les eaux de la ville⁹²⁴. D'un point de vue fonctionnel, il s'agit donc d'égouts — c'est d'ailleurs ainsi que le terme est traduit la plupart du temps. Mais littéralement, le texte parle seulement de « galeries souterraines ». L'évocation de leur fonction nécessite une précision explicite que le mot ὑπόνομος seul ne suffit pas à exprimer. En effet, dans les lignes suivantes Diodore ajoute qu'il constitue un ouvrage très remarquable et digne d'être admiré, si sa fonction ne l'avait rendu méprisable. Phiax, le chef des travaux acquit d'ailleurs une telle célébrité que les conduits souterrains qu'il avait construits prirent son nom⁹²⁵. Le personnage apparaît donc ici comme un véritable spécialiste.

Chez **Strabon**, le terme est utilisé à maintes reprises. Il revêt toujours le même sens très général de galerie souterraine. Ainsi, les ὑπόνομοι concernent-ils :

⁹²² Le terme μεταλλεῖς s'applique en effet aux techniciens détenteurs du savoir-faire dans le domaine minier : voir notamment Lauffer (1979) [éd. 1956-1957] 17-18 et *passim*.

⁹²³ Qui signifie à la fois les opérations de minage et la mine elle-même.

⁹²⁴ Diod. XI 25. 3-4 : καὶ πρὸς τὰς τῶν ὑδάτων τῶν ἐκ τῆς πόλεως ἐκροὰς ὑπόνομοι.

⁹²⁵ Diod. XI 25. 3-4 : ὑπόνομοι κατασκευάσθησαν τηλικούτοι τὸ μέγεθος ὥστε ἀξιοθέατον εἶναι τὸ κατασκευάσμα, καίπερ διὰ τὴν εὐτέλειαν καταφρονούμενον. ἐπιστάτης δὲ γενόμενος τούτων τῶν ἔργων ὁ προσαγορευόμενος Φαίαιξ διὰ τὴν δόξαν τοῦ κατασκευάσματος ἐποίησεν ἀφ' ἑαυτοῦ κλητῆναι τοὺς ὑπονόμους φαίαικας.

- des galeries creusées par les lapins (III 5. 2) ;
- des ouvrages souterrains destinés aussi bien à l'évacuation qu'à l'adduction de l'eau dans la ville de Rome (V 3. 8)⁹²⁶ ;
- une galerie souterraine servant de route et menant de l'Averne jusqu'à Cumae (V 4. 5 : διώρυγος ὑπόνομου τμηθείσης)⁹²⁷ ;
- des galeries de circulation des eaux souterraines dans les réseaux karstiques (IX 2. 20 ; XII 8. 19 ; XIII 1. 67)⁹²⁸ ;
- des cavités souterraines servant d'habitat troglodyte (IX 1. 15) ;
- la galerie menant à l'oracle de Trophonios (IX 2. 16) ;
- une galerie de mine (XVII 1. 45).

Comme on peut le constater, le terme recouvre chez cet auteur de nombreuses réalités dont l'aspect souterrain constitue le seul point commun. Parfois naturel, parfois construit, l'ὑπόνομος ne suppose donc pas nécessairement le recours à une technique liée à l'exploitation minière ou même à l'adduction d'eau.

Chez **Flavius Josèphe**, le terme est fréquent dans le contexte militaire. Il désigne d'une part les travaux de minage pratiqués sous les remparts afin de les faire s'effondrer⁹²⁹, et d'autre part les galeries dans lesquelles se réfugient les Juifs à de très nombreuses reprises pour échapper aux Romains. Dans ce dernier cas, le contexte ne permet pas de définir la nature exacte des souterrains. Cependant, un passage de la *Guerre des Juifs*, nous apprend que pendant le siège de Jérusalem, lorsque l'armée romaine se mit à ravager la ville :

⁹²⁶ Dans ce passage fort instructif, le terme désigne bien deux types de galerie, sans doute proches du point de vue architectural mais de fonction cependant très différente, ce que ne distingue pas le français qui établit une équivalence entre ὑπόνομοι et « égouts » (Fr. Lasserre, Paris, Les Belles Lettres, 1967). Si cette traduction se justifie lorsque Strabon précise que ces ὑπόνομοι sont « capables d'évacuer dans le Tibre tous les immondices de la cité » (καὶ ὑπόνομων τῶν δυναμένων ἐκκλύζειν τὰ λύματα τῆς πόλεως εἰς τὸν Τίβεριον), tel n'est pas le cas un peu plus loin, où l'auteur explique que l'eau amenée par les « aqueducs afflue en quantités telles que ce sont de véritables rivières qui se déversent à travers la ville et le long des ὑπόνομων » ; il poursuit en ajoutant que « presque chaque maison possède des citernes, des conduites et des fontaines intarissables », etc. Il me paraît clair que dans ce contexte, ὑπόνομος ne désigne pas un ouvrage d'évacuation, mais une canalisation destinée à l'adduction d'eau potable. Cette remarque ne fait que confirmer le sens général établi jusqu'ici, et montre que le terme s'attache moins à une fonction qu'à la situation de l'objet qu'il désigne.

⁹²⁷ Le mot est utilisé ici comme adjectif associé au terme διώρυξ, au sens de « creusement souterrain ». Cette route aurait été construite par Cocceius qui en aurait creusé une autre de Dicéarchie à Neapolis. Strabon ajoute que celui-ci suivit l'exemple des Cimmériens qui habitaient là autrefois et qui vivaient notamment de l'industrie minière. Le terme semble donc étroitement associé à la technique mise en œuvre dans les mines.

⁹²⁸ Le terme s'applique ici aux catavothres, gouffres naturels souvent mentionnés chez les auteurs (voir déjà *supra* chap. V 1, à propos du Copaïs).

⁹²⁹ Fl. Josèphe, *Ant. juives* VI 7. 2 [136] ; VII 7. 2 [142], 9. 6 [220] ; *Guerre des Juifs* V 11. 4 [469].

Simon prit avec lui ses amis les plus fidèles, en même temps que des tailleurs de pierre, munis du fer dont ils se servent dans leur métier [...] ; il s'enfonça avec tout ce monde dans un souterrain secret (εἷς τῶν ἀφανῶν ὑπόνομων). Ils s'avancèrent aussi loin que s'étendait l'ancienne galerie (τὸ παλαιὸν ὄρυγμα) ; quand ils se heurtèrent à la paroi de terre, ils commencèrent à creuser dans l'espoir de pouvoir progresser, émerger en toute sécurité et s'échapper (VII 2. 2 [26-28] ; trad.P. Savinel).

Un peu plus loin (VII 9. 1 [399]), il parle d'une femme qui s'était cachée avec cinq enfants « dans les aqueducs souterrains » (τοῖς ὑπόνομοις, οἱ ποτὸν ἦγον ὕδωρ διὰ γῆς) de Masada.

À la lecture de Fl. Josèphe, on a pas l'impression qu'un ὑπόνομος se caractérise par une vocation spécifiquement hydraulique : simple galerie ou canalisation, il est d'abord un lieu de refuge. C'est donc la nature souterraine et invisible de l'ouvrage qui l'intéresse⁹³⁰. Le cas de Jérusalem est notable car on connaît archéologiquement ces galeries. Certaines datent d'une époque fort ancienne — elles sont déjà mentionnées dans l'Ancien Testament⁹³¹ — tandis que d'autres sont de l'époque impériale⁹³².

Pour **Plutarque**, les ὑπόνομοι désignent dans le contexte de la poliorcétique, des galeries de mines pratiquées sous les remparts pour pénétrer dans une ville⁹³³, ainsi que des passages secrets permettant la fuite⁹³⁴. Dans un passage consacré à la formation de l'eau, Plutarque mentionne l'existence d'ὑπόνομοι et de mines (μεταλλεία) qui laissent échapper une eau abondante, révélant selon lui la présence de nappes souterraines⁹³⁵.

Le terme s'applique donc plutôt à un ouvrage fait de main d'homme et à caractère plus spécifiquement minier, sans qu'il implique toutefois une fonction hydraulique exclusive.

On consultera aussi avec profit l'œuvre de **Polyen**, qui dans ses *Stratagèmes* pose sur la guerre un regard de tacticien et de technicien. Chez lui, le mot ὑπόνομος est utilisé à plusieurs reprises et il désigne dans tous les cas un souterrain permettant la circulation (des

⁹³⁰ Ce que traduit bien l'association ἀφανός ὑπόνομος. Dans le même esprit, on trouve chez Polyen la mention d'un ὑπόνομος κρυπτός (voir *infra*). Ces expressions permettent d'exprimer deux aspects différents d'une même construction.

⁹³¹ On date leur construction de la fin du VIII^e s. av. J.-C.

⁹³² Avec notamment de grands travaux entrepris sous Hérode le Grand (34-4 av. J.-C.) : voir Grewe (1998) 45-52 et 148-149.

⁹³³ Cf. par ex. la prise de Veies par Camille en 396 av. n. è. (Plut. *Camille* 5. 4-6).

⁹³⁴ Plut., *Flaminius* XX 7-8 ; *Aratos* IX 2.

⁹³⁵ Plut., *Paul-Émile* XIV 10, 1. L'auteur réfute ici la théorie d'Aristote qui prétend que l'eau peut se former d'elle-même par condensation et refroidissement (cf. par ex. *Probl.* XXVI 19 et 27).

eaux ou des hommes)⁹³⁶. Dans un passage notamment (VII 11), l'auteur évoque la prise de Kalchedon par Darius, au cours de laquelle le roi utilise le stratagème suivant : jouant sur l'excès de confiance des assiégés dans leur propre muraille — et qui, de ce fait, se souciaient peu de l'envahisseur —, il entreprend de creuser un tunnel qui, à partir d'une colline située à quinze stades de la ville, passe sous la muraille, ce qui lui permet d'atteindre l'agora. Polyen utilise également le verbe très spécifique de μεταλλεύειν pour signifier le creusement de la galerie, verbe qui se rattache à une famille de mots appartenant à un vocabulaire spécifiquement minier⁹³⁷. Ainsi, outre le caractère souterrain, les ὑπόνομοι évoqués ici impliquent tous la mise en œuvre d'un savoir-faire lié directement à l'exploitation des mines et supposent donc indéniablement des connaissances techniques spécifiques.

Achevons ce bref tour d'horizon de la littérature par l'historien **Dion Cassius**. Pour lui, un ὑπόνομος désigne en particulier la sape pratiquée par les Romains sous la muraille de Cordoue (XLIII 34), mais aussi les galeries souterraines qui parcourent la ville de Rome (XLIX 43)⁹³⁸ ou encore, à Jérusalem, les souterrains qui, par dessous les remparts, amenaient l'eau depuis la campagne à l'intérieur de la ville et qui pouvaient aussi servir de refuge (LXVI 4). Dans un autre passage concernant ces galeries secrètes, Dion précise que dans la partie supérieure de ces routes souterraines sont creusées des ouvertures destinées à leur donner de l'air et du jour (LXIX 12). Ce détail fait immédiatement penser au récit de Polybe évoqué plus haut à propos des *qanats* parthes.

⁹³⁶ Il indique par ex. un passage permettant la fuite lorsqu'une ville est prête à tomber aux mains de l'ennemi (*Stratagèmes* III 7 ; VIII 21). À Cirrha, les amphictyons qui assiègent la ville découvrent une galerie souterraine qui draine une abondante eau de source. L'ὑπόνομος est ici qualifié de κρυπτός, caché (*ibid.* VI 13).

⁹³⁷ Voir déjà *supra* (Diodore de Sicile), ainsi que Lauffer (1979) 14-33.

⁹³⁸ C'est par ex. ainsi qu'est qualifiée la *Cloaca Maxima* (qui fut curée par Agrippa en 33 av. et sur laquelle on pouvait naviguer ; cf. Plin XXXVI 104). Mais le texte montre que c'est avant tout la notion de galerie souterraine que vise ici à exprimer l'auteur ; la fonction de l'ouvrage importe peu. On se gardera donc d'associer au terme le sens d'« égout » par exemple, qu'il ne recouvre pas de façon intrinsèque ; une telle démarche constituerait une extrapolation à partir d'autres données (littéraires, archéologiques, etc.) qui confirment en effet ce rôle. Ainsi, en traduisant le mot ὑπόνομος par « égout », le français pêche en quelque sorte par excès de précision.

3.2.2 L'apport des inscriptions

À côté des papyrus et des sources littéraires, les inscriptions constituent une catégorie importantes de documents pour tout ce qui touche aux travaux de génie. Les entreprises hydrauliques en particulier exigeaient souvent de long et coûteux investissements, nécessitant l'aval de la communauté. Divers documents officiels (décrets, contrats, devis, consécration, bornes, etc.) nous sont ainsi parvenus, qui nous renseignent sur le contexte politique et institutionnel de ces entreprises, sur les procédés de construction, les mesures d'entretien, etc. Parmi eux, certains fournissent d'intéressantes précisions sur les différents aspects de l'adduction et de l'évacuation des eaux à l'intérieur des villes ou hors les murs. Il apparaît donc essentiel de considérer ces documents dans une étude de terminologie, puisque le langage formulaire qu'ils utilisent est censé éviter au lecteur toute confusion dans l'interprétation du texte et en permettre la lecture univoque⁹³⁹.

Les canalisations

Les termes relatifs aux milieux humides et à la technique de l'hydraulique que nous avons étudiés jusqu'ici se retrouvent pour la plupart dans les inscriptions⁹⁴⁰. Le contexte où ils apparaissent et leur variété suggèrent une signification particulière, peut-être différente ou simplement nuancée par rapport à celle que l'on rencontre dans les sources littéraires. Tâchons d'y voir plus clair.

ὀχετός

À Athènes, le mot ὀχετός apparaît dès le V^e s. au moins. On le trouve notamment dans les comptes, qui constituent une source particulièrement riche pour tout ce qui touche à l'architecture et à la construction. Un compte de 409/8 émanant des trésoriers de l'Érechtheion (**texte 23**) mentionne des ὀχετοί, dont la réalisation a été confiée à des charpentiers (τέκτονες) : il atteste donc l'existence de canalisations en bois, montrant que l'application du mot ne se limite pas à des ouvrages de pierre ou de terre cuite⁹⁴¹. La chose

⁹³⁹ Plusieurs inscriptions très intéressantes concernent des travaux hydrauliques, sans toutefois recourir aux termes qui nous intéressent ici. Je les laisse provisoirement de côté, quitte à y revenir à une autre occasion.

⁹⁴⁰ Sur les inscriptions relatives à l'eau et à son administration, voir en particulier les travaux de Argoud (1983-1993), Kœrner (1974) et Métral (1982).

⁹⁴¹ Un autre compte (*IG II²*, 1654, l. 41), relatif à des travaux de réfection du même bâtiment en 405/4, mentionne également un ὀχετός. Le texte est malheureusement trop mutilé pour éclairer notre propos.

est confirmée au IV^e siècle dans un compte des épistates et trésoriers de Déméter et Koré à Eleusis (**texte 24**) : là aussi, il est question de bois (κορμός) destiné aux « canalisations des tours » (εἰς τοὺς ὀχετοὺς τῶν πύργων), ainsi que d'« éléments de couverture des canalisations » (τὰ ὑπερτόνια τοῖς ὀχετοῖς). De telles mentions rappellent le rôle de ce matériau dont, faute de vestiges archéologiques, nous avons parfois tendance à sous-estimer l'importance.

Au V^e siècle, une inscription de Tsiorovos en Argolide, mentionne un ὀχετός, en rapport avec un obscur κενεάριον (**texte 25**). Le texte interpelle le passant par une mise en garde : « Que nul n'endommage le κενεάριον ; que nul n'endommage l'ὀχετός ». Le débat s'est surtout concentré sur la signification de l'hapax *kenearion*⁹⁴². Concernant la canalisation, l'absence de contexte archéologique empêche d'en cerner plus précisément la nature.

On constate que l'épigraphie apporte jusqu'ici assez peu d'éclaircissements pour la terminologie proprement dite. Peut-on espérer trouver de nouveaux indices dans la documentation de sites documentés par l'archéologie ?

Les inscriptions de Délos par exemple, dont le territoire est sillonné de nombreuses canalisations⁹⁴³, devraient de ce point de vue laisser espérer une belle moisson d'informations. Pourtant, les textes semblent ignorer presque totalement le terme ὀχετός ; celui-ci n'y est recensé qu'une fois, et encore, sous la forme apparemment fautive de ὄχος (**texte 26**)⁹⁴⁴. Pour compliquer encore l'interprétation, l'extrême complexité des vestiges à cet endroit ne permet pas de déterminer le contexte de cette canalisation sur le terrain.

À Delphes également, l'eau abonde et joue un rôle de premier plan dans le fonctionnement du sanctuaire, nécessitant un vaste réseau de canalisations qui amène l'eau dans les différents secteurs⁹⁴⁵. On peut donc s'attendre à voir ces installations mentionnées, en particulier dans les comptes. Pourtant, ici encore, le terme ὀχετός est peu usité : dans

⁹⁴² Il fut longtemps interprété comme un cénotaphe lié aux conflits qui, dès l'époque archaïque, opposèrent Sparte et Argos. Cela avait conduit à considérer l'inscription comme une formule de mise en garde funéraire. L'opinion est aujourd'hui presque unanime pour y voir une sorte de citerne ou de bassin ; le texte aurait donc un lien direct avec une installation hydraulique. Pour le détail de la discussion, voir les références indiquées dans l'annexe épigraphique.

⁹⁴³ Sur l'alimentation en eau à Délos, voir par ex. Bruneau *et al.* (1996) 13, 36 et 40 ; *id.* (2005) 74 ; 231 et 298 (citerne), 81 et 319 (bassins-réservoirs).

⁹⁴⁴ Selon Hellmann (1992) 103, la correction se justifie par le verbe ἀνακαθαίρω qui l'accompagne et qui désigne ordinairement le curage des systèmes hydrauliques (cf. *ibid.*, 44-46). Pour les autres mots désignant les canalisations de l'île, voir plus généralement Hellmann (1992) 102-104.

⁹⁴⁵ Comme le note Sokolowski (1969) 133, les problèmes liés à l'eau occupent une place importante dans la vie des sanctuaires (cf. n° 75, p. 51) ; les règlements en témoignent. Sur cette question, voir aussi Meyer (2002).

Les comptes du IV^e et du III^e siècle, le mot n'est recensé que quatre fois, dont trois fois sous forme restituée. La seule attestation absolument assurée se trouve dans un document du milieu du III^e siècle, qui, à l'occasion de la préparation des Pythia, évoque la réparation (ou l'entretien) d'une canalisation située à proximité du Damatrion, au nord-ouest du gymnase (**texte 27**). Le contexte justifie, me semble-t-il, la restitution dans un autre document d'un ὀχετός destiné à amener l'eau depuis la fontaine jusque dans le gymnase⁹⁴⁶. De même, on ne voit aucune objection, du point de vue du sens, à restituer le même terme une fois encore, pour qualifier une canalisation alimentant une statue-fontaine⁹⁴⁷. On mentionnera aussi l'ὀχετός restitué dans un compte de 329/8⁹⁴⁸. Bien que mutilé, le document permet de juger d'importants travaux menés dans le sanctuaire de Delphes, ainsi que dans celui des Pyles. On notera en particulier que ces derniers sont réalisés sous la responsabilité d'un certain Épixénos, connu par ailleurs comme étant ὑδραγωγός, c'est-à-dire responsable du service des eaux⁹⁴⁹. La canalisation dont il est question concerne manifestement une évacuation dans le secteur de l'agora du Marais (l. 43 : ἐν τῇ ἀγορᾷ τῇ ἐν τῷ ἔλει). Le contexte humide ne fait aucun doute puisqu'il est aussi question de passages (l. 44 : διαβάσεις)⁹⁵⁰ et de fossés (ταφρεῖαι)⁹⁵¹. La nature marécageuse et instable du terrain à cet endroit est d'ailleurs confirmée par d'autres textes⁹⁵².

Les comptes retrouvés dans l'Asklepieion d'Épidaure évoquent aussi à plusieurs reprises des canalisations. Mais, comme à l'accoutumée, ils ne nous apprennent pas grand chose sur la forme et la fonction de ces constructions. L'un d'eux (**texte 28**) précise qu'on a payé un certain Xenotélès pour avoir réalisé une série de portes, dont certaines se trouvent manifestement à proximité d'une fontaine et d'une canalisation (κατὰ τὰν κρᾶναν καὶ τὸν ὀχετὸν), ce qui ne nous aide guère pour préciser le sens des mots.

Un autre document (**texte 29**) précise en revanche qu'un artisan a été payé « pour la découpe des plaques de la canalisation pour le temple d'Apollon », ἐργῶναι τᾶν πλακῶν τᾶς τομᾶς εἰς τὸν ὀχετὸν τὸν ἐπ' Ἀπόλλωνι. Il ne fait donc aucun doute que le terme désigne ici un dispositif non seulement creusé, mais appareillé.

⁹⁴⁶ CID II, n° 79 B : compte de l'archontat de Damocharès (334/3), l. 12.

⁹⁴⁷ CID II, 110 : compte de l'archontat d'Archétimos (321/0), l. 18.

⁹⁴⁸ CID II, 93 : compte de l'archontat de Bathyllos (329/8), l. 45 ; voir Feyel (2006) 95 [D 38].

⁹⁴⁹ Voir notamment CID II, 109A, l. 4-5. À propos de cette charge, voir notamment Bonneau (1993) 22.

⁹⁵⁰ Voir CID II, 43, l. 65, où de tels passages sont aménagés à l'intention des animaux de charge (ὑποζυγίαι διαβάσεις). Le contexte amène Bousquet à traduire διαβάσεις par « ponceaux » ; cf. Robert, 1966, 44-52, qui montre (à propos d'une inscription de Cilicie) que le terme désigne non pas un dispositif architectural, mais plus généralement un « passage » permettant de franchir un cours d'eau.

⁹⁵¹ Sur le sens de ce terme, voir déjà *supra*, chap. III 1 (texte n° 4).

⁹⁵² Un compte des alentours de 340 (CID 43 [=FD 22]) mentionne (l.63) une dépense pour « réaliser l'évacuation des fontaines vers le marais » (τῶν κρηνῶν εἰς τὸ ἔλος ἐγροᾶν κατασκευάσαι).

Parmi les sanctuaires à avoir fourni une documentation épigraphique susceptible de nous intéresser, l'Amphiaraiion d'Oropos revêt une importance particulière, car les conditions très favorables de conservation qu'on y rencontre rendent possible une confrontation directe avec les vestiges retrouvés sur le terrain. Plusieurs textes, au IV^e siècle, méritent notre attention.

Le premier, un devis (**texte 30**), décrit avec une grande précision la manière dont l'adjudicataire devra s'acquitter de sa tâche, qui consiste à construire une canalisation (ὀχετός) destinée à permettre le bon écoulement des eaux en provenance du bain des hommes lorsque le torrent tout proche est en crue. Cet ὀχετός, précise-t-on, sera λίθινος κρυπτός, c'est-à-dire « en pierre » et « caché ». L'adjectif *kryptos* dans un tel contexte a largement alimenté la discussion : quel sens faut-il lui donner exactement ? La suite de l'inscription montre qu'il ne s'agit pas d'un ouvrage à proprement parler souterrain qui aurait l'allure d'un tunnel, puisque la canalisation est pourvue de dalles de couverture et qu'elle vient se loger dans un fossé (τάφρος) spécialement aménagé à cet effet et creusé à partir de la surface du sol. Les dalles seront ensuite recouvertes de terre, ce qui permettra justement de « cacher » l'installation⁹⁵³. À la même époque, une autre inscription de l'Amphiaraiion (**texte 31**) confirme qu'un ὀχετός n'est pas nécessairement souterrain, puisqu'il est question de κάλυμμα τοῦ ὀχετοῦ, formule qui désigne clairement un élément de couverture⁹⁵⁴.

Au III^e siècle, un ὀχετός κρυπτός associé à une fontaine apparaît également dans un décret (perdu) de la cité de Karthaia, dans l'île de Céos (**texte 32**)⁹⁵⁵. Le texte indique que l'épimélète attaché au service des eaux devra assurer l'entretien de la canalisation, afin de préserver la pureté de l'eau avant son arrivée dans le sanctuaire de Déméter. Bien que diverses installations à fonction hydraulique aient été retrouvées sur le terrain, il n'est pas possible, actuellement, d'établir un lien direct avec l'inscription, ce qui nous prive d'éclaircissement sur la façon dont se présentait l'ouvrage.

⁹⁵³ On relèvera que l'inscription a précisément été découverte à proximité d'une canalisation en pierre : voir Petrakos (1968) pl. 17 (au premier plan).

⁹⁵⁴ À Délos, κάλυμμα désigne une « petite planche de revêtement » ou un « couvercle de caisson de plafond » (Hellmann, 1992, 178).

⁹⁵⁵ Le document, qui était utilisé en remploi dans le mur d'une église, a été découvert sur le territoire de Poiessa. Sur une page internet consacrée à ce site (www.culture.gr), le Ministère grec de la culture signale au lieu dit Vathypotamos l'existence d'un temple du III^e s., dédié à Déméter ou à Asklépios, à proximité duquel se trouverait une fontaine. Les critères qui ont présidé à l'attribution de l'édifice à l'une ou l'autre divinité ne sont malheureusement pas mentionnés. S'agit-il précisément de notre inscription ? Dans le cas contraire, la date du temple ainsi que le contexte général inciteraient à un rapprochement séduisant avec elle et fourniraient un argument supplémentaire pour sa propre attribution.

Un troisième document permet de progresser dans l'interprétation : il s'agit du fameux règlement royal de Pergame, connu aussi sous le nom de *Loi des astynomes* (**texte 33**). Copié à l'époque impériale (II^e s.), le texte fixe les fonctions et les charges de ce que l'on pourrait appeler la police urbaine de la cité. Dans un paragraphe consacré aux décombres, on spécifie que :

Si certains, en creusant dans les routes, amoncellent des déblais ou des pierres, s'ils font du mortier, moulent des briques ou font des canalisations à l'air libre (μετεώρους ὀχετοὺς), les amphodarques les en empêcheront. S'ils n'obéissent pas, ils en référeront aux astynomes. Ceux-ci infligeront au délinquant une amende de cinq drachmes pour chaque infraction, ils l'obligeront à rétablir l'état initial et à faire des canalisations couvertes (ὀχετοὺς κρυπτοὺς) (trad. M.-Chr. Hellmann, 1999).

Le but consiste ici à éviter le désordre sur la voie publique : on ne devra ni l'encombrer de matériaux, ni pratiquer d'aménagements qui pourraient perturber la circulation. Ainsi les canalisations devront-elles être κρύπτοι et non μετεώροι. On trouve une disposition comparable en Grèce propre, comme l'atteste Aristote dans sa *Constitution d'Athènes* (L, 2). S'il paraît clair qu'il faut renoncer à interpréter les canalisations μετεώροι comme des chéneaux⁹⁵⁶, je suis plus réservé quant à l'idée défendue par Argoud d'y voir « une canalisation fermée, posée sur le sol »⁹⁵⁷. L'auteur défend son argumentation en alléguant un texte de Plutarque (*Pyrrhus* 32. 6⁹⁵⁸), selon lequel, au cours de l'intervention de Pyrrhus contre les Gaulois dans la ville d'Argos, les cavaliers « avaient peine à se frayer un chemin à travers les ὀχετοί dont la ville est pleine ». Pourtant, il me semble que ni ce passage ni le témoignage d'Aristote n'empêchent de considérer ces ouvrages comme des canaux à ciel ouvert⁹⁵⁹. On imagine aisément les désagréments que pouvaient provoquer de telles installations lorsque, débouchant des maisons privées, elles déversaient les eaux usées dans

⁹⁵⁶ Voir la traduction de la *Constitution* par G. Mathieu – B. Haussoullier (Paris, Les Belles Lettres, 1941²), rectifié par Martin (1957) 66-72.

⁹⁵⁷ Argoud (1983) 9 ; cf. Hellmann (1992) 262, s.v. μετέωρος. D'après Ginouvès, *Dictionnaire* III (1998) 181-182, on connaît bien des conduites passant au-dessus de la rue, mais il s'agit toujours de conduites d'adduction et non d'évacuation, qui se trouvent alors en bordure de la chaussée.

⁹⁵⁸ Il ne s'agit pas de *Pyrrhus* 32. 3, comme le cite Argoud, qui situe faussement l'action à Sparte alors qu'elle se passe à Argos.

⁹⁵⁹ C'est d'ailleurs l'opinion des éditeurs de Plutarque, R. Flacelière et E. Chambry, qui traduisent par « rigoles » (Paris, Les Belles Lettres, 1971) ; de même Martin (1956) 58, pour la loi de Pergame (en revanche, contrairement à lui, je ne traduirais pas κρύπτος par « souterrain » mais plutôt par « couvert »). L'argument d'Argoud (1983) 9, qui se demande « comment une canalisation à ciel ouvert, donc installée dans la rue, peut-elle déverser les eaux dans la rue, alors qu'elle s'y trouve déjà ? » ne me convainc pas. Il me semble qu'on peut très bien envisager le cas de canalisations qui, sortant des maisons, aboutissent directement sur la voie publique. Le principe est d'ailleurs bien attesté par l'archéologie (voir par ex. Ginouvès, *Dictionnaire* III, 1998, 182, s.v. « égout »).

la rue adjacente. Au reste, on voit mal comment les interpréter autrement. La suite du texte pergaménien, d'ailleurs, ne contredit pas cette interprétation, puisqu'elle prescrit explicitement de « rendre cachées » (κρυπτοῦς ποιεῖν), c'est-à-dire de couvrir, les canalisations existantes. Dès lors, l'opinion selon laquelle les ὀχετοὶ κρυπτοὶ seraient des canaux *souterrains*⁹⁶⁰ ne tient plus. Le qualificatif impliquerait en effet que ceux-ci sont situés *sous* la surface du sol. Or, tel n'est pas le cas : bien que partiellement enterrés, la partie supérieure de l'installation, même recouverte de dalles ou de terre, affleure en surface. La nuance peut paraître minime voire exagérée. Elle n'est pourtant pas sans conséquences du point de vue technique : en effet, on ne réalise pas une rigole ou un caniveau comme on construit une galerie souterraine ; les moyens et les coûts en sont tout autres. On se rappellera surtout qu'un terme spécifique existe pour qualifier ce type d'ouvrage, c'est celui d'ὑπόνομος : nul besoin d'en inventer un autre. La distinction entre ὀχετός κρυπτός et ὑπόνομος est d'ailleurs confirmée par la loi de Pergame elle-même, puisque ce dernier mot y figure également : les astynomes « contraindront de nettoyer les conduites (ὑπόνομους) » (trad. R. Martin). Bien que le texte soit mutilé à cet endroit, le contexte hydraulique ne fait aucun doute⁹⁶¹. Certes, cette seule mention ne suffirait pas pour établir le caractère souterrain des galeries, mais en l'absence d'argument contraire, on ne saurait la remettre en cause⁹⁶².

À la lumière de l'analyse croisée de la littérature et des inscriptions, il me semble que l'adjectif κρυπτός doit être interprété au plus près de son sens premier, c'est-à-dire « caché », soustrait au regard. S'il n'est pas exclu qu'un ouvrage κρυπτός ait pu, dans certains cas, être souterrain⁹⁶³, tel n'était pas, à la base, le sens de ce terme⁹⁶⁴.

Revenons au terme ὀχετός lui-même, en abordant un autre dossier de l'épigraphie attique, celui de l'« aqueduc Acharnien », qui mérite une mention particulière.

⁹⁶⁰ Martin (1974) 58 et 62 ; Argoud (1983) 7.

⁹⁶¹ Suivent en effet des prescriptions relatives aux fontaines, aux citernes et aux latrines.

⁹⁶² Il conviendrait de le préciser explicitement dans la traduction, en parlant de « canalisations souterraines » plutôt que de simples « conduites », comme le fait Martin (1974) 59. Cela permettrait de bien les différencier des ὀχετοῦς κρυπτοῦς mentionnés auparavant.

⁹⁶³ Voir par exemple les κρυπταὶ διώρυγες dont parle Strabon à propos de la ville de Préneste (voir *supra*, chap. VII 3.2.2 a).

⁹⁶⁴ Il suffira pour s'en convaincre de rappeler la mention par Polyen d'un ὑπόνομος qui est lui-même κρυπτός et celle d'un ὑπόνομος ἀσυμφανής chez Aristote (*supra*, chap. VII 3.2.2 a). C'est dans le même sens, me semble-t-il, qu'il faut comprendre le passage de Frontin, *Aqueducs* 115. L'auteur évoque le problème du prélèvement d'eau clandestin, et précise qu'« il y a un peu partout de longues distances sur lesquelles les tuyaux cheminent, dans toute la ville, cachés sous la pierre », *longa ac diversa sunt spatia per quae fistulae tota meant urbe, latentes sub silice*. Dans son commentaire du texte, P. Grimal (Paris, Les Belles Lettres, 1944, 96, n. 136), avait d'ailleurs bien noté que l'on ne devait pas traduire *fistulae latentes sub silice* par « tuyaux secrets ».

Il se compose de quatre bornes du milieu du IV^e siècle, provenant du dème d'Acharnes (**textes 34 a-d**)⁹⁶⁵. Celles-ci délimitaient des terrains exploités dans un but très précis : capter l'eau que recelait le sol⁹⁶⁶. L'aspect le plus original réside dans le fait que les lots sont acquis par un groupe de personnes, qui se présente comme les « associés de la Canalisation acharnienne » (οἱ κοινωνοὶ τοῦ Ἀχαρνικοῦ ὀχετοῦ). Sans être véritablement propriétaire des terres concernées, ceux-ci y disposent d'un droit de captage à perpétuité (εἰς τὸν ἅπαντα χρόνον), ainsi que celui d'aménager la canalisation comme bon leur semblera⁹⁶⁷. Les textes précisent que la prise d'eau pourra se faire grâce à un ὀχετός (**textes 34 a, b et d**) ou à des ὑπόνομοι (**texte 34 c**)⁹⁶⁸.

En dépit de leur indéniable intérêt, ces textes n'éclairent guère la terminologie. En revanche, le contexte général ne manque pas de rappeler certains aspects de l'entreprise érétrienne, sur lesquels nous aurons l'occasion de revenir.

De nombreuses autres inscriptions mentionnent des ὀχετοί dont, faute de contexte, nous ne parvenons pas à déterminer exactement la nature ni la fonction. S'il est absolument clair que le terme désigne toujours une canalisation (au sens le plus large du terme) et que celle-ci est destinée principalement au transport de l'eau — ce qui ne signifie nullement que ce critère ait nécessairement joué un rôle dans le choix de la terminologie —, il importe de souligner surtout qu'il s'agit dans tous les cas d'ouvrages construits : les ὀχετοί ne constituent jamais l'œuvre de la Nature.

Une intéressante épigramme de Lindos datée aux alentours du II^e s. de notre ère mérite à ce titre d'être signalée (**texte 42**). Bien que mutilée, celle-ci mentionne des « canalisations intarissables », ἀνέκτοι ὀχετοῖ en relation avec les Nymphes. Si le sens du mot ὀχετός tel qu'il a été défini jusqu'ici est bien exact, le texte établit donc un rapport étroit entre des

⁹⁶⁵ Elles ont été étudiées en détail par Meyer (2002) 65-70 (n^{os} 5-8) et 515-518.

⁹⁶⁶ C'est ce qu'indique le terme ἐνναία, qui apparaît (ou a été restitué) dans les quatre textes. Ce mot obscur, inconnu par ailleurs, est expliqué par Photius (ε 989), s.v. « ἐνναίας », comme : τὰς ῥύσεις καὶ τὰς πηγὰς, « les écoulements et les sources »; sur cette question, voir Klaffenbach (1961) 121-126.

⁹⁶⁷ On a rapproché de ces témoignages un texte de Dinarque (336-307), cité par le lexicographe alexandrin Harporion (vers 170 ap. J.-C.), qui définit ainsi les termes « Παιανιεῖς καὶ Παιονίδαι » : [...] μνημονεύουσι δὲ καὶ τούτων οἱ ῥήτορες, ὥσπερ καὶ Δείναρχος ἐν τῷ κατὰ Στεφάνου περὶ τοῦ ὀχετοῦ, « [...] les orateurs les mentionnent, ainsi Dinarque dans le *Contre Stéphanos*, au sujet de l'aqueduc ». Bien qu'il soit difficile de déterminer si l'enjeu du conflit concerne bien l'Ἀχαρνικός ὀχετός, on ne peut l'exclure tout à fait. En effet, le dème de Paionidai avoisine immédiatement, au nord, celui d'Acharnes ; en revanche, ce n'est pas le cas du dème de Paiania, qui se situe plus au sud (à l'est de l'Hymette). On ne peut donc pas écarter l'idée que la mention de Dinarque fasse référence à une autre canalisation, aujourd'hui inconnue de nous. Sur la géographie des dèmes, voir Whitehead (1986), en particulier la carte p. XXIII.

⁹⁶⁸ Il est également question d'un puits (**texte 7d**), mais le document est trop mutilé pour permettre de savoir à quoi celui-ci se rapporte exactement.

canalisations artificielles et les divinités des sources, comme pour suggérer au lecteur que c'est l'action humaine et le recours à la technique qui permettent d'assurer la pérennité de l'approvisionnement en eau⁹⁶⁹.

On notera qu'un ὀχετός peut servir aussi bien à l'adduction qu'à l'évacuation. La canalisation qui, au IV^e siècle, fut consacrée par un agonothète dans le théâtre de Mégalo polis permet quant à elle de récolter et d'évacuer les eaux de ruissellement autour de l'*orchestra* (**texte 35**)⁹⁷⁰. De ce point de vue, la fonction même de l'ouvrage ne joue aucun rôle.

Les sources témoignent par ailleurs que la protection et l'entretien des conduites — celles d'adduction en particulier — constituent un souci constant. Au début du I^{er} siècle, par exemple, le règlement des Mystères d'Andanie (**texte 39**) ordonne « que l'agoranome s'occupe de la surveillance de l'eau, afin que, pendant la durée de la panégyrie, nul n'endommage le réservoir, les canaux, ni rien d'autre qui concerne les installations des eaux dans le sanctuaire », ἐχέτω δὲ ἐπιμέλειαν ὁ ἀγορανόμος καὶ περὶ τοῦ ὕδατος, ὅπως κατὰ τὸν τᾶς παναγύριος χρόνον μηθεὶς κακοποιεῖ μήτε τὸ βήλημα μήτε τοὺς ὀχετοὺς μήτε ἂν τι ἄλλο κατασκευασθεῖ ἐν τῷ ἱερῷ (l. 103-104).

Dans les baux, ce type de mesure peut faire l'objet d'une clause spécifique, comme en témoigne le contrat de location d'un jardin du Héros Médecin à Athènes en 333/2 (**texte 36**) : le locataire est autorisé à bâtir, à ses frais, les constructions qu'il voudra, à condition de le faire « en dehors de la canalisation » (ἐξω τοῦ ὀχετοῦ)⁹⁷¹.

Au II^e siècle, une fameuse inscription cadastrale d'Halaesa en Sicile (**texte 38**), prescrit de laisser libre un espace de 70 pieds de part et d'autre de l'ὀχετός.

C'est encore dans un esprit semblable que, vers 113/14 ap. J.-C., le proconsul A. Vicirius Martialis édicte un décret visant à protéger l'un des aqueducs alimentant la ville

⁹⁶⁹ Le lien existe déjà chez Homère, *Od.* XIII, v. 103-106, lorsqu'il évoque la grotte des Nymphes. Il est intéressant de constater que le poète utilise aussi l'adjectif ἀενάων pour qualifier leurs sources. La grotte des Naïades apparaît d'ailleurs comme un véritable atelier d'artisan : « On y voit leurs cratères, leurs amphores de pierre, où vient rucher l'abeille, et, sur leurs grands métiers de pierre, les tissus teints en pourpre de mer que fabriquent leurs mains, — enchantement des yeux ! — et leurs sources d'eaux vives (ἐν δ' ὕδατ' ἀενάοντα). Pour notre inscription, c'est en recourant au terme ὀχετός, qu'on exprime *de facto* la nature artificielle des conduits d'où jaillissent les eaux bienfaisantes.

⁹⁷⁰ Voir Argoud (1983) 7. Comme le relève Hellmann (1992) 103-104 et n. 8 en particulier, s.v. ὀχετός, ce type d'aménagement existe ailleurs (notamment à Argos, Heracleia Minoa, Solus, Syracuse) ; à Délos, c'est le terme διάρρους (avec le synonyme possible ἐξαγωγίς) qui est utilisé. Lorsque l'archéologie le permet, comme à l'Amphiarion d'Oropos, on constate que l'ὀχετός se présente comme un caniveau recouvert de dalles.

⁹⁷¹ Comme l'a montré Argoud (1987b) 39-40, ἐξω signifie ici « à l'écart de » et non « au-delà » (voir *Nouveau choix*, 2005, 151).

d'Éphèse (**texte 40**)⁹⁷². La décision résulte d'une plainte déposée par les épimélètes des eaux auprès proconsul, en raison des empiètements pratiqués par les agriculteurs sur un terrain de la *chôra* normalement interdit à la culture⁹⁷³. La présence d'un aqueduc dans la zone concernée exigeait en effet de laisser libre une bande de terre, afin de prévenir les risques de détériorations générés par les travaux des champs et la culture à proximité immédiate — la présence de racines, notamment, menaçait d'endommager le dispositif. Ainsi le texte impose-t-il de respecter une distance de sécurité minimale — dite mesure « akénienne »⁹⁷⁴ —, sous peine d'amende. L'édit révèle également que certaines personnes n'avaient pas hésité à pratiquer des ouvertures (ἀνοίγματα) dans l'aqueduc et à en détourner l'eau à leur profit ; désormais, ce délit également fera l'objet de sanctions sévères. Sur la même pierre et dans un contexte analogue, un second décret, qui émane d'un proconsul différent, reprend et précise les dispositions prévues par Martialis.

Le choix de la terminologie doit être relevé, car il reflète de subtiles nuances de perspective.

Dans le premier édit, la plainte portée par les responsables du service des eaux contre les paysans trouve sa justification dans le fait que ces derniers « labouraient jusqu'au *canal* alors qu'il fallait labourer des deux côtés » en respectant la distance prescrite. Pour désigner ce canal, le mot ὀχετός est utilisé à deux reprises (a. l. 8 et b. l. 2).

Dans le deuxième décret, les épimélètes se plaignent que « ceux qui sont voisins de l'aqueduc et qui possèdent la terre alentour n'avaient pas respecté la distance convenue au sujet des eaux pour la construction et de la sécurité de l'*aqueduc* ». Or ici, c'est le terme ἄγωγος qui apparaît. À première vue, on pourrait — selon une tendance à mon avis abusive et trop répandue — considérer la différence terminologique comme le reflet d'une simple synonymie. Mais à y réfléchir, quel sens y aurait-il à utiliser deux mots distincts pour désigner un seul et même objet ? Je ne nie pas que les deux termes aient pu, du point de vue matériel, désigner la même la même chose, c'est-à-dire l'aqueduc. Mais la nuance est là, présente au travers des mots et indiscutable. Au lieu de l'ignorer en prétextant la synonymie, on peut se demander s'il n'y aurait-il pas lieu plutôt de la considérer comme l'indice d'une réelle différence, non au niveau de l'objet lui-même mais de sa perception.

⁹⁷² Le document se compose de trois inscriptions : la première partie (a) consiste en un édit du proconsul Vicirius Martialis et date de 113/114. On retrouve le même contenu au début de la partie b (l. 1-17), tandis qu'à partir de la l. 18, on a affaire à un autre décret, émanant du proconsul Cornelius Priscus et daté de l'année 120/121.

⁹⁷³ On retrouve les mêmes préoccupations chez Frontin, *Aqueducs* 119-130.

⁹⁷⁴ À l'origine, l'*akaina* était le bâton ou l'aiguillon dont on se servait pour conduire les bestiaux ; par la suite, elle en vint à désigner également une mesure de longueur valant dix pieds grecs (= 3 m environ) : voir *Neue Pauly* 1 (1996) 388, s.v. « Akaina », ainsi que Daremberg-Saglio, *Dictionnaire* I, 1, s.v. « Akaina » et F. Hultsch, *Metrologie* (1882) 37-38 et 39-40.

Car un peu plus loin, le texte justifie ainsi le renforcement de l'application des mesures prises à l'encontre des contrevenants : les paysans « en avançant peu à peu, grignotent la *canalisation* et, par les racines des plantes et par les charrues, ils l'ouvrent en de nombreuses endroits ». N'est-il pas révélateur que le mot utilisé soit ici ὀχετός ? Pourquoi ne pas parler à nouveau d'ἄγωγος ? Je crois que le détail n'est pas anodin.

Il me semble qu'ἄγωγος désigne clairement un aqueduc, envisagé simplement comme une conduite d'eau, quelle que soit la forme sous laquelle celle-ci se présente⁹⁷⁵. On pourrait dire que l'utilisation du terme ἄγωγος est déterminée par une perspective avant tout « fonctionnelle ».

Il en est autrement pour le mot ὀχετός. Si les risques de dommages provoqués par les racines ou la charrue sont susceptibles de toucher l'ensemble de l'aqueduc, c'est plus particulièrement la canalisation qui est visée, c'est-à-dire le tuyau de terre cuite ou le canal en pierre qui sert au transport de l'eau. L'ὀχετός, constitue donc une partie spécifique de l'ἄγωγος : ici, la perspective n'est plus « fonctionnelle » mais « matérielle ».

On ne saurait conclure sans dire un mot de Claudius Aristion, un personnage manifestement important puisqu'il est mentionné deux fois dans l'inscription⁹⁷⁶ : par son action, cet « homme des plus distingués », ἀνὴρ διασημοτάτος (l. 23) a largement contribué à l'approvisionnement en eau de la ville d'Éphèse⁹⁷⁷. En effet, il est question dans les deux textes des « épimélètes des eaux qui ont été amenées dans l'illustre cité par Claudius Aristion », ἐπιμεληταὶ ὑδάτων τῶν εἰσηγμένων τῇ λαμπροτάτῃ πόλει ὑπὸ Κλαυδίου Ἀριστίωνος (l. 21-22 ; cf. l. 3-5).

Le même personnage apparaît dans la dédicace d'une fontaine érigée entre 102 et 114 ap. J.-C, le *Nymphée de Trajan*⁹⁷⁸ (**texte 41**) ; on peut y lire que le dédicant « a amené l'eau

⁹⁷⁵ La technique de construction des aqueducs peut varier considérablement sur un même ouvrage, notamment en fonction des conditions topographiques : simple tranchée, canalisation construite, tunnel, etc.).

⁹⁷⁶ Voir l'étude pluridisciplinaire de Thür (1997). Un portrait de marbre trouvé à Éphèse en 1988 pourrait le représenter. L'œuvre avait été placée dans un sarcophage, dont l'analyse des ossements a révélé de remarquables similitudes avec la statue. Celle-ci représente un homme imberbe d'âge mûr (60-65 ans environ). L'un des traits les plus originaux réside dans le bandeau qui ceint sa tête et qui se compose de cinq bustes dont les têtes (aujourd'hui disparues) étaient sculptées en ronde-bosse. Ce curieux ornement, une couronne sacerdotale, permet de caractériser le personnage comme un prêtre du culte impérial. L'étude stylistique invite à dater le portrait entre 110 et 130 ap. J.-C. Quant au lieu de découverte — l'emplacement original n'est pas assuré, mais la tombe se trouvait assurément à l'intérieur de la ville —, il indique qu'on a affaire à un personnage de haut rang. Ainsi l'étude du matériel, combinée à celle des sources littéraires et épigraphiques — près de trente inscriptions ont été recensées, qui ont un rapport avec notre personnage (Thür, 1997, 130-139) — a permis de mettre en évidence un certain nombre de concordances suffisamment significatives pour proposer d'identifier le personnage à Ti. Claudius Aristion.

⁹⁷⁷ Au moins quatre inscriptions impliquant Aristion se rapportent à des questions hydrauliques. Sur cet aspect, voir Thür (1997) 122-123 et 135-137 en particulier.

⁹⁷⁸ Sur ce monument, voir notamment Schowalter (1999) 124.

par la canalisation de 210 stades qu'il a construite et il a consacré le réservoir avec tout son décor à ses frais », ὕδωρ εἰσαγαγὼν δι' οὗ κατεσκεύασεν ὀχετοῦ διακοσίων καὶ δέκα σταδίων καὶ τὸ ὑδρεκδοχῆον σὺν παντὶ τῷ κόσμῳ ἀνέθηκεν ἐκ τῶν ἰδίων. La formule témoigne de l'importance des travaux et de l'investissement que suppose la mise en place de l'aqueduc. Ainsi, notre évergète a-t-il pris à sa charge le captage et le transport de l'eau destinée à alimenter le nymphée en construisant une canalisation de plus de trente-sept kilomètres, certainement au moins aussi coûteuse que la façade décorée de l'édifice proprement dit⁹⁷⁹.

Un dernier texte nous permettra de relever que si les ὀχετοί mentionnés dans les inscriptions font le plus souvent référence à des ouvrages implantés en contexte urbain, le mot s'applique également à des canalisations installées dans les campagnes. En dépit de la rareté des témoignages, un document du début du II^e siècle l'atteste (**texte 37**). Il s'agit du règlement d'un conflit territorial entre les deux cités arcadiennes d'Alipheira et de Lepreon. Le texte, en dépit de son état très lacunaire, révèle qu'en un endroit indéterminé de la zone qui fait l'objet de la dispute, c'est un ὀχετός qui sert de point de repère et, au même titre qu'un chemin ou tout autre manifestation visible de séparation, marque la frontière. S'il apparaît vraisemblable de penser que cette canalisation court quelque part dans la *chôra* et non à l'intérieur d'une ville, le manque d'information empêche malheureusement d'en préciser le contexte et plus encore la fonction.

Jetons pour terminer un rapide regard vers la documentation papyrologique.

D'ordinaire très riche pour la terminologie hydraulique, on n'y trouve paradoxalement peu d' ὀχετοί. Dans les papyrus, le mot semble désigner « un petit conduit destiné à évacuer un trop-plein »⁹⁸⁰. Mais sa rareté au profit d'autres termes tels que διῶρυξ, πόταμος, ὑδραγωγός, εἰς-/ ἑξαγωγός, ποτίστρα, ἀμάρα, etc. empêche de mieux le caractériser. D. Bonneau considère qu'en dehors de l'Égypte, « il paraît désigner un ouvrage totalement artificiel, car il n'est ni creusé dans le sol, ni pourvu de terrassements sur ses côtés, mais entièrement fait de matériaux rapportés »⁹⁸¹.

⁹⁷⁹ Sur les installations hydrauliques d'Éphèse, voir par exemple Lessing-Oberleitner (1978) 77-78 et 136 (à propos du nymphée) ; Alzinger (1987) 180-184 ; Hueber (1997) 43 et 64-70 notamment, ainsi que Özis (1999) 405-411 (409-410 pour cet aqueduc en particulier).

⁹⁸⁰ Bonneau (1993) 31.

⁹⁸¹ Bonneau (1993) 30.

διῶρυξ

Dans les inscriptions, le terme διῶρυξ est rare et son utilisation plutôt tardive. Sa signification semble néanmoins s'accorder avec ce que l'on sait par la littérature.

Le mot apparaît dans une célèbre inscription cadastrale de la fin du IV^e siècle (ou du début du III^e s.), connue sous le nom de « Tables d'Héraclée »⁹⁸². Le document vise à rétablir l'ordre, suite à l'empiètement abusif de particuliers sur des terres consacrées. Seul un extrait de la Table I, relatif à des propriétés appartenant à Dionysos, nous retiendra ici (**texte 43**).

Le texte révèle que certains des terrains concernés se situaient dans un secteur humide, voire marécageux ; le domaine était limité par une zone d'écoulement des eaux (ἀποροά)⁹⁸³ et par un fleuve⁹⁸⁴.

L'inscription évoque également un envasement des bornes, ce qui oblige les délimitateurs (ὀρισταί) à dresser de nouvelles pierres « en retrait des sources » (ἀνχωριζάντες ἀπὸ τᾶν ἀποροᾶν), afin qu'elles ne subissent pas le même sort.

Enfin, le texte mentionne une dépression où croissent des papyrus (τὰν βυβλίναν μασχάλαν).

La présence de διῶρυγα dans un tel contexte ne surprend guère et on comprend que l'exploitation d'un environnement aussi humide ait nécessité la construction de canaux artificiels : ils permettaient d'évacuer les eaux présentes en quantité excessive et qui rendaient probablement le secteur peu propice à la culture⁹⁸⁵.

Au III^e siècle, le verbe διωρύσσω apparaît dans la fameuse *Chronique de Paros* (**texte 44**). Il est utilisé pour désigner le percement du Mont Athos par Xerxès (τὸν Ἄθω διῶρυξε)⁹⁸⁶.

Tous les autres documents recensés appartiennent à l'époque impériale. Parmi eux, on mentionnera une dédicace à Isis provenant d'Égypte (**texte 45**). Dans cette inscription trilingue, le stratège et intendant des revenus du nome Tentyrite offre à la divinité des

⁹⁸² Le document se compose en réalité de deux inscriptions, gravées sur plaque de bronze. La première table concerne le territoire appartenant à Dionysos (elle contient aussi les dispositions d'un bail, *synthekai*) ; la seconde table concerne les terrains d'Athéna.

⁹⁸³ Sur ce terme, qui désigne littéralement un « écoulement à partir de... », avec l'idée d'émergence, voir Schwyzler (1928) 228-231. Il conviendrait d'entreprendre un jour l'analyse détaillée des mots exprimant l'écoulement ; elle permettrait sans doute de mettre en évidence une diversité des points de vue comparable à celle qui apparaît dans la terminologie relative aux canalisations.

⁹⁸⁴ Table I, l. 86-88.

⁹⁸⁵ Une terminologie variée permet de distinguer les différentes catégories de terrains concernés (ἐρρηγεῖα, σκῆρος, ἀρρηκτος, δρυμός, ψιλή, ἄμπελοι, etc.).

⁹⁸⁶ Cf. déjà Hérodote VII 22-23.

ψιλοί τόποι, c'est-à-dire des terrains sans arbres⁹⁸⁷. Situés à proximité immédiate du sanctuaire, ceux-ci sont limités d'un côté par un διῶρυξ. Bien que le texte ne permette pas de déterminer à quoi correspond exactement ce « canal », plusieurs témoignages littéraires nous ont montré qu'en Égypte, le terme désigne clairement un canal creusé de main d'homme.

D'autres documents confirment cette interprétation, en dehors de l'aire géographique égyptienne, notamment en Asie Mineure et en Syrie.

C'est, au début de l'époque impériale, l'inscription de Cyzique pour Bacchos (**texte 14**), qui, on s'en souvient, avait réalisé l'excavation des ports (ἐπὶ τῆς ὀρυχῆς τῶν λιμένων), du lac (λίμνη) et de différents canaux (διορύγες).

En 73/74 ap. J.-C., un document d'Antioche (**texte 46**) commémore la construction d'un « canal des foulons » (διῶρυξ γναφικός) et de « barrières de dérivation » (φράγματα τὰ ἀποστραφέντα)⁹⁸⁸. L'ensemble de l'ouvrage a été réalisé en détournant un fleuve (ποταμός)⁹⁸⁹. Le διῶρυξ a été spécialement creusé pour assurer le fonctionnement d'ateliers de traitement des cuirs. S'il n'est pas exclu qu'il ait pu servir à l'irrigation (au moins dans la partie située en amont des ateliers), l'industrie qu'il abrite est si polluante et malodorante qu'elle exclut en tout cas toute fonction à usage domestique⁹⁹⁰.

Le mot apparaît encore dans deux dédicaces à Asklépios du II^e s. ap. J.-C., trouvées à Apamée. La première (**texte 47**) consacre un portique au dieu guérisseur, dont il est dit qu'il « habite le canal (?) » (διώρυγα κατοικοῦντι). Il est bien sûr difficile de savoir sous quelle forme se présentait ce canal, et même d'en déterminer exactement la fonction. Peut-être faut-il y voir un aqueduc amenant l'eau cathartique dans des bains où s'immergeaient les malades⁹⁹¹. Mais d'où provenait cette eau, il n'est pas possible de le dire.

Dans ce cas, on peut imaginer que l'eau n'était pas sacrée, pourrait-on dire,

⁹⁸⁷ La traduction par « terrains vagues » proposée par A. Bernand ne me paraît pas très judicieuse. Comme le souligne Chandezon (2003) 265 et n. 42, le terme ψιλή s'oppose aux terres plantées d'arbres, en particulier d'oliviers ou de vignes, ce qui ne signifie pas qu'il s'agisse d'un terrain nécessairement vide de toute culture.

⁹⁸⁸ Le terme φράγμα (avec ses nombreux dérivés) exprime l'idée fondamentale de « barrière verticale » ; voir Hellmann (1992) 107-108 (s.v. διάφραγμα).

⁹⁸⁹ La Syrie est l'objet, au I^{er} et surtout au II^e siècle de grands travaux d'intérêt stratégique (notamment des routes et des ports : voir à ce sujet Sartre, 2001, 486-488 et 824-827). Mais le contexte de l'inscription atteste qu'on n'a pas affaire ici à un ouvrage de nature militaire. La langue utilisée est à cet égard révélatrice : dans le cadre du pouvoir impérial, c'est en effet le latin qui est utilisé (cf. par ex. le milliaire jalonnant l'un des canaux construits par l'armée romaine en amont d'Antioche et publié par D. van Berchem, «Une inscription flavienne du Musée d'Antioche», *Museum Helveticum* 40 [1983] 185-196). Pour le cas qui nous occupe, le recours au grec montre que le texte émane des autorités municipales.

⁹⁹⁰ Sur l'activité des foulons, voir par ex. Forbes (1964² [1955]) 82-98.

⁹⁹¹ Cette pratique est bien attestée par ailleurs, notamment à Epidaure et à Pergame, comme l'attestent de nombreuses mentions chez Ælius Aristide.

« naturellement » mais qu'elle le devenait en passant précisément par le canal habité par le dieu, acquérant du même coup sa valeur thérapeutique⁹⁹².

Le second document (**texte 48**) associe à Asklépios la curieuse épiclèse Διορυγείτης. Cette formule s'inscrit manifestement dans le même contexte que l'inscription précédente⁹⁹³.

Mais dans un cas comme dans l'autre — même si les liens d'Asklépios avec la thérapie par les eaux sont bien établis — le texte ne permet pas de savoir à quel dispositif « architectural » correspond vraiment le διώρυξ dont il est question et qui est inconnu par ailleurs⁹⁹⁴.

Toujours à l'époque impériale, on mentionnera un texte provenant des Thermes d'Himère (**texte 49**), qui honore un personnage pour avoir réalisé notamment « les canaux et le pavage en “pierre à aiguiser” de la voie qui part de la porte proche de la mer, à ses frais » (τὰς διώρυγας καὶ τὰν στῶσιν τὰς πλατείας τὰν ἀπὸ τοῦ λίθου τοῦ θηγανείτα ἀπὸ τῶν πύλας τὰς παρὰ θάλασσαν ἐκ τοῦ ἰδίου ποιήσαντα).

Ici encore, il est difficile de savoir à quel type d'installation ces canaux correspondent sur un plan architectural. S'agit-il de fossés qui se trouveraient de part et d'autre de la route dont il est question ?

On constate en tout cas que le terme διώρυξ exprime toujours l'idée d'un ouvrage creusé, sans rien dire sur la forme ou sur la fonction que celui-ci pouvait avoir.

ὑπόνομος

Parmi les travaux que Chairéphanès devra réaliser, le contrat d'Érétrie mentionne un ὑπόνομος, c'est-à-dire une galerie souterraine, qui constitue l'un des aspects les plus originaux de l'entreprise. Le terme, on l'a vu, est connu par les textes littéraires. On le trouve en outre dans une dizaine d'inscriptions, dont six remontent au IV^e s. av. J.-C.,

⁹⁹² Th. Corsten, *Inscr. von Apameia* (1987) 24, précise qu'aucune source thermale n'est connue à Apamée. Je me demande si ce canal ne remplissait pas une fonction « sacralisante » en donnant à l'eau une valeur que précisément les sources thermales portaient en elles naturellement et de façon immédiatement perceptible (par leur chaleur, leur couleur ou leur odeur).

⁹⁹³ L'épiclèse rappelle celle d'Apollon Bathylimenitès, connu par deux inscriptions de Cyzique, datées des II^e–I^{er} siècle av. J.-C. (voir Robert,)

⁹⁹⁴ D'après le découvreur, il semble bien que les deux inscriptions aient été trouvées aux abords d'un fossé ou d'un canal (Corsten, 1987, 26). On relèvera aussi le témoignage d'Ælius Aristide, qui consacre un *Discours* complet au puits sacré du temple d'Asclépios (*Discours XXXIX*), mais ne parle pas de canal. D'après notre analyse, il n'apparaît cependant pas que le terme διώρυξ désigne jamais un puits.

tandis que les autres datent de l'époque impériale (I^{er}-II^e s. de n. è).

Comme on pouvait s'y attendre, ces documents n'évoquent malheureusement jamais les aspects techniques ou architecturaux des installations qu'ils évoquent. On relèvera cependant que le terme ὑπόνομος apparaît toujours dans le contexte de travaux liés au domaine de l'hydraulique⁹⁹⁵.

Parmi la riche documentation de l'Amphiaraiion d'Oropos, un décret en particulier se doit d'être signalé ici (**texte 50**). Daté de 333/2, il honore un Pythéas d'Alopékè, responsable des eaux à Athènes, pour s'être acquitté de sa charge avec zèle, et notamment pour avoir assuré l'entretien des fontaines (κρήναι), de l'adduction d'eau (ὑδατος ἀγωγὴ) et des galeries souterraines (ὑπόνομοι) dans le sanctuaire d'Amphiaraios.

S'agissant d'un décret honorifique, le document ne donne aucun détail sur la construction elle-même. On ne saurait douter cependant que les galeries auxquelles il est fait allusion aient servi à l'évacuation (ou à l'adduction) des eaux. Mais ce qu'il importe de noter surtout, c'est que le mot ὑπόνομος ne s'attache pas à la *fonction* de l'ouvrage auquel il fait référence : il en exprime seulement la *nature* (souterraine). Au contraire, l'expression ὑδατος ἀγωγὴ désigne une canalisation, ou mieux, un dispositif d'adduction, mais perçu selon un point de vue strictement fonctionnel (le transporte de l'eau)⁹⁹⁶.

À la même époque, un compte des *épistates* d'Éleusis (**texte 51**) évoque des ὑπόνομοι en relation avec la destruction d'une route (ἐρράγη ἡ ὁδὸς καὶ οἱ ὑπόνομοι). L'absence de précisions et l'état mutilé de la pierre empêchent malheureusement d'en comprendre la fonction. Le lien avec la route suggère qu'il pourrait s'agir de galeries destinées à l'évacuation des eaux, voire éventuellement d'égouts. On notera en tout cas que dans les comptes aussi, un ὑπόνομος se distingue bien d'un ὀχετός.

Toujours en Attique, une autre inscription du IV^e siècle aurait pu être fort intéressante pour nous, car un ὑπόνομος (en partie restitué) y apparaît dans un contexte apparemment minier (**texte 52**). Malheureusement, le texte est trop incertain pour autoriser une conclusion significative. On remarquera simplement que du point de vue terminologique, le mot se révèle parfaitement conforme à la définition que nous avons pu établir grâce aux sources littéraires.

On constate que tous les ὑπόνομοι dont il est question jusqu'ici résultent d'un aménagement fait de main d'homme : aucun d'entre eux ne semble être totalement naturel.

⁹⁹⁵ Tel était déjà le cas dans le dossier de « l'Aqueduc acharnien » (voir *supra*).

⁹⁹⁶ À propos du terme ἀγωγὴ, voir Hellmann (1992) 227-229, s.v. « κομίζω ».

C'est également ce que nous enseigne une dédicace datant de l'extrême fin du IV^e siècle (**texte 53**) : comme l'agonothète qui avait consacré un ὀχετός au théâtre de Mégaloполиς (**texte 35**), un certain Petapatros dédie, dans l'île de Camiros, un ὑπόνομος à tous les dieux (Πετάπατρος Τιμαγόρα δαμιουργήσας τὸν ὑπόνομον θεοῖς πᾶσι).

Au II^e siècle ap. J.-C., une inscription de la cité de Termessos (Pisidie) évoque de même la consécration d'installations hydrauliques par un prêtre de la déesse Rome (**texte 54**)⁹⁹⁷. Le texte rappelle l'action généreuse du prêtre Aristion d'Éphèse⁹⁹⁸. Comme lui, le dédicant finance une vaste entreprise d'adduction d'eau, dont l'inscription énumère les différents aspects. Il est notamment question d'une recherche d'eau (ἔρευνα ὕδατος), de réservoirs (ἀνγεια)⁹⁹⁹, de galeries souterraines (ὑπόνομοι), de creusement à travers des montagnes (διακοπή τῶν ὀρέων) et d'une adduction d'eau (ἀγωγή τοῦ ὕδατος). On ne sait malheureusement rien de plus sur ce dispositif, mais on constate qu'ici encore, les ὑπόνομοι servent au transport de l'eau.

Vers 100 ap. J.-C., une autre dédicace témoigne de la générosité d'un certain Jason qui, à Didymes, finance la construction (ou la réparation) du système d'adduction d'eau dans le bois sacré (ἄλσος) du sanctuaire (**texte 55**)¹⁰⁰⁰. Grâce à lui, on a pu établir non seulement de « nouvelles galeries » (καινοὺς ὑπονόμους), mais aussi des puits (φρέατα) et des réservoirs (ὕδρεϊα¹⁰⁰¹).

Le contenu du texte permet de replacer le document dans un ensemble parmi les plus originaux de l'épigraphie milésienne, celui des inscriptions relatives aux hydrophores, ces jeunes filles attachées au culte d'Artémis Pythie¹⁰⁰². Le texte précise en effet que Jason intervient « sous l'hydrophorie de sa fille et de sa sœur Théogénis ». Il se trouve que cette Théogénis est connue par deux autres textes¹⁰⁰³, dont l'un (**texte 56**) nous apprend précisément que :

Elle a construit, seule et la première parmi les enfants de Jason [...] les nouvelles galeries souterraines (ὑπονόμους), les puits (φρέατα) et les réservoirs (ὕδρεϊα) dans le bois sacré,

⁹⁹⁷ R. Heberdey, *TAM* III 1, 16 ; cf. *Bull. Ép.* 1942, 160.

⁹⁹⁸ Voir *supra*, texte n° 40.

⁹⁹⁹ Sur ce terme, voir Hellmann (1992), s.v. ὕδρεϊον.

¹⁰⁰⁰ Le nom de Jason est connu par trois autres inscriptions de Didymes : voir Th. Wiegand, *Didyma* II (1958), n°s 264, 326 et 327.

¹⁰⁰¹ Sur le sens d' ὕδρεϊον, voir Hellmann (1992) 417-421, s.v. (qui cite notre inscription, p. 417, n. 1). Une autre inscription de Didymes, datée du début de l'époque impériale (?), évoque aussi (l. 5-6) le financement de puits et des réservoirs par un prophète du nom de Jason. Le texte est malheureusement très lacunaire et l'interprétation mal assurée : voir Wiegand, *Didyma* II (1958) n° 264.

¹⁰⁰² Voir à ce sujet Robert (1959) et Marcellesi (2005).

¹⁰⁰³ Th. Wiegand, *Didyma* II (1958), n°s 326 et 327. La première inscription est mutilée. Les similitudes entre les deux documents permettent de compléter la seconde, également incomplète, mais plus longue.

ainsi que les fontaines (κρήνας) devant le temple, ayant consacré l'eau à tous les dieux du temple à ses propres frais.

Ce geste vaudra à Théogénis, comme à ses parents, d'être honorée d'une statue.

Manifestement, les installations dont il est question ici sont les mêmes que celles qui sont mentionnées dans la dédicace précédente. Il semble donc que l'on ait affaire à une véritable entreprise d'évergétisme familial et que l'action perpétue une tradition déjà ancienne. Les honneurs font pourtant l'objet de décisions séparées : Jason et son épouse sont remerciés ensemble, tandis que Théogénis, en tant qu'hydrophore, bénéficie d'une dédicace individuelle.

On ne manquera pas de rappeler pour terminer la fameuse *Loi des astynomes* de Pergame (**texte 33**), qui au début du II^e s. ap. J.-C., prescrit (col. IV, l. 171-172) que les astynomes « contraindront de nettoyer les conduits souterrains » (ἀναγκαζέτωσαν ἐκκαθαίρειν τοὺς ὑπὸ νόμους).

Bien que le texte soit mutilé précisément à l'endroit qui nous intéresse, l'intitulé du paragraphe qui suit — relatif à l'entretien des fontaines et des citernes — montre que les galeries apparaissent dans une section consacrée spécialement à la gestion des eaux dans la ville¹⁰⁰⁴.

L'examen du vocabulaire montre que le terme ὑπόνομος se rapporte toujours, dans les inscriptions, à une adduction d'eau souterraine ; il recouvre donc un sens apparemment plus restreint que celui que l'on trouve dans les sources littéraires. L'absence de détails techniques empêche cependant d'être plus précis quant à la nature des galeries concernées.

Dans les papyrus, les ὑπόνομοι apparaissent plutôt rarement¹⁰⁰⁵. Normalement, le mot ne fait que préciser la nature d'un canal (διώρυξ), en le désignant comme souterrain. Son emploi est réservé au contexte urbanistique. Lorsqu'il s'applique à une galerie dont la fonction est le transport de l'eau et qu'il est utilisé seul, le terme concerne toujours un ouvrage d'amenée d'eau et non d'évacuation. Une conduite drainante peut certes être qualifiée d'ὑπόνομος, mais dans ce cas, on en précisera explicitement la fonction.

¹⁰⁰⁴ Ce qui, rappelons-le, n'était pas le cas des ὀχετοί, col II, l. 74-82.

¹⁰⁰⁵ Bonneau (1993) 29.

φρέαται, δεξαμενή et θύρα

L'inscription d'Érétrie mentionne également des φρεατία (l. 18), c'est-à-dire des puits. Le sens de ce terme ne pose pas en lui-même de véritable problème¹⁰⁰⁶. Il subsiste néanmoins dans l'inscription une incertitude de restitution, car on peut hésiter entre le singulier ou le pluriel (φρεατίαν ou φρεατίας), détail qui ne va pas sans conséquence sur la compréhension globale de l'installation. En effet, si l'on restitue un singulier, on pourrait traduire ainsi le passage : « Que Chairéphanes soit autorisé à creuser un puits pour la galerie souterraine dans les terrains appartenant à des particuliers ». On ne voit pas bien, dans ce cas, à quoi pourrait correspondre un tel ouvrage. Si, par contre, on adopte le pluriel, ce qui me paraît la solution la plus plausible, on établit immédiatement le rapport avec le procédé des *qanats* évoqué chez Polybe. Ces puits, sans jouer un véritable rôle dans le processus d'adduction proprement dit, n'en constituent pas moins une caractéristique de construction qui permet à la fois l'extraction des déblais lors du creusement de la galerie et le curage subséquent des installations¹⁰⁰⁷.

Le mot δεξαμενή apparaît également, dont le sens général de bassin est bien attesté ; il peut désigner plus particulièrement un réservoir d'eau ou une citerne¹⁰⁰⁸. Je reviendrai sur la fonction de ce bassin dans ma tentative de reconstitution globale du système.

À la δεξαμενή est associée une θύρα, c'est-à-dire une porte, au sens de dispositif de fermeture (il peut aussi s'agir d'un « volet »)¹⁰⁰⁹. Dans le contexte qui nous occupe, il faut le comprendre comme une « vanne ». Cette mention s'avère d'autant plus intéressante que l'inscription d'Érétrie est, à ma connaissance la seule attestation d'une telle installation en Grèce propre. On en trouve bien d'autres mentions (dans les papyrus égyptiens notamment), mais toutes concernent des périodes plus tardives.

En Égypte, la θύρα désigne une porte d'écluse à vantaux, fermée par des barres horizontales et qui permet de moduler la quantité d'eau lâchée dans les canaux. Cette vanne

¹⁰⁰⁶ Hellmann (1992) 233-242, a montré qu'à Délos le mot est attaché à un dispositif architectural et non à la nature ou à l'origine de l'eau qu'on y puise.

¹⁰⁰⁷ Sur l'utilisation du terme φρέαρ et sa signification dans le texte de Polybe, voir Briant (2001) 25-33.

¹⁰⁰⁸ Voir par ex. Hdt. III 9 ; VI 119 ; Diod. 2. 9 ; Str. V 3. 8 [C 235] ; cf. l'inscription d'Aphrodisias, *Bull. ép.* (1956) 276 ; Loi des astynomes de Pergame, col. IV, ll. 204 et 210-211 ; en outre, Ginouvès (1992) 207-208 et n. 65 en particulier, ainsi que Bonneau (1993) 55-56. Il s'agirait pourtant d'entreprendre un jour l'analyse approfondie de cette terminologie. En effet, la variété du vocabulaire laisse supposer ici encore des nuances difficiles à saisir au premier abord (voir Hellmann, 1992, 417 n. 3).

¹⁰⁰⁹ Voir Ginouvès (1992) 37-39, 52-53 notamment, ainsi que Hellmann (1992) 157-161.

joue donc un rôle essentiel dans le processus d'irrigation¹⁰¹⁰.

Conclusion

La terminologie des inscriptions atteste l'utilisation d'un vocabulaire dont le choix révèle de subtiles nuances. Si la traduction peine parfois à rendre cette diversité, une étude attentive permet, en replaçant les documents dans un contexte plus large, de restituer à la fois la logique et la subtilité de la langue. Ainsi, contrairement à ce qu'on lit parfois¹⁰¹¹, on parvient à distinguer plusieurs types de canalisations, chacune étant pourvue de caractéristiques propres. Ainsi le mot ὀχετός désigne-t-il un conduit artificiel constitué d'éléments rapportés et auquel s'attache en particulier une fonction adductrice, ce qui en fait un terme particulièrement bien adapté au domaine de l'hydraulique. S'il est souterrain ou enterré, un terme *ad hoc* devra en spécifier la nature. Également artificiel, le διώρυξ se définit moins par sa fonction que par sa nature même de creusement ; on a l'impression que son statut a évolué qualifiant d'abord une simple tranchée et finissant par désigner tout creusement artificiel, qu'il soit ou non souterrain. Quant à τάφος, il désigne aussi un ouvrage creusé mais qui lui, n'est jamais souterrain. Enfin le mot ὄρυγμα ne revêt aucun caractère technique : il peut s'appliquer à tout creusement, gouffre ou orifice, naturel ou artificiel, et ne suppose aucune fonction particulière.

Ce parcours littéraire et épigraphique ne prétend pas à l'exhaustivité et laisse des questions en suspens¹⁰¹². Il me semble cependant avoir apporté quelques éléments intéressants pour la compréhension de la terminologie de l'hydraulique en Grèce ancienne.

Pour l'inscription d'Érétrie, il permet de confirmer que ποταμός ne convient guère pour la lacune de la ligne 20. Si l'on admet la construction grammaticale adoptée ici, il conviendrait de lui préférer un mot comme ὀχετός, conforme au *stoichédon* et à

¹⁰¹⁰ Bonneau (1993) 75-76. Un autre mot pouvant également signifier « vanne », l'ἄνοιγμα, apparaît dans une inscription d'Antioche commémorant le creusement d'un canal en 73-74 ap. J.-C. (voir *supra*, ainsi que Feissel, 1985, 89-90 en particulier).

¹⁰¹¹ Lauffer (1979) 22, n. 1, par ex., laisse entendre que ὑπόνομος, ὄρυγμα et διώρυξ sont des synonymes.

¹⁰¹² Notamment lorsqu'on trouve le mot ὀχετός sans autre qualificatif et dans un contexte trop vague pour permettre d'en définir la nature. Tel est le cas dans règlement des mystères d'Andanie (texte n° 39), où la fonction des ὀχετοί reste difficile à déterminer exactement. Il ne fait cependant aucun doute que pour le lecteur de l'époque, l'interprétation ne faisait aucune difficulté. Par ailleurs, certains termes apparaissent rarement, tel τάφος, qui, comme l'ont révélé les sources littéraires, n'appartient pas strictement au domaine de l'hydraulique. Le mot est notamment attesté dans une inscription attique du V^e s., relative à des terres affermées dans le sanctuaire de Kodros, Néleus et Basilê (Michel 77 ; Syll.³ 93 ; Sokolowski, *LSG* 13 ; Le Guen-Pollet, *Vie religieuse* 31 [trad.]). En l'occurrence et faute d'éléments de comparaison, la traduction de τὸν δὲ ἐονεμένον τὴν ἰλὺν ἐκκομίσασθαι ἐκ τῆς τάφρου par « que celui qui a acheté la vase l'emporte hors du canal d'irrigation (je souligne) », plutôt que par « fossé » me paraît quelque peu surinterpréter le texte.

l'interprétation générale du passage, mais qui présente l'inconvénient de constituer une occurrence nouvelle et unique dans l'inscription. Ainsi, pour le moment, « il paraît plus sage de laisser une lacune en cette fin de ligne, ou alors de la restituer assez différemment »¹⁰¹³.

Au terme de cette analyse, on constate que le grec dispose d'un riche vocabulaire pour exprimer l'écoulement des eaux et les différents aspects de technologie hydraulique qui lui sont associés. Si le vocabulaire permet de caractériser assez clairement les objets auxquels il se réfère, on peut appliquer les observations émises par M.-Chr. Hellmann à propos de l'architecture délienne hellénistique¹⁰¹⁴. Pour le domaine qui nous concerne, il convient de relever que la définition des termes que nous avons rencontrés ne se fonde pas sur des critères techniques, mais relève d'une approche que je serais tenté d'appeler « utilitariste », c'est-à-dire déterminée par la manière dont l'ouvrage concerné fonctionne ou à été réalisé.

Dès lors que l'énonciateur s'exprime en fonction de sa perspective propre¹⁰¹⁵, on comprend qu'un même objet puisse apparaître sous diverses appellations, ou qu'un même terme puisse désigner des « réalités » différentes

Ce phénomène de polysémie et d'homonymie, qui, dans les domaines scientifiques et techniques en particulier, va à l'encontre des conventions actuelles, donne l'impression trompeuse d'une approche morcelée de la réalité¹⁰¹⁶. C'est donc en faisant abstraction de nos propres réflexes de perception qu'il s'agit d'envisager les textes de l'Antiquité grecque, dont l'analyse révèle l'homogénéité mais aussi les limites qu'ils imposent au lecteur d'aujourd'hui.

¹⁰¹³ Knoepfler (2001 b).

¹⁰¹⁴ Hellman (1992) 445-447.

¹⁰¹⁵ L'examen systématique de termes apparemment synonymes permet parfois de mettre en évidence des nuances difficiles à saisir lorsqu'ils sont pris isolément. Le choix d'un mot peut également dépendre de nombreux critères, tels que la zone géographiques, la période où le mot est utilisé, etc.

¹⁰¹⁶ Vont-elles de pair avec « l'absence d'une pensée technique véritable » mise en évidence par Vernant / Vidal Naquet (1988) 57 ? Bien que la théorie soit aujourd'hui discutée, elles expliquent en tout cas les difficultés de compréhension et de traduction qui, pour nous, en découlent (Hellmann, 1992, 447).

2.3 Aspects techniques du drainage de Ptéchai

À ce stade de l'enquête, les analyses terminologiques et historiques de l'inscription permettent d'établir que :

- 1) La λίμνη de Ptéchai se présentait comme un plan d'eau bien délimité (sinon permanent du moins temporaire).
- 2) Le lac ne correspond pas à la lagune marécageuse située à proximité immédiate de la ville d'Érétrie, ni au lac de Dystos (en dépit du point 1).
- 3) L'ὑπόνομος désigne une galerie souterraine destinée à l'évacuation des eaux.
- 4) Le site de Ptéchai se situe vraisemblablement dans une plaine, suffisamment vaste et fertile pour permettre le paiement d'un loyer annuel de trois talents.

Pour tenter de reconstituer le système hydraulique de Ptéchai, le vocabulaire, nous l'avons vu, ne suffit pas. Le terme ὑπόνομος en particulier laisse la porte ouverte à diverses interprétations et ne permet pas de déterminer la nature exacte de l'ouvrage : tunnel ménagé dans le rocher ou simple canal creusé dans le sol, la réponse à cette question est essentielle, car elle conditionne à elle seule la localisation.

Dans ce contexte, on peut espérer que les données archéologiques fournissent des informations substantielles.

2.3.1 Hyponomoi et qanats orientaux : similitudes et différences

Les galeries souterraines pourvues de puits sont bien attestées dans l'ensemble du monde méditerranéen antique, et même bien au-delà. Si ces ouvrages se ressemblent souvent du point de vue technique, leur fonction varie passablement d'un cas à l'autre.

Bon nombre de connaissances techniques grecques ont été empruntées à l'Orient, sans avoir été beaucoup modifiées¹⁰¹⁷. Or, nous l'avons relevé, le dispositif mentionné dans l'inscription d'Érétrie évoque précisément un dispositif bien connu en Orient : le *qanat* (fig. 7.4)¹⁰¹⁸.

¹⁰¹⁷ Voir par exemple Vernant – Vidal Naquet (1988) 39.

¹⁰¹⁸ Voir Goblot (1979), Lombard (1991), Grewe (1998) 33-40, Wikander (2000) 35-38 et Briant (2001) 15-40 ; en outre, Wuttmann (2001) 118-123 en particulier, où l'auteur évoque différentes formes et fonctions de cette technique. Le traité du mathématicien arabe Al Karagi (XI^e s.) constitue par ailleurs la mine d'informations la plus précise et la plus riche pour tout ce qui touche aux aspects techniques et au fonctionnement des *qanats* (voir Mazaheri, 1973).

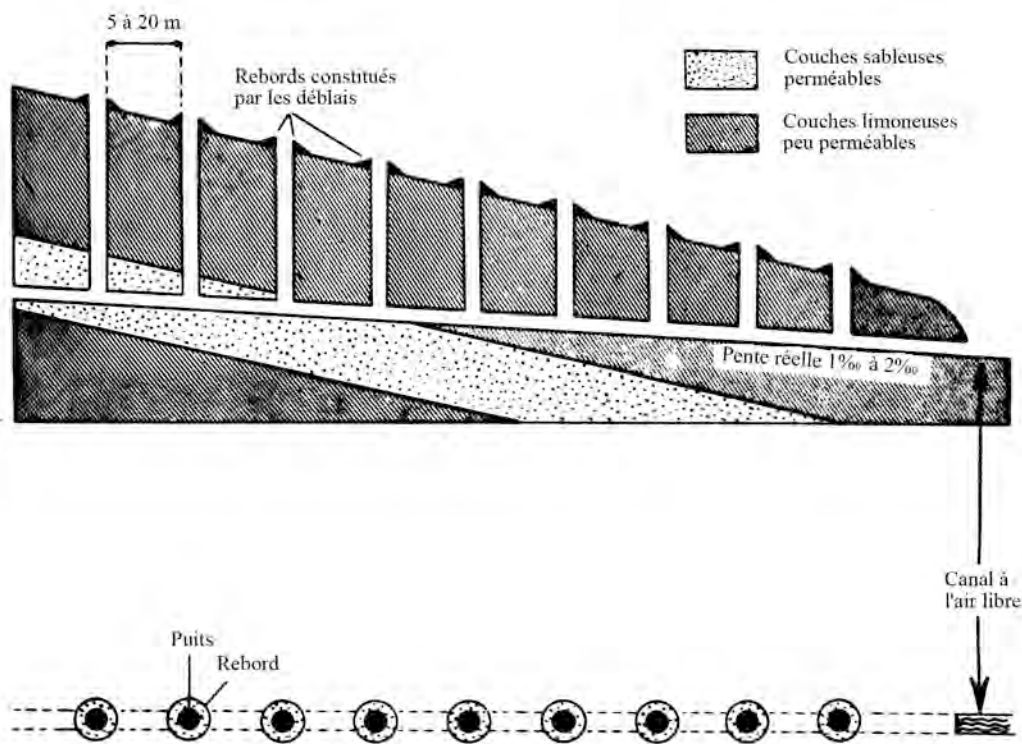


fig. 7.4 Schéma en coupe et en plan d'une *qanat* (d'ap. Goblot, 1979, fig. 2).

Le principe consiste à exploiter des nappes d'eau souterraines, au moyen de galeries drainantes où l'eau s'écoule par suintement. Grâce à une pente savamment calculée — mais très faible (0,5-1,5 ‰), afin de prévenir l'érosion — l'eau est amenée par simple gravité à un débouché parfois éloigné de plusieurs kilomètres en aval du point de captage, où elle servira à l'irrigation ou aux usages domestiques. La galerie est reliée à la surface par une série de puits verticaux qui constituent la seule trace visible, caractéristique, du *qanat*. Ces puits ne jouent aucun rôle dans le processus adducteur ni pour le captage proprement dit mais ce sont eux qui, en surface, permettent de déterminer le tracé de l'ouvrage souterrain ; ils servent d'accès pour les ouvriers chargés de l'entretien, sont utilisés pour l'évacuation des déblais et permettent d'assurer la ventilation du système.

Le *qanat* présente l'avantage de chercher à atteindre les nappes profondes — parfois jusqu'à plusieurs centaines de mètres —, qui assurent un écoulement permanent (mais pas forcément régulier) tout au long de l'année, au lieu d'exploiter les aquifères superficielles toujours sujettes aux fluctuations saisonnières (et souvent tarées en saison sèche).

L'inconvénient majeur réside dans la nécessité d'une pente très précisément déterminée, ce qui conditionne la localisation même de l'installation. Le procédé exige donc des conditions d'implantation très particulières.

2.3.2 *Les galeries souterraines en Grèce*

Samos

Lorsqu'on parle de tunnels en Grèce, c'est l'exemple de Samos qui vient le premier à l'esprit. Déjà admiré par Hérodote comme l'un des « trois ouvrages les plus grands qu'il y ait chez tous les Grecs » (III 60), cet aqueduc exceptionnel, construit au VI^e siècle, fascine autant qu'il a suscité de commentaires¹⁰¹⁹.

Le système d'adduction a été élaboré en fonction des contraintes géographiques locales¹⁰²⁰. Il se compose de différentes parties, dont chacune exige des compétences techniques spécifiques. Si le tunnel, auquel on accorde généralement toute l'attention, constitue de ce point de vue une véritable prouesse qui justifie son exemplarité, ce n'est pas lui qui va nous retenir ici.

Dans notre perspective, l'élément intéressant réside dans les deux tronçons situés immédiatement en amont et en aval du tunnel proprement dit (**pl. 41**). Car en partant de la source, l'eau s'écoule d'abord dans un canal à ciel ouvert, sur une distance de 715 m¹⁰²¹ ; elle poursuit son parcours dans une galerie souterraine de 180 m de long qui traverse une colline et l'un des contreforts de l'acropole¹⁰²². Celle-ci présente la particularité d'être construite « Qanatbauweise »¹⁰²³, avec quatre puits d'une profondeur variant entre 11 et 19 m¹⁰²⁴.

¹⁰¹⁹ Voir notamment Kienast (1995) et Grewe (1998) 58-69. Pour le texte et l'étude du vocabulaire, voir *supra*, chap. VII 3.2.2 a (Hérodote).

¹⁰²⁰ En ligne droite, la distance entre la source et le tunnel est de 370 m, tandis que sur le terrain, la canalisation atteint 895 m. L'écoulement optimal de l'eau exige une pente qui nécessite une parfaite adaptation au relief naturel et qui explique l'allongement important de la distance.

¹⁰²¹ Sa largeur est de 60-80 cm pour une profondeur de 3,5-8 m.

¹⁰²² Elle débute en un point où le canal à ciel ouvert a une profondeur de 8 m et où, dès lors, un creusement de surface ne constitue plus forcément une économie de temps et d'énergie par rapport à une galerie souterraine (Kienast, 1995, 101).

¹⁰²³ Kienast (1995) 19.

¹⁰²⁴ Leur section est de 80-210 cm ; ils sont espacés de 20 à 32 m, ce qui en Grèce correspond à la norme. Par contre, le premier tronçon de la galerie, qui fait 85 m de long, est plutôt exceptionnel. Cela tient sans doute à l'histoire même de la construction.

Le même principe se retrouve à la sortie du tunnel : sur une distance de 620 m, l'eau est amenée jusqu'en ville grâce à une galerie entièrement souterraine¹⁰²⁵. Son tracé est marqué par la présence de vingt-quatre puits¹⁰²⁶, recouverts de puissantes dalles de pierre dans lesquelles avait été ménagé un orifice d'accès.

Précisons que tous ces ouvrages, tunnel compris, ne constituent jamais le canal d'adduction proprement dit mais sont construits pour permettre le passage de la canalisation elle-même, en l'occurrence le tuyau de terre cuite où l'eau circulait¹⁰²⁷.

Athènes et Syracuse

Le réseau de canalisations archaïque de la ville d'Athènes offre également un point de comparaison significatif¹⁰²⁸. Au sud de la ville, on constate en effet qu'un tronçon en particulier a aussi été construit à la manière d'un *qanat*¹⁰²⁹. L'ouvrage se présente, en coupe, sous la forme de deux galeries superposées et reliées entre elles par des puits verticaux atteignant le niveau de la galerie inférieure (**pl. 42 a**)¹⁰³⁰.

Ce curieux dispositif ne manque pas de surprendre ; il pose le problème central de la fonction de la galerie supérieure. L'architecture générale implique en tout cas qu'elle ne pouvait pas servir à l'installation d'une conduite d'eau : qu'il s'agisse d'un canal ou d'un tuyau d'argile, elle devait obligatoirement se situer au niveau inférieur. D'après R. Tölle-Kastenbein, qui admet une seule phase de construction, le dédoublement de la galerie tient à des exigences géostatiques : le niveau supérieur permettrait d'absorber une partie de la pression énorme exercée par la masse rocheuse située au-dessus, ce qui en déchargerait d'autant la galerie inférieure — la plus importante du système puisque c'est elle qui contient la canalisation proprement dite —, réduisant ainsi les risques de fracture et

¹⁰²⁵ Ce qui à la fois empêchait la pollution et réduisait le risque qu'un ennemi éventuel ne repère la conduite. Du point de vue technique, relevons que la différence d'altitude est de 4,65 m entre les deux extrémités, ce qui implique une forte pente (0,75%), pour 0,2% sur le premier tronçon et 0,36% dans le tunnel. Cf. Kienast (1995) 69. Je rappelle que pour les *qanats*, la pente oscille entre 0,5-1,5‰; cf. n. 74.

¹⁰²⁶ La distance qui les sépare varie entre 20-26,1 m (pour seulement 10,5 m aux abords du tunnel) ; leur largeur en coupe oscille entre 60 et 160 cm : voir Kienast (1995) 69. Bien que restaurés et améliorés dès l'Antiquité, plusieurs d'entre eux datent indéniablement de l'époque archaïque.

¹⁰²⁷ Cette constatation est valable pour toutes les installations antérieures à l'époque hellénistique : voir Grewe (1998) 56.

¹⁰²⁸ Voir à ce sujet Camp (1991) ; Tölle-Kastenbein (1994) ; Grewe (1998) 55-56.

¹⁰²⁹ C'est-à-dire, selon Tölle-Kastenbein (1994) 39-40, un système qui permet l'approvisionnement en eau sans l'aide de moyens manuels ou mécaniques.

¹⁰³⁰ Il doit avoir existé à Athènes entre 200 et 300 puits pour l'ensemble du réseau, dont beaucoup ne sont plus visibles. Ils sont généralement de forme circulaire ; ceux qui relient les doubles galeries ont souvent un diamètre un peu plus important que les autres qui font 0.65-1 m env. La profondeur maximale constatée est de 14 m. Généralement, les puits ne sont pas appareillés. Comme pour les *qanats*, ils servaient à l'évacuation des déblais, ainsi qu'à l'aération et à l'entretien du système.

d'effondrement¹⁰³¹. Lorsqu'on regarde attentivement le système en plan, on constate pourtant que, contrairement à ce que laisse penser la coupe, les galeries ne se superposent pas sur la totalité de leur tracé mais seulement sur certains tronçons. Le relevé montre aussi qu'en réalité, plusieurs puits sont reliés à un seul tunnel.

Dès lors, on peut se demander si l'explication géostatique, plausible dans le cas de deux galeries parfaitement superposées, peut vraiment être envisagée pour des ouvrages en partie indépendants l'un de l'autre. La solution retenue par K. Grewe consiste à distinguer deux phases de constructions, l'une au temps des Pisistratides, l'autre plus tôt encore, à une époque qui reste indéterminée¹⁰³².

Un dispositif semblable a été identifié à Syracuse, une ville qui offre plusieurs exemples d'aqueducs souterrains. Construits à l'époque classique, ils consistent également en tunnels agrémentés de puits¹⁰³³. L'un d'entre eux — l'aqueduc Tremilia — se compose de deux galeries parfaitement parallèles sur l'ensemble de leur parcours (815 m)¹⁰³⁴.

3.4 Conclusion : Le système de drainage de Ptéchai, une archéologie sans vestiges

Au moment de tirer le bilan de cette enquête, les informations conjointes de nos sources permettent-elles de se faire une idée, fût-elle théorique, du système mis en place à Ptéchai. Du point de vue technique, le site identifié par D. Knoepfler dans le bassin de Kriéza – Vélousia – Lépoura présente des conditions conformes à ce qu'on peut attendre pour l'installation d'un réseau de drainage et d'irrigation tel qu'on les connaît en Grèce antique : une plaine partiellement fermée dans laquelle s'écoulent naturellement les eaux des massifs montagneux alentours, et dont celles-ci restent prisonnières en raison des effets conjoints de la composition imperméable du sol et du manque d'exutoires naturels.

¹⁰³¹ Tölle-Kastenbein (1994) 32-38.

¹⁰³² Grewe (1998) 57 ; Gräber était du même avis dès 1905.

¹⁰³³ Voir Colin Bouffier (1987) ; Grewe (1998) 56-57. L'aqueduc le plus important (appelé Paradis) mesure 1565 m de long (le puits le plus profond fait 29 m). Le Nymphée mesurait quant à lui 1385 m et était ponctué de 40 puits allant jusqu'à 29 m.

¹⁰³⁴ Tölle-Kastenbein (1994) 34. L'interprétation du dispositif s'avère délicate. On constate qu'à un certain moment, un éboulement a provoqué l'ensevelissement d'un tronçon de la galerie supérieure. Si l'on admet une seule phase de construction – et donc la possibilité de contingences d'ordre géostatiques – on peut concevoir que le vide créé par la galerie supérieure ait permis au niveau inférieur de résister lors de l'accident. Mais on peut aussi penser qu'on a affaire à deux phases de construction distinctes : dans ce cas, le second tunnel peut très bien avoir été creusé seulement après l'éboulement de la galerie supérieure. On aurait réutilisé les puits existants, de manière à économiser de longs et coûteux efforts.

L'eau, nous l'avons souligné, est indéniablement présente à cet endroit¹⁰³⁵. Plusieurs cours d'eau actifs à l'intérieur de la plaine et qui pourraient correspondre aux ποταμοί de l'inscription, en témoignent. Gonflés par les pluies ou la fonte des neiges, ceux-ci s'épanchent naturellement vers la partie basse du bassin¹⁰³⁶. Or, contrairement ce qu'on pouvait penser, celle-ci ne se situe pas à l'ouest, dans le secteur où Lolling avait signalé la présence du petit lac temporaire (**pl. 39 b**).

Dans un premier temps, cette zone m'avait paru présenter les conditions les plus propices à l'installation du système hydraulique de Chairéphanès : située au pied des montagnes qui séparent la plaine de la baie d'Alivéri, elle paraissait constituer l'endroit idéal pour pratiquer — comme à Képhalari — une galerie de drainage destinées à évacuer les eaux vers la mer, dans le Golfe euboïque. En réalité, l'importance du massif montagneux exclut qu'on ait pu envisager une telle opération dans le délai de quatre ans prescrit par le contrat. En outre, la structure même de la roche, composée essentiellement de schistes très friables, exclut ce type de travaux. Le creusement d'un tunnel suppose en effet la présence de roches dures et massives (notamment le calcaire) qui limitent les risques d'effondrement¹⁰³⁷.

L'objection la plus importante réside cependant dans le fait que les eaux ne s'écoulent pas naturellement vers l'ouest, mais vers le nord (en direction de la mer Égée). C'est donc de ce côté qu'en toute logique, il faut chercher les traces d'un système de drainage éventuel.

Dans cette nouvelle perspective, les questions se posent un peu différemment. On s'aperçoit en effet que les eaux pouvaient s'évacuer d'elles-mêmes ; la plaine n'est donc pas entièrement fermée. Cependant la pente extrêmement faible pouvait perturber considérablement le processus de drainage naturel, en provoquant notamment un reflux des eaux vers la partie cultivée du bassin. C'est pourquoi, on peut très bien imaginer que des travaux aient été entrepris pour pallier cet inconvénient. À la sortie du bassin de

¹⁰³⁵ La présence surprenante d'un pont moderne au milieu des cultures (**pl. 40 a**) constitue un indice significatif. Situé exactement dans l'axe des villages de Vélousia et de Krieza, cet ouvrage remarquable, admirablement appareillé de gros blocs taillés « à l'antique », avec cadre ciselé et bossage, constitue peut-être la trace d'un projet de route entre les deux localités et qui aurait traversé le centre de la plaine. Pour des raisons qui pourraient être liées à des problèmes hydrogéologiques, cette route n'a jamais été réalisée.

¹⁰³⁶ Ceux-ci étaient à sec lors de notre passage, mais leur cours était clairement marqué dans le paysage par une végétation caractéristique (en particulier des roseaux) et plus dense qu'ailleurs. Leur tracé serpentiniforme — indice d'une faible pente — montre qu'il s'agit bien de cours d'eau naturels, les canaux artificiels étant d'ordinaire plutôt rectilignes.

¹⁰³⁷ Les Anciens étaient très conscients de ces problèmes, comme en témoigne par ex. Strab VII fr. 35). Je remercie Pierre Gex, géologue dont les remarques sur le terrain contribuèrent à nourrir si profitablement notre réflexion.

déchargement destiné à recevoir les eaux des ποταμοί descendus des montagnes¹⁰³⁸, la nécessité d'accentuer la déclivité du terrain pourrait expliquer la construction de cet ύπόνομος, dont la fonction essentielle aurait consisté à améliorer l'écoulement.

L'étude terminologique a montré que le terme recouvrait diverses significations et qu'il ne faut pas nécessairement l'interpréter comme le percement d'une montagne. Théoriquement, il n'y a donc aucune obstacle à le considérer comme une canalisation, dont la pente exigeait une profondeur suffisamment importante pour qu'elle fût souterraine et dont, à l'image des *qanats*, les puits constituaient l'une des composantes.

Toujours dans cette optique, on peut penser que le bassin de rétention (δεξαμενή) avait été ménagé dans une zone marquant le passage des eaux hors de la plaine. Ces dernières s'y accumulaient et pouvaient être retenues grâce à un système de vanne, qui permettait de contrôler leur écoulement en fonction des besoins agricoles, avant d'être évacuées par la galerie souterraine. Ainsi la fermeture de l'exutoire permettait-elle, notamment après la fonte des neiges, de stocker l'eau, afin de l'utiliser au cours de la saison sèche (**fig. 7.5**).

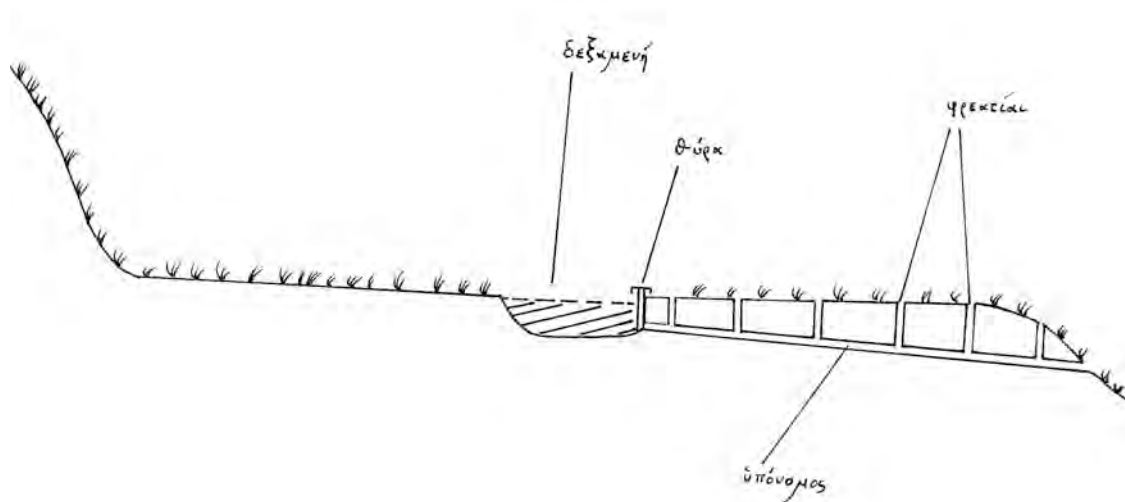


fig. 7.5 Essai de reconstitution schématique du dispositif hydraulique de Ptéchai.

Une autre solution pourrait consister à placer ce réservoir non au bord mais directement au centre de la plaine, en un point où se rejoignent naturellement les cours d'eau. L'eau y aurait été stockée puis redistribuée selon un principe de contrôle identique. Mais ce

¹⁰³⁸ Certains ont très bien pu être en partie canalisés. Ainsi, si l'on accepte le sens de la restitution de la ligne 20, la présence de canaux artificiels n'aurait rien d'exceptionnel dans un tel contexte. On rappellera par ailleurs que c'est aussi le problème de la pente qui, du point de vue technique, justifiait le passage du canal à la galerie souterraine dans le tracé de la canalisation de Samos.

système suppose un ὑπόνομος plus long que dans le cas précédent. L'étendue limitée de la plaine permet cependant d'imaginer sans peine la confection d'un dispositif de ce type dans les délais impartis à Chairéphanès, car manifestement, on n'a pas affaire à une entreprise du type de celles qui ont été réalisées à Kephalaria ou à Samos. J'imaginerais plus volontiers qu'il s'agit ici d'une galerie comparable à ce que l'on désigne en Orient sous le terme de *qanat* plutôt que d'un véritable tunnel creusé dans la roche dure. Il me semble que cette solution s'adapte mieux à la fois à la situation topographique et géographique du site identifié ainsi qu'aux exigences mêmes du contrat.

Reste le problème de savoir si les travaux furent ou non réalisés, si le système fut, ne serait-ce que partiellement, opérationnel, où si l'entreprise resta à l'état de simple projet. Bien que l'état de nos connaissances ne permette pas actuellement de répondre à cette question, notre document atteste que les conditions de réalisabilité technique étaient remplies.

Si l'on ne peut exclure la possibilité d'un échec — les facteurs contraignants, qu'ils soient historiques, techniques ou différents encore, ne manquent pas dans ce type d'opération —, celui-ci ne saurait être attribué à une erreur de jugement quant à l'importance des travaux à accomplir ; tel serait le cas en revanche si l'on identifie le marais de Ptéchai au lac de Dystos¹⁰³⁹. Seule une prospection systématique à l'intérieur du bassin permettra peut-être de nous éclairer un jour sur ce point.

On soulignera pour terminer l'importance de plaine de Ptéchai, non seulement sur le plan agricole, mais aussi du point de vue stratégique. Située au cœur du territoire¹⁰⁴⁰, elle se trouve au carrefour des routes traversant l'Eubée orientale, du nord au sud et d'est en ouest, entre la Mer Egée et le Golfe d'Eubée. L'enjeu de ce secteur pour la cité d'Erétrie explique sans doute qu'il ait été l'objet de tant d'attention et de mesures aussi considérables. Notons que cette situation se rencontrait dans des termes presque identiques dans le bassin du Copaïs huit ou neuf siècles plus tôt. Cela montre la permanence des préoccupations et des critères de choix pour l'établissement de ces remarquables systèmes de drainage et d'irrigation qui, apparus au seuil des temps historiques, constituent sans doute l'un des fleurons de la technologie des Grecs en matière d'hydraulique.

¹⁰³⁹ Même si ce dernier était, sans nul doute, le plus souvent qualifié de λίμνη dans l'Antiquité.

¹⁰⁴⁰ Rappelons que le dème de Ptéchai faisait partie du district appelé *Mésochôros*.

VIII. L'époque impériale

1. Introduction

Il n'est pas question d'étudier dans ce chapitre les entreprises d'assainissement recensées dans le monde romain. Celles-ci sont nombreuses et ont déjà fait l'objet de plusieurs études¹⁰⁴¹. Pour la Grèce en revanche, qui constitue le cadre de cette recherche, l'information se révèle beaucoup plus rare, pour ne pas dire inexistante. À vrai dire, les seuls cas de bonification attestés pour l'époque impériale concernent la Béotie, et plus particulièrement le lac Copaïs, où cette tradition n'est pas nouvelle. Et même là, notre connaissance, reste bien modeste, éclairée seulement par quelques inscriptions et vestiges archéologiques dispersés. Ce manque est accentué par l'absence presque complète de textes relatifs à la situation du lac, ce qui empêche de mesurer l'impact des travaux sur le plan agricole.

On ne manquera pas de relever à ce sujet un passage de Tite-Live, qui, dans le contexte de la guerre contre la Macédoine (pour l'année 196), relate l'assassinat en Béotie de soldats romains :

Les victimes les plus nombreuses furent trouvées aux abords du marais Kopais. Là, on exhuma de la vase et on tira de l'eau stagnante des cadavres qui avaient été attachés à des pierres ou à des amphores, pour que le poids les entraînaît au fond ; on découvrit que de nombreux meurtres avaient été commis à Acraiphia et à Coronée¹⁰⁴² (Liv. XXXIII 29.9 ; trad. G. Achard).

¹⁰⁴¹ En Italie, la tradition du drainage remonte fort loin, puisque les Étrusques la pratiquaient au moins depuis le VII^e s. (sur cette question, cf. Goblot, 1979, 188-192 ; Viollet, 2000, 153-154 ; Grewe, 1998, 70-77). À Rome même, des mesures furent prises au moins dès le III^e s. pour maîtriser les débordements du Tibre. À l'extérieur, plusieurs lacs furent drainés grâce à des tunnels artificiels (Grewe, 1998, 78-108). Diverses tentatives furent également engagées pour drainer les marais Pontins, au sud de Rome (Tite-Liv., *Epit.* 46 ; Suét., *Caes.* 44. 3 ; *Nér.* 32. 3 ; Strab. V 3. 6). Et l'on oubliera pas la colossale entreprise de drainage du lac Fucin, entreprise sous Claude (Suét., *Cl.* 20. 1-2 ; Tac., *Ann.* XII 56 ; Pline, *NH* 36. 124 ; *CIL* IX 3915). La vallée du Pô fut également l'objet d'importants travaux d'assainissement à partir de la fin du II^e s. (Strab. V 1. 11 et 17). Ces travaux ne se limitèrent d'ailleurs pas à l'Italie : on mentionnera par exemple la dérivation accomplie par Marius aux bouches du Rhône et dont le nom — *Fossa Mariana* — garde le souvenir (Plut. *Marius* 15 ; Pline, *NH* 3. 34) ; ou, en Germanie, les travaux de Drusus pour contenir le Rhin (Tac. *Ann.* II 8. 1 ; XIII 53. 2 ; *Hist.* V 19 ; Suét., *Claude* 1. 2).

¹⁰⁴² *Plurimae caedes circa Copaidem paludem inventae ; ibi ex limo eruta extractaque ex stagno dadavera, saxis aut amphoris, ut pondere traherentur in profundum, adnexa ; multa facinora Acraephae et Coroneae facta inveniebantur.*

Ce sombre récit atteste que des eaux relativement profondes existaient en certains endroits de la plaine¹⁰⁴³.

Pour l'époque julio-claudienne, on dispose notamment d'un fameux décret de la petite cité d'Akraiphia, à l'extrémité est de la plaine (**texte 57**). Le document honore un riche citoyen du nom d'Épaminondas pour tous les bienfaits qu'il accorde à sa cité¹⁰⁴⁴. Le texte précise que parmi les dépenses consenties :

L'enduit de la très grande digue qui protège notre territoire ayant été omis dans l'adjudication des travaux, seul il pourvut avec ténacité à la réparation et à l'enduit du tout, et déboursa plus de six mille deniers pour sa réparation sur une longueur de douze stades.

Le bienfaiteur paye ainsi de sa poche la somme nécessaire à l'entretien d'une digue d'environ 2.2 km. L'opération aurait dû normalement faire partie des travaux mis en adjudication. Le fait que le décret émane de la cité montre que l'ouvrage était la propriété de l'État, qui se chargeait de son entretien (ce qui n'exclut pas que les bénéficiaires des terres protégées aient payé un droit d'usage).

Pourquoi la digue avait-elle été omise dans les travaux d'entretien ? On s'étonne en effet qu'un ouvrage aussi important, qui permettait de protéger les terres de l'inondation, ait pu être simplement oublié.

Rappelons qu'au milieu du I^{er} siècle ap. J.-C., la Grèce se trouve dans une situation désastreuse : « Ne vois-tu pas comme déjà les fondements des plus illustres villes d'Achaïe sont consumés de telle sorte que rien ne reste qui marque au moins qu'elles ont existé ? », écrit Sénèque à son ami Lucilius¹⁰⁴⁵. À Akraiphia même, une autre inscription témoigne de la morosité ambiante et des difficultés auxquelles la cité est confrontée ; daté du règne de Claude, le document évoque explicitement la misère dans laquelle se trouve alors le pays (ἡ τῆς χώρας ἀπωλεία)¹⁰⁴⁶.

¹⁰⁴³ La mention d'Acraiphia ne surprend pas : les eaux, on s'en souvient, s'écoulent naturellement vers l'est du bassin ; il y a donc toute chance que ce soit là qu'elles aient été les plus profondes. L'endroit apparaît donc particulièrement propices, si l'on ose dire, pour se débarrasser des cadavres par immersion.

¹⁰⁴⁴ Sur ce personnage, connu par divers textes, voir Oliver (1971).

¹⁰⁴⁵ Sénèque, *Lettres à Lucilius* XIV 91. 10. D'autres sources confirment la morosité économique dans laquelle stagne alors la province d'Achaïe. Pour le contexte général, voir Cabanes (1998) 310-316 en particulier.

¹⁰⁴⁶ Il s'agit d'un décret honorant trois bienfaiteurs — Empedon, Demetrios et Pamphilos — pour avoir accepté d'assumer diverses magistratures au cours de cette période très difficile. Sur ce document, voir Robert, *OMS* I, 279-293, qui relève que « la Chronographie de Syncelle signale [précisément] sous Claude, en 49, une famine générale en Grèce » (p. 287) ; l'auteur allègue un troisième document évoquant la même situation en Arcadie (pp. 288-289).

Dans un tel contexte, on est amené à interpréter l'omission de la digue non pas tant comme un oubli que comme une négligence, due à une situation économique si catastrophique que la cité n'avait même plus les moyens d'assumer les dépenses permettant d'assurer la sécurité de son propre territoire.

Est-ce à un contexte semblable qu'il faut rattacher les lettres adressées au II^e siècle par les empereurs à la petite cité de Coronée ? C'est ce que nous allons tenter d'établir maintenant.

2. Lettres impériales de Coronée¹⁰⁴⁷

2.1. Introduction

Les textes que nous allons examiner font partie d'un important dossier constitué d'une série de lettres adressées par Hadrien et ses successeurs à la cité de Coronée dans les deux premiers tiers du II^e siècle¹⁰⁴⁸.

Ces documents, encore trop peu exploités¹⁰⁴⁹, se révèlent pour l'historien d'un exceptionnel intérêt, car ils permettent, notamment, d'appréhender un aspect original de la gestion de l'Empire à l'échelle régionale, qui concerne les modalités d'intervention dans le domaine encore mal connu — parce que rarement évoqué dans les sources — de la vie rurale et des activités agricoles.

La richesse des thèmes évoqués nécessiterait une étude d'ensemble qui dépasse largement les limites que nous nous sommes fixées dans ce travail. Afin d'éviter le dispersément, nous prenons le parti de concentrer notre propos sur le problème spécifique de la mise en culture du Copaïs et de son exploitation.

¹⁰⁴⁷ La lettre ou le rescrit constituent des documents officiels émanant de la chancellerie impériale ; ils se distinguent de l'édit (règlement local, qui peut finir par avoir une valeur universelle) et du décret (décision impériale ou jugement) par le fait qu'ils constituent la réponse à une requête officielle (ambassade). Sur la différence entre lettre et rescrit, voir Arcaria (2000) 4 et n. 11 [cité par Knoepfler, 2006, n. 15].

¹⁰⁴⁸ Trois empereurs au moins sont concernés, à savoir Hadrien (117-138), Antonin le Pieux (138-161) et Marc-Aurèle (161-180). On notera au passage que, selon le biographe de l'*Histoire Auguste*, Hadrien était réputé pour répondre personnellement à toutes les requêtes qui lui étaient adressées (*Hadr.* 20. 7).

¹⁰⁴⁹ Autant que j'aie pu en juger, le dossier est totalement négligé par Kehoe (2007), dans un ouvrage pourtant consacré au droit et à l'économie rurale dans l'Empire romain.

2.2 Le dossier épigraphique

Circonstances de la découverte et publication

Le destin peu commun des documents mérite qu'on s'arrête un instant sur l'histoire de leur découverte¹⁰⁵⁰.

Le premier bloc du dossier est connu depuis longtemps, puisqu'il fut copié et publié dès 1881¹⁰⁵¹, puis intégré au recueil des *IG VII* (1892) sous le n° 2870 (**lettre 58.8 [a]**). Composé de deux parties disjointes, il fut découvert en remploi dans les murs d'une église du village moderne d'Aghios Demetrios.

Les autres inscriptions furent trouvées au début du XX^e siècle non loin de Coronée, au lieu dit Pontza, un peu au nord du village actuel d'Agios Georghios¹⁰⁵². Les textes sont gravés sur cinq grands blocs de marbre¹⁰⁵³, qui étaient utilisés en remploi dans un bâtiment monastique d'époque tardive (Ag. Taxiarkhes). La découverte est l'objet d'une communication orale par l'inventeur en 1920¹⁰⁵⁴, puis tombe dans l'oubli.

Trente ans plus tard, une brève notice annonce leur redécouverte, qui, elle non plus, n'est suivie d'aucune publication¹⁰⁵⁵. Les documents retombent alors dans l'oubli jusqu'en 1970, année où John Fossey les signale à nouveau¹⁰⁵⁶. Les blocs seront transportés peu après au Musée de Thèbes, où ils resteront longtemps inaccessibles¹⁰⁵⁷.

Ce n'est qu'en 1982 qu'une véritable publication verra le jour, sous la plume du même Fossey, dans ses *Études d'épigraphie béotienne*¹⁰⁵⁸ ; une édition indépendante paraît en 1989, due à J.H. Oliver¹⁰⁵⁹. Il a donc fallu attendre soixante-dix ans entre le moment de la découverte et la publication.

¹⁰⁵⁰ Sur ce point, voir Fossey (1991) 5 et 21, et Oliver (1989) 253-260.

¹⁰⁵¹ Laticheff (1881).

¹⁰⁵² N.G. Pappadakis, *Arch. Delt.* 5 (1919), *Parartema* 34.

¹⁰⁵³ Ht. 80 cm ; épaisseur 29 cm ; long. variable, env. 120 cm. Fossey ne connaissait que 4 blocs ; il lui manquait le bloc IV d'Oliver (lettres 58.7 et 58.8 a).

¹⁰⁵⁴ *BCH* 44 (1920), chron. 388.

¹⁰⁵⁵ *JHS* 74 (1954) 157 (chronique de fouilles).

¹⁰⁵⁶ J.M. Fossey, *Vestigia* 17 (1973) 452.

¹⁰⁵⁷ *Arch. Delt.* 27 (1972), *chron.* 316-317 ; cf. *BCH* 101 (1977), *chron.* 586.

¹⁰⁵⁸ La même année, une partie des lettres, présentées comme inédites, est communiquée par Th. Spyropoulos et S. Lauffer au VIII^e Congrès international d'épigraphie grecque et latine d'Athènes.

¹⁰⁵⁹ Ce dernier publie en effet les documents sans avoir eu connaissance de l'édition de Fossey (l'ouvrage paraît d'ailleurs à titre posthume, le savant ayant disparu en 1981). D'après Roesch, *Teiresias, Epigraphica* (1985), n° 1, Oliver se serait vu confier la publication par Spyropoulos, ce qui, de l'avis de Fossey, paraît douteux. Sur les malentendus qui règnent autour des droits et des différentes « redécouvertes », voir la note additionnelle de Fossey (1991) 21-22.

Support, écriture et gravure

La disposition du texte sur la pierre, le style et la forme des lettres incitent à penser que l'ensemble du dossier fut gravé d'un seul tenant¹⁰⁶⁰.

Cette constatation amène naturellement à s'interroger sur les circonstances de la gravure. Par chance, la mention des titulatures impériales permet d'assurer la chronologie de six des onze documents. Ainsi, les plus anciens remontent-t-il à l'année 125 (**lettres 1 et 2**), tandis que la lettre la plus récente date de 161 (**lettre 11**). Cette dernière constitue donc un terminus *post quem* pour la gravure¹⁰⁶¹ et son contenu explique peut-être les raisons qui poussèrent les Coronéens à publier leurs archives : la lettre concerne, en effet, la confirmation de la liberté et de l'autonomie de la cité par les empereurs Marc-Aurèle et Lucius Verus¹⁰⁶². Cette action s'inscrit dans une continuité, puisqu'il est précisé explicitement que ces privilèges « ont été accordés auparavant par nos ancêtres » et que « notre divin père les a maintenus et nous les confirmons » : l'affaire remonte donc au moins au règne Hadrien. Dès lors, il y a de bonnes chances que l'exposition des lettres ait été destinée à rappeler publiquement les bonnes dispositions des empereurs à l'égard de Coronée, en inscrivant les récents bienfaits dans une tradition qui, en même temps, les justifiaient. Comme le souligne D. Knoepfler, il n'est pas rare que les cités cherchent à faire confirmer leur statut au début d'un nouveau principat¹⁰⁶³.

Contenu

Le premier problème, et de taille, concerne le classement de documents. Nous nous basons sur la reconstitution proposée par Oliver, qui présente l'avantage de regrouper les textes par « dossiers », donnant à l'ensemble une cohésion bienvenue¹⁰⁶⁴. Comme nous allons le voir, notre interprétation implique cependant une légère modification de l'ordre des blocs (**pl. 51**).

¹⁰⁶⁰ Fossey (1981) 52 ; Oliver (1989) 260.

¹⁰⁶¹ Les critères paléographiques (notamment les sigma et epsilon lunaires) se révèlent, de ce point de vue, conformes aux habitudes de l'époque. Pour un tableau commode des titulatures impériales, voir Kienast (1996) 128-131.

¹⁰⁶² Concernant l'acquisition du statut de cité libre par Coronée, voir ci-dessus, à propos de la lettre n° 58.4.

¹⁰⁶³ Knoepfler (2006) 17. Ce fut le cas pour Hadrien lui-même qui, dès son avènement, confirme certains privilèges, notamment à l'égard de Hiéropolis de Phrygie, de Delphes, d'Astypalée ou encore d'Aphrodisias (*ibid.*, ainsi que Boatwright, 2000, 88-89).

¹⁰⁶⁴ Fossey (1981) 52, considérait au contraire que les lettres avaient été gravées « in haphazard order ».

Quel qu’ait été l’agencement à l’origine, il est certain que les lettres n’étaient pas gravées sur le mur d’affilée et que d’autres blocs venaient s’intercaler entre les éléments conservés¹⁰⁶⁵.

Le contenu des inscriptions concerne des questions variées, que l’on peut regrouper en plusieurs catégories :

- 1) Travaux de génie hydraulique dans le Copaïs (lettres 1, 4 et 6)
- 2) Règlements de conflits (lettres 3, 7, 8 et 10)
- 3) Confirmation de privilèges (lettre 11)
- 4) Divers ou inconnu (lettres 2, 5, 9 et 12)

La structure générale des lettres correspond aux habitudes connues pour ce type de documents¹⁰⁶⁶ : chaque missive commence par une énumération de la titulature impériale et se poursuit par le règlement de l’affaire en cours.

2.3 Lettres relatives à des travaux de bonification dans le Copaïs

Parmi les onze lettres impériales de Coronée, trois concernent explicitement des opérations d’ingénierie hydraulique menées dans le Copaïs sous le règne d’Hadrien (117-138).

2.3.1 Travaux sur le Céphise et l’Hercyne

La première lettre (**n° 58.1**) informe les Coronéens de la décision prise par l’Empereur de faire construire des digues (χώματα, l. 5) destinées à protéger les terres du débordement de plusieurs fleuves. Après une invocation à la Bonne Fortune¹⁰⁶⁷, l’énumération de la titulature impériale — la mention de la neuvième puissance tribunicienne d’Hadrien permet de dater la lettre de l’année 125 ap. J.-C.¹⁰⁶⁸ —, l’adresse et la formule de salutation, le texte poursuit :

¹⁰⁶⁵ Seuls les blocs IV et V sont jointifs. Il est possible qu’il en ait été de même pour les blocs I et II, mais rien ne le prouve. Il est certain, en revanche, qu’un autre bloc (au moins) séparait le bloc II (fin de la lettre n° 4) du bloc III (qui commence par la lettre n° 5, dont le début manque).

¹⁰⁶⁶ Voir par ex. Lassère, *Manuel* (2005) 868-870.

¹⁰⁶⁷ La formule, qui ne fait pas partie des lettres originales mais fut ajoutée par les Coronéens au moment de la gravure, apparaît à trois reprises (lettres n°s 58.1, 58.4 et 58.11). Oliver (1989) 260, émet l’hypothèse séduisante que cette invocation marque sur la pierre le début d’un nouveau dossier, ce qui permettait au lecteur de bien distinguer les différentes affaires.

¹⁰⁶⁸ Sur les incertitudes relatives au comput des années tribunicienes, voir Follet (1976) 43-53, et en particulier 48-50 pour Hadrien ; Kienast (1996) 30-40 ; cf. Knoepfler (2006) 15.

J'ai ordonné de construire des digues pour le Céphise, pour l'Hercyne et pour les autres fleuves qui, après y avoir conflué, se jettent dans le lac Copais. Et cela sera fait le plus rapidement possible, afin que ces cours d'eau, coulant entre leurs rives, ne quittent pas leur lit et n'inondent pas, comme aujourd'hui, la plus grande partie du territoire cultivé ; je vous ferai aussi acheminer de l'eau. Et je vous fournirai moi-même l'argent pour six myriades et demi, somme nécessaires aux dires des spécialistes de ces choses-là. À vous de choisir les responsables des travaux.

Je reviendrai sur les enjeux et l'importance de ces travaux ; je me contente pour le moment de les situer géographiquement et d'en comprendre les principes généraux.

La cité de Coronée est implantée sur le côté sud-ouest du bassin (**pl. 3**). La mention des fleuves Céphise et Hercyne laisse supposer que ces cours d'eau traversaient le territoire de la cité, ce qui pose un premier problème. Car, si la situation de l'Hercyne ne fait aucun doute¹⁰⁶⁹, celle du Céphise doit, en revanche, être précisée : celui-ci naît en Phocide (au nord-ouest du Parnasse) et débouche dans le bassin un peu à l'ouest d'Orchomène ; après avoir rejoint le Mélas vers le nord, il se dirige vers l'est en longeant le côté nord de la plaine, c'est-à-dire à l'opposé du territoire de Coronée.

Le témoignage de Strabon (IX 2. 18) permet cependant de résoudre cette apparente contradiction. En effet, le géographe atteste que le cours du Céphise n'était pas déterminé partout de manière précise. Or, on a pu établir qu'à l'endroit où le fleuve arrive dans la plaine un bras secondaire se dirigeait justement vers le sud (**pl. 3**)¹⁰⁷⁰ : c'est à lui, indiscutablement, que fait allusion notre inscription¹⁰⁷¹.

Le texte évoque également d'autres *potamoi*, sans autre précision. On sait seulement qu'à un certain moment, ceux-ci « se mêlaient aux deux fleuves précédents », μετ' ἀλλήλων ῥέοντες (l. 6), augmentant *de facto* le risque de débordement. Bien qu'on ne puisse en déterminer ni le nom ni le nombre, on sait que de nombreux cours d'eau saisonniers aboutissaient dans le bassin en période humide¹⁰⁷². La lettre évoque donc une

¹⁰⁶⁹ Celui-ci prend sa source dans l'Hélicon, puis s'écoule dans la plaine en se gonflant au passage de plusieurs affluents (Kuarios, Triton). Le fleuve traverse le territoire de Lébadée et celui de Coronée, puis continue vers l'est pour disparaître finalement dans les catavothres situées à l'extrémité du lac.

¹⁰⁷⁰ Sur cette dérivation, voir *supra*, chap. V 1.

¹⁰⁷¹ Pour la localisation des travaux, voir Kalcyk (1989) 279-280, qui les situe à proximité du lieu dit Xinos, au centre de la plaine. Si l'exploitation intensive du bassin ne permet plus aujourd'hui d'espérer trouver les vestiges de ces installations, on notera qu'à la fin du XIX^e s., Kambanis signalait encore avoir repéré dans ce secteur (près du village moderne de Rakhi) les traces de deux digues et d'un fossé presque totalement comblé, qu'il interprétait comme les restes d'un canal central (Kambanis, 1892, 131-132) ; dans un rapport de 1974, Lauffer mentionne un dispositif analogue à proximité d'Aghios Demetrios.

¹⁰⁷² Voir *supra*, chap. V 1.

situation parfaitement conforme à ce que l'on connaît par ailleurs du contexte hydrologique local.

De façon générale, il ne semble pas que les travaux entrepris par Hadrien constituent la réponse à un événement particulier et ponctuel (comme par exemple une catastrophe naturelle), mais qu'il s'agit au contraire de remédier à une situation durable : les fleuves ne devront plus quitter leur lit, « comme c'est le cas aujourd'hui », ὥσπερ νῦν (l. 9). Il s'agira de voir ce que l'on peut en déduire sur l'état du lac à cette époque.

Le fait de préciser que l'opération devra avoir lieu « le plus rapidement possible », γενήσεται τὴν ταχίστην (l. 7) pourrait laisser penser que l'Empereur visita personnellement le Copaïs à un moment où les eaux avaient envahi les terres, ce qui lui permit de juger *de visu* de l'urgence des besoins¹⁰⁷³.

Hadrien s'engage également à pourvoir aux besoins en eau, κατὰξω δὲ ὑμεῖν καὶ ὕδωρ (l. 9-10)¹⁰⁷⁴. Cette nécessité peut paraître *a priori* curieuse ; elle montre que l'humidité présente dans la terre ne garantit nullement l'approvisionnement en eau potable. Celle-ci doit être captée ailleurs, directement à la source, probablement quelque part dans le massif de l'Hélicon.

¹⁰⁷³ Cela pourrait signifier aussi que le voyage a eu lieu au printemps. La chronologie établie par Halfmann (1986) 202-203 va dans le même sens.

¹⁰⁷⁴ L'interprétation du verbe κατὰξω ne va pas de soi. Argoud (1993) 50-51, traduit la phrase par : « Je ferai aussi construire pour vous un aqueduc » ; elle est comprise de la même manière par Oliver (1989). Je n'ai trouvé nulle attestation où le terme recouvrirait une signification aussi spécifique. *A priori*, on pourrait aussi lui conserver son sens premier de « conduire vers le bas », ce qui, dans ce cas, pourrait aussi signifier qu'Hadrien prendra en charge le drainage des eaux dans la partie basse de la plaine. En consolidant les fleuves et en évacuant les eaux excédentaires, l'Empereur appliquerait un procédé tout à fait approprié au contexte hydrographique de la région. Le parallèle allégué par Argoud dans une inscription d'Épidaure (IG IV.1², 110 c, l. 5-6) pour étayer son interprétation ne me semble, en l'occurrence, nullement contraignant. On précisera en outre que le sens de « refouler » est bien attesté pour κατὰξω (cf. Liddell-Scott, s.v.). Cependant, le fait que le terme ὕδωρ ne soit pas accompagné de l'article laisse penser qu'il s'agit bien, en fin de compte, d'eau qui sera acheminée par Hadrien. S'il s'agissait de l'eau stagnant dans la plaine, il me semble qu'on aurait plutôt attendu « κατὰξω δὲ ὑμεῖν καὶ τό ὕδωρ », par référence à l'eau des fleuves dont il est question dans la phrase qui précède. Le fait de désigner une adduction d'eau par l'expression ἡ τοῦ ὕδατος ἄγωγή est par ailleurs bien attesté (voir par ex., pour le IV^e s, l'inscription d'Oropos n° 50). À vrai dire, cette interprétation s'inscrit parfaitement dans le contexte de l'idéologie impériale. Hadrien en particulier accordait beaucoup d'attention à la question de l'approvisionnement en eau des villes (voir *infra*). On rappellera ici la notice de Pausanias qui, dans sa description de l'Arcadie, relève à propos de Stymphale qu'il y a sur son territoire « une source dont l'empereur Hadrien a conduit l'eau jusqu'à la ville de Corinthe », πηγὴ, καὶ ἀπὸ ταύτης ὕδωρ βασιλεὺς Ἀδριανὸς Κορινθίοις ἤγαγεν ἐς τὴν πόλιν (VIII 22. 3). Stymphale constitue un cas très intéressant pour nous, car sa situation géographique et hydrographique présente d'étroites analogies avec celle du Copaïs (voir *supra*, chap. V 3. 5).

Le montant de 65'000 deniers dégagé pour les travaux ne constitue pas en soi une somme considérable¹⁰⁷⁵. Il est intéressant de noter que son octroi résulte d'une expertise établie par des spécialistes (ἐπιστήμονες, l. 12). On peut donc penser que les Coronéens avaient fait établir un devis, destiné à accompagner et à justifier la requête qu'ils présentèrent à l'Empereur ; à moins que cette expertise n'ait été demandée par Hadrien lui-même à la suite de son passage en Béotie, peut-être par les ingénieurs qui accompagnaient l'Empereur au cours de son voyage, comme cela avait déjà été le cas cinq siècles plus tôt avec Alexandre le Grand¹⁰⁷⁶. La réalisation de l'ouvrage, en revanche, est laissée à la seule responsabilité des Coronéens¹⁰⁷⁷.

Nous reviendrons un peu plus loin sur l'interprétation de ces travaux dans le contexte de l'exploitation du Copais à l'époque impériale.

¹⁰⁷⁵ Bien qu'elle soit à peu près onze fois plus élevée que le don accordé par Épaminondas au siècle précédent, elle semble relativement modeste pour permettre de couvrir l'ensemble des travaux. Notons que l'utilisation du verbe au futur pourrait laisser penser que l'aqueduc figure seulement ici à titre de promesse et que la construction ne débutera qu'au cours d'une phase ultérieure, après une nouvelle décision. Pourtant, même dans ce cas, le montant reste relativement limité. Toutes proportions gardées, on rappellera, à titre indicatif, que l'*Aqua Marcia* coûta, en 144 av. J.-C., 180 millions de sesterces (Frontin, *Aqueducs* VII 4) et l'*Aqua Claudia*, achevé en 52 de n.è., 350 millions (Pline XXXVI 122) ; dans la première moitié du 1^{er} s., le *praetor* C. Julius Secundus fait une donation testamentaire de 2 mio. de sesterces pour des *aquae* dans la ville de Bordeaux (*CIL* XIII 96 ; cf. Burnand, 1983, 54-55) ; dans une lettre à l'Empereur Trajan, Pline le Jeune rapporte (X 37) que les gens de Nicomédie gaspillèrent près de 3.5 millions, puis à nouveau deux cent mille sesterces pour deux aqueducs, qui ne furent jamais achevés. Pour l'aqueduc d'Alexandrie de Troade, l'Empereur accorda 12 millions de deniers ; l'ouvrage finit même par coûter plus du double (Boatwright, 2000, 117). Mais cf. Malissard (1994) 302, qui note la difficulté d'évaluer le coût réel de ces constructions en raison des variations importantes de la valeur de l'argent. L'auteur montre cependant, en se basant sur des comparaisons avec d'autres travaux de génie, que les réalisations dans le domaine de l'hydraulique comptaient parmi les plus onéreuses (sur le coût des aqueducs, voir aussi Leveau, 1991, 153-154 et les récentes réflexions de Fabre *et al.*, 2006, 292-298). Le projet en faveur des Coronéens ne saurait bien sûr être comparé à ces gigantesques entreprises, dont l'exemple vise seulement à montrer ici l'importance du rôle de l'Empereur, à la fois sur le plan idéologique et financier.

¹⁰⁷⁶ Ps.-Aurel. Victor, *Epit. de Caes.* 14.4-5, affirme en effet que, « d'une activité sans bornes, il parcourut à pied toutes les provinces en précédant la troupe de ses accompagnateurs ; il restaurait toutes les cités et en augmentait l'importance grâce aux corporations. En effet, sur le modèle des légions de l'armée, il avait organisé en centuries et en cohortes les ouvriers, métreurs, architectes et tous les métiers compétents pour la construction et la décoration d'édifices » (trad. F. Festy) ; cf. Boatwright (2000) 208. Concernant Alexandre, voir *supra*, chap. VII 1.

¹⁰⁷⁷ Il arrive que certains travaux soient assumés par l'Empereur, notamment par l'intermédiaire de l'armée. Tel fut le cas par exemple pour les aqueducs de Sarmizegetusa, en Dacie, et celui de Césarée de Maurétanie (voir Boatwright, 2000, 118 ; sur le rôle de l'armée dans la constructions des aqueducs, voir Février, 1983) ; celle-ci joua également un rôle essentiel dans les travaux de drainage du lac Fucin (Leveau, 1993, 7). Fabre *et al.* (2000) 290, montrent d'ailleurs que ce type d'interventions ne se limite pas aux installations hydrauliques : « À Rome, en effet, le rôle de la *militia* n'est pas seulement de faire la guerre : c'est le corps qui est par définition au service de la collectivité et qui répond, en temps de paix, à des besoins plus larges que la défense » ; et de préciser que « ce n'est pas un trait particulier à l'époque romaine ».

2.3.2 Travaux sur le Phalaros

La seconde lettre (n° 58.4) émane elle aussi d'Hadrien, mais concerne une opération menée sur le fleuve Phalaros ; donnant suite à une requête qui lui a été adressée, l'empereur informe les Coronéens qu'il a envoyé sur place un représentant chargé de régler l'affaire :

J'ai fait savoir à Aemilius Juncus, mon excellent ami, de se rendre sur la rivière Phalaros et de faire ce qu'il jugera convenir. Informez-le de ce que vous avez dit en ma présence¹⁰⁷⁸. Aelius Dionymos, Damon, fils de Prostatéros, Autoboulos, fils d'Euphrosynos, Hermaios, fils de Théon, étaient ambassadeurs.

La mention de la dix-huitième puissance tribunicienne d'Hadrien permet de dater le document de l'année 135. Si l'absence de détails empêche de déterminer la nature exacte de la mission confiée à Aemilius Juncus, on relèvera que le personnage est connu par d'autres documents, où il est impliqué à plusieurs reprises dans des affaires à caractère foncier¹⁰⁷⁹.

Le document constitue également un terminus *ante quem* très probable pour l'acquisition par Coronée de son statut de cité libre¹⁰⁸⁰.

Une troisième lettre (n° 58.6) nous intéresse directement, qui évoque elle aussi des préoccupations en lien avec le Phalaros et dont on parvient à saisir le sens général malgré plusieurs lacunes. Il s'agit de protéger un système hydraulique récemment mis en place, en obligeant les bénéficiaires à assumer les frais d'entretien des installations¹⁰⁸¹ :

L'opération du Phalaros a eu lieu pour vous, [œuvre digne de notre] sollicitude non seulement par son utilité mais aussi par son aspect. Afin qu'elle ne subisse pas un jour de dommage par suite de négligence, il vous appartient désormais [d'en assurer la surveillance (?)] Il est juste que les propriétaires, puisqu'ils utilisent l'eau [pour – –,] entretiennent les digues et [– – –], et n'installent pas de barrière le long [des rives ?] ; non seulement on ne fera pas entrer des embarcations dans le cours d'eau, mais même pas [– – – et on y] pratiquera pas d'ouverture. Le coupable pris sur le

¹⁰⁷⁸ La formule ἐπ' ἐμοῦ paraît faire référence à l'époque où Hadrien passa en Béotie, occasion au cours de laquelle les Coronéens informèrent l'empereur de leur préoccupations.

¹⁰⁷⁹ Aemilius Juncus fut consul, puis *corrector* des cités libres (légal impérial propréteur, chargé de diverses missions, administratives et financières ; voir Plinie le Jeune, *Lettres* VIII 24). Pour les sources et leur interprétation, voir Follet (1976) 32-34, Fossey (1979) 569, n. 50, Rousset (2002) 235-236, ainsi que Hurlet (2006) 305-306.

¹⁰⁸⁰ Hurlet (2006) 305, indique en effet que le *corrector* était envoyé « en particulier auprès des cités libres ».

¹⁰⁸¹ De même, Bonneau (1993) 122, note à propos de l'Égypte que « la réelle tâche d'entretien du réseau hydraulique devait être accomplie par celui qui bénéficiait concrètement de l'eau, dont l'accès était assuré par le propriétaire, et au-delà de celui-ci par l'État ».

fait réparera lui-même le dommage causé à l'ouvrage [et en supplément] il payera à la cité une amende de mille cinq cents deniers. Portez-vous bien.

La mutilation de la pierre empêche une datation précise, les années de la titulature impériale ayant disparu¹⁰⁸². C'est pourquoi, bien que le contenu manifeste des préoccupations qui le rapproche indiscutablement de la lettre précédente, on ne peut affirmer avec une absolue certitude qu'il concerne la même entreprise.

Le Phalaros dont il est question descend du massif de l'Hélicon et se jette dans le Copaïs, après avoir traversé le territoire de Coronée (Paus. IX 34.5)¹⁰⁸³. Comme la plupart des fleuves qui aboutissent dans le bassin, le Phalaros n'était pas actif toute l'année, mais pouvait devenir torrentiel en période de crue. De ce point de vue, les mesures de protection entreprise par Hadrien ne sauraient surprendre.

La terminologie utilisée atteste que le fleuve avait été canalisé grâce à des digues (χωματα).

Parmi les points les plus remarquables, on ne manquera pas d'être frappé par l'importance accordée à l'aspect esthétique de la construction. L'utilité n'est pas tout : l'ouvrage, qui témoigne de la générosité impériale, est censé susciter chez le spectateur un sentiment d'admiration¹⁰⁸⁴.

À la différence de la lettre précédente, qui confirmait simplement l'octroi des fonds nécessaires à la réalisation des travaux, ce second document ne se contente pas d'informer : il impose des obligations. En contraignant les usagers à entretenir eux-mêmes le système hydraulique financé par l'Empereur, le texte acquiert une valeur réglementaire voire législative.

La première clause vise à prévenir la dégradation des installations, qui pourrait survenir par suite de négligence — d'oubli (λάθη), dit le texte — de la part des usagers. La prescription rappelle l'intervention d'Épaminondas sur la digue d'Akraiphia, qui avait été

¹⁰⁸² La titulature comporte le titre de *pater patriae*, qu'Hadrien ne revêt officiellement qu'en 128 (Kienast, 1996, 129). L'auteur précise cependant que celui-ci « begegnet aus Inschriften und Münzen gelegentlich schon früher » ; on ne peut donc pas l'utiliser comme critère de datation (on constate par exemple qu'il n'apparaît pas sur la lettre 58.1, qui date de 125, mais qu'il est présent sur le n° 58.2 pour la même année).

¹⁰⁸³ À en croire Plutarque (*Lys.* 29.8), un cours d'eau appelé Hoplitès aurait mêlé ses eaux aux siennes avant de déboucher dans la plaine : « certains disent que l'Hoplitès ne coule pas près d'Haliarte, mais que c'est un torrent, près de Coronée, qui se jette dans la rivière Phalaros non loin de cette ville. On l'appelait jadis Hoplias ; il porte aujourd'hui le nom d'Isomantos ». Si cette confluence a bien existé, elle ne manquait pas d'augmenter encore les risques de débordement ; sur cette question, voir Knauss (1984) 21.

¹⁰⁸⁴ Sur l'idéologie qui sous-tend la politique de construction des empereurs, voir par ex. Malissard (1994) 299-307 ; cf. Boatwright (2000) chap. I en particulier.

omise dans les travaux d'entretien¹⁰⁸⁵. Dans tout système hydraulique, la maintenance des installations constitue une préoccupation centrale, et cela toutes les époques ; il n'y a donc pas lieu de s'en étonner ici¹⁰⁸⁶.

Les bénéficiaires des mesures impériales sont qualifiés d'ἐνκεκτημένοι (l. 7), terme qui s'applique habituellement à des individus disposant d'un droit de propriété (ἐγκτησις) sur le territoire d'une cité dont ils ne sont pas les citoyens¹⁰⁸⁷. En l'occurrence, nous l'interpréterons dans un sens large, en considérant qu'il désigne simplement les « propriétaires » des terrains voisins des installations, sans que cela suppose un statut juridique particulier¹⁰⁸⁸.

Le droit d'acquisition soulève également la question du statut des terres bonifiées : si l'*enktesis* implique la pleine propriété, il est légitime de se demander à qui ces dernières appartenaient avant les travaux. La première idée qui vient à l'esprit est de penser que les zones concernées faisaient partie du territoire public de la cité¹⁰⁸⁹ : on voit mal, en effet, que l'Empereur ait pris de telles dispositions en faveur de particuliers. Dès lors, il paraît difficilement concevable que les terres nouvellement bonifiées aient pu être simplement vendues. Normalement, dans ce type d'entreprise, le territoire reste la propriété de la

¹⁰⁸⁵ Voir *supra*, chap. VI 2.

¹⁰⁸⁶ C'est également la négligence qui, rappelons-le, explique vraisemblablement la dégénérescence du système hydraulique mycénien. Sur l'importance de la maintenance dans la gestion du réseau d'irrigation égyptien, voir Bonneau (1993) 121-174.

¹⁰⁸⁷ Sur cette question, voir Pecirka (1966) ; pour des parallèles, voir Oliver (1989) 266-267. Concernant le rapport entre *enktesis* et droit de pâturage, voir Chandezon (2004) 380.

¹⁰⁸⁸ Théoriquement, des ἐνκεκτημένοι pourraient être aussi bien Grecs que Romains. En cas de litige, ce statut était susceptible de générer des difficultés (sur la question complexe des privilèges juridiques dont semblent avoir joui les Romains dans les provinces et les cités libres — la situation varie selon les lieux et les époques —, voir notamment Müller, 2002, 98, et Ferrary, 2002, 143-146 [à propos de l'Asie]). Les inscriptions attestent en effet que l'empereur est intervenu en diverses occasions pour prévenir les abus à l'égard des cités provinciales (voir par exemple la lettre envoyée par Antonin le Pieux à une cité de Macédoine en 158, qui soumet les propriétaires étrangers à l'autorité des magistrats locaux ; Oliver, 1989, n° 156). Aucune mention explicite ne permet cependant d'affirmer que dans sa lettre aux Coronéens, Hadrien applique une mesure de cette nature. La possibilité que le terme désigne des propriétaires étrangers implique de lourdes conséquences pour l'interprétation générale de la politique impériale à l'égard de la province et complique singulièrement la compréhension du document. On relèvera par ailleurs la remarque de Müller (2002) 97, n. 58, selon qui « on ne possède aucune preuve que des Italiens ou des Romains aient été possessionnés en Béotie » à cette époque. Nous laissons donc de côté cette solution, quitte à y revenir à une autre occasion, à la lumière des recherches en cours ; sur la question du for judiciaire dans la législation romaine, voir Sánchez (2007), à propos du traité conclu en 46 av. J.-C. entre Rome et les Lyciens [à paraître]. Cet aspect, pourtant essentiel, n'est pas abordé par Kehoe (2007).

¹⁰⁸⁹ Si leur situation exposée les rendait probablement impropres à la culture, celles-ci n'étaient pas immergées en permanence ; rien n'empêchait donc de s'en servir comme prairies ou comme pâturages. Les divers droits d'usage qui en résultaient constituaient d'ailleurs une source de revenus non négligeable pour les cités (concernant le statut des terres publiques, cf. Chandezon, 2003, 336-338 notamment).

communauté, qui se charge de le mettre en location¹⁰⁹⁰. Si les Coronéens adoptèrent bien cette procédure — ce que je suis porté à croire —, cela implique que l'*enktésis* ne désigne pas un droit d'acquisition en propre, mais peut-être seulement celui de prendre en location les biens de la communauté.

Revenons maintenant aux aspects pratiques de l'entreprise. Là encore, la mutilation de la pierre nous prive malheureusement des détails.

Parmi les avantages dont bénéficient les usagers figure le droit d'utiliser l'eau (l. 12-13, ἐπειδὴ καὶ χρῶνται τῷ ὕδατι). Comment comprendre cette clause ? D'emblée, on pense à l'eau qui coule dans le canal et qui alimente les propriétés riveraines¹⁰⁹¹. Or, comme la plupart des fleuves qui aboutissent dans le Copaïs, le Phalaros est un fleuve à caractère saisonnier. La lettre concerne donc une situation de crue, ou au moins une période où le cours d'eau est actif, comme le suppose l'interdiction de naviguer dans le canal. Ce n'est pas à ce moment-là, bien entendu, que le besoin en eau se faisait sentir de façon la plus impérieuse, mais seulement plus tard dans la saison, lorsque, progressivement, le fleuve s'asséchait et n'était plus en mesure de répondre aux exigences de l'agriculture. C'est pourquoi j'incline à penser que l'eau à laquelle il est fait allusion ici, pourrait aussi bien

¹⁰⁹⁰ Tel fut le cas à Ptéchai (*supra*, chap. VII 3. 2. 1) ; au lac Fucin en revanche, il est possible (mais pas assuré) que le terrain bonifié ait été cédé aux privés qui en avaient assuré le financement (sur cette question, voir Leveau, 1993, 6-8).

¹⁰⁹¹ L'eau aurait pu être prélevée grâce à des ouvertures pratiquées dans la digue, selon une technique qui est bien attestée en Égypte (Bonneau, 1993, 68-92 notamment). C'est à un tel dispositif que pourrait faire référence le *diaphragma* de la l. 16. Pourtant, si l'on suit Argoud (1993) 51-51, cette interprétation ne tient pas, puisque le terme, que l'auteur traduit par « prise d'eau », apparaît dans une clause qui semble précisément interdire le procédé. En réalité, la compréhension du mot — comme d'ailleurs celle du *phragma* de la l. 14 — ne va pas de soi. En Égypte, *diaphragma* désigne une « ouverture de canaux élaborée, comportant des portes closes par un loquet. [...] Il paraît tout à fait vraisemblable que le même dispositif était désigné hors d'Égypte par le simple *phragma* d'une inscription d'Antioche » (Bonneau, 1993, 79 [avec renvoi à Feissel, 1985, 87 ; sur cette inscription, voir texte n° 46]). Outre sa présence dans le contexte spécifique de l'hydraulique égyptienne (qui se limite au III^e s.), le terme est connu épigraphiquement dans le monde grec, notamment à Épidaure (*IG* IV² 115, l. 22 ; W. Peek, *Inscr. aus dem Asklepieion*, 1969, n° 52 A, l. 10 [διαφραγμάτα, sic!]), à Délos (Hellmann, 1992 a, 107), à Didyme (Th. Wiegand, *Didyma*, 1958, n° 30, l. 14) et à Priène (H. von Gaertringen, *Priene*, 1906, n° 99, l. 19). Dans tous les cas et quel que soit le contexte — on notera que toutes les attestations sont comprises entre l'extrême fin du IV^e et le tout début du II^e s. —, il désigne toujours une barrière, une palissade ou une cloison. Dans ces conditions — et si le terme se rapporte bien au *potamos* de la l. 15, ce qui n'est pas assuré — la traduction d'Argoud (1993) 52, par « prise d'eau dans le cours d'eau », qui suppose une ouverture, me paraît inappropriée. Bien que je n'aie trouvé aucune occurrence pour la période qui intéresse notre document, j'interpréterais plus volontiers cette *diaphragma* comme une sorte d'écluse ou de barrage, destinée à retenir l'eau dans le canal ; à moins qu'il ne désigne un dispositif visant à détourner le fleuve en amont de l'endiguement. Le fait que le mot soit utilisé au singulier incite à aller dans ce sens, alors que si l'on avait voulu parler de « prises d'eau », le pluriel aurait peut-être paru plus adapté.

faire référence à la réserve accumulée au cours de l'hiver, soit dans le canal lui-même soit dans des réservoirs prévus à cet effet¹⁰⁹².

Quoi qu'il en soit, l'utilisation de cette eau impose et justifie à elle seule la participation des usagers aux frais d'entretien des installations. Ceux-ci concernent en particulier les digues (l. 13), qui constituent un élément central, mais aussi parmi les plus fragiles du système¹⁰⁹³. On rappellera à ce propos que la réparation de la *χωμα* d'Akraiphia faisait partie des bienfaits qui, un siècle auparavant, valurent à Épaminondas d'être honoré par sa cité.

Oliver interprète la suite du texte comme une série d'interdictions destinées à éviter la dégradation (*βλάβη*, l. 17) des installations et à assurer le bon fonctionnement du système.

Il s'agit d'abord de ne pas disposer de barrières ou de clôtures (*φράγματα*), peut-être le long des rives ou sur les digues (une lacune empêche d'être affirmatif)¹⁰⁹⁴. Faute d'indications, l'objectif visé reste difficile à entrevoir¹⁰⁹⁵.

On peut également faire l'hypothèse que la phrase revêt en réalité un tour positif¹⁰⁹⁶. Dans ce cas, le texte imposerait, au contraire, d'élever des barrières. Une telle mesure pourrait s'expliquer, notamment, par la nécessité de protéger les digues. Celles-ci, en effet, étaient construites sur les terrains qu'elles avaient elles-mêmes contribué à assainir. Les activités liées à l'exploitation (culture, élevage) risquaient donc, si elles étaient pratiquées à proximité immédiate, d'endommager la construction, menaçant directement la stabilité de l'ouvrage. La présence de barrières de protection aurait permis de ménager en quelque sorte une zone de sécurité, selon un principe analogue à celui que l'on connaît pour les canalisations¹⁰⁹⁷.

¹⁰⁹² Sur ce type de dispositifs, déjà connus dans le Copaïs à l'époque mycénienne, voir *supra*, chap. V 1. Pour l'Égypte, où les canaux servaient à la fois pour la réserve et la distribution de l'eau, voir Bonneau (1993) 123.

¹⁰⁹³ On connaît, en Grèce même, plusieurs exemples de digues qui révèlent des traces de destructions accidentelles (voir *supra*, chap. VII 2, à propos de Mytikas). Sur l'importance des digues dans le réseau d'irrigation de l'Égypte, voir Bonneau (1993) 121-174, où il est significatif de constater que l'expression « travaux aux digues », *χωματικά έργα*, sert à désigner l'ensemble des travaux d'entretien ; l'auteur précise d'ailleurs que ceux-ci « sont assez élémentaires. Ce sont : le colmatage des brèches, le nettoyage des canaux et conduits, la réfection des digues. En un mot, la recherche de la solidité » (p. 123).

¹⁰⁹⁴ Concernant les difficultés d'édition et d'interprétation de ce passage, voir le texte présenté dans l'annexe épigraphique (n° 58. 6).

¹⁰⁹⁵ L'implantation de barrières sur les digues menaçait-elle la stabilité de l'ouvrage ?

¹⁰⁹⁶ A la ligne 14, le *μ* de *μνηδὲ τὰ φράγματα* est restitué. Théoriquement, il n'est pas exclu que cette clause fasse partie des obligations qui précèdent, plutôt que des interdictions qui suivent ; il s'agirait alors de modifier l'interprétation du *ηδὲ* (*η δὲ* ?), pour laquelle j'avoue ne pas avoir de proposition de rechange satisfaisante.

¹⁰⁹⁷ Voir par exemple les textes n°s 38 et 40. Sur le rôle des barrières contre les dégâts commis par le bétail, voir Chandezon (2003) 147 ; cf. l'index, s.v. « clôtures » et « dégâts ».

Le texte règle ensuite la question de la navigation fluviale, en interdisant à toute embarcation d'accéder au cours d'eau (l. 15 : ὀχήματα [...] μὴ εἰσβιβάζειν εἰς τὸν ποταμὸν)¹⁰⁹⁸. Nous avons relevé que le Phalaros n'était pas actif toute l'année, mais qu'en période de crue, son courant pouvait devenir violent. On imagine le danger que représentait, en pareille situation, la présence d'un bateau emporté par le courant à l'intérieur du canal ; il en allait de la sécurité de la digue, mais aussi, peut-être, de celle des navigateurs eux-mêmes.

Enfin, une dernière clause prescrit qu'aucun dispositif susceptible d'entraver le courant (?) ne sera installé en travers du fleuve (l. 16, μηδὲ ἐν αὐτῷ διάφραγμα ποιουμένους). Étant donné l'irrégularité des écoulements, un blocage ou une dérivation inopportune des eaux pouvait avoir des conséquences désastreuses et perturber gravement le fonctionnement du système. On comprendrait donc sans mal qu'on ait cherché à éviter ce type d'intervention, que certains usagers pouvaient être tentés de pratiquer à des fins personnelles (détournement de l'eau à son profit).

Le texte se termine par les sanctions dont feront l'objet les contrevenants : en plus de réparer les dégâts, ceux-ci seront tenus de verser à la cité une amende de mille cinq cents deniers.

La lettre nous renseigne sur les droits et les devoirs attachés aux bénéficiaires de « l'opération du Phalaros » (τοῦ Φαλαροῦ τὸ ἔργον). On aurait évidemment souhaité en savoir davantage sur l'entreprise proprement dite, dont, malheureusement, le texte ne dit mot — tel n'est pas son objectif.

La seule mention qui pourrait faire penser à un acquis récent concerne l'utilisation de l'eau. Le droit qu'il implique constitue un aspect tout à fait central du règlement, puisque c'est à lui qu'est associée la participation aux frais d'entretien du dispositif. On pourrait donc imaginer que l'ἔργον dont il est question se rapporte, par exemple, à l'édification d'un barrage ou d'un bassin d'accumulation destiné à constituer une réserve d'eau pour la période sèche. La mention du Phalaros et de digues incite cependant à l'interpréter plutôt comme une canalisation, voire une dérivation du fleuve (ce qui n'empêche pas qu'un réservoir ait pu être intégré à l'ensemble).

Quelle qu'aient été la nature exacte de ces mesures, celles-ci n'avaient pas pour objectif de coloniser de nouvelles terres, mais seulement de préserver le territoire des Coronéens des inondations saisonnières. On ne saurait donc interpréter ce document comme la

¹⁰⁹⁸ La navigation fluviale se pratiquait déjà dans le Copaïs à l'époque mycénienne ; voir à ce sujet Knauss *et al.* (1984) 227-231.

manifestation de la part d'Hadrien d'une politique globale de drainage et de bonification du Copaïs.

Reste à comprendre la manière dont s'organisent exactement les différents éléments du « dossier du Phalaros ». De ce point de vue, l'agencement des inscriptions sur la pierre ne nous aide guère. D'après Oliver :

- 1) La disposition des textes sur les différents blocs « seems to be by subjects », mais « within each series the order need not be chronological »¹⁰⁹⁹.
- 2) L'invocation à la Bonne Fortune « may indicate the begining of a series of documents »¹¹⁰⁰. La formule permettrait donc de distinguer visuellement sur la pierre les différentes affaires évoquées, facilitant ainsi la lecture.

Si l'on accepte ces deux postulats, on doit en conclure que les deux lettres relatives au Phalaros concernent deux affaires tout à fait distinctes, puisque, d'après la reconstitution de l'ordre des blocs proposée par ce savant (**pl. 51**), le documents réglementant l'entretien des installations hydraulique (n° 58.6 = Oliver n° 110), qui ne comporte aucune invocation¹¹⁰¹, précède la lettre annonçant l'intervention d'Æmilius Juncus, qui elle est accompagnée de la formule à la Bonne Fortune (58.4 = Oliver n° 112).

Hadrien serait ainsi intervenu à deux reprises (au moins) pour régler des problèmes liés au Phalaros pendant son principat ; à moins que des travaux d'aménagements du fleuve n'aient engendré des conflits qui justifiaient par la suite l'envoi du représentant impérial. L'explication n'a, en soi, rien d'in vraisemblable.

Une autre solution me paraît cependant possible, qui, tout en tenant compte des observations d'Oliver, présente l'avantage de réunir les deux textes et permet de proposer une interprétation à la fois cohérente et simplifiée. Il s'agit de considérer l'entreprise du Phalaros non comme un antécédant à l'intervention de Juncus, mais au contraire comme sa conséquence immédiate.

La démarche implique d'inverser les blocs II et III d'Oliver (**pl. 51**) : or, *a priori*, rien ne l'interdit.

On peut très bien envisager, en effet, que la lettre gravée en tête du bloc III d'Oliver (= notre 58. 3) — dont le début manque — soit en réalité la fin de la lettre 58. 2 du bloc I

¹⁰⁹⁹ Oliver (1989) 260.

¹¹⁰⁰ Oliver (1989) 260.

¹¹⁰¹ Celle-ci figurait peut-être plus haut dans le texte, dans une partie aujourd'hui disparue (ce qui impliquerait la présence d'au moins un bloc supplémentaire entre les blocs I et II d'Oliver). Par ailleurs, il faudrait être certain que l'invocation était utilisée de manière systématique, ce qui actuellement reste impossible à déterminer.

(= Oliver n° 109, dont la fin manque précisément). Le lien établi par lui entre son n° 2 (notre 58. 2) et son n° 3 (notre 58. 5) ne me paraît nullement contraignant¹¹⁰².

Si l'on accepte cette reconstitution, il faut admettre qu'au moins un bloc disparu venait s'insérer entre les nouveaux blocs II et III, puisque nous avons la fin de la lettre 58.4, alors qu'il manque le début de 58. 5¹¹⁰³.

Si l'envoi d'Æmilius Juncus marque bien le début d'une affaire¹¹⁰⁴, il est tentant de proposer une reconstitution théorique, selon la procédure suivante :

1) Les gens de Coronée adressent une requête officielle à l'Empereur, en lui demandant une aide financière pour des travaux destinés à protéger leur territoire des débordements du Phalaros.

2) Hadrien leur répond en envoyant sur place Aemilius Juncus, avec pour mission de juger *de visu* de la situation et des besoins (lettre n° 58.4).

3) Après avoir pris connaissance du rapport de ce dernier, l'Empereur débloque les fonds et accomplit les travaux.

4) Enfin, Hadrien établit une réglementation sur les droits et les devoirs des usagers (lettre 58.6), sans qu'il soit possible de dire si la démarche résulte d'une nouvelle requête des Coronéens.

Ce schéma présente l'avantage d'offrir une vision cohérente du dossier relatif aux aménagements du Phalaros, sans qu'on ait à manipuler ou à forcer l'interprétation des documents. Si elle est exacte, elle implique que les travaux eurent lieu après 135, date de la mission d'Æ. Juncus.

¹¹⁰² Oliver (1989) 265, affirme seulement à propos de la lettre n° 2 du bloc I que « a continuation of this epistle would seem to appear on another block, which then becomes block II ». Il n'est pas exclu que le bloc I ait été suivi par un ou plusieurs blocs aujourd'hui disparus.

¹¹⁰³ Le lien entre ce dernier document, qui évoque la fourniture de vin des soldats, et les opérations du Phalaros n'est guère aisé à établir. Les travaux sur le fleuve impliquèrent-ils l'intervention de l'armée, comme c'était parfois le cas dans ce type d'entreprise ? Seule la découverte des blocs perdus permettra de conforter éventuellement l'hypothèse.

¹¹⁰⁴ On pourrait objecter que l'entrée en matière reste bien allusive — la lettre suppose en effet plusieurs étapes antérieures dont on ne sait rien ; il en va de même pour le document 58. 1. Rappelons cependant que l'objectif des Coronéens consistait à replacer les privilèges octroyés à leur cité dans une tradition destinée à les légitimer, en publiant les principales décisions émises en leur faveur par les empereurs ; il ne s'agissait nullement d'exposer l'entier des affaires traitées.

2.3.3 Conflits territoriaux

Parmi les lettres envoyées aux Coronéens, quatre évoquent des disputes territoriales, soit avec Thisbé (n^{os} 58.7, 8 et 10)¹¹⁰⁵ soit avec Orchomène (n^o 58.3).

La situation géographique de Thisbé, sur le golfe de Corinthe, implique que l'affaire qui la concerne porte très probablement sur une zone de montagne située quelque part dans l'Hélicon¹¹⁰⁶ et ne touche pas la plaine du Copais. C'est pourquoi, indépendamment de son intérêt, nous la laissons de côté ici, quitte à y revenir ailleurs.

Il convient en revanche de s'arrêter sur la lettre qui concerne Orchomène, car elle nous touche plus directement. Elle dit :

[...] informez-le aussi à propos des [— —] qui concernent les Orchoméniens. Car il ne commencera pas le travail qui les concerne avant de s'être auparavant assuré que rien de nuisible ne puisse vous arriver. Si les Orchoméniens ne respectent pas mes décisions à propos des taxes, adressez-vous au proconsul, le distingue¹¹⁰⁷ Calpurnius Longus ; il les obligera à ne pas détourner la taxe à leur profit [et à agir] conformément à ce que j'ai décidé. Je lui ai également envoyé une copie de votre décret¹¹⁰⁸.

Zoilos était ambassadeur, donnez-lui une provision de route s'il n'a pas offert [d'intervenir] gratuitement. Portez-vous bien.

Le début du texte n'est pas conservé, de sorte que le nom de l'Empereur qui est à l'origine du courrier reste inconnu¹¹⁰⁹. Quant à l'identité des destinataires, dont le nom figurait nécessairement dans la formule de salut, elle ne laisse aucun doute : la présence même de la lettre sur le bloc témoigne qu'il s'agit des Coronéens.

¹¹⁰⁵ Les documents sont gravés sur deux blocs distincts, mais le texte n^o 8, qui commence sur l'un et se prolonge sur l'autre, assure le rapprochement.

¹¹⁰⁶ Cette frontière est attestée par Plut., *Hist. d'amour* III. 4 [775 A] ; pour la topographie, voir Burn (1949) 316-318 en particulier. Sur les conflits liés aux zones de montagne, voir Chandezon (2003) 331-343, qui montre bien que ceux-ci n'ont rien d'exceptionnel ; l'auteur précise d'ailleurs que « généralement, on considère [...] les bergers comme facteurs de rivalités territoriales et comme responsables de conflits » (p. 91).

¹¹⁰⁷ Titre honorifique traduisant le terme latin *egregius*. Sur l'emploi de ce terme et sa signification, voir par ex. Lassère, *Manuel II* (2005) 677.

¹¹⁰⁸ C'est-à-dire la requête adressée à l'Empereur sur décision de l'Assemblée. Cette phrase est malencontreusement omise dans la traduction de Oliver (1989) 267.

¹¹⁰⁹ Fossey (1981) 16, datait le document vers le milieu du II^e s., l'attribuant « peut-être au règne d'Antonin le Pieux ». D'après Oliver (1989) 267, « this epistle, which follows the epistles of Hadrian on Blocks I and II and precedes another epistle of Hadrian on Block III, is probably an epistle of Hadrian, though the date is not fixed by a chronological order of documents ».

L'objet de la missive consiste à régler une dispute relative au prélèvement manifestement injustifié d'une taxe (τέλος) de la part des Orchoméniens aux dépens des Coronéens¹¹¹⁰. Il est question d'un travail (ἔργον) — celui-ci reste malheureusement énigmatique —, qui devra être réalisé chez les Orchoméniens, mais seulement une fois le conflit résolu, et à la condition que les Coronéens ne subissent aucun préjudice¹¹¹¹. L'empereur charge ces derniers d'expliquer la situation au responsable de l'opération. En cas de difficultés, ceux-ci feront appel au proconsul, qui forcera les Orchoméniens à respecter les prescriptions impériales¹¹¹².

Tout le problème consiste à localiser et à déterminer la nature du mystérieux *ergon*. Oliver estime que le terme fait référence à une entreprise d'ingénierie, par analogie avec l'*ergon* du Phalaros de notre troisième document. Le document concernerait donc des terres situées (au moins en partie) dans la plaine¹¹¹³.

On relèvera cependant que si le mot *ergon* désigne bien un « travail », son sens très général ne permet pas de tirer une conclusion sur la nature de l'action ou de la construction qu'il sert à qualifier ici. Théoriquement, on pourrait aussi bien admettre que l'ensemble du document se rapporte à un conflit pour des terres sises hors du bassin et que l'*ergon* désigne tout autre chose qu'une construction hydraulique.

La localisation de l'entreprise est-elle possible et permet-elle de se prononcer en faveur de l'une ou l'autre hypothèse ?

¹¹¹⁰ Oliver (1989) 268 établit le rapprochement avec le fragment très mutilé IG VII 2882, également découvert dans l'église de Pontza et qui, selon lui, aurait pris place entre la fin du bloc II et le début du bloc III. Le texte dit : ---] ὧν ἐπείσται[λα| ---]ων γενέσθαι καὶ τὰ ν[---] τῇ ὑμῶν πόλει] καὶ τῇ Κορωνέων ἐδή[λωσα. Dittenberger rapprochait déjà ce fragment des lettres 8-10, qu'il connaissait déjà (IG VII 2870), pensant qu'il se rapportait à une dispute avec Thisbé (ce qui justifiait la restitution [τέ Θισβέων πόλει] à la l. 3). Oliver ne fournit malheureusement aucun argument pour soutenir son opinion, se contentant d'affirmer que « it is better to connect [the fragment] with the controversy between Coronea and Orchomenus ».

¹¹¹¹ La nature du travail réalisé aurait éventuellement pu être déterminée si l'on avait su à quoi se réfère le τῶν de la l. 1, dont le sujet a malheureusement disparu. On notera que cet *ergon* touchait peut-être aussi les Coronéens (à la l. 2, en effet, on juge bon de préciser à propos des Orchoméniens qu'il s'agit de τό ἐκείνων ἔργον [je souligne], c'est-à-dire « le travail qui les concerne eux », comme s'il s'opposait à τό τούτων ἔργον, qui toucherait les Coronéens). Ici bien sûr, seuls les Orchoméniens sont l'objet de mesures, pour n'avoir pas respecté les décisions impériales.

¹¹¹² Sur Calpurnius Longus, voir Oliver (1989) 268.

¹¹¹³ L'auteur considère que la lettre règle en réalité deux problèmes tout à fait distincts : « the epistle deals first with an engineering project [l. 1-3] and secondly with a controversy between Coronea and Orchomenus concerning dues which the Orchomenians have tried to levy on the Coroneans and which the emperor has forbidden [ll. 3-7] » (Oliver, 1989, p. 267). Il n'est pas certain, cependant, que les Orchoméniens aient tenté d'imposer des taxes aux Coronéens (le verbe παρεκλέγω signifie « détourner frauduleusement à son profit », mais aussi, plus généralement, « ramasser », « amasser ») ; peut-être les percevaient-ils seulement à leur place.

L'affaire opposant les Coronéens aux Thisbéens m'a d'abord amené à me demander si notre document ne pourrait pas se rapporter, lui aussi, à une zone de montagne. Cette solution me paraît pourtant devoir être rejetée, et cela pour une raison fort simple : c'est que Coronée et Orchomène ne pouvaient pas avoir de frontière commune dans la montagne, leurs territoires étant séparées par ceux de Chéronée et de Lébadée¹¹¹⁴ (pl. 3 et 43).

Il en allait, en revanche, tout autrement dans le bassin, puisque la fameuse plaine Hippias, symbole de la richesse d'Orchomène¹¹¹⁵, jouxtait précisément, au sud, le territoire de Coronée¹¹¹⁶. Le secteur avait une importance capitale du point de vue hydrologique, puisque c'est là que se faisait la jonction entre le bras secondaire du Céphise et l'Hercyne. Des travaux destinés à la régulation des fleuves dans cette région n'auraient donc rien pour surprendre.

Précisons aussi que des terres situées dans un voisinage aussi sensible — qui consistaient probablement en prairies plus ou moins marécageuses selon les saisons — devaient être régulièrement inondées en période de crue. Ce caractère mouvant excluait d'implanter des bornes ou tout autre marque de frontière, une situation qui ne pouvait manquer de favoriser les conflits¹¹¹⁷. Une localisation de l'*ergon* à cet endroit donnerait donc tout son sens à la dispute évoquée dans la missive impériale.

Si l'hypothèse est exacte — rappelons que c'est déjà dans ce secteur vital que H. Kalcyk situait l'intervention d'Hadrien mentionnée dans la lettre 58. 1 — la tentation est forte d'interpréter effectivement le fameux *ergon* comme une construction à vocation hydraulique.

La clause garantissant aux Coronéens leur sécurité pourrait alors être interprétée comme une mesure destinée à parer la menace que représentait une modification des cours d'eau en amont de leur territoire, dans une partie de la plaine qui échappait à leur contrôle. Une telle opération risquait en effet d'avoir pour eux des conséquences désastreuses¹¹¹⁸.

¹¹¹⁴ Voir en particulier les cartes dressées par Fossey (1988) 322 et 342 (fig. 44 et 46).

¹¹¹⁵ Voir *supra*, chap. V 1.

¹¹¹⁶ Fossey (1988) 497-501 discutant de la difficulté d'établir les frontières territoriales dans cette partie du bassin, admet que « there are at least good reasons for supposing that Orkhomenos and Koroneia had a common boundary » (p. 499). Se fondant sur la présence d'une borne, l'auteur estime que la limite pourrait avoir été le fleuve Hercyne, dont le lit en partie corrigé constituerait l'*ergon* de l'inscription.

¹¹¹⁷ Comme le souligne Giovannini (2007) 165-166, parmi les conflits entre États, ceux qui concernent les frontières « sont de très loin les plus fréquents » ; lorsqu'ils touchent la possession d'un territoire ou de ressources naturelles, ceux-ci peuvent se prolonger pendant des siècles. Les litiges de bornage n'ont donc, en soi, rien d'exceptionnels ; on en connaît à toutes les époques. Il est intéressant de relever à ce propos que la question des terres alluviales constitue l'un des aspects traités au I^{er} s. de n.è. par Frontin dans sont traité *De controversiis*, 9 ; cf. à ce sujet Dilke (1995) 113-117.

¹¹¹⁸ Une dérivation du Céphise par exemple, dont le bras secondaire longeait le côté est de la plaine Hippias, risquait d'inonder les terres situées au sud.

Ainsi, malgré l'état fragmentaire de la lettre et les incertitudes qui subsistent, on peut proposer le scénario suivant :

- 1) Afin de limiter les risques d'inondation de leur territoire, les Orchoméniens envisagent des travaux sur le bras secondaire du Céphise ou au sud de l'Hippia.
- 2) Ils adressent une requête officielle à l'Empereur, qui accepte de soutenir financièrement le projet.
- 3) Conscients des risques qu'ils encourent, les Coronéens lui font part de leur inquiétude, à quoi l'Empereur répond en fournissant les garanties de sécurité dont témoigne notre lettre.

Si cette reconstitution donne une certaine cohérence au document, on ne saurait définitivement écarter la possibilité émise plus haut que le terme *ergon* désigne autre chose qu'un ouvrage à caractère hydraulique. On pourrait penser par exemple, à une opération d'arpentage et de délimitation des terres, comme dans l'affaire de Thisbé. Celle-ci trouverait en effet tout son sens dans une région où la confluence des deux fleuves favorisait indiscutablement le brouillage des frontières¹¹¹⁹.

Il faut dire enfin un mot de la question des taxes, qui prolonge la lettre. Bien que leur nature reste difficile à déterminer, plusieurs hypothèses demeurent plausibles¹¹²⁰. Dans le contexte agricole et pastoral, on pense volontiers à des droits d'usage, en particulier de pâturage (*ennomion*), ou à des droits de passage¹¹²¹. Il est possible que les Orchoméniens, profitant du flou territorial qui régnait aux abords des fleuves, prélevaient abusivement des taxes au détriment des Coronéens, sur un domaine public qu'ils considéraient leur appartenir¹¹²². Si notre interprétation reste hypothétique, elle présente au moins l'avantage de rendre à ce document l'unité de contenu que lui refusait Oliver.

Après avoir cerné la nature des travaux accomplis, il s'agit de replacer l'ensemble de ces documents dans le contexte général de l'histoire agraire du Copaïs. Auparavant, il convient de brosser un rapide portrait d'Hadrien dans ses rapports avec la Grèce, de manière à

¹¹¹⁹ La situation rappelle celle de l'Achéloös (cf. *supra*, texte n° 7) ou du Méandre (cf. Chandezon, 2003, n° 56 notamment).

¹¹²⁰ Pour Oliver (1989) 267, « the dues may have been import/export taxes, but it is not stated ».

¹¹²¹ Sur cette question, voir Chandezon (2003) 41-45 (à propos des pâturages d'Orchomène), 309-330 (sur la fiscalité liée au bétail) et 351-389 (sur l'*ennomion* ou droit de pâturage). On relèvera qu'il est précisément question d'*ennomion* dans le conflit qui oppose les Coronéens aux Thisbéens (cf. lettre n° 10, l. 7). L'idée d'un droit de passage me paraît également envisageable. Divers témoignages attestent qu'au XIX^e s. encore, les routes utilisées pour traverser le Copaïs pendant l'été n'étaient plus accessibles en période de hautes eaux et qu'elles étaient remplacées par des chemins d'hiver (cf. Knauss *et al.*, 1984, 77 et 90). Peut-être est-ce ce contexte qu'il faut replacer les taxes indûment perçues par les Orchoméniens.

¹¹²² Il pouvait s'agir, par exemple, de terres publiques, pour lesquelles les deux cités bénéficiaient d'un droit d'usage commun, soit de possessions franches de taxes par convention, etc.

pouvoir apprécier l'importance de son intervention au sein de la politique pratiquée à l'égard des provinces.

2.4 Ampleur et impact de l'intervention impériale : essai d'interprétation.

*Hadrien en Grèce*¹¹²³

Les sources relatives au règne d'Hadrien sont peu nombreuses¹¹²⁴. Si toutes s'accordent pour dire l'exceptionnelle libéralité dont celui-ci fit preuve à l'égard des cités de l'Empire¹¹²⁵, elles restent souvent imprécises sur le détail de son expression matérielle¹¹²⁶.

Cette réputation est cependant confirmée grâce à l'archéologie, dont les nombreux témoignages révèlent une volonté évidente de manifester aussi visiblement que possible la grandeur de la générosité impériale. La province d'Achaïe, berceau d'une culture chère à Hadrien, profita largement de ses bienfaits¹¹²⁷.

Celui-ci fit plusieurs séjours en Grèce au cours de son règne¹¹²⁸. Si les sources permettent de dater assez précisément les voyages, les endroits qu'il visita et les mesures qui furent prises au cours de chaque déplacement restent en revanche plus difficile à déterminer.

¹¹²³ Sur cette question, voir notamment Boatwright (2000) et Fraser (2006).

¹¹²⁴ Nous ne disposons pour son règne d'aucun récit suivi. Le récit de Dion Cassius n'est connu pour cette période qu'à travers le résumé tardif de Xiphilinos (XI^e). La somme d'informations la plus complète se trouve dans la biographie de *Histoire Auguste*, qui fut rédigée au IV^e s. On possède pour la même époque un résumé appelé *Epitome de Caesaribus*, oeuvre d'un auteur anonyme (IV^e s.) continuateur d'Aurelius Victor. On y ajoutera divers passages d'auteurs comme Pausanias (II^e s.), Aulu-Gelle (II^e s.), Arrien (II^e s.), Fronton (II^e s.) ou encore Philostrate (III^e s.). Pour la question des sources, voir Boatwright (2000) 18-35.

¹¹²⁵ Boatwright (2000) 12, affirme ainsi que « no Roman emperor devoted as much personal attention to cities throughout the empire as did Hadrian, except perhaps Augustus himself ». L'auteur recense, pour les vingt et un ans du règne, plus de cent trente cités ayant bénéficié des largesses de l'Empereur (p. 15). Si l'activité de construction fleurit donc indiscutablement sous Hadrien, Fraser (2006) 159, relève cependant, à propos des provinces de l'est, le nombre très restreint d'édifices attribuables avec certitude à l'Empereur en personne.

¹¹²⁶ Aucune d'elles ne fournit une liste de bienfaits accordés aux cités. On ne saurait s'en étonner, si, comme l'indique Boatwright, 2000, 19, la vie municipale ne mérite pas qu'on s'y attarde, au vu du peu d'intérêt qu'elle présente pour les choses politique, morales ou militaires, qui constituent la véritable essence de l'histoire ; une telle attitude expliquerait le désintérêt des sources littéraires pour les problèmes locaux tels qu'on les rencontre dans le dossier de Coronée, alors même que la documentation épigraphique témoigne, à l'inverse, de leur importance au sein de la politique impériale.

¹¹²⁷ Sur cette question, voir notamment Boatwright (2000) et Fraser (2006).

¹¹²⁸ L'Empereur arrive à Athènes à l'automne 124, où il passe l'hiver ; il y reviendra à l'automne 128 et à nouveau à l'hiver 131/2. Sur cette question, voir Halfmann (1986) 188-210 ; concernant la Grèce et Athènes en particulier, Geagan (1979) 389-399 et Follet (1976) 107-135.

Ainsi se pose la question de savoir si Hadrien passa à Coronée ou si la cité profita seulement de sa présence dans la région pour transmettre sa requête¹¹²⁹. On peut sur ce point affirmer avec une quasi certitude que l'empereur traversa personnellement la plaine béotienne : dès le printemps 125 en effet, venant d'Athènes où il avait passé l'hiver, il se rendit à Delphes¹¹³⁰ ; quelle que soit la route qu'il emprunta — celle qui venait de Thèbes ou celle qui passait par l'Hélicon — il fut contraint, à un moment ou à un autre, de longer la rive sud du Copaïs, qui constituait le seul passage possible en direction de la Phocide¹¹³¹.

Concernant les questions agraires qui nous intéressent, l'information reste cependant très lacunaire. Si quelques documents attestent que l'administration des terres faisait partie des principales préoccupations de l'Empereur — comme en témoigne par exemple, pour l'Afrique, la loi dite *Lex Hadriana de rudibus agris*, favorisant la récupération des terres en friche et l'exploitations des zones incultes¹¹³² —, les moyens mis en œuvre restent mal connus. Lorsque nous avons la chance de bénéficier d'informations un peu plus précises, elles concernent presque exclusivement des actions menée en contexte urbain, reléguant comme toujours la campagne aux oubliettes de l'histoire. Cette situation n'en donne que plus de valeur aux sources épigraphiques en général, et aux lettres de Coronée en particulier.

Parmi les générosités accordées aux cités, l'activité architecturale occupe une place essentielle, puisqu'on ne compte pas moins de vingt et un projets de génie, dont sept dans la seule province d'Achaïe¹¹³³. Il est intéressant de constater que presque tous témoignent de préoccupations liées à la gestion de l'eau¹¹³⁴. Dans un tel contexte, on n'est guère surpris de l'attention accordée aux soucis des Coronéens¹¹³⁵.

¹¹²⁹ L'itinéraire exact n'est pas assuré dans le détail ; sur cette question, voir Halfmann (1986) 202-203 et le tableau synoptique, 191-192.

¹¹³⁰ Deux lettres adressées par Hadrien aux Amphictions et aux Delphiens datent de cette même année 125, signe d'une intense activité administrative de l'empereur au cours de son séjour en Grèce centrale ; sur ces documents, voir Lefèvre (2002), n^{os} 152 et 152 bis ; cf. *id.* (2001) et Sánchez (2001) 432-436.

¹¹³¹ Knoepfler (2006) 17, n. 46, relève que « sa présence n'est assurée ou très probable que dans un petit nombre de cités de Béotie (Platéas, Thespies, Thèbes, Lébadée) ».

¹¹³² Elle est connue par un règlement d'application découvert à Aïn-el-Djemala (voir Carcopino, 1906 ; trad. partielle chez Charles-Picard – Rougé, 1969, 218) ; cf. Kehoe (1988) 5, 22-23 et 55-63 ; Duncan-Jones (1990) 66, Birley (1997) 208-209 et n. 10, ainsi que Kehoe (2007) 59-62. Sur la question de l'agriculture en Afrique, voir plus spécialement Lassère (1977) 295-312 et Picard (1990) 62-75.

¹¹³³ Boatwright (2000) 108, arrive à un total de quatre vingt dix interventions dans cinquante cinq cités (cf. le tableau dressé par l'auteur aux pp. 109-111 de son ouvrage. Pour les aspects quantitatifs de la question, voir Duncan-Jones (1990) 66-67 notamment.

¹¹³⁴ Outre les mesures entreprise au Copaïs, ils consistent en aqueducs et nymphées (Athènes, Argos, Corinthe), mais aussi en pont (Athènes) ou en route (Mégare). La même constatation pourrait être faite à propos des travaux entrepris en Italie et dans les autres provinces. Denys d'Halicarnasse exprime bien l'esprit qui préside à ces constructions : « Pour ma part, je compte au nombre des trois équipements les plus somptueux de Rome, par lesquels se manifeste au premier chef la grandeur de son empire, les adductions

Sur le plan technique, on ne manquera pas d'établir le rapprochement entre les travaux accomplis dans le Copaïs et l'une des plus célèbres entreprises menées sur sol italien : l'assèchement du lac Fucin¹¹³⁶. Dans les deux cas, l'objectif était le même : gagner des terres à l'agriculture. Bien qu'Hadrien ne soit pas le concepteur du projet du Fucin — il fut réalisé sous Claude¹¹³⁷ —, on sait par l'*Histoire Auguste* (XXII 12) que celui-ci intervint pour améliorer la capacité de drainage des installations (*Fucinum lacum emisit*), dont les insuffisances avaient été révélées dès la première mise en service (Tac. XII 57)¹¹³⁸. L'empereur avait ainsi à résoudre, à Rome même, des problèmes identiques à ceux que rencontraient les Coronéens dans la lointaine Béotie. C'est donc à un homme d'expérience, sans doute parfaitement conscient de la situation et de l'urgence des besoins, que ces derniers adressent leur requête. Ainsi s'explique peut-être aussi la rapidité de sa réponse.

d'eau (τάς ὑδάτων ἀγωγὰς), les pavages des rues et les ouvrages souterrains (τάς ὑπονόμων ἐργασίας), en fondant mon opinion non seulement sur l'utilité de l'équipement, [...] mais aussi sur l'importance considérable des dépenses [...] » (*Ant. Rom.* III 67. 5). Ainsi, comme le dit Boatwright (2000) 112-113, « engineering projects were often judged the most magnificent of Roman works and the greatest demonstration of Roman might [...]. Technical prowess was considered to reflect the majesty and grandeur of the Roman empire, as well as to validate the emperor's ascendancy over nature. The vast scope of most imperial engineering projects reinforced the emperor's position as the ultimate benefactor ».

¹¹³⁵ La sollicitude d'Hadrien pourrait cependant avoir une origine plus profonde. Parmi les cités du Copaïs, Coronée se distingue en effet à plus d'un titre : non seulement elle occupe une position géographique déterminante sur la route de Phocide, mais elle jouit également d'un prestige particulier, puisque la cité abrite l'Itônion, sanctuaire fédéral et lieu de réunion des Béotiens (Strab. IX 2. 29 ; Paus. IX 34. 1). Bien que sa localisation reste controversée, il est significatif de relever que Pausanias (IX 34. 5) note une proximité immédiate avec le Phalaros : « si du Laphystion on descend en direction du sanctuaire d'Athéna *Itônia*, on rencontre la rivière Phalaros, qui se jette dans le lac Képhisis ». Selon D. Knoepfler, il n'est pas exclu que les travaux entrepris pour stabiliser le fleuve témoignent de la sollicitude particulière d'Hadrien en faveur de la confédération béotienne. Une telle action s'inscrirait parfaitement dans le contexte de la politique menée par l'empereur à l'égard des *koina* d'Achaïe, qui, en 131/2, aboutira à la fondation du Panhellenion (sur cette question, voir par exemple Thériault, 1996, 110-111 notamment).

¹¹³⁶ Les deux plaines se ressemblent sur le plan géologique : elles forment une dépression de type karstique et obéissent à un régime hydrologique analogue. La superficie du lac Fucin atteignait 155 km² environ avant le drainage du XIX^e s. (Leveau, 1993, 5), pour environ 240 km² au Copaïs (*supra*, chap. V 1). La profondeur des deux lacs variait beaucoup en fonction des endroits et des saisons ; elle pouvait atteindre 22 m dans les Abruzzes, alors qu'elle ne dépassait pas 2.5 m en Béotie.

¹¹³⁷ Le projet remontait à César, mais ne fut réalisé qu'en 52. Sur cette question et les références afférentes, voir Leveau (1993) et Grewe (1998) ; pour les aspects techniques du drainage moderne, cf. Brisse – de Rotrou (1876).

¹¹³⁸ Divers témoignages attestent que les problèmes subsistaient. En 116 par exemple, des *possessores* remercient Trajan d'avoir contribué à récupérer des terres inondées (*CIL* IX 3915), attestant d'une remontée des eaux dans le bassin. C'est à tort, en revanche, que Leveau rattache au règne d'Hadrien le témoignage de Iulius Obsequens (*Livre des prodiges* 24), relatif à une inondation de la plaine, en le datant par erreur de 137 ap. J.-C., alors qu'il remonte en réalité à 137 av. J.-C. (*ab urbe condita* 617). D'après S. d'Amato [allégué par Leveau, 1993, 8], les travaux d'Hadrien auraient permis de gagner 30 km² supplémentaire sur le lac (soit 80 km² au total), limitant la surface aquatique à 60 km² (pour 90 km² précédemment).

Bilan

A priori, les lettres de Coronée pourraient fournir la preuve qu'au II^e s., la plaine était asséchée et qu'elle était l'objet d'une mise en culture à grande échelle, comme cela avait été le cas autrefois. Dans ce cas, les interventions d'Hadrien et de ses successeurs doivent être interprétées comme des mesures destinées à améliorer ou à remettre en état les installations existantes.

Cependant, s'il paraît indiscutable que des travaux d'assainissement ont été entreprise dans le Copais à partir de l'époque protohistorique, on a vu que leur destin au cours des siècles se révélait malaisé, voire impossible à établir. Un bilan s'impose donc, si l'on veut prendre toute la mesure de l'action impériale¹¹³⁹.

Quelques observations incitent d'emblée à relativiser l'ampleur de ces générosités.

Un premier point, en effet, doit être souligné : c'est la multiplicité des facteurs qui conditionnent les actions d'Hadrien. En effet, celles-ci ne doivent pas être perçues, pour la Grèce en particulier, comme la pure manifestation d'un philhellénisme personnel (par ailleurs indéniable), mais aussi comme le résultat d'une idéologie liée à la nécessité, pour les empereurs en général, de maintenir la sécurité et la cohésion de l'Empire¹¹⁴⁰.

Deuxièmement, on ne saurait non plus négliger le rôle majeur non seulement des représentants officiels de l'empereur, mais aussi des acteurs privés dans le succès de la politique municipale (notamment à travers les liturgies ou les contributions volontaires, favorisées par un esprit entretenu de la compétition)¹¹⁴¹. Dans le dossier qui nous concerne, on notera par exemple la présence, parmi les ambassadeurs, d'un certain Aelius Dionymos, qui officie en 135 sous Hadrien (**lettre 58.6**), puis à nouveau en 161 sous Marc-Aurèle et Lucius Verus (**lettre 58.11**) ; un Zoïlos, fils de Dionymos, apparaît également dans la **lettre 58.5**, qui reste malheureusement non datée.

¹¹³⁹ Boatwright (2000) 115, y voit peut-être, du point de vue idéologique, la volonté d'Hadrien de renouer avec le passé, comme c'est le cas avec l'achèvement de l'Olympieion d'Athènes. La présence de l'Itonion a-t-elle joué un rôle dans l'intérêt porté par Hadrien à la cité de Coronée ? Il est bien difficile de le dire. On notera en tout cas le fait significatif que la majorité des entreprises de génie ou d'architecture furent réalisées dans des cités qui se distinguent par un passé glorieux (*ibid.*, 208-209).

¹¹⁴⁰ L'*Histoire Auguste* V 1, précise en effet qu'« une fois parvenu à l'Empire, (...) tous ses efforts tendirent à maintenir la paix sur terre ». Sur cette question, voir Boatwright (2000) 3-17 et 204-209 ; selon elle, « his benefactions, and their fame, decidedly helped to persuade Rome's provincials to cooperate with the ruling power » (p. 6) ; à propos des bienfaits accordés aux cités, elle précise que « their existence and repetition reveal that imperial patronage was intrinsic to the endurance of the empire » (p. 7). Sur cet aspect de l'idéologie impériale, voir aussi l'introduction de Fraser (2006) 1-12.

¹¹⁴¹ Sur la question de l'évergétisme impérial et de la maîtrise de l'eau comme symbole de puissance, voir par ex. Malissard (1994) 304-307 ; sur l'importance des particuliers dans la réalisation de travaux hydrauliques, cf. Burnand (1983) 67-71 en particulier.

Ces personnages attestent le rôle manifestement prépondérant d'une même famille, dont on peut supposer qu'elle faisait partie des élites municipales assurant le lien entre l'Empereur et la cité, chacun y trouvant son propre avantage¹¹⁴².

Enfin, cette évaluation des bienfaits impériaux doit tenir compte aussi de l'origine de la richesse de l'État, qui provient avant tout des sujets et des citoyens eux-mêmes. La coopération qui fondait le rapport de l'Empereur avec les cités reposait donc en quelque sorte sur un échange de bons procédés, sans lequel une telle politique n'aurait sans doute jamais fonctionné. Concluons.

Les différents documents examinés attestent qu'à l'époque impériale, le Copais fut l'objet d'un certain nombre de mesures destinées à améliorer la situation des écoulements, mais que celles-ci restèrent limitées et ponctuelles. Aucun indice, qu'il soit de nature littéraire, épigraphique ou archéologique, ne permet en effet de supposer l'existence d'une politique globale de gestion des eaux à l'échelle de la plaine.

Une chose est claire : lorsque, au II^e siècle, Pausanias arrive dans la partie nord-est du lac pour se rendre à Copai, il se déplace en bateau¹¹⁴³. Cette indication atteste que le Périégète a vu le bassin pendant une période de hautes eaux, et surtout qu'aucun système de drainage ne fonctionnait à cet endroit¹¹⁴⁴. La zone, qui était, rappelons-le, la plus exposée aux inondations, avait donc retrouvé sa fonction originelle : elle servait à nouveau de bassin d'accumulation naturel, avant que les eaux ne soient absorbées par les catavothres.

Cette situation n'implique nullement que le lac recouvrait l'ensemble de la plaine. Divers dispositifs destinés à protéger les terres — les lettres de Coronée en témoignent — existaient dans certains secteurs, notamment à l'ouest et au sud du lac¹¹⁴⁵.

On notera également l'apport des prospections de surface, qui semblent indiquer un recul massif de l'habitat dans le Copais à l'époque impériale, avec seulement cinq

¹¹⁴² Il est intéressant de constater que le même Aelius Dionymos est à l'origine de deux statues élevées par la cité en l'honneur d'Hadrien, dont l'une à titre posthume (*IG* VII 2879 et 2880) ; voir Fossey (1990) 241.

¹¹⁴³ Le verbe διαπλέω (*IX* 24) ne laisse sur ce point aucun doute.

¹¹⁴⁴ On a du mal à imaginer qu'il ait pu voir sans les évoquer des travaux qui se seraient étendus à l'ensemble de la plaine, alors qu'il mentionne d'autres installations toutes proches et sans doute beaucoup moins impressionnantes (à Thisbé par ex., *IX* 32). Il en va de même de la colossale forteresse de Gla, toujours imposante aujourd'hui, dont l'auteur ne dit rien et qui, s'il l'avait visitée, aurait sans aucun doute suscité son admiration.

¹¹⁴⁵ On pourrait s'interroger sur le sort de la digue d'Acraiphia, qui avait été réparée par Épaminondas un siècle plus tôt et dont Pausanias ne dit rien. En réalité, son silence ne permet de tirer aucune conclusion : l'ouvrage pouvait avoir été abandonné ou être seulement submergé provisoirement ; il est également possible que le voyageur n'y ait simplement prêté aucune attention.

établissement repérés à ce jour, soit 40% de moins qu'à l'époque hellénistique¹¹⁴⁶. Outre Orchomène et Copai, seules les rives sud et ouest (Haliarte, Coronée, Lébadée) — les plus sûres — sont alors occupées.

Au final, la première partie de l'époque impériale donne l'image d'une Béotie quelque peu morose, qui peine à se sortir d'une situation économique défavorable. Dans ce contexte, les interventions de Rome apparaissent comme des mesures individuelles, destinées à améliorer le quotidien des communautés locales, conformément à la politique générale de contrôle et de maintien de l'ordre à l'égard des provinces. Cette action ne doit sans doute pas être comparée aux vastes entreprises édilitaires réalisées dans les grands centres urbains. Il n'y eût sans doute jamais de la part de l'Empereur aucune prétention à vouloir assurer le drainage systématique de l'ensemble du Copaïs, comme Claude l'avait voulu pour le lac Fucin. Pourtant, si la comparaison se révèle, à mon avis, injustifiée, cela n'enlève rien à l'intérêt du dossier coronéen, qui constitue un exemple rare de l'application de la politique provinciale à l'échelle régionale.

¹¹⁴⁶ Le nombre de site avait déjà diminué de 25% entre l'époque classique et l'époque hellénistique : voir Fossey (1990) 217-218 ; cf. Kalcyk *et. al.* (1986) 34.

IX. Un mystère irritant : le tunnel de Kephalaria

Parmi les nombreux témoignages archéologiques recensés dans le bassin du Copais, subsiste un ouvrage aussi considérable que méconnu. Il s'agit d'un tunnel, qui, de l'extrémité nord-est du lac (catavothre de Binia, **pl. 1bis b et pl. 2**), passe sous le col de Kephalaria¹¹⁴⁷ et débouche dans la baie de Larymna, 1742 m plus loin. Son parcours est ponctué par une série de seize puits verticaux déterminant en surface un tracé en S (**pl. 44 a**)¹¹⁴⁸. S'il ne fait aucun doute que ces puits étaient destinés à être reliés entre eux par une galerie souterraine, celle-ci ne fut jamais achevée (**pl. 44 b et c**)¹¹⁴⁹.

Le contexte d'implantation montre que l'objectif visé par les concepteurs du projet était d'assurer le drainage des eaux du Copais vers de la mer¹¹⁵⁰. L'entrée du tunnel se trouve en

¹¹⁴⁷ Celui-ci se situe à 118 m d'altitude et à 52 m au-dessus du niveau du lac Copais.

¹¹⁴⁸ Ce plan *a priori* curieux obéit en réalité aux impératifs du relief, en suivant la ligne de crête la plus basse : on n'allait pas en effet pratiquer des puits là où la montagne était la plus haute, ce qui aurait augmenté inutilement leur profondeur jusqu'à la galerie (dont le niveau était lui-même déterminé par celui du lac). On notera aussi que les puits sont en réalité un peu décalés par rapport à la ligne de crête proprement dite, de manière à éviter qu'en cas de fortes précipitations les eaux de ruissellement ne viennent perturber les travaux (le même principe se retrouve ailleurs, comme dans l'aqueduc romain du Drover-Berg à Düren, en Allemagne : voir Grewe, 1998, p. 190). A Kephalaria, les puits sont quadrangulaires et font env. 1.5 m de côté. Leur profondeur varie considérablement en fonction de leur position, atteignant de 18 à 60 m (onze puits font plus de 30 m, six plus de 50 m). La distance qui les sépare va de 64 à 203 m. On ne manquera pas de relever le caractère exceptionnel de cette entreprise : normalement, pour les tunnels à vocation hydraulique, la distance entre les puits dépasse rarement 50 m et leur profondeur ne va pas au-delà de 30 m. Les voyageurs soulignent le soin avec lequel ceux-ci furent réalisés : les parois ont été lissées et des cavités régulièrement disposées laissent supposer la présence d'une forme d'escalier. Beaucoup d'entre eux sont aujourd'hui totalement comblés — deux seulement sont encore vides — et une étude approfondie exigerait qu'on les désobstrue.

¹¹⁴⁹ Ses dimensions sont d'env. 1.5 m de large pour 1.7 m de haut. Seul 1/5 du tunnel et env. 2/3 des puits furent réalisés (certains d'entre eux ne présentent même aucune amorce de creusement horizontal). Malgré la qualité de la construction, on observe diverses irrégularités : quelques puits ont par exemple été creusés plus profondément que le niveau du tunnel. Faut-il l'attribuer à une erreur de calcul ou avait-on délibérément envisagé une marge de sécurité pour s'assurer que la galerie couperait bien le puits et ne passerait pas plus bas ? À l'inverse, on a parfois commencé le creusement du tunnel avant d'avoir atteint le niveau requis, ce qui donne l'impression d'avoir affaire à deux galeries parallèles et superposées. Sur cette particularité difficile à expliquer, mais que l'on rencontre dans d'autres ouvrages de même nature (Athènes, Syracuse), voir *supra*, chap. VII 3.4.2 ; concernant le principe général de construction, qui n'est pas sans évoquer la technique orientale du qanat, voir *supra*, chap. VII 3.3.1.

¹¹⁵⁰ Kambanis (1892) 123 signale par ailleurs « vers l'extrémité Sud-Est, les vestiges d'une immense tranchée, qui aurait atteint plus de 30 m de profondeur à travers de roches calcaires, pour couper le col de Karditza qui sépare le Copais du lac Hylicus, les traces de travaux commencés sur les cols de Moriki et d'Anthédon pour réunir le lac Hylicus avec le lac Paralimni et ce dernier avec la mer ». Au cours du XIX^e siècle, les voyageurs avaient déjà relevé l'existence de sept puits dans la baie d'Akraiphia. Selon certains (notamment le géologue Fiedler en 1836), ils avaient été creusés individuellement pour percer la couche imperméable et permettre le drainage des eaux à travers la croûte rocheuse ; pour d'autres (par ex. Ulrichs en 1840), ils correspondaient en surface au tracé d'une galerie d'évacuation souterraine vers l'actuel lac Likéri. Ces installations ont malheureusement été détruites par les activités agricoles modernes et aucune trace n'en subsiste aujourd'hui. Leur fonction comme leur date restent donc mystérieuses. Voir à ce sujet Knauss *et al.* (1984) 243-245, ainsi que Kalczyk *et al.* (1986 b) 16.

effet à proximité des principales catavothres, dans un secteur clé du système hydraulique mycénien, comme si l'on avait voulu reproduire artificiellement le système d'évacuation naturel.

L'un des problèmes principaux consiste à comprendre les raisons qui ont conduit à l'interruption des travaux : résulte-t-elle de difficultés technique (par exemple des infiltrations), d'un événement historique ou climatique (guerre, inondation, etc.), d'un autre facteur encore ? Les indices, il faut l'avouer, font cruellement défaut.

L'incertitude qui règne à propos de la chronologie ne fait qu'accroître la difficulté. En effet, depuis sa (re)découverte en 1805¹¹⁵¹, l'ouvrage n'a jamais cessé d'alimenter la discussion. Cette situation peu favorable s'explique d'abord par l'absence totale de sources écrites¹¹⁵², d'autant plus préjudiciable, en l'occurrence, que les critères archéologiques restent actuellement très incertains pour dater ce type de construction¹¹⁵³.

Ainsi le tunnel de Képhalari passe-t-il d'une époque à l'autre selon les interprétations, naviguant entre la période mycénienne et l'époque impériale !

Pour les tenants d'une datation haute, auxquels appartiennent notamment les spécialistes allemands du Copais, la galerie fait partie intégrante du vaste projet de bonification mis en place à l'époque mycénienne, auquel se rattachent la plupart des vestiges mis au jour dans la plaine¹¹⁵⁴. Dans ce contexte, elle constitue une mesure complémentaire destinée à améliorer le drainage du lac, suppléant peut-être à une catavothre effondrée ou obstruée. Pour ces auteurs, le réseau hydraulique réalisé dans le bassin atteste que les Minyens disposaient des connaissances et des moyens techniques suffisants pour concevoir et réaliser une entreprise de cette envergure¹¹⁵⁵.

D'autres considèrent que le tunnel appartient à une période bien plus tardive et ne remonterait qu'à l'époque hellénistique. Cette interprétation repose sur le lien qui est établi

¹¹⁵¹ Voir le témoignage de E. Dodwell, cité par Knauss *et al.* (1984) 77-78.

¹¹⁵² Ce silence n'autorise aucune conclusion pour la datation. On ne saurait par exemple en déduire que les travaux ont été réalisés à l'époque pré- ou protohistorique. Quelle qu'ait été la période de construction, l'état d'inachèvement du tunnel le condamnait en effet à tomber rapidement dans l'oubli. Sur l'hypothèse d'une allusion à cet ouvrage chez le Ps. Aristote, voir Haussoulier (1894).

¹¹⁵³ La pratique de puits et de tunnels semble remonter en Grèce à une époque fort ancienne et se poursuit au cours des siècles, sans qu'une évolution techniques permette d'en distinguer les étapes : voir Fahlbusch (1982) 93-107 et Grewe (1998) 55-69 notamment.

¹¹⁵⁴ Voir notamment Knauss *et al.* (1984) 245-251, ainsi que Knauss (1990) 113-124 et 252-265.

¹¹⁵⁵ Grewe (1998) 107 précise que « es ist kein Hinderungsgrund, dass man den Tunnel in dieser Zeit hätte mit Bronzewerkzeugen bauen müssen, da auch in dieser Zeit grössere Felsarbeiten für den Grab- oder auch den Kanalbau getätigt worden sind ». On aimerait cependant savoir plus précisément ce que l'auteur entend exactement par « Felsarbeiten » : sans doute songe-t-il aux travaux miniers en général, dont l'existence est attestée dès l'époque préhistorique (notamment, pour le monde grec, à Thasos, Siphnos ou au Laurion). Sur cette question, voir G. Weisgerber, art. « Bergbau », in : *Neue Pauly* 2 (1997).

avec le contrat de Chairéphanès qui, aux environs de 315 av. J.-C., mentionne la construction d'une galerie (*hyponomos*) et de puits (*phréatia*)¹¹⁵⁶. Si, dans l'état actuel de nos connaissances, le parallèle ne permet pas de trancher la question de façon décisive, rien n'exclut *a priori* cette possibilité, puisque plusieurs témoignages attestent une activité dans le Copaïs à l'époque d'Alexandre¹¹⁵⁷. Bien qu'aucun d'entre eux n'évoque explicitement le creusement d'un tunnel ou de puits, l'argument généralement retenu réside dans le fait que ces travaux furent réalisés par un certain Cratès, que Strabon (IX.2.18) qualifie de *metalleutès*. Or ce terme ne s'applique pas à n'importe quel artisan : il désigne une personne spécialement qualifiée pour les travaux miniers¹¹⁵⁸. Il est dès lors tentant d'établir le lien avec le tunnel de Kephalaria, dont la réalisation exigeait assurément l'expérience et le savoir-faire d'un expert. Pourtant, si le choix de la terminologie nous renseigne sur les compétences du fameux Cratès, il ne dit rien sur la nature du travail accompli.

Le témoignage de Diogène Laërce (IV.4.23) présente d'ailleurs le même Cratès comme un *taphrôrychos*, c'est-à-dire comme un « creuseur de fossés ». Cette appellation, au reste fort rare, fait plutôt penser à un homme spécialisé dans la confection de canaux. La même impression ressort de la lecture d'Étienne de Byzance, lorsqu'il évoque la ville béotienne d'Athènes, « surgie du lac qui recouvrait auparavant le Copaïs, lorsque Cratès y creusa un fossé (*dietaphreusen*) »¹¹⁵⁹.

Ces textes me paraissent indiquer que le *metalleutès* de Strabon ne désigne pas nécessairement l'auteur d'un tunnel. La réalisation de fossés de drainage ou de canaux nécessitait en effet des qualités analogues à celles qui étaient requises dans les opérations minières¹¹⁶⁰, justifiant ainsi pleinement le recours à un tel spécialiste. De ce point de vue, le qualificatif caractérisant Cratès ne saurait servir à fonder la chronologie de la galerie.

On peut alléguer également l'inachèvement de l'ouvrage, qui justifie assez naturellement le rapprochement avec le témoignage du géographe. Pourtant, là encore, l'absence de détails empêche d'être absolument affirmatif. Certes, le texte paraît s'accorder parfaitement à la réalité archéologique ; mais Strabon, rappelons-le, ne parle jamais de tunnel.

¹¹⁵⁶ Sur ce document, voir *supra*, chap. VII 3.

¹¹⁵⁷ Voir *supra*, chap. VII 1.

¹¹⁵⁸ Cf. Strab. XV 1. 30 (à propos du *metalleutès* Gorgos qui parcourt l'Inde avec Alexandre et dont le savoir et l'expérience permirent de découvrir d'importantes ressources minières que l'inexpérience des indigènes avait gardé cachées ; cf. Berve, *Alexanderreich*, n° 237). Sur cette terminologie, voir Lauffer (1956-1957) 17-18 et *passim*.

¹¹⁵⁹ Steph. Byz., s.v. « Ἀθῆναι ». Il s'agit de la huitième ville de la liste : Ὀγδὴ Βοιωτίας, ἥ ἐκ τῆς λίμνης ἀναφανείσα μετὰ τὸ πρότερον ἐπικλυσθῆναι τῆς Κωπαίδος, ὅτε Κράτης αὐτὴν διέταφρευσεν.

¹¹⁶⁰ C'est notamment le cas lorsque l'ingénieur doit faire face au problème de l'exhaure, c'est-à-dire à la présence d'eau dans le sous-sol. Voir par ex. Ramin (1977) 76-85, et plus généralement 44-97 [chap. II : Technique minière].

L'interruption dont il se fait l'écho pourrait donc concerner un ouvrage de nature tout à fait différente.

Dès lors, rien n'oblige plus à considérer que la galerie fut interrompue à la suite d'un conflit – l'archéologie ne permet pas actuellement de déterminer les raisons de l'abandon. Et quand bien même eût-ce été le cas, l'histoire mouvementée de la Béotie ne permettrait pas d'isoler un événement ou une époque qui, plus qu'une autre, serait apte à en rendre compte.

La théorie romaine, enfin, semble avoir pour elle au moins un argument : il s'agit, selon Kl. Grewe, de la technique de construction¹¹⁶¹. L'hypothèse trouverait une confirmation dans les inscriptions relatives aux travaux de réfection accomplis à l'époque d'Hadrien. Rappelons cependant que si ces documents témoignent bien de préoccupations relatives à l'inondation de terrains cultivables, aucun ne mentionne la construction de galerie ou de puits.

Ainsi, les indices archéologiques s'avèrent trop ténus pour établir la chronologie. Dans l'état actuel de nos connaissances, les vestiges ne permettent même pas d'affirmer que le tunnel existait à l'époque de Strabon ou de Pausanias, les deux auteurs restant totalement muets sur ce point¹¹⁶². Faut-il, à vrai dire, s'étonner de ce silence ? Sans doute pas. L'état embryonnaire de la construction suppose en effet que l'ouvrage n'a jamais pu fonctionner, ce qui le condamnait, dès l'abandon des travaux, à un oubli rapide et irrémédiable.

Au vu des informations à disposition, il paraît bien difficile, on le constate, de résoudre la question de la datation.

Une dernière démarche mérite cependant d'être tentée, qui consiste à évaluer les conditions historiques de « réalisabilité » du tunnel. Son élaboration témoigne de connaissances techniques et d'une expérience éprouvée dans ce type d'entreprise. Or, ce savoir était acquis au moins à partir de l'époque protohistorique¹¹⁶³. Ce critère ne s'avère donc guère probant.

¹¹⁶¹ Grewe (1998) 108. On notera cependant que l'auteur renonce à trancher définitivement ; il semble préférer l'époque hellénistique ou romaine, sans toutefois exclure totalement les périodes plus anciennes. Au vu de cette incertitude, je dois dire que je vois mal en quoi la technique romaine se distingue particulièrement.

¹¹⁶² En revanche, on connaît aussi le danger de l'argument *e silentio* du point de vue méthodologique. C'est pourquoi le mutisme des sources ne saurait suffire, bien sûr, pour conclure définitivement à l'absence de tunnel.

¹¹⁶³ Se pose ici le problème de l'origine et de la transmission de ce savoir. En dépit de son intérêt historique, je laisse ici de côté cette difficile question, dont les enjeux sont directement liés à la chronologie. Or celle-ci reste précisément beaucoup trop incertaine pour permettre des conclusions convaincantes.

Il convient de réfléchir également sur la question centrale de la durée des travaux, dont l'estimation conditionne elle aussi la datation, et donc l'interprétation. En effet, les implications varient considérablement selon que ceux-ci sont évalués à quelques mois ou à plusieurs décennies ; ils supposent un contexte historique très différent. Si l'on admet qu'un chantier de cette importance a dû exiger de nombreuses années de travail¹¹⁶⁴, cela implique notamment une certaine prospérité économique, mais aussi une situation de relative stabilité socio-politique ; tel n'est pas nécessairement le cas pour une entreprise de moindre envergure.

De ce point de vue, la technique utilisée à Képhalari présente l'avantage de la rapidité. Contrairement à la technique qui consiste à percer le tunnel à partir de ses deux extrémités, on a choisi de procéder ici par tronçons : en creusant simultanément à partir de chaque puits — et chaque fois dans deux directions opposées — on augmente le nombre d'ouvriers susceptibles de travailler en même temps, ce qui permet de limiter considérablement le temps de travail¹¹⁶⁵. J. Knauss estime ainsi, en se basant sur les données établies pour le domaine des mines, que le tunnel aurait pu être achevé en une année seulement, alors qu'il en aurait nécessité dix avec la méthode traditionnelle¹¹⁶⁶.

Cette évaluation — difficile à critiquer faute d'une étude approfondie et de compétences techniques suffisantes — ne facilite guère, il faut bien l'avouer, l'établissement de la chronologie. Elle suppose que le tunnel ait pu être interrompu quelques mois seulement après le début des travaux. Un délai aussi court empêche de tirer toute conclusion sur son inachèvement. Certes l'entreprise ne fut jamais poursuivie. Mais que peut-on en déduire ? Doit-on l'attribuer à un conflit si destructeur qu'il empêcha toute nouvelle tentative, à un changement politique ou social si radical qu'il ne permettait plus à la communauté qui avait initié le projet d'en assurer la réalisation ? Ou l'échec s'explique-t-il par des raisons naturelles (inondation) voire techniques (erreurs de calcul¹¹⁶⁷) ? Quel que fut le motif du renoncement, on peut penser que celui-ci fut moins lourd à supporter après quelques mois de travaux qu'après des années d'effort : il n'est pas exclu que cet aspect ait joué un rôle dans l'abandon définitif de l'ouvrage.

¹¹⁶⁴ Signalons à titre indicatif que la construction de la galerie destinée à drainer les eaux du lac Fucin — qui mesurait 5640 m, soit plus de trois fois plus longue qu'à Képhalari — exigea le travail de trente mille hommes durant onze ans, selon Suétone (*Claude* 20). La comparaison doit cependant être considérée avec prudence, car elle nécessiterait, pour être tout à fait cohérente, de tenir compte de l'ensemble des facteurs (géologiques, techniques, etc.) susceptibles d'influencer le déroulement des travaux.

¹¹⁶⁵ Mais cf. les remarques de Grewe (1998) 25-27, qui relève plusieurs cas analogues où le creusement a été pratiqué dans une seule direction à la fois.

¹¹⁶⁶ Knauss *et al.* (1984) 248-249, avec référence à Lauffer (1979) [voir en particulier 23-33].

¹¹⁶⁷ Cette solution pourrait rendre compte des deux galeries superposées.

Concernant la période de construction, les conditions historiques propres aux différentes époques que nous avons envisagées n'apportent guère d'arguments décisifs. On relèvera cependant quelques points :

1) L'attribution du tunnel aux Minyens, en admettant que ceux-ci disposaient des connaissances et des moyens techniques requis, implique que l'on aurait à Kephalaria le seul exemple d'ouvrage de ce type connu en Grèce pour la période mycénienne¹¹⁶⁸. S'il est indiscutable que des travaux hydrauliques ont été entrepris ailleurs à des époques plus anciennes, je ne sais pas qu'il s'agisse jamais de tunnels¹¹⁶⁹. J. Knauss, alléguant l'ouvrage de Fahlbusch (1982) à propos l'ancienneté des tunnel et des puits en Grèce, omet cependant de préciser que cet auteur ne remonte pas au-delà de l'époque archaïque¹¹⁷⁰. Il me semble dès lors un peu risqué de vouloir appliquer ses conclusions à l'époque proto-sinon préhistorique.

2) S'il est vrai que le bassin du Copaïs paraît offrir, au moment des grands travaux de drainage, un contexte plutôt propice à la construction du tunnel¹¹⁷¹, il importe de noter qu'un tel aménagement resterait, non seulement par sa forme, mais aussi par sa fonction et sa conception même, tout à fait unique en son genre : qu'il s'agisse de la Grèce centrale ou de l'Arcadie, aucun des systèmes de drainage recensés jusqu'ici ne permet en effet de supposer pour cette époque l'existence de mesures d'évacuation artificielles qui viendraient compléter ou suppléer à des émissaires naturels.

3) Les siècles qui suivent ne paraissent pas, eux non plus, offrir des conditions très favorables : l'entrée dans les Âges obscurs est en effet marquée par un déclin généralisé, auquel Orchomène ne put échapper. Cette rupture, à coup sûr, ne manqua d'avoir de graves conséquences sur la gestion et le fonctionnement des installations hydrauliques qui en dépendaient¹¹⁷².

¹¹⁶⁸ Une origine plus ancienne encore semble exclue. Sur ce point, je suis Knauss *et al.* (1984) 249, bien que je ne sois pas convaincu par l'argument établissant un lien direct avec la technique des qanats orientaux (à ce sujet, voir chap. VII 3.4.1).

¹¹⁶⁹ On sait par exemple que des travaux hydrauliques ont déjà été réalisés en Crète au cours de la période minoenne. L'étude de ces systèmes d'irrigation reste cependant à entreprendre. Voir notamment Müller (1996) et (1997), à propos du site de Mallia.

¹¹⁷⁰ Knauss *et al.* (1984) 248 ; cf. Fahlbusch (1982) 93-107 et 165-166.

¹¹⁷¹ Voir *supra*, chap. V 1.

¹¹⁷² C'est au cours de cette période (1150-1100) que les *Boiotoi* s'établissent en Béotie, en occupant d'abord la partie ouest de la région. Le fait qu'Orchomène se situe au cœur du nouveau centre de peuplement (alors que Thèbes ne joue encore aucun rôle : cf. Buck, 1979, 87) ne suffit pas, cependant, pour garantir la bonne marche d'un système, dont l'efficacité nécessitait une forme d'organisation centralisée désormais inexistante (la tradition liée au roi Xanthos, qui aurait vécu au XI^e s., est beaucoup trop insaisissable pour pouvoir être exploitée). Il semble que le mouvement de colonisation était achevé vers 950. Sur la question complexe de l'origine et de l'établissement des Béotiens, voir Buck (1979) 75-84.

4) L'époque archaïque, qui a peu retenu l'attention dans le débat chronologique, mérite à mon avis d'être également considérée. On se souviendra par exemple que c'est au VI^e s. que fut creusé l'un des ouvrages de génie parmi les plus fameux de l'Antiquité : le célèbre tunnel d'Eupalinos à Samos¹¹⁷³.

Si l'on accepte les estimations de J. Knauss¹¹⁷⁴, selon lesquelles l'abandon du système hydraulique mycénien (vers 1200) aurait conduit à l'envasement progressif des canaux pour les rendre totalement inopérants après environ six cents ans, on en déduit qu'une entreprise de rénovation voire de construction nouvelle trouverait sa pleine justification au cours des VII^e- VI^e s. On s'en étonnerait d'autant moins qu'à partir du Géométrique, les sources archéologiques attestent une augmentation notable et régulière de la population en Béotie, signe d'une prospérité qui ne cessera de croître jusqu'au seuil du V^e s. Selon J. Buck, ce pic démographique pourrait même avoir été à l'origine d'un manque de terres, et ceci dès le VII^e s.¹¹⁷⁵

Divers indices indiquent également que plusieurs établissements situés en bordure du lac furent abandonnés et remplacés par de nouveaux habitats, ce qui pourrait indiquer un changement du régime des eaux dans la plaine¹¹⁷⁶. Ne serait-ce pas à cette occasion, alors que les catavothres n'étaient manifestement plus en mesure de remplir efficacement leur fonction, que l'on tenta de récupérer les terres inondées en pratiquant une évacuation artificielle à travers la montagne ?

Que dire alors des initiateurs du projet ? L'histoire mal connue de la Béotie avant la fin du VI^e s. nous prive de ce point de vue d'informations précieuses : l'importance des différentes communautés régionales notamment, ainsi que les relations qu'elles entretenaient restent en effet trop vagues pour autoriser un jugement sur leur capacité ou non à entreprendre un chantier comme le tunnel de Képhalari¹¹⁷⁷.

L'intention était-elle de défendre les intérêts d'une seule communauté dans le secteur du lac le plus menacé par les risques d'inondation ? Ou faut-il voir derrière l'entreprise la manifestation d'une politique de gestion des eaux couvrant l'ensemble de la plaine, comme à l'époque mycénienne ? La réponse dépend, me semble-t-il, de l'idée que l'on se fait de

¹¹⁷³ Voir par ex. Grewe (1998) 58-69 et n. 106 pour la bibliographie.

¹¹⁷⁴ Knauss *et al.* (1984) 182.

¹¹⁷⁵ Comme le note l'auteur, plusieurs sites de l'époque mycénienne sont alors repeuplés (Buck, 1979, 98).

¹¹⁷⁶ Voir Buck (1979) 87.

¹¹⁷⁷ Diverses sources plus récentes — dont le célèbre Anonyme d'Oxyrrhynque, qui brosse un tableau de la Confédération béotienne au début du IV^es. — permettent de faire des hypothèses sur la situation politique de la région à l'époque archaïque, notamment sur les liens unissant les différentes cités. Sur cette question, voir Cloché (1952) 16-35 ; Salmon (1978) 16-22 et 225-226 notamment ; ou encore Buck (1979) 87-128.

l'ampleur des travaux : les considère-t-on limités à un an ? Le projet paraît pouvoir être réalisé par une ou quelques communautés. Dix ans d'efforts, en revanche, supposent un investissement d'un tout autre ordre, exigeant des moyens humains et financiers que seul un état fort et centralisé était en mesure d'assumer : de telles conditions semblent exclues à l'époque archaïque, aucune ville ne dominant plus alors l'ensemble du bassin¹¹⁷⁸.

À cette époque, le secteur est du lac, qui comporte le tunnel et les catavothres, était sous la dépendance de Thèbes¹¹⁷⁹. Comme il est pratiquement exclu d'envisager que celle-ci ait pu s'entendre avec Orchomène sur un projet commun d'exploitation de la plaine, il faudrait admettre, si le tunnel date bien de cette époque, que celui-ci fut l'œuvre des Thébains et que sa fonction était de protéger des inondations cette portion lacustre de leur territoire.

Cette interprétation, il faut l'avouer, ne convainc guère : la surface des terres ainsi gagnées s'avérerait en effet bien limitée au regard de l'investissement que suppose l'ampleur de ouvrage. Par ailleurs, des estimations chiffrées montrent que la galerie telle qu'elle subsiste aujourd'hui n'aurait jamais suffi à assurer à elle seule le drainage des eaux du lac ; celle-ci ne pouvait donc constituer qu'une mesure complémentaire, et à vrai dire relativement modeste, à l'action des catavothres¹¹⁸⁰ : tant d'efforts pour si peu de bénéfices semblent décidément hors de mesure.

Si l'on considère que le tunnel de Képhalari répond à l'objectif plus ambitieux d'assurer une mise en valeur à l'échelle bassin, ce que je suis porté à croire, il me paraît raisonnable de renoncer à une datation à l'époque archaïque, et ceci en dépit d'arguments en apparence favorables¹¹⁸¹.

La situation ne va guère évoluer pendant le V^e siècle, période au cours de laquelle le jeu des alliances et des antagonismes ne permettra à aucune cité d'imposer sa domination sur le

¹¹⁷⁸ Divers indices suggèrent que dès avant la fin du VIII^e s., Orchomène tenta d'établir son hégémonie en Béotie voire au-delà ; au VII^e s., elle contrôle un vaste territoire dans la partie nord et ouest du bassin, qui comprend Chéronée, Hyettos, Olmones, Hyria, Lébadée, et peut-être Coronée et Copai (cf. Buck, 1979, 97-98). Cette expansion sera cependant contenue par Thèbes et ne pourra jamais se développer au-delà d'Onchestos, frontière naturelle de son territoire vers le nord-est. Sur les conflits qui, traditionnellement, opposent Thèbes et Orchomène, voir Buck (1979) 55-72 et 97. On relèvera à ce propos l'épisode de la Guerre lélantine, dont la datation reste certes largement sujette à controverse, mais où Thèbes et Orchomène apparaissent déjà dans des camps opposés (Thèbes du côté de Chalcis, Orchomène du côté érétrien).

¹¹⁷⁹ Sur la prééminence de Thèbes au sein de la Confédération archaïque, cf. Buck (1979) 107-128 en particulier.

¹¹⁸⁰ Knauss *et al.* (1984) 248.

¹¹⁸¹ La création de la Confédération béotienne notamment, dont les sources attestent l'existence à partir de la fin du VI^e s. au moins, aurait pu faire songer à une possible entente des villes du Copais concernant la gestion des eaux dans la plaine. On notera cependant qu'Orchomène n'y fut intégrée que dans un second temps, à l'extrême fin de ce même siècle, et contre son gré (Buck, 1979, pp. 115 et 123). L'entreprise ne semble donc pas pouvoir remonter au-delà. On ne saurait cependant exclure qu'une meilleure connaissance de l'histoire archaïque de cette région amène un jour à nuancer ce jugement.

Copaïs¹¹⁸². Les choses changent en 371, lorsque, suite à la victoire de Leuctres, Thèbes s'impose comme puissance dominante en Grèce centrale. Théoriquement, la centralisation du pouvoir ouvre désormais la possibilité d'une action sur l'ensemble de la plaine. À mon avis, cette solution reste cependant difficile à envisager. Car si le souci de sécuriser et de bonifier des terres gagnées sur le lac se comprendrait fort bien de la part d'une cité riveraine, on voit mal l'avantage que Thèbes pourrait tirer d'une telle opération ; en favorisant la prospérité des ses voisins, elle risquait au contraire de se voir affaiblir à leur profit. Aucun indice ne permet en outre de supposer que la confédération béotienne soit jamais intervenue dans le domaine de la politique agraire. N'oublions pas que la galerie de Kephalaria implique manifestement un projet de grande envergure, dont il faudrait admettre que nous n'aurions pas le moindre écho par ailleurs : la chose paraît décidément bien improbable.

5) Aucun argument décisif, quelle que soit sa nature (technique ou historique), ne permet actuellement de réfuter une datation du tunnel à l'époque d'Alexandre. Le projet de Cratès, autant qu'on peut en juger, concernait l'ensemble du bassin et une partie au moins des travaux fut réalisée. Si l'on accepte l'évaluation de J. Knauss, selon laquelle le tunnel aurait pu être achevé en une année environ (voir ci-dessus), il me semble que les données concordent parfaitement avec ce que nous enseignent les sources littéraires.

6) Concernant la période romaine, l'étude des lettres impériales de Coronée montre que, contrairement à ce que l'on pouvait imaginer, l'action de l'Empereur dans le Copaïs se limite à des interventions ponctuelles, destinées avant tout à protéger certaines parties du territoire des inondations et à régler divers conflits qui leur étaient associés. La documentation à disposition ne permet pas de discerner ici la moindre préoccupation qui viserait à gagner de nouvelles terres sur le lac et encore moins une politique globale de gestion des eaux à l'échelle du bassin. L'impression se dégage plutôt d'une Béotie appauvrie, dont les cités tentent, tant bien que mal, de maintenir le minimum d'acquis nécessaire à leur survie. Un tel contexte ne paraît guère propice à la réalisation de la galerie de Képhalaria. C'est pourquoi, à la lumière du dossier coronéen, il me paraît raisonnable de renoncer à rattacher l'ouvrage à cette époque.

Nous concluons brièvement ce chapitre sous forme de constatation. L'examen des différentes catégories de sources montre que l'époque mycénienne et l'époque hellénistique constituent les périodes les plus propices pour la construction du tunnel : dans les deux cas, en effet, les conditions techniques et historiques paraissent remplies pour permettre a

¹¹⁸² Sur l'histoire béotienne pendant ce siècle troublé, voir Buck (1979) 128-168 notamment.

réalisation d'un tel ouvrage ; les autres hypothèses, en revanche, nous semblent présenter des obstacles plus ou moins rédhibitoires — les lacunes de notre connaissance imposent cependant d'être prudent.

Parmi les deux solutions retenues, je serais tenté d'accorder ma préférence à la seconde, aucun tunnel connu n'étant actuellement attribuable avec certitude à l'époque préhistorique. Cette opinion se fonde, il faut bien l'admettre, sur la vraisemblance et la conviction plus que sur la preuve irréfutable.

Gageons que la recherche sur le terrain permettra un jour de résoudre le mystère de Képhalari : la réponse ne manquera pas d'avoir des conséquences pour l'interprétation de l'histoire agraire béotienne et, au-delà, pour la connaissance générale des systèmes d'exploitation des terres en Grèce ancienne.

3^e partie : Le marais à son image

XI. Essai d'interprétation iconographique à partir de deux épisodes du *Dodékathlos*

1. Introduction

Parmi les divinités et les héros les plus fréquemment associées à l'eau, Héraclès tient une place éminente¹¹⁸³. La chose peut sembler *a priori* surprenante. Pourtant, à y regarder de près, on constate — ce n'est pas là une nouveauté — que le cycle des fameux Travaux contient déjà de nombreuses références au monde aquatique. La seule présence de l'eau ne suffit pas, bien sûr, à rendre compte d'un lien particulier avec le héros. C'est en cherchant ailleurs, en dehors même du *Dodékathlos*, qu'on découvre la marque insoupçonnée de cette intimité.

La présente réflexion s'inspire de deux études, l'une de J. Schoo, *Hercules' Labors: Fact or Fiction*, datant de 1969, l'autre de C.A. Saloway, « Herakles and the Waterworks : Mycenaean Dams, Classical Fountains, Roman Aqueducts », parue en 1994. Dans ces travaux, les auteurs sont amenés à considérer le *Dodékathlos* et d'autres épisodes de la geste d'Héraclès comme le reflet d'événements ayant une base historiques¹¹⁸⁴. Bien que le support de l'argumentation s'avère souvent peu fiable voire dans certains cas totalement fantaisiste¹¹⁸⁵, la démarche ne manque pas de susciter la curiosité et invite à reconsidérer la question.

¹¹⁸³ Voir par exemple Croon (1952).

¹¹⁸⁴ Schoo (1969) veut montrer, en s'appuyant sur une histoire racontée autrefois sur les côtes de la mer du Nord, que dans le récit mythique, certaines images font références, au moment de leur création, à une réalité « historique » dont, peu à peu le sens se perd tandis que les images elles-mêmes perdurent. Les hauts faits d'Héraclès trouveraient ainsi leur origine dans les actions d'un homme (ou d'un groupe d'hommes) destinées à faire face à des phénomènes naturels tels que séismes, éruptions volcaniques, inondations, etc., dont les manifestations seraient personnifiées par les adversaires opposés à lui. Elle précise (p. 33) à propos des six premiers exploits que : « they are true "works", exactly what the Greeks said they were. They were labors of which the performers were immensely proud, of which they wanted to preserve the memory and did preserve it in their stories. The facts behind theses stories are facts not of a psychological nature, but earthly facts, physical facts and should be understood as such ».

¹¹⁸⁵ Dans le cas de Schoo, les sauts simplificateurs et jamais argumentés d'une époque et d'une civilisation à l'autre, conduisent à un excès de généralisation peu convaincant. Ainsi, l'auteur considère, sans guère s'en expliquer, que le cycle des Travaux doit trouver son origine à l'époque créto-mycénienne, sans tenir aucun compte des problèmes complexes de transmission et d'emprunts. Par ailleurs, la préoccupation « rationalisante » conduit à des invraisemblances voire à des conclusions totalement aberrantes : on mentionnera à titre d'exemple la théorie quelque peu acrobatique (p. 36-38) tentant d'établir un lien entre Héraclès et l'érection du monument de Stonehenge, ou l'idée d'un passage du héros sur le continent américain ! Par ailleurs, si l'on envisage que certains exploits aient pu effectivement constituer le reflet de mesures d'assainissement, théorie vraisemblable du point de vue technique — nous y reviendrons —, on ne saurait admettre à l'inverse qu'Héraclès ait pu intervenir et surtout maîtriser des phénomènes tels que le volcanisme, ce qui paraît être le cas à en croire l'auteur (voir en particulier son interprétation du taureau de Crète, de Talos, de Géryon ou de Cerbère). Au final, si l'on suit la logique

Avant d'entrer dans le vif du sujet, il importe d'apporter quelques précisions en guise d'avertissement.

Si Héraclès constitue peut-être le héros le plus populaire de la mythologie grecque, il en est sans doute aussi l'une des figures les plus complexes et les plus difficiles à cerner¹¹⁸⁶ : son nom même reste mystérieux, sans parler de son origine¹¹⁸⁷. Ce sont là d'épineuses questions que je n'aborderai pas, faute de compétences et parce qu'elles ne concernent pas directement notre sujet.

Je n'entreprendrai pas non plus une nouvelle exégèse de récits déjà abondamment étudiés par les spécialistes de mythologie et d'histoire des religions.

Le but de ce chapitre voudrait seulement montrer, dans la ligne de Schoo et de Saloway — mais à l'aide d'une argumentation si possible cohérente et vierge de préjugés — que certains épisodes de la vie d'Héraclès gardent peut-être en filigrane la trace d'actions ou d'activités ayant une base événementielle bien réelle, autrement dit que le récit mythologique peut se construire en partie autour d'une réalité historique spécifique.

Selon les mots de Cl. Lévi-Strauss dans *La pensée sauvage*, « le propre de la pensée mythique [...] est d'élaborer des ensembles structurés [...] en utilisant des résidus et des débris d'événements [...] témoins fossiles de l'histoire d'un individu ou d'une société »¹¹⁸⁸. Si tel est bien le cas, on peut envisager avec vraisemblance que les exploits d'Héraclès aient pu, à un certain moment, faire référence à des épisodes de l'histoire dont ils constitueraient l'unique mémoire.

Mais, comme le montrent les travaux de Cl. Calame notamment¹¹⁸⁹, l'affirmation exige d'être nuancée. Le récit mythologique reste en effet pour l'historien d'une utilisation délicate : contrairement à ce que présuppose le discours de Schoo, la

strictement rationaliste qui sous-tend toute la démonstration, les résultats se révèlent parfaitement incohérents. Saloway (1994) suit quant à lui une démarche plus digne d'attention, en montrant le lien étroit qui, tout au long de l'Antiquité, unit Héraclès à l'élément aquatique et aux entreprises hydrauliques. Sa méthode, qui s'appuie sur un grand nombre de témoignages, suffit à convaincre par sa pertinence. On regrettera certaines lacunes de l'argumentation, ce qui empêche de comprendre vraiment le pourquoi de ce rapprochement.

¹¹⁸⁶ Au I^{er} siècle, Diodore affirme déjà (IV 8. 1) « que ceux qui rapportent les mythes anciens rencontrent de nombreuses difficultés, et surtout pour le récit des mythes qui concernent Héraclès » (trad. A. Bianquis).

¹¹⁸⁷ Le nom apparaît peut-être déjà sur une tablette mycénienne en linéaire B, ce qui ferait d'Héraclès une figure préhellénique, voire plus ancienne encore. Les nombreux parallèles orientaux, en particulier sumériens, ont fait penser à une filiation indo-européenne. Sur cette question et les problèmes méthodologiques, voir Burkert (1987) 14-19 notamment, ainsi que *id.* (1998) 12 (avec références bibliographiques) et 17-26 ; sur le syncrétisme de Melqart-Héraclès, voir les références données par Dury-Moyaers – Renard (1981) 188-189, n. 382 ; en outre, Yon (1982) [à propos de l'Héraclès-Melqart chypriote et son rapport possible avec l'élément aquatique].

¹¹⁸⁸ Lévi-Strauss (1962) 32 ; cf. R. Barthes (1957) 216, qui parle du mythe comme d'« une parole choisie par l'histoire ».

¹¹⁸⁹ Calame (1990).

mythologie n'est ni figée ni définitivement fixée ; sans cesse adaptée et réinterprétée, elle subit de continuelles modifications¹¹⁹⁰. Dans cette perspective l'assertion selon laquelle « *the deeds of this hero were famous throughout Greece in the glorydays of her history* [!]. *They were commonly mentioned in her literature, depicted on her vases and pottery, recaptured in her statues and statuettes. Were the stories still understood at that time ? From the literature it can be concluded that they were not. It was their fascinating strangeness which had kept them alive until they were written down but their actual meaning, by that time, had already been lost completely* »¹¹⁹¹ ne saurait être adoptée sans nuance¹¹⁹². La matière du récit, au contraire, était retravaillée et recontextualisée, de manière à toujours produire du sens. Le seul fait de donner au contenu une interprétation linéaire et univoque va à l'encontre du principe même de la production mythologique¹¹⁹³.

C'est en gardant à l'esprit ces quelques repères méthodologiques que je tenterai d'aborder l'étude complexe du lien qui unit Héraclès à l'élément aquatique.

2. Héraclès : un maître de la technologie hydraulique ?

Dans la perspective qui nous occupe, un épisode du *Dodékathlos* éveille d'emblée l'attention, car il évoque explicitement le détournement d'un fleuve : c'est celui du nettoyage des écuries d'Augias¹¹⁹⁴. Dans cet épisode, on a le sentiment d'une

¹¹⁹⁰ Diodore dit lui-même explicitement (IV 8. 4) que d'une façon générale, « il ne faut pas rechercher très précisément et à tout prix la vérité dans les récits mythologiques » (trad. A. Bianquis). Gotteland (2001) a montré de façon convaincante comment les orateurs en particulier exploitaient le mythe, le façonnant et l'interprétant pour servir leur propre objectif. On pourrait en dire autant des tragiques, Euripide en particulier, qui a sa manière réinterprète également la tradition (voir par exemple Jouan, 1966, 5-11 ; Conacher, 1967, 3-23 ; ou, concernant Héraclès, Griffiths, 2006, 15-29 notamment). Quant à Calame (1990), il discute jusqu'à la pertinence même du « mythe » établi en catégorie, montrant que la « partialité européocentriste » dont elle est l'objet en fait un concept à la fois flou et fluctuant. Sur la transmission et l'évolution de la mythologie héracléenne, voir aussi Burkert (1982) et (1998), 18 notamment.

¹¹⁹¹ Schoo (1969) 6.

¹¹⁹² Ce qui n'exclut pas, à un moment donné, la possibilité d'une lecture rationaliste des exploits d'Héraclès, comme le montre clairement le courant évhémériste (auquel Schoo ne fait curieusement aucune référence).

¹¹⁹³ Comme le dit R. Barthes (1957) 231, « le sens est toujours là pour *présenter* la forme ; la forme est toujours là pour *distancer* le sens ». Selon Calame (1990) 2, « si la 'substance' d'un mythe doit demeurer stable pour qu'il continue d'exister, les termes et les thèmes qui le manifestent sont soumis à une labilité déconcertante ». C'est pourquoi « la spéculation mythique s'accommode mal de l'écriture » (*ibid.*). L'analyse de Schoo me semble à ce titre illustrer admirablement le principe selon lequel « relire les récits d'autrui, c'est nous interroger sur nous-mêmes » (*ibid.*, 7). En l'occurrence, l'auteur n'a malheureusement pas eu conscience du danger que constitue le préjugé (ou toute autre forme de conditionnement). Quant à la démarche de Saloway, qui consiste à chercher des traces archéologiques destinées à confirmer le récit mythique, elle me semble présenter, du point de vue méthodologique, des risques plus grands encore. Pourtant, pour la question qui nous intéresse, le recours judicieux à l'archéologie permet, on le verra, d'intéressantes observations.

¹¹⁹⁴ Voir notamment Apoll., *Bibl.* II 5. 5. Selon Photius, *Bibliothèque* III 190 [151 a], Héraclès aurait été aidé par l'Élén Ménédème, fils de Bounias, qui lui aurait montré comment procéder. Pour un inventaire des sources littéraires relatant cet épisode, voir S. Woodford dans *LIMC* V, 1 (1990) 57.

intervention qui, plus que de courage ou d'héroïsme, exige d'abord de solides connaissances pratiques et techniques. Or d'après Schoo et Saloway, il en va de même pour les autres exploits. Pour eux en effet, pas de doute : qu'il s'agisse du fameux lion de Némée, de l'hydre de Lerne, du sanglier de l'Erymanthe, de la biche de Cérynie ou encore des oiseaux du lac Stymphale, tous ces animaux constituent la personnification de sources, fleuves ou rivières à l'action dévastatrice, qui furent finalement maîtrisés¹¹⁹⁵.

Que penser de cette interprétation et qu'implique-t-elle ? Si, tout en restant attentif aux observations de Cl. Calame¹¹⁹⁶, on admet une lecture de type évhémériste, la difficulté principale réside dans le fait qu'*a priori* aucune source ne permet de soutenir une telle exégèse¹¹⁹⁷ : la lecture « hydrologique » serait-elle le fruit d'une trop fertile imagination ? Faut-il la chercher ailleurs ? Mais où trouver alors ce soi-disant technicien qui, à l'ombre des mythes, œuvrerait comme un ingénieur hydraulicien ?

2.1 Les sources littéraires

En dehors de l'épisode des écuries d'Augias, le cycle des Douze travaux contient peu d'indications susceptibles de nous éclairer. Il existe en revanche tout une tradition « secondaire », dont l'étude révèle, nous allons le voir, quelques surprises.

Un premier témoignage concerne la confrontation d'Héraclès avec un certain Sylée, à qui le héros aurait été vendu comme esclave en expiation pour le meurtre d'Iphitos. D'après la tradition, ce Sylée avait l'habitude d'obliger les étrangers de passage à travailler dans ses vignes, tâche à laquelle Héraclès dut également se soumettre.

La référence littéraire la plus ancienne remonte à Euripide, qui composa un drame satyrique du même nom. L'œuvre est connue par des fragments et surtout par un résumé de l'érudit byzantin Tzétzès (XII^e siècle), qui nous apprend par exemple que :

Quand Héraclès fut vendu à Sylée comme esclave agricole, il fut envoyé aux champs pour travailler dans le vignoble. [...] Et pour terminer, cet esclave, expert en agriculture, dériva le fleuve entier en direction de l'étable et *inonda* le tout (*Prolegomena de Comoedia Aristophanis* 2, 62-70 ; trad. F. Jouan – H. van Looy)¹¹⁹⁸.

¹¹⁹⁵ L'idée n'est pas nouvelle. On la trouve déjà exprimée chez les érudits et les voyageurs du XIX^e siècle : voir par exemple Bursian (1868-1872) 35 (à propos du lion de Némée), 67 (pour l'hydre) et 195 (pour les oiseaux de Stymphale) ; cf. Curtius (1851) 203 (oiseaux de Stymphale), 388 (sanglier de l'Erymanthe) ; Curtius (1852) 369 (hydre), etc.

¹¹⁹⁶ C'est-à-dire en considérant cette interprétation comme plausible dans un contexte géographique et chronologique bien défini.

¹¹⁹⁷ Palaiphatos par exemple, l'un des principaux représentants de l'évhémérisme, n'y fait jamais allusion.

¹¹⁹⁸ Ἡρακλῆς πραθεὶς τῷ Συλεῖ ὡς γεωργὸς δοῦλος ἐστάλη εἰς τὸν ἀγρὸν τὸν ἀμπελῶνα ἐργάσασθαι [...] καὶ τέλος ὅλον ποταμὸν πρὸς τὴν ἑπαυλιν τρέψας τὰ πάντα κατέκλυσεν ὁ

Bien que tardif, ce témoignage qualifie explicitement Héraclès d'*expert en agriculture* ; il le présente aussi comme l'artisan d'un détournement fluvial.

Deux témoignages de Strabon confirment ces compétences techniques du héros. Le premier se rapporte à la description de la région du lac Averné :

Le golfe Lucrin est séparé de la mer libre par une levée de terre (χωμα) d'une longueur de huit stades et de la largeur d'un char. On veut que cet ouvrage ait été entièrement exécuté par Héraclès quand il ramenait les vaches de Géryon (Strab. V 4. 6 ; trad. Fr. Lasserre)¹¹⁹⁹.

Le second concerne la Thrace :

À l'intérieur des terres s'étend le lac de Bistonis (ή Βιστονίς λίμνη) qui a dans les deux cents stades de périphérie. Il y avait là, dit-on, une plaine encaissée de toutes parts et plus basse que le niveau de la mer. À son arrivée, Héraclès, qui était en quête des juments de Diomède, se trouvait en état d'infériorité pour ce qui est des chevaux. Il creusa donc une tranchée dans le plateau du littoral (διορύξει τήν ἡόνα) et lâchant sur la plaine les eaux de la mer il réduisit à merci ses adversaires (Strab.VII, fr. 43 ; trad. R. Baladié)¹²⁰⁰.

Au cours de ses pérégrinations, Héraclès aurait ainsi accompli d'imposants travaux de génie en construisant une digue dans un cas et une tranchée dans l'autre. Malheureusement, le récit manque pour nous de précision : les conditions exactes qui présidèrent à ces réalisations, l'objectif et les modalités restent mystérieuses. L'aspect le plus important réside dans le rôle technique qu'assume le héros : celui d'un technicien maîtrisant la science de l'hydraulique.

En dépit de leur indéniable intérêt, ces textes ne suffisent pas à étayer la thèse d'une interprétation « hydrologique » du *Dodékallos*. Peut-être n'évoquent-ils somme toute qu'une action assez banale, sans signification particulière. On peut penser au contraire que les travaux accomplis sont l'indice d'un trait de caractère spécifique, d'une fonction plus profondément liée à la personnalité d'Héraclès. Dans ce cas, il s'agirait d'en

δοῦλος ἐκεῖνος ὁ τεχνικώτατος γεωργός. Cf. Diodore IV 31. 7 et Apollodore II 6. 3, qui eux ne parlent pas de la dérivation.

¹¹⁹⁹ Ὁ δὲ Λοκρῖνος κόλπος πλατύνεται μέχρι Βαιῶν, χώματι εἰργόμενος ἀπὸ τῆς ἔξω θαλάττης ὀκτασταδίῳ τὸ μῆκος, πλάτος δὲ ἀμαξιτοῦ πλατείας, ὃ φασὶν Ἡρακλέα διαχῶσαι τὰς βοῦς ἐλαύνοντα τὰς Γηρυόνας. Cf. Lycophron, *Alexandra*, v. 697-698, ainsi que le commentaire afférent par G. Schade, *Lykophrons 'Odyssee', Alexandra 648-819* (Berlin / New York 1999) 109-111.

¹²⁰⁰ Ὑπέρκειται δὲ τούτων ἡ Βιστονίς λίμνη κύκλον ἔχουσα ὅσον διακοσίων σταδίων. Φασὶ δὲ τοῦ πεδίου κοίλου παντάπασιν ὄντος καὶ ταπεινοτέρου τῆς θαλάττης ἵπποκρατούμενον τὸν Ἡρακλέα, ἡνίκα ἦλθεν ἐπὶ τὰς τοῦ Διομήδους ἵππους, διορύξει τὴν ἡόνα καὶ τὴν θάλατταν ἐπαφέντα τῷ πεδίῳ κρατῆσαι τῶν ἐναντίων. Dans le même passage, Strabon relève que non loin de l'endroit qu'occupaient les juments, une plaine était arrosée par le fleuve Nestos qui, dit-il, « ne reste pas continuellement dans son lit, il lui arrive souvent de déborder ». Mais le lien entre le fleuve et les animaux anthropophages reste trop ténu pour oser proposer un rapprochement.

trouver la trace ailleurs, en dehors même de la « grande tradition ». Et là, les sources réservent quelques surprises...

Au V^e siècle déjà, Pindare considère Héraclès comme l'artisan du détroit de Gibraltar :

Il n'est pas aisé de pousser plus avant, vers la mer inaccessible, par delà les colonnes d'Héraclès, que ce héros, ce dieu, a posées, témoins illustres du terme de ses navigations (Pind., *Ném.* III 20-23 ; trad. A. Puech)¹²⁰¹.

Diodore rapporte une tradition analogue : pour lui, le héros aurait rapproché les continents en construisant les deux piliers qui portent son nom, ou aurait au contraire creusé une tranchée à travers l'isthme qui à l'origine fermait la Méditerranée. L'auteur précise :

Héraclès avait déjà accompli un travail très semblable en Grèce. Par exemple dans la région appelée Tempé, pays à l'allure d'une plaine largement marécageuse, où il creusa un fossé à travers le territoire qui la bordait ; en évacuant par ce canal toutes les eaux du marais, il rendit la plaine telle qu'elle se présente aujourd'hui en Thessalie, le long du fleuve Pénée. En Béotie, il fit juste l'inverse : en retenant le fleuve qui coulait près de la cité minyenne d'Orchomène, il transforma le pays en lac et provoqua la ruine de toute la région¹²⁰². Mais ce qu'il fit en Thessalie était pour apporter des bienfaits aux Grecs, tandis qu'en Béotie, il infligeait une punition aux habitants du territoire minyen parce qu'ils avaient réduit les Thébains en esclavage (Diod. IV 18. 4-6 ; trad. A. Bianquis)¹²⁰³.

Un peu plus loin :

Voulant faire plaisir aux Calydoniens, Héraclès détourna le fleuve Achélôos et, par l'aménagement d'un autre lit, il rendit très fertile une large bande de terre qui est encore arrosée par le cours d'eau que je viens de mentionner (Diod. IV 35. 3)¹²⁰⁴.

Ainsi, lorsqu'il intervient sur les cours d'eau, Héraclès agit dans une perspective clairement agricole. Ses actes auront des conséquences majeures puisqu'en assainissant

¹²⁰¹ [...] οὐκέτι προτέρω | ἀβάταν ἄλα κίωνων ὑπὲρ Ἡρακλέος περᾶν εὐμαρές, | ἥρως θεὸς ᾗς ἔθηκε ναυτιλίας ἐσχάτας μάρτυρας κλυτάς.

¹²⁰² Cette action ne manque pas de rappeler l'action du roi Ariarathès dans la plaine de Mazaca, en Cappadoce (Strabon XII 2. 8).

¹²⁰³ Τὸ παραπλήσιον δὲ τούτοις ἔπραξε πρότερον κατὰ τὴν Ἑλλάδα. Περὶ μὲν γὰρ τὰ καλούμενα Τέμπη τῆς πεδιάδος χώρας ἐπὶ πολὺν τόπον λιμναζούσης διέσκαψε τὸν συνεχῆ τόπον, καὶ κατὰ τῆς διώρυχος δεξάμενος ἅπαν τὸ κατὰ τὴν λίμνην ὕδωρ ἐποίησε τὰ πεδία φανῆναι τὰ κατὰ τὴν Θετταλίαν παρὰ τὸν Πηνειὸν ποταμὸν· ἐν δὲ τῇ Βοιωτίᾳ τοῦναντίον ἐμφράξας τὸ περὶ τὸν Μινύειον Ὀρχομενὸν ῥεῖθρον ἐποίησε λιμνάζειν τὴν χώραν καὶ φθαρῆναι τὰ κατ' αὐτὴν ἅπαντα. ἀλλὰ τὰ μὲν κατὰ τὴν Θετταλίαν ἔπραξεν εὐεργετῶν τοὺς Ἕλληνας, τὰ δὲ κατὰ τὴν Βοιωτίαν τιμωρίαν λαμβάνων παρὰ τῶν τὴν Μινυάδα κατοικούντων διὰ τὴν τῶν Θηβαίων καταδούλωσιν.

¹²⁰⁴ Ἡρακλῆς δὲ τοῖς Καλυδωνίοις βουλόμενος χαρίσασθαι τὸν Ἀχελῶον ποταμὸν ἀπέστρεψε, καὶ ῥύσιν ἄλλην κατασκευάσας ἀπέλαβε χώραν πολλὴν καὶ páμφορον, ἀρδευομένην ὑπὸ τοῦ προειρημένου ῥεῖθρου.

les terres, il confère bienfaits et prospérité, tandis qu'à Orchomène, il précipite la ruine de la cité en inondant son territoire¹²⁰⁵. Il est intéressant de relever que Diodore donne de l'épisode une exégèse de type évhémériste. Selon lui, cette tradition serait à l'origine du mythe mettant en scène le combat contre le fleuve Achélôos et aurait donné naissance à l'image de la corne d'Amalthée, arrachée au dieu-fleuve au cours de l'affrontement :

Mais les poètes parlent à mots couverts : une corne d'Achéloos représente le cours d'eau qui coule par le fossé ; les pommes, les grenades et les grappes représentent la contrée fertile qui est arrosée par le fleuve et l'abondance des végétaux qui portent des fruits. De plus, c'est la « corne d'Amalthée », c'est-à-dire d'une sorte de « non mollesse » (*amalkistia*) ; ce qui indique la vigueur de celui qui a réalisé cet ouvrage (Diod. IV 35. 4)¹²⁰⁶.

Le rôle joué par le héros est confirmé dans un autre passage. Diodore y évoque un violent débordement du Nil :

L'impétuosité et la violence des flots roulés par le fleuve étaient telles que celui-ci reçut le nom d'Aétos (l'Aigle). Mais Héraclès, toujours prêt aux grandes entreprises et jaloux de sa réputation de courage, combla rapidement les brèches causées par cette inondation et força le fleuve à reprendre son cours normal. C'est pourquoi certains poètes grecs ont ramené cette action à un mythe, prétendant qu'Héraclès avait tué l'aigle qui rongait le foie de Prométhée (Diod. I 19. 1-3 ; trad. M. Casevitz)¹²⁰⁷.

Strabon se réfère à la même tradition lorsqu'il évoque les atterrissements de la rivière Achélôos : ceux-ci, dit-il, constituaient une source permanente de disputes car « ils recouvraient toujours les bornages délimitant les possessions entre les Acarnaniens et les Éoliens ». C'est ainsi que serait née la légende du combat opposant Héraclès au dieu-fleuve, de même que le mythe de la corne d'Amalthée. Dans cette interprétation, poursuit Strabon :

Héraclès, le bienfaiteur par excellence et en particulier quand il contracte par mariage alliance avec Œnée, se serait gagné les faveurs de ce dernier en maîtrisant les débordements permanents du fleuve par des digues et des canaux et en asséchant ainsi

¹²⁰⁵ Sur le lien de ce récit avec la situation hydrologique locale, voir *supra*, chap. V 1.

¹²⁰⁶ Αἰνιττομένων τῶν ποιητῶν κέρας μὲν τοῦ Ἀχελώου τὸ διὰ τῆς διώρυχος φερόμενον ῥέιθρον, τὰ δὲ μῆλα καὶ τὰς ῥόας καὶ τοὺς βότρυς δηλοῦν τὴν καρποφόρον χώραν τὴν ὑπὸ τοῦ ποταμοῦ ἀρδευομένην καὶ τὸ πλῆθος τῶν καρποφορούντων φυτῶν. Ἀμαλθείας δ' εἶναι κέρας οἰοεῖ τινος ἀμαλακιστίας, δι' ἧς τὴν εὐτονίαν τοῦ κατασκευάσαντος δηλοῦσθαι.

¹²⁰⁷ Διὰ δὲ τὴν ὀξύτητα καὶ τὴν βίαν τοῦ κατενεχθέντος ρεύματος τὸν μὲν ποταμὸν Ἀετὸν ὀνομασθῆναι, τὸν δ' Ἡρακλέα, μεγαλεπίβολον ὄντα καὶ τὴν ἀνδρείαν ἐξηλωκότα, τό τε γενόμενον ἔκρηγμα ταχέως ἐμφράξαι καὶ τὸν ποταμὸν ἐπὶ τὴν προϋπάρξασαν ῥύσιν ἀποστρέψαι. Διὸ καὶ τῶν παρ' Ἑλλήσι ποιητῶν τινὰς εἰς μῦθον ἀγαγεῖν τὸ πραχθέν, ὥς Ἡρακλέους τὸν αἰτὸν ἀνηρηκότος τὸν τὸ τοῦ Προμηθέως ἦπαρ ἐσθίοντα.

une grande partie de la Parachéloïtide : la corne d'Amalthée représenterait ce bienfait (Strab. X 2. 19 ; trad. Fr. Lasserre)¹²⁰⁸.

Au II^e siècle, Pausanias attribue encore à Héraclès des fonctions similaires :

La plaine des Phénéates se trouve au-dessous de Karyai. L'eau, ayant jadis débordé, submergea, disent-ils, la vieille Phénéos, si bien que de nos jours encore sur les montagnes sont restées des marques du niveau jusqu'où l'eau serait prétendument montée. A cinq stades de Karyai, se trouvent la montagne appelée Oryxis et une autre, le mont Skiathis. Au bas de chacune des deux montagnes, il y a un gouffre qui reçoit l'eau de la plaine. Ces gouffres, selon les Phénéates, seraient faits de main d'homme : ils auraient été faits par Héraclès qui les aurait creusés du temps qu'il habitait à Phénéos auprès de Laonomé, la mère d'Amphitryon [...]. Au milieu de la plaine de Phénéos, Héraclès creusa un canal pour servir de lit à la rivière Olbios, que d'autres Arcadiens appellent Aroanios et non Olbios. La longueur du canal est de cinquante stades et sa profondeur, là où il n'y a pas eu d'effondrement, descend jusqu'à trente pieds. La rivière cependant n'y coule plus; elle est retournée dans son ancien lit en abandonnant l'ouvrage d'Héraclès (Paus. VIII 14, 1-3 ; trad. M. Jost)¹²⁰⁹.

À propos du lac Copais, l'auteur précise :

Les Thébains attribuent à Héraclès le détournement du fleuve Céphise vers la plaine d'Orchomène : le cours d'eau passait autrefois sous la montagne pour se déverser dans la mer, jusqu'à ce qu'Héraclès vînt obstruer la faille donnant accès au passage à travers la montagne. Homère en tout cas sait l'existence, quelle qu'en soit l'origine, du lac Képhisis, sans en faire une création d'Héraclès : on le voit à ce propos dire d'un tel qu'il habite « *aux abords du lac Képhisis* ». 8. Il n'y a guère de vraisemblance non plus à penser que les Orchoméniens auraient été incapables de repérer cette faille pour jeter bas l'ouvrage d'Héraclès et de rendre ainsi au Céphise son ancien passage, puisque, jusqu'à la guerre de Troie, ils ne furent nullement dépourvus de moyens financiers (Paus. IX 38 ; trad. D. Knoepfler)¹²¹⁰.

¹²⁰⁸ Τὸν Ἡρακλέα δὲ καὶ ἄλλως εὐεργετικὸν ὄντα καὶ τῷ Οἰνεῖ κηδεύσοντα παραχώμασί τε καὶ διοχετείαις βιάσασθαι τὸν ποταμὸν πλημμελῶς ῥέοντα καὶ πολλήν τῆς Παραχελωΐτιδος ἀναψύξαι χαριζόμενον τῷ Οἰνεῖ· καὶ τοῦτ' εἶναι τὸ τῆς Ἀμαλθείας κέρας.

¹²⁰⁹ Φενεατῶν δὲ τὸ πεδῖον κεῖται μὲν ὑπὸ ταῖς Καρυαῖς, πλεονάσαντος δὲ ποτε αὐτῷ τοῦ ὕδατος κατακλυσθῆναι φασὶ τὴν ἀρχαίαν Φενεόν, ὥστε καὶ ἐφ' ἡμῶν σημεῖα ἐλείπετο ἐπὶ τῶν ὁρῶν ἐς ἃ ἐπαναβῆναι τὸ ὕδωρ λέγουσι. Καρυῶν δὲ στάδια πέντε ἀφέστηκεν ἢ τε Ὀρυξίς καλουμένη καὶ ἕτερον ὄρος Σκιάθις· ὑφ' ἐκατέρῳ δὲ ἐστὶ τῷ ὄρει βάραθρον τὸ ὕδωρ καταδεχόμενον τὸ ἐκ τοῦ πεδίου. τὰ δὲ βάραθρα οἱ Φενεᾶται ταῦτά φασιν εἶναι χειροποίητα, ποιῆσαι δὲ αὐτὰ Ἡρακλέα τηνικαῦτα ἐν Φενεῷ παρὰ Λαονόμῃ τῇ Ἀμφιτρυῶνος μητρὶ οἰκοῦντα· [...] Διὰ μέσου δὲ ὥρυξεν Ἡρακλῆς τοῦ Φενεατῶν πεδίου «ἐλυτρον», ῥεῦμα εἶναι τῷ ποταμῷ τῷ Ὀλβίῳ, ὃν τινα Ἀροάνιον Ἀρκάδων καλοῦσιν ἕτεροι καὶ οὐκ Ὀλβιον· μήκος μὲν τοῦ ὀρύγματος στάδιοι πεντήκοντά εἰσι, βάθος δὲ, ὅσον μὴ πεπτωκός ἐστιν αὐτοῦ, καὶ ἐς τριάκοντα καθέκει πόδας. οὐ μὴν ταύτῃ γε ἔτι κάτειναι ὁ ποταμός, ἀλλὰ ἐς τὸ ῥεῦμα ἀπεχώρησεν αὐθις τὸ ἀρχαῖον, καταλιπὼν [ἐλυτρον] τοῦ Ἡρακλέους τὸ ἔργον.

¹²¹⁰ Θηβαῖοι δὲ τὸν ποταμὸν τὸν Κηφισὸν φασιν ὑπὸ Ἡρακλέους ἐς τὸ πεδῖον ἀποστραφῆναι τὸ Ὀρχομένιον· τέως δὲ αὐτὸν ὑπὸ τὸ ὄρος ἐς θάλασσαν ἐξιέναι, πρὶν ἢ τὸν Ἡρακλέα τὸ χάσμα

À la même époque, les *Stratagèmes* de Polyen confirment une fois encore la tradition :

Comme Héraclès faisait la guerre aux Minyens, qui étaient de redoutables cavaliers de plaine, n'osant pas engager la bataille, il dirigea le fleuve contre eux. Le Céphise bordait deux montagnes, le Parnasse et l'Hadylion ; il traversait la Béotie par le milieu et, avant de se jeter dans la mer, disparaissait dans un large gouffre. En élevant un mur autour de ce gouffre, Héraclès détourna le fleuve vers la plaine où les Minyens chevauchaient ; une fois la plaine inondée, la cavalerie minyenne devenait inutile. Après sa victoire, Héraclès détruisit le mur entourant le gouffre et le Céphise reprit son cours normal (Polyen, *Stratagèmes* I 3. 5 ; trad. d'ap. P. Krentz – E.L. Wheeler)¹²¹¹.

Sans prétendre à l'exhaustivité, ces témoignages attestent un lien remarquable entre Héraclès et la science de l'hydraulique¹²¹² : qu'il s'agisse de déviations de rivières, de constructions de canaux, de drainage ou de toute autre intervention sur les cours d'eau, le héros apparaît comme un spécialiste de cette technologie, et cela dans des contextes le plus souvent fort éloignés des exploits traditionnels. Face à ces actions domine une impression de « réalisme », accentuée par le contexte bien historique des *Stratagèmes* : ici, le comportement héroïque semble plutôt faire place à des travaux quotidiens d'exploitation des terres. Deux témoignages renforcent encore le sentiment d'un lien étroit avec l'activité agraire.

ἐμφράξει τὸ διὰ τοῦ ὄρους. Ἐπίσταται μὲν οὖν καὶ Ὀμηρος λίμνην ἄλλως τὴν Κηφισίδα οὔσαν καὶ οὐχ ὑπὸ Ἡρακλέους πεποιημένην, καὶ ἐπὶ τῷδε εἶρηκε "λίμνη κεκλιμένος Κηφισίδι". ἔχει δὲ οὐδὲ εἰκότα λόγον τοὺς Ὀρχομενίους μὴ καὶ τὸ χάσμα ἐξευρεῖν καὶ τοῦ Ἡρακλέους ἀναρρήξαντας τὸ ἔργον ἀποδοῦναι τὴν διέξοδον τῷ Κηφισῷ τὴν ἀρχαίαν, ἐπεὶ μηδὲ ἄχρι τῶν Τρωικῶν χρήμασιν ἀδυνάτως εἶχον.

¹²¹¹ Ἡρακλῆς Μινύαις πολεμῶν, ἦσαν δὲ ἵππομαχεῖν ἐν πεδίῳ Μινύαι δεινοὶ, μάχην συνάψαι μὴ θαρρῶν ποταμὸν ἐπαφῆκεν. ἦν δὲ ὁ ποταμὸς Κηφισὸς ὀρίζων ὄρη δύο, Παρνασσὸν καὶ Ἡδύλιον. τεμῶν δὲ τὴν Βοιωτίαν μέσην, πρὶν ἐκβάλλειν εἰς θάλασσαν, ἐμπίπτων μεγάλῳ χάσματι ἀφανὴς γίγνεται. Τοῦτο δὲ τὸ χάσμα Ἡρακλῆς πέτροις μεγάλοις περιτειχίσας ἀποστρέφει τὸν ποταμὸν εἰς τὸ πεδίον, ἔνθα Μινύαι καθιππάζοντο, καὶ δὴ τοῦ πεδίου λιμνάσαντος τοῖς Μινύαις τὸ ἵππικὸν ἀχρεῖον ἦν. Ἡρακλῆς κρατήσας ἀποτειχίζει τὸ χάσμα καὶ ὁ Κηφισὸς ἐπὶ τὴν ἀρχαίαν ἐπανέρχεται ὁδόν.

¹²¹² On pourrait relever aussi de nombreux exemples où, sans nécessairement jouer un rôle actif, le héros entretient avec l'eau un lien immédiat. Il préside par exemple à la découverte et au patronage de sources et de fontaines (voir Croon, 1952, 1-12 notamment). Athénée XII 512 f, fait d'Héraclès le maître des sources chaudes par excellence. Dans cette fonction particulière, le héros acquiert peu à peu une fonction protectrice et guérisseuse qui le rapproche du dieu de la médecine Asklépios, avec qui il entretient des rapports étroits. Croon relève également le lien remarquable qui existe entre les sources chaudes et le monde souterrain, celles-ci constituant en de nombreux endroits un passage vers le séjour des morts. Héraclès apparaît dans ce contexte comme une figure psychopompe (sur l'existence d'un possible Héraclès psychopompe en Thrace, voir Rabadjiev, 1995). L'hypothèse a d'ailleurs été émise que le nom même d'Héraclès dériverait de celui d'Eragal, dieu infernal d'origine orientale, mais cf. Burkert (1998) 17. Le rapport avec le monde aquatique transparaît aussi dans l'imagerie : voir par exemple LIMC IV, s.v. « Herakles », n^{os} 1322-1328, ainsi que LIMC V (1990), s.v. « Herakles/Hercle », n^{os} 81 b, 84 b, etc., où le héros est représenté à proximité de fontaines ou transportant de l'eau. L'amphore constitue aussi un attribut fréquemment associé à Héraclès. Selon Brommer (1984) 14-15, 65-67 et 76-77, le motif se rapporterait à une légende d'origine étrusque, dont la littérature conservée n'aurait pas gardé la trace.

Sophocle tout d'abord, qui, dans les *Trachiniennes*, place ces mots dans la bouche de Déjanire :

Nous avons eu des enfants ; mais lui, comme un paysan qui a pris la charge d'un domaine au loin, ne les a jamais vus qu'une fois où l'autre, aux seules époques des semailles ou de la moisson (Soph., *Trach.*, v. 31-33 ; trad. P. Mazon)¹²¹³.

Diodore de Sicile ensuite, qui, dans un passage sur l'Égypte présente ainsi le héros :

Il est naturel qu'Héraclès, se souciant par prédilection de cette région, qui était sa patrie, ait purifié cette terre de ses monstres, qu'il l'ait remise aux cultivateurs et qu'il ait obtenu pour prix de ses bienfaits des honneurs égaux à ceux des dieux (Diod. I 24. 7 ; trad. M. Casevitz)¹²¹⁴.

Dans ces textes, Héraclès apparaît comme un paysan et même comme l'initiateur de l'agriculture¹²¹⁵. Selon Diodore, c'est lui qui dompte la nature pour en faire profiter les hommes, faisant du héros le premier bonificateur de l'histoire¹²¹⁶.

On pourrait en rester là, considérant que cet aspect du personnage reste, sinon insignifiant du moins marginal. Et faire du fils de Zeus un artisan-ouvrier qui manipule des rivières ou des fleuves, qui tel le paysan creuse des rigoles pour irriguer son champ, c'est réduire l'activité du héros à de bien modestes besognes !

Les informations livrées par la littérature témoignent pourtant d'une tradition solidement établie qui incite à en chercher ailleurs les traces. Son importance incite en particulier à se demander si notre Héraclès « hydraulicien » n'apparaîtrait pas également dans les sources iconographiques. Et si oui sous quelle forme ? L'abondance des documents semble pouvoir faire espérer une riche moisson d'informations.

¹²¹³ Καφύσαμεν δὴ παῖδας, οὓς κείνός ποτε, | γήτης ὅπως ἄρουραν ἔκτοπον λαβών, | σπείρων μόνον προσεῖδε κάξαμῶν ἄπαξ.

¹²¹⁴ Εἰκὸς γὰρ ταύτης ὡς πατρίδος προνοηθέντα τὸν Ἡρακλέα, καὶ καθαρὰν τὴν γῆν τῶν θηρίων ποιήσαντα, παραδῶναι τοῖς γεωργοῖς τὴν χώραν, καὶ διὰ τὴν εὐεργεσίαν τυχεῖν ἰσοθέου τιμῆς.

¹²¹⁵ Cette fonction ne va pas asn rappeler le Télipinu hittite, dieu des techniques agricoles : lui aussi « travaille la terre nourricière, maniant des outils manuels », comme lui, « en tant que fondateur, sa place est au centre de la cité, mais aussi à la périphérie où il protège (...) contre les menaces extérieures » (Mazoyer, 2003, 169-171).

¹²¹⁶ Sur Héraclès comme héros civilisateur, cf. Diodore IV 8, 5. La question a été traitée depuis longtemps par les érudits. Voir par exemple Curtius (1851) 52 : « Die Gewässer haben einen wilden, regellosen Charakter, sie wollen durch Canäle und Eindämmungen geregelt und gezähmt sein, um Culturzwecken der Menschen dienstbar zu werden. Die erste Bewältigung der Natur erschien den Griechen wie eine That übermenschlicher Kraft ; sie verherten im Herakles den Anfänger ihrer Landescultur. Derselbe, der die Wildheit des Acheloos bändigte, erweiterte auch in Arkadien die Abzugshöhlen, dämmte Seen und Ströme ein, verpflanzte nordische Bäume in den Peloponnes, er machte Wälder und Sumpfgegenden menschlicher Ansiedlung fähig. Solcher Vorarbeiten, glaubten die Hellenen, habe es bedurft, damit sie inmitten einer geordneten Natur wohnen und sich des ruhigen Besitzes ihres landes erfreuen könnten ». Sur l'utilisation de ce concept par les orateurs attiques, voir Gotteland (2001) 231-244 en particulier. Concernant le texte de Diodore, je n'insiste pas sur la question de l'origine égyptienne d'Héraclès, qui dépasse largement le cadre de mon propos.

2.2 Les sources iconographiques

Le premier problème consiste à trouver un moyen d'accéder au code des représentations qui sous-tend les images. Il m'a semblé que la démarche la plus naturelle consistait à examiner en priorité le seul épisode pour lequel les textes mentionnent explicitement le détournement d'un fleuve – celui des écuries d'Augias –, avec l'idée de parvenir à mettre en évidence certaines caractéristiques iconographiques dont la représentation témoignerait d'un caractère spécifiquement technique. Puis, dans le meilleur des cas, l'analyse permettrait peut-être d'établir des liens significatifs avec d'autres documents moins explicites.

Dans le Cycle, aucune épreuve n'a moins inspiré les artistes que le nettoyage des écuries d'Augias¹²¹⁷. Toujours intégrée au *Dôdékathlos*, elle n'apparaît jamais isolément (ou alors ne sait-on pas l'identifier comme telle ?). La première représentation connue date du V^e s. et figure sur une métope du temple de Zeus à Olympie (**figs. 1a et 1b**)¹²¹⁸.



fig. 1 a



fig. 1 b

Bien que le contexte général ne laisse aucun doute sur l'épisode représenté, l'interprétation exacte de la scène reste incertaine. L'identification de l'objet dont se sert Héraclès est en effet rendue malaisée par l'état fragmentaire de la plaque¹²¹⁹.

¹²¹⁷ Voir Brommer (1953) 28-29 ; cf. Woodford, *LIMC* V, 1, p. 59, ainsi que les œuvres n^{os} 2284-2305.

¹²¹⁸ *LIMC* V, s.v. « Herakles », n^o 1705.

¹²¹⁹ Le témoignage de Pindare, *Ol.* 10, 28-30, qui constitue la première attestation littéraire connue de cet épisode, reste muet sur ce point. Pour Gardiner (1925) 265-266, il s'agit d'un instrument de nettoyage : « To the left is Herakles with both arms extended backwards and holding a pole, probably the handle of a broom. With this he pushes with all his might at the pile of dung before him ». C'est aussi l'interprétation de Mallwitz (1972) 227, qui identifie la hampe à une pelle (« Schaufel »). Ashmole et Yalouris (1967) 29,

Par la suite et durant toute l'époque classique, le sujet ne retient plus l'attention des artistes. Dans l'état actuel de nos connaissances, seul Lysippe, au IV^e siècle, semble y avoir trouvé une source d'inspiration : le sculpteur sicyonien aurait en effet représenté Héraclès assis sur une corbeille, se reposant après le nettoyage des fameuses écuries¹²²⁰.

Cet intérêt fut manifestement de courte durée, puisque le thème paraît avoir été ignoré des imagiers de la période hellénistique. Il ne réapparaît qu'à l'époque augustéenne, comme en témoigne par exemple le vase de pierre dit « Tasse Albani » (fig. 2)¹²²¹.

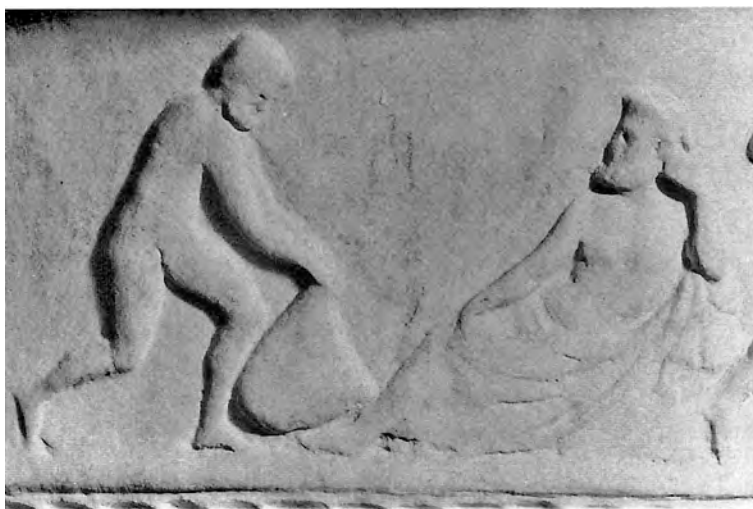


fig. 2

On y voit représenté Héraclès se dirigeant vers un personnage barbu à demi couché qui lui fait face ; le héros incline un panier dans sa direction, comme pour l'y faire entrer. La scène serait sans doute difficile à interpréter hors de son contexte. Mais ici, on peut assez sûrement identifier le vieillard à un fleuve, dont les traits correspondent à ceux de nombreuses figures fluviales connues par ailleurs¹²²².

pensent qu'« Herakles has a crowbar in his hands, and, with an expression of anger and disgust, is beaking down the wall [of the stables] under the instructions of Athena [...] » ; ils considèrent donc l'objet comme un levier (cf. Andronicos, 1981, 63). Quant à Schefold et Jung (1988) 150, ils parlent seulement de hampe, perche ou bâton (« Stange »), « mit der er dem Wasser den Weg öffnet », sans que l'on puisse se représenter très concrètement la manière dont le héros s'y prend.

¹²²⁰ L'œuvre a été décrite au XII^e siècle de notre ère (au moment de sa destruction) par l'historien byzantin Nicéas Choniates, *De Signis Constantinopolitanis* 5, 859. Le panier pourrait être interprété comme le récipient qui permet à Héraclès d'évacuer le fumier des écuries, voire de transporter les matériaux excavés lors des travaux de détournement. Mais je n'exclus pas qu'il puisse figurer l'image même du fleuve détourné, comme le suggèrent certains documents (voir *infra*, fig. 2 en particulier). Par la suite, le panier deviendra, avec la pioche, le principal élément d'identification de cet épisode. Sur le modèle lysippéen, voir Dörig (1958) ; Moreno (1984) 159-161 (cf. Moreno, 1995, 375) ; en outre, Schefold et Jung (1988) 150, ainsi que O. Palagia, *LIMC* IV (1988), s.v. « Herakles », n^{os} 927-949, avec le commentaire afférent (vol. IV, 1, p. 773-774).

¹²²¹ *LIMC* V, s.v. « Herakles », n^o 1745 [cf. n^o 2292].

¹²²² Voir notamment Ostrowski (1991) et le *LIMC* IV (1988), s.v. « Fluvii », n^{os} 38-49 en particulier.

À partir du 2^e siècle, le thème des écuries d'Augias fleurit, mais toujours intégré au *Dôdékathlos*.

Parmi les documents les plus représentatifs figurent de nombreux sarcophages (**figs. 3-8**). L'ordre des *Travaux* varie passablement d'une œuvre à l'autre, mais ce qui nous importe ici, c'est de parvenir à déterminer le motif qui se rapporte à notre épisode. Dans la plupart des cas, l'identification ne présente aucune difficulté, moins à cause de la clarté même de la représentation que par déduction, les autres épreuves étant suffisamment caractéristiques pour éviter toute méprise.

Le premier exemple qui nous retiendra date de la seconde moitié du II^e s. (**fig. 3**)¹²²³. Notre épisode apparaît entre celui du combat contre les Amazones et celui de la lutte contre le taureau de Crète.



fig. 3

Héraclès est représenté de face, dans une posture qui évoque l'attente ou le repos. Mais – détail remarquable – il tient dans sa main gauche le manche d'un instrument reposant sur son épaule gauche et qui ressemble à un pic ; à ses pieds, un panier renversé laisse échapper un contenu difficile à identifier. La scène contraste avec les autres figures, qui représentent le héros aux prises avec ses adversaires : ici, le travail semble terminé.

Un autre sarcophage, à peu près contemporain, présente les mêmes particularités, avec quelques détails supplémentaires (**fig. 4**)¹²²⁴.

¹²²³ LIMC V, s.v. « Herakles », n° 1716 (cf. aussi n°s 1717 et 1721).

¹²²⁴ Cf. LIMC V, s.v. « Herakles », n° 1734.

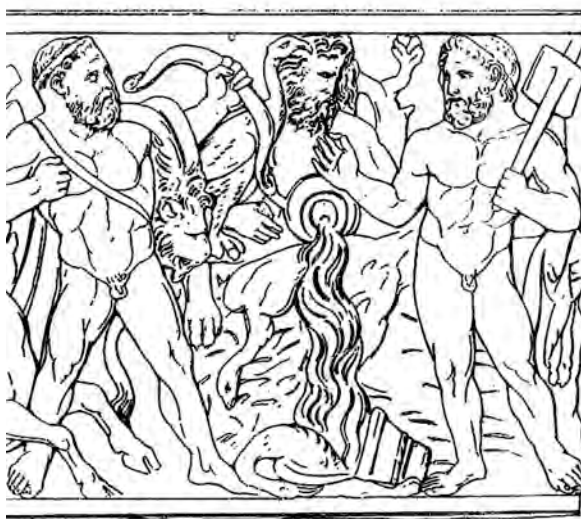


fig. 4

Héraclès tient à nouveau le manche d'un outil qu'il appuie sur son épaule gauche, mais l'objet, vu de face, fait plutôt penser à un bêche. Le héros tend son bras droit en direction d'un personnage barbu (couché ?). Ce dernier est appuyé sur un vase (vu lui aussi de face) dont l'ouverture laisse échapper un flot de liquide qui s'écoule dans un panier, représenté renversé aux pieds du héros.

Ici, pas de doute possible : la figure du vieillard barbu correspond bien au type canonique des représentations de fleuves personnifiés¹²²⁵. On notera que dans ce cas, la corbeille est clairement associée à l'opération de dérivation.

Au début du 3^e siècle, un sarcophage provenant d'Asie Mineure exploite une imagerie semblable (fig. 5)¹²²⁶. Héraclès y est représenté cette fois en plein travail : grâce à un outil recourbé à long manche (seul le haut de la partie métallique apparaît), il semble diriger dans une corbeille (ou un récipient ressemblant à un cratère) l'eau provenant d'un vase, qui sert lui-même d'appui à un fleuve personnifié.

Le même « exploit » apparaît encore sur un relief de Capoue, malheureusement fragmentaire, mais dont l'interprétation laisse peu de doutes (fig. 6)¹²²⁷. Dans cette œuvre du 2^e-3^e siècle, le héros est muni d'une pioche et semble entailler le rocher comme pour amener l'eau dans le panier caractéristique.

¹²²⁵ Voir Ostrowski (1991) 22-25 et 30 en particulier.

¹²²⁶ Cf. LIMC V, s.v. « Herakles », n° 1725.

¹²²⁷ Cf. LIMC V, s.v. « Herakles », n° 2286 ; cf. Robert (1969) 142, n° 122 et pl. XXXIII.



fig. 5



fig. 6

L'attitude du héros fait penser une scène à caractère agonistique. En effet, la peinture sur vases offre de nombreux exemples d'athlètes munis d'une pioche, dont il semblerait que le maniement ait été considéré comme un excellent exercice¹²²⁸.

Une coupe à figure rouge de Bruxelles en particulier mérite d'être mentionnée à titre de comparaison (**fig. 7**)¹²²⁹. On y voit précisément un éphèbe piochant le sol, occupé à remplir le panier qui est couché entre ses jambes.

¹²²⁸ C'est ainsi qu'on représente souvent les athlètes maniant alternativement la pioche et les haltères. Voir à ce sujet Daremberg/Saglio, *Dictionnaire*, s.v. « Skapheion », p. 1361, ainsi que *Dictionnaire* II, 2, s.v. « Gymnastica (ars) », p. 1701.

¹²²⁹ Voir CVA Belgique. Bruxelles : Musées Royaux du Cinquantenaire, fasc. I (1926), dossier III, Ic, pl. 4,1 ; cf. Daremberg/Saglio, *Dictionnaire* IV, 2, s.v. « Skapheion », p. 1361 et fig. 6483.



fig. 7

Bien qu'il soit difficile de dire si, dans le cas de notre relief, Héraclès est assimilé à un éphèbe, on constate en tout cas que c'est un travail bien humain qu'accomplit ici le héros. Un couvercle de sarcophage des alentours de 150-180, confirme encore cette tradition iconographique (**fig. 8 a et b**)¹²³⁰. Parmi les cinq exploits représentés¹²³¹, l'épisode des écuries figure en bonne place.

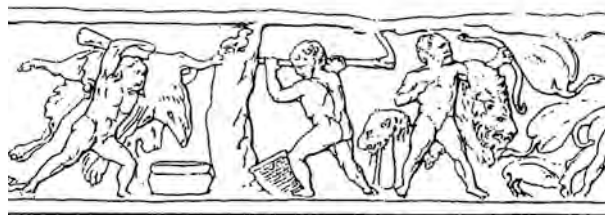


fig. 8 a-b

¹²³⁰ Cf. *LIMC* V, s.v. « Herakles », n° 1752 ; en outre, Walker (1990) 22-23 (n° 15), fig. 3 et pl. 6, qui ne propose aucune interprétation particulière des différentes scènes.

¹²³¹ Les autres sont figurés sur le caisson même du sarcophage.

Héraclès, on le voit, s'affaire à pratiquer une tranchée au moyen d'une pioche ; son genou, fléchi, semble prendre appui sur une corbeille disposée devant lui. Un autre récipient, plus large est posé sur le sol, à gauche de la tranchée, comme pour servir à l'évacuation des matériaux excavés.

Notons ici encore l'attitude remarquable du héros. N'évoque-t-elle pas résolument celle de l'ouvrier ou du cultivateur ?

Un document relatif à l'épisode du séjour chez Sylée, où Héraclès, on s'en souvient, est explicitement qualifié par Tzetzès d'expert agricole, en apporte une confirmation¹²³².

Il s'agit d'une coupe-skyphos à figure rouge des alentours de 460 (**fig. 9**)¹²³³. On y voit le héros occupé à biner les vignes de son maître. Il est muni d'un outil presque identique et dans une posture qui rappellent immanquablement le document précédent.



fig. 9

Pour en terminer avec les sarcophages, j'alléguerai une pièce dont l'interprétation reste, à mes yeux, quelque peu incertaine (**fig. 10**)¹²³⁴.

Sur l'un des petits côtés du monument¹²³⁵, Héraclès est figuré de face, debout, la jambe gauche légèrement fléchie, à la manière d'un modèle prenant la pose. De la main droite, il tient la massue qui, passant derrière sa tête, semble posée sur sa nuque ; le bras gauche prend appui sur le manche d'un outil (bêche ou pic) dont l'extrémité recourbée repose sur le sol. À droite de l'image, on aperçoit un arbre d'où émerge la tête d'un serpent.

¹²³² Pour l'iconographie de cet épisode, voir Brommer (1984) 34-36 ; *LIMC* VII (1994), s.v. « Syleus »

¹²³³ Voir Brommer (1984) 36 et pl. 9 ; cf. fig. 15 : kylix attique à figure rouge des alentours de 490, aujourd'hui perdue mais connue par un relevé (= *LIMC* VII, 1994, s.v. « Syleus », n° 1).

¹²³⁴ Cf. *LIMC* V, s.v. « Herakles », n° 1724 [= *ibid.* n° 2746].

¹²³⁵ Six exploits parmi les douze canoniques ornent la face principale du sarcophage ; deux autres s'ajoutent sur les petits côtés.



fig. 10

Ce dernier élément invitait à considérer cette scène comme l'épisode du jardin des Hespérides, dont la tradition dit explicitement qu'il était défendu par un serpent. Mais comment expliquer alors l'attitude du héros qui semble plus proche de la position de repos caractérisant habituellement l'épreuve des écuries d'Augias ?¹²³⁶ Et surtout, la présence de la pioche ?

Bien qu'il soit difficile de trancher avec certitude, cet attribut caractéristique et le rapprochement avec les œuvres précédentes me portent à penser que cette image évoque plutôt un Héraclès artisan et ouvrier que le conquérant des pommes d'or¹²³⁷.

Le thème des Écuries ne se limite pas au sarcophages ; il apparaît également hors du contexte funéraire : parfois, le héros se repose, assis sur la corbeille (**fig. 11**)¹²³⁸, ou une jambe appuyé elle (**fig. 12**)¹²³⁹. On notera qu'il tient toujours l'outil caractéristique.

¹²³⁶ Le héros, certes, est fréquemment représenté dans une position analogue, allusion au travail accompli. Mais dans ce cas, c'est une (ou plusieurs) pomme qu'il tient dans sa main et non une pioche (cf. par ex. *LIMC* IV, s.v. « Herakles », n^{os} 271, 278, 292, 305, 360, 372, etc.).

¹²³⁷ On ne saurait exclure cependant que cette image résulte du « télescopage » ou de la contamination de deux épisodes à l'origine distincts.

¹²³⁸ Base de marbre (I^{er} s. ap. J.-C.) ; cf. *LIMC* V, s.v. « Herakles », n^o 1736. Ici le héros semble plutôt assis jambes croisées sur un rocher, le panier retourné déposé ses pieds (à moins que le rocher soit lui-même posé sur le panier, comme pour le maintenir plus fermement au sol ?) ; le bras gauche du héros prend appui sur une hampe malheureusement peu distincte. Bien que l'outil soit malaisé à identifier, il me paraît difficile de le considérer comme une massue. J'y verrais bien plutôt l'instrument qui permet à Héraclès d'accomplir son travail (ce qui me paraît être aussi le cas sur un relief funéraire romain du I^{er} s. ap. J.-C. illustré dans le *LIMC* IV, s.v. « Herakles », n^o 928 ; cf. Dörig, 1958, 29-30 et fig. 8).

¹²³⁹ Relief du 2^e-3^e s. de n. è., appartenant à une série figurant le *Dôdekathlos* et provenant de la villa gallo-romaine de Chiragan (Haute-Garonne). L'illustration est extraite du site Internet consacré à la Toulouse romaine (adresse : http://perso.wanadoo.fr/palladia/musee_themes_hercule.htm) ; voir déjà Reinach (1909) 100, n^o 3 (dessin) [= *LIMC* V, s.v. « Herakles », n^o 1749].



fig. 11



fig. 12



fig. 13

Bien souvent également, Héraclès apparaît en pleine action. Si le contexte ne laisse généralement aucun doute sur l'identification de l'exploit concerné, il n'est pas toujours facile, en revanche, d'apprécier la nature du travail accompli.

C'est le cas sur un autel de marbre du début de l'époque impériale, dit « Ara Giustiniani », qui reproduit l'ensemble du cycle des Douze travaux.

L'épisode des écuries d'Augias (**fig. 13**)¹²⁴⁰ montre Héraclès s'apprêtant à donner un coup de pioche en direction d'une structure manifestement en pierre ou en brique, dont l'agencement régulier donne l'impression d'un ouvrage bâti ; la massue est déposée contre cet étrange élévation.

¹²⁴⁰ Cf. *LIMC* V, s.v. « Herakles », n° 1735.

Quel acte le héros accomplit-il exactement ? Il est bien difficile de répondre et jusqu'ici, cette question ne semble pas avoir beaucoup préoccupé les archéologues.

L'outil à deux dents brandi par Héraclès pourrait sembler *a priori* plus adapté au travail de la terre qu'à celui de la pierre.

C'est en tout cas l'usage qu'en fait le héros sur un cratère à figure rouge des environs de 470-460 (fig. 14)¹²⁴¹. La scène, qui se rapporte une fois encore à l'épisode de Sylée, montre ce dernier muni d'un outil tout à fait analogue destiné à l'entretien de la vigne.



fig. 14

Pourtant, sur le relief précédent, la présence du massif construit ne permet guère d'interpréter la représentation comme un travail de nature proprement agricole, ni même, me semble-t-il, comme le creusement d'une tranchée de dérivation.

Ne pourrait-on pas alors considérer qu'Héraclès s'attaque à quelque élévation ou digue artificielle ? Leur importance, en effet, est bien attestée dans la technologie hydraulique antique¹²⁴². Il n'est pas exclu qu'un ou plusieurs ouvrages de ce type aient permis de canaliser l'Alphée ou le Pénée, afin de protéger la terre d'Élide de la montée des eaux. En détruisant l'une d'elles, Héraclès serait ainsi parvenu à détourner les eaux vers les fameuses écuries.

¹²⁴¹ Cf. LIMC VII (1994), s.v. « Syleus », n° 6.

¹²⁴² Voir *supra* chap V.

On pourrait même faire un pas de plus et suggérer que l'image fait allusion à la brèche qui, aux dires d'Apollodore (*Bibl.* II 5, 5), fut pratiquée dans la fondation des étables pour y laisser entrer le flot cathartique¹²⁴³.

On retrouve un type analogue sur le tableau d'une mosaïque romaine du 3^e siècle, provenant de Liria (Espagne) (**fig. 15**)¹²⁴⁴. On y voit notamment représenté Héraclès, muni d'un instrument ressemblant à un râteau, levé au-dessus de sa tête. La massue est déposée à ses pieds. Le héros fait face à un rocher qui ressemble à une fontaine et d'où jaillit de l'eau ; celle-ci s'écoule dans un panier (ou un seau ?). Ici, aucun élément ne permet d'identifier la scène avec une dérivation fluviale. On a plutôt l'impression d'avoir affaire à une sorte d'« Héraclès-sourcier !



fig. 15

Dans ce riche panorama iconographique, deux œuvres frappent encore par le traitement original de leurs figures.

La première, un relief d'époque impériale (**fig. 16**)¹²⁴⁵ illustre, outre l'épreuve des écuries, l'élimination des oiseaux du lac Stymphale, ainsi que la capture de la biche de Cérynée.

¹²⁴³ D'après Lavagne (1979) 283, n. 25, ce serait l'interprétation de Abaecherli-Boyce (1950). Je n'ai retrouvé dans cet article aucune allusion précise à ce sujet. Quoi qu'il en soit, le fait d'aboutir à une conclusion similaire par une autre voie me conforte dans cette idée.

¹²⁴⁴ Cf. *LIMC* V, s.v. « Herakles », n° 1741. Sur les mosaïque à sujet héracléen, voir aussi Gozlan (1979) et Lavagne (1979) 283 (pour l'épisode des écuries d'Augias).

¹²⁴⁵ Cf. *LIMC* V, s.v. « Herakles », n° 2290.



fig. 16

Le trait le plus surprenant réside dans l'attitude du héros censé détourner le fleuve : brandissant un outil mal défini (une houe ?) au-dessus de sa tête, il s'apprête à l'abaisser en direction d'un petit arbre, comme pour le déraciner. Plus qu'à un exploit de nature héroïque, la scène ne fait-elle pas penser plutôt à un paysan ou à un jardinier travaillant sa terre ?

Situé hors de son contexte mythique et iconographique, voilà en tout cas un tableau qu'il eût été bien malaisé à identifier.

Enfin une base de statue conservée à la Glyptothèque Ny carlsberg de Copenhague et datée du début de l'époque impériale, évoque les mêmes *Travaux*. Pourtant, l'allusion aux écuries s'y révèle plus ténue encore que dans le document précédent (fig. 17)¹²⁴⁶ : courbé en avant comme s'il se trouvait dans une grotte au plafond trop bas (sa tête touche d'ailleurs le sommet), Héraclès creuse le rocher, à mains nues ; une corbeille est disposée à ses pieds, qui semble faite pour recueillir les matériaux excavés¹²⁴⁷.

¹²⁴⁶ Cf. LIMC V, s.v. « Herakles », n° 2298

¹²⁴⁷ Ici encore, seul le panier permettrait, hors contexte, de comprendre la représentation. Dans le même esprit, voir le relief funéraire publié chez Andreae (1963) 51 et pl. 38 (ép. d'Hadrien). Dans cette œuvre, le *Dôdékathlos* constitue l'illustration secondaire. Sur la droite du bandeau supérieur, Héraclès est représenté dans une attitude analogue à celle de notre base : face au rocher, il est sur le point de porter un coup avec un instrument pointu ; de l'eau (ou des gravats ?) semblent sortir de la paroi rocheuse. Dans le cartouche inférieur du relief, on notera la présence, aux côtés de l'arc et du carquois, d'un panier couché (quasiment identique à celui de la fig. 6) laissant échapper de l'eau. Le symbole reste difficile à expliquer ; le contexte funéraire suggérerait-il une allusion au fleuve des enfers et, d'une certaine manière, la maîtrise d'Héraclès sur la mort ? Quoi qu'il en soit, cet élément constitue, du point de vue iconographique, le trait distinctif de cet épisode (cf. le sarcophage romain reproduit dans LIMC V, s.v. « Herakles », n° 1718 où, à droite de la tête de l'avant-dernière figure, un panier laisse échapper son contenu).



fig. 17

Cette fois, la scène fait plutôt penser à des travaux miniers, comme si notre héros était à la recherche d'une source ou comme s'il creusait une galerie.

Achevons ce panorama par trois représentations intéressantes, dans la mesure où elles appartiennent à la seule catégorie de documents où l'épisode des écuries d'Augias apparaît isolément : les monnaies¹²⁴⁸. Trois exemples permettront de mettre en évidence les principales caractéristiques iconographiques.

Au milieu du III^e s. ap. J.-C., un billion de Postumus (**fig. 18**)¹²⁴⁹ montre Héraclès en plein travail : muni d'une double pioche, il semble creuser le sol ; une corbeille repose à ses pieds.



fig. 18



fig. 19



fig. 20

¹²⁴⁸ Représentée seule pour une raison évidente d'espace à disposition, la scène s'inscrit cependant dans une série monétaire reproduisant le cycle du *Dôdékathlos*.

¹²⁴⁹ La légende (HERCVLI PISAE) se rapporte à la ville de Pise en Élide. La pièce, qui fait partie d'une série figurant les *Douze travaux*, est datée des alentours de 268 ap. J.-C. selon Bastien (1958) 65 [n° 24] et pl. V en particulier ; cf. *LIMC* V, s.v. « Herakles », n° 1761. Pour d'autres monnaies illustrant cet exploit, voir Voegtli (1977) 44-45, avec les pl. 7 k-m, 12 r, 13 n, 14 o et 17 l.

Dans le deuxième cas (**fig. 19**)¹²⁵⁰, le héros paraît plutôt s'affairer à tailler le rocher, ou à démolir un tas de pierres empilées (l'ouvrage semble en effet construit)¹²⁵¹ ; un vase est déposé à la base de la structure.

Sur la troisième monnaie (**fig. 20**)¹²⁵², Héraclès tend les bras en direction d'une fontaine. Celle-ci a été aménagée avec (ou dans) le rocher ; l'eau jaillit par une bouche en forme de tête de lion. L'identification de la scène paraît assurée par la présence d'une pioche (?) appuyée contre le monument¹²⁵³.

Le moment est venu de tirer le bilan de cette abondante documentation.

Indépendamment de sa nature et du statut discuté que lui accorde la tradition, l'épisode des écuries d'Augias semble avoir présenté pour les artistes une relative difficulté. Manifestement, on n'a pas su d'emblée ce qui devait exactement être représenté. De fait, aucun ennemi ne menace le héros, ce qui exclu toute scène de combat. L'obstacle qui se présente exclut le recours à la force ; seules l'intelligence et l'ingéniosité sont susceptibles de vaincre. Dans ces conditions, l'opération de dérivation du fleuve pouvait sembler la plus « facile » à mettre en image. Pourtant, l'étude iconographique montre que, même dans ce cas, la chose, n'allait pas de soi.

Est-ce face à cet embarras qu'au lieu de l'action elle-même, on prit le parti de représenter le héros au repos après l'accomplissement de sa tâche ?

Il fallait ensuite un langage suffisamment évocateur pour permettre au spectateur d'identifier la scène. Le champ souvent réduit de la représentation imposait de recourir à des raccourcis¹²⁵⁴. Ce furent les instruments utilisés par le héros pour accomplir son travail – en l'occurrence la pioche et la corbeille – qui remplirent cette fonction. Du point de vue iconographique, ils constituent les repères qui, dans presque tous les cas, assurent l'identification de l'épisode. Sans eux et hors du contexte du *Dôdékathlos*, l'interprétation resterait le plus souvent obscure ou sans fondement. Or on ne peut pas dire que ces outils appartiennent à l'équipement ordinaire du héros grec. Ils font penser bien plutôt à ceux de l'agriculteur, du mineur ou du sourcier (**fig. 21**)¹²⁵⁵.

¹²⁵⁰ Monnaie de Périnthe (Thrace) émise sous Gallien (253-268) : voir Voegtli (1977) pl. 7 m (cf. 13 n) ; voir aussi Abaecherli Boyce (1950) 73-77, qui fait le point sur les diverses interprétations possibles, en soulignant la nature « réaliste de la représentation » (p. 76).

¹²⁵¹ Voir déjà fig. 13 *supra*.

¹²⁵² Monnaie d'Alexandrie émise sous Antonin le Pieux (138-161) : voir Voegtli (1977) pl. 12 r ; cf. *ibid.*, pl. 7 k, ainsi que LIMC V, s.v. « Herakles », n° 2304.

¹²⁵³ Pour Voegtli (1977) 45, le héros serait en train de puiser l'eau à une source, selon un type connu par ailleurs. L'absence de récipient constitue cependant un détail gênant. Pour S. Woodford, le héros serait venu se laver après avoir procédé au nettoyage des écuries.

¹²⁵⁴ Selon un procédé et des codes bien attestés pour la Grèce ancienne (voir *supra*, chap. I).

¹²⁵⁵ Les représentations ne permettent pas toujours une identification exacte des outils utilisés (pic, herminette, doloire, pelle) mais leur fonction ne fait aucun doute. Les fouilles archéologiques de

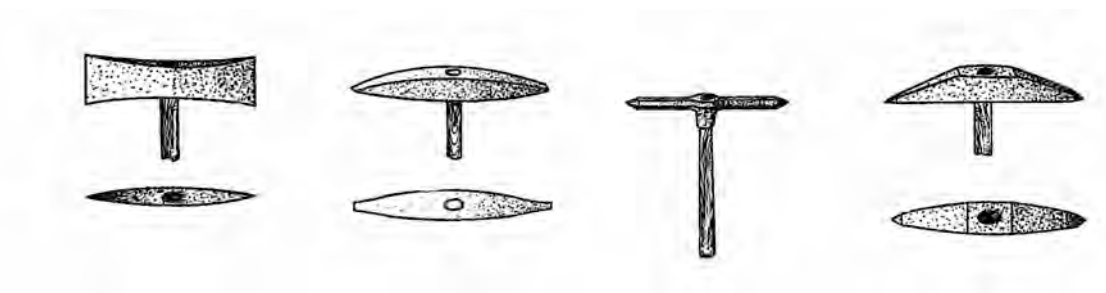


fig. 21

Une plaque d'argile à figure noire corinthienne (VI^e s.) offre un élément de comparaison éclairant (fig. 22)¹²⁵⁶.

La scène représente le travail d'extraction dans un banc d'argile à ciel ouvert¹²⁵⁷. On observera en particulier le personnage de droite, qui entaille la paroi à l'aide d'un pic. À ses pieds, un panier sert à évacuer les matériaux excavés. Sa position n'est pas sans rappeler l'attitude d'Héraclès sur notre fig. 17.



fig. 22

Ainsi l'épisode des écuries d'Augias contribue-t-il largement, à travers l'iconographie, à « humaniser » le héros le plus populaire de la mythologie. Ici, plus de

différents sites miniers en ont livré de nombreux exemplaires : voir par exemple Shepherd (1993), index, s.v. « tools » ; Blagg (1976) ; Orejas (2003), en particulier dossiers I 5A, V 4B et VI 5A ; voir aussi Bessac (1986) 14, 26, 36-37, 40, 52, 54 et 56 notamment ; cf. Faure (1903) 178-181, Thackeray (1846) 27.

¹²⁵⁶ Cf. Boardmann (1999) 185 et fig. 409. 1.

¹²⁵⁷ L'interprétation résulte du contexte de trouvaille : la plaque fait partie d'un ensemble de plaques votives offertes par les potiers de Corinthe à Poséidon, dont le sanctuaire se situe à proximité du quartier artisanal.

monstre ni même de véritable adversaire : c'est grâce à son ingéniosité et muni d'outils bien humains qu'il parvient à accomplir sa tâche. Dans ce rôle, rien ne le distingue de l'ouvrier, de l'artisan ou de l'agriculteur. C'est là l'apport de cet épisode à l'hypothèse d'un Héraclès « hydraulicien ».

Au vu des éléments apportés au dossier, il me paraît légitime de persévérer et de se demander – sans tomber nécessairement dans l'« hydromanie » à laquelle d'aucuns ont succombé – si ce trait de personnalité n'apparaîtrait pas ailleurs dans le cycle du *Dôdékathlos*. Nous allons voir que l'épisode l'hydre de Lerne offre à ce titre un exemple éclairant.

2.3 Le combat contre l'hydre de l'Herne : souvenir d'un drainage ancien ?

2.3.1 Les sources littéraires

De nombreuses sources nous renseignent sur cette épreuve, la deuxième dans l'ordre fixé par la tradition¹²⁵⁸. La description la plus complète se trouve dans une œuvre dont la date s'avère aussi mystérieuse que son auteur est énigmatique, la *Bibliothèque* du Ps.-Apollodore, composée au II^e ou au III^e s. ap. J.-C.¹²⁵⁹ :

Le second travail que lui ordonna Eurysthée fut de tuer l'Hydre de Lerne : celle-ci, nourrie dans le marais de Lerne, sortait dans la plaine et détruisait les troupeaux et les terres. L'Hydre avait un corps énorme, neuf têtes, dont huit étaient mortelles et la dernière, celle du milieu, immortelle. Donc, monté sur son char conduit par Iolaos, Héraclès se rendit à Lerne et y arrêta ses chevaux. Il trouva l'Hydre sur une colline près des sources d'Amymoné, où se trouvait sa tanière. Par des jets de flèches enflammées, il la força à sortie et une fois dehors, il la retint avec force. Mais celle-ci, enlacée, le retenait par un pied. En frappant les têtes avec sa massue, il ne pouvait obtenir aucun résultat : car pour une tête coupée, il en poussait deux. Un crabe énorme vint en aide à l'Hydre en pinçant le pied d'Héraclès. C'est pourquoi, après avoir tué le crabe, Héraclès appela lui aussi à l'aide Iolaos ; celui-ci réduisit en cendres une partie de la forêt voisine et, brûlant les racines des têtes avec des torches, il les empêchait de repousser. Quand il eût triomphé de cette manière des têtes qui repoussaient, il coupa la tête immortelle, l'enterra et posa dessus une lourde pierre, près de la route qui conduit de Lerne à Éléonte. Quant au corps de l'Hydre, il l'ouvrit en le déchirant et plongea ses flèches dans sa bile. Eurysthée dit qu'il ne fallait pas compter ce travail parmi les dix, car Héraclès n'était pas venu à bout

¹²⁵⁸ Sur une possible origine sumérienne du récit, voir Burkert (1987) 17-19.

¹²⁵⁹ Le texte avait été faussement attribué au grammairien Apollodore d'Athènes qui vécut au II^e s. av. J.-C.

de l'Hydre seul, mais avec l'aide de Iolaos¹²⁶⁰ (Apollodore, *Bibliothèque* II 5. 2 ; trad. P. Schubert *et al.*).

En quoi ce récit offre-t-il matière à réflexion pour notre propos ? C'est que divers éléments laissent penser que cet épisode pourrait évoquer le souvenir d'anciennes opérations de drainage¹²⁶¹. Leur réalisation à une époque très reculée expliquerait que la mythologie, au vu de leur importance, en ait gardé la trace. Sur quelles sources appuyer notre démarche ?

Dans cette enquête, le témoignage de l'« école rationaliste » ne saurait, bien sûr, être négligé : il pourrait, s'il confirmait cette lecture du mythe, servir de base pour l'interprétation. Or à considérer la version la mieux conservée et la plus représentative de la tradition évhémériste, celle de Palaiphatos¹²⁶², on doit constater qu'aucune allusion n'est faite à l'agriculture ou à tout autre activité technique, et qu'il n'y a pas le moindre élément qui permette de relier l'exploit à une entreprise de drainage¹²⁶³.

Deux témoignages viennent heureusement jeter une lumière bienvenue sur cet épisode. Il s'agit de deux scholies, l'une de Servius à l'*Énéide*, l'autre à Lucain. Leur contenu éclairant justifie pleinement de les prendre en considération, et cela malgré leur date relativement tardive¹²⁶⁴.

D'après le texte de Servius :

La bête de Lerne : il [Virgile] veut parler de l'hydre, un serpent d'une taille monstrueuse qui vivait dans le marais de Lerne, près d'Argos ; mais en latin, on la nomme *excetra* [= serpent] parce que pour une tête sectionnée, trois repoussaient. Hercule avait,

¹²⁶⁰ Δεύτερον δὲ ἄθλον ἐπέταξεν αὐτῷ τὴν Λερναίαν ὕδραν κτείνειν· αὕτη δὲ ἐν τῷ τῆς Λέρνης ἔλει ἐκτραφεῖσα ἐξέβαινεν εἰς τὸ πεδῖον καὶ τὰ τε βοσκήματα καὶ τὴν χώραν διέφθειρεν. Εἶχε δὲ ἡ ὕδρα ὑπερμέγεθες σῶμα, κεφαλὰς ἔχον ἑννέα, τὰς μὲν ὀκτὼ θνητάς, τὴν δὲ μέσην ἀθάνατον. Ἐπιβὰς οὖν ἄρματος, ἡνιοχοῦντος Ἰολάου, παρεγένετο εἰς τὴν Λέρνην, καὶ τοὺς μὲν ἵππους ἔστησε, τὴν δὲ ὕδραν εὐρών ἐν τινι λόφῳ παρὰ τὰς πηγὰς τῆς Ἀμυμώνης, ὅπου ὁ φωλεὸς αὐτῆς ὑπῆρχε, βάλλων βέλεσι πεπυρωμένοις ἠνάγκασεν ἐξελθεῖν, ἐκβαίνουσιν δὲ αὐτὴν κρατήσας κατεῖχεν. Ἡ δὲ θατέρῳ τῶν ποδῶν ἐνείχετο περιπλακεῖσα. Τῷ ῥοπάλῳ δὲ τὰς κεφαλὰς κόπτων οὐδὲν ἀνύειν ἠδύνατο· μῖας γὰρ κοπτομένης κεφαλῆς δύο ἀνεφύοντο. Ἐπεβόηθει δὲ καρκίνος τῇ ὕδρᾳ ὑπερμεγέθης, δάκνων τὸν πόδα. Διὸ τοῦτον ἀποκτείνας ἐπεκαλέσατο καὶ αὐτὸς βοηθὸν τὸν Ἰόλαον, ὃς μέρος τι καταπρήσας τῆς ἐγγύς ὕλης τοῖς δαλοῖς ἐπικαίων τὰς ἀνατολὰς τῶν κεφαλῶν ἐκώλυεν ἀνιέναι. Καὶ τοῦτον τὸν τρόπον τῶν ἀναφυομένων κεφαλῶν περιγενόμενος, τὴν ἀθάνατον ἀποκόψας κατάρωξε καὶ βαρεῖαν ἐπέθηκε πέτραν, παρὰ τὴν ὁδὸν τὴν φέρουσαν διὰ Λέρνης εἰς Ἐλαιοῦντα· τὸ δὲ σῶμα τῆς ὕδρας ἀνασχίσας τῇ χολῇ τοὺς ὀιστοὺς ἔβαψεν. Εὐρυσθεὺς δὲ ἔφη μὴ δεῖν καταριθμῆσαι τοῦτον ἐν τοῖς δέκα τὸν ἄθλον· οὐ γὰρ μόνος ἀλλὰ καὶ μετὰ Ἰολάου τῆς ὕδρας περιεγένετο.

¹²⁶¹ Voir notamment Schoo (1969) 14-17 et Saloway (1994) 79 et 81.

¹²⁶² *Récits extraordinaires* [Περὶ ἀπίστων], n° 38. D'Évhémère lui-même, on ne possède que des fragments (voir l'édition de M. Winiarczyk, Stuttgart/Leipzig 1991).

¹²⁶³ Parmi les autres versions connues (elles sont recensées par Stern, 1996, p. 70), celle du grammairien byzantin Jean Tzétzès, au XIII^e siècle (*Chiliades* 2.237-245), se révèle la plus proche de Palaiphatos. Schoo ne tient aucun compte de ces auteurs dans son interprétation, alors même que sa démarche en eût précisément exigé l'analyse attentive.

¹²⁶⁴ Si la scholie à Lucain reste difficile à dater précisément, Servius a quant à lui vécu au IV^e siècle de notre ère.

dit-on, trempé ses flèches dans son venin; comme les têtes souvent coupées triplaient, on raconte qu'Hercule les détruisit par le feu. Mais il est évident que l'hydre était en réalité un lieu qui vomissait des eaux, dévastant la ville voisine et où, lorsqu'on bloquait une issue, de nombreuses autres émergeaient: voyant cela, Hercule assécha les lieux et ferma ainsi le passage de l'eau; en effet le mot « hydre » est tiré de celui qui désigne l'eau. Or, l'endroit où il dit : « toute vice est purgé par le feu et l'humidité nuisible s'évapore », révèle que tel a pu être le cas¹²⁶⁵ (Servius, *Comm. Aen.* 6. 287).

Pour le second scholiaste :

L'hydre était un serpent à cinq têtes — certains disent sept — qui dévorait toute la région. Ce qu'apprenant, Hercule se rendit sur place et l'affronta; mais lorsqu'il lui tranchait une tête, trois autres repoussaient ; on dit qu'il en triompha finalement par le feu. En réalité, il s'agissait d'un marais qui dévastait toute la contrée ; quand Hercule voulut le drainer, pour une source tarie, trois autres émergeaient ; mais par un grand exploit, Hercule l'assécha et la rendit habitable ; la région possédait en effet six ou sept sources¹²⁶⁶ (Schol. Lucain IV 634).

Les sources confirment donc qu'à un certain moment Héraclès fut assimilé à un spécialiste de la bonification des terres, le monstre constituant la matérialisation du milieu aquatique à éliminer. Si cette interprétation apparaît rarement et plutôt tardivement¹²⁶⁷, il convient de ne pas en négliger la portée, tout en s'interrogeant sur sa pertinence pour les périodes plus anciennes.

Dans cette exégèse, un point s'avère pour nous capital : il s'agit de l'assimilation qui est faite par les scholiastes entre l'hydre et le milieu humide qu'elle est censée représenter. S'agit-il d'un cas particulier, unique et original, ou faut-il voir là une association qui, plus généralement, existerait dans l'esprit des Anciens entre serpent (ou hydre) et milieu aquatique (lac, marais ou étang) ? Le rapprochement, s'il se confirmait, fournirait une clé de lecture digne d'intérêt.

¹²⁶⁵ AC BELVA LERNAE hydram dicit, *serpentem inmanis magnitudinis*, quae fuit in Lerna Argivorum palude ; sed latine excetra dicitur, quod uno caeso tria capita excrescebant. *cum saepe amputata triplarentur, admoto ab Hercule incendio consumpta narratur cuius felle Hercules sagittas suas tinxisse dicitur.* sed constat hydram locum fuisse evomentem aquas, vastantes vicinam civitatem, in quo uno meatu clauso multi erumpebant: quod Hercules videns loca ipsa exussit et sic aquae clausit meatus; nam hydra ab aqua dicta est. potuisse autem hoc fieri ille indicat locus, ubi dicit *omne per ignem excoquitur vitium atque exudat inutilisumor* [Georg. I 87-89].

¹²⁶⁶ HYDRAM ydra erat serpens quinquaginta habens capita vel, ut quidam dicunt, septem ; quae omnem regionem devoravit. Quod cum audisse Hercules, adiens eam debellavit, et pro uno capite inciso tria insurgebant; quae postea igne vicisse dicitur. Re autem vera palus fuit, quae totam regionem devastavit; quam cum Hercules exsiccare vellet, pro uno fonte exsiccato tres emergebant, sed Hercules cum grandi labore eam dessicavit et eam habitabilem fecit ; et enim sex vel septem fontes habebat.

¹²⁶⁷ Elle est reprise au Haut Moyen Âge (entre la fin du IX^e et celle du XI^e s.) par le Premier Mythographe du Vatican 62 (voir l'édition de N. Zoretti et J. Berlioz, Paris, Les Belles Lettres, 1995). L'auteur associe les éléments présents dans les deux scholies et finit par la citation de Virgile déjà alléguée par Servius : « Que cela soit rendu possible, ce vers l'indique : "Le feu élimine par la cuisson toute impureté, et fait exsuder une humidité nuisible" » (Georg. I 87-88).

L'analyse attentive de la figure du serpent dans la littérature et l'iconographie justifierait une étude qui dépasse largement le cadre de ce travail. Car si l'animal apparaît fréquemment associé aux milieux humides, le large éventail de ses représentations (à la fois du point de vue thématique et chronologique) semble condamner toute tentative visant à des conclusions de portée générale¹²⁶⁸. Je me limite donc à quelques remarques susceptibles d'éclairer mon propos.

Revenons à la version transmise par Apollodore. Plusieurs caractéristiques ressortent du récit :

- Le monstre vit dans un marais, dans une zone a priori peu propice à l'occupation humaine.
- Il ravage les troupeaux et le pays, empêchant l'élevage et la mise en culture.
- Son repère se situe sur une hauteur, à proximité d'une source.
- Il est constitué des têtes multiples – leur nombre varie selon la tradition – sans cesse renaissantes mais dont une seule est immortelle.
- L'hydre est vaincue par le feu.
- La dernière tête, immortelle, est enfouie dans le sol, et maintenue par un lourd rocher.

Ces différents éléments permettent de comprendre aisément les associations qui, assez naturellement, servirent de base aux scholiastes pour élaborer leur interprétation.

Le mot « hydre » lui-même – il dérive directement du terme grec ὕδωρ, « eau »¹²⁶⁹ – atteste déjà d'un lien indéniable entre serpent et milieu humide¹²⁷⁰. Le contenu du récit se révèle lui aussi des plus évocateurs : l'hydre habitant près de la source de Lerne incarne la source elle-même, ou plutôt les sources intarissables qui jaillissent dans la région comme autant de têtes, si abondantes que les eaux, en débordant, empêchent à la fois la culture et l'élevage. Dans ce contexte, Héraclès apparaît bien comme un technicien qui, grâce à son savoir-faire, assainit la région en l'asséchant. Mais la tentative reste partiellement vaine car, à l'instar de toute source, l'hydre ne saurait être définitivement éliminée ; elle est seulement maîtrisée. C'est pourquoi au terme de la lutte subsiste une tête immortelle mais désormais inoffensive.

¹²⁶⁸ Le caractère chthonien du serpent, son rapport étroit avec le monde des morts et les eaux infernales, ses liens avec les pratiques oraculaires et avec certaines divinités elles-mêmes liées à l'eau (notamment Asklépios), tout cela reste en marge de mon propos : ce qui m'intéresse, c'est d'envisager ici l'animal comme l'incarnation possible d'une manifestation naturelle (au sens le plus large du terme). Sur l'iconographie du serpent et la difficulté à en cerner le symbolisme et la fonction, voir Mitropoulou (1977).

¹²⁶⁹ Voir Chantraine, *Dictionnaire*, s.v. « ὕδωρ ».

¹²⁷⁰ Pour Aristote, l'ὕδρος est bien un serpent d'eau (voir par ex. *Hist. anim.* 487 a).

2.3.2 Le combat de l'eau et du feu

Un autre aspect doit être souligné, qui concerne le moyen utilisé par Héraclès pour terrasser l'hydre. On constate en effet que, face à elle, la technique de combat traditionnelle se révèle totalement inadaptée ; toute la force du héros, même armé de sa massue, reste sans effet. Le seul moyen efficace pour venir à bout du monstre, c'est le feu¹²⁷¹.

Dans la perspective qui est la nôtre, comment ne pas se rappeler que toute opération de bonification ou d'assainissement de terres inondées implique un drainage, autrement dit un assèchement ? Or visuellement, quelle motif notre esprit associe-t-il presque instinctivement à ce type d'action ? Quel élément, par essence opposé à l'eau, parvient-il à transmettre avec plus de suggestivité l'idée d'assèchement que le feu ?¹²⁷²

Dans la littérature, ce thème apparaît déjà chez Homère, dans un épisode fameux de l'*Iliade*, au cours duquel le fleuve Scamandre¹²⁷³ déchaîné est maîtrisé par Héphestos¹²⁷⁴ :

Héphestos prépare un prodigieux incendie. C'est dans la plaine qu'il s'allume d'abord. [...] *Toute la plaine est asséchée* [je souligne], l'eau brillante suspend son cours. On voit, à l'arrière-saison, Borée soudain assécher un verger arrosé l'instant d'avant, pour la plus grande joie de ceux qui le cultivent. De même la plaine est toute asséchée, le feu a brûlé les cadavres. Il tourne alors vers le fleuve sa flamme resplendissante. Voici les ormeaux qui brûlent, et les saules, et les tamaris ; le lôtos brûle aussi, et le jonc, et le souchet, qui ont poussé en abondance le long des belles eaux du fleuve. Les anguilles sont au tourment, et tous les poissons. Dans les tourbillons, dans les belles eaux courantes, ils culbutent en tout sens, tourmentés par le souffle de l'ingénieux Héphestos. La force du fleuve brûle ! Alors, il parle à Héphestos en l'appelant de tous ses noms :

« Héphestos, il n'est pas de dieu capable de se mesurer à toi, et ce n'est pas moi qui te puis combattre, quand ton feu flambe de la sorte. Va, cesse la lutte ».

[...] Ainsi, sous l'action du feu, flambent les belles eaux du Xanthe. Son flot bout ; il ne peut plus avancer : il est arrêté [...].

La mère d'Héphestos demande finalement à son fils de cesser son action :

¹²⁷¹ Sur le lien d'Héraclès avec le feu et les sources chaudes, voir déjà *supra*, chap. X 2. 1, ainsi que Croon (1956) 210-217 et Mastrocinque (1998) 403. Sur le syncrétisme d'Héraclès-Melqart et un autre rapport possible avec le feu, Burkert (1987) 17.

¹²⁷² Sur l'opposition et la complémentarité de ces deux éléments dans les religions antiques, voir le récent colloque édité par Capdeville (2004).

¹²⁷³ Dans le texte, il porte aussi le nom de Xanthe : voir à ce sujet Wathelet (2004) 68 et n. 34 en particulier.

¹²⁷⁴ Sur cet épisode, voir la récente interprétation (démarche structuraliste) de Wathelet (2004).

Héphaïstos éteint le prodigieux incendie, et le flot, reculant, redescend au lit de ses belles eaux¹²⁷⁵ (Il. XXI 342-382 ; trad. P. Mazon).

Il n'est pas question de proposer ici une interprétation générale de ce texte — l'argumentation resterait nécessairement fragile et lacunaire — mais seulement de faire quelques observations qui nous paraissent significatives pour notre propos.

Parmi les points à souligner, la mention de l'action bienfaisante de Borée asséchant les cultures ne manque pas d'être frappante : comment expliquer une telle évocation en plein cœur d'un récit à caractère guerrier? Un autre passage de l'*Iliade* mérite à ce titre d'être considéré. Annonçant en quelque sorte ce même épisode, il évoque le Scamandre poursuivant Achille de sa colère :

Mais le fleuve, pour l'assaillir, se gonfle, furieux. Il émeut toutes ses ondes, qui se troublent ; il repousse les morts innombrables, victimes d'Achille, qui pullulent dans son lit ; il les jette au dehors, sur le sol, en mugissant comme un taureau. [... Achille fuit] Mais le Xanthe, à grands flots, le suit par derrière, dans un tumulte effroyable. Qui n'a vu un homme tracer des rigoles partant d'une source sombre, pour guider le cours de l'eau à travers plants et jardins? Un hoyau à la main, il fait sauter ce qui obstrue chaque canal. L'eau alors se précipite, roulant en masse les cailloux, et vivement s'écoule, murmurante, sur la pente du terrain, dépassant même celui qui la conduit. De même, à chaque instant, le flux atteint Achille, si prompt qu'il puisse être : les dieux sont plus forts que les hommes !¹²⁷⁶ (Il. XXI 234-264 ; trad. P. Mazon).

Ici encore, la mise en parallèle entre le comportement violent du fleuve et une scène de la vie agricole peut surprendre. L'apparent décalage de ces allusions « réalistes » dans un contexte héroïque et guerrier donne presque l'impression d'un « ajout », d'un élément « exogène » au corps du récit. Or, à en croire les scholies, la surprise ne date

¹²⁷⁵ (342) [...] Ἡφαίστος δὲ τιτύσκειτο θεσπιδαῆς πῦρ. | πρῶτα μὲν ἐν πεδίῳ πῦρ δαίετο [...] | (345) πᾶν δ' ἐξηράνθη πεδίον, σχέτο δ' ἀγλαὸν ὕδωρ. | ὥς δ' ὅτ' ὁπωρινὸς Βορέης νεοαρδέ' ἀλῶν
αἶψ' ἀγξηράνη· χαίρει δέ μιν ὅς τις ἐθείρη· | ὥς ἐξηράνθη πεδίον πᾶν, κὰδ δ' ἄρα νεκροὺς | κῆεν·
ὃ δ' ἐς ποταμὸν τρέψε φλόγα παμφανόωσαν. | Καίοντο πτελέαι τε καὶ ἰτέαι ἡδὲ μυρῖκαι,
καίετο δὲ λωτός τε ἰδὲ θρύον ἡδὲ κύπειρον, | τὰ περὶ καλὰ ῥέεθρα ἄλις ποταμοῖο πεφύκει· |
τείροντ' ἐγγέλυές τε καὶ ἰχθύες οἱ κατὰ δίνας, | οἱ κατὰ καλὰ ῥέεθρα κυβίστων ἔνθα καὶ ἔνθα |
πνοιῇ τειρόμενοι πολυμήτιος Ἡφαίστοιο. | καίετο δ' ἱς ποταμοῖο ἔπος τ' ἔφατ' ἔκ τ' ὀνόμαζεν· |
ὦ ὦ Ἡφαίστ', οὐ τις σοί γε θεῶν δύνατ' ἀντιφερίζειν, | οὐδ' ἂν ἐγὼ σοί γ' ὥδε πυρὶ φλεγέθοντι
μαχοίμην. | λῆγ' ἔριδος [...] | (365) ὥς τοῦ καλὰ ῥέεθρα πυρὶ φλέγετο, ζέε δ' ὕδωρ· | οὐδ' ἔθελε
προρέειν, ἀλλ' ἴσχετο· [...] | (381) [...] Ἡφαίστος δὲ κατέσβεσε θεσπιδαῆς πῦρ, | ἄψορρον δ' ἄρα
κῦμα κατέσσυτο καλὰ ῥέεθρα.

¹²⁷⁶ (234) [...] ὃ δ' ἐπέσσυτο οἶδατι θύων, | πάντα δ' ὄρινε ῥέεθρα κυκώμενος, ὥς δὲ νεκροὺς |
πολλοὺς, οἳ ῥα κατ' αὐτὸν ἄλις ἔσαν, οὓς κτάν' Ἀχιλλεύς· | τοὺς ἐκβαλλε θύραζε μεμυκῶς ἡύτε
ταῦρος, | χέρσον δέ [...] | (255) [...] ὑπαιθα δὲ τοῖο λιασθεῖς | φεύγ', ὃ δ' ὀπισθε ῥέων ἔπετο
μεγάλῳ ὀρυμαγδῷ. | ὥς δ' ὅτ' ἀνὴρ ὀχετηγὸς ἀπὸ κρήνης μελανύδρου | ἄμ φυτὰ καὶ κήπους
ὔδατι ῥόον ἡγεμονεύη | χερσὶ μάκελλαν ἔχων, ἀμάρης ἐξ ἔχματα βάλλων· | τοῦ μὲν τε
προρόντος ὑπὸ ψηφίδες ἀπασαί | ὀχλεῦνται· τὸ δὲ τ' ὥκα κατειβόμενον κελαρύζει | χῶρῳ ἐνι
προαλεῖ, θβάνει δέ τε καὶ τὸν ἄγοντα· | ὥς αἰεὶ Ἀχιλῆα κιχήσατο κῦμα ῥόοιο | καὶ λαιψηρὸν
έόντα· θεοὶ δὲ τε φέρτεροι ἀνδρῶν.

pas d'aujourd'hui¹²⁷⁷. Mais relever le fait ne signifie pas la comprendre ; j'en souligne simplement l'originalité, laissant aux spécialistes le soin d'une analyse que je crois pouvoir être porteuse de sens.

Notons simplement l'intérêt de ce texte qui, chose rare, décrit explicitement une opération d'irrigation des terres, et qui relate sous forme de mythe l'assèchement d'un fleuve par le feu.

La littérature atteste donc que l'image de la bonification par le feu fait partie du code de représentation des Anciens. Même s'il s'avère difficile d'en estimer la fortune au cours du temps, on ne saurait douter de sa cohérence puisqu'on constate que c'est cette image qu'a aussi retenue l'illustrateur d'un manuscrit de l'*Iliade* au 6^e siècle de notre ère (**fig. 23**)¹²⁷⁸.



fig. 23

Un tel document incite inmanquablement à se tourner une fois encore vers les sources iconographiques, qui livrent aussi, à leur manière, une interprétation des thèmes qu'elles mettent en scène.

2.3.3 Les documents figurés

Si l'on admet que – dans certains cas – le monstre puisse constituer l'image (ou plutôt *une* image) littéraire possible des milieux humides, il serait fort intéressant de

¹²⁷⁷ N. Richardson, *The Iliad : A Commentary*, vol. VI : books 21-24 (Cambridge 1993) 74, note en effet que les scholies relèvent un changement de style à cet endroit.

¹²⁷⁸ Relevé d'après une illustration de l'*Ilias Ambrosiana*, Bibl. Ambrosiana, Cod. 1019 [=LIMC VII, s.v. « Skamandros », n° 13]. L'original est reproduit dans R. Bianchi Bandinelli, *Hellenistic-Byzantine Miniatures of the Iliad (Ilias Ambrosiana)* (Olten 1955), pl. 148 (miniature LIII, p. 24 des planches) ; relevé du dessin p. 80 (fig. 89).

pouvoir en trouver la trace ailleurs. L'iconographie en particulier, indissociable de la littérature et de la culture orale où elle puise une part essentielle de son inspiration, peut fournir des indications précieuses.

Abondamment représenté, le thème du combat contre l'hydre offre un matériel d'étude très favorable¹²⁷⁹. Permet-il de confirmer l'interprétation « technique » transmise par les textes ? Force est de constater qu'en dépit de la richesse des sources, les indices positifs n'apparaissent pas de manière très évidente : en effet, rien dans les représentations ne permet *a priori* d'identifier d'emblée l'hydre à une source ou à un marais. Pourtant, l'étude de l'imagerie nous a enseigné l'importance des codes et des détails, parfois insignifiants au premier abord, mais qui donnent en réalité tout leur sens à la représentation.

Dans l'épisode des écuries d'Augias, on l'a vu, les outils utilisés par le héros pour mener à bien son travail constituent souvent le seul critère d'identification de la scène. Dans le cas de l'hydre, c'est l'animal lui-même qui sert de « figure de base » et qui permet d'assurer le contexte. En revanche, le motif du serpent, qui joue en quelque sorte le rôle de « contenant », ne donne pas un accès immédiat au contenu de la représentation : l'interprétation de l'artiste s'efface derrière l'image, pour laisser au spectateur le libre choix de sa propre exégèse. Cette constatation condamnerait-elle tout espoir de parvenir à retrouver dans l'iconographie la trace d'une lecture « rationalisante » du mythe ? Peut-être pas.

Arrêtons-nous pour commencer sur le moyen utilisé par Héraclès pour terrasser monstre.

Le thème du feu

Dans la plupart des représentations, Héraclès lutte au moyen de sa massue ou d'un outil tranchant (épée ou *harpè*). Pourtant, dès le VI^e siècle, le compagnon du héros, Iolaos, apparaît fréquemment muni d'une torche¹²⁸⁰. Conforme à la tradition littéraire, la présence du feu n'offre *a priori* rien de surprenant. Deux documents suscitent pourtant la curiosité.

¹²⁷⁹ Voir *LIMC* V, s.v. « Herakles », n^{os} 1990-2092. On relèvera que ce thème constitue l'une des plus anciennes représentations mythologiques connues (*LIMC* V, 1, p. 41).

¹²⁸⁰ D'après le *LIMC* V, 1, p. 42, une seule représentation figurerait Héraclès avec une torche (n^o 2040). Pour Iolaos, voir dans ce même volume, s.v. « Herakles », les n^{os} 1702, 1998, 2002, 2008-2010, 2014, 2015, 2017, 2018 (peinture sur vases) ; 2022, 2023, 2040 et 2063 (reliefs sur pierre) ; cf. s.v. « Iolaos », n^o 22. La documentation, particulièrement riche pour le VI^e s., s'étend jusqu'au IV^e s. (sauf le n^o 2063, d'époque impériale).

Le premier, un lécythe à figure noire du Louvre daté des années 500-490, montre Iolaos attaquant le monstre avec une torche ; mais – détail rare – on observe derrière lui, à même le sol, un feu allumé (**fig. 24**)¹²⁸¹.

La présence du feu ne saurait être due au hasard. Si elle ne suffit pas à prouver que l'épisode ait été perçu comme une entreprise d'assèchement, elle pourrait en suggérer la possibilité. Malheureusement, le document ne permet pas de tirer de conclusion plus précise, sous peine d'être surinterprété.



fig. 24

On rapprochera de cette œuvre une hydrie de Caere des alentours de 520-510, qui ne manque pas elle non plus d'éveiller l'attention (**fig. 25**)¹²⁸².

Comme dans le document précédent, un feu est représenté entre les jambes de Iolaos¹²⁸³. Pourtant, ce dernier s'élance vers l'animal non avec un brandon ou une torche, comme on pourrait l'attendre, mais muni d'une *harpè*¹²⁸⁴. Curieux ! Pourquoi ne pas attaquer le monstre avec l'arme qui finalement précipitera sa chute ?¹²⁸⁵ La présence du feu ne constituerait-elle pas, en l'occurrence, le signe révélateur de l'issue du combat ou, pourquoi pas, une allusion à l'assèchement du terrain environnant ?

¹²⁸¹ LIMC V, s.v. « Herakles », n° 2004, où la partie du vase qui nous intéresse n'est pas reproduite ; on en trouvera un dessin dans G. Perrot – C. Chipiez, *Histoire de l'art dans l'Antiquité X* (1914), fig. 376 [repris dans J. Boardmann, *ABFV* (London 1974), fig. 270 [= éd. française (Paris 1996)]].

¹²⁸² LIMC, s.v. « Herakles », n° 2016 ; pour le détail, voir Hemelrijk (1984) 41 et pl. 88-90.

¹²⁸³ Peint en rouge, son identification ne permet aucune hésitation ni confusion (avec un buisson par exemple).

¹²⁸⁴ Peut-être chauffée pour cautériser la plaie, comme me l'a suggéré P. Sanchez.

¹²⁸⁵ Dans ce cas, il est vrai, c'est Héraklès, et non Iolaos, qu'on verrait plutôt intervenir.



fig. 25

L'interprétation reste, bien sûr, hypothétique, car aucun élément suffisamment déterminant ne permet de trancher avec certitude. Pourtant, rien ne permet d'affirmer que les documents figurés aient totalement ignoré cette lecture, dont l'absence apparente pourrait n'être que la conséquence naturelle de notre inaptitude à décrypter le langage codifié de la représentation iconographique. Théoriquement en effet, on pourrait très bien imaginer que la figure de l'hydre, suffisamment évocatrice, ait pu acquérir une valeur quasi performative. D'un autre côté, il n'est pas exclu de penser non plus que l'imagerie, s'inspirant de textes où cette version du mythe apparaît somme toute très rarement de façon explicite, a totalement méconnu l'interprétation transmise par les scholies. Il convient en tout cas de ne pas tirer argument du silence apparent de la documentation, en gardant à l'esprit, sur la base de la tradition littéraire, la possibilité au moins théorique de l'existence de cette tradition.

De manière générale, on peut d'ailleurs se demander s'il est bien raisonnable de vouloir proposer à tout prix une exégèse unique et exclusive des images, ou si le propre de la représentation iconographique ne résiderait pas, précisément, dans la possibilité d'interprétations multiples, source de son inépuisable richesse.

Revenons maintenant à la figure la plus marquante et la plus significative de cet épisode, celle du serpent lui-même. On se souvient de la tradition « rationalisante » transmise par les scholies, qui identifient le monstre aux eaux indomptables émergeant dans le marais de Lerne. Il me paraît justifié de se demander si une telle interprétation se limite aux textes ou si elle trouve aussi un écho dans l'iconographie. Comme je l'ai laissé entendre, les documents figurés ne nous rendent pas la tâche aisée. En effet, parmi les très nombreuses représentations de l'hydre, aucune ne permet de confirmer d'emblée cette version du mythe. Il s'agit dès lors de s'interroger sur la manière dont les artistes

auraient pu éventuellement l'illustrer, par quel moyen et sous quelle forme. Le problème nécessite quelques détours.

Achéloos : l'eau de la métamorphose

Lorsqu'on évoque la question de l'iconographie du serpent dans son rapport avec l'élément aquatique, un épisode en particulier vient immédiatement à l'esprit, qui non seulement lie explicitement cet animal à l'eau mais fait de surcroît intervenir Héraclès : il s'agit de la lutte qui oppose le héros au fleuve Achéloos¹²⁸⁶. Sophocle évoque ainsi l'épisode par la bouche de Déjanire¹²⁸⁷ :

Mon prétendant était un fleuve, Achéloos, qui me venait demander à mon père sous trois aspects divers: tantôt c'était un vrai taureau, tantôt un serpent aux nœuds scintillants, tantôt une forme humaine, mais ayant un front de taureau et dont la barbe épaisse laissait couler des flot d'eau vive (*Trach.* 9-14 ; trad. A. Dain)¹²⁸⁸.

Le taureau et le serpent, deux créatures remarquables qui, dans ce récit, sont associées à la métamorphose. Dans le prolongement du raisonnement que j'ai appliqué aux documents figurés, on peut se demander si ces figures ne constitueraient pas l'expression littéraire des caprices d'un fleuve qui « a souvent changé de cours » (Arist., *Météor.* I 14 [352 a]) ? Difficile de le dire avec certitude. Pourtant une question surgit : n'aurait-on pas affaire, avec le serpent et le taureau, à deux représentations qui, sur le mode poétique, incarneraient plus généralement certains fleuves et cours d'eau ? Chacune d'elles n'exprimerait-elle pas, à sa manière, l'un des aspects multiples de l'eau fluviale — calme dans un cas, déchaînée dans l'autre ?¹²⁸⁹ L'hypothèse, si elle se

¹²⁸⁶ Le nom du fleuve pourrait être préhellénique (Isler 1970, 113). D'après Hésiode (*Théog.* 340), il serait fils d'Océanos et de Téthys. Achelōos est aussi le père de nombreuses sources (Castalie, Pirene, Dirke) et de Nymphes, voire des sirènes. Chez Homère, il est présenté comme la source de toutes les mers, les fleuves et les sources (*Il.* XXI, v. 194-197). Pour les poètes, Achéloos désigne souvent l'« eau » elle-même, dont il est un synonyme (voir par ex. Euripide, *Andr.* 167 ; *Bacch.* 625 ; Aristophane, *Lysistr.* 381) ; cf. l'explication fournie par Macrobe, *Saturn.* V, XVIII, 6-12. Sur Achéloos, son culte et ses représentations, voir Isler (1970), ainsi que *LIMC* I (1981), s.v., en particulier p. 12-13 pour les sources.

¹²⁸⁷ Cf. Strabon IX 2. 19 ; en outre, Ovide, *Mét.* 9. 8-88 ; Apollod., *Bibl.* 2. 7. 5.

¹²⁸⁸ Μνηστήρ γὰρ ἦν μοι ποταμός, Ἀχελῶον λέγω, | ὅς μ' ἐν τρισὶν μορφαῖσιν ἐξήτει πατρός, | φοιτῶν ἐναργῆς ταῦρος, ἄλλοτ' αἰόλος | δράκων ἐλικτός, ἄλλοτ' ἀνδρείῳ τύπῳ | βούκρανος, ἐκ δὲ δασκίου γενειάδος | κρουνοὶ διερραίνοντο κρηναίου ποτοῦ.

¹²⁸⁹ Ce lien mériterait d'être étudié plus en détail. L'étude du vocabulaire en particulier serait sans doute fructueuse. Notons par exemple le recours par Diodore (IV 11.6) au terme ῥύσις pour désigner l'écoulement du sang après que les têtes de l'hydre furent tranchées et dont Héraclès (ou Iolaos) arrêtera le flux par le feu. Or ce mot s'applique habituellement au cours des fleuves. On relèvera aussi l'utilisation qui est faite du verbe ἔρπω (ou de ses dérivés) ; associé au mode de déplacement du serpent, il qualifie parfois l'eau d'un fleuve, comme chez Archiloque, *Hymne à Apollon* 110, à propos de l'eau du « fleuve assyrien » : ἀλλ' ἦτις καθαρὴ τε καὶ ἀχράαντος ἀνέρπει ; en outre, *Anthologie Palatine* IX 362 : ἡμερόεις Ἀλφειέ, Διὸς στεφανηφόρον ὕδωρ, | ὃς διὰ Πισαίων πεδίων κεκονιμένος ἔρπει, | ἡσύχιος τὸ πρῶτον, ἐπὴν δ' ἐς πόντον ἵκηαι | ὃξὺς ἀμετρήτοιο πεσὼν ὑπὸ κύμα θαλάσσης, « Charmant Alphée, onde porte-couronnes de Zeus, qui **serpente** dans la poussière de la plaine

vérifiait, s'avérerait d'autant plus intéressante que les fleuves tiennent une place considérable dans la littérature. Elle enrichirait donc profitablement notre connaissance du vaste répertoire de leurs représentations.

Un témoignage au moins confirme cette interprétation. Strabon en effet, à propos du même épisode, précise que certains auteurs y voient l'origine possible du mythe de la corne d'Amalthée ; il poursuit :

Les autres, qui recherchent par conjecture la vérité des mythes, affirment qu'on assimilait Achélôos, comme tous les autres fleuves, soit à un taureau à cause de ses eaux mugissantes et du nom de « corne » habituellement donné aux méandres des cours d'eau, soit à un serpent à cause de sa longueur et de ses sinuosités, soit à une figure de proue taurine pour la même raison que celle qui le faisait comparer au taureau¹²⁹⁰ (X 2. 19 ; trad. Fr. Lasserre).

Ce texte est précieux pour nous, car il atteste explicitement l'existence d'une lecture rationaliste du mythe, que d'autres sources ne faisaient que laisser entrevoir. Ainsi, deux témoignages, d'époque et de nature certes très différentes, établissent un lien direct entre serpent, taureau et cours d'eau, auxquels Héraclès est associé¹²⁹¹. On peut donc supposer sans invraisemblance en trouver l'écho dans les documents figurés¹²⁹². Les représentations de fleuves — celles d'Achélôos en particulier — y sont nombreuses. Ce dernier apparaît le plus souvent sous une forme taurine mais la version « serpentine » est également attestée.

Il vaut la peine à ce stade d'ouvrir une parenthèse sur l'assimilation du fleuve (ou de certains fleuves) à un taureau dans les sources figurées, car elle pourrait, si elle se confirmait, fournir une clé de lecture pour nombre de documents peu explicites. Elle

olympique tu es d'abord paisible, mais lorsque tu arrives au gouffre amer, rapide tu t'enfonces sous les flots de la mer immense » (trad. P. Waltz). Dans ce passage remarquable, non seulement le fleuve évoque clairement un serpent, mais un serpent associé aussi à une eau paisible. La correspondance frappante avec l'opposition que nous venons de marquer entre serpent/eau calme et taureau/eau déchaînée n'est peut-être pas un pur hasard.

¹²⁹⁰ Οἱ δ' εἰκάζοντες ἐξ αὐτῶν τάληθες ταύρω μὲν εἰκότα λέγεσθαι τὸν Ἀχελῷόν φασι, καθάπερ καὶ τοὺς ἄλλους ποταμούς, ἀπὸ τε τῶν ἤχων καὶ τῶν κατὰ τὰ ρεῖθρα καμπῶν, ἃς καλοῦσι κέρατα, δράκοντι δὲ διὰ τὸ μῆκος καὶ τὴν σκολιότητα, βούπρωρον δὲ διὰ τὴν αὐτὴν αἰτίαν δι' ἣν καὶ ταυρωπὸν.

¹²⁹¹ Plusieurs sources assimilent, de manière générale, les cours d'eau à des figures taurines. Diodore, par ex., précise à propos de la ville de Memphis que « la ville [...] reçut son nom, au dire de certains, de la fille du roi son fondateur. Ils racontent que cette fille fut aimée par le Nil, qui avait pris la forme d'un taureau, et qu'elle mit au monde un fils, Ægyptos. Celui-ci, admiré pour sa vaillance par la population, donna son nom au pays tout entier » (I 51. 3). On relèvera également une notice d'Hésychius, qui, pour être tardive, n'en est pas moins intéressante, où, sous le mot βούρυτος est défini comme ποταμὸς μέγα ῥεῦμα ἔχων...

¹²⁹² Au II^e-III^e s., Élien atteste que de nombreux fleuves sont représentés ainsi (*Hist. Var.* II 33) : « Ce que sont les fleuves, nous le voyons bien, nous voyons leur courant, et pourtant, parmi ceux qui les vénèrent et fabriquent leurs statues, les uns leur ont donné une forme humaine, les autres un aspect de bovidés. Les habitants de Stymphale représentent sous forme bovine l'Erasinos et la rivière Métopé, les Lacédémoniens l'Eurotas, les Sicyoniens et les habitants de Phlionte l'Asopos, les Argiens le Céphise » [suivent une liste de fleuves représentés sous forme humaine ou hybride].

permettrait en outre d'approfondir notre connaissance du code des représentations des milieux aquatiques¹²⁹³.

La figure du taureau

Parmi les nombreuses figurations d'Achéloös, la plupart le représentent sous la forme d'un taureau (parfois un simple protomé) à tête humaine munie de cornes (souvent une seule au milieu du front)¹²⁹⁴. Généralement, le caractère fluvial ou aquatique ne transparaît pas de manière explicite ; la figure même du dieu, emblématique et quasi performative, assure l'identification¹²⁹⁵. Dans certains cas pourtant, le lien avec l'environnement humide est plus clairement évoqué.

Une plaque d'argile à relief provenant de Locres et datant de la première moitié du V^e siècle l'illustre peut-être (**fig. 26**)¹²⁹⁶.



fig. 26

¹²⁹³ Curieusement, la lecture « rationalisante » de Saloway (1994) néglige la figure du taureau, peut-être faute d'arguments. L'auteur concentre son propos sur les autres adversaires d'Héraclès (lion, biche, oiseaux, sanglier, hydre), qui eux sont identifiés à des cours d'eau. La représentation de la lutte contre le taureau de Crète, par exemple, nécessiterait pourtant une analyse attentive. Pour Schoo (1969) 39-44, l'animal n'entretient pas de lien spécifique avec l'eau, mais symboliserait l'intense activité sismique qui se manifeste régulièrement dans l'île.

¹²⁹⁴ H.P. Isler, *LIMC* I (1981), s.v. « Acheloos », recense près de trois cents représentations du dieu-fleuve.

¹²⁹⁵ L'épisode contre Achélôös ne constitue pas la seule confrontation d'Héraclès avec un bovin. Le Ps. Théocrite, *Idylle* XXV, v. 145-149, par exemple, évoque en ces termes la lutte qui l'opposa au taureau Phaéton, fierté du roi Augias : « Mais comme [Phaéton] approchait, le prince, de sa main puissante, le saisit promptement par la corne de gauche, lui fit ployer vers la terre l'encolure, toute lourde qu'elle était, et, pesant du poids de son épaule, la repoussa et le fit reculer ; tendu autour des nerfs, le muscle, à partir du haut de son bras, saillit tout droit ». Cette description mérite d'être rappelée à la mémoire lorsqu'on considère les sources iconographiques, qui, le plus souvent, ne nomment pas explicitement le taureau représenté. Or, celui-ci est presque systématiquement identifié à Achélôös.

¹²⁹⁶ *LIMC*, s.v. « Acheloos », no 225 [cf. Isler (1970) n° 167 et p. 22 et 102].

La scène représente Héraclès en pleine lutte avec le dieu-fleuve. Celui-ci ploie sous la force de son adversaire, qui, en position agenouillée prend appui sur l'une des colonnes représentées de part et d'autre du tableau. Sur le bord gauche, on aperçoit aussi un végétal qui n'est pas sans évoquer une plante aquatique, et auquel est suspendu le carquois d'Héraclès.

Sur un statère de Métaponte (2^e quart V^e siècle av. J.-C.) la divinité apparaît sous la forme d'un homme nu, barbu et cornu ; dans sa main droite, il tient une patère et, de la gauche, il s'appuie sur une branche qui ressemble à un roseau (**fig. 27**)¹²⁹⁷.



fig. 27

Sur diverses dénominations de Géla (V^e-IV^e siècle av. J.-C.), le dieu-fleuve — emblème de la cité sicilienne¹²⁹⁸ — semble sortir des roseaux ; il est entouré d'un poisson et d'un échassier (**fig. 28**)¹²⁹⁹.



fig. 28



fig. 29

¹²⁹⁷ LIMC, s.v. « Acheloos », n° 75 ; cf. Isler (1970) n° 326 a et p. 87. Sur les représentations végétales dans la numismatique, voir Baumann (2000), en particulier 58-59 pour le roseau.

¹²⁹⁸ Voir Jenkins (1970) 165.

¹²⁹⁹ LIMC, s.v. « Acheloos », no 33 ; cf. Isler (1970) no 344 b et p. 88 et Baumann (2000) 59, n° 43. Pour d'autres exemples de ce type d'association, voir Jenkins (1970), par exemple pl. 23, 26, 28, 52, etc.

Dans la seconde moitié du III^e siècle, il figure sur une monnaie d'Halontion (**fig. 29**)¹³⁰⁰ : de l'eau jaillit de la bouche d'un taureau à tête humaine, comme si elle sortait d'une fontaine. L'image rappelle l'Achéloös de Sophocle (*Trach.* 13-14) , « dont la barbe épaisse laissait couler des flot d'eau vive ».

Ces documents témoignent clairement du lien intrinsèque qui unit Achélôos à l'élément aquatique¹³⁰¹. Divers éléments, dont on ne saurait douter qu'ils relèvent d'un code de représentation parfaitement cohérent, permettent ainsi aux artistes de suggérer l'humidité du milieu « périfluvial ».

Il s'agit encore de se demander si le cas spécifique d'Achéloös permet d'extrapoler et d'appliquer le raisonnement à toutes les figures taurines, autrement dit, de savoir si le motif du taureau exprime nécessairement une telle association. Sans doute serait-il excessif de le penser. Mais il vaudrait la peine de mener un jour une étude de détail sur le sujet ; elle révélerait peut-être des surprises quant à la nature véritable de ce lien.

Concernant l'explication du motif proprement dit, il convient de faire preuve de prudence. La question de savoir pourquoi on identifie le fleuve à un taureau plutôt qu'un autre animal s'avère, en effet, complexe et justifierait une recherche qui déborde notre propos¹³⁰². On a vu que Strabon (X 2. 19) justifie le rapprochement par la terminologie — le mot *kéras* désignant à la fois la « corne » et le « méandre » —, ainsi que par une association « auditive » — le mugissement du taureau évoquant le grondement des eaux¹³⁰³. Un autre texte vient confirmer en partie cette explication. Il s'agit d'un *Problème* d'Aristote consacré à des manifestations sonores liées au déplacement de l'air dans des cavités souterraines :

Pourquoi dans les marécages qui bordent les rivières se produit-il des bruits qu'on appelle des beuglements et que la fable attribue aux taureaux sacrés du dieu ? Le son émis ressemble à la voix d'un taureau, au point que les vaches de l'endroit se trouvent en l'entendant dans la même disposition que si c'était le meuglement d'un taureau. Est-ce

¹³⁰⁰ LIMC, s.v. « Acheloos », n° 49 ; cf. Isler (1970) n° 359 et p. 87.

¹³⁰¹ Sur certaines monnaies de Géla, le dieu apparaît également sous une apparence presque totalement humaine, si ce n'est la corne qu'il porte sur le front. Voir par exemple les tétradrachmes illustrés chez Jenkins (1970) pl. 26, et en particulier le revers du n° 456 (cf. pl. 50) : on y voit un Achélôos cornu, imberbe et juvénile, dont le portrait est entouré de trois muges (ou mulets), qui témoignent de la nature indiscutablement aquatique de la représentation.

¹³⁰² Son origine, peut-être orientale, reste discutée ; voir notamment Jenkins (1970) 165-175 (la gemme illustrée pl. 39, n° 9 et représentant un taureau ailé me semble de ce point de vue très significative) ; en outre, Ostrowski (1991) 16.

¹³⁰³ Le mugissement apparaît comme une caractéristique récurrente du taureau ; il distingue l'animal de façon quasi métonymique : voir par exemple Pseudo-Théocrite, *Idylle* XXV [Héraclès tueur de lion], v. 98 et 137 ; on relèvera aussi l'intéressante évocation des troupeaux du roi Augias aux v. 88-91 : derrière les brebis rentrant au soir vers les bergeries « les vaches par milliers marchaient les unes à la suite des autres, **pareilles aux nuées chargées d'eau qui vont à travers le ciel**, poussées en avant par la violence du Notos ou du Thrace Borée... » ; cf. Nicandre, *Thériaka* 171. L'association entre fleuve et taureau, quant à elle, apparaît déjà chez Homère, lorsqu'il évoque le Scamandre « mugissant comme un taureau » (*Il.* XXI, v. 237).

parce qu'il s'agit de rivières dont l'eau séjourne dans des marais, ou de marais qui stagnent et qui sont refoulés par la mer, ou qui exhalent une plus grande masse d'air, et que c'est ainsi que se produit le phénomène en question ? La cause en est que des cavités se forment dans la terre. Ainsi donc l'eau qui y circule, du fait qu'il existe un courant dans ce genre d'étendue marécageuse, repousse l'air à travers un passage étroit vers une cavité plus large, comme si l'on fait du bruit en soufflant par l'ouverture dans une amphore vide : ce bruit ressemble à un meuglement. D'ailleurs le meuglement des bœufs se produit de cette façon. Les formes diverses de cavités produisent une foule de sons étranges¹³⁰⁴ (*Probl.* XXV 2 [937 b-938 a] ; trad. P. Louis)¹³⁰⁵.

La figure du taureau dans l'iconographie ne saurait bien sûr être interprétée comme une expression imagée du phénomène décrit par Aristote. L'élément le plus intéressant réside dans le rapport que le texte établit entre l'animal et un phénomène naturel d'une part, et avec le milieu marécageux d'autre part.

On relèvera aussi que le rapprochement se fonde sur le bruit. Or de même que les autres sens, l'audition joue à n'en pas douter un rôle fondamental dans la perception grecque du monde. Le problème consiste pour nous à accéder au répertoire subjectif des sens. Si, comme on peut le penser, le taureau incarne bien parfois la nature violente des fleuves¹³⁰⁶, le beuglement de l'animal suggère inmanquablement le fracas des eaux bouillonnantes et destructrices¹³⁰⁷. Mais dans le texte d'Aristote, il atteste de façon intéressante la prééminence de la perception auditive sur les autres sens.

¹³⁰⁴ Διὰ τί ἐν τοῖς ἔλεσι τοῖς παρὰ τοὺς ποταμοὺς γίνονται οἱ καλούμενοι βούμκοι, οὓς μυθολογοῦσι ταύρους ἱεροὺς εἶναι τοῦ θεοῦ; ἔστι δὲ τὸ γινόμενον ψόφος ὅμοιος φωνῇ ταύρου, ὥστε αἱ βόες οὕτω διατίθενται ἀκούουσαι ὥσπερ ταύρου μυκωμένου. Ἡ ὅτι ὅσοι ποταμοὶ λιμνάζουσιν εἰς ἔλη, ἢ ὅσα ἔλη λιμνάζονται, ἢ ὑπὸ θαλάττης ἀντικρούονται, ἢ τὸ πνεῦμα ἀφίᾳσιν ἀθροώτερον, ἐν τοῖς τοιοῦτοις γίνεται τοῦτο; αἴτιον δὲ ὅτι αἱ κοιλίαι τῆς γῆς γίνονται. Οὕτως οὖν κλυζόμενον τὸ ὕδωρ, διὰ τὸ ἐνεῖναι ῥεῦμα ἐν τῇ τοιαύτῃ λιμνασίᾳ, ἀπωθεῖται τὸν ἀέρα διὰ στενοῦ εἰς εὐρυτέραν κοιλίαν, οἷον εἴ τις εἰς ἀμφορέα κενὸν κατὰ τὸ στόμιον ποιοῖ ψόφον, μυκήματι ὅμοιον γίνεται· καὶ γὰρ ἡ μύκησις διὰ τοῦτο γίνεται τὸ σχῆμα τοῖς βουσί. Πολλὰς δὲ καὶ ἀτόπους φωνὰς ποιοῦσι τὰ σχήματα τῶν κοιλῶν ἀνώμαλα ὄντα. Sur la terminologie utilisée dans ce passage, voir déjà *supra*, chap. II 2.

¹³⁰⁵ Cf. *Météor.* II 8 [368 a]. Selon Diodore XVII 10. 4 (cf. Élien, *Hist. Var.* 12. 57) le même phénomène aurait été observé à l'approche d'Alexandre marchant contre Thèbes : parmi les nombreux présages négatifs, « on vint rapporter aux magistrats que le marais d'Onchestos [sc. le lac Copais] laissait échapper un son quasi semblable à un mugissement [...] », χωρὶς δὲ τούτων ἡκόν τινες τοῖς ἄρχουσιν ἀπαγγέλλοντες τὴν ἐν Ὀγχηστῷ λίμνην μυκήματι παραπλήσιον φωνὴν ἀφιέναι [...] (trad. P. Goukowsky).

¹³⁰⁶ Ainsi envisagé, l'épisode au cours duquel Héraclès brise une (ou la) corne d'Achélos peut être interprété — Strabon l'atteste (X 2. 19) — comme la représentation du fleuve désormais maîtrisé ; ce dernier devient alors pourvoyeur de nombreuses richesses. L'interprétation de Diodore (IV 35. 4) va aussi dans ce sens. Et force est de constater que les fleuves sont bien souvent représentés sous la forme de vieillards barbus en position couchée, pourvus justement d'une corne d'abondance, évoquant calme et fertilité. Sur la figure du personnage couché, voir Ostrowski (1991) 22-25 en particulier.

¹³⁰⁷ Aristote, *Part. anim.* II 4 [651 a], à propos des fibres présentes dans le sang, insiste sur la nature violente du taureau : « [les fibres] sont comme des sources de chaleur dans le sang et [...] elles produisent une ébullition en cas de colère. C'est pourquoi les taureaux et les sangliers sont pleins de colère et d'emportement : car leur sang est plus riche en fibrine, et celui du taureau, en particulier, se coagule le plus rapidement de tous ».

C'est donc à travers Achélôos que se tisse le lien entre le motif du taureau et l'élément aquatique. Pour les autres figures taurines, l'association reste en revanche plus difficile à établir. L'iconographie dispose pourtant de divers motifs auxquels elle recourt parfois (plantes ou animaux aquatiques notamment), et qui permettent de suggérer sans ambiguïté le contexte palustre de la représentation.

La figure du serpent

Revenons à la version « serpentine » du mythe, qui semble quant à elle avoir moins inspiré les artistes. Si — en dehors même du combat contre les serpents envoyés par Héra à la naissance d'Héraclès — le thème de la confrontation du héros avec cet animal est bien connu¹³⁰⁸, l'absence d'attributs spécifiques empêche souvent d'identifier ce dernier (même si, dans certains cas, on pourrait théoriquement admettre qu'il s'agit d'Achélôos).

Divers documents illustrent en revanche le fleuve sous une forme composite ; plusieurs aspects de son polymorphisme sont alors associés. Tel est le cas par exemple sur une gemme de Faléries particulièrement intéressante pour nous (**fig. 30**)¹³⁰⁹

Datée du premier quart du VI^e siècle, on y voit le dieu représenté sous une forme peu banale.

Si la position des personnages n'offre guère d'originalité en soi — Héraclès tient l'une des cornes du taureau pour maintenir au sol l'animal maîtrisé, dont les pattes antérieures sont repliées vers l'avant¹³¹⁰ —, la figure d'Achélôos se révèle



fig. 30

¹³⁰⁸ Voir Brommer (1984) 32-33, ainsi que le *LIMC*, s.v. « Herakles », n^{os} 2820-2833. J'attire l'attention sur l'hydrie attique à figures noires (vers 520 av. J.-C.) n^o 2823 (= Brommer, fig. 14). On y voit Héraclès s'élancer contre un énorme serpent sortant d'un rocher, juste au-dessus d'une fontaine à laquelle une jeune fille vient s'approvisionner. Le héros, muni d'une épée, saisit l'animal de la main gauche ; à ses pieds un lion semble également sortir du rocher (seule la partie antérieure est visible). Si le sens de la scène reste mystérieux, celle-ci confirme le lien qui existe entre le serpent et l'eau, en particulier les sources. La présence du lion est plus énigmatique mais là encore, on ne peut exclure totalement un rapport avec l'élément aquatique. Brommer (1984) 33 souligne le caractère obscur de la scène et l'absence de référence littéraire antique susceptible de l'éclaircir.

¹³⁰⁹ *LIMC*, s.v. « Acheloos », n^o 221 ; cf. Isler (1970) n^o 291 et p. 116].

¹³¹⁰ Cette attitude se retrouve en effet sur de très nombreux documents à partir du deuxième tiers du VI^e siècle. Le motif de la corne — véritable attribut du fleuve, parfois démesuré (comme sur le n^o 218) — semble donc avoir joué très tôt un rôle majeur dans le mythe (le dieu en est pourvu même lorsqu'il apparaît sous une forme humaine : voir par exemple *LIMC* I, s.v. « Acheloos », n^o 211).

par contre beaucoup plus remarquable, puisqu'à l'image traditionnelle du taureau à tête humaine s'ajoute celle du serpent¹³¹¹ ; implanté sur son dos, ce dernier évoque un autre monstre composite à la signification complexe : la chimère¹³¹². Un poisson inscrit à gauche dans le cadre vient par ailleurs compléter la scène et souligne la nature aquatique de la scène.

Une autre œuvre mérite toute notre attention. Il s'agit d'un stamnos attique à figures rouges provenant de Cerveteri et vers 520-510 av. J.-C. (**fig. 31**)¹³¹³.

Héraclès, nu et dépourvu d'attributs, est représenté en lutte contre un monstre serpentiforme. La figure du monstre est remarquable : outre sa corne unique et démesurée — seul critère proprement iconographique qui permette d'assurer l'identification (les personnages sont par ailleurs identifiés par des inscriptions) —, elle s'apparente de près aux représentations de Triton ou de Nérée telles qu'on les connaît dans la peinture sur vases de la même époque¹³¹⁴.



fig. 31

¹³¹¹ Sur certains documents, la queue du taureau présente un caractère étrangement « multifide » et ondulant qui n'est pas sans évoquer des serpents (voir par exemple *LIMC* I, s.v. « Achélôos », n^{os} 224-225). Aucun argument ne me permet cependant d'étayer cette interprétation dont la vérification nécessiterait une analyse iconographique beaucoup plus approfondie.

¹³¹² Comme l'hydre, sa sœur, la Chimère a donné lieu à toutes sortes d'interprétations. Voir Le Bihan (1998) 39-41 en particulier, qui expose diverses lectures du mythe de Bellérophon au cours de l'histoire. Selon lui, « les rationalistes expliquent, à la suite de Nicandre de Colophon, que le monstre tripartite, Chimère, n'évoque rien de plus que la nature des cours d'eau et des rivières. Vers la fin de l'hiver, ceux-ci se gonflent en torrents et dévalent les pentes en grondant comme des lions furieux ou bien, grossis par les pluies, bondissent hors de leur lit en érodant la campagne comme le ferait un troupeau de chèvres broutant jusqu'au moindre brin d'herbe, ou bien serpentent en longs et calmes méandres au creux des vallées fluviales ». Un tel propos incite bien sûr à faire le rapprochement avec Achélôos. Malheureusement, je n'ai rien trouvé dans les fragments de Nicandre qui confirme cette exégèse « fluviale » de la chimère, dont la source remonte peut-être seulement à la Renaissance [citée par le Bihan (1998) 39 et n. 17]. On regardera au passage la curieuse représentation, sur une amphore de Vulci (530-520 av. J.-C.), d'Héraclès et Iolaos — ce dernier armé de la *harpè* ! — luttant contre ce monstre : voir Böhr (1982), n^o 20 (voir p. 36, 80-81 et pl. 23 B) [= *LIMC* V 1, s.v. « Iolaos », n^o 49 = *ibid.*, s.v. « Herakles », p. 115].

¹³¹³ *LIMC*, s.v. « Acheloo », n^o 245 ; cf. Isler (1970) n^o 84 et p. 116.

¹³¹⁴ Voir notamment *LIMC*, s.v. « Nereus », nos 107-120, s.v. « Nereides », nos 262 et 264, ainsi que s.v. « Triton », n^{os} 4 a, 5 a, 5 b, 7, 9, etc.

L'artiste rend ici très habilement la capacité d'Achéloös à se transformer en associant différents aspects en une même figure, comme une série de clichés successifs superposés, qui illustreraient en une seule photographie les différents moments de ces métamorphoses : l'homme (tête, torse), le taureau (corne unique, oreilles pointues, nez épaté), le serpent (corps), tout y est !

Mentionnons enfin un miroir de bronze étrusque des alentours de 400 av. J.-C. (**fig. 32**)¹³¹⁵. Le fleuve y est représenté sous la forme d'un monstre mi-homme, mi-poisson ; la tête, barbue, est pourvue de cornes, d'oreilles taurines et d'un nez épaté, tandis que deux queues de poissons font office de jambes.



fig. 32

L'iconographie confirme ainsi les informations livrées par la littérature sur le lien qui existe entre la figure d'Achéloös et celle du serpent. Cette association se retrouve d'ailleurs jusqu'à l'époque impériale, comme l'atteste encore une mosaïque de Salzburg datée du 2^e siècle, qui illustre le dieu sous forme humaine, mutilé de l'une de ses cornes, un serpent lové autour de son cou (**fig. 33**)¹³¹⁶.

La figure d'Achéloös permet ainsi d'établir un lien direct entre le motif du serpent et l'élément aquatique. Ce constat rend plausible, me semble-t-il, un rapprochement analogue dans le cas de l'hydre. Lorsqu'on parcourt le vaste éventail des images figurant le monstre, une telle lecture, certes, ne s'impose pas de manière immédiate ou évidente. Peut-être le doit-on à l'ignorance des codes dont le décryptage assurerait le bien-fondé¹³¹⁷. Mais il ne s'agit pas d'adhérer à une



fig. 33

¹³¹⁵ LIMC, s.v. « Acheloos », n° 78 ; cf. Isler (1970) n° 274 et p. 72].

¹³¹⁶ LIMC, ibid., n° 261 a et b.

¹³¹⁷ On ne peut pas exclure en effet, que la façon de représenter le corps de l'animal (structure en écailles, circonvolutions, etc.) aient une signification que nous ne parvenons pas à entrevoir. La réflexion impliquerait une étude approfondie et systématique de l'iconographie des figures serpentes, qui, là encore, dépasse le cadre de cette étude.

interprétation qui se voudrait rigide ou exclusive, bien au contraire : notre démarche permet simplement d'envisager cette possibilité.

Une hydrie étrusque particulièrement suggestive servira à clore ce panorama iconographique. On y voit représenté le combat contre le monstre polycéphale (**fig. 34**)¹³¹⁸. Mais ce qui frappe l'attention, c'est la façon dont a été représenté l'animal : son corps se compose d'une sorte de corne ou de vasque à l'extrémité serpentiforme, tandis que des têtes multiples et filiformes sortent de ce curieux support, telles les eaux d'une source jaillissante. Cette œuvre me paraît d'autant plus remarquable que le monde étrusque lie volontiers Héraclès aux sources et aux fontaines¹³¹⁹.



fig. 34

Conclusion

Le but de notre démarche était de montrer que le serpent se rattache par bien des aspects au monde des eaux, dont il devient parfois une incarnation. La complexité et la richesse du motif dans l'iconographie condamnent cependant toute tentative visant à en proposer une interprétation unique. Heureusement, les textes sont là pour nous aider en confirmant explicitement cette association. L'analyse montre que l'hydre et le taureau

¹³¹⁸ Cf. *LIMC* V, s.v. « Iolaos/Vile », n° 24.

¹³¹⁹ Voir le commentaire de M. Pipili dans *LIMC* V, 1, s.v. « Iolaos/ Vile », p. 701 notamment ; pour l'iconographie afférente, cf. en particulier *LIMC* V, s.v. « Herakles/ Hercle », n°s 81-97 (cf. n°s 337-341), et s.v. « Iolaos/ Vile », n° 4. Le thème est déjà attesté en Grèce : voir J. Boardman dans *LIMC* IV 1, s.v. « Herakles », 797-798. Il se prolonge dans le monde romain, où le héros préside communément à la découverte et au patronage des sources.

apparaissent comme la manifestation de l'élément aquatique sous une forme destructrice.

Il serait intéressant de « mettre à l'épreuve » cette lecture « aquatique » en étendant la réflexion à d'autres épisodes du Cycle héracléen¹³²⁰, et même au-delà. La démarche supposerait une étude approfondie des motifs animaliers, non seulement dans le contexte des *Travaux* mais plus généralement dans l'art et la littérature. La tâche s'avère bien sûr trop considérable pour être menée ici ; il vaudrait la peine, de l'entreprendre un jour, car elle fournirait sans doute des clés de lecture tout à fait révélatrices pour la compréhension de l'imagerie antique¹³²¹.

Les hauts faits d'Héraclès ouvrent la porte à diverses lectures. Seul un petit nombre de documents figurés font explicitement apparaître le héros sous les traits de l'agriculteur ou de l'artisan hydraulicien décrit dans les textes ; de ce point de vue, l'épisode des écuries d'Augias fait exception. Cependant, l'analyse attentive des sources et leur confrontation montrent que dans plusieurs cas, on peut envisager une interprétation où l'eau tient un rôle de premier plan. Cette lecture n'a selon moi rien d'exclusif : elle a pu exister concurremment avec d'autres, en divers lieux et à différentes époques. C'est ce qui fait, je crois, toute la richesse et la force du récit mythologique, dont la vitalité réside précisément dans sa « malléabilité », cette étonnante capacité d'évolution et d'adaptation au monde en mouvement.

Si l'on accepte l'idée qu'Héraclès a pu être perçu comme un ingénieur ou un héros lié à la bonification des terres, il reste à expliquer l'origine du motif. Pour les tenants de la théorie « événementielle », il trouverait son origine à l'époque protohistorique. Le brouillard qui entoure l'origine du héros favorise inévitablement le recours à ce type

¹³²⁰ C'est ce que propose Schoo (1969), malheureusement sans arguments vraiment convaincants.

¹³²¹ Le motif du lion par exemple ne manque pas de soulever de nombreuses questions. Son lien avec l'eau est indéniable : abondamment représenté dans l'architecture, les mufles de lion ornent gouttières et fontaines, à l'exclusion de presque tout autre motif. On mentionnera au passage un miroir étrusque (Brommer, 1994, fig. 6 = *LIMC* V, s.v. « Herakles/ Hercle », n° 95), sur lequel on voit Héraclès s'en prendre physiquement à une bouche de fontaine léonine : la scène semble évoquer en une même scène l'épisode du lion et le lien avec le monde aquatique. Les sources littéraires confirment l'association, ainsi le Pseudo-Théocrite, *Idylle* XXV [Héraclès tueur de lion], v. 201-203 : « Comme un fleuve qui déborde, le lion portait brutalement la destruction chez tous les habitants des basses terres, surtout chez les Baminéens, qui habitant près de lui, avaient à souffrir des maux intolérables ». On mentionnera aussi la définition de « λεόντειος πόρος » chez Eusthate, qu'il identifie à l'Alphée (d'après Pausanias VIII 44, 3). Schoo (1969) 9-13, se basant sur l'interprétation de Curtius (1851) 274-275 (n. 34) [cf. *id.* (1852) 506], considère le lion de Némée comme l'incarnation des eaux gonflées du fleuve éponyme, dévalant la montagne en direction du golfe de Corinthe. Malheureusement, comme à son habitude, aucun argument ne vient étayer son développement. Saloway (1994) 90, relève de son côté que Diodore (IV 11. 3) mentionne Trétos comme lieu où vit l'animal. Le toponyme, qui signifie littéralement « troué », « percé », pourrait selon lui faire allusion à une catavothre. Ces considérations montrent l'intérêt et l'ampleur du sujet, qui pourrait faire l'objet d'une recherche beaucoup plus étendue. L'épisode des oiseaux du lac Stymphe mériterait lui aussi d'être analysé en détail (voir notamment Saloway, 1994, 82-86). Peut-être faudrait-il reconsidérer également, en tâchant de le rattacher à la même problématique, le rapport mis en évidence par Croon (1952) entre Héraclès, Géryon et les sources chaudes. Enfin il faudrait s'occuper de la figure complexe de la Chimère, que sa nature hybride rapproche, comme on l'a vu, d'Achéloos.

d'exégèse. En réalité, de telles explications dépassent rarement le niveau de l'hypothèse. La connaissance de ces périodes oblige à recourir à d'autres types de sources, telle l'archéologie, seule capable de nous éclairer un peu sur ce monde que des textes trop rares nous permettent à peine d'entrevoir.

La géographie des *Travaux*, bien sûr, a largement retenu l'attention des exégètes, qui se sont efforcés de localiser aussi exactement que possible les lieux des différents exploits. La découverte par l'archéologie des sites correspondants révéla en de nombreux endroits une occupation remontant précisément à l'époque mycénienne. Mais plus encore : parmi les vestiges mis au jour figuraient notamment de remarquables systèmes hydrauliques destinés au drainage et à l'irrigation de plaines marécageuses. Ces constatations, bien sûr, n'ont pas manqué d'alimenter le débat : il n'en fallait pas davantage pour confirmer l'interprétation d'un Héraclès hydraulicien.

Si le raisonnement paraît fondé, les incertitudes qui subsistent doivent aussi être soulignées : l'explication de la mythologie comme un reflet de pratiques anciennes dont seule la transmission orale nous aurait conservé le souvenir doit être envisagée — répétons-le — avec d'infinies précautions, en tenant compte des variations et des adaptations continues dont elle fait l'objet. Comme je l'ai exposé au début de ce chapitre, les mythes ne constituent pas les fossiles d'un passé lointain et révolu mais s'inscrivent au contraire dans un présent (ou une forme du présent) vivant, dynamique et « polymorphe ». Dans cette optique, l'approche rationaliste ne constitue qu'une interprétation parmi d'autres. Il s'agit de la considérer sans tomber dans le piège de l'homogénéisation ou de la généralisation, certes rassurantes mais trompeuse. Une telle démarche dénaturerait l'essence même du mythe et fausserait la perception de ses interprétations, dont la multiplicité de traditions reflète précisément l'exceptionnelle richesse¹³²².

¹³²² On peut illustrer ce principe en mentionnant l'utilisation qui est faite de l'épisode de l'hydre par Platon (*Euthydemos* 297 c) pour montrer l'impossibilité de se défendre contre deux adversaires simultanément : pour le philosophe, Héraclès l'invincible a échoué !

XII. Conclusion générale

Après tout ce temps passé dans les marais, il nous faut en sortir et tirer le bilan notre recherche. Partis sur l'idée d'étudier les drainages antiques, l'enquête nous a contraint à bien des détours, aboutissant finalement à des conclusions qui relèvent plus de l'histoire des mentalités que de celle des techniques.

Le paysage, nous l'avons vu, résulte d'une élaboration ; il n'existe que par celui qui le construit. Si son histoire s'inscrit bien sûr dans le terrain — domaine de la géographie, de la géologie, de la sédimentologie et plus généralement des sciences paléoenvironnementales — elle se confond aussi avec celle des hommes qui l'occupent : de ce point de vue, elle est donc une histoire sociale, qui engendre ses propres questionnements et interrogations. À travers l'étude du marais et du lien qui unit l'homme à l'environnement, c'est tout un système de pensée et d'appréhension du monde qui apparaît en filigrane.

L'approche thématique que nous avons adoptée ne présente pas que des avantages. Le fait d'isoler le marais en tant que composante paysagère, d'en faire un objet d'étude indépendant et, en quelque sorte, décontextualisé trahit des préoccupations écologiques et esthétisantes propres au monde contemporain, mais totalement étrangères au mode de perception des Anciens, pour qui le milieu humide constituait une « terre » parmi d'autres, ne suscitant aucun intérêt en soi, voire dépourvue de sens, en dehors du système global de représentation de la nature.

Paysage de marais

Une première étape a conduit à s'interroger sur la notion même de *paysage* en tant que « support de représentation » de la réalité marécageuse. La réflexion a permis de mettre en évidence un certain nombre de critères qui fondent notre propre perception de l'environnement et de souligner un principe essentiel : celui de « l'historicité des grilles de lectures »¹³²³, hors de laquelle la compréhension du fait historique se révèle impossible.

La terminologie

En français, le mot « marais » revêt un sens très général et une définition précise reste problématique, tant les milieux qu'il est susceptible de désigner sont différents. Une telle diversité génère inévitablement un flou terminologique, qui se traduit par une

¹³²³ Corbin (2001)13

foule d'appellations locales, révélatrice de la manière dont les communautés perçoivent leur environnement.

En grec, de nombreux termes et expressions évoquent des terres marécageuses. Notre étude s'est concentrée sur les deux mots les plus fréquemment utilisés par les auteurs pour les désigner — ἔλος et λίμνη — en partant du principe que leur différenciation en grec implique nécessairement une distinction sémantique, que les traductions, le plus souvent, ne parviennent pas à rendre de manière significative. Une analyse attentive montre que le choix du vocabulaire dépend de critères qui correspondent à des catégories étrangères à notre système de références contemporain : si la vue joue un rôle important dans la définition du mot λίμνη (en tant que plan d'eau clairement limité), le ἔλος implique plutôt un point de vue « utilitariste » ou fonctionnel. Il est révélateur de constater à cet égard que dans le contexte de la bonification des terres, on détourne des fleuves et on draine des λίμναι, mais il n'est jamais question d'assécher un ἔλος.

Ainsi la terminologie révèle-t-elle différents niveaux de perception, qui sont étroitement liés au contexte du récit. Les autres termes rencontrés au cours de notre étude confirment cette conclusion et la nécessité d'une application plus générale de la démarche pour tout ce qui touche au vocabulaire du sensible.

L'épigraphie, si elle se révèle moins directement utile pour fixer le sens des mots, livre en revanche des informations capitales pour comprendre le rôle et l'importance des milieux palustres et lacustres au sein de la communauté. Bien que leur présence reste relativement rare dans les inscriptions, certains sont mentionnés dès l'époque classique. Loin du cliché traditionnel qui tend à reléguer les marais aux marges du monde civilisé, on constate que ceux-ci sont présents au cœur du territoire et parfois jusqu'aux portes des villes. Plusieurs témoignages attestent que des marais ont été l'objet de locations, au même titre que les terres cultivables. Ils apparaissent donc comme une source indiscutable de richesses : espace de pâturage et d'élevage privilégié, le marais constituait également une mine quasi inépuisable pour l'approvisionnement dans le cadre de la chasse, de la pêche et de la cueillette, activités dont on a parfois tendance à négliger le rôle, même dans les sociétés agraires. De ce point de vue, l'opposition entre agriculture et économie dite « de subsistance » s'applique mal, me semble-t-il, à l'Antiquité grecque¹³²⁴.

L'importance des ressources disponibles dans les milieux humides explique aussi que leur possession ou leur contrôle aient pu engendrer des conflits. Un certain nombre de documents en gardent la trace.

¹³²⁴ Sur l'importance des zones non cultivées dans l'économie grecque moderne, voir Forbes (1996).

Perception et représentation des milieux humides

Une fois précisé le sens des mots, il convenait d'établir clairement la distinction entre le marais envisagé comme réalité géographique et sa représentation littéraire. La perception *paysagère* dont nous sommes les héritiers résulte d'un processus engagé à partir de la Renaissance ; elle se caractérise (pour nous, citadins européens du XXI^e siècle) par une approche presque exclusivement visuelle et esthétisante de l'espace. Or celle-ci se révèle tout à fait anachronique pour la Grèce antique. Que les Anciens n'aient éprouvé aucun sentiment ni émotion face à leur environnement, les textes le démentent formellement. Cependant, dans la littérature, le paysage ne se résume pas à un décor destiné à susciter le plaisir contemplatif : il procède d'une construction propre au discours¹³²⁵. C'est à elle que nous nous sommes intéressé.

À la suite des réflexions d'A. Corbin, notre démarche a permis de mettre en évidence une multiplicité de lectures possibles pour appréhender les milieux humides, révélant des représentations contrastées voire contradictoires. Pour être comprises, celles-ci doivent être replacées dans leur contexte d'élaboration respectif. On s'aperçoit alors que le jugement porté sur le marais dépend moins de facteurs externes que du point de vue et des attentes de l'observateur, et que celui-ci se construit une image fondée avant tout sur sa propre expérience. C'est pourquoi « les individus qui vivent au même moment éprouvent l'espace selon des systèmes d'appréciation différentes. Il en résulte une espèce de sédimentation et un entrelacs de lectures ; ce qui fait qu'il y a autant de paysages qu'il y a d'individus »¹³²⁶.

Le principe a consisté à distinguer et à analyser ces regards, afin d'en saisir les modalités d'expression et la cohérence dans le système de représentations et dans celui des pratiques communautaires. L'entreprise, il faut le dire, ne fut guère aisée ; elle se révéla d'autant plus ardue que les différents niveaux de perception coexistent, non seulement à l'intérieur du groupe, mais souvent chez un même individu. Ainsi, le point de vue du « stratège » se superpose-t-il fréquemment à celui de l'« hygiéniste », auxquels la perspective « utilitariste » vient parfois se greffer.

Parmi ces regards, il en est un qui, nous l'avons constaté, reste dans l'ombre, et qui devrait pourtant figurer en première place lorsqu'on parle d'histoire agraire : c'est celui du paysan lui-même. Combien de pages écrites sur l'utilisation et l'exploitation des

¹³²⁵ Philostrate lui-même (I^{er}-II^e s. ap.), dans la *Galerie de tableaux* 9. 1, ne manque pas de préciser à propos du *Marécage* (ἔλος) : « Le terrain est humide (ὑπομβρος) ; il est couvert de roseaux et de brindilles qui croissent naturellement, sans semis ni labours, dans les lieux marécageux (ἔλος). On distingue aussi dans le tableau le tamaris et le souchet, qui sont des plantes aquatiques (τῶν ἐλῶν) ». Si le goût de la description paysagère ne fait ici aucun doute, on constate aussi la place accordée à la perspective « utilitaire », qui paraît s'imposer presque comme un réflexe.

¹³²⁶ Corbin (2001) 53.

marais sans qu'apparaisse l'avis du principal intéressé ! Quelle que soit la catégorie de sources à laquelle on se réfère — littérature, inscription, iconographie, archéologie —, le paysan reste désespérément muet !

Ainsi donc, après plus de trois cents pages, au moment où l'on pense enfin toucher du doigt la compréhension — serait-ce partielle — du sentiment humain de la nature en Grèce antique, voilà que la réalité se dérobe. Le paradoxe, en réalité, n'a rien pour surprendre. A. Corbin l'exprime bien : « L'histoire du paysage, comme d'ailleurs toute l'histoire, se trouve limitée par le fait que les spécialistes travaillent sur des traces picturales ou écrites, et qu'ils sont obligés d'identifier ce non-dit ou le non-représenté au non-éprouvé. Or, l'on peut très bien ressentir des émotions ou des sentiments sans pour autant posséder le moyen de les dire ou sans vouloir le faire parce que cela pourrait paraître banal »¹³²⁷.

Nous avons tenté une (timide) incursion dans ce monde du silence, en nous basant sur quelques témoignages récents issus du monde rural. Nous sommes arrivés à l'idée que le paysan n'éprouvait pas nécessairement de la répulsion à l'égard des milieux humides, ceux-ci n'étant pas perçus d'ordinaire comme un objet particulier de préoccupation. Les choses changent cependant sous l'emprise de la nécessité (quelle qu'elle soit) : en contraignant l'agriculteur à tourner son regard dans leur direction, elle les ferait apparaître comme des terres hostiles, en raison surtout des difficultés que celles-ci opposent à être cultivées.

Telle est, parmi d'autres, l'une des interprétations possibles. Sans doute faut-il la nuancer en fonction des particularismes locaux et des personnes. Qu'en était-il vraiment dans l'Antiquité ? Nous ne le saurons sans doute jamais, car nous touchons ici aux limites de notre connaissance.

Malgré les obstacles, l'enquête a ainsi permis de réduire un certain nombre de préjugés. En s'appliquant à différencier les points de vue, elle aboutit à donner du marais non pas l'image d'un milieu porteur de valeurs strictes et figées (lieu hostile, bouche des enfers, zone de marges), mais caractérisé au contraire par une diversité remarquablement contrastée d'appréciations¹³²⁸.

L'archéologie des marais

Sur le plan technologique, la Grèce ne fut pas, en matière d'hydraulique, une civilisation particulièrement innovante. Le pays, par sa configuration et son climat, pratiquait essentiellement une agriculture sèche et ne se prêtait guère à la pratique du drainage et de l'irrigation, qui restèrent toujours des solutions ponctuelles :

¹³²⁷ Corbin (2001) 18.

¹³²⁸ On ne dira donc pas, avec S. Collin-Bouffier, que « la tradition antique donne généralement une vision négative de la réalité marécageuse » (Collin-Bouffier, 1994, 321).

contrairement aux Égyptiens ou aux Mésopotamiens, les Grecs ne furent jamais des « gens de l'eau »¹³²⁹ ; cela n'empêcha pas de voir fleurir au cours du temps quelques entreprises hydrauliques spectaculaires. Parmi elles, on retient surtout les impressionnants réseaux de drainage élaborés aux époques pré et protohistoriques, dont l'histoire grecque n'offrira plus par la suite d'équivalent.

Bien que la période archaïque reste presque totalement inconnue pour ce qui touche l'histoire des campagnes, il n'y a aucune raison de penser que les ressources offertes par les milieux humides n'aient pas été exploitées. Quelques indices témoignent même que des travaux de bonification eurent lieu dans le Copaïs ; ceux-ci restèrent cependant ponctuels et sans commune mesure avec le système élaboré par les Minyens.

Il faut attendre le IV^e siècle pour voir les sources apporter un nouvel éclairage sur la question. À cette époque, le Copaïs, dont les installations anciennes étaient probablement pour la plupart inopérantes, fait l'objet de mesures d'assainissement voulues par Alexandre. Peu après 320, le contrat pour l'assèchement du territoire de Ptéchai témoigne de préoccupations analogues. C'est encore la Béotie et son lac qui, au II^e siècle de notre ère, apparaissent au cœur des préoccupations manifestées dans le dossier des lettres impériales de Coronée.

L'absence d'unité et la rareté des sources interdit cependant de tirer de ces quelques témoignages des conclusions de portée générale, et il serait vain de chercher à inscrire ces entreprises dans l'évolution globale du monde rural¹³³⁰.

Du point de vue chronologique, aucune période ne semble se distinguer particulièrement, qui révélerait par exemple une politique systématique d'assèchement des marais, comme cela sera les cas ailleurs à d'autres époques. Dans l'état actuel des nos connaissance, les Mycéniens furent les seuls à réaliser en Grèce des travaux de drainage à grande échelle, en appliquant des procédés caractéristiques à la fois par leur technique (les polders), leur contexte et leurs conditions d'implantation.

Sur le plan géographique, on constate que la Grèce centrale est particulièrement bien documentée, puisque la presque totalité des informations, toutes sources confondues, concerne le bassin du Copaïs. La situation pourrait sembler idéale. Pourtant, même dans ce cas, les éléments à disposition, en éclairant l'histoire de la plaine par flash successifs, ne permettent pas d'en saisir le développement dans la continuité. Si cette partie de la Béotie fut l'objet de tant d'attention au cours des siècles, rien n'empêche de penser que

¹³²⁹ Selon l'expression de Pétrequin (1984). Un passage Xénophon (*Anab.* II 4. 13) se révèle de ce point de vue significatif. L'auteur y décrit le réseau d'irrigation du Tigre : « Ces canaux (*diôryges*) étaient dérivés du Tigre. On en avait détaché aussi des ruisseaux (*taphroi*) qui se répandaient dans la campagne, les premiers étaient larges, ensuite ils étaient plus étroits, à la fin ce n'étaient plus que de petites rigoles (*mikroi ochetoi*), comme en Grèce pour les champs de millet ».

¹³³⁰ Pour une vue synthétique de la question, voir Chandezon (2003) 404-408.

tel fut aussi le cas ailleurs. Le hasard de la conservation des sources, malheureusement, ne nous permet pas aujourd'hui d'en juger.

Origine et motifs des drainages en Grèce antique

Les entreprises d'assèchement à grande échelle constituent toujours des opérations extraordinairement coûteuses. C'est pourquoi elles ne sont jamais le fait de particuliers. En Grèce, les initiateurs des grands projets émanent soit d'un « État » (les Minyens) ou d'une cité (Érétrie), de rois (Alexandre) ou encore d'empereurs (Hadrien). S'il l'on se gardera d'établir un lien de causalité entre la présence de telles installations et un régime politique particulier, il convient de relever que leur mise en place suppose non seulement des moyens, mais aussi une certaine centralisation du pouvoir, ne serait-ce que pour assurer un contrôle efficace du dispositif ; mais — soulignons-le bien — cela ne signifie pas que les systèmes hydrauliques doivent être interprétés comme des outils destinés à servir la politique d'un régime « despotique », comme le voulait la théorie aujourd'hui contestée de K. Wittfogel¹³³¹.

Les sources qui évoquent des opérations de drainage ne précisent jamais les motifs qui président à l'entreprise. Dès lors, plusieurs hypothèses peuvent être envisagées : souci sanitaire, objectif stratégique ou visée économique, autant de raisons qui semblent capables de justifier, *a priori*, les efforts consentis.

Concernant les installations mycéniennes du Copais, il ne fait guère de doute, vu la nature du dispositif (ou du moins de l'interprétation qu'on en fait), que le but était de protéger les terres des inondations saisonnières qui menaçaient le bassin et d'en assurer l'exploitation agricole. Rien ne permet en tout cas d'affirmer que ces travaux pourraient résulter de préoccupations hygiénistes, et encore moins militaires. Les maigres restes de l'époque archaïque ne fournissent pas non plus d'argument qui irait dans ce sens.

Le cas du marais de Sélinonte, en revanche, paraît plus problématique, puisque les sources évoquent explicitement une mesure destinée à éloigner la maladie qui ravageait le pays. L'analyse a cependant montré la fragilité de ce témoignage et les problèmes d'interprétation qui en découlent sur le plan historique.

Parmi toutes les interventions dont nous avons connaissance pour les périodes postérieures — qu'il s'agisse de celle de Cratès, puis d'Hadrien, dans le Copais, ou de celle de Chairéphanès à Érétrie — aucune ne laisse penser non plus que le milieu aurait été asséché dans le but d'éradiquer des maux générés par l'humidité des lieux.

À l'époque moderne, la perception des marais a longtemps été conditionnée par la prégnance voire l'exclusivité du discours médical, aujourd'hui contrebalancée par celle

¹³³¹ Sur la maîtrise de l'eau dans son rapport avec les systèmes politiques orientaux et la question controversée du « despotisme oriental », voir Briant (2001) 17-18 notamment, et *id.* (2002).

— parfois non moins extrême — du discours écologique. Or, on l’a vu, les médecins grecs élaborent dès l’époque archaïque, des théories capables de rendre compte de la nocivité des eaux stagnantes. Cependant, celles-ci ne semblent guère avoir influencé les comportements ; et si tel fut le cas, aucune source fiable ne permet d’en déceler la trace. Le climat potentiellement malsain qui règne aux abords du Copais, par exemple, ne constituait pas un obstacle rédhibitoire, qui permettrait de rendre compte de l’abandon des sites. Les déménagements dont les sources se font l’écho ne résultent jamais, autant qu’on peut en juger, d’une volonté d’améliorer les conditions sanitaires des habitants (alors qu’elles furent à l’origine de l’assainissement moderne du bassin).

Le cas du Copais illustre de manière exemplaire les clivages que nous avons tenté de mettre en évidence au cours de ce travail : la réflexion de l’hygiéniste et les pratiques quotidiennes de la communauté obéissent à des systèmes d’appréciation différents de l’espace, qui s’expliquent par les objectifs propres à chaque point de vue. Or, chaque niveau de perception n’implique pas nécessairement sur le paysage une action qui lui correspondrait. De fait, on doit constater que la « vision » médicale ne provoqua jamais, en Grèce antique, une vague d’assèchement comparable à ce que connut le Moyen Âge, puis l’Europe industrielle.

Le marais et son image

Les images, enfin, ont permis de mettre en évidence le rôle du marais comme composante paysagère constitutive du discours iconographique, de la même manière qu’il l’était dans le discours littéraire¹³³². Cette fonction exclut tout souci de réalisme : dans les images, comme dans les textes, le référent naturel ne joue qu’un rôle secondaire, sinon inexistant. L’analyse ne fait donc que confirmer les conclusions établies par ailleurs et souligne la parfaite cohérence d’un système de pensée qui s’inscrit dans une approche globale du monde et de la nature. En fournissant des clés de lecture nouvelles, elle ouvre également de nombreuses perspectives de recherche dans le domaine des codes de représentations.

Perspectives

Ce travail ne veut pas donner l’illusion que tout est dit. Bien au contraire, il constitue plutôt une somme de certitudes ébranlées. Au départ, j’avais l’ambition d’apporter un éclairage qui permettrait de comprendre la manière dont les Anciens vivaient et percevaient le monde qui les entourait. Au terme de l’exercice, qu’a-t-on vraiment compris ? À vrai dire, il faudrait être bien naïf pour prétendre accéder à la « réalité » antique. Les questionnements sur lesquels je me suis fondé restent ceux de notre

¹³³² Sur la manière grecque de dire en images, voir les intéressantes réflexions de Lissarrague (2004).

époque ; les réponses proposées renseignent donc d'abord sur le regard que nous-mêmes portons sur l'Antiquité. La remarque est valable pour tous les domaines de l'histoire, mais peut-être l'est-elle encore d'avantage lorsqu'on aborde les problèmes de perception, un sujet soumis plus que tout autre aux fluctuations et à l'arbitraire de l'interprétation. Ainsi, si de nombreuses portes ont été ouvertes, beaucoup restent closes.

Parmi les interrogations que nous avons soulevées, certaines mériteraient d'être approfondies. La question de la diversité des regards et des représentations notamment, est loin d'être épuisée et les pistes à suivre sont multiples.

Nous avons limité notre réflexion aux milieux humides et au monde grec. Il serait intéressant d'appliquer une démarche semblable à d'autres composantes paysagères (forêt, montagne, grotte, etc.) et de l'étendre au monde latin. Elle révélerait sans doute des points communs, mais aussi des différences significatives dans la manière d'appréhender l'environnement selon les lieux et les époques.

Il vaudrait la peine également d'entreprendre un jour une étude consacrée au rôle de l'héritage grec dans la perception des milieux humides jusqu'à l'époque médiévale.

Concernant les aspects techniques du drainage, les traités du XIX^e siècle constituent une source d'information inépuisable. Les théories qui y sont exposées reposent sur des principes hérités des Anciens et leur mise en application a fourni des éléments de comparaison intéressants, permettant de mieux comprendre les facteurs auxquels étaient soumis les ingénieurs de l'Antiquité. La matière reste cependant à exploiter.

Dans notre société, le paysage fait désormais partie de l'héritage communautaire. Porteur de valeurs identitaires, il est considéré comme un patrimoine à préserver et à valoriser. Cette tendance conduit à une véritable « muséification » du paysage : comme le glacier que l'on tente désespérément de sauver en l'emballant dans un écrin qui le protégera du soleil, le marais est délimité, aménagé et protégé voire reconstitué¹³³³, acquérant le statut sacré d'objet culturel représentatif du génie humain, dont il ne se distingue plus.

Si aujourd'hui, « le projet de paysage [...] est une manière d'interroger la société contemporaine sur son devenir »¹³³⁴, il ouvre aussi la porte à une meilleure compréhension de la mentalité antique, contribuant, à travers elle, à répondre à nos propres questionnements.

¹³³³ Le cas du marais d'Orx, dans les Landes, est à cet titre éclairant (voir Baron-Yelles, 2000).

¹³³⁴ Donadieu (2002), 4^e page de couverture [Le point de vue des éditeurs].

ANNEXES

Le marais et ses dieux : quelques éléments de réflexion

Divers témoignages nous font connaître l'existence de divinités associées explicitement aux milieux humides : ainsi en va-t-il de Déméter, de Dionysos et même d'Héra¹³³⁵, mais surtout d'Artémis.

Il n'est pas question d'entreprendre ici une analyse détaillée de ces cultes ; la tâche exigerait une étude d'ensemble qui dépasserait le cadre de ce travail. Nous souhaitons seulement faire part de quelques réflexions issues de nos lectures. On commencera par quelques constatations.

Déméter

Pausanias indique que près de Mégalopolis, non loin de la tombe d'Oiklès :

Il y a le temple de Déméter dite "au marais" (Δήμητρος καλουμένης ἐν ἔλει ναός) et son bois sacré ; celui-ci est à cinq stades de la ville et l'entrée en est réservée aux femmes (Paus. VIII 36. 6 ; trad. M. Jost).

Bien que rien ne subsiste du monument, on peut déduire que l'épiclèse s'inspire de la toponymie, puisque Pausanias précise (VIII 36. 5) que la porte de la ville orientée en direction du sanctuaire (à l'est) est elle-même appelée Porte du marais (διὰ τῶν ἐπὶ τὸ ἔλος ὀνομαζομένων πυλῶν)¹³³⁶. Cette dénomination s'explique à coup sûr par la nature du terrain environnant. Mégalopolis était en effet traversée par un cours d'eau, l'Hélisson, qui coupait le site en deux (Paus. VIII 30. 2) et formait des marais dans une partie de la plaine.

Dionysos

On apprend par Thucydide que :

Auparavant, la ville [d'Athènes] était constituée par l'acropole actuelle, avec, au pied, la partie tournée surtout vers le sud. Et la preuve : les sanctuaires <d'Athéna> et des autres Dieux sont situés sur l'acropole même et ceux qui sont en dehors se trouvent situés plutôt vers ce côté de la ville, ainsi celui de Zeus Olympien, le Pythion, ceux de la terre et de Dionysos de Limnai (τὸ ἐν Λίμναις Διονύσου) — en l'honneur de qui sont instituées les plus anciennes fêtes de

¹³³⁵ Hésychius, s.v. ἐλεία, mentionne une Héra Ἑλεία à Chypre.

¹³³⁶ Sur Déméter aux marais et la situation du sanctuaire, voir Jost (1985) 233-234, 340 et 553. Selon elle, le culte préexistait au synécisme qui marque la fondation de Mégalopolis en 369/8 (Diod. XV 72. 4).

Dionysos, qui se font dans le mois d'Anthestérion, le douzième jour [...] (Thuc. II 15 3-4 ; trad. J. de Romilly).

Bien que le sanctuaire n'ait pas été retrouvé, on le localise aujourd'hui non loin de l'Illissos, au sud de l'Acropole¹³³⁷, dans un quartier appelé précisément Limnai, en raison du caractère marécageux de l'environnement. La toponymie, elle-même influencée par le contexte topographique, expliquerait donc, ici aussi, l'origine de l'épiclèse dionysiaque.

Si le lien de Dionysos « aux marais » avec l'eau paraît aller de soi¹³³⁸, la mythologie confirme le rapport étroit que le dieu entretient avec l'élément humide¹³³⁹. Plutarque affirme clairement que « Dionysos, qui n'est autre qu'Osiris, est, comme seigneur de la nature humide (κύριος τῆς ὑγρᾶς φύσεως), appelé *Hyès* »¹³⁴⁰.

Les textes nous apprennent également que Dionysos fut un jour rejeté par les hommes et qu'il quitta alors le monde terrestre pour se réfugier sous les eaux, où il séjourna un certain temps, avant de réapparaître¹³⁴¹. Si la tradition associe volontiers la mer à un « lieu de dérobade »¹³⁴², I. Tassignon considère que « le marais, lieu hostile par excellence, profondément sauvage, situé au limites du monde, semble remplir un rôle identique » ; selon elle, « seules les conditions topographiques semblent avoir présidé à la mise en scène de l'épisode près d'un marais ou de la mer »¹³⁴³. Bien que je ne sois pas tout à fait d'accord avec tous les termes de cette assertion, l'équivalence entre les deux milieux, me paraît cependant digne d'être relevée¹³⁴⁴.

¹³³⁷ On le plaçait autrefois sur le versant sud-ouest de l'Aréopage, à un endroit attribué désormais au sanctuaire d'Héraclès *Alexikakos* ; sur cette question, voir Travlos, *Bildlexikon Athen* (1971) 169 (fig. 219, n° 184), 274 et 332.

¹³³⁸ Ce qui ne signifie pas qu'il soit simple à expliquer. Il se traduit notamment par la commémoration, lors de la fête printanière des Anthestéries, du Déluge de Deucalion (Plut., *Sylla* 14. 10) ; sur cette fête, voir par exemple Jeanmaire (1978) 48-56 ; sur le déroulement et la signification du rituel de l'hydrophorie, Caduff (1986) 241-243 notamment. Concernant les grenouilles, leur symbolisme et leur signification, voir Lévêque (1999) 24-27, ainsi que Wills (1969).

¹³³⁹ Celui-ci apparaît également comme un dieu de la fécondité : voir par exemple Jeanmaire (1978), chap. 1 en particulier.

¹³⁴⁰ Plut., *Isis et Osiris* 34 [364 D]. L'auteur précise un peu plus loin : « Quant au fait que les Grecs considèrent Dionysos comme le souverain et le principe, non seulement du vin, mais de toute nature humide, Pindare l'établit suffisamment par ces vers : *Veuille Dionysos, dieu d'allégresse, faire pousser les vergers, Pur éclat de l'automne*. C'est pour cette raison qu'il est défendu aux adorateurs d'Osiris de détruire un arbre fruitier ou d'obstruer une source » (*ibid.* 35 [365 A]).

¹³⁴¹ Le thème a été traité par Tassignon (2001) dans une perspective comparatiste (cf. Mazoyer, 2003, également à propos de la divinité hittite Télipinu). On notera que la relation de la divinité avec l'eau ne transparaît pas nécessairement dans l'épiclèse : à Argos, par exemple, « Dionysos porte l'épiclèse de *Bougénès* (= né d'une vache) : on l'évoque du fond des eaux à son de trompes, en jetant dans l'abîme un agneau en offrande au Gardien des Portes [...] » (Plut., *Isis et Osiris* 35 [364 F]).

¹³⁴² Expression de A. Serghidou, reprise par Tassignon (2001) 104, avec les références afférentes.

¹³⁴³ Tassignon (2001) 106 et 107. Quelle que soit le milieu concerné, ce qui compte, c'est la fonction de l'élément aquatique qui, à travers l'engloutissement, permet à la divinité de disparaître.

¹³⁴⁴ Sur le marais comme lieu de fuite et de refuge, voir *supra*, chap. III. 5.

Artémis

La relation d'Artémis avec la nature et le monde sauvage est bien attestée et il ne s'agit pas de reprendre ici la question dans son ensemble¹³⁴⁵. Nous nous intéresserons seulement au rapport que la déesse entretient avec l'eau et avec l'environnement marécageux en particulier.

Dans une étude consacrée au temple d'Artémis *Limnatis* de Kombothekra (Triphylie), U. Sinn relève que, contrairement à ce que suggère l'épiclèse, le lien avec les milieux humides se révèle en l'occurrence fort lâche — on verra ci-après pourquoi. Un inventaire des sanctuaires répertoriés conduit l'auteur à affirmer que seul celui de Sicyone présente des caractéristiques environnementales susceptibles de rendre compte d'une telle appellation¹³⁴⁶.

En 1999, Y. Morizot reprend le problème et tente de montrer, grâce à une typologie fondée sur le contexte topographique des lieux de culte, que la *Limnatis* entretient au contraire toujours un lien plus ou moins direct avec l'élément aquatique¹³⁴⁷. Selon elle, quatre « types » d'environnement présentent les conditions d'implantation favorable à l'installation des sanctuaires :

- 1) « Un environnement de basses terres marécageuses au bord de la mer ou à l'intérieur » (Épidaure, Tégée et Apollonia).
- 2) « Un marais » (Sicyone).
- 3) « Un point d'eau élevé et en relation avec une plaine fertile » (Kombothekra, Messène).
- 4) Un endroit « doté d'une composante sauvage affirmée » (frontière entre Sparte/Messène et les cités éleuthérolaconiennes).

Il ressort de ce classement que le milieu d'élection d'Artémis *Limnatis* n'est que rarement, voire exceptionnellement, constitué par un marais. Pourtant, s'opposant à U. Sinn, qui admet l'absence possible de correspondance entre l'appellation divine et la situation topographiques des lieux de culte¹³⁴⁸, Y. Morizot s'efforce de démontrer que

¹³⁴⁵ Sur les différentes fonctions d'Artémis, avec les références afférentes, voir Wernick, *RE* 2 (1892), col. 1342-1354 en particulier [chap. III]. Sur le rapport de la déesse avec la nature, Jost (1985) 397-414 ; Lévêque-Séchan (1990) 354-357 en particulier.

¹³⁴⁶ Sinn (1981) 34.

¹³⁴⁷ Morizot (1999) ; c'est également l'opinion de Zunino (1997) 49.

¹³⁴⁸ Tel est le cas lorsqu'un sanctuaire a été transféré, comme à Patras et peut-être à Volimnos ; l'auteur explique également cette situation en reprenant une interprétation ancienne, selon laquelle, derrière l'épiclèse *Limnatis*, se cacherait en réalité une hypostase, ancienne divinité de « l'humidité fécondante » qui fut par la suite assimilée à Artémis : « als eine ursprünglich selbständige Göttin der >befruchtenden Feuchtigkeit< wurde *Limnatis* an entsprechenden Naturplätzen verheret » (Sinn, 1981, 34). L'hypothèse retenue par Sinn pourrait trouver un argument chez Pausanias (VIII 41. 5-6), qui décrit, au confluent du Lymax et de la Néda, un *xoanon* d'Eurynomé, vénérée sous la forme d'une divinité mi-femme, mi-poisson, et que les Phigaliens identifient à Artémis ; mais selon l'auteur, « il n'est pas possible, en bonne

l'épiclèse *Limnatis* (ou *Limnaia* ou *Heléa*) implique toujours la proximité plus ou moins immédiate d'humidité (notamment à Sparte, à Patras et à Épidaure). Elle en arrive à la conclusion que la divinité « semble en permanence ancrée dans la réalité, [et] que la réalité prend des formes diverses ». La remarque, on en conviendra, pourrait s'appliquer à bien d'autres figures du panthéon ; elle ne saurait suffire en tout cas à dégager la spécificité de la *Limnatis*, ni même à caractériser Artémis.

L'auteur néglige en outre de définir ce qu'elle entend exactement par « marais ». Cette lacune s'avère d'autant plus regrettable que, comme nous l'avons vu, le terme *limné* implique normalement la présence d'une nappe d'eau plus ou moins étendue, plus que d'un véritable marais.

C'est pourquoi, en dépit de leur vraisemblance, les critères retenus ne me paraissent pas suffire pour rendre compte de la spécificité de l'épiclèse¹³⁴⁹. Car enfin, si on ne peut nier le lien d'Artémis avec l'élément aquatique, de nombreuses divinités se plaisent dans les milieux humides ou sauvages : il n'est qu'à se souvenir de Dionysos ou de Déméter, que nous venons de rencontrer ; et il en existe bien d'autres.

Le problème, il est vrai, se révèle d'autant plus délicat que les sanctuaires d'Artémis *Limnatis* recensés sont, pour la plupart, inconnus archéologiquement¹³⁵⁰. Tâchons de faire le point.

1) Kombothekra

Au cœur du massif du Lapithos, non loin de l'actuelle Kombothekra (sud d'Olympie), fut découvert l'un des rares sanctuaires à avoir fait l'objet de fouilles régulières, au tout début du XX^e siècle ; il faudra cependant attendre 1978 pour qu'U. Sinn publie une partie du matériel et des vestiges¹³⁵¹. L'attribution à Artémis *Limnatis* fut immédiatement assurée par la découverte de deux offrandes inscrites¹³⁵². Les vestiges attestent une activité continue entre le IX^e et le II^e siècle¹³⁵³.

logique, qu'Artémis présente pareil aspect ». Ce récit témoigne peut-être d'une assimilation, comme la *Limnatis* pourrait elle-même en avoir été l'objet (sur les hypostases d'Artémis, voir Wernick, *RE* 2, 1896, chap. IV, col. 1354-1360.) ; cf. le parallèle frappant que constitue l'Athéna *Oreia* de Cilicie, qui, elle aussi, résulte probablement de l'assimilation d'une divinité locale préexistante (Méter ?) à Athéna (voir Borgia, 2003, 76, qui évoque d'autres exemples de syncrétismes régionaux nés de la volonté centralisatrice des Séleucides).

¹³⁴⁹ La question des épiclèses divines constitue un vaste sujet. Sineux (2006) 40, affirme que « dans le culte, l'essentiel réside dans l'épiclèse et non pas dans le nom générique ». Chacune d'elle reflète une facette spécifique de la divinité, dont elle en met en évidence la fonction, le lieu, l'origine géographique, l'étiologie du culte, etc. Mais comme le souligne l'auteur (p. 41), « il n'en reste pas moins que l'origine du plus grand nombre est obscure ».

¹³⁵⁰ En dehors de Kombothekra, les sanctuaires de Tégée, Épidaure et Trézène sont connus seulement par quelques rares mentions ; grâce à Pausanias, nous sommes à peine mieux lotis pour ceux de Sicyone et de Patras, mais leur situation originelle reste obscure. Sur cette question, voir aussi Jost (1985) 397-400 notamment.

¹³⁵¹ Sinn (1978) et (1981). La première partie est consacrée à une série de Lécythes, tandis que la seconde s'intéresse au culte et au temple proprement dit.

¹³⁵² La première consiste en un miroir de bronze, portant sur le manche la dédicace « *ἱερὸν Ἀρτάμιτος λιμνάτιος* » ; daté de la 2^e moitié du VI^e s., l'objet fut consacré au début du V^e s. Le deuxième ex-voto

contrebas (**pl. 47-48**)¹³⁶¹. Ici aussi, la déesse domine un site luxuriant, couvrant de son regard une région vaste et bien arrosée¹³⁶². Le Bas signale également la présence, sur un petit plateau situé à 20 m en contrebas, d'un édifice identifié par E. Curtius comme un dispositif de captage d'une source (**pl. 49**)¹³⁶³.

Il convient de relever dès maintenant que le temple se situe au-dessus la route qui sort de la ville en direction de l'est, à la hauteur d'un col qui, entre l'Ithôme et le Mt. Eva, marque le passage (**pl. 50**) vers la plaine dite Stényclérique (Paus. IV 3. 4) — nous reviendrons un peu plus loin sur ce point.

Les autres sanctuaires attribués à la divinité sont connus uniquement par la tradition littéraire ou épigraphique¹³⁶⁴ ; il s'agit de :

3. Artémis *Limnaia* à Sicyone (Paus II 7. 6)¹³⁶⁵.

4a. Artémis *Limnaia* à Sparte (Strab. VIII 4. 9 ; Paus. III 14, 2, parle d'Artémis Issôria, surnommée *Limnaia*, et l'identifie à la Britomartis crétoise¹³⁶⁶).

4b. Artémis *en Limnais* aux confins de la Laconie et de la Messénie [act. Volimnos] (Strab. VIII 4. 9 ; Paus. III 2. 6 ; 7. 4 ; IV 4. 2 ; 31. 3 ; Tac., *Ann.* IV 43).

4. Artémis *Limnatis* à Épidaure Liméra (Paus. III 23. 10)¹³⁶⁷.

5a. Artémis *Limnatis* à Patras (Paus. VII 20. 7-8)¹³⁶⁸.

5b. Artémis *Limnatis* à Mésoa (*ibid.*)¹³⁶⁹.

6. Artémis *Limnatis* à Tégée (Paus. VIII 53. 11)¹³⁷⁰.

¹³⁶¹ L'édifice a été daté, sur la base de critère architecturaux, de la fin du III^e siècle av. J.-C.

¹³⁶² La source Clepsydre qui sourd au milieu du village, et qui, à l'extrémité nord-ouest de l'agora antique, alimentait probablement la fontaine dite d'Arsinoé (III^e s.), en témoigne, de même que la présence de bains (ép. Hellénistique), sans parler de l'Asklépieion lui-même, dont le fonctionnement suppose la présence d'eau en abondance.

¹³⁶³ Curtius (1852) 147 [cité par Le Bas, 1888, 137].

¹³⁶⁴ Nous ne disons rien de Strabon VIII 3. 11, qui mentionne peut-être une Artémis *Limnaia* dans la petite ville achéenne de Teuthéas, non loin de Dymè, car la leçon est douteuse (voir le commentaire de M. Jost, *ad loc.* ; Rizakis, 1995, 301, et *id.*, 2000, 127-128).

¹³⁶⁵ Pour l'identification archéologique, voir le commentaire de Papachatz, *ad loc.*

¹³⁶⁶ Le fait d'honorer une divinité sous plusieurs épicleses dans un même sanctuaire ne paraît pas constituer un phénomène exceptionnel (cf. Jost, 1985, 419-420, par ex, à propos de l'Artémis de Lousoi). Sur le lien avec Britomartis, voir Wernick, *RE* 2 (1892) 1382.

¹³⁶⁷ Pour la localisation du site, voir F.W. Hasluck, « Laconia. II. Topography », *ABSA* 14 (1907-1908) 176, qui précise : « above the road at this point is the well-watered and wooded valley called Περιβόλια (by the Venetians *I Giardini*)... » ; cf. le commentaire de Papachatz, *ad loc.* C'est vraisemblablement à la même divinité que fait référence une inscription d'Épidaure (363 ap. J.-C.) publiée par W. Peek, « Neue inschriften aus Epidauros », *Abhandl. der Sächsich. Akad. der Wissensch. zu Leipzig, philol.-hist. Kl.* 63, Heft 5 (1972) n° 55. Le texte dit : Νείκων Αἰσχύλου πυροφορήσας τὸ σμ' ἔτος Ἀρτέμιδι Λιμνεάτιδι, Neikôn, fils d'Aischylos, ayant exercé la charge de pyrophore, l'an 240, à Artémis *Limnéatis* ; sur le titre et la fonction du pyrophore, voir L. Robert, « Inscriptions de Corinthe », *REG* 79, 1966, 746-748 ; cf. Jost, 1985, 505 ; concernant l'ère locale instaurée sous Hadrien en 124 ap. J.-C., voir *IG* IV, 1 (1929) XXXIII ; cf. Birley (1997) 178.

¹³⁶⁸ La ville que visita Pausanias résulte d'un synécisme voulu par Auguste (Paus. VII 18. 5 et 7, avec le commentaire de Y. Lafond), ce qui suppose le regroupement, au cœur de la nouvelle ville, de sanctuaires jusque-là dispersés dans la *chôra*.

¹³⁶⁹ La localisation de Mésoa pose problème (cf. le commentaire de Lafond) ; le sanctuaire reste par ailleurs totalement inconnu.

7. Artémis *Heleia* à Alorion (Strab. VIII 3. 25)¹³⁷¹.
8. Artémis *Limnatis* à Trézène (Eur., *Hippolyte* 1133)¹³⁷².
9. Artémis *Limnatis* à Apollonia d'Illyrie (fin III^e-dbt II^e s.)¹³⁷³.

Les données à disposition suggèrent plusieurs remarques :

1) Le premier point à relever concerne la géographie : on observe en effet que la plupart des sanctuaires recensés se concentrent dans le Péloponnèse¹³⁷⁴. Pour Y. Morizot, « la diffusion de la *Limnatis* dans le Péloponnèse, surtout dans le sud et l'ouest, s'accorde avec la réalité géographique ; les nombreuses plaines intérieures situées au fond des vallées fermées sont exposées à la formation de lacs et de marais »¹³⁷⁵.

Si on ne peut nier le fait, on notera cependant que le Péloponnèse n'est pas la seule région à offrir ce type de conditions : la Béotie ou la Thessalie, par exemple, présentent, des caractéristiques géologiques et hydrologiques comparables ; or la *Limnatis* y est inconnue. Celle-ci apparaît donc comme une divinité à caractère régional.

À l'intérieur même de cette aire géographique, il faut également constater que toute zone humide ne donne pas lieu à un culte d'Artémis *Limnatis* ou *Heléenne*. Par ailleurs,

¹³⁷⁰ Le sanctuaire se trouvait à environ 2.5 km du rempart. Concernant une possible localisation et le problème du style de la statue de culte mentionnée par le Périégète, voir les commentaires de N.D. Papachatzki et de M. Jost, *ad loc.*, ainsi que Jost (1985) 397.

¹³⁷¹ Selon Jost (1985) 397-398, l'interprétation de l'épiclèse pose problème : on peut hésiter « entre un sens descriptif et un sens simplement topique ». Si, pour le géographe, l'origine exacte de l'appellation reste incertaine, il me semble que le contexte d'implantation du sanctuaire lui-même ne fait aucun doute : il se trouve bien à proximité du *hélos* d'Alorion. Que l'appellation dérive de la topographie ou d'un toponyme ne fait pour nous aucune différence : dans un cas comme dans l'autre, la référence au milieu humide paraît assurée.

¹³⁷² Connue seulement par une scholie à Euripide, *Hippolyte* 1133 : « l'[hippodrome] de Limnè : Limnè [est] un endroit de Trézène (Attique), où Artémis est appelée *Limnatis* », τὸν ἀμφὶ Λίμνας : Λίμνη τόπος Τροιζήνης [Ἀττικῆς], ἔνθα Λιμνάτις Ἄρτεμις καλεῖται. Au vers 228, Phèdre invoque la déesse comme : « Artémis, souveraine de Limnè sur la mer », Δέσποιν' Ἀλίας Ἄρτεμι Λίμνας [...] ; cf. Paus. II 30 7, qui, à propos d'un roi de Trézène nommé Sarôn, précise que « celui-ci éleva le sanctuaire à Artémis *Sarônis* sur une mer bourbeuse et de grande étendue, et qui, pour cette raison, fut appelé Lac Phoibaios, οὗτος τῇ Σαρωνίδι τὸ ἱερὸν Ἀρτέμιδι ὠκοδόμησεν ἐπὶ θαλάσσει τελευτῶδει καὶ ἐπιτολῇ μάλλον, ὥστε καὶ Φοιβαία λίμνη διὰ τοῦτο ἐκαλεῖτο.

¹³⁷³ P. Cabanes, « Nouvelles inscriptions d'Albanie méridionale (Bouthrôtos et Apollonia) », *ZPE* 63 (1986) 152-153 (n° VIII). Le culte pourrait avoir été célébré dans une zone marécageuse, à l'embouchure du fleuve Aoos. À côté de cette inscription, l'auteur publie une autre dédicace intéressante, en l'honneur d'une Artémis *Proscopa*, c'est-à-dire Protectrice, dont il propose de localiser le sanctuaire sur l'une des collines dominant la ville. Si l'hypothèse me paraît parfaitement recevable, les exemples précédents montrent que l'épiclèse *Limnatis* ne constitue pas un élément déterminant pour la localisation ; en tout cas, elle ne permet pas, de déduire que la divinité était honorée aux abords d'un lac ou d'un marais. Dans le cas présent, il me paraît justifié d'envisager que le sanctuaire d'Artémis *Limnatis* a pu, lui aussi, se trouver sur les hauteurs alentours.

¹³⁷⁴ Pour l'Arcadie, Jost (1985) 395 relève que « la fréquence d'Artémis est un premier aspect caractéristique : elle est partout, comme s'il existait des affinités profondes entre la personnalité de cette déesse qui hante les marécages et les forêts et les paysages arcadiens où la nature agreste n'est jamais loin des terres cultivées ».

¹³⁷⁵ Morizot (1999) 271.

le lien de la déesse avec l'eau peut s'exprimer autrement, notamment à travers des épiclèses inspirées d'hydronymes¹³⁷⁶ ou de toponymes associés à des milieux marécageux¹³⁷⁷. On ne manquera pas de relever non plus le lien qui est parfois établi avec l'environnement marin¹³⁷⁸, ainsi qu'avec les sources chaudes¹³⁷⁹.

Ainsi l'eau et l'humidité sont-elles bien présentes dans le culte d'Artémis, et parfois indépendamment de l'épiclèse qui l'accompagne.

Notons enfin — mais la chose va de soi — qu'Artémis n'est pas la seule divinité à apprécier les milieux humides.

2) L'observation selon laquelle, en Arcadie, « la déesse est surtout localisée dans la *chôra* » et que « peu de cités l'accueillent *intra muros* »¹³⁸⁰ se révèle particulièrement vraie pour les sanctuaires péloponnésiens. On ajoutera cependant que les confins ne constituent pas le domaine exclusif d'Artémis (voir ci-après).

3) L'épiclèse *Limnatis* n'implique pas nécessairement la présence d'un lac ou d'un marais avec lequel la divinité pourrait être mise en relation. S'il faut admettre que dans certains cas, comme à Sparte ou à Sicyone, la topographie et/ou la toponymie ont bien servi de référence, plusieurs sanctuaires occupent une position inapte à rendre compte de cette appellation, en particulier pour les sanctuaires de montagne ou de sommet. On nuancera cependant l'affirmation, en soulignant que les sites appartenant à cette catégorie dominant généralement une plaine fertile et arrosée (Kombothekra, Messène).

4) L'épiclèse *Limnatis* ne paraît pas liée à une fonction associable d'emblée à la nature marécageuse du terrain environnant. C'est en tout cas ce qui ressort d'une épigramme anonyme (*Anthol. Pal.* VI 280), où une jeune femme consacre à Artémis *Limnatis* divers objets symbolisant son enfance : en l'occurrence, c'est à la « souveraine des femmes »¹³⁸¹, à la divinité protectrice des naissances et de la croissance que s'adresse le texte.

¹³⁷⁶ La déesse est qualifiée de *Potamia* par Pindare, *Pyth.* II, v. 7 ; elle est honorée comme *Alpheionia* ou *Alpheioussa* aux bouches de l'Alphées (Strab. VIII 3. 12 ; cf. Paus. VI 22. 10) et comme *Imbrassiè* à proximité du fleuve Imbrasos à Samos (Callim., *Hymne Artémis* 228), etc. ; pour d'autres exemples plus ou moins explicites, voir Wernick, *RE* 2 (1892) 1343.

¹³⁷⁷ À Stymphale, Artémis est honorée comme *Stymphalia* (cf. Jost, 1985, 398-400), un nom qui n'exprime pas, en lui-même, l'idée d'humidité ; à Lousoi, le lien d'Artémis *Héméra* ou *Hémérasia* avec l'eau se manifeste notamment par la présence dans le sanctuaire d'une source et d'un bassin (Jost, 1985, 420-421).

¹³⁷⁸ Voir notamment *RE* 2 (1896), col. 1341 et 1349-1350 ; Jost (1985) 412 ; Lévêque-Séchant (1990) 356.

¹³⁷⁹ L'épiclèse révélatrice de *Thermia* ou *Thermaia* — également appliquée à Déméter (Paus. II 34. 6) et à Apollon (Paus. V 15. 7 ; *IG* V, 2, 104) — est attestée notamment à Cyzique (Aristide, *Discours sacrés* IV 4), à Mytilène (*IG* XII, 2, n^{os} 67, 101, 103, 105-106, 246-251, 275, 514, etc.) et à Rhodes (*IG* V, 1, 24) ; l'appellation *Euakoos* (de ἀκέω, soigner, guérir) va dans le même sens et témoigne d'un rapport étroit avec Asclépios. Pour les références, voir Wernick, *RE* 2 (1892) 1383.

¹³⁸⁰ Jost (1985) 395.

¹³⁸¹ *Anthol. Pal.* VI 269. Sur cet aspect, voir Wernick, *RE* 2 (1892), col. 1347-1348 et 1351-1352 notamment.

À en croire Pausanias (VIII 36. 6), c'est une fonction analogue que semble avoir rempli la Déméter *aux marais* de Mégalopolis, dont le sanctuaire était précisément réservé aux femmes.

5) Autre point essentiel, qui, pour n'avoir pas été totalement occulté, ne me paraît pas avoir été suffisamment souligné: c'est la notion de frontière, qui, autant qu'on peut en juger, constitue une composante récurrente dans le contexte qui nous intéresse.

Le sanctuaire du Taygète (n° 4 b), commun aux Messéniens et aux Laconiens, marque clairement une limite territoriale — Strabon (VIII 4. 9) et Pausanias (IV 4. 2) en témoignent. Bien que la localisation pose problème, sa position liminaire ne fait aucun doute¹³⁸².

À Messène, la situation est différente : le sanctuaire est implanté en bordure même de la ville et ne constitue pas la frontière entre deux états. Sa position, cependant, ne laisse pas d'être remarquable, puisque, comme nous l'avons relevé, le site se trouve à proximité d'un col qui marque le passage vers la plaine dite de Sténycléros, située à l'est : ici aussi, Artémis veille en quelque sorte sur le seuil.

Si notre connaissance encore très limitée des sanctuaires d'Artémis *Limnatis* ne permet pas, malheureusement, d'apprécier la pertinence de ce facteur pour les autres cas

¹³⁸² Elle est confirmée par Tacite, *Ann.* IV 43. 1-2, où il est question d'un arbitrage qui a lieu sous le règne Tibère : « On entendit ensuite les délégués de Lacédémone et de Messène sur le statut juridique du temple de Diane *Limnatis*. C'était par leurs ancêtres et sur leur territoire qu'il avait été consacré, affirmaient les Lacédémoniens, sur la foi des chroniques et d'après les vers des poètes, et, si Philippe de Macédoine, contre lequel ils avaient guerroyé, le leur avait enlevé par les armes, une décision de C. César et de M. Antoine le leur avait rendu. De leur côté, les Messéniens alléguèrent un ancien partage du Péloponnèse entre les descendants d'Hercule : c'est à leur roi qu'était échu le territoire de Denthalia où se trouvait ce temple, et d'antiques inscriptions gravées sur la pierre et le bronze en gardaient encore le souvenir » (trad. P. Willeumier). Concernant le problème épineux de la topographie, voir déjà Valmin (1930) 12-13, 52-54 et 190-195 ; cf. le commentaire de Pausanias par N.D. Papachatzki ; d'après Sinn (1981) 33, le sanctuaire se situait dans une vallée reculée et aride ; c'est pourquoi « der Kult an der >Limnai< genannten Stätte kann seine Gründung und seinen Namen also kaum einem besondern Wasservorkommen oder dessen nützlicher Anwendung verdankt haben. So ist die Vermutung geäußert worden, dass Artemis die Epiklesis >Limnatis< von einem anderen, älteren Kultplatz hierher übernommen habe ». Pausanias précise cependant (IV 31. 3) que le sanctuaire se trouvait non loin de Kalamai (*Les Roseaux*), et Limnai (*Le Lac*), des lieux dont le nom évocateur incite, me semble-t-il, à nuancer quelque peu cette opinion (ce point est déjà relevé par Morizot, 1999, 271). On peut également alléguer dans le même sens une inscription, qui, en 78 ap. J.-C., atteste la présence d'un fleuve à proximité du sanctuaire (*IG* V 1431, l. 37-39) : « à partir de là [sc. la borne précédemment mentionnée], en suivant la pente jusqu'au sanctuaire qu'on appelle d'Artémis *Limnatis*, situé au-dessus du torrent appelé Choireios, qui marque la frontière de Messène et de Lacédémone avec les Eleuthérolaoniens », ἀπὸ τῆσδε κατὰ τὸ ἀπόκρημνον ἐπὶ τὸ ἱερόν, ὃ προσονομάζουσιν Ἀρτέμιτος Λιμνάτιος, ὃ ἔστιν ὑπὲρ τὸν χειμάρρουν, ὃν προσονομάζουσιν Χοίρειον, ὃς ὀρίζει Μεσσήνη καὶ Λακεδαιμόνι πρὸς Ἐλευθερολάκωνας. Relevons que la difficulté d'interprétation des sources n'exclut pas qu'il ait existé en réalité deux sanctuaires différents, l'un dans la région marécageuse de Limnai, l'autre dans la montagne, au-dessus du Choireios (voir Valmin, 1930, 190-195 et Papachatzki III, 1979, 109). Sur cette question, voir la mise au point de Zunino (1997) 45-48 en particulier ; pour d'autres documents relatifs au sanctuaire de la *Limnatis*, voir notamment *IG* V 1375-1377, qui attestent que des concours étaient organisés en l'honneur de cette déesse à l'époque impériale.

recensés, je ne serais pas surpris que celui-ci ait eu son rôle à jouer et qu'il ait pu constituer l'une des attributions de la « déesse des marais ».

Artémis, il convient de le rappeler, se plaît aux frontières¹³⁸³. Ainsi, selon les mots de M. Jost, « comme les *eschatiai* sont par ailleurs des lieux de rencontre privilégiés, il est normal d'y trouver des sanctuaires d'Artémis que fréquentent les gens des deux rives ou même les peuples d'une confédération »¹³⁸⁴.

À mon avis, il importe de distinguer la fonction de la Léoïde de celle des autres divinités qui agissent aux frontières, en particulier Zeus, Hermès ou Apollon¹³⁸⁵. Sans avoir la prétention de faire le tour de cette question — elle relève des spécialistes d'histoire religieuse — j'oserai seulement faire une suggestion : Artémis ne pourrait-elle pas se manifester en ces lieux non pas tant comme une gardienne de la limite proprement dite, que comme la patronne de la zone, indistincte, où s'opère le changement et où se prépare le passage vers un équilibre nouveau ? Car si toute frontière suppose la présence d'une ligne de démarcation distincte et précise, les abords en sont nécessairement flous, tout franchissement impliquant, en quelque sorte, un changement d'état. Artémis jouerait ainsi le rôle de protectrice du passage, acte toujours risqué et dangereux.

Ainsi s'expliquerait la présence de la déesse dans certains marais, comme à Stymphale, où les variations saisonnières du niveau des eaux, par l'indistinction des éléments qu'ils génèrent, brouillent les limites entre la terre et l'eau.

Si notre interprétation est correcte, elle permet peut-être d'éclairer un autre aspect de la déesse. La frontière, en effet, est partout présente, et cela jusqu'au cœur du territoire civique. Et je croirais volontiers que le rôle en quelque sorte liminaire d'Artémis ne se réduit pas à la seule perspective géographique, mais que c'est également dans ce sens que l'on peut concevoir la fonction pourrait-on dire urbaine de celle qui aime « les cités des justes »¹³⁸⁶. Car là aussi, Artémis intervient pour fixer des limites : n'apparaît-elle pas dans plusieurs cités comme la garante des serments¹³⁸⁷ ? En tant que « déesse du juste milieu »¹³⁸⁸, elle intervient également à de nombreuses occasions dans le

¹³⁸³ Sur cette question, voir Sartre (1979) 218-224 en particulier ; Vernant (1985) 15-24 ; Ellinger (1993) 3 notamment.

¹³⁸⁴ Jost (1985) 396 ; sur les sanctuaires frontaliers, voir Tréheux (1979) 36 en partic.

¹³⁸⁵ Voir notamment Sartre (1999) et, pour Hermès en particulier, Kahn (1999).

¹³⁸⁶ *Hymne homérique à Aphrodite* 20. Sur le rôle d'Artémis comme divinité « urbaine », voir notamment Jost (1985) 414-415 notamment.

¹³⁸⁷ Par exemple à Pellène (Paus. VII 27. 3) ou à Érétrie (*IG* XII 9, 189 et 207).

¹³⁸⁸ Voir Knoepfler (1997) 377.

règlement de conflits¹³⁸⁹ : or, qu'est-ce qu'un conflit sinon la rupture puis la conquête d'un équilibre nouveau ?¹³⁹⁰

Ainsi, le rôle d'Artémis sur le plan politique n'est-il pas, au fond, si différent de son action aux frontières : toujours elle prévient la transgression, garantissant ainsi l'équilibre et la survie de la communauté¹³⁹¹.

Conclusion

Bien que l'origine d'Artémis *Limnatis* reste difficile à cerner, son rayonnement centré sur le Péloponnèse témoigne d'un caractère indiscutablement régional. L'épiclèse est attestée uniquement pour Artémis, mais d'autres dieux et déesses sont connues dans le monde grec, dont les noms font clairement référence à des environnements humides : on aurait donc tort de vouloir faire d'Artémis La « Déesse du marais »¹³⁹².

L'examen des sources à disposition montre que si Artémis *Limnatis* n'est pas nécessairement liée à un *limnè*, l'épiclèse a de forte chance de dériver directement d'une localité appelée *Limnai*, qui, elle-même, tirait assurément son nom de la présence (à un moment au moins de son histoire) de milieux humides. Le sanctuaire des confins de la Laconie et de la Méssénie (n° 4b) constitue de ce point de vue un excellent candidat : sa renommée, en effet, était grande et pourrait expliquer que le culte se soit ensuite largement diffusé dans le Péloponnèse. Dès lors, inutile de vouloir associer à l'épiclèse

¹³⁸⁹ Sur cet aspect, voir Sartre (1979) ; Ellinger (1993) met en évidence l'intervention d'Artémis dans les guerres d'anéantissement, qui sont conçues comme des guerres extrêmes (voir en particulier la conclusion, p. 335-336).

¹³⁹⁰ À Érétrie, Artémis est qualifiée comme ἡ Μεταξύ, « se tenant, à proprement parler, *entre* (μεταξύ) les deux camps opposés », c'est-à-dire neutre (Knoepfler, 1997, 377) ; cf. *id.* (2001 c) 208.

¹³⁹¹ Peut-être est-ce cette fonction qu'il faut attribuer à l'Artémis *Mésopolitis* d'Orchomène d'Arcadie, à propos de laquelle M. Jost affirme que l'épiclèse « n'a pas, en elle-même, d'autre valeur que topographique ». Je serais d'autant plus porté à le penser qu'aux dires même de l'auteur « le matériel livré par la fouille (une statuette d'Artémis et un *texte relatif à l'affichage des documents officiels dans le temple de la déesse* [souligné par moi]) ne permet pas d'apprécier le rôle exact d'Artémis dans le cadre de la polis » (Jost, 1985, 414). On pourrait sans doute trouver d'autres exemples allant dans ce sens (l'Artémis *Agoraia* d'Olympie notamment ; sur cette question, voir R. Martin, *Recherches sur l'agora grecque*, Paris, 1951, 184-188).

¹³⁹² Une telle approche irait d'ailleurs à l'encontre de l'esprit de la religion grecque, pour laquelle le rôle de la divinité n'a rien d'exclusif ou de figé, mais dépend étroitement du contexte (historique, géographique) où celle-ci déploie son action (sur la polyvalence d'Artémis, voir Jost, 1985, 396-397). L'épiclèse *Oreios/Oreia* offre, de ce point de vue, un parallèle frappant : elle aussi s'applique à de nombreuses divinités, aussi bien féminines que masculines (voir Borgia, 2003, 77-78). Un texte d'Arrien (*Cynégétique* 35. 3) mérite ici d'être cité, car il mentionne Artémis, Apollon, Pan, les Nymphes, Hermès, ainsi que *les autres divinités des montagnes*, ἄλλοι ὄρειοι θεοί. À l'évidence, il n'est pas question pour l'auteur de fournir une liste exhaustive ; le témoignage atteste que de nombreuses divinités peuplaient la montagne, chacun remplissant une fonction particulière. Je pense qu'il en allait de même des zones humides et il me semble qu'on pourrait également parler de ἑλαιοι θεοί, au nombre desquels figure Artémis, dont la position était sans doute prééminente (au moins dans le Péloponnèse), mais assurément pas exclusive.

une réalité géographique : *Limnatis* ne manifeste plus que le souvenir de son lieu d'origine¹³⁹³.

Concernant les attributions de la *Limnatis*, les sources permettent de mettre en évidence son rôle en tant garante du passage, non seulement entre le monde sauvage et le domaine cultivé — selon une opposition marquée depuis longtemps —, mais dans tous les domaines de l'activité humaine, depuis la délimitations de frontières jusqu'au limites juridiques, philosophiques et morales qui assurent l'équilibre de la communauté¹³⁹⁴.

Une observation, enfin, témoigne de notre méconnaissance des catégories antiques et de la difficulté que nous avons à en appréhender la cohérence. Parmi les critères que nous avons retenus, on doit en effet constater qu'aucun n'est l'apanage exclusif d'Artémis : qu'ils concernent la fonction de la déesse ou la situation de ses sanctuaires, il apparaît que la *Limnatis* remplit à l'échelle régionale des fonctions, qui, ailleurs, sont assumées par d'autres¹³⁹⁵.

Si l'étude des épiclèses atteste que certaines divinités entretenaient à l'évidence un lien privilégié avec l'élément aquatique ou les milieux humides, la nature de ce rapport reste souvent obscure. La difficulté tient certainement au caractère profondément régional de cette « limnophilie », qui, à travers une appellation, révèle l'importance des milieux humides jusque dans la sphère religieuse. Le constat n'est pas nouveau et paraîtra peut-être un peu trivial. Il permet cependant de confirmer les conclusions auxquelles A. Motte était arrivé à propos des prairies et de tordre définitivement le cou aux préjugés : autant qu'on peu en juger, l'Antiquité, sur le plan religieux, n'a pas perçu

¹³⁹³ Le phénomène trouve des parallèles. On citera, à titre d'exemple, la cas de Zeus *Olympios*, dont l'épiclèse se rapporte également à un lieu de culte originel. Cela ne fait pas de la divinité un dieu de la montagne ; par ailleurs, il serait bien sûr absurde de vouloir associer systématiquement les sanctuaires de Zeus *Olympios* à une localité ou une montagne du même nom. Il en va de même, croyons-nous, pour la *Limnatis*. Je remercie D. Knoepfler de m'avoir fait part, au cours de la soutenance, de ses remarques et suggestions toujours éclairantes.

¹³⁹⁴ Ce rôle a été parfaitement souligné par Vernant (1985) 15-24 : qu'elle agisse comme courotrophe, comme protectrice des accouchements, comme guide dans la conduite de la guerre ou dans le combat, Artémis apparaît toujours « avec le double pouvoir de ménager, entre sauvagerie et civilisation, les nécessaires passages et de maintenir strictement leurs frontières au moment même où elles sont franchies » (p. 24).

¹³⁹⁵ Que l'on songe au sanctuaire de Poséidon à Onchestos, par exemple, dont la situation dominante (à un endroit qui marque le passage entre les deux plaines fertiles de la Ténérique et du Copaïs) et le rôle (en tant que sanctuaire commun des Béotiens) rappellent certains de nos *Artémisia*. Hermès, avec une prédilection pour les frontières et les lieux de hauteur, présente également de nombreux points communs avec Artémis *Limnatis* (voir Jost, 1985, 453-454 en particulier). En Sicile, « ce n'est pas Artémis *Limnaia* ou *Eleia* la patronne du marécage, mais Déméter, associée à sa fille Coré-Perséphone (...). Les fluctuations des fleuves dans les plaines côtières évoquent symboliquement l'errance de Déméter à travers le monde. Déméter et Coré incarnent parfaitement ce double aspect du marais, d'une part bénéfique et porteur de vie, de l'autre maléfique par ses miasmes et ses rapports avec l'au-delà » (Collin-Bouffier, 1994, 327). Bien que je reste sceptique sur les termes de cette interprétation, l'association de Déméter et Coré aux milieu marécageux illustre la diversité et la capacité de la religion grecque à s'adapter aux réalités locales.

ses marais comme un environnement hostile et dangereux ; sans doute ceux-ci n'ont-ils même jamais constitué un objet de préoccupation en soi. L'environnement se présentait plutôt comme une sorte de « matrice », génératrice de sens et de valeurs (positives et négatives), que l'on sélectionnait en fonction des besoins. L'humidité est associée à de nombreux contextes, complémentaires et non contradictoires (génération, fertilité, mort), dont une classification trop stricte risque de gommer la diversité. Ces conclusions me paraissent s'accorder parfaitement aux résultats de l'analyse terminologique et la pensée religieuse, sur ce point, ne se distingue guère.

Le dossier rassemble divers documents auxquels il est fait référence dans notre analyse de la terminologie des milieux palustre en Grèce. Il ne constitue donc pas un corpus épigraphique au sens strict du terme. Nous avons pris le parti de donner pour chaque inscription le texte grec, accompagné d'une traduction française. Le lemme contient *l'éditio princeps*, ainsi que les éditions les plus importantes ; seuls les travaux les plus significatifs pour traiter la question qui nous intéresse figurent dans les références. L'édition utilisée apparaît en gras dans le lemme. Lorsque la traduction n'est pas de nous, l'auteur est mentionné explicitement. Sauf cas particulier, les documents sont classés par ordre chronologique. Le symbole  renvoie aux pages où les inscriptions sont mentionnées ou discutées.

I. Le terme ἔλος

1. Érythrées, règlement concernant le collège des « gardiens des marais » (V^e ou IV^e s. av J.-C.) 🐾 p. 97-101

B. Haussoullier, « Loi inédite d'Érythrée », *RPh* 54, s. 3, 2 (1928) 191-199 (P. Kretschmer – P. Wahrmann, *Glotta* 19 [1931] 164-165) ; W.H. Buckler, « Une borne ionienne », *RPh.* 60, s. 3, (1934) 293-298 ; H. Engelmann et R. Merkelbach (eds.) *Inscriptionen von Erythrai und Klazomenai I* (1972), n° 17 ; Kl. Hallof (éd.), *Inscriptliche Gesetztexte* (1993), n° 77 ; H. Van Effenterre / Fr. Ruzé, *Nomima I* (1994) 316-319, n° 85.

Cf. L. Robert, *Études épigr. et philol.* (1938) 223-226 ; *id.*, *À travers l'Asie Mineure* (1980) 12-13 ; G. Daverio Rocchi, *Frontiera e confini* (1988) 165-166, n° 17 ; M. Corsaro, « Qualche osservazione sulle procedure di recupero delle terre pubbliche nelle città greche », in : G. Nenci / G. Thür, *Symposion 1988* (1990) 214-215 ; Meyer, *Lois et règlements* (2002) 397-399.

μη̣ συνελεο|ρε̣ν τὸν αὐτὸ|ν μηδὲ γράφ|εν δέκ' ἐτέω|ν· ἦν δὲ μή, ὁ||φελέτω
στ|ατῆρας πέν|τε· δίωξι|ν δ' ἔ|ναι τῷ βο|λομένωι· καὶ || ἦγ καταλάβ|ηι, ἔ|ναι
τῷ|μυσ τῷ διώξ|αντος, τὸ δ' ἦ|μυσ Πεπρω||ῶν. Ταῦτα ἐ|ψηφίσθη ἐπὶ |
Πόσιος ἐλε|ορέοντος.

*La même (personne) ne pourra pas exercer la fonction de membre ou de secrétaire du **collège des gardiens des marais** pendant les neuf ans qui suivent sa charge¹ ; sinon, qu'il paye cinq statères ; qui voudra pourra engager une poursuite et, en cas de condamnation, la moitié ira à l'accusateur, l'autre moitié aux Péprôioi. Ces [décisions] ont été votées lorsque Posis exerçait la charge de **gardien des marais**.*

¹ Selon une habitude bien établie, le texte grec dit littéralement « dans dix années », soit chaque dixième année, c'est-à-dire tous les neuf ans.

2. Idalion (Chypre), accord entre la cité d'Idalion et le médecin Onasilos (478-470)²

✎ p. 101-103

H. de Luynes, *Numismatique* (1852) 2 et 39-40 ; *SGDI* 1 (1884), n° 60 ; O. Masson, *Inscriptions chypriotes syllabiques* (1961), n° 217 ; M. Egetmeyer, *Glotta* 71 (1993) 39-59 ; E. Samama, *Les médecins dans le monde grec* (Genève 2003), n° 367.

Face A

- [...] | e-tu wa-no-i-nu | a-ti-to
- 7 a-ra-ku-ro-ne | to-te | to ta-la-to-ne | pa-si-le-u-se | ka-se | a po-to-li-se | o-na-si-lo-i |
ka-se | to-i-se | ka-si-
ke-ne-to-i-se | a-pu ta-i | za(?) -i | ta-i pa-si-le-wo-se | ta i to-i-ro-ni | to-i | a-la-pi-ri-ya-
ta-i | **to ko-ro-ne** |
- 9 **to-ni to-i | e-le-i** | to ka-ra-u-o-me-no-ne | o-ka-to-se | a-la-wo | ka-se | ta te-re-ki-ni-ya
| ta e-pi-o-ta
pa-ta | e-ke-ne | pa-no-ni-o-ne | u-wa-i-se | za (?) -ne | a-te-le-ne | [...]

- [...] ἡ δὲ φύνοι νυ ἄ(ν)τὶ τῷ
- 7 ἀργύρων τῷδε τῷ ταλά(ν)των βασιλεὺς κὰς ἅ πτόλις Ὀνασίλωι κὰς τοῖς
κασί-
γνήτοις ἀπὺ ταῖ ζᾱ (?)ι ταῖ βασιλῆφος τᾱ ἰ(ν) τ(ῶ) οἰρῶνι τῶι Ἀλα(μ)πριγάται
τὸ(ν) χῶρον
- 9 **τὸν ἰ(ν) τῶι ἔλει** τὸ(ν) χραιόμενον Ὀ(γ)καντος ἄλφω κὰς τὰ τέρχνιγα τὰ
ἐπιό(ν)τα
πά(ν)τα ἔχεν πανώνιον ὕφαις ζᾱ(?)ν ἀτελήν.

[...]³

À la place de la dite somme d'un talent, le roi et la ville ont donné à Onasilos et à ses frères, sur la terre du roi qui est dans le district d'Alampria, le **terrain qui est dans le bas-fond**, celui qui touche au verger d'Onchas (?), et tous les jeunes plants qui s'y trouvent, pour en jouir avec tous les produits à vendre, pour toujours, sans taxes⁴.

² Le document est rédigé dans l'alphabet chypriote syllabique. Nous appliquons la présentation d'O. Masson, en donnant la translittération syllabique, suivie de la transcription grecque établie par l'auteur. Seuls les passages dont la terminologie nous intéresse directement ont été retenus. Afin d'avoir une vue d'ensemble cohérente, nous donnons cependant en note une traduction un peu élargie.

³ Le texte commence ainsi : « Alors que les Mèdes et les gens de Kition assiégeaient la ville d'Idalion, en l'année de Philokypros, fils d'Onasagoras, le roi Stasikypros et les gens d'Idalion avaient invité le médecin Onasilos, fils d'Onasikypros, ainsi que ses frères, à soigner les hommes blessés dans la bataille, sans honoraires. Et ainsi le roi et la ville ont convenu de donner à Onasilos et à ses frères, en guise d'honoraires et de gratification, sur la Maison du roi et sur la ville, un talent d'argent ».

⁴ Le texte pose de sérieux problèmes de compréhension (voir en particulier le commentaire de la l. 10 par Masson, 1961, 240-241). L'éditeur rattache en particulier ὕφαις à ζᾱν, en donnant à l'expression le sens de « à tout jamais, à vie » (ζᾱν étant selon lui l'équivalent de βίον). Mais le même terme apparaît déjà à la l. 8, où il

[...]⁵

À la place de la dite somme d'argent, le roi et la ville ont donné à Onasilos, sur la terre du roi qui est dans la plaine Melaniya, le terrain qui touche au verger d'Ameniyas, et tous les jeunes plants qui s'y trouvent, (terrain) qui s'étend jusqu'à la rivière Drymios et jusque au sanctuaire d'Athéna ; ainsi que le jardin qui est dans la terre de Simmis, celui que Diweithémis, fils d'Amamia, utilisait comme verger, celui qui s'étend jusque chez Pasagoras, fils d'Onasagoras, et tous les jeunes plants qui s'y trouvent, pour jouir (du terrain et du jardin) avec tous les produits à vendre, pour toujours, sans taxes. [...]

(trad. E. Samama)

3. Athènes, adjudication des propriétés sacrées (vers 338-326 av. J.-C.)⁶ 🏹 p. 103-104

M.B. Walbank, « Leases of Sacred properties in Attica, Part II », *Hesperia* 52 (1983) 177-191 (SEG 33 [1983] 168).

Face B, col. II (ou III ?)

stoich. 24

15 Ὁγδοον κηπεῖον δεξι[ᾶς χειρ νν.]– ὅς, μισθωτ : Αἰσχίνη[ς ... 7 ...]– νίδου Πειραι : ΔΔΔ[... : ἐγγυη:] Ἀριστομένης Εὐπό[λιδος ? ... 9 ...] Τὸ ἔλος : μισθωτ : Ἀρ[ίστιππος ?] 20 Ἡγησίππου ἐκ Κερ[... 9 ...] ἐγγυη : Ὀλυμπιό[δωρος ? ... 6 ...]– Διογείτονος Ἀχ[αρνεύς ? vac.] [Ἐ]νατον κηπεῖον, κτλ.	Huitième jardin à droite, locataire : Aischinès, fils de [---]nis, du Pirée : 30 (+ ?) drachmes, [garant] : Aristoménès, fils d'Eupo[lis ?], du dème de ?]. Le marais, locataire : Ar[istippos ?], fils d'Hègèsippos, de Ker[---], garant : Olympio[dôros (?), fils de] Diogeitôn, du dème d'Ach[arnes ?]. Neuvième jardin, etc.

désigne clairement une terre – il équivaut dans ce cas au mot γᾶν. On ne voit donc pas très bien pourquoi, à deux lignes d'écart, le même mot aurait un sens différent — on le comprend d'autant moins que cette dernière interprétation n'altère en rien le sens de la phrase : en faisant référence à une ζᾶν ἀτελήν, c'est-à-dire à une « terre exempte de taxe », il me semble au contraire que celle-ci gagne en clarté. L'adjectif πανώνιος (que l'on retrouve à la ligne 22) constitue, quant à lui, un hapax dans l'épigraphie ; le terme est en revanche connu chez Zosime (dbt. VI^e s.), *Hist. Nouv.* II 38. 2.

⁵ Le texte poursuit : « Si quelqu'un expulse du dit terrain Onasilos ou ses frères ou les enfants des enfants d'Onasikypros, alors celui qui les expulsera paiera à Onasilos et à ses frères ou aux enfants la somme qui suit : un talent d'argent. Et à Onasilos seul, à part ses frères, le roi et la ville ont convenu de donner, en guise de gratification et d'honoraires, la somme de quatre « haches » d'argent et deux doubles mines d'Idalion ». Ce dernier montant est exprimée en monnaie chypriote : voir Masson (1961) 241-242.

⁶ Pour la mention possible, dans la seconde moitié du IV^e s., d'un ἔλος dans les comptes athéniens de la taxe du centième (*rationes centesimarum*), voir S.D. Lambert, *Rationes Centesimarum. Sales of Public Land in Lykourgan Athens* (Amsterdam 1997), n° F9, l. 15 (sous la forme πρὸς τῷ ηλει), et p. 210-211.

4. Delphes, compte des prytanes (341/0) 🏹 p. 104-105

BCH 26 (1902) 6-8 ; *CID II* 43 (1989) [=FD III 5, 22]

cf. Chr. Feyel, *Les artisans dans les sanctuaires grecs* (2006) 95 [D 37] et 383-384.

- 60 Μ[αν]τικλεῖ Συμμάχου Αἰν[ιᾶνι τῶν]
 θυρ[ῶν] τ[οῦ ναοῦ] τοῦ ἐμ Πύλαις μνᾶ[ς - - 8 max. - -]
 □ Ἐπαρ[μόστῳ Θε]οκύδεος Ὀπουντ[ίῳ τῶν]
 κρηνῶ[ν εἰς τὸ ἔλ]ος ἐγροᾶν κατασ[κευάσαι]
 μνᾶς τρ[εῖς]· □ Νουμ[ηνίῳ] Ἀγασικρ[άτεος]
 65 [Σκ]αφεῖ διαβάσει[ς] ὑποζυγίοις [ποιεῖ]-
 σ[θαί] μνᾶς πε[ντήκοντ]α τέσσαρα[ς vac.]

À Mantiklès, fils de Symmachos, Éniane, pour les portes du temple des Pyles, [tant de] mines. À Eparmostos fils de Théokydès d'Oponte, pour créer un canal d'évacuation des fontaines vers le **marais**, 3 mines [= 210 dr]. À Nouménios fils d'Agasikratès de Scarphée, pour faire des ponceaux pour les animaux de charge, 54 mines [= 3780 dr.].

(trad. J. Bousquet)

5. Delphes, compte des trésoriers (329/8) 🏹 p. 105

CID II 93 (1989) [=FD III 5, 74]

Cf. Chr. Feyel, *Artisans dans les sanctuaires grecs* (2006) 95 [D 38].

Après avoir mentionné les travaux réalisés à Delphes, le texte énumère ceux qui ont été accomplis aux Pyles :

- [...] □ □ □ Καὶ τῶν ἐμ Πύλαις ἔργων □ □ □ Ἐπιξένῳ κ[αὶ]
 [. 24 litt. - - - -] τῶν ἐν τῇ ἀγορᾷ τῇ ἐν τῷ ἔλει [vac.]
 [- - - - - 28 litt. - - - - -] τῶν διαβάσεων καὶ τῆς ταφρείας □ [vac.]
 45 Ἐπιξένῳ, ὃς διαβάσεις κατεσκεύασεν ἐβδομήκοντα, μναῖ τρεῖς □ Τῶ[ν]
 ὀχετῶν ?]
 [στατῆρες πεντήκοντα πέντε □ Τῆς δὲ ταφρείας στατῆρες εἴκοσι ὀκτ[ώ, vac. 6]
 [καὶ διαβάσεων τριάκοντα μναῖ, στατῆρες δέκα □ [...]

Le texte est trop mutilé pour en proposer une traduction suivie ; voir le commentaire, chap. III 1.

6. Philippos, Édit d'Alexandre relatif à la cité (335 av. J.-C.) 🏛️ p. 106-108

C. Vatin, *Praktika 8th Congress I* (1984) 259-270⁷ (*SEG* 34 [1984] 664 ; L. Misitzis, *The Ancient World* 12 [1985] 3-14 ; N.G.L. Hammond, *CQ* 38 [1988] 382-391 ; E. Badian *ZPE* 79 [1989] 59-70 ; N.G.L. Hammond, *ZPE* 82 [1990] 167-175 ; *Bull. ép.* (1994) 378 et 436) ; **M.B. Hatzopoulos**, *Macedonian Institutions under the Kings II* [Epigraphic Appendix] (*Meletemata* 22, 1996) 25-28, n° 6 ; *id.*, « **Alexandre en Perse : la revanche et l'empire** », *ZPE* 116 (1997) 41-52 [avec trad. française] ; P. Pilhofer, *Inscr. von Philippi* (2000) n° 160 a.

Cf. P. Collart (1934) 179 et 186 ; L. Misitzis, « A Royal Decree of Alexander the Great on the Lands of Philippi », *Ancient World* 12 (1985) 3-14 ; P. Faure, *Alexandre* (1985) 474-477 [avec essai de trad. fr.] ; N.G.L. Hammond et F.W. Walbank, *A History of Macedonia III* (1988) 51-52 ; M.B. Hatzopoulos, *Macedonian Institutions under the Kings I* (*Meletemata* 22, 1996) 71-72 ; U. Fantasia (1999) 77-79

Partie II

[. c. 15 litt. . . πρ]οσλαβ[ῃ] ἀπὸ [ταύτης]
 μ[ετρήσαντας δύο στ]αδίους· τήν μὲν ἄ[λλην]
 ν[έμεσθαι Φιλίππου]ς, ὅσα δὲ τοῖς Θραιξίν [πα-]
 [ρὰ τοῦ Φιλίππου δέδο]ται καρπίζεσθαι τοὺς Θρ[ᾶ]-
 5 [κας καθάπερ καὶ Ἀλέξαν]δρος περὶ αὐτῶν δια-
 [τέθηκεν· Φιλίππου]ς δὲ ἔχειν τήν χώραν τήν
 [. c. 14 litt. . . ὧ]ς οἱ λόφοι ἐκατέρωθεν ἔχου-
 [σιν . . c. 7 litt. . ὅσ]η [δ' ἔστι πε]ρὶ Σειραϊκὴν γῆν καὶ
 Δαΐνηρον νέμεσ[θαι Φι]λίππους καθάπερ ἔδω-
 10 κε Φίλιππος, τήν δὲ [ῥ]ήν τήν ἐν Δυ[σώρ]ωι μη-
 θένα πωλεῖν τέω[ς] ἢ πρεσβεία ἢ πα[ρὰ τοῦ Ἀλε]-
 ξάνδρου ἐπανέλθῃ, τὰ δὲ ἔλῃ εἶ[ναι τῶν]
 Φιλίππων ἕως Γεφύρας. vac.

[...] qu'ils ajoutent de ce (territoire) en mesurant deux stades ; que les Philippiens aient l'usage du reste ; quant à ce qui a été donné aux Thraces par Philippe, que les Thraces en aient la jouissance, ainsi qu'Alexandre en a statué ; que les Philippiens possèdent les terres [...], ainsi qu'elles sont délimitées de chaque côté par les collines [...] ; quant aux terres situées près du territoire de Serrès et près de Dainéros, que les Philippiens en aient l'usage, ainsi que l'avait concédé Philippe ; que nul ne vende le bois de Dysoron, jusqu'à ce que l'ambassade soit revenue de chez Alexandre⁸ ; que les **marécages** appartiennent aux Philippiens jusqu'au Pont⁹ (trad. M.B. Hatzopoulos, légèrement modifiée).

⁷ L'inscription est signalée une première fois en 1936, puis à plusieurs reprises, sans être publiée ; on trouvera les références complètes chez Pilhofer (2000).

⁸ La formule τέως ἢ πρεσβεία ἢ παρὰ τοῦ Ἀλεξάνδρου ἐπανέλθῃ peut aussi signifier : « jusqu'à ce que l'ambassade envoyée par Alexandre ne soit revenue ». Pour la traduction de cette clause, qui conditionne l'interprétation générale du document, voir le commentaire de Hatzopoulos *ZPE* 116 (1997) 45-52.

⁹ Hatzopoulos interprète Γεφύρα comme un toponyme. À vrai dire, il n'est pas certain que celui-ci désigne vraiment un pont. Chez Homère – où le mot, il est vrai, apparaît toujours au pluriel, il a le sens de digue, de voie

7. Thermos (Étolie), arbitrage d'un conflit de frontières entre Métropolis et Oiniadai (239-231 av. J.-C.) 🏛️ p. 108-109

G. Soteriades, *AE* (1905) 57, n° 2 ; *Syll.*³ 421 B ; *IG IX*² 1, 3 B ; M. Guarducci, *Epigraphica Gr.* II (1969) 554 ; G. Daverio Rocchi, *Frontiera e confini* (1988) 118-119, n° 8 ; S.L. Ager, *Interstate Arbitrations* (1996), n° 41 ; A. Magnetto, *Arbitrati interstatali* (1997) 238-243, n° 39.

Cf. P. Cabanes, « Frontière et rencontre de civilisations dans la Grèce du Nord-Ouest », *Ktema* 4 (1979) 186 ; W.K. Pritchett, *Studies VII* (1991) 14-15 (*SEG* 41 [1991] 529) ; D. Rousset, *Frontières des cités grecques* (1994) 104 ; M.H. Hansen – T.H. Nielsen, *Inventory* (2004) 367-368.

Στραταγέοντος Χαριξένου τὸ τέταρτον.
 Κρῖμα γαῖκὸν Στρατικοῦ τέλεος. Τάδε
 ἔκριναν Θυρρείων οἱ γαοδίκαι· ὅρια τᾶς χώ-
 ρας Οἰνιά(δ)αις ποτὶ Ματροπολίταις τὸ δια-
 5 τίχισμα (sic) καὶ ἀπὸ τοῦ διατειχίσματος
 εὐθυωρίαι διὰ τοῦ ἔλεος εἰς θάλας(σ)αν.
 Ἀναγραφάτω δὲ τὸ κρῖμα ἅ πόλις τῶν Ο[ἰ]-
 νιαδᾶν, πόλις τῶν Ματροπολιτᾶν ἐν
 Θέρμῳ ἐν τῷ ἱερῷ τοῦ Ἀπόλ(λ)ωνος.

Charixénos étant stratège pour la quatrième fois. Jugement concernant la propriété foncière pour le district de Stratos. Les gaodikai de Thyrréion ont prononcé le jugement que voici : les limites du territoire des gens d'Oiniadai et des gens de Métropolis [seront] le diateichisma et, à partir du diateichisma, en ligne droite à travers le marais en direction de la mer. Que la cité des Oiniadiens fasse graver le jugement, que la cité des Métropolitains [fasse graver le jugement] à Thermos, dans le sanctuaire d'Apollon.

8. Smyrne, borne (V^e s. ap. J.-C. ?) 🏛️ p. 110

A.E. Kontoleon, *AM* 14 (1889), n° 17 ; A. Fontrier, *BCH* 16 (1892) 397 (G. Petzl, *Inscr. von Smyrna II* 1 [*IK* 24, 1], 1987, n° 829).

Cf. *Bull. ép.* 1958, n° 416 ; L. Robert, *Noms indigènes* (1963) 127-128.

ὅρος
 Ἑλούς
 κ(αὶ) Μορμόν-
 δων.

*Limite
 de Hélos
 et de Mormonda*

ou de chaussée. Par la suite, il s'applique souvent à un pont, mais aussi, parfois, à un aqueduc, avec l'idée première de voie ou de passage. Cette définition convient fort bien au contexte de l'inscription, où la γεφύρα permet précisément de délimiter une parcelle du territoire. Par conséquent, il n'est pas exclu que le mot puisse ici faire référence à une chaussée, à un aqueduc ou à tout autre type d'ouvrage remplissant une fonction analogue. Sur ce terme, voir P. Chantraine, *Dictionnaire I* (1968), s.v., ainsi que R. Ginouvès, *Dictionnaire III* (1998) 195 et 197.

II. Le terme λίμνη¹⁰

9. Chios, baux des Clytides (sec. moitié IV^e s av. J.-C.) p. 111-112

B. Haussoulhier, *BCH* 3 (1879) 242-255 (Michel, *Recueil*, n° 1359 ; F. Bechtel, *SGDI* III 2, n° 5661 [ll. 1-49 de la face A]) ; A. Plassart – Ch. Picard, *BCH* 37 (1913) 203-211 (A. Wilhelm, *Jahresheften des Österr. Arch. Institutes* 28 [1933] 197-221 [= *Abhandlungen* I, 719-743] ; H.W. Pleket, *Epigraphica* I [1964], n° 40) ; *SEG* XXII (1967), n° 508 (U. Fantasia, *Annali della Scuola Norm. Sup. di Pisa* VII, 1 [1977] 27-55 ; D. Behrend, « Die Pachturkunden der Klytiden », in : G. Nenci et G. Thür (eds.), *Symposium 1988 : Vorträge zur gr. und hell. Rechtsgeschichte* (1990) 231-250 ; I. Pernin, *Baux ruraux* (2004) 255-262.

Cf. P.J. Rhodes / R. Osborne, *Greek Hist. Inscr.* (2003), n° 87 [concerne un règlement cultuel émanant des Clytides, avec discussion de leur statut] ; Chr. Chandezon, *Élevage* (2003) 155-158.

Face A, col. II

- [Εγδίδο]μεν τήν γῆν τήν Κλυτιδέων τήμ Π- stoich. 31
 ν αἶδασμον αὐτήγ καὶ τὰ ἐπόμεν-
 [α τῇ γῇ]ι πάντα καὶ τῆς ἑκατοστηρίης τ-
 32 [ἦν ἐπ' ἀρ]ιστερά τῆς ὁδοῦ τῆς εἰς Ἀκτάς φ-
 [ερούση]ς ἀπὸ τῶν Καυκασίωνος τοῦ Ἑρμη-
 [σίλεω ἔω]ς τῆς ὁδοῦ τῆς εἰς Πάρβαντα φε-
 [ρούσης πλ]ήν τῆς Λαγοείης· προσεγδίδο-
 36 [μεν τ]ὸ ἔλος καὶ τήν λίμνην τὰ ἐμ Π-
 [άρβαντι· ὁ ἀνε]λόμενος τήγ γῆν τὸ ἐνηλά-
 [σιον ἀποδώσε]ι ἐμ μηνὶ Ἀρτεμισιῶνι τῷ-
 [ι μετὰ]ην¹¹ πρύτανιν καὶ τῶν ἄλλω-
 40 [ν ἕκαστον ἅμ' ἐ]νιαυτῷ, ὑπόλογον οὐδέν-
 [α ποιούμενος] οὔτε πολέμου οὔτ' εἰρήνη-
 [ς· τήν δασεῖα ?]ν οὐ κερεῖ πρότερον ἢ ἔργα
 [ἄξια ἐκκαίδ]εκα μνῶν καταθῆται εἰς φυ-
 44 [τείαν καὶ οἱ]κοδομίαν· κτλ.

Nous donnons à bail la P[...], terre des Klytides, soumise à l'impôt¹², elle-même et tout ce qui s'y rattache, ainsi que [la partie] de l'hekatostèrè¹³ [qui est] à gauche de la route menant à Aktai, depuis les [biens-fonds] de Kaukasiôn, fils d'Hermèsiléos,

¹⁰ Pour la restitution d'une λίμνη à Rhénée dans les comptes de Délos (434-432), voir *SEG* 37(1987) 32 (à propos de *IG* I³ 402 ; pour une limnè en Crète, *Inscr. Creticae* I (1935), sect. V, n° 19 B [fr. isolé].

¹¹ L'éditeur a introduit par erreur un espace juste après le crochet.

¹² Littéralement « comme terre soumise perpétuellement à l'impôt ». Pour l'interprétation délicate du terme αἶδασμος, voir Pernin (2004) 259.

¹³ Le sens de ce terme a fait couler beaucoup d'encre et reste difficile à déterminer exactement. Le mot apparaît à 4 reprises (cf. l. 48 du même document, ainsi que A I, l. 13 et B I, [l. 4]) pour qualifier une partie des terrains mis en location. D'après Chandezon (2003) 158, il pourrait désigner un secteur boisé du territoire (cf. aussi Pernin, 2004, 258-262).

jusqu'à la route menant à Parbas, hormis la Lagoiè ; nous donnons encore à bail [...] **le marais et l'étang** situés à Parbas ; le preneur de la terre remettra le loyer au mois d'Artémisiôn, après la prytanie de [...] et chaque [loyer] au début de l'année, en ne faisant aucune déduction, ni en temps de guerre, ni en temps de paix ; il ne pratiquera pas de coupe dans la partie boisée (?) avant d'avoir accompli des travaux d'une valeur de seize mines en vue de planter et de construire, etc. (trad. I. Pernin modifiée).

Face B, col. II, l. 38-39

38 [...] ἐγδεδώκαμεν καὶ . ἀπ[. τὸ
ἔλος πᾶσαν· κτλ.

Et nous avons donné à bail [...] le marais, en entier.

10. Pételia (Calabre), lamelle « orphique » (1^{ère} moitié IV^e s. av. J.-C.)

 p. 112-113

J. Franz, « Epigrafe greca sopra lamina d'oro spettante al Sig. Millingen », *Bull. dell' Istituto di Corrispondenza Archologica* (1836) 149-150 ; C. Smith et D. Comparetti, « The Petelia Gold Tablet », *JHS* 3 (1882) 111-118 (*IG* XIV, 638) ; **G. Pugliese Carratelli, *Lamelles d'or orphiques* (2001) [2003 pour la trad. fr.] 59-65.**

Cf. A. Bernand, *Sorciers grecs* (1991) 383 ; P. Charvet, *La prière. Les hymnes orphiques* (1995) 133, n. 1 ; A.-Fr. Morand, *Études sur les hymnes orphiques* (2001) 220-225¹⁴.

Εὐρήσσεις δ' Αἶδαο δόμων ἐπ' ἀριστερὰ κρήνην,
πὰρ δ' αὐτῇ λευκὴν ἐστηκυῖαν κυπάρισσον·
ταύτης τῆς κρήνης μηδὲ σχεδὸν ἐμπελάσειας.
4 εὐρήσεις δ' ἐτέραν, τῆς Μνημοσύνης ἀπὸ λίμνης
ψυχρὸν ὕδωρ προρέον· φύλακες δ' ἐπίπροσθεν ἔασιν.
εἰπεῖν· "γῆς παῖς εἰμι καὶ οὐρανοῦ ἀστερόεντος,
αὐτὰρ ἐμοὶ γένος οὐράνιον· τόδε δ' ἴστε καὶ αὐτοί·
8 δίψῃ δ' εἰμὶ αὔῃ καὶ ἀπόλλυμαι· ἀλλὰ δότ' αἶψα
ψυχρὸν ὕδωρ προρέον τῆς Μνημοσύνης ἀπὸ λίμνης".
καὐτ[οί] σ[ο]ι δώσουσι πιεῖν θείης ἀπ[ὸ κρή]νης,
καὶ τότ' ἔπειτ' ἄ[λλοισι μεθ'] ἡρώεσσιν ἀνάξει[ς].
[Μνημοσύ]νης τόδε ἰ[ερόν· ἐπεὶ ἄν μέλλῃσι]
θανεῖσθ[αι ? τ]όδε γρα[

¹⁴ On trouvera également une traduction partielle dans le roman de M. Vázquez Montalbán, *Érec et Énide*, traduit de l'espagnol par Fr. Maspéro (Paris 2004) 31. Je remercie D. Knoepfler de m'avoir signalé cette référence inattendue.

Dans la marge à droite :

[...] σκότος ἀμφικαλύψας.

*Tu trouveras à gauche de la demeure d'Hadès une source, et près d'elle, se dressant, un cyprès blanc : de cette source ne t'approche surtout pas. Tu trouveras une seconde source, l'eau froide qui coule du **lac de Mnémosyne** ; devant elle se tiennent des gardes. Dis : « Je suis fils de la Terre et du Ciel étoilé ; ma race est céleste, et cela vous le savez, vous aussi. Je brûle de soif et je défaille : donnez-moi donc à l'instant l'eau froide qui coule du **lac de Mnémosyne** ». Et ils te donneront à boire de la source divine ; et de ce moment, avec les autres héros, tu seras souveraine.*

Ce [texte] est consacré à Mnémosyne : (pour l'initié) : sur le point de mourir [...].

Dans la marge à droite :

[...] la ténèbre qui tout à l'entour l'enveloppe (trad. G. Pugliese Carratelli).

11. Orman (Syrie), dédicace hexamétrique (ép. romaine ?) p. 113

CIG (1853) n° 4633 (= vol. III, pars XXVI, sect. V) ; **W.H. Waddington, IGLS (1870) n° 2015** ; (*SEG* 42 [1992] 1330).

Cf. J.-P. Rey-Coquais, « L'eau dans la Syrie antique : inventaire épigraphique », in : G. Argoud *et al.* (eds.), *L'eau et les hommes en Méditerranée* (1992) 387.

Εὐσεβίης τόπος οὗτος ὃν ἔκτισεν ἐγγύθι λίμνης
 ἔξοχος ἐν στρατιῇ Ἀμμώνιος, ὥπερ¹⁵ ἄμ' [ῖ]σιν
 ἀθάνατοι φιλέοντες εὐφροσύνην τε καὶ ὄλβον
 4 δοῖεν ἔχ(ε)ιν, στρατιῇ τε φέρ(ε)ιν κλέος αἰὲν ἄριστον.

*Ceci est un lieu de piété qu'a établi près du **lac Ammônios**, homme supérieur en son armée ; que les Imortels le chérissent et lui accordent d'avoir en quantité égale sagesse et bonheur, et de procurer à l'armée une renommée toujours excellente.*

¹⁵ L'absence de distinction entre ω et ο (ici la forme ὥπερ pour ὅπερ), qui indique qu'on ne différencie plus, dans la langue parlée, le ο ouvert du ο fermé « occurs very frequently in all phonetic conditions throughout the Roman and byzantine periods » (Fr.T. Gignac, *Grammar of the greek Papyri* I, Milano, 1976, 277) ; d'ap. E. Mayser, *Grammatik der gr. Papyri* (Berlin 1870) 73, le phénomène apparaît cependant dès le III^e s. et se répand au cours du II^e s. av. J.-C. Je remercie Paul Schubert de m'avoir fait part de cette observation, qui constitue un indice bienvenu pour la chronologie. À cet égard, on ne peut guère tirer grand chose du nom d'Ammônios, qui, selon le *LGP*N, est connu au moins à partir du IV^e s. (notamment en Cyrénaïque) et répandu dans l'ensemble du monde grec.

12. Akhmîm (Égypte), épigramme dédicatoire (haute époque impériale, peut-être augustéenne ?) 🏺 p. 113-115

O. Guéraud, « Le monument d'Agrios au Musée du Caire », *Annales du Service des Antiquités de l'Égypte* XXXIX (1939) 279-303 ; E. Bernand, *Inscriptions métriques de l'Égypte gréco-Romaine* (1969), n° 114, III, avec les pl. LXXX-LXXXI.

Ταῦτα δι' εὐσεβίην Πτολ[εμά] | γριος ἐξεπόνησεν
 12 τεύξα[ς Οὐ] | ρανίδαις καὶ μακάρεσσι θε[οῖς]
 πάντ' ἀπὸ δεξιόφιν | Πανὸς μεγάλου | παρὰ σηκὸν
 ἐς λί|μνας Φοίβου μέ|χρ' ἱε[ρ]ὰς ἀφίκη.

[...] Voilà ce que par piété Ptolémagrios a exécuté par ses efforts, en faisant pour les Ouranides et les dieux bienheureux tout ce qui s'étend à droite, près de l'enceinte du grand Pan, jusqu'à ce que l'on arrive aux étangs sacrés de Phoebus. (trad. E. Bernand)

13. Cyzique, ex-voto de la reine Antonia Tryphaina (vers 38 ap. J.-C.)

🏺 p. 116-125

AM 5 (1880) 389-390, 1-2 ; F.W. Hasluck, *JHS* XXII (1902) 126-134 (cf. XXIII [1903] 91) ; G. Lafaye, *IGRR* IV (1928), n° 147

Cf. R. de Rustafjaell, *JHS* 22 (1902) 184-185 ; F.W. Hasluck, *Cyzicus* (1910) 3-5 et 275 (n° 69) ; L. Robert, *Hellenica* X (1955) 122-125 ; K. Lehmann-Hartlben, *Antiken Hafenanlagen* (1963) 262. ; R.D. Sullivan, « Thrace in the Eastern Dynastic Network », in : *ANRW* II, 7.1 (1979) 207-211 ; H. Engelmann, « Archäologie und Epigraphik in Ephesos », in : H. Freisinger – F. Krinzinger (eds.), *100 Jahre österr. Forschung in Ephesos* (1999) 159.

a.

[Ποσειδῶνι ἰ]σθμίωι χαριστήριον [τὸ πρὸ]
 [π]ολλοῦ κεχερσωμένον τῶν εὐρεί[πων]
 [κ]αὶ τῆς λίμνης ἐκ τῶν ἰδίων ἀποκαταστ[ή]-
 4 [σ]ασα δαπα[νῶ]ν καὶ τὰ περιέχοντα ἀναλώμ[ατι]
 [τ]ῶι τ[ε] ἐά[υτῇ]ς καὶ τῶι τοῦ υἱοῦ βασιλέω[ς] Θρά[κης]
 [Ρ]οιμητάλκα(ι) τοῦ Κότυος καὶ τῶν ἀδελφῶν αὐτ[οῦ]
 [β]ασιλέως Πόντο[υ] Πο[λ]έμωνος καὶ Κότυος ὁ[ν]ό-
 8 ματι Ἀντωνία Τρύφαινα Κότυος βασιλ[έ]ων [καὶ]
 θυγάτηρ καὶ μήτη[ρ αὐτῇ] βασ[ί]λ[ι]σσα.

Antonia Tryphaina, femme de Kotys, fille et mère de rois, reine elle-même, témoignage de reconnaissance à Poseidon Isthmios, après avoir remis en état la partie depuis longtemps asséchée des euripes et du lac, à ses propres frais ; quant au reste des installations, elle en a assumé la dépense à ses frais et à ceux de son fils Rhoimetalkas, roi de Thrace, fils de Kotys, ainsi qu'à ceux des frères de ce dernier, le roi de Pont Polémon et Kotys.

b. Cyzique, épigramme dédicatoire

- ? ἔστ]ασεν α
- Λᾶαν ? Κύζικος εἰναλίη
 Πολλακ ησα πατασσόμενος ποσὶ [δή?]μων
 4 Εἰσότε δ η νῆσσον ἐκαινοτόμε[ι
 Καὶ βυθὸς εὐρείπων ἔχαράσσετο καί με Τρ[ύ]φαινα
 Εὐρομένη πόν[το]υ θῆκεν ἄγαλμα θεῶι
 Σοὶ τὸ σὸν ἔρμα, Πόσειδον, ἐγὼ δ' ἄλὸς ἀκλύστοιο¹⁶
 8 Στήσομαι εὐρείπων ἔγγυος ἀμφοτέρων

... jusqu'à ce que [...] a pratiqué une nouvelle tranchée dans l'île et creusé le fond des euripes, et que Tryphaina, m'ayant découvert, en a fait une statue pour le dieu de la mer.

Toi, Poseidon, (veille sur) ton propre rocher, et moi, je me tiendrai garant de cette mer abritée que sont les deux euripes.

14. Cyzique, inscription honorifique (vers 38 ap. J.-C.) p. 117-125 et 290

N.K. Lemnios, « ΕΠΙΓΡΑΦΑΙ ΚΥΖΙΚΟΥ », *BCH* 17 (1893) 453-454 ; A. Joubin, *REG* 7 (1894) 45-47 ; *Syll.*³ (1917) 799 II.

Cf. Th. Reinach, *REG* 7 (1894) 48-51 ; F.W. Hasluck, *JHS* XXII (1902) 132-134 ; *ibid.*, *Cyzicus* (1910) 3-5 et 275 (n^{os} 68-69) ; L. Robert, *Hellenica* XI-XII (1960) 265 ; K. Lehmann-Hartleben, *Antiken Hafenanlagen* (1963) 262.

Βάκχος Ἀρτέμωνος τοῦ Βακχίου, γενόμενος ἐπὶ τῆς ὀρυχῆς τῶν λιμένων καὶ τῆς λίμνης καὶ τῶν 4 διορύγων καὶ τῆς ἐποικοδομίας τῶν προκειμένων χωμάτων καὶ ἐπαινεθεὶς καὶ στεφανωθείς ὑπὸ τῆς βουλῆς καὶ τοῦ δήμου 8 [Πο]σειδῶνι Ἀσ[φαλείω]¹⁷	<i>Bacchos, fils d'Artémôn, (lui-même) fils de Bacchios, préposé au creusement des ports, du lac et des canaux, ainsi qu'à la construction des digues qui les bordent, qui a reçu l'éloge et une couronne par le Conseil et par le Peuple [fait cette dédicace] à Poseidon Asphaleios.</i>

¹⁶ Pour le sens de ce terme dans un contexte analogue, cf. Plut., *Marius* 15.4.

15. Cerynie (Chypre), dédicace (av. 43 ap. J.-C.) 🏛️ p. 126

J.K. Peristianis, *Κυπριακά Χρονικά* III (1925) 160 (H. Seyrig, *BCH* LI, 1927, 153/4, n. 11 ; *SEG* 6, 1932, n° 834).

	Ἐπὶ Αὐτοκράτορος	<i>Sous la troisième année de l'Empereur</i>
	Τίβερίου Κλαυδίου	<i>Tibère Claude</i>
	Καίσαρος Σεβαστοῦ	<i>César Auguste</i>
4	Γερμανικοῦ	<i>Germanicus,</i>
	ἔτους τρίτου,	
	Τίτος Κομίνιος Πρόκλος	<i>Titus Cominius Proclus,</i>
	[ἀν]θύπατος καὶ Τίτος	<i>proconsul, et Titus</i>
8	[Λαρ]τιήνος Σαβεῖνος	<i>[Lar]tius Sabinus,</i>
	πρεσβευτῆς καὶ	<i>lieutenant et</i>
	[ἀντι]στράτηγος	<i>propréteur</i>
	[. . . .]σαν ὕδωρ τὸ	<i>... l'eau ...</i>
12	[.]TEN λίμναις	<i>... les lacs ...</i>

16. Égypte, épigramme du colosse de Memnon (8 mai 150 ap. J.-C.) 🏛️ p. 115-116

J.P.B. Jollois – R.E. Devilliers, *Description de l'Égypte* II (1821) 213-214 ; A. et E. Bernand, *Les inscriptions du colosse de Mémnon* (1960), n° 51, avec les pl. IX et X.

	Εὐτυχῶς	
Μαρίῳ	Χ	Γεμέλλ[ω]
	ρ	
	Θῆκε σε φωνήεντα θεὰ ῥοδοδοδάκτυλος Ἡώς,	
	σὴ μήτειρ, κλυτὲ Μέμνον, ἐλδομένῳ μοι ἀκοῦσαι	
	σῆς φωνῆς· λυκάβαντι περικλυτοῦ Ἀντωνείνου	
4	[δω]δεκάτῳ, καὶ μηνὶ Παχῶν τρισκαίδεκα ἔχοντι	
	[ῆμα]τα, δις, δαῖμον, τεῦ ἐσέκλυον αὐδήσαντος,	
	[ῆελίου] λῆμνης περικαλλέα ῥεῖθρα λιπόντος.	
	[ῶντα ποτ]ὲ ἀντολῆς βασιλῆα σε θῆκε Κρονείων	
8	[οἰκουρὸν] πέτρου, φωνὴν δ' ἀπὸ πέτρου ἔθη[κε]·	
	[ταῦτ' ἔγραψα] ἔγωγε Γεμέλλος ἀμοιβαδὶς ἔνθ[α],	
	[σὺν κεδν]ῇ ἀλόχῳ Ῥουφίλλῃ καὶ τεκέεσσιν.	
	Εὐτυχῶς	
12	[Ῥου]φίλλῃ [τῇ] καὶ Λονγυνίᾳ.	

¹⁷ Joubin restituait [Πο]σειδῶνι ἀ[νέθηκεν] ; pour une autre attestation de Poseidon Isthmios à Cyzique, cf. la réponse oraculaire de Delphes publiée par B. Haussoullier, *BCH* 6 (1882) 454, n° 87, l. 5.

Bonne chance,
à Marius Gemellus, centurion.

Tu as été doué de parole par la déesse Aurore aux doigts de rose, ta mère, illustre Memnon, pour moi qui désirais t'entendre parler. La douzième année du très illustre Antonin, quand le mois de Pachôn comptait treize jours, par deux fois, être divin, j'ai entendu ta voix, au moment où le soleil quittait les flots magnifiques du fleuve. Toi qui étais jadis un roi d'Orient, le fils de Kronos t'a fait gardien de pierre, et t'a donné une voix qui sort d'une pierre. Moi, Gémellus, à mon tour, j'ai écrit ces vers ici, en compagnie de ma fidèle épouse Rufilla et de mes enfants.

Bonne chance
à Rufilla, appelée aussi Longinia.

(trad. A. et E. Bernand)

17. Tabula Albani (II^e s. ap. J.-C.)¹⁸ 🏛️ p. 126

IG XIV 1293 ; Jacoby, *FGrHist* I², (1957) 261-263, n° 40 (A. Sadurska, *Tables iliaques*, 1964, pp. 83-94, n° 19 [partie e, l. 5 en partic.]).

Relief comportant une inscription métrique évoquant les épreuves du Dôdékathlos, avec mention de la Στυμφαλὶς λίμνη.

18. Rome, épigramme funéraire (II^e-III^e s. ap. J.-C.) 🏛️ p. 127

IG XIV 1787 (W. Peek, *Gr. Vers-Inscr.*, 1955, n° 731) ; A.-M. Vérilhac, *ΠΑΙΔΕΣ ΑΩΡΟΙ* (1978), n° 125 ; L. Moretti, *Inscr. Gr. Urbis Romae* III (1979), n° 1255.

Θ(εοῖς) Κ(αταχθονίοις)
Ἐνθάδε κείμε ἄναυδον, ἄπνουν, ξένον, ἐνθάδε κε[ῖμε],
παιδίον, ἐκπρολιπὼν γλυκερ[ὸν] φάος ἀελίοιο·
4 ζήσας μὲν λ[υκάβαν]τας ἐγὼ δέ[κα κ]αὶ δύο μῆ[νας],
[τοῖς δ' ἐπὶ ἐβ]δομάδας δισσὰς Μο[ιρῶν τέ]λος ἔσχον,
ἐκπρολιπὼ[ν δὲ π]άτραν Σινώπην τῷδε πρόκε[ιμ]αι
τύμβω· ἐπὶ στήλης κεχαραγμένον οὔνομα τοῦμόν
8 Κορνουτίων· κατάκειμε λιπὼν πένθος γονέο[ι]σι·
τάμα δὲ νηπιάρχου δάκρυα πλη[σ]· Ἀχεροντίδα λίμνην·
Διόδωρ[ος] τῷ ἰδίῳ [τέκνω].

¹⁸ La provenance est inconnue.

Aux dieux mânes

Ici je repose, sans voix, sans souffle, en étranger, ici je repose, jeune enfant, ayant quitté la douce lumière du soleil ; après avoir vécu dix ans et deux mois plus deux semaines, j'ai eu la fin voulue par les Moires ; ayant quitté Sinope, ma patrie, je gis dans cette tombe ; sur la stèle est gravé mon nom, Kornoution ; je suis couché là, ayant laissé de la douleur à mes parents ; et mes larmes de petit enfant ont rempli le marais de l'Achéron. Diodoros à son enfant (trad. A.-M. Vérilhac).

19. Qreye (Bostra, Syrie), inscription relative à des travaux hydrauliques (295-296 ap. J.-C.) p. 125-126

CIG (1853) n° 4643 (= vol. III, pars XXVI, sect. V) ; **W.H. Waddington, *IGLS* (1870) n° 1963.**

Cf. J.-P. Rey-Coquais, « L'eau dans la Syrie antique: inventaire épigraphique », in : G. Argoud et al. (eds.), *L'eau et les hommes en Méditerranée* (1992) 387 (*SEG* 42 [1992] 1330).

Ἀγαθῇ Τύχῃ. Ἐκτίσθη ἡ λίμνη ἔτους ρα' ἐ(κ) κοινῶν ἀναλωμάτων
τῆς κώμης, (δηναρίων) ιε' μυριάδων), ἐκ προνοίας Φλ(αβίου) Κορνη-
λιανοῦ π(ριμι)π(ιλαρίου).

À la Bonne Fortune. Le lac a été construit l'année 190¹⁹, sur les dépenses communes du village : 15 myriades de deniers²⁰, sur projet de Fl[avius] Cornelianus, p[rimi]p[ile].

20. Chersonèse, relief avec inscription en vers (III^e-IV^e ap. J.-C. ?) p. 127

M.A. Schangin, *Vestnik Drevnej Istorii* 3 (1938) 77-[] (**W. Peek, *Gr. Vers-Inschriften* [1955] n° 1672).**

οἷμοι ἐγὼ βιότοιο λαχὼν πικρὰ νήματα Μοιρῶν,
ὄν με καὶ οὐκ ἐθέλοντα μολεῖν ἠνάνκασεν ἄτη
λίμνης ἀμῆσαι μαρμαρέων ὑδάτων·
4 αὐτὸς δ' ἡμήθην ψυχῆς ὑπὸ κύματι Βάσσος
Πατερῶνος ἐτῶν ἐν τρισὶν ἐνδεκάσιν.

*Infortuné que je suis, moi qui, des Moires,
ai reçu en partage
les fils amers de la vie !*

¹⁹ L'ère provinciale de Bostra commence le 22 mars 106 (Sartre, 1985, 63-64).

²⁰ C'est-à-dire 150'000 deniers.

*Elle que le Destin m'a contraint,
 moi qui ne voulais pas partir,
 à moissonner sur les eaux marmoréennes du lac,
 Moi-même, Bassos, fils de Pateriôn,
 j'ai à mon tour été moissonné de mon âme sous la vague,
 à l'âge de trente trois ans.*

21. Madaba (Jordanie), mosaïque dite « carte de Madaba » (VI^e s. ap. J.-C.)

 p. 127

P.-L. Gatier, *Inscriptions de la Jordanie* 2 (1986), n° 153-12.

[Ἀλ]υκή ἢ καὶ Ἀσφαλτῖτις Λίμνη
 [ἢ καὶ Νεκ]ρὰ Θάλασσα.

*Le lac Salé ou Asphaltite,
 dit également Mer Morte.*

22. Dion (Macédoine), lettre du roi Antigone Gonatas à Agasiklès (vers 277-239 ap. J.-C.) p. 126

M.B. Hatzopoulos, *Bull. ép.* 2000, n° 453 (*Tekmeria* 5 [2000] 62-69 [avec trad. fr.] ; *SEG* XLVIII [1998], n° 783).

Βασιλεὺς Ἀντίγο|νος Ἀγασικλεῖ χαί|ρειν· κατώικικεν | Νουμήνιος παῖδας |
 αὐτοῦ ἀνάμεσον || Ἀσίκου καὶ τῆς Πυρρω|λίας λίμνης, προσα|γορεύσας τὸ
 χωρίον | Μυσίαν· ὅπως οὔν | εἰδότες ἕκαστοι || μὴ συναλλάσωσιν | τούτοις
 ἄνευ Νου|μηνίου, σύνταξον οὔν | ἀναγράψαι τὴν | παρ' ἡμῶν ἐπι[στο]||λὴν ἐν
 τῷ[ι ἱερῷ ?].

Le roi Antigone à Agasiklès salut. Nouménios a établi ses fils entre Asikos (?) et le lac Pyrrolia et a appelé ce domaine Mysia. Or donc, afin que chacun soit au courant et ne se livre pas à des transactions avec eux à l'insu de Nouménios, prends soin de faire graver notre lettre dans le [sanctuaire ?].

(trad. M.B. Hatzopoulos).

III. Le terme ὀχετός

23. Comptes de l'Erechtheion (409/8) p. 278

H.G. Lolling, *ArchDelt.* (1888) 89 II ; *IG* I³ 475, face A, col. I, fr. IX [= *IG* I² 373, fr. H]

Cf. W.B. Dinsmoor, « Attic Building Accounts II. The Erechtheum », *AJA* 17 (1913) 247-255 ; L.D. Caskey *et al.*, *The Erechtheum* (Cambridge 1927) 322-370 ; Chr. Feyel, *Artisans dans les sanctuaires grecs* (2006) 46-47 (ÉR 63).

[...] ἐ-

ς τὸς ὀχετὸς πρίσαντι χούλον : Παίδιο-
 65 [ι] ἐγ Κολλυ : οἰ(κῶντι) : Γ II. τέκτοσιν καθ' ἑμέραν
 ὀχετὸν ἐκποέσαντι καὶ ὑποθέντι, ἡε-
 μερῶν : Γ IIII : [...]

Pour avoir scié le bois pour les canalisations, à Rhaidios résidant dans le dème de Koll[ytos]²¹ : 1 drachme, 2 oboles ; aux charpentiers, par jour, l'un ayant exécuté la canalisation, l'autre ayant placé des appuis au-dessous : 9 drachmes (...).

24. Eleusis, comptes des épistates et des trésoriers de Déméter et Koré (329/8).

 p. 278

C. Tsountas, *ArchEph.* (1883) 109-134, 194, 253-254 ; *IG* II 5, 834 b, p. 198-204 (Michel, *Recueil* 581 [bloc B, col. II, ll. 92-94] ; *Syll.*² 587) ; *IG* II², 1672, col. I et II, fr. b ; K. Clinton, *Eleusis* (2005), n° 177.

Cf. P. Foucart, « Le culte de Pluton dans la religion éleusinienne », *BCH* 7 (1883) 387-404 ; *id.*, « Note sur les comptes d'Éleusis sous l'archontat de Képhisophon, *Ol.* 112, 4 (329/8) », *BCH* 8 (1884) 194-216 ; *id.*, *Mystères d'Eleusis* (1914) 404 ; F. Noack, *Eleusis* (1927) 208-217, 269 ; R. Meiggs, *Trees and Timber* (1982) 433-440 ; M.B. Cavanaugh, *Eleusis and Athens* (1996) 13-15.

Bloc II

[... ξ]ύλα τετράγωνα τῶν Μακεδονικῶν Δ Δ Δ Γ II • κορμὸς τούτων
 ἐπὶ τῇ σκηνῇ σὺν τοῖς διαπεπρισμένοις καὶ τῷ κειμέν[ωι]
 305 χαμαὶ Δ Δ, ἐπὶ τῇ κρήνῃ Γ I, εἰς τοὺς ἱμάντας II, εἰς Ἀμφιάραιον Γ IIII, εἰς τὸν
 πύργον [I, ε]ἰς τὸν πυλῶνα II, ἐπὶ τῷ νοτίῳ πυλῶνι I, εἰς τὰς θύρας τῆς
 ἱερείας καὶ τοῦ δαιδούχου III, εἰς τοὺς ὀχετοὺς τῶν πύ[ργων]
 καὶ τὰ ὑπερτόνια τοῖς ὀχετοῖς I καὶ κορμός, εἰς τὰς θύρας τὰς εἰς τὸ
 Ἐλευσίνιον τὸ ἐν ἄστει II •

²¹ Selon le *LGPNI* II (1994), le nom de Raïdios est attesté à Athènes par trois mentions, dont deux figurent dans les comptes. Concernant la formule ἐγ Κολλ[υτοῦ] οἰ[κῶν], qui marque non l'appartenance, mais le lieu de résidence d'un mètèque, voir désormais Feyel (2006) 341-348. La forme ἐγ pour ἐν est bien attestée dans les inscriptions attiques à partir du V^e s. (voir L. Threatte, *Grammar of Attic Inscriptions* I, 1980, 619-620) ; pour les abréviations de démotiques, voir Whitehead (1990).

Pièces de bois quadrangulaires [du type] des macédoniennes 47 [drachmes]²² ; parmi elles, le bois pour la scène comprenant les [pièces] sciées et [le bois] placé au sol : 20 [drachmes] ; [bois] pour la fontaine : 6 [drachmes] ; pour les lattes : 2 [drachmes] ; pour l'Amphiaraon : 9 [drachmes] ; pour la tour : 1 [drachme] ; pour la porte²³ : 2 [drachmes] ; pour la porte du Sud : 1 [drachme] ; pour les portes de la prêtresse et du dadouque : 3 [drachmes] ; pour les canalisations des tours et les éléments de couverture des **canalisations** et le bois pour les portes en direction de l'Eleusinion qui est en Ville : 2 [drachmes].

25. Cynourie (Tsiovoros, Thyréatide), protection d'un système d'adduction (V^e s. av. J.-C.)²⁴ p. 278-279

K. Rhomaios, Πρακτικά (1950) 236-241 (SEG XIII 266 ; XXX 379) ; C. Kritzas, BCH 109 (1985) 710-713 ; P.B. Phaklaris, Archaia Kynouria (1985) 100-101 (SEG XXXV 295 ; SEG XL 340 ; SEG XLII 287 et 289 ; R. Kørner, *Inscr. Gesetzetexte* (1993), n° 30.

Cf. K. Kalitsis, ArchEph (1965), Chron., 16-17 ; E. Meyer, Kl. Pauly 4 (1972) 528 ; L. Dubois, BullÉp. (1987) 261, 322 ; (1990) 418 ; P. Cartledge, Sparte and Laconia (1979) 188 ; W.K. Pritchett, Studies in Anc. Topogr. III (1980) 110-116 ; C. Clairmont, Patrios Nomos I (1983) 245, n° 84 ; W.K. Pritchett, Greek State at War IV (1985) 160-161, 5 [maintient l'interprétation du cénotaphe] ; P.B. Phaklaris, Horos 5 (1987) 101-119 ; W.K. Pritchett, Studies in Anc. Topogr. VI (1989) 79-83 ; L.H. Jeffery, Local Scripts of Archaic Greece (1990²) 171, n° 50 ; N. Robertson, Festivals and legends (1992) 184-187 ; J. Christien, « L'étranger à Lacédémone », in : R. Lonis (éd.), L'étranger dans le monde grec II (1992) 164-165 ; N. Papachatzis, Πανσσανίου II (1994) 301-302, n. 1 [cf. Paus. II 38, 5] ; G. Meyer, Lois et règlements (2002) 97-98, n° 26.

[Μεδ]εῖς | [ἀδι]κέιτο | [τὸ κ]ενε[ἀρ]ιον | [τὸν] ὀχε[τὸν] μὲ | [ἀδικε]ίτο]

Que nul n'endommage le kenearion²⁵ ; que nul n'endommage le **canal**.

26. Délos, compte des hiéropes (269 av. J.-C.) p. 279

IG XI 2, 203 A, l. 33.

Cf. M.-Chr. Hellmann, Recherches (1992 a) 103 ; Chr. Feyel, Artisans dans les sanctuaires grecs (2006) 302.

À propos des dépenses réalisées au mois de Lenaiôn :

33 μισθωτοῖς τοὺς ὀχ(ετ)οὺς ἀνακαθάρασι τοὺς ἐν τῷ ἱερῷ : 𐀓𐀓𐀓

Aux ouvriers qui ont nettoiyé les **canalisations** du sanctuaire : 3 drachmes.

²² Concernant la terminologie relative au bois et à son artisanat, voir Hellmann (1992), s.v. ξύλινος ; ξύλον.

²³ Le terme πυλῶν désigne « l'ensemble monumental qui entoure une πύλη », c'est-à-dire une porte monumentale ; voir à ce sujet Hellmann (1992 a) 350-354, s.v. πρόπυλον.

²⁴ La datation se fonde sur des critères paléographiques.

²⁵ Pour l'explication de ce terme, voir le commentaire p. 269, n. 942 en particulier.

27. Delphes, compte de Diôn relatif aux Pythia (247/6 ?) p. 280

Th. Homolle, *BCH* 23 (1899) 564-569 et 614 ; J. Pouilloux, « Travaux à l'occasion des Pythia », in : *Études delphiques* (*BCH*, Suppl. IV, 1977) 103-123 (= *CID II* [1989], n° 139 ; M.-Chr. Hellmann, *Choix* [1999], n° 20).

Cf. J. Jannoray, *FD II*, *Le gymnase* (1953) 22, 77, 88 (ll. 5-22) ; P. Aupert, *FD II*, *Stade* (1979) 153-155 (pour la date de l'archonte) ; J. Delorme, *Gymnasion* (1960) 76-81.

Parmi les travaux à accomplir au gymnase :

- 11 [...] τοῦ ὀχέτοῦ τοῦ παρ τὸ Δαμά-
τριον τὰ [ν ἐπισκευὰν Κρι]τό[λα]ος : [Δ Δ] Ἰ

Pour réparer la **canalisation** le long du Damatrion : Critolaos, 20 (ou 15 ou 11 ?)
st[atères], 1 dr[achme], 2 ob[oles] (...).

28. Épidaure, compte (IV^e/III^e s.) p. 280

IG IV² 110, face A ; A. Burford, « Notes on the Epidaurian Buildings Inscriptions », *ABSA* 61 (1966) 18 A.

Cf. Chr. Feyel, *Artisans dans les sanctuaires grecs* (2006) 161 [Épi 238].

- [...] Ζ[εν]ο[τέ]-
33 λει ἐργῶναι τῶν θυρωμάτων [τῶν ⁸ καὶ τῶν] κατὰ τὰν κρίναν καὶ
τὸν [ὀ]χ[ε]τὸν ἀγήρε[ι]-
ον, ἐλομένωι τὸ θύρωμα ἐ[κ]άτερον [δραχμᾶν τετόρων] τετόρων ὀβολῶν
ἡ[μιωβ]ε[λ]ίου, ἀπεδώκα-
35 μες τὸ λοιπὸν δραχμᾶς - Γ' : : Ι [...]

À Xenotélès, pour avoir pris en adjudication les portails²⁶ [des ... et de ceux qui se trouvent ?] près de la fontaine et de la **canalisation** qui rassemble [les eaux], ayant pris pour chaque porte : quatre drachmes, quatre oboles et demi, nous avons donc payé 39 dr., 1 ob. [...]

²⁶ Le terme θύρωμα désigne des portes de grandes dimensions et s'applique généralement à des édifices religieux (voir Hellmann [1992 a] 166-168, s.v.)

30. Oropos, devis pour la construction d'une canalisation (335-322 av. J.-C.)

✎ p. 281

B. Leonardos, *ArchEph.* 73 (1891) 34 (*IG* VII 4255 ; *Syll.*² 542 ; Michel, *Recueil* 586 ; *Syll.*³ 973 ; B. Petrakos, 'Ο Ὀρωπὸς [1968] 179-182, n° 40 ; *SEG* XXV 483) ; **B.Ch. Petrakos, Οι επιγραφές του Ὀρωπού** (1997) n° 292 (M.-Chr. Hellmann, *Choix* [1999] n° 16)

Cf. H. Lattermann, « zur Topographie des Amphiaraeions bei Oropos », *AM* 35 (1910) 81-102 ; G. Argoud, « Construction d'un "aqueduc grec" aux frontières de l'Attique (Oropos) », in : J.-P. Boucher (éd), *Journées d'études sur les aqueducs romains* (1983) 1-11 (avec trad.) ; *id.*, « Installations hydrauliques de l'Amphiaraion d'Oropos », in : *Actes du III^e Congrès International sur la Béotie Antique* (1985) 13-16 ; M.-Chr. Hellmann, *Recherches* (1992) 262, s.v. « μετέωρος » ; G. Argoud, « Inscriptions de Béotie relatives à l'eau », in : J.M. Fossey (ed.), *Bœotia Antiqua* III (1993) 41-44 ; G. Meyer, *Lois et règlements* (2002), appendice IX, p. 738-741.

Θ ε ο ί.
 Ἐν Ἀμφιαράου ἐκ τοῦ λουτρῶνος τοῦ {αν} ἀνδρείο-
 υ, ὅπως ἂν τὸ ὕδωρ μὴ κωλύηται ῥεῖν ὑπὸ τῆς χ-
 4 ἀράδρας, ὅ[τ]αν ῥεῖ, ἀλλ' εἰ χρήσιμος ὁ λουτρῶν, ὅ-
 ταν χειμάζει ὁ θεός, **ὀχετόμ** ποῆσαι **λίθινον κ-**
ρυπτόν, τὸ μὲν μῆκος ἀρξάμενον ἀπὸ τοῦ στρ-
 ῶματος τοῦ τῆς γεφύρας μέχρι τῆς καταβάσ-
 8 ε[ι]ω[ς] τῆς παρὰ τὸν γυναικεῖον λουτρῶνα, **τά-**
φρον ὀρύξαντα μῆκος μὲν τὸ γεγραμμένον, πλ-
 άτος δὲ ἀπὸ τοῦ ἀναλήμματος τοῦ τῆς χαρά-
 δρας τεττάρων ποδῶν, βάθος δὲ τρίπουν, κτλ.

D i e u x .

*Dans le sanctuaire d'Amphiaraos, pour que l'eau qui sort du bain des hommes puisse s'écouler sans en être empêchée par le torrent quand il est en crue, et pour que le bain soit utilisable en cas de mauvais temps, on fera une **canalisation en pierre, souterraine**, sur une distance qui s'étendra de la levée du pont jusqu'à la chute située le long du bain des femmes; on creusera un **fossé**, sur la longueur fixée, mesurant quatre pieds de large à partir du mur de soutènement qui borde le torrent, et trois pieds de profondeur (trad. M.-Chr. Hellmann).*

31. Oropos (335-322 av. J.-C.), travaux exécutés à l'Amphiaraiion p. 281

B. Leonardos, *ArchEph.* 43 (1923) 124 (G. Argoud, « Dignes du torrent de l'Amphiaraiion d'Oropos », in : H. Beister et J. Buckler [eds.], *Boiotika* [1989] 245-252 ; *SEG* XXXIX 442 ; G. Argoud, in : J.M. Fossey (ed.), *Bæotia Antiqua* III [1993] 44-46) ; **B.Ch. Petrakos**, *Οι επιγραφές του Ωρωπού* (1997) n° 293.

Cf. G. Meyer, *Lois et règlements* (2002) 742-743 [appendice IX].

Θεοί.

- Ἐν Ἀμφιεράου τὸν ἔγρουν τὸν ἐκ τ[- ----- τῆς χαρά]-
δρας τὸ ἔδαφος συστρώσει λί[θους -----]-
4 νον ἀπὸ τοῦ ὑπάρχοντος μέ[χρι τ -----]-
καινώϊ [λ]ουτρῶνι καὶ τ[ὸ] χωρί[ον - - συστρώσει μετὰ τὸ τὴν πρώτην δόσιν
λα]-
βεῖν λίθοις ἀμα[ξ]ιαίοις ἀν[ακ]αθ[ηρά]μενος -----]-
μὲν ἀπὸ τοῦ ὑπάρχοντος μέχρι [τ ----- μῆκος μὲν τὸ γεγραμμέ]-
8 νο[ν], πλάτος δὲ πεντέποδας, β[ά]θος δὲ ----- τὸ
κάλυμμα τοῦ ὀχετοῦ [.]ω[- ----- συστρώσει]
δ[ε] τὸ ἔδαφος εἰς μῆκος μὲν αὐτ[- -----]-
ὀ[ρθ]ὸν πρὸς τὸν διαβήτην, θήσει [δὲ τοὺς λίθους ----- κατὰ στοῖ]-
12 χον ἀρμόττοντας πρὸς τὸ ἀνάλη[μμα ----- τοὺς λίθους τιθεῖς πρὸς]
ἀλ[λή]λους ἀρ[μ]όττοντας, τοὺς [δὲ ἀρμούς - - συντιθεῖς συμβάλλοντας ὅλους]
[καὶ ἴ]σους, ἐπικόψ[ας] δὲ κατὰ κε[φαλήν -----]-
[. . .] ἀπ[ὸ] τ[οῦ] **ὀχετοῦ** [δ]ι[αλείπ]οντ[ας ἀπ' ἀλλήλων ----- τῆς χα]-
16 ράδ[ρ]ας [τ]ριημιπόδια, τι[θεί]ς [ὄλ]ου[ς -----]-
τον [μῆκ]ος μὲν τ[ε]τ[ρά]ποδας πλάτο[ς] δὲ ----- π]-
άχος δὲ ἐκ τοῦ ἐπὶ θάτερα κατὰ πάχ[ος -----]-
[. . . μῆ]κος καὶ πλάτος καὶ πάχο[ς -----]-
20 [- -----]νη [λ]ίθον σ[κλ]ηρὸν -----]-
[- -----]Σ . . . 7. . . . ΤΟΙΣ[- -----]-
[- -----]ΤΟΥΣ[- -----]-
[- -----]ΠΟΙ[- -----]-
24 [λ]ίθο[υς] ἀρξάμενο[ς ----- **κ**άλυμμα το[ῦ] ὀ-
[χετ]ο[ῦ] ἐπιβιβά[ζ]ων [ἐπ]ὶ [τ]ὸν τοῦ ἀναλή[μματος .5.] λίθον πόδα προσαρμότ-
[τ]ων πρὸς τὸ ἀνάλημμα τιθε[ῖ]ς φο[ρμ]ηδὸν καὶ προσαρμόσει πρὸς τὸ κάλυμμα
τὸ τ[ο]ῦ στρώμα[τος] τιθε[ῖ]ς ἴ[σ]ον τού[τ]ωι κ[ατὰ] κεφαλὴν τὸ ἔδαφος τὸ τῆς
χαρά-
28 [δ]ρας [τ]ῶι ὑπά[ρ]χον[τι -----], κτλ.

Le texte est trop mutilé pour permettre une traduction suivie cohérente²⁹. On voit cependant que le document détaille un certain nombre de travaux exécutés à l'Amphiaraiion. Argoud a montré qu'il s'agissait d'achever un programme déjà en partie réalisé (comme l'indique la formule ἀπὸ τοῦ ὑπάρχοντος μέχρι, ll. 4 et 7). On trouve la mention d'un écoulement (ἔγροος, l. 2), d'un sol (ἔδαφος, l. 3) et d'un bain (λουτρῶν, l. 5). Une autre série de travaux exige le transport de gros blocs (λίθοι ἀμαξιαῖοι, l. 6), destinés probablement à l'édification d'un mur de soutènement (le mot ἀνάλημμα apparaît à plusieurs reprises). Suivent des considérations sur les modalités d'exécution de divers ouvrages, et notamment une canalisation dont on précise qu'elle comporte un élément de couverture (τὸ κάλυμμα τοῦ ὀχετοῦ, l. 9 et 24-25).

32. Karthaia (Céos), décret relatif au service des eaux (III^e s. av. J.-C.)³⁰.

 p. 281

K.S. Pittakis, *Arch. Eph.* 12 (1856) 3006 et 15 (1859) 3523 [2 fr. séparés] ; D. Comparetti, « Varietà epigrafiche... », *Museo Italiano di Antichità Classica* I (1884-1885) 223-224, n° 2 [rapprochement des 2 fr.] (Michel [1900] n° 405) ; A. Wilhelm, *Archäol.-epigr. Mitt. aus Österr.* XX (1897) 67-69, n° VII [= *Kl. Schriften* II.III (2000) 225-227] ; id., *Nachrichten v. der königlich. Gesellschaft der Wissensch. zu Göttingen* (1898) 231 [= *Kl. Schriften* II/IV (2002) 243] (**IG XII 5, 569**).

Cf. E. Kingenber, « La legge platonica sulle fontane pubbliche », *Symposion 1974. Vorträge zur griechischen und hellenistischen Rechtsgeschichte* (1979) 294-295 ; G. Argoud, « Construction d'un aqueduc grec... », in : J.-P. Boucher, *Journées d'études sur les aqueducs romains* (1983) 7-8 ; K. Manthos, *Ἀρχαιολογία καὶ ἱστορία Κέας* (éd. par L. Mendoni, Athènes, 1991) 77 ; 145, n. 437-438 ; 65 et 137, n. 354 (pour le lieu de découverte) ; R. Martin, *L'urbanisme dans la Grèce antique* (1974²) 64 (trad. partielle) ; G. Meyer, *Lois et règlements* (2002) 146-150, n° 43 ; Chr. Chandezon, *Élevage* (2003) 190, n. 37 ; M.H. Hansen – T.H. Nielsen, *Inventory* (2004) 750.

[Ἄρ]ιστος (?)³¹ εἶπεν· ἔδοξεν τῇ βουλῇ καὶ τῷ [ι δῆμωι· τ]ὸν ἐπιμελητὴν
[ὄσ]τ[ις ἐπι]μελήσ[ε]ται τῆς κρήνης τῆς ἐπ[ὶ τὸ ἀνωτάτ (?)]ω³², ὅπως ἂν κ[.]α-
[. . . ὁ ὄχ]ετὸς³³ ὁ κρυπτός, ἐπιμελεῖ[σθαι καὶ τῆς κά]τω κρήνης, ὅπως

²⁹ Pour le commentaire, voir surtout Argoud (1989).

³⁰ Le document a été trouvé sur le territoire de Poiessa. La chronologie se fonde sur des critères paléographiques : outre la forme des lettres, l'écriture présente des indices favorables à une datation au cours de la haute époque hellénistique (iota adscrit, ἐς au lieu de εἰς, l. 5). Cette inscription a été examinée au cours d'un séminaire d'épigraphie tenu à Neuchâtel le 17 novembre 2005. Je remercie chaleureusement le professeur Knoepfler pour ses suggestions si profitables.

³¹ L'édition des *IG* donne le nom d'["H]γιστος, qui, d'après le *LGPN*, ne serait attesté que dans ce document, ce qui introduit un doute sérieux quant à la valeur de la restitution. La première lettre étant restituée, on peut très bien admettre que la seconde, qui paraît assurée aux yeux des éditeurs — mais on notera que le bord supérieur gauche de la pierre, avec le début des quatre premières lignes, est mutilé — a pu être confondue avec un pi ou un rho. Il faudrait bien sûr revoir le document pour en juger. Jusque là, je préfère opter pour le nom d'Aristos, plus commun et qui présente l'avantage d'être bien attesté (61 occurrences au total dans le *LGPN*, dont 44 dans l'aire insulaire).

³² La restitution s'explique par l'opposition avec le τῆς κάτω κρήνης qui suit. On pourrait s'étonner du recours au superlatif — qui suppose l'existence d'au moins trois fontaines — plutôt qu'à un simple comparatif. Mais peut-être s'agit-il d'une appellation conventionnelle. L'absence de iota adscrit atteste en tout cas qu'on a bien affaire à un adverbe et non à un substantif au datif. L'impossibilité d'établir une relation avec des vestiges archéologiques *in situ* ne permet pas de proposer une solution vraiment satisfaisante pour le moment.

- 4 [ἄ]ν μήτε [λό]ωνται μήτε πλύνωσιν ἐν [ταῖς κρήν]αις, ἀλλὰ καθαρὸν τὸ ὕδωρ εἴσεισιν ἐς τὸ ἱερὸν τῆς Δήμητρο[ς· ἐὰ]ν δέ τις ἢ λόηται ἢ πλύνει τι ἐν ταῖς κρήναις, κύριος ἔστω ὁ ἐπιμε[λ]ητῆς τὸν μὲν ἐλεύθερον ζημιῶν ἄχρι δέκα δραχμῶν, τοὺς δὲ π[αῖ]δας τοὺς ἐλευθέρους καὶ τοὺς
- 8 οἰκέτας πληγαῖς κολάζων· στή[σ]αι δὲ καὶ στήλην πρὸς ταῖς κρήναις ὅπου ἂν δοκεῖ τῇ βουλῇ ἐπικαίρον εἶναι· τὸ δὲ ἀνάλωμα δοῦναι τὸν ταμίαν.

*Aristos (?) a fait la proposition. Il a plu au Conseil et au peuple que l'épimélète qui s'occupera de la fontaine supérieure (?), en veillant à ce que le **canal enterré** soit [propre ?] ; qu'il s'occupe aussi de celle d'en bas, en veillant à ce qu'il n'y ait ni baignade ni lavage dans ces fontaines, mais que l'eau arrive pure dans le sanctuaire de Déméter. Si quelqu'un se baigne ou lave quoi que ce soit dans les fontaines, que l'épimélète soit maître d'infliger jusqu'à dix drachmes d'amende à un homme libre, et, à un enfant ingénu ou à un serviteur, de lui faire administrer des coups. Que l'on dresse une stèle devant les fontaines, là où il paraîtra opportun au Conseil. La dépense sera réglée par le trésorier.*

33. Pergame, loi dite « des astynomes » (début II^e s. ap. J.-C.) [extrait]

 p. 282 et 294

W. Kolbe, *AM* 27 (1902) 47-77 (H. Legras, *Table latine d'Héraclée*, 1907, 373-382) ; Dittenberger, *OGI* II 483 ; G. Klaffenbach, *Die Astynomeninschrift von Pergamon* 1953, fasc. 6 (**M.-Chr. Hellmann, Choix [1999] n° 2**).

Cf. Br. Keil, *AM* 29 (1904) 75-78 ; R. Martin, *Urbanisme dans la Grèce antique* (1974²) 57-67 ; *SEG* XIII (1956) 521 ; G. Garbrecht « Die Wasserversorgung des antiken Pergamon », *Gesch. der Wasserversorgung* II (1991) 19-21 ; B. Virgilio, *Attalidi di Pergamo* (1993) 111-114 ; G. Meyer, *Lois et règlements* (2002).

Col. II, l. 72-90

- 72 vac. Χοός vac. Ἐάν τινες ἐν ταῖς
ὁδοῖς χοῦν ὀρύσσωσιν ἢ λίθους ἢ πηλὸν ποι-
ῶσιν ἢ πλίνθους ἔλκωσιν ἢ μετεώρους
ὀχετοὺς ποιῶσιν, κωλυέτωσαν αὐτοὺς
- 76 οἱ ἀμφοδάρχαι. Ἐάν δὲ μὴ πείθωνται, ἐ{σ}-
παν[γ]ελλέτωσαν τοῖς ἀστυνόμοις. οὔτοι
δὲ ζημιούτωσαν τὸν ἀπειθοῦντα καθ' ἑ-

³³ L'éditeur de *IG* propose la restitution ὅπως ἂν κ[αθ]α[ρὸς] ὁ ὀχ[ε]τὸς. Mais comme me l'a fait remarquer D. Knoepfler, cette construction ne convient pas : la conjonction ὅπως ἂν exige, en effet, un verbe au subjonctif, en l'occurrence inexistant. Du point de vue du sens général, on peut, me semble-t-il, admettre avec vraisemblance l'idée d'un verbe exprimant le nettoyage (καθαίρω) ou le maintien en état du canal plutôt qu'une véritable construction (ἐργάζομαι par exemple).

- 80 καστον ἀτάκτημα δραχμαῖς πέντε καὶ
 ἀναγκαζέτωσαν τά τε ἄλλα ἀποκαθιστά-
 ναι εἰς τὰ ἐξ ἀρχῆς καὶ τοὺς ὀχετοὺς κρυ-
 πτοὺς ποιεῖν. Ἐὰν δὲ μηδ' οὕτω πειθαρχῶ-
 σιν οἱ ἰδιῶται, ἔκδοσιν ποιείσθωσαν ἐν ἡ-
 84 μέραις δέκα καὶ τὸ γενόμενον ἀνάλωμα
 πραξάτωσαν παρὰ τῶν ἀπειθούντων ἡμιό-
 λιον. Ὀμοίως δὲ καὶ τοὺς προϋπάρχοντας ὀχε-
 τοὺς ἐπαναγκαζέτωσαν κρυπτοὺς ποι-
 88 εῖν. Ἐὰν δέ τι τούτων μὴ ποιήσωσιν οἱ ἀ-
 στυνόμοι, αὐτοὶ ἔνοχοι ἔστωσαν ταῖς ἴσαις
 ζημίαις.

*Déblais : Si certains, en creusant dans les routes, amoncellent des déblais ou des pierres, s'ils font du mortier, moulent des briques ou font des **canalisations à l'air libre**, les amphodarques les en empêcheront. S'ils n'obéissent pas, ils en référeront aux astynomes. Ceux-ci infligeront au délinquant une amende de cinq drachmes pour chaque infraction, ils l'obligeront à rétablir l'état initial et à faire des **canalisations couvertes**. Si même ainsi les particuliers n'obéissent pas, ils mettront l'affaire en adjudication dans les dix jours et feront payer la dépense engagée aux délinquants, avec la moitié en sus. De même pour les canalisations déjà existantes, ils les contraindront à les couvrir. Si les astynomes n'appliquent pas une de ces prescriptions, ils s'exposeront aux mêmes amendes (trad. M.-Chr. Hellmann).*

Col. IV, l. 171-172

- 171 ἀναγκαζέτωσαν ἐκκαθαίρειν τοὺς ὑπονόμους.
vac. κρηνῶν vac. κτλ.

[...] ils contraindront à nettoyer les conduites.
 Fontaine : etc.

34 a-d. Dossier de l'aqueduc Acharnien 🏛️ p. 283-284

Princesses Sophia et Irene de Grèce – Theophano A. Arvanitopoulou, *Αρχαιολογικά Ποικίλα* (1960) 29-34 [*non vidi*] ; E. Vanderpool, « News Letter from Greece », *AJA* 65 (1961) 299 (*Bull. ép.*, 1962, 126 ; *SEG* 19 181) ; G. Klaffenbach, « Ὁρος ἐνναίας », *AM* 76 (1961) 121-126 (*Bull. ép.*, 1964, 160-161 ; *SEG* 21, 640-643) ; E. Vanderpool, « The Acharnian Aqueduct », *Χαριστήριον Κ. Ὁρλανδον I* (1965) 166-175 [avec *photogr.*] (*Bull. ép.*, 1966, 164 ; 1968, 236 ; 1974, 95).

Cf. D. Behrend, *Attische Pachturkunden* (1970) 74-75, n° 22 ; J. McK. Camp II, *Water-Supply of Anc. Athens* (1980) 26, 141-142 et 328-330 (T 70-73) ; *id.*, « Drought and famine in the 4th century Athens », in : *Studies in Ath. Architecture, Sculpture and Topography* (1982) 11 ; Chr. Théodoridis, « Die Ὁροι ἐνναίας der Inschriften *SEG* 19, 181-182 und Photius E 989 », *ZPE* 60 (1985) 51-52 ; L. Dubois, *Bull. ép.* (1987) 313 ; J. Travlos, *Bildlexikon Attika* (1988) 1-2, s.v. « Acharnai » ; Meyer, *Lois et règlements* (2002) 65-70, n°s 5-8.

34 a. Varipodi (Tatoi, Décélie), borne (milieu IV^e s.)

Princesses Sophia et Irene de Grèce – Theophano A. Arvanitopoulou, *Αρχαιολογικά Ποικίλα* (Athènes 1960) 29-33 ; E. Vanderpool, « News Letter from Greece », *AJA* 65 (1961) 299 (*SEG* XIX, 181) ; G. Klaffenbach, « Ὁρος ἐνναίας », *AM* 76 (1961) 121 (*SEG* 21, 640) ; E. Vanderpool, *Acharnian Aqueduct* (1965) 167.

- Ὁρος ἐνναίας πεπρα-
μένης καὶ ὀχετῶι δια-
γωγῆς παρὰ Κτήμονος
- 4 Συπαληττίου ἐκ τοῦ χω-
[ρ]ίου τούτου εἰς τὸν ἄπ-
[αν]τα χρόνον ἸΗΗ δραχμ -
[ῶν] τοῖς κοινωνοῖς τοῦ
- 8 [Ἀχα]ρνικοῦ ὀχετοῦ ὥς-
[τε ἐξ]εῖναι αὐτοῖς ἄγει-
[ν τὸν ὀ]χετὸν βάθος
[ὅσον ἂν] βούλωνται.

Borne de la conduite canalisée et de la source vendue par Ctémon de Sypaléttos sur son terrain, à perpétuité, 700 drachmes, aux associés de l'aqueduc acharnien, pour qu'ils puissent ménager la canalisation à la profondeur qu'ils désirent.

34 b. Varipodi (Tatoi, Décélie), borne (milieu IV^e s.).

Princesses Sophia et Irene de Grèce – Theophano A. Arvanitopoulou, *Αρχαιολογικά Ποικίλα* (Athènes 1960) 33-34 (*SEG* XIX, 182) ; G. Klaffenbach, « Ὁρος ἐνναίᾳς », *AM* 76 (1961) 122 (*SEG* 21, 641) ; E. Vanderpool, *Acharnian Aqueduct* (1965) 167.

Trouvée avec l'inscription précédente et restituée d'après elle ; le montant en drachmes a pu être différent.

- Ὁρος ἐνναίᾳς πε-
 πραμένης καὶ ὀχ-
 ετῶι διαγωγῆς πα-
 4 ρὰ Ἀνθεμίωνος Κ-
 ηττίου ἐκ τοῦ χωρ-
 ίου[υ τούτου εἰς τ]ὸν
 [ἅπαντα χρόνον]
 8 [ΜΗΗ δραχμῶν τοῖς]
 [κοινωνοῖς τοῦ Ἀχαρ]-
 [νικοῦ ὀχετοῦ ὥς]-
 12 [τε ἐξεῖναι αὐτοῖς]
 [ἄγειν τὸν ὀχετὸν]
 [βάθος ὅσον ἂν βούλ]-
 [ωνται].

*Borne de la conduite **canalisée** et de la source vendue par à Anthémion de Kéttos sur son terrain, [à perpétuité, 700 drachmes, aux associés de l'aqueduc acharnien, pour qu'ils puissent ménager la canalisation à la profondeur qu'ils désirent].*

34 c . Environs de Menidi (anc. Acharnes), borne (milieu IV^e s.)

A. Conze, *Philologus* XII (1857) 568-569, n° XIV (*IG* II, 1060 ; *Syll.*³ 967) ; *IG* II² 2491 ; G. Klaffenbach, « Ὁρος ἐνναίᾳς », *AM* 76 (1961) 123 (*SEG* 21, 642) ; E. Vanderpool, *Acharnian Aqueduct* (1965) 168.

- ¹⁰ ΟΙ . . .
 ⁹ ΝΟΙΟ . .
 ⁸ . . . νου καὶ [.]
 4 ⁸ . . . ἐνου οἱ μ-
 [ετὰ . .]οκλείους Ἀχ-
 [αρνε]ίως ἐφ' ὧιτε τῇ-
 [ν ἐ]νναίαν τὴν ἐκ τ-
 8 [ο]ῦ χωρίου ἅπαντος

- ἐαυτῶν εἶναι καὶ ἐ-
 ξεῖναι αὐτοῖς ἄγε-
 ἰν ὑπονόμους διὰ τ-
 12 οὔ χωρίου ὁποῖαι ἄ-
 ν βούλωνται καὶ ὅπ-
 ὅσους ἂν βούλωντα<ι>
 καὶ βάθος τῶν ὑπον-
 16 ὁμῶν ὁπόσον ἂν βού-
 λωνται.

[...] ceux qui sont avec [Di]oklès du dème d'Acharnes, que l'ennaia leur appartienne sur l'ensemble du terrain ; et qu'il leur soit permis de pratiquer des **galeries souterraines** à travers ce terrain de la manière qu'ils voudront, au nombre qu'ils voudront et à la profondeur qu'ils voudront.

34 d. Environs de Menidi (anc. Acharnes), borne (début III^e s. ?)

A. Milchhoeffer, « Antikenbericht aus Attika. E. Die Ebene von Athen », *AM* 13 (1888) 339, n° 514 (*IG* II, 5, Suppl., p. 243, 1060b ; *IG* II², 2502) ; G. Klaffenbach, « Ὀρος ἐνναίας », *AM* 76 (1961) 124 (*SEG* 21, 643) ; E. Vanderpool, *Acharnian Aqueduct* (1965) 168.

Découverte au lieu-dit Dervish Agu (act. Kokkinos Mylos), sur la rive droite du Céphise. Le site a livré des éléments de canalisations en terre cuite (*AD* 24, 1969, p. 92, fig. 3). La pierre est perdue, mais il subsiste un estampage.

-]
 NAI ..⁷ .. T -----]
 N Συπαλή[ττι]ος -----]
 4 ήλίου ἀνιόν<τ>ο[ς ----- δ-]
 ραχμῶν, ὥστ' εἶ[ναι τῇν ἐνναίαν τοῦ χωρίου τῶν κοι-]
^{vac.} νωνων τοῦ Ἀχ[αρνικοῦ ὀχετοῦ καὶ ἐξεῖναι αὐτοῖς]]
 τὸν ὀχετὸν ἄ[γειν διὰ τοῦ χωρίου βάθος ὅσον ἂν βο-]
 8 ὑλωνται, ἐὰ[ν δὲ -----]
 ξηράνωσι -----]
 Σ τὸ φρέαρ [----- χω-]
 [ρ]ίου τοῦ -----]
 12 . Σ ὑγρῶν -----]
 . ΤΙΩΝΑ -----]
 .. ΣΕΓ -----]

[...] de Sympaléttos [... du côté] du lever du soleil [...] de [...] drachmes de sorte que l'ennaia du terrain appartienne aux associés de l'**aqueduc acharnien** et qu'il leur soit permis de faire passer la **canalisation** à travers le terrain à la profondeur qu'ils veulent, si [...] assèchent [...] le puits [...] du terrain [...] des [...] humides [...]

35. Mégalopolis d'Arcadie, consécration au théâtre d'un siège et d'une canalisation par un agonothète (IV^e s. av. J.-C) p. 285 et 293

ArchDelt. (1890) 79 sqq. [non vidi] ; IG V 2, 450 a.

Cf. Argoud, « Construction d'un "aqueduc grec" aux frontières de l'Attique (Oropos) », in : J.-P. Boucher, *Journées d'études sur les aqueducs romains* (1983) 7.

Ἀντίοχος ἀγωνοθετήσας ἀνέθηκε τὸς θρόνος πάντας
καὶ τὸν ὀχετόν.

Antiochos ayant exercé la charge d'agonothète, a consacré la totalité des sièges et la canalisation.

36. Athènes, contrat de bail d'un jardin du Héros Médecin (333/2) p. 285

P.G. Vallindas – N.I. Pantazopoulos, *Πραγματεῖαι τῆς Ἀκαδημίας Ἀθηνῶν* 13, fasc. 2 (1948) 5-23 (*Bull. ép.* LXIII, 1950, 72a ; H.W. Pleket, *Epigraphica* I [Leyde 1964], n° 43 ; *SEG* 24, 1969, 203) ; **Nouveau choix** (1971) 149-152, n° 27 ; C.J. Schwenk, *Athens in the Age of Alexander* (1985) 173-176.

Cf. A.A. Papagianopoulos-Palaios, *Polemon* 3 (1947-1948) 128 (identification du héros médecin) ; J. Travlos, *Bildlexicon Athen* (1971) 573 ; D. Behrend, *Att. Pachturkunden* (1970) 38 ; G. Argoud, « Eau et agriculture en Grèce », in : P. Louis *et al.* (eds), *L'homme et l'eau en Méditerranée* IV (1987) 39-40 ; G. Meyer, *Lois et règlements* (2002) 80-84, n° 14 ; I. Pernin, *Baux* (2004) I, 28-29 ; II, 4.

[...] ἐνοι[κ]οδομεῖ-
12 σθαι δὲ Θρασ[ύ]βουλον
ἐάν τι βούληται τοῖς
αὐτοῦ τέλ[ε]σιν ἐν τῷ
χωρίῳ τῷ ἔξω τοῦ ὀχ-
16 ετοῦ· [...]

S'il le souhaite, Thrasyboulos fera bâtir des constructions, à ses frais, sur le terrain [situé] au-delà de la canalisation.

[...] en descendant le long de la limite vers le fleuve [...] et le long du fleuve en descendant jusque vers le ru qui limite le 2^e lot et en remontant le cours du ru en direction de la route qui mène à la source Ipyrrha, les oliviers marqués qui se trouvent là font partie de ce lot.

On ne cultivera pas [la partie de terrain ?] située au dessous de l'**aqueduc** jusqu'à la fontaine Ipyrrha, (le locataire) et on laissera libre un espace (mesurant) partout 70 pieds, on pourra récolter les fruits des arbres.

39. Andanie (Messénie), règlement des mystères (92/1 av. J.-C) 🏛️ p. 285

S. Koumanoudis, *Philopatris* (1858 et 1859)³⁶ ; P. Foucart, in : Le Bas, *Voyage archéologique II* (1876) n° 326 a (Syll., 388 ; R. Meister, *SGDI*, 4689 ; Ch. Michel, *Recueil*, 694 ; Syll.³ 653 [= Syll.² 653] ; J. von Prott – L. Ziehen, *Leges Graec. sacrae II*, 58 ; E. Schwyzer, *DGE*, 74) ; *IG V 1*, 1390 (F. Sokolowski, *Lois sacrées* [1969] n° 65 ; M.L. Zunino, *Hiera messeniaca*, 304-334) ; **N. Deshours, *Mystères d'Andania* (Bordeaux 2006) 27-46.**

Cf. Martin, *Urbanisme dans la Grèce antique* (1956) 64 ; Meyer, *Lois et règlements* (2002) n° 30, p. 106-113.

vac. ὕδατος · ἐχέτω δὲ ἐπιμέλειαν ὁ ἀγορανόμος καὶ περὶ τοῦ ὕδατος, ὅπως
κατὰ τὸν τᾶς παναγύριος χρόνον μηθεὶς κακοποιεῖ μήτε
104 [τὸ β]ήλημα μήτε τοὺς **ὀχετούς** μήτε ἄν τι ἄλλο κατασκευασθεῖ ἐν τῷ ἱερῷ
χάριν τοῦ ὕδατος, καὶ ὅπως, καθὼς ἂν μερισθεῖ, ῥεῖ τὸ ὕδωρ καὶ μ[η]-
[θ]ε[ῖς] ἀ]ποκωλύει τοὺς χρωμένους· ἂν δέ τινα λαμβάνει ποιοῦντα τι τῶν
κεκωλυμένων, τὸν μὲν δοῦλον μαστιγούτω, τὸν δὲ ἐλεύθερον
[ζαμιούτω] εἴκοσι δραχμαῖς, καὶ τὸ κρίμα ἔστω ἐπὶ τῶν ἱερῶν.

De l'eau. Que l'agoranome prenne soin de l'approvisionnement en eau et (veille à ce que) pendant la durée de la panégyrie, personne n'abîme le réservoir ni les **canalisations** ni aucun des autres aménagements pour l'approvisionnement en eau dans le sanctuaire et à ce que l'eau coule en quantité suffisante pour être distribuée et que nul n'empêche quiconque de s'en servir. Si cependant on surprend (quelqu'un) faisant l'une des choses interdites, si c'est un esclave, qu'il soit fouetté, si c'est un homme libre, qu'il soit condamné à vingt drachmes (d'amende) et que le jugement soit du ressort des hiéroï. (trad. d'ap. N. Deshours)

³⁶ Pour les détails de la publication de l'*editio princeps*, voir la récente mise au point de N. Deshours (2006) 19.

**40. Éphèse, édit du proconsul A. Vicirius Martialis pour la protection de l'aqueduc
(113/4 ap. J.-C. ?) p. 285-287**

H. Engelmann – D. Knibbe, « Aus ephesischen Skizzenbüchern », *JÖAI* 52 (1978-1980) 22-23, n° 9 ;
R. Meriç et R. Merkelbach, *Inscr. von Ephesos VII, 1 (IK 17, 1, 1981) 161-164, n° 3217 a et b.*

Cf. R. Merkelbach, « Der procos. A. Vicirius Martialis », *ZPE* 24 (1977) 150 ; H. Thür (ed.),
“... und verschönerte die Stadt...“ : ein ephesischer Priester des Kaiserkultes in seinem Umfeld
(1997) 135-136.

(a)

- Αὔλος Οὐκίρι[ιος Μαρτιάλιος]
ἀνθύπατος λέγε[ι·
Αἰχμοκλέους καὶ Ἀντ[ωνίου ? — — ἐπι]-
4 μελετῶν ὕδατος τῇ[ς λαμπροτάτης Ἐφε]-
σίων πόλεως εἰσηγμ[ένου ὑπὸ Κλαυδίου]
Ἀριστίωνος ἀνδρὸς ἃ [— — — — ἐντυχόν]-
των μοι καὶ μεμψαμέ[νων τοὺς κτήτορας]
8 [τῶ]ν ἀγρῶν ὥς ἐπὶ τὸν [ὄχετὸν ἀροτριῶν]-
[τας,] δέον ἀπὸ μέτρου [ἀκαινιαίου παρ' ἐκάτε]-
[ρα τὰ] μέρη ἀροτριᾶ[ν, ἔτι τε τοὺς ἔχοντας]
[ἐν τῇ] πόλει τὰς οἰκίας ἀδικεῖν τὸ ὕδωρ]
12 [ἀνοί]γματα ποιο[ῦντας καὶ εἰς ἀπρε]-
[πεῖς αὐτῷ ὑπηρε]σίας καταχρωμένους]

(b)

- [μεμψ]αμέ[νων]
τοὺς κτήτορας τῶν ἀγρῶν [ὧ]ς ἐπὶ τὸν ὄχε[τὸν]
[ἀρο]τριῶντας, δέον ἀπὸ μέτρου ἀκαινιαίου παρ' ἐ-
4 [κάτε]ρα τὰ μέρη ἀροτριᾶν· ἔτι τε τοὺς ἔχοντας ἐν [τῇ]
πόλει τὰς οἰκίας ἀδικεῖν τὸ ὕδωρ ἀνοίγματα
ποιοῦ[ντα]ς καὶ εἰς ἀπρεπεῖς αὐτῷ ὑπηρεσίας κα[τα-]
[χρ]ωμένους ὥς τῇ ἀμαρτίᾳ αὐτῶν πολλὰ ἄτοπα γε-
8 [ν]έσθαι κελεύω τοὺς μὲν ἐπὶ τῶν ἀγρῶν παρ' ἐκάτε-
[ρα] μέρη ἀπὸ ἀκαίνης ἀροτριᾶν τοῦ ὄχετοῦ, τοὺς δὲ ἐπὶ τῇ[ς]
πόλεως μὴ ἔχειν ὅλως δι' οἰκίας ἢ ἄλλου τινὸς ἀνοι-
γμα, γεινῶσκοντας ὅτι ἐὰν παρὰ τοῦτό τις ποιή-
12 ση, ζημιώσω αὐτὸν προστείμῃ εἰς τὴν πόλιν
δηναρίοις μυρίοις δισχιλίοις πεντακοσίοις, καὶ
εἰς τὸν τοῦ ὀσιωτάτου Αὐτοκράτορος Καίσαρος Νέ-
ρουα Τραιανοῦ Σεβαστοῦ Γερμανικοῦ Δακικοῦ
16 φίσκον τῷ αὐτῷ κεφαλαίῳ

πρόθες

- Σέξτος Σούβριος Δέξτερ Κόρ-
νήλιος Πρίσκος ἀνθύπατος λέγει·
- 20 ἐνέτυχόν μοι Ῥουτείλιος Βᾶσος καὶ Ἰούλιος
Μάξιμος ἐπιμεληταὶ ὑδάτων τῶν εἰσηγγμέ-
νων τῇ λαμπροτάτῃ πόλιν ὑπὸ Κλαυδίου Ἀριστίωνος
ἀνδρὸς διασημοτάτου λέγοντες τοὺς γειννιῶν-
24 τας τῷ ἀγωγῷ καὶ τὴν περίξ κεκτημένους χώ-
ραν μὴ τετηρηκέναι τὸ συνεχωρημένον [τοῖς]
τοῖς ὕδασιν εἰς κασκευὴν καὶ ἀσφάλειαν
τοῦ ἀγωγοῦ διάστημα, ἀλλὰ ἀκαίνης ἐκατέρω-
28 θεν ὥρισμένης, ἣν ἔδει μήτε φυτοῖς μήτε ἀρό-
τροις ἀνοίγεσθαι, κατὰ μικρὸν προβαίνοντας αὐτὸν
ἤδη τὸν ὀχετὸν παραξύνειν καὶ ταῖς τε ρείζαις
τῶν φυτῶν καὶ τοῖς ἀρότροις ἀνοίγειν αὐτοῦ
32 μέρη πολλὰ· καὶ περὶ τούτου διά<τα>γμα ἀνέγνωσαν
γεγραμμένον [1] Οὐικιρίου Μαρτιαλίου, ἐν ᾧ τό τε
τῆς χώρας ὥρκει μέτρον, οὗ τοὺς γειννιῶντας
ἐκέλευσεν ἀπέχεσθαι πλέω μὲν ἀκαίνης
36 <ὀπ>ωρικοῖς τοῖς φυτεύουσιν, ἄκαιναν δὲ τοῖς εἰς {σ}πό-
ρον γεωργοῦσιν, καὶ πρόστειμον ὥρισεν κατὰ
τῶν ἀπειθούντων· ἐγὼ δέ, εἰ καὶ μὴ τοῦτο ἐφθά-
κει γεγραμμένον ὑπὸ ἀνδρὸς λαμπροτάτου, δικά[ι]-
40 ον ἂν ἡγησάμην τοὺς βλάπτοντας τὴν κοινὴν
καὶ μεγίστην ὑδάτων εὐχρηστίαν προστείμω
εἶ[ναι] ὑπευθύνους· καὶ νῦν οὐ μόνον τηρῶ τὸ διά-
ταγμα Οὐικιρίου Μαρτιαλίου, ἀλλὰ καὶ κελεύω
44 τοῖς κρατίστοις ἐπιμεληταῖς οὕτως ἐπε-
ξῖναι³⁷ τὰ γεγραμμένα ἐν αὐτῷ ὥς τῆς [ἀ]μελί-
ας καὶ πρὸς αὐτοὺς ἀνηκούσης
propon[e i]ussi

(a)

Aulus Vicirius Martialis, proconsul, dit : puisque Aichmoklès et Antonius, épimélètes de l'eau de la très brillante ville d'Éphèse — eau amenée [en ville] par Claudius Aristion, un homme [irréprochable ?] — m'ont rencontré et se sont plaints des propriétaires des champs, car ils labouraient jusqu'au canal alors qu'il fallait labourer des deux côtés en respectant la mesure « akénienne »³⁸, et aussi parce qu'ils privaient d'eau ceux qui

³⁷ = ἐπεξιέναι.

³⁸ À l'origine, l'*akaina* était le bâton ou l'aiguillon dont on se servait pour conduire les bestiaux ; puis, elle en vint à désigner également une mesure de longueur valant dix pieds grecs (= 3 m env.) : voir *Neue Pauly* 1 (1996)

avaient des maisons en ville en pratiquant des ouvertures et en l'utilisant à des fins non appropriées, si bien que par leur faute se produisent toutes sortes de choses non conformes, etc. [la suite n'a pas été copiée].

(b)

[...] se sont plaints des propriétaires des champs, car ils labouraient jusqu'au canal alors qu'il fallait labourer des deux côtés en respectant la mesure « akénienne », et aussi parce qu'ils privaient d'eau ceux qui avaient des maisons en ville en pratiquant des ouvertures et en l'utilisant à des fins non appropriées, si bien que par leur faute se produisent toutes sortes de choses non conformes, j'ordonne donc que ceux des champs labourent des deux côtés du canal selon la (distance) « akénienne », et que ceux de la ville ne pratiquent pas d'ouverture à travers une maison ou tout autre chose, en comprenant que si quelqu'un agit contre ceci, je le punirai d'une amende de 12'500 deniers pour la ville et du même montant pour la caisse du très saint Empereur César Nerva Trajan Auguste Germanique Dacique. À publier.

Sextus Subrius Dexter Cornelius Priscus, proconsul, dit : Rutilius Bassus et Julius Maximus, épimélètes des eaux amenées dans l'illustre cité par Claudius Aristion, homme distingué, m'ont rencontré, en disant que ceux qui sont voisins de l'aqueduc et qui possèdent la terre alentour n'avaient pas respecté la distance convenue concernant les eaux, pour la construction et de la sécurité de l'aqueduc ; mais, alors que la (mesure) « akénienne » a été définie des deux côtés, qu'il ne fallait ouvrir ni par des plantes ni par la charrue, en avançant peu à peu, ils grignotent la canalisation et, par les racines des plantes et par les charrues, ils l'ouvrent en de nombreuses endroits. Et ils ont lu un édit de Vicirius Martialis écrit à ce sujet, dans lequel il avait défini la mesure de l'espace par lequel il demandait aux voisins de respecter la pleine distance « akénienne » à ceux qui plantent en automne, et la distance « akénienne » à ceux qui travaillent la terre pour les semailles, et où il avait fixé l'amende pour ceux qui n'obéissent pas. Et moi, même si ce texte écrit par un clarissime ne m'avait pas devancé, j'aurais considéré comme juste que ceux qui nuisent au bon et très important usage commun des eaux soient soumis à cette amende. Et maintenant, je ne respecte pas seulement l'édit de Vicirius Martialis, mais j'ordonne aussi aux excellents épimélètes de suivre ce qui est écrit dans cet édit, comme si sa négligence allait se retourner contre eux. À afficher.

41. Éphèse, dédicace du Nymphée de Trajan (entre 102 et 114 ap. J.-C.)

 p. 287-288

Ch. Börker et R. Merkelbach, *Inscr. von Ephesos II* (1979) 147-149, n° 424.

Cf. J. et L. Robert, *Bull. ép.* (1961) 539 ; H. Thür (ed.), "... und verschönerte die Stadt..." : ein ephesischer Priester des Kaiserkultes in seinem Umfeld (1997) 135.

- 1 [Α]ρτέμιδι Ἐφ[ε]σίᾳ κα[ὶ] Αὐ[τοκράτορι] Νέρουα Τρα[ιανῶι Κα]ίσα[ρι]
Σεβαστῶι Γερμ[ανικῶ] Δακικῶι καὶ τῇ πατρίδι Κλαύδιος Ἀριστίων τρὶς
ἰσάρχης καὶ νεωκό[ρος]
- 2 [με]τὰ Ἰουλίας Λυδίας Λα[τερανῆς — — ...ίλ]λη[ς] τῇ[ς] γυναικός,] θυγα[τρὸς]
Ἀσίας, ἀρχιε[ρείας καὶ πρυτάν]εως [— — —] ὕδωρ [εἰσ]αγαγὼν δι' οὗ
κατεσκεύασεν ὁ[χ]ετοῦ διακοσίων καὶ δέκα σταδίων καὶ τὸ ὑδρεκδοχῆον
σὺν παντὶ τῷ κόσμῳ ἀνέθηκεν ἐκ τῶν ιδί[ων].]

*À Artémis Éphésienne et à l'Empereur Nerva Trajan César Auguste Germanique
Dacique et à sa Patrie, Claudius Aristion, trois fois Asiarque et néocore, avec Julia
Ludia Laterané [... -il]lé, sa femme, et Asia, sa fille, grande prêtresse et prytane [...], a
amené l'eau par le canal de deux cent dix stades qu'il a construit et il a consacré le
réservoir avec tout le décor à ses frais.*

42. Loryma/Lindos (Rhodes), épigramme (II^e s. ap. J.-C. ?) p. 284

H. von Gaertringen, « Moderne und antike Ortsnamen auf Rhodos », *AM* XVII (1892) 307-318 (en
partic. 309-314) ; *IG XII² 928, col. III.*

L'inscription ornait le linteau d'une porte, qui, à l'origine, comportait, semble-t-il, trois épigrammes.

- Ἡελίου φαέθοντος ἐπώνυμος ἐνθάδ' ἐτύχθην
χώρῳ ἐ[ν (?)] ἡγαθέῳ Λωρυμίων γυάλων·
Νυμφάων κρουνοῖσι δ' ἀγάλλομαι, ὅττι γελῶσ[αι]
- 4 [ἀ]ενάοις ὁ[χ]ετοῖς [γῆν (?)] ἐπέβλυσαν ὅλαι.
Εἰμὶ δ' ἐγὼ πινυ[τὸς ...]

*J'ai été façonné ici comme éponyme d'Hélios Phaéton,
dans le lieu très sacré des vallons de Lorymos,
Et je prends plaisir aux sources des Nymphes, car riant,
elles ont jailli entières sur la terre par des canaux intarissables.
Moi je suis intelligent ...*

IV. Le terme διῶρυξ

43. Héraclée (Policoro), bail des terrains de Dionysos (2^e moitié IV^e – 1^{ère} moitié III^e s. av. J.-C.) p. 288-289

La bibliographie relative aux Tables d'Héraclée est considérable. Seules les éditions les plus importantes et quelque travaux significatifs ont été retenus ici. Pour des références complètes, on se reportera par exemple aux récents travaux de G. Meyer, *Lois et règlements* (2002) et de I. Pernin, *Baux* (2004).

M. Mattaire, *Antiquae inscriptiones* (1736) ; A.S. Mazocchi, *Commentaria in Tabulas heracleenses* (1754) ; J. Franz, *CIG* III (1853), n^{os} 5774 et 5775 ; G. Kaibel, *IG* XIV, 1890, 645 (*IIG* I, 1894, n^o 12 ; R. Meister, *SGDI* 3, 2, 1899, n^o 4629 ; E. Schwitzer, *DGE*, 1923, n^{os} 62-63 ; V. Arangio-Ruiz – A. Olivieri, *Inscr. gr. Siciliae* (1925), n^o 1 ; E. Fränkel, *Inscr. Gr.* (1930), n^o 23 ; C.D. Buck, *Greek Dialects* (1965 [1910]) 273-281, n^o 79 [table I] ; F. Sartori, « Eraclea di Lucania : profilo Storico », in : B. Neutsch (éd.), *Archäologische Forschungen in Lukanien* 2 (1967) 16-95 ; A. Uguzzoni, F. Ghinatti, *Le tavole greche di Heraclea* (Roma 1968) (*Bull. Ép.* 1969, 633) ; **I. Pernin, *Baux ruraux* (2004), vol. II, 458-479, et vol. III, 127-134.**

Cf. notamment E. Schwyzler, « Zu griechischen Inschriften [8. Zu den Tafeln von Herakleia (*IG* XIV 645)] », *Rh. Mus.* 77 (1928) 225-237 ; G. Devoto, *Atti Tarento* I (1962) 119-135 ; M. Guarducci, *Epigr. Greca* II (1969) 277-284 ; Cl. Nicolet, *Censeurs et publicains* (Paris 2000) 199, n. 8 et 202-208 ; G. Meyer, *Lois et règlements* (2002) n^o 75, p. 237-239 ; Chr. Chandezon, *Élevage en Grèce* (2003) 259-268.

Table I

[...] Ἑστάσαμεν δὲ καὶ ὅπως ἐπὶ μὲν τᾷς
 πλευριάδος ἄνω ἓνα μὲν ἐπὶ τῷ ἀντόμῳ τῷ παρ Πανδοσίαν
 τῷ παρ τὰ Ἡρώδεια τῷ ὀρίζοντος τάν τε ἰαράν γᾶν καὶ τὴν φιδίαν,
 56 ἀνχωριζάντες ἀπὸ τῶν ἀποροῶν ἐς τὴν φιδίαν γᾶν, ὥς μὴ καταλυ-
 μακωθῆς ἀδηλωθεῖη καθὼς τοῖ ἔμπροσθα ὅροι, ἄλλον δὲ ἐπὶ τῷ ἀν-
 τόμῳ τῷ παρ τὰ Φιντία ἄγοντος ἐστάσαμεν παρ τὴν βυβλίαν καὶ
 τὴν **διῶρυγα**, ἀνχωριζάντες ὡσαύτως ἐς τὴν φιδίαν γᾶν [ταν]· ἄλ-
 60 λως δὲ ἀντόρως τούτοις ἐστάσαμεν ἐπὶ τᾷς ἀμαξιτῷ τᾷς διὰ τῷ χα-
 ράδεος ἀγώσας τᾷς παρ τὸν δρυμόν, τὰς μὲν στάλας ἐς τὴν ἰαράν
 γᾶν, τὼς δὲ ἀντόρως ἐς τὴν φιδίαν γᾶν, καταλιπόντες φικατίπεδον
 ἄντομον· [...]

91 [...] ἐπὶ δὲ τῷ
 παρ τὰ Φιντία Ἡεπτὰ σὺν τῷ παρ τὴν βυβλίαν μασχάλαν καὶ παρ τὴν δι-
ῶρυγα.

130 [...] τὰς δὲ **τράφως** τὰς διὰ τῶν χώρων ρεώσας καὶ
 τῶς ῥόως οὐ κατασκαφόντι οὐδὲ διασκαφόντι τῶι ὕδατι οὐδὲ ἐφερξόντι τὸ
 ὕδωρ οὐδ' ἀφερξόν-
 τι, ἀνκοθαρίοντι δὲ ὁσάκις κα δεώνται τὰ παρ τὰ αὐτῶν χωρία ῥέοντα οὐδὲ
 τὰς ὁδῶς τὰς ἀπο-
 δεδειγμένας ἀρασόντι οὐδὲ συνερξόντι οὐδὲ κωλυσόντι πορεύεσθαι. [...]

53-63 *Nous avons également placé les bornes suivantes : sur la bordure supérieure [du territoire], une [borne] sur le chemin³⁹ qui longe Pandosia⁴⁰ et les terrains d'Hérôidas, qui sépare la terre sacrée et la terre privée ; nous l'avons placée en retrait des sources, sur le terrain privé, afin qu'elle ne disparaisse pas ensevelie comme les bornes précédentes. [Nous avons placé] une autre [borne] sur le chemin qui longe les terrains de Phintias, près du [Val aux] papyrus⁴¹ et du **fossé** ; de la même manière, nous l'avons reculée sur le terrain privé. En outre, nous avons placé des contre-bornes, vis-à-vis des précédentes, sur la route carrossable conduisant à travers le ravin, le long de la chênaie ; les stèles sur le territoire sacré, les contre-bornes sur le territoire privé, en ménageant entre les deux un chemin de vingt pieds.*

91-92 *[Nombre des bornes que nous avons placées] : (...) sur le chemin de Phintias : sept, en comptant la borne située près du Val aux papyrus⁴² et du **fossé**.*

[suivent les disposition du contrat de bail]

130-135 *Quant aux **fossés** qui traversent les terrains et aux écoulements, ils [sc. les preneurs] ne devront ni les approfondir, ni les élargir, ni pratiquer de barrages, soit pour accumuler les eaux, soit pour les dériver ; ils cureront aussi souvent que nécessaire ceux qui coulent le long de leurs terrains respectifs et ils ne devront ni labourer ni barrer les chemins existant ni empêcher le passage (...).*

³⁹ À propos du terme ἄντομος et de son interprétation, voir Chandezon (2003) 264 et nn. 35-36.

⁴⁰ Sur cette localité, voir Chandezon (2003) 264 et n. 32.

⁴¹ Le mot βυβλία apparaît ici sans autre qualificatif, mais cf. l. 93, où il est question d'une βυβλίναν μασχάλαν, c'est-à-dire d'un endroit où poussent des papyrus.

⁴² Les éditeurs des *IIG* avaient traduit l'expression par « grotte aux papyrus. Le français peine, il est vrai, à rendre le terme μασχάλη de manière satisfaisante. D'après le Liddell-Scott, le mot désigne notamment l'aisselle (« arm-pit ») ou, « in trees and plants, hollow at base of a shoot », c'est-à-dire une sorte de creux à la base d'un bourgeon. Strabon (VI 2. 3) l'utilise également pour caractériser la forme rentrante d'un promontoire. Il semble donc bien qu'il faille l'interpréter ici non comme une « grotte », mais plutôt comme un endroit creux, une sorte de dépression où l'eau s'accumule, offrant aux papyrus un milieu propice à leur développement. Peut-être s'agit-il même d'un lieu-dit, les appellations d'inspiration géographique constituant en Grèce une pratique bien attestée par ailleurs (cf. notamment Grasberger, 1888).

44. Chronique de Paros (après 263 av. J.-C.) 🏹 p. 289

IG XII 5, 444, 51, 66 b ; F. Jacoby, *Marmor Parium* (1904), § 51.

Cf. D. Béranger, *Recherches sur l'histoire et la prosopographie de Paros à l'époque archaïque I* (1992) 109 ; J.-M. Bertrand, *Inscr. hist. grecques* (1992), n° 1.

Ἀφ' οὗ Ζέρξης τὴν σχεδίαν ἔζευξεν ἐν Ἑλλησπόντῳ καὶ τὸν Ἄθῳ διώρυξε καὶ
ἢ ἐν Θερμο[πύ]-

λαις μάχῃ ἐγένετο καὶ ναυμαχία τοῖς Ἑλλήσι περὶ Σαλαμίνα πρὸς τοὺς
Πέρσας, ἦν ἐνίκων οἱ Ἕλληνες, ἔτη ΗΗΔΓΙΙ, ἄρχοντας Ἀθήνησι Καλλιιάδου.

Depuis le temps où Xerxès jeta un pont sur le Bosphore et perça l'Athos, et qu'eut lieu la bataille aux Thermopyles, puis une bataille navale à Salamine, opposant les Grecs aux Perses, que les Grecs remportèrent, 217 ans, alors que Kallias était archonte à Athènes.

45. Égypte, stèle trilingue avec dédicace de terrains, faite à Isis Thermouthis par Ptolémaïos, fils du stratège Panas (30 mars 12 av. J.-C.) 🏹 p. 289

N. Aimé-Giron, *Ann. Serv. Ant. Égypt.* XXVI (1926) 148-156 (SEG VIII, 2 [1938] 653) ; A. Bernand, *Portes du désert* (1984), n° 24.

Ὑπὲρ Αὐτοκράτορος Καίσαρος θεοῦ υἱοῦ Σ(εβ)αστοῦ
Διὸς Ἐλευθερίου, Ἰσιδι θεᾷ μεγίστη ἐπικαλουμένη
[Θε]ρμούθι<ος> τῇ ἐπὶ τῷ χώματι καταντίον τοῦ δρόμου τῆς
4 Ἀφροδίτης Πτολεμαῖος Πανάτος, ὁ στρατηγὸς καὶ ἐπὶ τῶν
προσόδων τοῦ Τεντυρίτου τοὺς ἀπὸ νότου τοῦ ἱεροῦ
φιλοὺς τόπους, ἀπὸ δὲ ἀπηλιώτου τοῦ Σωτηρίου μέχρι
[τῆς διώρυ]γος· (ἔτους) ιη' Καίσαρος, Φαρμούθι δ'.

Pour l'empereur César, fils de Dieu, Auguste, Zeus Libérateur, à Isis, déesse très grande, surnommée Thermoutis, se trouvant sur la butte en face de l'avenue d'Aphrodite, Ptolémaïos, fils de Panas, stratège et intendant des revenus du nome Tentyrite, (a dédié) les terrains vagues situés au sud du sanctuaire, à l'Est du temple du dieu Sôter, jusqu'au canal⁴³. L'an 18 de César (Auguste), le 4 de Pharmouthi. (trad. A. Bernand)

⁴³ Concernant les indications topographiques, la version du texte en démotique dit : « les terrains vagues qui sont sur la face Sud du temple (où) l'on fait les travaux de la chapelle de Psais, du Sud au Nord sur le flanc du Kôm, de l'Ouest à l'Est jusqu'au canal qui est devant Hathor, maîtresse de Anit » (trad. Bernand, 1984, p. 116)

46. Antioche, deux inscription commémorant le creusement d'un canal (73-74 ap. J.-C.)

 p. 290

D. Feissel, « Deux listes de quartiers d'Antioche astreints au creusement d'un canal (73-74 ap. J.-C.) », *Syria* 62 (1985) 77-103.

Cf. L. Robert, *CRAI* (1951) 255-256; *id.* *OMS* IV, p. 280 [révision de la pierre en 1964] (*SEG* 35 1483) ; Rey-Coquais, « L'eau dans la Syrie antique », in : G. Argoud *et al.* (eds.), *L'eau et les hommes en Méditerranée* (1992) 390 ; J.-M. Lassère, *Manuel* I (2005) 405-408.

Deux stèles de calcaire. Le texte de la stèle A ll. 1-29 est identique à celui de la stèle B l. 1-25.

Stèle A

Ἐπὶ Αὐ[τ]οκράτορο[ς] | Τίτου Φλαυίου Κ[α]ίσαρος Σεβαστ[οῦ] | καὶ
 Αὐτοκράτορο[ς] | Τίτου Καίσαρος καὶ Δομεττιανοῦ Καίσαρος Σεβαστοῦ
 υἱῶν, | ἔργον διώρυγος γναφί-|*vac.* κοῦ καὶ φραγμάτων τῶν
 ἀποστραφέντων τοῦ αὐτοῦ ποταμοῦ, | ὃ προνοησαμένου Μάρκου Οὐλπίου
 Τραιανοῦ πρεσβευτοῦ Καίσαρος Σεβαστοῦ | ἡργάσατο Ἀντιοχείων ἡ
 μητρόπολις κατὰ πλινθεῖα τῶν βερ' ἔτει· ἀπὸ τοῦ Ὀρόντου μέχ[ρι] τοῦ ὑπὸ
 τὸν Ἀμαλ[νὸν] ἀνοίγματος ἐστὶν μήκου[ς] σταδίων ἰδ', στερ[εῶν] δὲ π[ο]δ[ῶν]
 [μ]α', [ἴσης γε]νομένης | τῶν πλινθείων τοῦ ἔργου διαταγῆς [κ]ατὰ τὴν
 γενομένην | ἀναλογίαν τοῦ τῶν ἀνδρῶν | ἀριθμοῦ [ἐ]πί τε μήκος καὶ πλάτος
 καὶ βάθος, ἐν ᾧ φυλάξει ἕκαστον πλ[ι]νθεῖον ὃν ἡργάσατο τόπον καθαρὸν
 ὥσπερ | παρέδωκεν·

Sous l'empereur Titus Flavius César Auguste, l'empereur Titus César et Domitien César, les fils d'Auguste, ouvrage d'un canal des foulons et de barrières de dérivation du même cours d'eau, qu'a exécuté, sous l'autorité de Marcus Ulpius Trajanus, légat de César Auguste, la métropole des Antiochiens, par îlots, en l'an 122. De l'Oronte jusqu'au débouché au pied de l'Amanos, le canal a 14 stades de longueur [= 2.590 km] sur 41 pieds carrés, l'assignation de l'ouvrage ayant été faite en autant de parts que d'îlots, selon la proportion obtenue entre le nombre des hommes et les longueurs, largeur et profondeur, en vertu de quoi chaque îlot entretiendra l'endroit exécuté par lui aussi propre qu'il l'a livré.

[suit, pour chaque îlot, la répartition du travail en pieds de longueur]

47. Apamée de Bithynie, consécration d'un portique à Asklépios (II^e s. ap. J.-C. ?)

 p. 290

E.L. Hicks, *JHS* 27 (1907) 227, n° 2 (Weinreich, *AM* 37 [1912] 10, n° 37 [= *Kl. Schr.* I 141]) ; Th. Corsten, *Inscr. Apameia* (1987), n° 5.

Stèle de marbre brisée en plusieurs morceaux, ornée d'un serpent.

Ἀγαθῇ τύχῃ. | Ἐπηκόω θεῶ | Ἀσκληπιῶ | Ἐπιδαυρίῳ | Περγαμηνῶ ||
διώρυγα κατοικοῦντι | Γ. Ναίβιος Ἰοῦστος | ὑπὲρ σωτηρίας | τὴν στοὰν
 ἀνέ|στησεν καὶ τὸν || εἰς τὴν οἰκοδο|μίαν τόπον | ἐχαρίσατο | τῷ θεῷ.

*À la Bonne Fortune. Au dieu qui exauce les prières, Asklépios d'Épidaure et de Pergame **qui habite le canal**, C. Naevius Justus a consacré pour son salut le portique et offert au dieu le lieu pour l'édifice.*

48. Apamée, consécration à Asklépios (II^e s. ap. J.-C. ?) p. 290

E.L. Hicks, *JHS* 27 (1907) 227, n° 3 (d'après un estampage de J.A. Glover) ; F.K. Dörner, *Inscriptionen und Denkmäler* (1941) 108, n° 125 ; Th. Corsten, *Inscr. von Apameia* (1987) n° 6.

Stèle de marbre. Au-dessus de l'inscription, relief figurant deux serpents entrelacés.

Γράκχης Σεκοῦνδος | ὀρφανὸς ὑπὲρ ἰδί|ας σωτηρίας ἀνέ|θηκα Ἀσκληπιῶ |
Διορυγείτῃ.

Moi, Gracchis /(o)s Secundus, orphelin, j'ai consacré [ce monument] pour mon salut à Asklépios Diorygeitès.

49. Thermae / Himère (Sicile), dédicace (époque impériale) p. 291

IG XIV, 317.

Cf. L. Robert, *Études anatoliennes* (1937) 534 (sur le sens de πλατεία).

---- [παρ]ὰ τὸ Ἀλεξ[άνδρειον (?) ἐκ τοῦ | [i]δίου ποιήσαντ[α | κ]αὶ τὰς
διώρυγας καὶ τ[ὰν | σ]τρώσιν τᾶς πλατείας τὰν || [ἀ]πὸ τοῦ λίθου τοῦ *vac.* |
 θηγανείτα ἀπὸ τᾶς | [π]ύλας τᾶς παρὰ *vac.* | θάλασσαν ἐκ τοῦ ἰδίο[υ |
 π]οιήσαντα εὐνοίας || [χάριν].

[...] ayant réalisé à ses frais [...] le long de l'Alexandreion (?), ainsi que les **canaux** et le pavage en « pierre à aiguiser »⁴⁴ de l'avenue qui part de la porte proche de la mer, à ses frais, par bienveillance.

⁴⁴ Voir Chantraine, *Dictionnaire*, s.v. « θήγω ».

V. Le terme ὑπόνομος

Voir déjà n° 34 c (à propos de l'aqueduc acharnien).

50. Oropos, décret en l'honneur de Pythéas, responsable du service des eaux à Athènes (333/2) p. 292

B. Leonardos, *ArchEph.* 13 (1889) 28 (*IG* VII 3499 ; *IG* II 5, 169 b ; P. Foucart, « Décret athénien de l'an 333 », in : *REG* 6 [1893] 1-7 ; *Syll.*² 580 ; Michel, *Recueil* 105 ; *IG* II² 338 ; *Syll.*³ 281 ; B.Ch. Petrakos, 'Ο Ὡρωπὸς [1968] 182-183, n° 41 ; *SEG* 25, 484 ; G. Argoud, « Installations hydrauliques de l'Amphiaraiion d'Oropos », in : *Actes du III^e Congrès Internat. sur la Béotie antique* [1985] 20-22 ; *id.* « Inscriptions de Béotie relatives à l'eau », in : J.M. Fossey (ed.), *Boeotia Antiqua III* [1993] 39-41) ; **B.Ch. Petrakos, Οι επιγραφές του Ὡρωπού (1997) n° 295.**

Cf. Martin, *Urbanisme dans la Grèce antique* (1956) 64 ; *Bull. ép.* (1974) 95 ; Chr. Habicht, « Pytheas von Alopeke, Aufseher über die Brunnen Attikas », *ZPE* 77 (1989) 84 ; *id.*, *Athènes hellénistique*, 2006², 41 et 44 ; Chr. Veligianni-Terzi, *Wertbegriffe in den attischen Ehrendekreten der klass. Zeit* (1997) B 11, p. 114 ; Meyer, *Lois et règlements* (2002) 77-80, n° 13.

- 12 [...] ἐπειδὴ Πυθέας αἰρεθεὶς ἐπὶ τὰς κρήνας τῶν
 ν τε ἄλλων τῶν ἐν τῇ ἀρχῇ ἐπιμελεῖται καλ-
 ῶς καὶ φιλοτίμως καὶ νῦν τήν τε πρὸς τῷ τοῦ
 Ἄμμωνος ἱερῷ κρήνην καὶ νῦν ἐξωικοδόμηκ-
 16 εν καὶ τήν ἐν Ἀμφιαράου κρήνην κατεσκεύακ-
 εν καὶ τῆς τοῦ ὕδατος ἀγωγῆς καὶ τῶν ὑπονόμ-
 ων ἐπιμεμέληται αὐτόθι, ἐπαινέσαι Πυθέαν, κτλ.

Attendu que Pythéas, désigné pour être responsable du service des fontaines, s'occupe parfaitement bien et avec zèle de l'ensemble des devoirs de sa charge, et que maintenant il a remis à neuf la fontaine neuve près du temple d'Ammon et remis en état la fontaine du sanctuaire d'Amphiaraios, et qu'il s'occupe, en cet endroit, de l'adduction d'eau et des canalisations souterraines, [il a plu au Peuple] de décerner l'éloge à Pythéas, etc. (trad. d'ap. G. Argoud).

*Petapatros fils de Timagoras,
ayant réalisé la
galerie souterraine, à tous les dieux.*

54. Termessos de Pisidie, consécration d'installations hydrauliques (161-169 ap. J.-C.)

 p. 293

R. Heberdey, *TAM* III 1, 16 (*Bull. ép.*, 1942, 160).

Θεοῖς Σεβαστοῖς καὶ τῷ δήμῳ ἱερεὺς θεᾶς
Ῥώμης διὰ βίου Ἀπολλώνιος Θόαντος Ἀπολλωνίου (*sic*),
φιλόπατρις, υἱὸς πόλεως, ἐπανγελιάμενος ἔρευναν
4 ὕδατος ἐφιλοτειμήθη μετὰ τῶν ιδίων τὰ τε ἀνγεῖα
καὶ τοὺς ὑπονόμους καὶ τὴν διακοπὴν τῶν ὁρῶν καὶ
τὴν ἀγωγὴν τοῦ ὕδατος καὶ ἀπαρτίσας ἐκ τῶν ιδίων
καθιέρωσεν.

*Aux Dieux Augustes et au Peuple ; Apollonios fils de Thoas, petit-fils d'Apollonios, prêtre à vie de la déesse Rome, ami de sa patrie, fils de la cité⁴⁶, ayant promis une recherche d'eau, il a fait tout son possible pour financer personnellement les réservoirs, les **galeries souterraines**, le creusement des montagnes et l'aqueduc ; les ayant réalisés à ses propres frais, il les a consacrés.*

55. Didyme, dédicace (vers 100 ap. J.-C.) p. 293

Th. Wiegand, *Didyma* II (1958), n° 140.

Ἰάσων Ἰάσονος [καὶ ἡ γυνὴ Μνημοσύνη Ἰάσονος μετὰ τοῦ]⁴⁷
υἱοῦ Ἰάσονος εἰσ[ήγαγον τὸ ὕδωρ καὶ τοῖς θεοῖς καθιέ-]
ρωσαν ὑπὲρ ὕδροφ[ορίας τῆς θυγατρὸς καὶ ἀδελφῆς Θεο-]
4 γενίδος κατασκ[ευάζοντες ἐν τῷ ἄλσει καινοὺς ὑπο]-
νόμους, φρέατα, ὕδρ[εῖα —————]
τα καὶ στρ[. . 4-5. .] τὴν [————— ἄλ]-
σος χαρ[ιζόμεν]οι ῥ[—————]
8 τα τοῦ ἄλσεος ὑπὸ —————
ου τὸ ὕδωρ ῥυτὸν ἰσ[————— ἐπί]
τε τούτοις τειμη[θέντες ὑπὸ τε τῆς βουλῆς καὶ]
τοῦ δήμου ἀνδ[ριᾶσιν, καθὼς τὰ ψηφίσματα δηλοῖ.]

⁴⁶ Sur cette notion, voir Laronde (2005).

⁴⁷ Pour les restitutions, fondées sur des parallèles avec d'autres inscriptions d'hydrophores, voir le commentaire de Wiegand (1958) 127.

Jason, fils de Jason, et Mnémosyne, épouse de Jason, avec leur fils Jason, l'eau ayant été amenée, consacrèrent à tous les dieux, pour l'hydrophorie de leur fille et pour celle de sa sœur Théogenis, ayant établi dans le bois sacré de nouvelles **galeries souterraines**, des puits, des réservoirs [...] du bois sacré [...] l'eau coulant [...] pour toutes ces choses, ils ont été honorés de statues par le Conseil et par le Peuple, comme le montrent les décrets.

56. Didyme, inscription de l'hydrophore Théogénis (vers 100 ap. J.-C.) p. 293-294

Th. Wiegand, *Didyma* II (1958), n° 327.

Cf. L. Robert, « Les inscriptions de Didymes », *Gnomon* (1959) 667 (=OMS III, 1632) ; M.-Chr. Marcellesi, « Les Hydrophores d'Artémis Pythiè à Milet », in : M.-Fr. Baslez – Fr. Prévot, *Prosopographie et histoire religieuse* (2005) 85-112 (en partic. 94 et 105).

ὕδροφόρος Ἀ[ρτέμιδος Πυθίης]
 Θεογενὶς Ἰάσο[νος, γονέων, προγόνων]
 ὑπάρχουσα λειτο[υργῶν· αὕτη ὕδροφο-]
 4 ροῦσα τὰς θυσία[ς καὶ μυστήρια πάν-]
 τα ἐπετέλεσεν [εὐσεβῶς τοῖς θεοῖς·]
 κατεσκεύασε δὲ [μόνη καὶ πρώτη τῶν]
 ἀπ' αἰῶνος μετὰ τῶ[ν γονέων Ἰάσονος]
 8 τοῦ Ἰάσονος καὶ Μν[ημοσύνης τῆς Ἰά]
 σονος καὶ τοῦ ἀδελ[φοῦ Ἰάσονος]
 τοῦ Ἰάσονος τοὺς κ[αινοὺς ὑπονόμους]
 καὶ φρέατα καὶ ὕδρεῖα [ἐν τῷ ἄλσει καὶ]
 12 κρήνας ἐνπροσθε τ[οῦ ναοῦ καθιεροῦσα ?]⁴⁸
 τὸ ὕδωρ ἐκ τῶν ἰδίων [τοῖς τοῦ ἱεροῦ]
 θεοῖς ἐπὶ τε τούτ[οις ἐτειμήθη ὑπὸ]
 τῆς βουλῆς καὶ τοῦ [δήμου ἀνδριάντι,]
 16 καθὼς τὰ ψηφί[σματα αὐτῶν δηλοῖ·]
 προφητεύ[οντος — — — — —]
 Φλαοίου Λ — — — — —

⁴⁸ L. Robert, OMS III, p. 1632, affirme que « la restitution de la fin de la ligne 12 ne convient pas », sans suggérer d'autre solution.

*L'hydrophore d'Artémis Pythia, Théogénis, fille de Jason, de parents et d'ancêtres liturges, assumant elle-même la charge d'hydrophore, a accompli les sacrifices et tous les mystères avec piété envers les dieux. Seule et la première, depuis des siècles, avec ses parents Jason, fils de Jason, et Mnemosynè, fille de Jason, et avec son frère Jason, fils de Jason, elle a construit les nouvelles **galeries souterraines**, des puits et des réservoirs [dans le bois sacré], ainsi que des fontaines devant [le temple], ayant consacré l'eau aux dieux [du sanctuaire] à ses frais ; pour toutes ces choses, elle a été honorée d'une statue par le Conseil et par le Peuple, comme le stipulent leurs décrets. [...] étant prophète [...] Flavius L[...].*

57. Akraiphia, décret honorifique pour Épaminondas (milieu I^{er} s. ap. J.-C.)

 p. 308-309

IG VII 2712 ; J.H. Oliver, « Epaminondas of Acraephia », *GRBS* 12 (1971) 221-237 (G. Argoud, « Inscriptions de Béotie relatives à l'eau », in : J.M. Fossey [ed.], *Boeotia Antiqua* III [1993] 48-49, n° 7 [ll. 33-37 seulement, avec trad. fr.]).

Cf. H. Kalcyk, « Der Damm von Akraiphia. Landsicherung und Landgewinnung in der Bucht von Akraiphia am Kopaissee in Böotien, Griechenland », *Boreas* 11 (1988) 10 et 13.

[...] τοῦ [τε]

μεγίστου [κ]αὶ [σ]ώζοντος [ήμ]ῶν τήν χώραν χώ[μα]τος παραλελειμ[ένης]
 τῆς κον[ιά]σεως [έ]ν τῇ ἐγδόσει, τοῦ ὅλον ἐπισκε[υ]ασθῆναι καὶ κονι[α]θῆ-
 36 να[ι] μόνος προενόησεν προσμείνας καὶ κατωρθώσατο ὑπὲρ ἑξ[ακίς]-
 χίλια δηνάρια οὔσης τῆς ἐπισκευῆς ἰς δώδεκα σταδίου.

L'enduit⁴⁹ de la très grande digue qui protège notre territoire ayant été omis dans l'adjudication des travaux, seul il pourvut avec ténacité à la réparation et à l'enduit du tout, et déboursa plus de six mille deniers pour sa réparation sur une longueur de douze stades.

⁴⁹ Pour le sens du terme κονίασις, qui désigne l'action de crépir au moyen de chaux ou de plâtre, voir Hellmann (1992 a) 41-42.

VI. Lettres impériales de Coronée

✎ p. 309-333

58.1 - Lettre d'Hadrien aux Coronéens relative à la construction de digues (125 ap. J.-C.)

J.M. Fossey, « The city archives at Koroneia, Boiotia », *Euphrosyne* 11 (1981/1982) 44-59, n° 7 [avec trad. anglaise et photos des blocs *in situ*] (= *ibid.*, *Epigraphica Boeotica* I [Amsterdam 1991] 5-26 [avec remarques additionnelles], n° 7 ; *SEG* XXXII [1982] 460 ; *AE* [1986] 636 a ; J.-M. Lassère, *Manuel d'épigraphie romaine* I [2005] 418-419) ; P. Roesch, *Teiresias, Epigraphica* (1982), n° 2 [d'ap. une communication de Th. Spyropoulos et S. Lauffer au VIII^e Congrès internat. d'épigraphie gr. et latine d'Athènes en 1982] ; J.H. Oliver, *Greek Constitutions* (1989) n° 108 [avec trad. anglaise et photos d'estampages ; cf. compte-rendu de J.P. Jones, *AJPh* 113 (1992) 146] (*SEG* XLII [1992] 411 ; G. Argoud, « Inscriptions de Béotie relatives à l'eau », 1993, n° 8 a [avec traduction fr.]).

Cf. J.M. Fossey, « The Copaïc Basin in the 2nd Century A.D. », in : *Akten des VI. internat. Kongr. für gr. u. lat. Epigraphik* (Vestigia 17, München, 1973) 452-453 [= *Papers in Boiotian Topogr. and History* (1990) 216-217] ; « The Cities of the Kopaïs in the Roman Period », *ANRW* II 7.1 (1979) 568-570 [= *ibid.*, *Papers* (1990) 239-241] ; J. Knauss *et al.*, *Wasserbauten der Minyer* (1984) 36-37 ; M.T. Boatwright, *Hadrian and the Cities of the Roman Empire* (2000) 87-88 et 113-116.

Ἀγαθὴ Τύχη.

- Αὐτοκράτωρ Καῖσαρ, θεοῦ Τραϊανοῦ Παρθικοῦ υἱός, θεοῦ Νέρουα υἱωνός,
 Τραϊανὸς Ἀδριανὸς Σεβαστός, ἀρχιερεὺς μέγιστος, δημαρχικῆς ἐξου-
 σίας τὸ θ', ὕπατος τὸ γ', Κορωνέων τοῖς ἀρχουσι καὶ τῇ βουλῇ καὶ τῶι
 4 δῆμῳ ^{vac.} χαίρειν ^{vac.}
 Ἐκέλευσα γενέσθαι χῶματα τῷ Κηφεισῷ καὶ τῇ Ἐρκύνῃ καὶ τοῖς ἄλ-
 λοις ποταμοῖς καθὼς ἤδη μετ' ἀλλήλων ῥέοντες εἰς τὴν Κωπαΐδα
 λίμνην ἐμβάλλουσι, καὶ γενήσεται τὴν ταχίστην ὥς κατὰ τὰς
 8 ὄχθας ῥέοντες μὴ ἐκτρέποιντο τοῦ πόρου μήδε ὥσπερ νῦν
 ἐπικλυζοῖεν τὴν πολλὴν τῆς χῶρας τῆς ἐργασίμου· κατάξω
 δὲ ὑμεῖν καὶ ὕδωρ· καὶ τὸ μὲν ἀργύριον δοθήσεται παρ' ἐμοῦ,
 ἕξ καὶ ἥμισυ μυριάδες, ὅσου δεήσιν ἔφασκον οἱ τῶν τοιού-
 12 των ἐπιστήμονες· ὑμεῖς δὲ ἔλεσθε τοὺς ἐπιμελησομέ-
 νους. ^{vac.}

À la Bonne Fortune. L'empereur César Trajan Hadrien Auguste, fils du divin Trajan Parthique, petit-fils du divin Nerva, Grand Pontife, revêtu de la puissance tribunicienne pour la 9^e fois, 3 fois consul, aux magistrats, au Conseil et au Peuple des Coronéens, salut.

J'ai ordonné de construire des digues pour le Céphise, pour l'Hercyne et pour les autres fleuves qui, confluant les uns avec les autres, se jettent dans le lac Copais⁴⁰. Et cela sera fait le plus rapidement possible, afin que ces cours d'eau, coulant entre leurs rives, ne quittent pas leur lit et n'inondent pas, comme aujourd'hui, la plus grande partie du territoire propre à la culture⁴¹ ; je vous ferai aussi acheminer de l'eau. Et je vous fournirai moi-même l'argent dont on aura besoin aux dires des spécialistes de ces choses-là, soit six myriades et demi⁴². À vous de désigner les préposés à la surveillance (des travaux).

58.2 - Lettre d'Hadrien aux Coronéens, sujet inconnu (125 ap. J.-C.)

J.M. Fossey, *City archives at Koroneia* (1981/1982) n° 8 (= J.M. Fossey, *Epigraphica Boeotica I* [Amsterdam 1991] n° 8 ; *SEG XXXII* [1982] 461 ; *AE* [1986] 636 b) ; J.H. Oliver, *Greek Constitutions* (1989) n° 109 [fin du bloc I].

Αὐτοκράτωρ Καῖσαρ, θεοῦ Τραϊανοῦ Παρθικοῦ υἱός, θεοῦ Νέρουα υἱω-
νός, Τραϊανός Ἀδριανός Σεβαστός, ἀρχιερεὺς μέγιστος, δημαρχι-
κῆς ἐξουσίας τὸ θ', ὕπατος τὸ γ', πατὴρ πατρίδος, Κορωνέων
4 τοῖς ἄρχουσι καὶ τῇ βουλῇ καὶ τῷ δήμῳ. ^{vac.}χαίρειν ^{vac.}
Αὐτὸς ἐγὼ συμπράττων ταῖς πόλεσιν πρὸς εὐπορίαν χρημά-
[των ...
vac.

L'Empereur César Trajan Hadrien Auguste, fils du divin Trajan Parthique, petit-fils du divin Nerva, Grand Pontife, revêtu de la puissance tribunicienne pour la 9^e fois, 3 fois consul, Père de la patrie, aux magistrats, au Conseil et au Peuple des Coronéens, Salut. Moi, oeuvrant personnellement avec les cités pour [leur assurer] une abondance de richesses⁴³...

⁴⁰ Littéralement « ... et pour les autres fleuves dans la mesure où, comme ils coulent avec les autres, ils se jettent dans le lac Copais ».

⁴¹ Il s'agit littéralement du territoire « travaillé », donc « exploité ». Dans l'inscription de Chairéphanès (I. 21), l'adjectif ἐργασίμος s'oppose à ἀργός, ce qui incite à traduire par cultivé ; le passage de Xén, *Cyr.* III.2.19-20 semble confirmer cette signification.

⁴² C'est-à-dire 65'000 deniers.

⁴³ Pour le sens de χρημάτα, cf. Xén. *Hell.* 4.8.28.

58.3 - Lettre d'un empereur inconnu (Antonin ?) relative à un conflit entre Coronée et Orchomène (vers 143 ?)

J.M. Fossey, *City archives at Koroneia* (1981/1982) n° 5 (= J.M. Fossey, *Epigraphica Boeotica* I [Amsterdam 1991] n° 5 ; *SEG* XXXII [1982] 466 ; *AE* [1986] 635 a ; Fossey [1988] 498) ; J.H. Oliver, *Greek Constitutions* (1989) n° 111.

Cf. F. Hurlet, *Le proconsul et le prince, d'Auguste à Dioclétien* (2006) 263-264 [pour la datation]

[...]-

- ΖΑ αὐτὸν διδάσκετε καὶ περὶ τῶν πρὸς Ὀρχομενίους· οὐ γὰρ κατάρ-
 ξεται τοῦ ἐκείνων ἔργου πρότερον πρὶν ἐξετάσαι μή τι ἐ-
 πιβλαβὲς ὑμῖν γενήσεσθαι μέλλει. Τὰ ἐπὶ τοῖς τέλεσιν
 4 γνωσθέντα μοι, ἐὰν μὴ φυλάττωσιν Ὀρχομενιοὶ, ἐντύχετε
 τῷ κρατίστῳ ἀνθυπάτῳ (sic) Καλπουρνίῳ Λόνγῳ κάκεῖνος ἐπαναγκά-
 σει αὐτοὺς μηδὲν παρεγλέγειν τέλος παρὰ τὰ ἐμοὶ δόξαντα ^v πέ-
 πομφα δὲ αὐτῷ καὶ τοῦ ψηφίσματος ὑμῶν ἀντίγραφον ^v Ἐπρέ-
 8 σβευεν Ζωΐλος Διωνύμου, ὥ τὸ ἐφόδιον δοθήτω εἰ μὴ προῖκα
 ὑπέσχηται ^{vac.} Εὐτυχεῖτε ^{vac.}

[...] informez-le aussi à propos des [— —] qui concernent les Orchoméniens. Car il ne commencera pas le travail qui les concerne avant de s'être auparavant assuré que rien de nuisible ne puisse vous arriver. Si les Orchoméniens ne respectent pas mes décisions à propos des taxes, adressez-vous au proconsul, le très puissant⁴⁴ Calpurnius Longus ; il les obligera à ne pas prélever une taxe non conforme à mes décisions. Je lui ai également envoyé une copie de votre décret⁴⁵.

Zoïlos, fils de Dionymos, était ambassadeur, donnez-lui une provision de route s'il n'a pas offert [d'intervenir] gratuitement. Portez-vous bien.

⁴⁴ Titre honorifique traduisant le terme latin *egregius*. Sur l'emploi de ce terme et sa signification, voir notamment, R. Cagnat, *Epigraphie latine* (2002⁴) 112 et 119 ; J.-M. Lassère, *Manuel* II (2005) 677.

⁴⁵ C'est-à-dire la requête adressée à l'Empereur sur décision de l'Assemblée. Cette phrase est malencontreusement omise dans la traduction de Oliver (1989) 267.

58.4 - Lettre d'Hadrien aux Coronéens, relative à des travaux sur le Phalaros (135 ap. J.-C.)

J.M. Fossey, *City archives at Koroneia* (1981/1982) n° 6 (= J.M. Fossey, *Epigraphica Boeotica I* [Amsterdam 1991] n° 6 ; *SEG XXXII* [1982] 462) ; J.H. Oliver, *Greek Constitutions* (1989) n° 112 (G. Argoud, *Inscriptions de Béotie relatives à l'eau* [1993] n° 8 c [avec traduction fr.]).

La lettre est la deuxième du bloc III, elle commence à la ligne 10, après la fin d'une lettre impériale (d'Hadrien ?), concernant un différend entre Coronée et Orchomène.

Ἀγαθὴ τύχη

Αὐτοκράτωρ Καῖσαρ θεοῦ Τραϊανοῦ Παρθικοῦ υἱός, θεοῦ Νέρουα υἱωνός,
 Τραϊανός Ἀδριανός Σεβαστός, ἀρχιερεὺς μέγιστος, δημαρχικῆς ἐξ-
 4 ουσίας τὸ ὕἱον, ὕπατος τὸ ὕἱον, πατὴρ πατρίδος, Κορωνέων τοῖς ἄρ-
 χουσι καὶ τῇ βουλῇ καὶ τῶι δήμῳ. ^{vac.} χαίρειν ^{vac.}
 [Ἐπ]έστειλα Αἰμιλίῳ Ἰούγκῳ τῶι κρατίστῳ φίλῳ μου ἐλθεῖν ἐ-
 [πὶ] τὸν Φάλαρον ποταμὸν καὶ ὅ τι ἂν ἡγῆται προσήκειν ποιῆσαι.
 8 [καὶ] διδάξατε αὐτὸν ἃ ἐπ' ἐμοῦ εἶπατε ^{vv} Ἐπρέσβευον Αἴλιος Διῶ-
 [νυ]μος, Δάμων Προστατήρου, Αὐτόβουλος Εὐφροσύνου, Ἑρμαῖος Θεώνος, [...]

^{vac.}

À la Bonne Fortune.

L'Empereur César, fils du divin Trajan, petit-fils du divin Nerva, Trajan Hadrien Auguste, grand prêtre, revêtu de la puissance tribunicienne pour la 18^e fois, 3 fois consul, Père de la patrie, aux magistrats, au Conseil et au Peuple de Coronée, salut.

J'ai fait savoir à Aemilius Juncus, mon très cher ami, de se rendre sur la rivière Phalaros et de faire ce qu'il jugera convenir. Informez-le de ce que vous avez dit en ma présence. Étaient ambassadeurs Aelius Dionymos, Damon, fils de Prostatéros, Autoboulos, fils d'Euphrosynos, Hermaios, fils de Théon, [...].

58.5 - Lettre d'un empereur inconnu, relative à une fourniture de vin pour des soldats [fin de la lettre précédente ?]

J.M. Fossey, *City archives at Koroneia* (1981/1982) n° 3 (= J.M. Fossey, *Epigraphica Boeotica I* [Amsterdam 1991] n° 3 ; *SEG XXXII* [1982] 470) ; J.H. Oliver, *Greek Constitutions* (1989) n° 109 [début bloc II].

[-----]μι τὰς αὐτῶν ἐκείνων ἀφορμὰς ἱκανὸν
[-----]ον οἶνον τοῖς στρατιώταις τοῖς σὺν ἐμοὶ
[-----]ν Ὑπρέσβευεν Ἀγησίας Ἀθηνοδώρου ΑΓΑ-
4 [-----]] ^{vac.} Εὐτυχεῖτε ^{vac.}

[...] les ressources de ceux-là mêmes [...]

[...] le vin suffisant aux soldats qui sont avec moi [...]

[...] Agesias, fils d'Athenôdoros était ambassadeur [...] Portez-vous bien.

58.6 - Lettre d'Hadrien aux Coronéens, relative à l'entretien d'installations hydrauliques sur le Phalaros (135-138 ap. J.-C.)

J.M. Fossey, *City archives at Koroneia* (1981/1982) n° 4 (= J.M. Fossey, *Epigraphica Boeotica I* [1991] 5-26 ; *SEG XXXII* [1982] 463 et 1706) ; J.H. Oliver, *Greek Constitutions* (1989) n° 110 [compte-rendu de J.P. Jones, *AJPh* 113 (1992) 146] (G. Argoud, *Inscriptions de Béotie relatives à l'eau* [1993], n° 8 b [avec traduction fr.]).

Le texte commence à la ligne 5 du bloc III.

[Αὐτοκράτωρ Καῖσαρ, θε]οῦ Τ[ραϊ]ανου Παρθικοῦ υἱός, θεοῦ Νέρουα υἱωνός,
Τραϊ[ανός Ἀδριανός Σεβαστ]ός, ἀρχ[ι]ερεὺς μέγιστος, δημαρχικῆς ἐξουσίας τὸ
8 [-, ὕπατος τὸ γ', πατή]ρ πατ[ρί]δος, Κορωνέων τοῖς ἄρχουσι καὶ τῇ βουλῇ καὶ
[τῷ δήμῳ ^{vv.} χαίρει]ν. ^{vac.} Γέγονεν ὑμῖν τοῦ Φαλαροῦ τὸ ἔργον
[ἄξιον τῆς ἡμετέρας σ]πουδῆς οὐ τῇ χρεῖα μόνον ἀλλὰ καὶ τῇ ὀφει· ὥς δὲ
[πρὸς τὸν λοιπὸν χρόνον] μὴ λάθῃ ποτὲ διαφθαρέν, ὑμέτερον ἤδη ἐστὶν
12 [----- οἱ δὲ τὴν πλησίον γῆ]ν κεκτημένοι⁴⁶ δίκαιοί εἰσιν, ἐπειδὴ καὶ χρῶν-
[ται ----- τ]ῷ ὕδατι, ἐπιμελεῖσθαι τῶν χωμάτων καὶ
[----- μ]ηδὲ παραπήσειν⁴⁷ τὰ φράγματα καὶ ὀχύματα

⁴⁶ On pourrait aussi envisager simplement οἱ δὲ πλησίον κεκτημένοι (restitution proposée par Jones, 1992, 146, qui souligne que seul le nu est vraiment visible. Oliver restituait οἱ δὲ ἐνκεκτημένοι (voir notre commentaire).

⁴⁷ Oliver ponctue avec un point en haut après παραπήσειν et traduit par « and not drive stakes into them [sous-entendu les digues] », c'est-à-dire, si je comprends bien, qu'on ne devra pas « implanter des piquets dans les digues ». Une telle formulation ne me paraît pas correspondre exactement au sens des termes grecs ; par

- [-----]H⁴⁸ εἰσβιβάζειν εἰς τὸν ποταμὸν ἀλλὰ μηδὲ Α-
 16 [--- μηδὲ ἐν αὐ]τῷ διάφραγμα ποιουμένους· ὁ δὲ λημφθεὶς
 [-----]ω[---]ΤΩ τὴν βλαβὴν τοῦ ἔργου αὐτὸς ἐπανορ-
 [θώσει καὶ πρόστιμον χίλι]α πεντακῶσια δηνάρια εἰσοίσει τῇ πόλει ^{vv}
] ^{vvv}Εὐτυχεῖτε ^{vac.}
^{vac.}

[L'Empereur César], fils du divin Trajan Parthique, petit-fils du divin Nerva, Trajan [Hadrien Auguste], Grand Pontife, revêtu de la puissance tribunicienne pour la [—^e fois, 3 fois consul], Père de la patrie, aux magistrats, au Conseil et [au Peuple] des Coronéens, salut.

L'opération du Phalaros a eu lieu pour vous, [œuvre digne de notre] sollicitude non seulement par son utilité mais aussi par son aspect. Afin qu'elle ne subisse pas un jour de dommage par suite de négligence, il vous appartient désormais [d'en assurer la surveillance (?)] ; il est juste que les propriétaires, puisqu'ils utilisent l'eau [---], entretiennent les digues et [---], et n'implantent pas les barrières [---] ; on ne fera pas entrer d'embarcations [---] dans le cours d'eau, mais même pas [---] en y faisant une vanne⁴⁹. Le coupable pris sur le fait réparera lui-même le dommage causé à l'ouvrage [et en supplément] il payera à la cité une amende de mille cinq cents deniers. Portez-vous bien.

ailleurs cette interprétation, en associant τὰ φράγματα καὶ ὀχύματα, implique que les deux substantifs dépendent d'un même verbe (qui ne peut pas être εἰσβιβάζειν, dont l'application à τὰ φράγματα n'a aucun sens), ce qui ne me paraît pas très heureux, car on voit mal le point commun susceptible de lier ces deux objets. Il vaut mieux, me semble-t-il, rattacher τὰ φράγματα au verbe παραπήσσειν qui précède, ce qui, en tout cas, donne au texte une certaine cohérence, d'où la ponctuation proposée ici.

⁴⁸ Fossey (1981) restitue [--- οὐ μόνον μ]ῆ, et traduit par « ... not only not to go in to the river but neither... » ; Oliver [τοὺς παρὰ ταῖς ὄχθαις χρ]ῆ, et traduit par « [those with land along the banks have] to put their embankments and supports into the river but [should do so] without [--- or] constructing a barrier therein » ; si la première solution est plausible, elle n'a rien de contraignant ; c'est également le cas pour la seconde, dont la traduction ne respecte pas parfaitement, me semble-t-il, le sens technique des différents termes ; en outre, je dois dire avoir un peu de mal à saisir la manière dont l'auteur se représente concrètement les choses.

⁴⁹ Pour le sens et la traduction du terme *diaphragma*, voir le commentaire.

58.7 - Lettre d'Antonin le Pieux aux Coronéens concernant une dispute avec Thisbé (154-155 ap. J.-C.)

J.H. Oliver, *Greek Constitutions* (1989), n° 113.

- [Αὐτοκράτωρ Καῖσαρ, θεοῦ] Ἀδρ[ια]νοῦ υἱός, θεοῦ Τραιανοῦ Παρθικοῦ υἱωνός, θεοῦ Νέρου-
[α ἔκγον]ος, Τίτος Αἴλιος Ἀδριανὸς Ἀντωνεῖνος Σεβαστός, ἀρχιερεὺς μέγιστος, δημαρ-
[χικῆς ἐ]ξουσίας τὸ ιη', αὐτοκράτωρ τὸ β', ὕπατος τὸ δ', πατὴρ πατρίδος, Κορωνέων τοῖ[ς]
- 4 [ἄρ]χουσι καὶ τῇ βουλῇ καὶ τῷ δήμῳ ^{vac.} χαίρειν ^{vac.}
ᾧ ἐπέστειλα Θιοβεῦσι ἐντυ[χ]ῶν τῷ ψηφίσματι ὑμῶν ἀντίγραφα πεμφθῆν[αι]
ὑμεῖν ἐκέλευσα, ὡς εἰδείητε ὅτι ἄξιον ἐπιστροφῆς τὸ πρᾶγμα ἡγησάμην· [ἐ]-
πεὶ δὲ ὑμεῖς μὲν ἐκείνους, ἐκεῖνοι δὲ ὑμᾶς αἰτιῶνται ὡς οὐκ ἔωντας τὴν [μέ]-
- 8 τρησιν τῶν πλῆθρων γενέσθαι κατὰ τὴν ἀπόφασιν ἣν ὁ θεὸς πατὴρ μου [ἀπεφῆ]-
νατο, μετὰ ταῦτα δὲ ἐγὼ δικάσας κυρίαν ἐτήρησα ὅτι ἐπιμελὲς ἔσται τὸ [λοιπὸν]
τῷ ἀνθυπάτῳ μαθεῖν πότεροί εἰσιν οἱ ἀπειθοῦντες τοῖς ἐγνω[σμένοις καὶ]
προνοήσει τὴν ταχίστην ὑπὸ τοῦ Ἀριστωνύμου τεθῆναι τ[-----]
- 12 τὰ κριθέντα ὅπως ἤδη ποτὲ πέρας γένοιτο πράγματος ο[-----]-
ου καὶ παρέχοντος ἀφορμὴν καὶ πρόφασιν ταῖς πόλεσι[ν συνεχοῦς ἔριδος καὶ]
φιλονεικίας ὅτι Ἐπρέσβευον Αἴλιος Γλύκων, Αἴλιος Αλο[-----]-
λαρου προῖκα, ὡς διὰ τοῦ ψηφίσματος ἐδηλοῦτε ὅτι Εὐ[τυχεῖτε]

L'Empereur César Titus Aelius Hadrien Antonin Auguste, fils d'Hadrien, petit-fils du divin Trajan Parthique, arrière petit-fils du divin Nerva, Grand Pontife, revêtu de la puissance tribunicienne pour la 18^e fois, salué Imperator pour la seconde fois, 4 fois consul, Père de la patrie, aux archontes, à l'Assemblée et au Peuple des Coronéens, salut.

Ce que j'ai envoyé aux Thisbéens, ayant lu votre décret, j'ai ordonné que l'on vous en envoie des copies, afin que vous sachiez que j'ai considéré cette affaire comme digne de mon attention. Puisque vous leurs reprochez et qu'ils vous reprochent de ne pas permettre de faire la mesure des plèthres selon la décision prise par mon divin père et que, l'ayant moi-même jugée, j'ai ensuite confirmé, qu'à l'avenir il soit du ressort du proconsul de s'informer [pour savoir] lequel [d'entre vous] désobéit aux règles et il s'occupera le plus rapidement possible de faire respecter [-----] les décisions par Aristonymos, afin que dorénavant, le règlement de toute affaire aboutisse [-----] et fournisse à vos cités l'occasion et un motif de querelle et de rivalité. Aelius Glycon, Aelius Alo[-----] étaient ambassadeurs gratuitement, comme vous l'avez exprimé dans le décret. Portez-vous bien.

⁵⁰ La ponctuation est de nous.

58.9 - Réponse d'Antonin le Pieux aux Coronéens après la mort d'Hadrien (140 ap. J.-C)

B. Latticev, *BCH* 5 (1881) 452-461 ; *IG VII* 2870 [II] ; J.M. Fossey, *City archives at Koroneia* (1981/1982) n° 10 (= J.M. Fossey, *Epigraphica Boeotica I* [Amsterdam 1991] 5-26 ; *SEG XXXII* [1982] 464 ; *AE* [1986] 637) ; J.H. Oliver, *Greek Constitutions* (1989) n° 115.

Αὐτοκράτωρ Καῖσαρ, θεοῦ Ἀδριανοῦ υἱός, θεοῦ Τραιανοῦ Παρθη-
 κοῦ υἱωνός, θεοῦ Νέρουα ἔκγονος, Τίτος Αἴλιος Ἀδριανὸς Ἀντωνεῖνος
 Σεβαστός, ἀρχιερεὺς μέγιστος,
 δημαρχικῆς ἐξουσίας τὸ γ', ὕπατος <τὸ> γ', πατὴρ πατρίδος, Κορωνέων τοῖς
 ἄρχουσι καὶ τῇ βουλῇ καὶ τῷ δή-
 4 μῳ^{vv} χαίρειν^{vv} Καὶ τοῦ θεοῦ πατρός μου δικαίως μεμνημένοι καὶ τῆς ἐμῆς
 ἀρχῆς κατὰ τὸ προσῆκον
 ἐπησθημένοι καὶ ὑπὲρ τοῦ υἱοῦ μου προθύμως συνηδόμενοι πρέποντα Ἑλλησιν
 ἀνθρώποις ποιεῖ-
 τε^v Ἐπρέσβευεν Δημήτριος Διονυσίου, ᾧ τὸ ἐφόδιον δοθήτω εἰ μὴ προῖκα
 ὑπέσχετο^v Εὐτυχεῖτε^v

L'Empereur César, fils du divin Hadrien, petit-fils du divin Trajan Parthique, arrière petit-fils du divin Nerva, Titus Aelius Hadrien Antonin Auguste, Grand Pontife, revêtu de la puissance tribunicienne pour la 3^e fois, 3 fois consul, Père de la patrie, aux archontes, à l'Assemblée et au Peuple des Coronéens, salut.

En vous étant souvenus à bon droit de mon divin père, en vous réjouissant de mon accession au pouvoir et en m'adressant avec ardeur vos félicitations concernant mon fils, vous faites des choses dignes d'hommes grecs. Démétrios, fils de Dionysios était ambassadeur, donnez-lui une provision de route s'il n'a pas offert [d'intervenir] gratuitement. Portez-vous bien.

58.10 - Lettre d'Antonin le Pieux relatif à un conflit territorial entre Coronée et Thisbé (155 ap. J.-C)

B. Laticev, *BCH* 5 (1881) 452-461 ; *IG VII* 2870 [III] ; J.M. Fossey, *City archives at Koroneia* (1981/1982) n° 11 (= J.M. Fossey, *Epigraphica Boeotica I* [Amsterdam 1991] 5-26 ; *SEG XXXII* [1982] 468 ; *AE* [1986] 638) ; J.H. Oliver, *Greek Constitutions* (1989) n° 116 (J.-M. Lassère, *Manuel I* [2005] 424-425).

Cf. B. d'Orgeval, *Hadrien* (1950) 267.

Αὐτοκράτωρ Καῖσαρ, θεοῦ Ἀδ[ρι]ανοῦ υἱός, θεοῦ Τραϊανοῦ Παρθικοῦ υἱωνός,
 θεοῦ Νέρουα ἔκγονος, Τί-
 τος Αἴλιος Ἀδριανὸς Ἀντωνεῖ[ν]ος Σεβαστός, ἀρχιερεὺς μέγιστος, δημαρχικῆς
 ἐξουσίας τὸ ιη', αὐτο-
 κράτωρ τὸ β', ὕπατος τὸ δ', πατὴρ πατρίδος, Κορωνέων τοῖς ἄρχουσι καὶ τῇ
 βουλῇ καὶ τῷ δήμῳ χαί-
 4 ρειν^ν Τῆς ἀποφάσεως ἣν ἐ[π]οιησάμην μεταξὺ ὑμῶν καὶ Θισβέων ἀντίγραφον
 ὑμεῖν ἔπεμψα, ἐ-
 πέστειλα δὲ καὶ Μεστρίῳ Ἀρισ[τ]ωνύμῳ ἀπομετρήσαι τὰ πλέθρα Θισβεῦσιν, ἃ
 προσέταξεν αὐτοῖς ὁ
 θεὸς πατὴρ μου παραδοθῆ[ναι]· τῆς δὲ ἔξωθεν χώρας εἴ τινα Θισβεῖς ἐπινέμοιεν
 πείθοντες ὑμᾶς,
 δώσουσιν ἐννόμιον τέλο[ς, ὅτα]ν δὲ καὶ ἀποδῶσιν ὅσον ἂν ὑπὲρ τοῦ χρόνου
 τοῦ παρελθόντος ὀφ[εῖ]-
 8 λειν αὐτοὺς κριθῇ, δηλὸν ὅτ[ι καὶ ὑ]μεῖς τὰ ἐνέχυρα αὐτοῖς ἀποδώσετε^{vac.}
 Ἐπρέσβευον Αἴλιος Γλύκ[ων]
 καὶ Διονύσιος Διονυσοδώρου, οἵ[τις τὸ] ἐφόδιον δοθήτω εἰ μὴ προῖκα
 ὑπέσχηνται^{vv} Εὐτυχεῖτε^v
vac.

L'Empereur César, fils du divin Hadrien, petit-fils du divin Trajan Parthique, arrière petit-fils du divin Nerva, Titus Aelius Hadrianus Antoninus Augustus, Grand Pontife, revêtu de la puissance tribunicienne pour la 18^e fois, salué Imperator pour la 2^e fois, 4 fois consul, Père de la patrie, aux archontes, à l'Assemblée et au Peuple des Coronéens, salut.

Je vous ai envoyé la copie de la décision que j'ai prise entre vous et les gens de Thisbé ; j'ai par ailleurs envoyé un mandement à Mestrios Aristonymos pour mesurer les plèthres⁵¹ des Thisbéens, que mon divin père avait ordonné de leur concéder. Si, avec

⁵¹ 1 plèthre = 100 pieds.

voire consentement, des Thisbéens faisaient pâturer [leurs bêtes] hors de leur territoire, ils vous paieront un droit de pâturage. Et s'ils payent tout ce qu'il a été jugé qu'ils doivent pour le temps passé, vous leur rendrez bien sûr leurs cautions. Les ambassadeurs étaient Aelius Glycôn et Dionysios, fils de Dionysodôros, à qui il faudra donner un viatique s'ils n'ont pas offert [d'intervenir] gratuitement. Portez-vous bien.

58.11 - Confirmation de privilèges en faveur de Coronée par les empereurs Marc-Aurèle et Lucius Verus (161 ap. J.-C).

J.M. Fossey, *City archives at Koroneia* (1981/1982) n° 1 (= J.M. Fossey, *Epigraphica Boeotica I* [Amsterdam 1991] 5-26 ; SEG XXXII [1982] 469 ; AE [1986] 633 a) ; J.H. Oliver, *Greek Constitutions* (1989) n° 117.

Ἀγαθὴ^{vac.} Τύχη

- Αὐτοκράτωρ Καῖσαρ [Μᾶρ]κος Αὐρήλιος Ἀντων[ῖνος] Σεβ[α]σ[τ]ρός, ἀρχιερεὺς μέγιστος, δημαρχικῆς ἐξουσίας τὸ^ν ἱε^ν, ὕπα[τ]ρος τὸ^ν γ',^ν καὶ Αὐτοκράτωρ
- 4 Καῖσαρ Λούκιος Αὐρήλιος Οὐῆρος Σεβαστός, δη[μαρ]χικῆς ἐξουσίας [τὸ β'], ὕπα-
τος τὸ^ν β'^ν θεοῦ Ἀντωνίνου υἱοί, θεοῦ Ἀδριανοῦ [υἱ]ωνοί, θεοῦ Τραϊανοῦ Παρθικοῦ ἔκγονοι, θεοῦ Νέρουα ἀπόγονοι^ν Κο[ρ]ωνέων τοῖς ἄρχουσι καὶ τῇ βουλῇ καὶ τῶι δήμῳ^{vac.} [χ]αίρειν
- 8 Ὅσα τῆς ἐλευθερίας καὶ αὐτονομίας δίκαια ἐδόθη πρότερον ὑμεῖν ὑπὸ τῶν ἡμετέρων † προγόνων ἐτήρησέν [τε ὁ] θεὸς πατήρ ἡ[μ]ῶν, ταῦτα καὶ ἡμεῖς βεβαιοῦμεν.^ν Ἐπρέσβευον [. . .]ς Ἀλεξανδρο[.], Ἀγαθοκλῆς Λεοντᾶ, Αἴλιος Διώνυμος, Ἀντω[ν] Διδ[. . .] οἷς
- 12 τὸ ἐφόδιον δοθήτω εἰ μὴ προῖκα ὑπέσχηνται [^{vac.} Εὐτυχεῖτε]

À la Bonne Fortune

L'Empereur César Marc-Aurèle Antoine Auguste, Grand Pontife, revêtu de la puissance tribunicienne pour la 15^e fois, 3 fois consul, et l'Empereur César Lucius Aurelius Verus Auguste, revêtu de la puissance tribunicienne pour la 2^e fois, 2 fois consul, fils du divin Antoine, petits-fils du divin Hadrien, arrière petits-fils du divin Trajan Parthique, arrière arrière petits-fils du divin Nerva, aux archontes, au Conseil et au Peuple des Coronéens, salut.

Tous les droits de liberté et d'autonomie qui vous ont été accordés auparavant par nos ancêtres, notre divin père les a maintenus et nous les confirmons. [— — —, fils ? d']Alexandros, Agathoklès, fils de Leontas, Aelius Dionymos, Anton[— —] Did[— —] étaient ambassadeurs. Donnez-leurs des provisions de route s'il n'ont pas offert [d'intervenir] gratuitement. Portez-vous bien.

58.12 - Lettre d'Antonin le Pieux aux Coronéens (148 ap. J.-C).

J.M. Fossey, *City archives at Koroneia* (1981/1982) n° 2 (= J.M. Fossey, *Epigraphica Boeotica* I [Amsterdam 1991] 5-26; *SEG* XXXII [1982] 465; *AE* [1986] 633 b); J.H. Oliver, *Greek Constitutions* (1989) n° 118.

4 Αὐτοκράτωρ Καῖσαρ, θεοῦ Ἀδριανοῦ υἱός, θεοῦ Τραϊανοῦ[ῦ Παρθικοῦ υἱωνός],
 θεοῦ Νέρουα ἔκγονος, Τίτος Αἴλιος Ἀδριανὸς Ἀ[ντωνεῖνος Σεβαστός],
 ἀρχιερεὺς μέγιστος, δημαρχικῆς ἐξουσίας τὸ ὕψιστον [ὕψιστον αὐτοκράτωρ τὸ β΄],
 ὕπατος τὸ ὕψιστον, πατήρ πατρίδος, Κορωνέων τοῖς ἀρχουσι καὶ τῇ βουλῇ]
 καὶ τῷ δήμῳ ^{vac.} χαίρειν [^{vac.}]
 Ὅς δοκεῖτε μοι καὶ τὸ ἐξ ἀρχῆς ἀνατεθεικ[_{vac.} -----]

L'Empereur César Titus Aelius Hadrien Antoine Auguste, fils du divin Hadrien, petit-fils du divin Trajan Parthique, arrière petit-fils du divin Nerva, Grand Pontife, revêtu de la puissance tribunicienne pour la 11^e fois, salué Imperator pour la 2^e fois, 4 fois consul, Père de la patrie, aux archontes, au Conseil et au Peuple des Coronéens, salut. Il me semble que [les choses] que vous avez consacrées depuis le début [...].

BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie de référence

Les abréviations sont celles de *L'Année philologique*. Les chiffres qui suivent le lieu d'édition ou le nom des revues correspondent aux numéros de pages.

ABAECHERLI BOYCE Aline

- 1950 « A New Heracles Type from the Mint of Perinthus », *American Numismatic Society, Museum Notes* IV, 73-77.

ALZINGER Wilhelm

- 1987 « Beispiele antiker Wasserversorgungsanlagen : Ephesos », in : *Die Wasserversorgung antiker Städte. Pergamon, Recht — Verwaltung, Brunnen — Nymphäen, Bauelemente*, Mainz am Rhein, 180-184.

AMANDRY Pierre – AMYX Darrell A.

- 1982 « Héraclès et l'hydre de Lerne dans la céramique corinthienne », *AntK.* 25, 102-116

ANDREAE Bernard

- 1963 *Studien zur römischen Grabkunst*, Heidelberg.

ANDRONICOS Manolis

- 1981 [1980] *Olympie*, Athènes.

ARBER Agnes

- 1963 *Water Plants. A Study of Aquatic Angiosperms*, Cambridge 1963 [1920].

ARCARIA Francesco

- 2000 *Referre ad principem. Contributo allo studio delle epistulae imperiali in età classica*, Milano.

ARGOUD Gilbert

- 1983 « Construction d'un "aqueduc grec" aux frontières de l'Attique (Oropos) », in : BOUCHER (1983) 1-11.
- 1985 « Installations hydrauliques de l'Amphiarion d'Oropos », in : FOSSEY J.M. – GIROUX H. (éds.), *Actes du troisième congrès international sur la Béotie antique — Montréal-Québec 31.10-4.11. 1979*, Amsterdam, 9-24.
- 1987 a « Le problème de l'eau dans la Grèce antique », in : *L'eau et les hommes en Méditerranée*, Paris, 205-219.
- 1987 b « Eau et agriculture en Grèce », in : LOUIS P. – METRAL Fr. et J. (dir.), *L'homme et l'eau en Méditerranée et au Proche Orient IV. L'eau dans l'agriculture*, Lyon, 25-43.
- 1989 « Dignes du torrent de l'Amphiarion d'Oropos », in : BEISTER H. – BUCKLER J. (éds.), *Boiotika. Vorträge vom 5. Internationalen Bötien-Kolloquium zu Ehren von Professor Dr. Siegfried Lauffer* (Institut für Alte Geschichte Ludwig-Maximilians-Universität München 13.-17. Juni 1986), München, 245-252.

- 1992 « Aménagements hydrauliques en Grèce, des Mycéniens à l'époque hellénistique », in : ARGOUT – MARANGOU *et al.* (1992), 35-55 [avec bibliographie].
- 1993 « Inscriptions de Béotie relatives à l'eau », in : FOSSEY J.M. (éd.), *Boeotia Antiqua III. Papers in Boiotian History, Institutions and Epigraphy in Memory of Paul Roesch*, Amsterdam, 33-55.
- ARGOUT Gilbert – MARANGOU Lila. *et al.* (éd.)
- 1992 *L'eau et les hommes en Méditerranée et en Mer Noire dans l'Antiquité, de l'époque mycénienne au règne de Justinien* (Actes du Congrès International, Athènes, 20-24 mai 1988), Athènes.
- ASHMOLE Bernard et YALOURIS Nicholas
- 1967 *Olympia. The Sculptures of the Temple of Zeus*, London.
- ASTOUR Michael C.
- 1977 « Continuité et changement dans la toponymie de la Syrie du Nord » in : *La toponymie antique* (1977) 117-141.
- AUBRIOT Danièle
- 1999 « L'homme-végétal : métamorphose, symbole, métaphore » in : DELRUELLE *et al.* (2001) 51-62.
- AYACHE Laurent
- 1997 « L'animal, les hommes et l'ancienne médecine », in : CASSIN B. – LABARRIERE J.-L. (éds.), *L'animal dans l'Antiquité*, Paris, 55-74.
- BACHELARD Gaston
- 1942 *L'eau et les rêves. Essai sur l'imagination de la matière*, Paris.
- BALADIE Raoul
- 1973 « Fleuves d'Élide dans Pausanias, Strabon et Théocrite, XXV », *RPhil* 47, 251-273.
- BALCER Jack Martin
- 1974 « The Mycenaean Dam of Tiryns », *AJA* 78, 141-151.
- BARNARD Edouard André
- 1987 *Petit traité sur le dessèchement et le drainage des terres, pouvant servir de texte aux Conférences des Cercles agricoles*, Montréal.
- BARON-YELLES Nacima
- 2000 *Recréer la nature. Écologie, paysage et société au marais d'Orx*, Paris.
- BARTHES Roland
- 1957 *Mythologies*, Paris.
- BASTIEN Pierre
- 1958 « Les travaux d'Hercule dans le monnayage de Postume », *RNum.* I, s. VI, 59-78.
- BATA Philippe. *et al.* (dir.)
- 2002 *Aux rives de l'incertain : histoire et représentations des marais occidentaux du Moyen Âge à nos jours*, Paris.

BAUMANN Hellmut

- 2000 *Pflanzenbilder auf griechischen Münzen*, München.

BÉLIS Annie – PÉCHÉ Valérie

- 1996 « Du bon usage du roseau. Commentaires sur la fabrication des anches et des tuyaux dans l'Antiquité gréco-romaine », in : COGET J. (dir.), *L'homme, le végétal et la musique*, Saint-Jouin-de-Milly, 10-29.

BERGEVIN Jean

- 1992 *Déterminisme et géographie. Hérodote, Strabon, Albert le Grand et Sébastien Münster*, Sainte Foy.

BERNAND André et Étienne

- 1960 *Les inscriptions grecques et latines du colosse de Memnon*, Paris.
1991 *Sorciers grecs* [Paris].

BERQUE Augustin

- 1994 « Paysage, milieu, histoire », in : BERQUE A. [dir.] (1994) 11-29.
1995 *Les raisons du paysage. De la Chine antique aux environnements de synthèse*, Paris.
1997 « De peuples en pays ou la trajectoire paysagère », in : COLLOT M. (1997) 320-329.

BERQUE Augustin (dir.)

- 1994 *Cinq propositions pour une théorie du paysage*, Seyssel.

BERTRAND-DAGENBACH Cécile

- 1999 « La prison, lieu d'effroi », in : BERTRAND-DAGENBACH C. *et al.* (éds.), *Carcer. Prisons et privation de liberté dans l'Antiquité classique* (Actes du colloque de Strasbourg, 5-6 décembre 1997), Paris, 211-219.

BESSAC Jean-Claude

- 1986 *L'outillage traditionnel du tailleur de pierre de l'Antiquité à nos jours* (Revue archéologique de Narbonnaise, suppl. 14), Paris.

BIZIÈRE Jean-Marie

- 1987 « La psychohistoire au goût du jour », *Encyclopædia Universalis – Universalis*, s.v.
« Histoire », 431-432.

BLAGG Thomas Frederick Colston

- 1976 « Tools and Techniques of the Roman Stonemason in Britain », *Britannica* 7, 152-172.

BODÉÛS Richard

- 2001 « Les jardins irrigués et le système vasculaire selon Aristote », in : DELRUELLE E. *et al.* (2001) 201-211.

BODSON Liliane

- 1978 *ἹΕΡΑ ΖΩΙΑ. Contribution à l'étude de la place de l'animal dans la religion grecque ancienne* (Académie Royale de Belgique, Mémoires de la Classe des Lettres, T. LXIII, fasc. 2), Bruxelles.
1981 « Les Grecs et leurs serpents. Premiers résultats de l'étude taxonomique des sources anciennes », *AC* 50 (1981) 51-78.

BÖHR Elke

1982 *Der Schaukelmaler*, Mainz am Rhein.

BONNAFÉ Annie

2000 « Textes, cartes et territoire. Présentation », in : BONNAFÉ A. *et al.* (éds.) 13-23.

BONNAFÉ Annie – DECOURT Jean-Claude – HELLY Bruno (éd.)

2000 *L'espace et ses représentations* (Travaux de la Maison de l'Orient méditerranéen 32), Lyon.

BONNEAU Danielle

1964 *La crue du Nil. Divinité égyptienne à travers mille ans d'histoire (332 av.-641 ap. J.-C.) d'après les auteurs grecs et latins, et les documents des époques ptolémaïque, romaine et byzantine*, Paris.

1993 *Le régime administratif de l'eau du Nil dans l'Égypte grecque, romaine et byzantine*, Leiden / New York / Köln.

BONNECHERE Pierre

1999 « Prairies et jardins grecs, de la Grèce de Platon à l'Angleterre d'Alexandre Pope », in : DELRUELLE *et al.* (2001) 29-50.

2003 *Trophonios de Lébadée : cultes et mythes d'une cité béotienne au miroir de la mentalité antique*, Leiden 2003.

BONNIN Jacques

1984 *L'eau dans l'Antiquité. L'hydraulique avant notre ère*, Paris.

BORCA Federico

2000 « Towns and Marshes in the Ancient World », in : HOPE – MARSHALL (2000) 74-84.

BORGIA Emanuela

2003 « Il culto di Athena Oreia in Cilicia », in : *La campagne antique* (2003) 73-89.

BOUCHER Jean-Paul (éd.)

1983 *Journées d'études sur les aqueducs romains — Lyon, 26-28 mai 1977*, Paris

BRÉLAZ Cédric

2005 *La sécurité publique en Asie Mineure sous le Principat (I^{er}–III^e s. ap. J.-C.). Institutions municipales et institutions impériales dans l'Orient romain* (Schweizerische beiträge zur Altertumswissenschaft 32), Basel.

BREWSTER Harry

1997 *The River Gods of Greece. Myths and Mountain Waters in the Hellenic World*, London / New York.

BRIANT Pierre

1982 *Rois, tributs et paysans*, Paris.

1996 *Histoire de l'Empire perse. De Cyrus à Alexandre*, Paris.

- 2001 *Irrigation et drainage dans l'Antiquité : qanāts et canalisations souterraines en Iran, en Égypte et en Grèce — Séminaire tenu au Collège de France sous la direction de Pierre Briant, Paris.*
- 2002 « L'État, la terre et l'eau entre Nil et Syr-Darya. Remarques introductives », *Annales, Histoire, Sciences sociales* 57/3 (mai-juin), 517-529 [numéro consacré aux *Politiques et contrôle d l'eau dans le Moyen-Orient ancien*].

BRIQUEL Dominique

- 1984 « Formes de mise à mort dans la Rome primitive. Quelques remarques sur une approche comparative du problème », in : *Du châtement dans la cité. Supplices corporels et peine de mort dans le monde antique. Table ronde organisée par l'École française de Rome avec le concours du Centre national de la recherche scientifique, Rome 9-11 novembre 1982 (MEFRA 79), Roma, 225-240.*

BRISSE Alexandre – DE ROTROU Léon

- 1876 *Dessèchement du lac Fucino exécuté par S.E. le prince Torlonia : précis historique et technique, Rome.*

BRUNEAU Philippe

- 1986 « De l'image », *RAMAGE* 4, 249-295.

BRUNEAU Philippe – BALUT Pierre-Yves

- 1997 *Artistique et archéologie* (Mémoires d'archéologie générale, Suppl. à *RAMAGE*, 1-2), Paris.

BRUNEAU Philippe – DUCAT Jean

- 2005⁴ *Guide de Délos, Athènes.*

BRUNEAU Philippe *et al.*

- 1996 *Délos, île sacrée et ville cosmopolite, Paris.*

BRUNET Michèle

- 2001 « Le courtil et le paradis », in : BRUN J-P. – JOCKEY Ph. (éds.), *Τέχναι. Techniques et sociétés en Méditerranée — Hommage à Marie-Claire Amouretti, Aix-en-Paris, 157-168.*

BUCK Robert J.

- 1979 *A History of Beotia, Edmonton.*

BUCKLER William H.

- 1934 « Une borne ionienne », *RPh.* 60, s. 3, 293-298.

BURKERT Walter

- 1987 « Oriental and Greek Mythology : The Meeting of Parallels », in : BREMMER J. (éd.), *Interpretations of Greek Mythology, London / Sydney, 10-40.*
- 1998 « Héraclès et les animaux. Perspectives préhistoriques et pressions historiques », in : BONNET C. *et al.* (éds.), *Le bestiaire d'Héraclès : III^e Rencontre héracléenne. Actes du colloque organisé à l'Université de Liège et aux facultés universitaires Notre-Dame de la Paix de Namur, du 14 au 16 novembre 1996 (Kernos, Suppl. 7), Liège, 11-26.*

BURN Andrew Robert

- 1949 « Helikon in History. A Study in Greek Mountain Topography », *ABSA* XLIV, 313–323.

BURNAND Yves

- 1983 « La documentation épigraphique sur les aqueducs de la Gaule et de la Germanie romaines », in : BOUCHER (1983) 51-73.

BURNS Alfred

- 1971 « The Tunnel of Eupalinus and the Tunnel Problem of Hero of Alexandria », *Isis* 62–2.

BURSIAN Conrad

- 1868 *Geographie von Griechenland* II, Leipzig [2 vol., 1868-1872].

BUXTON Richard G.A.

- 1996 « Montagnes mythiques, montagnes tragiques », in : SIEBERT [éd.] (1996) 59-68.

CABANES Pierre

- 1992 « La montagne, lieu de vie et de rencontre, en Épire et en Illyrie méridionale dans l'Antiquité », in : FABRE (1992) 69-82.
- 1998 « Le monde grec européen et la Cyrénaïque », in : LEPELLEY Cl. (dir.), *Rome et l'intégration de l'Empire (44 av. J.-C.–260 ap. J.-C.)*, tome 2 : Approches régionales du Haut-Empire romain, Paris, 299-331.

CADUFF Gian Andrea

- 1986 *Antike Sintflutsagen*, Göttingen.

CALAME Claude

- 1990 *Illusions de la mythologie* (Nouveaux actes sémiotiques 12), Limoges.

CALDERINI Aristide

- 1920 « Ricerche sul regime delle acque nell' Egitto greco-romano », *Aegyptus* 1, 37-62.

CALVET Yves – GEYER Bernard

- 1992 *Barrages antiques de Syrie* (coll. de la Maison de l'Orient méditerranéen 21), Lyon / Paris.

CAMP John MacKesson II

- 1991 « Water Supply and its Historical Context », in : HODGE A.T. (éd.), *Future Currents in Aqueduct Studies*, Liverpool, 105-111.

(LA) CAMPAGNE ANTIQUE : ESPACE SAUVAGE, TERRE DOMESTIQUEE

- 2003 Association Kubaba (Cahiers Kubaba V), Paris.

CAPDEVILLE Gérard (éd.)

- 2004 *L'eau et le feu dans les religions antiques* (Actes du premier colloque international d'histoire des religions organisé par l'École Doctorale *Les Mondes de l'Antiquité*, Paris, 18-20 mai 1995, Université de Paris IV–Sorbonne, École Normale Supérieure), Paris.

CARCOPINO Jérôme

- 1906 « L'inscription d'Aïn-el-Djemala. Contribution à l'histoire des *saltus* africains et du colonat partiaire », *MEFRA* 26, 433-437.

CASEVITZ Michel

- 1981 « Eaux et médecine chez Diodore de Sicile », in : METRAL – SANLAVILLE (1981) 151-154.
- 1993 « Les mots de la frontière en grec », in : ROMAN Y. (dir.), *La frontière : séminaire de recherche* (Travaux de la maison de l'Orient 21, Lyon / Paris) 17-24.
- 1998 « Remarques sur l'histoire de quelques mots exprimant l'espace en grec », *REA* 100 (1998/3-4) 417-435.

CASSAGNES-BROUQUET Sophie – CHAMBARLHAC Vincent

- 1995 *L'âge d'or de la forêt*, Rodez.

CAUQUELIN Anne

- 2000² *L'invention du paysage*, Paris.

CHANDEZON Christophe

- 2003 *L'élevage en Grèce (fin V^e–fin I^{er} s. a.C.). L'apport des sources épigraphiques*, Bordeaux.

CHANIOTIS Angelos

- 1996 « Von Hirten Kräutersammlern, Epheben und Pilgern : Leben auf den Bergen im antiken Creta », in : SIEBERT [éd.] (1996) 91-107.

CHAPUIS SANDOZ Laure

- 2001 *Terre d'abondance. Paysage et images poétiques de la fertilité et du don dans la littérature latine*, Neuchâtel. Thèse inédite.

CHARBONNEAUX Jean – MARTIN Roland – VILLARD François

- 1968 *La Grèce archaïque (620-480 av. J.-C.)*, Paris.

CHARPENTIER Marie-Claude (éd.)

- 2004 *Les espaces du sauvage dans le monde antique. Approches et définitions*, Besançon.

CHÂTELAIN Thierry

- 2001 « Assèchement et bonification des terres dans l'Antiquité grecque. L'exemple du lac de Ptéchai à Érétrie : aspects terminologiques et techniques », in : BRIANT (2001) 81-108.
- 2004 « Entre terre et eau. L'exploitation des marais en Grèce ancienne : une pratique aux marges de l'agriculture ? », in : CHANDEZON Chr. – HAMDOUNE Chr. (éds.), *Les hommes et la terre dans la Méditerranée gréco-romaine* (Colloque international de Montpellier et Loupian – 21-23 mars 2002, *Pallas* 64) 211-220.

CHENET Françoise

- 1995 « Du paysage littéraire », *Le nouveau Recueil* 36, 108-116.

CLOCHÉ Paul

- [1952] *Thèbes de Béotie. Des origines à la conquête romaine*, Namur.

COLLIN BOUFFIER Sophie

- 1987/2 « L'alimentation en eau de la colonie grecque de Syracuse. Réflexions sur la cité et sur son territoire », *MEFRA* 99, 661-691.
- 1994 « Marais et paludisme en Occident grec », in : GINOUVÈS et al. (1994) 321-333.

- 2001 « Les adductions hydrauliques des villes grecques de Sicile : des ouvrages techniques méconnus », in : BRUN J.-P – JOCKEY Ph. (éd.), *Techniques et sociétés en Méditerranée*, Paris, 513-527.
- COLLOT Michel (dir.)
- 1997 a *Les enjeux du paysage*, Bruxelles.
- 1997 b « La notion de paysage dans la critique thématique », in : *id.* (1997 a) 191-205.
- CONACHER D.J.
- 1967 *Euripidean Drama. Myth, Theme and Structure*, Toronto / London.
- CORBIN Alain
- 1988 *Le territoire du vide. L'Occident et le désir du rivage (1750-1840)*, Paris.
- 2001 *L'homme dans le paysage*, Paris.
- CORSARO Mauro
- 1990 « Qualche osservazione sulle procedure di recupero delle terre pubbliche nelle città greche », in : NENCI G. – THÜR G., *Symposion 1988 : Vorträge zur griechischen und hellenistischen rechtsgeschichte (Siena – Pisa, 6.-8. Juni 1988)*, Köln / Wien, 213-229.
- CORVISIER Jean-Nicolas
- 1985 *Santé et société en Grèce ancienne*, Paris.
- 1994 « Eau, paludisme et démographie en Grèce péninsulaire », in : GINOUVÈS *et al.* (1994) 297-319.
- COUSIN Catherine
- 2003 « Aux confins des espaces sauvages et domestiques : le royaume infernal dans la poésie et le théâtre grecs jusqu'à la fin du V^e siècle av. J.-C. », in : *La campagne antique* (2003) 109-128.
- CROON Johan Harm
- 1952 *The Herdsman of the Dead. Studies on some Cults, Myths and Legends of the Ancient Greek Colonization-Area*, Utrecht.
- 1953 « Herakles at Lindus », *Mnemosyne*, s. IV, vol. VI, 283-299.
- 1956 « Artemis Thermia and Apollo Thermios (with an excursus on the Oeteian Heracles-Cult) », *Mnemosyne*, s. IV, vol. IX, 193-220.
- 1967 « Hot Springs and Healing Gods », *Mnemosyne*, s. IV, vol. XX, 225-246.
- CURTIUS Ernst
- 1851 *Peloponnesos I*, Gotha.
- 1852 *Peloponnesos II*, Gotha.
- 1892 *Die Deichbauten der Minyer* (Sitzungsbericht der Berliner Akademie der Wissenschaften, philosophische-historische Klasse 55).
- CUSSET Christophe (éd.)
- 1999 *La nature et ses représentations dans l'Antiquité* (Actes du colloque des 24 et 25 octobre 1996, École normale supérieure de Fontenay-Saint-Cloud), Paris.
- DAUX Georges

- 1909 « Notes de lecture », *BCH* 33, 390-395 [en partic. 392-393, à propos de μετέωρος ὄχρετος].
- DAVERIO ROCCHI Giovanna
- 1988 *Frontiera e confini nella Grecia Antica*, Roma.
- DAVIES Oliver
- 1935 *Roman Mines in Europe*, Oxford [rééd. New York 1979²].
- DEAN A[] J.
- 1936 « The lake Copais, Boeotia, Greece : its drainage and development », *Journal of the Institutions of Civil Engineers* 5–6, 287-316 [*non vidi*].
- DEBACKER Marie J.
- 2000 *Paludisme : historique, croyances et idées reçues* (Thèse pour le diplôme d'État de Docteur en médecine — discipline médecine générale, soutenue le 7 décembre 2000 à l'Université de Paris XII–Créteil) [disponible à l'adresse : http://www.astrium.com/grand_dossier/paludisme/paludisme_these.htm].
- DEBIDOUR Michel
- 2007 « De l'exclusion à l'exil dans le monde grec et d'un exilé célèbre en particulier », in : WOLFF C. (éd.), *Les exclus dans l'Antiquité. Actes du colloque organisé à Lyon les 23–24 septembre 2004*, Lyon, 37-56.
- DEBORD Pierre
- 1984 « Chiliastys », *REA* 86, 201-211.
- DELRUELLE Edouard – PIRENNE-DELFORGE Vinciane (éd.)
- 2001 *Κῆποι. De la religion à la philosophie. Mélanges offerts à André Motte* (Kernos, Suppl. 11), Liège.
- DELUMEAU Jean
- 1978 *La peur en Occident (XIV^e–XVIII^e siècle) — Une cité assiégée*, Paris.
- DERRUAU Max
- 1988⁷ *Précis de géomorphologie*, Paris / Milan / etc. [en partic. 309-325, à propos des formations karstiques].
- DESNIER Jean-Luc
- 1995 *Le passage du fleuve. De Cyrus Le Grand à Julien l'Apostat, essai sur la légitimité du souverain*, Paris.
- DILKE Oswald Ashton Wentworth
- 1995 *Les arpenteurs de la Rome antique*, Sophia Antipolis.
- DONADIEU Pierre
- 1996 (dir.) *Paysages de marais*, Paris.
- 2002 *La société paysagiste*, [Versailles].
- DÖRIG José
- 1957 « Lysipps letztes Werk », *JdI* 72, 19-43.
- DOUKELLIS Panagiotis N. et MENDONI Lina G. (éd.)

- 1994 *Structures rurales et sociétés antiques*. Actes du colloque de Corfou (14-16 mai 1992), Paris.
- DUCAT Jean
- 1990 *Les Hilotes* (BCH, Suppl. XX), Athènes.
- DUCHENE Hervé
- 1992 « Initiation et élément marin en Grèce ancienne », in : MOREAU A. (éd.), *L'initiation II. L'acquisition d'un savoir ou d'un pouvoir. Le lieu initiatique. Parodies et perspectives* (Actes du colloque internat. de Montpellier 11-14 avril 1991), Montpellier, 119-133 [en partic. 124-125, sur la frontière littorale].
- DUMONT Jean-Paul *et al.*
- 1988 *Les présocratiques*, Bibliothèque de la Pléiade, Paris.
- DUNCAN-JONES Richard
- 1990 *Structure and Scale in the Roman Economy*, Cambridge.
- DURY-MOYAERS Geneviève – RENARD Marcel
- 1981 « Aperçu critique de travaux relatifs au culte de Junon », *ANRW* II 17.1, 142-202.
- ELLINGER Pierre
- 1993 *La légende national phocidienne. Artémis, les situations extrêmes et les récits de guerre d'anéantissement* (BCH, Suppl. XXVII), Athènes.
- ENGELMANN Helmut
- 1999 « Archäologie und Epigraphik in Ephesos », in : FRIESINGER H. – KRINZINGER Fr. (éds.), *100 Jahre österreichische Forschungen in Ephesos. Akten des Symposions, Wien 1995*, Wien, 157-160.
- ENGELMANN Helmut – MERKELBACH Reinhold
- 1971 « Οὔρος, ὄρος », *ZPE* 8 (1971) 97-103.
- FABRE Georges (éd.)
- [1992] *La montagne dans l'Antiquité. Actes du colloque de la Société des Professeurs d'Histoire Ancienne de l'Université (Pau, mai 1990)*, Pau.
- FABRE Guilhem *et al.* (dir.)
- 2000² *L'aqueduc de Nîmes et le Pont du Gard. Archéologie, géosystème, histoire*, Paris
- FAHLBUSCH Henning
- 1982 *Vergleich antiker griechischer und römischer Wasser-Versorgungsanlagen* (Leichtweiß-Institut für Wasserbau der Technischen Universität Braunschweig, Mitt. Heft 73), Braunschweig.
- FANTASIA Ugo
- 1999 « Aree marginali nella Grecia antica : paludi e bonifiche », in : VERA D. (éd.), *Demografia, sistemi agrari, regimi alimentari nel mondo antico*. (Atti del Convegno Internazionale di Studi, Parma 17-19 ottobre 1997), Bari, 65-116.

FAURE L[]

- 1903 *Drainage et assainissement agricole des terres*, Paris.

FAURE Paul

- 1985 *Alexandre*, [Paris].

FEISSEL Denis

- 1985 « Deux listes de quartiers d'Antioche astreints au creusement d'un canal (73-74 ap. J.-C.) », *Syria* 62, 77-103.

FERRAND Françoise

- 1997 « Le paysage dans la littérature médiévale des XII et XIII^{èmes} siècles », in : COLLOT M. (1997) 54-74.

FERRARY Jean-Louis.

- 1991 « Le statut des cités libres dans l'Empire romain à la lumière des inscriptions de Claros », *CRAI*, 557-577.
- 2002 « La création de la province d'Asie et la présence italienne en Asie Mineure », in : MÜLLER Chr. et HASENOHR Cl. (éds.), *Les Italiens dans le monde grec, II^e siècle av. J.-C. -I^{er} s. ap. J.-C. Actes de la Table Ronde, Paris, École Normale Supérieure, 14-16 mai 1998 (BCH, suppl. 41)* 133-146.

FÉVRIER Paul-Albert

- 1983 « Armée et aqueducs », in : BOUCHER (1983) 133-140.

FEYEL Christophe

- 2006 *Les artisans dans les sanctuaires grecs aux époques classique et hellénistique à travers la documentation financière en Grèce (BEFAR 318)*, Athènes.

FICK August

- 1987 *Vorgriechische Ortsnamen als Quelle für die Vorgeschichte Griechenlands*, Amsterdam [Göttingen 1905-1909].

FINLEY Moses I.

- 1973 *Studies in land and Credit in Ancient Athens, 500-200 B.C. The Horos-Inscriptions*, New York.

FINZENHAGEN Ulrich

- 1939 *Die geographische Terminologie des Griechischen*, Würzburg-Aumühle.

FOLLET Simone

- 1976 *Athènes au II^e et au III^e siècle. Études chronologiques et prosopographiques*, Paris.

FONTRIER A.M.

- 1892 « Le monastère de Lembos près de Smyrne et ses possessions au XIII^e s. », *BCH* 16, 397-398.

FORBES Robert James

- 1955 *Studies in Ancient Technology*, Leiden, 1955-1964 (9 vol.) [en partic. vol. 2, 1-77, chap. « Irrigation and Drainage »].

FOSSEY John M.

- 1973 « The End of the Bronze Age in the South West Copaic », *Euphrosyne*, n.s. VI (1973/74) 7-21 [repris dans Fossey (1990) 53-71].
- 1974 « The Copaic Basin in the 2nd Century A.D. », in : *Akten des VI. internationalen Kongresses für griechische und lateinische Epigraphik, München 1972* (Vestigia 17), München, 451-455 [repris dans Fossey (1990) 215-219].
- 1979 « The Cities of the Kopais in the Roman Period », *Aufstieg und Niedergang der Römischen Welt* II, 7, 1, Berlin/New York, 549-591 [repris dans Fossey (1990) 220-266].
- 1980 *Mycenaean Fortifications of the North East Kopais* (Opuscula Atheniensia XIII/10), Stockholm, 155-162 [repris dans Fossey (1990) 72-89].
- 1988 *Topography and Population of Ancient Boiotia*, Chicago.
- 1990 *Papers in Boiotian Topography and History*, Amsterdam.

FOUACHE Eric

- 1996 « L'entrée des enfers de Thesprôtie : du mythe à la recherche d'une rationalité géomorphologique et historique », *Arob@se*, vol. 1, n. 1 [<http://www.liane.net/arobase>]
- 1999 *L'alluvionnement historique en Grèce occidentale et au Péloponnèse. Géomorphologie, archéologie, histoire* (BCH Supplément 35) Athènes / Paris.

FRANCESCHI Catherine

- 1997 « Du mot *paysage* et de ses équivalents dans cinq langues européennes », in : COLLOT (1997) 75-111.

FRASER Trudie E.

- 2006 *Hadrian as builder and benefactor in the western provinces*, Oxford.

FRAZIER Françoise

- 1996 *Histoire et morale dans les Vies parallèles de Plutarque*, Paris.

FREDRICKSMEYER Ernst

- 2003 « Alexander's Religion and Divinity », in : ROISMAN J. (ed.), *Brill's Companion to Alexander the Great*, Leiden / Boston, 253-278.

GARBRECHT Günther

- 1984 *Der Nil und Ägypten. Fluss und Lebensraum* (Deutscher Verband für Wasserwirtschaft und Kulturbau 69), Hamburg.
- 1995 *Meisterwerke antiker Hydrotechnik*, Stuttgart / Leipzig.

GARDINER Edward Norman

- 1925 *Olympia. Its History and Remains*, Oxford.

GARLAN Yvon

- 1974 *Recherches de poliorcétique grecque*, Paris.

GARNIER Jacques

- 1998 *Relations et rapports officiels de la bataille d'Austerlitz – 1805*, Paris.

GEAGAN Daniel J.

- 1990 « Roman Athens : Some Aspects of Life and Culture. I. 86 B.C.–A.D. 267 », *ANRW* II 7.1, 371-437.

GEHRKE Hans-Joachim

- 1985 *Stasis. Untersuchungen zu den inneren Kriegen in den griechischen Staaten des 5. und 4. Jahrhunderts v. Chr.*, München.

GEIGER Friedrich

- 1922 art. « Copais », *RE* XI 2, 1346-1360.

GENTELLE Pierre

- 2003 *Traces d'eau. Un géographe chez les archéologues*, Paris.

GERSTER Béla

- 1984 « L'isthme de Corinthe. Tentatives de percement dans l'Antiquité », *BCH* 8, 225-232.

GIANOTTI Gian Franco

- 1994 « I fiumi e la storia : Erodoto e il buon uso delle acque », in : LONGO O. – SCARPI P. (1994) 75-108.

GINOUVÈS René – MARTIN Roland *et al.*

- 1985-1998 *Dictionnaire méthodique de l'architecture grecque et romaine* [3 vol.], Athènes / Rome.

GINOUVÈS René – GUIMIER-SORBETS Anne-Marie – JOUANNA Jacques – VILLARD Laurence (éd.)

- 1994 *L'eau, la santé et la maladie dans le monde grec*. Actes du colloque organisé à Paris (CNRS et Fondation Singer-Polignac) du 25 au 27 novembre 1992 par le Centre de recherche «Archéologie et systèmes d'information» et par l'URA 12555 «Médecine grecque» (*BCH* suppl. XXVIII), Paris.

GIOVANNINI Adalberto

- 2007 *Les relations entre États dans la Grèce antique, du temps d'Homère à l'intervention romaine (ca. 700–200 av. J.-C.)* (*Historia*, Einzelschr. 193), Stuttgart.

GIROD R[]

- 1974 « Vision et représentation géographiques chez les Anciens », in : CHEVALLIER R. (éd.), *Littérature gréco-romaine et géographie historique. Mélanges offerts à Roger Dion* (Cæsarodunum IX bis), Paris, 481-498.

GOBLOT Henri

- 1979 *Les qanats. Une technique d'acquisition de l'eau* (Industrie et artisanat 9), Paris/La Haye/New York.

GONZALÈS Antonio

- 2003 « Représentation des paysages et pensée gromatique », in : GARRIDO-HORY M. – GONZALÈS A. (eds.), *Histoire, espaces et marges de l'Antiquité. Hommages à Monique Clavel Lévêque* II, Paris, 9-33.

GOTTELAND Sophie

- 2001 *Mythe et rhétorique. les exemples mythiques dans le discours politique de l'Athènes classique*, Paris.

GOZLAN Suzanne

- 1979 « Au dossier des mosaïques héracléennes : Acholla (Tunisie), Cártama (Espagne), Saint-Paul-les-Romans (Gaule) », *RA* (1979/1) 35-72.

GRAF Fritz

- 1985 *Nordionische Kulte : religionsgeschichtliche und epigraphische Untersuchungen zu den Kulte von Chios, Erythrai, Klazomenai und Phokaia*, Roma.

GRASBERGER Lorenz

- 1888 *Studien zu den griechischen Ortsnamen*, Würzburg.

GREGORY Timothy Edmund

- 1992 « Archaeological Explorations in the Thisbe Basin », in : FOSSEY J.M. (éd.), *Boeotia Antiqua II. Papers on Recent Work in Boiotian Archaeology and Epigraphy*, Amsterdam, 17-34.

GREWE Klaus

- 1986 « Zur Geschichte des Wasserleitungstunnels », *Antike Welt* 17 / 2 (1986) 65-76.
1998 *Licht am Ende des Tunnels. Planung und Trassierung im antiken Tunnelbau*, Mainz am Rhein.

GRIFFITHS Emma

- 2006 *Euripides : Heracles*, London.

GRIMAL Pierre

- 1943 *Les jardins romains*, Paris.

GRMEK Mirko Drazen – GOUREVITCH Danielle

- 1998 *Les maladies dans l'art antique*, Paris.

GROS Pierre

- 2006² *L'architecture romaine, du début du III^e siècle av. J.-C. à la fin du haut-Empire 2 : maisons, palais, villas et tombeaux*, Paris.

GUILLON Pierre

- 1943 *Les trépieds du Ptoion*, Paris [en particulier 175-195, appendice « Les travaux d'assèchement du Copais dans l'Antiquité »].

GULLATH Brigitte

- 1982 *Untersuchungen zur Geschichte Boiotiens in der Zeit Alexanders und der Diadochen*, Frankfurt a. M. / Bern.

HABICHT Christian

- 2000 *Athènes hellénistique*, Paris.

HALFMANN Helmut

- 1986 *Itinera principum. Geschichte und Typologie der Kaiserreisen im Römischen Reich*, Wiesbaden / Stuttgart.

HALM-TISSERAND Monique

- 1996 « De la perception de l'espace dans la peinture de vases archaïque. À propos de l'amphore 243 de la Bibliothèque Nationale », in : SIEBERT [éd.] (1996) 39-45.

HANSEN Mogens Herman – NIELSEN Thomas Heine (éd.)

- 2004 *An Inventory of Archaic and Classical polis : an investigation conducted by the Copenhagen Polis Centre for the Danish National Research Foundation*, Oxford.

HASLUCK Frederick William

- 1910 *Cyzicus*, Cambridge.

HAUSSOULLIER Bernard

- 1894 « Le dessèchement du lac Copaïs par les Anciens et Ps. Aristote, περὶ θαυμασίων ἀκουσμάτων, XCIX (103) », *RPh* 18, 99-100.
1928 « Loi inédite d'Érythrée », *RPh* 54, s. 3, 2, 191-199.

HELLMANN Marie-Christine.

- 1992 a *Recherches sur le vocabulaire de l'architecture grecque d'après les inscriptions de Délos (BEFAR 278)*, Athènes.
1992 b « Le vocabulaire de l'eau dans les inscriptions de Délos », in : ARGOUD G. et al. (éds.), *L'eau et les hommes en Méditerranée et en Mer Noire dans l'Antiquité, de l'époque mycénienne au règne de Justinien* (Actes du Congrès International, Athènes, 20-24 mai 1988), Athènes, 181-196.
1999 *Choix d'inscriptions architecturales grecques traduites et commentées*, Paris.

HEMELRIJK Jaap M.

- 1984 *Caeretan Hydriae*, Mainz.

HENTZ Gustave

- 1976 « Les sources grecques dans les récits des agronomes latins », *Ktema* 4, 151-168.

HODGE Alfred Trevor

- 2000 « Qanats », in : WIKANDER (2000) 35-38.
« Reservoirs and Dams » in : WIKANDER (2000) 331-339.

HOFFMANN Otto

- 1891 *Griechische Dialekte in ihrem historischen Zusammenhange mit den wichtigsten ihrer Quellen I [Der süd-achäische Dialekt]*, Göttingen.

HOPE Valérie M. – MARSHALL Eireann (éd.)

- 2000 *Death and Disease in the Ancient City*, London / New York.

HORDEN Peregrine – PURCELL Nicholas

- 2000 *The Corrupting Sea. A Study of Mediterranean History*, Oxford.

HUEBER Friedmund

- 1997 *Ephesos. Gebaute Geschichte*, Mainz am Rhein.

HUET S.

- 1999 « Il voit le Déluge dans une carotte », *Libération* (9 mars 1999).

HUGHES Johnson Donald

- 1994 *Pan's Travail. Environmental Problems of the Ancient Greeks and Romans*, Baltimore / London.
2006 *What is Environmental History ?*, Cambridge / Malden.

HUMPHREY John W. – OLESON John P. – SHERWOOD Andrew N.

- 1998 *Greek and Roman Technology : A Sourcebook. Annotated Translations of Greek and Latin Texts and Documents*, London / New York.

HURLET Frédéric

- 2006 *Le proconsul et le prince, d'Auguste à Dioclétien*, Bordeaux.

ISAGER Signe – SKYDSGAARD Jens Erik

- 1992 *Ancient Agriculture. An introduction*, London / New York.

ISLER Hans Peter

- 1970 *Acheloos : eine Monographie*, Berne.

JACOB Christian

- 1981 « L'œil et la mémoire : sur la *Périégèse de la Terre habitée* de Denys », in : JACOB C. et LESTRINGANT F., *Arts et légendes d'espaces. Figures du voyage et rhétorique du monde*, Paris, 21-97.
- 1984 « Logique du paysage dans les textes géographiques grecs. Quelques propositions méthodologiques », in : ROUX L. (éd.), *Lire le paysage. Lire les paysages* (Actes du colloque des 24 et 25 novembre 1983, Université de Saint-Étienne, Travaux XLII), Saint-Étienne, 159-178.

JEANMAIRE Henri

- 1978² *Dionysos. Histoire du culte de Bacchus*, Paris.

JENKINS Gilbert Kenneth

- 1970 *The Coinage of Gela*, Berlin

JONES William Henry Samuel

- 1907 *Malaria : a Neglected Factor in the History of Greece and Rome*.
- 1909 *Malaria and Greek History*, Manchester.

JONGSTE Peter F.B.

- 1992 *The Twelve Labours of Hercules on Roman Sarcophagi*, Roma.

JOST Madeleine

- 1985 *Sanctuaires et cultes d'Arcadie*, Paris.
- 1992 « La vie religieuse dans les montagnes d'Arcadie », in : Fabre [1992] 55-68.
- 1996 « Le vocabulaire de la description des paysages dans les *Arkadika* de Pausanias », *CRAI*, 719-738.

JOUAN François

- 1966 *Euripide et les légendes des chants cypriens. Des origines de la guerre de Troie à l'Iliade*, Paris.

JOUANNA Jacques

- 1961 « Présence d'Empédocle dans la collection hippocratique », *Bull. de l'Assoc. Guillaume Budé*, s. IV, n° 1 (1961) 452-463.
- 1994 « L'eau, la santé et la maladie dans le traité hippocratique des *Airs, eaux, lieux* », in : GINOUVES *et al.* (1994) 25-40.

- 1998 « Terre, pays et paysage chez Hippocrate », in : MAUDUIT C. (1998) 83-96.
- JOUANNO Corinne
- 2002 *Naissance et métamorphose du Roman d'Alexandre. Domaine grec*. Paris.
- JOURDE Pierre
- 1991 *Géographies imaginaires. De quelques inventeurs de mondes au XX^e siècle : Gracq, Borges, Michaux, Tolkien*, Paris.
- KAHRSTEDT Ulrich
- 1937 « Der Kopaissee im Altertum und die "Minyschen" Kanäle », *AA* 52, 1-19.
- KALCYK Hansjörg
- 1988 « Der Damm von Akraiphia. Landsicherung und Landgewinnung in der Bucht von Akraiphia am Kopaissee in Böotien, Griechenland », *Boreas* 11, 5-14.
- 1989 « Zur Besiedlung des Süd- und Westrandes der Kopais und die Ausdehnung des Sees in historischer Zeit », in : BEISTER H. & BUCKLER J. (éd.), *Boiotika. Vorträge vom 5. Internationalen Böotien-Kolloquium zu Ehren von Professor Dr. Siegfried Lauffer* (Institut für Alte Geschichte Ludwig – Maximilians – Universität München 13.-17. Juni 1986), München, 277-283.
- KALCYK Hansjörg – HEINRICH Bert
- 1986 a « Hochwasserschutzbauten in Arkadien (Peloponnes, Griechenland) », *Antike Welt* 17/2, 2-14.
- KALCYK Hansjörg – HEINRICH Bert – KNAUSS Jost
- 1986 b « Die Melioration des Kopaisbeckens in Böotien. Untersuchungen zur ältesten Flussregulierung Europas », *Antike Welt* 17, 2. Sondernummer, 15-38.
- 1989 « The Munich Kopais-Projekt », in : FOSSEY J. (éd.), *Boeotia Antiqua I, Papers on Recent Work in Boiotian Archaeology and History*, Amsterdam, 55-71.
- KAMBANIS Michel L.
- 1992 « Le dessèchement du lac Copais par les Anciens (I) », *BCH* 16, 121-137.
- 1993 « Le dessèchement du lac Copais par les Anciens (II) », *BCH* 17, 322-342.
- KEHOE Dennis P.
- 1988 *The Economic of Agriculture of Roman Imperial Estates in North Africa (Hypomnemata 89)*, Göttingen.
- 2007 *Law and Rural Economy in the Roman Empire*, Ann Arbor.
- KENNY E[] J.A.
- 1935 « The Ancient Drainage of the Copais », *Annals of Archaeology and Anthropology* 22, Liverpool, 189-206.
- KIENAST Dietmar
- 1996² *Römische Kaisertabelle. Grundzüge einer römischen Kaiserchronologie*, Darmstadt.

KIENAST Hermann J.

- 1981 « Bauelemente griechischer Wasserversorgungsanlagen » in : *Wasser im antiken Hellas* (Leichtweiß-Institut für Wasserbau der Technischen Universität Braunschweig, Mitt. Heft 71), Braunschweig, 43-68.
- 1990 « Die Wasserleitung des Eupalinos auf Samos », in : *Frontinus-Symposion beim Kongress »Wasser Berlin« Jahrestagung 1989 in Hannover und weitere Beiträge zur historischen Entwicklung der Technik* (Schriftenreihe der Frontinus-Gesellschaft, Heft 14), Bonn, 81-93.
- 1995 *Die Wasserleitung des Eupalinos auf Samos* (Samos XIX), Bonn.
- 2004 « Die Tyrannis inszeniert sich – Grossbauten auf der Insel Samos », in : SCHWANDNER Ernst-Ludwig et RHEIDT Klaus (éd.), *Macht der Architektur – Architektur der Macht* (Bauforschungskolloquium in Berlin vom 30. Oktober bis 2. November 2002 veranstaltet vom Architektur-Referat des DAI), Mainz am Rhein, 69-78.

KIRK G.S. – RAVEN J.E. – SCHOFIELD M.

- 1995 *Les philosophes présocratiques. Une histoire critique avec un choix de textes* (Vestigia 16), Fribourg [traduit de l'anglais par Hélène-Alix de Weck].

KNAUSS Jost

- 1987 *Die Melioration des Kopaisbeckens durch die Minyer im 2. Jt. V. Chr.* — Kopais 2 – Wasserbau und Siedlungsbedingungen im Altertum (Institut für Wasserbau und Wassermengenwirtschaft und Versuchsanstalt für Wasserbau Oskar v. Miller-Institut in Obernach Techn. Universität München, Bericht 57), München.
- 1988 « Der Damm im Takka-See beim alten Tegea (Arkadien, Peloponnes) », *AM* 103, 25-36.
- 1989 a « Die Wasserbau-Kultur der Minyer in der Kopais (Ein Rekonstruktionsversuch) », in : BEISTER H. & BUCKLER J. (éd.), *Boiotika. Vorträge vom 5. Internationalen Böotien-Kolloquium zu Ehren von Professor Dr. Siegfried Lauffer* (Institut für Alte Geschichte Ludwig-Maximilians-Universität München 13.-17. Juni 1986), München, 265-275.
- 1989 b « Die alten Talsperren beim Taubenschwärmten Thisbe in Südwestböotien », *AW* 3, 32-55.
- 1989 c « Die mykenische Talsperre im Becken von Mantinea und ihre Zerstörung während des Peloponnesischen Krieges im Jahr 418 v. Chr. », *Arch. Anz.* (1989/2) 107-141.
- 1990 a *Wasserbau und Geschichte Minyscher Epoche – Bayerische Zeit (vier Jahrhunderte – ein Jahrzehnt)*, Kopais 3, München.
- 1990 b « Der Graben des Herakles im Becken von Pheneos und die Vertreibung der stymphalischen Vögel », *AM* 105, 1-52.

- 1990 c « Mykenische Wasserbauten in Arkadien, Böotien und Thessalien – mutmaßliche Zielsetzung und rekonstruierbare Wirkungsweise », in : *Frontinus-Symposion beim Kongress » Wasser Berlin « Jahrestagung 1989 in Hannover und weitere Beiträge zur historischen Entwicklung der Technik* (Schriftenreihe der Frontinus-Gesellschaft, Heft 14), Bonn, 17-57.
- 1991 « Mykenische Talsperren in Arkadien und Böotien », in : GARBRECHT G. (éd.), *Historische Talsperren 2*, Stuttgart, 19-40.
- 1992 « Purpose and Function of the Ancient Hydraulic Structures at Thisbe », in : FOSSEY J.M. (éd.), *Boeotia Antiqua II. Papers on Recent Work in Boiotian Archaeology and Epigraphy*, Amsterdam, 35-46.
- 1996 *Argolische Studien : alte Strassen – alte Wasserbauten (Talsperre von Mykene, Flussumleitung von Tyrins, Hydra von Lerna, Küstenpass Anigraia)*, Berichte der Versuchsanstalt Obernach und des Lehrstuhl für Wasserbau und Wassermengenwirtschaft der Techn. Universität München 77, München.
- 1997 « Das Gebiet Donakon (γῆ Δονακῶν) und der Staudamm am Permessos ostlich von Thisbe », in : BINTLIFF J. (éd.), *Recent Developments in the History and Archaeology of Central Greece*, Oxford, 25-38.
- 1998 *Olympische Studien : Herakles und der Stall des Augias. Kladeosmauer und Alpheiosdamm, die Hochwasserfreilegung von Alt-Olympia* (Berichte der Versuchsanstalt Obernach und des Lehrstuhl für Wasserbau und Wassermengenwirtschaft der Techn. Universität München 81), München.
- 2001 *Späthelladische Wasserbauten. Erkundungen zu wasserwirtschaftlichen Infrastrukturen der mykenischen Welt. Zusammenfassung aller bisherigen Untersuchungsergebnisse* (Berichte der Lehrstuhls und Versuchsanstalt für Wasserbau und Wasserwirtschaft 90), München.
- KNAUSS Jost – HEINRICH Bert – KALCYK Hansjörg
- 1984 *Die Wasserbauten der Minyer in der Kopais – die älteste Flussregulierung Europas* (Institut für Wasserbau und Wassermengenwirtschaft und Versuchsanstalt für Wasserbau Oskar v. Miller-Institut in Obernach Technische Universität München, Bericht Nr. 50), München.
- 1986 « Der Damm bei Kaphyai und Orchomenos in Arkadien », *AA* (1986/4) 583-611.
- KNOEPFLER Denis
- 1991 *La vie de Ménédème d'Érétrie de Diogène Laërce. Contribution à l'histoire et à la critique du texte des Vies des philosophes* (Schweizerische Beiträge zur Altertumswissenschaft 21), Basel.
- 1997 « Le territoire d'Érétrie et l'organisation politique de la cité (dêmoi, chôroi, phylai) », in : HANSEN M.H. (éd.), *The Polis as an Urban Centre and as a Political Community* (Acts of the Copenhagen Polis Centre IV), Copenhagen, 352-449.
- 2001 a *Décrets érétriens de proxénie et de citoyenneté*, Lausanne.

- 2001 b « Le contrat d'Érétrie en Eubée pour le drainage de l'étang de Ptéchai », in : BRIANT P. (2001) 41-79.
- 2001 c « Loi d'Érétrie contre la tyrannie et l'oligarchie (première partie) », *BCH* 125, 195-238.
- 2002 « Loi d'Érétrie contre la tyrannie et l'oligarchie (seconde partie) », *BCH* 126, 149-204.
- 2006 « L'inscription de Naryka (Locride) au musée du Louvre : la dernière lettre publique de l'empereur Hadrien ? (première partie) », *REG* 119, 1-34.

KERNER Reinhard

- 1973/74 « Zu Recht und Verwaltung der griechischen Wasserversorgung nach den Inschriften », *Archiv für Papyrusforschung und verwandte Gebiete* 22/23, 155-202.

KOWALEWSKI Peter

- 1992 « Symbole des Wassers und Bauten der Wasserversorgung in Darstellungen auf Münzen und Medaillen der Antike », in : *Geschichte der Wasserwirtschaft und des Wasserbaus im mediterranen Raum* (Mitteilungen des Leichtweiß-Instituts für Wasserbau der Technischen Universität Braunschweig 117), Braunschweig, 229-266.

LAROCHE Emmanuel

- 1949 *Histoire de la racine NEM- en grec ancien*, Paris.

LARONDE André

- 2005 « *Huios tēs polēōs* », in : POLI F. – VOTERO G. (eds.) : *De Cyrène à Catherine : trois mille ans de Libyennes. Études grecques et latines offertes à Catherine Dobias-Lalou*, Nancy, 149-159.

LASSÈRE Jean-Marie

- 1977 *Ubique Populus. Peuplement et mouvements de population dans l'Afrique romaine, de la chute de Carthage à la fin de la dynastie des Sévères (146 a. C.-235 p. C.)*, Paris.

LATACZ Joachim – KURZ Gerhard

- 2000 « Homerische Frage », *Der Neue Pauly* 14, 501-516.

LAUFFER Siegfried

- 1939 « Frühe Siedlungen im Kopaisgebiet », in : *Bericht über den VI. internationalen Kongress für Archäologie, Berlin 21.-26. August 1939*, Berlin, 304-305.
- 1959 art. « Ptechai », *RE* XXIII, col. 1476-1477.
- 1974 art. « Orchomenos », *RE*, Suppl. Bd. 14, 290-333.
- 1979² *Die Bergwerkssklaven von Laurion*, Wiesbaden [1956-1957].
- 1981 « Wasserbauliche Anlagen des Altertums am Kopaissee », in : *Wasser im antiken Hellas* (Leichtweiß-Institut für Wasserbau der Technischen Universität Braunschweig, Mitt. Heft 71), Braunschweig, 239-265.
- 1985 « Problèmes du Copais : solutions et énigmes », in : *La Béotie antique : Lyon / Saint-Etienne, 16-20 mai 1983* (Actes du quatrième congrès international sur la Béotie antique), Paris, 101-108.

LAVAGNE Henri

- 1979 « Au dossier des mosaïques héracléennes (suite) : la mosaïque de Saint-Paul-les-Romans », *RA* (1979/2) 269-290.
- 1988 *Operosa Antra. Recherches sur la grotte à Rome, de Sylla à Hadrien* (BEFAR 272), Rome.

LE BAS Phipppe – REINACH Salomon

- 1888 *Voyage archéologique en Grèce et en Asie Mineure*, Paris.

LE BIHAN Olivier

- 1998 « 'À chacun le sien' : images et interprétations de la chimère de l'Antiquité à la fin du XVIII^e siècle », in : PEARL L. *et al.* (dir.), *Corps, art et société : chimères et utopies*, Paris, 31-56.

LECLANT Jean

- 1994 « L'eau vivifiante dans l'Égypte ancienne », in : GINOUVÈS R. *et al.* (1994) 7-12.

LEFÈVRE François

- 2001 *L'Amphictionie pyléo-delphique : histoire et institutions* (BEFAR 298), Athènes.
- 2002 *Documents amphictioniques (Corpus des Inscriptions de Delphes IV)*, Athènes.

LEHMANN-HARTLEBEN Karl

- 1963 *Die antiken Hafenanlagen des Mittelmeeres. beiträge zur Geschichte des Städtebaus im Altertum (Klio, Beiheft 14)*, Leipzig.

LENFANT Dominique

- 1996 « Milieu naturel et différences ethniques dans la pensée grecque classique », in : SIEBERT G. (1996) 109-120.

LERICOLAIS Gilles

- 2003 « Retour aux origines », *Regards sur l'Est* 33 (avril-juin 2003) [dossier « Sur les rives de la mer Noire »].

LESKY Albin

- 1947 *Thalatta. Der Weg der Griechen zum Meer*, Wien.

LESSING Erich – OBERLEITNER Wolfgang

- 1978 *Ephesos, Weltstadt des Antike*, Heidelberg.

LEVEAU Philippe

- 1991 « Research on Roman Aqueducts in the Past Ten Years », in : HODGE A.T. (éd.), *Future Currents in Aqueduct Studies*, Liverpool, 149-162.
- 1992 « L'occupation du sol dans les montagnes méditerranéennes pendant l'Antiquité : apport de l'archéologie des paysages à la connaissance historique », in : FABRE (1992) 5-37.
- 1993 « Mentalité économique et grands travaux : le drainage du lac Fucin », *Annales Économie, Sociétés, Civilisations*, 9-16.

LEVI-STRAUSS Claude

- 1962 *La pensée sauvage*, Paris.

LEWIS David M.

- 1973 « The Athenian *Rationes Centesimarum* », in : FINLEY M.I. (dir.), *Problèmes de la terre en Grèce ancienne*, Paris / La Haye, 187-212.

LEWIS Michael

- 1999 *Vitruvius and Greek Aqueducts* (Papers of the British School at Rome LXVII), Roma, 145-172.

LISSARRAGUE François

- 2004 « Comment citer en images », in : DARBO-PESCHANSKI C. (dir.), *La citation dans l'Antiquité. Actes du colloques du PARSa – Lyon, ENS LSH, 6–8 novembre 2002*, Grenoble, 103-108.

LOLLING Habbo Gerhardus

- [1989] *Reisenotizen aus Griechenland 1876-1877* [bearbeitet von Bert Heinrich], Berlin.

LOMBARD Pierre

- 1991 « Du rythme naturel au rythme humain : vie et mort d'une technique traditionnelle, le qanat », in : CAUVIN M.-C. (dir.), *Rites et rythmes agraires* (Travaux de la Maison de l'Orient 20), Lyon, 69-86.

LOLOS Yannis A.

- 1997 « The Hadrianic Aqueduct of Corinth », *Hesperia* 66/1 (1997) 271-314.

LONGO Oddone et SCARPI Paolo (éd.)

- 1994 *Lettura d'acqua* (Homo Edens III), Padova.

MAFFRE Frédéric

- 2004 « Le monnaysage de Pharnabaze frappé dans l'atelier de Cyzique », *Num. Chron.* 164 (2004) 1-32 [disponible sur <http://www.achemenet.com/ressources/souspresse/annonces/CatPharna-NC.pdf>].

MAGOFFIN Ralf Van Deman

- 1978 « A study of the topography and municipal history of Praeneste », in : COARELLI A. (éd.), *Studi su Praeneste* (Reprints di archeologia e storia antica 1, Peruggias) 77-101 [en particulier 38-42 (The Water Supply of Praeneste)].

MAIER Franz Georg

- 1958 « Die Stadtmauer von Thisbe », *AM* 73, 17-25.

MALLWITZ Alfred

- 1972 *Olympia und seine Bauten*, München.

MARCELLESI Marie-Christine

- 2005 « Les hydrophores d'Artémis Pythiè à Milet », in : BASLEZ M.-Fr. – PRÉVOT Fr. (eds.), *Prosopographie et histoire religieuse. Actes du colloque tenu en l'Université Paris XII – Val de Marne les 27 & 28 octobre 2000*, Paris, 85-112.

MARTIN René

- 1971 *Recherches sur les agronomes latins et leurs conceptions économiques et sociales*, Paris.

MARTIN Roland

- 1957 « Sur deux expressions techniques de l'architecture grecque » *RPhil* 31, 66-81 [en partic. 66-72 (chap. I) : « Ὅχαιοι μετέωροι. Aristote, *Constitution d'Athènes*, 50 »].

MASTROCINQUE Attilio

- 1998 art. « Hercules » in : *Der Neue Pauly* 5, col. 403-405.

MAUDUIT Christine (éd.)

- 1998 *Paysages et milieux naturels dans la littérature antique* (Actes de la table ronde organisée au Centre d'Etudes et de Recherches sur l'Occident Romain de l'Université Jean Moulin–Lyon 3, 25 septembre 1997), Lyon.

MAZAHERI Aly (éd.)

- 1973 *Al-Karagi, La civilisation des eaux cachées* (Université de Nice, Institut d'études et de recherches interethniques et interculturelles, Études préliminaires 6), Nice.

MAZOYER Michel

- 2003 « Les divinités de la campagne dans le panthéon hittite », in : *La campagne antique* (2003) 169-182.

MÉTRAL Jean et SANLAVILLE Paul

- 1981 *L'homme et l'eau en Méditerranée et au Proche-Orient I* (Travaux de la Maison de l'Orient 2, Lyon).

MÉTRAL Françoise et Jean

- 1982 *L'homme et l'eau en Méditerranée et au Proche-Orient II. Aménagements hydrauliques, État et législation* (Travaux de la Maison de l'Orient 3, Lyon).

MEYER Guy

- 2002 *Lois et règlements concernant l'eau en Grèce ancienne*, Paris [thèse inédite de l'Université de ParisIV-Sorbonne, sous la dir. d'O. Picard].

MEYER Marion

- 1989 *Die griechischen Urkundenreliefs*, Berlin.

MISTARDIS Gasparis G.

- 1967 « Recherches (hydrogéologiques) dans la région des lacs karstiques béotiens », in : *Hydrologie des roches fissurées. Actes du colloque de Dubrovnik, octobre 1965* (Paris 1967) 162-170.

MITROPOULOU Elpis

- 1977 *Deities and Heroes in the Form of Snakes*, Athens.

MOORE Jack

- 1981 *Taming Ancient Rivers of Greece*, London.

MORENO Paolo

- 1984 « Iconografia lisippea delle imprese di Eracle », *MEFRA* 96 (1984/1) 117-174.
1995 *Lisippo. L'arte e la fortuna*, [Milano].

MORIZOT Yvette

- 1999 « Artémis Limnatis, sanctuaires et fonctions », in : DOCTER R.F. et MOORMANN E.M. (éds.), *Classical Archaeology Towards the Third Millenium: Reflections and Perspectives. Proceedings of the XVth International Congress of Classical Archæology, Amsterdam. July 12-17, 1998*, Amsterdam, 270-272.

MOTTE André

- 1973 *Prairies et jardins de la Grèce antique. De la religion à la philosophie* (Académie Royale de Belgique, Mémoires de la Classe des Lettres, T. LXI, fasc. 5), Bruxelles.

MÜLLER Christelle

- 2002 « Les Italiens en Béotie du II^e siècle av. J.-C. au I^{er} s. ap. J.-C. », in : MÜLLER Chr. et HASENOHR Cl. (éd.), *Les Italiens dans le monde grec, II^e siècle av. J.-C. -I^{er} s. ap. J.-C. Actes de la Table Ronde, Paris, École Normale Supérieure, 14-16 mai 1998* (BCH, Suppl. 41) 89-100.

MÜLLER Karl Otfried

- 1844 *Orchomenos und die Minyer*, Breslau.

MÜLLER Sylvie

- 1996 « Prospection archéologique de la plaine de Mallia », *BCH* 120/2, 921-928.
1997 L'organisation d'un territoire minoen », *Les dossiers d'archéologie* 222, 52-53.

MURRAY William M.

- 1984 « The Ancient Dam of the Mytikas Valley », *AJA* 88, 195-203.

NINCK Martin

- 1921 *Die Bedeutung des Wassers im Kult und Leben der Alten. Eine symbolgeschichtliche Untersuchung*, Leipzig.

NORDON Marcel

- 1991 *Histoire de l'hydraulique. L'eau conquise. Les origines et le monde antique*, Paris/Milan/Barcelone/Bonn.

OLESON John Peter

- 2000 « Irrigation », in : WIKANDER (2000) 183-215.

OLIVER James H.

- 1971 « Epaminondas of Acraephia », *GRBS* 12 (1971) 221-237.

OLSHAUSEN Eckart – SONNABEND Holger (éd.)

- 2002 *Stuttgarter Kolloquium zur historischen Geographie des Altertums 7, 1999 : Zu Wasser und zu Land. Verkehrswege in der antiken Welt* (Geographica Historica 17), Stuttgart.

OREJAS Almudena (dir.)

- 2003 *Atlas Historique des zones minières d'Europe II*, Luxembourg

D'ORGEVAL Bernard

- 1950 *L'empereur Hadrien : œuvre législative et administrative*, Paris.

OSBORNE Robin

- 1987 *Classical Landscape with Figures. The Ancient Greek City and its Countryside*, London.

OSTROWSKI Janusz A.

- 1991 *Personifications of Rivers in Greek and Roman Art*, Warszawa / Kraków

ÖZIS Ünal et ATALAY Ayhan

- 1999 « Fernwasserleitungen von Ephesos », in : FRIESINGER H. – KRINZINGER Fr. (éd.), *100 Jahre österreichische Forschungen in Ephesos. Akten des Symposions, Wien 1995*, Wien, 405-411.

PAPAGGELOS Ioakeim A. et KAMPOUROGLOU Evangelos M.

- 1988 « Ἱστορικὲς καὶ ἀρχαιογεωμορφολογικὲς ἔρευνες γιὰ τὴν διώρυγα τοῦ Ζέρξου στὴν χερσόνησο τοῦ Ἄθω », *Tekmeria* 4 (1998/1999) 177-184 [résumé en fr.].

PARETO Raphael

- 1851 *Irrigation et assainissement des terres. Traité de l'emploi des eaux en agriculture* (Encyclopédie Roret), Paris.

PARSONS John Luther

- 1915 *Land Drainage. A Treatise on the Design and Construction of Open and Closed Drains*, Chicago / London.

PAYEN Pascal

- 1997 *Les îles nomades : conquérir et résister dans l'Enquête d'Hérodote*, Paris.

PECIRKA Jan

- 1966 *The Formula for the Grant of Enktesis in Attic Inscriptions*, Prague.

PÉDECH Paul

- 1964 *La méthode historique de Polybe*, Paris.

PEREZ Christine

- 2005 *La perception de l'insularité dans les mondes méditerranéen ancien et archipélagique polynésien d'avant la découverte missionnaire*, Paris.

PERNIN Isabelle

- 2004 *Les baux ruraux dans la Grèce ancienne : corpus épigraphique et étude*, Lyon [thèse inédite de l'Université de Lyon II, sous la dir. de G. Rougemont].

PERROT Maryvonne (dir.)

- 1994 *L'eau. Mythes et réalités* (Actes du colloque organisé à Dijon, du 18 au 21 novembre 1992), Dijon.

PETRACOS Vassilios

- 1968 Ὁ Ὀρωπὸς καὶ τὸ ἱερὸν, Athènes.

PETZL Georg

- 1987 *Inschriften von Smyrna II 1 (IK 24, 1)*, Bonn.

PHILIPPSON Alfred

- 1950-1959 *Die griechische Landschaften : eine Landeskunde*, Frankfurt am Main [4 vol.].

PICARD Gilbert-Charles

1990² *La civilisation de l'Afrique romaine*, Paris.

PICARD Gilbert-Charles – ROUGÉ Jean

1969 *Textes et documents relatifs à la vie économique et sociale dans l'Empire romain (31 av. J.-C.–225 ap. J.-C.)*, Paris.

PIÉRART Marcel – TOUCHAIS Gilles

1996 *Argos, une ville grecque de 6000 ans*, Paris.

PORCHER Alexis

2003 « Populations rurales et exploitation du territoire en Pisidie gréco-romaine (Anatolie) », in : *La campagne antique* (2003) 247-258.

PRITCHETT William Kendrick

1991 *Studies in Ancient Topography* VII, Amsterdam.

1992 *Studies in Ancient Topography* VIII, Berkeley / Los Angeles / Amsterdam

RABADJIEV Kostadin

1995 « Herakles Psychopompos (?) in Thrace (an Attempt at Superinterpretation) », *Thracia* 11 (Studia in honorem Alexandri Fol), 419-426.

RACKHAM Oliver

1992 « Le paysage antique », in : MURRAY O. – PRICE S. (dir.), *La cité grecque d'Homère à Alexandre*, Paris.

RAININI Ivan

1985 *Il santuario di Mefite in valle d'Asanto*, Roma.

RAMIN Jacques

1977 *La technique minière des Anciens* (Latomus, vol. 13), Bruxelles.

REINACH Salomon

1909 *Répertoire des reliefs grecs et romains I. Les ensembles*, Paris.

REY-COQUAIS Jean-Paul

1992 « L'eau dans la Syrie antique : inventaire épigraphique », in : ARGOUD G. et al. (éds.), *L'eau et les hommes en Méditerranée et en Mer Noire dans l'Antiquité, de l'époque mycénienne au règne de Justinien* (Actes du Congrès International, Athènes, 20-24 mai 1988) 383-395, Athènes.

RISLER Eugène et WERY Georges

1909² *Irrigations et drainages* (coll. Encyclopédie agricole), Paris.

RIZAKIS Athanasios D.

1995 *Achaïe I. Sources textuelles et histoire régionale* (Meletemata 20), Athènes.

2000 « ΤΟ ΛΑΤΡΕΥΤΙΚΟΝ ΠΙΑΝΘΕΟΝ ΤΗΣ ΑΡΧΑΙΑΣ ΔΥΜΗΣ : ΘΕΟΙ ΚΑΙ ΗΡΩΕΣ », in : *id.* (éd.), *Paysages d'Achaïe II. Dymé et son territoire* (Meletemata 29), Athènes, 139-153.

ROBERT Jeanne et Louis

1977 « La persistance de la toponymie antique dans l'Anatolie », in : *La toponymie antique* (1977) 11-63.

ROBERT Louis

- 1938 *Études épigraphiques et philologiques*, Paris.
- 1955 « Apollon Bathylimenitès », *Hellenica* X, 125-133.
- 1959 « Les inscriptions de Didymes », *Gnomon* (1959) 666-667 (=OMS III, 1631-1632).
- 1960 a « Recherches épigraphiques : V. Inscriptions de Lesbos », *REA* (1960) 285-315 [en partic. 304-306, à propos des ἐσχατιαί de Messon] (= OMS II, 801-831 [en partic. 820-822]).
- 1960 b « ΑΙΜΕΝΕΣ », *Hellenica* XI-XII, Paris, 262-266.
- 1961 « L'épigraphie », in : SAMARAN C. (dir.), *L'histoire et ses méthodes*, Paris, 453-497 [= OMS V, 65-109].
- 1966 *Documents de l'Asie Mineure méridionale*, Paris.
- 1969² *Villes d'Asie Mineure*, Paris [1935].
- 1980 *À travers l'Asie Mineure. Poètes et prosateurs, monnaies grecques, voyageurs et géographie*, Paris.

ROGER Alain

- 1996 « Les proto-paysages », in : SIEBERT [éd.] (1996) 199-205
- 1997 *Court traité du paysage*, Paris.

ROUGÉ Jean

- 1974 « Conceptions antiques sur la mer », in : CHEVALLIER R. (éd.), *Littérature gréco-romaine et géographie historique — Mélanges offerts à Roger Dion* (Césarudunum IX bis), Paris, 275-283.

ROUSSEL Denis

- 1976 *Tribu et cité*, Paris.

ROUSSET Denis

- 1994 « Les frontières des cités grecques. Premières réflexions à partir du recueil des documents épigraphiques », *Cahiers du Centre G. Glotz* 5 (1994) 97-126.
- 2002 *Le territoire de Delphes et la terre d'Apollon* (BEFAR 310), Athènes.

RUDHARDT Jean

- 1971 *Le thème de l'eau primordiale dans la mythologie grecque*, Berne.

de RUSTAFJAEELL Robert

- 1902 « Cyzicus », *JHS* 22 (1902) 174-189.

SADURSKA Anna

- 1964 *Les Tables iliaques*, Warsawa.

SAINTYVES Pierre

- 1934 *Corpus du folklore des eaux en France et dans les colonies françaises. Introduction*, Paris.

SALLARES Robert

- 1991 *The Ecology of the Ancient Greek World*, London.

SALMON Pierre

- 1978 *Étude sur la Confédération béotienne (447/6-386) : son organisation et son administration*, Bruxelles.

SALOWAY Christina A.

- 1994 « Herakles and the Waterworks : Mycenean Dams, Classical Fountains, Roman Aqueducts », in : SHEEDY K.A. (éd.), *Archæology in the Peloponnese. New Excavations and Research* (Oxbow Monograph 48), Oxford, 77-94.

SÁNCHEZ Pierre

- 2001 *L'Amphictionie des Pyles et de delphes. Recherches sur son rôle historique, des origines au II^e siècle de notre ère* (*Historia*, Einzelschr. 148), Stuttgart.
- 2007 « La convention judiciaire dans le traité conclu entre Rome et les Lyciens (P. Schøyen I 25) », *Chiron* 37 [à paraître].

SARTRE Maurice

- 1979 « Aspects économiques et aspects religieux de la frontière dans les cités grecques », *Ktema* 4, 213-224.
- 1985 *Bostra. Des origines à l'Islam*, Paris.
- 2001 *D'Alexandre à Zénobie. Histoire du Levant antique — IV^e siècle av. J.-C.–III^e siècle ap. J.-C.*, [Paris].

SARTRE-FAURIAT Annie

- 1992 « Le nymphée et les adductions d'eau à Soada-Dionysias de Syrie au II^e s. ap. J.-C. », *Ktema* 17, 133-151.

SAULNIER Christiane

- 1992 « Le rôle stratégique de la montagne au service de l'histoire militaire », in : FABRE G. (1992) 83-95.

SCHEFOLD Karl et JUNG Franz

- 1988 *Die Urkönige, Perseus, Bellerophon, Herakles und Theseus in der klassischen und hellenistischen Kunst*, München.

SCHNITTER Niklaus

- 1991 « Der Ableitdamm zum Schutz von Tiryns vor Hochwasser » in : GARBRECHT G. (éd.), *Historische Talsperren* 2, Stuttgart, 41-43.

SCHOO Jan

- 1969 *Hercules' Labors : Facts or Fiction ?*, Paris

SCHOWALTER Daniel

- 1999 « Honoring the Emperor : The Ephesians respond to Trajan », in : FRIESINGER H. – KRINZINGER F. (éd.), *100 Jahre österreichische Forschungen in Ephesos. Akten des Symposions, Wien 1995*, Wien, 121-126.

SCHULER Christof

- 1998 *Ländliche Siedlungen und Gemeinden im hellenistischen und römischen Kleinasien* (*Vestigia* 50), München.

SHEPHERD Robert

- 1993 *Ancient Mining*, London / New York

SIEBERT Gérard

- 1994 « Paysans et paysages attiques », in : JENTEL M.-O. – DESCHENES-WAGNER G. (éd.), *Tranquilitas. Mélanges en l'honneur de Tran Tam Tinh VII*, Québec, 523-532.
- 1996 « Imaginaire et images de la grotte dans la Grèce archaïque et classique », in : SIEBERT G. [éd.] (1996) 47-57.
- 1996 (éd.) *Nature et paysage dans la pensée et l'environnement des civilisations antiques — Actes du colloque de Strasbourg, 11-12 juin 1992*, Paris.

SMALLWOOD E. Mary

- 1966 *Documents illustrating the Principates of Nerva, Trajan and Hadrian*, Cambridge.

SMITH Norman

- 1972 *A History of Dams*, Secausus, N. J.
- 1975 *Man and Water. A History of Hydro-Technology*, London.

SOMVILLE Pierre

- 2001 « Jardins et sacralisation de l'espace », in : DELRUELLE E. *et al.* (2001) 23-27.

SONNABEND Holger

- 1999 *Naturkatastrophen in der Antike : Wahrnehmung, Deutung, Management* (Stuttgarter Colloquium zur historischen Geographie des Altertums 6, 1996), Stuttgart.

SOUBIRAN Jean-Roger

- 2002 « La représentation du marais dans l'imaginaire graphique et pictural symboliste », in : BATA Ph. (2002) 170-173.

von STADEN Heinrich

- 1994 « Un autre dieu sobre » : Théophraste, Érasistrate et les médecins hellénistiques à propos de l'eau », in : GINOUVÈS R. *et al.* (1994) 77-93.

STEINMETZ Peter

- 1964 *Die Physik des Theophrastos von Eresos* (Palingenesia I) Bad Homburg / Berlin / Zürich.

SYLVESTRE Jean-Pierre et JACOBI Daniel

- 1994 « Représentations et usages de l'eau chez les agriculteurs français », in : PERROT M. (dir.), *L'eau, mythe et réalité. Actes du colloque organisé à Dijon, du 18 au 21 novembre 1992*, Dijon, 69-77.

TARPIN Michel

- 1992 « Frontières naturelles et frontières culturelles dans les Alpes du Nord », in : FABRE G. [1992] 97-120.

TASSIGNON Isabelle

- 2001 « Vingt mille lieux sous les mers avec Dionysos et Téli binu », in : DELRUELLE E. *et al.* (2001) 101-112.

TATAKI Argyro B.

- 1998 *Macedonians Abroad. A Contribution to the Prosopography of Ancient Macedonia*, Athens.

THAKERAY TH[] J.

- 1846² *Observations sur le dessèchement et l'assainissement des terres*, Paris.

THEMELIS Petros G.

- 2003 *Ancient Messene*, Athens.
2004 « Cults on mount Ithome », *Kernos* 17, 143-154.

THÉRIAULT Gaétan

- 1996 *Le culte d'Homonoia dans les cités grecques* (MOM 26), Lyon / Québec.

THESIGER Wilfred

- 1959 *Les Arabes des Marais. Tigre et Euphrate*, Paris.

THILLAUD Pierre-Léon

- 2004 « Paléopathologie », in : *Livret-Annuaire 19, 2003-2004* (École Pratique des Hautes Études, section des Sciences historiques et philologiques) 392-397.

THÜR Hilke (éd.)

- 1997 «... und verschönerte die Stadt...»: ein ephesischer Priester des Kaiserkultes in seinem Umfeld, Wien.

TÖLLE-KASTENBEIN Renate

- 1991 « Doppelstollen. Ein Phänomen griechischer Wasserleitungen », *Kultur und Technik* 15/2, 38-43.
1994 *Das archaische Wasserleitungsnetz für Athen und seine späteren Bauphasen*, Mainz am Rhein.

LA TOPONYMIE ANTIQUE

- 1977 *Actes du colloque de Strasbourg 12–14 juin 1975*, Strasbourg.

TOUTAIN Jules

- 1935 « Le culte des eaux (sources, fleuves, lacs) dans la Grèce antique », in : *Nouvelles études de mythologie et d'histoire des religions antiques*, Paris, 268-294.

TRAINA Giusto

- 1986 « Paesaggio e “decadenza”. La palude nella trasformazione del mondo antico », in : GIARDINA A. (dir.), *Società romana e impero tardoantico III. Le merci, gli insediamenti*, Roma / Bari, 711-730.
1988 *Paludi e bonifiche del mondo antico*, Roma.

TRÉHEUX Jacques

- 1979 « La frontière en Grèce », in : *Frontières et contacts de civilisation* (Colloque universitaire franco-suisse, Besançon – Neuchâtel, octobre 1977), Neuchâtel, 31-39.

VAN EFFENTERRE Henri

- 1989 *Les Béotiens, aux frontières de l'Athènes antique*, Paris.

VATIN Claude

- 1984 « Lettre adressée à la cité de Philippes par les ambassadeurs auprès d’Alexandre », in : *ΠΡΑΚΤΙΚΑ ΤΟΥ Η' ΔΙΕΘΝΟΥΣ ΣΥΝΕΔΡΙΟΥ ΕΛΛΗΝΙΚΗΣ ΚΑΙ ΛΑΤΙΝΙΚΗΣ ΕΠΙΓΡΑΦΙΚΗΣ, ΑΘΗΝΑ, 3-9 ΟΚΤΩΒΡΙΟΥ 1982*, vol. I, Athina, 259-270.

VERA Domenico (éd.)

- 1999 *Demografia, sistemi agrari, regimi alimentari nel mondo antico*. Atti del Convegno Internazionale di Studi, Parma 17-19 ottobre 1997, Bari.

VERNANT Jean-Pierre – VIDAL NAQUET Pierre

- 1988² *Travail et esclavage en Grèce ancienne*, Bruxelles [voir en particulier 35-57 : remarques sur les formes et les limites de la pensée technique chez les Grecs].

VIDEAU Anne

- 1997 « Fonctions et représentations du paysage dans la littérature latine », in : COLLOT (1997) 32-53.

VILATTE Sylvie

- 1999 « Être privé de liberté dans une île aux époques hellénistique et romaine : aspects individuels et collectifs, réalité, sentiment et imaginaire », in : BERTRAND-DAGENBACH C. et al. (éds), *Carcer. Prisons et privation de liberté dans l’Antiquité classique* (Actes du colloque de Strasbourg, 5-6 décembre 1997), Paris, 129-147.

VILLARD François

- 1994 « Les sièges de Syracuse et leurs pestilences », in : GINOUVÈS et al. (1994) 337-344.

VIOLLET Pierre-Louis

- 2000 *L’hydraulique dans les civilisations anciennes*, Paris.

VOEGTLI Hans

- 1977 *Bilder der Heldenepen in der Kaiserzeitlichen griechischen Münzprägung*, Aesch.

WALBANK Michael B.

- 1983 « Leases of Sacred Properties in Attica, Part II », *Hesperia* 52, 177-191.

WALKER Susan

- 1990 *Catalogue of Roman Sarcophagi in the British Museum*, London.

WALTER François

- 1990 *Les Suisses et l’environnement*, Genève.

WATHELET Paul

- 2004 « Le combat d’Héphaistos contre le Scamandre et le Simoïs dans l’Iliade », in : CAPDEVILLE G. (2004) 61-77.

WEISS Carina

- 1984 *Griechische Flussgottheiten in vorhellenistischer Zeit*, Würzburg.

WHITEHEAD David

- 1986 *The Demes of Attica, 508/7– ca. 250 BC. A Political and Social Study*, Princeton.
1990 « Abbreviated Athenian Demotics », *ZPE* 81, 105-161.

WIKANDER Charlotte

- 2000 « Canals », in : WIKANDER Ö. (2000) 321-330.

WIKANDER Örjan (éd.)

- 2000 *Handbook of Ancient Water Technology*, Leiden / Boston / Köln.

WILLS Garry

- 1969 « Why are the Frogs in the Frogs », *Hermes* 97, 306-317.

WILSON Andrew I.

- 2000 « Land Drainage », in : WIKANDER Ö. (2000) 303-317.

WÖRRLE Michael

- 1981 « Wasserrecht und –verwaltung in griechischer Zeit », in : *Wasser im antiken Hellas* (Leichtweiß-Institut für Wasserbau der Technischen Universität Braunschweig, Mitt. Heft 71), Braunschweig, 69-97.

WUTTMANN Michel

- 2001 « Les qanats de ‘Ayn Manâwîr (oasis de Kharga, Égypte) », in : BRIANT (2001) 109-135.

YON Marguerite

- 1982 « Le maître de l’eau à Kition », in : *Archéologie au Levant. Recueil à la mémoire de Roger Saidah*, Lyon / Paris, 251-263.

ZAHRNT Michael

- 1971 *Olynth und die Chalkidier. Untersuchungen zur Staatenbildung auf der Chalkidischen Halbinsel im 5. und 4. Jahrhundert v. chr.*, München.

ZELLER Édouard

- 1877-1884 *La philosophie des Grecs considérée dans son développement historique* [3 vol.], Paris [traduit de l’allemand par Émile Boutroux et al.].

ZUCKER Arnaud

- 2005 *Les classes zoologiques en Grèce ancienne. D’Homère (VIII^e av. J.-C.) à Élien (III^e ap. J.-C.)*, Aix-en-Provence.

ZUNINO Maddalena L.

- 1997 *Hiera Messeniaka. La storia religiosa della Messenia dall’età micenea all’età ellenistica*, Udine.

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières

Avant-propos	9
Introduction	11

1^{ère} partie : Le marais et les textes ou la multiplicité des représentations

I. Paysage et littérature : une impasse méthodologique ?	23

II. Entre ἔλος et λίμνη : la terminologie des milieux palustres en Grèce ancienne

1. Introduction : le marais insaisissable	29
2. La littérature	33
<i>Les lexicographes 33 – Homère 37 – Hérodote 37 – Thucydide 44 – Aristote 45 – Théophraste 55 – Polybe 60 – Diodore de Sicile 64 – Strabon 71 – Plutarque 78 – Pausanias 85</i>	
3. Quelques remarques sur la toponymie	90
4. Conclusion	94

III. L'apport des inscriptions

1. À propos du terme ἔλος	97
<i>Les Heleoreontes d'Érythrée 97 – Le marais royal d'Idalion (Chypre) 101 – Un marais sacré en Attique 103 – Le marais au cœur du sanctuaire : l'exemple des Thermopyles 104 – Le marais de Philippos de Macédoine 106 – Le marais-frontière de Thermos d'Étolie 108 – Une borne de Smyrne 110</i>	
2. À propos du terme λίμνη	111
<i>Les terres humides des Klytides de Chios 111 – Les lamelles orphiques et le lac de Mémoire 112 – L'étang sacré de Phébus et autre poème : le cas de deux λίμναι égyptiennes 113 – La λίμνη de Cyzique : un port à l'intérieur des terres ? 116 – Le réservoir de Qreye (Syrie) 125 – λίμναι, du lac à la mer... 126</i>	
3. Conclusion	128

IV. Le marais face à ses observateurs : un paysage aux visages multiples

1. Introduction	129
2. Entre obstacle et protection : la perspective « stratégique »	131
3. La perspective « hygiéniste » ou le marais corrompu des médecins	140
4. La perspective « utilitariste » ou le marais de l'abondance	160
5. Aux frontières de l'imaginaire : la perspective « sociologique »	163
6. Conclusion : la terre humide et le paysan muet	169

2^e partie : Le marais au quotidien ou l'archéologie des marais aménagés

Introduction	175

V. L'époque protohistorique

1. Le cas exemplaire du lac Copaïs	176
<i>Sources et contexte 177 – Remarques préalables sur la chronologie du système 182 – Le système de drainage mycénien : les grands principes 185 – Les vestiges 188 – Conclusion 192</i>	
2. Thisbé	195
3. Marais d'Arcadie	
3.1 Mantinée	200
3.2 Kaphyai et Orchomène	202
3.3 Le lac Takka à Tégée	205
3.4 Phénéos	207
3.5 Stymphale	211
4. Conclusion	215

VI. Les époques archaïque et classique

1. Les lacunes de l'information	217
2. La digue d'Akraiphia	218
3. Empédocle et le marais de Sélinonte	219

VII. L'époque hellénistique

1. Alexandre et le lac Copaïs	221

<i>Les sources et la situations du lac 221 – Ampleur et impact des travaux de drainage 223 – Chronologie 226 – Motifs de l'intervention 227</i>	
2. La digue de Mytikas d'Acarnanie	228
3. Le drainage du lac de Ptéchai à Érétrie	
3.1 L'inscription	232
<i>Les éditions 233 – Texte et traduction (l. 1-27) 234 – Contenu de l'inscription 238 – Date du document 241 – Localisation du lac de Ptéchai 243</i>	
3.2 Le vocabulaire technique. Mise au point sur quelques aspects de terminologie hydraulique	247
3.2.1 La littérature :	248
<i>ποταμός, όχετός, διώρυξ et autres creusages 248 – l'ύπόνομος 271</i>	
3.2.2 L'apport des inscriptions :	278
<i>όχετός 278 – διώρυξ 289 – ύπόνομος 291 – φρέατται, δεξαμενή et θύρα 295</i>	
3.2.3 Conclusion	296
3.3 Aspects techniques du drainage de Ptéchai	298
3.3.1 <i>Hyponomos</i> et <i>qanats</i> orientaux : similitudes et différences	298
3.3.2 Les galeries souterraines en Grèce	300
3.4 Conclusion : le dispositif de drainage de Ptéchai : une archéologie sans vestiges.	302
VIII. L'époque impériale	
1. Introduction	307
2. Les lettre impériales de Coronée	
2.1 Introduction	309
2.2 Le dossier épigraphique : <i>circonstances de la découverte et publication – support, écriture et gravure – contenu</i>	310
2.3 Lettres relatives à des travaux hydrauliques dans le Copais	
2.3.1 Travaux sur le Céphise et l'Hercyne	312
2.3.2 Travaux sur le Phalaros	316
2.3.3 Conflits territoriaux	324
2.4 Ampleur et impact de l'intervention impériale, essai d'interprétation	328
IX. Un mystère irritant : le tunnel de Kephalaria	335

3^e partie : Le marais à son image

X. Essai d'interprétation iconographique à partir de deux épisodes du *Dodékathlos*.

1. Introduction	345
2. Héraclès : un maître de la technologie hydraulique ?	347
2.1 Sources littéraires	348
2.2 Sources iconographiques : l'exemple des écuries d'Augias	355
2.3 Le combat contre l'hydre de l'Herne : souvenir d'un drainage ancien ?	
2.3.1 Sources littéraires	370
2.3.2 Le combat de l'eau et du feu	374
2.3.3 Les documents figurés :	376
<i>Le thème du feu 377 – Achélôos : l'eau de la métamorphose 380 – la figure du taureau 382 – la figure du serpent 386</i>	
3. Conclusion	379

XI. Conclusion générale 393

XII. Annexes
Annexe 1 Le marais et ses dieux : quelques éléments de réflexion 403

Annexe 2 Les inscriptions 417

- I. Le terme ἔλος (textes 1-8) 417
- II. Le terme λίμνη (textes 9-22) 423
- III. Le terme ὀχετός (textes 23-42) 432
- IV. Le terme διῶρυξ (textes 43-49) 451
- V. Le terme ὑπόνομος (textes 50-56) et divers (texte 57) 456
- VI. Les lettres impériales de Coronées (textes 58.1–12) 461

XIII. Bibliographie 475

Table des matières 509

Table des figures et planches 515

Planches 1-51

PLANCHES

Table des figures et planches

Figures

- 4.1 « Pilier d'Agrios », deux des quatre pans avec leur panneau sculpté et le texte (d'ap. E. Bernand, *Inscription métriques de l'Égypte gréco-romaine*, Paris, 1969, pl. LXXX et LXXXI).
- 4.2 Ex-voto de la reine Tryphaina (d'ap. Hasluck, 1902, fig. 1).
- 5.1 Lac Copaïs, schéma du réseau hydraulique issu du projet anglais, 1935 (d'ap. Knauss *et al.*, 1984, fig. 5.1 b).
- 5.2 Plaine du Copaïs, répartition des principaux cours d'eau à l'intérieur du bassin (d'ap. Knauss *et al.*, 1984, fig. 2.1).
- 5.3 Évolution du nombre de sites dans le Copaïs sur la base des surveys (d'ap. Fossey, 1988, fig. 52).
- 5.4 Plaine du Copaïs, extension du lac avant les travaux de drainage modernes (d'ap. Knauss, 1989, fig. 26).
- 5.5 Copaïs, coupe schématique du grand canal nord, à l'ouest de Strowiki (d'ap. Knauss *et al.*, 1984, fig. 6.7 b).
- 5.6 Plaine de Stymphale, détail de l'extension du lac et des installations antiques (d'ap. Knauss, 1990 b, fig. 6).
- 7.1 Digue de Mytikas, vue frontale et coupe (d'ap. Murray, 1984, ill. 3).
- 7.2 Convention de Chairéphanès, reconstitution du relief sculpté (d'ap. Knoepfler 2001/2, fig. 2).
- 7.3 Schéma théorique de la galerie de Dystos comparée à celle de Képhalari (d'ap. Knauss, 1990 a, 262, fig. E5).
- 7.4 Schéma en coupe et en plan d'une *qanat* (d'ap. Goblot, 1979, fig. 2).
- 7.5 Essai de reconstitution du dispositif hydraulique de Ptéchai.

Planches

- pl. 1** Vue du lac Copaïs (1837) par Carl Rottmann (1797-1850) ; huile sur carton, 36x45 cm, Museum der bildenden Künste, Leipzig (d'ap. Chr. Heilmann et E. Rödiger-Diruf [eds.], *Landschaft als Geschichte : Carl Rottmann, 1797-1850, Hofmaler König Ludwigs I.*, München 1998, n° 163).
- pl. 1bis** **a.** Plaine du Copaïs, vue du territoire cultivé actuel (source : <http://www.orchomenos.gr>).
b. Tunnel de Kephalaria, vue de l'intérieur de la galerie (source : <http://www.orchomenos.gr>).
(<http://www.orchomenos.gr>)
- pl. 2** **a.** Lac Copaïs, catavothre de Binia (<http://www.classics.uc.edu/prmainland/Lectures/JohnYounger/MyArt08.html>).
b. La grande catavothre, lithographie par T. Premier, 1830 (<http://www.orchomenos.gr>).
- pl. 3** Bassin du Copaïs, plan général des installations hydrauliques antiques et modernes (d'ap. Knauss *et al.*, 1984, carte 1 hors texte)
- pl. 4** **a.** Plaine du Copaïs, extension du lac et reconstitution des installations de la baie nord-est à l'Helladique Moyen (d'ap. Knauss, 1989, fig. 27)
b. Plaine du Copaïs, reconstitution de l'extension du lac et des installations l'Helladique Récent III A 2 (d'ap. Knauss, 1989, fig. 28).
- pl. 5** Bassin du Copaïs, reconstitution des installations hydrauliques mycéniennes de la baie nord-est (d'ap. Knauss *et al.*, 1984, carte 2 hors texte).
- pl. 6** **a.** Thisbé, vue de la plaine depuis le rempart, avec, au centre du bassin, le tracé de la grande digue (d'ap. Knauss, 1989 b, fig. 6).
b. Thisbé, vue de la grande digue en direction de l'Hélicon ; à gauche, le polder (d'ap. Knauss, 1989 b, fig. 11).
- pl. 7** Thisbé, plan du système hydraulique antique (d'ap. Knauss, 1992, fig. 4.3)
- pl. 8** **a.** Thisbé, vue sur la petite digue ; à gauche, l'ancien lac de retenue (d'ap. Knauss, 1989 b, fig. 7).
b. Thisbé, petite digue, avec mur de réparation de l'époque byzantine (d'ap. Knauss, 1989 b, fig. 18).
- pl. 9** Bassin de Tégée et de Mantinée, situation hydrographique (d'ap. Knauss, 1989 c, fig. 1).
- pl. 10** Kaphyai et d'Orchomène, plan général du bassin (d'ap. Knauss *et al.*, 1986, fig. 3).
- pl. 11** **a.** Plaine de Kaphyai, vue d'Orchomène en direction de Kaphyai, avec reconstitution du tracé de l'ancienne digue (d'ap. Knauss *et al.*, 1986, fig. 5).

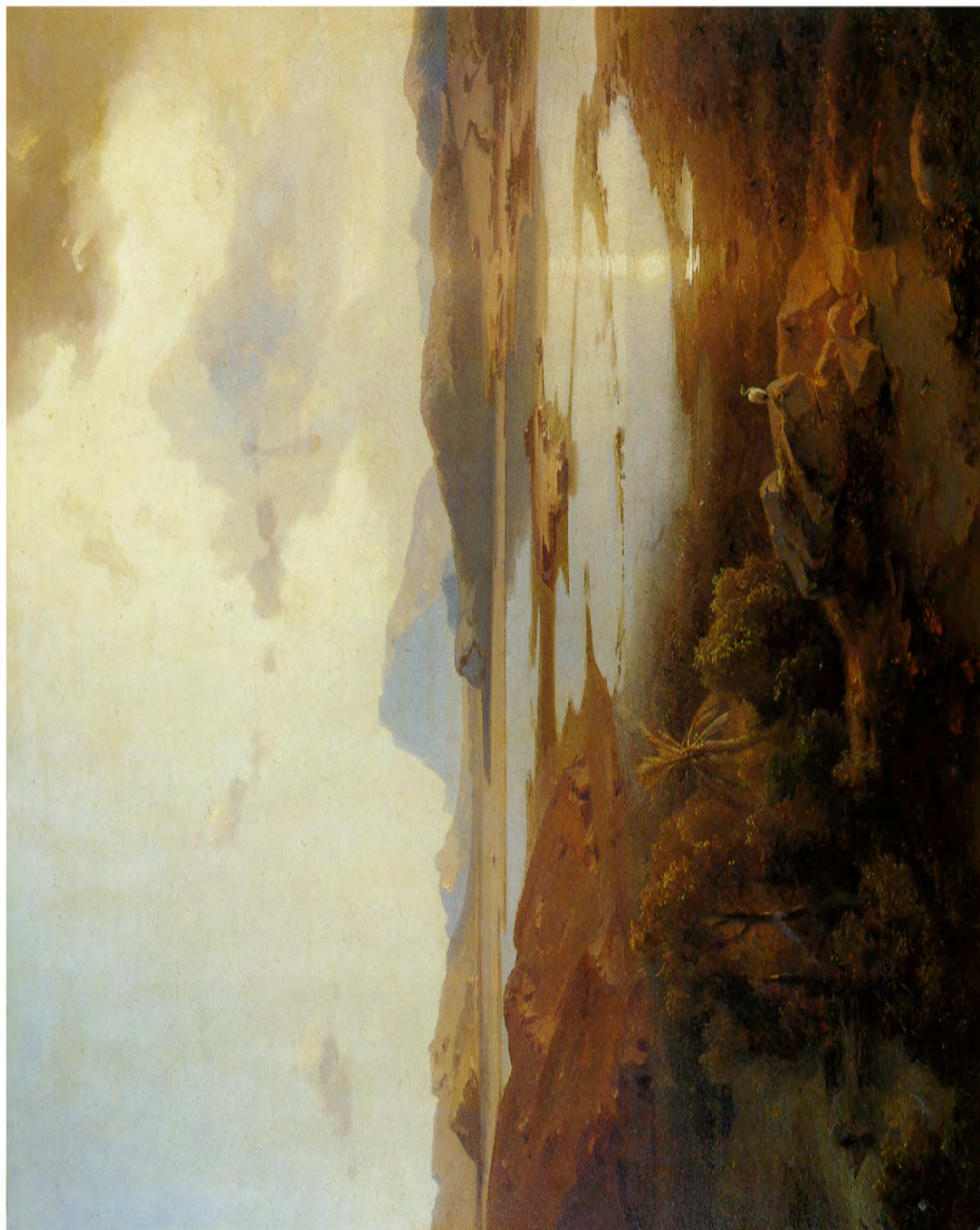
- b.** Kaphyai, tracé et vestiges de la digue mycénienne, vue de l'extrémité est en direction de l'ouest (d'ap. Knauss *et al.*, 1986, fig. 12).
- pl. 12** **a.** Plaine de Kaphyai, dispositif de protection actuel de la catavothre (d'ap. Knauss *et al.*, 1986, fig. 7).
- b.** Plaine de Kaphyai, canal de drainage actuel et entrée du tunnel d'évacuation (d'ap. Knauss *et al.*, 1986, fig. 20).
- pl. 13** **a.** Lac Takka en mai 1985 ; sur la rive opposée, on distingue les catavothres [le contraste a été volontairement accentué] ; l'ancienne digue se situe à droite, hors de l'image (d'ap. Kalcyk et Heinrich, 1986 a, fig. 10).
- b.** Lac Takka, système de protection actuel d'un des émissaires d'évacuation à Kukujeros (d'ap. Knauss, 1988, fig. 3).
- pl. 14** **a.** Lac Takka, vestiges de la digue mycénienne en 1985 (d'ap. Knauss, 1989 c, fig. 8).
- b.** Lac Takka, plan général du bassin (d'ap. Knauss, 1988, fig. 1)
- pl. 15** Lac Takka, situation et profil de la digue antique (d'ap. Knauss, 1998, fig. 4).
- pl. 16** Lac Takka, vestiges de l'ancienne digue lors de la formation du lac et en saison sèche ; vues prises respectivement le 30 avril et 23 septembre 1985, en direction du Boreion (d'ap. Knauss, 1988, pl. 5).
- pl. 17** **a.** Plaine de Phénéos ; sur la paroi rocheuse (rive sud) marque de l'ancien niveau du lac (d'ap. Kalcyk et Heinrich, 1986 a, fig. 12).
- b.** Plaine de Phénéos, lit du fleuve Olbios (d'ap. Kalcyk et Heinrich, 1986 a, fig. 8).
- pl. 18** Bassin de Phénéos, plan général avec situation du système de bonification antique (d'ap. Knauss, 1990 b, carte 1, hors texte).
- pl. 19** **a.** Plaine de Phénéos, tracé de l'ancien canal en direction du nord ; au premier plan, l'un des trois émissaires de la catavothre située au pied du mont Oryxis (d'ap. Knauss, 1990 b, pl. 1, 1).
- b.** Plaine de Phénéos, vue du sud-ouest sur l'ancien polder, avec emplacement de la digue ; sur le versant montagneux, traces du niveau du lac (d'ap. Knauss, 1990 b, pl. 7, 1).
- pl. 20** Plaine de Phénéos, endroit présumé de la dérivation d'Héraklès, là où les deux fleuves sont les plus proches (d'ap. Knauss, 1990 b, fig. 3).
- pl. 21** **a.** Plaine de Phénéos, partie sud de l'ancienne digue de barrage, en direction du nord-ouest (d'ap. Knauss, 1990 b, pl. 3, 2).
- b.** Reconstitution de l'ancienne digue de Phénéos d'ap. W. Gell, 1805 (d'ap. Knauss, 1990 b, pl. 3, 1).
- pl. 22** Plaine de Phénéos, plan des installations antiques (d'ap. Knauss, 1990 b, fig. 4).
- pl. 23** **a.** Vue sur la plaine marécageuse de Stymphale (http://www.argolis.de/stymfalia_radtour.htm).

- b.** Bassin de Stymphale, vue de l'acropole en direction de l'est (d'ap. Kalcyk et Heinrich, 1986 a, fig. 5).
 - c.** Stymphale, vestiges submergés de la ville antique, au pied sud de l'acropole (d'ap. Kalcyk et Heinrich, 1986 a, fig. 6).
- pl. 24**
 - a.** Bassin de Stymphale, catavothre avec son dispositif de protection actuel, au pied du massif de l'Apelauron (d'ap. Knauss, 1990 b, pl. 2, 1).
 - b.** Stymphale, tracé de l'ancienne digue et vestiges de l'aqueduc d'Hadrien (d'ap. Knauss *et al.*, 1986, fig. 23).
- pl. 25** Plaine de Stymphale, vue du sud ; au centre du bassin, tracé de l'aqueduc d'Hadrien et de la digue mycénienne (?) ; vue prise en mai 1985 (d'ap. Kalcyk et Heinrich, 1986 a, fig. 2).
- pl. 26** Bassin de Stymphale, plan général de la situation hydrographique et des installations antiques (d'ap. Knauss, 1990 b, carte 2, hors texte).
- pl. 27**
 - a.** Digue de Mytikas, vue de l'est (d'ap. Murray, 1984, pl. 32, fig. 1).
 - b.** Digue de Mytikas, vue du sud-ouest (d'ap. Murray, 1984, pl. 33, fig. 7).
- Pl. 28** Cyzique, image satellite de la presqu'île du Kapu Dagħ (source : <http://eol.jsc.nasa.gov>).
- Pl. 29** Cyzique, plan du site avec reconstitution des installations portuaires (d'ap. Rustafjaell, 1902, pl. XI).
- Pl. 30**
 - a.** Bostra (Syrie), bassin d'accumulation artificiel ou *birké* (d'ap. Sartre, 1985, pl. 50).
 - b.** Bostra (Syrie), bassin d'accumulation artificiel ou *birké* (d'ap. Sartre, 1985, pl. 51).
- Pl. 31** « Carte de Madaba » (VI^e-VII^e s. ap. J.-C), la Mer morte (<http://www.christusrex.org/www1/ofm/mad>).
- Pl. 32**
 - a.** Plaine du Copaïs vue d'avion, tracé canal de Cratès à proximité du cap Mytikas (d'ap. Lauffer, 1985, photo 9).
 - b.** Plaine du Copaïs, plan du secteur nord-est, avec détail des différents tronçons du canal de Cratès (d'ap. Knauss *et al.*, 1984, fig. 4.11).
- Pl. 33** Convention entre la cité d'Érétrie et Chairéphanès pour l'assèchement du lac de Ptéchai – IG XII 9, 191 (d'ap. M. Meyer, *Gr. Urkundenreliefs*, 1989, N&, pl. 55).
- Pl. 34**
 - a.** Eubée, Plaine de Dystos en direction de l'acropole (vue sept. 2000).
 - b.** Eubée, le lac marécageux de Dystos (vue sept. 2000).
- Pl. 35** L'Eubée, vue satellite de la partie sud-est de l'île ; on distingue, en brun, le lac de Dystos (site internet de la NASA).
- Pl. 36** Reconstitution du territoire d'Érétrie avec ses cinq districts (d'ap. Knoepfler, 1997, 402).

- Pl. 37** L'Eubée, région de Dystos et d'Aliveri ; carte de l'État-major allemand (1943).
- Pl. 38** L'Eubée, région de Dystos et d'Aliveri ; carte de l'État grec (1989).
- Pl. 39** a. Plaine cultivée de Vélos – Krieza en direction de l'ouest (photo T.C., sept. 2000).
b. Plaine de Vélos – Krieza en direction l'ouest, avec le col marquant le passage vers la baie d'Alivéri (photo T.C., sept. 2000).
- Pl. 40** a. Plaine de Vélos – Krieza ; pont moderne au milieu des cultures (photo T.C., sept. 2000).
b. Plaine de Vélos – Krieza ; flaque d'eau stagnant au milieu des cultures à la fin de l'été (photo T.C., sept. 2000).
- Pl. 41** Samos, plan général du tracé de l'aqueduc (d'ap. Kienast, 1977, p. 109 ; cf. Grewe, 1998, fig. 83).
- Pl. 42** a. Athènes, coupe et plan des galeries superposées de l'Enneakrounos (d'ap. Gräber, 1905, pl. 3 ; cf. Grewe, 1998, fig. 81).
b. Syracuse, coupe de l'aqueduc du Nymphée, avec ses deux galeries superposées (d'ap. Cavallari-Holm, 1883, pl A 5 ; cf. Tölle-Kastenbein, 1994, fig. 35).
- Pl. 43** Plaine du Copais, région sud-ouest, avec reconstitution du territoire des cités riveraines (d'ap. Fossey, 1988, figs. 44 et 46).
- Pl. 44** a. Képhalari, tracé du tunnel en surface, avec emplacement des puits (d'ap. Kambanis, 1893, pl. XV).
b. Képhalari, coupe du tunnel (d'ap. Kambanis, 1893, pl. XVII).
c. Képhalari, détail des puits 15 et 16, avec l'amorce des deux galerie superposées (d'ap. Kambanis, 1893, pl. XVII).
- Pl. 45** a. Carte de la Triphylie, avec la situation du massif du Lapithos et du sanctuaire d'Artémis Limnatis (d'ap. le *Barrington Atlas*, 2000, carte 58).
b. Colline de Psilolitharia vue du sud-ouest, avec le site du sanctuaire d'Artémis Limnatis (d'ap. Sinn, 1978, pl. 21, 1).
- Pl. 46** a. Kombothekra, fondations du temple d'Artémis Limnatis au moment de la fouille, en 1908, vue du sud (d'ap. Sinn, 1978, pl. 23, 1).
b. Kombothekra, vue du Sanctuaire en direction du nord ; au centre, la vallée de l'Alphée et, à l'horizon, le massif de l'Érymanthe (d'ap. Sinn, 1978, pl. 21, 2).
- Pl. 47** Mésène, plan du site (d'ap. P.G. Thémélis, *Ancient Messene*, Athènes, 2003, fig. 18).
- Pl. 48** Mésène, vestiges du sanctuaire d'Artémis Limnatis sur les pentes du Mt. Ithôme ; vue en direction du sud (photo TC, septembre 2003).

- Pl. 49** Méssène, plan et vue du temple d'Artémis Limnatis et de la source située en contrebas (d'ap. Ph. Le Bas – S. Reinach, *Voyage archéologique en Grèce et en Asie Mineure*, Paris, 1888, pl. I [chap. Archit. Péloponnèse]).
- Pl. 50** Méssène, vue depuis le Mt. Ithôme en direction de l'est, avec le passage vers la plaine Stényclérique ; en face, le Mt. Eva (photo TC, septembre 2003).
- Pl. 51** Lettres impériales de Coronée, reconstitution théorique de l'ordre relatif des blocs.

Planche 1



Carl Rottmann, *Le lac Copais* (1837)

D'ap. Chr. Heilmann et E. Rödiger-Diruf, *Landschaft als Geschichte* : Carl Rottmann, 1797-1850, Hofmaler König Ludwigs I., München (1998) n° 163.

Planche 1 bis



a. Plaine cultivée du Copaïs (<http://www.orchomenos.gr>).



b. Kephalaria, intérieur de la galerie (<http://www.orchomenos.gr>).

Planche 2

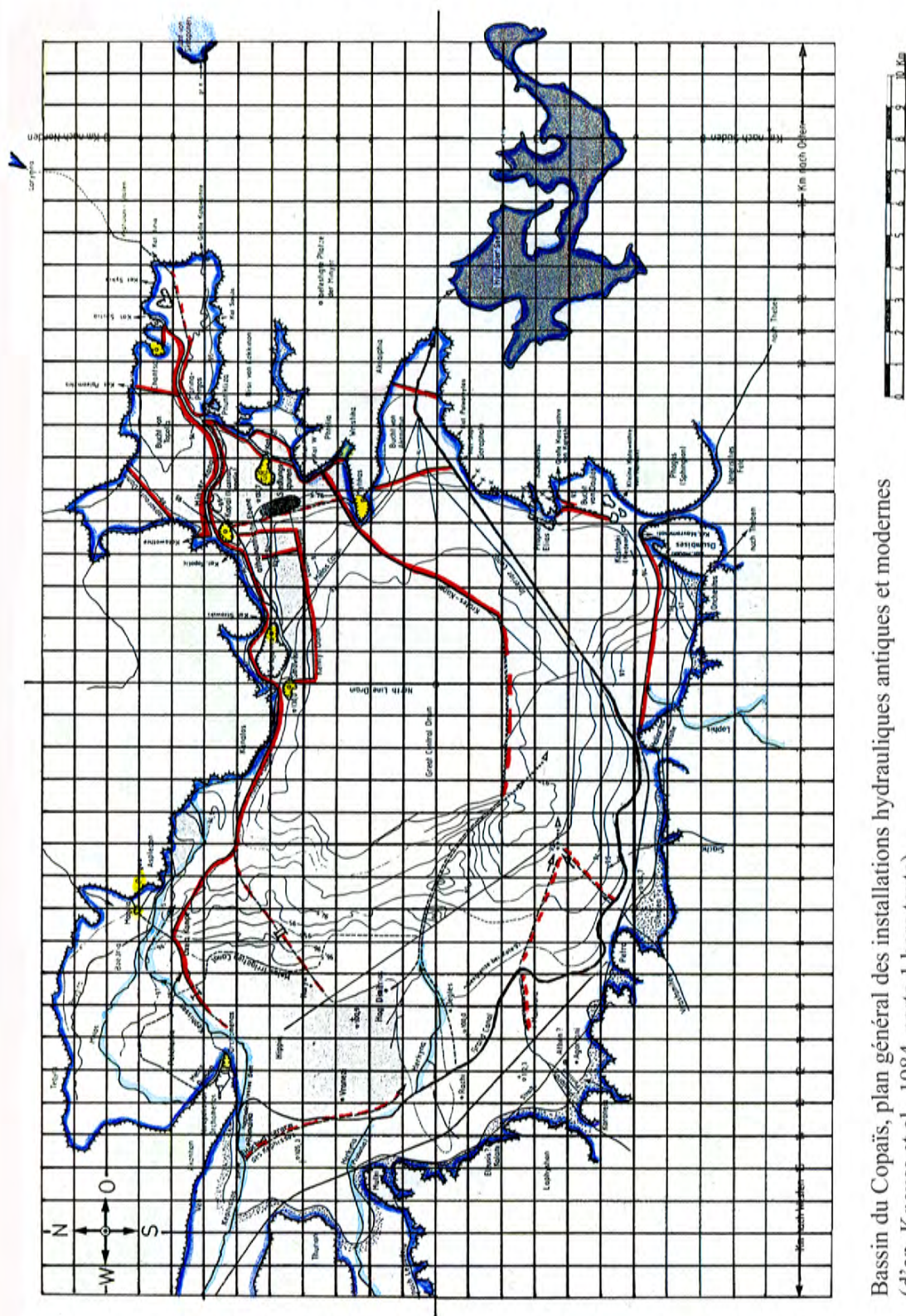


a. Lac Copaïs, catavothre de Binia (<http://www.classics.uc.edu/prmainland/Lectures/JohnYounger/MyArt08.html>).



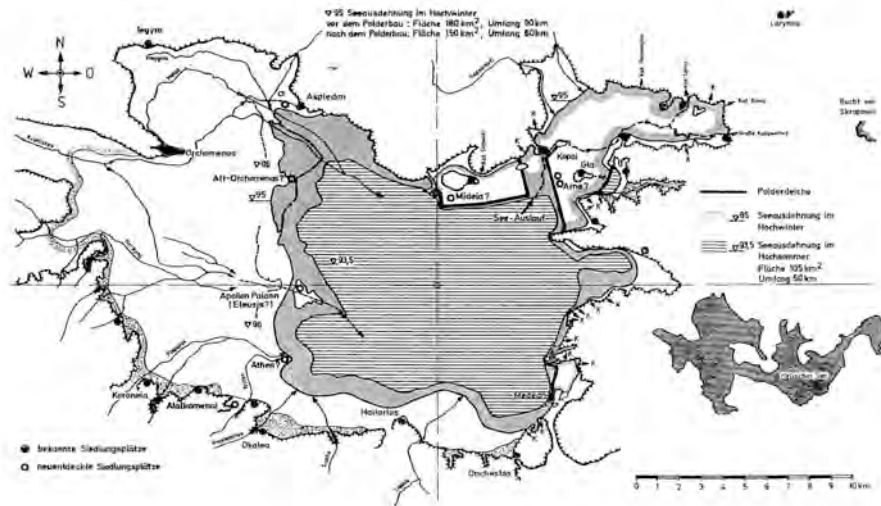
b. La grande catavothre, lithographie par T. Premier, 1830 (<http://www.orchomenos.gr>)

Planche 3

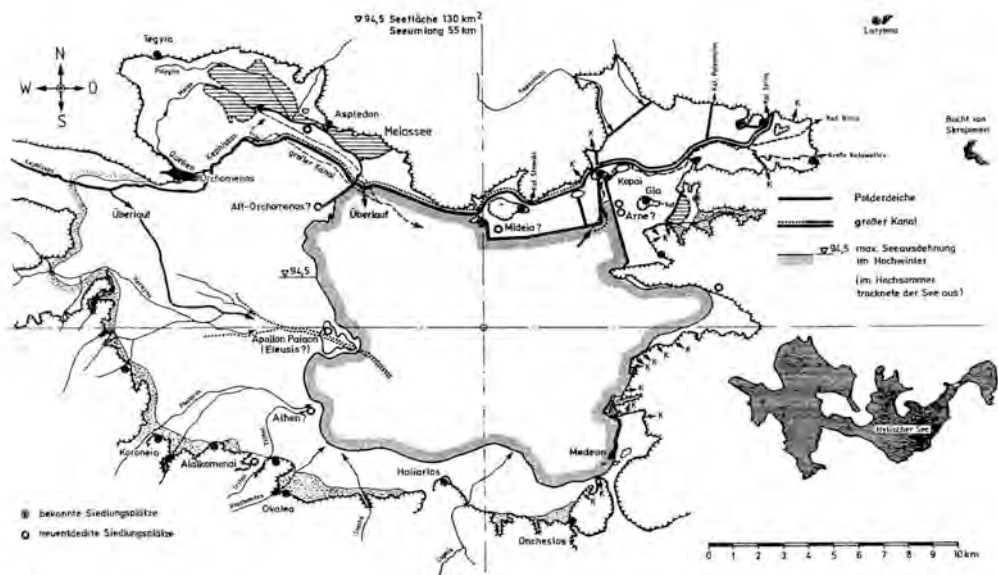


Bassin du Copais, plan général des installations hydrauliques antiques et modernes
(d'ap. Knauss et al., 1984, carte 1 hors texte)

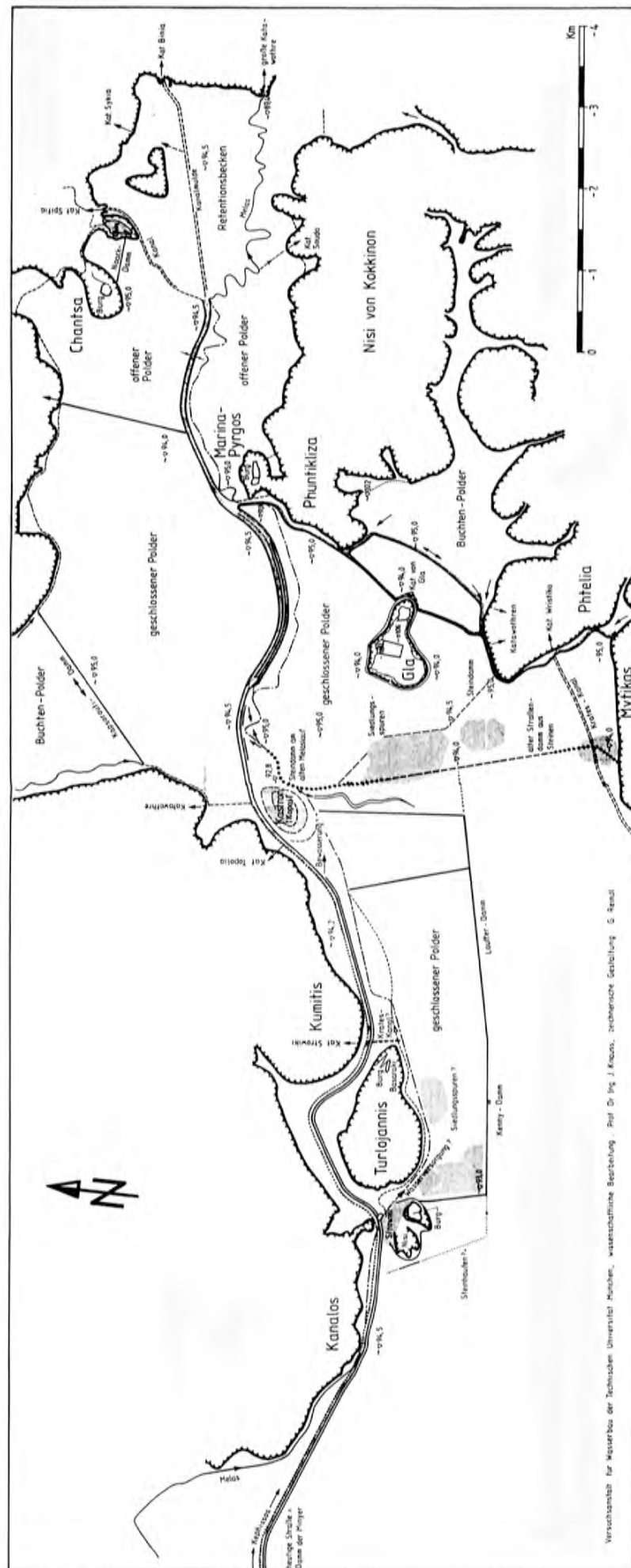
Planche 4



a. Plaine du Copaïs, extension du lac et reconstitution des installations de la baie nord-est à l'Helladique Moyen (d'ap. Knauss, 1989, fig. 27)



b. Plaine du Copaïs, reconstitution de l'extension du lac et des installations à l'Helladique Récent III A 2 (d'ap. Knauss, 1989, fig. 28).



Bassin du Copais, reconstitution des installations hydrauliques mycéniennes de la baie nord-est (d'ap. Knauss et al., 1984, carte 2 hors texte)

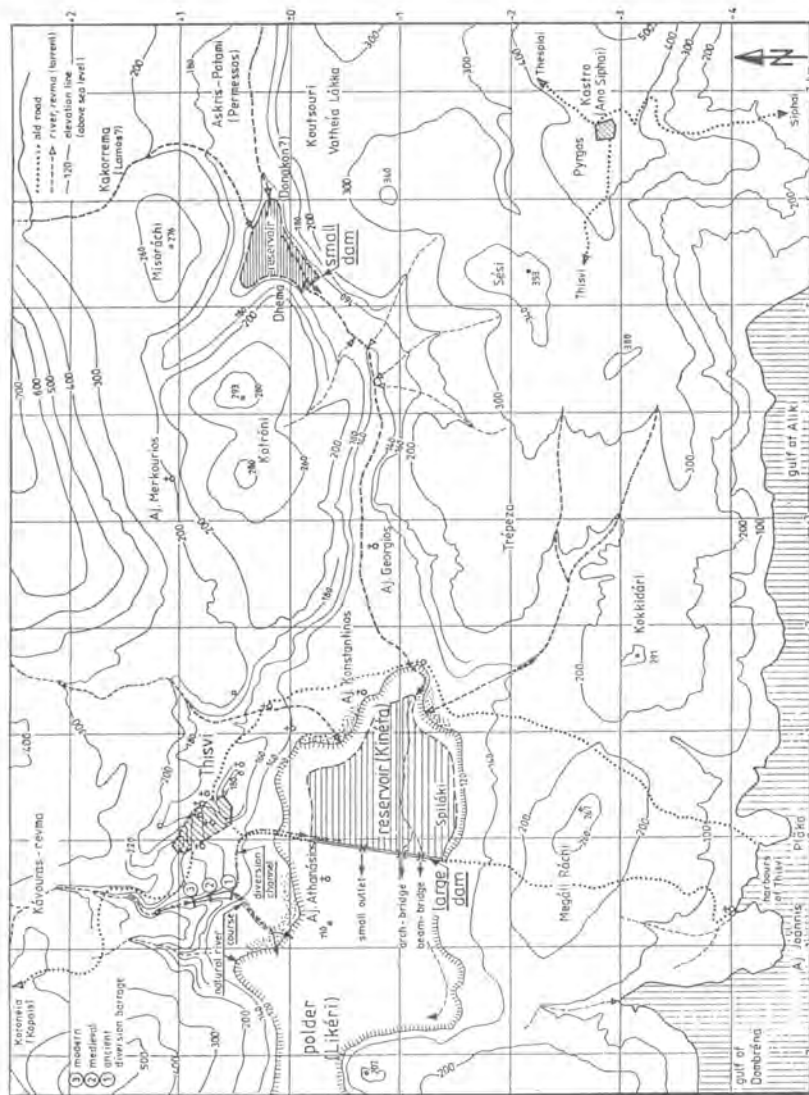
Planche 6



Thisbé, vue de la plaine depuis le rempart, avec, au centre du bassin, le tracé de la grande digue (d'ap. Knauss, 1989 b, fig. 6).



Thisbé, vue de la grande digue en direction de l'Hélicon ; à gauche, le polder (d'ap. Knauss, 1989 b, fig. 11).



Thisee, plan du système hydraulique antique (d'ap. Knauss, 1992, fig. 4.3)

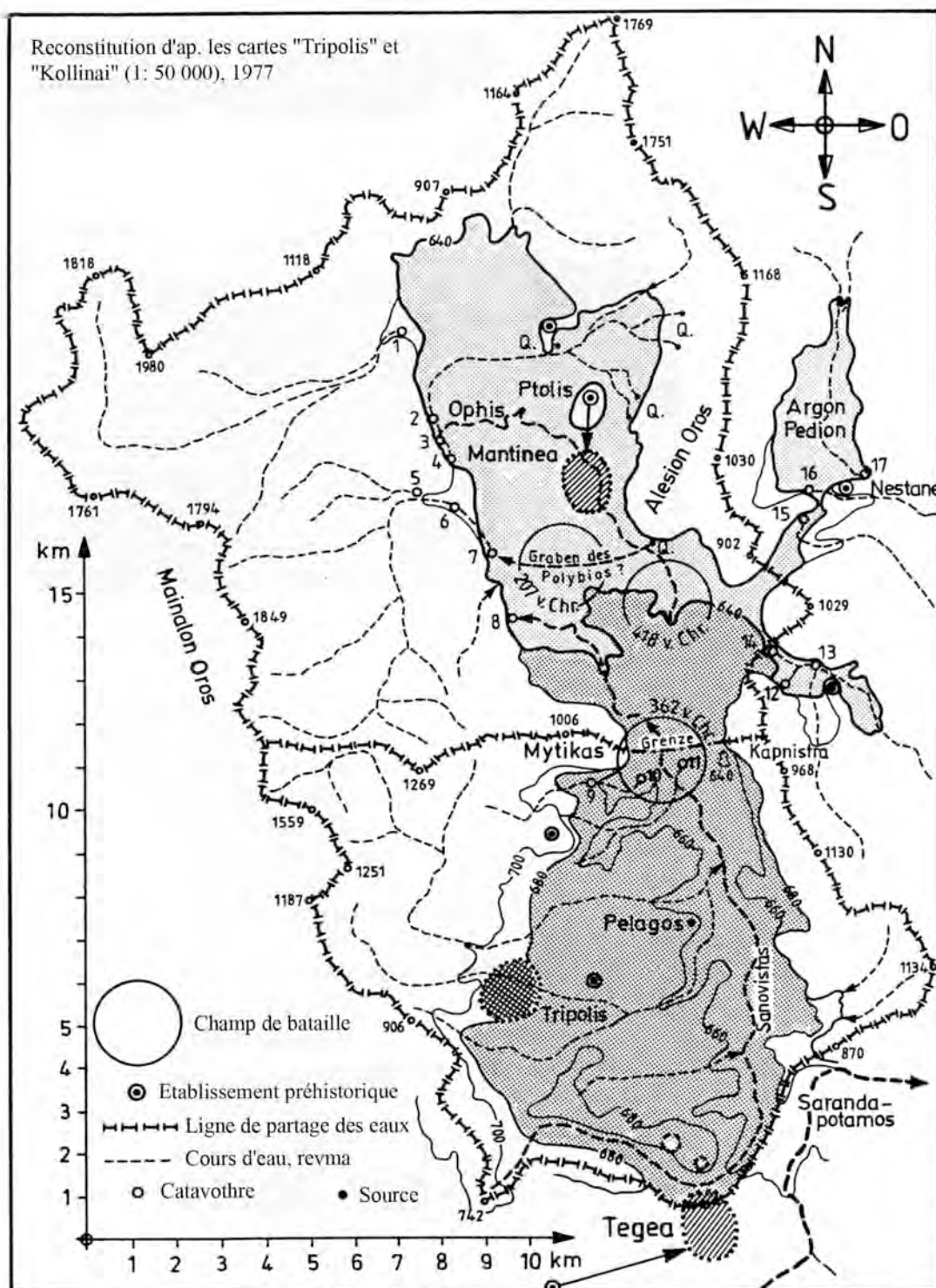
Planche 8



Thisbé, vue sur la petite digue ; à gauche, l'ancien lac de retenue (d'ap. Knauss, 1989 b, fig. 7).

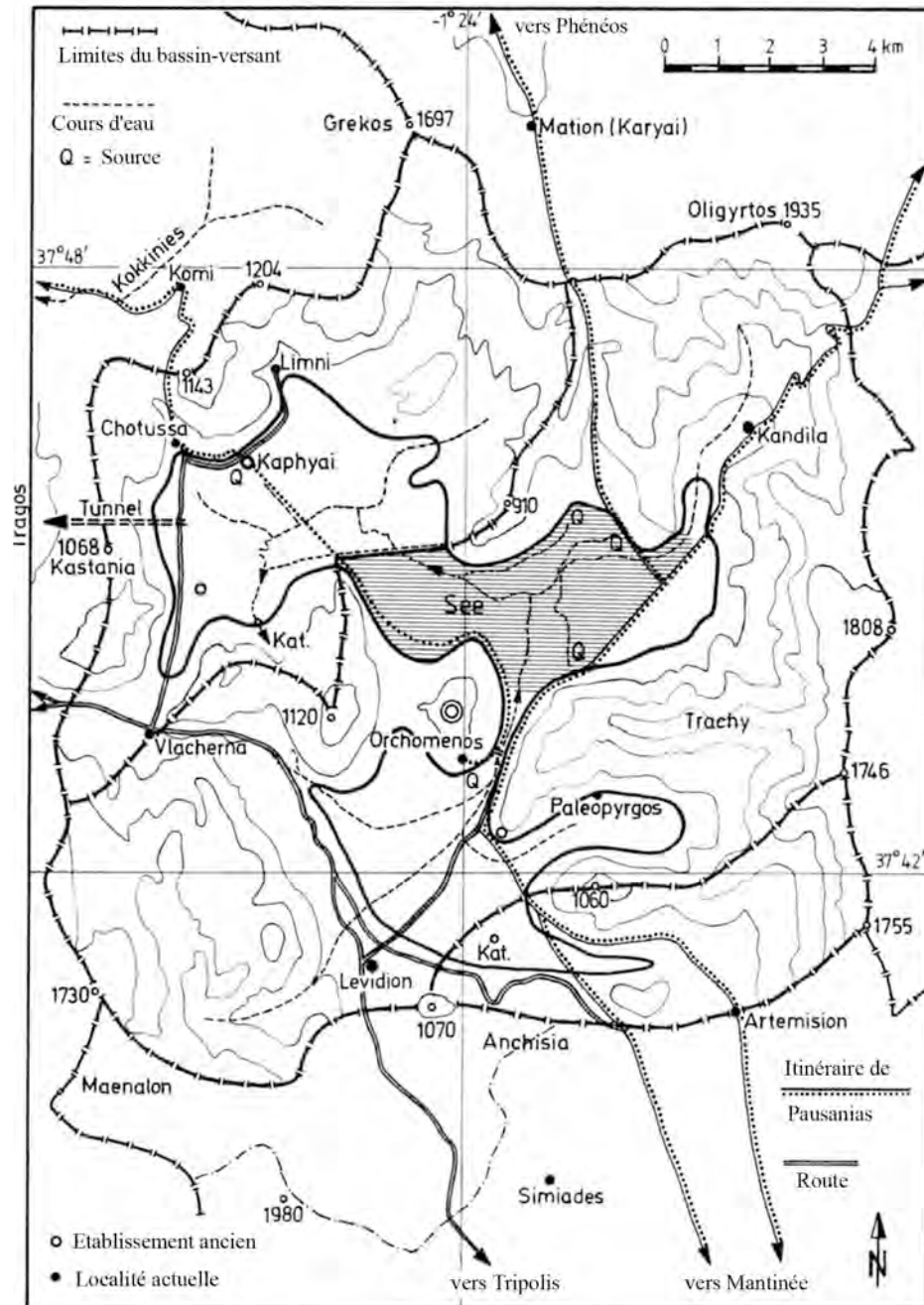


Thisbé, petite digue, avec le mur de réparation byzantin (d'ap. Knauss, 1989 b, fig. 18).

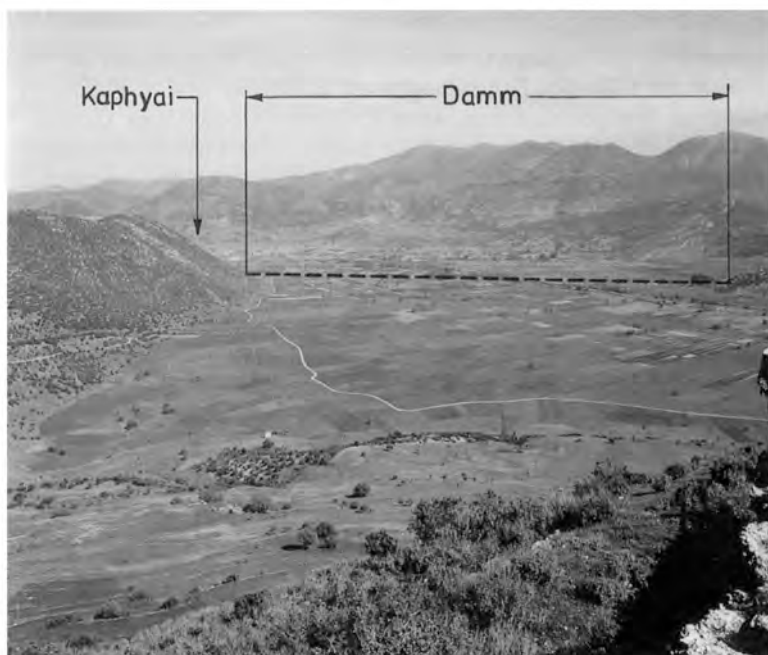


Bassin de Tégée et de Mantinée, situation hydrographique (d'ap. Knauss, 1989 c, fig. 1).

Planche 10



Plan du bassin de Kaphyai et d'Orchomène (d'ap. Knauss et al., 1986, fig. 3).



a. Plaine de Kandila, vue d'Orchomène en direction de Kaphyai, avec reconstitution du tracé de l'ancienne digue (d'ap. Knauss et al., 1986, fig. 5).



b. Kaphyai, tracé et vestiges de la digue mycénienne, vue de l'extrémité est en direction de l'ouest (d'ap. Knauss et al., 1986, fig. 12).

Planche 12



a. Plaine de Kandila, dispositif de protection actuel de la catavothre (d'ap. Knauss et al., 1986, fig. 7).



b. Plaine de Kaphyai, canal de drainage actuel et entrée du tunnel d'évacuation (d'ap. Knauss et al., 1986, fig. 20).



a. Lac Takka en mai 1985 ; sur la rive opposée, on distingue les catavothres [le contraste a été volontairement accentué] ; l'ancienne digue se situe à droite, hors de l'image (d'ap. Kalcyk et Heinrich, 1986 a, fig. 10).

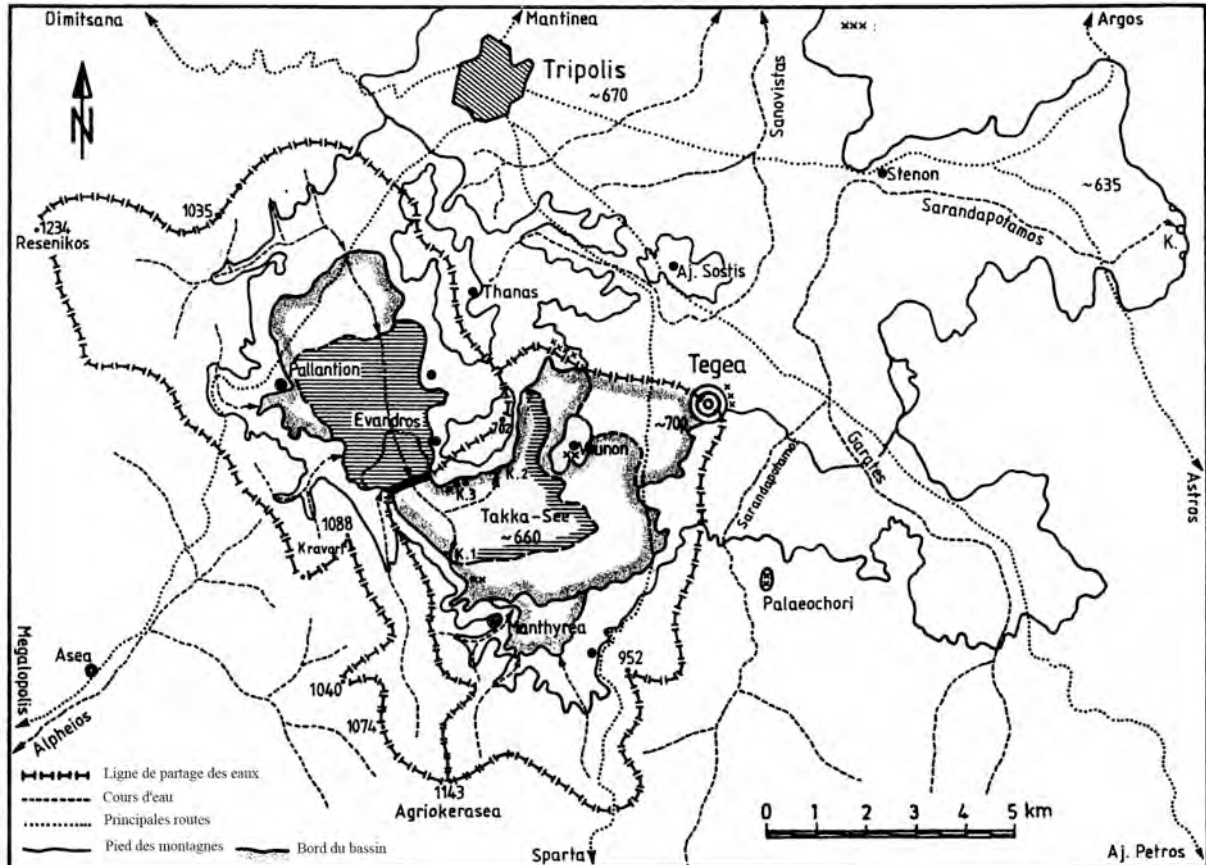


b. Lac Takka, système de protection actuel d'un des émissaires d'évacuation à Kukujeros (d'ap. Knauss, 1988, fig. 3).

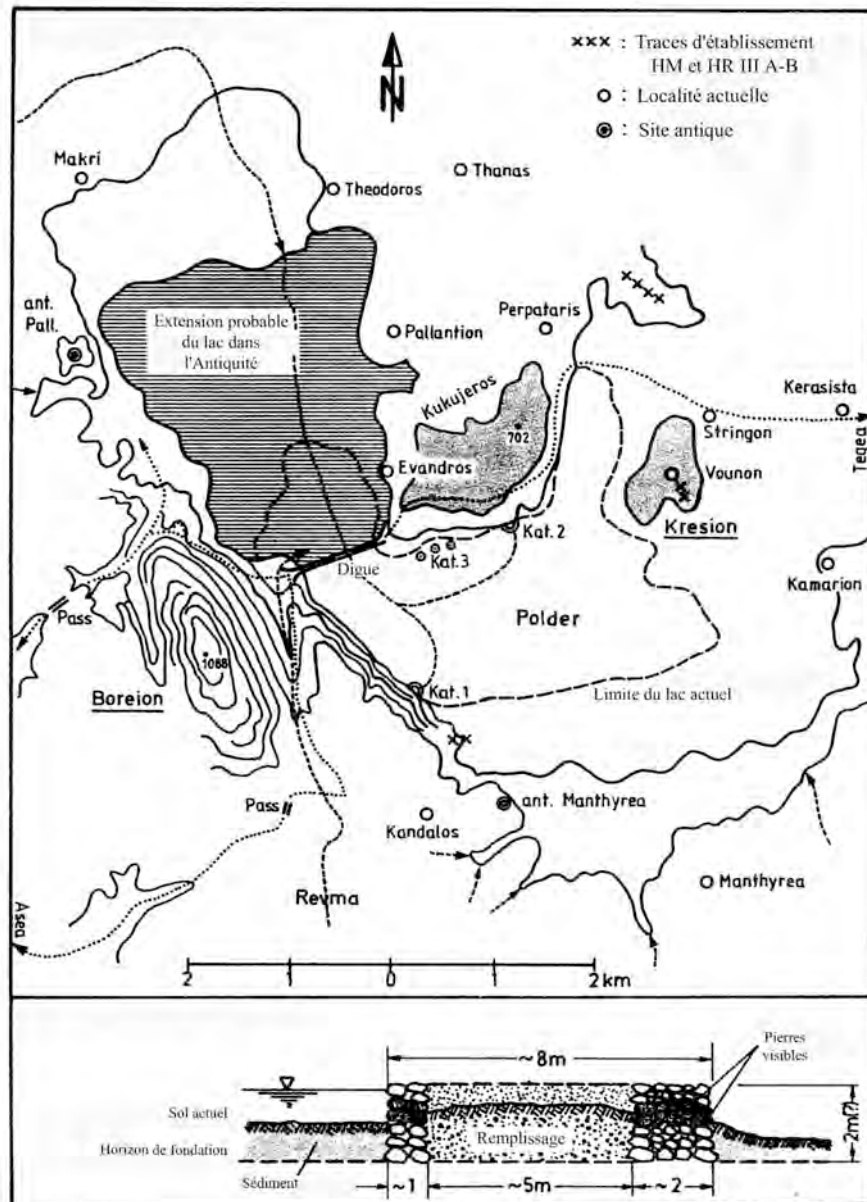
Planche 14



a. Lac Takka, vestiges de la digue mycénienne en 1985 (d'ap. Knauss, 1989 c, fig. 8).



b. Lac Takka, plan général du bassin (d'ap. Knauss, 1988, fig. 1)



Lac Takka, situation et profil de la digue antique (d'ap. Knauss, 1998, fig. 4).

Planche 16



Lac Takka, vestiges de l'ancienne digue lors de la formation du lac et en saison sèche ; vues prises respectivement le 30 avril et 23 septembre 1985, en direction du Boreion (d'ap. Knauss, 1988, pl. 5).



Planche 17

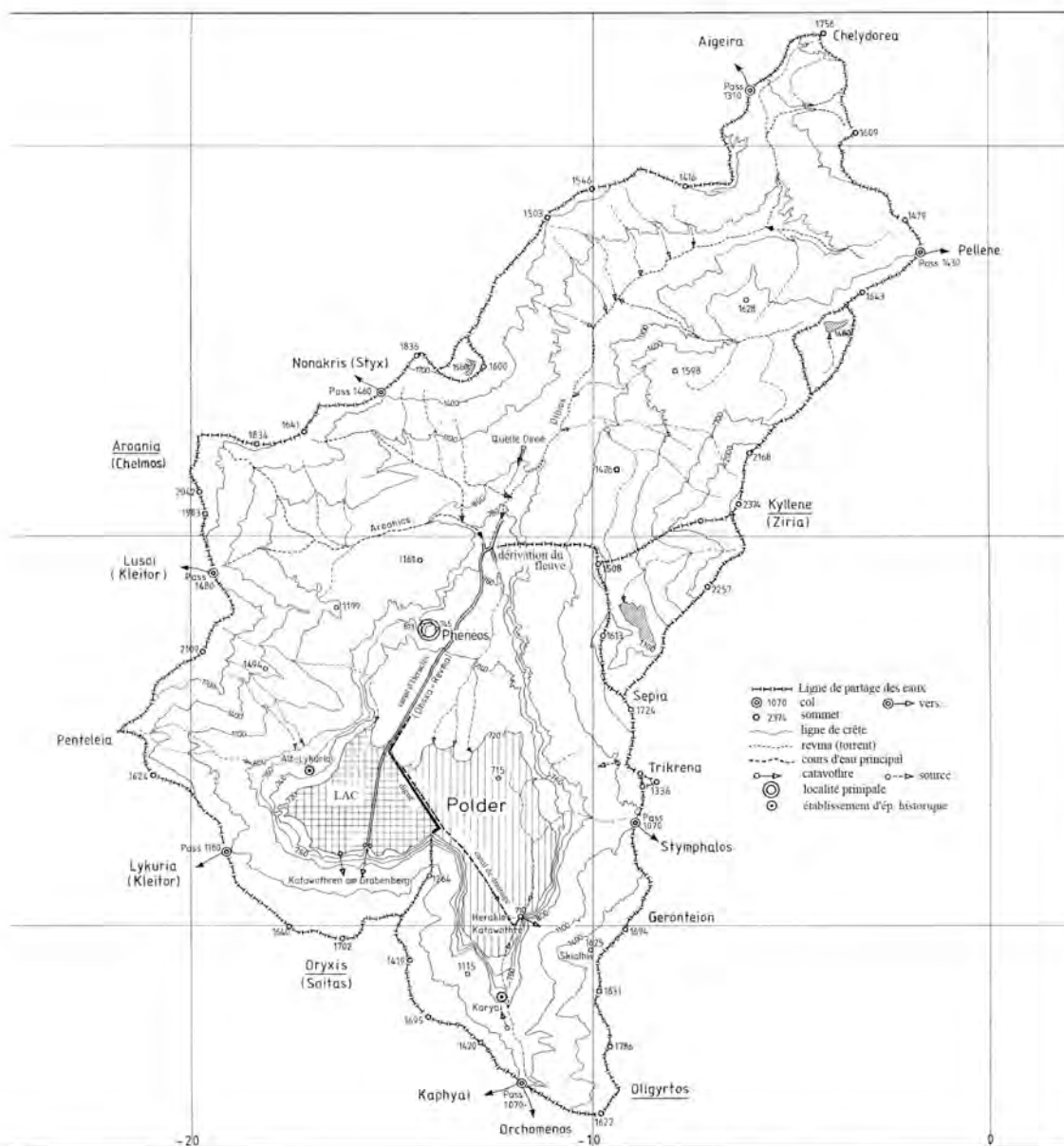


a. Plaine de Phénéos ; sur la paroi rocheuse (rive sud) marque de l'ancien niveau du lac (d'ap. Kalcyk et Heinrich, 1986 a, fig. 12).



b. Plaine de Phénéos, lit du fleuve Olbios (d'ap. Kalcyk et Heinrich, 1986 a, fig. 8)

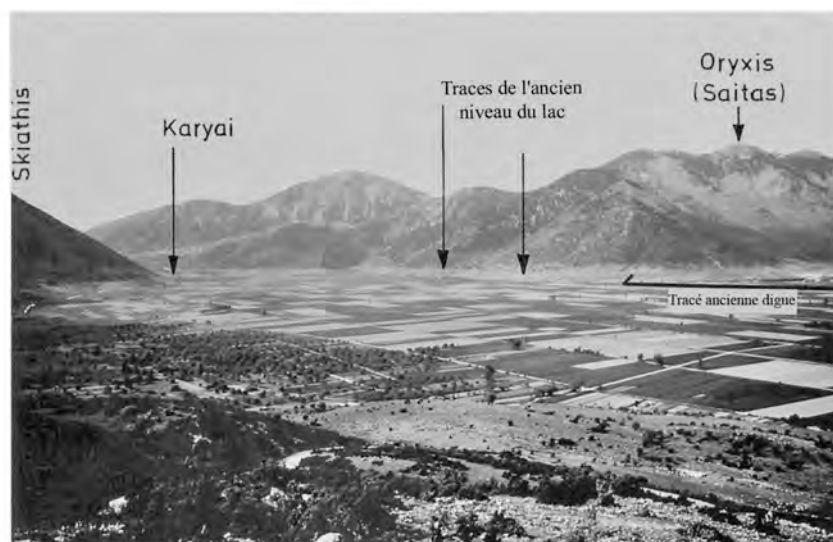
Planche 18



Bassin de Phénéos, plan général avec situation du système de bonification antique (d'ap. Knauss, 1990 b, carte 1, hors texte).

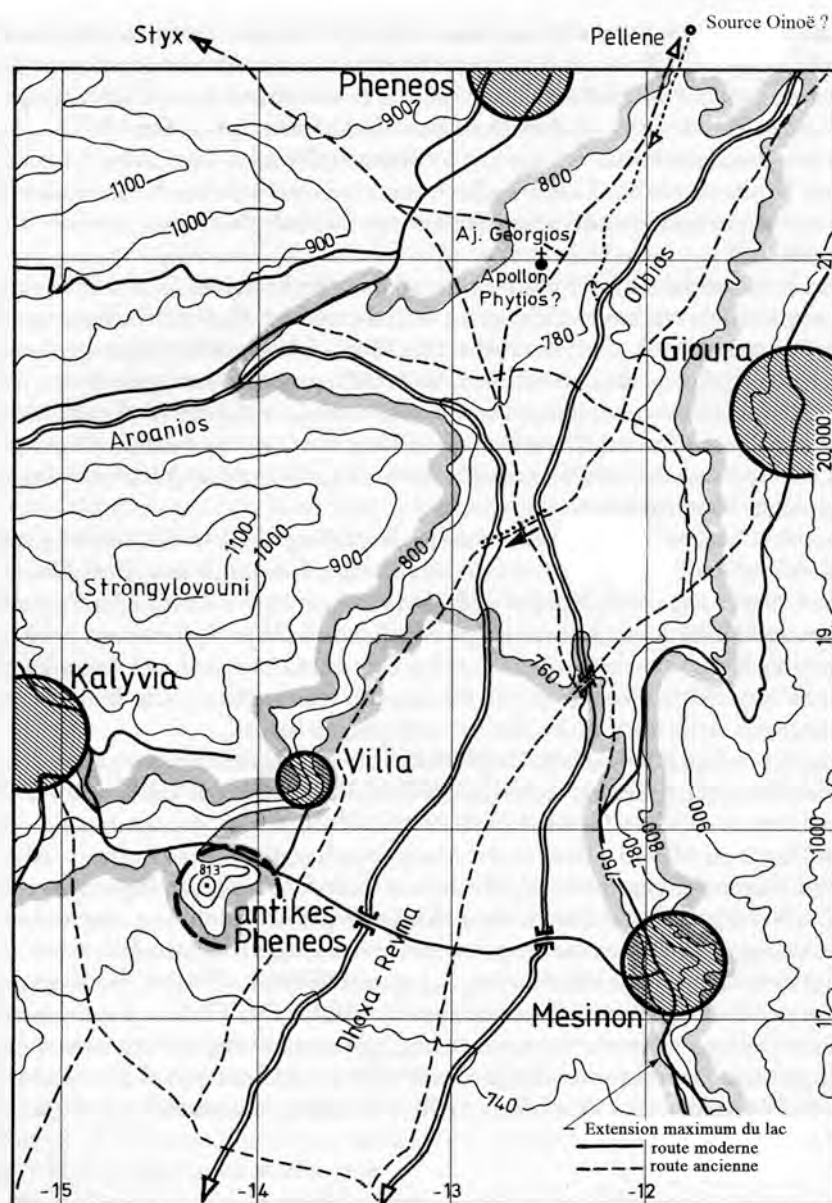


a. Plaine de Phénéos, tracé de l'ancien canal en direction du nord ; au premier plan, l'un des trois émissaires de la catavothre située au pied du mont Oryxis (d'ap. Knauss, 1990 b, pl. 1, 1).



b. Plaine de Phénéos, vue du sud-ouest sur l'ancien polder, avec emplacement de la digue ; sur le versant montagneux, traces de l'ancien lac (d'ap. Knauss, 1990 b, pl. 7, 1).

Planche 20

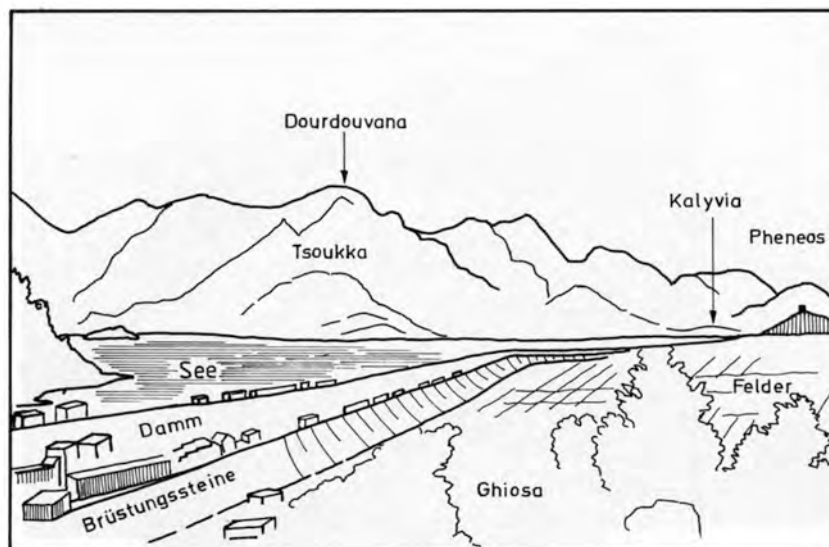


Plaine de Phénéos, endroit présumé de la dérivation d'Héraklès, là où les deux fleuves sont les plus proches (d'ap. Knauss, 1990 b, fig. 3).

Planche 21

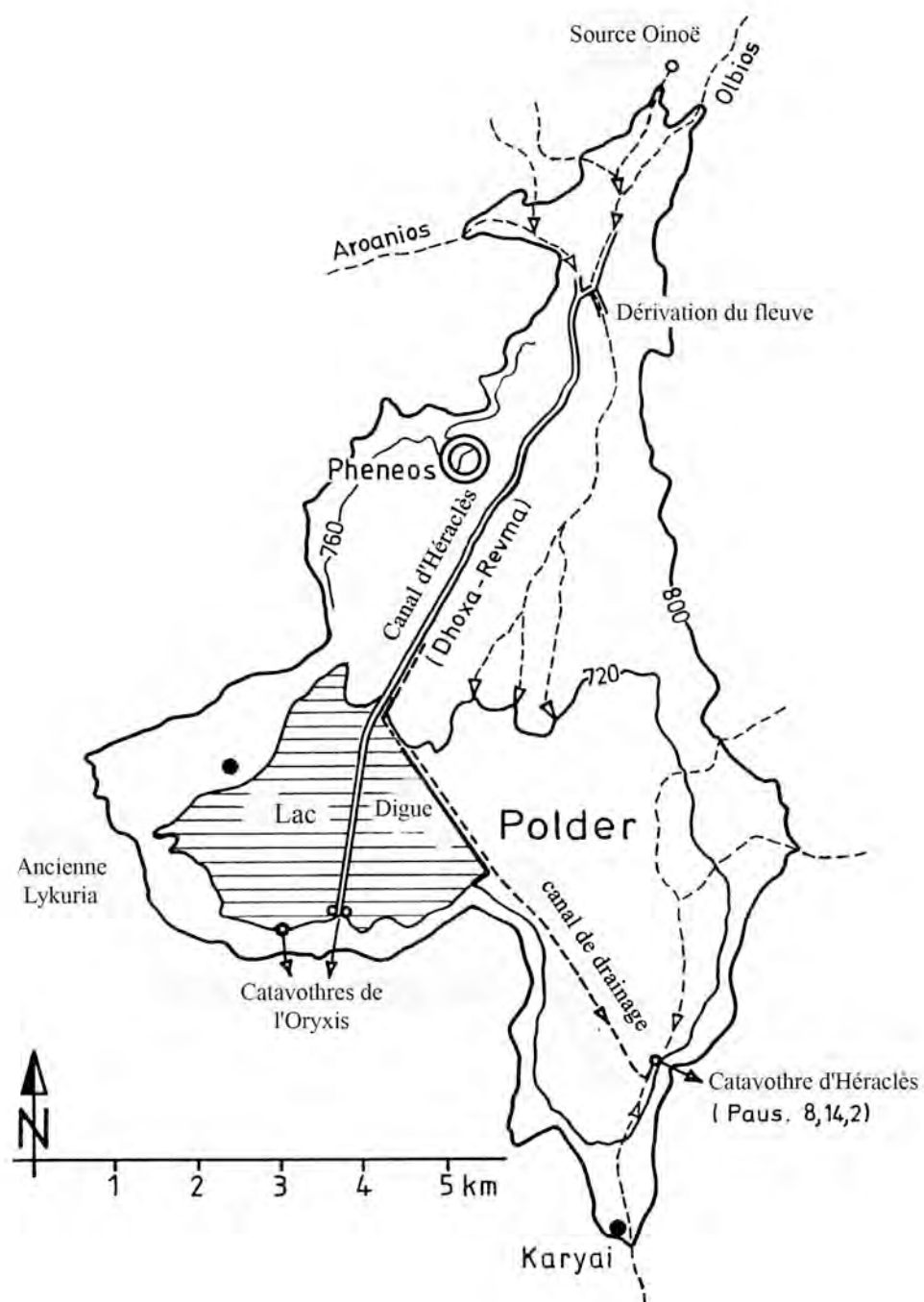


Plaine de Phénéos, partie sud de l'ancienne digue de barrage, en direction du nord-ouest (d'ap. Knauss, 1990 b, pl. 3, 2).



Reconstitution de l'ancienne digue de Phénéos d'ap. W. Gell, 1805 (d'ap. Knauss, 1990 b, pl. 3, 1).

Planche 22



Plaine de Phénéos, plan des installations antiques (d'ap. Knauss,



a. Stymphale, vue du lac (http://www.argolis.de/stymfalia_radtour.htm).



b. Bassin de Stymphale, vue de l'acropole en direction de l'est (d'ap. Kalcyk et Heinrich, 1986 a, fig. 5).



c. Stymphale, vestiges submergés de la ville antique, au pied sud de l'acropole (d'ap. Kalcyk et Heinrich, 1986 a, fig. 6).

Planche 24



a. Bassin de Stymphale, catavothre avec son dispositif de protection actuel, au pied du massif de l'Apelauron (d'ap. Knauss, 1990 b, pl. 2, 1)



b. Stymphale, tracé de l'ancienne digue et vestiges de l'aqueduc d'Hadrien (d'ap. Knauss et al., 1986, fig. 23).

Planche 25



Bassin de Stymphale vu du sud ; au centre de la plaine, vestiges de l'aqueduc d'Hadrien, dont le tracé pourrait correspondre à une ancienne digue protégeant la partie est – à droite (d'ap. Kalcyk et Heinrich, 1986 a, fig. 2).

Planche 26



Bassin de Stymphale, plan général de la situation hydrographique et des installations antiques (d'ap. Knauss, 1990 b, carte 2, hors texte).



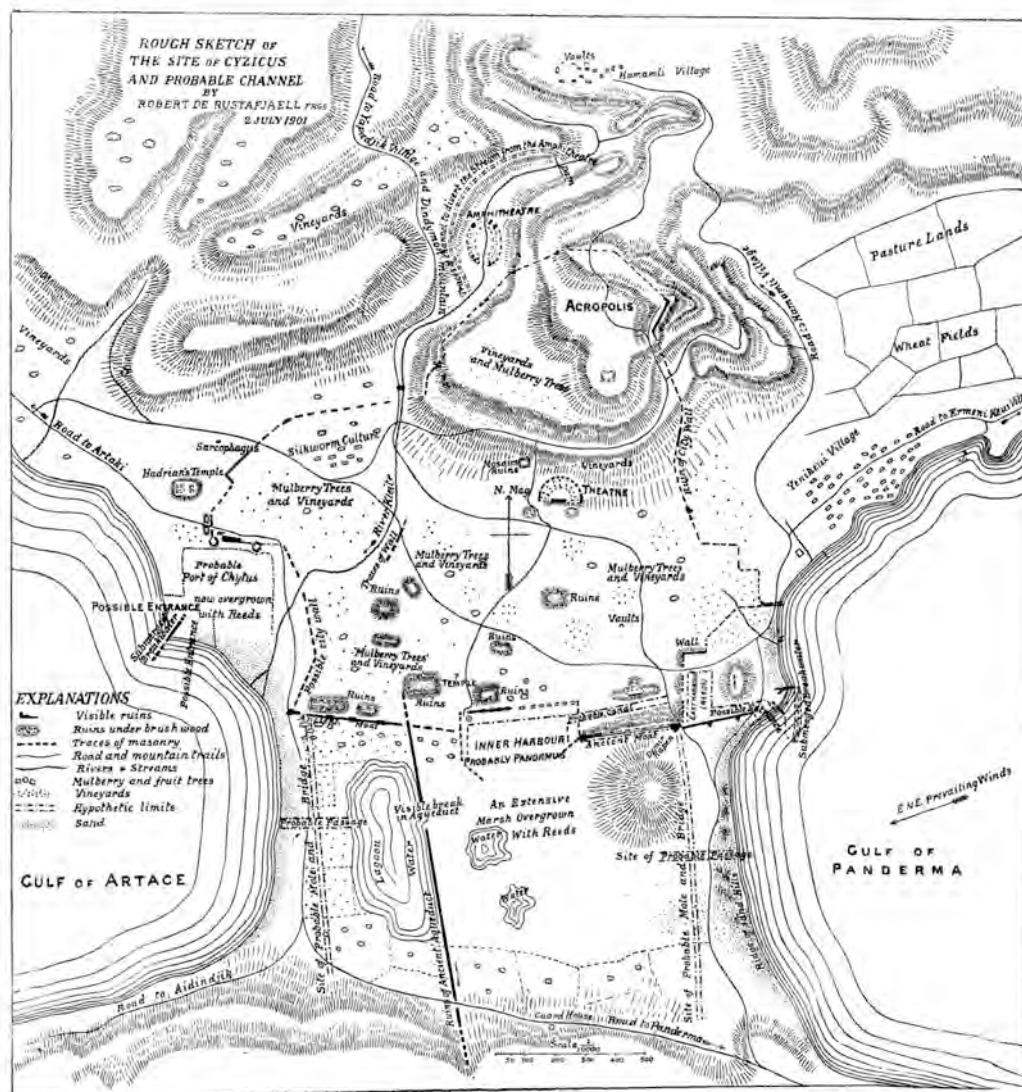
a. Digue de Mytikas, vue de l'est (d'ap. Murray, 1984, pl. 32, fig. 1).



b. Digue de Mytikas, vue du sud-ouest ; noter la personne debout à gauche, au sommet de l'ouvrage (d'ap. Murray, 1984, pl. 33, fig. 7).



Cyzique, image satellite de la presqu'île du Kapu Dagh (<http://eol.jsc.nasa.gov>).



Cyzique, plan du site avec reconstitution des installations portuaires (d'ap. Rustafjaell, 1902, pl. XI).

Planche 30



a. Bostra (Syrie), bassin d'accumulation artificiel ou *birké* (d'ap. Sartre, 1985, pl. 50).



b. Bostra (Syrie), bassin d'accumulation artificiel ou *birké* (d'ap. Sartre, 1985, pl. 50).

Planche 31

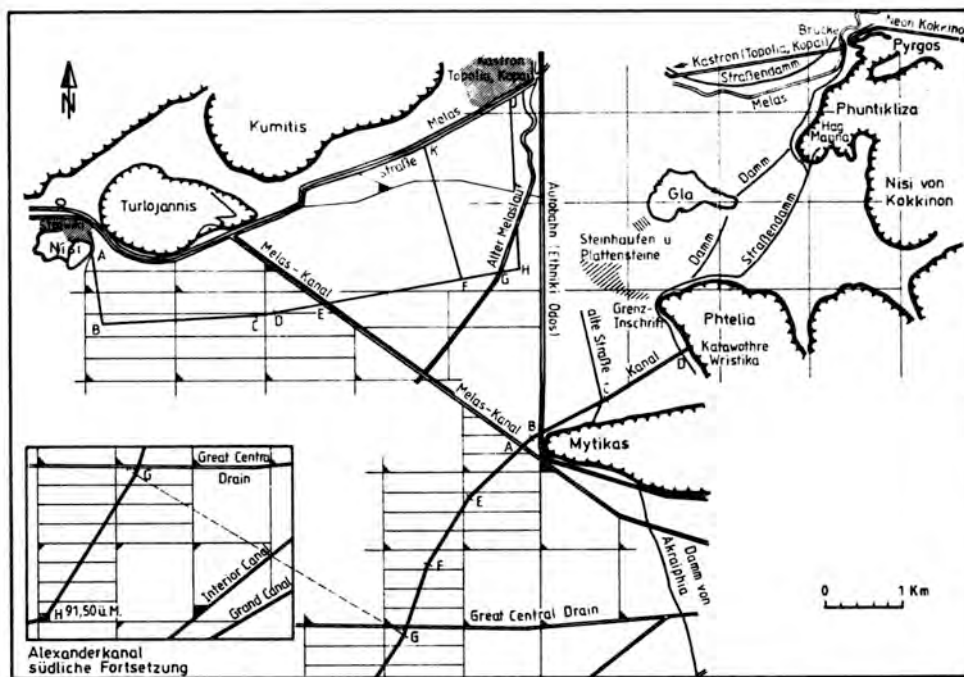


Carte de Madaba (VI^e-VII^e s. ap.J.-C), la Mer morte
(source: <http://www.christusrex.org/www1/ofm/mad>)

Planche 32



a. Plaine du Copais vue d'avion, tracé du canal de Cratès à proximité du cap Mytikas (d'ap. Lauffer, 1985, photo 9).



b. Plaine du Copais, secteur nord-est, avec détail des différents tronçons du canal de Cratès (d'ap. Knauss *et al.*, 1984, fig. 4.11).



Convention entre la cité d'Erétrie et Chairéphanès pour l'assèchement du lac de Ptéchai – IG XII 9, 191 (d'ap. M. Meyer, *Griechische Urkundenreliefs*, 1989, N6, pl. 55).



a. Plaine de Dystos ; à droite, l'acropole (photo T.C., sept. 2000)

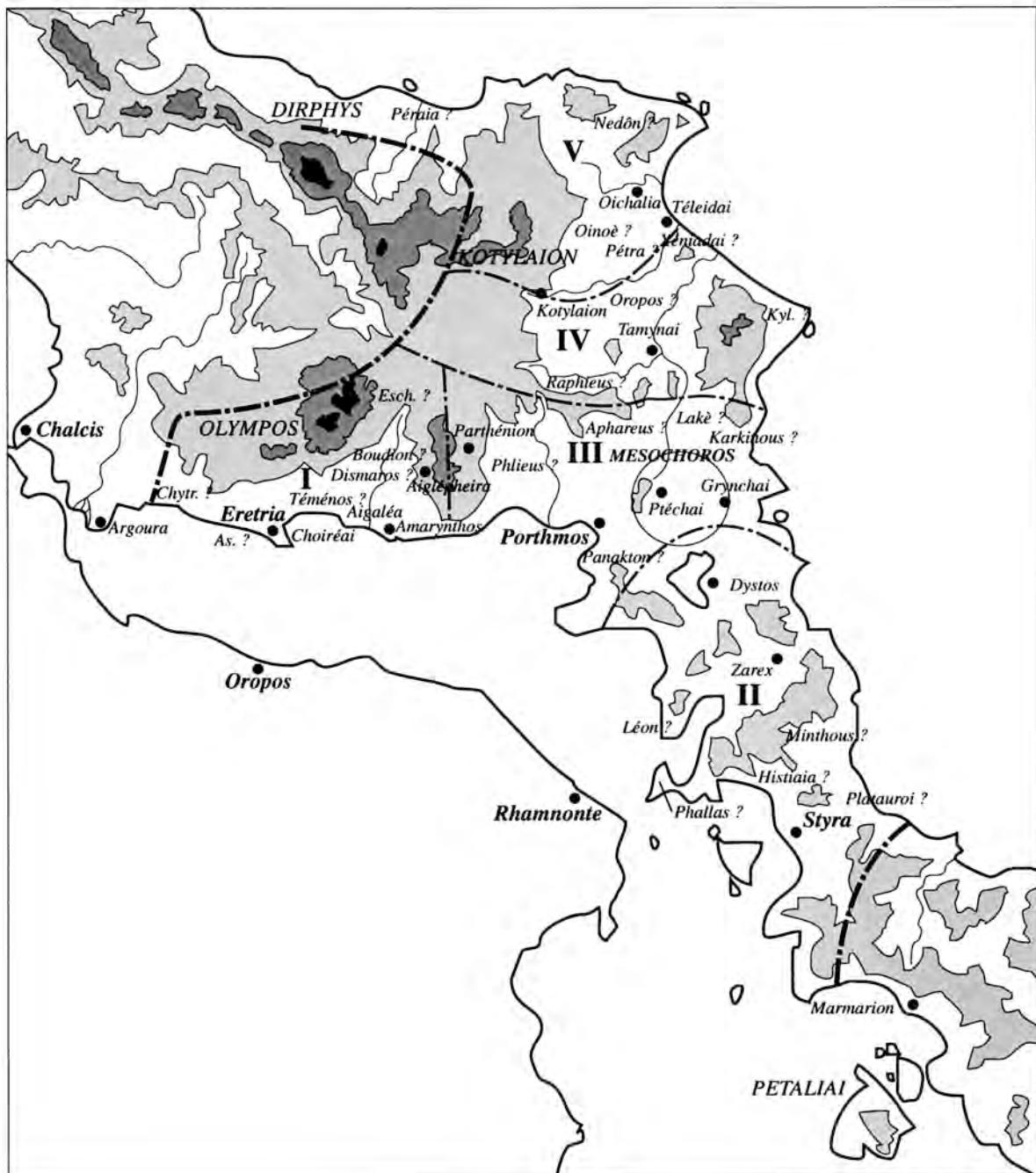


b. Plaine de Dystos, avec son lac marécageux (photo T.C., sept. 2000)

Planche 35

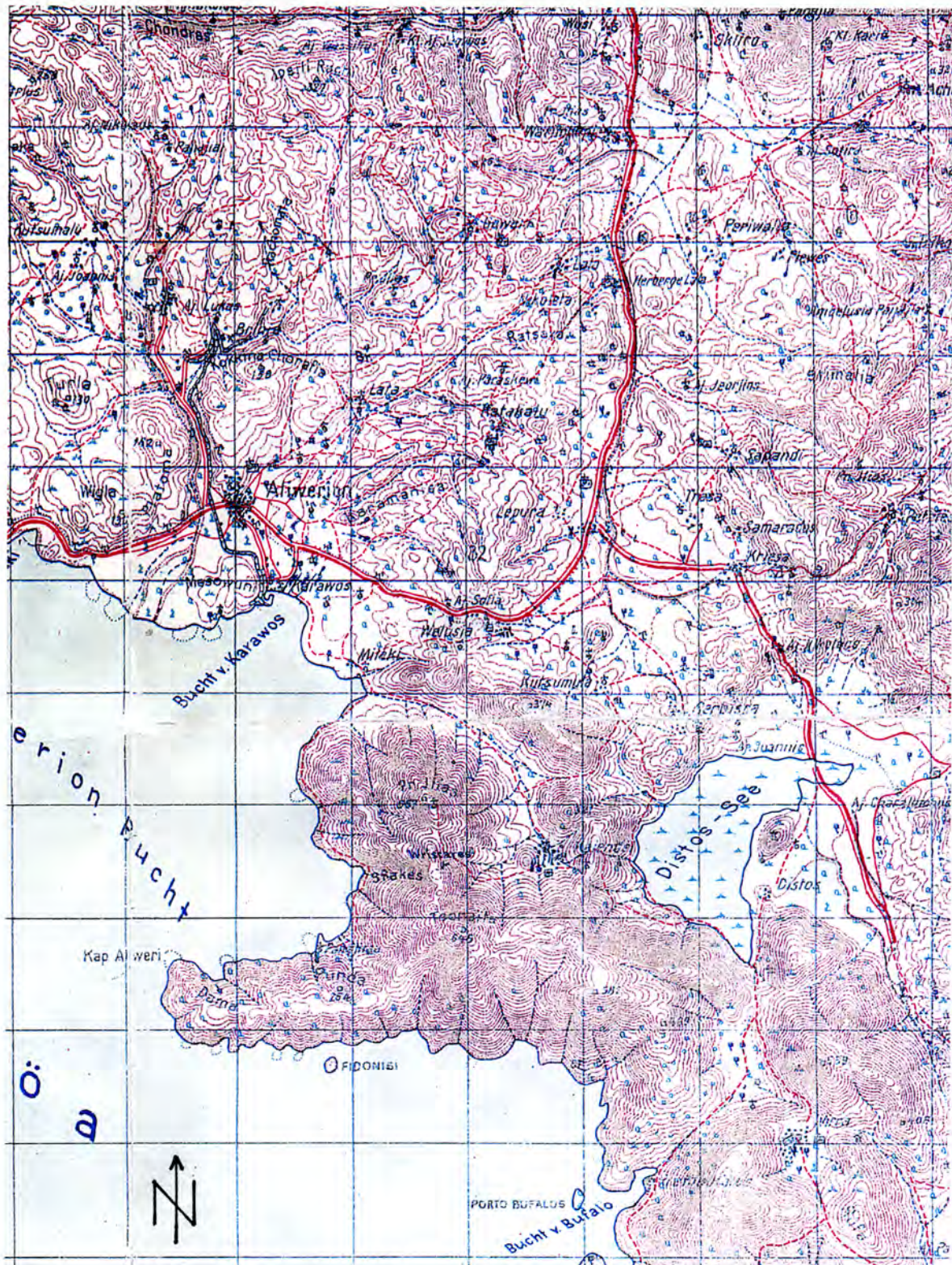


Eubée, vue satellite de la partie sud-est de l'île; on distingue, en brun, le lac de Dystos (site internet de la NASA).



CIGIS • UNI NE 18 mars 1997

Reconstitution du territoire d'Érétrie avec ses cinq districts (d'ap. Knoepfler, 1997, 402).



L'Eubée, région de Dystos et d'Alivéri ; carte de l'Etat-major allemand (1943) ; les petits "a" bleu signalent la présence de puits.



L'Eubée, région de Dystos et d'Alivéri ; carte de l'Etat grec (1989).



a. Plaine cultivée de Vélos-Krieza en direction de l'ouest (photo T.C., sept.2000)



b. Plaine de Vélos-Krieza en direction de l'ouest, avec le col marquant le passage vers la baie d'Alivéri (photo T.C., sept. 2000).

Planche 40

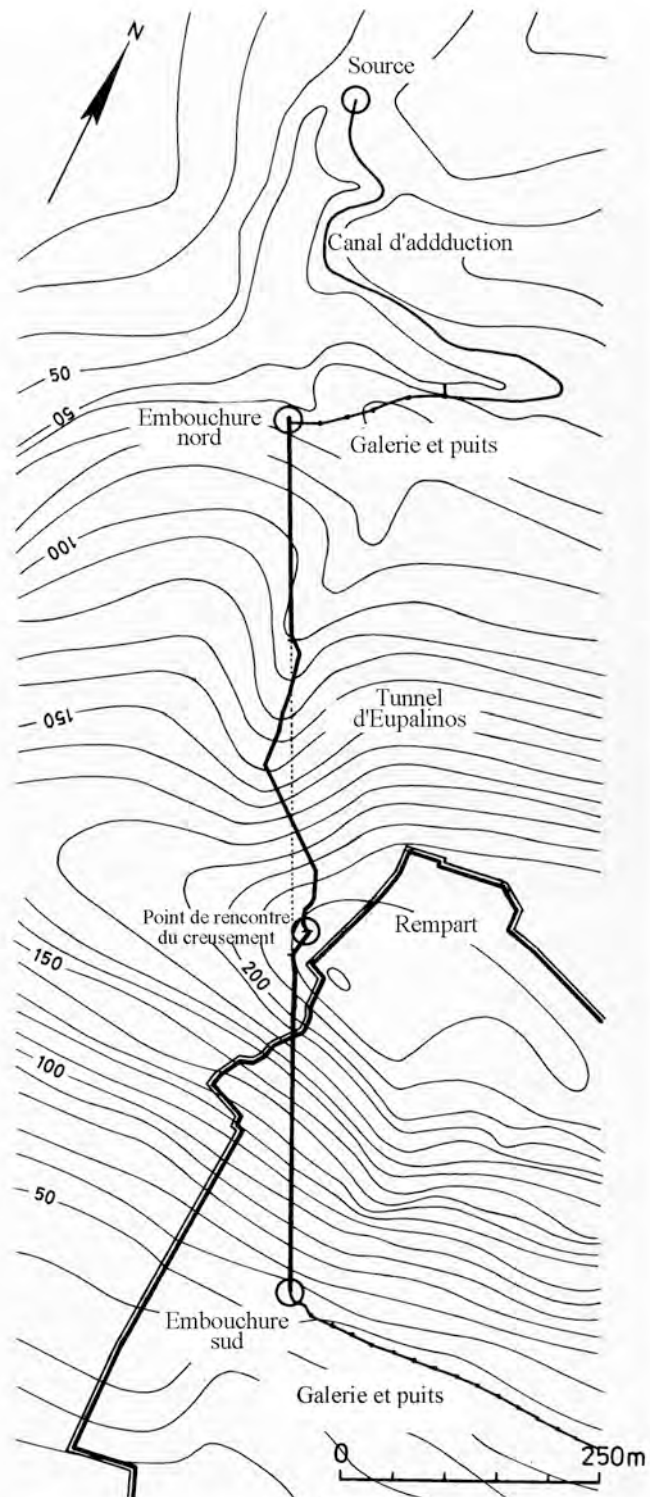


a. Plaine de Vélos-Krieza, avec pont moderne au milieu des cultures (photo T.C., sept. 2000).

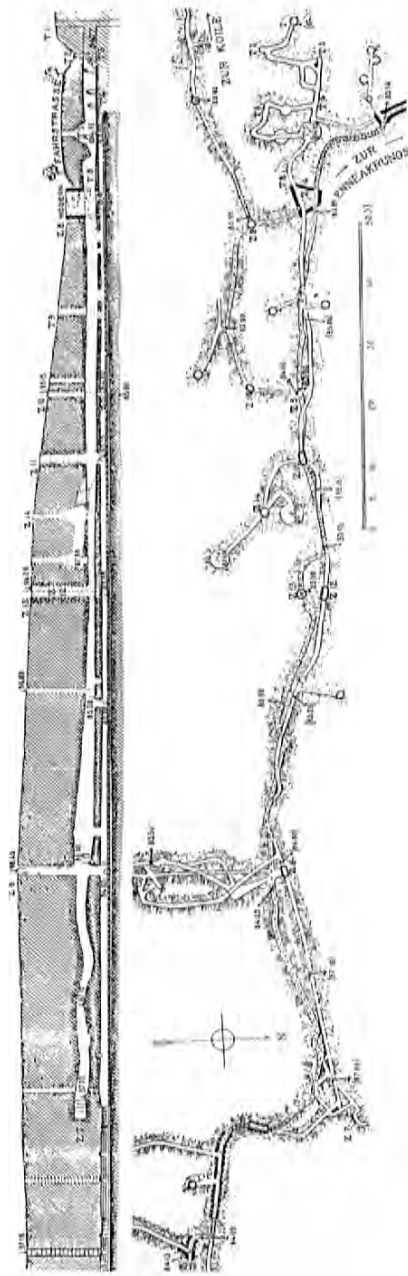


b. Plaine de Vélos-Krieza, flaque d'eau stagnante au milieu des cultures à la fin de l'été (photo T.C., sept. 2000).

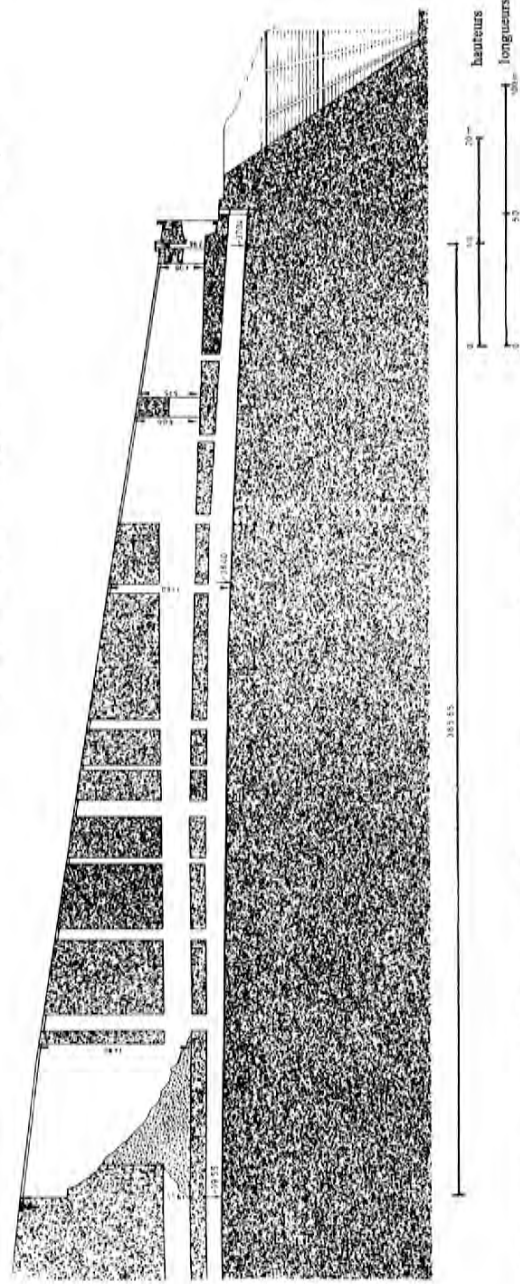
Planche 41



Samos, plan général de l'aqueduc (d'ap. Kienast, 1977, p. 109).

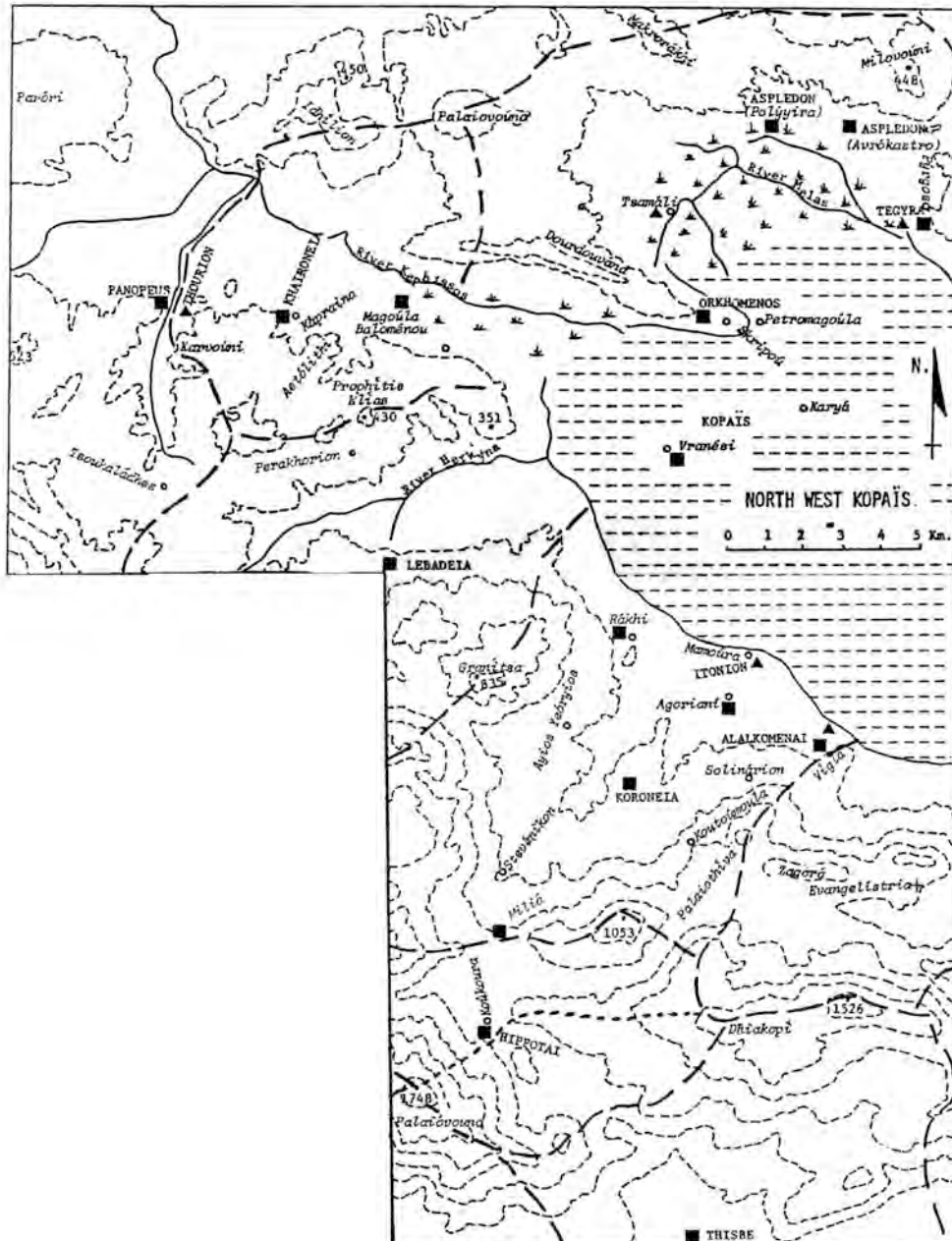


a. Athènes, coupe et plan des galeries superposées de l'Enneakrounos (d'ap. Gräber, 1905, pl. 3; cf. Grewe, 1998, fig. 81).

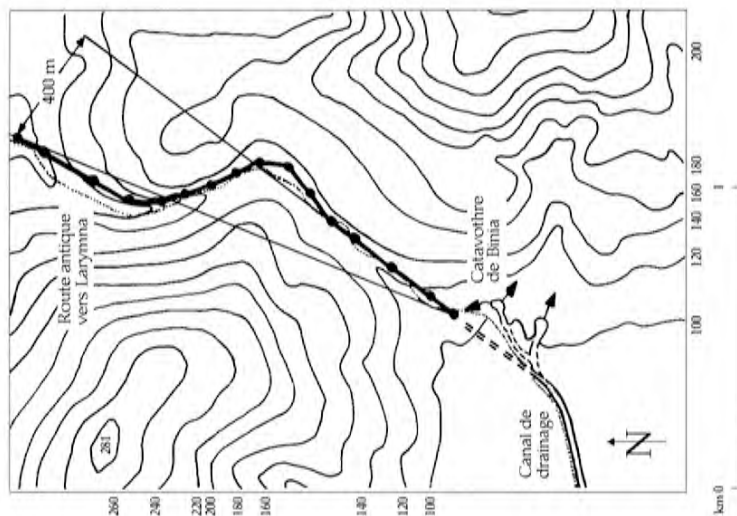


b. Syracuse, coupe de l'aqueduc du Nymphaeum, avec ses deux galeries superposées (d'ap. Cavallari-Holm, 1883, pl. A 5; cf. Tölle-Kastenbein 1994, fig. 35).

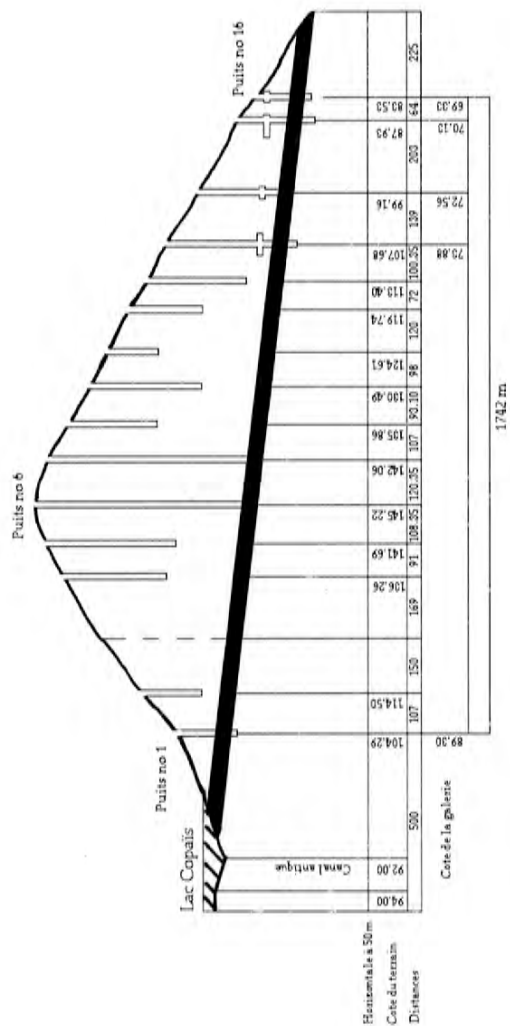
Planche 43



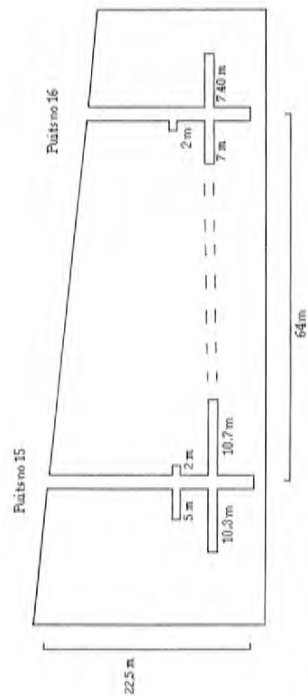
Plaine du Copais, région sud-ouest, avec reconstitution du territoire des cités riveraines (d'ap. Fossey, 1988, figs. 44 et 46).



a. Képhalari, tracé du tunnel en surface, avec emplacement des puits (d'ap. Kambanis, 1893, pl. XV).



b. Képhalari, coupe du tunnel (d'ap. Kambanis, 1893, pl. XVII).



c. Képhalari, détail des puits 15 et 16, avec l'amorce des deux galeries superposées (d'ap. kambanis, 1893, pl. XVII).



a. Carte de la Triphylie, avec la situation du massif du Lapithos et du sanctuaire d'Artémis Limnatis (d'ap. le Barrington Atlas, 2000, carte 58).



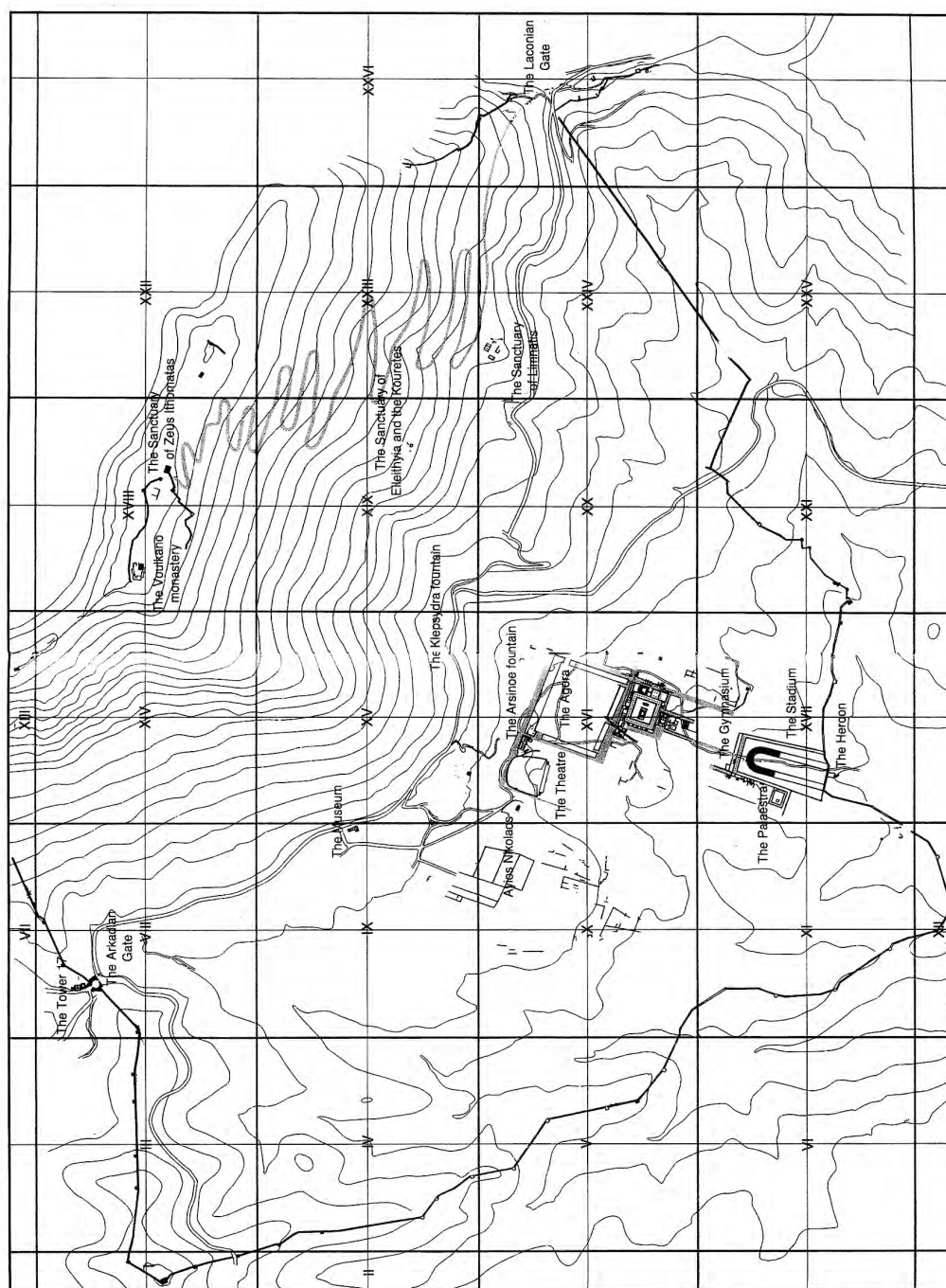
b. Colline de Psilolitharia vue du sud-ouest, avec le site du sanctuaire d'Artémis Limnatis (d'ap. Sinn, 1978, pl. 21, 1).



a. Kombothekra, fondations du temple d'Artémis Limnatis au moment de la fouille (1908), vue du sud (d'ap. Sinn, 1978, pl. 23, 1).



b. Kombothekra, vue du Sanctuaire en direction du nord ; au centre, la vallée de l'Alphée avec, à l'horizon, le massif de l'Erymanthe (d'ap. Sinn, 1978, pl. 21, 2).



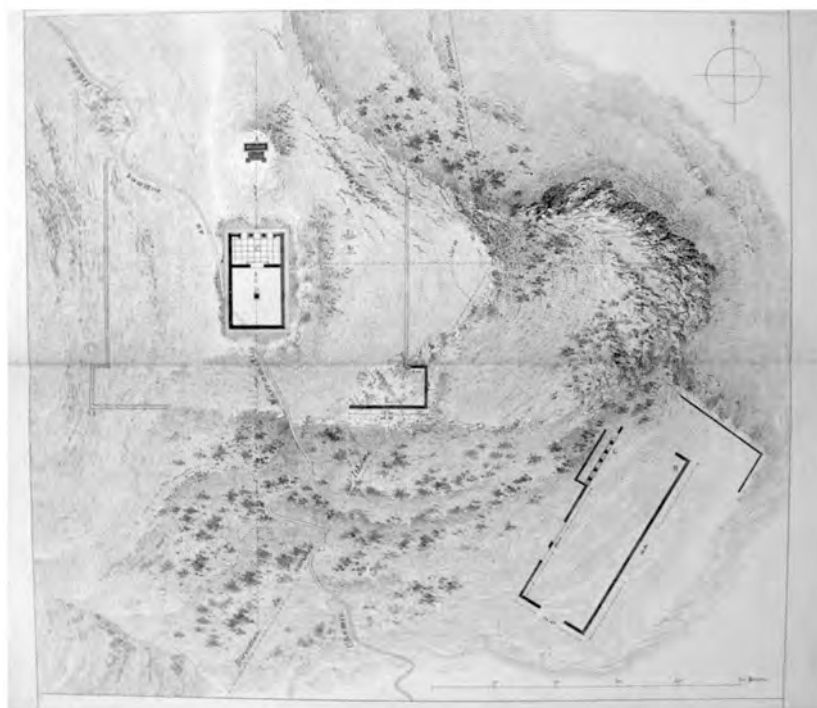
Messène, plan du site avec la situation du sanctuaire d'Artemis Linnatis (d'ap. P.G. Themelis, *Ancient Messene*, Athènes 2003, fig. 18).

Planche 48



Méssène, vestiges du sanctuaire d'Artémis Limnatis sur les pentes du Mt. Ithôme; vue en direction du sud (photo TC, septembre 2003).

Planche 49



Méssène, plan et vue du temple d'Artémis Limnatis et de la source située en contrebas (d'ap. Ph. Le Bas – S. Reinach, *Voyage archéologique en Grèce et en Asie Mineure*, Paris 1888, pl. I [Archit. Péloponnèse]).



Méssène, vue depuis le Mt. Ithôme en direction de l'est, avec le passage vers la plaine Sténycélique ; en face, le Mt. Eva (photo TC, septembre 2003).

Planche 51

Lettre impériales de Coronée.
Reconstitution théorique de l'ordre relatif des blocs.

N° inscription		N° bloc		Contenu	Date
TC	Oliver	Fossey	Oliver		
		IV	I		
1	108			<u>Agathè Tychè</u> Hadrien aux Coronéens Travaux sur le Céphyse et l'Hercyne	125
2	109			Hadrien aux Coronéens [Sujet inconnu ; fin manquante]	125
		III	III		
3	111			? à ? [début manquant] Conflit entre Coronée et Orchomène	?
			ordre ancien		
4	112			<u>Agathè Tychè</u> Hadrien aux Coronéens Travaux de Æ. Juncus sur le Phalaros [fin manquante]	135
		II	II		
5	109 ?			? à ? [début manquant] Fourniture de vin à des soldats	?
6	110			Hadrien aux Coronéens Opérations sur le Phalaros	135- 138
		IV			
7	113			Antonin aux Coronéens Conflit avec Thisbé	154/5
8a	114			Hadrien (?) aux Thisbéens Conflit entre Coronée et Thisbé	?
		Bloc séparé	V		
8b	114			[suite]	?
9	115			Antonin aux Coronéens Réponse pour les regrets exprimés lors de la mort d'Hadrien	140
10	116			Antonin aux Coronéens Conflit avec Thisbé	155
		VI	I		
11	117			<u>Agathè Tychè</u> Marc-Aurèle et Lucius Verus aux Coronéens Confirmation de privilèges	161
12	118			Antonin aux Coronéens [Sujet inconnu ; début seul conservé]	148